



**HAL**  
open science

## Géohistoire agraire d'un pays lorrain : le Saulnois

Denis Mathis

► **To cite this version:**

Denis Mathis. Géohistoire agraire d'un pays lorrain : le Saulnois. Histoire. Université Nancy 2, 2009. Français. NNT : 2009NAN21021 . tel-01752711

**HAL Id: tel-01752711**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01752711>**

Submitted on 29 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Nancy Université  
Ecole doctorale Langages, Temps, Sociétés

# Géohistoire agraire d'un pays lorrain : le Saulnois.

Denis MATHIS

Sous la direction du Professeur André HUMBERT



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°96-555.

Thèse de doctorat N.R. en géographie

Soutenance le 7 décembre 2009

**Jury :**

M. Jean-Michel BOEHLER, Professeur émérite à l'Université de Strasbourg - rapporteur  
M. Jean-Luc DUPOUEY, Directeur de recherches à l'I.N.R.A. - rapporteur  
M. André HUMBERT, Professeur émérite à Nancy Université  
M. Jean-Pierre HUSSON, Professeur à Nancy Université  
M. Jean-René TROCHET, Professeur à l'Université Paris 4

Nancy Université  
Ecole doctorale Langages, Temps, Sociétés

# Géohistoire agraire d'un pays lorrain : le Saulnois.

Denis MATHIS

Sous la direction du Professeur André HUMBERT

Thèse de doctorat N.R. en géographie

Soutenance le 7 décembre 2009

**Jury :**

M. Jean-Michel BOEHLER, Professeur émérite à l'Université de Strasbourg -  
rapporteur

M. Jean-Luc DUPOUEY, Directeur de recherches à l'I.N.R.A. – rapporteur

M. André HUMBERT, Professeur émérite à Nancy Université

M. Jean-Pierre HUSSON, Professeur à Nancy Université

M. Jean-René TROCHET, Professeur à l'Université Paris 4



"Pour être compréhensive et explicative, la géographie humaine ne peut pas s'en tenir à la seule considération de l'état actuel des choses. Il lui faut envisager l'évolution des faits, remonter dans le passé, c'est-à-dire recourir à l'histoire. Beaucoup de faits qui, considérés en fonction des conditions présentes, nous paraissent fortuits s'expliquent dès qu'on les considère en fonction du passé. L'histoire ouvre de vastes horizons sur le passé qui a vu se succéder tant d'expériences humaines. Cette notion d'âge, d'évolution est indispensable. Sans elle, la raison de ce qui existe nous échapperait souvent. (...) Comment comprendre le peuplement d'un vieux pays comme la France si nous ne connaissons pas l'histoire du défrichement, du déboisement, du partage des champs, des travaux de drainage et d'endiguement ? Toute l'étude de cette conquête du sol est à base d'histoire. (...)"

**A. DEMANGEON**, 1942 "Une définition de la géographie humaine", *Problèmes de géographie humaine*, Paris, Colin, p.33-34.



*La Vallée de la haute Seille*

*Mais pourquoi cette atmosphère de désastre qui enveloppe la terre lorraine ? Les arbres y sont penchés, courbés depuis leur naissance par un vent qui diminue la végétation. On se croirait sur les hauts plateaux, à six cents mètres au moins. Pour résister à ce continuel balayement, les fermes, les chaumières ont été construites basses, écrasées.*

*La vertu de ce paysage c'est qu'on ne peut imaginer qui soit plus désencombré. Les mouvements du terrain, qui ne se brisent jamais, mènent nos sentiments là-bas, au loin, par-delà l'horizon.*

*Nul pays ne se prête davantage à une certaine méditation, triste et douce, au repliement sur soi-même. C'est grêle peut-être, c'est en tout cas d'une élégance morale et d'une précision sensible à celui qui se choque des gros effets et de l'a peu près.*

*Il y a dans ce paysage une sorte de beauté morale, une vertu sans expansion. C'est triste et fort comme le héros malheureux qu'a célébré Vauvenargues. Et les grandes fumées industrielles de Dieuze qui glissent, au-dessus des arbres d'automne, sur un ciel bas d'un bleu pâle, ne gâtent rien, car on dirait d'une traînée de désespoir sur une conception romanesque de la vie.*

*Quand le soleil s'abaisse sur ces déserts d'eau et de bois, d'où monte une légère odeur de décomposition, je pense avec piété qu'aucun pays ne peut offrir de telles réserves de richesses sentimentales non exprimées.*

*Bien que j'ai entrevu un grand nombre de pays fameux, nul ne m'attire davantage que cette région des étangs lorrains. Son délaissement et sa délicatesse épurée exercent sur mon esprit une véritable fascination.*

*Maurice BARRÉS.*





Au professeur J. Peltre

A mes ancêtres de Chambrey, Marsal ou Moyenvic...  
vignerons, laboureurs ou manouvriers  
qui ont contribué à façonner de leurs mains  
et depuis des siècles,  
ces paysages du Saulnois.

A mon grand-père Charles Odille,  
qui aurait sans doute aimé partager avec moi  
la découverte historique et géographique de son « pays ».

Pour Elise



### AVANT-PROPOS

Ce n'est pas fortuitement que j'ai engagé, il y a plus de dix ans, mes premiers travaux de géographie historique sur le Saulnois. Cette région, que je fréquentais enfant, je ne la connaissais que par des séjours de vacances où je partageais alors bien modestement la vie de l'ancienne ferme familiale que tenait mon oncle. J'ai découvert, moi dont l'horizon était matérialisé par les usines, les cités ouvrières et les villes champignons de la vallée de la Fensch, le travail de la terre, les saisons agricoles qui défilent au rythme lent de la Seille. Aussi, lorsque j'ai entamé des études de géographie à l'Université de Nancy, c'est avec intérêt que j'ai pu retrouver au milieu d'un cours du Professeur A. Humbert, les traits de ces paysages familiers qu'il décrivait avec passion... C'est durant mon année de Licence, où je suivis un autre cours animé par le Professeur A. Humbert, que mon intérêt pour l'étude du patrimoine agraire de la Lorraine prit forme avec la réalisation d'un petit travail sur Chambrey qui était devenu alors « mon village ». Depuis ces années, le professeur A. Humbert a suivi mes différents travaux, avec la même confiance, corrigeant par « petites touches » les défauts de l'enthousiaste jeune chercheur... Aussi c'est tout naturellement que je le remercie pour ces longues années où il a accepté d'être mon mentor.

Je conserve également le souvenir d'une rencontre avec le Professeur J. Peltre qui fut pour moi l'occasion de découvrir tout l'intérêt de la recherche et de l'étude historique des paysages et bien entendu des paysages agraires de la Lorraine.

Au Professeur J-P. Husson, dont les encouragements, les attentions constantes et les conseils ont été toujours judicieux et appréciés.

Je tiens à remercier également l'ensemble de mes professeurs qui ont nourri ma formation universitaire au cours de mes années d'étude M. les Professeurs E. Auphan, R. Blanadet, J-C. Bonnefont et A. Weisrock, ainsi que Mme E. Arnould, Mme C. Marand, Mme M. Thouvenin, Mme V. Vergne, M. G. Mayeur et M. C. Seyer.

A mes anciens collègues de l'Université de Nancy-2, D. Harmand, E. Chiffre, S. Edelblutte, M. Deshaies, V. Bertrand, S. Rosière, A. Durup de Baleine.

A Dominique Brion pour l'aide apportée pour le traitement d'images.

A mes parents pour l'exemple de travail et de rigueur, toute lorraine, qu'ils ont su me montrer et dont le soutien et les encouragements n'ont jamais fait défaut durant toutes mes années d'étude.

A mon frère, le Docteur Pierre Mathis pour son exemple et son abnégation lors de la découverte du terrain.

A mon oncle Adrien Odille, dont les conseils, l'expérience et l'intérêt ont permis de compléter mes recherches.

A ma famille.

A Bernard, Maryse, Evelyne pour toute l'aide apportée aux travaux de relecture.

A Anthony et Véronique pour le travail de traduction

A Claude, Isabelle, Pierre, Lionel, Christelle, Carine, Olivier et Simon dont l'amitié partagée des passions géographiques ou historiques m'ont soutenu et encouragé.

A Anne dont la patience et la douceur ont soutenu sans discontinuer ce long travail malgré tous les sacrifices que cela représentait.

A Paul et Marie.

## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION.	15
<b><u>LIVRE PREMIER</u></b>	
<b><u>PAYSAGES ET PAYS : ENTRE THEORIES ET DESCRIPTIONS.</u></b>	19
<b>Première partie</b>	
<b>LA PART DES PAYSAGES : DEFINITIONS, METHODOLOGIES ET GEOSYSTEMES.</b>	23
Chapitre premier	
« PREMIER PAS » DE L'ANALYSE : L'OBSERVATION DES PAYSAGES.	27
1.- Le paysage en géohistoire.	28
2.- Paysage et systèmes.	33
Chapitre second	
METHODOLOGIE ET LIMITES.	39
1.- Les sources visuelles.	40
2.- Les sources écrites.	43
Chapitre trois	
LES CARACTERES EVOLUTIFS DES PAYSAGES AGRAIRES.	45
1.- Les techniques.	47
2.- Les hommes.	47
3.- L'ambiance.	48
<b>Seconde partie</b>	
<b>TERRITOIRE ET ESPACE DU SAULNOIS.</b>	51
Chapitre premier	
QU'EST-CE QU'UN PAYS ?	55
Chapitre second	
LES DIFFERENTES ENVELOPPES DU PAYS SAULNOIS.	57
1.- Le Saulnois : c'est le bassin de la Seille.	58
2.- Problématiques d'un territoire historique.	61
3.- Le Saulnois espace fonctionnel, vécu et perçu.	74

Chapitre trois

L'ESPACE AGRICOLE DU SAULNOIS.	94
1.- Les conséquences de la nouvelle Politique Agricole Commune.	95
2.- Les grandes tendances agricoles en Saulnois.	97
3.- Combien de Saulnois agricoles ?	103

**LIVRE SECOND**

**SUR LES TRACES DU PASSE.** 107

**Première partie**

**LES SIGNES ANCIENS, DES ORIGINES AU HAUT MOYEN AGE : LE  
RECOURS A L'HISTOIRE ET A L'ARCHEOLOGIE.** 111

Chapitre premier

LE SAULNOIS D'AVANT LA CONQUETE ROMAINE.	115
1.- Le Val-de-Seille : pays du sel.	116
2.- <i>Oppida</i> et espace agricole.	128

Chapitre second

IMPACTS AGRAIRES ET URBAINS DE LA CONQUETE ROMAINE.	135
1.- Routes et villes : approche du réseau urbain du Saulnois à l'époque romaine.	137
2.- Les formes romaines des campagnes.	171

Chapitre trois

LES SIGNES PAYSAGERS DU HAUT MOYEN AGE.	235
1.- Les vestiges archéologiques mérovingiens et carolingiens en Saulnois.	236
2.- Les organisations spatiales du VII <sup>e</sup> au XI <sup>e</sup> siècle.	239
3.- Les finages et les proto-villages.	274

**Seconde partie**

**LES SIGNES DES PAYSAGES DU MOYEN AGE ET DE L'EPOQUE  
MODERNE.** 287

Chapitre premier

LES FORMES DE L'HABITAT ENTRE COLONISATIONS ET WÜSTUNGEN.	291
1.- Les colonisations du bas Moyen Age et de l'Epoque Moderne.	292
2.- Le phénomène des désertions villageoises.	332

Chapitre second

SUR LES TRACES DES PAYSAGES DE L'OPENFIELD.	463
1.- Les parcellaires laniérés fossiles.	464
2.- La maîtrise de l'eau : étangs, moulins, pêches, canaux, prairies naturelles et artificielles.	487
3.- Les pratiques agricoles diverses.	510

### **Troisième partie**

<b>LES SIGNES PAYSAGERS RECENTS.</b>		527
Chapitre premier		
DE LA MAISON LORRAINE AU VILLAGE RURBANISE.		531
1.- Les différentes formes du bâti.		532
2.- Evolution démographique des villages et bourgs du Saulnois.		563
3.- Les reconstructions en Saulnois : une nouvelle forme d'habitat ?		588
Chapitre second		
LES PAYSAGES AGRICOLES.		609
1.- Les paysages céréaliers de l'openfield.		610
2.- Elevages, prairies et aménagements.		644
3.- Les paysages culturels marginaux.		668
4.- La forêt : utilisations et état des massifs.		688

### **LIVRE TROIS**

#### **PAYSAGES ET SYSTEMES AGRICOLES EN SAULNOIS.** 731

#### **Première partie**

##### **LES TEMPS ANCIENS DE LA CAMPAGNE DU SAULNOIS : DES PAYSAGES « NATURELS » AU X<sup>e</sup> SIECLE.** 737

#### Chapitre premier

##### LES GEOSYSTEMES DU SAULNOIS AVANT LA CONQUETE ROMAINE. 741

- 1.- Approche des paysages « d'avant l'histoire ». 742
- 2.- Le Saulnois gallo-romain. 748

#### Chapitre second

##### LE SYSTEME DOMANIAL : DES INVASIONS BARBARES AU X<sup>e</sup> SIECLE. 773

- 1.- Un système à l'échelle du Saulnois. 774
- 2.- Un système à l'échelle des grands domaines. 784
- 3.- Un système pré-finéral et éléments paysagers. 789

#### **Seconde partie**

##### **VIES, EVOLUTIONS, CRISES ET DEGENERESCENCES DES SYSTEMES D'OPENFIELD : DU XI<sup>e</sup> SIECLE AUX PREMICES DU XXI<sup>e</sup> SIECLE.** 795

#### Chapitre premier

##### LE PREMIER OPENFIELD : DEBUT XI<sup>e</sup>- FIN XVI<sup>e</sup> SIECLE. 799

- 1.- La mise en place du système d'openfield : entre contraction et extension (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). 800
- 2.- L'apogée climacique du système du premier « openfield » : XII<sup>e</sup>- XIII<sup>e</sup> siècles. 815
- 3.- La lente désagrégation du système : XIV<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> siècles. 836



Chapitre second

LE SECOND OPENFIELD : DEBUT XVII <sup>e</sup> - MILIEU XX <sup>e</sup> SIECLE.	845
1.- La renaissance de l'openfield après la guerre de Trente Ans.	846
2.- L'apogée climacique du second openfield : le XVIII <sup>e</sup> siècle.	853
3.- Le déclin et la crise.	858

Chapitre trois

LES PAYSAGES DU SAULNOIS POST-OPENFIELD.	873
1.- La recherche d'un équilibre paysager.	874
2.- Les paysages ruraux du Saulnois.	887

<b>CONCLUSION.</b>	906
--------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE.	919
TABLE DES PHOTOGRAPHIES.	941
TABLE DES DOCUMENTS ET TABLEAUX.	945
TABLE DES CARTES ET CROQUIS.	951

## INTRODUCTION.

Les paysages agraires de Lorraine peuvent apparaître bien désuets à l'heure de la périurbanisation, de la rurbanisation des zones périphériques de l'axe mosellan et de la refonte du système agricole. Leur histoire, leur genèse, leurs aspects, tout a déjà été dit, écrit et notamment leur origine et la construction de l'openfield... Pourtant, la plupart des études du paysage agraire lorrain ont pour objectif d'éclairer la formation de ce système de l'openfield et ses évolutions. Si J. Peltre <sup>(1)</sup> a tenté d'expliquer les structures parcellaires des finages lorrains à partir de la métrologie, l'essentiel de son travail de thèse reposait sur la période moderne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans un article de synthèse, J. Peltre déclarait : « *la géographie agraire doit nécessairement être historique* » et doit « *poser les problèmes humains dans le passé, compte tenu du temps, (...) la contraindre à repenser avec ses méthodes et son esprit, les réalités passées...* » <sup>(2)</sup>. C'est pourquoi il peut paraître intéressant de replacer dans une perspective longue, l'histoire des paysages d'un territoire afin de pouvoir suivre les étapes grandes ou petites de constructions (ou de destructions) des éléments des paysages actuels.

En replaçant la démarche d'analyse de géographie agraire dans une approche chronologique plus globale, c'est non seulement la mise en place du système de l'openfield et de l'assolement rotatif triennal, mais encore la totalité des liens structurants du paysage qu'il s'agit d'éclairer, en intégrant la naissance des villages, la formation des territoires, la répartition des grands faciès forestiers...

---

<sup>1</sup> Peltre J., (1975) - *Recherches métrologiques sur les finages lorrains*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 570 p.

<sup>2</sup> Peltre J., (1994) - Permanence, changement et nécessité de la géographie agraire historique, *Géographie historique, Hérodote*, n°74/75, pp87-94.

Au sein des éléments des paysages agraires actuels se cachent ceux des paysages agraires du passé qui, additionnés les uns aux autres, permettent de « deviner » tout ou partie des systèmes spatiaux et structuraux anciens. C'est avec les méthodes de la géographie actuelle qu'il faut chercher à analyser et à comprendre le passé pour rendre intelligible le présent. Comprendre les paysages agraires de nos jours c'est intégrer une évolution pluriséculaire pour découvrir un pan de la genèse même du paysage. Aussi, le paysage permet de reposer l'ensemble des questions de la démarche géographique suivant une approche géohistorique incluant à la fois le « temps long » et le « temps court » des historiens.

L'analyse paysagère doit nécessairement rendre compréhensibles les liens et les relations internes des territoires, qu'ils soient élémentaires comme dans un champ ou complexes comme dans un finage.

Si la géographie agraire doit nécessairement s'intéresser aux champs, aux masses forestières, aux techniques, elle s'inscrit également dans un schéma multiscalaire incluant des fermes, des finages, des réseaux de bourgades et des villes. Il est impossible dans une analyse systémique de séparer purement et simplement une partie du système, c'est pourquoi cette étude agraire intègre également les évolutions du réseau urbain du Saulnois. En effet, si aujourd'hui les villes ont vu disparaître une partie de leurs liens avec la campagne, ces derniers ont été autrefois à l'origine de la richesse et de la prospérité de celles-ci car elles formaient la première interface commerciale.

Le Saulnois est un ancien « pays » lorrain au contour historique assez vague. Il doit son nom à la rivière de la Seille, affluent de rive droite de la Moselle, qui conflue avec cette dernière à Metz. Le nom de Seille provient d'ailleurs d'une des richesses de ce pays : les gisements de sel gemme contenus dans les formations marneuses du Keuper et qui transparaissent dans les paysages sous la forme de nombreuses mares salées (d'où le nom d'une des capitales du Saulnois : Marsal). Cette présence du sel a valu au Saulnois un passé pré-industriel précoce, lié à l'exploitation de ces mares salées. Pourtant, la région a été peu marquée par la révolution industrielle et reste une région presque exclusivement agricole. Ainsi, les signes des paysages anciens ont-ils été en partie préservés de l'oblitération des usines et du développement urbain.

L'ancienneté de l'exploitation du sel, qui remonte à l'âge du Bronze, a favorisé l'anthropisation des paysages agraires et généré un maillage dense de bourgades. Cette richesse a eu pour conséquence un important développement lors de la période romaine. C'est donc l'ampleur du pas de temps, de l'âge du Bronze à l'actuel, qui constitue un des aspects du choix du Saulnois pour cette étude, mais il n'est pas le seul. Culturellement, le Saulnois est une région originale, car elle est traversée par la frontière linguistique. Celle-ci se traduit en fait par une zone intermédiaire marquée par les deux idiomes et qui s'explique par le recul de la zone germanophone <sup>(3)</sup>. D'autre part, toujours ballotté entre seigneurs et/ou Etats,

---

<sup>3</sup> Cette zone de transition est remarquable dans la mesure où la frontière linguistique se révèle presque partout ailleurs d'une stabilité exceptionnelle.

le Saulnois a été profondément marqué par les crises, notamment la fracture de 1871 qui a provoqué la rupture de ses liens traditionnels et des recompositions territoriales. Enfin une partie du Saulnois a été intégrée au sein du Parc Naturel Régional de Lorraine en raison de son intérêt patrimonial et environnemental.

Tous ces éléments font l'originalité de cette région. Pourtant celle-ci peut servir d'élément de définition d'un modèle d'organisation et d'explication des paysages agraires de la Lorraine. En effet, ce pays est topographiquement représentatif de l'espace lorrain avec son alternance du triptyque : dépression, talus, plateau. Pressenti comme origine de l'habitat de type lorrain, il abrite encore, telle une relique, un habitat à pan de bois. D'autre part, comme toute la Lorraine, il a été profondément marqué par la militarisation, les guerres anciennes (notamment la guerre de Trente Ans) ou contemporaines et en porte encore les stigmates.

Afin d'étudier les paysages actuels et de révéler les éléments des paysages anciens, il est nécessaire dans un premier temps de définir les outils et le cadre de cette étude, c'est-à-dire essayer de borner le Saulnois, de décrire ses paysages et de comprendre son organisation actuelle. Dans un second temps il faut, suivant une démarche à rebours de l'actuel vers le plus ancien, décrire les différents éléments paysagers : maisons, champs, chemins... En d'autres termes il faut décomposer les différents signes des paysages actuels, les dater, les rendre intelligibles en leur redonnant leur contexte historique, leur sens primaire, mais aussi montrer leurs évolutions. Enfin, à partir des éléments recueillis, on peut essayer de recomposer les paysages et les systèmes anciens, montrer leurs évolutions jusqu'à l'actuel en essayant de tenir compte des multiples échelles d'observation : du village au Saulnois.



## **LIVRE PREMIER**

### **PAYSAGES ET PAYS : ENTRE THEORIES ET DESCRIPTIONS.**



Ce titre souligne une boucle et un système englobant dans une vision complète les paysages théoriques, le pays et les paysages agraires. Ce système doit permettre de définir les grands éléments de ce travail, avant d'amorcer une description plus complète et plus concrète de l'espace d'étude.

Pourquoi s'arrêter sur la notion de paysage ? Pourquoi l'insérer dans un travail de géographie historique agraire ? Simplement parce que le paysage constitue le point de départ et l'aboutissement de ce type de démarche. En effet, problématiser le paysage actuel, c'est chercher dans le passé les composantes de ce dernier. Il est donc à l'origine de la réflexion, puisqu'il soulève indirectement des questions sur sa genèse. En cherchant à comprendre celle-ci, on tente de recréer les ambiances paysagères que le lieu d'étude a pu connaître au cours des temps historiques.

Si pour beaucoup de géographes le paysage est un élément important dans l'étude géographique, c'est souvent un terme dont l'usage, tombé dans le sens courant, a perdu toute signification. Paysage urbain, paysage audiovisuel, paysage publicitaire ou encore paysages culturels sont autant de thèmes où se retrouve le mot paysage. Dans une approche plus affinée se retrouve la préservation des paysages, notamment des paysages agraires se transformant sous couvert de naturalité en « patrimoine paysager ». Pour cela les agriculteurs se muent en « jardiniers de l'espace », producteurs architecturaux d'un paysage dit pluriséculaire, comme si les paysages étaient à jamais figés, immobiles à l'image d'un monde rural et de sa société...

Pour se convaincre du manque de sens que peut avoir le terme paysage, on peut citer G. Bertrand : « *Paysage, un mot vivant, quotidien, que chacun utilise à sa guise et qui peut sembler vieillot, insipide ou bien trop romantique.* » <sup>(4)</sup>. Pourtant G. Bertrand est loin d'être un adversaire de l'étude paysagère en géographie. Cette citation oblige simplement à une réflexion sur les paysages et la façon de les appréhender en tant qu'éléments d'étude scientifique.

---

<sup>4</sup> Bertrand G., (1995) - Le paysage entre la nature et la société, *La théorie du paysage en France (1974 - 1994)*, Champ Vallon, p89.





## **Première partie**

**La part des paysages :  
définitions, méthodologies et géosystèmes.**



Le paysage géographique est « *une pure représentation même si sa matérialité est évidente* » <sup>(5)</sup>. Cette affirmation de D. Retailé pose en partie le problème du traitement de l'information que porte le paysage et de sa transcription en tant qu'information géographique et élément de l'analyse géographique. Il convient donc d'aborder et de définir ce qu'est un paysage, plus particulièrement ce qu'est un paysage agraire, avant d'expliquer comment traiter ces informations.

---

<sup>5</sup> Retailé D., (1997) - *Le Monde du géographe*, Presses de Sciences Po, p104.



## **Chapitre premier**

### **« Premier pas » de l'analyse : l'observation des paysages.**

---

Pour cette étude, travailler sur les paysages agraires a pour finalité de recomposer les paysages disparus ou d'avoir une idée de l'ambiance paysagère à une époque donnée. Cette recomposition paysagère suppose toujours une observation, c'est elle qui va guider et permettre de soulever les problèmes relatifs aux paysages. Il est nécessaire de connaître le paysage actuel, observable de nos jours, avant d'ébaucher une reconstitution.

Il convient donc de voir précisément ce que « contiennent » les paysages avant de relever les traces du passé sur le territoire du Saulnois... Il est donc nécessaire de répondre à la question : qu'est-ce qu'un paysage ? Il n'est pas question dans ce chapitre de développer longuement le concept de paysage, mais simplement de définir ce que peut être le paysage dans le cadre de ce travail.

## **1.- LE PAYSAGE EN GÉOHISTOIRE.**

Pour Jean Brunhes, « *le paysage : c'est la projection du vouloir humain sur la partie superficielle de l'écorce terrestre* »<sup>(6)</sup>. Cette définition permet de faire une première distinction sur la place du paysage dans cette étude. Etudier les paysages agraires, c'est décrire plus particulièrement ce « *vouloir humain* », laissant un peu de côté la « *partie superficielle de l'écorce terrestre* » qui n'est finalement que la toile qui supporte les couleurs du tableau<sup>(7)</sup> qui forme le paysage<sup>(8)</sup>. Cette approche n'a pas pour objet de nier le rôle du physique, mais tout au contraire de montrer dans quelle mesure l'homme inscrit et impose à ce dernier « les constructions de son vouloir ».

R. Brunet déclare quant à lui que le paysage « *c'est d'abord ce qui se voit* »<sup>(9)</sup>, définition simpliste mais qui conduit à plusieurs interrogations. Ainsi, on peut se demander de quoi est composée la vision d'un observateur. Des haies, des chemins, des champs... autant d'éléments que des liens de fonctionnalité unissent. Ainsi, R. Brunet définit le comme une somme de signes dont les approches peuvent être différentes. Il peut être :

- un signe pour le chercheur,
- un signe pour l'utilisateur,
- un agent des systèmes<sup>(10)</sup>.

Le paysage est composé de signes qui sont justement les marques du vouloir des hommes. D'ailleurs tout signe a un signifié, c'est-à-dire que toute réalisation d'un élément paysager a une origine. Il représente une fraction d'une logique globale : économique, politique, sociale... Tout signe est une conséquence volontaire ou involontaire d'un aménagement ou d'un non-aménagement humain, tout signe doit avoir une explication (même dans le cas où elle n'est pas rationnelle, n'oublions pas le « *vouloir humain* »). Le paysage est donc en cela le produit d'une société, il est l'image de celle-ci et il renvoie à l'observateur une partie de ce que ce dernier veut y voir. Le problème c'est que toutes les sociétés bougent et évoluent.

---

<sup>6</sup> Extrait : Leçon au Collège de France, 1912.

<sup>7</sup> Puisque le paysage tire ses racines étymologiques de la peinture et du travail des peintres de la Renaissance italienne.

<sup>8</sup> Si on prend en compte la comparaison établie par R. Ferras dans Ferras R., (1994) - *99 réponses sur la géographie*, question n°76 CRDP/CDDP, Languedoc-Roussillon.

<sup>9</sup> Brunet R., (1995) - Analyse des paysages et sémiologie, *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, Champ Vallon, pp7-20.

<sup>10</sup> Le fait d'être un signe pour le chercheur et le fait d'être un agent des systèmes recouvrent la même finalité. L'étude des paysages est un moyen d'arriver aux systèmes spatiaux, un des buts de la géographie. La signification pour l'utilisateur, si on poursuit le raisonnement, s'intègre également au sein de cette démarche puisque le paysage est un produit « social ». Il correspond à des organisations volontaires ou involontaires, conscientes ou inconscientes de la part de l'utilisateur, donc à un système spatial !

Les mentalités, les perceptions, mais aussi les relations entre l'homme et son environnement évoluent, alors que le paysage, beaucoup plus solide et « charpenté », ne peut s'adapter au même rythme et suivre par exemple les évolutions de l'économie. Il conserve un passé. Il est chargé de rémanences. C'est ce qui fait dire à R. Brunet <sup>(1)</sup> que le paysage est plus qu'un palimpseste. En effet, parchemin réutilisé plusieurs fois, il peut porter successivement plusieurs ambiances paysagères. Pourtant, il garde dans ses fibres les anciennes marques des paysages effacés. C'est pourquoi il représente dans le cadre de la géographie agraire un élément d'étude incomparable. S'il est facile d'effacer une seule lettre sur un parchemin, il est beaucoup plus difficile d'effacer toutes les phrases d'un livre. Il en va de même des paysages ; question d'échelle.

Les signes restants entrent à nouveau dans la composition des nouveaux paysages. Ils sont alors des agents des nouveaux systèmes (même à titre d'obstacles ou comme traces archéologiques). C'est la part d'inadaptation des paysages à la réalité actuelle. C'est pourquoi R. Fossier peut déclarer, lors de ses travaux, que « *ce qui est médiéval sur une photographie n'est jamais discordant donc tout peut être médiéval* » <sup>(12)</sup>.

Le paysage court après le présent et n'est jamais adapté ou ne s'adapte qu'avec retard (hystérésis). Deux idées s'opposent dans l'analyse des paysages : l'héritage et l'innovation. Elles s'opposent dans la mesure où l'innovation au sein d'un paysage fait table rase d'un grand nombre d'héritages.

Les paysages agraires sont peut-être les plus sujets à l'héritage <sup>(13)</sup>. Un paysage agraire c'est l'ensemble des parcelles, des chemins... donc les structures agraires auxquelles on associe les formes de l'habitat. Le paysage agraire permet de dévoiler en partie les systèmes. Les structures agraires, bien plus que l'habitat, possèdent une inertie très forte et sont souvent des signes du paysage qui ont perdu leurs significés.

Le paysage est donc constitué d'une multitude de signes ou d'indices qui ont été produits à des époques différentes avec une « logique d'aménagement » différente. Beaucoup de ces signes n'ont aucun sens de nos jours. Comment en auraient-ils puisque la « logique d'aménagement » qui les a produits a disparu ? Puisque ceux qui les ont créés et fait fonctionner ont aujourd'hui disparu. Beaucoup de ces signes ont perdu leur fonctionnalité première. Ils n'ont plus de significés.

---

<sup>11</sup> Brunet R., (1995) - *Ibid.*

<sup>12</sup> Fossier R., (1980) - Archéologie aérienne et histoire médiévale, *Les dossiers de l'archéologie 43 : découvertes d'archéologie aérienne, Europe, 10000 ans d'histoire*, pp46-51.

<sup>13</sup> C'est peut-être ce qui fait dire que le monde rural est immobile tout simplement parce que les paysages n'évoluent que difficilement et lentement...

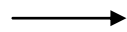


Document n° 1

LA PLACE DES PAYSAGES DANS L'ANALYSE DES SYSTEMES  
AGRAIRES.

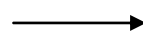
**Décomposition du concept de système agraire.**

Structure agraire



Paysage agraire

Habitat rural



Système agraire

Structure foncière

D'après Moindrot C., (1995) - Les systèmes agraires, *Encyclopédie de géographie*, Economica, pp445-470.

**Bien qu'artificielle, la décomposition du système agraire proposé par C. Moindrot laisse entendre que par le croisement des informations il est possible de retrouver ou de recomposer paysage ou système. Le lien unissant système agraire et paysage agraire est certes un lien indirect, mais en retraçant le premier on retrouve le second et inversement.**

Les signes peuvent garder parfois une fonctionnalité plus ou moins adaptée compte tenu du principe d'héritage. Une ancienne route, un pont... peuvent être déclassés et avoir un usage différent par rapport à leur origine. Ainsi, concrètement, une ancienne route peut très bien rester un chemin d'exploitation, ou un canal un simple fossé d'écoulement des eaux. Si ces signes sont encore fonctionnels, leur fonction s'est modifiée et concrètement, si l'homme devait réaménager cet espace et donc créer quelque chose de nouveau, il ne le ferait pas tout à fait de la même façon. Ces signes ne sont plus adaptés, mais puisqu'ils existent autant les utiliser. C'est la loi de l'économie des efforts d'aménagement qui induit le principe d'héritage et l'inadaptation des paysages avec le présent. Le paysage agraire court après le présent sans jamais pouvoir le rattraper car il est chargé de trop d'histoire... Cette historicité des paysages rend ces derniers difficilement déchiffrables pour l'homme, car il faut souvent chercher des causes et des origines lointaines dans le temps. Dans la mesure où l'homme aménage son espace, il renforce les lignes de force du paysage, les inscrivant plus profondément sur un territoire. Il devient très difficile aux signes de changer et ce changement s'opère uniquement par surimpression de nouveaux signes oblitérant les anciens. Les parcellaires et les chemins restent liés, il faut donc qu'il y ait de gros changements, relativement brutaux, pour modifier ces signes, les faire disparaître ou les rendre obsolètes. Dans tous les cas, il s'agit d'une opération qui bouleverse totalement la fonctionnalité d'un territoire, que ce soit un remembrement, la création d'une route, un conflit...

L'histoire apparaît donc comme étant un des éléments importants qui permet d'expliquer ces signes (donc de retrouver leur signifié) et les logiques qui les ont produits. Leur intelligibilité reste tout de même faible. Il est alors nécessaire de présenter toute explication avec beaucoup de prudence et souvent d'en rester au stade de l'hypothèse, car un aménagement de l'espace n'est pas toujours logique et rationnel ; l'homme producteur de cet espace n'étant pas toujours en accord avec les possibilités ou les réalités de l'espace qui l'environne.

R. Dion affirmait que « *tout paysage humanisé est le reflet d'une histoire* »<sup>(14)</sup>. C'est la base de la géohistoire. Ce postulat doit être complété en rappelant l'affirmation de J. Peltre qui, dans son dernier article, après une vie consacrée à l'étude de la genèse des paysages agraires lorrains déclarait, « *la géographie agraire doit nécessairement être historique* »<sup>(15)</sup>. Pour les paysages, comme pour la géographie agraire, la part de l'histoire dans l'explication est capitale si l'on suit ces deux auteurs. Pour faire une étude de paysage agraire, il est indispensable de faire appel à l'histoire, mais c'est sur la finalité de cette démarche qu'il convient d'être plus précis.

Pour R. Dion, la finalité de la « *géographie rétrospective* » est de « *ne s'intéresser à l'activité des hommes d'autrefois que dans la mesure où les effets en sont, sinon matériellement perceptibles encore dans la géographie humaine actuelle de notre pays, du moins indispensables à l'intelligence de celle-ci.* »<sup>(16)</sup>. R. Dion donne également une autre définition de la géographie rétrospective : « *donner un sens à toute la variété des traces naturelles dont l'activité des siècles passés a marqué notre territoire du premier âge agricole jusqu'à l'épanouissement de la civilisation industrielle moderne.* ».

Ces deux définitions semblent contradictoires, pourtant R. Dion n'établissait aucune différence entre géographie historique et géographie rétrospective. La géographie rétrospective selon P. Flatrès peut être définie, « *comme un coup de projecteur géographique éclairant un espace donné à un moment donné du passé* »<sup>(17)</sup>. Il l'oppose en cela à la première définition de R. Dion qui veut chercher à expliquer le présent... Cette définition de P. Flatrès est en continuité avec celle de F. Braudel qui, dans ses différents ouvrages, a tenté de concilier histoire et géographie, souhaitant une « *véritable géographie humaine rétrospective* » (la géohistoire). Cette dernière inscrirait l'espace dans le temps. Cette option s'oppose à celle de X. de Planhol qui assigne à la géographie rétrospective l'objectif de vouloir expliquer par le passé les signes du présent.

---

<sup>14</sup> Dion R., (1990) - *Le paysage et la vigne, Essais de géographie historique*, Bibliothèque historique Payot, Paris, p34.

<sup>15</sup> Peltre J., (1994) - *Ibid.*

<sup>16</sup> Dion R., (1990) - *Ibid.*

<sup>17</sup> Flatrès P., (1994) - La géographie rétrospective, *Hérodote* n°74/75, pp63-69.

Pour J.R. Pitte, « *la géographie rétrospective (...) n'hésite pas à définir les paysages du passé* »<sup>(18)</sup>, c'est ce qui l'oppose à la géographie historique. R. Brunet définit la géographie historique comme étant le « *traitement géographique des données du passé. Elle essaie de reconstruire, de représenter et interpréter les systèmes et configurations géographiques disparus, surtout de décrire l'environnement de phénomènes historiques déterminés.* »<sup>(19)</sup>. Les définitions s'opposent les unes aux autres dans les différentes finalités des deux branches. Il est nécessaire d'essayer de recentrer ces définitions par rapport au paysage qui constitue notre point de départ.

Selon A. Humbert, « *le paysage pose les problèmes les plus délicats à résoudre, car il est le résultat d'une lente sécrétion, le produit matérialisé du long fonctionnement d'une société humaine. Il est à la fois le résultat d'une évolution, et le point de départ d'une nouvelle phase de changements. Il est incontournable* »<sup>(20)</sup>. En effet, premier élément observable, le paysage présent porte en lui toutes les étapes d'un long cheminement historique, il présente donc tous les faciès historiques.

Essayer de recomposer les paysages anciens par l'observation des paysages actuels, (donc en faisant ce que P. Flatrés appelle de la géographie rétrospective), n'est-ce pas également une tentative d'inscrire une partie des paysages présents dans le passé (donc de les rendre intelligibles en retrouvant d'anciennes logiques) ? Les formes fossiles du paysage s'inscrivent dans les paysages actuels et sont à compléter par des « signes » hérités et encore fonctionnels.

Paysages passés et paysages présents sont liés dans la mesure où les paysages présents ne peuvent être expliqués complètement que par les traits des paysages passés. Les paysages actuels conditionnent également les problématiques des paysages du passé... Le principe de l'historicité des paysages conduit finalement à inscrire l'étude des paysages anciens dans le présent. Si elles ne recouvrent pas les mêmes réalités, la géographie rétrospective et la géographie historique, dans leurs champs d'applications, restent plus que perméables. La recomposition paysagère induit toujours une question primordiale : l'héritage.

---

<sup>18</sup> Pitte J.R., (1994) - De la Géographie historique, *Hérodote* n°74/75, pp14-21.

<sup>19</sup> Brunet R., Ferras R., Théry H., (1992) - *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus - la documentation française, 470 p.

<sup>20</sup> Humbert A., (1994) - Géographie historique ou la dérive des systèmes géographiques, études de cas andalous, *Hérodote* n°74/75, pp95-110.

## **2.- PAYSAGE ET SYSTEMES.**

Le paysage, en tant que reflet des systèmes présents et passés, ouvre des perspectives d'étude. Retrouver les géosystèmes disparus c'est avoir une idée des paysages à une époque donnée. Systèmes agraires et paysages sont intimement liés. Retracer les détails du premier, c'est reconstruire le second, non pas de façon pleine et entière, mais en tant que composition d'éléments paysagers s'imbriquant les uns sur les autres.

Comment appréhender la notion de système géographique ou de géosystème ? Les géographes physiciens sont à l'origine de cette approche et tout d'abord les géographes de l'Ex-Union Soviétique. Cette notion a été reprise par les géographes physiciens français (G. Rougerie, G. Bertrand...) avec une connotation et une vision naturalistes qui renvoient à l'écosystème en considérant un territoire ou un espace. Cela permet de différencier suivant les échelles de territoires une typologie :

- le géosystème (de un à plusieurs dizaines de kilomètres),
- le géofaciès (de la centaine de mètres au kilomètre),
- le géotope (de la dizaine de mètres à la centaine de mètres),
- l'écotope (moins de dix mètres) <sup>(21)</sup>.

Pour G. Bertrand, « *c'est un concept spatial qui définit des unités spatiales à partir d'une grille chronologique à deux entrées : une entrée verticale (géotope, géofaciès, géocomplexe, "pays", région naturelle, domaine, zone...) et une entrée horizontale (géohorizon)* » <sup>(22)</sup>. Par ailleurs, G. Bertrand définit le territoire (dans sa dimension naturelle) intégré au géosystème comme « *l'interprétation socio-économique du géosystème, comme l'agrosystème est celle de l'écosystème* » <sup>(23)</sup>. Par l'entrée naturaliste s'est dessinée toute une interprétation des géosystèmes liée à la notion d'écosystème, l'homme n'étant qu'un élément au même titre que le milieu naturel. Cette approche se retrouve chez Ph. Pinchemel <sup>(24)</sup>, mais suivant l'entrée du milieu géographique...

Nature, environnement, milieu, autant de concepts intégrateurs de paysages. Pourtant, problématiser les signes du paysage (ou ses composantes) n'est-ce pas en partie le conceptualiser et lui rendre une partie de sa valeur scientifique ? Faut-il en arriver à établir une distinction et une histoire, allant des paysages naturels vers les paysages culturels. Pourquoi pas, puisque c'est reprendre la longue marche de l'évolution humaine, mais c'est aussi faire œuvre d'ethnologue plus que de géographe.

---

<sup>21</sup> Brand D., et Dourousset M., (1991) - *Dictionnaire thématique histoire géographie*, Sirey, pp297-298.

<sup>22</sup> Bertrand G., (1991) - La nature en géographie, un paradigme d'interface, *géodoc*, UFR de géographie et aménagement, Université Toulouse - Le Mirail, 16f.

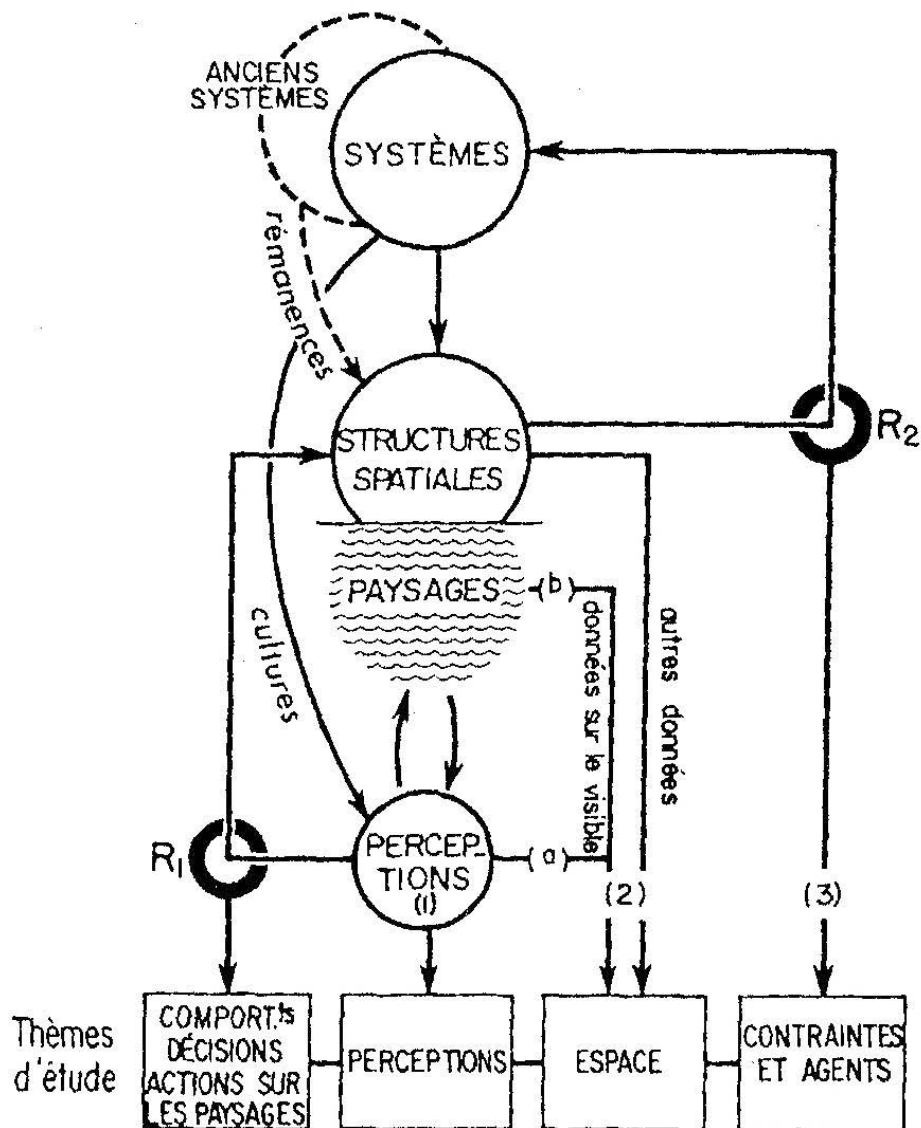
<sup>23</sup> Bertrand C., et G., (1995) - La géographie et les sciences de la nature, *Encyclopédie de Géographie*, Economica, pp91-110.

<sup>24</sup> Pinchemel G., et Ph., (1997) - *La face de la terre : éléments de géographie*, Collection U, 517 p.

Dans l'approche des « géographes humanistes », l'homme revient au centre du géosystème ou du système géographique. R. Brunet, par exemple, par le jeu de la modélisation et de la chorématique, entre dans le système géographique en perdant bien vite l'idée de paysage pour l'idée d'espace. Le paysage n'est qu'un reflet à une échelle précise des systèmes. Prenant une terminologie adaptée à base de « géons » (unité systémique indiscutable), R. Brunet emboîte les systèmes, rétrogradant le paysage au rang d'une « échelle de systèmes », puisqu'il existe des systèmes régionaux, nationaux, internationaux. Si le paysage est le reflet des systèmes géographiques, il est avant tout un produit social, puisque les systèmes paysagers sont des systèmes dont l'agent créateur est l'homme.

Document n° 2

PLACE ET FORME DE L'ANALYSE DES PAYSAGES (25).



<sup>25</sup> Brunet R., (1995) - *Ibid.*

En revanche, A. Humbert semble opposer à l'entrée sociale une entrée territoriale en proposant comme approche des systèmes la démarche suivante : « *la première est qu'ils (les géographes) s'efforcent de cerner des ensembles territoriaux pourvus d'une cohérence morphologique et fonctionnelle suffisamment stable ; la seconde est de se livrer à une véritable recherche génétique sur ces ensembles qui pourraient être reconnus comme des systèmes spatiaux : recherche génétique, c'est-à-dire recherche des phénomènes historiques qui ont été déterminants dans l'élaboration des caractères et de leurs transformations.* » (26). L'entrée est plus nuancée, laissant à la fois la place à l'homme (qui est producteur du territoire), et permettant d'intégrer le cadre naturel dans une certaine mesure puisqu'un territoire est un fragment de « l'écorce terrestre » pour reprendre l'expression de J. Brunhes...

Le problème posé par cette méthode, après avoir décrit et décomposé les paysages dans une approche structuraliste, concerne la nécessité de territorialiser. Certes le paysage visible contient du territoire, mais ce dernier ne va pas de soi, et n'est pas en soi observable. En effet, le paysage observé n'est qu'un fragment d'espace ou une somme de lieux, non un territoire. Il faut opérer un changement, passer de l'espace au territoire, donc rompre arbitrairement le continuum des paysages et ce, malgré leur continuité observable. La géographie c'est l'étude de l'empreinte des sociétés humaines sur les territoires. Ce sont elles qui fabriquent les territoires (en appropriant l'espace) et les aménagent. Le systémisme doit prendre en compte, non l'espace, mais le centre agissant et producteur. Dans le cas d'une géographie agraire c'est prendre en compte à la fois l'exploitation agricole, donc l'individu (villa romaine, manse, ferme seigneuriale, exploitation moderne...) et la communauté villageoise avec sa force ou ses faiblesses. Si la géographie sert à décrire la surface de la terre, elle ne doit pas oublier que l'homme est le producteur des « dessins de la planète », cet affranchissement des contraintes n'est que la conséquence de l'impact des « nœuds de sociabilité » quelles que soient les échelles de perceptions.

Le paysage agraire est un concept historique, car temporel (quelle que soit l'échelle de temps). Il prend en compte aussi bien l'évolution (« la mémoire » du géosystème) que la phénologie (« états » saisonniers du géosystème) (27). C'est cette mémoire que nous allons tenter de décrypter grâce au paysage, et ce malgré tous ses défauts. Il convient pour s'en convaincre de citer G. Chouquer qui, en tant « qu'archéologue du paysage », déclare que « *l'information qu'il doit piéger se situe toujours à un double niveau : une partie est définitivement ensevelie et ne réapparaît que grâce à la conjoncture très fortuite d'indices variés et polymorphes ; l'autre se cache dans les linéaments actuellement visibles des formes paysagères, et il s'agit de les débusquer en reconstituant leur niveau de cohérences.* » (28). Mais, comme le soulignait M. Sorre, il convient d'écarter « *les tentatives de reconstruction mécanique (des paysages) par superposition de*

---

<sup>26</sup> Humbert A., (1994) - *Ibid.*

<sup>27</sup> Bertrand G., (1986) - Le système et l'élément, *R.G.P.S.O.*, 57-03, pp288-289.

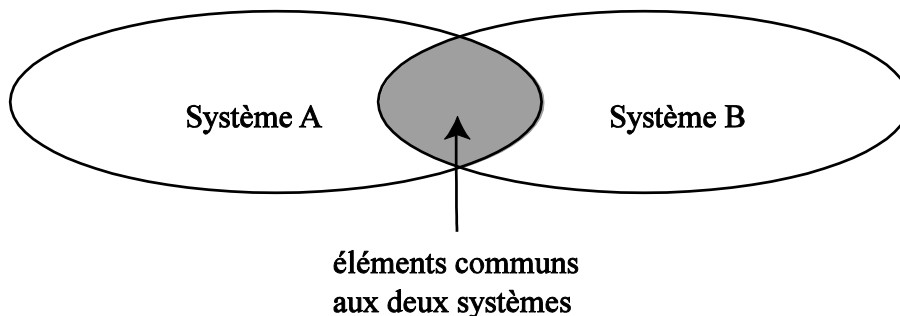
<sup>28</sup> Chouquer G., (1991) - Que reste-t-il de 3000 ans de création paysagère ?, *Etudes Rurales* n°121-124, pp45-58.

*cartes de faits élémentaires : cette méthode, malgré son apparence de rigueur, fragmente l'individualité du complexe physionomique.* »<sup>(29)</sup>. C'est l'ensemble des relations qui unissent les éléments en systèmes qu'il convient d'envisager pour donner à cette étude toute la complexité des logiques qui ont conduit au paysage actuel. L'entrée par le paysage est donc la bonne, même si elle est imparfaite ; elle permet de cerner les géosystèmes, de les emboîter et de connaître les interrelations entre systèmes, éléments des systèmes. Le paysage actuel n'est que le point de départ de cette étude et doit conduire, en retrouvant les systèmes disparus, à reconstruire les paysages anciens.

Identifier des faciès paysagers et des éléments divers, c'est donc insérer une notion d'échelle dans l'approche structuraliste des paysages et par extension des systèmes. Le système et l'élément sont pour G. Bertrand « *les termes antagonistes d'une même démarche scientifique. (...) Le système englobe la totalité de l'objet, l'ensemble du projet. L'élément n'en est qu'une partie, autrement dit un sous-système. Cet élément peut être considéré à son tour, à une autre échelle ou dans une autre perspective comme un système.* »<sup>(30)</sup>. Cette définition intègre l'élément paysager, le signe et le système dans différentes échelles interagissant les unes sur les autres. Il est intéressant de noter les facultés d'emboîtement des systèmes, pas uniquement dans des cas d'inclusions, mais également d'intersections et d'empiètement des systèmes.

**Document n° 3**

**L'INTERSECTION DES SYSTEMES.**



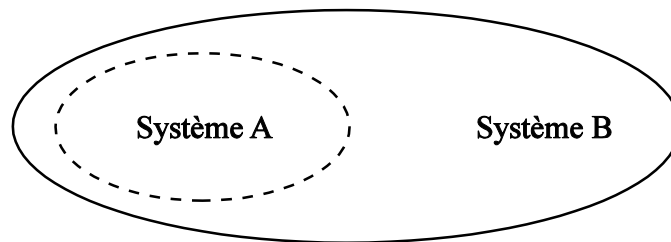
**Des éléments du système A appartiennent également au système B. Ces systèmes où l'élément n'est pas univoque, s'intègrent le plus souvent dans les approches spatiales : par exemple deux géosystèmes villageois avec une ferme seigneuriale.**

<sup>29</sup> Sorre M., (1961) - *L'homme sur la Terre*, Hachette, 365 p.

<sup>30</sup> Bertrand G., (1986) - *Ibid.*

Document n° 4

L'INCLUSION DES SYSTEMES.



**C'est le cas le plus fréquent, souvent on peut l'associer aux structures territoriales. C'est un rapport hiérarchique entre les différents systèmes territoriaux, telles les différentes communes au sein d'un canton.**

Il faudrait s'interroger davantage sur ces concepts mais comme l'écrit A. Humbert, « *Il est plus facile de dissenter savamment sur la systémique que de l'appliquer sur le terrain. Il ne suffit pas, en effet, de savoir dessiner une boucle de rétroaction pour comprendre comment un certain espace de la planète forme un "individu" géographique avec un corps - ses paysages - et une vie autonome animant ce corps.* » <sup>(31)</sup>.

---

<sup>31</sup> Humbert A., (1994) - *Ibid.*





## **Chapitre second**

### **Méthodologie et limites.**

---

---

« *Observer, expliquer, déchiffrer : les forces, les désirs, les configurations.* »<sup>(32)</sup>. Démarche d'historien face au paysage ? Non en aucun cas ! L'observation constitue le premier pas de l'analyse paysagère géographique, ensuite il convient d'expliquer le paysage, c'est-à-dire fournir les explications des liens, mais aussi des circonstances qui l'ont produit.

La méthode d'étude proposée s'inscrit dans un schéma synthétique croisant les informations dans une approche historique des paysages. Repérer les signes paysagers constitue une première approche, ensuite il convient de les dater ; c'est établir finalement une sédimentologie des signes du paysage qui se résume souvent à deux dimensions, ce qui complique d'autant la datation. Pour dater les signes, et ensuite pouvoir les problématiser en les faisant entrer dans des géosystèmes historiques, il convient d'utiliser les sources d'archives les plus diverses. « *Le paysage s'insère au milieu des autres documents pour faire surgir, en corrélation avec ceux-ci, de nouvelles questions, apporter de nouveaux éléments de réponses.* »<sup>(33)</sup>.

---

<sup>32</sup> Duby G., (2001) - *L'histoire continue*, Odile Jacob, 220 p.

<sup>33</sup> Humbert A., (1994) - *Ibid.*

## **1.- LES SOURCES VISUELLES.**

Ces sources sont perceptibles à plusieurs échelles, suivant les possibilités des champs d'observation. Ainsi, vision au sol, vision aérienne oblique et vision aérienne verticale fournissent différentes informations dont les échelles sont variables.

Les perceptions au sol, (soit la prospection de terrain), constituent une des premières démarches à entreprendre permettant de relever en théorie l'ensemble des signes paysagers. La source est relativement diverse : c'est le chemin qui limite deux finages, le fossé aux trois quarts rebouché qui était autrefois un ancien canal de flottage, les formes de végétations anciennement cultivées (chanvre, houblon, vigne...) ou naturelles (orchidées, lys)... C'est la règle du **tout** information !

Ces types de sources constituent un fond exhaustif cumulable au fur et à mesure de prospections au sol. Malheureusement ce fond n'éveille la curiosité qu'à partir de connaissances cumulatives et/ou thématiques. Etre curieux de tout n'est-ce pas une des premières démarches du géographe ? Pourtant, c'est le fond le plus difficile à cerner et sans doute le plus incomplet, peut-être celui qui devrait permettre les plus grands pas dans une reconstitution paysagère de détails.

Malheureusement, une connaissance empirique de l'ensemble des finages est totalement impossible et nécessite de privilégier des thèmes précis, écartant sans doute des éléments importants dans l'histoire des paysages, mais qui peuvent apparaître des plus anodins aujourd'hui. C'est une des limites de ce type de sources à cette échelle de perception. « On ne trouve que ce que l'on recherche ! »

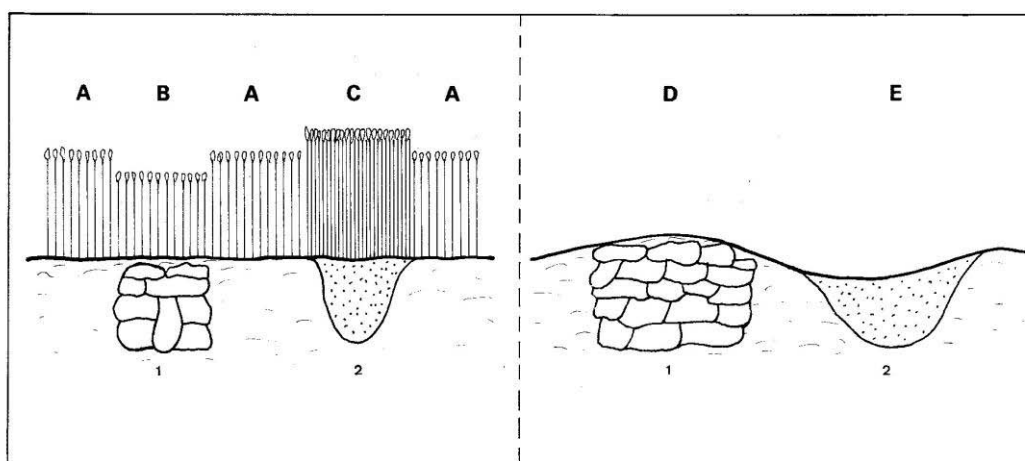
Les photographies aériennes verticales et obliques placent à une autre échelle la façon d'appréhender les paysages. Ici, l'élément perd sa place première de l'observation au profit des faciès paysagers (sous-ensembles paysagers). Ces fragments d'espace permettent d'identifier les zonages fonctionnels en tant que somme d'éléments cohérents. A leurs échelles, on peut dire que leurs cohérences font d'eux des composants des systèmes, ce sont donc des géofaciès (au sens humain de perception).

Une des différences entre géosystème et géofaciès tient essentiellement à l'existence ou à l'absence du centre producteur au sein du fragment d'espace observé. Si la photographie aérienne oblique permet de fournir un bon nombre d'informations élémentaires, en revanche, elle ne fournit bien souvent que des fragments de géosystème. La photographie verticale permet, en raison d'une échelle plus petite, d'envisager l'espace d'un, voire même de plusieurs géosystèmes, qu'il n'est pas pour autant possible de délimiter. D'autre part, cette source appauvrit le degré d'informations élémentaires. C'est pourquoi, ces deux sources aériennes sont complémentaires.

Concernant la géohistoire, la photographie aérienne, notamment la photographie aérienne oblique à basse altitude, constitue une source importante d'informations. Cette dernière permet de révéler des éléments fossiles disparus, grâce aux indices pédographiques, phytographiques, hygrographiques, sciographiques... (Cf. les travaux pionniers de R. Agache <sup>(34)</sup> et, concernant notre espace d'étude, les travaux de R. Berton <sup>(35)</sup>).

**Document n° 5**

**LES ANOMALIES DU SOUS-SOL ET LA PROSPECTION  
ARCHEOLOGIQUE <sup>(36)</sup>.**



**LES ANOMALIES DU SOUS-SOL  
ET LA PROSPECTION ARCHÉOLOGIQUE**

1. Vestiges de constructions enfouis.
2. Fossés comblés d'éléments plus fins que le substrat environnant.
  - A) Croissance normale de la végétation (céréales par exemple).
  - B) Le déficit hydrique, dû aux vestiges, entraîne une croissance plus faible (« creux »), une maturation précoce, d'où des couleurs plus claires.
  - C) A l'inverse, l'humidité plus forte, concentrée dans le fossé comblé, entraîne une croissance plus vigoureuse, une maturation ralentie, d'où des couleurs plus sombres.
  - D.E.) Des vestiges enfouis peuvent induire sur le sol l'existence d'un mini-relief positif ; c'est l'inverse avec un fossé incomplètement comblé (tranchées, par exemple) : les deux anomalies se détectent facilement, en lumière rasante matinale ou vespérale, par la présence d'ombres portées.

<sup>34</sup> Agache R., (1978) - La Somme pré-romaine et romaine, *Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie*, Tome 24, 515 p.

<sup>35</sup> Berton R., (1989) - *La mémoire du sol*, PUN-Serpenoise, 175 p.

<sup>36</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

Aires de faudes, anciennes structures d'habitation, anciennes routes, parcellaires remembrés, autant d'éléments archéologiques repérables par photographies aériennes et qui sont indispensables lors d'une tentative de reconstitution des paysages. En effet, toutes traces archéologiques décelables soulèvent nombre de problèmes à la fois historiques (datation, contexte...), mais aussi géographiques en tant qu'éléments des paysages disparus (conditions économiques, sociales, spatiales de production de ces signes).

Il ne suffit pas seulement de repérer les signes du paysage, il faut aussi les dater, les interpréter, et pour cela il est nécessaire de confronter les observations visuelles à un autre fond complémentaire : la mémoire, autrement dit en grande partie les archives écrites.

## **2.- LES SOURCES ECRITES.**

Les archives présentent un apport important et constituent un complément à l'observation de terrain. Elles permettent également d'attirer l'attention lors de l'observation de terrain et de révéler des signifiants. Archives communales ou départementales, statistiques et cartographies anciennes... constituent un fond de recherche inépuisable et très hétérogène. Le plus important en volume est constitué par les archives départementales ; l'essentiel se trouve à Nancy, le Saulnois faisant partie, avant 1871, du département de la Meurthe. Le dépouillement systématique par commune fournit un stock d'informations très varié et hétérogène des baux de location de terres à la reconstruction des églises, du dénombrement des seigneuries aux déclarations de communautés.

Ce fond donne une image relativement précise pour les derniers siècles, mais en remontant dans le temps, notamment à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les sources se réduisent, augmentant les incertitudes. La conséquence sur la reconstitution paysagère est une perte de précisions dans les reconnaissances des signes des paysages, révélant des espaces flous (au sens premier du terme) par absence d'information. Au fur et à mesure que l'on recule dans le temps, on augmente les zones et les espaces « incertains », ce qui ne veut pas dire que ces espaces ne sont pas utilisés, mais les observations sont trop éparses pour pouvoir recomposer la trame paysagère avec précision.

Cette limite du fonds des archives, qui n'apparaît véritablement qu'avant le XVI<sup>e</sup> siècle, ne doit pas empêcher la reconstitution paysagère ; simplement elle renforce la part d'incertitude dans l'analyse rétrospective devant l'impossibilité de croiser les observations de terrains et les sources écrites. Les hypothèses seront plus nombreuses et rendront la reconstitution hasardeuse, voire impossible, à partir du moment où les données de terrain commencent à présenter à leur tour des lacunes.

Une autre limite pratique tient aux types de sources (statistiques, cartographiques, déclarations de communauté...) qui ne concernent que l'événement ou l'instantané et ne se placent pas dans la durée. Certes, entre deux cadastres, il est possible de connaître et de cerner un certain nombre d'évolutions, mais c'est une évolution linéaire faite suivant une reconstitution après coup (suivant une progression ou une régression linéaire) ; en aucun cas, elle ne tient compte de la variabilité.

Pour les périodes récentes, le nombre des informations permet de limiter les distorsions puisque le pas de temps de résolution est relativement réduit. En revanche, pour les périodes anciennes, avec la réduction des informations à la fois qualitative et quantitative, la variabilité entre deux temps d'observation augmente, laissant des épisodes de flous. Avant de procéder à l'analyse, il convient d'être conscient de cette double lacune, à la fois spatiale et temporelle, qui conduit à être modeste dans les objectifs et à être conscient des limites dans l'étude des paysages.

## **Chapitre trois**

### **Les caractères évolutifs des paysages agraires.**

---

Quels sont les facteurs de l'évolution des paysages agraires ? Oeuvre de la circonstance de l'action anthropique, le paysage agraire n'est pas toujours totalement explicable. Pourtant, si le milieu naturel joue un rôle, ce n'est que comme support de cette activité et non comme acteur direct, malgré ses évolutions possibles (climatiques, topographiques...). Il n'est qu'une donnée par rapport aux autres facteurs essentiellement humains, ce n'est pas un acteur dans la construction des paysages agraires, il est seulement le contenant !

Affirmer cela n'est pas nier le rôle du physique, mais c'est rompre avec une vision naturaliste de l'agriculture, mythifiée notamment au XIX<sup>e</sup> siècle par les romantiques. Cette approche de l'agriculture intégrée à l'environnement, qui renvoie à l'idée de préservation des espaces paysagers, est à nuancer au regard du « temps long » des historiens. En effet, l'homme a toujours lutté pour s'affranchir de la Nature. L'agriculture n'est qu'une lutte constante et agressive de l'homme contre son milieu, donc la Nature, bousculant sans ménagement cette dernière. Le paysage agraire actuel n'est que le fruit de cette lutte. Le milieu naturel a depuis longtemps laissé place à un milieu anthropique apprivoisé.

Pour s'en convaincre, prenons l'exemple de la vigne (plante originaire du bassin méditerranéen) ; il ne faut ni rechercher des terroirs favorables, ni des conditions exceptionnelles pour expliquer son extension et sa localisation <sup>(37)</sup>. Certes, il existe des contraintes mais l'homme a toujours cherché à les diminuer, à les aplanir par des innovations techniques. C'est ce qu'affirmait M. Sorre pour qui « *chaque paysage humain, expression d'un genre de vie, repose sur une combinaison de techniques destinées à maîtriser les forces naturelles ou surnaturelles* <sup>(38)</sup> ».

---

<sup>37</sup> Dion R., (1990) - *Ibid.*

<sup>38</sup> Sorre M., (1961) - *Ibid.*



En réalité, les facteurs d'évolution des paysages sont essentiellement des facteurs humains. Le premier, cité précédemment, concerne les techniques au sens large ; ensuite, c'est l'Homme par son nombre et/ou par son organisation sociale, enfin c'est l'ambiance générale (influence extérieure au système) qui regroupe à la fois les caractères économiques, politiques et sociaux.

## **1.- LES TECHNIQUES.**

L'évolution des paysages agraires doit beaucoup aux techniques. Si, pour la période actuelle, il n'est pas nécessaire d'en faire la preuve, en revanche pour les périodes plus anciennes il convient de rappeler les importants aménagements humains : drainages, terrasses, structures parcellaires, charrues, assolements, rotation des pacages, mis en oeuvre de tous temps pour conquérir des terroirs, les rendre exploitables. Il faut se rappeler le chemin parcouru entre les « paysages naturels » et le « paysage culturel » que nous connaissons actuellement.

M. Sorre déclarait à ce titre : « *Devant le paysage humain, le géographe s'attache à dissocier les techniques qui ont produit le complexe. Par exemple, devant un paysage rural, il distingue les techniques des assolements, celles de l'eau, celles de la conservation de la fertilité, celles de l'élevage, etc... {...} Les unes sont fixatrices du paysage humain, tendent à le cristalliser comme les structures agraires. D'autres, par leur seule introduction désagrègent les vieux complexes, comme celles de la mécanisation et de la motorisation. {...} L'importance du facteur temps se révèle dans toute sa force pour toutes les périodes antérieures à notre ère industrielle et, avec elle, la puissance des résistances opposées au renouvellement* »<sup>(39)</sup>. En fait, seuls les progrès techniques ont la possibilité de « vaincre » les structures qui régissent les paysages. De cette lutte dépend l'évolution de ces derniers.

## **2.- LES HOMMES.**

Leur nombre et leur cohésion sont deux facteurs importants de mise en place des paysages. En effet, le nombre des hommes conditionne très vite la mise en valeur de l'espace. Toute fluctuation génère une évolution paysagère. La riziculture pourrait-elle se passer de ces masses humaines qui entretiennent des terroirs très élaborés ? Il en est de même pour les autres agricultures non ou peu mécanisées (ce que nous connaissons en grande partie pour notre étude).

L'organisation sociale constitue un autre élément d'évolution des structures paysagères. L'openfield est le produit d'une organisation sociale communautaire, autant qu'un type de paysage. Il convient de ne pas comparer le modèle social et le modèle géographique de l'openfield, même si ces deux modèles sont interagissants, (d'ailleurs c'est ce qui permet fréquemment d'affirmer que les paysages ruraux sont figés en mettant en avant une société rurale figée).

---

<sup>39</sup> Sorre M., (1961) - *Ibid.*

### **3.- L'AMBIANCE.**

C'est le paramètre le plus difficile à suivre au cours de l'évolution des paysages. Il recoupe en effet bon nombre d'aspects. Il regroupe toutes les influences externes au système, notamment politiques et/ou économiques. Il peut s'agir d'une guerre, d'un rattachement à un autre espace, de l'évolution des cours du blé, de la viande... C'est le produit de circonstances événementielles (c'est le temps court des historiens), plus rarement de tendance (cycle économique). L'ambiance influe lourdement sur les paysages car elle peut être perçue comme l'agent principal d'évolution. En fait, le plus souvent il s'agit de l'élément révélateur d'une tendance longue de remise en cause des systèmes paysagers.

Les paysages ont toujours connu de très nombreux soubresauts, l'histoire agraire n'est pas un long déroulement qui reproduit incessamment les mêmes formules. Bien au contraire, les paysages agraires sont constamment remis en cause et c'est la résistance de ces paysages eux-mêmes (par le jeu des structures notamment foncières) qui peut donner l'idée d'immobilisme. Suivant une approche historique des paysages agraires entre temps longs et temps courts, la circonstance (issue la plupart du temps de l'extérieur) révèle les modifications paysagères. C'est souvent le grain de sable qui fait fléchir définitivement les résistances du système et de ses structures, soit en imposant une logique hiérarchiquement plus forte, soit en affaiblissant un de ses paramètres structuraux ou un des paramètres producteurs.

Le paysage est la combinaison des trois ensembles qui évoluent autour d'un seul élément relativement stable (pour un pas de temps historique) : le milieu naturel et son cadre topographique (encore que ce dernier puisse évoluer au cours du temps par le jeu de l'érosion anthropique des versants mis en culture, du comblement des fonds de vallées...).

En fait cette idée d'évolution induit et problématise le concept de patrimoine paysager. Le patrimoine (ce qui vient de nos pères) ne sous-tend pas l'arrêt de l'histoire, « *Tout est patrimoine* » déclare A. Humbert <sup>(40)</sup>, comment préserver ce tout ? On a souvent dit que les paysages agraires connaissent une inertie, voire une absence d'évolution et ce point de vue, plus que répandu, conduit à évoquer dans le cas des paysages agraires actuels cette fameuse accélération de l'histoire. C'est donc idéaliser un passé paysager de la France dans une vision « vidalienne ».

---

<sup>40</sup> Humbert A., (1996) - Patrimoine Lorrain, *Identité lorraine, paysages et patrimoine*, Universités de Metz et Nancy 2.

Paysage, système, géosystème, autant de concepts et d'approches qu'il convient d'appliquer à un espace, à un « pays » : le Saulnois. En effet, « *le lien entre pays et paysage est évident, le paysage c'est l'étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect* » <sup>(41)</sup>, (définition contestable, le « paysage » n'est pas à l'échelle du « pays »). Mais que désigne l'appellation de pays du Saulnois ? Quel territoire, quels espaces recouvre cette appellation ? Il est nécessaire pour répondre de s'interroger sur la notion de « **Pays** », afin de définir le Saulnois.

---

<sup>41</sup> Littré.



## **Seconde partie**

### **Territoire et espace du Saulnois.**



Il s'agit de définir l'espace d'étude proprement dit. Un pays n'est pas une structure administrative précise, même si avec les « contrats de Pays », une enveloppe territoriale opératoire doit être mise en place. Le problème de définition de l'espace d'étude réside dans le sens à donner au mot pays. Jusqu'à présent, le sujet avait été abordé comme si l'espace d'étude allait de soi, comme si le Saulnois était un territoire en soi. Il n'en est rien ! Avant de chercher à définir cette portion d'espace qu'est le Saulnois, voyons rapidement ce qu'est un « pays » et quelle réalité il recouvre.

Un pays est un territoire bien identifiable, c'est-à-dire qu'il est un fragment d'espace à un moment passé du temps ; il est donc forcément frappé d'obsolescence. Ce « pays » est une « coquille vide », à laquelle actuellement on redonne une signification sous couvert de découverte du patrimoine. Aussi pour redécouvrir les pays, deux approches sont possibles :

- soit il est nécessaire de considérer ce dernier comme un espace imparfaitement délimité qui a évolué au fil des temps historiques et ce, afin d'éviter la « coquille vide », et donc de l'adapter au temps présent. Un pays serait alors une entité dynamique, un espace toujours en redéfinition par rapport à ses voisins. Dans ce cas c'est un espace aux marges floues qu'il va falloir construire et adapter au fur et à mesure de ses évolutions historiques.
- soit, sans se soucier des évolutions et des heurts historiques du pays, il faut considérer que ce dernier n'a jamais varié, et donc que le Saulnois mérovingien est identique au Saulnois actuel. C'est ignorer les dynamiques territoriales et c'est ancrer l'étude sur un cadre plus précis, en perdant de vue les fonctionnements spatiaux...





## **Chapitre premier**

### **Qu'est-ce qu'un pays ?**

---

Pour tout un chacun, les définitions qui viennent d'abord à l'esprit sont nombreuses. Le mot pays évoque le monde rural, une image de terroirs (on parle de vin de pays), quelquefois on évoque une vague définition teintée d'historicité... Le Petit Robert fournit la définition suivante : « *il s'agit d'une région géographique plus ou moins nettement limitée, considérée surtout dans son aspect physique* »<sup>(42)</sup>. Cette fois, la définition est précise mais n'exprime qu'une réalité tronquée. En effet, limiter le pays à son aspect physique, c'est retomber dans cette géographie « régionale » à base d'espace naturel, comme si l'unité était uniquement un produit de la topographie, de la géologie et de l'hydrographie. L'espace ne peut pas être réduit à cela, car il est créé et utilisé par l'homme : c'est un produit humain. Certes, dans les espaces contraignants comme une vallée en montagne, espace humain et espace physique se superposent, mais en aucun cas dans un espace qui présente peu de contraintes comme le Saulnois.

Evoquer un « pays », c'est aussi rechercher les éléments qui unissent les populations : un parler (patois), une culture, des traditions, des relations familiales, une histoire commune, un cadre de vie... Ce sont tous des facteurs de rapprochement qui permettent d'opposer une communauté à ses voisins. Un pays se définit également par son centre organisateur. C'est le « pays de Sarrebourg », le « pays de Neufchâteau », le « pays de Montmédy »... Mais que faire quand il n'existe aucun centre remarquable ? Dans le cas d'un pays portant un nom de ville, on peut considérer l'espace de ce pays comme étant équivalent à l'influence de cette ville sur son espace proche. Que dire alors des pays comme le Saulnois, le pays de la Nied ou du Sânon... dont le nom est lié à une rivière ? Faut-il chercher comme dans le cas des montagnes un fonctionnement d'un système de vallée qui formerait un pays ? Ce serait reprendre la démarche de A. Richard qui, pour définir le Saulnois, précise certes que « *le Saulnois s'est défini, lui aussi, par son histoire* »<sup>(43)</sup> <sup>(44)</sup>, mais pour décrire le milieu naturel du Saulnois déclare « *il vaut*

---

<sup>42</sup> *Petit Robert.*

<sup>43</sup> Le Saulnois est un produit de l'histoire, mais ce n'est pas l'histoire qui peut le définir. En fait, elle rend compréhensibles les évolutions spatiales du territoire. C'est pourquoi, c'est avant tout un produit du présent.

*mieux parler des milieux naturels (au pluriel)! Même si ceux-ci sont unifiés quelque peu artificiellement par le réseau hydrographique.* »<sup>(45)</sup>. Ces phrases résument parfaitement les contradictions du concept de pays.

Qu'est-ce qu'un pays ? Question qui est en soi une gageure : trouver à un concept une définition univoque, une même définition alors que tant d'historiens locaux ont cherché à définir des sous-ensembles régionaux, des « Pays ». Ainsi, au sein du Saulnois, il y a le « pays de Dieuze », le « pays de Morhange »<sup>(46)</sup>, le « pays d'Albestroff », le « pays de Vic-sur-Seille », ou « région de Château-Salins »... M. Barrès évoquait lui, le « Val-de-Seille » et le « pays des Etangs » dans une description poétique des paysages entrevus lors de son séjour au château d'Alteville.

**Document n° 6**

**« LE PAYS DES ETANGS ».**

*« Dans cette région, les étangs sont nombreux ; on les vide, les pêche et les met en culture toutes les trois années. Il y en a cinq grands et beaucoup de petits. Leur atmosphère humide ajoute encore une sensation à cette harmonie générale de silence et d'humilité. Leur cuvette n'est pas profonde ; çà et là, jusque de leur miroir, des roseaux et des joncs émergent, qui forment de bas rideaux ou des îlots de verdure. Sur leurs rives peu nettes et mâchées, l'eau affleure des bois de chênes et de hêtres. Et nulle chênaie, nulle hêtraie, je dirai mieux, - tant est frappante la grâce de ces solitudes - nulle société féminine ne passe en douceur et en perfection de goût ces lisières où il y a toutes les variétés de l'or automnal avec des courbes de branches infiniment émouvantes. »*

Maurice Barrès<sup>(47)</sup>

Selon J. Peltre, il ne fallait pas chercher de filiation directe entre les *pagi* et les pays actuels traditionnels (comme le Saulnois). Pourtant, il affirmait également que les pays *« ne sont donc qu'un élément d'une réalité de plus en plus complexe et mouvante, mais dans les campagnes de la Lorraine profonde, loin des villes importantes, ils constituent encore le fondement justifié d'une étude régionale »*<sup>(48)</sup>. Pour le Saulnois, qui est un espace des campagnes de la Lorraine profonde, cette affirmation ne va pas de soi.

<sup>44</sup> Richard A., (1994) - Le Saulnois : un milieu naturel, *Les Cahiers Lorrains*, n°2-1994, pp137-145.

<sup>45</sup> Richard A., (1994) - *Ibid.*

<sup>46</sup> Simon C., (1994) - *Evolution socio-économique du pays de Morhange*, Université de Nancy II, Mémoire de maîtrise, inédit, 163 p.

<sup>47</sup> Barrès M., (1905) - *Au service de l'Allemagne*, Fayard, 126 p.

<sup>48</sup> Peltre J., (1984) - Les campagnes lorraines, les paysages agraires : survivances et évolutions, *25<sup>e</sup> congrès international de géographie, Symposium n°22, Transformations historiques du parcellaire et de l'habitat rural.*

## **Chapitre second**

### **Les différentes enveloppes du Pays Saulnois.**

---

Le Saulnois peut avoir différentes enveloppes suivant les critères des définitions dont certains ont été évoqués précédemment. En effet, que ce soit le Saulnois hydrographique ou des milieux naturels, le Saulnois historique, paysager ou fonctionnel, les enveloppes se superposent mais ne se recoupent que partiellement. Toutefois, en superposant ces différentes enveloppes, il pourrait être possible de définir un Saulnois cohérent, un cœur indiscutable et des marges floues.

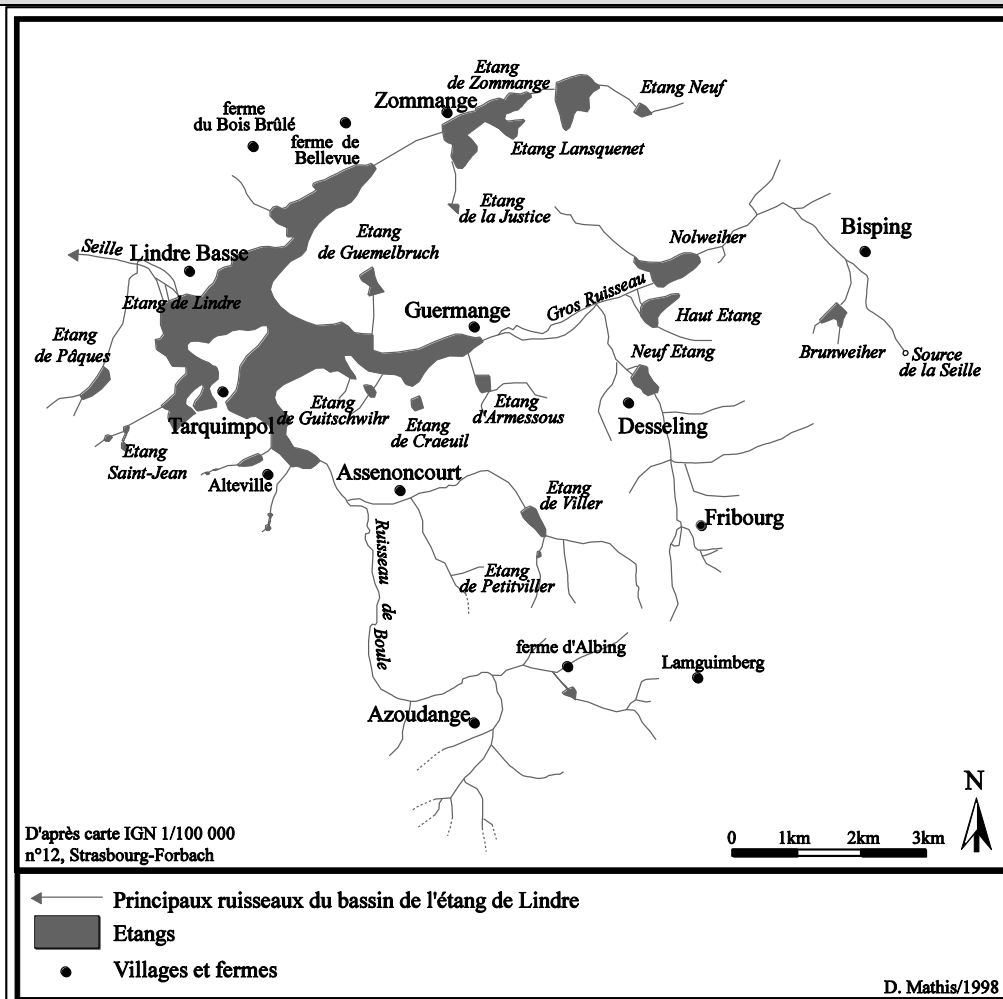
## 1.- LE SAULNOIS : C'EST LE BASSIN DE LA SEILLE.

Beaucoup de pays lorrains doivent leur nom aux rivières, la Seille, la Nied, l'Albe, la Sarre, la Blies... C'est donc tout naturellement qu'il convient de considérer le pays de la Seille comme étant au moins partiellement le bassin hydrographique de la Seille.

La Seille est une petite rivière sinueuse dont le cours s'étire sur près de 130 km. Schématiquement, le Saulnois est constitué par les talwegs dans lesquels s'écoulent la Seille et ses affluents, formant son bassin, les interfluves limitant ce dernier et fournissant ainsi ses limites. Le bassin est composé de deux organismes majeurs : la Seille ou la Grande-Seille (afin de la différencier de son principal affluent : la Petite-Seille) et la Petite-Seille. La Seille prend sa source dans la région des étangs du Lindre. Sa vallée amont délimite ce que l'on nomme le Val-de-Seille, région qui abrite les nombreuses sources d'eau salée qui ont donné son nom à la rivière.

### Croquis n° 1

#### LES SOURCES DE LA SEILLE : LA REGION DES ETANGS.



Si les sources de la Seille se réduisent officiellement à l'étang de Lindre, en réalité le Grand Etang est une réalisation anthropique (aménagement d'un espace marécageux) et lui-même fait partie d'un groupe de neuf étangs (alimentés par une poignée de ruisseaux) reliés les uns aux autres, formant ainsi un bassin versant de 100 km<sup>2</sup>.

Photographies n° 1, 2, 3 et, 4

LES PAYSAGES DU BASSIN DE LA SEILLE.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°93-1135.

**Rectifiée sur une grande partie de son cours amont, la Seille n'offre plus qu'un paysage de grand canal aux longues portions de lignes droites peu végétalisées.**

**Le grand étang de Lindre collecte de nombreux ruisseaux. Le cours de la Seille naît du point de vue paysager et toponymique à Lindre-Basse après avoir franchi la digue qui délimite l'étang.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°89-332.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°89-166.

**Dans sa partie aval, la Seille rencontre peu d'affluents. Le ruisseau de Moince en est un des principaux. La faiblesse de ses écoulements a fait naître un modeste vallon faiblement incisé dans le plateau. Il est un bon exemple du type de paysage produit alors.**

**Le cours de la Seille, en raison de la faiblesse de la pente de son profil en long, sinue naturellement et offre une foule de méandres aux boucles nombreuses. Ici à Attiloncourt, dans sa vallée étroite, la Seille présente un aspect plus « naturel » car son cours n'a pas été rectifié et annonce les paysages des grands méandres. Le méandrage de la Seille est une des caractéristiques des paysages du cours aval jusqu'à Metz.**

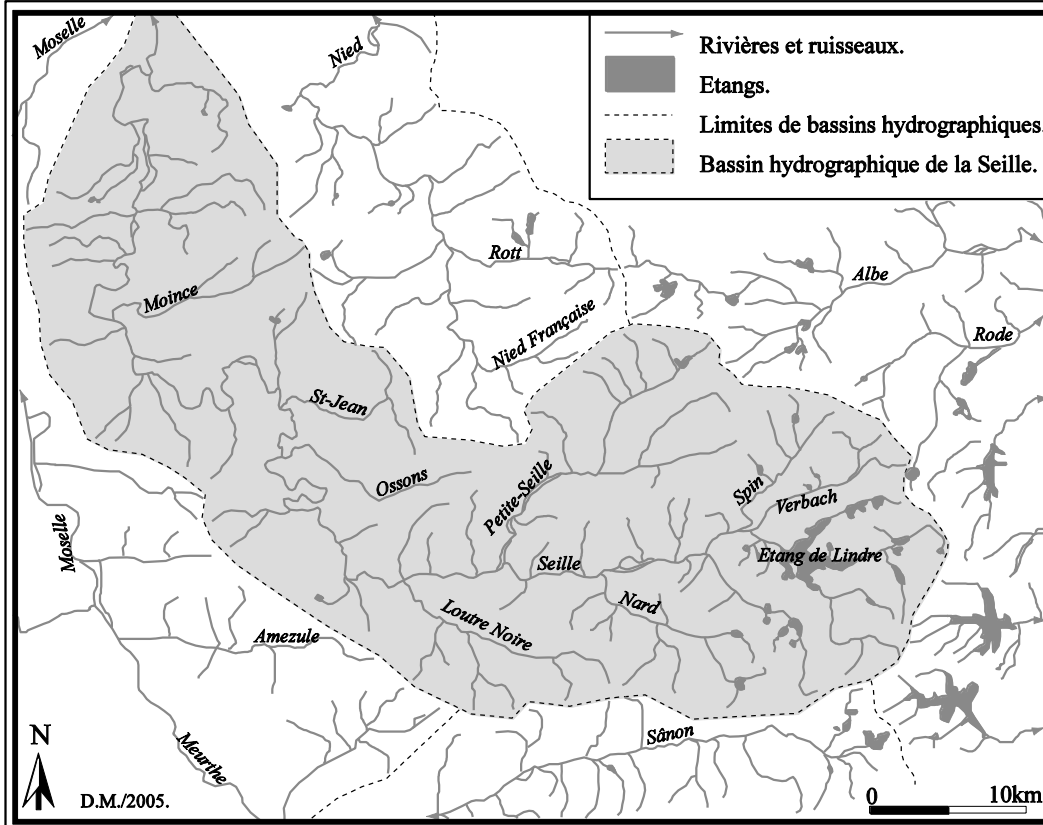


Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°93-1253.

Avant de franchir la cuesta infraliasique, la Seille rencontre son principal affluent : la Petite-Seille dont le bassin inscrit entre Morhange et Château-Salins constitue assez nettement un sous-ensemble.

Carte n° 2

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA SEILLE.



Les limites du pays, dans ce cas, correspondent aux interfluves des bassins de la Seille et des bassins hydrographiques voisins, à savoir les bassins de l'Albe et de la Sarre à l'est, du Sânon au sud, de la Nied au nord, et de la Meurthe et de la Moselle à l'ouest. Il ne semble pas finalement y avoir de problème. La définition physique permet une délimitation simple et évidente, le Saulnois correspond à l'espace précédemment décrit ! Néanmoins il existe un gros problème de limitation au nord-ouest car la Seille est un affluent de la Moselle, et cette confluence s'effectue à Metz. Peut-on réellement étendre le Saulnois jusqu'à Metz, soit au cœur de ce que l'on nomme le « Pays Messin » ? Cette définition du Saulnois peut donc être contestée, mais elle doit tout de même être conservée car elle fournit une première carte relativement précise du Saulnois. Elle correspond au sens physique premier du « pays Saulnois ». Les vaux de la Seille et de la Petite-Seille sont indéniablement le cœur de notre espace d'étude.

## **2.- PROBLEMATIQUES D'UN TERRITOIRE HISTORIQUE.**

Le Saulnois est à l'origine un *pagus* dont le vocable est attesté par les archives depuis 661 (*Salinensis Pagus*). Il est communément admis par les historiens que les *pagi* mérovingiens sont les héritiers des *pagi* de l'époque romaine, même si, pour le Saulnois, il n'y a aucune indication épigraphique concernant une quelconque circonscription administrative à l'époque romaine <sup>(49)</sup>. Pour M. Parisse « *les Romains avaient mis en place des civitates, dont l'Eglise reprit souvent les limites pour fixer les diocèses, et les Francs à leur tour adoptèrent les anciens découpages des pays ou pagi* » <sup>(50)</sup>. En résumé, si nous parvenons à délimiter le pays « Saulnois » au haut Moyen Age, nous pourrions espérer de cette façon obtenir le Saulnois des origines.

Afin d'esquisser cette démarche, il convient de préciser ce que nous connaissons du « Saulnois » gallo-romain. En tant qu'unité territoriale, nous pouvons chercher à l'identifier par rapport à ses voisins <sup>(51)</sup>. Couvrant la partie sud du territoire des Médiomatrices, il paraît relativement facile, en théorie, de limiter la « frontière » sud du Saulnois, avec les *pagi* de la cité des Leuques, notamment avec le *pagus Calvomontensis*. Cette limite du Saulnois correspondrait donc à la frontière entre les deux cités de Metz (*Divodurum*) et de Toul (*Tullum*), cette dernière n'étant pas pour autant définie. Y. Burnand déclarait à ce sujet : « (...) *il est impossible de tracer des limites rigoureuses entre les « cités » gallo-romaines qui occupaient le territoire de la Lorraine actuelle* » <sup>(52)</sup>. La toponymie ne fournit qu'une indication : le lieu-dit les « Ervantes » <sup>(53)</sup> serait un dérivé de la racine indigène *Icoranda*, comparable au *finis* latin. Le site pourrait donc correspondre à la limite entre le territoire des deux cités. Faisant appel aux limites diocésaines, Y. Burnand propose finalement des frontières « en profondeur », soit des marges, qui s'identifieraient aux espaces forestiers. Ainsi, concernant le Saulnois, entre les deux territoires municipaux de Metz et Toul, il suggère suivant une démarche quasi paysagère, les espaces forestiers d'Amance, de Bezange-la-Grande, de Parroy et de Mondon <sup>(54)</sup>... Bien entendu, il ne s'agit que là que d'une hypothèse. Les délimitations entre le Saulnois et les autres « pays » Médiomatrices posent davantage de problèmes. L'étude toponymique rend compte des incertitudes de délimitation existant au nord du Saulnois. Les villages de Dain-en-Saulnois, ou de Silly-en-Saulnois qui se situent à proximité de Metz sont donc indiscutablement dans le Pays Messin malgré leur appellation. S'agit-il comme l'affirme R. Richard d'une partie « *du vieux Saulnois en pays Messin* » <sup>(55)</sup> ? Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

<sup>49</sup> Les seules mentions de *pagi* de la cité des Médiomatrices concernent des *pagi* urbains de Metz, ainsi qu'un *pagus* « IO » non identifiable.

<sup>50</sup> Parisse M., (sous la direction de), (1987) - De l'Austrasie à la Lotharingie, *Histoire de la Lorraine*, Privat, pp95-128.

<sup>51</sup> Pour faciliter la démarche et malgré le risque d'anachronisme, nous utiliserons les toponymes haut-médiévaux.

<sup>52</sup> Burnand Y., (sous la direction de Cabourdin G.), (1990) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine, Les Temps anciens 2 : De César à Clovis*, Serpenoise-PUN, p8.

<sup>53</sup> Territoire de la commune de Moncel-sur-Seille (54).

<sup>54</sup> Burnand Y., (sous la direction de Cabourdin G.), (1990) - *Ibid*, pp8-9.

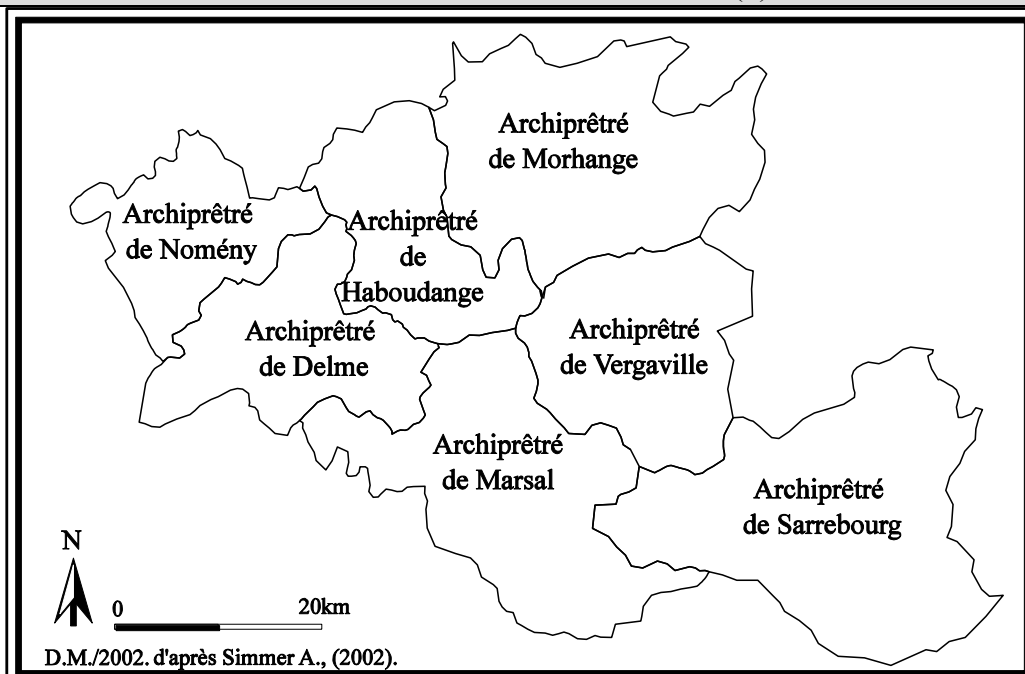
<sup>55</sup> Richard R., (1994) - *Ibid*.



A. Lognon, détenteur de la chaire de Géographie Historique au Collège de France au début du XX<sup>e</sup> siècle définissait le Saulnois de la façon suivante : « *Le pagus Saliensis ou Salnensis – en français le Saulnois – devait à la ville de Château-Salins* <sup>(56)</sup> *son nom, que les actes du onzième siècle traduisent par l'allemand Salingowe. Il est territorialement identique à l'ensemble des archiprêtrés de Nomény, de Delme, de Morhange et Haboudange, de Marsal et de Vergaville, et le vocable français qui le désigne existe encore dans le surnom de plusieurs villages qui cependant ne faisaient pas tous originellement partie du pagus Saliensis.* » <sup>(57)</sup>. En admettant que les circonscriptions religieuses reprennent les circonscriptions territoriales romaines, alors c'est là le Saulnois. Il correspond aux territoires des six archiprêtrés. Dans ce cas c'est un Saulnois immense qui déborde largement du bassin du sel et de la vallée de la Seille.

Carte n° 3

LES DOYENNES DU SAULNOIS <sup>(58)</sup>.



Pour faciliter l'étude, nous avons ajouté Sarrebourg siège de l'archidiaconé dont dépendait l'archiprêtré de Vergaville.

Il convient de remarquer que le « pays d'Albe » <sup>(59)</sup> est compris dans cet espace puisqu'il se trouve inscrit dans les archiprêtrés de Morhange, Vergaville et Marsal. Le pays d'Albe (*Albechova*) serait alors une création postérieure. Il n'est mentionné qu'en 870, lors du partage du royaume de Lothaire entre Louis le

<sup>56</sup> Château-Salins est une création du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>57</sup> Lognon A., (1907) - *Atlas Historique de la France*, Hachette, 290 p.

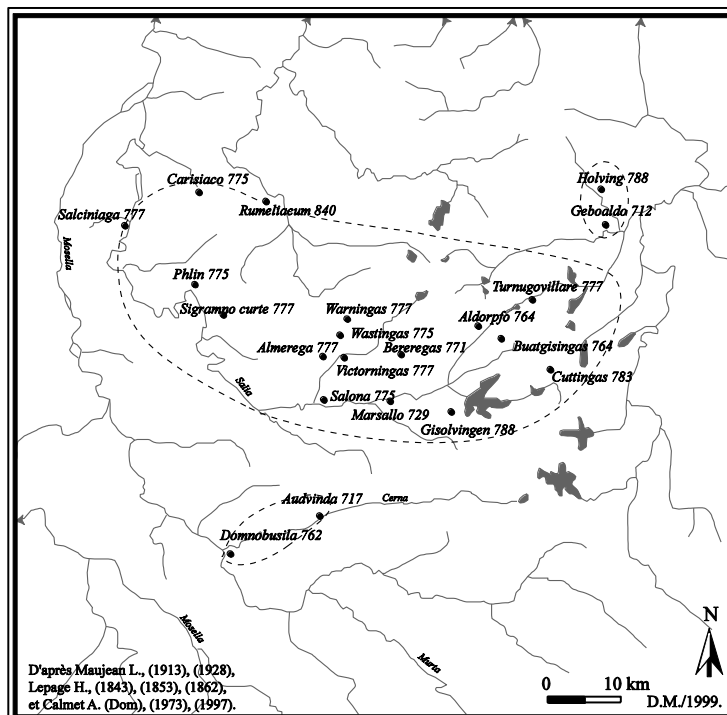
<sup>58</sup> Simmer A., (2002) - *Toponymie mosellane*, Fensch Vallée, Knutange, 367 p.

<sup>59</sup> La dénomination du pays d'Albe (*Albensis Pagus* ou *Albechova*) pose problème. En effet, son toponyme est usité pour le Blâmontois (Comté de Blâmont) mais s'étend largement vers le nord (Albing et Albescheau). Attestés à partir de 870, ces territoires dépendent pour la plupart des archiprêtrés du Saulnois. Du point de vue toponymique, le *Pagus Albensis* possède les mêmes caractéristiques que les autres pays voisins puisqu'il comporte un nom dérivé de rivière comme la Seille, la Sarre ou la Nied.

Germanique et Charles le Chauve. Il se serait donc détaché du Saulnois. Mais il faut attendre le X<sup>e</sup> siècle pour observer la désagrégation des *pagi*, soit l'*Albensis* a toujours été distinct du Saulnois, soit c'est une de ses composantes, un « district » interne qui s'émancipe petit à petit.

**Carte n° 4**  
**LE SAULNOIS AUX**  
**VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> SIECLES (60)**

Cette carte a été dressée à partir des attestations des actes de donations des VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles mentionnant le Saulnois. Le territoire inscrit entre Moselle et Sarre comprend également des fragments dans la vallée du Sânon au sud et dans celle de l'Albe au nord.

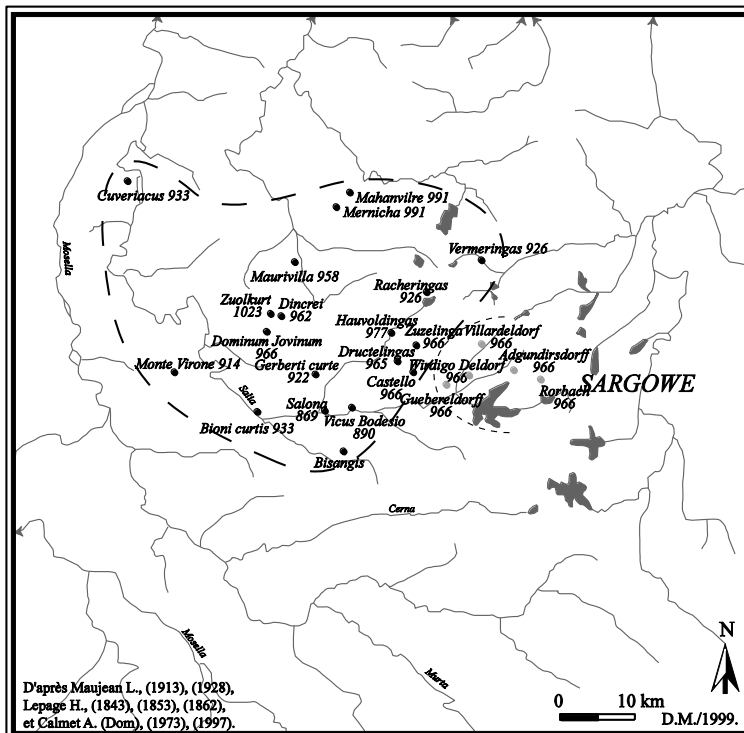


Les voisins du Saulnois sont : au nord, le pays Messin (*Mettensis*) et le pays de la Nied (*Niedgow*), à l'ouest le *pagus Scarponensis*, au sud le *pagus Calvomontensis*, à l'est le pays de la Sarre (*Saargau*) et le pays d'Albe (*pagus Albensis*). Tous ces territoires datent du haut Moyen Age. Malgré les entrelacements des circonscriptions, ils conservent tous plus ou moins une certaine cohérence durant le Moyen Age. Le *pagus* conserve toujours une signification, c'est un territoire qui se trouve sous le contrôle d'un comte ; pour le Saulnois (61) il s'agissait des comtes de Destry. A partir du X<sup>e</sup> siècle, le *pagus Saliniensis* ou le *pagus Sallingowe*, se confond avec l'appellation de *comitatus Destrachium*. Mais, selon L. Maujean (62), le comté et le *pagus* n'ont recouvert les mêmes réalités territoriales qu'à partir du X<sup>e</sup> siècle.

<sup>60</sup> Maujean L., (1913) - *Histoire de Destry et du pays Saulnois*, Imprimerie Lorraine, Metz, 328 p.. Maujean L., (1928) - *Histoire des seigneurs et de la ville de Morhange*, Extrait de l'annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 472 p. Calmet A. (Dom), (1973) - *Histoire de la Lorraine*, 7 volumes, Editions du Palais Royal, réédition. Calmet A. (Dom), (1997) - *Notice de la Lorraine*, Tome 1, 2 volumes, réédition Lacour/Rediviva, 943 p et 223 p. Calmet A. (Dom), (1997) - *Notice de la Lorraine*, Tome 2, réédition Lacour/Rediviva, 1023 p. Lepage H., (1843) - *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, Peiffer, Nancy, 725 p. Lepage H., (1853) - *Les communes de la Meurthe*, Tome 1, A. Lepage, Nancy, 741 p. Lepage H., (1853) - *Les communes de la Meurthe*, Tome 2. A. Lepage, Nancy, 799 p. Lepage H., (1862) - *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, Imprimerie Impériale, Paris, 213 p.

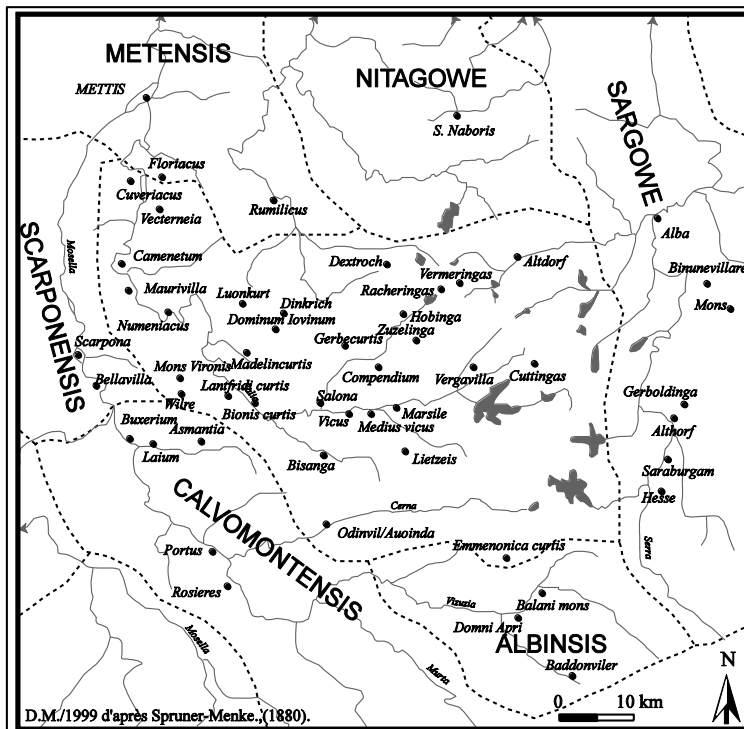
<sup>61</sup> Parisse M., (sous la direction de Cabourdin G.), (1981) - *Un pays du sel : Le Saulnois en Lorraine (XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles), le sel et son histoire*, Nancy, pp37-50.

<sup>62</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*



Carte n° 5  
LE SAULNOIS AU  
X<sup>e</sup> SIECLE (63).

Etablie suivant les mêmes principes que précédemment, la carte du Saulnois au X<sup>e</sup> siècle montre un ensemble territorial plus réduit qu'à la période précédente. L'est du Saulnois est désormais rattaché au pays de la Sarre. Le Saulnois ne touche plus au Sânon mais borde toujours au nord la Nied Allemande.



Carte n° 6  
UNE  
PROPOSITION DU  
SAULNOIS  
HISTORIQUE PAR  
LES HISTORIENS  
ALLEMANDS (64).

La carte ci-jointe établit le découpage historique des différents *pagi* encadrant le Saulnois.

Les trois cartes permettent de constater l'importante variabilité territoriale du *pagus* du Saulnois durant les trois siècles qui précèdent l'an Mil, mais également d'observer un noyau stable centré sur les vallées de la Petite-Seille et de la Grande-Seille.

<sup>63</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.* Maujean L., (1928) - *Ibid.* Calmet A. (Dom), (1973) - *Ibid.* Calmet A. (Dom), (1997) - *Ibid.* Calmet A. (Dom), (1997) - *Ibid.* Lepage H., (1843) - *Ibid.* Lepage H., (1853) - *Ibid.* Lepage H., (1862) - *Ibid.*

<sup>64</sup> Spruner-Menke., (1880), - *Hand-Atlas die Geschichte des Mittelsalters und der neueren Zeit*, Dritte Auflage, Gotha-Justus Perthes, n°35.

Le démembrement du *pagus Saliniensis* est perceptible avec l'apparition indéniable de nouveaux ensembles en Saulnois tels que le *pagus Gerbecurtis* qui apparaît dans l'épigraphie lorraine en 910 et surtout le *pagus de Bérange*. Ce démembrement territorial est dû à la création d'entités religieuses et féodales de tailles plus réduites. Le *Pagus Gerbecurtis* correspond certes à un petit comté inscrit dans le Saulnois, mais ce comté appartient à la puissante abbaye de Gorze. Cette enclave a évolué et a donné naissance par la suite au « Val-de-Vaxy ». D'autres entités n'ont pas laissé de trace, trop vite créées, trop vite démembrées, en raison de l'intérêt économique qu'elles représentaient et l'absence de centre créateur sur place...

Ainsi Salonnnes <sup>(65)</sup> a pu être à la tête d'un tel espace avec les territoires relevant de son prieuré. L'absence d'autonomie et l'affaiblissement carolingien ont été fatals à une telle création. Cette absence d'unité et l'obsolescence de l'ancien *pagus* conduisent à s'interroger sur les dénominations de *comes Saliniensis* et de *comitatus Saliniensis* qui sont encore usitées au XIV<sup>e</sup> siècle, alors que le comté n'a cessé de se démanteler sous l'action de grandes entités extérieures attirées par les richesses du sel ! D'ailleurs, le village de Destry, siège du *Comitatus Saliniensis* est bien éloigné du centre économique du Saulnois (les salines de Salonnnes, Vic-sur-Seille et Marsal) <sup>(66)</sup>, mais se situe par contre au cœur de l'archidiaconé de Marsal... Ce démembrement du Saulnois correspond à la mise en place et à l'affrontement des grandes entités féodales qui veulent monopoliser la production de sel de Salonnnes, Vic-sur-Seille, Moyenvic et Marsal. Les évêques de Metz, les ducs de Lorraine, et les comtes de Bar vont s'affronter directement et indirectement pour la maîtrise de ce territoire. Ces épisodes de la guerre des salines, qui verront les créations, les sièges et les destructions de nombreux châteaux, conduiront à un équilibre au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette période est émaillée d'événements célèbres tels que : la création du Château-Salins <sup>(67)</sup>, la bataille de Marsal, le siège de Vic-sur-Seille, la bataille de Morsperg (Marimont-les-Bénestroff) qui opposèrent les Messins et le Duc Ferry III de Lorraine. Autant d'événements qui témoignent de l'enjeu que représentaient ces territoires, et qui expliquent l'absence d'unité qui en résultait. Pourtant le vocable de Saulnois continue d'être utilisé mais de façon moins systématique que durant le haut Moyen Age. Si l'essentiel de la partie centrale appartient à l'Evêché de Metz, les fractions est et ouest appartiennent au duc de Lorraine. Pourtant, l'imbroglio territorial devient tel que lors des Traités de Westphalie, certains villages restent dans un flou juridique, ignorant s'ils relevaient du Duché de Lorraine, ou de l'Evêché de Metz <sup>(68)</sup>.

---

<sup>65</sup> Le prieuré de Salonnnes dépendait de l'abbaye de Saint-Denis. Il formait une entité territoriale éclatée autour de Salonnnes et une puissance économique associant les salines et l'agriculture. Cet ensemble foncier a été morcelé suite à la disparition de la dynastie carolingienne et la reprise sous tutelle de l'abbaye de Saint-Mihiel, de l'Evêché de Metz et surtout de la Collégiale de Vic-sur-Seille.

<sup>66</sup> Malgré des ateliers de frappes monétaires ces villes dépendaient de l'Evêché de Metz.

<sup>67</sup> Le Château-Salins fut créé en 1344 par les ducs de Lorraine sur le site de l'étang Saint-Jean pour protéger la nouvelle saline. Ce château fut rapidement détruit par les évêques de Metz, un des murs a été réutilisé lors de l'édification de l'église.

<sup>68</sup> Les villages de Chambrey, de Lezey... furent rattachés de 1648 à 1650 au territoire des Trois Evêchés, alors qu'ils appartenaient au Duché de Lorraine.

Cet affaiblissement de la cohérence du Saulnois, né des querelles, a favorisé d'autres entités extérieures qui se mettaient en place, notamment la polarisation nancéienne. S'il n'existe pas de pays nancéen, il ne faut pas oublier que cette ville devient capitale du duché. Elle a alors polarisé des territoires relevant de sa juridiction. Au fur et à mesure que le duché s'est centralisé, l'espace nancéen a empiété sur des voisins moins actifs. C'est ainsi que progressivement la Prévôté d'Amance s'est étendue largement sur la frange ouest du Saulnois <sup>(69)</sup>, tels : les villages de Brin-sur-Seille, Bioncourt, Chambrey, Salonnes, et Château-Salins...

Plus tard, c'est le Marquisat de Nomény qui entre dans la mouvance nancéienne suite au rachat des droits de l'Evêché de Metz au XVI<sup>e</sup> siècle par la famille des ducs de Lorraine. Ce marquisat appartenait aux évêques de Metz, sans pour autant être entré véritablement dans la mouvance du « Pays Messin ». En réalité, il regroupe les lambeaux sud de l'ancienne assise territoriale de l'archidiaconé de Nomény. Ce reliquat ouest du Saulnois, qui est de droit dans l'orbite messine, se trouve trop éloigné pour être contrôlé totalement. Devant l'affaiblissement de l'évêché et le développement du duché et des villes de Pont-à-Mousson et de Nancy, le marquisat échappe au contrôle messin, et finalement s'intègre à l'espace mussipontain et nancéen. Le rachat des droits de l'évêché n'est que la conséquence de la croissance de l'axe de la Moselle. Relevant directement de Nancy et jouxtant ces territoires, la coupure avec les anciennes villes du Saulnois est consommée. Nomény, marge du Saulnois, devient indépendante du Saulnois mais dépendante de Pont-à-Mousson et de Nancy.

En revanche, le Saulnois, par le biais de la Prévôté de Dieuze, tentait d'englober les territoires entre Sarre et Seille, notamment au nord et à l'est de la Châtellenie d'Albestroff. Au sud, le Blâmontois était perdu depuis trop longtemps et formait une entité bien organisée par leurs comtes <sup>(70)</sup>. Les barons de Fénétrange n'ont pas réussi la même opération malgré le peu d'intérêt des ducs de Lorraine pour ces espaces orientaux. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, les choses évoluent, Amange (Insming) et sa Maire-Cour (ou Mère-Cour) sont sous la tutelle de la Prévôté de Dieuze, les habitants doivent d'ailleurs des corvées pour la gruerie de Dieuze.

Cette reconquête trouve son apogée au XVII<sup>e</sup> siècle et est confirmée après la guerre de Trente Ans. Certes en 1598, Amange se détache comme siège de Prévôté, mais Albestroff, Virming, Munster... dépendent toujours de la Prévôté de Dieuze. De plus, la Prévôté d'Amange relevait encore de la Châtellenie d'Albestroff et de la gruerie de Dieuze. Cette Prévôté composée des villages de Francaltroff, Réning, Léning, Hunskirch, Vittersbourg, Nelling, Gréning,

---

<sup>69</sup> D'après L. Maujean, (1913) - *Ibid*, la Prévôté d'Amance serait l'héritière des droits comtaux du *comitatus Destrachem*, bénéficiant des reliquats territoriaux du comté.

<sup>70</sup> Pourtant il existait des liens privilégiés entre les deux entités. Les comtes de Blâmont possédaient de nombreux territoires et droits en Saulnois. De nombreux toponymes faisaient référence à Blâmont comme à Chambrey ou à Burthecourt... De plus, ils ont assuré longtemps la protection des terres d'Evêché recevant en récompense les revenus de certaines salines de Marsal.

Teschen, Hilpurch, Zelle, Petit-Rohrbach, Petit-Tenquin <sup>(71)</sup>, fut dissoute durant la guerre de Trente Ans. Le siège de Prévôté revient alors à Dieuze <sup>(72)</sup>. Les nouveaux villages (Montdidier, Marimont, Neufvillage) sont sous la dépendance de Dieuze ; d'ailleurs la population qui réoccupe Montdidier provient pour 75% des villages de la vallée de la Petite-Seille !

Pays d'étangs et de forêts, relativement pauvre, la Châtellenie d'Albestroff n'attire aucune convoitise. De plus il n'y a aucun centre capable d'empiéter sur cette marge, il faut rappeler que les territoires du Bailliage d'Allemagne sortent exsangues de la guerre de Trente Ans. Par contre, il faut nuancer le poids du Saulnois sur cet espace. En effet, si le repeuplement de la partie occidentale (secteur d'Albestroff) s'est effectué par des habitants du Saulnois, la Prévôté d'Insming est repeuplée essentiellement par des Tyroliens, des Suisses alémaniques... La conséquence de ce repeuplement est un changement dans la toponymie, puisque Amange devient définitivement Insming... La Prévôté fut recréée en 1698, puis unie, en 1720, à la Prévôté de Sarralbe, preuve de la création d'une nouvelle entité. Mais Insming reste toujours un satellite... En 1751, la Prévôté d'Insming est rattachée à nouveau directement au Bailliage de Dieuze.

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la mainmise progressive des rois de France redonne au Saulnois une assise administrative et politique unique. En 1648, les droits sur les Trois Evêchés sont confirmés. En 1661, le traité de Vincennes conforte la présence royale dans le Saulnois. Enfin, Louis XV récupère la Lorraine lors du décès de son beau-père Stanislas Leszczyński en 1766. Mais le Saulnois existe-t-il encore ... ? Le terme est toujours utilisé dans quelques écrits, même s'il a perdu depuis longtemps sa fonction administrative. Il ne recouvre plus qu'une vague enveloppe territoriale.

La Révolution et le découpage territorial de 1790 confirment une nouvelle enveloppe, une nouvelle physionomie du Saulnois, centrée sur Vic-sur-Seille. La Seille fixe sa limite ouest dans le secteur de Brin-sur-Seille. Le secteur de Nomény est définitivement perdu. C'est, pour un temps, la fin de la régression à l'ouest du Saulnois. Ce dernier conforte même sa position au sud puisque Arracourt forme provisoirement un canton dépendant de Vic-sur-Seille. Ce dernier déborde et empiète au sud vers les pays du Sânon <sup>(73)</sup>. La Prévôté d'Amance est démembrée et ce démembrement marque un recul temporaire de l'influence de Nancy. En 1790, la limite départementale entre Moselle et Meurthe fixe définitivement une « frontière » entre le pays de la Nied, pays Messin et Saulnois, mais le Saulnois y a perdu Morhange et beaucoup de territoires qui relevaient de l'ancienne baronnie. Ainsi, la carte de Desbois au XVIII<sup>e</sup> siècle présente la limite entre Pays Messin et Saulnois.

---

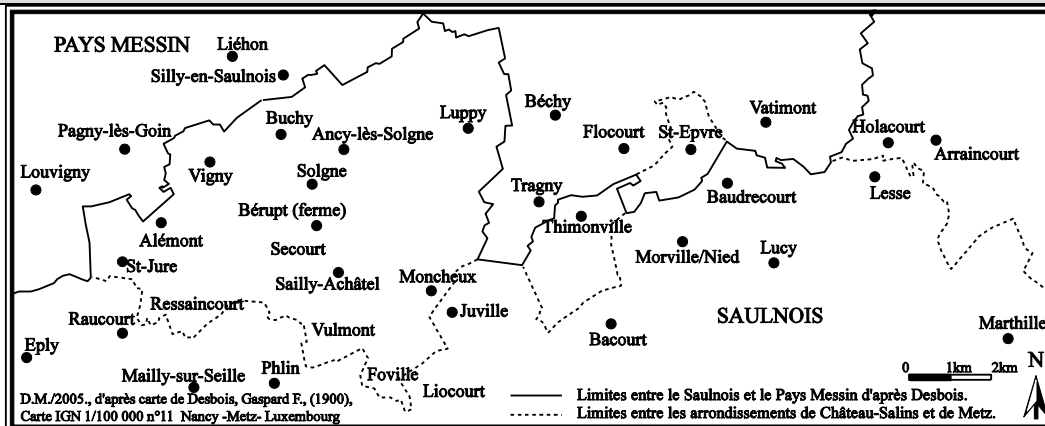
<sup>71</sup> ADMM, série B. 5366 et B. 5397.

<sup>72</sup> Il semble que la Prévôté d'Amance n'ait pas eu d'indépendance et ait remplacé la Maire-Cour, puisque le pénal dépendait toujours de la Prévôté de Dieuze...

<sup>73</sup> Le canton d'Arracourt était composé des villages d'Athienville, Bathélémont, Bezange-la-Grande, Bures, Juvrecourt, Réchicourt-la-Petite, Xanrey.

Carte n° 7

LA FRONTIÈRE NORD DU SAULNOIS (74).



Le Saulnois a comme limites nord les villages d'Eply, Raucourt, Saint-Jure, Vigny, Buchy, Luppy, Moncheux, Juville, Thimonville, Morville-sur-Nied, Baudrecourt, Holacourt. En 1790, le découpage départemental ajoute Eply et Raucourt au futur canton de Nomény, mais détache Secourt, Solgne, Sully-Achatel et Vulmont dans le secteur de Delme. Dans le secteur de la Nied française, il rattache Saint-Epvre, Morville-sur-Nied et Baudrecourt, mais retire Arraincourt, Brulange, Destry, Morhange, Racrange, Baronville... qui sont intégrés au sein du canton de Faulquemont.

Pourquoi prendre en compte les limites départementales dans une recherche concernant les délimitations de pays ? Simplement parce que ces limites vont façonner durablement le territoire. Encore aujourd'hui, malgré la régionalisation et une certaine volonté de favoriser la décentralisation, les structures administratives restent très contraignantes, et il faut souvent des impératifs économiques, politiques très forts pour les dépasser. Il est donc très facile de comprendre qu'une limite administrative entraîne des modifications concernant un territoire qui n'est plus fonctionnel. Le fait que Nomény soit rattaché à l'arrondissement de Pont-à-Mousson en est le meilleur exemple.

En revanche le Saulnois voit son influence définitivement admise sur le futur canton d'Albestroff avec une grande partie de la Prévôté d'Insming, (cette dernière étant éclatée en deux entités) (75), sur l'ancienne baronnie de Fénétrange et une grande partie de la « région des étangs » qui sépare Sarrebourg de Dieuze. Ainsi, le district de Dieuze se voit adjoindre les cantons de Berthelming, de Fribourg et, au sein du canton d'Alteville, les villages d'Azoudange, Desseling, Assenoncourt et Guermange. Mais ce découpage est très vite remis en cause, rattachant Mittersheim et Fénétrange à l'arrondissement de Sarrebourg...

Le Saulnois continue, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à perdre de la consistance autant par l'action du découpage de l'arrondissement que par la perte de sens du

<sup>74</sup> Gaspard F., (1900) - Etudes historiques du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle sur le Pays Messin, Imprimerie J. Saillard, Lyon, 166 p.

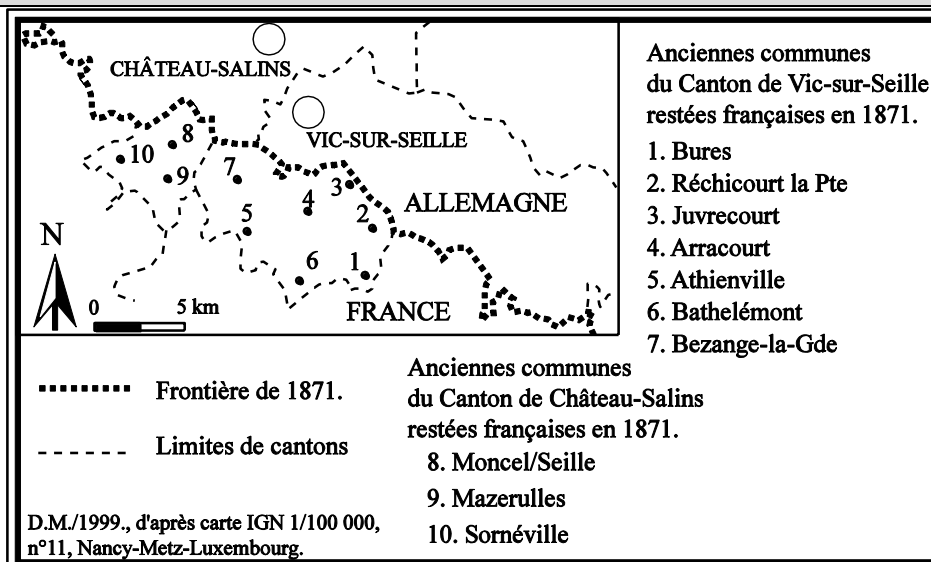
<sup>75</sup> Cet éclatement est général et concerne l'ensemble de la frontière nord-est du Saulnois ancien. Le doyenné de Morhange se divise d'est en ouest, Albestroff restant dans le département de la Meurthe, alors que Grostenquin (qui ne dépendait plus du Saulnois depuis longtemps) revenait à la Moselle.

nom lui-même. Ainsi, H. Lepage <sup>(76)</sup> écrivait à propos du Saulnois : « *On appelait ainsi toute la partie supérieure de la Seille, accrue d'un territoire qui, plus étendu sur la rive droite que sur la rive gauche, avait pour limite au nord, le cours de la Nied.* » <sup>(77)</sup>. Définition imprécise qui ne limite le Saulnois ni à l'ouest, ni à l'est, mais qui montre qu'au XIX<sup>e</sup> siècle le terme de Saulnois est presque tombé en désuétude.

La défaite de 1870 et le traité de Francfort en 1871 accentuent encore le démembrement occidental, puisque le canton de Vic-sur-Seille perd les villages de « l'ancien » canton révolutionnaire d'Arracourt avec Juvrecourt et Xures, ne conservant que Xanrey. Le canton de Château-Salins perd Moncel-sur-Seille, Sornéville et Mazerulles. Mais le Saulnois ne récupère pas Morhange qui reste exclu administrativement, car toujours rattaché à Faulquemont <sup>(78)</sup>.

Carte n° 8

LES MODIFICATIONS TERRITORIALES DE 1871.



Le retour de la Moselle dans le giron de la France en 1918 ne change rien, sinon l'abandon définitif des terres occidentales du Saulnois, puisqu'il n'y aura aucun changement dans les découpages départementaux. Néanmoins, il renforce l'individualisation du Saulnois à l'ouest, coupant cette fois-ci définitivement l'arrondissement de Château-Salins de son ancienne préfecture Nancy et de son influence. Actuellement Nomény, Arracourt ne sont pas des marges du Saulnois, mais des territoires perdus. Cette frontière apparaît des plus marquées dans l'espace lorrain. Véritable déchirure entre « France de l'intérieur » et « France de l'extérieur », elle reste des plus vivaces dans les esprits comme dans les faits. Elle est d'ailleurs bien plus marquée culturellement que la fameuse limite linguistique qui scinde en deux le Saulnois et la Moselle.

<sup>76</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

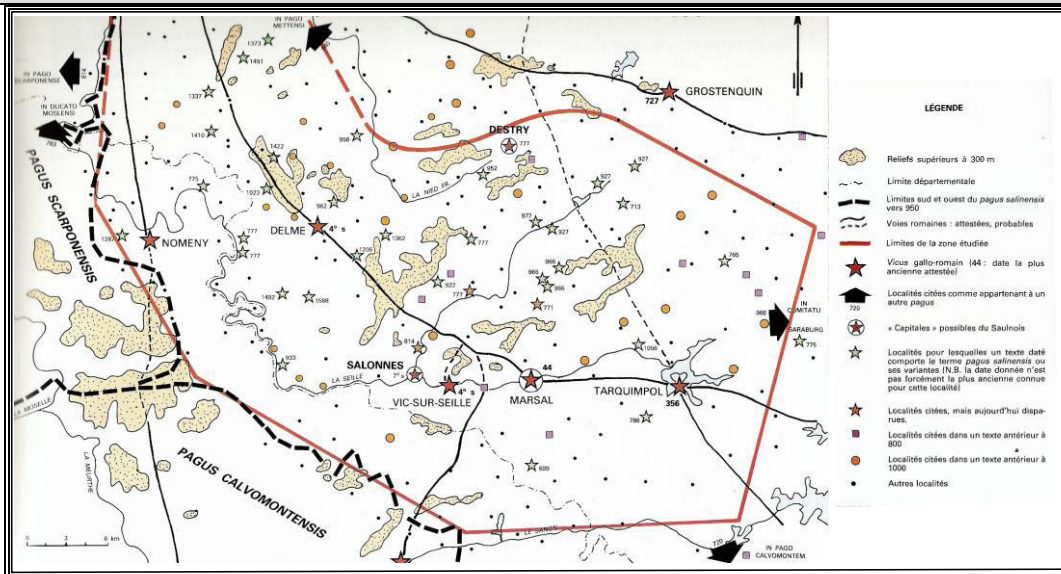
<sup>77</sup> Lepage H., (1862) - *Ibid.*

<sup>78</sup> Faulquemont a reçu la direction du canton suite à l'attitude jugée « excessive » des Morhangeois lors de la Révolution.



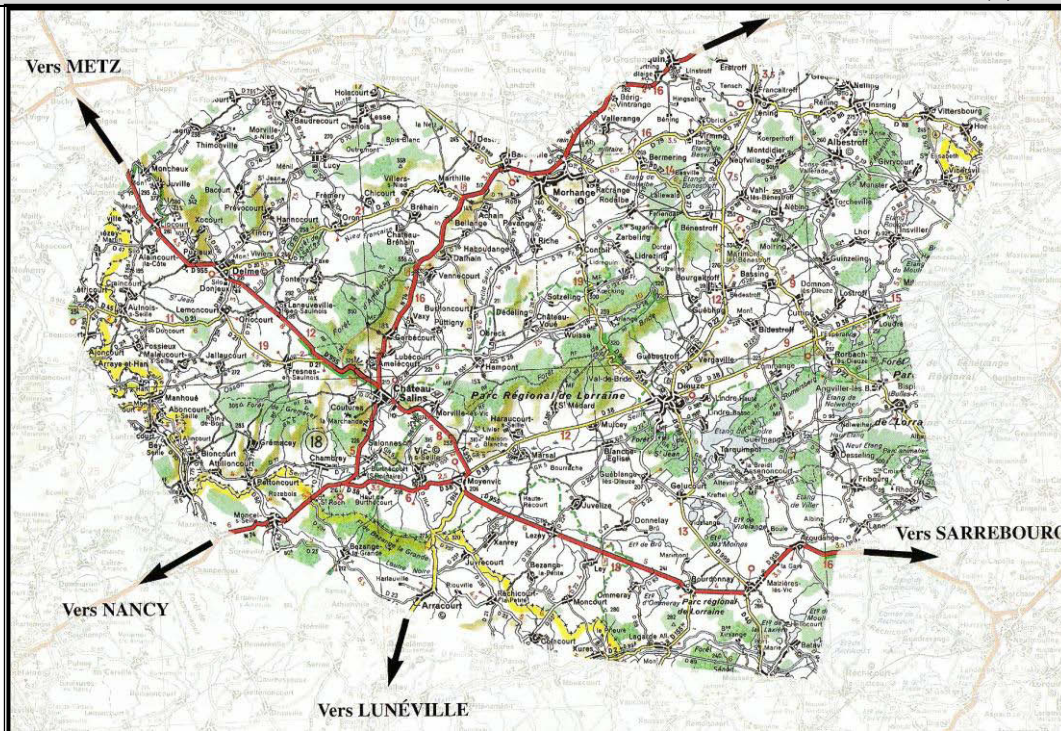
Carte n° 9

LE SAULNOIS VU PAR BERTON R. (79).



Carte n° 10

LE SAULNOIS VU PAR MANZI D., RICHARD R., CAPDEVILLE B. (80).



Dans les deux cas, les auteurs proposent des territoires délimités. R. Berton choisit judicieusement une époque donnée, alors que R. Richard propose son Saulnois comme immuable, or nous avons montré que ce Saulnois est un espace évolutif autant qu'un territoire et que souvent une nouvelle enveloppe territoriale a revêtu un nouveau « Saulnois fonctionnel ».

<sup>79</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>80</sup> Manzi D., Richard R., Capdeville B., (1996) - *Le Saulnois, au pays du sel et de la Seille*, Pierron, Sarreguemines, 127 p.

En terme d'espace, le Saulnois a-t-il jamais eu un centre qui aurait cristallisé une entité territoriale ? A l'époque romaine, il y avait quatre *vicii* attestés : Nomény, Marsal, Vic-sur-Seille et Tarquimpol, tous les quatre sur la Seille. Trois de ces *vicii* sont également sur l'axe Metz-Strasbourg et forment un « cœur » polynucléaire qui charpente l'espace du Val-de-Seille. Ce cœur d'ailleurs s'est renforcé avec l'apparition de Moyenvic, Dieuze, Salonnnes. Pourtant, aujourd'hui il ne reste rien de cet ancien « heartland » du Saulnois, ce qui souligne son obsolescence. Un territoire est avant tout un espace fonctionnel au moment où il s'individualise et/ou s'effectue son découpage. Il représente un espace à un moment du temps. Si les fonctionnements spatiaux se modifient, la structure territoriale ne peut évoluer et devient objet d'obsolescence. C'est le divorce entre le *pagus* Saulnois et l'espace du Saulnois observé au IX<sup>e</sup> siècle.

Le Saulnois, territoire immense, n'a cessé de se réduire par absence de centres importants. En effet, comment voir en Destry (90 habitants en 2006) ou en Tarquimpol (66 habitants en 2005) une capitale pour le Saulnois. Certes, Vic-sur-Seille ou Marsal ont pu pendant un temps jouer le rôle de pôle centralisateur. Vic-sur-Seille et Marsal, durant le haut Moyen Age (et même encore au XIV<sup>e</sup> siècle à Marsal), ont battu monnaie, mais cette frappe dépendait toujours des évêques de Metz. Il n'y avait aucune autonomie. Vic-sur-Seille n'a été capitale du Saulnois et pratiquement de l'évêché que durant les séjours de l'évêque Jacques de Lorraine au XIII<sup>e</sup> siècle, soit trop peu de temps pour affermir un territoire. Vic-sur-Seille, chef-lieu d'arrondissement au lendemain de la Révolution, a perdu très rapidement son titre au profit de Château-Salins, alors en plein développement avec l'exploitation du sel. Mais Château-Salins ne peut être considéré comme un centre polariseur ; ce n'est pas avec 2 569 habitants en 2005 que l'on peut constituer un pôle. Dès 1790, Nomény et Morhange, hors du Saulnois, ne peuvent incarner ce centre. Il ne reste que Dieuze ! Indiscutable à l'est par la conquête d'Albestroff, elle n'a jamais joué le moindre rôle à l'ouest, effacée par les villes du sel : Marsal, Moyenvic et Vic-sur-Seille .

Le Saulnois est un territoire géographique disparu, comme tant d'autres en Lorraine. Il s'est maintenu fictivement d'un point de vue toponymique. La permanence du toponyme peut-elle être vue comme une induration de la notion territoriale dans la culture géographique locale ? C'est une question pertinente à laquelle finalement personne n'a réellement cherché à répondre. Aujourd'hui qui sait réellement ce qu'est le Saulnois ? Si on interrogeait les populations du prétendu Saulnois, on se rendrait compte que bien peu savent concrètement ce qu'est le Saulnois. Ses limites, se sont depuis longtemps effacées devant des recompositions territoriales ultérieures réelles et historiques ou théoriques, nées de l'analyse géographique contemporaine. Actuellement, donner des bornes à ce territoire du Saulnois relève d'une gageure géographique tout autant qu'intellectuelle dont il faut pourtant s'affranchir. Considérer le Saulnois comme un territoire d'étude actuel, c'est finalement tomber dans le même discrédit qui serait d'affirmer : le Saulnois correspond à tel territoire !

En faisant preuve de rigueur intellectuelle, il faudrait considérer le Saulnois avec toutes ses étapes d'évolution, y compris dans ses formes les plus contemporaines, en appliquant une formule chère aux physiciens, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Dans ce cas, c'est toutes les dynamiques territoriales successives, y compris celles qui témoignent de l'obsolescence même du « pays » Saulnois qu'il conviendrait de prendre en compte et finalement d'intégrer dans une démarche archéologique d'un territoire. Ainsi, à l'échelle de notre étude c'est intégrer tous les Saulnois successifs tout en sachant que nous ne connaissons pas les limites du Saulnois d'origine. Ainsi, il faudrait pouvoir faire correspondre au Saulnois à T+1, les éléments paysagers fossiles de T+1. Dans ce cas, en suivant les étapes chronologiques nous pourrions finaliser cette délimitation à la dernière enveloppe territoriale connue : l'arrondissement de Château-Salins. On peut toujours douter de la validité de ce territoire comme système géographique. Il ne nous appartient pas de trancher sur celle-ci puisqu'en fait nous ne cherchons pas à établir une région actuelle mais bien plutôt les limites d'un Saulnois qui se rapprocherait au mieux des origines : un territoire un peu mythique dont nous ne possédons par recoupement que les enveloppes postérieures. Une autre démarche tout aussi délicate serait d'établir *a posteriori*, à partir de l'exhumation d'éléments « archéo-géographiques », puis d'une reconstitution systémique du territoire, les limites du Saulnois. La démarche, séduisante en soi, ne répond pas à la problématique territoriale de ce chapitre, mais nous conduirait finalement à reporter en fin de parcours la délimitation de l'espace d'étude dont nous avons besoin au préalable.

En fait, et dans la mesure où nous cherchons à établir une zone d'étude territorialement plus ou moins bien délimitée qui se rapprocherait au mieux du Saulnois d'origine, pour des raisons de simplification nous considérerons le Saulnois dans ses plus grandes acceptations possibles. Les enveloppes territoriales historiques les plus anciennes que nous avons mises en évidence nous fournissent incontestablement les zones centrales du Saulnois. Les évolutions postérieures (médiévale, moderne ou contemporaine) nous délimitent des fragments territoriaux qui s'ajoutent au Saulnois ou qui s'en détachent progressivement. Il semble pertinent de tenir compte des reconstitutions territoriales qui ont affecté le Saulnois et nous essaierons de les illustrer avec leurs conséquences lorsque cela sera possible.

Le Saulnois est génétiquement *a priori* un territoire administratif gallo-romain. En temps que territoire a-t-il été un système géographique ? Force est de reconnaître compte tenu de l'ignorance quasi-complète des structures des « *pagi* » que nous n'en savons rien ! Ce que nous savons en revanche, c'est qu'à des époques plus tardives le *pagus* du Saulnois est resté

comme structure territoriale évoluant progressivement en comté carolingien. Ce comté possédait vraisemblablement des sous-pays dont il est vrai nous n'avons souvent que le nom qui renvoie à un village actuel ou disparu du Saulnois (Pays de Bérange, Pays de Gerbécourt, Pays d'Albe...). La limite nord du Saulnois apparaît problématique dans la mesure où le sud du pays messin est dénommé le Saulnois du pays messin. S'agit-il d'un territoire perdu ou plutôt d'une dénomination toponymique ? Dans ce cas, nous aurions un pays messin du Saulnois qui serait finalement le sous-pays au nord du Saulnois. L'hypothèse territoriale est séduisante dans la mesure où elle établirait finalement toute une hiérarchie territoriale comme celle que nous connaissons actuellement.

On peut toutefois se demander comment de telles structures ont pu perdurer d'une façon aussi forte alors que des structures territoriales plus récentes ont été presque totalement effacées dans les faits comme dans la culture locale. Lorsque l'on souhaite faire disparaître un système territorial, l'œuvre apparaît finalement assez aisée si la recomposition territoriale cherche à gommer tout ce qui est antérieur. Ainsi, prenons pour le Saulnois le Comté de Morhange fort de ses 6 siècles d'existence, il a été démembre, éclaté, ventilé entre cantons et arrondissements lors de la période révolutionnaire. La ville déclassée au profit de Faulquemont et Grostenquin n'a jamais retrouvé sa place de chef-lieu. Le territoire a totalement disparu. Pour nos pays gallo-romains, personne n'a cherché à les faire disparaître, ils ont simplement dépéri, laissant tels des fantômes leurs appellations toponymiques.

Cette recherche d'un centre historique conduit tout naturellement à s'interroger sur l'existence actuelle du Saulnois. Le Saulnois existe-t-il encore ? Quelle réalité territoriale recouvre-t-il ? La proposition du Saulnois correspondant à l'arrondissement ne convient pas à tous et on peut citer R. Richard qui écrit : « *Il est actuellement d'usage de confondre le Saulnois avec l'arrondissement de Château-Salins. Il s'agit d'une simplification administrative quelque peu excessive. Ainsi, la ville de Morhange, bien que située dans l'arrondissement de Forbach, est-elle naturellement tournée vers le Saulnois, ne serait-ce que par la source de la Petite-Seille à ses confins* »<sup>(81)</sup>. L'arrondissement de Château-Salins peut-il constituer une enveloppe territoriale convenable pour le Saulnois ? Cela reviendrait à considérer que le Saulnois serait encore une entité fonctionnelle, ou plutôt montrer qu'un espace fonctionnel pourrait reprendre l'appellation de Saulnois, simplement parce qu'il en est la dernière incarnation.

---

<sup>81</sup> Richard R., (1994) - *Ibid.*

### **3.- LE SAULNOIS ESPACE FONCTIONNEL, VECU ET PERCU.**

L'aperçu historique confirme l'obsolescence du terme de Saulnois. La mode patrimoniale et la recherche des racines rurales de la France font resurgir le terme sans que personne ne sache véritablement ce que recouvre cette dénomination. Faut-il y voir une unité culturelle avec un esprit de corps qui ferait du Saulnois un espace inconditionnellement reconnu par tous ses habitants ?

Photographies n° 5 et 6

LIOCOURT : PROBLEMES DE FRONTIERES.



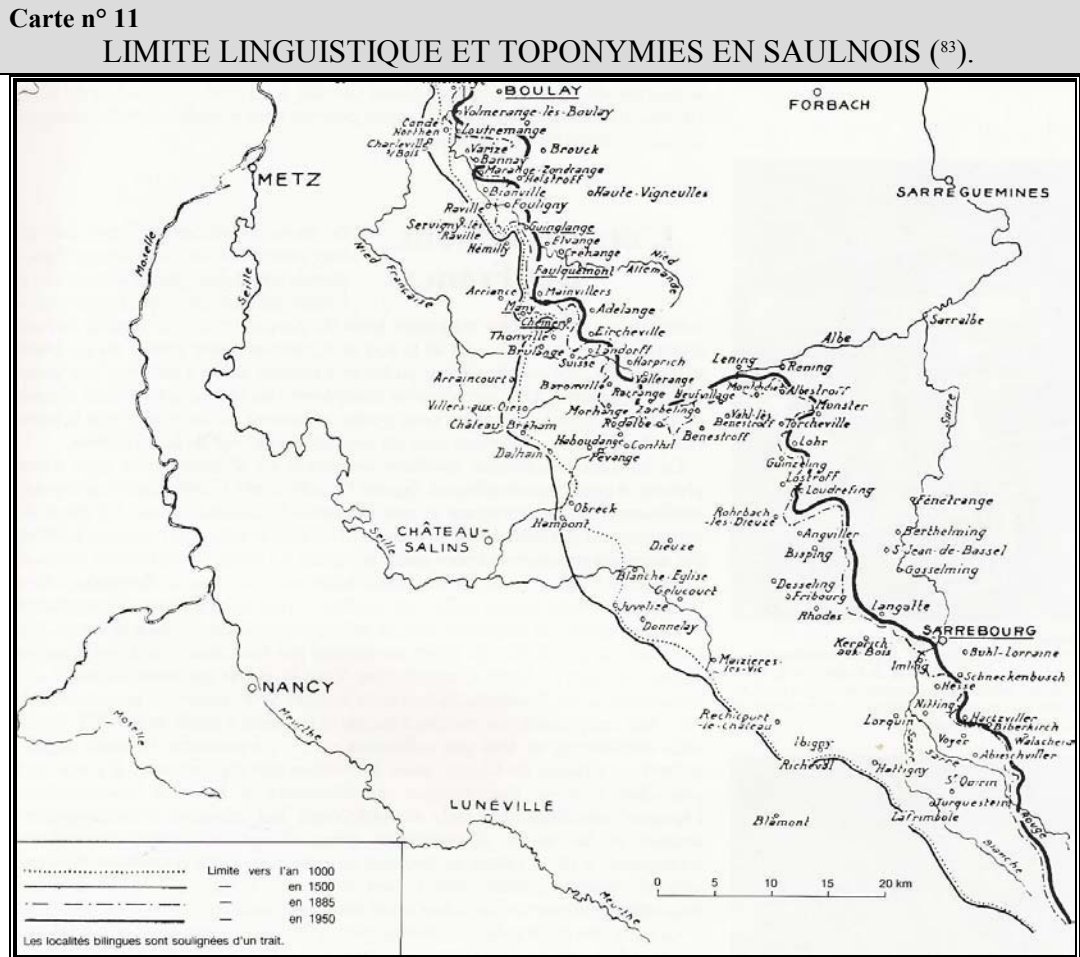
D. Mathis/2001.

**Le village de Liocourt ne semble pas avoir choisi de quel espace il faisait partie. A la fois dans le Pays Messin et dans le Saulnois, il semble dire qu'il n'est finalement dans aucun de ces espaces. Ce cas n'est pas dû à une erreur d'affichage puisque ce fait se répète à Maizières-lès-Vic...**

Les panneaux à l'entrée du village de Liocourt ou de Maizières-lès-Vic, qui revendiquent à la fois l'appartenance du village au Saulnois et au Pays Messin ou au Pays de Sarrebourg montrent l'ignorance de ce que recouvre le Saulnois. Cette affirmation prouve bien l'inexistence d'un sentiment unitaire, bien que tout le monde utilise le terme.

Le Saulnois fait partie à la fois de la Lorraine de patois roman et de patois germanique ; ces deux parlars ne sont pas des facteurs d'unité culturelle. Certes, la frontière linguistique a fluctué au cours des temps, mais les secteurs de Vic-sur-Seille ou de Delme n'ont jamais fait partie de la zone germanophone. D'autre part, en zone germanophone, il existe des espaces de bilinguisme (jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle Insming s'appelait Amange). Au sein de ce territoire, les inimitiés entre villages sont évidentes et les rancœurs existantes sont multiples, querelles de clochers où

l'on rivalisait avec certains villages voisins dans les espaces flous entre bans communaux ou dans les fêtes de villages. Les dictons et sobriquets<sup>(82)</sup> ont longtemps circulé sur le compte des habitants de tel ou tel village (notamment entre Vic-sur-Seille, Moyenvic et Marsal). Cet antagonisme de voisinage cristallise le communautarisme villageois.



La limite linguistique partage le Saulnois en deux entités, avec une zone intermédiaire marquée par le recul de l'usage du parler « francique » au profit d'un parler « roman ». Cette limite révèle l'absence d'unité culturelle du Saulnois, ou plutôt elle en fait la particularité puisqu'elle est au cœur d'une des seules régions où la frontière linguistique a reculé dans de telles proportions.

Depuis une vingtaine d'années, le Saulnois semble retrouver une nouvelle enveloppe administrative. En effet, l'arrondissement de Château-Salins s'était porté candidat pour participer au « contrat de pays ». Malgré la non-sélection de l'arrondissement, les efforts de coopérations se sont amplifiés, faisant naître une cohérence régionale : un pays.

<sup>82</sup> Zéliqson L., (1929) - *Evangile des ivrognes (Attiloncourt)*, recueil de textes patois, ASHAL.

<sup>83</sup> Toussaint M., (1955) - *La frontière linguistique en Lorraine*, A. et J. Picard.

### 3.1.- LE SAULNOIS : « C'EST L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS » !

« *Le territoire est un support d'unité et d'identité, par l'exercice de la fonction publique* »<sup>(84)</sup>. En d'autres termes, le cadre administratif et la gestion donnent consistance à un territoire. Cette affirmation conforte bien l'idée que le Saulnois actuel correspond à l'arrondissement de Château-Salins. Cette logique est mise en avant par les principaux élus de l'arrondissement. Ainsi, en 1996, le docteur P. Bourlon, Conseiller Général du canton de Château-Salins, déclarait que le pays du Saulnois {...} « *correspond à peu près à l'arrondissement de Château-Salins* »<sup>(85)</sup>. D'ailleurs, certains organismes opératoires de l'arrondissement utilisent le terme de Saulnois, et vont même jusqu'à reprendre le nom de Saulnois comme sigle. Ainsi, le S.A.U.L.N.O.I.S.<sup>(86)</sup> est le Syndicat d'Aménagement de l'arrondissement. Cet organisme n'est qu'une étape dans l'élaboration d'un projet intercommunal. En fait, cette approche donne réellement corps à la définition de D. Brand et M. Durousset : « *A une échelle plus locale, la notion de pays correspond au fond à une petite région. Le pays, du latin pagi : contrée rurale, est une entité de vie, d'action et de relation aux dimensions modestes (...) qui correspond le plus souvent aux arrondissements des départements* »<sup>(87)</sup>.

En 1995 se met en place un District et en 1997/1998 se réalise une Communauté de Communes. D'ailleurs, dans les débats qui ont animé cette réalisation, pour nombre d'élus, cette communauté doit être le Saulnois. Et qui plus est, quelques personnes s'étonnent que Morhange et Grostenquin ne soient pas intégrés ! C'est là une approche d'un Grand Saulnois historique qu'avancent R. Berton<sup>(88)</sup> dans son étude lors de ses choix d'exemples et R. Richard<sup>(89)</sup>. Cette option maximaliste reste toutefois exclusivement mosellane<sup>(90)</sup>.

Les principales villes de l'arrondissement ont adhéré à la Communauté de Communes. Elles ont été rejointes par toutes les communes de l'arrondissement (à l'exception de Puttigny), ce qui prouve bien l'existence d'un projet d'ordre administratif visant à structurer une entité territoriale. C'est un des facteurs d'unité des pays que développent C. Rolland-May et M. Prosic, pour qui : « *Un projet peut, en retour, " cimenter " le pays, puisqu'il renforce à la fois son sentiment identitaire, (parce qu'il va accentuer l'originalité de l'ensemble par rapport à son environnement), et son organisation interne, en contraignant les différents partenaires à travailler, sinon en harmonie, du moins en bonne*

---

<sup>84</sup> Retaillé D., (1997) - *Ibid.*

<sup>85</sup> *Magazine d'information et de communication du canton de Château-Salins*, 1996.

<sup>86</sup> Syndicat d'Aménagement et d'Urbanisme Local pour la Négociation et l'Organisation des Initiatives du Saulnois.

<sup>87</sup> Brand D., et Durousset M., (1991) - *Dictionnaire thématique histoire géographie*, Sirey, p221.

<sup>88</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

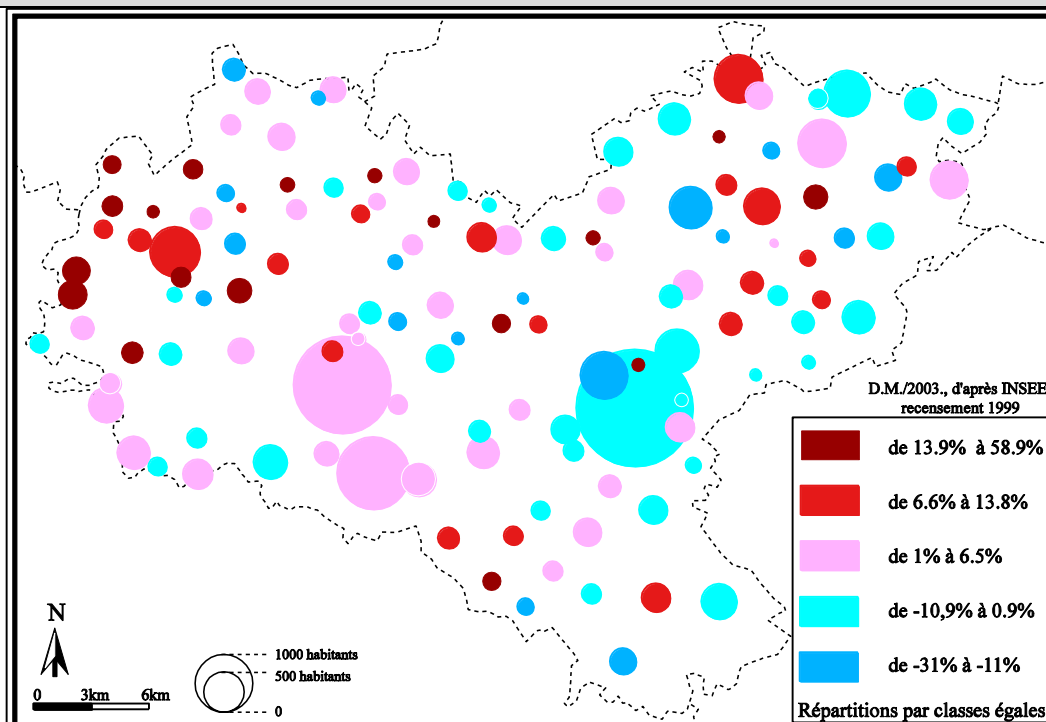
<sup>89</sup> Richard R., (1994) - *Ibid.*

<sup>90</sup> L'ancien Saulnois meurthois (Brin-sur-Seille, Lanfroicourt, Bey-sur-Seille, ...) forme d'ailleurs un ensemble, presque un pays : « Seille et Mauchère » preuve du rattachement de cet espace à l'axe du sillon mosellan.

*intelligence, dans le souci d'un intérêt commun bien compris* »<sup>(91)</sup>. En donnant un cadre unitaire, les communes du Saulnois se sont donné enfin une unité et une identité. Si l'unanimité n'est pas encore réalisée pour l'ensemble des communes (127 sur 128 communes ont adhéré à la Communauté de Communes), ce projet fait véritablement correspondre le Saulnois au territoire de l'arrondissement de Château-Salins.

Même sans ces réalisations, certaines caractéristiques unissaient déjà les 5 cantons de l'arrondissement. Les principaux éléments unitaires peuvent être relevés dans l'homogénéité économique et démographique de cet espace. Ainsi, le Saulnois est avant tout un espace de faible densité (30 hab./km<sup>2</sup>), il fait partie du désert mosellan.

Carte n° 12  
EVOLUTION COMMUNALE DE LA POPULATION DE  
L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS ENTRE 1990 ET 1999.



L'évolution de la population des communes du Saulnois révèle un accroissement de l'ensemble de la zone ouest, notamment dans les cantons de Delme, Château-Salins et partiellement Vic-sur-Seille. On perçoit l'influence messine et l'axe de la RD. 955 et l'influence nancéienne plus diffuse car plus proche. La situation des cantons orientaux apparaît plus complexe. On observe des reprises dans certains villages, mais le bilan reste toutefois globalement négatif. Le déclin de la ville de Dieuze apparaît très nettement, entraînant par là même le déclin de la ceinture des villages environnants.

Le réseau urbain est très faible, il n'y a que deux villes, au sens I.N.S.E.E. du terme : Dieuze et Château-Salins. Ce réseau est renforcé par Vic-sur-Seille, grosse bourgade de 1 367 habitants en 2006, par Albestroff et Delme de poids démographique identique. Ce réseau des villes et bourgades « croupions »

<sup>91</sup> Rolland-May C., et Prosic M., (1996) - Analyse du concept de « pays » : le cas du « pays barrois », *Revue Géographique de l'Est*, n°3-4, pp243-277.



souligne la faiblesse du réseau urbain et explique également la faiblesse industrielle du Saulnois. Seuls 7 établissements industriels comptent plus de 50 salariés. D'ailleurs 50% de l'activité salariée du Saulnois est regroupée à Dieuze. Ce manque d'activité industrielle confère à l'agriculture une place encore très importante, même si beaucoup de villages ont perdu leur vocation agricole. Les villages abritent une population âgée et les retours de nouveaux retraités originaires du Saulnois, mais ayant accompli leur vie active à l'extérieur, n'améliorent pas la situation démographique. D'autre part, les villages offrent peu de possibilités d'emploi et les mouvements pendulaires internes au Saulnois sont nombreux vers Château-Salins, Dieuze, mais aussi à la périphérie de l'arrondissement, vers Morhange... Les pendulaires hors de l'arrondissement sont de plus en plus nombreux, notamment vers Metz et Nancy, mais aussi vers Sarreguemines et Sarrebourg.

### 3.2.- PENDULAIRES ET PERIURBANISATION.

Le long de la RD. 955, le front de périurbanisation <sup>(92)</sup> s'arrête à hauteur de Solgne. Ainsi les villages de ce secteur, à une vingtaine de kilomètres de Metz, ont connu une croissance importante entre 1982 et 1990 (Solgne +90%, Saily-Achatel +26%, Moncheux +33% et Juville +25%). C'est l'amélioration de la route (virage d'Orny) qui a permis cette progression du front de périurbanisation vers Solgne. En revanche, en périphérie de l'arrondissement de Château-Salins, Puzieux (-3,6%), Liocourt (-17%), Alaincourt-la-Côte (-3,5%) et Vulmont (+4,75%) n'enregistrent que des évolutions lentes. L'influence de Metz (d'un point de vue paysager) s'arrête donc aux portes actuelles du Saulnois, seules Juville et Donjeux (+81%) connaissent des phénomènes importants de périurbanisation. A ce titre, Donjeux forme un îlot de périurbanisation détaché (30% des actifs travaillent à Metz en 1990). L'ensemble Delme-Donjeux profite de l'amélioration constante de la RD. 955. Les travaux entrepris depuis une dizaine d'années visant à la mise à 2x2 voies de la route améliorent considérablement les temps de transports pour des pendulaires, donc étendent l'aire d'influence messine. D'autre part, le rôle de Delme, petit centre de vie, explique la naissance de cet îlot périurbain.

---

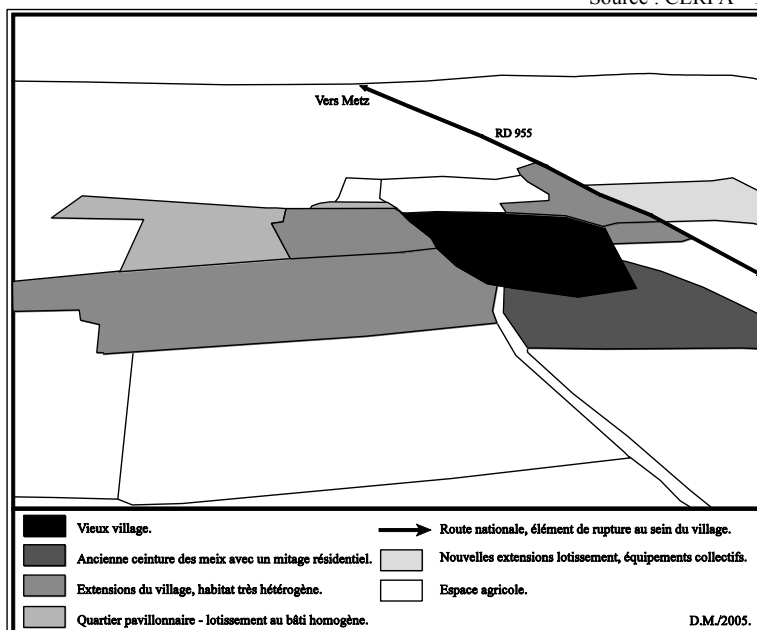
<sup>92</sup> Le « front de périurbanisation » est une ligne virtuelle « plus ou moins en profondeur » constituée des villages dont les lotissements et ensembles pavillonnaires sont importants et montrent au sein du paysage bâti une transformation de la vocation de la commune en commune dortoir. Le front de périurbanisation n'est qu'une perception paysagère, la rurbanisation se développe aussi de façon moins visible puisqu'elle réoccupe également les habitations traditionnelles.

Photographie n° 7 et croquis n° 13

SOLGNE : UNE BOURGADE PERIURBAINE.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-669.



Ensembles pavillonnaires en lotissements, le long de la RD. 955 dont certains, tel le lotissement avec le centre culturel, sont détachés du vieux village de Solgne, formant une extension à l'est de la route. Solgne a connu entre 1980 et 1990 une croissance de 90% de sa population (soit 11,25% par an).

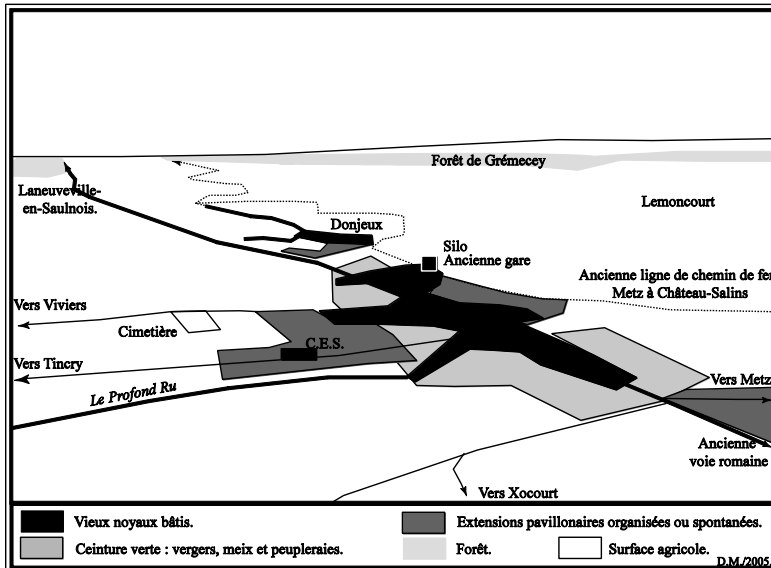
Encore actuellement le front de périurbanisation progresse vers le sud. Les pendulaires des cantons de Delme et de Château-Salins sont de plus en plus nombreux. 20% des actifs des villages du canton de Delme travaillent à Metz ; ils sont 23% à Château-Bréhain, 28% à Viviers, mais seulement 9% à Liocourt... Cela illustre, non un développement continu du front de périurbanisation, mais des développements ponctuels suivant les communes (prise en compte de la qualité esthétique, des services). Cette mise sous influence du nord-ouest de l'arrondissement se fait aux dépens du contrôle castelsalinois et de l'autonomie de cet espace. Le canton de Delme devient de plus en plus une marge du Saulnois.

**Photographie n° 8 et croquis n° 14**

**DELME-DONJEUX : NAISSANCE D'UNE AGGLOMERATION PERIURBAINE ?**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°96-273.



Comme à Solgne, le vieux village de Delme connaît un développement périurbain lié à l'aire d'influence messine. L'ajout des quartiers pavillonnaires s'effectue de part et d'autre de la « rue ». Le village de Donjeux profite de cette situation. Faut-il y voir la formation d'une agglomération périurbaine ?

Le phénomène est comparable pour des séjours de fin de semaine dans des résidences secondaires. Pour l'ensemble du canton de Delme, les résidences secondaires totalisent 8% du parc immobilier. Dans le canton de Vic-sur-Seille c'est seulement 4,5%. Ces deux phénomènes joints permettent de souligner la perte d'identité des villages et leurs évolutions. Ainsi, à Xocourt 40% du parc immobilier est converti en résidences secondaires, 64% des actifs travaillent à Metz, c'est donc un village-dortoir à double titre.

Au sud-ouest de l'arrondissement, les villages desservis par la RD. 674 ont connu et connaissent également un phénomène de périurbanisation. Perceptible au milieu des années 1970, le phénomène est visible en périphérie de l'arrondissement avec la mise en place d'ensembles pavillonnaires (lotissement à Mazerulles, petites zones pavillonnaires de Moncel-sur-Seille, Pettoncourt, Bioncourt...). Mais le trafic de plus en plus important sur la RD. 674 et les difficultés de circulation dans l'est de l'agglomération nancéienne ont bloqué l'extension du front de périurbanisation. La construction de lotissements la plus éloignée de Nancy sur la RD. 674 en direction de Château-Salins se situe à Mazerulles. Or, elle date d'une trentaine d'années, ce qui prouve la stagnation du front et la saturation de l'axe. Le front semblait bloqué, mais les phénomènes diffus de rurbanisation s'observent dans de nombreux villages de la zone ouest de l'arrondissement. Le nombre de maisons inhabitées a fortement diminué, les villages stabilisant leur situation démographique. La population est désormais majoritairement composée de pendulaires et de retraités.

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, il apparaît assez nettement en terme paysager que le front de périurbanisation venant de Nancy a éclaté littéralement, se diffusant dans toutes les communes. Ainsi, on peut observer des constructions spontanées à Sornéville, Moncel-sur-Seille, Pettoncourt..., la construction de nouveaux lotissements à Moyenvic, l'étude de nouvelles extensions à Chambrey... En fait, plusieurs éléments expliquent cette nouvelle tendance comme le prix des terrains à bâtir moins élevé et/ou l'acceptation d'un temps de transport plus long (voisin de 45 minutes).

**Photographie n° 9**

**MOYENVIC : LES CONSTRUCTIONS PAVILLONNAIRES.**



En périphérie du « vieux » noyau de Moyenvic, un nouveau quartier pavillonnaire a été construit. Aujourd'hui en voie d'extension, il constitue progressivement un second village moderne, peuplé de travailleurs « pendulaires ».

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-349.

Cette modification de la vocation des villages a engendré une amélioration de leur présentation et de leur image. En 1996, le Magazine d'Information du canton de Château-Salins déclarait « *les réflexions de plus en plus nombreuses autour de l'environnement et de l'insertion paysagère des exploitations (aménagement des abords de fermes, insertion des silos...) vont avoir de l'incidence sur l'amélioration du cadre de vie* ». Une nouvelle image des villages

passé également par une amélioration du bâti, et surtout du parc de résidences principales. De 1984 à 1995, il y a eu 1 780 réhabilitations de logements dans le Saulnois.

*Il retourne de temps en temps au village de sa naissance. Il a là des frères et des soeurs. C'est charnel. Le terroir natal reste une grande parcelle de l'homme. La maison où l'on a vu le jour, le clocher, les champs, et gens de même âge qui se font de moins en moins nombreux  
La maison a subi des changements. En cinquante années, c'était forcé. Ce n'est d'ailleurs plus une ferme, les derniers laboureurs ayant remisé la charrue et vendu le bétail. Les abords sont plus pimpants, plus accueillants qu'autrefois, mais il n'y a plus le parfum du foin, plus l'âcre odeur des animaux.*

J. Robinet R.L. 02/05/1999.

**Photographie n° 10**

**PEVANGE : UN VILLAGE A L'ASPECT TRADITIONNEL.**



Le village de Pévange constitue un bon exemple de village traditionnel du Saulnois, où la rurbanisation n'a pas encore altéré le caractère agricole.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., 93-549.

Depuis 1994-1995, les villages s'engagent également dans des politiques d'aménagements des usoirs, des entrées de villages. Ainsi, Moncel-sur-Seille, Loudrefing, Sornéville, Chambrey... ont essayé d'améliorer leur image avec la création de trottoirs, mise en place de mobilier urbain plus moderne, éclairage halogène de bâtiments « remarquables ». Ces améliorations montrent une préoccupation plus récente des municipalités. Afin d'attirer des pendulaires, ou de garder la population, il est nécessaire de donner une image de moins en moins agricole et de plus en plus « citadine ». Certes, des villages ont un caractère agricole bien affirmé, notamment les villages exsangues de Hannocourt, Pévange, Molring ou encore Givrycourt..., mais l'essentiel des villages de l'arrondissement sont des coquilles vides ayant perdu leur vocation agricole pour une fonction résidentielle de plus en plus exclusive.

### 3.3.- LE MAILLAGE DES VILLES : A LA RECHERCHE D'UNE CAPITALE.

Le réseau « urbain » s'organise à partir des cinq chefs-lieux de cantons, encore que ces derniers ne soient pas tous des villes au sens I.N.S.E.E du terme. Ces lieux centraux tiennent des places différentes au sein de l'arrondissement. Pourtant presque tous ont un poids très important au sein de leur canton et par provocation, on pourrait évoquer une certaine macrocéphalie !

□ Château-Salins, avec ses 2 569 habitants en 2005, totalise 43,5% de la population de son canton (sa place d'ailleurs se renforce depuis 1990), mais seulement 10% de la population de son arrondissement. Si la population du canton stagne, il faut noter que le canton de Château-Salins était le seul de l'arrondissement à enregistrer une croissance positive entre 1982 et 1990 (+1,3%). Château-Salins est une ville modeste, dont les services semblent disproportionnés (sous-préfecture, tribunal d'instance, hôpital d'arrondissement, maisons de retraites, collège, lycée agricole, gendarmerie, subdivision de la D.D.E., subdivision de la D.D.A.F., O.P.A.C. de Moselle, division de l'O.N.F., centre des impôts, 4 agences bancaires...). La zone de l'ancienne gare est organisée en zone d'activité avec des implantations anciennes (Lorca), mais aussi Senoble, GF Moselle S.A. <sup>(93)</sup>, Société Mosellane de Confection... Paradoxalement, Château-Salins ne présente pas un secteur de services marchands aussi développé. De nouveaux commerces semblent avoir du mal à s'installer en raison de sa faiblesse démographique. D'autre part, nombre de pendulaires allant travailler sur Nancy font leurs courses dans cette ville ou dans les grands centres commerciaux de la banlieue est. Les conséquences pour le commerce local seront de plus en plus fortes. Pourtant, le rayonnement commercial de Château-Salins existe vis-à-vis des villages environnants, mais il est insuffisant pour compenser l'attraction commerciale de l'agglomération nancéenne. Les nouvelles extensions s'effectuent vers Coutures avec une croissance de l'ordre de 6% entre 1982 et 1990 mais 1% seulement entre 1990 et 1999. En fait, ce n'est pas le vieux village qui profite de cette croissance, mais plutôt le nouveau quartier entre Château-Salins et Coutures. La construction de maisons individuelles se poursuit actuellement, liant le bâti de Coutures à celui de Château-Salins. Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la commune a également entrepris d'importants travaux de réfection du quartier de la place de la République. Château-Salins domine la partie ouest de l'arrondissement, mais souffre des influences messines et surtout nancéennes.

□ Dieuze, Val-de-Bride, Vergaville <sup>(94)</sup> forment une agglomération lâche qui totalise 5 003 habitants en 2006 (5 748 habitants en 1990) soit 74% de la population cantonale et 18,5% de la population de l'arrondissement (contre 21% en 1990). Dieuze était la ville industrielle du Saulnois avec Total-Fina, mais aujourd'hui le site est fermé. La ville possède toutefois un réseau très développé de services marchands, mais également des services d'Etat (collège, lycée et hôpital...). Avec le 13<sup>e</sup> Régiment de Dragons Parachutistes, elle compte une population stable de militaires professionnels. Tous ces éléments assurent à Dieuze un poids économique sur le sud-est et l'est du Saulnois. La perte de l'usine chimique a porté un rude coup à cette capitale du Saulnois oriental. La ville connaît une perte démographique que le développement de son influence « périurbaine » ne compense plus. Le poids du canton au sein de l'arrondissement se réduit (-6% entre 1982 et 1990). Ce déclin est dû essentiellement à l'enclavement de Dieuze qui ne bénéficie d'aucun axe majeur, étant de plus trop éloignée de Metz ou de Nancy.

---

<sup>93</sup> Bâtiments et constructions industriels.

<sup>94</sup> La création d'une zone d'activité avec une pépinière d'entreprises sur la RD. 22 entre Vergaville et Dieuze conforte les liens entre ces deux localités.

□ Vic-sur-Seille, avec 1 367 habitants en 2006, représente 41% de la population de son canton. La ville a, depuis une dizaine d'années, opté pour un développement touristique qui s'appuyait sur le musée de « l'Hôtel de la Monnaie » et sur des expositions dans l'ancienne église des Carmes. Ce pôle est renforcé depuis 2003 par la création d'un nouveau musée dédié à George de la Tour. Vic-sur-Seille possède un ensemble de petits commerces qui rencontre davantage de difficultés que celui de Château-Salins. La bourgade souffre du manque d'activités, les usines Efka depuis longtemps en difficulté sont désormais arrêtées. Vic-sur-Seille ne maîtrise pas son propre canton car elle ne propose pas suffisamment de services. Parallèlement, Maizières-lès-Vic, gros village du sud du canton possède un réseau de services élémentaires suffisant pour ne pas dépendre de Vic-sur-Seille. Egalement trop loin de Château-Salins, Maizières-lès-Vic regarde plutôt vers Dieuze et Sarrebourg. Enfin, le nord du canton de Vic-sur-Seille conforte encore la position de Château-Salins puisqu'il dépend de cette dernière pour les supermarchés, l'hôpital...

□ Delme et Donjeux forment une petite agglomération très lâche comme Château-Salins et Coutures. Avec 962 habitants en 2006, ce binôme regroupe seulement 17,5% de la population du canton. La baisse démographique de ce dernier est à peu près enrayée (-0,06% entre 1982 et 1990). L'arrivée de plus en plus importante de pendulaires conforte la position du canton, et indirectement de Delme. Sa situation de passage sur la RD. 955 lui permet d'être relativement bien desservi. Delme bénéficie d'un collège et de services élémentaires (pharmacie, commerces, banques) qui lui assurent une petite autonomie et paradoxalement seuls 10% des actifs travaillent à Metz. Mais la ville dépend aussi de Château-Salins dont elle a été la partenaire dans de nombreux projets intercommunaux.

□ La commune d'Albestroff n'avait que très peu d'atouts, seulement 400 habitants en 1962. Sa chance était d'être le chef-lieu du canton, et ainsi elle a pu avoir des prétentions légitimes pour obtenir des services d'Etat. Encore fallait-il pouvoir appuyer ces prétentions. C'est cette logique qui a poussé, au cours des années 1970, à la réunion de communes autour d'Albestroff. Ce système plurinucléaire, dont le cœur est le « bourg » d'Albestroff, <sup>(95)</sup> regroupait 1 740 habitants. Cette réunion avait pour but d'obtenir un collège, mais très vite, une fois l'objectif atteint, les dissensions sont apparues. Dès 1983, les plus gros villages se séparent d'Albestroff. Le 28 février 1983, la commune de Munster est recréée, et le 13 décembre 1983, c'est au tour de la commune d'Insming. Depuis 1998 <sup>(96)</sup>, les plus petits villages de la réunion de communes, (Réning, Torcheville et Givrycourt) se sont également détachés d'Albestroff. La désagrégation de la réunion de communes replace la petite ville à un rang démographique bien inférieur à Vic-sur-Seille, puisque Albestroff compte 650 habitants. Mais la fusion lui a permis d'afficher une certaine croissance et d'obtenir un collège : le collège de l'Albe, ainsi que les services divers (trésorerie...) que lui confère son « relatif » isolement au sein de l'arrondissement. Mais les concurrences existent dans cet espace. Francaltroff, plus dynamique, a sa zone d'activité appuyée par la Communauté de Communes de l'arrondissement de Château-Salins. Insming

---

<sup>95</sup> Albestroff, Réning, Givrycourt, Torcheville, Insming, Munster.

<sup>96</sup> R.L. 03/01/1998

possède approximativement le même poids démographique qu'Albestroff. Le nord du canton d'Albestroff est d'ailleurs bien plus dynamique que le sud qui se trouve dans l'orbite de Dieuze. Ce nord regarde d'ailleurs vers Grostenquin, mais au-delà, vers Saint-Avold et Sarreguemines...

Bien que hors de l'arrondissement, il est impossible d'exclure Morhange et son « pays », du Saulnois. Morhange influe sur le nord de l'arrondissement, définissant un petit pays qui polarise les villages de Riche, Achain, Pévange, Haboudange... Ces derniers profitent du pôle industriel de Morhange et comptent nombre de pendulaires morhangeois... *« Centre d'un véritable bassin de vie, par ses activités économiques diversifiées, la ville est le moteur des communes voisines. Elles sont étroitement liées à la vie du petit pôle qui ne pourrait vivre seul. Interdépendance et complémentarité vont de pair au sein de ce qu'il est convenu d'appeler un " Pays " (97) »*. Morhange, comme les « grandes » villes du Saulnois enregistre un recul constant de sa population entre 1982 et 1990 (-4,5%), accentué par le départ des militaires entre 1990 et 1999 (-21%). La ville compte un secteur industriel assez développé (Weiler S.A, Rehau...) et des services relativement nombreux pour cette ville qui n'est pas chef-lieu de canton. D'autre part, la présence de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole et du siège du Groupement des producteurs de blé région Dieuze-Morhange montre l'influence agricole de Morhange sur l'arrondissement de Château-Salins. Plus concrètement, entre Château-Salins et Morhange, le long de la RD. 674, les villages (Gerbécourt, Vaxy, Vannecourt, Achain ...) enregistrent des variations positives soulignant la naissance d'un lien entre les deux pôles.

Une carte fonctionnelle du Saulnois se dessine avec, au nord le pôle du « pays » de Morhange, au sud-est le pôle dieuzois. Le sud-ouest de l'arrondissement, autour de Château-Salins, semble plus en retrait. La création d'un « pôle » Vic-sur-Seille, Morville-lès-Vic, Château-Salins autour de la nouvelle zone d'activité de Morville-lès-Vic (98) souligne une agglomération très lâche de 4 502 habitants, capable de rivaliser démographiquement avec Morhange au nord ou Dieuze à l'est. Un triangle se structure, s'appuyant sur trois pôles de tailles quasi équivalentes. Le rapprochement Vic-sur-Seille/Château-Salins ne doit pas faire oublier la faiblesse de cet assemblage. La zone d'activité de Château-Salins a du mal à se remplir, la zone d'activité de Morville-lès-Vic pourra certes s'appuyer sur la RD. 955 mise à 2x2 voies entre Metz et Château-Salins, mais la RD. 674 encombrée de pendulaires entre Nancy et Champenoux est de qualité très moyenne. En 1996, le conseiller général du canton de Château-Salins déclarait : *« il conviendra donc qu'un effort important soit fait par l'Etat, la Région et le Département en faveur de la RN 74, trait d'union entre le Saulnois et le Nord du département et notamment son raccordement à l'autoroute A4 dans le secteur de Puttelange-aux-Lacs » (99)*. Les dernières améliorations concernent le carrefour de Burthecourt (RD. 674 et RD. 28), et un « échangeur type tourne-à-gauche » à hauteur de Chambrey. Ces améliorations sont plus dues à des problèmes de sécurité routière qu'à une volonté de fluidifier le trafic. La liaison directe Dieuze-

---

<sup>97</sup> Simon C., (1994) - *Ibid.*

<sup>98</sup> Zone d'activité de 40 hectares avec possibilité d'extension à 120 hectares.

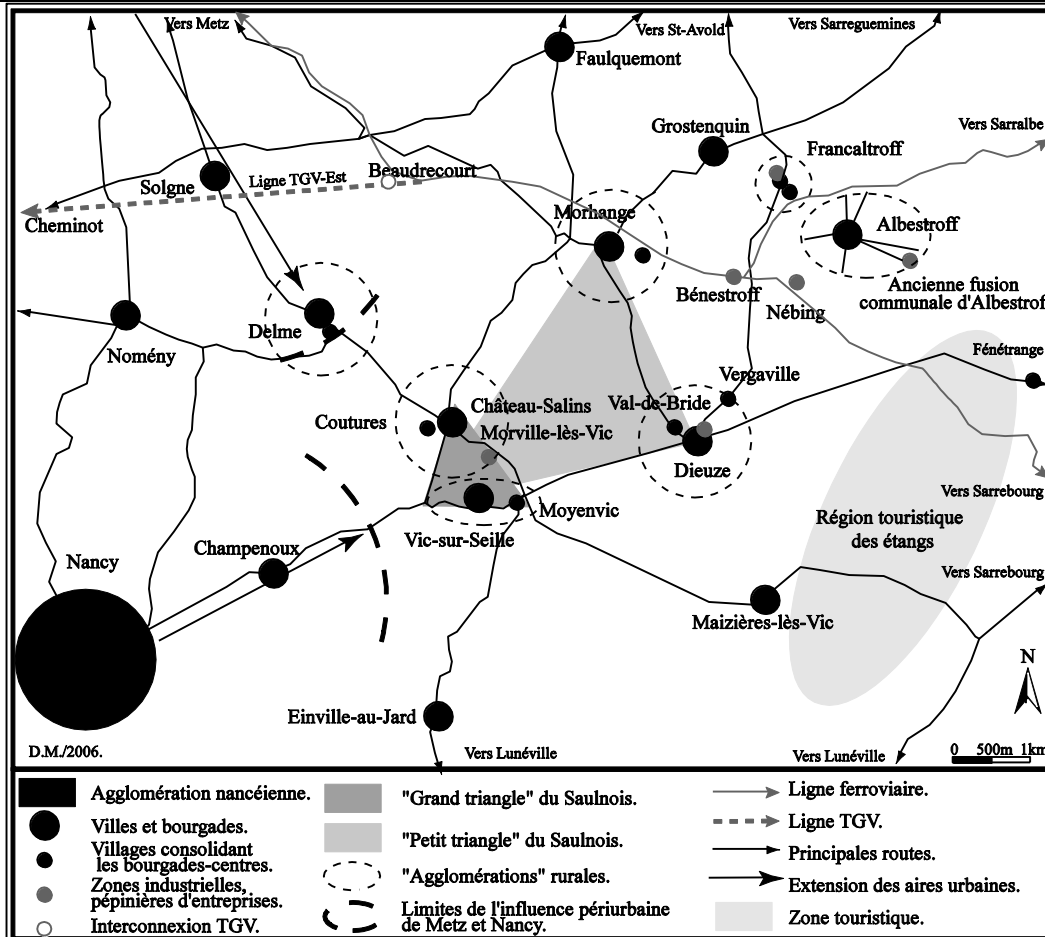
<sup>99</sup> *Magazine d'information et de communication du canton de Château-Salins*, 1996.



Morhange, assurée par la RD. 999, est assez médiocre car traversant la forêt de Bride-Koeking.

Croquis n° 15

L'ORGANISATION SPATIALE DU SAULNOIS.



Autour de ces pôles se détachent des périphéries : Delme qui regarde de plus en plus vers le nord-ouest et Metz, et Albestroff qui regarde vers le nord. Au sud, Maizières-lès-Vic, à égale distance de Château-Salins et de Sarrebourg, possède un minimum d'autonomie. Toujours au sud, hors de l'arrondissement, dans le canton d'Arracourt, le nord du canton regarde toujours vers le Val-de-Seille, preuve qu'il reste partagé entre ses liens anciens et nouveaux. A ce titre, Arracourt forme une marge sud du Saulnois.

### 3.4.- UNE ZONE DE CONFRONTATIONS AU SUD-EST.

#### **3.4.1.- Le Parc Naturel Régional de Lorraine et le mythe du « Pays » des Etangs.**

Il existe, au sein des territoires rencontrés, différentes enveloppes qui fractionnent et démembrant encore l'espace Saulnois. C'est le cas du « Pays des Etangs ». Cette séparation artificielle de l'espace géographique du Saulnois a été pérennisée lors de la création du Parc Naturel Régional, en 1972. La zone Est du Parc Naturel Régional de Lorraine regroupe une partie du Saulnois et une partie du Pays des Etangs. De ce fait, pour le Parc, le cœur du Pays des Etangs est situé à Tarquimpol qui fut probablement la capitale du Saulnois historique, d'où une première contradiction, bien que l'on puisse admettre que les espaces aient évolué au cours du temps. Cette dichotomie a été justifiée par des géographes, tel R. Frécaut, qui affirmait que le pays des Etangs « *constitue un milieu naturel original, du fait de la nature marneuse et argileuse des sols et du sous-sol* »<sup>(100)</sup>. Pourtant il n'existe, à proprement parler, aucune différence géologique majeure ! R. Frécaut limite d'ailleurs aléatoirement le Pays des Etangs, l'inscrivant dans un pentagone ayant pour angles les villes et villages de Dieuze, Albestroff, Fénétrange, Sarrebourg, Réchicourt-le-Château, bien que cet espace regroupe plusieurs affleurements géologiques différents. Cette zone correspond bien aux grands étangs du Lindre, du Stock, de Gondrexange... Mais cet espace n'est pas le seul à posséder des étangs. La zone interfluve entre Seille/Nied/Sânon et Sarre, Albe, Rode comporte de nombreux d'étangs qui ne relèvent pas véritablement de ce « pays ». Le Pays des Etangs ne regroupe qu'une petite partie de cet espace mal drainé.

Les limites proposées sont tout à fait arbitraires. Il n'existe aucune limite paysagère de part et d'autre de la ligne Réchicourt-le-Château - Dieuze. Il en va de même pour les secteurs compris de part et d'autre de la ligne Albestroff - Dieuze. Ainsi, on peut se demander ce qui différencie Bénestroff ou Rodalbe et leurs étangs qui sont théoriquement en Saulnois, de Bassing dans le « Pays des Etangs » qui n'en possède pas. R. Frécaut précise bien qu'on ne peut y intégrer les étangs de la « Mutche » et de « Bischwald » au nord de Morhange qui présentent une morphologie identique mais moins forestière !

En réalité, le Pays des Etangs est une création des géologues allemands du début du XIX<sup>e</sup> siècle : c'est le « *Weiher gegend* » : « la région des étangs ». Ce terme permettait de nommer l'espace de la dépression à une époque où le Saulnois n'avait plus aucun sens. Accessoirement, un tout autre découpage que celui de R. Frécaut était proposé. Ainsi, H. Joly proposait le découpage du territoire compris « *entre les chemins de fer d'Avricourt à Sarrebourg, de Sarrebourg à Bénestroff, de Bénestroff à Château-Salins...* »<sup>(101)</sup>.

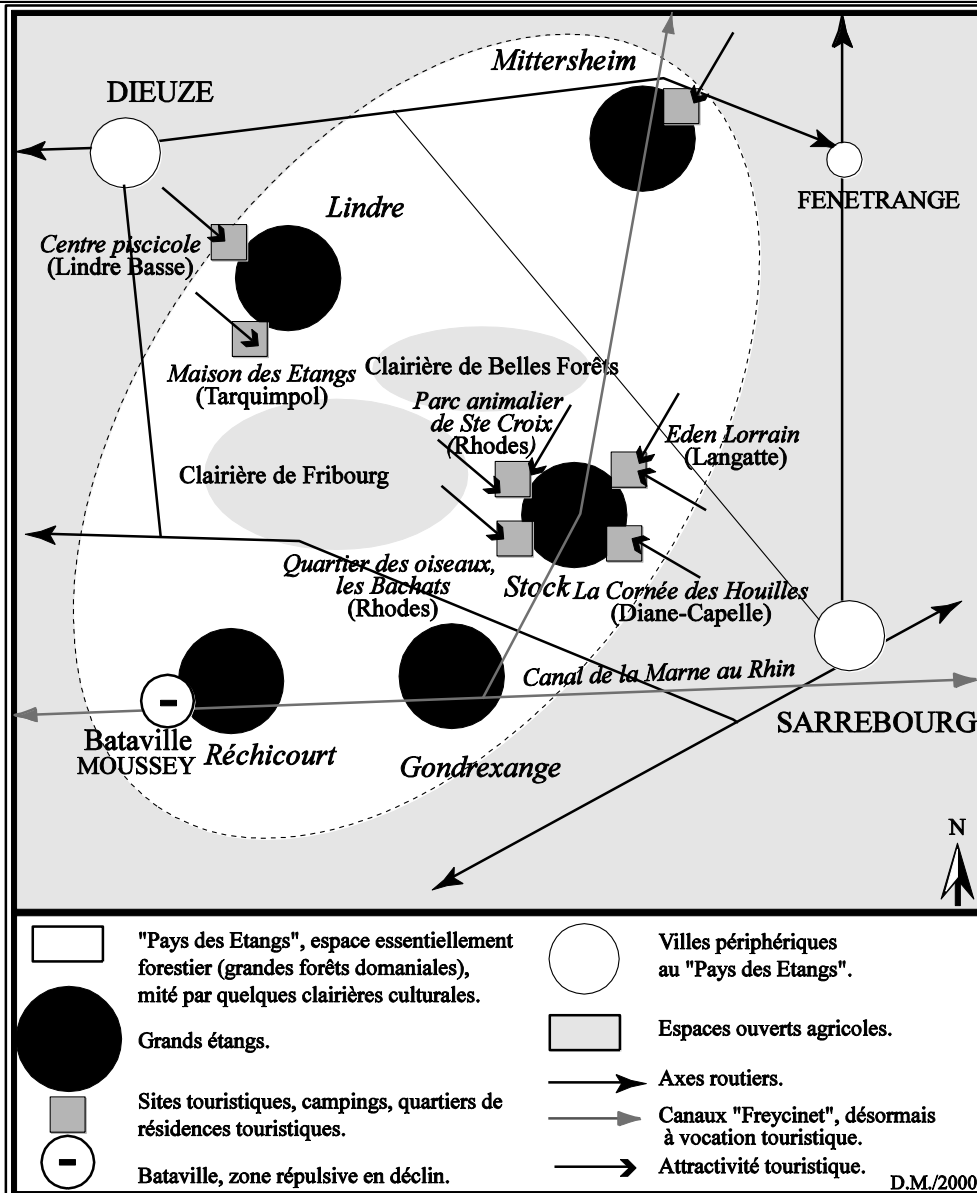
---

<sup>100</sup> Frécaut R., (sous la direction de), (1983) - *Géographie de la Lorraine*, PUN-Serpenoise, 633 p.

<sup>101</sup> Joly H., (1911) - *Géographie physique de la Lorraine et de ses enveloppes*, A. Barbier, Nancy, 350 p.

Carte n° 16

LE PAYS DES ETANGS UN GEOSYSTEME ?



Un pays forme ou a formé, au cours de son histoire, un système géographique. Le pays des étangs n'est ni un système « régional », ni un système géographique ce qui, indirectement, revient au même. En ne tenant compte que d'une entrée physique des plus pauvres sans se pencher sur l'histoire des territoires et en essayant de justifier *a posteriori* ce découpage, on arrive à inverser les fonctionnements spatiaux, donc à s'écarter de l'analyse géographique...!

En réalité le Pays des Etangs ne mérite pas le nom de « pays » car il n'a jamais « fonctionné » de façon cohérente. Ce dernier est à la fois un espace frontière et un espace de colonisation entre les Pays de la Sarre (Saargau) au sud et à l'est, et du Saulnois à l'ouest et au nord. Cet espace des étangs a été façonné par ses deux puissants voisins. A ce titre, il n'est qu'une marge entre deux espaces et on ne peut l'émanciper sous couvert de pseudo-naturalité des géofaciès, oubliant que le pays est une création humaine et que le caractère paysager est façonné par l'homme !

Pourtant, R. Frécaut a cherché à justifier ce pays de façon culturelle par le biais du parler. Pour lui, le pays des étangs parle un patois germanique, ce qui le différencierait du Saulnois ! « *Le pays des Etangs représente d'ailleurs une entité rurale particulière de dialecte germanique, qui sans être isolée, a longtemps vécu repliée sur elle-même* »<sup>(102)</sup>. Une fois encore cette limite proposée ne se justifie pas puisque Morhange, Wuisse, Zarbeling, Bénestroff... qui sont en Saulnois, appartiennent à la zone de patois germanique. La frontière linguistique a reculé pour la frange ouest du Pays des Etangs ; comment justifier alors une entité particulière ? D'autre part, historiquement, Fribourg, Azoudange, Lamguimberg et leurs forêts ont été sous la dépendance des salines de Dieuze et de Moyenvic !

Cet espace, mis en avant par R. Frécaut, n'a aucune identité fonctionnelle, culturelle ou historique. Le cœur de ce pays est d'ailleurs forestier ce qui, en terme historique, constitue une frontière et en terme géographique une marge, alors que les espaces peuplés se répartissent de part et d'autre. R. Frécaut semblait justifier le Pays des Etangs du Parc Régional de Lorraine, alors que paradoxalement, le Parc Naturel Régional ne regroupe ni tout le Saulnois, ni tout le Pays des Etangs.

Pourtant, le Parc Naturel prend de plus en plus en compte, dans ses activités culturelles, l'ensemble des projets de l'arrondissement, les insérant dans ses programmes. Dès lors, le Parc Naturel Régional qui n'était pas un facteur d'unité au sein du Saulnois puisqu'il effritait ses marges à l'est, a tendance à le devenir au fur et à mesure que les projets touristiques se confondent. Mais cette « marge » sud-est du Saulnois échappe au contrôle de Dieuze sous l'action d'un puissant voisin : Sarrebourg.

### **3.4.2.- Le bassin de Sarrebourg.**

Cette ceinture d'eau et de forêt à l'Est du Saulnois, qui pourrait paraître marginale, est un secteur d'enjeux entre Sarrebourg et Château-Salins. Les auteurs du journal d'information de la région Lorraine intègrent, dans le bassin de Sarrebourg : Dieuze, Bénestroff, Château-Salins... Il convient d'ailleurs de remarquer que la brochure fait un amalgame appelant cet espace « le bassin de vie de Sarrebourg, et plus précisément *le Saulnois* »<sup>(103)</sup>. Quant aux auteurs de l'histoire de Sarrebourg, ils grignotent ou plutôt phagocytent, le Pays des Etangs, l'intégrant presque totalement dans l'espace de Sarrebourg, et ce jusqu'aux rives de l'étang de Lindre. Certes Assenoncourt ou Azoudange, par le jeu du découpage cantonal, font partie du Pays de Sarrebourg, mais ces auteurs semblent fixer cette limite depuis la plus haute antiquité. Or cette situation n'est due qu'au manque de dynamisme actuel de Dieuze.

L'enjeu est justement la confrontation entre deux aires d'influences : celle de Dieuze, et par là même du Saulnois, et celle de Sarrebourg. L'influence de cette dernière l'emportant nettement. L'arrondissement de Château-Salins est

---

<sup>102</sup> Frécaut R., (1983) - *Ibid.*

<sup>103</sup> Lorraine Direct, Août 1997.

d'ailleurs rattaché par le Républicain Lorrain à la zone d'édition de Sarrebourg, niant le poids de plus en plus important des pendulaires de l'ouest de l'arrondissement de Château-Salins. Finalement, c'est l'organisation des marges autour d'un pôle trop éloigné pour subir les influences directes de l'axe mosellan. Sarrebourg recompose autour d'elle un espace fonctionnel. Cet espace est essentiellement rural, ce qui constitue indéniablement un point commun, sans pour autant affirmer qu'il s'agisse d'un élément d'unité.

### 3.5.- UN TERRITOIRE PAYSAGER ?

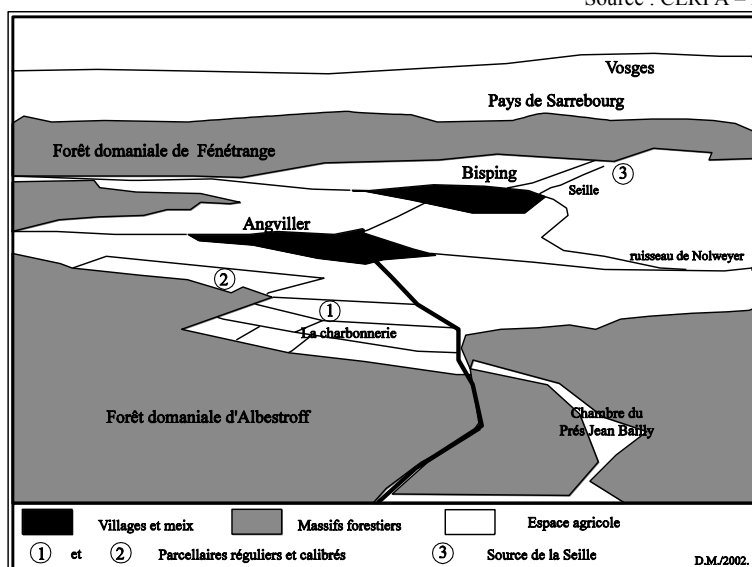
Force est de reconnaître que l'étude historique du Saulnois ne répond pas à notre problème de délimitation de ce territoire. En fait, elle démontre seulement l'obsolescence précoce du territoire et ce malgré une pérennité toponymique. Cette dernière sert d'ailleurs de justificatif à une politique volontariste et structurante cherchant à organiser l'arrondissement de Château-Salins et de lui donner finalement le nom de Saulnois. Ce territoire devenant un Saulnois contemporain qui est plus qu'une simple structure administrative mais qui n'est peut-être pas encore un système spatial. Ce dernier n'est pas le Saulnois des origines gallo-romaines, ni celui en décomposition du Moyen Age, il n'est pas non plus celui des géographes qui lui détachent le « pays des Etangs » ou individualise le plateau lorrain, scindant l'unité toponymique et quasi génétique du Saulnois qui est au préalable le bassin de la Seille. Affirmer qu'il existe une uniformité des paysages du Saulnois relèverait d'une simplification abusive de la complexité des paysages où l'élément marque la diversité, et où le système témoigne d'une histoire commune. Affirmer une homogénéité des paysages qui fournirait une justification d'unité relève de la même tromperie. Le Saulnois ne peut en aucun cas être individualisé par ses paysages, il n'existe aucune limite dans le bâti et les espaces céréaliers. Mais il faut considérer le Saulnois comme un système spatial passé ou présent. Il est indéniable que ce système a possédé des centres, peu importe qu'ils aient changé !

Donc, il doit être possible de relever, d'un point de vue territorial, les limites de ces influences. La forêt constitue un élément de rupture beaucoup plus important que les règles de potamocraties élaborées par les « géopolitologues » de l'Epoque Moderne. Un fleuve, un ruisseau se franchissent beaucoup plus aisément qu'une forêt qui marque une limite en profondeur. Dans le système villageois lorrain, la forêt marque fréquemment la « limite » entre deux finages. Pourquoi, à une autre échelle, ne peut-on reprendre cette affirmation : la forêt en tant que limite du Saulnois ?

**Photographie n° 11 - croquis n° 17**  
**ORGANISATION SPATIALE DU SYSTEME EN CLAIRIERE A BELLES-FORETS (ANGVILLER ET BISPING).**



Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°94- 812.

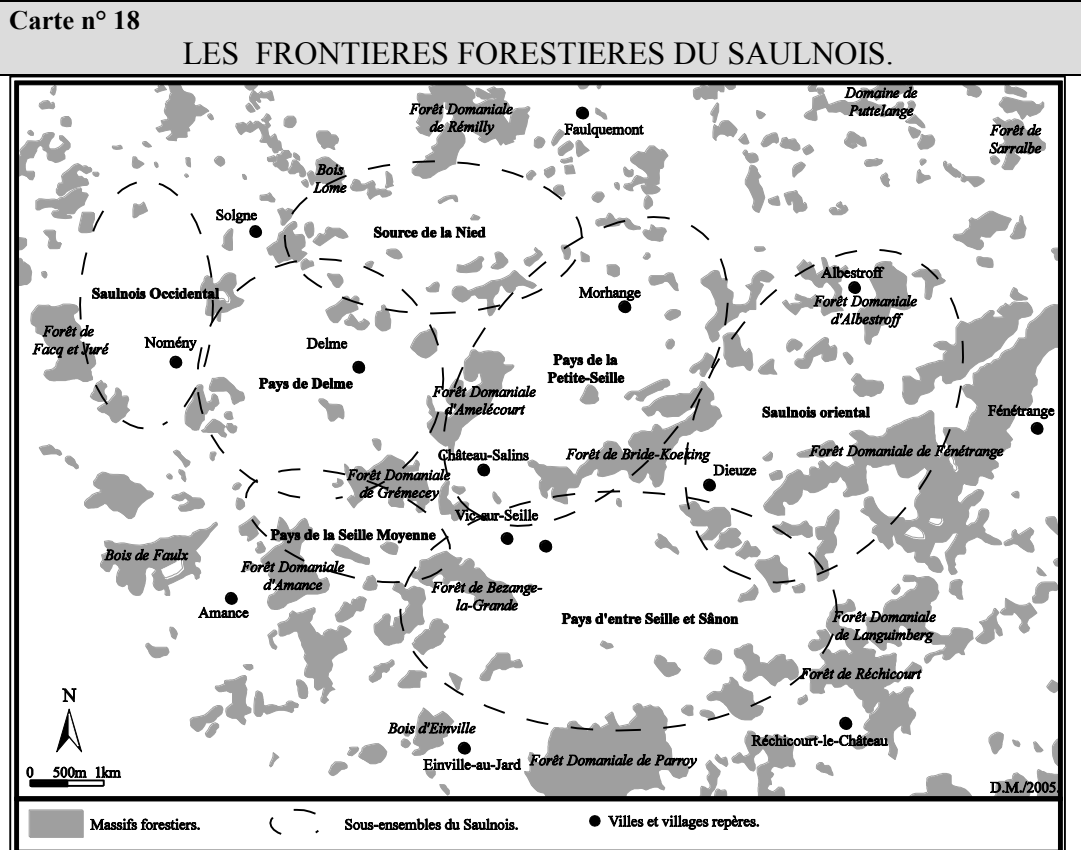


La réunion de communes a pris en compte une réalité paysagère d'un espace clairière dans lequel s'inscrivent trois villages (Angviller, Bisping et Dédeling). Cette dernière semble souligner la conquête entreprise depuis le Val-de-Seille sur la forêt qui sépare le Saulnois et Pays de la Sarre, aujourd'hui pays de Sarrebourg.

Il est indéniable qu'au sein du Saulnois il y a eu un facteur d'unité (politique, économique,...) conditionnant un maillage. Lorsque ce dernier s'affaiblit, alors s'imposent des discontinuités qui révèlent des espaces flous, des marges. Or, en terme de maîtrise d'espace paysager, la discontinuité n'est autre que la forêt ! C'est une discontinuité issue de l'absence de maîtrise humaine. Mais le risque d'erreur est grand. En effet, il est impossible d'affirmer ces limites sans une solide connaissance de l'histoire de ces espaces forestiers. Aussi, convient-il de rester prudent. Y. Burnand <sup>(104)</sup> proposait de prendre les massifs forestiers pour

<sup>104</sup> Burnand Y., (1990) - *Ibid.*

limites entre territoire des Leuques et des Médiomatrices ; pourquoi ne pas reprendre cette approche pour retrouver un « Saulnois », mais aussi délimiter des sous-ensembles ? Manifestement il serait possible de retrouver une fonctionnalité ancienne des espaces en reposant le problème spatial du Saulnois suivant le concept de centre/périphérie. La méthode est risquée car il s'agit d'adapter la réalité à un concept, et non de retrouver un concept suivant la réalité, mais ce peut être également un moyen.



Les massifs forestiers se trouvent en marge de vastes clairières découpant des sous-ensembles au Saulnois. Les marges du Saulnois apparaissent également dans les petites clairières qui trouent les massifs, notamment au sud-est du Saulnois où il est difficile d'établir une limite simple.

Il convient indirectement de proposer une frontière du Saulnois. La forêt a été, au cours du temps, l'espace des marginaux, voleurs, bûcherons, errants, gitans... C'est aussi le domaine des bêtes sauvages et le loup reste dans l'imaginaire le principal hôte des bois. Tous ces éléments doivent être pris en compte car c'est l'espace perçu : la forêt est en effet une frontière à la fois mentale et concrète. On peut souligner que la forêt est également un élément de conquête ou de déprise. Aussi, il est incontestable que ce type de limites évolue avec le temps toutefois certaines ont pu être pérennisées. Or il y a différents ensembles forestiers périphériques au sein de notre espace : la forêt de Champenoux, de Bezeange-la-Grande, de Parroy, d'Amance, de Dain-en-Saulnois et les forêts d'Albestroff ; peut-on considérer ces dernières comme les limites du Saulnois ? Il apparaît ainsi un Saulnois en négatif : les grandes forêts actuelles ou disparues ceinturant un Saulnois au maximum de son extension, mais délimitant également des sous-ensembles, dont le cœur était le Val-de-Seille (Pays de la Seille).

Le Saulnois est un espace vivant, car même si son enveloppe territoriale a évolué, un pays conserve toujours une certaine fonctionnalité. C'est ce qu'affirme G. Duby « *Cet objet, véritable oeuvre d'art... produit d'une longue élaboration... façonné au cours des âges par l'action collective du groupe social installé dans cet espace et qui le transforme encore* »<sup>(105)</sup>. Telle une cellule, il peut être en extension, en régression ou en sommeil (ce qui revient au même puisque en sommeil une entité spatiale est phagocytée sur ses marges par ses voisines plus dynamiques). Il ne peut se maintenir qu'au contact de marges aussi peu dynamiques que les siennes. Aussi, le plus satisfaisant serait-il de prendre en compte un Saulnois variable tout au long de cette étude. Mais cette approche pose trop de problèmes de réalisation. L'autre hypothèse serait de prendre en compte ce territoire en superposant les différentes enveloppes du Saulnois, en lui affectant ainsi un centre (ce qui est toujours dans le Saulnois) et des marges (constituées par des territoires qui ont relevé à un moment ou à un autre du Saulnois). Ainsi, quelle que soit l'approche entreprise (hydrographique, historique, spatiale), le Val-de-Seille et le Val de Petite-Seille constituent l'hyper-centre du Saulnois. Au cœur de ce Saulnois, nous retiendrons les vieux centres salicoles de Vic-sur-Seille, Moyenvic et Marsal unis par la Seille, l'exploitation ancienne du sel, le commerce du vin, la vocation militaire et religieuse... Si ces villes ont perdu leurs rôles et leurs places de capitales du Saulnois, elles en sont indiscutablement le noyau originel, et ce bien avant la présence romaine. Le corps actuel du Saulnois, nous l'avons montré, est l'arrondissement de Château-Salins avec toutes ses problématiques. C'est le territoire que nous retiendrons pour toute l'époque contemporaine. Mais, pour les périodes plus anciennes, il convient surtout de tenir compte des territoires perdus, toutes ces marges arrachées par l'histoire : les cantons de Nomény, d'Arracourt... la partie nord de l'ancien Comté de Morhange, les franges sud et est vers Réchicourt-le-Château, Fénétrange et Sarrebourg... Le choix retenu est celui d'un grand Saulnois dans son acceptation la plus large possible. Même si comme tout choix il est contestable, cette délimitation permettra d'appréhender cet espace dans ses évolutions longues, ses dynamiques paysagères, ses respirations profondes quasi génétiques. Il est difficile de concevoir ce choix qui n'est ni totalement historique, ni totalement géographique. Finalement, nous considérerons que les forêts et lambeaux forestiers qui entourent le Saulnois en sont les frontières extrêmes et les marges.

---

<sup>105</sup> Duby G., (2001) - *Ibid.*



## **Chapitre trois**

### **L'espace agricole du Saulnois.**

---

Il est nécessaire d'établir une limite importante du point de vue de l'interprétation des données agricoles de cet espace. En effet, il convient de rappeler que le dernier recensement agricole date de 1988. De ce fait, on ne peut effectuer aucune approche quantitative se référant aux mutations du monde rural depuis cette date, et ce malgré l'impact de la seconde Politique Agricole Commune (P.A.C.). L'essentiel de cette approche se fera en fonction de la perception paysagère et d'observations de terrains dont la dispersion au sein de l'espace d'étude permet une généralisation des grandes tendances que suit le Saulnois en matière agricole. D'ailleurs certaines de ces tendances, apparues depuis plus d'une décennie, ne font que se confirmer et c'est suivant cet axe que seront utilisées les statistiques agricoles des recensements de 1979, de 1988 et de 2000. On a pu voir au cours de ces approches paysagères des finages lorrains que les limites étaient de moins en moins perceptibles. Il y a uniformisation car les terroirs spécifiques tendent à disparaître sous couvert d'une hyper-spécialisation céréalière et une régression des Surfaces Toujours en Herbe (S.T.H.). Pourtant, il existe en Saulnois des dynamiques agricoles différentes sur le plateau ou en plaine.

**Document n° 7**

**LE CHANGEMENT DES FINAGES.**

*Le finage lui aussi a changé, avec le remembrement. Les chemins - qui sont quasiment devenus des routes - ont été tracés différemment, les buissons des boqueteaux ont sauté, et les parcelles où il a labouré pendant toute sa jeunesse, sont noyées dans les pièces qui parfois se mesurent en dizaine d'hectares. Le progrès, mais le finage n'est plus reconnaissable. (...)*

**J. Robinet/ R.L. 02/05/1999**

## **1.- LES CONSEQUENCES DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE.**

Il est difficile d'avoir un aperçu complet des transformations connues par le Saulnois depuis l'application de la nouvelle Politique Agricole Commune (P.A.C.) En effet, une fois encore, l'absence de recensement agricole ne permet que des estimations ponctuelles et oblige à une prudence quant aux tentatives de généralisation. Il faut donc s'appuyer presque exclusivement sur le terrain (surtout le paysager) et prendre avec beaucoup de recul les interprétations des principaux intéressés : les agriculteurs. Toutes les conséquences de la nouvelle P.A.C. ne concernent pas ce travail ; en revanche, il s'agit de cerner seulement deux points importants :

- les préretraites,
- le gel des terres.

### **1.1.- LES PRERETRAITES.**

Comme dans le reste de la France, la plupart des chefs d'exploitation étant relativement âgés (50 à 55 ans en moyenne), les préretraites ont été plutôt bien accueillies. Les mesures d'âges intéressent d'ailleurs encore de nombreux exploitants qui attendent que le conjoint au sein du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.) familial <sup>(106)</sup> ait atteint l'âge de la préretraite. Ainsi au cours de ces dernières années, les mesures d'âge entraînent assez fréquemment le rajeunissement des chefs d'exploitation. Pourtant, le phénomène le plus important concerne la disparition de nombreuses petites et moyennes exploitations (confortant la tendance de la décennie précédente). Si les mesures de préretraites agricoles incitaient à une reprise des terres par de « jeunes agriculteurs », ces derniers, en réalité, prenaient déjà la succession de l'exploitation paternelle. La conséquence est une concentration des terres aux mains de « jeunes agriculteurs » et une diminution d'environ 50% du nombre des exploitations agricoles. Cette tendance se poursuit encore actuellement laissant à terme une exploitation pour environ 200 à 300 hectares. Il se dessine d'ailleurs une différence entre l'est et l'ouest du Saulnois. L'ouest apparaît plus avancé dans cette restructuration parcellaire. Ce phénomène dépasse d'ailleurs le cadre des villages ; en réalité, les disponibilités en terre ont permis aux très grosses exploitations de continuer leur développement confortant la croissance de ces macro-exploitations qui peuvent atteindre et dépasser les 1 000 hectares. La disparition d'exploitations agricoles a modifié le paysage parcellaire puisque les ventes ou les nouvelles locations ont permis de créer des macro-parcelles de 10, 20, voire 30 hectares. Dans le cas de faire valoir direct, ce regroupement ne poserait guère de problème, il s'agit finalement de remembrements non-officiels, mais il reste assez fréquemment de petites ou moyennes parcelles cadastrales louées au sein de ces macro-parcelles culturales. Il convient de s'interroger sur les possibilités de faire ressortir au sein de telles masses parcellaires, les petites parcelles louées. A terme ne risque-t-il pas de se poser un problème concernant les parcelles de terres mises en location ?

---

<sup>106</sup> La plupart des G.A.E.C. sont « familiaux », fondés sur un couple d'agriculteurs avec ou sans enfant.

Le machinisme agricole a suivi cette évolution de la taille des exploitations. Ainsi, on assiste à une croissance de la taille et de la puissance du matériel, suite à l'augmentation en surface des parcelles. Cette évolution n'est pas encore terminée (principe d'amortissement). De plus en plus, la gestion de l'exploitation agricole est comparable à celle d'une entreprise avec des contrats de roulement du matériel (achat et reprise des matériels sur une période programmée), l'engagement de sociétés agricoles (E.T.A.) pour faire les moissons, l'ensilage. Pourtant, il ne semble pas que l'agriculture du Saulnois se dirige vers les modèles agricoles céréaliers de Champagne ou de Picardie.

## 1.2.- LE GEL DES TERRES.

Le gel des terres lors de sa conception devait réduire les productions. Il y avait obligation d'une rotation sur six années au moins et d'un entretien de la terre en jachère au printemps. Les labours de printemps étaient imposés afin de bénéficier de primes (35,5 francs par quintal multipliés par le rendement toutes céréales du territoire de référence). Cette obligation de rotation de la jachère n'est plus. Les jachères peuvent être fixes. Bien que contrôlé, l'entretien de la jachère semble moins rigoureux pour les très petites surfaces des parcelles non-remembrés comme les talus. Or ce gel des terres concerne fréquemment les plus petites parcelles d'une exploitation, les parcelles trop pentues, mal placées... en résumé les parcelles inaptes, encombrantes et embarrassantes.

L'absence de rotation et un entretien moins méticuleux poussent à s'interroger quant au devenir de ces jachères où commence à se développer parfois une friche herbacée. Ce problème concerne de façon plus importante la zone ouest du Saulnois, là où les parcelles et les exploitations sont plus vastes, où justement on trouve le plus grand nombre de ces parcelles inaptes. Les conséquences de la P.A.C. sont donc importantes, mais elles ne font que conforter des tendances décennales à la réduction du nombre d'exploitations. En 1953, le Saulnois comptait 2 508 exploitants, 1 644 en 1980 et 1 211 en 1988. Aujourd'hui, il ne reste qu'un peu plus de 400 exploitations. Ainsi, malgré ce qu'affirmait J.P. Charvet, « ...les exploitations qui vont tirer profit des nouvelles modalités de distribution des aides sont les petites exploitations obtenant les rendements inférieurs aux rendements de référence régionale » <sup>(107)</sup>, les exploitations du Saulnois, qui ont profité de la P.A.C. sont, en réalité, les grosses exploitations, simplement parce que la plupart des petites avaient déjà disparu ou avaient continué à profiter des préretraites. L'agriculture du Saulnois est en fait le domaine de la grande exploitation, mais il ne s'agit presque jamais d'agromanagement.

La diminution du nombre des exploitations, les subventions et le gel des terres ont pour conséquence une agriculture de plus en plus extensive des moyens en terre, avec pourtant une exploitation très intensive sur quelques parcelles plus faciles à cultiver...

---

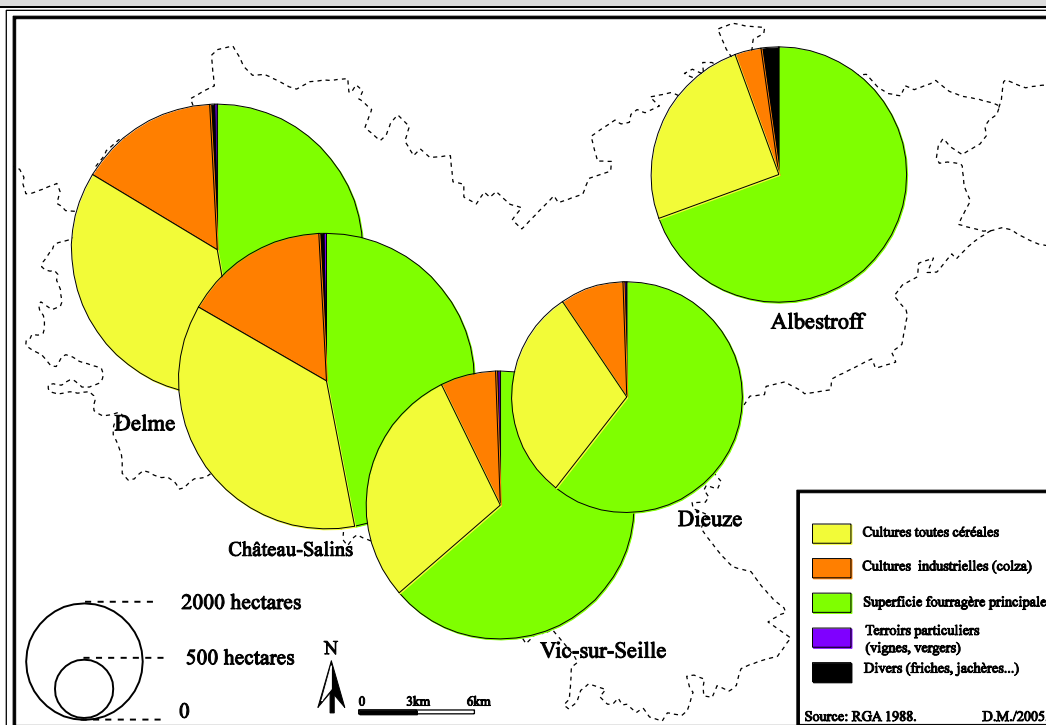
<sup>107</sup> Charvet J-P., (1994) - *La France agricole en état de choc*, Editions Liris, p137.

## 2.- LES GRANDES TENDANCES AGRICOLES EN SAULNOIS.

Le Saulnois, comme la plupart des régions agricoles françaises, a connu une intensification et une uniformisation des productions, ainsi qu'une spécialisation vers les productions ayant les meilleurs revenus, souvent grâce au support de subventions agricoles. L'agriculture du Saulnois est actuellement une polyculture associant un élevage bovin.

Carte n° 19

### LES AFFECTATIONS DES S.A.U. DES CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS.



On peut remarquer sur la carte deux Saulnois agricoles. A l'ouest, un Saulnois tourné vers la céréaliculture et les cultures industrielles du type colza qui représente 1/3 des surfaces de labours. Là, les surfaces fourragères sont en recul présentant ainsi une nouvelle dynamique agraire. En revanche, dans l'est et le sud du Saulnois, les superficies fourragères restent majoritaires. Les cultures industrielles sont encore faibles, voire marginales pour le canton d'Albestroff.

Les statistiques agricoles des années 1980 permettent d'observer cette révolution des structures d'exploitation, mais aussi des productions et du paysage agraire. Les années 1990 n'ont fait qu'entériner un phénomène déjà commencé. Ainsi, elles confirment la conquête, par les céréales et le colza, des surfaces de prairies. Le phénomène a d'abord concerné les prairies artificielles <sup>(108)</sup> et les prairies naturelles <sup>(109)</sup> qui avaient été mises en place entre 1960 et 1975. Puis,

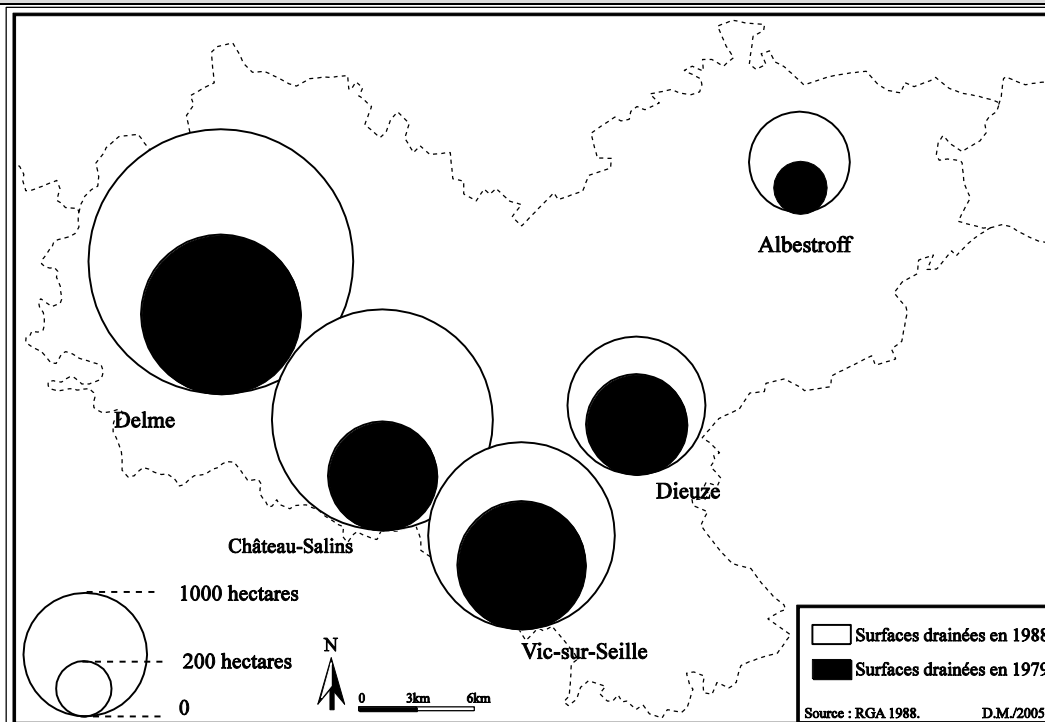
<sup>108</sup> En 1988, pour l'ensemble des cantons du Saulnois, il ne reste que des prairies artificielles recensées en 1979.

<sup>109</sup> Il faudrait s'interroger sur cette terminologie de prairies naturelles, lorsque l'on connaît l'histoire culturelle de la région. Ainsi depuis le lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, de nombreuses parcelles labourables ont été converties en prairies, mais au sein des classifications ces terres se retrouvent en prairies naturelles alors que l'on peut encore percevoir les billons de labours.

avec la généralisation des drainages, on a assisté à la destruction des prairies naturelles. On peut relever une diminution de la part de la S.T.H. par rapport à la Surface Agricole Utile (S.A.U.) qui passe de 58% en 1979 à 50% en 1988 pour le canton de Dieuze, de 51% à 41% pour le canton de Delme, de 51% à 40% pour Château-Salins, de 56% à 50% pour Vic-sur-Seille, et de 60% à 56% pour Albestroff. Les aides accordées par les génies ruraux visant l'amélioration des terres ont permis l'extension de surfaces drainées, favorisant ainsi la conversion de terres laissées en prairie (car trop peu intéressantes) en espace de labour. Les drainages ont permis la suppression de nombreux fossés, accentuant la taille des parcelles, les rendant plus attractives d'un point de vue agricole. Ainsi, dans le canton de Château-Salins, en 1979 seulement 4% de la S.A.U. étaient drainés contre 20% en 1988. Dans le canton de Delme, on observe la même évolution, 10 % de la S.A.U. en 1979, 30% en 1988. Pour les trois cantons sud et est, les pourcentages sont moindres ; ainsi, Albestroff n'avait que 1,5% en 1979, et 6% en 1988, Vic-sur-Seille 8% en 1979, 16% en 1988 et Dieuze 6% en 1979, et 12,5% en 1988. Ce phénomène s'est poursuivi après 1988, surtout dans les cantons du sud et de l'est du Saulnois rattrapant le retard perceptible dès 1979.

Carte n° 20

L'ÉVOLUTION DES SURFACES DRAINÉES ENTRE 1979 ET 1988.



La transformation des affectations des parcelles de prairies en terres de labours a été rendue possible par l'amélioration qualitative de ces parcelles par drainages. Ainsi, on observe la même dichotomie entre l'est et l'ouest du Saulnois. Les cantons de Delme et de Château-Salins ont ainsi multiplié leur surface drainée. En revanche, le sud du Saulnois présente des progrès moins significatifs pour des situations en 1979 qui étaient presque comparables dans les cantons de Dieuze et de Vic-sur-Seille. Le canton d'Albestroff reste en marge de cette évolution.

Photographies n° 12, 13 et 14

LE PLATEAU DELMOIS.



Cette vue du village de Fresnes-en-Saulnois prise à la fin des années 1980 révèle un paysage agricole essentiellement céréalier, très riche, aux parcellaires de taille moyenne. On peut encore distinguer notamment au premier plan, des prairies qui témoignent de l'ancienne conversion des parcellaires de labours en pâturages.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94- 910.

Cette vue du village de Lucy montre les paysages actuels du plateau aux champs massifs où alternent les cultures céréalières et les plantations de colza. Les prairies sont limitées aux zones humides essentiellement les fonds de vallons mal drainés.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-350



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-2110.

Cette troisième vue du plateau, secteur de Lemoncourt, illustre parfaitement les modifications des paysages opérées depuis une vingtaine d'années : parcellaires massifs, déclin de la S.T.H...

Si, entre 1979 et 1988, le pourcentage de la S.T.H. transformée en terre arable est de 21% dans le canton de Château-Salins, 20% pour celui de Dieuze, 20% pour celui de Delme, 10% pour celui de Vic-sur-Seille et seulement 6% pour celui d'Albestroff, en revanche, le cheptel bovin n'a pas connu les mêmes variations. Ainsi, on peut relever une baisse de 3% pour Vic-sur-Seille, 4,5% pour Albestroff, 4,6% pour Dieuze. Seuls les deux cantons nord et ouest connaissent une baisse beaucoup plus significative, de l'ordre de 10% pour Château-Salins, et 17% pour Delme ! Cette baisse est essentiellement provoquée par l'abandon du système laitier. Ainsi, la diminution des cheptels laitiers est de l'ordre de 10% pour Vic-sur-Seille, 12% pour Albestroff, 18% pour Dieuze, et surtout 33% pour Château-Salins et Delme. C'est la transformation du système d'élevage vers un système « viande » et ce malgré la réduction des S.T.H.

Deux phénomènes ont affecté l'élevage. On a observé une transformation du cheptel bovin avec recherche d'un cheptel de pure race, majoritairement charolais. La trop faible diminution de la taille du cheptel bovin a entraîné une rotation plus rapide du cheptel sur les prairies restantes d'où :

- un épuisement plus rapide des prairies, insuffisamment compensé par l'épandage d'engrais,
- des problèmes pour nourrir le bétail en hiver, donc une remise plus précoce des troupeaux au parc,
- quelques problèmes pour nourrir le bétail lors des périodes de sécheresses estivales, palliés en louant des vergers, les foins des bordures des chemins communaux...

Cette augmentation du temps de pacage (saisonnier) et la diminution de la récupération entre rotations forment un cercle vicieux puisque les prairies servent à la fois au pacage et fournissent le foin pour l'hiver. Augmenter l'un c'est diminuer l'autre, les produits de substitution (paille à l'ammoniac notamment) étant insuffisants pour pallier cette diminution des productions des prairies. Le maïs fourrage n'a pas compensé la perte des surfaces en herbe. Ainsi, si à Albestroff la croissance est de 119% entre 1979 et 1988, la culture du maïs fourrage ne représente que 7% de la S.A.U. Avec des croissances moindres : 68% pour Dieuze et 49% pour Vic-sur-Seille, nous avons des parts à peu près identiques de la S.A.U., soit respectivement 7% et 9%. En revanche, Château-Salins avec 12,5% de croissance (5% de la S.A.U.), et Delme 2% (5% de la S.A.U.) enregistrent les plus faibles croissances.

Durant cette période la culture du maïs fourrage n'a pas ou peu augmenté, malgré le manque de surfaces en herbe. Au cours des années 1990, beaucoup de prairies ont été à « bout de souffle ». Sans les disponibilités en terre créées suite au volet préretraité de la P.A.C. qui ont permis de récupérer de nouvelles prairies, (donc d'allonger les temps de rotation du pacage et de briser enfin ce cercle), certains exploitants n'auraient pas pu tenir. Les prairies de talus portent encore les stigmates du surpâturage et présentent des formes d'érosion (glissements révélant d'anciennes terrasses ou solifluxion présentant de longs bourrelets argileux transversaux quelquefois avec loupes).

Au cours des années 1980 deux tendances se dégagent au sein des cultures céréalières, qui se sont confirmées malgré la P.A.C.

- le boom du colza,
- l'effondrement des cultures de l'orge.

Le boom du colza constitue une tendance ancienne, les cours meilleurs et les primes ont facilité le développement de cette culture. Les nodules de cette protéo-oléagineuse fixant l'azote, les gains, autant directs qu'indirects, étaient importants. La rapidité de son extension prouve indubitablement une réussite. L'augmentation des surfaces en colza concerne tous les cantons du Saulnois, qu'ils soient sur le plateau ou en plaine. Ainsi, pour le canton de Delme, on observe qu'entre 1979 et 1988 les surfaces ensemencées en colza ont été multipliées par 6,5. En 1988, les surfaces en colza représentaient 15% de la S.A.U. du canton de Delme. Pour le canton de Château-Salins la progression a été plus importante puisque les surfaces de colza ont été multipliées par 9,5 pour parvenir, en 1988, à 15% de la S.A.U. En revanche, si à Dieuze les surfaces en colza ont été multipliées par 10, la part des surfaces dans la S.A.U n'est que de 8,5%, d'ailleurs cette part décroît vers le sud et l'est puisque, pour Vic-sur-Seille, on tombe à 5,6% et pour Albestroff à 3,4%. En réalité, cette croissance s'est poursuivie de façon exponentielle, puisque le colza a tendance à évincer l'orge dans les assolements, occupant entre 30% à 40% des terres arables des exploitations. En quelques décennies, le jaune des colzas en fleur a envahi le paysage des champs au printemps, révélant ainsi une mutation profonde des assolements culturels en Lorraine.

Document n° 8						
TABLEAU EVOLUTIF DES ASSOLEMENTS / TERRES LABOURABLES.						
Cantons	Blé		Orge		Colza	
	1979	1988	1979	1988	1979	1988
Albestroff	27%	26%	36%	27%	1,5%	8%
Château-Salins	22,5%	36,5%	46,5%	21%	3%	25,5%
Delme	27,5%	35,5%	44%	24%	4,5%	25,5%
Dieuze	23%	33%	44%	19,5%	2%	17,5%
Vic-sur-Seille	15,5%	34%	47%	20%	2,5%	11,5%

Source Agreste/INSEE 1979 et 1988.

Contrairement aux cours du colza ou du blé, les cours de l'orge ont connu une baisse importante. Moins intéressante d'un point de vue culturel, l'orge régresse au cours des années 1980, elle a tendance à être abandonnée au cours des années 1990. Ainsi, certaines exploitations renoncent définitivement à ensemercer en orge. On assiste alors à la mise en place d'un assolement biennal basé sur la culture d'une plante industrielle, le colza, et d'une plante céréalière le blé.

Il existe des conséquences paysagères importantes. Le colza malheureusement est une plante difficile à traiter <sup>(110)</sup> pour éliminer les plantes

<sup>110</sup> Le colza est d'autant plus difficile à traiter que les parcelles sont importantes et ne permettent pas une gestion locale des traitements. Or les adventices ne sont jamais répartis uniformément et les agriculteurs adaptent les traitements suivant la qualité moyenne de la terre. A ce titre il s'agit d'une gestion plus extensive qu'intensive !



adventices. Au terme d'une culture de colza, le nombre de ces adventices est très important, ce qui nécessite des traitements très lourds en automne, lors des semailles des blés. On peut d'ailleurs observer qu'en une année de céréale, il est impossible de traiter un sol convenablement. Les terres font l'objet de traitements de plus en plus lourds qui sont d'une efficacité médiocre. La mise en place, dans certains assolements, de tournesol et de maïs, (cultures subventionnées) permet le nettoyage des sols et une remise en état cultural. Ce retour des plantes adventices en de fortes proportions est d'autant plus visible pour les cultures céréalières que les pailles sont de plus en plus basses (par le jeu des semences sélectionnées et des raccourcisseurs de paille), ainsi nombre d'adventices dépassent la hauteur des céréales. Ce détail est une des preuves de l'arrêt de l'intensification des cultures depuis la nouvelle P.A.C., car les rendements stagnent, et ce malgré les retenues financières dues à la baisse de qualité de la récolte.

Depuis l'hiver 2000, une nouvelle évolution se dégage dans la partie sud du Saulnois, où de nombreuses prairies naturelles (entre 10 et 12 hectares par finages à Bourdonnay, Maizières-lès-Vic ou encore Azoudange) ont changé d'affectation et ont été labourées et ensemencées en maïs. Des drainages ont été entrepris afin de bonifier prairies et nouvelles terres de labours. Pourtant, l'augmentation des surfaces semées en maïs ne semble pas aussi significative. En fait, une partie des terres anciennement soumises aux assolements de maïs a été emblavée en orge et en colza.

Il s'agit d'une modification importante qui touche les conditions d'élevage. On peut supposer que ce phénomène qui semble massif est la réponse des agriculteurs du Saulnois aux problèmes de l'élevage ; il s'agit de garantir l'alimentation locale du bétail, mais aussi d'augmenter de façon significative les surfaces de céréales afin de garantir la pérennité des revenus, les céréales étant ce qui se vend le moins mal !

Depuis 2002, on observe une nette diminution des assolements en colza remplacé par l'orge et le maïs. Ces éléments semblent démontrer une plus grande flexibilité des assolements aux cours du marché. En revanche, il apparaît très nettement que la culture du colza est en repli.

### **3.- COMBIEN DE SAULNOIS AGRICOLES ?**

*« Le Pays des Etangs se prolonge à l'ouest par le Saulnois, qui est le pays du sel, mais aussi de la Seille qui, au sud de Metz, déploie ses méandres entre les prairies. L'évolution de l'économie rurale fut la même que dans le Pays des Etangs et c'est en fait de part et d'autre de la limite linguistique, qui passe à l'est de Dieuze et que signale l'apparition des villages en « ing » en « stroff », que les structures agraires ont introduit des différences. A l'ouest, dans la zone francophone, les grandes exploitations se sont spécialisées dans la production de lait et de viande, alors qu'à l'est prévaut un système mixte de polyculture-élevage dans le cadre d'exploitations moyennes. <sup>(11)</sup> ».* Cette affirmation ne reflète qu'une réalité tronquée. En effet, les cinq cantons mosellans du Saulnois, et aléatoirement le canton de Nomény, connaissent tous la même évolution, avec certes des décalages dans le temps, mais le même système de production se met en place pour les finages de plateau, de plaine ou de talus.

C'est une uniformisation des systèmes, même si chaque finage, chaque canton conserve sa spécificité. Nous avons pu observer précédemment que le canton de Delme semblait être précurseur dans les mutations. Cette affirmation, encore fondée dans les années 1980, ne paraît plus totalement vraie. Le canton en tête dans cette transformation semble maintenant être celui de Château-Salins. Les exploitations de ce canton ont profité pleinement des préretraites et ont colonisé les cantons de Delme et de Dieuze. C'est dans le canton de Château-Salins que se trouvent les sièges des plus grosses exploitations du Saulnois, jouant pleinement la gestion extensive de l'espace. Ainsi, les exploitations les plus modernes (et les plus grosses) du canton de Château-Salins conquièrent les espaces périphériques et imposent le modèle céréalier (blé/colza ou blé/orge/maïs). Les exploitations du canton de Delme, dont les agriculteurs étaient les plus jeunes en 1980, sont maintenant moins innovantes que dans le reste du Saulnois. Ce modèle s'étend à la fois par « greffe » mais aussi en front. En parcourant le Saulnois depuis Château-Salins vers l'est ou le sud, on observe des transitions des paysages comme des structures agraires. Plus on pénètre en plaine et plus on peut reconnaître un retard, certains secteurs semblent être restés figés. D'après les tendances des années 1980, il est clair que le sud et l'est du Saulnois semblent beaucoup plus en retard du point de vue agricole, bien que l'évolution actuelle démontre une relative vitalité.

Les remembrements, que connaissent depuis 1990 les communes du canton d'Albestroff, démontrent bien ce retard d'une dizaine, voire d'une trentaine d'années par rapport aux communes de l'ouest du Saulnois. Ce retard est dû avant tout à un blocage des structures foncières. Les microstructures, inaptées aux développements actuels de l'agriculture, ont retardé durablement l'évolution des exploitations. Ce retard est-il rattrapable ? On peut s'interroger longuement sur les nouveaux freins mis en place par la P.A.C. (difficultés quant à la transformation des prairies naturelles en terres de labours). Or certaines parcelles de tailles réduites sont depuis 20 ou 30 ans en prairies et sont donc considérées comme prairies naturelles, donc bloquées... alors qu'elles pourraient être transformées en terres arables !

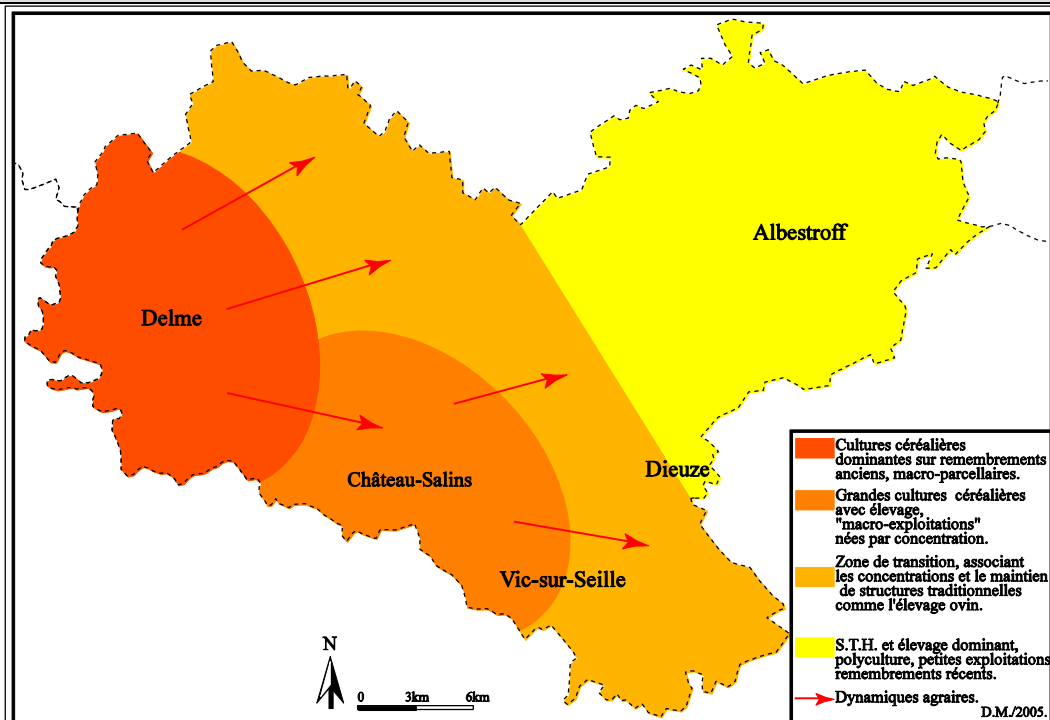
---

<sup>111</sup> Wittmann M., (1997) - *Lorraine, terre d'élevage*, Editions Messène, 171 p.

Pourtant, le grossissement des parcelles se poursuit et s'accélère à l'est. Ainsi, le village d'Insviller, après remembrement en 1997, comporte des parcelles moyennes comprises entre un et deux hectares, mais le nombre important de comptes de propriété (180) ne doit pas faire oublier qu'il n'y a plus que 4 exploitants agricoles. Il existe une différence entre parcellaire foncier et parcellaire paysager. Si on trouve encore de très petites parcelles de 30 ou 40 ares, de nombreuses parcelles dépassent les 5 hectares. Le remembrement a facilité les réaménagements parcellaires en macro-parcelles. D'ailleurs dans ce canton, si le machinisme agricole restait adapté à de petites parcelles, depuis le remembrement s'observe une progression de la taille des matériels. Mais ces mutations, alors que la croissance est réduite, se font lentement ; néanmoins il y a un rattrapage entre les exploitations agricoles de l'est et de l'ouest. Malheureusement, le choix agricole fait par cet espace où l'élevage tient une place importante était justifié par la structure des exploitations plus que par les terroirs ou toute autre explication. Le changement de taille d'exploitation, autant que les mutations de structures foncières, favorisent actuellement une exploitation plutôt sur le modèle du canton de Château-Salins. Le blocage des affectations des sols ne risque-t-il pas de produire un autre modèle ?

Carte n° 21

LES SYSTEMES AGRICOLES EN SAULNOIS.



Les transformations des paysages agricoles suivant le modèle récurrent blé/colza se sont amorcées durant les années 1980, sur le plateau, dans le canton de Delme puis dans le canton de Château-Salins qui représente actuellement la plus parfaite réussite...

Le Saulnois a connu, au cours des 20 dernières années, une révolution agricole complète. A partir de 1988, c'est le passage d'une polyculture à dominante d'élevage laitier, à une polyculture où la céréaliculture a un poids très important, associée à un élevage d'embouche. Les paysages agraires ont été transformés mais portent encore, malgré tout, les marques des anciens systèmes agricoles et notamment de l'ancien openfield.

Le Saulnois est un espace rural où perce la diversité des paysages. La quasi absence de l'élément industriel permet d'avoir une vision la plus complète et la plus précise possible d'un espace agricole lorrain et permet de retrouver les éléments des systèmes disparus. L'existence de trois grands groupes de finages permet de rechercher les différences internes qui ont conduit à ces organisations variées.

Mais comment ces paysages ont-ils été façonnés, comment se sont composés les terroirs des finages ?

Actuellement les villages sont des coquilles vides réutilisées par des rurbains, les grosses fermes sont les éléments producteurs actuels du système agricole. Le passage du village agricole à la ferme soulève de nombreuses interrogations, de même que l'organisation du village, sa structure, mais aussi sa genèse...

## **LIVRE SECOND**

**SUR LES TRACES DU PASSE.**

Sur les traces du passé.

Il faut être conscient que chacune des traces du passé présente une résolution temporelle différente. Ainsi, au sein des paysages, les éléments bâtis les plus anciens datent pour l'essentiel de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les éléments cultureux (anciennes vignes) ont une durée de vie d'une cinquantaine d'années, voire parfois un siècle. Les linéaments (routes, sites d'habitat) s'inscrivent pour plusieurs siècles. Aussi, il faut distinguer dans la démarche de recherches sédimentologiques des signes du paysage, trois périodes chronologiques :

- les signes « disparus », ensemble des éléments créés avant l'an Mil, soit réutilisés par les géosystèmes récents ou anciens, soit abandonnés donc devenus des signes « archéologiques » souvent imperceptibles,
- les signes anciens, essentiellement d'éléments géosystémiques datés ou « utilisés » entre le bas Moyen Age et la guerre de Trente Ans,
- les signes récents, presque actuels, facilement compréhensibles et explicables, car les géosystèmes qui les ont portés sont très proches des géosystèmes actuels. Par commodité, la limite chronologique correspond approximativement au XVII<sup>e</sup> siècle et à la guerre de Trente Ans.

Afin d'identifier, d'étudier et d'analyser les traces du passé, il est nécessaire de les distinguer et de les séparer - notamment pour les périodes récentes et tant que cela est possible - suivant deux approches thématiques :

- les éléments bâtis qui constituent les villages et les fermes,
- les éléments cultureux (parcellaires, types de cultures, pratiques culturelles...).



Sur les traces du passé.

## **Première partie**

**Les signes anciens  
des origines au haut Moyen Age :  
le recours à l'histoire et à l'archéologie.**

Sur les traces du passé.

Afin de cerner et d'identifier les éléments et les signes qui datent de ces périodes (haut Moyen Age, période romaine, la Tène, le Hallstatt...), il convient d'utiliser l'archéologie et l'histoire, car les sources écrites font défaut ou sont tellement réduites qu'elles rendent presque totalement inintelligibles et peu identifiables ces signes paysagers actuels. Contrairement aux parties précédentes où l'approche était thématique, la faiblesse informative nous contraint à une approche purement chronologique. Dans cette partie les signes paysagers évoqués sont fugaces et pourtant peut-être plus importants dans la compréhension de la structure des paysages. Il s'agit des sites des villages, de leurs origines, de l'organisation viaire dans laquelle ils s'inscrivent. Pour résumer, cette période concerne les racines mêmes du paysage.

Sur les traces du passé.

## **Chapitre premier**

### **Le Saulnois d'avant la conquête romaine.**

---

Le nombre important d'informations que livre l'époque romaine entraîne une vision plutôt obscure de la période précédente. Cette strate paysagère apparaît comme la plus fragile et la plus difficilement perceptible, pourtant les quelques éléments que l'on retrouve et qui la composent, conditionnent l'origine même des paysages actuels.

L'essentiel des connaissances du Saulnois pré-romain provient des travaux effectués au XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les découvertes archéologiques anciennes, relativement nombreuses, sont souvent peu exploitables car ces prospections avaient pour objectif la recherche « du bel objet ». La connaissance des sites est souvent incomplète et confuse... Les travaux des archéologues allemands, et notamment ceux de J.B. Keune au début du siècle, n'ont pas été égalés. Ils révèlent une tentative d'inventaire jamais reprise depuis. Certes, des prospections récentes (notamment celles entreprises par R. Berton) complètent les connaissances sur le Saulnois d'avant l'histoire, mais les travaux les plus poussés ont été entrepris dans les années 1970 par J.P. Bertaux et concernent la technique du briquetage et l'exploitation du sel (<sup>1</sup>).

Si certains domaines sont relativement bien connus comme le réseau viaire ou les nécropoles, en revanche l'habitat, les *oppida* ou l'organisation agricole sont à peu près inconnus, alors que la région devait comporter dès l'âge du Bronze une forte densité de population.

---

<sup>1</sup> La prospection entreprise sur le briquetage, durant l'été 2001, dans le cadre d'une campagne archéologique internationale, n'ayant pas encore livré ses résultats, nous nous appuyons sur les études antérieures.

## 1.- LE VAL-DE-SEILLE : PAYS DU SEL.

La vallée de la Seille a connu, dès l'âge du Bronze, une relative prospérité liée à une exploitation particulière du sel (le briquetage) et à sa commercialisation. Cette exploitation est une des principales constantes paysagères du Saulnois d'avant la conquête romaine, puisqu'elle dure apparemment sans interruption pendant près de 1 200 ans. Si son impact industriel est assez bien connu, son impact spatial local ou régional est plus difficilement mesurable, bien que l'on soit chronologiquement à l'échelle « du temps long » des historiens.

### 1.1.- LES BRIQUETAGES DE LA SEILLE.

Les briquetages <sup>(2)</sup> de la vallée de la Seille constituent probablement un des éléments les plus curieux et des plus anciens des paysages du Saulnois. Ils ont été découverts par le marquis de La Sauvagère lors de la réalisation de fortification autour de la place forte de Marsal. Il en donne la définition suivante : « *Ce qui forme le briquetage est un assemblage de briques, ou de morceaux de terre cuite rougeâtres, comme sont les briques cuites au four* » <sup>(3)</sup>.

Ce briquetage a longtemps intrigué les érudits et savants des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les explications les plus « farfelues » ont été avancées afin d'expliquer cette construction originale du briquetage : réalisations romaines pour stabiliser le fond de la vallée, grand incendie de la vallée qui aurait entraîné la cuisson des argiles... Il faut attendre les travaux de J.B. Keune <sup>(4)</sup> pour éclaircir le mystère, le briquetage est constitué par les déchets d'une ancienne exploitation du sel, bâtonnets et godets ne sont que les déchets d'une ancienne technique d'exploitation des sources salées.

Mais c'est seulement après les travaux de J.P. Bertaux et les découvertes des années 1974-1976 <sup>(5)</sup>, que la technique du briquetage a été comprise. En 1976, un atelier de fabrication en bordure de la Seille a été identifié par l'équipe Bertaux, sept puis dix fours à sel ont été exhumés, formant un atelier de fabrication. La technique comprendrait deux étapes : premièrement une concentration du sel à un chauffage moyen, puis la réalisation au sein de fours de pains de sel auxquels les godets en argile servaient de moule. Bâtonnets et godets, une fois la cuisson réalisée, étaient brisés et jetés car devenus inutiles. Ils constituent aujourd'hui le seul vestige de cette industrie.

---

<sup>2</sup> Le terme de briquetage utilisé par le marquis Royer d'Artézé de La Sauvagère concerne l'ensemble des dépôts autant que le matériel pris séparément. Ce dernier constitue de gros îlots de matériel argileux cuit de formes cylindriques (bâtonnets) ou des fragments de « godets ».

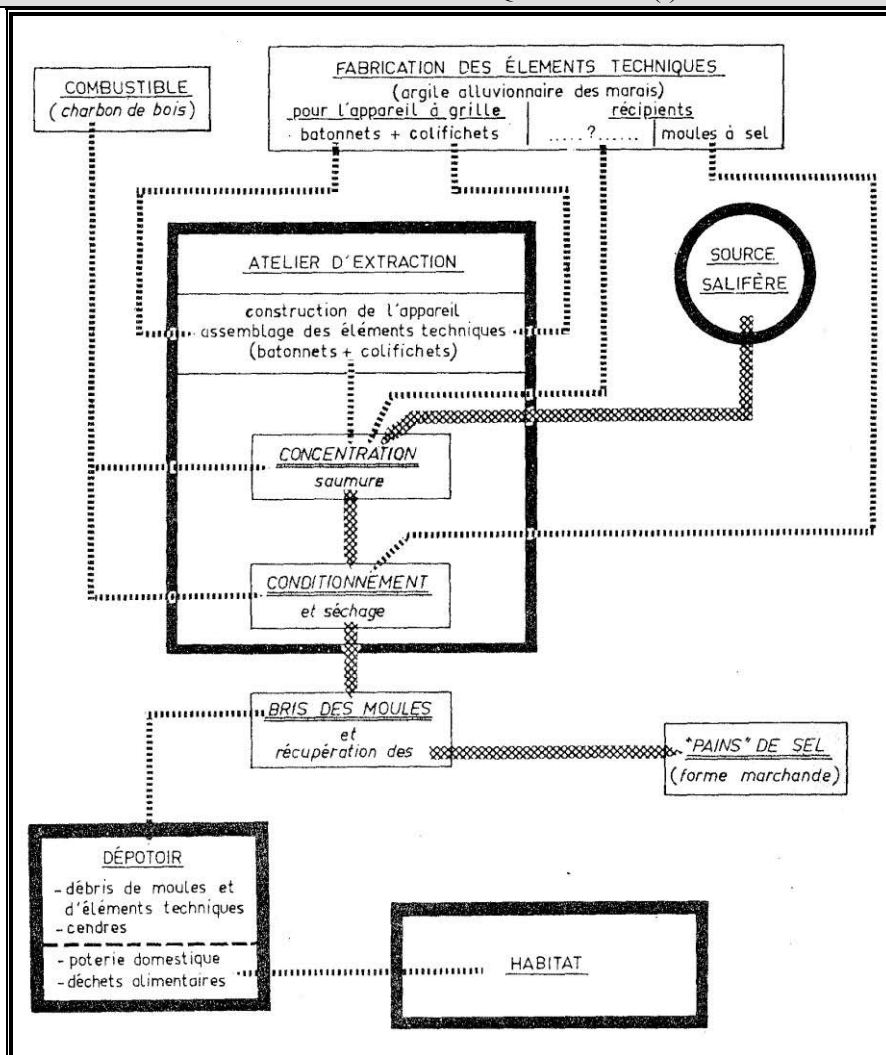
<sup>3</sup> Artézé de la Sauvagère (de) R., (1740) - *Recherches sur la nature et l'étendue de ce qui s'appelle communément briquetage de Marsal avec un abrégé de l'histoire de cette ville et une description de quelques antiquités qui se trouvent à Tarquimpol*, 52 p.

<sup>4</sup> Keune J.B., (1901) - *Das Briquetage im oberem Seillethal*, *Jahrbuch der gesellschaft für Lothringische und Alterstumkunde*, Metz, T.XIII, pp366-394.

<sup>5</sup> R.L., 25 Août 1976.

Les travaux entrepris durant les années 1999-2000 pour la réalisation du contournement de Moyenvic ont permis de découvrir, lors de la construction d'un pont sur la Seille, une quarantaine de fours à sel répartis en une quinzaine d'ateliers (6). Quatre carrières d'argile pour les godets et vingt-quatre fosses de préparation de l'argile ont été également mises à jour... Cette découverte relance les questions sur l'organisation et les établissements anthropiques dans la vallée. D'autre part, les recherches initiées par le département des âges du Fer du musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye à partir de l'été 2001 (7) ont permis de découvrir de nouveaux sites de briquetages à Lezey dans la vallée du Nard et de mieux cerner celui de Salonnès sur la Petite-Seille.

**Document n° 9**  
**ESSAI DE SYNTHÈSE SUR LA FABRICATION DU SEL PAR LA**  
**METHODE DU BRIQUETAGE (8).**



6 Lafitte J-D., (2001) - Du nouveau sur le briquetage de la Seille, *La Moselle archéologique, L'Archéologie nouvelle*, n°52, p10.

7 Une première phase de travaux de 2001 à 2005 doit permettre de préciser l'étendue des sites et l'importance du matériel archéologique.

8 Bertaux J.P., (1973) - Le sel et la Lorraine, *Le briquetage de la Seille*, n°2.



Le briquetage ne forme pas un ensemble uniforme mais plusieurs îlots ou terrils constitués par les fragments de bâtonnets et de godets utilisés lors de la fabrication du sel. Les plus remarquables sont ceux de Marsal, Moyenvic, Vic-sur-Seille et Burthecourt... Mais il existe plusieurs dizaines d'îlots dans le fond de vallée. La Sauvagère <sup>(9)</sup> avait estimé l'importance du briquetage à un peu moins de 2 000 000 de m<sup>3</sup> pour une surface de 120 hectares. Mais à cette époque, les îlots de Vic-sur-Seille, de Salonnnes et les petits îlots de Marsal n'avaient pas été reconnus. L'estimation actuelle porte sur 3 000 000 à 4 000 000 de m<sup>3</sup>. Certains îlots ont été prospectés et révèlent des importances assez différentes.

<b>Document n° 10</b>	
<b>ESTIMATIONS DU VOLUME ET DE LA SURFACE DU BRIQUETAGE PAR LA SAUVAGERE <sup>(10)</sup>.</b>	
Marsal	72,13 ha et 1 066 150 m <sup>3</sup>
Moyenvic	41,78 ha et 620 000 m <sup>3</sup>
Burthecourt	8,71 ha et 260 000 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>122,62 ha et 1 936 150 m<sup>3</sup></b>

Le plus connu des dépôts est celui de Burthecourt (Salonnnes). En 1901, les travaux de J.B. Keune ont permis d'identifier un îlot d'une superficie de près de 9 hectares. Le volume de ce terril, estimé à 260 000 m<sup>3</sup> par La Sauvagère, est probablement inférieur à la réalité. La fouille a révélé sous 55 cm de limons une épaisseur de 7 mètres de briquetage. En 1969, J.P. Bertaux <sup>(11)</sup> a effectué de nouveau trois sondages à Burthecourt :

- Le sondage A compte 0,80 mètre de briquetage reposant sur de l'argile très compacte et « apparemment vierge ». J.P. Bertaux pense que le sondage se trouve à la périphérie de l'îlot.
- Le sondage B présente une stratigraphie complexe avec présence de lentilles d'argiles au sein du briquetage, preuve du remplissage concomitant de la vallée par les argiles et limons et par le briquetage.
- Le sondage C révèle une homogénéité du briquetage avec pourtant deux incursions argileuses à 0,60 mètre et 2 mètres de profondeur.

<b>Document n° 11</b>	
<b>L'ÉPAISSEUR DU BRIQUETAGE.</b>	
<b>Sondages à Burthecourt (Salonnnes)</b>	<b>Épaisseur des briquetages</b>
Sondage Keune <sup>(12)</sup>	7 m
Sondage A (Bertaux) <sup>(13)</sup>	0,80 m
Sondage B (Bertaux)	Arrêt du sondage à 2,60 m (2,10 mètres de briquetage)
Sondage C (Bertaux)	Arrêt du sondage à 2,60 m (2,10 mètres de briquetage)

<sup>9</sup> Artézé de la Sauvagère (de) R., (1740) - *Ibid.*

<sup>10</sup> Artézé de la Sauvagère (de) R., (1740) - *Ibid.*

<sup>11</sup> Bertaux J.P., (1972) - Aperçu général sur l'industrie du sel dans l'Antiquité, le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, Tome 11, n°3 pp168-177 et Bertaux J.P., (1972) - Sondages à Burthecourt, Etude du matériel technique (Hallstatt moyen), le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, Tome 11, n°3, pp178-200.

<sup>12</sup> Keune J.B., (1901) - *Ibid.*

<sup>13</sup> Bertaux J.P., (1972) - *Ibid.*

J.B. Keune <sup>(14)</sup> avait estimé la datation du matériel au Hallstatt moyen. Cette datation a été corroborée par les trois sondages effectués par J.P. Bertaux et par l'étude des céramiques retrouvées lors des sondages. Aucun élément ne prouve un fonctionnement ultérieur. La production de sel à Burthecourt est presque industrielle sur une centaine d'années (Hallstatt moyen 650-550 av. J.C.). Le volume annuel de déchets produits est considérable (2 600m<sup>3</sup> de déchets par an), soit une production journalière de plusieurs dizaines de pains de sel (plusieurs kilogrammes pour 7m<sup>3</sup> de déchets/jours). L'îlot de Burthecourt, sur lequel on a retrouvé des vestiges culinaires et des fragments de céramiques, a servi de lieu de fixation de la population. Si on envisage la production suivant ses différentes phases, il faut admettre une population nombreuse susceptible de se procurer le bois, de fabriquer et faire sécher les bâtonnets et les godets <sup>(15)</sup>, de concentrer l'eau salée et la faire se cristalliser dans les moules, de défendre le site et d'alimenter la population attachée à la production du sel... On ignore pourquoi l'habitat a disparu, mais il est probable que la source salée, du fait de l'exhaussement du cours de la Seille, se soit tarie progressivement, rendant le site bien moins attractif. L'exploitation a pu être reportée sur le site de Salottes.

L'îlot de Salottes est bien moins connu. Il a été repéré en 1889, lors de travaux de réalisation d'une cave. Le briquetage se rencontre à environ 1 mètre de profondeur. J.B. Keune avait identifié de part et d'autre de la Petite-Seille des éléments de briquetage sur lesquels sont construites les deux parties du village de Salottes. Les forages entrepris lors de la campagne de l'été 2001 ont atteint 7 mètres de profondeur comme à Burthecourt <sup>(16)</sup>.

En 1819, lors de forages à Vic-sur-Seille effectués par la compagnie Thonnellier pour l'exploitation souterraine de sel, la couche de briquetage a été atteinte sous une épaisseur de 5 à 7 mètres de remblais et avait une épaisseur de 0,60 mètre. En 1849, le site du Châtry a été identifié comme un autre îlot de briquetage, mais n'a pas été prospecté. En 1974, lors d'une fouille de sauvetage, du matériel de la Tène III finale a été identifié à Vic-sur-Seille, preuve que la technique du briquetage a perduré jusqu'à la fin de l'indépendance. J.P. Bertaux estime l'épaisseur du briquetage pour l'ensemble des grands îlots à 7/ 8 mètres.

L'îlot de Moyenvic se situe sous une partie du village, le centre se trouvant sous l'actuel cimetière (ancien emplacement de l'église et du prieuré Saint-Pient). Le briquetage couvre une surface d'une quarantaine d'hectares pour un volume estimé de 610 000 m<sup>3</sup>. Si on parvient à trouver autour du cimetière des éléments de briquetage à fleur de sol, en général le terril se trouve sous 3,5 mètres et a une épaisseur de 1 à 2 mètres. En 1974, grâce au travail d'une foreuse, J.P. Bertaux <sup>(17)</sup> a pu estimer l'épaisseur du briquetage à près de 11 mètres à Moyenvic. Ce serait la plus forte accumulation de toute la vallée.

---

<sup>14</sup> Keune J. B., (1901) - *Ibid.*

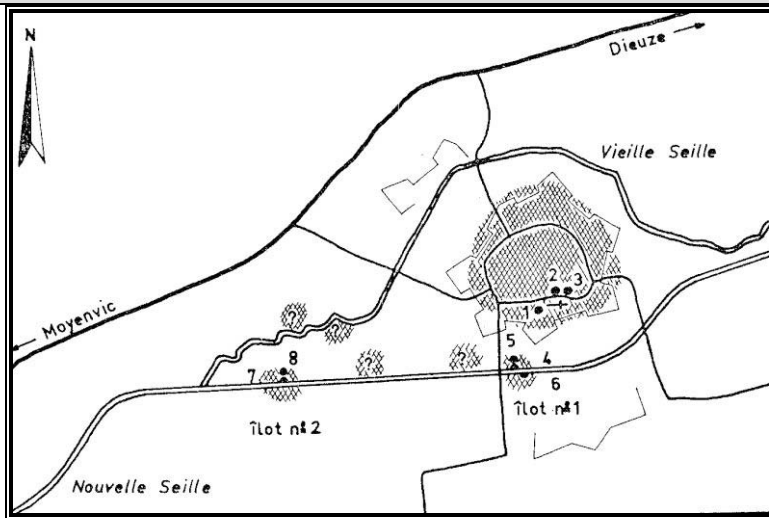
<sup>15</sup> Le matériel argileux était pris sur place, moulé à la main et séché avant d'être utilisé pour la cuisson du sel.

<sup>16</sup> R.L. 16/08/2001.

<sup>17</sup> Bertaux J-P., (1976) - Le briquetage de la Seille (Moselle). Marsal, Moyenvic, Salottes, Vic-sur-Seille, *Fiches d'information de l'Association des Amis de l'Archéologie Mosellane*, n°3-4, pp32-40.

Document n° 12

LES ILOTS DU BRIQUETAGE A MARSAL (18).



Le principal îlot de briquetage se trouve, comme à Moyenvic, sous le village actuel de Marsal. Toutefois de nombreux petits îlots, autant de petits ateliers, ponctuent la plaine obligeant la Vieille Seille à sinuer entre les terrils de briquetage, preuve également de l'exhaussement de la rivière. Les méandres de la Seille dans le secteur de Marsal sont en partie le résultat de l'accumulation des déchets du briquetage.

Les travaux entrepris par l'équipe du département des âges du Fer du musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye semblent confirmer cette estimation, tout en nuancant les résultats. En effet, selon L. Olivier « *l'ensemble de l'accumulation principale de Moyenvic atteint une surface globale d'au moins 15 hectares ; son épaisseur, déterminée par carottage, est supérieure à une dizaine de mètres aux environs de l'église* » (19). Au sud-ouest du village un second ensemble de 2 à 3 hectares a été découvert.

Les petits îlots de Marsal ont permis une datation du début de l'exploitation du sel à la période du Bronze final III et du Hallstatt ancien (20). D'un volume réduit, souvent moins de 10 000 m<sup>3</sup>, ces îlots sont les témoins d'une première phase d'exploitation artisanale. Le grand îlot de Marsal se trouve sous le village de Marsal. Estimé à plus d'un million de m<sup>3</sup>, le briquetage de Marsal a aussi été le plus étudié par l'équipe de J.P. Bertaux. Près de l'église, le briquetage se trouve sous 2,10 mètres de remblai. Il présente les mêmes caractéristiques qu'à Burthecourt et daterait du Hallstatt moyen. L'épaisseur moyenne du briquetage serait de 7 à 8 mètres.

Les résultats de datation obtenus lors des dernières campagnes de prospections confirment cette fourchette. Ainsi à Marsal, la datation radio-carbone de charbon de bois fournit une datation 840-380 av. J.C., les dates les plus probables étant 760 av. J.C., 620 av. J.C. et 590 av. J.C. Un second échantillon,

<sup>18</sup> Bertaux J.P. (1972) - Sondages à Marsal. Quelques observations archéologiques et géologiques, le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, Tome 11, n°3, pp219-228.

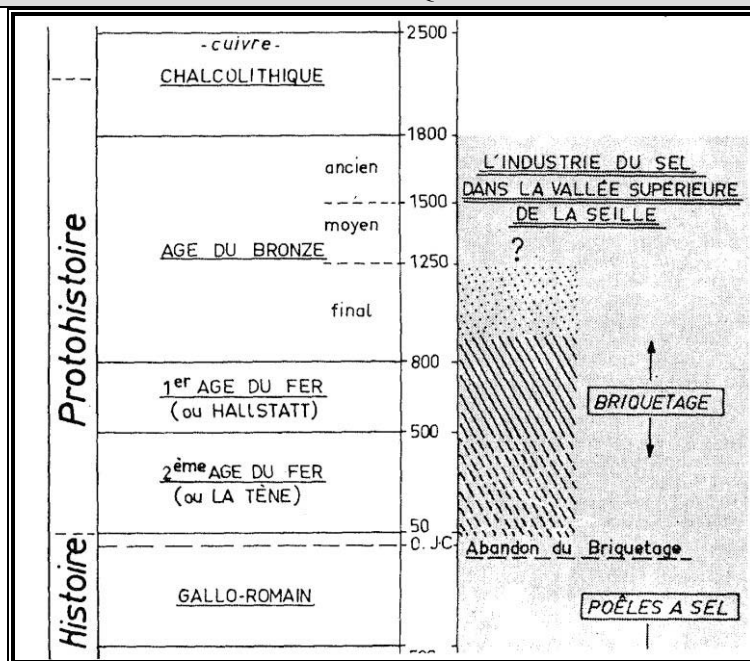
<sup>19</sup> Olivier L., (2003) - Le « briquetage de la Seille » : nouvelles recherches sur l'exploitation du sel de la Haute Seille à l'âge du fer, *Le Pays Lorrain*, n°1, pp15-26.

<sup>20</sup> Au sein des petits îlots, la présence d'un ban de tourbes et d'alluvions fines indique une péjoration climatique, signalant la transgression flandrienne aux environs de 800 av. J.C. Cet élément stratigraphique a été corroboré par l'étude de la céramique.

toujours à Marsal, indique 770-390 av. J.C. <sup>(21)</sup>. La datation radio-carbone, si elle permet de dater les échantillons confirmant la création de deux des îlots de Marsal dans la période du premier âge du Fer, ne fournit aucun élément de datation concernant la période d'exploitation. Seuls des sondages palynologiques permettraient éventuellement d'affiner une datation, tout en fournissant des indices sur le milieu botanique de l'époque.

**Document n° 13**

**DATATION DU BRIQUETAGE SELON BERTAUX J.P. <sup>(22)</sup>.**



Si on reprend les éléments de datation avancés par J.P. Bertaux, l'exploitation aurait commencé au bronze final et au Hallstatt ancien par de petites exploitations produisant alors sur différents îlots comme à Marsal. Ces exploitations, que J.P. Bertaux qualifie d'exploitations familiales, ont cédé la place, au Hallstatt moyen, à une exploitation plus massive dont les grands îlots de Burthecourt, Moyenvic, Marsal, Vic-sur-Seille et du Châtry sont le résultat. Les phases de transgressions marines (800 et 400 av. J.C.), les modifications du fond de vallée avec l'exhaussement

du cours et les mouvements de la nappe ont probablement tari certaines sources (Burthecourt). L'exploitation s'est poursuivie pourtant jusqu'à la Tène III finale (sondage de Vic-sur-Seille) et probablement même pendant l'époque romaine, bien que les historiens ne soient pas d'accord sur ce point.

L'exploitation du sel dans la haute vallée de la Seille a souvent été qualifiée de proto-industrielle tant par le volume des déchets formant l'actuel briquetage que par la technique développée par les sauniers de l'âge du Fer. En effet, il faut voir le fond de vallée comme une somme de petits ateliers associant puits d'argile, récupération de la saumure des émergences naturelles, fourneaux à sel servant à une première étape de « bouillage » et identifiables à leurs rejets de types « cuvettes », ateliers de confection des pains de sel identifiables aux déchets des moules... A Marsal et à Moyenvic de tels « complexes » de production ont pu ainsi être mis en évidence lors des dernières campagnes de recherches. A la périphérie, il faut également envisager des chantiers de bois pour approvisionner les fours en combustible.

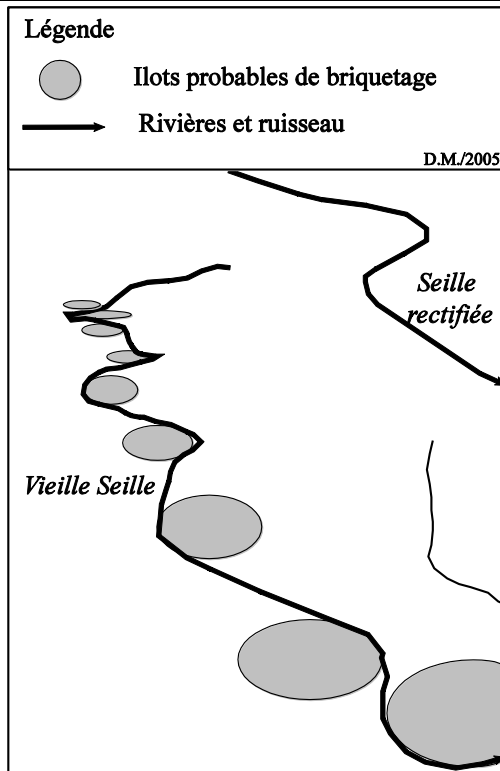
<sup>21</sup> Olivier L., (2003) - *Ibid.*

<sup>22</sup> Bertaux J.P., (1973) - *Ibid.*

Photographies n° 15 et 16 - croquis n° 22  
MARSAL ET LA VALLEE DE LA SEILLE.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95- 939.



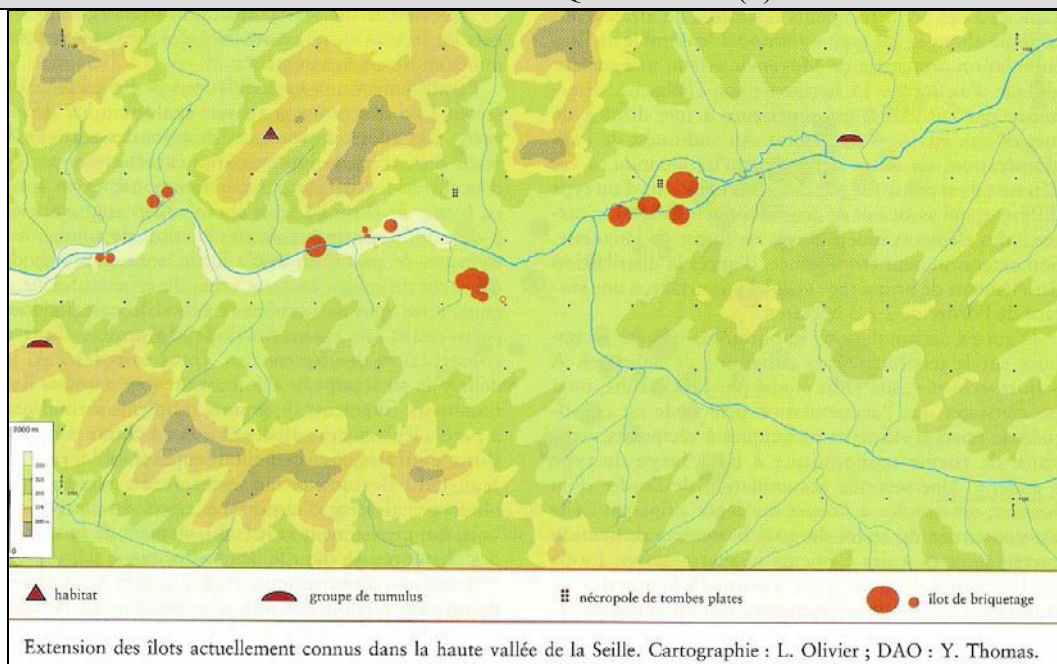
Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°93-178.

Le cours de la « vieille Seille » à l'amont de Marsal (lieu-dit : les « mottes », toponyme évocateur) présente, comme à l'aval de la ville, un nombre important de méandres qui pourrait indiquer la présence d'îlots de briquetage entre lesquels finalement la Seille s'est écoulee progressivement tout en s'exhaussant. On peut remarquer la présence d'un ancien chenal entre le cours rectifié et la « Vieille Seille ».

Là encore on peut soupçonner la présence du briquetage, « taches claires » sur la photographie n°15.

Document n° 14

LES ILOTS DE BRIQUETAGES (23).



L'impact de ces salines sur les paysages est incontestable car la production, bien trop importante pour la population du Val-de-Seille, a dû être commercialisée, nécessitant des routes, mais aussi des entrepôts, des convoyeurs, soit une organisation très conséquente. J.P. Bertaux estime que le bassin du Val-de-Seille a alimenté une bonne partie de la région, lui assurant un rayonnement économique qui a profité à une aristocratie locale dont la richesse apparaît au sein des nécropoles.

Bien entendu, il faut pour faire fonctionner ces complexes proto-industriels une population qualifiée et nombreuse qui se consacre presque exclusivement à cette production. Cela sous-entend un environnement favorable à cette activité, capable de nourrir ces « ouvriers », de défendre la richesse produite, de gérer les voies commerciales... Le briquetage laisse deviner seulement quelques éléments structuraux des paysages les plus anciens du Saulnois.

### 1.2.- CONSEQUENCES PAYSAGERES DE L'EXPLOITATION DU SEL.

Si la technique de l'exploitation du sel est relativement connue, il n'en est pas de même des conditions générales d'exploitation. Certes il apparaît nettement que cette exploitation a nécessité une importante population, mais aucun vestige archéologique ne laisse entrevoir de l'organisation prise par cette dernière. J.P. Bertaux avançait l'hypothèse d'une exploitation familiale dans les premiers temps, puis d'une exploitation plus industrielle à partir du Hallstatt moyen. Il affirmait : « *L'ampleur de cette industrie... plaide en faveur d'une population active, nombreuse, indispensable pour s'occuper tant de l'extraction de l'argile fraîche nécessaire à la fabrication des éléments techniques, de leur assemblage,*

<sup>23</sup> Olivier L., (2003) - *Ibid*

*que du puisage de l'eau salée, de l'élaboration et de la surveillance de la production »* <sup>(24)</sup>. En fait, l'ampleur de cette industrie sous-entend une organisation complexe qui doit dépasser le stade familial et suppose un phénomène pré-urbain avec une aristocratie locale dominant le commerce du sel, peut-être bien au-delà des rives de la vallée. Il faut également envisager un espace agricole vaste et surtout capable d'assurer la nourriture de la population de la vallée en dégagant des excédents céréaliers. En fait, de tous ces éléments, l'archéologie ne révèle presque rien. L. Olivier arrive aux mêmes conclusions que J.P. Bertaux après les premières campagnes de prospections. Ainsi il déclare : *« alors que les ressources agricoles traditionnelles constituent une source de revenus dispersée et à faible niveau de rentabilité, les salines – ou ici les briquetages – procurent, au contraire, des revenus importants, pour autant qu'on développe une technologie qui permette d'en optimiser l'exploitation. En plaçant la production du sel sous leur contrôle et en organisant la circulation, les sociétés « proto-étatiques » dites complexes se dotent d'une source de surplus considérables qui leur permet de développer la part des classes guerrières, foncièrement non productives, mais engagées dans la défense et la conquête. Dans ce contexte, les systèmes d'exploitation des ressources à haute rentabilité tendent à se caractériser par la création de nouvelles strates dominantes au sommet de la hiérarchie sociale. »* <sup>(25)</sup>.

### **1.2.1.- L'habitat : les premières bourgades ?**

S'il apparaît clairement que des îlots de briquetage ont servi de lieux d'habitation, il n'y a aucun élément qui permet de suggérer l'existence d'*oppida* de plaine, bien que l'hypothèse soit souvent reprise. Ainsi, G. Lienhard évoque (avec des doutes) la présence d'enceintes fortifiées dans les marais de la Seille à Moyenvic et Marsal <sup>(26)</sup>. S'il apparaît probable que les îlots de briquetage aient été « fortifiés », force est de reconnaître qu'aucun élément, hormis la découverte de quelques balles de fronde (signe de combats défensifs), ne permet d'affirmer l'existence d'*oppida* de fond de vallée. Si les dernières recherches ont relevé des traces d'habitat, on ne connaît pas réellement la structure de l'organisation humaine. En fait, c'est par une démarche à rebours qu'il faut procéder. En effet, hormis à Tarquimpol, il n'y a aucune preuve de l'existence des autres bourgades. Si tout le monde s'accorde pour voir en Marsal une bourgade celtique, nous avons pu voir que le cas de Vic-sur-Seille était plus litigieux. Or, les conclusions concernant la présence de cadastrations « indigènes » permettent d'établir l'ancienneté des deux villes. Vic-sur-Seille et Marsal étaient à la tête de deux territoires, ce qui confirme leur importance. Leurs structures relativement compactes tout au long de la période romaine semblent conforter les présomptions de J.P. Bertaux concernant l'existence de ces deux *oppida* de plaines. Ces bourgades-*oppida* ne vivaient pas que de l'exploitation du sel, mais abritaient un artisanat comme semble le prouver la découverte de 60 kg de fer répartis en deux lots de lingots de fer pyramidaux, l'un de 19 pièces et l'autre de 8 pièces. De plus,

---

<sup>24</sup> Bertaux J.P., (1972) - *Ibid.*

<sup>25</sup> Olivier L., (2003) - *Ibid.*

<sup>26</sup> Lienhard G., (1981) - *La Lorraine terre celtique*, Imprimerie STAR, Saint-Nicolas-de-Port, p53.

de nombreuses sépultures retrouvées dans le Val-de-Seille et sur les plateaux qui entourent la vallée montrent que ces bourgades-*oppida* ont abrité également une aristocratie locale. En fait, c'est vers ces vestiges qu'il faut se tourner pour essayer de cerner l'organisation humaine de cette période.

### **1.2.2.- Les nécropoles.**

Dans le secteur de la haute vallée de la Seille, on a recensé 80 sites datés du XV<sup>e</sup> siècle av. J.C. à la conquête romaine, dont une cinquantaine de nécropoles de tumulus regroupant 250 tertres funéraires. La connaissance des sites est en cours de remise à jour avec les dernières recherches sur le briquetage. Dans la *Mémoire du sol*, R. Berton <sup>(27)</sup> avait fait l'inventaire des sites de l'âge du Fer repérés par les archéologues. Il avait alors totalisé 9 sites de nécropoles dans le secteur du Val-de-Seille. Ces nécropoles ont livré un matériel divers et dans le cas de Bezange-la-Grande, une véritable tombe de chef. Par photographie aérienne, plusieurs autres sites avaient été repérés à Fresnes-en-Saulnois, Vic-sur-Seille...

**Photographie n° 17**

#### TUMULUS A HAMPONT.



La fonte partielle des neiges révèle à la périphérie du village une tache circulaire probable tumulus arasé.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95- 010.

Les nouvelles campagnes entreprises depuis 2001 ont permis d'identifier de nouveaux sites, celui de Baronville avec 54 tertres, celui de Jallaucourt, lieu-dit « bois de Jallaucourt » fort de 30 tertres datables du premier âge du Fer. D'autre part, des tertres géants ont été mis en évidence tel le tertre de Craincourt, lieu-dit « les Rapailles » de 50 mètres de diamètre ou encore le grand tertre de la « Forêt domaniale de Serre » à Viviers avec ses 82 mètres de diamètre, 6 mètres de haut d'un volume de 14 500 m<sup>3</sup> de terre. Ces tumulus géants dateraient de la fin du premier âge du Fer et témoignent de la présence en Saulnois d'une aristocratie riche et puissante.

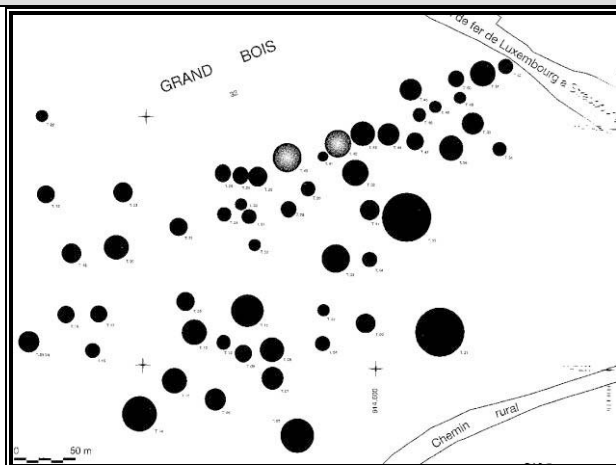
<sup>27</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*



Document n° 15 INVENTAIRE DE QUELQUES NECROPOLES DE L'AGE DU FER <sup>(28)</sup> .	
Localités	Descriptions
Bezange-la-Grande « Bois Sainte Marie »	Partie centrale du tumulus : 2 vases. Dans un tumulus de 20m de diamètre et de 1,7 m de hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une sépulture du bronze final III,</li> <li>- plusieurs sépultures à inhumation de La Tène,</li> <li>- tombe d'un chef (guerrier),</li> <li>- tombe d'une femme,</li> <li>- riche collection de mobilier archéologique.</li> </ul>
Chambrey « Bois communaux »	5 tumulus avec poteries hallstattiennes.
Marsal	Nécropole de 20 tombes plates à inhumation en pleine terre, orientées W.-E.
Moncel-sur-Seille « Rozebois »	20 tumulus (mélange inhumation et incinération).
Moncourt	Trouvaille fortuite : sépulture à inhumation ?
Moyenvic	Une sépulture à incinération <ul style="list-style-type: none"> <li>- urnes carénées ornées de décors en triangles incisés.</li> </ul> Nécropole de 10 tumulus. Mélange d'objets du Hallstatt et de La Tène qui proviennent peut-être de tombes ou tumulus.

Document n° 16

LA NECROPOLE DE BARONVILLE <sup>(29)</sup>.



Découverte lors de la nouvelle campagne de prospections, la nécropole de Baronville est formée de 54 tertres situés au lieu-dit « Grand Bois » apparemment ils appartiendraient au premier âge du Fer.

La répartition de ces nécropoles autour du Val-de-Seille semble indiquer une maîtrise d'un territoire comportant vallée et plateaux. En effet, la plupart des grands massifs forestiers actuels, que ce soit celui de Bezange, d'Amelécourt, de Bride-Koeking ou de Grémecey, abritent des nécropoles tumulaires qui s'additionnent aux nécropoles du fond de vallée de la Seille. On peut d'ailleurs penser que ces plateaux, aujourd'hui forestiers, étaient alors en grandes parties libres de végétation arborée. Cette répartition des nécropoles bien au-delà de la vallée est la preuve que c'est toute une région qui a bénéficié du développement économique lié au sel. En effet, la densité des tumulus relevés dans la région est désormais une des plus importantes de tout le nord-est de la France.

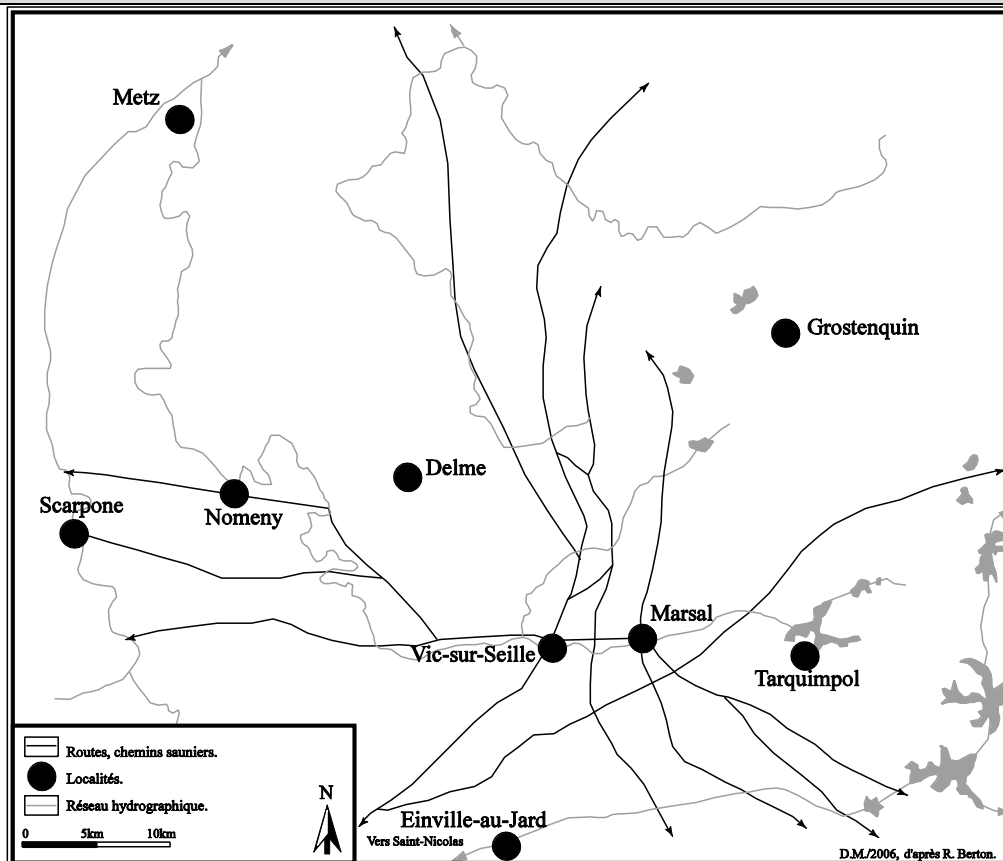
<sup>28</sup> Berton R., (1989) - *Ibid*, et Lienhard G., (1981) - *Ibid*.

<sup>29</sup> Olivier L., (2003) - *Ibid*.

### 1.2.3.- Le réseau viaire.

R. Berton a dressé dans *la mémoire du sol* <sup>(30)</sup> une carte du maillage des voies saunières qui permettaient l'exportation du sel produit dans les bourgs salicoles. Pour l'essentiel, ce réseau conduit vers le nord, donc vers le cœur du territoire médiomatrique, mais pourtant il semble ignorer la *civitas*, ce qui laisse présager des lacunes.

Carte n° 23  
LES CHEMINS SAUNIERS EN SAULNOIS D'APRES BERTON R.



L'importance du monnayage leuque à la fin de l'indépendance prouve l'existence de voies commerciales vers le sud. En fait, comme l'affirmait J.M. Demarolle <sup>(31)</sup> concernant le réseau routier gallo-romain, il est probable que les romains ont repris des tronçons de routes « indigènes ». Aussi, on peut se demander si les routes qui présentaient une double métrique fondée sur la lieue « indigène » de 2 450 mètres et sur la lieue romaine de 2 222 mètres ne sont pas des routes préromaines réutilisées. Cette hypothèse permettrait de compléter le réseau viaire celtique et préceltique. Ces données doivent être complétées par les quelques informations complémentaires livrées par l'archéologie ; il faut remarquer que la plus grande partie de ces informations date de la période de la Tène donc de la fin de la période de prospérité du briquetage. En fait, on peut les regrouper en deux thèmes : les *oppida* et l'espace agricole.

<sup>30</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>31</sup> Demarolle J.M., (1987) - L'axe Delme-Tarquimpol dans l'Antiquité, *Les Cahiers Lorrains* n°4, pp361-374.

## **2.- OPPIDA ET ESPACE AGRICOLE.**

Les *oppida* constituent la seule forme d'habitat groupé décrite par J. César lors de la guerre des Gaules. Ces sites d'habitats fortifiés, la plupart du temps perchés, apparaissent dès l'âge du Bronze ou au Hallstatt. Ce ne sont donc pas des éléments purement celtiques. Si dans l'état actuel des connaissances il est impossible de définir avec précision l'existence d'*oppida* ou de sites de bourgades dans la vallée de la Seille, en revanche plusieurs sites ont été repérés au nord du Saulnois. Encore une fois, nous allons faire appel à la synthèse de R. Berton pour inventorier ces sites.

### **2.1.- LES OPPIDA.**

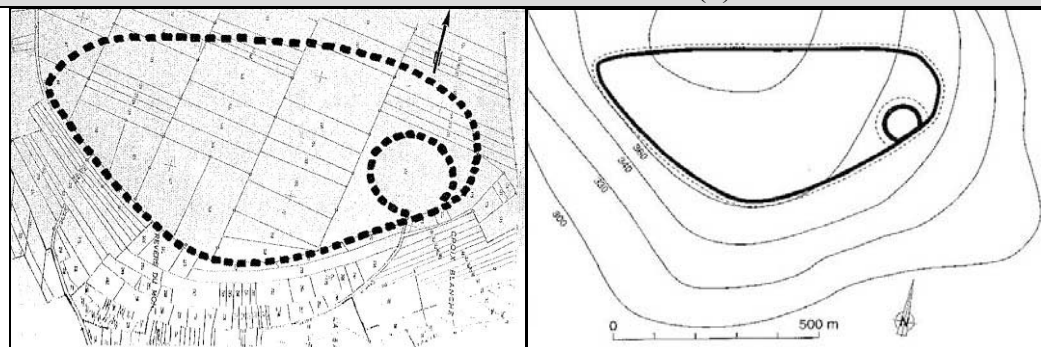
En Saulnois, R. Berton retient trois sites d'*oppida*, dont un seul a été clairement identifié, il s'agit de l'*oppidum* de Tincry.

#### **2.1.1.- L'oppidum de Tincry.**

L'*oppidum* de Tincry couvre approximativement 16 hectares, avec une enceinte d'environ 2 kilomètres de long. Perché sur la partie orientale de la butte témoin du Haut-du-Mont à Tincry, il forme une très vaste enceinte (la plus vaste de Moselle) surtout si on le compare aux sites possibles des *oppida* de plaine (Marsal ou Vic-sur-Seille) ou aux bourgades fortifiées de l'époque romaine. Cette enceinte relativement importante a été réoccupée modestement au haut Moyen Age par les seigneurs de Tincry. Les éléments archéologiques <sup>(32)</sup> encore très fragmentaires souligneraient une occupation du site dès le néolithique avec toutefois une importance particulière durant la période du Hallstatt <sup>(33)</sup>.

Document n° 17

#### *L'OPPIDUM DE TINCRY* <sup>(34)</sup>.



R. Berton a identifié le tracé de l'enceinte fortifiée du Haut-du-Mont. Ce site est indiqué sous la dénomination de camp gaulois sur la carte 3414 E de l'IGN au 1/25 000. Le site s'appuie sur l'éperon sud de la butte témoin. Au nord-ouest sur le plateau, un fossé barre l'éperon fermant l'enceinte. Cette dernière a été réutilisée à plusieurs époques, notamment aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, par les seigneurs de Tincry qui y établirent une motte, avant d'aller s'installer à Viviers.

<sup>32</sup> Paulus E., (1894) - L'enceinte préhistorique de Tincry, *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, Metz, pp111-118.

<sup>33</sup> Olivier L., Triboulot B., (2003) - L'enceinte de Tincry (Moselle) : un nouveau centre de pouvoir hallstattien lié à l'exploitation du sel de la Haute Seille ?, *Antiquités nationales*, 34

<sup>34</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

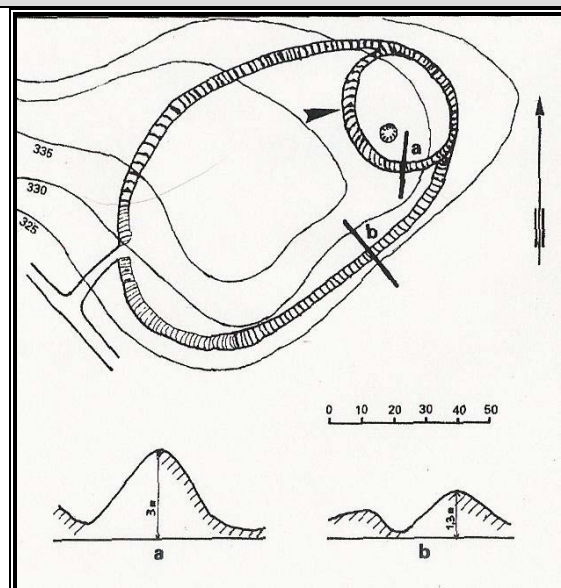
La présence de tumulus autour de Delme-Tincry, notamment le tumulus géant de Viviers, laisse supposer la présence d'une aristocratie locale dans ce secteur. On peut donc légitimement soupçonner que cet *oppidum* a eu durant cette époque un rôle de centre de peuplement, d'artisanat, de commerce et de politique ; ce qui conduit à remettre en cause l'affirmation de R. Berton selon laquelle l'*oppidum* de Tincry n'aurait eu qu'une vocation défensive à fonction de refuge. Par ailleurs, l'*oppidum* se situe sur un des itinéraires de commerce du sel en provenance de Vic-sur-Seille et constituait sans doute une étape commerciale et d'entrepôt du commerce du sel durant la période du Hallstatt. Nous avons vu dans un chapitre précédent que la « cadastration indigène de Vic-sur-Seille » et celle de Tincry pouvaient être liées, ce qui laisse penser que le secteur de l'*oppidum* et son espace ont été mis sous tutelle durant la période de la Tène, d'où la disparition de son aristocratie et l'effacement de l'*oppidum*. Pourtant, il est probable que durant la période de la Tène il était encore occasionnellement fonctionnel, comme le suggère R. Berton, notamment durant les périodes d'insécurité. On peut se demander s'il jouait encore un rôle dans l'organisation du commerce du sel, en revanche son espace agricole a été organisé sur le modèle vicois dont il dépend désormais. L'*oppidum* ne marque-t-il pas la limite du « pays de Vic », assurant la défense de ce dernier au nord ?

### **2.1.2.- L'oppidum du « Bois des Seigneurs » à Marthille.**

L'*oppidum* du « Bois des Seigneurs » à Marthille présente les mêmes caractéristiques que celui de Tincry mais à une échelle moindre. Il se présente sous la forme d'un éperon. L'existence d'un fossé laisse envisager la présence d'un enclos fossoyé. Une fois de plus, les indications archéologiques restent très insuffisantes, il n'y a aucun élément de datation.

#### **Document n° 18**

#### **L'OPPIDUM DU « BOIS DES SEIGNEURS » A MARTHILLE <sup>(35)</sup>.**



Si la grande enceinte ovalaire est relativement effacée, en revanche, le réduit circulaire oriental présente une structure plus nette du fossé et de la levée de terre. Selon L. Maujean <sup>(36)</sup>, le site aurait été réutilisé au haut Moyen Age par Louis le Pieux.

<sup>35</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>36</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

La situation de l'*oppidum* sur d'anciens itinéraires sauniers en provenance de Marsal, son intégration au sein du schéma cadastral de Marsal, semblent montrer une organisation comparable à celle relevée précédemment entre Vic-sur-Seille et Tincry. Cette structure territoriale et organisationnelle permet de considérer, en l'absence de tout élément archéologique, le site du « Bois des Seigneurs » comme un site modeste d'*oppidum* en relation probable avec la maîtrise du commerce du sel.

### **2.1.3.- La « Motte » à Hampont.**

R. Berton <sup>(37)</sup> identifie un troisième site fortifié à Hampont au lieu-dit « la motte ». Ce secteur, dont le nom révèle une structure castrale du Moyen Age, s'intègre dans un ensemble toponymique plus ancien, où on peut relever les noms de « Mur des païens » ou encore de « revers du géant »... Hors de la forêt, le site de la Motte forme une petite éminence aménagée, bordée au nord par deux lignes de fossés aujourd'hui presque disparus. Au sud vers le plateau, un fossé plus marqué sépare ce premier ensemble d'une seconde butte allongée où on peut remarquer des terrasses grossières.

R. Berton notait également la présence de mardelles dans l'environnement du site. Il faisait également remarquer la présence d'un ancien chemin saunier, d'un toponyme « Haute Borne » et sur la colline faisant face la présence d'un *Viereckschanze*. L. Poncelet <sup>(38)</sup> reconnaissait dans ce site une station celtique. Aucun élément ne permet pour l'instant de déterminer l'origine de ce site ni sa fonction. Son intégration dans un univers celtique en fait probablement un élément de la Tène <sup>(39)</sup>, mais sa proximité avec les « bourgades salicoles » soulève de nombreuses interrogations.

Il faut noter également que le Haut-de-Saint-Jean à Moyenvic a été reconnu par les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle, dont H. Lepage <sup>(40)</sup>, comme un site d'habitat fortifié protohistorique. Mais ce site correspond apparemment à la « bourgade » romaine. Les connaissances de l'organisation des *oppida* en Saulnois laissent en suspens de très nombreuses interrogations, en raison même du peu d'éléments archéologiques à notre disposition... Si le maillage pré-urbain des *oppida* et des bourgades est peu connu, l'organisation agricole du Saulnois apparaît presque totalement inexistante.

---

<sup>37</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>38</sup> Poncelet L., (1965) - Les enceintes de Moselle, *Association des Amis de l'Archéologie Mosellane*, Préfecture de la Moselle, pp51-52.

<sup>39</sup> Il faut reconnaître également à proximité la présence de la nécropole hallstattienne de la forêt de Salival.

<sup>40</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

## 2.2.- L'AGRICULTURE.

En fait, il n'y a que quelques maigres éléments qui donnent une idée partielle de l'organisation agricole à la Tène et au Hallstatt. Avant cette période nous n'avons aucun élément suffisamment sérieux qui permettrait d'établir une vision de l'agriculture. Trois types de sources sont disponibles :

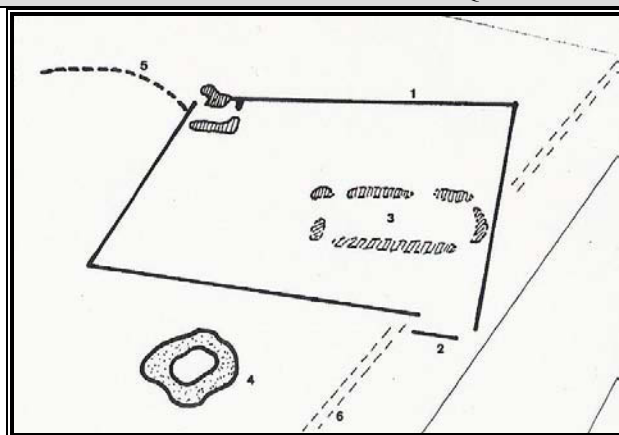
- photo-archéologiques essentiellement représentées par la prospection aérienne de R. Berton et A. Humbert,
- archéologiques de terrain liées aux fouilles des îlots du briquetage,
- topographiques et géomorphologiques liées à l'érosion anthropique.

### 2.2.1.- Les fermes gauloises ou *aedificia*.

« Systèmes complexes d'enclos de dimensions souvent modestes, avec des fosses multiples, le tout associé à de nombreuses fosses de dimensions variables, des simples trous de poteaux jusqu'aux anciens silos, aux anciennes mares ou aux carrières comblées » (41). L'habitation de grande taille est une construction à pan de bois. Tenue par une aristocratie terrienne, l'*aedificia* était isolée des champs par un enclos fossoyé plus ou moins régulier, certaines structures font penser aux *blockflur* allemands, mais aussi aux grandes *villae* de l'époque romaine. Cet enclos avait une fonction pastorale que les spécialistes considèrent fondée sur l'élevage ovin et bovin.

#### Document n° 19

#### AEDIFICA CELTIQUE A HABOUDANGE ? (42)



1. Fossé comblé ;
2. Entrée en chicane ;
3. « maison » ;
4. Fosse extérieure ;
5. Antenne (guide pour troupeaux ?) ;
6. Trace de tracteur (largeur = environ 2 m).

Si les vestiges culinaires osseux d'animaux découverts dans les terrils du briquetage de Burthecourt (43) sont à 93% domestiques et seulement à 7% sauvages (au minimum 29 individus), ils montrent également que 48,3% des animaux sont des porcs domestiques, 17,3% des bovins et 20,7% d'ovins-caprins. Cela fournit une petite indication sur l'organisation de l'élevage à cette époque et sur la place probable de l'élevage porcin. Cette dernière était également très

<sup>41</sup> Agache R., (1978) - *Ibid.*

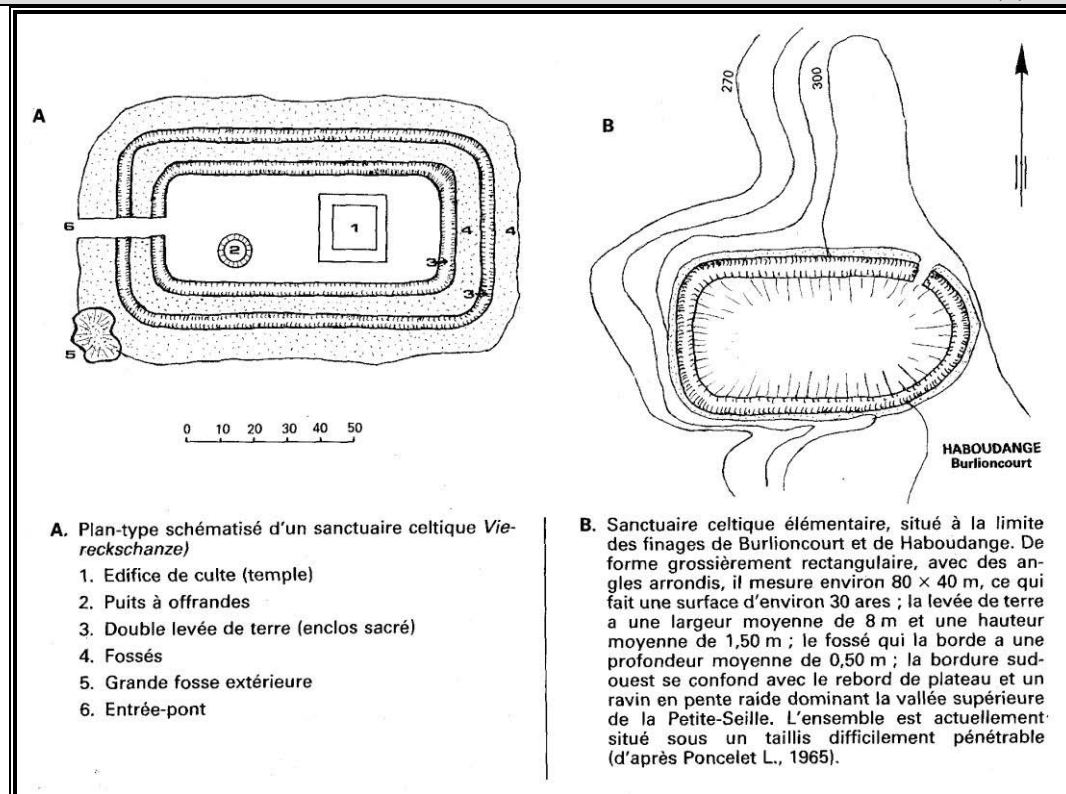
<sup>42</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>43</sup> Josien-Poulain T., (sous la direction de Bertaux J.P.), (1972) - Sondages à Burthecourt ; Etude des vestiges osseux (Hallstatt moyen), Le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, n°3, pp213-218.

importante durant le haut Moyen Age, ce qui semble être une permanence de l'organisation de l'élevage. R. Berton considère également ces *aedificia* comme des clairières perdues au sein d'une ambiance forestière dominante. Il est probable qu'il faille nuancer en partie cette affirmation. En effet, si seulement deux fermes « gauloises » ont été repérées par R. Berton et A. Humbert lors de prospections aériennes l'une à Fresnes-en-Saulnois, l'autre à Haboudange, rien ne permet de les inclure au sein de massifs forestiers, notamment dans le cas de l'*aedificia* d'Haboudange qui semble intégrée au sein d'un territoire déjà relativement bien anthropisé. En effet, le site de la Motte à Hampont, les voies saunières, le cadastre antique sont autant d'éléments qui organisent l'espace environnant l'*aedificia* d'Haboudange, auxquels il faut encore ajouter entre Burlioncourt et Haboudange, la présence d'une structure cultuelle. A ces *aedificia* repérées par photographies aériennes, qui sont apparemment en nombre réduit, il convient d'ajouter probablement un certain nombre de sites de *villae* gallo-romaines qui ont été réutilisées ou transformées après la conquête romaine. C'est le cas notamment de la *villa* gallo-romaine de la Justice à Chambrey occupée vraisemblablement par une *aedificia*, comme semblent le montrer les découvertes archéologiques qui établissent une occupation avant la conquête romaine. Toutefois, dans ce paysage agricole, rien ne permet d'étayer l'hypothèse d'un fort espace agricole alimentant les sauneries de l'âge du Fer.

Document n° 20

LE SANCTUAIRE CELTIQUE D'HABOUDANGE-BURLIONCOURT <sup>(44)</sup>.



- A. Plan-type schématisé d'un sanctuaire celtique *Viereckschanze*)
1. Edifice de culte (temple)
  2. Puits à offrandes
  3. Double levée de terre (enclos sacré)
  4. Fossés
  5. Grande fosse extérieure
  6. Entrée-pont

- B. Sanctuaire celtique élémentaire, situé à la limite des finages de Burlioncourt et de Haboudange. De forme grossièrement rectangulaire, avec des angles arrondis, il mesure environ 80 x 40 m, ce qui fait une surface d'environ 30 ares ; la levée de terre a une largeur moyenne de 8 m et une hauteur moyenne de 1,50 m ; le fossé qui la borde a une profondeur moyenne de 0,50 m ; la bordure sud-ouest se confond avec le rebord de plateau et un ravin en pente raide dominant la vallée supérieure de la Petite-Seille. L'ensemble est actuellement situé sous un taillis difficilement pénétrable (d'après Poncelet L., 1965).

R. Berton interprète cette structure fossoyée de 80 x 40 mètres comme un *Viereckschanze*, soit un sanctuaire élémentaire celtique actuellement sous forêt.

<sup>44</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

### **2.2.2.- L'anthropisation des paysages : les premiers défrichements.**

Les recherches sur le briquetage permettent de mettre en évidence un phénomène paysager important : l'érosion anthropique. Elle se caractérise par le comblement du lit de la Seille et de ses affluents. Nous avons dans un chapitre précédent développé l'exhaussement naturel de la rivière, mais ce phénomène est le résultat d'un apport de matériel alluvionnaire provenant des plateaux et des versants de la vallée supérieure de la Seille. La faiblesse du profil en long du cours de la Seille et la structure propre du chevelu de ses sources ne peuvent pas être considérées comme la zone de fourniture du matériel érosif.

Il faut rechercher une zone du bassin où le ruissellement des cours d'eau et les pentes sont suffisamment forts pour avoir une capacité de fourniture de matériel transportable. Cela élimine les grands affluents du Spin, du Verbach, de Videlage. En revanche, seuls les ruisseaux de Corupt, de Berupt, de Morville, la Banvoie, le ruisseau de Château-Voué qui prennent naissance dans les zones les plus élevées du plateau de Bride-Koeking peuvent répondre à ces conditions.

Lors de recherches effectuées sur le briquetage, J.P. Bertaux a relevé un comblement de 40 centimètres depuis 800 av. J.C. (période de transgressions du Dunkerquien). En fait, il faudrait pouvoir étendre cette réflexion sur les 2 000 ans d'avant la conquête romaine. Il faut rappeler qu'à Burthecourt le comblement du briquetage sur la période de fonctionnement est d'au moins 11 mètres, mais cela ne représente pas tout à fait le comblement car il y a également un phénomène d'eustatisme difficilement quantifiable. Le rythme d'alluvionnement du fond de vallée ne se révèle toutefois pas continu, il faut noter des cycles, avec des périodes d'apports probablement plus importants, notamment depuis 400 av. J.C.

L'alluvionnement révèle un exhaussement lié à une fourniture de matériel très importante ce que semblent prouver les défrichements massifs de la principale zone de fourniture, soit le secteur de Bride-Koeking. On peut penser que ces défrichements sont provoqués par l'activité des « salines », mais aussi probablement par les agriculteurs. C'est peut-être dans ce secteur qu'une prospection de terrain permettrait de découvrir des sites de « fermes » du Hallstatt et de la Tène actuellement sous forêt ! Les présomptions d'une occupation ancienne du site du plateau de Bride-Koeking et de l'importance de son défrichement sont renforcées par les découvertes de l'abbé Merciol<sup>(45)</sup> dans le secteur de la confluence de la Petite-Seille et de la Seille sur l'éperon naturel de Morville-lès-Vic. On peut donc penser que les défrichements par écobuages, comme le prélèvement de bois pour les salines (très important entre 800 et 400 av. J.C.) ont fortement détérioré la forêt primaire. Il est probable qu'à la veille de la conquête romaine le plateau, dans sa partie occidentale, ait été en grande partie découvert, d'où l'érosion et le comblement alluvionnaire. Les découvertes, sur les plateaux, de nombreuses nécropoles laissent supposer que ce phénomène, que nous venons de mettre en évidence, soit également valable pour d'autres secteurs.

---

<sup>45</sup> Curé de Morville-lès-Vic.



Il faut reconnaître que le Saulnois avant la conquête romaine est peu et surtout mal connu. Aucun des grands sites n'a véritablement fait l'objet d'une étude complète et rationnelle. Seul le briquetage a révélé quelques indices concernant une technique et son impact sur la vallée. L'occupation humaine, son développement, les formes de l'habitat n'ont jamais été traités complètement, aussi il faut se prêter à de nombreuses conjectures, sans pour autant pouvoir afficher des certitudes. Finalement, après le briquetage, les signes paysagers les plus « solides » semblent être les territoires cadastraux de Vic-sur-Seille, Marsal et Tarquimpol qui datent probablement de la fin de la Tène. Toutefois, la campagne de recherches entreprise par le département de l'âge du Fer du musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye doit permettre de mieux cerner un patrimoine des plus riches et qui n'a été souvent qu'effleuré par les chercheurs précédents.

Il paraît donc difficile, compte tenu du peu d'indications pour l'âge du Fer, de vouloir remonter au-delà dans le temps en l'absence de prospections plus systématiques qui conduiraient à définir avec précision l'ampleur de l'occupation humaine. Seul le site de Morville-lès-Vic permettrait une telle opération.

## **Chapitre second**

### **Impacts agraires et urbains de la conquête romaine.**

---

En terme monumental, il ne reste rien ou presque du Saulnois gallo-romain. Pourtant, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et les recherches entreprises par l'ingénieur du roi, Royer d'Artézé de la Sauvagère <sup>(46)</sup>, les historiens multiplient les recherches concernant le « briquetage » <sup>(47)</sup>, « l'antique *Decempagi* » <sup>(48)</sup> ou encore les nécropoles, les monnaies... Compte tenu du nombre de découvertes et de « trouvailles », il apparaît assez clairement que le Saulnois est une région qui a connu une forte empreinte romaine. Cela paraît tout à fait normal si l'on considère la durée de l'empire et des modèles de constructions et d'organisations mis en place. On peut donc en déduire que les traces paysagères devraient être considérables, encore faut-il être capable de les retrouver, de les identifier et d'estimer une datation au sein de la masse des linéaments archéologiques du paysage.

Pourtant, il ne convient pas, comme les premiers chercheurs, d'accorder aux romains la totalité des signes repérés et antérieurs au Moyen Age. En effet, trop communément, on accorde aux romains la création de l'ensemble des structures et des organisations spatiales et territoriales antiques. C'est oublier sans doute qu'une grande partie des réseaux « urbains » et viaires, ainsi que l'habitat, sont hérités de la période celtique simplement parce que le fond de population, mais aussi ses repères, sa culture spatiale, ses pratiques agraires n'ont pu varier de façon aussi déterminante, malgré la conquête.

---

<sup>46</sup> Artézé de la Sauvagère (de) R., (1740) - *Ibid.*

<sup>47</sup> Keune J.B., (1901) - *Ibid.*

<sup>48</sup> Beaulieu L., (1840-1843) - *Archéologie de la Lorraine ou Recueil de notices et documents pour servir à l'histoire des antiquités de cette province*, 2 vol., Le Normant, 288 p et 271 p - Toussaint M., (1950) - Répertoire archéologique de la Moselle (période gallo-romaine), *Bulletin de la Société des Sciences de Nancy*, Tome IV, n°1, 254 p.

Si les historiens restent prudents concernant l'impact des « invasions » barbares sur les structures existantes au moment de « l'effondrement de l'empire », il convient d'être tout aussi prudent concernant la conquête romaine, même si les romains ont montré des talents d'organisation plus affirmés. Indubitablement, pour le Saulnois, ce sont toujours des peuples « gallo-belges » qui travaillent et construisent le paysage agraire. Certes ils s'inspirent et reproduisent des modèles romains, mais on peut se demander dans quelles proportions et que conservent-ils de leurs anciens systèmes ? Si de nombreux éléments paysagers sont connus et reconnus par les archéologues, les historiens ou les géographes, ils s'insèrent dans une approche chronologique bien vague et incertaine en raison de l'absence de vestiges monumentaux, au point que la prudence relative en fait oublier parfois le simple bon sens.

Il paraît difficile d'établir avec précision l'évolution chronologique de la romanisation en raison du manque d'éléments archéologiques fiables sur un espace aussi vaste. C'est donc par l'étude des superpositions paysagères et à partir de quelques « sondages » locaux qu'il doit être possible d'estimer une datation.

Aussi cette période sera abordée suivant deux thèmes :

- le réseau viaire qui s'articule autour d'un réseau pré-urbain, dont une partie existait déjà avant la conquête césarienne,
- l'organisation des campagnes avec les *villae*, mais aussi le maillage territorial avec l'hypothèse de cadastres antiques.

## **1.- ROUTES ET VILLES : APPROCHE DU RESEAU URBAIN DU SAULNOIS A L'EPOQUE ROMAINE.**

Bien que nombreuses, les études sur les villes et le réseau routier ne retiennent souvent que le bel objet (ou le beau monument) <sup>(49)</sup>, les grandes lignes ou les tracés généraux des routes. Il n'existe pas d'étude urbaine ou d'étude du tramage viaire prenant en compte les méthodes du géographe <sup>(50)</sup>. L'identification du réseau routier gallo-romain est aisée pour une grande partie de ce que les historiens nomment le « réseau principal » constitué par les grands axes militaires et commerciaux, tels que la route Reims-Strasbourg qui traverse le Saulnois, mais semble bien plus complexe pour le reste du « réseau dit secondaire ».

Pour le « réseau principal », les parcours sont approximativement connus par la confrontation des sources romaines qui s'y rattachent (table de Peutinger, Itinéraire d'Antonin) et des découvertes de terrain. En fait, ce réseau s'est vu accorder une importance considérable en raison de la source écrite et non par rapport à son importance réelle. Les démonstrations *a posteriori* de l'importance économique ou culturelle <sup>(51)</sup> de la « route principale » ne sont que le fruit de la méconnaissance des variantes du « réseau principal », de la grande majorité du « réseau secondaire » et de l'absence de recherches à leurs propos.

Par opposition, presque tout ce qui n'est pas rattaché à la source écrite s'intègre au sein du « réseau secondaire ». Pourtant, quantitativement, ce dernier est le plus important, mais il reste mal identifié et mal étudié au sein d'un schéma général fait essentiellement de tronçons de voies et de diverticules au pavage plus ou moins apparent, à la métrique plus ou moins romaine, ou à la rectitude relative. Certes, fréquemment les toponymes rappellent l'ancienneté des chemins tels : « le pavé » à Morville-lès-Vic et à Amelécourt, « le chemin des allemands » à Prévocourt, « le haut chemin » à Achain, le « haut du clou » à Puzieux..., mais combien de « vieux chemins » restent dans l'ombre du fait de toponymes sans signification « gallo-romaine » car ils ont été « repris » en temps que signes à des périodes plus récentes. C'est pourquoi, à la prospection entreprise par le Conseil national de la recherche archéologique dans le sud messin et le nord du Saulnois, se sont ajoutées les études de cartes anciennes et du fond cadastral. Elles ont permis d'exhumer une grande partie du réseau routier antique d'entre Seille et Nied.

---

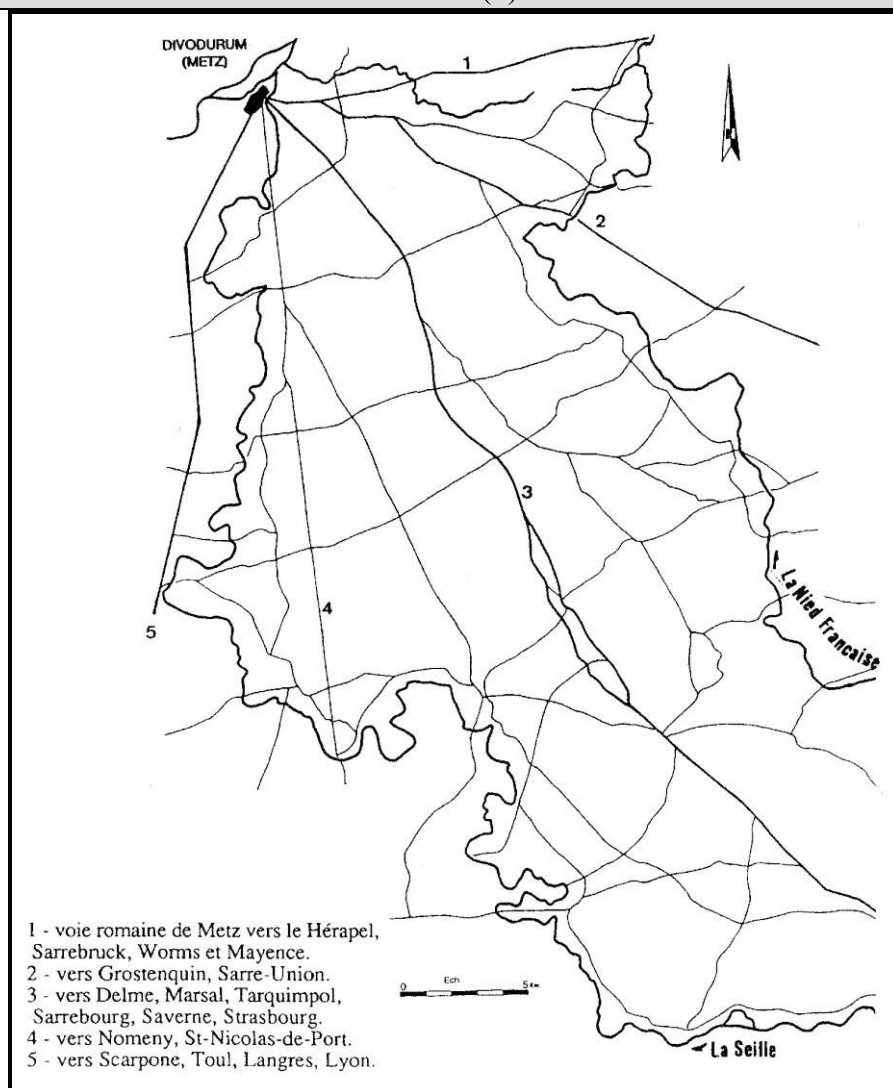
<sup>49</sup> S'il existe peu de vestiges monumentaux visibles, en revanche, surtout à Tarquimpol, les vestiges enfouis sont nombreux et ont fait l'objet de plusieurs études.

<sup>50</sup> Les travaux de J.L. Massy, - Massy J.L., (sous la direction de Petit J.P., et Mangin M.), (1994) - Les agglomérations secondaires de Lorraine, *Les agglomérations secondaires La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain, Actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim / Bitche (Moselle)*, Editions Errance, pp103-112 - simple inventaire archéologique, ne permettant pas de mettre en relation les agglomérations les unes avec les autres restant au stade descriptif des découvertes archéologiques fortuites.

<sup>51</sup> J.M., Demarolle dans Demarolle J.M., (1987) - *Ibid.*, a cherché à démontrer l'importance de la route Metz-Strasbourg dans la propagation du christianisme, notamment en Saulnois, à partir des dédicaces des églises, mais de nombreux diverticules présentent également des dédicaces patronales aussi anciennes.

Carte n° 24

LE RESEAU DE CHEMINS ANTIQUES DE LA REGION SUD-EST DE METZ <sup>(52)</sup>.



Il faut reconnaître l'existence d'une trame complexe aux grands axes rectilignes, où la différenciation entre réseau principal et réseau secondaire apparaît tout à fait spéculaire, car cette logique de classification ne tient pas compte de l'évolution du réseau et encore moins d'un quelconque héritage celtique. L'établissement de la classification est réalisé à partir des deux grands documents, dont l'exactitude est fondée au moment où ils ont été établis à l'image d'une carte routière « Michelin ». N'oublions pas que le pas de temps de l'empire est de plus de 4 siècles, soit une période cartographique allant des « Cassini » à la carte Michelin la plus actuelle ; or on ne peut nier l'importance des évolutions du réseau routier entre ces deux périodes. En fait, c'est l'étude du réseau viarie qui doit permettre d'entrevoir et d'en dévoiler la trame complexe pour ensuite aborder l'étude urbaine des « vicus ».

<sup>52</sup> Lafitte J.D., (1999) - L'occupation du sol en milieu rural à l'époque gallo-romaine entre la Seille et la Nied française, Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, pp259-274.

### 1.1.- LES « VOIES ROMAINES », EMPREINTE DU PAYSAGE ROMANISE.

Si ponctuellement, lors des chapitres précédents, nous avons pu faire référence à des axes routiers, jamais ces derniers n'ont eu une telle importance dans l'organisation des paysages et de la gestion de l'espace par l'homme. En effet, quelles que soient les échelles auxquelles ce réseau est appréhendé, son impact et son rôle sont considérables. Ainsi à échelle locale, la voie romaine est le moyen d'assurer l'ordre et la *pax romana*, de diffuser les idées et la romanisation, de domestiquer l'espace. A petite et méso-échelle, la voie romaine est là pour assurer la circulation des troupes, la défense du territoire, le ravitaillement du *limes* et les échanges commerciaux dans tout l'empire.

**Photographies n°18, 19 et 20**

**LA VOIE ROMAINE DE METZ-STRASBOURG.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-262.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°89-500.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-027.

**Les trois photographies ci-dessus prises respectivement à Fresnes-en-Saulnois, Morville-sur-Seille et Langatte montrent trois portions de l'ancienne voie romaine de Metz à Strasbourg. Sur le premier cliché, on peut observer la pérennité, au sein du paysage, de la voie reprise partiellement par le réseau actuel : la RD. 955, mais aussi par la limite finérale et forestière. Sur le second cliché, à Morville-lès-Vic, où la voie romaine a été délaissée par la route moderne, elle reste un simple chemin agricole comme d'ailleurs à Langatte (troisième cliché) où le paysage agraire n'est plus réellement adapté ni conforme à l'ancien axe.**

### **1.1.1.- Les grands itinéraires : le réseau principal de circulation.**

Au sein du réseau routier, on distingue autour d'un axe principal matérialisé par la voie Reims-Metz-Strasbourg qui passe au cœur du Saulnois, des axes d'importance régionale :

- la voie de Tarquimpol au Donon,
- la voie Metz, Grostenquin, Keskastel,
- la voie Metz, Nomény, Saint-Nicolas-de-Port,
- la voie de Moyenvic, axe secondaire de Lyon à Cologne selon R. Berton (<sup>53</sup>).

#### **1.1.1.1.- La voie Reims-Metz-Strasbourg.**

L'itinéraire d'Antonin et/ou la table de Peutinger signalent chacune de ces grandes étapes. Pourtant, son identification sur le terrain reste problématique en raison de nombreuses « surimpressions paysagères », mais aussi par les modifications propres au réseau viaire qui semble avoir pris plusieurs tracés, notamment dans le secteur de Sarrebourg et au passage du col de Saverne (<sup>54</sup>). La section de Delme-Tarquimpol - qui nous intéresse plus particulièrement - a été étudiée par J.M. Demarolle. Son tracé est désormais presque partout identifié.

#### **Document n° 21**

#### **LE TRACE DE LA VOIE ROMAINE METZ-STRASBOURG ENTRE DELME ET TARQUIMPOL.**

*« Après avoir traversé Delme, la voie antique correspondait à la route actuelle (D 955) jusqu'à la forêt d'Amelécourt (jusqu'à l'embranchement du sentier forestier qui rejoint la route forestière principale SW-NE) ; elle suivait alors la lisière de la forêt en ligne droite pour reprendre le tracé de la route moderne à la cote 325 jusqu'à Château-Salins où elle franchissait la Petite-Seille près de la gare ; arrivée en haut de la colline sur la rive gauche, elle se dirigeait vers Morville-lès-Vic, passait devant le vallon de Salival, remontait le versant de la côte Saint-Jean puis redescendait vers Marsal. De là, aucun tronçon vraiment important n'est plus visible sur le terrain mais l'apport de la photographie aérienne permet de penser que la voie rejoignait Blanche-Eglise, longeait la lisière sud du bois de Morsack, franchissait la zone occupée par la corne sud-ouest de l'étang de Lindre pour atteindre Tarquimpol aujourd'hui situé sur une presqu'île. » (<sup>55</sup>). »*

M. Lutz complète l'étude de J.M. Demarolle et note, concernant Blanche-Eglise, qu'« elle emprunte au Nord du lieu-dit « Haut de la Molle » un secteur du chemin D 22a, où, à l'occasion de travaux, on a rencontré l'infrastructure ; quittant ce chemin, dans la direction Est par le lieu-dit « les Cerisiers », on retrouve la voie antique devenue ici un secteur du D 22 au Sud du lieu-dit « le Bayeux », en lisière du « Bois de Morsack » (cote 221) d'où elle se poursuit dans la direction de Tarquimpol, par la cote 223 » (<sup>56</sup>).

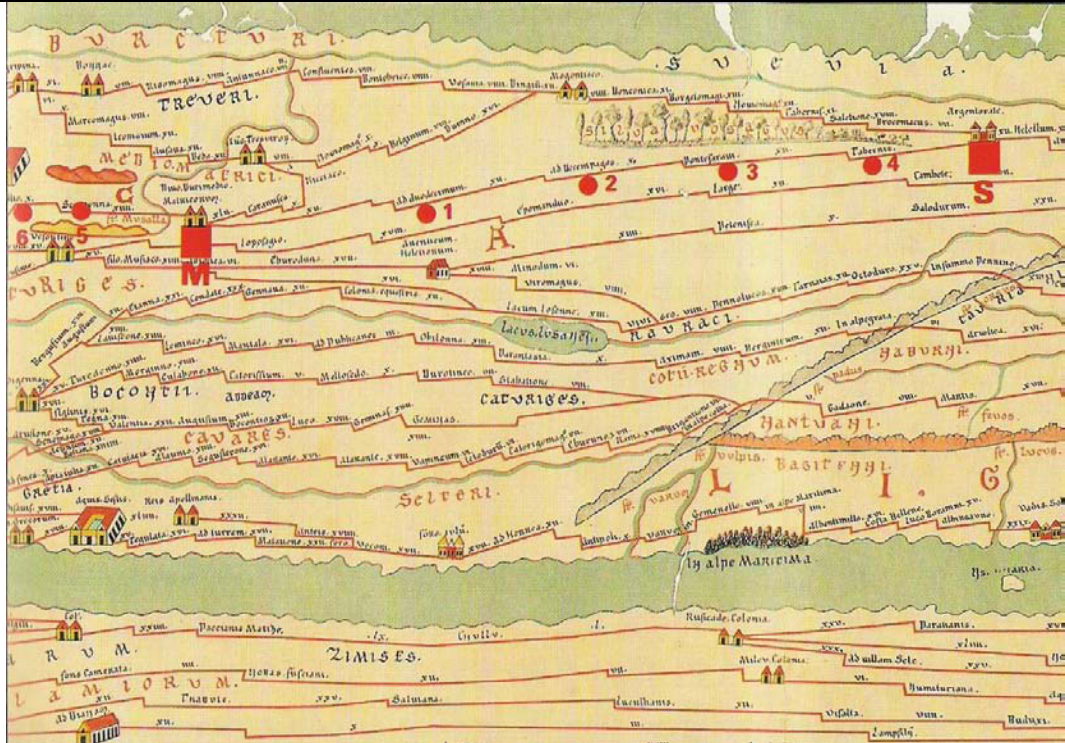
<sup>53</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>54</sup> Benoit L., (1996) - *Les voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg*, réédition de l'ouvrage de 1865, Lacour/Rediviva, 18 p.

<sup>55</sup> Demarolle J.M., (1987) - *Ibid.*

<sup>56</sup> Lutz M., (1991) - *La Moselle gallo-romaine*, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, Editions Au pays de Sarrebourg, 361p.

**Document n° 22**  
**LA TABLE DE PEUTINGER : LA VOIE METZ-TARQUIMPOL-STRASBOURG.**



Sur l'itinéraire, M : Metz, S : Strasbourg, 1 : Delme, 2 : Tarquimpol, 3 : Sarrebourg, 4 : Saverne, pour indication 5 : Scarponne et 6 : Toul.

**Document n° 23**  
**LES ETAPES DE LA VOIE METZ-STRASBOURG D'APRES LA TABLE DE PEUTINGER.**

Etapes routières	Distance en lieues
<i>Divodurum/Metz</i>	
<i>Ad Duodecimum/Delme</i>	XII lieues
<i>Ad Decem Pagos/Tarquimpol</i> <sup>(57)</sup>	XII lieues
<i>Pons Saravi/Sarrebourg</i>	X lieues
<i>Tabernae/Saverne</i>	XII lieues
<i>Argentoratorum/Strasbourg</i>	XIII lieues

Entre Tarquimpol et Sarrebourg, l'ensemble paraît plus complexe en raison de ramifications de la voie et du repérage de plusieurs éléments routiers. On peut toutefois distinguer l'axe principal matérialisé par la limite communale entre Guermange et Assenoncourt où des éléments de chaussées ont pu être repérés. Il se prolongeait au nord de Fribourg vers Langatte. Des éléments routiers ont été repérés au sortir de l'étang du Stock. Si on perd son tracé dans l'étang du Stock, on retrouve celui-ci ponctuellement à Langatte, Haut-Clocher, dans le secteur de la ferme de Foudenhof en direction de Sarrebourg et se prolongeant dans l'axe de la Grande Rue de cette ville. Toutefois une section évite Sarrebourg

<sup>57</sup> Distance réelle de 15 lieues. Pour J.M. Demarolle, le choix du tracé s'expliquerait par le simple réaménagement d'anciens chemins sauniers. En fait, depuis Delme, la distance leugaire est erronée.



se poursuivant alors vers Sarraltroff, Hilbesheim en direction de Mittelbronn et du col de Saverne et Strasbourg. Une autre section semble se détacher. Ainsi, à Bébing dans le secteur de la ferme de Misselhof, L. Benoit <sup>(58)</sup> signalait des éléments d'une voie sans autre précision. Apparemment cette voie semble se rattacher à l'axe précédemment décrit.

L'erreur métrologique de Delme à Tarquimpol soulève de nombreuses interrogations. En fait, la borne leugaire de Tarquimpol serait à placer approximativement à l'ouest du village de Blanche-Eglise. Cette erreur a toujours été prise comme un fait normal, mais ne révèle-t-elle pas les propres évolutions du réseau ? En fait, l'itinéraire de la table de Peutinger ne serait alors que le résultat des refontes du système routier.

#### 1.1.1.2.- La voie Tarquimpol-Donon ou *Via Lata Publica*.

Avec cet axe débute l'inventaire du réseau routier régional qui traverse le Saulnois. Il s'agit de l'axe transversal Boucheporn-Tarquimpol-Donon. Peut-être plus qu'un autre, il apparaît comme le résultat de la refonte du réseau routier autochtone repris et remodelé par les romains. Son identification soulève toutefois comme précédemment des problèmes avec des secteurs clairement identifiables, mais disparaissant parfois sur de longues distances. Ainsi, s'il est clairement identifiable depuis Boucheporn où il franchit la Nied Allemande à Pontpierre, il coupe perpendiculairement la voie romaine de Metz-Gostenquin pour rejoindre Viller. Il semble se perdre ensuite, toutefois un élément se prolonge vers Marsal, ce qui laisse supposer qu'il s'agit là d'une ancienne voie saunière. On retrouve la voie romaine dans le secteur de Vergaville d'où elle gagnait Tarquimpol. On peut penser que cette voie disposait d'une « bretelle » la rattachant à la voie romaine Metz-Strasbourg, en contournant Sarrebourg, puisque à Guermange, un carrefour a été détecté entre une voie se dirigeant vers Vergaville et la voie Metz-Strasbourg <sup>(59)</sup>. Au sud de Tarquimpol, on la devine à Gelucourt, elle passait apparemment entre Maizières-lès-Vic et Azoudange à proximité de l'ancienne gare de Maizières-lès-Vic. Ensuite nous prendrons en compte l'itinéraire proposé par M. Lutz par Réchicourt-le-Château, Ibigny, Richeval, se dirigeant vers les « bois de Blâmont » et les cotes 341, 361, 357, 325 et 351, Bertambois, Lafrimbolle cote 374 puis 346, enfin Turquestein où il est matérialisé par le « chemin d'Allemagne » jusqu'au Donon. Dans sa partie sud, l'axe paraît reprendre l'itinéraire Haut-de-Saint-Jean-Marsal-Donon, ancienne voie celtique classée saunière par R. Berton <sup>(60)</sup>. Cet axe apparaît sur les vieilles cartes avant la réalisation de la « Route de France » liant depuis Marsal, les villages de Juvelize, Donnelay, Bourdonnay <sup>(61)</sup>, Xirxange où il traversait le Sânon pour rejoindre Réchicourt-le-Château.

---

<sup>58</sup> Benoit L., (1996) - *Répertoire archéologique du département de la Meurthe – Arrondissement de Sarrebourg*, réédition de l'ouvrage de 1862, Lacour Rediviva, 52 p.

<sup>59</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>60</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>61</sup> La butte de Marimont est à intégrer à cet itinéraire comme un point fortifié à la fin de la période romaine.

### 1.1.1.3.- La voie Metz-Grostenquin-Keskastel.

Axe régional comme le précédent, il unit Metz et la vallée moyenne de la Sarre. Il passe au nord du Saulnois, en marge de celui-ci, pourtant il n'est pas sans impact car il a permis le développement de Grostenquin et surtout des ateliers de potiers d'Eincheville et de Chémery au rayonnement économique incontestable. Le rôle économique de cet axe est indubitable.

**Photographies n° 21 et 22**

#### **LA VOIE METZ-GROSTENQUIN-KESKASTEL.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-908.



Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°95-089.

**Au sein des paysages, les voies romaines ou des portions de voies romaines apparaissent nettement à l'observation. En effet, la pérennité du signe est telle que, soit il a pu se maintenir même au sein des espaces forestiers et des zones d'étangs comme ci-dessus à Bistroff dans la traversée de l'étang du Bischwald, soit il s'est maintenu, intégré au réseau routier actuel comme ci-contre à Chémery.**

Cette voie romaine est très fortement liée au vieux réseau de voies saunières qui se rattachent à elle. Des diverticules de connexions lient parfois les axes comme le chemin de la Côte de Suisse qui connecte la route de Grostenquin et la *via lata publica*, formant ainsi un second axe Metz-Tarquimpol.

### 1.1.1.4.- La voie Metz-Nomény-Saint-Nicolas-de-Port.

L'axe est très bien identifié et encore bien matérialisé au sein des paysages. C'est seulement un peu avant le passage de la Seille et compte tenu de l'importante restructuration du site de Nomény, que l'on perd quelque peu son tracé dans la traversée du Grand Couronné. Axe régional comme le précédent, il produit le même effet, à savoir le développement de la localité de Nomény. Il faut remarquer également l'important carrefour routier du diverticule Cheminot-Louvigny en direction apparemment de Boucheport. Ce carrefour, nous l'avons noté précédemment, donnera naissance au haut Moyen Age à un très important fisc carolingien. Cet axe fournit une alternative à la grande voie de la vallée de la Moselle. Il met en relation les ateliers de céramique de la Madeleine avec le centre de consommation de la grande ville de Metz.

### 1.1.1.5.- La voie de Moyenvic, axe secondaire Lyon-Cologne.

Cette voie romaine est relativement bien pérennisée au sein des paysages actuels du Saulnois. Elle a été reprise en grande partie par la RD. 914, mais à chaque obstacle topographique, la route actuelle contourne les buttes. Pourtant on distingue encore le tracé rectiligne de l'ancienne voie romaine, notamment en « Haut du Châtel » à Juvrecourt, ou à la « Famine » à Athienville. Pour le Saulnois cet axe lie la vallée de la Seille à celle du Sânon et de la Meurthe. En fait, il semble qu'après le passage de la Meurthe, cet axe propose plusieurs itinéraires vers Escles puis Langres, vers la Bure... Il ne faut pas oublier que dans le secteur de Moyenvic, cette route est liée au grand axe Metz-Strasbourg, donc participe là encore à la construction du réseau rayonnant autour de Metz.

Photographies n° 23 et 24

#### LA VOIE DE MOYENVIC.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°93- 045.

**Pour le Saulnois, entre Moyenvic et Einville-au-Jard, l'ancienne voie romaine est très facilement identifiable au sein des paysages. Bien que déclassé, le « délaissé » antique, ourlé de haies, se signale par ses longs tronçons rectilignes autour desquels la route actuelle semble serpenter à la moindre déclivité.**



**La première photographie, prise entre Athienville et Valhey, montre nettement une des petites inflexions d'orientation de la voie. Dans l'espace interstitiel entre la route et l'ancien axe on peut remarquer l'auréole de l'ancienne motte castrale du site de la « Famine »**

**Sur la seconde photographie, entre Moyenvic et Arracourt, la voie apparaît nettement à la fois au sein du taillis qu'elle traverse mais aussi au sein des cultures.**

Source : CERPA - Berton R., Humbert A., n°93-300.

La plupart des axes régionaux servaient d'interconnexion entre les grandes voies « impériales » ; il en est de même pour le réseau secondaire qui prolonge les interconnexions entre les mailles du réseau. Ainsi ce réseau secondaire, fait de tronçons de routes de liaisons, de routes celtiques reprises dans le maillage romain, s'intercale entre les mailles découpées par le réseau principal. En fait, il faudrait y voir une double organisation : la première formant un vaste damier plus ou moins bien découpé qui ne s'appuie pas nécessairement sur le réseau urbain, la seconde rayonnante, organisant la circulation entre les petites villes.

### **1.1.2.- Le réseau dit « secondaire »**

Ce réseau est en fait la somme des fragments routiers qui ne sont pas reconnus comme faisant partie du réseau principal. On peut dire qu'il s'agit de la presque totalité du réseau routier du Saulnois. C'est souvent à partir des « vicus » que s'organise ce réseau même si, nous le verrons ultérieurement, certains éléments ou fragments routiers semblent pour l'instant ne se raccorder à aucun centre pré-urbain. C'est autour de l'étang de Lindre et de l'ancienne agglomération romaine de Tarquimpol/*Decempagi* que l'on peut retrouver un très grand nombre de voies romaines. Nous avons déjà signalé la *via lata publica* reliant Tarquimpol à Boucheporn, matérialisée sur le territoire de Vergaville par le chemin de terre qui, au nord-est du village, passe par la cote 230, longe le « Haut de Saint-Etienne », ainsi que la lisière nord-est de la forêt de Koeking »<sup>(62)</sup>. C'est dans ce secteur que l'on distingue une variante routière, l'axe se prolongeant à Guébling, lieu-dit « Haute-Borne », où un diverticule devait emprunter la vallée sèche du Dordal. Disparu dans le secteur de la Forêt de l'Alle, on le retrouve seulement à Virming où cet axe rejoint Grostenquin. Cet axe a pu servir également de limite entre les archidiaconés. Un second axe, bien mieux repéré, conduit à la vallée de la Sarre. M. Lutz le signalait entre le territoire de Lindre-Haute et Zommange se prolongeant en forêt Domaniale du Romersberg lieu-dit « le Colmery ». Cet axe est plus ou moins parallèle à l'actuelle RD. 38. Cette route semble se diriger vers la vallée de la Sarre. Dans son prolongement, L. Benoit<sup>(63)</sup> signalait la découverte d'un chemin pavé entre le Bois de Kempel à Mittersheim et le Burgerwald de Fénétrange, mais s'agit-il du même axe ? Le tracé de cette route est totalement effacé dans la traversée des forêts de Loudrefing, de Mittersheim et de Fénétrange. En fait, l'origine de cette route se trouverait sur le territoire de Blanche-Eglise où la RD. 22<sup>a</sup> aurait repris son tracé, oblitérée par la forêt domaniale de Saint-Jean et les casernes de Dieuze, elle réapparaît dans le secteur de Dieuze. Apparemment, il s'agit d'une ramification de la route Metz-Strasbourg, mais on ignore sa destination réelle. Elle se retrouve à Blanche-Eglise formant un carrefour situé à 3 lieues romaines de Tarquimpol/*Decempagi*, soit la distance qui nous faisait défaut lors de l'étude de l'itinéraire Delme-Tarquimpol. S'agit-il d'une pure coïncidence ? M. Lutz signalait également un carrefour sur cet axe avec un chemin venant de Cutting et qui semble se diriger vers Tarquimpol en traversant la forêt Domaniale du Romersberg. Il s'agit là certainement d'une de ces nombreuses bretelles d'interconnexion.

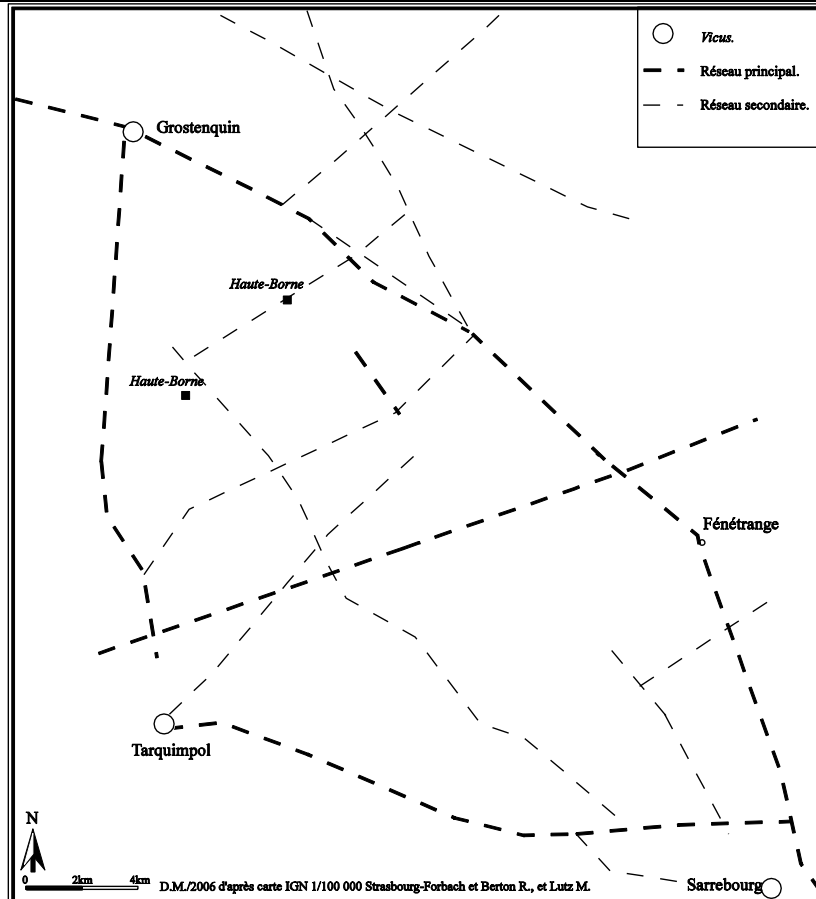
---

<sup>62</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>63</sup> Benoit L., (1996) - *Ibid.*

Carte n° 25

LA VOIE ROMAINE SARREBOURG-GROSTENQUIN ET LES AXES A L'OUEST DE LA VALLEE DE LA SARRE.



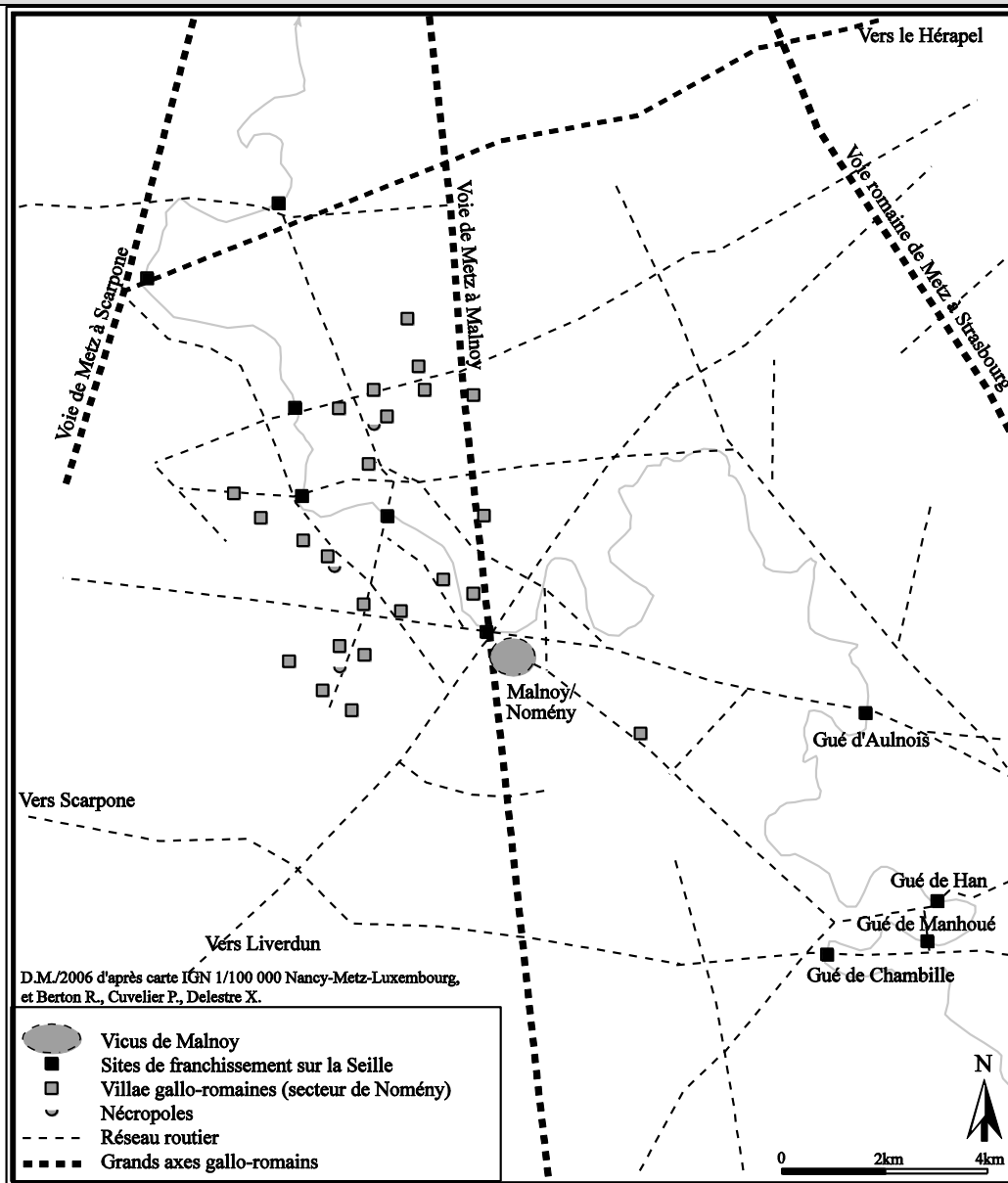
Dans la partie orientale du Saulnois, on rencontre également le réseau routier secondaire issu des *vici* de Sarrebourg, de Grostenquin ou de Keskastel qui se superpose à celui issu de Tarquimpol, formant ainsi un maillage routier assez dense, quadrillant l'espace. L. Benoit <sup>(64)</sup> signalait une voie romaine en provenance de Sarrebourg, passant à proximité de la ferme de Thelung à Berthelming et traversant la forêt de Schwanhals à Mittersheim. Il semble que cette dernière se prolonge vers Grostenquin, au nord-ouest de l'étang de Mittersheim par le chemin de terre Lhor-Torcheville... Elle rencontre d'ailleurs dans ce secteur de Mittersheim la voie romaine venant de Blanche-Eglise, du « *castrum Lindes* » que nous avons signalé précédemment. Elle rencontrait également la voie romaine de la Sarre qui, en provenance de Sarrebourg <sup>(65)</sup>, remontait la vallée de la Sarre d'abord sur la rive gauche de la rivière par Sarraltroff, Oberstinzel, Bettborn puis Romelfing où elle traversait la Sarre par un gué pavé et/ou un ancien pont proche de la « chapelle des Loups ». Apparemment le développement ultérieur de Fénétrange s'explique par sa position sur la Sarre et sa situation de carrefour qui en font peut-être un point de convergence fortifié (hypothèse d'un « *limes* » fortifié de la Sarre).

<sup>64</sup> Benoit L., (1996) - *Ibid.*

<sup>65</sup> Cette voie romaine provient en réalité de Réding.

Depuis Nomény, nous avons repéré une dizaine de routes et diverticules de liaison permettant des connexions avec des routes « principales », mais aussi avec des axes antérieurs à la période romaine. La situation de Nomény est remarquable par sa position de carrefour, dont au moins deux axes forment un angle droit où l'on pourrait reconnaître *kardo* et *decumanus*.

**Carte n° 26**  
**LE CARREFOUR DE NOMÉNY ET LA PRISE EN COMPTE D'UN**  
**CARREFOUR CELTIQUE DEVENU GALLO-ROMAIN.**



L'axe nord-sud est constitué par la route romaine « secondaire » <sup>(66)</sup> qui liait Metz aux ateliers de poteries de « La Madeleine » au sud de Nancy (Jarville) ; l'axe est-ouest est matérialisé par la route venant de Pont-à-Mousson traversant la

<sup>66</sup> Cette voie secondaire se subdivise en plusieurs diverticules tout au long de son tracé, à Pournoy-la-Grasse, à Saint-Jure et directement au sud de Nomény. Dans deux des cas, ces petites voies sont parallèles à la grande voie de Metz-Strasbourg. Elles semblent matérialiser une « limite » spatiale.

Seille à Aulnois pour rejoindre ensuite la grand route de Metz-Strasbourg <sup>(67)</sup>. Il est probable qu'il se prolonge au-delà vers le Val de la Petite-Seille, mais on perd sa trace en forêt d'Amelécourt. En fait, cette route romaine construite sur le module métrologique de la lieue romaine avait probablement une importance secondaire. Elle établissait la liaison entre la voie Langres-Metz-Cologne à l'ouest, la voie Metz-Strasbourg à l'est. On peut relever également la présence d'un diverticule en direction de Cheminot qui relie Nomény à la grande voie de Langres-Cologne, ainsi qu'un diverticule qui, passé le gué d'Aulnois, prend la direction du *vicus* de Delme.

Plusieurs itinéraires pré-romains sont également identifiables au sein de l'espace de Nomény. En premier lieu au sud de Nomény, on peut reconnaître la vieille route du Val-de-Seille à Scarponne par les gués de Han et Manhoué dans laquelle M. Lutz <sup>(68)</sup> reconnaissait un diverticule romain, mais que R. Berton <sup>(69)</sup> classe parmi les voies saunières. Deux diverticules relient Nomény à cet axe, l'un à l'est et l'autre à l'ouest. D'autre part, on peut remarquer un second axe très ténu au sein des paysages qui reliait Toul-Liverdun à Boucheporn. C'est d'ailleurs sur cette route que s'est établi Nomény. Enfin on peut relever un axe Toul/Liverdun/Rémilly/Boucheporn, dont une partie du tracé nord est presque effacée. Cet axe est lui aussi probablement pré-romain. Il est d'ailleurs difficile de faire la part des choses entre le réseau secondaire gallo-romain et le réseau celtique. En effet, au sein du réseau inter-*vicus*, on peut relever des axes rectilignes, donc présentant toutes les caractéristiques de réseau romain, mais malgré leur taille, ils ne sont pas répertoriés au sein des grands itinéraires. Leur métrique indubitablement indigène, fondée sur la lieue de 1 425 mètres, en fait des axes pré-romains, mais qui ont dû perdurer au sein de l'espace romanisé.

C'est le cas des nombreuses voies saunières. C'est également le cas d'un grand axe qui s'articulait sur les deux sites de Sarrebourg <sup>(70)</sup> et Florange-Daspich (secteur de Thionville <sup>(71)</sup>) au nord. De direction nord-ouest, sud-est, dans le Saulnois, la RD. 27 reprend à peu près le tracé de cette route depuis Sarrebourg jusqu'à Bermering <sup>(72)</sup>. Elle se transforme en chemin de terre ou en petites routes (RD. 20<sup>d</sup> et RD. 20<sup>e</sup>) jusqu'à Créhange. Là, elle emprunte la vallée de la Nied Allemande <sup>(73)</sup> jusqu'à Varize où l'on perd pratiquement son tracé en forêt de Villers-Bettlach.

---

<sup>67</sup> Cette route a constitué au Moyen Age un axe majeur des comtes de Bar puisqu'il s'appuie sur le passage de la Moselle, la butte de Mousson, le château d'Aulnois, le château de Viviers et celui de Morhange. La branche Viviers - Morhange remplaçant le vieux tronçon par Mesnival et Amelécourt.

<sup>68</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>69</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>70</sup> On peut retrouver au sud de Sarrebourg, dans la forêt de Walscheid secteur de Harreberg, des éléments routiers qui prolongeraient apparemment cet itinéraire vers l'Alsace.

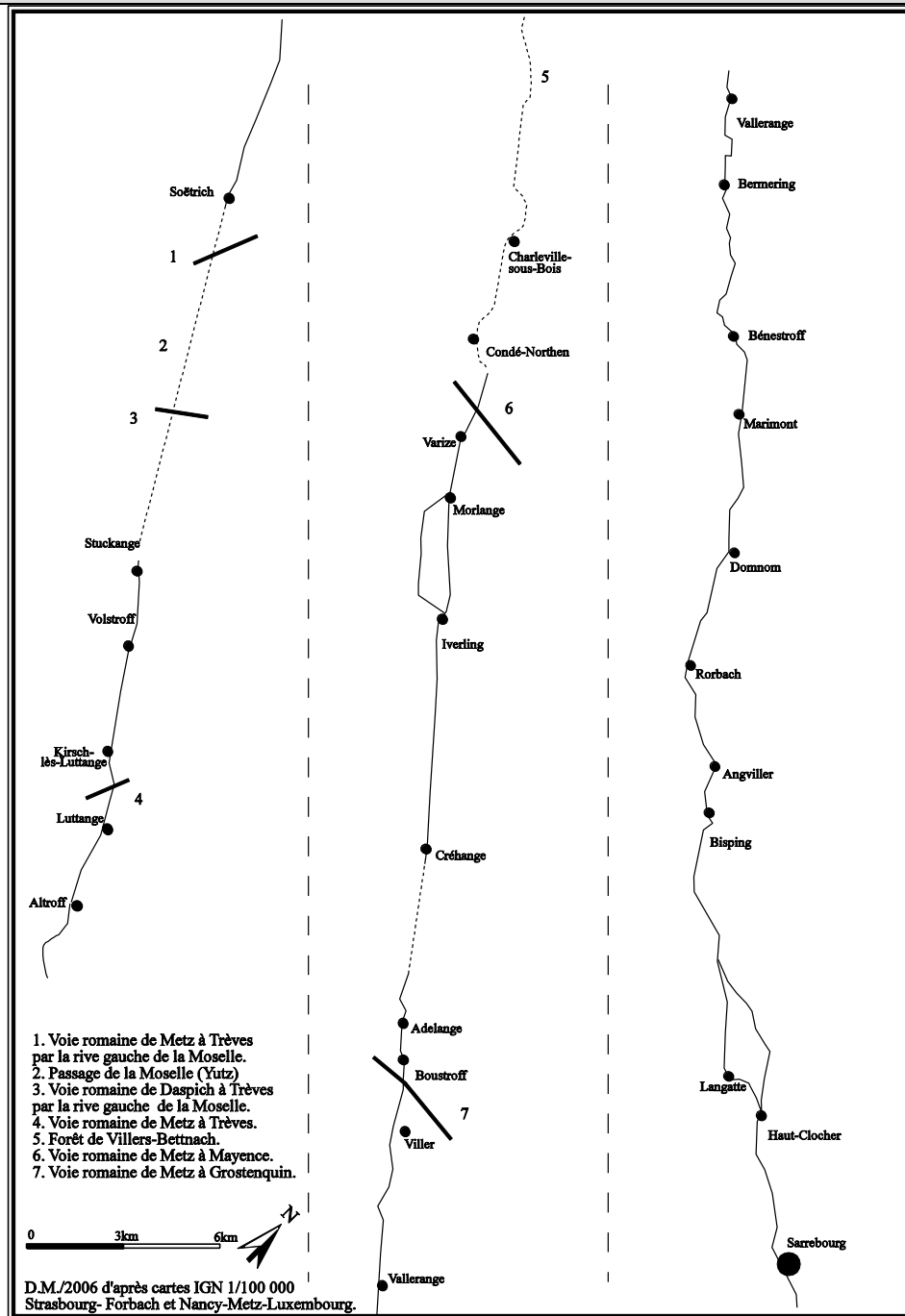
<sup>71</sup> La route se prolonge vers Arlon et au-delà vers la Meuse.

<sup>72</sup> En fait, la RD. 27 reprend la direction générale de la route romaine et non son tracé, dont il ne reste que quelques fragments de tronçons à l'ouest de la route actuelle.

<sup>73</sup> Sur le territoire de Bionville-sur-Nied, entre Iverling (commune de Fouligny) et l'écart de Morlange elle quitte la vallée et le tracé actuel de la RD. 19.

Carte n° 27

LA VOIE SARREBOURG-YUTZ.

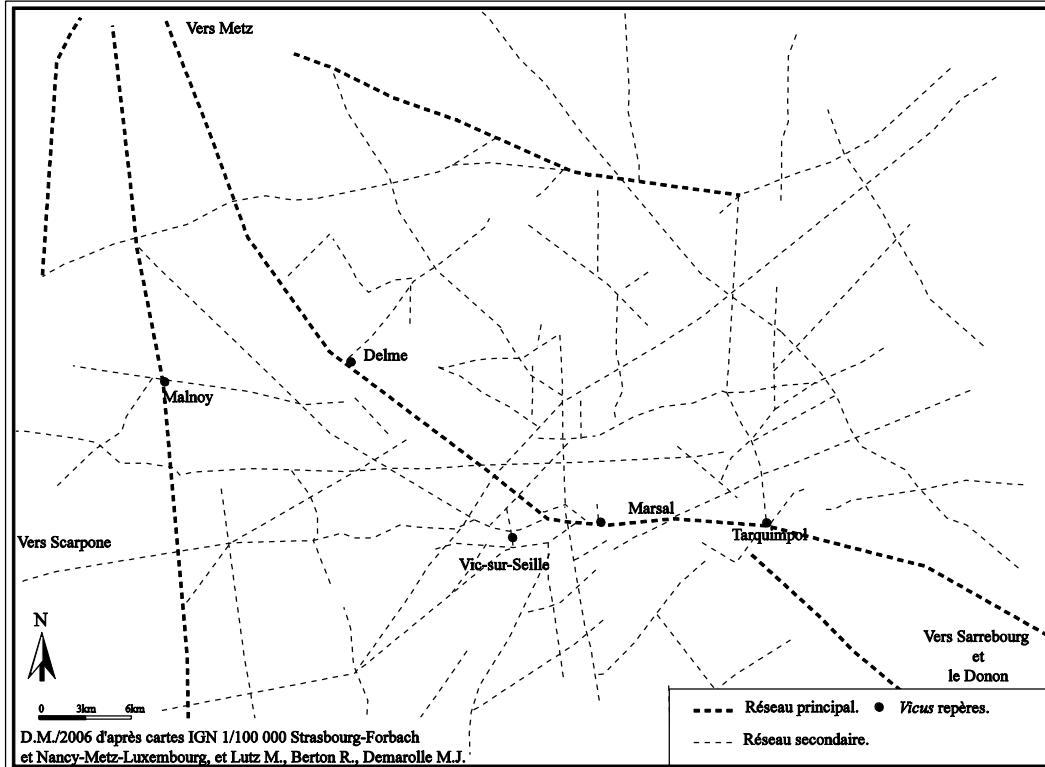


La route réapparaît à Altroff commune de Bettelainville, passe ensuite par Luttange et emprunte la rive gauche de la Bibiche jusqu'à Stuckange. On perd son tracé dans le secteur de Thionville où elle franchissait probablement la Moselle dans le secteur des villages de Yutz et Ham. Elle réapparaît par fragments sur le territoire d'Hettange-Grande à Soëtrich jusqu'à Dudélange, puis au-delà, Reckrange, Dippach et Dalhem en direction d'Arlon... Il s'agit probablement d'un des plus grands itinéraires routiers approximativement rectiligne de Lorraine et probablement de Gaule Belgique.



Carte n° 28

LE RESEAU ROUTIER SECONDAIRE. RECUEIL DES ELEMENTS ROUTIERS ANTIQUES.



### 1.1.3.- Le rôle du réseau pour le Saulnois.

Outre son rôle évident d'agent de la romanisation, le réseau routier avait, nous l'avons dit, un rôle militaire indéniable même s'il était éloigné de la frontière, ainsi qu'un rôle économique en raison de la facilité des échanges.

#### 1.1.3.1.- Le rôle militaire.

Le réseau routier, qu'il soit principal ou secondaire, témoigne des progrès de la romanisation. Même éloigné du *limes*, il peut et il jouera un rôle militaire non négligeable qui ira en se renforçant au fur et à mesure de la désintégration des défenses de l'empire. La voie romaine reste le moyen d'acheminer des troupes rapidement vers les points envahis.

Pour le Saulnois ce fut le cas pour la bataille de Tarquimpol. Cette bataille a opposé les troupes romaines du César Julien venant de Reims en direction de Strasbourg et des troupes d'Alamans qui avaient submergé le *limes* et franchi les Vosges. Les recherches archéologiques ont permis de retenir deux sites probables des combats, l'un sur le territoire de Gelucourt (colline de Videlage) et l'autre sur le territoire de Domnom-lès-Dieuze. La route de Gelucourt, retenue par les historiens semble-t-il, est en fait la route de Tarquimpol au Donon. Domnom semble trop excentré du réseau routier.

**Document n° 24**

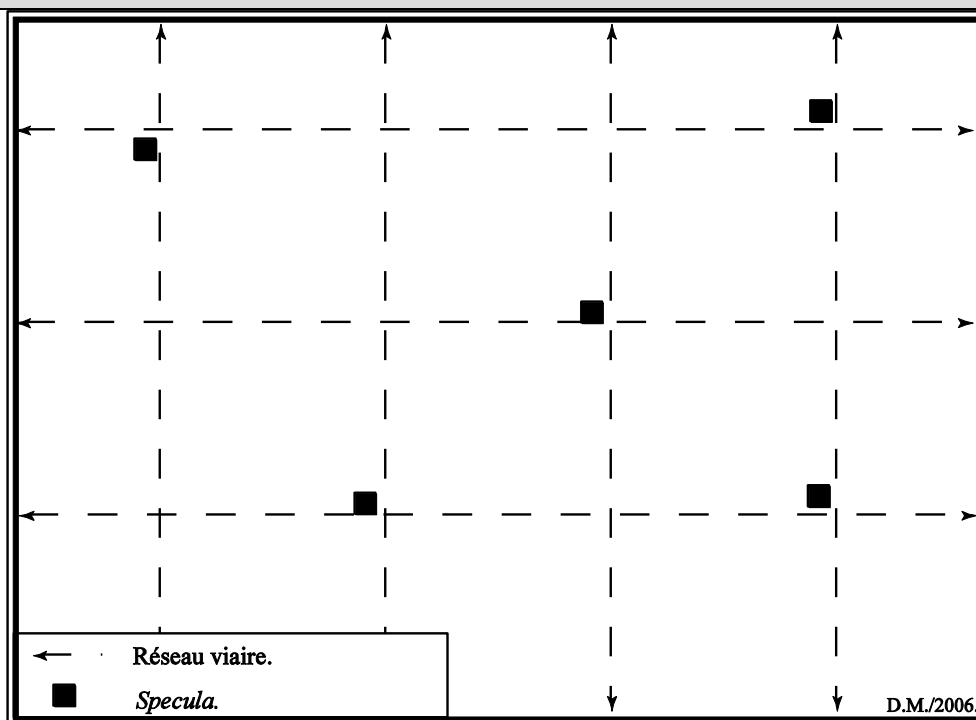
**LA BATAILLE DE TARQUIMPOL-DECEMPAGI <sup>(74)</sup>.**

« Lorsque après plusieurs avis différents, la décision eut été prise d'attaquer les Alamans en passant par Decempagi, le soldat, à marches forcées, allait au but avec un entrain inaccoutumé. Et comme le jour brumeux et gris dérobait la vue même des objets les plus proches, l'ennemi, profitant de sa connaissance du terrain tomba par un chemin détourné sur l'arrière garde de César et aurait presque anéanti deux légions qui fermaient la marche, si les cris n'eussent attiré à leur secours le corps des auxiliaires. »

Cet aspect défensif se renforce encore avec la mise en place de points défensifs : les *speculae*. On peut penser qu'un certain nombre d'entre eux ont donné naissance au maillage des premiers châteaux, hypothèse que nous avons déjà plusieurs fois avancée, malheureusement sans preuves archéologiques. Nous allons toutefois proposer ci-dessous un modèle des axes routiers fortifiés associables à un « *limes* » intérieur.

**Croquis n° 29**

**LE RESEAU DEFENSIF.**



1.1.3.2.- Le rôle économique.

La définition du rôle économique apparaît plus difficile à établir. Toutefois, on peut relever plusieurs centres de productions qui, à petite et à méso-échelle, utilisent ce réseau. Ainsi, à petite échelle, les ateliers de poteries de Chémery et les ateliers salicoles du Val-de-Seille s'appuient sur ce réseau routier pour diffuser leurs productions dans l'empire et plus particulièrement vers le centre de consommation du *limes*. A méso-échelle, le seul élément déterminant est à mettre en relation avec l'appareillage des constructions. Ainsi, à Tarquimpol

<sup>74</sup> Ammien Marcellin, *res gestae*, XVI, 2.

ou à Saint-Ulrich, on a retrouvé des pierres en provenance des carrières des Vosges ainsi que de Tincry situées les unes comme les autres à plus de 50 kilomètres du site. Le développement routier favorise alors les échanges et les activités d'extraction, de transports et de taille de la pierre, jusqu'alors méconnus.

Si l'itinéraire Metz-Strasbourg est fréquemment retenu comme une des routes principales, il est en fait complété par un réseau secondaire bien fourni, construit à différentes époques et qui semble marquer alors les progrès de la romanisation en pays médiomatricque. Il est impossible de rendre dans son ensemble la densité du réseau routier ou les étapes chronologiques de sa réalisation. En revanche, il convient de présenter un certain nombre de cas de réseaux afin de produire un modèle d'organisation viaire en relation avec l'organisation des *vicus*.

Chaque réseau est comparable à la ramification du système artériel au sein d'un organe, qui serait composé de plusieurs entités (dans ce cas les *vicus* de Vic-sur-Seille, Marsal et Haut-de-Saint-Jean).

Au terme de cette étude il apparaît assez clairement que plusieurs cadastres antiques ont pu être identifiés. Ils sont liés la plupart du temps aux *vicus*, formant ainsi des territoires « vicinaux » au sein desquels se répartissent *villae et fundi*. Ces territoires « vicinaux » constituent-ils des *pagi* ? Nous retiendrons cette hypothèse qui expliquerait alors le nom de *Decempagi*, bien qu'il soit difficile d'établir avec précision les « dix territoires cadastraux » qui le composaient. D'autre part, le nombre de *pagus* : dix, ne renvoie-t-il pas à une représentation magique, plutôt qu'à une réalité de terrain ?

## 1.2.- VICUS ET MUNICIPE.

Rome a facilité le développement du modèle de la cité associant l'*ager* à l'*oppidum*, mais les historiens discutent sur l'éventualité d'un *ager* communal associé à un *vicus* ou à un *castellum*. *Vicus*, *castellum* et *pagus* servent à désigner les habitats qui n'ont aucunement le rang de cité [ou de ville], mais qui regroupent des gens du commun et qui, en raison même de leur petite taille, sont attribués aux cités [aux villes] importantes <sup>(75)</sup>. Par le terme de *vicus*, nous prendrons en compte l'ensemble des agglomérations ou bourgades, en veillant à n'établir aucune différence quant aux statuts juridiques éventuels de chacune d'elles. « *Leur prospérité et leur dynamisme dépendaient des terroirs et des initiatives locales, mais, sauf en phase de rénovation urbaine, ils ne formaient pas, pour la plupart, des éléments actifs en matière de production de richesse.* <sup>(76)</sup> ».

Le Saulnois présente, sans aucun doute, la plus forte concentration de *vici* et de bourgades assimilables à des *vici* de toute la Lorraine. Pourtant, il faut reconnaître qu'après des débuts prometteurs, la connaissance de ce réseau est restée très succincte, empirique et très incomplète. Le réseau urbain conditionne en grande partie le réseau viaire secondaire. Il reprend une partie du réseau autochtone, notamment les voies saunières, mais surtout il établit une organisation rayonnante des routes, semblant ainsi établir une juxtaposition de « rayons ». Ce système n'est pas propre aux *vicus* du Saulnois puisque l'on peut le retrouver à Metz, Toul, Grand, Scarponne, Liverdun... Cependant, la pauvreté de l'information ne permet pas une approche en fonction de leur statut juridique, le seul statut connu étant celui de Marsal qui est un *vicus* de droit dès la période julio-claudienne. Pour les autres « bourgades » il est impossible de préciser avec certitude leur statut. Il convient donc, avant d'analyser les signes paysagers ainsi que les anciennes organisations qui en découlent, d'appréhender les variations existantes entre les différentes « bourgades » et leurs territoires à l'époque romaine avant d'examiner chacune de ces bourgades. Si l'importance de l'élément urbain est indéniable dans le Val-de-Seille, en l'absence de vestiges monumentaux et d'approches globales, aucune vision nette de l'organisation urbaine n'a été établie. Ce noyau urbain constitué par les deux pôles indigènes de Vic-sur-Seille et Marsal, (auxquels il faut ajouter de façon marginale Tarquimpol), a été renforcé par des créations romaines qui ont établi de façon durable (jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle) une grande partie du réseau urbain du « heartland » du Saulnois. Ce réseau urbain dense s'appuie sur un réseau routier hérité important, dont une partie a été réorganisée à l'époque romaine.

### **1.2.1.- Les « vieilles bourgades indigènes » et leurs annexes.**

Sans établir leurs origines qui seront développées dans le chapitre suivant, il convient de préciser les quelques informations épigraphiques concernant les trois bourgades « indigènes ». Seules deux inscriptions signalent en fait l'existence de communautés civiques à Vic-sur-Seille et à Marsal. Les habitants

<sup>75</sup> Isidore de Séville, *Etymologies*, XV, 2, 11.

<sup>76</sup> Le Roux P., (1998) - *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères*, Nouvelle Histoire de l'Antiquité, vol. 8, Points Seuil, 499 p.

de Marsal/*Marosallum* ont élevé, lors de l'avènement de Claude, un autel en son honneur <sup>(77)</sup>, ce qui semble prouver l'existence d'une communauté puissante et relativement bien structurée, mais on ne peut rien déduire du statut civique de la petite cité...



**Document n° 25**

**L'AUTEL DE MARSAL (MUSEE DE METZ),  
DEDICACE A L'EMPEREUR CLAUDE <sup>(78)</sup>.**

*A Tibère Claude, fils de Drusus, Cesar Auguste Germanique, le plus grand pontife, en sa troisième puissance tribunicienne, imperator pour la troisième fois, père de la patrie, consul désigné, les habitants de Marsal (ont édifié ce monument), aux frais (du vicus), le neuvième jour avant les calendes d'octobre, sous le consulat de Caius Passienus Crispus (consul pour la deuxième fois) et de Stabilius Taurus. <sup>(79)</sup>.*

En revanche, il est clair que Vic-sur-Seille/*Vicus-Bodatius* a été une cité de droit latin comme le prouverait l'épithèque d'un dénommé *Aemilius* magistrat de cette cité <sup>(80)</sup>. Jusqu'à présent les historiens de la Lorraine avaient reconnu en *Vicus-Bodatius* la bourgade de Vic-sur-Seille, mais J.L. Massy émet des doutes sur cette identification <sup>(81)</sup> sans apporter d'arguments, rejoignant en cela M.J. Demarolle <sup>(82)</sup> et M. Lutz <sup>(83)</sup>. En revanche selon Y. Burnand <sup>(84)</sup>, ce texte daterait de la fin du II<sup>e</sup> siècle et serait antérieur à 212 (Edit de Caracalla). Tarquimpol n'a laissé aucune inscription civique, mais par contre, il est signalé sur la Table de Peutinger, sur l'itinéraire d'Antonin et surtout, il est cité dans le récit d'Ammien Marcellin <sup>(85)</sup>. C'est la seule ville qui recèle d'importants vestiges archéologiques, si bien qu'elle est devenue pour les historiens la capitale probable du *pagus*, voire comme son nom latin le suggère de 10 *pagii*. A ces trois bourgades, il faut ajouter des annexes, tels le faubourg du « Haut-de-Saint-Jean » et surtout Moyenvic, qui ne sont signalées par aucun élément épigraphique.

<sup>77</sup> CIL. 4565.

<sup>78</sup> Cl. Musée de Metz.

<sup>79</sup> Toussaint M., (1950) - *Ibid*, p52.

<sup>80</sup> CIL. 4310.

<sup>81</sup> Massy J.L., (1994) - *Ibid*.

<sup>82</sup> Demarolle J.M., (1987) - *Ibid*.

<sup>83</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid*.

<sup>84</sup> Burnand Y., (sous la direction de Parisse M.), (1987) - La Romanisation, *Histoire de la Lorraine*, Privat, 4<sup>e</sup> édition pp49-93.

<sup>85</sup> Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XVI, 2.

### 1.2.1.1.- Marsal/*Marosallum* et le « faubourg » du « Haut-de-Saint-Jean ».

De Marsal à l'époque romaine, il ne reste que la dédicace citée ci-dessus. Les importants travaux liés à la militarisation du site n'ont rien laissé deviner de remarquable. Seules trois nécropoles encadrent le *vicus*, le long de la voie romaine qui reprend approximativement le tracé des voies saunières de la période précédente. Marsal/*Marosallum* devait probablement poursuivre l'exploitation du sel, bien que nous n'en ayons pas la preuve formelle.

Marsal est pourtant reconnu comme une communauté de droit romain, bien que le *vicus* ait probablement conservé une grande partie des caractéristiques d'un bourg indigène comme semble le confirmer l'absence de vestiges monumentaux. Ce qui permet de soupçonner également la faiblesse numérique de la communauté marsallaise et son effacement en temps que « centre » de son territoire municipal par rapport à d'autres centres rivaux. En revanche son site de pont est renforcé par le passage de la route principale de Metz à Strasbourg. Marsal se trouve toutefois au cœur d'un important réseau routier indigène lié à ses activités salicoles.

En fait, la dédicace à l'empereur Claude semble incongrue dans un contexte urbain encore fortement indigène. C'est pourquoi il convient de chercher les origines du document dédicatoire. A 2 250 mètres de l'église de Marsal, soit approximativement une lieue romaine <sup>(86)</sup>, sur le territoire de Moyenvic, au site du « Mont de Saint-Jean » ou du « Haut-de-Saint-Jean » se trouvait une agglomération romaine assez étendue (600m x 300m). Selon M. Lutz <sup>(87)</sup>, il s'agirait d'une structure du type *vicus*.

Ce site est classé comme « faubourg » par J.L. Massy <sup>(88)</sup>. Il est à lier à la présence de la voie romaine de Metz-Tarquimpol, mais aussi à la voie romaine Langres-Cologne par Einville-au-Jard. Il faut noter que les deux axes sont perpendiculaires formant peut-être *kardo* et *decumanus*. Les découvertes archéologiques (nécropoles, céramiques) semblent indiquer une occupation probable dès 20-10 av. J.C., ce qui correspond à la période d'élaboration de la route Metz-Strasbourg. Le site a été occupé du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle. Rien ne prouve véritablement de liens directs entre Marsal et le *vicus* du « Haut-de-Saint-Jean ».

Encore une fois, il est nécessaire de faire appel à des arguments *a posteriori*. Ainsi nous avons pu voir dans l'étude des désertions villageoises qu'il devait exister sur le territoire de Marsal, sur le versant sud de la Côte du « Haut-de-Saint-Jean » un village ou un hameau du nom de Saint-Martin-lès-Marsal. Celui-ci possédait des liens étroits avec Marsal, d'une part par son toponyme, et d'autre part par sa dédicace à Saint-Martin qui est celle de l'église de Marsal.

---

<sup>86</sup> La lieue romaine correspond à la distance de 2 222 mètres.

<sup>87</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>88</sup> Massy J.L., (1994) - *Ibid.*

Photographie n° 25

LE SITE DU HAUT-DE-SAINT-JEAN.



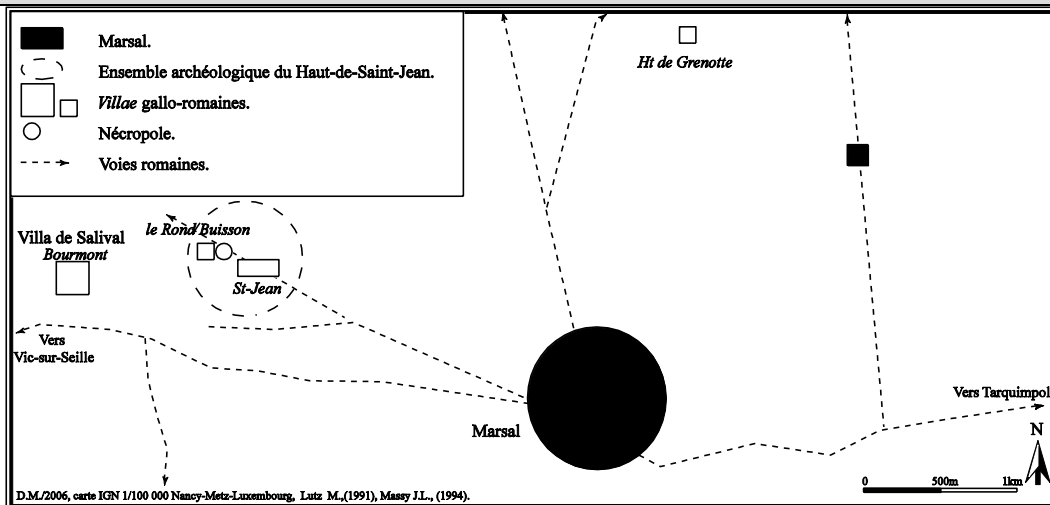
Le petit plateau du Haut-de-Saint-Jean à Moyenvic forme un point tout à fait remarquable au sein de la topographie du Saulnois. Il domine toute la vallée de la Seille et ses villages (au loin on distingue Marsal et Haraucourt-sur-Seille), et offre un panorama sur les Vosges et le Donon. Son versant aujourd'hui en grande partie délaissé était couvert de vignes et de vergers... mais on peut encore observer également quelques rideaux.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-927.

En contrebas, on peut remarquer un mince filament : une ancienne voie saunière reliant Marsal et Vic-sur-Seille. C'est donc dans cet environnement qu'il faut replacer le hameau gallo-romain du Haut-de-Saint-Jean.

Croquis n° 30

LE HAUT-DE-SAINT-JEAN ET MARSAL.



Nous avons vu que, fréquemment, les sites romains ont pu connaître un « glissement » après les invasions comme à Malnoy/Nomény. Peut-on considérer le hameau de Saint-Martin comme le glissement du vicus du Haut-de-Saint-Jean ? Dans ce cas, les liens entre Marsal et le « Haut-de-Saint-Jean » seraient fondés et expliqueraient l'origine de la dédicace à Claude, mais aussi une formation particulière du vicus de Marsal en deux entités. Dans la vallée au site inconfortable, mais économiquement riche et prospère, se trouverait le bourg indigène, peu romanisé, alors que la communauté romaine greffée au moment de la création de l'axe Metz-Strasbourg occuperait le site plus agréable du Haut-de-Saint-Jean, site qui possède probablement également une importance culturelle reprise par la suite par les chrétiens <sup>(89)</sup>.

<sup>89</sup> A ce lieu, se rattachent deux dédicaces « saintes » respectivement à Jean et Livier. Ce dernier aurait d'ailleurs été martyrisé sur ce plateau, ce qui annexe le site au culte chrétien...

Le site du « Haut-de-Saint-Jean » doit être considéré comme le premier élément de romanisation du Val-de-Seille et surtout, pendant quelques siècles, comme le centre politique de Marsal. Au moment des invasions, le site du Haut-de-Saint-Jean se replie vers la bourgade indigène plus facile à défendre, plus importante économiquement. Ce « déménagement » inclut peut-être également celui de la dédicace ecclésiastique à saint Martin. En fait, il ne reste de l'ancien « centre » que le petit hameau de Saint-Martin lié à une activité agricole, probablement viticole et dépendant de plus en plus étroitement de Marsal jusqu'à disparaître peu après l'an Mil.

#### 1.2.1.2.- Vic-sur-Seille/*Vicus Bodatius*.

Tout comme Marsal, Vic-sur-Seille n'apparaît ni sur la Table de Peutinger, ni sur l'itinéraire d'Antonin. Si M. Toussaint<sup>(90)</sup> faisait passer la voie romaine de Metz à Strasbourg par Vic-sur-Seille, depuis les travaux de M.J. Demarolle<sup>(91)</sup>, nous savons que cette estimation est erronée. Le seul élément romain serait le chemin « du vallon des quatre Rupts », *diverticulum* qui reprendrait un ancien chemin saunier.

Pour les historiens, l'existence romaine de Vic-sur-Seille apparaît douteuse au point que J.L. Massy l'exclut de son tableau général des agglomérations secondaires<sup>(92)</sup>. En revanche, R. Berton s'appuyant sur les découvertes faites en 1975<sup>(93)</sup>, qui établissent l'existence d'une élite locale, et sur la dédicace de l'*Aemilius*, range Vic-sur-Seille parmi les « agglomérations » secondaires. Il s'agit selon lui d'un « vicus » de droit au même titre que Marsal. Sans présager de la véracité de la dédicace de l'*Aemilius*, qui reste en débat, il faut peut-être retenir que Vic-sur-Seille abritait une communauté salicole du Hallstatt à la Tène. Les doutes de J.L. Massy quant à la véracité de la dédicace de l'*Aemilius* et l'absence de grandes découvertes « fortuites » ne doivent pas éliminer du réseau urbain gallo-romain une bourgade dont la toponymie même semble prouver une romanisation. Il faut noter qu'une grande partie du réseau routier « secondaire » qui part de Vic-sur-Seille est l'héritier du réseau indigène constitué en grande partie de voies saunières reprises à l'époque romaine. Sans pour l'instant vouloir présager d'une quelconque organisation romaine, il faut noter que la trame viaire de la bourgade présente localement, dans sa partie centrale, un système orthonormé du type *kardo/decumanus*, dans le prolongement du diverticule du « vallon des quatre rupts ». Le reste du réseau est composé de diverticules-bretelles liant le *vicus* aux routes principales Metz-Strasbourg et Langres-Cologne par Einville-au-Jard. A ce titre, il paraît difficile d'établir l'effacement de la ville à l'époque romaine et sa réapparition à l'époque mérovingienne<sup>(94)</sup>. D'ailleurs,

---

<sup>90</sup> Toussaint M., (1950) - *Ibid.*

<sup>91</sup> Demarolle J.M., (1987) - *Ibid.*

<sup>92</sup> Massy J.L., (1994) - *Ibid.*

<sup>93</sup> Découvertes d'un mobilier d'une vingtaine de pièces, daté du début du II<sup>e</sup> siècle à la fin du III<sup>e</sup> siècle.

<sup>94</sup> La *vita* de saint Pient, rappelle l'existence de « magistrats » à Vic-sur-Seille au VI<sup>e</sup> siècle. Les structures romaines, municipales notamment, se sont maintenues longtemps après la chute de Rome. C'est donc un autre indice d'une structure municipale de type *vicus* à Vic-sur-Seille.



comme nous l'avons évoqué précédemment, le *vicus* mérovingien avait une importance économique non négligeable. Il faut donc en déduire que Vic-sur-Seille à l'époque était une bourgade toujours active avec son élite locale et ses magistrats, exploitant encore probablement le sel, profitant de son important réseau de communication, mais ayant peut-être connu, comme Marsal, un déclassement hiérarchique.

### 1.2.1.3.- Le problème de Moyenvic/*Medianus Vicus*.

Moyenvic, dont l'exploitation du sel par briquetage a été peut-être la plus longue, n'a pas retenu l'attention des historiens de l'époque romaine. Comme à Marsal (village) et à Vic-sur-Seille, il n'y a aucun vestige, ni aucun élément épigraphique. Moyenvic semble disparaître à la Tène et réapparaître brillamment au VII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, il faut rappeler que Moyenvic a été le lieu de naissance du premier monastère de la région, qu'il abritait une importante nécropole mérovingienne et surtout possédait un atelier monétaire, preuve de son rôle salicole...

Cependant, J.L. Massy<sup>(95)</sup> ne l'intègre pas dans le maillage des agglomérations secondaires de la Lorraine. Y. Burnand et R. Berton sont tout aussi discrets quant à l'existence du *medianus vicus* malgré son toponyme romain. En fait, la « ville » semble apparaître « comme par magie » au lendemain des invasions. S'il n'y avait pas déjà les cas de Vic-sur-Seille et de Marsal (village), le site éventuel de Moyenvic ne devrait même pas être évoqué. Mais la similitude d'origine et surtout le développement postérieur de la « ville » comparable à ceux de Marsal et de Vic-sur-Seille, permettent de soupçonner l'existence d'une bourgade à Moyenvic. Le problème de l'identification des vestiges ne doit pas entraîner l'omission de la bourgade dont le site s'intègre parfaitement aux règles de la métrique romaine.

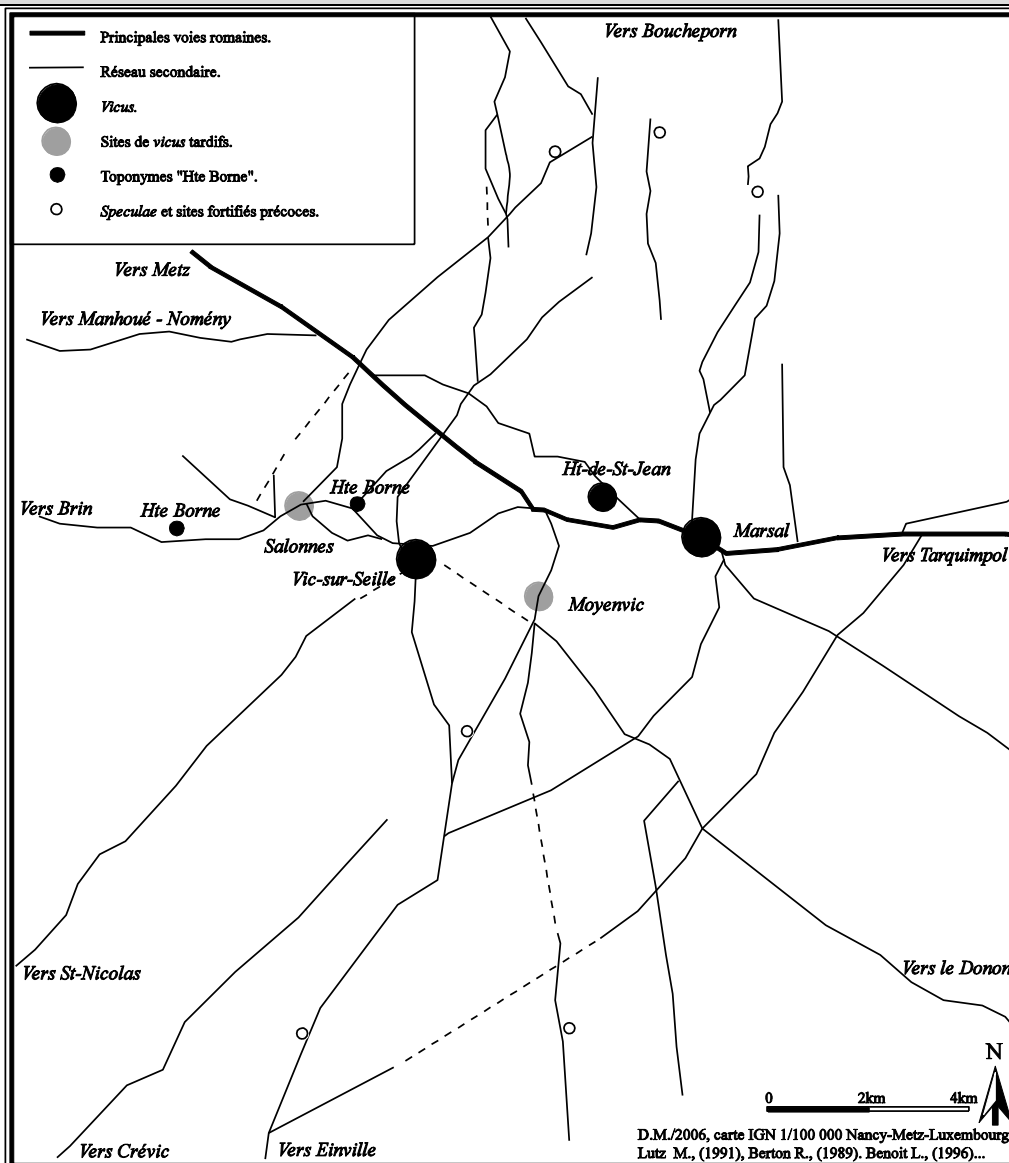
En effet, distant d'une lieue « indigène »<sup>(96)</sup> de Vic-sur-Seille et d'une lieue et demie de Marsal, le site de Moyenvic semble être une réalisation volontaire et planifiée, formant un carrefour entre la route d'Einville-Deneuvre et l'ancienne voie saunière de la vallée de la Seille. D'autre part, la *vita* de saint Pient, déjà évoquée précédemment, indique que saint Pient aurait été jugé par un dénommé Almeric résidant à Vic-sur-Seille, ce qui semble indiquer que Moyenvic n'avait pas tout à fait un statut complet de *vicus* et dépendait statutairement de Vic-sur-Seille. Le hameau indigène a probablement été renforcé par une « refondation » ou un engraissement lié à sa position de carrefour, mais aussi par sa situation sur un axe militaire. En fait, il faut totaliser Moyenvic dans les bourgades gallo-romaines, car on peut estimer que Moyenvic est peut-être une refondation du Bas Empire. Faut-il voir en Moyenvic une bourgade du type *canabae*, sorte de bourg marchand établi à proximité de camps romains et évoluant avec l'apport de vétérans vers un statut municipal complet de type *vicus* ?

---

<sup>95</sup> Massy J.L., (1994) - *Ibid.*

<sup>96</sup> La lieue « indigène » ou lieue gauloise a une valeur de 2 415 mètres.

**Croquis n° 31**  
**VIC-SUR-SEILLE ET MARSAL DANS LEUR ENVIRONNEMENT ROUTIER**  
**ET LA MILITARISATION DE L'ESPACE ROUTIER DU VAL-DE-SEILLE.**



Autour des *vicus*, on observe un réseau radiant de voies. Il est difficile d'établir avec précision l'importance de ces routes. Elles établissent une trame qui relie les *vicus* les uns aux autres, mais permettent aussi de raccorder ces derniers à un réseau routier « principal ». Ainsi, notamment dans le cas des *vicus* du Val-de-Seille, certaines de ces voies convergent les unes vers les autres, semblant se regrouper pour se lier aux grandes routes. Ces *diverticules* de liaison sont autant de « bretelles » routières qui relient les *vicus* au véritable réseau principal.

A mi-chemin des deux anciens *vici*, la situation de *Medianus vicus* (Moyenvic) indique une création renforçant le carrefour routier de Metz-Strasbourg et de la route de Lyon-Cologne venant d'Einvilliau-Jard. La présence supposée de nombreux *castella* le long des voies romaines (Mont Saint-Jean, Saint-Pient...) indique une militarisation de cette région et une réorganisation défensive de la route et du carrefour, aussi faudrait-il voir en Moyenvic une création liée au domaine militaire.

Il semble toutefois que l'émancipation municipale soit postérieure au VI<sup>e</sup> siècle. On peut relever un problème identique avec Salonnès qui apparaît également au rang des « bourgades » du début du haut moyen âge, après une éclipse durant la période romaine. Pour les mêmes raisons, il est probable que

Salonnes, peut-être davantage que Moyenvic (au moins durant la période du Haut Empire), soit resté un modeste hameau indigène salicole, sa situation de carrefour favorisant à la fin du Bas Empire et au lendemain des invasions son épanouissement et son affranchissement progressif de la tutelle vicoise.

Finalement, le « heartland » du Val-de-Seille apparaît complexe, constitué d'anciennes bourgades indigènes, notamment celles de Marsal (village) et de Vic-sur-Seille, des hameaux salicoles des futurs Moyenvic et peut-être Salonnes. Il se renforce et se romanise avec la création du « vicus » du Haut-de-Saint-Jean, mais aussi avec la refondation tardive de Moyenvic. Si on peut percevoir les grandes évolutions du réseau, force est de constater qu'il s'agit d'un ensemble éclaté avec apparemment deux entités : d'une part Vic-sur-Seille autour duquel on recense ses probables annexes Moyenvic et Salonnes, d'autre part Marsal (village) avec Marsal Haut-de-Saint-Jean (s'il est possible d'envisager une inversion hiérarchique entre les deux Marsal, cette dernière n'a pas duré). Le réseau routier est en grande partie hérité des périodes pré-romaines, bien qu'il ait été « redéfini » afin d'intégrer les bourgades indigènes au réseau principal gallo-romain.

#### 1.2.1.4.- Tarquimpol/Decempagi : une capitale du Saulnois ?

La bourgade de Tarquimpol/Decempagi existait avant la conquête romaine, sous un autre nom que nous ignorons. Centre de commerce, notamment de la céramique (atelier de potier), étape routière du pays salin et carrefour majeur, enfin centre cultuel (stèle dédiée au dieu gaulois *Bugius*), la bourgade ancienne n'apparaît pourtant que sous la forme des relevés archéologiques indiquant un niveau de destructions entre l'Indépendance et le principat augustéen... C'est pourquoi la chronologie proposée par J.L. Massy <sup>(97)</sup> établit la période 40-70 pour les débuts de l'occupation.

En fait, dès l'époque tibérienne, on relève déjà une activité du site et il est probable qu'il y ait eu continuité d'occupation comme à Marsal et à Vic-sur-Seille. En fait, la destruction de la « bourgade » gauloise n'est qu'un épisode sans lendemain. Elle connaît un regain d'importance en raison du renforcement de sa situation de carrefour et d'étape économique et militaire sur la route romaine de Metz à Strasbourg, dont la mise en place daterait de l'époque augustéenne (20-10 av. J.C.) <sup>(98)</sup>. Le site du Haut Empire couvrait une superficie de 40 à 45 hectares, mais l'agglomération présentait un bâti périphérique relativement lâche qui se répartissait sur près de 120 hectares. La prospection entreprise lors de l'assec de l'étang de Lindre par M. Lutz <sup>(99)</sup> en 1976 lui permit de découvrir 14 sites périphériques. Le cœur de « l'agglomération » occupait presque la totalité de la presqu'île de Tarquimpol, mais apparemment sans aucun plan d'ensemble. Le nombre de bâtiments publics comme le monumental théâtre découvert en 1981, l'*horreum* (bâtiment de stockage) et le ou les temples, dont les importantes colonnes et chapiteaux de type corinthien en calcaire de Tincry sont les seuls vestiges, révèlent une communauté prospère.

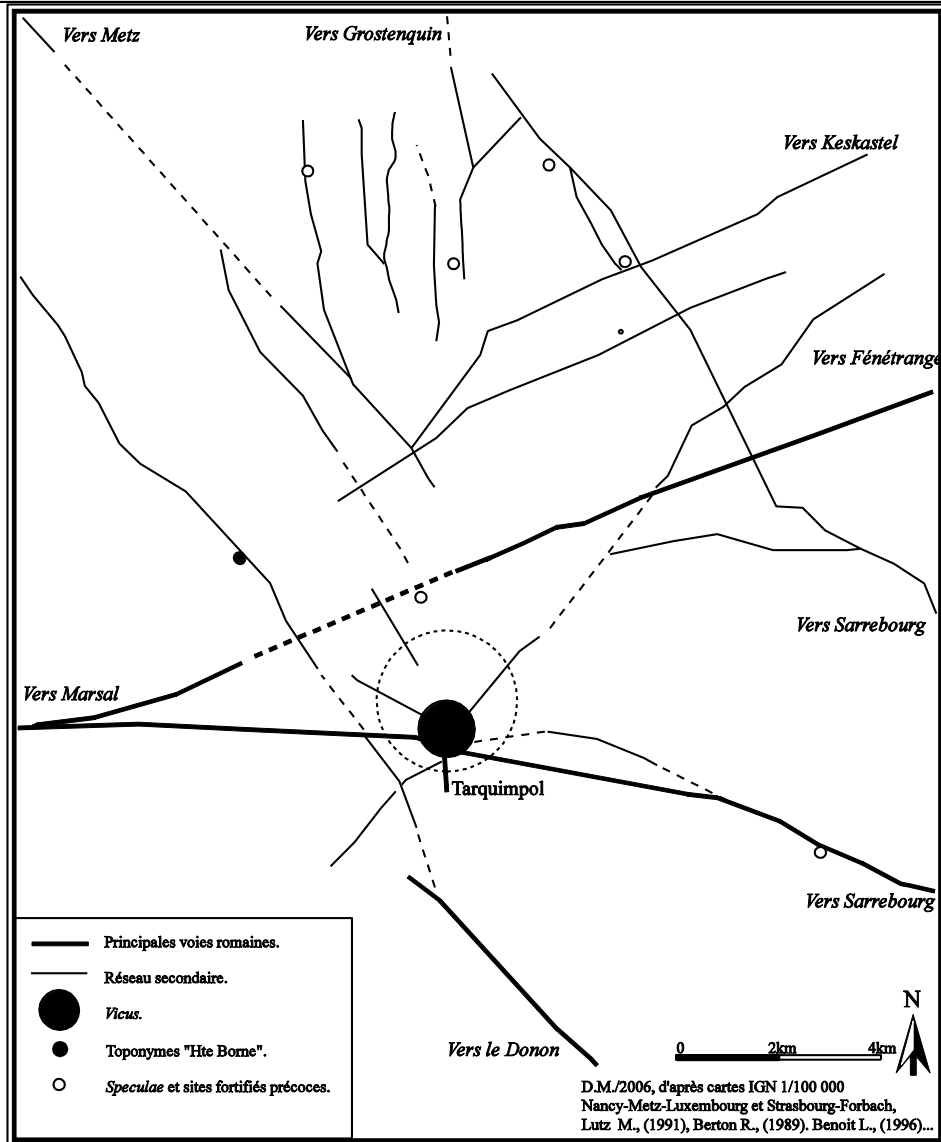
---

<sup>97</sup> Massy J.L., (1994) - *Ibid.*

<sup>98</sup> Demarolle J.M., (1987) - *Ibid.*

<sup>99</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

Carte n° 32  
LE CARREFOUR ROUTIER DE TARQUIMPOL/DECEMPAGI.



Photographie n° 26  
LE SITE DE TARQUIMPOL.



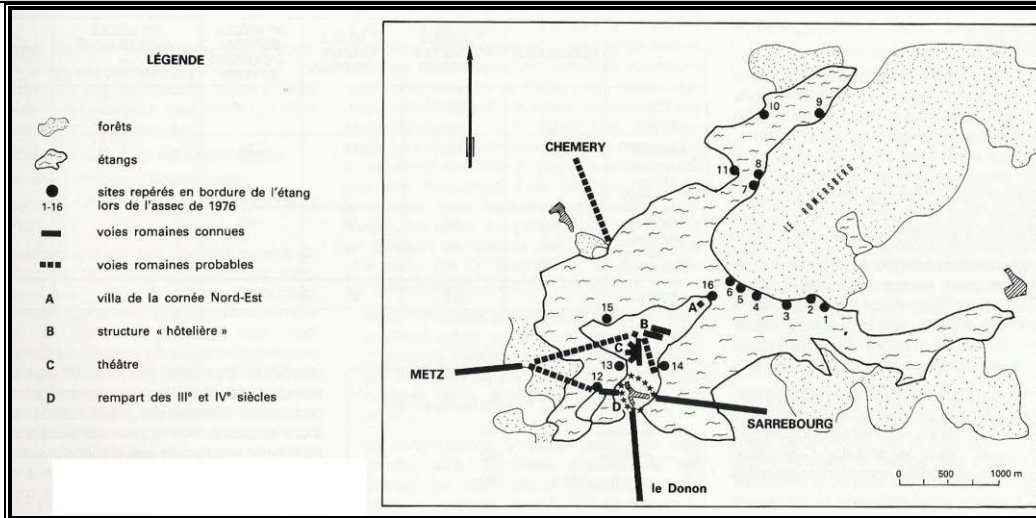
Le site de l'ancienne *Decempagi* est aujourd'hui limité à la presqu'île de Tarquimpol. Il est entouré par l'étang de Lindre qui immerge une partie du site antique :

- des *villae* périphériques,
- des vestiges monumentaux,
- des éléments routiers.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°90- 019.

**Document n° 26**

**LES DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES DE TARQUIMPOL (100).**



**Photographie n° 27 - croquis n° 33**

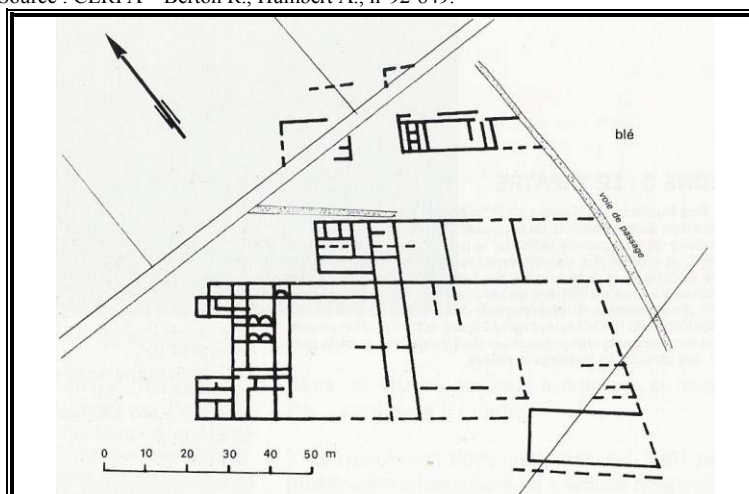
**TARQUIMPOL : STRUCTURE HOTELIERE (101).**



Dans la presqu'île de Tarquimpol, R. Berton et A. Humbert ont repéré par photographies aériennes un groupe de bâtiments qui semble être encadré par des voies de passage pavées. Pour R. Berton il pourrait s'agir de la structure hôtelière chargée d'accueillir les pèlerins au sein du sanctuaire rural.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-849.

Le croquis ci-contre souligne la complexité et l'étendue du site. Cette structure monumentale est accompagnée d'un théâtre.



<sup>100</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>101</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

Photographie n° 28 - croquis n° 34

TARQUIMPOL : LE THEATRE <sup>(102)</sup>.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°89-162.

Localisé dans la presqu'île de Tarquimpol, le théâtre apparaît sur ce cliché par la maturation différentielle des céréales. Ensemble massif, il est aujourd'hui préservé des labours.

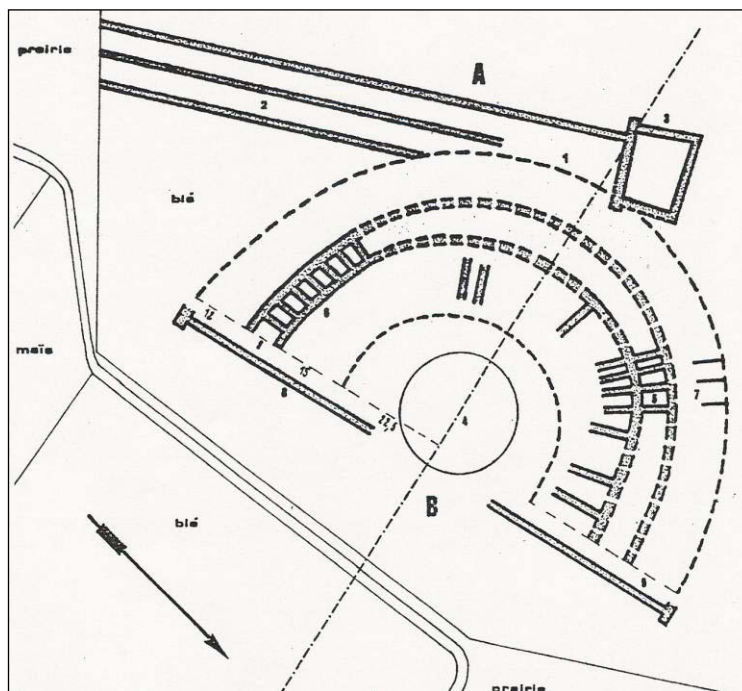
**Légende :**

**A) Construction ancienne,**

1. disparition sous l'emprise du théâtre,
2. trois murs rectilignes,
3. construction trapézoïdale (temple ?),

**B) Théâtre,**

4. aire plane centrale (*orchestra*),
5. caisson de remplissage entre murs (terre ?),
6. élément de gradin (*maenium*) bien conservé, avec murs de soutènement rayonnants et couloir de circulation périphérique (*précinctio*),
7. traces rayonnantes du gradin supérieur,
8. mur diamétral,
9. entrées basses vers l'*orchestra*,
10. mur découvert en 1989,
11. fossé découvert en mai 1989.



<sup>102</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

Photographie n° 29

TARQUIMPOL : LA VILLE DU BAS EMPIRE.



A partir du III<sup>e</sup> siècle, Tarquimpol semble connaître une contraction spatiale, avec abandon des éléments monumentaux et réduction du site au cœur du carrefour routier. Occupant désormais 8 hectares, la ville est ceinte d'un rempart de 1 100 mètres. Les prospections ont permis d'identifier les bases du rempart, construites avec des pierres ornementales des grands monuments publics de l'ancienne agglomération. Une porte monumentale et une tour ont été repérées, également identifiées.

Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°92-035.

La contraction traduit en fait la mutation du site qui, d'agglomération rurale, devient une ville fortifiée. Toutefois cette transformation est la résultante de l'évolution de la fonction du site. Capitale « rurale » du *Decempagi*, la ville en se fortifiant et se repliant se coupe de son environnement et laisse finalement aux agglomérations plus urbaines (Vic-sur-Seille et Marsal) la prééminence sur le Saulnois.

Le statut et l'activité de cette communauté sont totalement inconnus. R. Berton semble opter pour une agglomération de type *conciliabulum*, alors que M. Lutz qualifie simplement *Decempagi* de *vicus*. L'activité économique paraît liée au domaine agricole. Les quelques indices archéologiques signalent en zone centrale une maison de vigneron et en zone périphérique une tuilerie et un atelier de forge. J.L. Massy évoque également l'activité du bois (?) en relation peut-être avec les actuelles forêts autour du Lindre ! A la période des invasions de la fin du III<sup>e</sup> siècle, le *vicus* Tarquimpol/*Decempagi* s'est vu adjoindre des fortifications, enfermant et réduisant l'assise urbaine à 8 hectares, assurant une sécurité à un espace central ceint par 1 100 mètres de remparts (habitation, temple (?), église...) laissant en marge différents monuments publics : théâtre, *hostillum*... qui étaient peut-être déjà ruinés. Le site, bien que pris par les Huns en 451 suivant le récit de Paul Diacre, forme toujours une étape routière et une place forte au début du haut Moyen Age.

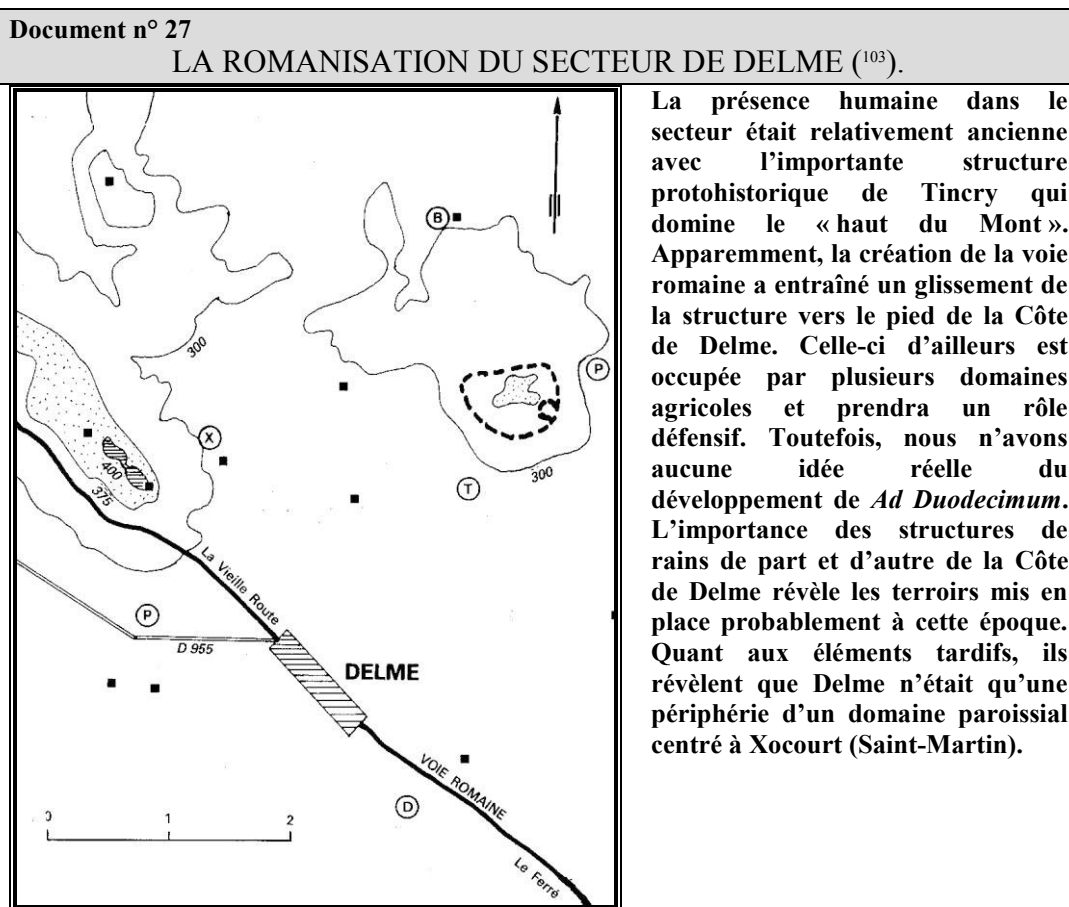
En fait, pour comprendre le rôle de Tarquimpol/*Decempagi* avant la contraction du III<sup>e</sup> siècle, il faut considérer cette agglomération, ainsi que de très nombreuses bourgades en région d'habitat dispersé, comme un centre hiérarchique de sociabilité, d'échanges locaux, mais également régionaux de par sa fonction d'étape. Relais spatial, il est à la charnière de l'espace rural et de l'espace urbain lointain de Metz. A ce titre, Tarquimpol/*Decempagi* domine largement les autres bourgades du Saulnois par ses équipements culturels et de loisirs, ce qui le place hiérarchiquement à la tête du réseau « urbain » du Val-de-Seille.

### 1.2.2.- Les « nouvelles bourgades » du Saulnois : Delme, Einville-au-Jard, Nomény, Grostenquin.

Il s'agit de réalisations purement romaines, contrairement aux autres bourgades qui sont en fait des transformations d'anciennes bourgades celtiques. Pourtant, comme pour les précédentes, les informations disponibles sont souvent tout aussi réduites.

#### 1.2.2.1.- Delme/*Ad Duodecimum*.

Etape sur l'itinéraire routier de la Table de Peutinger, Delme était distant de 26,6 kilomètres de Metz et autant de Tarquimpol/*Decempagi*. A ce titre, Delme nous est connu sous son nom latin : *Ad Duodecimum* (*lapidem*), soit la douzième borne, ce qui établit clairement sa fonction. Les fouilles et les découvertes montrent une agglomération au bâti lâche et dispersé établi autour de la voie romaine. La taille et l'ampleur des constructions restent inconnues. Les découvertes anciennes font état de la présence d'un *balneum* à Donjeux, vestiges trouvés au lieu-dit Brucourt, village disparu (?). L'importance stratégique de la route et de la bourgade est confirmée par la présence au Bas Empire d'un fortin de type *castella* (?) avec des implantations sur la « Côte de Delme » qui seront détruites lors des invasions.



<sup>103</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

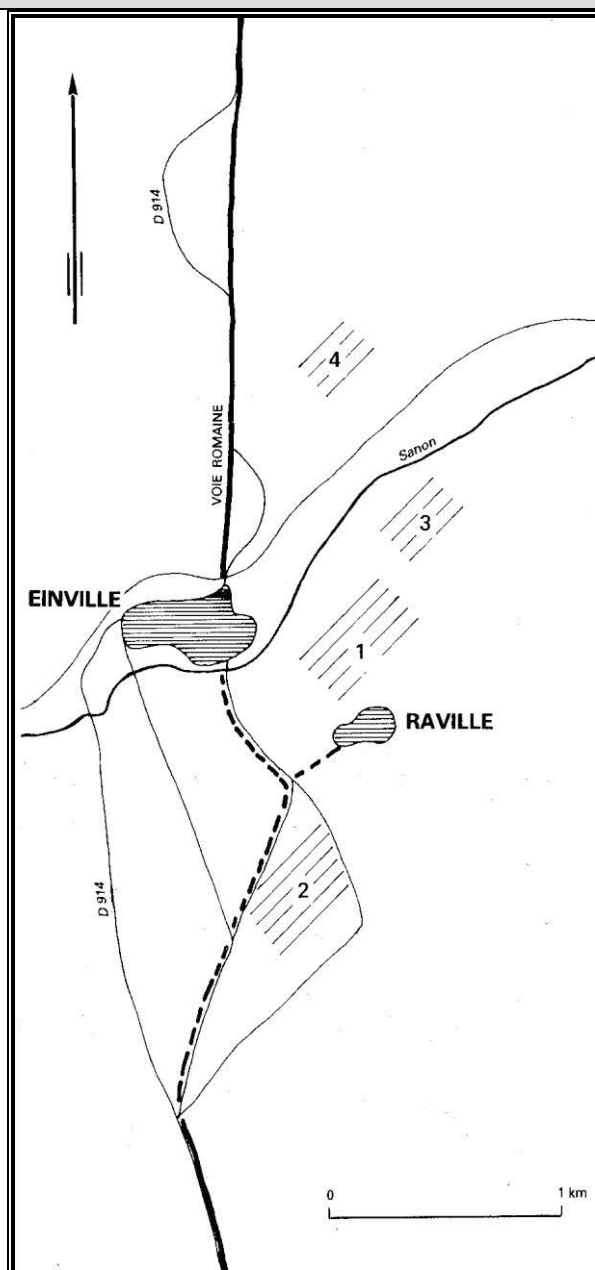


### 1.2.2.2.- Einville-au-Jard : un *mansio* ?

Tout comme Delme, Einville-au-Jard obéit sans doute aux mêmes origines et aux mêmes types d'organisation. Son site de pont sur le Sânon, un des itinéraires de Lyon à Cologne en fait, suivant R. Berton (104) un *mansio*, une étape de la poste impériale.

Document n° 28

#### EINVILLE-AU-JARD (105).



Le site assez dispersé (sites n°1 à 4) est réparti de part et d'autre du Sânon, ce qui permet d'envisager un site de pont. Il couvre plus d'une centaine d'hectares et la prospection aérienne a révélé de grands bâtiments ainsi que des *villae urbanae*. La présence probable de 5 temples au plan « indigène » en fait peut-être un lieu de culte ? Un bâtiment monumental non identifié complète le site.

En fait, comme précédemment, la bourgade, bien qu'attestée, ne fournit que peu de renseignements, sa période d'occupation allant d'après J.L. Massy (106) de 40 à 300-350.

<sup>104</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>105</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>106</sup> Massy J.L., (1994) - *Ibid.*

### 1.2.2.3.- Nomény/ « Malnoy ».

La bourgade romaine de Nomény est probablement, après Tarquimpol, la mieux connue des agglomérations secondaires du Saulnois <sup>(107)</sup>. Nous avons déjà évoqué dans le cas de la désertion de « Malnoy », le glissement du site de la bourgade romaine de Nomény.

Le bourg, d'une vingtaine d'hectares, comportait également un faubourg et s'intégrait dans un tissu rural important (une quinzaine de *villae*). Etablie sur la voie romaine de Metz à « La Madeleine », la « ville » n'apparaît qu'à partir de la fin du premier ou au début du second siècle. Dès le Bas Empire elle est entourée d'une enceinte et d'un double fossé. Agglomération secondaire, Nomény est un site d'étape mieux structuré que Delme, peut-être en raison de sa réalisation plus tardive. Toutefois, nous avons vu précédemment dans l'étude du réseau routier que Nomény/Malnoy était déjà un carrefour plus ancien (Cf. carte : le carrefour de Nomény). On distingue également la présence d'une nécropole et d'un temple de plan romain. Un port sur la Seille a également été repéré, ce qui fait de la ville un site de rupture de charges en relation avec le carrefour routier.

La situation de Nomény est remarquable par sa position de carrefour, dont au moins deux axes forment un angle droit où l'on pourrait reconnaître *kardo* et *decumanus*. L'axe nord-sud est constitué par la route romaine « secondaire » <sup>(108)</sup> qui liait Metz aux ateliers de poteries de « La Madeleine » au sud de Nancy (Jarville), l'axe est-ouest est matérialisé par la route venant de Pont-à-Mousson traversant la Seille à Aulnois pour rejoindre ensuite la grande route de Metz-Strasbourg <sup>(109)</sup>.

Il est probable que cet axe se prolonge au-delà vers le Val de la Petite-Seille, mais on perd sa trace en forêt d'Amélocourt. En fait, cette route construite sur le module métrologique de la lieue romaine avait probablement une importance secondaire. Elle établissait la liaison entre la voie Langres-Metz-Cologne à l'ouest, la voie Metz-Strasbourg à l'est. On peut relever également la présence d'un diverticule en direction de Cheminot qui relie Nomény à la grande voie de Langres-Cologne, ainsi qu'un diverticule qui, passé le gué d'Aulnois, prend la direction du *vicus* de Delme.

Plusieurs itinéraires pré-romains sont également identifiables au sein de l'espace de Nomény. En premier lieu, au sud de Nomény, on peut reconnaître la vieille route du Val-de-Seille à Scarponne par les gués de Han et Manhoué, route

---

<sup>107</sup> Cuvelier P., Delestre X., (1986) - L'agglomération rurale de Nomény et son environnement, *Les Cahiers Lorrains*, n°4, pp325-336.

<sup>108</sup> Cette voie secondaire se subdivise en plusieurs diverticules tout au long de son tracé, à Pournoy-la-Grasse, à Saint-Jure et directement au sud de Nomény. Dans deux des cas, ces petites voies sont quasiment parallèles à la grande voie de Metz-Strasbourg. Elles semblent matérialiser une « limite » spatiale, mais nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

<sup>109</sup> Cette route a constitué au Moyen Age un axe majeur des comtes de Bar puisqu'il s'appuie sur le passage de la Moselle, la butte de Mousson, le château d'Aulnois-sur-Seille, le château de Viviers et celui de Morhange, la branche Viviers - Morhange remplaçant le vieux tronçon par Mesnival et Amélocourt.

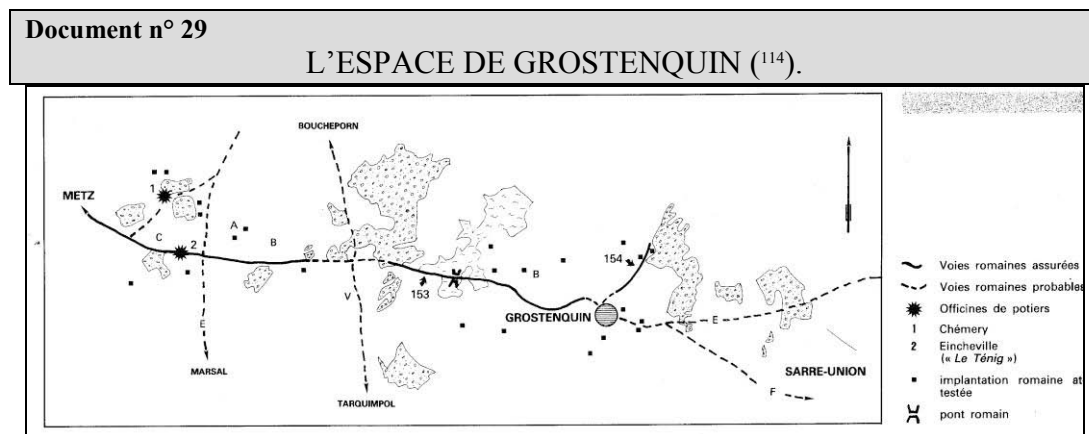
dans laquelle M. Lutz reconnaissait un diverticule romain mais que R. Berton <sup>(110)</sup> classe parmi les voies saunières. Deux diverticules relient Nomény à cet axe, l'un à l'est et l'autre à l'ouest. D'autre part, on peut remarquer un second axe très ténu au sein des paysages qui reliait Toul-Livernon à Bouchevorn et/ou au Hérapel. C'est d'ailleurs sur cette route que s'est établi Nomény.

#### 1.2.2.4.- La station routière de Grostenquin et les ateliers de Chémery et d'Eincheville.

Selon B. Hoerner <sup>(111)</sup>, qui a entrepris d'importantes prospections dans le secteur de Grostenquin, le village actuel masquerait en grande partie l'agglomération ancienne de Grostenquin. Les vestiges archéologiques permettent d'estimer une période d'occupation allant du I<sup>er</sup> siècle - à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Sa situation, sur la voie romaine de Metz à Sarre-Union, conduit les historiens <sup>(112)</sup> à considérer cette petite bourgade rurale comme une station routière (*mansio*), comme c'était le cas pour Einville-au-Jard.

Sa superficie modeste, 7 hectares selon J.L. Massy <sup>(113)</sup>, son environnement fortement agricole, puisque B. Hoerner a recensé pas moins de 15 *villae* autour du site central, incitent à attribuer à Grostenquin le rôle d'un petit chef-lieu au cœur d'un espace rural apparemment prospère.

La proximité des grands sites potiers formés par le couple des ateliers de poteries de Chémery et d'Eincheville, permet toutefois de s'interroger sur la place réelle de Grostenquin et sur son rôle au sein de l'espace romanisé.



<sup>110</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>111</sup> Hoerner B., (1986) - « Grostenquin : vicus gallo-romain ? », *Les Cahiers Lorrains*, n°4, pp317-324.

<sup>112</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>113</sup> Massy J.L., (1994) - *Ibid.*

<sup>114</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

L'importance du réseau routier mis en évidence précédemment, qui relie Grostenquin aux autres agglomérations secondaires et aux grands itinéraires routiers, explique probablement l'installation des ateliers de poteries. Grostenquin avec son extension est la seule des agglomérations nouvelles à avoir une véritable fonction économique influente à méso-échelle. On peut penser que cette « agglomération », sans atteindre l'importance de Nomény, a joué un rôle dans l'extension de la romanisation dans la région. Toutefois, cette dernière paraît avoir connu un coup d'arrêt comme semble le prouver le non achèvement de la voie romaine de Grostenquin au Hérapel par exemple. Cette remise en cause, imputable probablement aux invasions de la fin du III<sup>e</sup> siècle, pourrait avoir interrompu le développement de la région.

### **1.2.3.- Les sites secondaires probablement tardifs.**

A. Simmer<sup>(115)</sup>, se fiant à la toponymie ou à l'identification archéologique, a cru reconnaître plusieurs *vici* probablement tardifs parmi lesquels le fameux *Ibliacum vico*/Bellange, Haute et Basse Suisse, Haute et Basse Xirxange, Haute et Basse Courcelles Wuisse-Bride... Nous n'avons malheureusement aucun élément solide pour étayer ces affirmations. Lors de la recherche des *Wüstungen*<sup>(116)</sup>, plusieurs de ces sites probablement gallo-romains seront alors évoqués et étudiés.

### **1.3.- SYNTHÈSE.**

Au sein de cette analyse du réseau urbain, nous écarterons volontairement Nomény car sa proximité avec la « *civitas* » la place automatiquement sous la dépendance de Metz. Le maillage « urbain » découvert en Saulnois soulève de nombreuses interrogations quant à la hiérarchisation du réseau. Tarquimpol/*Decempagi* est la seule des agglomérations décrites précédemment à avoir les équipements qui feraient d'elle le « chef-lieu » supposé « de dix pays ». Sa situation de carrefour, ses fonctions cultuelles et culturelles, la placent au centre du maillage de *vici* secondaires. Marsal ou Vic-sur-Seille (?) sont des structures héritées de l'époque celtique ; elles assurent des fonctions politiques (magistrats) probablement avec un territoire propre. Elles conservent des fonctions économiques (marchés) et peut-être pré-industrielles (sel). En revanche, elles dépendent de Tarquimpol/*Decempagi* pour de nombreux équipements, elles sont donc hiérarchiquement subordonnées. Delme ou Einville-au-Jard sont des centres secondaires eux aussi, mais la structure plus lâche de l'organisation « urbaine » en fait des lieux de sociabilité élémentaire autour de quelques bâtiments publics, dont des thermes ou des temples. Leurs origines sont à mettre en relation avec la fonction d'étape de ces bourgades. Faut-il relier un territoire à ces « agglomérations » ? C'est une des hypothèses qui sera retenue et traitée ultérieurement. Rien ne permet de mettre ces bourgs en relations hiérarchiques avec Marsal ou Vic-sur-Seille. La « création » de Moyenvic, comme la réduction du site de Tarquimpol/*Decempagi* et l'élaboration de remparts, montrent en fait une réorganisation de l'espace urbain, avec la disparition de la hiérarchie culturelle

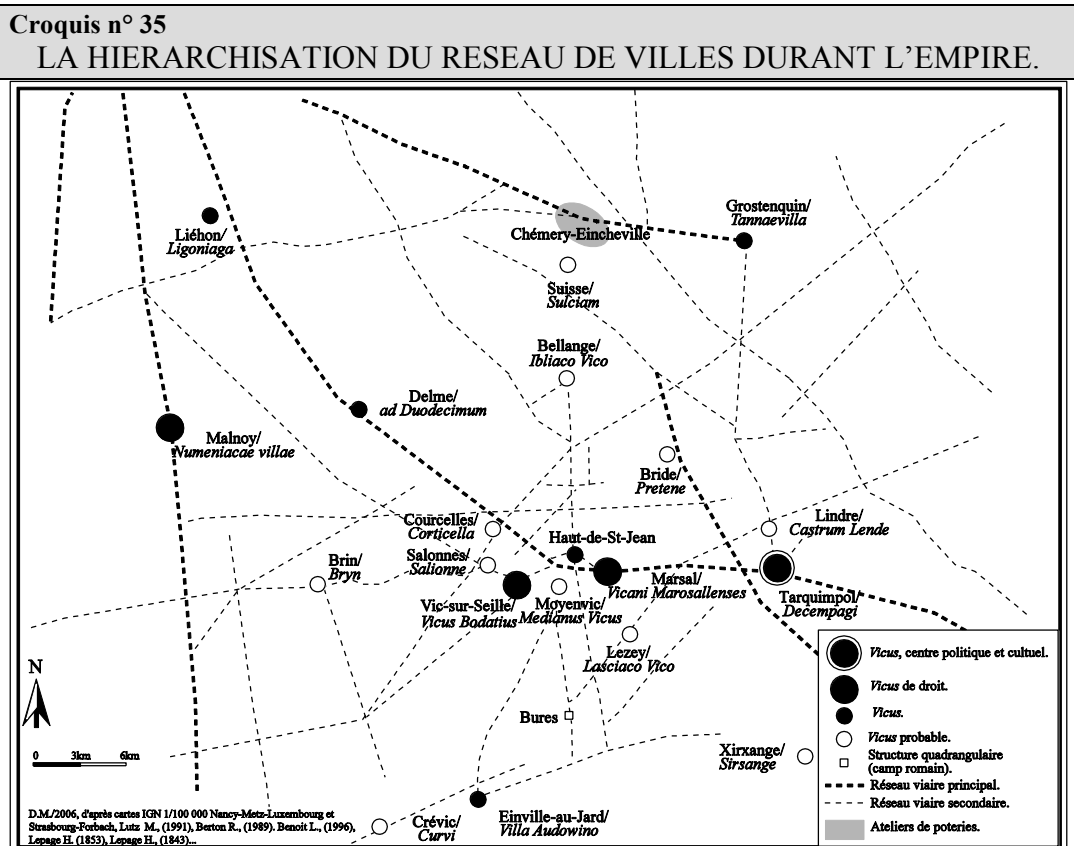
---

<sup>115</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>116</sup> Cf : livre second première partie - chapitre trois et seconde partie - chapitre premier.

et culturelle par abandon des monuments. En fait, le Bas Empire entraîne une réorganisation du réseau urbain qui efface en partie les hiérarchies, redonnant à chaque « bourgade » une relative indépendance au sein du maillage. C'est là le résultat du développement de l'insécurité latente.

On peut voir également, avec l'exemple de Grostenquin, que les sites évoluent progressivement, ajoutant aux fonctions d'étape et de sociabilité élémentaire, une fonction économique plus marquée avec le développement d'ateliers de poteries, rejoignant en cela le maillage des vieilles agglomérations celtiques. Toutefois, au final, il est difficile d'affirmer que la romanisation a eu un impact architectural majeur sur le Saulnois. Presque toutes les bourgades nées de la romanisation ont connu un coup d'arrêt à la fin de la période romaine et n'ont jamais réellement compté par la suite. Il faut remarquer également que les localités citées au haut Moyen Age n'ont pas laissé de passé « urbain » gallo-romain. C'est le cas notamment pour Salonnès, Lezey... Seul Moyenvic a réussi à véritablement s'épanouir grâce au sel.



Réseau viarie et réseau urbain mériteraient un plus long développement. Pourtant, à l'échelle de la Lorraine et de l'ensemble de la Gaule Belgique, cette approche a permis de mettre en valeur plusieurs éléments importants. Les documents routiers d'époque romaine masquent une grande partie du réseau routier principal, mettant en avant plusieurs voies routières possibles pour un même itinéraire. Différentes voies ont été mises en place. Certaines ont pu être déclassées un temps en raison des besoins économiques ou militaires.

## 2.- LES FORMES ROMAINES DES CAMPAGNES.

Habitat et parcellaire constituent les deux formes à peu près identifiables au sein des paysages. La connaissance des terroirs et de leurs structures se révèle ardue en raison du faible niveau d'information. Il faut retenir l'affirmation de J.D. Lafitte<sup>(117)</sup> concernant la datation des rains, les découvertes sur la culture de la vigne... qui permettent de fournir quelques éléments végétaux à la constitution des paysages agraires.

### 2.1.- LA ROMANISATION DE L'HABITAT.

La romanisation n'apporte pas de changements majeurs concernant l'organisation générale de l'habitat, qui semble déjà être structuré de façon dispersée. Encore que cet état de dispersion reste relatif si on considère l'importance de certaines formes de l'habitat et de son peuplement. Ces types d'habitats gallo-romains seront dénommés « *villa* », bien que selon M. Le Glay, la *villa* est un « *ensemble architectural qui regroupe autour d'une ou deux cours fermées, une maison d'habitation, des communs et des bâtiments d'exploitation* »<sup>(118)</sup>. En l'absence de fouilles, le caractère partiel du type d'information par photographie aérienne (qui peut tronquer une partie de l'habitat), conduit à dénommer abusivement « *villa* » toutes les formes du bâti, construites en dur et utilisant des matériaux maçonnés d'époque romaine.

Il est évident que bien souvent les « traces » de *villae* sont très ténues au sein du paysage. En fait, la grande majorité de ces *villae* n'est plus perceptible sur le terrain. Seuls quelques sites de l'habitat rural d'époque romaine apparaissent aux yeux de l'observateur, sous la forme de murets ou d'un simple mouvement de terrain qui révèle un mur et quelques débris de tuiles perçant ça et là au sein d'un pré ou d'une forêt. En fait, l'essentiel des sites se découvre, soit par prospection au sol, soit grâce à la prospection aérienne.

C'est par cette méthode que R. Agache<sup>(119)</sup> a recensé un nombre considérable de sites en Picardie, permettant ainsi une connaissance plus approfondie de l'occupation gallo-romaine. Pour la région du Saulnois, la prospection aérienne entreprise par R. Berton et A. Humbert a permis de mettre en évidence, parfois fortuitement, un nombre considérable de sites d'habitat gallo-romain allant des formes les plus modestes aux grands palais ruraux. Cette prospection s'inscrit également dans le cadre du programme de recherche du Conseil national de la recherche archéologique<sup>(120)</sup>, touchant particulièrement le secteur du revers de la cuesta infraliasique au sud de Metz.

---

<sup>117</sup> Lafitte J.D., (1999) - *Ibid.*

<sup>118</sup> Le Glay M., (sous la direction de Duby G., et Wallon A.), (1975) - *Histoire de la France rurale, T1, La formation des campagnes françaises, des origines à 1340*, Seuil, pp203-318.

<sup>119</sup> Agache R., (1978) - *Ibid.*

<sup>120</sup> Programme H11/20.

Malgré l'abondance des sites repérés (de l'ordre de 1 site pour 100 hectares sur le plateau <sup>(121)</sup> et de 1 site pour 160 à 200 hectares pour le reste du Saulnois), il faut reconnaître qu'en l'absence de grandes fouilles, ces sites sont peu connus. La prospection et les découvertes de hasard ont révélé quelques vestiges mobiliers (poteries, outils, verres...) qui furent décrits fréquemment par M. Lutz <sup>(122)</sup> ainsi que de nombreux hypocaustes qui s'effondraient sous le poids des tracteurs... En fait, comme dans le cas de bourgades, le Saulnois gallo-romain n'a fourni que des connaissances vagues et souvent confuses, que quelques trop rares synthèses, hormis celle de R. Berton <sup>(123)</sup>, ne permettent pas de cerner. Les fouilles et prospections de trois sites nous permettront d'éclairer quelques éléments de l'habitat gallo-romain, nous ajouterons un site qui, sans avoir été fouillé, est connu et proche des précédents. Pour les autres sites, sans le recours à la photographie aérienne on ne pourrait apercevoir que très peu de choses car les vestiges, souvent très fragmentaires, ne permettent pas dans la plupart des cas d'estimer précisément la taille des *villae* et encore moins de situer leur période d'occupation.

Une observation de terrain après le passage des labours permet de localiser approximativement les *villae* se trouvant au sein des espaces agricoles. Grâce au repérage aérien, on peut estimer l'étendue et la taille de certaines d'entre elles. Mais si la photographie aérienne constitue un élément important d'information, elle n'en fournit malheureusement pas sur toutes les *villae* recensées, simplement parce que certaines n'apparaissent pas.

Au sol, le mobilier archéologique retrouvé apporte également des éléments susceptibles d'aider la reconstitution paysagère, puisqu'il permet d'estimer, même de manière très fragmentaire, les durées d'occupation. Malheureusement, la majorité des sites ne fournit aucune information. Une seule des *villae* de plaine a fait l'objet d'une prospection systématique après labours.

Sur l'ensemble des sites répertoriés se posent plusieurs problèmes : d'une part la méconnaissance de la durée d'occupation des nombreux sites et d'autre part l'impossibilité de reconnaître la taille de la plupart de ces *villae*. Ce sont deux handicaps majeurs qu'il est indispensable de surmonter pour une éventuelle recomposition paysagère.

Revenons aux quatre sites qui doivent nous servir à illustrer notre propos car ils ont été prospectés. Le résultat des fouilles doit permettre de mieux cerner l'ensemble de ces sites, de voir l'environnement social qui a produit le paysage gallo-romain et d'apporter des éléments quant à un essai de reconstitution du paysage. Pour cela, il est nécessaire de connaître plus précisément ces *villae*.

---

<sup>121</sup> 1 site pour 75 hectares pour la zone prospectée sous l'égide du Conseil national de la recherche archéologique.

<sup>122</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>123</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

Les données très fragmentaires des trois prospections nous obligent à rester prudents quant aux conclusions et ne permettent de livrer que des hypothèses de travail.

La première *villa*, celle qui fournit les informations les plus précieuses car les plus denses, est la *villa* sous forêt dite du « Grand Sareu » ou la « *villa* de Grémecey ». Elle se trouve sur le territoire de Grémecey, en bordure du ban de Chambrey. La fouille a été à peu près complète en ce qui concerne l'habitation. L'archéologie recense trois stades différents d'occupation sur une période allant de 40, au dernier tiers du III<sup>e</sup> siècle environ. Les archéologues pensent qu'au départ il ne s'agissait que d'une « ferme » tenue par des autochtones en voie de romanisation. Le premier site, construit en pierre, aurait eu dans les premiers temps une couverture faite de chaume. La *villa* aurait été une exploitation forestière et l'agriculture se serait étendue sur les terres défrichées et libérées par les coupes de bois. Malgré un développement vers 120 de l'habitation (apparition d'un toit de tuile, d'une cour dallée, création de thermes, d'un lieu de cultes, adjonction de nouveaux bâtiments et probablement création d'un étage...), l'activité forestière aurait continué à être prépondérante. Cette vision d'une *villa* colonisatrice en milieu forestier est une hypothèse sur laquelle il faudra revenir ultérieurement.

C'est un des premiers types de *villa* qui se développe et se répand, reprenant quelquefois les emplacements des fermes gauloises. Il est formé d'un grand bâtiment de forme rectangulaire (les historiens parlent de formes basilicales<sup>(124)</sup>). On y trouve l'ensemble des moyens de production. Même si le toit est encore fait de chaume<sup>(125)</sup>, les constructions sont déjà en pierre. Une galerie avec quelques pièces de façade et une cour dallée ceinte d'un mur sont rajoutées à ces grands bâtiments de formes basilicales, souvent au fur et à mesure de l'intégration. On peut alors distinguer la *pars urbana* regroupant les logements du maître qui est le plus souvent un gaulois romanisé. La *villa* « du Grand Sareu » couvre une surface moyenne. Il ne s'agit pas des grandes *villae* de plaine, mais on distingue la *pars rustica*<sup>(126)</sup> de la *pars urbana*<sup>(127)</sup> et le lieu de cultes, les thermes... permettent de supposer la présence d'un maître. Les historiens<sup>(128)</sup> nomment ce type de *villa*, une « *villa à galerie de façade* » avec salle commune centrale, architecture relativement répandue dans la Gaule romaine.

---

<sup>124</sup> Burnand Y., (1987) - *Ibid.*

<sup>125</sup> L'usage de la tuile se répand progressivement et marque un degré supplémentaire de l'intégration.

<sup>126</sup> Un bâtiment rectangulaire de grande taille, sorte de grange, est à l'origine de la *pars rustica* et de la *villa*. Il s'agit probablement d'une sorte de grande grange couverte de chaume avec peut-être à l'entrée (B et C) le logement du *villicus*. Deux petites pièces ont été rajoutées créant peut-être une partie d'une première *pars urbana*.

<sup>127</sup> La *pars urbana* apparaît véritablement lors d'une reconstruction et de l'extension de la *villa* vers 120. Un mur ceinture l'ensemble. Le troisième siècle et la réoccupation du site ne marquent aucun changement dans l'organisation ; mais les fouilles ne sont pas terminées et il faut chercher les modifications du troisième siècle dans des bâtiments situés plus à l'ouest.

<sup>128</sup> Grenier A., (1985) - *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 4t.-7 vol., Picard, réédition.

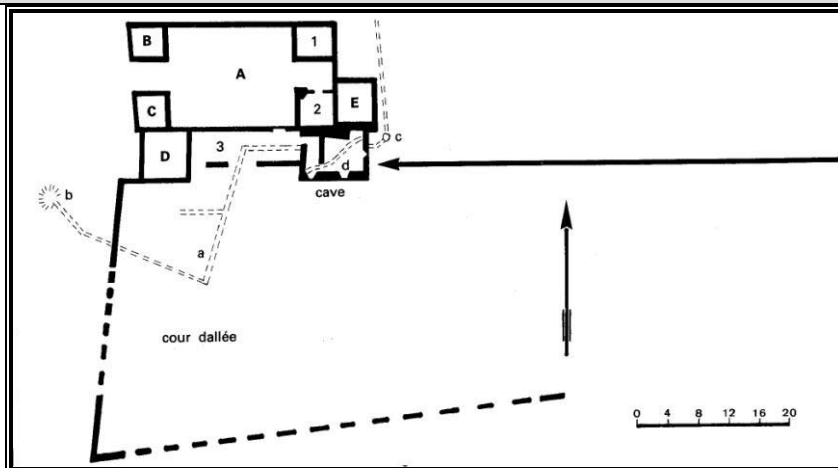


C'est probablement le type de domaine moyen décrit par Varron, avec une quinzaine, voire une vingtaine d'esclaves vivant dans la *pars rustica* sous la surveillance du *villicus*. Celui-ci occupe un logement à l'entrée de la *pars rustica*, contrôle le travail et le bon fonctionnement du domaine, il en est le régisseur. La *pars rustica* regroupe l'ensemble des activités de production, les greniers, les caves, les logements pour les esclaves... D'après les historiens, la Gaule Belgique (dont fait partie le territoire des Médiomatriques qui nous intéresse) est la dernière à être touchée par le phénomène de romanisation des élites. Cette romanisation se manifeste par la prise en compte par ces élites des modes de vie, de production et de mise en valeur du territoire. Les premières *villae* sont signalées vers 40 ou 60 ap. J.C. soit près de 100 ans après la conquête, ce qui correspond aux dates de création de la *villa* du « Grand Sareu ». Elle aurait connu son apogée entre 120 et 170. Cette période correspond à l'âge d'or de la Gaule romaine. P. Beugnette <sup>(129)</sup>, qui a entrepris et surveillé l'ensemble des fouilles, considérait que la *villa* a été réoccupée après 170, mais que le cœur du domaine se serait déporté vers l'ouest... Il est dommage de ne pas posséder d'informations concernant cette extension et les bâtiments qui se trouvent à l'ouest.

Le domaine s'est-il agrandi ? Après le III<sup>e</sup> siècle, on ne trouve plus trace d'une occupation humaine du site. Les informations sont incomplètes dans la mesure où les fouilles ne sont pas terminées. Si elles étaient poursuivies et menées à leur terme, notamment pour le cadre de la *pars rustica*, d'autres éléments pourraient être apportés et permettraient de mieux appréhender l'ensemble de ce *fundus*. Mais la *villa* de « Grémecey » reste notre principale source d'information en ce qui concerne l'habitat, mais aussi les activités... tout au moins agricoles.

Document n° 30

PLAN DE LA VILLA DU « GRAND SAREU » <sup>(130)</sup>.



On distingue sur le plan, la *villa* primitive notée : A.  
Les pièces 1 et 2 ont été rajoutées au cours de la première période. Les constructions des années 120 sont répertoriées de la façon suivante, la galerie notée 3, le lieu de culte : d et une pièce : D.

<sup>129</sup> Beugnette P., (1961) - Les fouilles de la villa gallo-romaine de Grémecey, Revue de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Château-Salins.

<sup>130</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

Photographie n° 30

LA *VILLA* DU « GRAND SAREU » : VUE GENERALE.



D. Mathis/ 1995.

Photographie n° 31

LA *VILLA* DU « GRAND SAREU » : LA CAVE.



D. Mathis/ 1995.

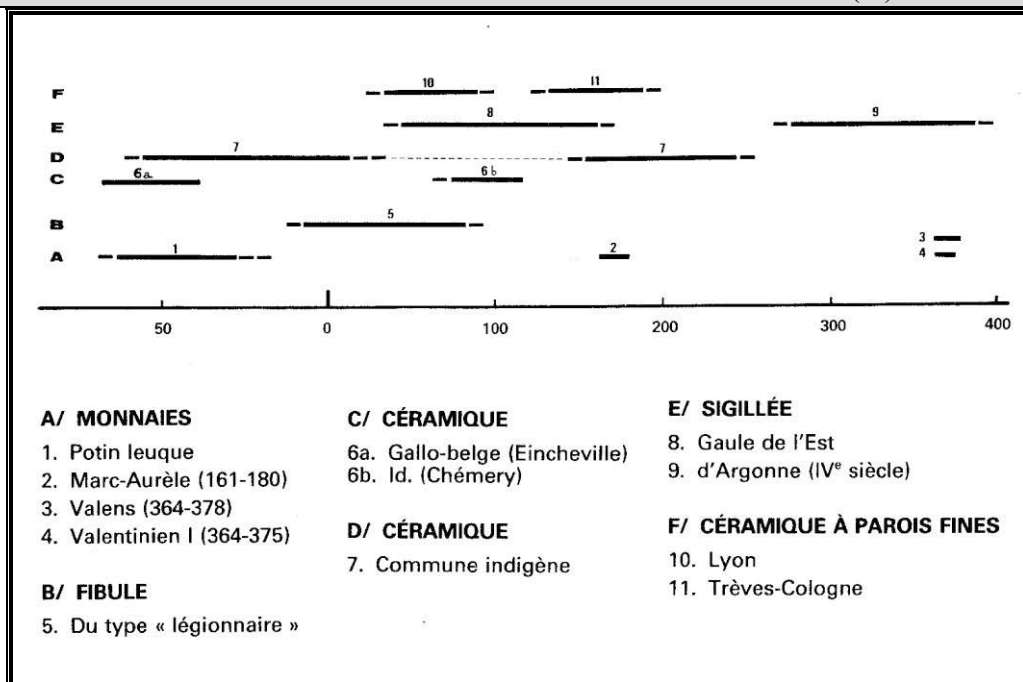
**Fouillé en grande partie, le site de la *villa rustica* du Grand Sareu présentait un ensemble de fondations avec une « cave » au sein d'une clairière bordée par les terrils de matériaux dégagés lors des fouilles. La détérioration progressive de la maçonnerie du site a entraîné son comblement afin de le préserver. Si l'intérêt archéologique est évident, en revanche il est contraire à une volonté d'expansion touristique pour la région.**

Voici donc un exemple défini par les historiens comme étant une *villa rustica*. Ces *villae rusticae* ont pris la suite des *aedificia*-fermes de l'époque de l'indépendance, elles associent le bâtiment basilical vu précédemment avec une *pars urbana* où le confort est loin d'être exclu <sup>(131)</sup>. Elles procuraient à la campagne les mêmes avantages (espace et confort) que dans les grands hôtels urbains. C'est la taille qui les différencie d'un autre modèle, celui de la *villa urbanae*, que nous allons voir maintenant. Elles se développent suivant la mode de la société italienne et couvrent des surfaces bien plus importantes.

La seconde *villa*, située à Chambrey au lieu-dit : « la Justice », a été prospectée après labours dans le cadre d'un projet d'établissement scolaire. Le site de grande taille <sup>(132)</sup> révèle une occupation plus longue que dans le cas de la *villa* du « grand Sareu ». Le mobilier archéologique relativement important débute vers 40 av. J.C., ce qui ne veut pas dire que la *villa* ait été occupée à partir de cette date. Par contre le site a été occupé jusqu'au V<sup>e</sup> siècle environ. L'habitation, bien plus vaste que celle du « Grand Sareu », couvre une surface très importante. C'est une *villa* de taille moyenne selon M. Lutz <sup>(133)</sup>, mais les traces relevées par la photographie aérienne couvrent une surface de plus d'un hectare... et elle semble s'inscrire dans le groupe des grands domaines tels ceux de Lezey (57) ou de Salival <sup>(134)</sup> avec des *villae* de très grandes tailles (2 à 3 hectares).

**Document n° 31**

**RESULTATS DE LA PROSPECTION DE TERRAIN <sup>(135)</sup>.**



<sup>131</sup> Certaines de ces *villae* possèdent thermes et chauffages.

<sup>132</sup> Il s'agit d'une *villa* à péristyle.

<sup>133</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

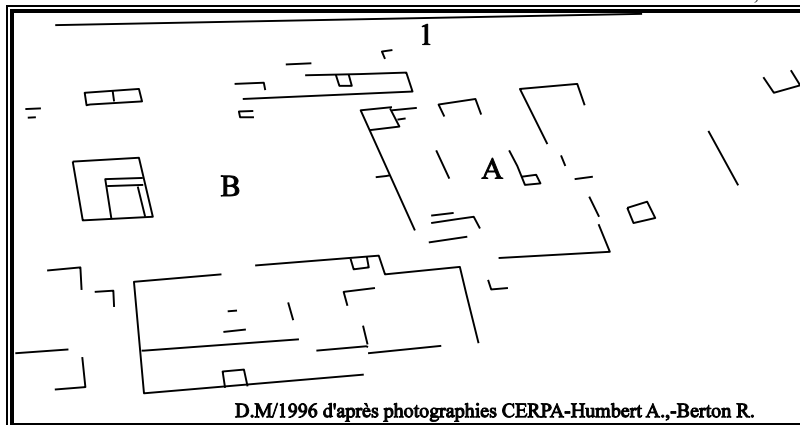
<sup>134</sup> Le domaine de Salival se trouve sur la commune de Moyenvic (57).

<sup>135</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

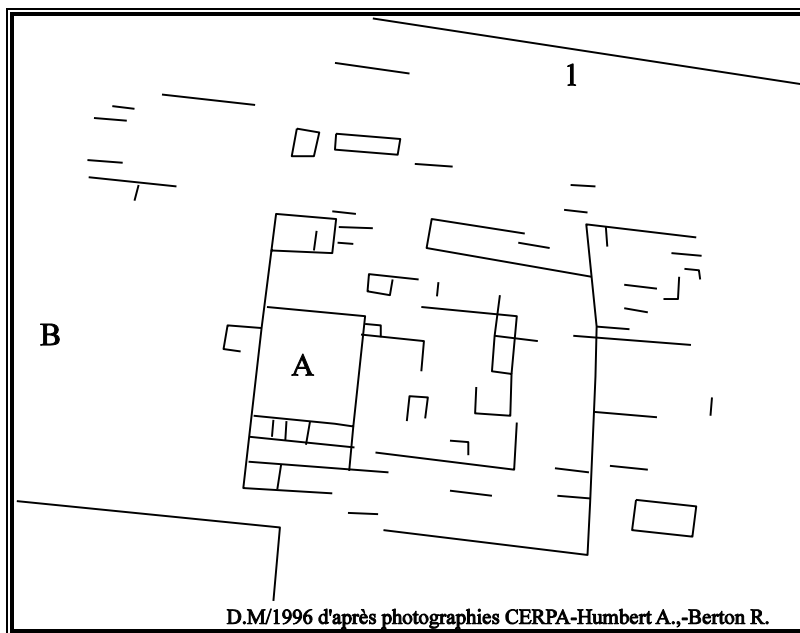
Photographie n° 32 - croquis n° 36 et 37  
CHAMBREY : LA *VILLA* DE LA « JUSTICE »<sup>(136)</sup>.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-809.



D.M/1996 d'après photographies CERPA-Humbert A.,-Berton R.



D.M/1996 d'après photographies CERPA-Humbert A.,-Berton R.

La *villa* en forme de « U » présente plusieurs ensembles de constructions autour d'une cour. On peut apercevoir sur le document l'ensemble de la *villa* avec *pars urbana* (A) et *pars rustica* (B). Cette dernière est composée d'un ensemble de bâtiments de tailles très différentes, notamment à l'est une « grande bâtisse » de près de 50 mètres de long. A l'ouest, la *villa* est limitée par un grand mur (1). La *pars urbana* s'organise suivant un plan complexe en de multiples pièces et forme un véritable petit palais.

<sup>136</sup> Croquis réalisé après synthèse de plusieurs photographies aériennes de la *villa* de la « Justice ».

Sur les traces du passé.

Toujours à Chambrey, à proximité du village, un autre site, non fouillé, apporte pourtant de nombreuses indications. Il s'agit de la *villa* dite de la « Haute Borne ». Elle se trouve comme la *villa* de la « Justice » le long de l'ancienne route saunière, distante de 500 mètres de cette dernière et semble avoir eu une extension relativement conséquente. Si la photographie aérienne a permis d'identifier le site de la *pars urbana* <sup>(137)</sup>, les travaux entrepris lors de l'édification du nouveau cimetière semblent avoir mis à jour des fondations <sup>(138)</sup>. D'autre part, à 150 mètres de la *villa* de la « Haute Borne », en contrebas du cimetière, des fondations et des fragments de *tegulae* signalent un second site dont la proximité avec la *villa* de la « Haute Borne » permet de soupçonner un lien éventuel.

**Photographie n° 33**

**CHAMBREY : LA VILLA DE LA « HAUTE BORNE ».**

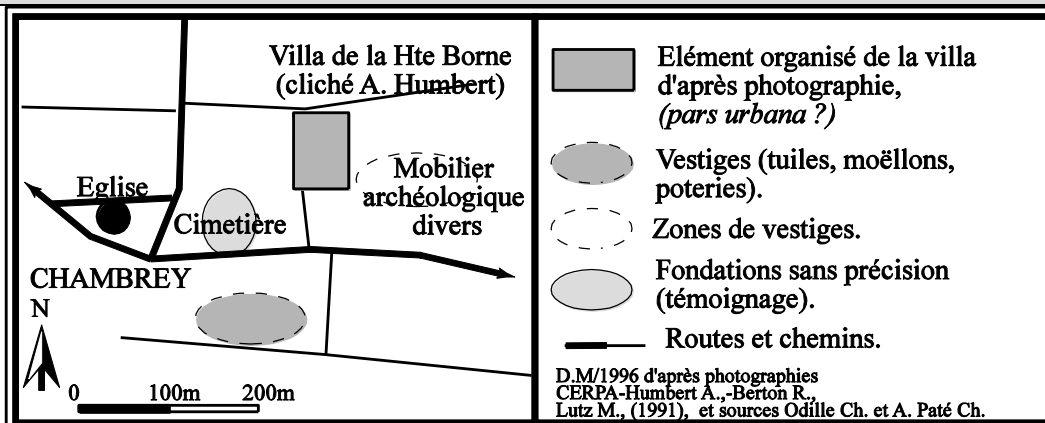


Le site de la *villa* de la Haute Borne à Chambrey s'organise à l'est du village.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-812.

**Croquis n° 38**

**CHAMBREY : ORGANISATION DU SITE DE LA VILLA DE LA « HAUTE BORNE »**

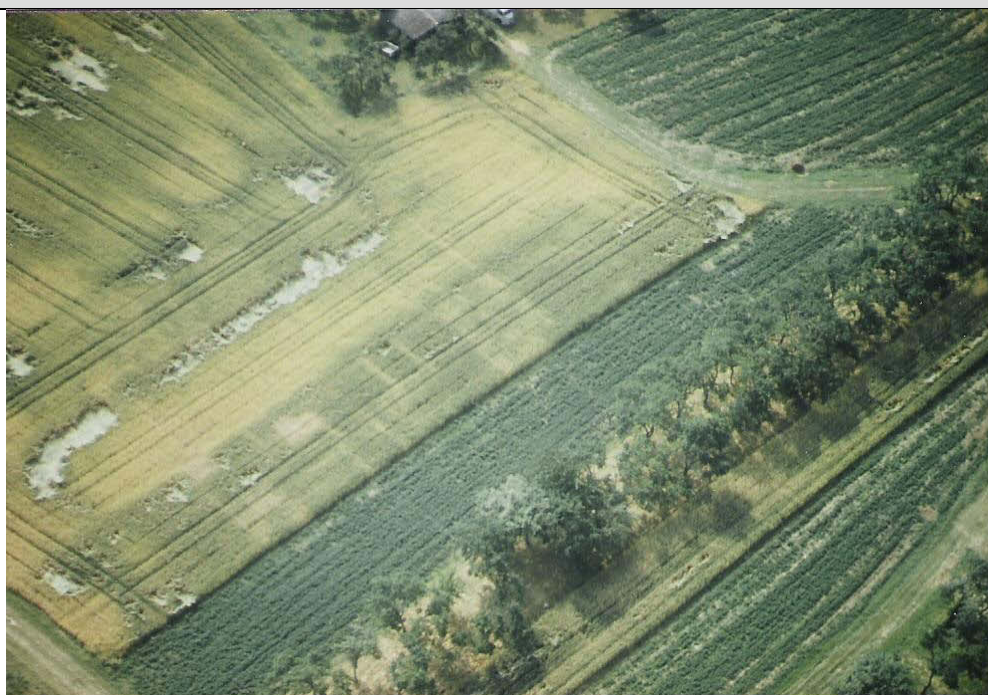


<sup>137</sup> La construction d'une maison à proximité a révélé outre des fragments de poterie, des traces évidentes d'une destruction par le feu.

<sup>138</sup> Renseignements M. Paté, ancien maire de Chambrey.

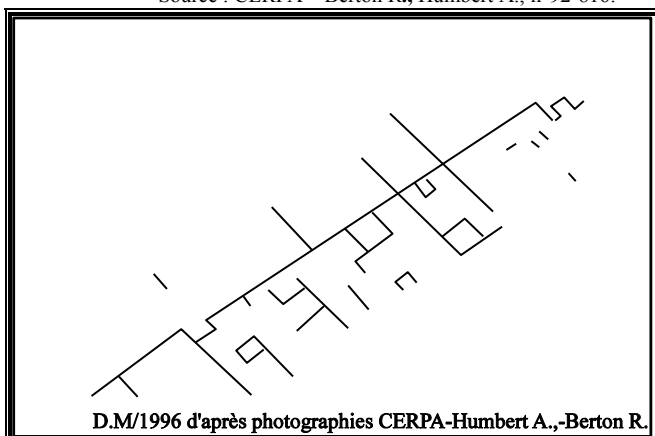
Photographie n° 34 - croquis n° 39

CHAMBREY : LA *VILLA* DE LA « HAUTE BORNE ».



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-816.

La maturation différente des céréales révèle partiellement des fondations de la *villa* de la « Haute Borne » à partir desquelles on peut dresser le croquis ci-contre.



D.M/1996 d'après photographies CERPA-Humbert A.,-Berton R.

Pour la *villa* de la « Haute Borne », les fragments de poteries retrouvés sur place datent du II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle, pour la *villa* « Dessous le cimetière », seuls des éléments du IV<sup>e</sup> siècle ont été mis à jour ; c'est donc sur une superficie de 350 x 200 mètres que s'étendent les vestiges. Les différentes extensions laissent deviner des réaménagements du site et surtout une prospérité remarquable au IV<sup>e</sup> siècle, période de son extension maximale.

Ces *villae* ont développé une économie basée sur l'auto-consommation, l'approvisionnement de grands centres urbains et du *limes*. Elles vont maîtriser de plus en plus l'espace rural. Le travail servile, moins répandu en Gaule que dans le bassin méditerranéen, se diffuse et s'impose progressivement. Il représente l'élément économique majeur de ces domaines. La masse servile va mettre en culture les espaces au profit d'une aristocratie foncière (les *possessores*) qui vivent des revenus du domaine, le *fundus*.

Document n° 32

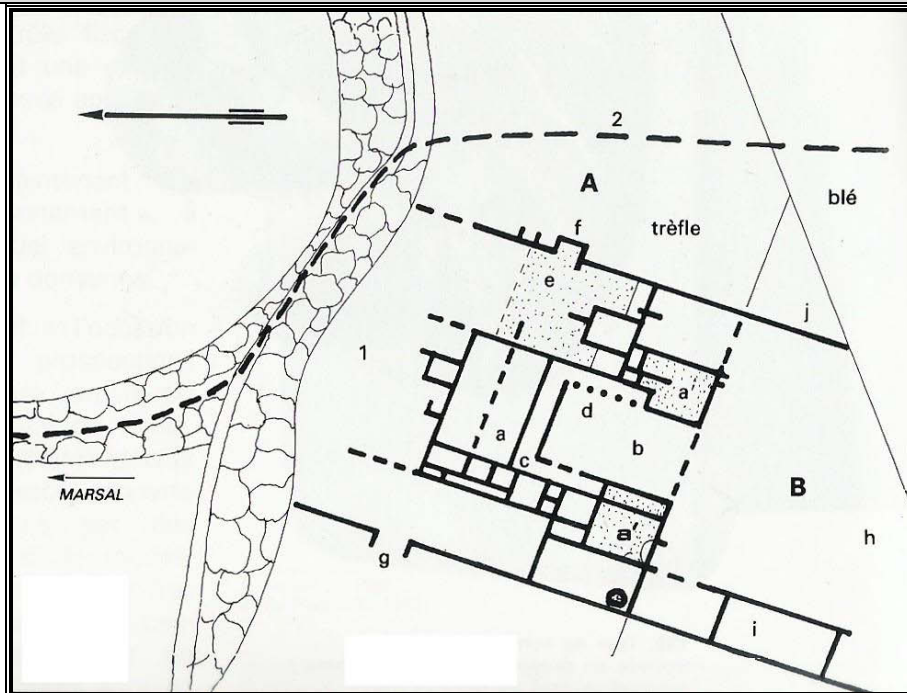
MAQUETTE DE LA GRANDE *VILLA* DE LEZEY.



Maquette au 1/100<sup>e</sup> de la villa de Lezey, réalisée par M. Sidot et exposée au Musée du Sel de Marsal. La maquette a été réalisée à partir des photographies aériennes du site faites en 1976 par R. Berton et A. Humbert. On distingue à gauche de la photographie la partie « urbaine » de la villa et à droite les bâtiments d'exploitation.

Document n° 33

PLAN DE LA GRANDE *VILLA* DE LEZEY <sup>(139)</sup>.



Le plan de la villa a été dressé par R. Berton à partir de l'exploitation de photographies aériennes de 1976. On distingue en A, la *pars urbana* avec a : Pièces d'habitation, a' : pièces dallées ?, *hypocauste* ?, b : cour intérieure + jardin d'agrément, c : galerie à colonnes, d : piétements de colonnes, e : thermes ?, f : *praefurnium* ?, g : porche d'entrée. En B la *pars agraria* avec h : cour agricole fermée, i : bâtiments agricoles en dur, j : mur d'enclos.

Ce dernier a apparemment une organisation stricte avec, en son cœur, la *domus* constituée par une *pars urbana* plus ou moins vaste. Relais immédiat du maître, le *villicus* gère le domaine de tous les éléments de vie qui se situent dans la *pars rustica*. Un mur sépare la villa des terres agricoles où l'on retrouve,

<sup>139</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

suivant l'importance de celles-ci et de façon périphérique, les *villae* annexes, les bergeries, bouveries, hameaux de colons qui fournissent la main-d'oeuvre complémentaire lors des grands travaux (moissons, vendanges...). Plutôt qu'un habitat dispersé, c'est une organisation d'un modèle de production éclaté, mais très hiérarchisée de l'espace.

Le dernier site, dit de la *villa* des « Grands Jallaucourts » ou de la « Blanche Terre » entre Attiloncourt et Grémecey, est relativement différent des trois sites précédents. Il a fait l'objet de plusieurs sondages partiels <sup>(140)</sup>. Ces derniers ont révélé apparemment un petit atelier de bronzier ayant fonctionné au II<sup>e</sup> siècle. Selon J-M. Coispine, cet atelier « *répondait à la nécessité d'une fabrication domestique de menus objets en bronze, (...). Mais on peut imaginer que cette installation desservait un marché local et faisait partie d'un réseau d'artisans isolés couvrant l'ensemble d'un territoire.* » <sup>(141)</sup>. Le site semble avoir été réoccupé à la fin du III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècle. L'ensemble du site n'a pas été entièrement étudié puisqu'à une cinquantaine de mètres, M. Lutz <sup>(142)</sup> signale la présence de fondations appartenant, selon lui, au même complexe. En l'absence d'éléments complémentaires, retenons simplement la conclusion de J-M. Coispine. Ainsi, toujours dans ce modèle des *villae*, s'intercale un réseau de petits artisans vivant peut-être à proximité des grandes *villae*, fabriquant grâce à leur savoir-faire les productions non réalisables au sein du domaine. Faut-il intégrer à cette logique les ateliers de poteries de *Satuninus-Satto* à Chémery et Eincheville en marge du Saulnois ?

Ces éléments permettent de livrer quelques indications concernant les *villae* du Saulnois et leur environnement. Généralement, concernant les destructions, on retrouve en Saulnois les mêmes données archéologiques que pour la Lorraine. Il apparaît qu'un certain nombre de sites ont disparu, d'autres ont été réutilisés après une phase d'abandon plus ou moins longue. Ces réutilisations semblent témoigner la plupart du temps d'un déclassement du site - et pour cause - car dans le cas d'amélioration il devient difficile de percevoir, en l'absence de fouilles sérieuses, les différentes évolutions de l'habitat. C'est le cas, nous l'avons vu, pour la *villa* du « Grand Sareu » ou la *villa* des « Grands Jallaucourts ».

Toutefois ces quelques sondages ne doivent pas faire oublier la richesse des sites en Saulnois. La prospection entreprise au sud de Metz - qui inclut le nord-ouest du Saulnois - fournit quelques éléments statistiques concernant les *villae*. Ainsi sur 400 sites repérés, 300 ont permis une vérification et regroupent 150 *villae*. 8,75% des sites sont des *villae* classées comme grandes ou importantes. 28,75% sont des petites *villae* et 21,75% sont des annexes ou des petits bâtiments.

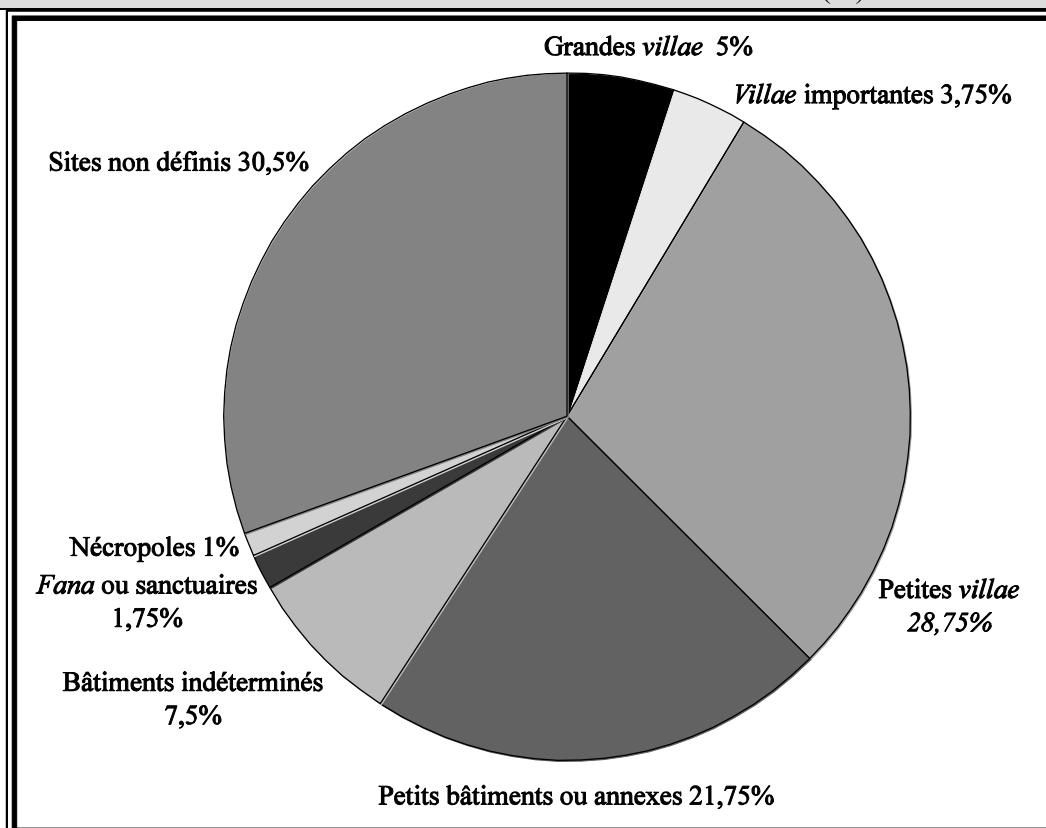
---

<sup>140</sup> Berton R., (1979) - Une expérience de prospection aérienne dans le Saulnois, *Annuaire de la S.H.A.L.*, Tome LXXIX, p47. Coispine J-M., (1983) - Fours de bronziers à Attiloncourt (Moselle), *Les Cahiers Lorrains*, n°3.

<sup>141</sup> Coispine J-M., (1983) - *Ibid.*

<sup>142</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*





Ce secteur qui abrite les *villae* témoins est représentatif de l'occupation romaine en Saulnois. Il présente une forte densité de *villae* et dévoile un maillage dense de *villae* de tailles diverses allant de la petite exploitation agricole comparable à ces fermes-écarts ou à ces modestes hameaux du moyen âge, aux grands domaines agricoles presque déjà des gros hameaux qui concentrent toutes les activités agricoles et artisanales d'un village. La carte ci-après donne une idée du maillage des *villae* entre Salonnnes et le coude de la Seille à Bioncourt.

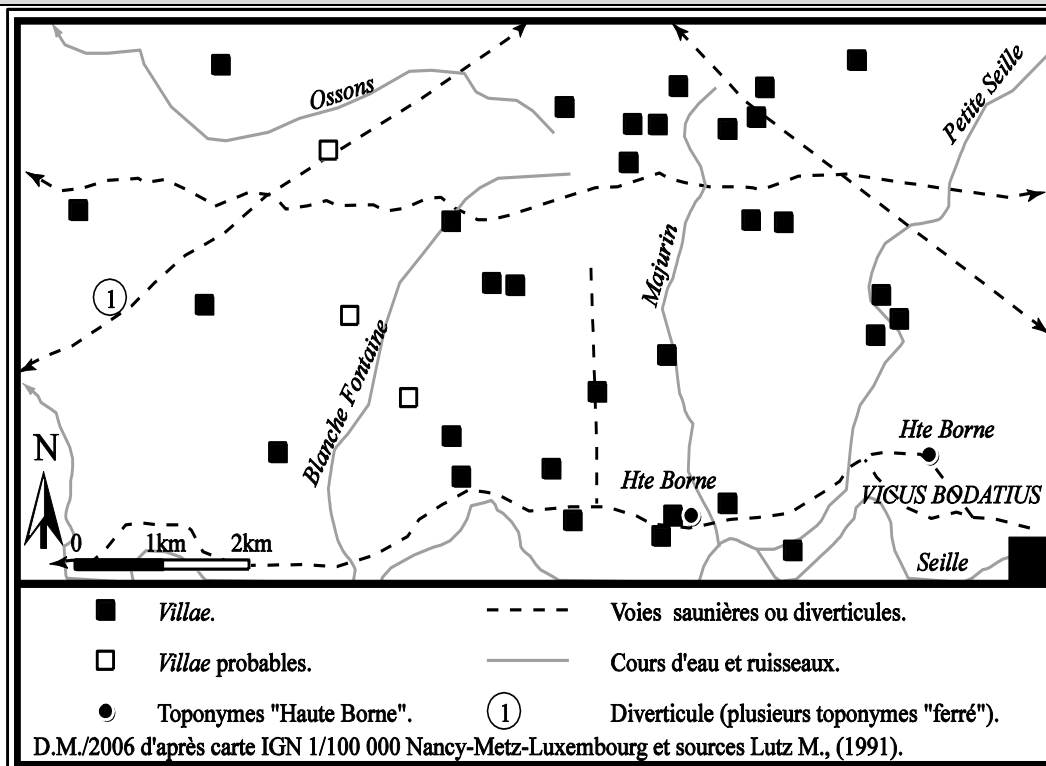
Il est difficile toutefois d'établir avec précision la répartition et le maillage des *villae* au sein de la campagne du Saulnois. Si le plateau et l'ensemble de la zone ouest du Saulnois ont été assez bien prospectés par les travaux de J. D. Lafitte <sup>(144)</sup>, en revanche, le reste du Saulnois présente des situations très variables. Certes la photographie aérienne a permis d'étendre l'inventaire, mais les sites sont loin d'avoir tous été révélés par cet outil ; quant à l'inventaire dressé par M. Lutz <sup>(145)</sup>, il reste malheureusement partiel (qualitativement et quantitativement), de nombreux sites restant à découvrir.

<sup>143</sup> Lafitte J.D., (1999) - *Ibid.*

<sup>144</sup> Lafitte J.D., (1999) - *Ibid.*

<sup>145</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

Carte n° 40  
 LES *VILLAE* DE LA RIVE DROITE DE LA SEILLE ENTRE SALONNES ET BIONCOURT.



On peut constater une occupation dense qui souligne, sinon la disparition, du moins le fort mitage de la forêt de Grémecey. Même si nous disposons d'éléments quantitatifs pour certaines *villae*, il apparaît impossible de reconstituer le moindre *fundi*, ni d'établir la moindre hiérarchisation et encore moins de différencier les évolutions du bâti durant la période romaine.

Ainsi, dans la vallée de la Haute-Seille, où d'autres sondages sont en cours, on a pu recenser un maillage dense de grandes *villae*, dont les vestiges montrent un développement précoce dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle. On peut très justement mettre ce réseau en relation avec l'exploitation du sel et la présence sur place d'une aristocratie celtique riche, acceptant progressivement le modèle romain.

Photographies n° 35, 36 et 37

MOYENVIC : LA *VILLA* DE SALIVAL.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-324.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-200.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-872.

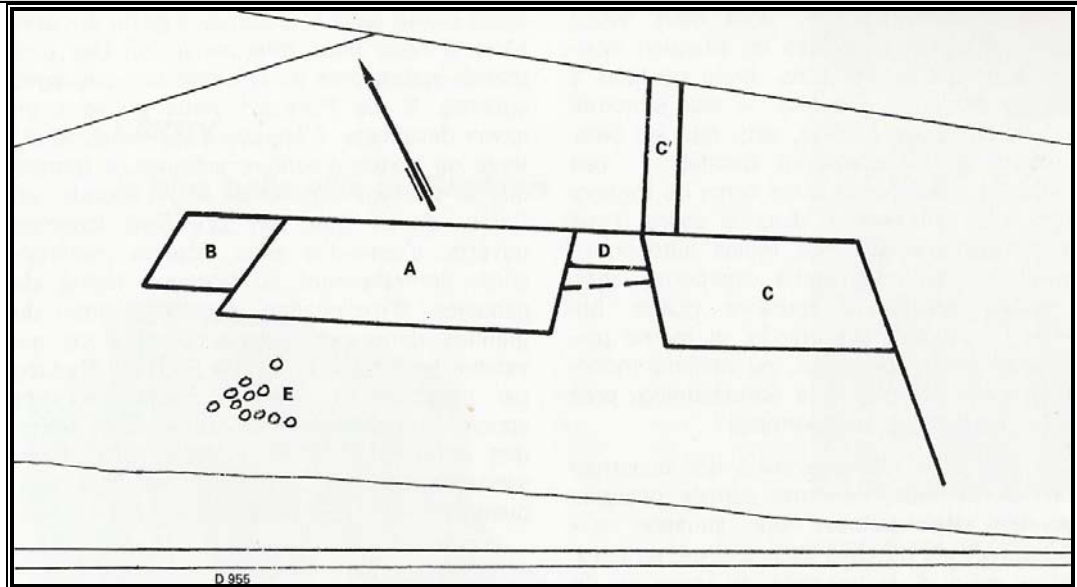
La *villa* dite de Salival est un de ces nombreux sites gallo-romains repérés en Saulnois. Située le long de la voie romaine de Metz à Strasbourg, à mi-chemin entre Vic-sur-Seille et Marsal, le site apparaît très important. La photographie dévoile en négatif une partie de la *villa*, des enclos fossoyés et les taches en périphéries de la route semblent être des tombes.

Comme la *villa* de Lezey, la *villa* de Salival couvrant une superficie de 4 hectares constitue un de ces grands domaines.

La *pars urbana* apparaît majestueuse formant un véritable palais rural aux très nombreuses pièces, ce qui dénote une importance sociale indéniable. La tradition accordait au site une pérennité postérieure à la période romaine, puisqu'il s'agirait également du site de Bourmont.

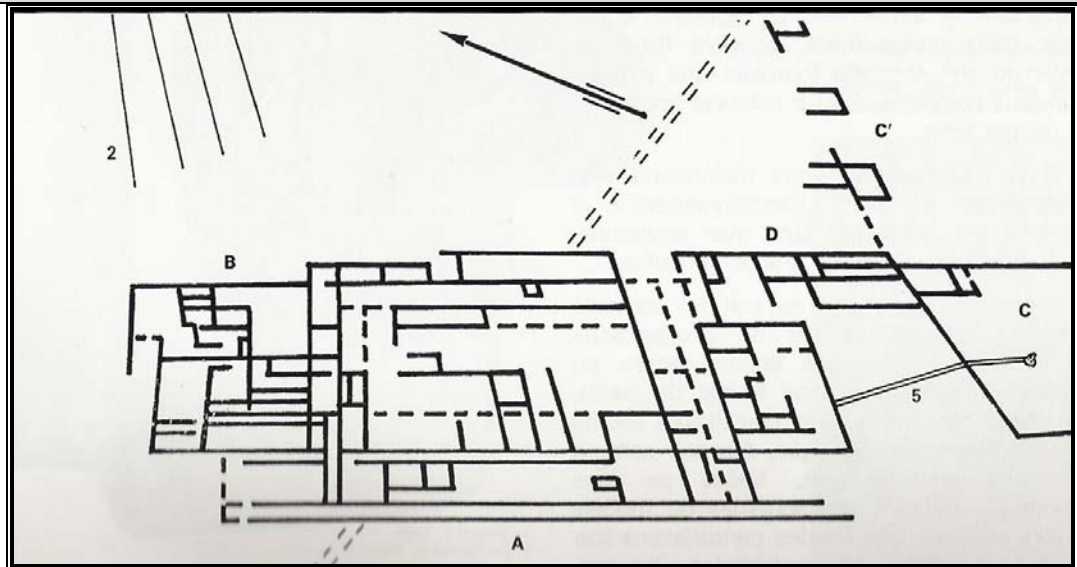
Document n° 35

LA VILLA DE SALIVAL : PLAN D'ENSEMBLE <sup>(146)</sup>.



Document n° 36

LA VILLA DE SALIVAL : LA PARS URBANA <sup>(147)</sup>.



Les deux croquis ont été dressés par R. Berton à partir de photographies aériennes. Le site se décompose en 5 ensembles.

- A : partie résidentielle énorme et complexe,
- B : un bâtiment peut-être local artisanal, thermes, chais,
- C et C' : *pars agraria et rustica* (C' bordant un espace ouvert),
- D : bâtiment de liaison peut-être atelier,
- E : peut-être nécropole de la villa.

<sup>146</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

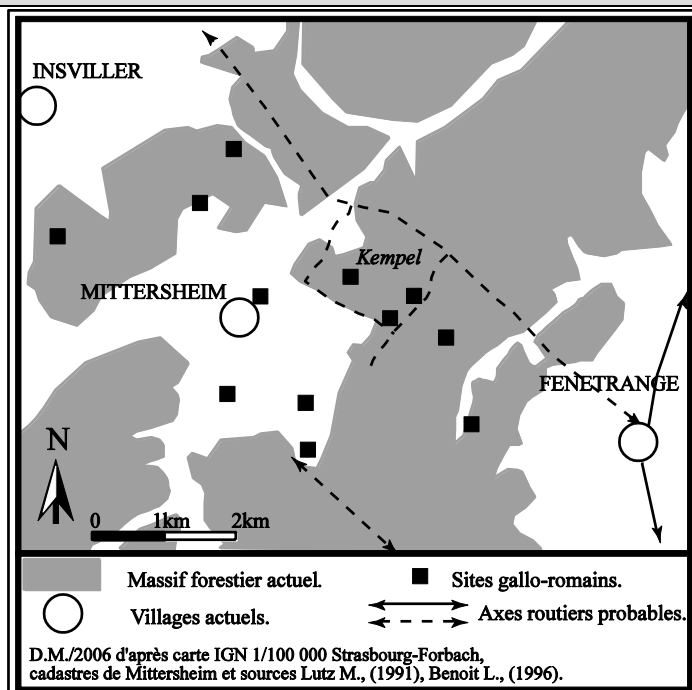
<sup>147</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

Toutefois, pour l'ensemble du Saulnois, la statistique que l'on pourrait être tenté de dresser concernant la mise en valeur de l'espace en fonction du nombre de *villae* recensées se révèle être une démarche erronée. Ainsi, pour l'est du Saulnois, on pourrait arguer de la nature forestière de la région, de ses sols lourds et mal drainés peu propices à une exploitation agricole, ce qui expliquerait le faible nombre de découvertes.

En effet, suivant l'inventaire de M. Lutz <sup>(148)</sup>, cet espace, notamment le secteur de l'actuel canton d'Albestroff, serait quasiment désert. Seule une *villa* à Vahl-lès-Bénestroff, quelques vestiges sans précision à Virming signalés déjà par H. Lepage <sup>(149)</sup> ont été inventoriés. Toutefois, plusieurs nécropoles ont été recensées à Albestroff, Bermering et Bénestroff. Pour l'est du Saulnois il faudrait ajouter par extension, deux *villae* à Nelling, une à Bisping, quelques vestiges épars... et dix *villae* aux environs de Mittersheim, dont trois se situeraient sur le territoire de Loudrefing. L'anomalie de Mittersheim semble soulever de nombreuses questions. En effet, six *villae* sur dix se situent aujourd'hui au sein des massifs forestiers. Elles se situent d'ailleurs à proximité de l'axe routier Sarrebourg-Grostenquin que nous avons évoqué précédemment. Les éléments archéologiques relevés dans le secteur de Mittersheim <sup>(150)</sup> témoignent de la richesse probable des constructions de ce secteur.

Carte n° 41

MITTERSHEIM : UN ILOT DE ROMANITE AU MILIEU D'UN DESERT AGRICOLE ?



Le secteur de Mittersheim aujourd'hui forestier présentait à l'époque romaine une forte occupation anthropique.

Il démontre que l'est du Saulnois n'était pas différent en terme d'occupation humaine du reste du territoire. A noter que le secteur de « Kempel » a conservé malgré le découpage forestier, une métrologie romaine.

<sup>148</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>149</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>150</sup> Reusch A., (1912) - Römische Villen im Kreise Saarburg, *Jahrbuch des Gesellschaft für lothringische Alterstumwissenschaft und Geschichte*, XXIV.

Voici encore un élément qui permet d'affirmer que cet ensemble forestier de l'est du Saulnois avait connu de profonds remaniements au cours de son histoire, notamment des désertions nombreuses qui avaient concentré l'habitat au sein de quelques villages renforcés, il est vrai, par des « colonisations ». On peut admettre que ces proto-villages, dont nous avons retrouvé l'existence, témoignent d'une organisation agricole héritée des périodes précédentes, c'est-à-dire le haut Moyen Age et probablement la période romaine.

Enfin, le fort réseau routier quadrillant la région est tout aussi dense dans ce secteur que partout ailleurs en Saulnois. Tous ces éléments permettent de conclure que la faible densité de *villae* de l'est du Saulnois semble donc être le résultat de l'absence de prospections plutôt que de l'absence réelle de sites. Ils éliminent toute tentative statistique. Le but n'est pas ici de dresser un inventaire des sites de *villae* mais signalons la fréquence d'éléments toponymiques significatifs tels que « Steinfeld » <sup>(151)</sup> ou « Schwarzacker » <sup>(152)</sup> qui nécessiterait une prospection de terrain.

En définitive, la période de romanisation se traduit par l'intégration du Saulnois au sein du modèle architectural gallo-romain, même s'il est probable que celui-ci s'est établi dans un certain nombre de cas par l'amélioration du bâti des anciennes *aedificiae*, surtout pour les grandes *villae*. Cette romanisation de l'habitat est apparemment très précoce pour le Val-de-Seille. De véritables palais ruraux se sont construits, adoptant un modèle de construction de type méditerranéen. Il est probable que ce système a pu être intégré facilement car il ne remettait pas en cause l'organisation dispersée de l'habitat.

---

<sup>151</sup> A Lhor, Léning, Insming... (57)

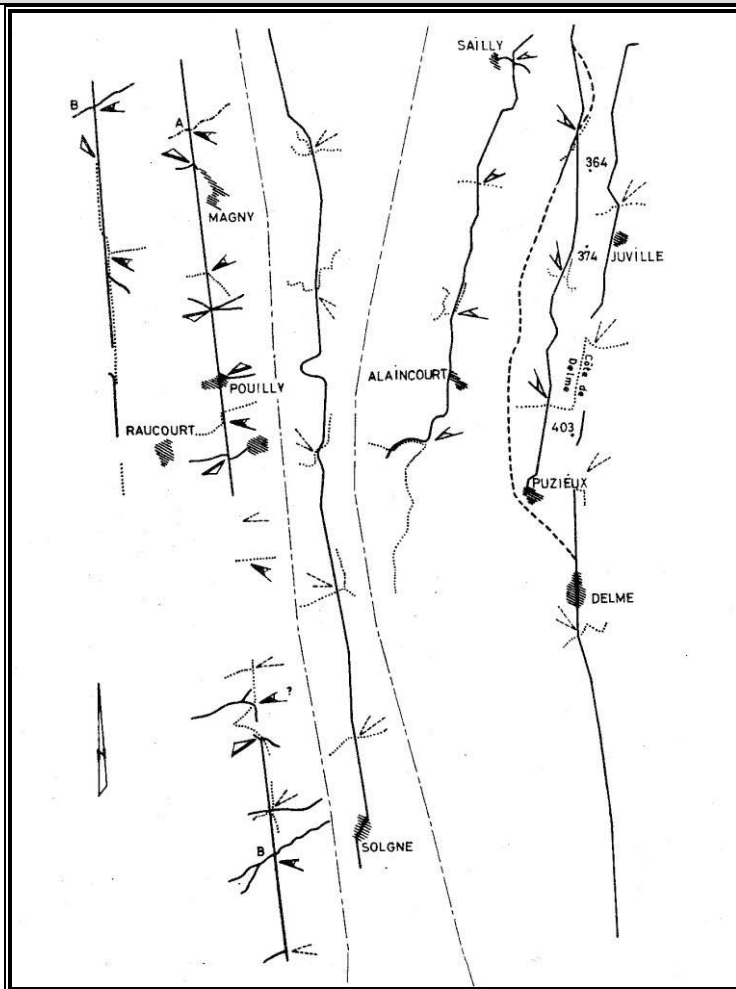
<sup>152</sup> A Léning... (57)

## 2.2.- LES CADASTRATIONS DU SAULNOIS.

Plusieurs secteurs du Saulnois ont intéressé les historiens et les géographes dans la recherche d'une ou plusieurs cadastrations ou parcellaires fossiles d'époque romaine. Ainsi, M. Lutz notait, concernant la commune d'Albestroff : « on rencontre fréquemment des traces de cadastration et l'on relève couramment la mesure de 710 m » (<sup>153</sup>). J. Peltre avait constaté des mesures comparables le long de la voie romaine Metz - Strasbourg dans le secteur de Delme. Cela sous-entendrait une gestion globale de l'espace à l'époque romaine. On a noté précédemment que sur cet espace on avait recensé un grand nombre de *villae* et de *vici*, signe d'une appropriation relativement forte de l'espace ; par contre le fait marquant se traduit par le faible nombre de sites « autochtones ». Avant de vérifier les soupçons concernant l'existence d'éventuelles formes agraires, il faut définir ce qu'est une cadastration.

### Document n° 37

#### UNE CADASTRATION LE LONG DES VOIES ROMAINES AU SUD DE METZ ? (<sup>154</sup>).



Sur ces fragments d'itinéraires routiers, ainsi que sur les axes parallèles à ceux-ci, J. Peltre a cherché à relever les points remarquables (carrefours, limites...). Il a tenté de vérifier la rythmicité de la métrique fondée sur la lieue indigène et la lieue romaine.

Cette rythmicité semble assez nette sur l'axe Metz-Nomény et sur l'axe Metz-Strasbourg dans le secteur de Delme. Cela laisse donc supposer une conformité du réseau et du tramage général du paysage.

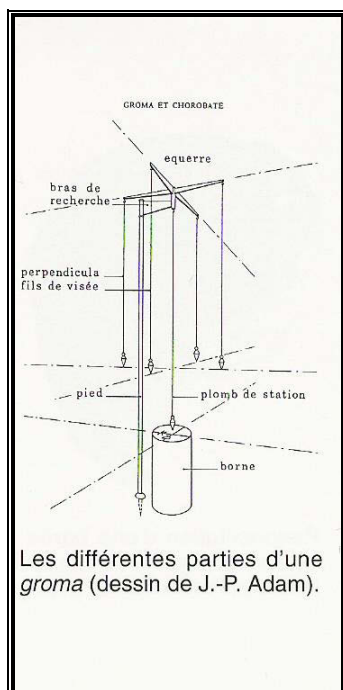
<sup>153</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>154</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

La cadastration a pour principe une modélisation de l'espace. C'est une conception rationnelle et logique qui a pour but une domestication et une appropriation de l'espace dans le monde romain. D. Gaignoux <sup>(155)</sup> note à ce propos que « *la campagne doit être embellie et construite géométriquement, car pour Rome la beauté est d'ordre mathématique ; une telle tendance à l'organisation géométrique de l'espace (...) se rencontre partout dans le monde romain : c'est une emprise à la fois matérielle et spirituelle, à la fois rationnelle et rituelle, logique et magique* ».

Une cadastration est donc une gestion systématique de l'espace par l'homme. L'ensemble du territoire est pris en compte au sein d'un carroyage magistral de 720 mètres de côté. Cette organisation de l'espace, comparable au « township » américain, définit un espace agricole et le structure par de grandes lignes qui délimitent un territoire de 200 jugères (50,512 hectares) unité de base de la cadastration.

Bien entendu, il existe des variantes et les cadastrations déjà mises en évidence montrent que le carroyage peut osciller entre 690 et 750 mètres. Quelquefois il ne s'agit même pas de « carrés », mais de rectangles. Le but recherché est toujours le même : faire un espace contrôlé et rationnel. La mise en place d'une centuriation était une œuvre politique majeure réalisée sur les régions de colonisation (souvent aux dépens de peuples vaincus s'étant opposés à Rome). La cadastration affecte des terres de *l'ager publicus*, ce qui démontre bien une volonté de coloniser un espace.



Document n° 38

LA GROMA. <sup>(156)</sup>

La cadastration est effectuée par le *gromaticus* qui fixe les *decumanus maximus* et *kardo maximus* puis, successivement et à équidistance, les autres lignes parallèles aux deux premières lignes fixées. En principe, le *decumanus* a une orientation est-ouest et le *kardo* une orientation nord-sud, mais ces directions théoriques ne sont pas toujours respectées. Les *kardo* et *decumanus* étaient matérialisés sur le territoire par des chemins bordés de fossés.

<sup>155</sup> Gaignoux D., (1981) - La symmétrologie ou étude de la coordination dimensionnelle des villae gallo-romaines, *Les Cahiers Lorrains*, 1981, n°1, pp23-27.

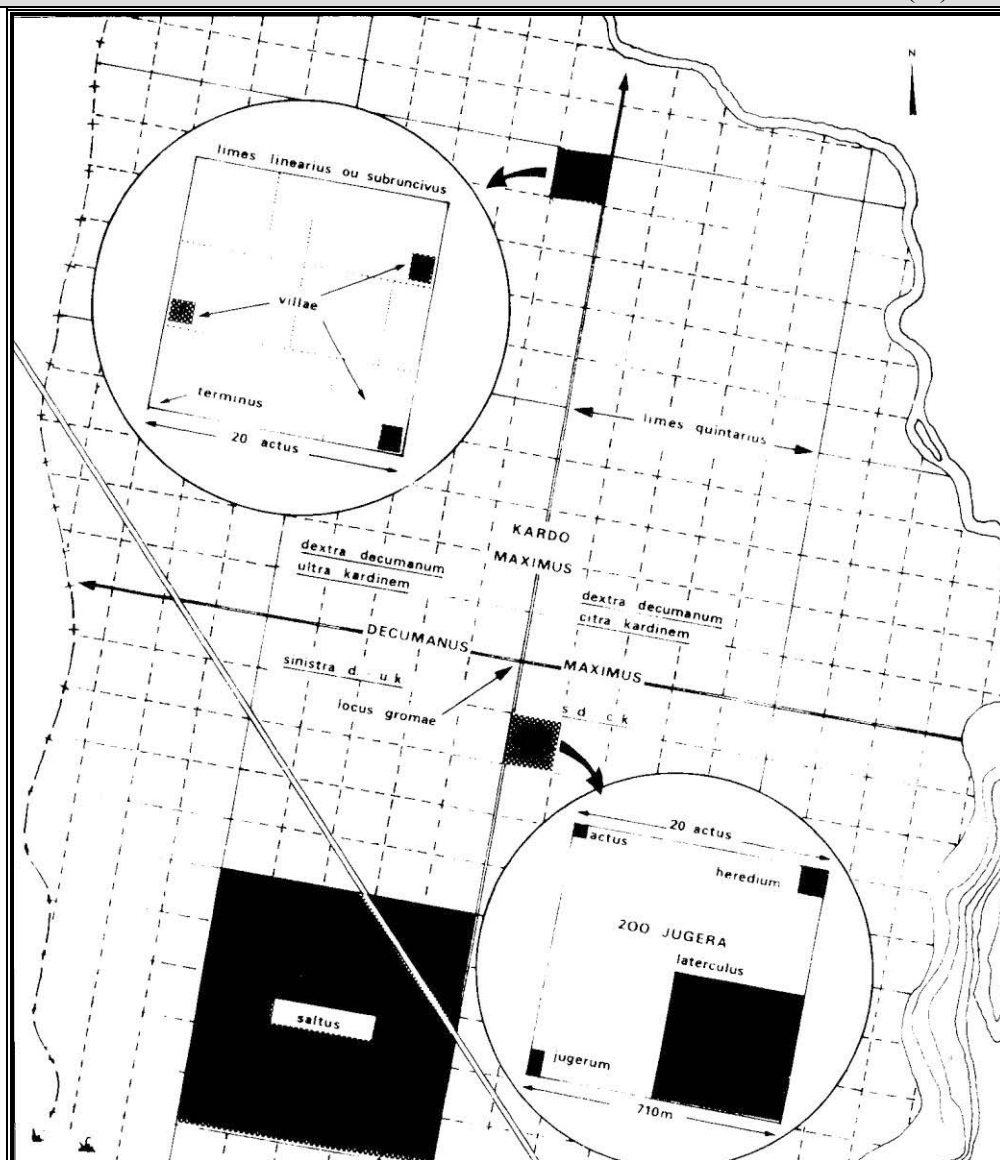
<sup>156</sup> Chouquer G., et Favory F., (1991) - *Les paysages de l'antiquité*, Editions Errance, collection des Hespérides, 239 p.



La centurie constitue une limite de la propriété ou des propriétés <sup>(157)</sup> qui se trouvent sur le « carré » de celle-ci. C'est en cela qu'elle est importante. Elle permet de cadastrer un espace, de se l'approprier, d'en faire un territoire fini, recensé... Cet effort majeur d'organisation a un objectif très important : c'est un moyen de totaliser les impôts à partir de surfaces clairement établies. La création d'une cadastration marque une intégration d'un territoire et de ses habitants à l'*orbis romanus*. En permettant d'établir l'impôt, donc en inscrivant profondément le droit foncier, la cadastration est liée à une certaine prospérité des territoires concernés, ou à une mise en valeur (colonisation d'un espace).

Document n° 39

LES SYSTEMES ROMAINS DE DIVISION DU TERRITOIRE <sup>(158)</sup>.



<sup>157</sup> Dans le cas de plusieurs propriétés par centuries, il peut s'agir souvent de colonisation militaire (vétérans des légions recevant un lot de terre lors de leur démobilisation), ou d'espaces relativement peuplés et anciennement romanisés (Narbonnaise et le cadastre d'Orange).

<sup>158</sup> Ferdière A., (1988) - *Les campagnes en Gaule romaine, Tome I, les hommes et l'environnement en Gaule rurale (52 av. J.C. - 486 ap. J.C.)*, Editions Errance, collection des Hespérides, 301 p.

Une exploitation peut être plus ou moins vaste qu'une centurie. La centurie n'est pas une organisation de parcelles. Il peut y avoir plusieurs domaines agricoles par centuries ou un domaine agricole peut compter plusieurs centuries. Elle peut faire partie de *l'ager*, du *saltus* ou de la *silva*. Elle reste l'unité de base d'une colonisation et/ou d'une appropriation de l'espace, mais ne constitue pas réellement un élément purement agricole, même si elle joue un rôle très important dans la mise en valeur d'un « espace rural ».

Les limites des centuries répertoriées sont souvent restées au sein des paysages actuels comme des lignes maîtresses (limites de communes, chemins, fossés, limites de cantons...), ce qui a permis de mettre certaines cadastrations en évidence même si aucun document écrit ne permettait de vérifier réellement ces hypothèses dues à la simple observation de terrain. Le repérage de grandes lignes et d'un carroyage au sein d'un territoire, l'orientation de parcelles... sont des indices d'une cadastration.

En Lorraine, aucune cadastration n'a pourtant été mise réellement en évidence. Mais en France, un des plus beaux exemples de centuriation est attesté par « les tables d'Orange »<sup>(159)</sup> ; il concerne le territoire d'Orange dans la province de Narbonnaise. D'autres cadastrations ont également été mises en évidence en Alsace, en Franche-Comté, en Belgique, en Suisse<sup>(160)</sup>... Ces cadastrations ont été retrouvées et mises en évidence à partir de l'étude des paysages actuels, en identifiant le carroyage, en prenant en compte les chemins, les limites communales... Pourtant, avec la connaissance de plus en plus précise des espaces cadastrés, G. Chouquer<sup>(161)</sup> envisage une antériorité des cadastrations, soupçonnant la mise en place de certaines zones cadastrées avant l'époque romaine.

Pour le Saulnois, avant d'envisager une datation, il convient de vérifier les présomptions de M. Lutz<sup>(162)</sup> et J. Peltre<sup>(163)</sup>. Pour cela une série de sondages à proximité des grands *vici*, en relation avec les maillages viaires mis en évidence précédemment et en fonction des espaces fortement romanisés, permettrait de vérifier l'hypothèse afin de la valider.

---

<sup>159</sup> Réalisées par Vespasien, elles datent de 77.

<sup>160</sup> Grosjean G., (1980) - De la centuriation romaine au paysage d'openfield. Bilan de trois décennies de recherche historique sur le parcellaire et l'habitat, *Geographica Helvetica*, pp109-116.

<sup>161</sup> Chouquer G., et Favory F., (1991) - *Ibid.*

<sup>162</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>163</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

## 2.3.- LES « DIX PAYS » CADASTRAUX DU SAULNOIS.

Une cadastration forme une entité cohérente, un « pays/pagus », ou un sous ensemble du pays. Or, la dénomination romaine de Tarquimpol était *Decempagi*, c'est-à-dire les « dix pays ». Cette appellation est-elle liée à l'existence d'une dizaine d'ensembles de cadastres dont Tarquimpol/*Decempagi* aurait la gestion administrative et fiscale ? Vic-sur-Seille, Marsal, Moyenvic, Tarquimpol ont certainement eu un territoire qui leur était attaché, ne serait-ce pas ces fameux cadastres ? Vérifions donc une à une ces hypothèses en fonction des différents *vici*, avant de chercher s'il existe des espaces cadastrés indépendants des bourgades.

### 2.3.1.- Les cadastrations des *vici*.

C'est donc en relation avec les trois plus vieilles bourgades du Saulnois : Vic-sur-Seille, Marsal, mais surtout Tarquimpol qu'il convient de vérifier cette hypothèse, avant de rechercher de tels territoires au sein du maillage des « bourgades » purement romaines de Delme, Moyenvic, Nomény ou d'Einville.

#### 2.3.1.1.- Hypothèse d'une cadastration vicoise.

Vic-sur-Seille doit son ancienneté et son existence à l'exploitation du sel. Au cours de l'époque romaine cette bourgade a maintenu sa place. A proximité de ce *vicus*, on peut relever de nombreuses *villae* dans le secteur des villages de Chambrey, Fresnes-en-Saulnois, Grémecey ou Coutures <sup>(164)</sup> qui témoignent de l'importance de la romanisation. Cet espace constituerait un excellent sondage. L'observation de cette zone « carrée » (d'environ 5 km de côté) centrée sur Chambrey permettrait d'étudier l'éventuelle existence de grandes organisations cadastrales. Le territoire d'étude est limité au nord par la route reliant Coutures à Grémecey. M. Lutz <sup>(165)</sup> voyait dans cet axe, à peu près orienté est-ouest, un héritage d'une voie antique allant de Château-Salins à Nomény. Il donne pour direction de cet axe une droite passant d'est en ouest par la cote 248,2, (« Bois de Villiers »), la cote 273,2 (« Bois de Jallaucourt »), les cotes 265,9, 256,5 et au-delà de Manhoué la cote 203. Les limites est et ouest du territoire d'étude sont beaucoup plus subjectives et plus contestables puisque aucun élément réellement satisfaisant n'est repérable. On prendra comme limite est une droite virtuelle nord-sud passant par le carrefour entre la RD. 77 et la RN. 74. A l'ouest, la limite est fixée arbitrairement par la droite nord-sud passant par la borne cotée 280,1 sur le territoire de Pettoncourt. Le secteur décrit, centré sur Chambrey, couvre une surface d'environ 2 500 hectares sur lesquels on recense 15 *villae* <sup>(166)</sup>, soit une *villa* pour 160 hectares <sup>(167)</sup>, forte densité pour la Lorraine.

---

<sup>164</sup> Pour ces quatre villages, 24 *villae* sont répertoriées.

<sup>165</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>166</sup> Il faut relever que C. Odille qui a signalé la plupart des *villae* sur le territoire de Chambrey supposait l'existence d'une *villa* à l'emplacement du château, même si cette hypothèse est probable le site ne sera pas comptabilisé.

<sup>167</sup> Sur la rive gauche de la Seille uniquement sur Chambrey, l'est du territoire de Grémecey et le sud du territoire de Fresnes-en-Saulnois, on dénombre une *villa* pour environ 100 hectares.

<b>Document n° 40</b>		
<b>CLASSEMENT PAR TAILLE DES <i>VILLAE</i> DU SECTEUR D'ETUDE <sup>(168)</sup>.</b>		
<b><i>Villae</i> sans aucune indication de taille</b>	<b><i>Villae rusticae</i> (probables)</b>	<b><i>Villae</i> de taille moyenne à grande</b>
« Le Château » (probable), « Brinval », « le Calvaire », « le Bahaye-Jonkry », « Pourouse » <b>(Chambrey)</b> « Bois de Villiers » ( <b>Grémecey</b> ) « La Grève » ( <b>Pettoncourt</b> ) « Le Houteux » « Près de la Cure » <b>(Coutures)</b>	« Bois le prêtre » <b>(Chambrey)</b> « Grand Sareu I », et « Grand Sareu II » ( <b>Grémecey</b> ) « La Grande Passe » <b>(Pettoncourt)</b>	« la Justice », « la Haute Borne », « Les Grands Mayes ». <b>(Chambrey)</b>

L'organisation des sites laisse apparaître un semis dense ayant une couverture presque parfaite de l'espace par les *villae*. L'occupation générale de cette forme d'habitat dispersé montre une maîtrise de l'espace différente de l'actuelle. Il semble que la majorité des *villae* ont un regard orienté sud quel que soit leur site (fond de vallée, talus ou plateau), respectant aveuglément les dogmes des auteurs agraires romains qui recommandent, certes une bonne exposition, mais suivant les conditions du milieu. Or, cela ne semble pas être le cas car la plupart des villages actuels : Salonnnes, Chambrey, Pettoncourt, Grémecey ont des orientations générales nord-sud ou est-ouest. En corrélant ces orientations avec celles des grandes lignes directrices du paysage (chemins, limites foncières, haies, blocs parcellaires...) et, dans le cas où elles seraient similaires avec celles recensées pour les *villae* et les villages actuels, on pourrait alors déduire les grandes orientations fixées à partir du *groma*. Pourtant il convient de rester prudent, certains chemins ayant été surimposés, telle la « Route de La Reine » que M. Toussaint <sup>(169)</sup> a pris pour une ancienne voie romaine et qui n'est qu'une création de toute pièce du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Photographie n° 38**  
**LA ROUTE DE LA REINE : UN LEURRE AU SEIN DES PAYSAGES.**



D.Mathis/1998.

**Large chemin rectiligne, la « Route de la Reine » constitue un beau leurre paysager. Ce fragment de la vieille route Metz-Strasbourg (ancienne route romaine) est en fait une réalisation d'époque moderne, afin de contourner Château-Salins alors ville duciale.**

<sup>168</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>169</sup> Toussaint M., (1950) - *Ibid.*

La prudence s'impose également en ce qui concerne les orientations des blocs parcellaires. En effet, certains blocs ont été retouchés, par exemple lors du réaménagement du cours de la Seille, des remembrements ou des réaménagements après des mutations profondes (guerre de Trente Ans). Vouloir calquer un modèle de cadastration sur un paysage donné entraîne nécessairement le risque de faire des choix au sein des grands traits du paysage et donc de justifier la non-sélection d'autres orientations existantes. Sur un petit territoire cette réalisation est plus facile dès que l'espace et l'ensemble des phénomènes contemporains ou passés qui ont produit le paysage actuel sont connus, évitant ainsi toutes confusions et anachronismes au sein de l'analyse. S'il y a eu cadastration, alors on doit pouvoir distinguer des carrés de 710, 720 ou 750 mètres <sup>(170)</sup> et retrouver des fragments de cette modélisation de l'espace. La méthode semble relativement simple : il s'agit de repérer au sein du paysage actuel des axes parallèles dont l'ancienneté est avérée, distants les uns des autres d'environ 700 à 800 mètres <sup>(171)</sup>. Le fait de présenter un modèle permet de vérifier s'il est possible d'avoir un fragment d'une cadastration, donc de voir si l'hypothèse reste valable. Cela permet de retrouver à partir d'un « carré unitaire » qui serait parfaitement identifié, d'autres carrés plus ou moins complets.

C'est ce modèle que nous allons tenter de vérifier suivant la méthode énoncée ci-dessus. Bien entendu, il est nécessaire prioritairement de voir quelles sont les orientations qui prédominent au sein du paysage (par rapport déjà aux grands axes, puis au niveau de l'orientation des parcelles). Cette recherche des grandes lignes va guider cette tentative de reconnaissance d'un fragment de cadastration. Le village de Chambrey compte deux grands axes, approximativement d'orientation nord-sud : la « Route de la Reine » <sup>(172)</sup> et le « chemin du Moulin à Vent ». Ces deux axes enserrant et limitent à peu près Chambrey à l'est et à l'ouest. Ils sont distants de 750 mètres l'un de l'autre et coupent de manière orthogonale la RD 77. Cette route est un héritage de ce que R. Berton appelle la « voie de Vic » et qui n'est autre qu'un ancien chemin protohistorique : une ancienne route saunière.

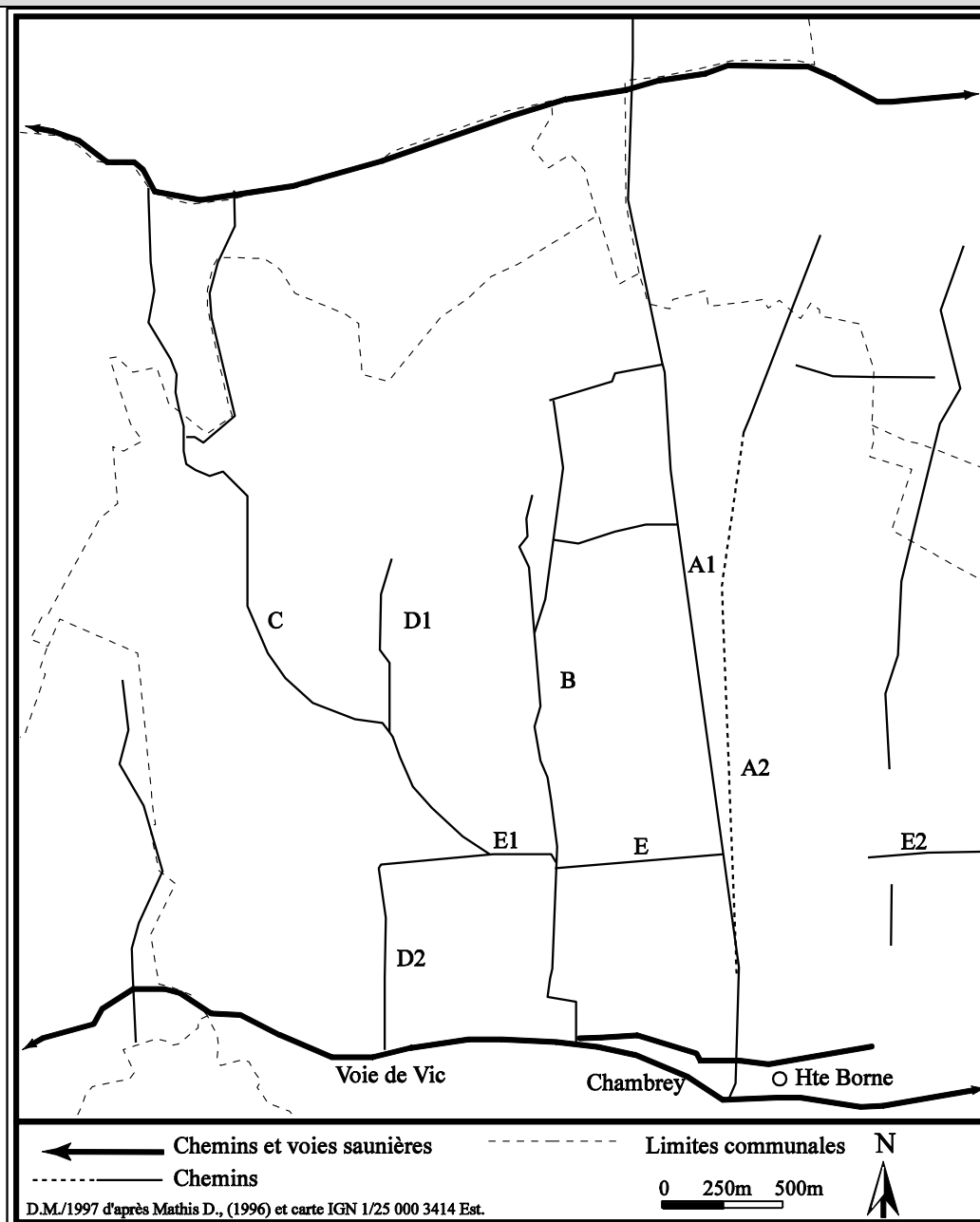
---

<sup>170</sup> Bien qu'il soit difficile de retrouver exactement les distances de la cadastration.

<sup>171</sup> Il est nécessaire de tenir compte de l'adaptabilité des limites. En effet, compte tenu de la topographie, les chemins et les limites communales ne sont pas comme les lignes artificielles des arpenteurs romains, ils se modifient. Les chemins restent fonctionnels alors que le principe de la cadastration disparaît, il y a adaptabilité de ces éléments aux reliefs. Les chemins à mi-pente, issus de limites de centuries, ont tendance à rejoindre les moindres pentes et donc à descendre vers les dépressions des petits cours d'eau, transformant progressivement les distances... Cette adaptabilité constitue un handicap important dans le repérage des carroyages car les déformations peuvent être quelquefois assez importantes.

<sup>172</sup> La « Route de la Reine », création de l'Époque Moderne, relie Metz à Strasbourg en passant par Fresnes et Chambrey. Elle portait le nom de « Route de France » lors de sa création en 1661. Lors du passage de la future Reine de France, Marie Leszczyńska, son nom fut modifié en l'honneur de la Reine devenant « la Route de la Reine ».

Carte n° 42  
LES PRINCIPAUX CHEMINS SERVANT DE BASES AUX CARROYAGES.



Il y a pourtant un problème majeur : la « Route de la Reine » et le « chemin du Moulin à Vent » <sup>(173)</sup> ont tendance à converger l'un vers l'autre. En effet, les deux axes ne restent rigoureusement parallèles que durant les 500 premiers mètres en partant du village. La « Route de la Reine » dévie ensuite vers l'ouest, suivant la topographie à mi-côte de la cuesta de l'Infralias. Les orientations divergent, « le chemin du Moulin à Vent » a une orientation de 359° à 360°, alors que celle de la « Route de la Reine » est seulement de 350°. Dans ce cas un des axes qui avait été identifié se révèle une fausse piste... du moins dans sa partie supérieure.

<sup>173</sup> Cf. carte. La « Route de la Reine » est notée A1 et le « chemin du Moulin à Vent » B.

Mais le cadastre napoléonien révèle l'existence d'une « proto-route de France » décalée vers l'est <sup>(174)</sup>, qui emprunte le fond de vallon du Majurin, dont un vestige existe encore. Il se trouve dans le prolongement des 500 premiers mètres de la « Route de la Reine » qui, eux, sont superposés avec la proto-route. Certes, cet axe qu'exhume également la photographie aérienne est loin d'être rectiligne, mais il a une direction à peu près parallèle à celle du « chemin du Moulin à Vent », (359° à 5°), dont il est distant d'environ 750 mètres.

Des lambeaux de parcelles corroborent encore l'existence de cet axe <sup>(175)</sup>, mais il n'est plus réellement matérialisé que par les 500 premiers mètres de la « Route de la Reine » et par une partie du « chemin vers Coutures » serpentant le long du Majurin. Il a perdu une certaine rectitude du fait de l'adaptabilité probable à la topographie et à la présence du cours d'eau. Toujours est-il que cet axe a été très important dans l'histoire agraire du village et qu'il a servi de limite de soles. Bien entendu son aspect sinueux ne correspond pas tout à fait à la présentation des limites de cadastrations, mais n'oublions pas que la topographie et la théorie ne s'adaptent pas toujours et que le tracé le plus simple et le plus efficace n'est pas toujours le plus droit. Les dix-huit à dix-neuf siècles écoulés depuis la cadastration permettent de supposer beaucoup d'évolutions comme semble le révéler la photographie aérienne. Nous retiendrons donc son axe et sa direction (et non exactement le chemin) comme autres grandes lignes du paysage.

D'autres axes nord-sud sont repérables, mais moins importants au sein du paysage. Ils sont aussi moins bien dessinés car les contraintes topographiques qu'ils rencontrent sont plus fortes. Ceci explique que les distances entre ces derniers et les deux premiers axes identifiés ne sont plus exactement les mêmes. Les chemins à mi-pente ont toujours tendance à rejoindre les fonds de vallées ou à passer par le centre de l'obstacle. Ainsi le « chemin vers Grémecey » et le « chemin de Servasouille » <sup>(176)</sup> conservent des orientations à peu près identiques et sont distants l'un de l'autre d'un peu plus de 650 mètres.

Par contre la distance qui sépare le « chemin du Moulin à Vent » du « Chemin de Servasouille » est de 700 mètres. Ce dernier s'engage dans la dépression et suit en partie le ruisseau de Servasouille (donc le fond de la dépression), avant de s'en éloigner pour gravir le front de côte contre lequel il semble se heurter, se perdant ensuite avant d'atteindre le plateau. La dépression s'incurvant, le chemin à mi-pente ne peut que suivre cette incurvation, ce qui modifie progressivement son orientation. Le « chemin de Servasouille » se trouve dans le prolongement du chemin du « Haut de Tallonne » <sup>(177)</sup> plus au sud et qui est perpendiculaire à la route saunière (RD. 77). Il est distant de 720 mètres du « chemin du Moulin à Vent ». Entre le chemin du « Haut de Tallonne » et le chemin de « Servasouille » on peut repérer une grande ligne de partage de cantons, elle est parfaitement rectiligne.

---

<sup>174</sup> Certes cette proto-route n'est pas rectiligne, elle est adaptée aux terrains qu'elle rencontre.

<sup>175</sup> Cf. carte. La proto-route ou le « chemin vers Coutures » est notée A2.

<sup>176</sup> Cf. carte. Chemins notés respectivement C et D1.

<sup>177</sup> Cf. carte. Chemin noté D2.

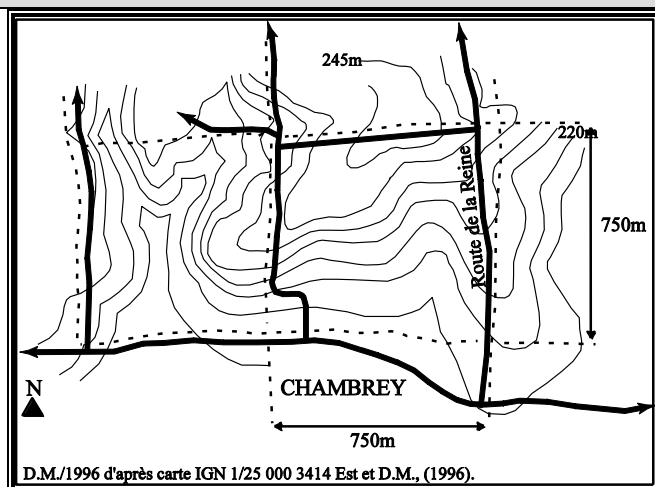
Après avoir sélectionné quelques axes nord-sud approximativement séparés par des distances équivalentes, voyons ce qu'il en est pour les axes est-ouest. Si précédemment les axes étaient relativement faciles à repérer puisqu'ils sont partiellement en accord avec la topographie (les indentations dans le plateau sont nord-sud, ce qui augmente la pénétrabilité des chemins qui suivent les dépressions), pour les axes est-ouest par contre, plusieurs problèmes d'identification se posent.

Le premier tient tout simplement à la position de la RD. 77. Comment être certain que cette dernière reprend bien l'emplacement de l'ancienne route saunière ? Comment être certain également, qu'il s'agit réellement d'un axe important dans la cadastration ? En effet, cette cadastration est indépendante de la topographie et ne semble pas liée aux orientations de l'ancienne voie romaine, donc comment pourrait-elle reprendre le tracé d'un ancien chemin saunier ? Mais c'est un des seuls grands axes est-ouest à notre disposition.

La direction de la voie saunière, selon R. Berton <sup>(178)</sup>, serait à mettre en relation avec le toponyme « Haute Borne » qui indique probablement l'emplacement d'un menhir. Ce menhir serait un repère et doit être également mis en relation avec le toponyme de la « Haute Borne » qui se trouve sur le territoire de Salonnes. Cela donne une position approximative de 150 mètres au nord de l'actuelle route (au niveau du lieu-dit La « Haute Borne ») et dont l'orientation est à peu près parallèle à l'actuelle route, soit est-ouest. L'autre grand axe est-ouest est matérialisé, en partie, par la route forestière qui relie Coutures et Grémecey, en laquelle M. Lutz <sup>(179)</sup> voit une « route antique », probablement une autre voie saunière. La direction qu'il donne est à peu près rectiligne. La route s'étant adaptée naturellement à la topographie, le résultat obtenu est cet axe actuel qui sert de limite entre Fresnes-en-Saulnois et Grémecey.

Croquis n° 43

CHAMBREY : IDENTIFICATION DES PREMIERES CENTURIES PRESUMÉES.



En prenant les orientations fixées par M. Lutz, la route serait perpendiculaire aux deux axes du « chemin du Moulin à Vent » et du « chemin vers Coutures ». Ces deux axes est-ouest sont distants l'un de l'autre de 3 750 mètres, soit un multiple de 750 mètres, unité d'une cadastration.

<sup>178</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

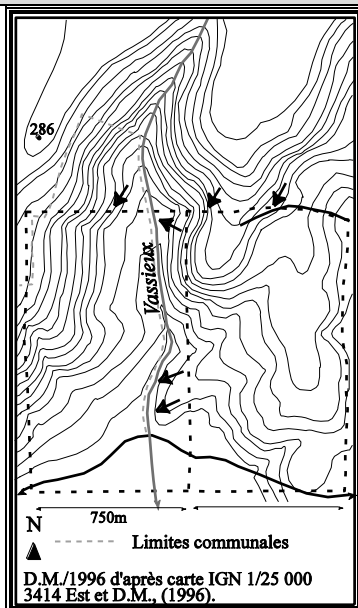
<sup>179</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*



De plus, à 750 mètres du toponyme « Haute Borne », au nord du village, une autre grande ligne composée de différents fragments de chemins apparaît <sup>(180)</sup> et termine ainsi un carré de 750 mètres de côté, compris entre « le chemin du Moulin à Vent », la RD. 77 (route saunière) et le « chemin vers Coutures ». Un « second carré », jouxtant à l'ouest la première « centurie », limité à l'est par le « chemin du Haut de Tallonne » est presque complet. On peut donc recomposer deux « carrés » au nord du village. C'est un point de départ, maintenant ne s'agit-il pas d'un pur hasard ? Peut-on déceler à d'autres endroits un fragment de ce carroyage que l'on pourrait raccorder à celui qui vient d'être mis en évidence ?

**Croquis n° 44**

**CHAMBREY : IDENTIFICATION DE « NOUVEAUX CARROYAGES ».**



Les limites ouest du ban de Chambrey et les limites communales de Pettoncourt et Grémecey forment à peu près un rectangle de 1500 mètres de long sur un peu moins de 700 mètres de large. La limite entre Chambrey et Pettoncourt est matérialisée par le ruisseau Vassieux et par un chemin qui longe ce dernier, renforçant encore cette limite. La limite Pettoncourt-Grémecey se trouve sur la partie concave de la pente menant au plateau. Deux *villae* occupaient cette dépression. La forme rectangulaire des limites conduit à s'interroger sur l'existence, à cet endroit, de deux « carrés » de cadastration. La limite ouest, sur la partie la moins pentue du talus, n'a guère dû bouger. Par contre, la limite est, sur la partie convexe du talus, a dû rejoindre le fond de la dépression à la suite d'une lente évolution. Cette explication permet de fournir les quelques dizaines de mètres qui agrandiraient suffisamment, d'est en ouest, le rectangle qui aurait alors les mêmes distances que les premiers carrés identifiés...

Ces deux éléments de carroyages sont-ils fiables ? En prenant les actuelles limites entre le « chemin du Moulin à Vent » et le ruisseau Vassieux, on trouve une distance de 1525 à 1600 mètres, soit 25 à 100 mètres de plus que l'équivalent de deux centuries... La différence semble assez faible pour pouvoir relier ces deux carroyages et dire qu'ils ne forment qu'un seul ensemble cadastré.

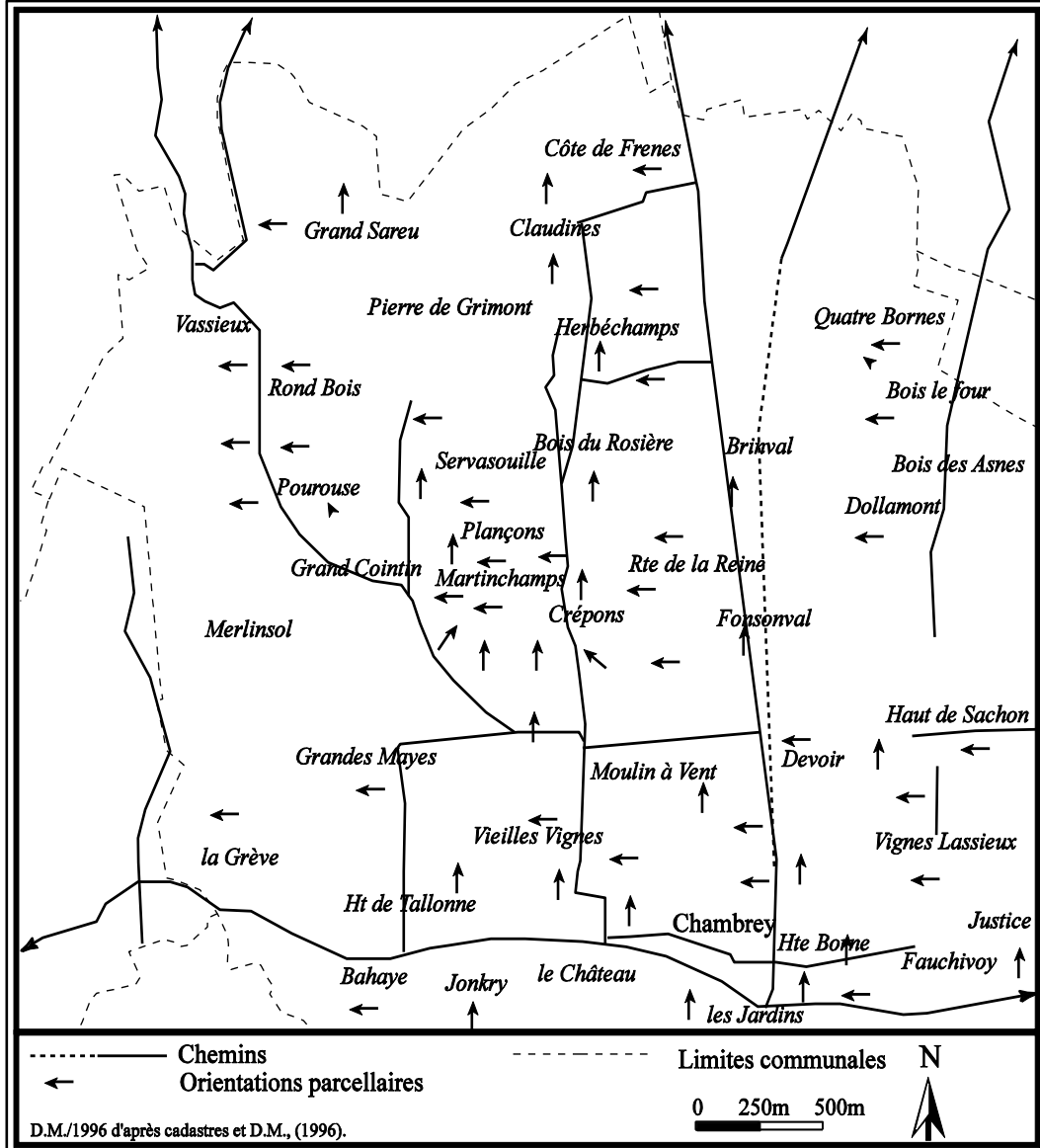
Les orientations trouvées sont-elles exactes ? Pour le vérifier, il est nécessaire de recourir aux indications fournies par les orientations du parcellaire. En effet, celui-ci est très fortement lié aux chemins qui permettent une accessibilité. Les grands axes sélectionnés sont-ils valables ou faut-il chercher d'autres explications ? J. Peltre <sup>(181)</sup> avait travaillé sur les orientations des parcellaires ; certes, certaines d'entre elles ont varié avec le temps mais la plupart des parcellaires ont conservé des orientations très anciennes et communes à plusieurs villages. Il en avait déduit qu'il aurait pu y avoir une cadastration en pays Messin. Pourtant il faut être prudent car les orientations des parcellaires ont

<sup>180</sup> Cf. carte. Chemins notés E, E1 et E2. Ces chemins ont joué un rôle important dans l'histoire agraire de Chambrey puisque l'un d'eux constitue une limite de sole. Les chemins se sont adaptés à une topographie qui ne les favorisait pas donnant trois grandes lignes discontinues.

<sup>181</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

évolué. Ainsi, la grande majorité des terres (95%) de la dépression du Majurin possèdent une orientation parallèle ou perpendiculaire à la « Route de la Reine ». Ce secteur est donc à éliminer puisque les orientations datent de l'Epoque Moderne.

**Carte n° 45**  
**CHAMBREY : LES DIFFERENTES ORIENTATIONS DU PARCELLAIRE PAR CANTONS.**



Un autre problème existe également à propos de la topographie. Les parcelles, suivant le mode d'exploitation, sont également orientées pour permettre un écoulement par les dérayures des labours. Même si cela n'est pas toujours vérifié et toujours efficace, le problème des pentes interfère dans l'orientation et ne doit pas être négligé. Cet indicateur n'est pas d'une certitude totale, on vient d'en voir certaines limites. Pourtant, le parcellaire donne des indications fiables quant à l'orientation des parcelles les plus anciennement cultivées ou les secteurs les moins souvent bouleversés (forêt)... Ces secteurs présentent tous les mêmes

orientations et confirment ainsi les grandes directions des chemins. Au sein du parcellaire répertorié au cœur des deux « carrés » cadastrés au nord du village, se confirme l'orientation des deux axes nord-sud et est-ouest trouvée précédemment. Les secteurs à l'est et à l'ouest, parmi les plus anciens terroirs du village, révèlent des orientations comparables entre 359° et 5°, soit les orientations des grands axes. Il n'y a que quelques secteurs dont les orientations sont profondément différentes.

En calquant le « modèle » sur le paysage, on peut alors voir si des fragments de carroyage apparaissent encore au sein du paysage actuel. L'atlas cadastral napoléonien est nécessaire pour cette vérification dans laquelle toutes les lignes qui correspondraient seront prises en compte, qu'il s'agisse de chemins, de limites de quartiers ou de cantons, de limites communales... La vérification a permis de distinguer plusieurs autres limites de centuries et de découvrir plusieurs autres « centuries » complètes ou partiellement intactes. Certes, les déformations sont plus ou moins importantes suivant les secteurs, mais il semble que pour l'espace d'étude un carroyage magistral ait été mis en œuvre, organisant et structurant le territoire.

Il reste cependant beaucoup d'approximations. Les mouvements des chemins en fonction de la topographie restent une hypothèse bien séduisante pour expliquer les distorsions d'une cinquantaine de mètres... On peut se rendre compte de ces déformations lorsque l'on observe la route de Coutures à Grémecey dont la direction, fournie par M. Lutz <sup>(182)</sup>, ne reprend pas la même position. On peut observer dans ce cas des écarts très importants, supérieurs à 100 mètres et quelquefois à 200 mètres, mais il est facile de généraliser ces distorsions afin de retrouver les formes recherchées.

D'autre part, certains axes n'ont pas été pris en compte, axes qui, aujourd'hui, ne jouent plus aucun rôle, mais qui ont eu une importance capitale au Moyen Age. Il s'agit par exemple de la limite entre les deux bans fonciers du village. Elle ne se situe à la limite d'aucune centurie, pourtant elle représente un axe très fort. Il s'agit sans doute d'un héritage, mais il n'est pas imputable à une cadastration. Il est peut-être possible de l'expliquer par des distorsions progressives de la limite de cadastration. De la même façon, le seul passage existant sur la Seille au Moyen Age, le « pont des Morts » et le chemin qui y conduit, se trouvent à l'écart des grands chemins de la cadastration.

Pourtant, malgré les distorsions relativement importantes entre la réalité et le modèle, il apparaît nettement des lambeaux d'un carroyage et des « carrés » bien inscrits dans le paysage. S'agit-il d'un hasard ou bien d'un fragment de la cadastration ? L'absence de sources écrites et l'échelle de travail trop réduite ne permettent pas de l'affirmer avec certitude, mais la probabilité, malgré quelques problèmes (localisation et orientation de la route romaine...) d'avoir une cadastration sur le secteur d'étude est très forte. Les indices sont trop nombreux pour qu'il ne s'agisse que de coïncidences. Il semble que nous ayons identifié un *kardo* et un *decumanus* dont les orientations correspondent exactement aux

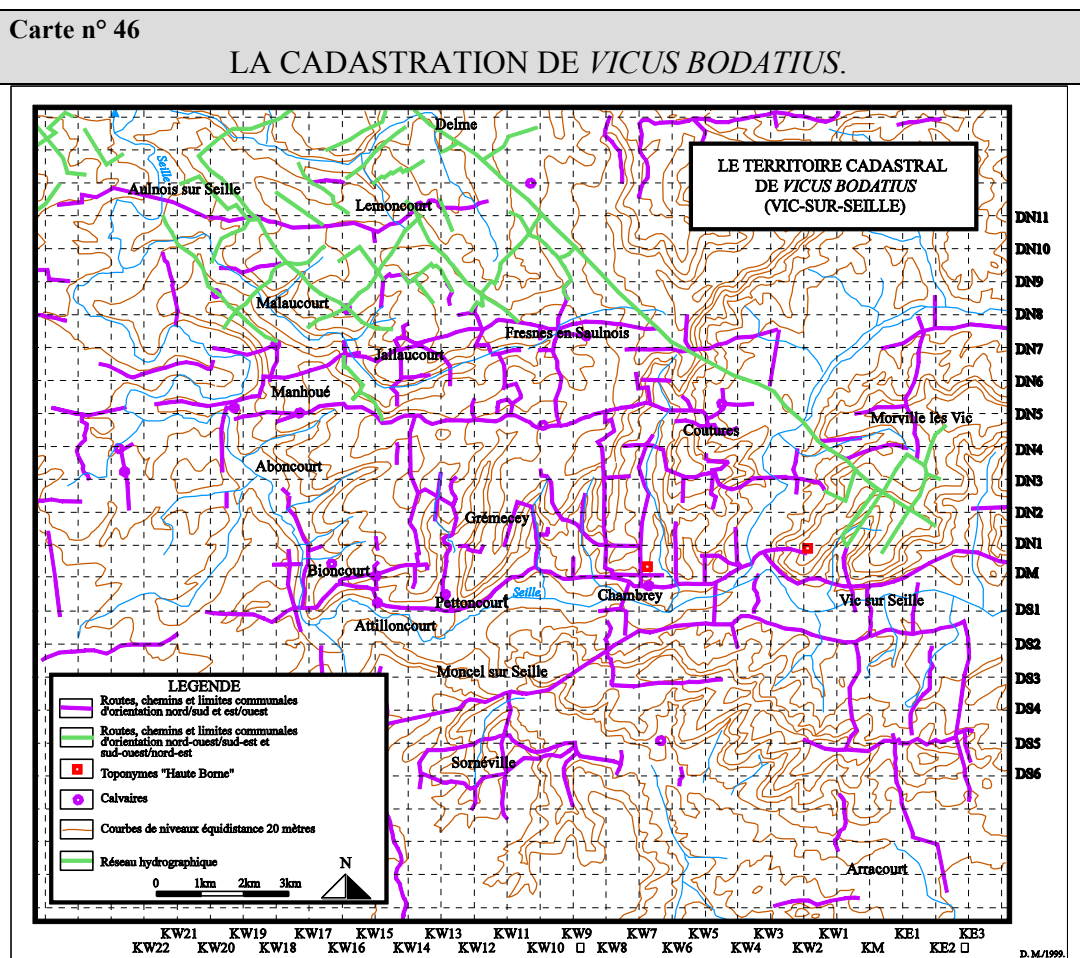
---

<sup>182</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

modèles les plus théoriques de la cadastration romaine ! Par extension vérifions les orientations parcellaires en différents endroits en périphérie de Vic-sur-Seille.

### Généralisation et conclusion.

A partir du carroyage trouvé à grande échelle, on peut établir une grille assez précise. En réalité, la zone cadastrée apparaît très nettement avec pour certains villages 80 à 90% des orientations correspondant à celles repérées dans la zone test. Il apparaît donc fondé de dresser une carte de cet ancien territoire cadastré.



Compte tenu des imprécisions au sud de la Seille (rive droite), on peut estimer la cadastration de Vic-sur-Seille à au moins 400 centuries, soit un territoire fiscal de 25 000 hectares. Vic-sur-Seille s'inscrit approximativement dans un espace d'une quinzaine d'hectares au sein d'une centurie.

Pourtant on peut relever, aux périphéries nord et est du territoire cadastré, une seconde orientation préférentielle de direction nord-ouest. Ces espaces de double orientation couvrent et oblitèrent une centaine de centuries (près de 5 600 hectares), soit un quart du « territoire » de Vic-sur-Seille. Faut-il en déduire une

seconde cadastration liée à la mise en place de la voie romaine de Metz-Strasbourg ? S'agit-il d'une réorganisation parcellaire liée à la création de Moyenvic ? Faut-il en déduire une réduction du territoire lié à Vic-sur-Seille ? Il est trop tôt pour répondre. En revanche, on peut noter que les limites sud et ouest du territoire de Vic-sur-Seille reprennent en partie les limites de l'archidiaconé de Vic-sur-Seille.

Cette cadastration de Vic-sur-Seille est-elle d'époque romaine ? Quels sont les éléments qui nous permettraient de dater cette organisation de l'espace ? En premier lieu, on peut relever l'organisation des deux rues de Vic-sur-Seille qu'on a notées comme *kardo maximus* et *decumanus maximus*. Mais le *vicus* a pu être restructuré n'importe quand entre la conquête et l'abandon de la Belgique I<sup>ère</sup> au V<sup>e</sup> siècle.

On peut recenser également ces *villae*, dont l'orientation correspond à celle de la cadastration, notamment celle de « la Justice » à Chambrey et celle du « Grand Sareu » à Grémecey. Or, ces *villae* ont en réalité une base indigène puisque l'une comme l'autre sont des *aedificiae* de la période de l'Indépendance. Les orientations seraient pré-romaines, donc la cadastration serait pré-romaine. Enfin la discordance au nord avec la grande voie romaine semble établir un recouvrement lié à la création de la voie romaine ou peut-être à la création de Moyenvic avec laquelle elle est en relation.

Il faudrait reconnaître dans le territoire ainsi identifié et délimité, un territoire fiscal et peut-être « politique » de l'ancien « Etat » des Médiomatriques, dépendant de Vic-sur-Seille. Ce territoire formait une division administrative à la *civitas* de Metz et plutôt qu'une cadastration, il faudrait peut-être évoquer des *celtic fields*, mais il est encore trop tôt pour l'affirmer, aussi, après le cas de Vic-sur-Seille, il convient d'étudier maintenant celui de Marsal.

#### 2.3.1.2.- Hypothèse d'une cadastration à Marsal.

Au moment de la conquête romaine, Marsal était une bourgade importante peut-être davantage que Vic-sur-Seille, donc l'hypothèse d'un territoire cadastré autour de Marsal est plus plausible qu'à Vic-sur-Seille. La démarche d'identification sera sensiblement identique à celle mise en place dans le cas de Vic-sur-Seille. S'il y a cadastration, alors on doit pouvoir identifier des carroyages élémentaires à proximité de l'ancien *vicus*.

Pour avoir un secteur représentatif, il est nécessaire de sélectionner une zone à forte densité de *villae*. L'espace compris entre Puttigny et Obreck est, comme le sondage de Chambrey, riche en vestiges d'habitat gallo-romain. De plus, sur cet espace, R. Berton <sup>(183)</sup> recense plusieurs chemins sauniers provenant du Val-de-Seille et des *vici* de Marsal et Vic-sur-Seille. M. Toussaint <sup>(184)</sup> signalait une voie romaine, considérée comme diverticule venant d'Obreck et allant vers

---

<sup>183</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>184</sup> Toussaint M., (1950) - *Ibid.*

Marsal... Cette route, quelle que soit son origine (pré-romaine ou romaine), forme un axe important d'orientation nord-sud et relie Eincheville et Marsal en ligne droite. Au nord, la RD. 20 entre Baronville et Faulquemont reprend approximativement le tracé de ce chemin saunier ou de ce diverticule. Dans sa partie médiane ce n'est plus qu'un chemin de terre (le « chemin de Baronville ») qui sert d'ailleurs également de limites entre Achain et Pévange, avant de devenir RD. 78<sup>a</sup> sur le territoire d'Haboudange. Au sud de la RD. 79, c'est à nouveau un chemin de terre se perdant dans les « Bois d'Haboudange », mais on retrouve ce diverticule dans la limite communale garnie de haies entre Burlioncourt-Obreck et Dédeling... La voie saunière se dessine ainsi par cette succession de fragments d'axes nord-sud dont seule la RD. 78<sup>a</sup> semble relativement importante. Mais l'espace que l'on se propose de sonder est séparé de Marsal par le plateau de Bride-Koeking. Pourtant, on peut justifier la recherche d'un lien entre cette zone et le *vicus* de Marsal par le fait que l'archidiaconé de Marsal s'étendait largement vers le nord, profitant probablement des voies saunières. Or précédemment nous avons comparé une des limites de la cadastration de Vic-sur-Seille avec la limite sud et ouest de l'archidiaconé de Vic-sur-Seille. On peut supposer un phénomène comparable.

La bande d'étude comprend les territoires finéraux des communes de Puttigny, Burlioncourt et Obreck. Elle sera limitée au sud par la RD. 28, approximativement d'orientation est-ouest. A l'est et à l'ouest, on prendra en compte les limites communales, elles aussi approximativement d'orientation nord-sud. Au nord, en l'absence de toute limite remarquable, on prendra comme limite une ligne reliant la cote 268, territoire de Burlioncourt (carte IGN de Château-Salins) et la ferme de la Moutelotte, territoire d'Haboudange. Le sondage couvre 2 200 hectares. Sur cet espace, on recense 7 *villae* (plus deux probables) soit une densité de une *villa* pour 315 hectares.

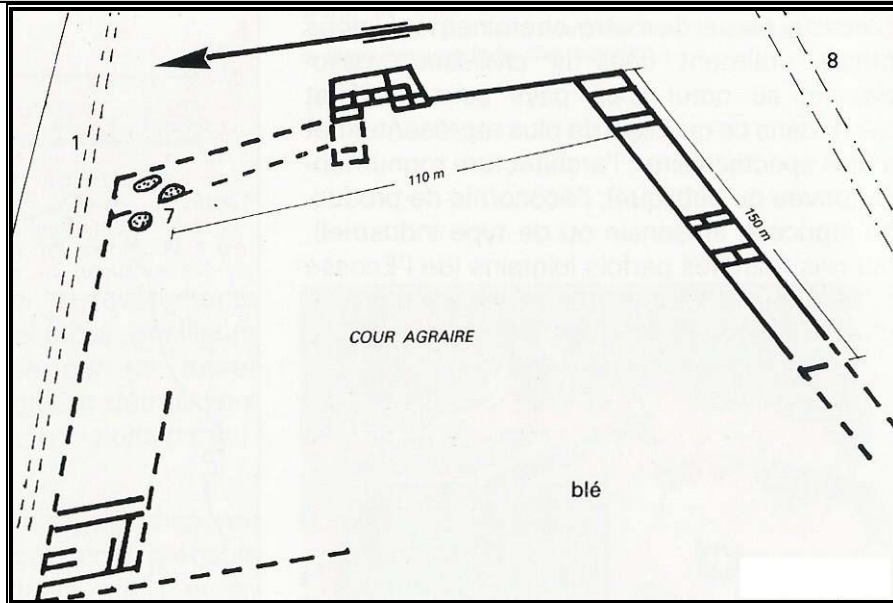
<b>Document n° 41</b>		
<b>CLASSIFICATION DES <i>VILLAE</i> DES VILLAGES DE PUTTIGNY, BURLIONCOURT ET OBRECK (185).</b>		
<b><i>Villae</i> sans aucune indication de taille.</b>	<b><i>Villae rusticae</i> (probables).</b>	<b><i>Villae</i> de taille moyenne à grande.</b>
« sur le village » « La Grande Vanne » <b>(Obreck)</b> « Le Haut des Cannes » « Ferme d'Hédival » « La Grève » <b>(Puttigny)</b> « Les Steindeling » <b>(Burlioncourt)</b>	« Brouch » <b>(Hampont)</b>  «Le Cany » <b>(Burlioncourt)</b>	« La Valisse » <b>(Puttigny)</b>

Certaines de ces *villae* ont une orientation nord-sud comme la *villa* de la « Valisse » à Puttigny, ce qui ressemble aux orientations des *villae* de la cadastration de Vic-sur-Seille.

<sup>185</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

Document n° 42

LA VILLA DE PUTTIGNY : ORIENTATION DES BATIMENTS <sup>(186)</sup>.



La villa de Puttigny couvre une surface comprise entre 3 et 5 hectares suivant les auteurs (M. Lutz, 1991, R. Berton, 1989). Son orientation nord-sud /ouest-est est conforme avec les orientations repérées. Selon R. Berton <sup>(187)</sup>, on ne perçoit qu'une partie de la « villa » car autour gravitent quelques autres bâtiments d'habitation.

Les orientations des villages actuels correspondent également aux orientations nord-sud et est-ouest recherchées. Les villages de Puttigny et Obreck ont une orientation est-ouest, à Burlioncourt, elle est nord-sud. Ces orientations semblent donc être les bonnes. Identifions maintenant les grands axes qui pourraient être issus de la cadastration. Le principal axe orienté nord-sud est matérialisé par la RD. 79 (il s'embranchement perpendiculairement au sud sur la RD. 28 et rejoint le village de Burlioncourt). A l'ouest de cette route, on peut relever presque parallèlement la RD. 28<sup>a</sup> qui relie Puttigny à la RD. 28. Cette route de liaison se poursuit vers Vannecourt avec une orientation identique 355°. Pourtant, entre l'orientation générale et le tracé il existe des nuances. En effet, la RD. 28<sup>a</sup> suit la rive droite du ruisseau de Vannecourt. La RD. 28<sup>a</sup> et la RD. 79 sont distantes l'une de l'autre de 1 625 mètres au contact de la RD. 28, mais cette distance augmente vers le nord, avoisinant les 1 875 mètres. Dans ce cas un des axes repérés correspondrait à une limite interne des centuries (*laterculus*). La RD. 28<sup>c</sup> et le chemin qui la prolonge au nord d'Obreck ont également une orientation nord-sud, ils sont distants de 3 kilomètres de l'embranchement entre la RD. 28<sup>a</sup> et RD. 28, soit 4 centuries. On peut donc en déduire que la RD. 79 est en fait une division de centuries. Or, pour avoir induré une route, cette ligne paysagère marquait probablement la limite de deux domaines, mais nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

La limite communale <sup>(188)</sup>, à l'est du chemin entre Puttigny et Vannecourt, a une orientation approximativement nord-sud (avec certes de nombreuses

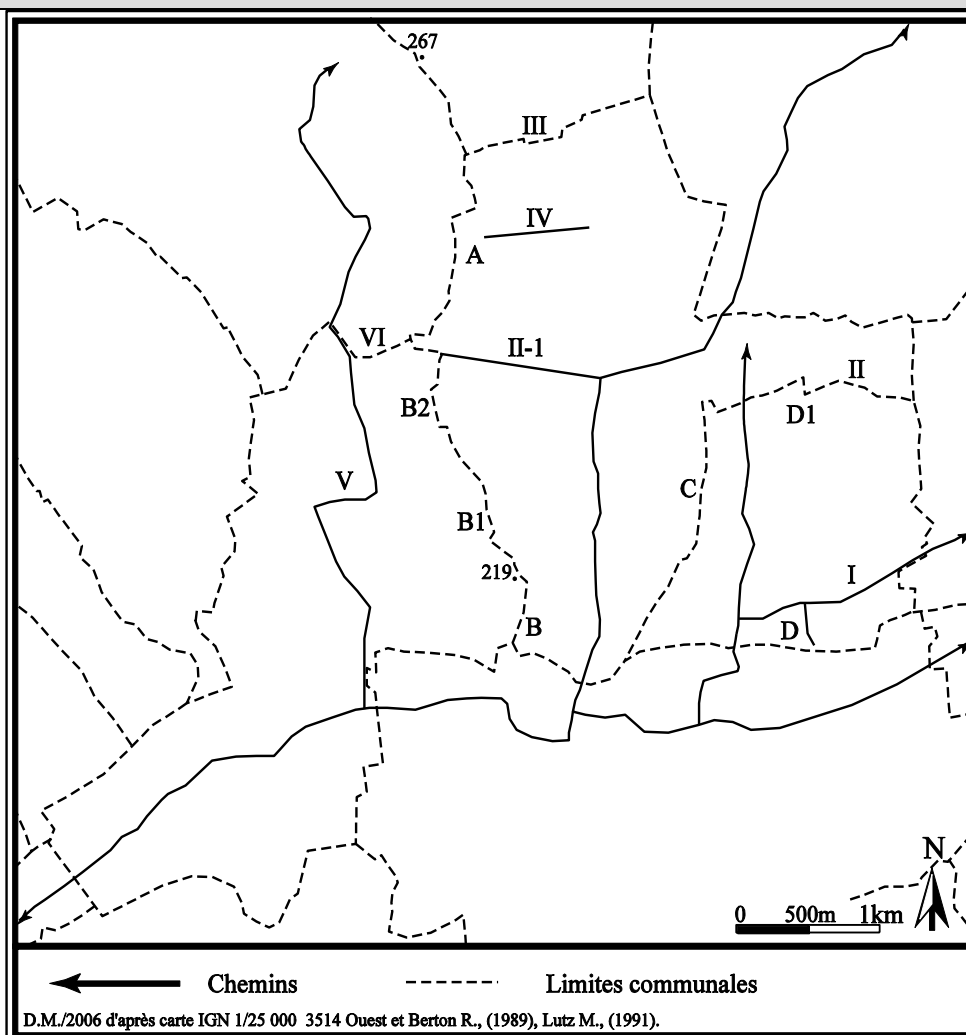
<sup>186</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>187</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>188</sup> Notée A sur la carte

« haches »<sup>189</sup>). Cette ligne est distante de 720 à 780 mètres de la RD. 28<sup>a</sup> et du chemin vers Vannecourt qui la prolonge. Parallèlement, la limite communale entre Burlioncourt et Puttigny (<sup>190</sup>) est distante, au contact de la RD. 28, de 1,5 à 1,6 kilomètre de la RD. 28<sup>c</sup> et de la RD. 28<sup>a</sup> (soit 40 *actus* ou la longueur de deux côtés de centuries). Cette limite (<sup>191</sup>) s'incurve vers l'ouest pour contourner le « Spielberg » et se prolonge en direction du nord, séparée de 750 mètres du chemin de Puttigny à Vannecourt (prolongement de la RD. 28<sup>a</sup>). Elle se trouve dans le prolongement d'une longue limite (<sup>192</sup>) entre quartiers qui relie les cotes 219 au sud et 267 au nord, distante de 750 mètres de la RD. 28<sup>a</sup>.

Carte n° 47  
LES PRINCIPAUX CHEMINS ET LIMITES DE LA ZONE D'ETUDE.



La limite communale entre Obreck et Dédeling (<sup>193</sup>) est d'orientation nord, elle est distante de 1 500 mètres de la RD. 28<sup>c</sup>, soit (2x750m). On peut relever

<sup>189</sup> Les « haches » sont le résultat des structures parcellaires dites « de quartiers croisés ».

<sup>190</sup> Notée B.

<sup>191</sup> Notée B1.

<sup>192</sup> Noté B2.

<sup>193</sup> Notée C.



également, sur le territoire d'Obreck, le petit chemin à l'est du village en bordure du canton « le poirier Jacques »<sup>(194)</sup> qui est distant de 750 mètres du village. Dans le prolongement de l'axe D, vers le nord, on observe « une hache » marquée dans la limite entre Burlioncourt et Obreck, aux « Hauts de Hesse »<sup>(195)</sup> qui pourrait également être recensée dans les limites de centuries.

Les axes est-ouest sont relativement moins nombreux. Le principal axe est-ouest est matérialisé par la RD. 28 entre la ferme d'Hédival et Château-Voué. Il n'y a pas d'autres grandes lignes paysagères aussi marquées, mais on trouve des fragments. L'ancien chemin reliant Obreck à Dédeling<sup>(196)</sup> est distant de 750 mètres de la RD. 28. La limite communale entre Obreck et Burlioncourt<sup>(197)</sup> dans le secteur de la ferme de Hesse est distante de 2 375 mètres (soit approximativement trois côtés de centuries) de la RD. 28.

La limite communale entre Burlioncourt et Haboudange<sup>(198)</sup> est distante de 675 mètres de la limite notée II et de 3 050 mètres de la RD. 28 (soit approximativement 4 côtés de centuries). Sur le territoire de Burlioncourt, une limite entre quartiers<sup>(199)</sup> d'orientation est-ouest, liant le village de Burlioncourt et la cote 249 à l'ouest de ce dernier, est distante de 2 250 mètres à 2 300 mètres (soit 3 côtés de centuries). Sur le même finage au nord du village de Burlioncourt, une longue haie<sup>(200)</sup> de 650 mètres de long, au lieu-dit les « Bans Arpentés » d'orientation est-ouest, est distante de 3 375 mètres de la RD. 28 (soit 4,5 côtés de centuries). On relève une limite interne de la centurie (*laterculus*). Sur le territoire de Puttigny, la rue principale du village<sup>(201)</sup>, d'orientation approximative est-ouest, est distante de 1 500 mètres de la RD. 28 ; au nord, une partie de la limite communale avec Vannecourt<sup>(202)</sup>, également est-ouest, est distante de cette même rue principale de 1 125 mètres (soit 1,5 côté de centurie). On relève de nouveau un *laterculus*. L'absence de grands axes est-ouest pose des problèmes d'identification de carroyage. On peut en relever un presque parfait à l'est d'Obreck. Ce carré de 750 mètres de côté est le seul ensemble complet.

---

<sup>194</sup> Notée D.

<sup>195</sup> Notée D1.

<sup>196</sup> Notée I.

<sup>197</sup> Notée II.

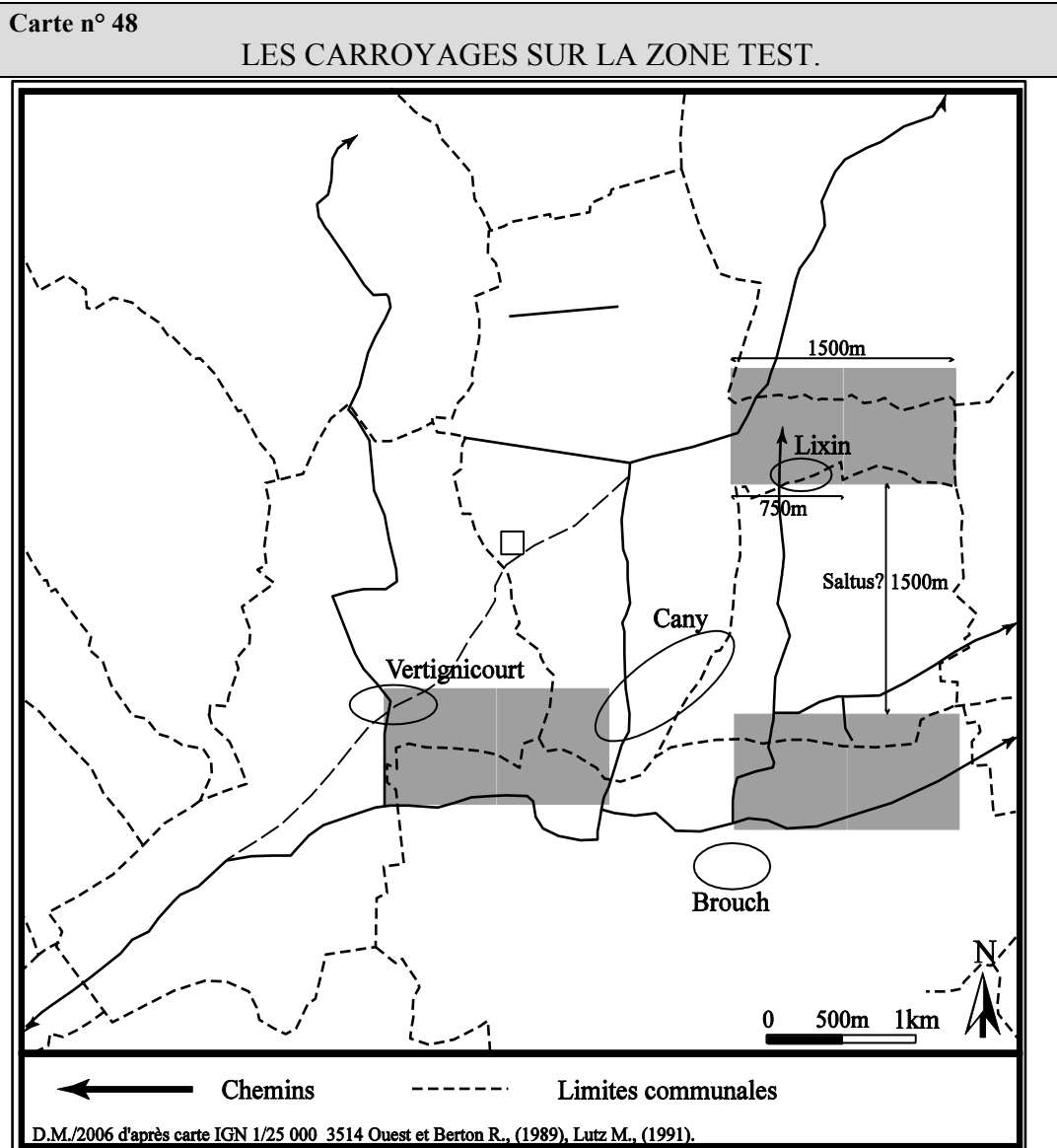
<sup>198</sup> Notée III.

<sup>199</sup> Noté II-1.

<sup>200</sup> Notée IV.

<sup>201</sup> Notée V.

<sup>202</sup> Notée VI.



Le secteur de la ferme de Hesse montre un groupe de deux carrés approximatifs, de même à Puttigny. On peut néanmoins affirmer l'existence d'un grand découpage, mais la présence de nombreuses lignes intermédiaires (*laterculus*) et la disparition de villages (Lixin, Carey, Vertignécourt, Brouch) ont remis en cause le carroyage en hiérarchisant les divisions secondaires, ou en réorganisant totalement l'espace agraire.

L'identification des centuries de la zone d'étude permet une vérification dans plusieurs autres villages du secteur de Marsal. A ce titre, il faut remarquer que la section de la RD. 28<sup>c</sup>, qui passe à Obreck et que nous avons estimée comme étant un axe de cadastration, se trouve sur une ligne virtuelle qui relie deux toponymes « Hautes Bornes » à Hampont et à Destry. Sans prétendre à une autre explication que celle des mégalithes (R. Berton), on ne peut que s'étonner de cette coïncidence déjà rencontrée à Vic-sur-Seille... Par extension, on peut vérifier la prépondérance des axes nord-sud et est-ouest. Les orientations des villages-rue

soulignent ces directions. C'est le cas de Puttigny et d'Obreck, mais aussi de Riche, Bellange, Dédeling, Suisse, Eincheville, villages également orientés est-ouest. Saint-Médard, Haraucourt-sur-Seille, Metzting, Rode, Landroff, Chémery sont orientés nord-sud. On ne recense qu'un problème majeur : Hampont d'orientation ouest-sud-ouest/est-nord-est. En réalité Hampont présente au niveau parcellaire une double association d'orientations qui est à mettre en relation avec la distorsion repérée dans le cas de la cadastration vicoise. Ce problème des doubles orientations se relève également à l'ouest de Puttigny, notamment sur les finages de Gerbécourt et Vaxy. Or, comme on a pu le voir précédemment dans le secteur de Vic-sur-Seille, une seconde cadastration a semble-t-il couvert la première.

### **Généralisation et conclusion.**

Pour conclure, compte tenu des recouvrements, il est difficile d'estimer le territoire de la cadastration de Marsal. Cette cadastration, comme celle de Vic-sur-Seille, semble être antérieure à la conquête romaine, la plupart des éléments routiers étant déjà mis en place avant l'arrivée des armées romaines.

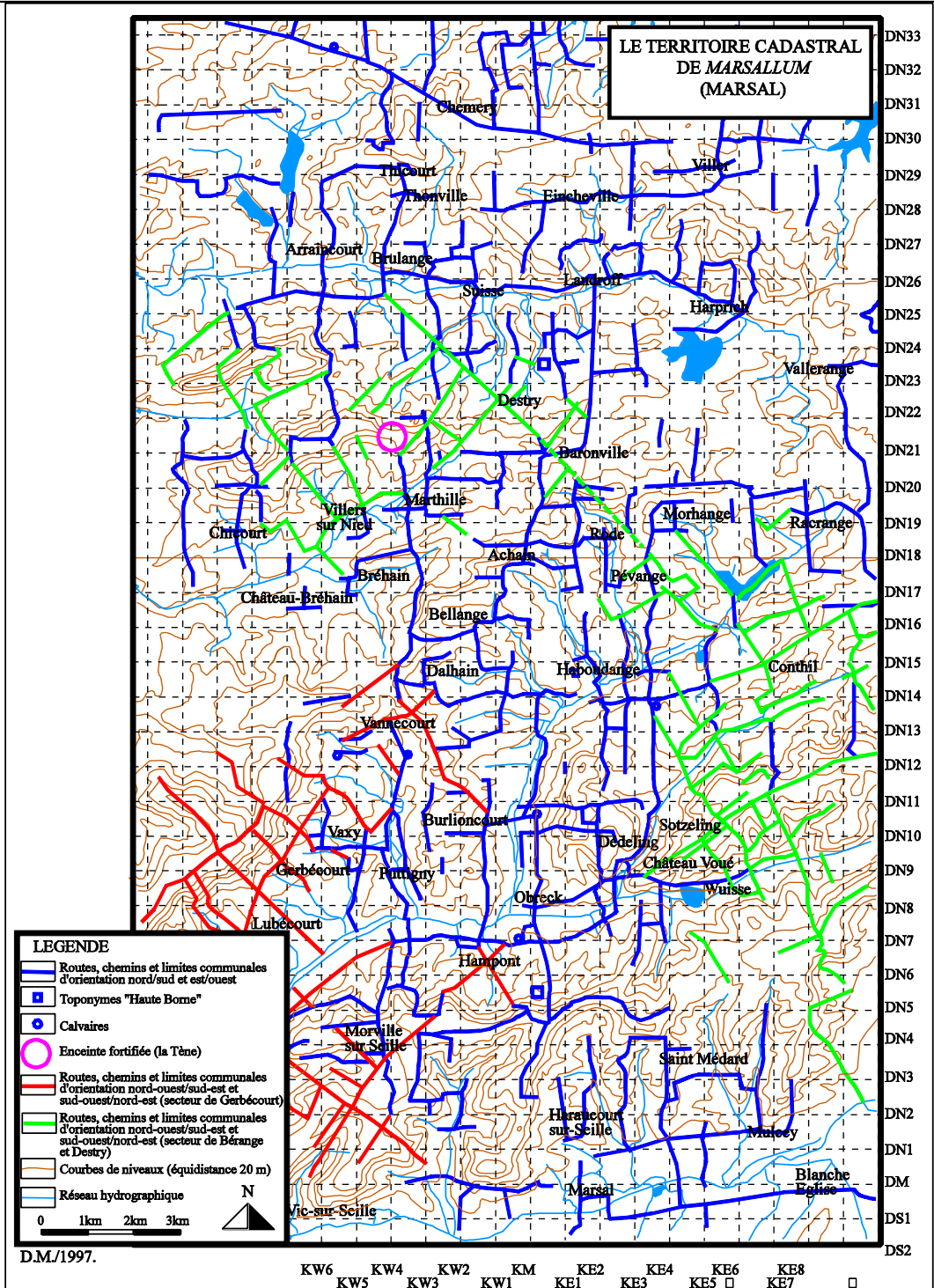
Par commodité, on fixera le *kardo maximus* à partir des toponymes « Hautes Bornes » repérables à Hampont et à Destry. L'axe decuman sera fixé par la voie romaine de Metz à Strasbourg qui reprend, dans le secteur de Marsal, l'orientation est-ouest d'un *decumanus* primitif. Le territoire s'étend largement vers le nord dans le secteur d'Eincheville-Chémery et on comprend mieux pourquoi on ne relève que peu d'adaptations parcellaires et viaires le long de la voie romaine de Metz à Boucheporn. En effet, tous les dessins parcellaires sont en relation avec la cadastration de Marsal déjà en place bien avant la création de la route. Cette extension rend intelligible également la frontière nord du Saulnois qui s'étend largement vers Many et Mainvillers<sup>(203)</sup>, rejoignant les anciennes forêts du secteur de Rémilly.

Dans le secteur des villages de Destry, Baronville, Marthille, Bellange, on observe une importante distorsion qui est en relation avec la voie romaine qui relie Rémilly à Tarquimpol. Ce recouvrement du secteur de Destry par des orientations liées à cette voie romaine laisse présager une nouvelle cadastration qu'il convient d'étudier, mais aussi semble éclairer le destin ultérieur du fisc de Destry-Bellange. Il est difficile de faire l'état exact de la situation de ce fisc par rapport à la structure cadastrale mise en évidence. Il nous reste toutefois à la mettre en relation avec *Ibliaco Vico*/Bellange. Toutefois, cette approche ne pourra être entreprise qu'après avoir mis en évidence la totalité des zones cadastrées.

---

<sup>203</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

Carte n° 49  
LA CADASTRATION DE MARSAL.



La carte ci-dessus a été établie à partir du fond 1/100 000<sup>e</sup> de l'IGN. Elle tient compte des éléments repérés précédemment au nord de Marsal. Ces derniers ont permis le positionnement d'une grille orthonormée dont le module élémentaire est de 710 m de côté. Pour indication, les éléments non conformes aux modules ont été signalés lorsque ces derniers sont majoritaires au sein du paysage. On peut remarquer l'unité apparente d'une bande territoriale d'une dizaine de centuries d'ouest en est et d'une vingtaine de centuries du sud au nord que l'on peut considérer comme le territoire « fiscal » de Marsal.

Enfin, l'enceinte fortifiée du « bois des Seigneurs » à Marthille, dont tout le monde s'accorde à voir une enceinte protohistorique, est probablement à lier au destin de Marsal. Il pourrait s'agir probablement d'un relais pour l'exportation du sel vers le nord, à une vingtaine de kilomètres de Marsal, soit une grosse journée de marche. Le « Bois des Seigneurs » se trouve à l'écart de la route, mais présente le meilleur site défensif possible.

### 2.3.1.3.- Hypothèse de cadastrations à Tarquimpol/Decempagi.

Le repérage de territoires cadastrés autour des *vici* de Marsal et Vic-sur-Seille permet d'envisager l'existence d'un territoire cadastré autour de la bourgade gauloise, qui par son développement est appelée à devenir la « capitale du Saulnois » à l'époque romaine. Dans les deux cas précédents, les orientations des cadastrations étaient nord-sud et est-ouest, avec une datation pré-romaine. C'est donc sur les mêmes bases que l'on peut rechercher une éventuelle cadastration dans l'espace proche de Tarquimpol/Decempagi, sur la base métrique de 750 mètres. Il convient également de prospecter le couloir de la Seille à la Sarre dont l'organisation rectiligne constitue un trait fort du paysage le long de l'actuelle RD. 38.

Néanmoins, l'importance du carrefour routier de Tarquimpol/Decempagi permet d'envisager la présence de véritables territoires cadastrés gallo-romains en relation avec des grands axes routiers. Ainsi il convient de prospecter le secteur de la voie romaine de Tarquimpol au Donon, au sud de Tarquimpol, ou encore la zone qui traverse le plateau de Bride-Koeking formant un ancien « pays » : Bérange dont on trouve trace dans les textes anciens <sup>(204)</sup>. L'éventuelle présence d'un territoire cadastré permettrait d'établir un lien entre *pagus* et cadastration et la présence d'une voie romaine pourrait indiquer un nouvel élément de l'organisation défensive du Bas Empire.

#### ▪ Le territoire cadastral originel ou la cadastration de Tarquimpol « A ».

L'hypothèse préalable concernant le territoire cadastral originel de Tarquimpol/Decempagi concerne un secteur où les orientations préférentielles seraient nord-sud et est-ouest, comparables en cela avec celles des territoires de Vic-sur-Seille et de Marsal. Les similitudes des cas conduisent à rechercher vers le nord de Tarquimpol les traces des parcellaires antiques. La carte précédente permet d'identifier autour des villages de Bassing, Bidestroff, Bourgalstroff... un secteur où les orientations des villages sont est-ouest. C'est donc dans ce secteur que nous rechercherons un éventuel territoire ancien. Ce secteur encadre un axe nord-sud : l'actuelle RD. 22. En bordure de cette route, sur le territoire de Bénestroff, on trouve mention d'un toponyme « Haute Borne » distant de 12 kilomètres soit approximativement 5 lieues « gauloises » <sup>(205)</sup> de Tarquimpol. La présence le long de la route d'éléments de métriques liés à la lieue dite

---

<sup>204</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>205</sup> La lieue gauloise est de 2 415 mètres contrairement à la lieue romaine de 2 222 mètres.

« indigène »<sup>(206)</sup> ou « lieue gauloise » semble conforter le lien éventuel entre le toponyme « Haute Borne » et la route. En fait, il faut reconnaître probablement dans l'axe de l'actuelle RD. 22, sinon un diverticule romain ou « indigène » repris à l'époque romaine, du moins un « linéament » important du paysage antique de la région.

L'absence des deux extrémités de la voie romaine, notamment la partie sud, soulève un important problème d'antériorité par rapport à une des routes romaines qui borde le Lindre, ainsi qu'à l'ancienne voie saunière, dite « de Saint Nicolas » et semble indiquer une nouvelle discordance autour de cette voie ancienne. A l'ouest, on relève une seconde route parallèle à la RD. 22 et distante de cette dernière de l'équivalent de 60 *actus* soit 3 100 mètres. R. Berton<sup>(207)</sup> signale cette route sous le nom « *Via lata Publica* », route citée en 846. Cet axe d'orientation approximativement nord-sud sur la plus grande partie de son tracé, M. Lutz le situe sur le territoire de Gelucourt et y reconnaît la route de Tarquimpol au Donon<sup>(208)</sup>. En revanche, sur le tracé évoqué par R. Berton, M. Lutz notait, dans son inventaire pour la commune de Vergaville, qu'une voie romaine emprunterait le chemin qui mène au « Haut de Saint Etienne » et se prolongerait ensuite, prenant une direction au nord vers Grostenquin. Pour lui cette route ne serait pas la « *Via Lata Publica* ». Cet axe apparaît encore assez nettement, sauf sur les finages de Lidrezing et Rodalbe et ne réapparaît que sur le territoire de Virming.

Il n'y a pratiquement aucun autre axe majeur pouvant servir à la reconnaissance d'une éventuelle cadastration. Ainsi, hormis la RD. 28<sup>f</sup> et quelques chemins de terre repérables à Bourgalstroff, Bassing ou Bidestroff, il n'y a aucun élément remarquable. C'est donc pour l'essentiel le découpage des cantons et la morphologie agraire qui doivent permettre une identification plus poussée du territoire cadastré. Paradoxalement, le secteur concerné abrite un nombre restreint de *villae*. Il faut donc en déduire que *villae* et territoire cadastré ne sont peut-être pas nécessairement liés, contrairement à ce qui avait été établi au préalable de cette étude. Cette constatation est à retenir dans la recherche de nouveaux territoires cadastrés, notamment dans la partie orientale du Saulnois.

Document n° 43 CLASSIFICATION DES <i>VILLAE</i> DE LA ZONE D'ETUDE <sup>(209)</sup> .		
<i>Villae</i> sans aucune indication de taille.	<i>Villae rusticae</i> (probables).	<i>Villae</i> de taille moyenne à grande.
La Brême (Bidestroff) La Haute Salée (Bidestroff) Nord est du village de Bidestroff		

<sup>206</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

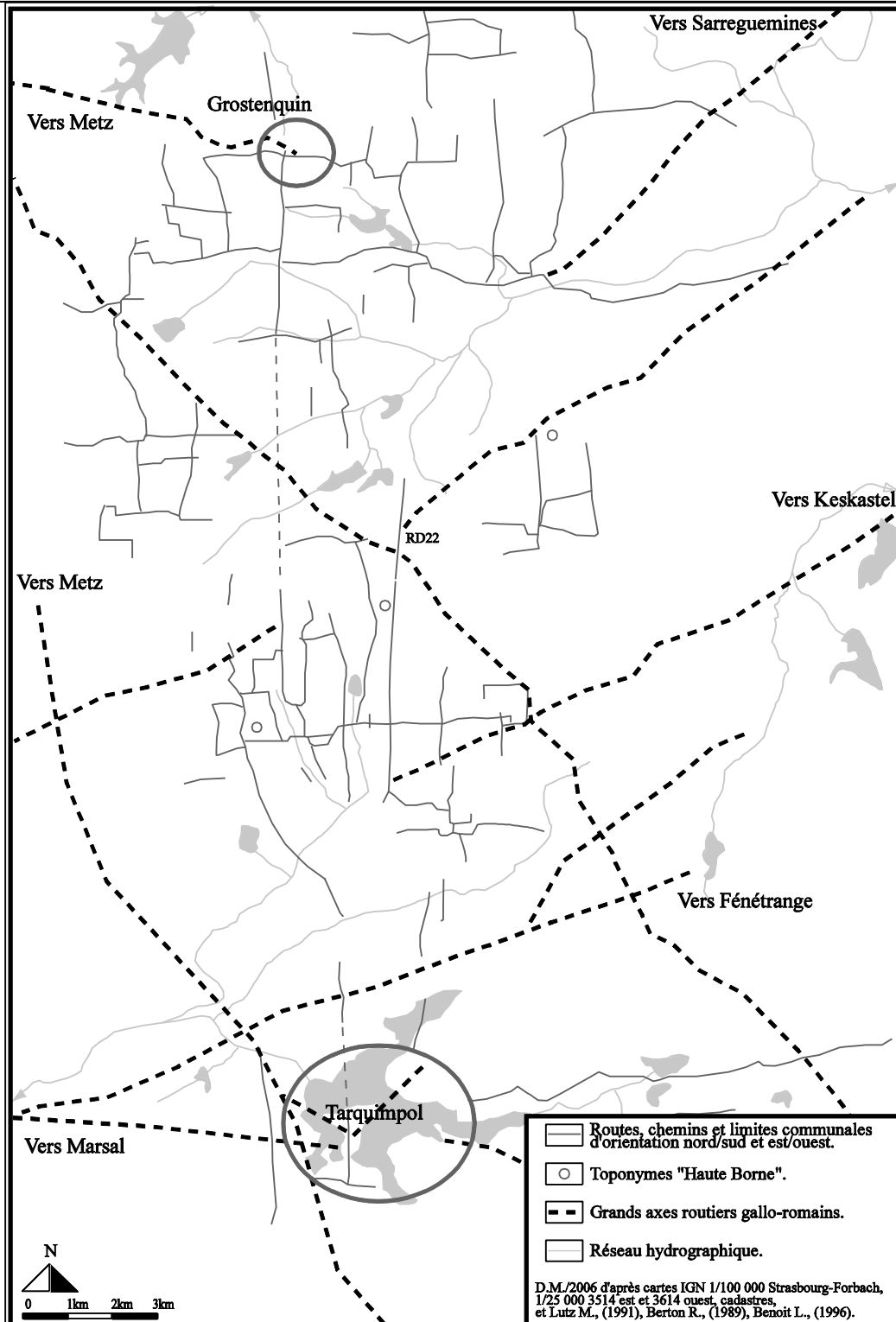
<sup>207</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>208</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>209</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

Carte n° 50

CADASTRATION « A » DE TARQUIMPOL/ DECEMPAGI.



Il est impossible d'estimer les vestiges du territoire cadastré originel. L'importance des recouvrements qu'il est possible d'observer sur ces marges est, ouest et sud laisse présager, comme à Vic-sur-Seille ou à Marsal, une extension plus importante mais aussi une antériorité et une ancienneté probablement pré-romaine, c'est pourquoi elle sera nommée par la suite cadastration de Tarquimpol « A ». Comme pour les autres bourgades, il faut supposer un parcellaire antique du type *celtic fields*, dont la métrique est construite sur la base de 750 mètres environ.

La présence régulière sur les finages cités d'éléments morphologiques dont la métrique et les orientations sont conformes aux orientations générales supposées permet d'envisager autour de Bassing, Bédestroff, Bidestroff et Bourgalstroff un territoire cadastré.

▪ La cadastration de Bérange ou cadastration « B » de Tarquimpol.

Nous avons pu voir précédemment que la cadastration de Marsal présentait, sur sa bordure est, une importante discordance. Or cette zone correspond au secteur dit du pays de Bérange dont l'essentiel est actuellement couvert par la forêt de Bride. Cette dernière constitue un obstacle méthodologique important. En effet, sa mise en valeur par l'O.N.F. a oblitéré en partie les axes anciens. Il faudra donc établir deux zones tests l'une au nord et l'autre au sud de la forêt.

Dans le chapitre concernant les territoires des fiefs, nous avons avancé l'existence d'une voie romaine reliant Destry-Marthille et Mulcey-Dieuze, la présence d'une telle route n'a pas été démontrée et seul L. Maujean l'évoque dans son histoire de Morhange <sup>(210)</sup>. Ni M. Lutz <sup>(211)</sup>, ni R. Berton <sup>(212)</sup> n'ont repris cette route dans leurs inventaires. Mais il est possible de la retrouver par fragments. Comme pour la route de Metz-Delme-Tarquimpol, on ne connaît pas son tracé exact dans le secteur de Tarquimpol. En fait, elle n'apparaît qu'à Guénestroff, où elle empruntait l'ancien sentier d'Arlange. Nous perdons à nouveau sa trace dans la forêt de Bride. Elle passait probablement par Arlange dont le chemin d'accès a repris le tracé. Elle réapparaît un moment à l'ouest de la ferme de Haut de Koeking où elle passe par la cote 303 qui se trouve toujours dans le prolongement du même axe. Elle réapparaît ensuite dans la dépression au sud de Conthil où elle reprend approximativement le tracé de la RD. 999. Son orientation générale est nord-nord-ouest (330°).

Après Conthil, selon L. Maujean, cette route qu'il qualifie de diverticule forme la « Ehringer Hochstrasse » du Moyen Age pour se diriger ensuite directement vers Baronville par le territoire de Rode, franchissant la côte de Morhange par le « chemin des Romains » cote 302. Elle reprend ensuite l'actuel tracé de la RD. 999 à l'entrée du territoire de Destry. Elle se prolonge de façon rectiligne jusqu'à Brulange où elle effectue un coude pour franchir la Rotte avant de reprendre ensuite son tracé jusqu'à Vatimont. Entre Conthil et l'ancien chemin d'Héring (« Ehringer Hochstrasse »), la route oblique légèrement, prenant une direction nord-est (315°), alors que précédemment elle avait une direction nord-est (330°).

Ce changement d'orientation semble annoncer la limite entre deux territoires cadastrés ; celui de Bérange et celui de Destry que nous étudierons ultérieurement. Cet axe, en partie effacé aujourd'hui, présente comme les autres routes déjà décrites une métrique d'époque romaine, ce qui en fait au moins un

---

<sup>210</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

<sup>211</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>212</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*



diverticule venant renforcer l'importance du carrefour de Tarquimpol qui apparaît de plus en plus comme le centre de convergence de nombreuses routes et de diverticules de toutes tailles.

La présence de points fortifiés en retrait de la route dès l'époque du haut Moyen Age avec les *castellum* de Château-Voué et probablement le « Bois des Seigneurs » à Marthille, semble lier cette route à la réorganisation défensive qui fait suite aux premières incursions barbares de la fin du II<sup>e</sup> siècle, mais il s'agit peut-être également d'une organisation postérieure à la création de la route. Afin de s'affranchir de l'obstacle du plateau, comme énoncé précédemment, deux secteurs vont servir à l'identification d'une éventuelle cadastration :

- le secteur de la vallée de la Banvoie soit les villages de Conthil, Lidrequin, Zarbeling, Sotzeling où l'absence de réorganisations parcellaires liées à des désertions en fait une « zone relique »,
- le secteur sud, délimité par les villages de Guénestroff, Guébestroff, Kerprich et Vergaville.

- Le secteur de la Banvoie.

La vallée de la Banvoie abrite comme dans le cas de la cadastration précédente un nombre restreint de *villae*, et il semble bien que l'importance de l'occupation humaine ne soit pas un élément déterminant de la recherche d'un territoire cadastré, contrairement à ce qui avait été établi en préalable.

<b>Document n° 44</b> <b>CLASSIFICATION DES <i>VILLAE</i> DU PAYS DE BERANGE <sup>(213)</sup>.</b>		
<b><i>Villae</i> sans aucune indication de taille.</b>	<b><i>Villae rusticae</i> (probables).</b>	<b><i>Villae</i> de taille moyenne à grande.</b>
« Vernembon » <b>(Sotzeling)</b> « Village de Bride » <b>(Wuisse)</b> « Fontaine Patrasque ou Moulin de Kerprich » <b>(Guébestroff)</b>		« Les schologues » <b>(Zarbeling)</b>

Outre ces quelques *villae*, M. Lutz <sup>(214)</sup> évoquait, faisant suite aux travaux de P. Weiler <sup>(215)</sup>, la présence possible d'un *vicus* au nord de Conthil. En effet, sur une dizaine d'hectares au lieu-dit « les Guerennes », P. Weiler avait relevé de nombreux fragments de tuiles et de moellons ainsi que de la céramique des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. Ce lieu se trouve exactement sur le tracé de la voie romaine venant de Destry, mais il forme également un carrefour avec une seconde route romaine qui suit le cours de la Petite-Seille.

<sup>213</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

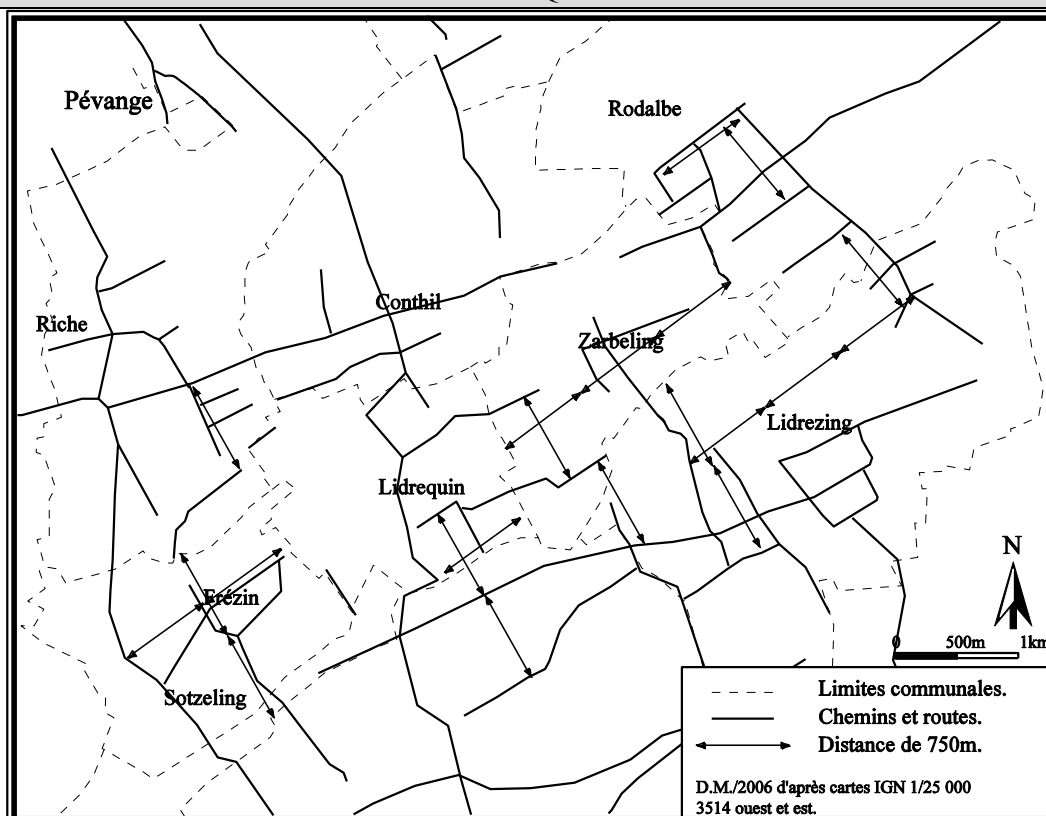
<sup>214</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>215</sup> Weiler P., (1981) - Deux années dans les labours à la recherche d'habitats gallo-romains, *Les Cahiers Lorrains*, n°1.

Cette route apparaît assez nettement sur la plus grande partie de son tracé. Elle est matérialisée au sud-ouest de Conthil par la RD. 28, puis le chemin d'Hédival, où elle franchit la Petite-Seille. La route n'est plus alors qu'un chemin de terre portant le nom de « chemin de Château-Salins » qui rejoint le village de Burlioncourt. A 350 m au sud-ouest du village, elle franchit une petite éminence du nom de « Spielberg » toponyme qui indiquerait selon J.M. Demarolle <sup>(216)</sup> une *specula* soit une tour de guet. La route disparaît alors pour réapparaître dans le secteur de Conthil, matérialisée par un chemin de terre. Après avoir traversé les finages de Virming et Bermering, où elle n'est signalée que par la présence de toponymes « Heidenstrasse », elle rejoint alors probablement le secteur de Grostenquin, où elle coupe la vieille route de Tarquimpol à hauteur de la ferme de Bening, distante de 2 200 mètres de Grostenquin (soit une lieue romaine). Plusieurs finages de forme rectangulaire, tels Lidrequin, Zarbeling, Sotzeling correspondent tout à fait aux orientations générales des voies romaines et de plus s'intègrent dans un maillage de modules de 710 mètres de côté comme le montre le document ci-après.

Croquis n° 51

FINAGES ET *FUNDI* : LES CAS DE SOTZELING, ZARBELING ET LIDREQUIN.

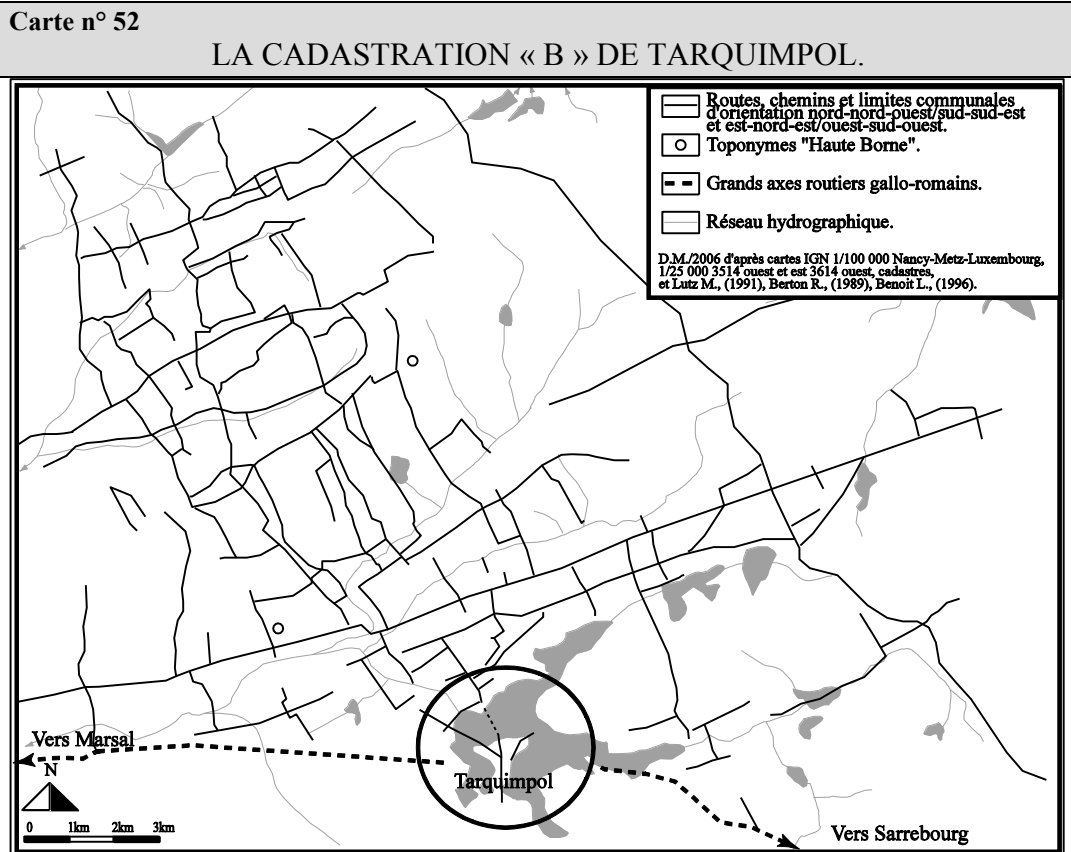


- Le secteur sud.

Les orientations générales recensées dans la partie nord se retrouvent également dans l'orientation des villages et des limites des finages de Guénestroff,

<sup>216</sup> Demarolle J.M., (1987) - *Ibid.*

de Guébestroff... elles sont également perpendiculaires aux tronçons de voie romaine liant Marsal à Tarquimpol. Le raccordement métrique des deux zones tests permet de lier les deux cadastrations en une seule que l'on nommera la cadastration de Tarquimpol « B » ou cadastration du « pays de Bérange ».



■ La cadastration « C » de Tarquimpol.

Dans la zone de recouvrement sud du territoire de la cadastration « A », il est possible de remarquer une organisation viaire orthonormée le long de l'actuelle route de Dieuze à Mittersheim, et comme dans le cas de la RD. 22, on peut se demander si cette route ne s'inscrirait pas dans le maillage gallo-romain. La présence d'éléments récents liés aux défrichements contemporains qui ont donné naissance aux fermes de la « Providence » à Bidestroff, de « Bellevue » à Zommange ou du « Bois Brulé » à Lindre Haute, ne permet pas d'éliminer cette route sous prétexte de modernité. En parallèle à cette dernière, on trouve à environ 700-710 mètres au sud un second axe très ténu, composé de chemins de terres et de limites de cantons, se prolongeant sur près de 10 kilomètres. Cet axe débouche de la vallée de la Seille et franchit les collines de « Haute-Lindre » et de « Bellevue », passant au nord de Zommange et au sud de Loudrefing. Il est possible de voir en cette ligne une route originelle dont la RD. 38 serait l'héritière. M. Lutz <sup>(217)</sup> signalait ce tronçon comme une voie romaine provenant du village de Lindre-Haute en direction de Zommange, mais il n'apportait aucune précision concernant sa direction finale. En fait, la route semble se perdre après

<sup>217</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

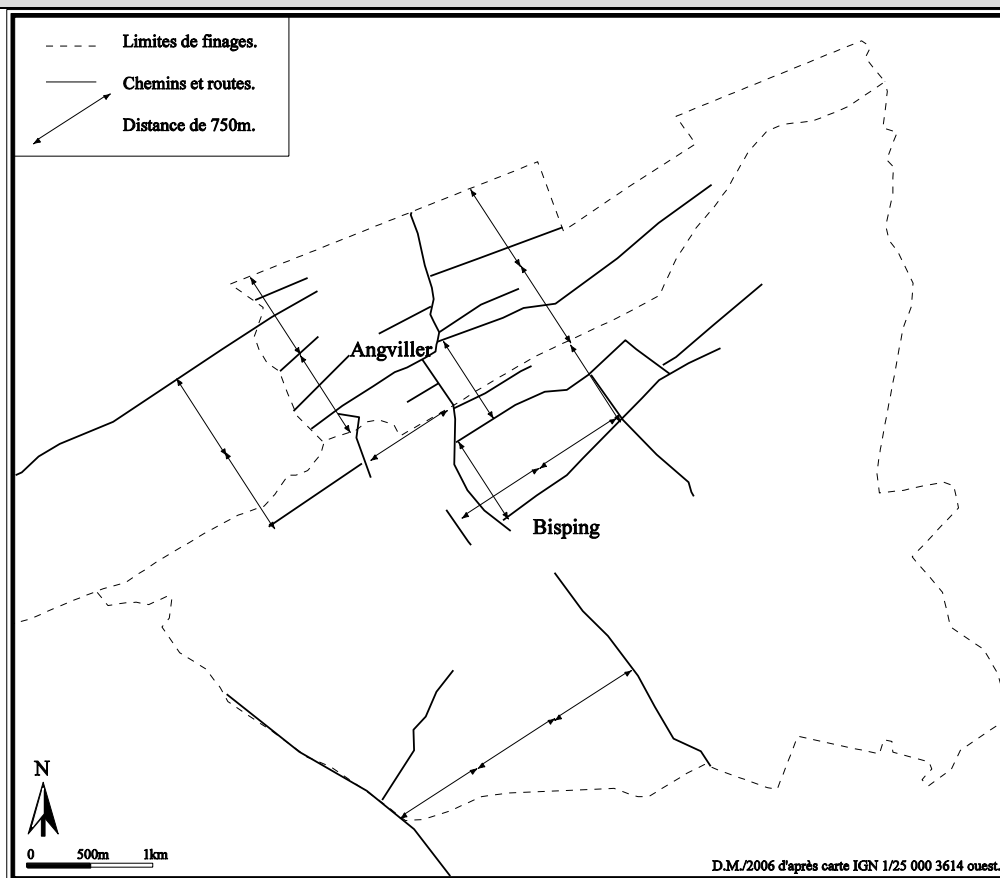
Mittersheim... mais on peut penser qu'elle se prolongeait encore vers Fénétrange, où elle rencontrait une autre voie romaine matérialisée par la RD. 39. La voie romaine identifiée par M. Lutz comme la RD. 38, offre des éléments de métriques romaines, mais contrairement à la RD. 22, il est possible de remarquer une double métrique liée à l'utilisation de la lieue « indigène » de 2 415 m et de la lieue « romaine » de 2 222 m. Cette situation paradoxale avait déjà été rencontrée par J. Peltre <sup>(218)</sup> le long de la route de Metz à Strasbourg dans le secteur de Delme. La présence d'une métrique romaine le long des deux routes laisse présager l'existence d'une possible cadastration. Cette dernière risque d'être difficile à établir en raison de la présence de différents obstacles :

- le canal des salines au nord de la RD. 38,
- les grands massifs forestiers qui s'étendent au sud des deux axes routiers entre le Lindre et Mittersheim,
- l'importance des essartages entre Lindre Haute et Zommange à l'origine de la création de fermes-écarts.

Tous ces éléments peuvent induire des erreurs d'interprétation et des doutes concernant le territoire couvert par des parcellaires antiques. Néanmoins, il est probable que le réseau viaire dans la zone défrichée soit déjà en place dans la période précédant l'essartage.

Croquis n° 53

LES CENTURIES DE BISPING ET D'ANGVILLER.

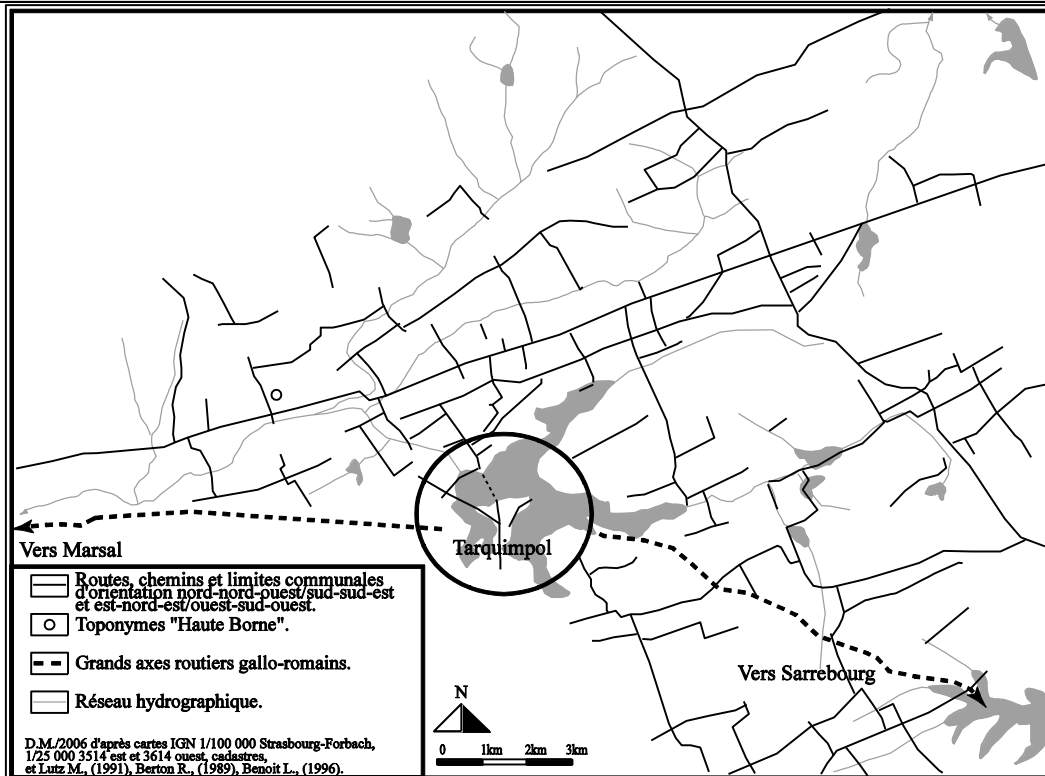


<sup>218</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

Afin d'identifier avec certitude des éléments cadastraux, il faut se reporter plus au sud sur les territoires de Guermange, Rorbach et Angviller. L'observation du dessin des parcellaires montre une organisation très orthonormée, notamment à Angviller dont les très anciens cantons du « Breuil » et de la « Corvée » ont des orientations tout à fait conformes à celle de la RD. 38. Il est possible d'identifier à partir de cette organisation parcellaire plusieurs centuries élémentaires de 700-710 mètres de côté au sein même des finages d'Angviller et de Bisping.

Carte n° 54

LA CADASTRATION « C » DE TARQUIMPOL.



■ La cadastration de la *Via Lata Publica* ou cadastration « D » de Tarquimpol.

Selon M. Lutz <sup>(219)</sup> qui reprend ici les estimations de M. Toussaint <sup>(220)</sup>, la voie romaine de Tarquimpol au Donon passerait « à droite » de Gelucourt. Il s'agirait, selon lui, du vieux chemin qui passe à la ferme Saint-Clément, longe la voie ferrée et vient ensuite couper la RD. 955 entre Azoudange et Maizières-lès-Vic. Au delà, on perd le tracé général de la route qui réapparaît au lieu-dit « Haie des Allemands » sur la commune de Richeval. Le secteur d'identification se limitera donc à la zone comprise entre Gelucourt et Maizières-lès-Vic (Hellocourt) du nord au sud, Bourdonnay et Azoudange d'ouest en est. Le secteur comporte quelques *villae* mais une fois encore la densité est bien inférieure à ce qu'on peut observer sur le plateau.

<sup>219</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>220</sup> Toussaint M., (1950) - *Ibid.*

<b>Document n° 45</b>		
<b>CLASSIFICATION DES <i>VILLAE</i> DE LA ZONE D'ETUDE <sup>(221)</sup>.</b>		
<b><i>Villae</i> sans aucune indication de taille.</b>	<b><i>Villae rusticae</i> (probables).</b>	<b><i>Villae</i> de taille moyenne à grande.</b>
Ormange (Gelucourt)	Pré de la fontaine-Videlange (Gelucourt)	Le village (Maizières-lès-Vic)

La zone d'étude, sans comporter de grands axes, offre une organisation parcellaire très systématique qui permet une identification d'un système orthonormé conforme à une trame de 710 mètres.

Si l'identification de la trame cadastrale ne soulève pas de gros problèmes, en revanche, il est plus difficile de limiter la cadastration en raison du nombre important de *hiatus* paysagers représentés par la forêt de Lagarde et surtout par la présence des étangs de Réchicourt et de Gondrexange. Pourtant le secteur offre un nombre très important d'axes parallèles ou perpendiculaires à la route romaine. Ainsi perpendiculairement à celle-ci on recense du nord au sud :

- la RD. 955 entre Maizières-lès-Vic et Azoudange,
- la RD. 161 que prolonge une série de chemins et petites routes dont les RD. 21<sup>c</sup> et RD. 40<sup>a</sup> depuis Laneuveville-au-Bois jusqu'à Moussey,
- la RN. 4 entre Domèvre-sur-Vezouze et Héming,
- la RD. 104 entre Blâmont et Richeval,
- la RD. 8 entre Pexonne et Val-et-Châtillon.

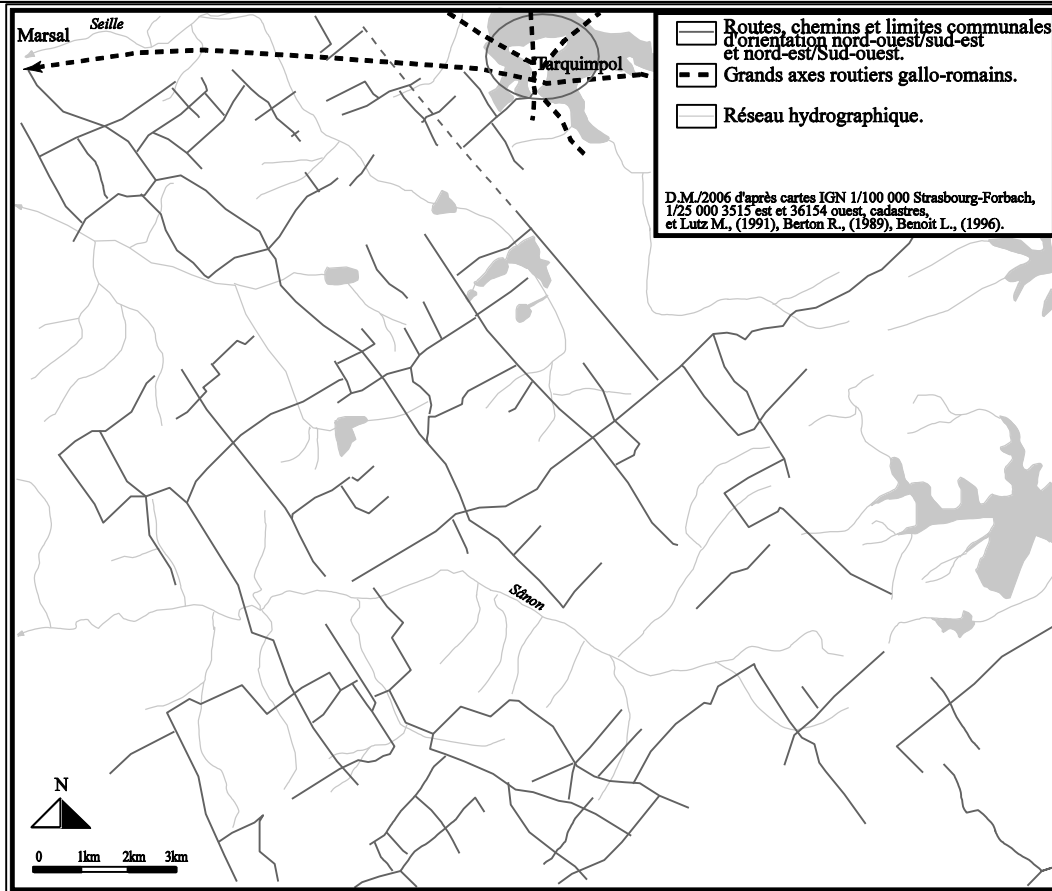
Parallèlement à la voie romaine, on recense une foule de petits chemins, mais seule la route de Maizières à Foulcrey forme un linéament de plus d'une dizaine de kilomètres. D'autre part, plusieurs finages correspondent aux maillages, tels Repaix ou Halloville et il est possible de voir en eux d'éventuels *fundi*. Enfin, plusieurs ensembles parcellaires, ainsi que les grandes orientations de très nombreux rains et terrasses observables, corroborent les orientations générales recensées précédemment. La cadastration de Tarquimpol « D » s'étendait probablement de la Seille au piémont des Vosges. Elle forme le plus vaste espace cadastré repéré puisqu'on peut l'estimer à plus de 1 000 km<sup>2</sup>.

Il convient de remarquer qu'elle semble liée à Sarrebourg, ce qui soulève un problème de limitations internes. En effet, il est probable qu'il existe au sein d'un tel ensemble des inflexions qu'une étude plus poussée permettrait de déceler. Elles expliqueraient probablement la césure entre les archidiaconés de Sarrebourg et Marsal dans ce secteur. Mais par cette étude de la cadastration « D », nous sortons déjà trop du cadre territorial du Saulnois.

<sup>221</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

Croquis n° 55

LA CADASTRATION « D » DE TARQUIMPOL.

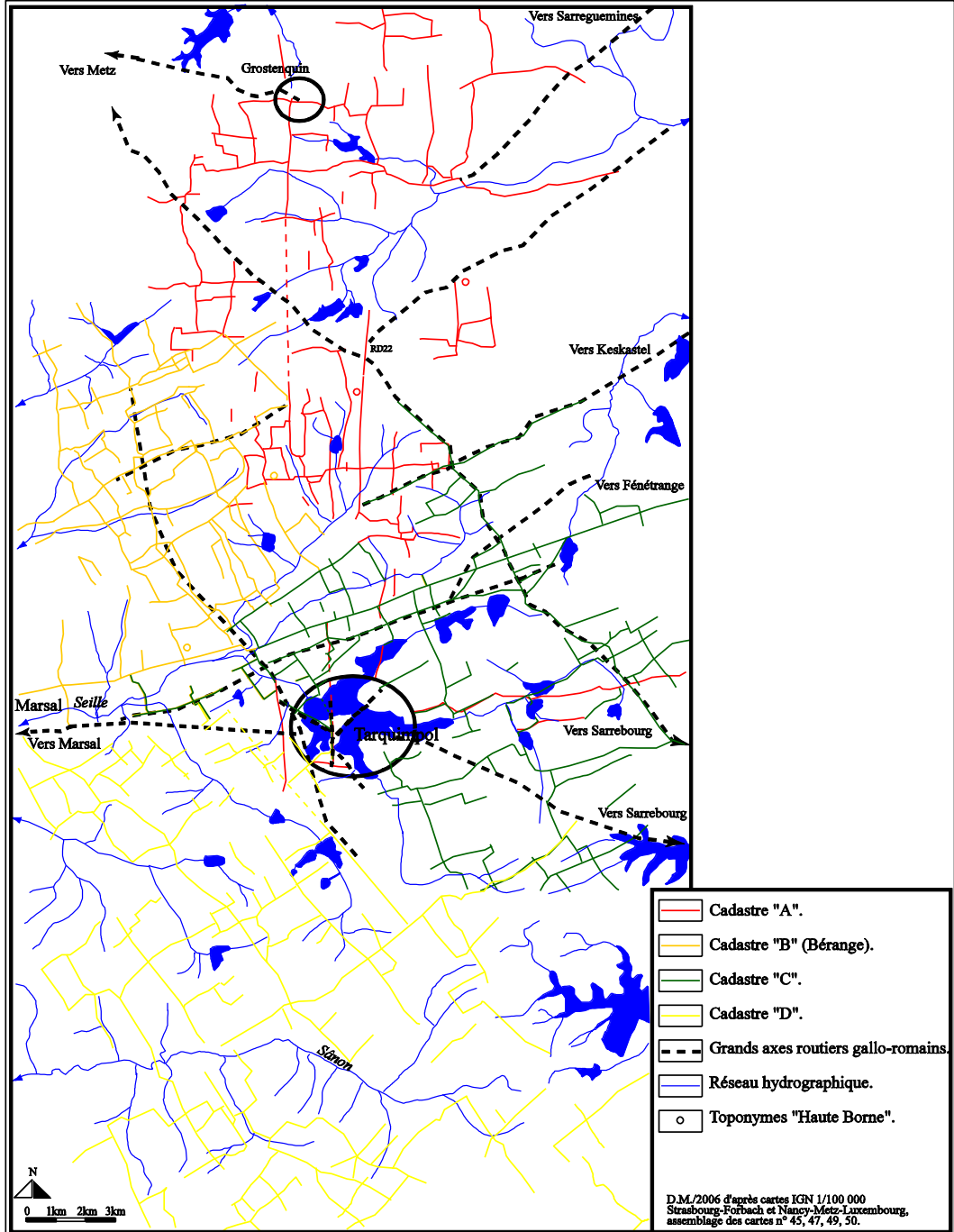


**Conclusion et généralisation.**

La bourgade romaine de Tarquimpol/*Decempagi* se trouve entourée par 4 territoires cadastraux qui composent ainsi le territoire agricole et fiscal du *vicus*. Ce territoire n'a pas été élaboré immédiatement après la conquête romaine. En fait, il faut y voir différentes étapes qui expliquent l'histoire de la bourgade de Tarquimpol/*Decempagi*. Au moins trois périodes de constructions de ces territoires cadastraux sont identifiables. En premier lieu, au nord de Tarquimpol, entre cette dernière et Grostenquin, on remarque un premier ensemble parcellaire dont seuls quelques vestiges sont encore perceptibles. Ils s'articulent autour des deux anciens axes matérialisés par la RD. 22 et l'ancienne « voie romaine » aujourd'hui simple chemin entre Vergaville et Grostenquin. Il est fondé sur un module de 750 mètres. Nous avons vu que seules quelques centuries de ce territoire sont encore perceptibles, la plus grande partie de cette « cadastration » a disparu, remplacée et couverte par de nouveaux cadastres, notamment la cadastration « C ». Cette dernière est probablement liée à l'ancienne voie romaine Metz-Tarquimpol à l'ouest de la ville qui se prolonge vers Lindre Haute et Zommange en un petit chemin plus ou moins parallèle à l'actuelle RD. 38. Ce territoire recouvre la partie sud du territoire cadastral original et amorce également

la colonisation de la forêt « frontière » entre Seille et Sarre. Cette cadastration est fondée sur un module carré de 710 mètres de côté. Le cadastre « C » forme un territoire relativement modeste par rapport au cadastre « A ».

Carte n° 56  
LES ORGANISATIONS TERRITORIALES AUTOUR DE  
TARQUIMPOL/DECEMPAGI.





Conjointement à cette mise en place, faut-il lier également la cadastration « D » ? Cette dernière s'appuie sur un tronçon de route qui lie Metz au Donon (la *Via Lata Publica* de M. Lutz). En fait, il est probable que cet axe et la cadastration qui y est attachée, ont été dessinés seulement avec la mise en place de la route de Metz-Rémilly-Destry-Tarquimpol que prolonge le tronçon Gelucourt - Maizières-lès-Vic. Il est également probable que la route romaine de Metz - Rémilly - Tarquimpol soit en fait la « *Via Lata Publica* ». Cette route a supplanté progressivement la route traditionnelle par Delme, ce qui explique l'importance de Destry et la localisation des deux fisci au haut Moyen Age.

La cadastration « D » prolonge la cadastration « B » du « pays de Bérange » suivant le même axe. Par sa taille comme par sa complexité, elle doit être estimée comme une cadastration de colonisation qui s'établit sur une zone apparemment vierge de toute délimitation ou cadastre ancien. On peut estimer chacune des quatre cadastrations à des périodes particulières de l'histoire de la bourgade. La cadastration « A » est probablement, de par son oblitération, la plus ancienne peut-être comme celles de Marsal et Vic-sur-Seille, pré-romaine. En effet, elle présente comme les deux autres cadastrations une organisation fondée sur des modules de 750 mètres.

La cadastration « C » a été mise en place au début du premier siècle après J.C. et traduit la réorganisation probable de la bourgade (peut-être son relèvement) par les romains. L'ancien territoire « A » est sans doute encore fonctionnel. Les invasions du II<sup>e</sup> siècle ont entraîné une nécessaire remise en cause des parcellaires et de la bourgade, mais aussi du système de défense ; c'est peut-être la cause de l'organisation d'un ou deux nouveaux territoires cadastrés : les territoires « B » et peut-être « D ».

Il faut rappeler qu'au sein du cadastre « B », A. Simmer <sup>(222)</sup> a cru reconnaître dans le couple Wuisse-Bride un ancien « *vicus* » limité au nord par le « *castellum* » de Château-Voué qui semble délimiter le cadastre « B » et le cadastre de Marsal.

#### 3.2.1.4.- Hypothèse d'une cadastration à Delme/*Ad Duodecimum*.

*Ad Duodecimum* est une bourgade éclatée qui s'est mise en place après la conquête romaine. Site d'étape, le long de la voie Metz-Strasbourg, nous ignorons son statut. Jusqu'à présent, seul le lien entre cadastration et *vicus* a été étudié. Pourtant, il y a de fortes présomptions concernant la présence d'une éventuelle cadastration autour de Delme. J. Peltre <sup>(223)</sup> avait recherché dans ce secteur l'impact d'une métrique fondée sur la lieue romaine et la lieue gauloise au sein des parcellaires. Le secteur présente un maillage assez dense de *villae* mais, une fois encore, les indications générales ne permettent pas une synthèse complète du maillage.

---

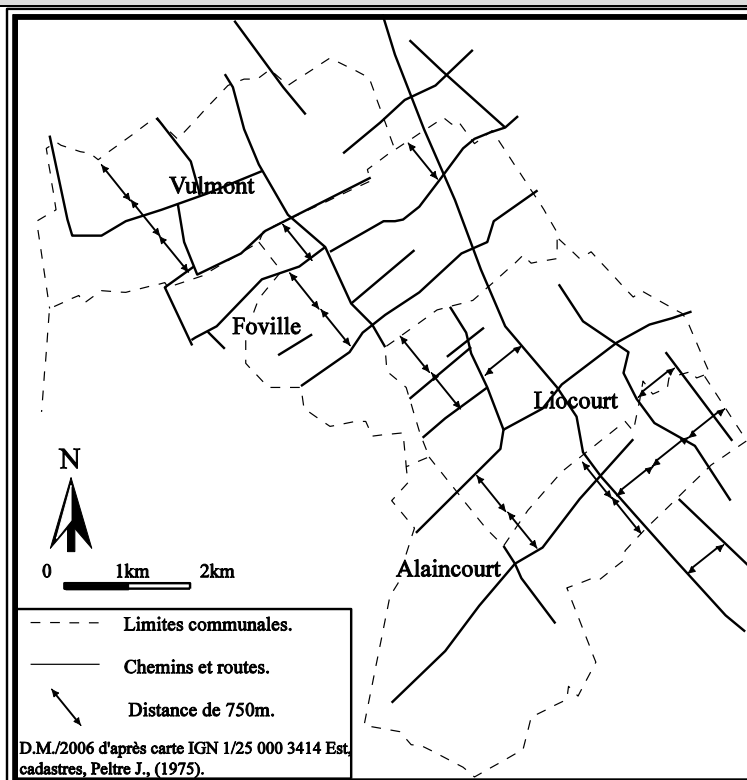
<sup>222</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>223</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

Document n° 46 CLASSIFICATION DES <i>VILLAE</i> AUTOUR DE DELME <sup>(224)</sup> .		
<i>Villae</i> sans aucune indication de taille	<i>Villae rusticae</i> (probable)	<i>Villae</i> de taille moyenne à grande
« Brucourt » <b>(Donjeux)</b> « La Magdelaine » <b>(Laneuveville-en-Saulnois)</b> « Bassoncourt » <b>(Oriocourt)</b>		

En fait, pour rechercher un impact global, c'est à dire une éventuelle cadastration, il convient de préciser que la voie romaine n'est rectiligne que sur un tronçon de 8 lieues romaines allant du sud de Solgne jusqu'à la côte de Fresnes-en-Saulnois. Son orientation générale, à 340°, a conditionné une grande partie des orientations du secteur et notamment les axes perpendiculaires.

**Croquis n° 57**  
CORRELATION ENTRE LES FINAGES DE FOVILLE, LIOCOURT, ALAINCOURT-LA-COTE ET PUZIEUX ET LA METRIQUE ROMAINE.



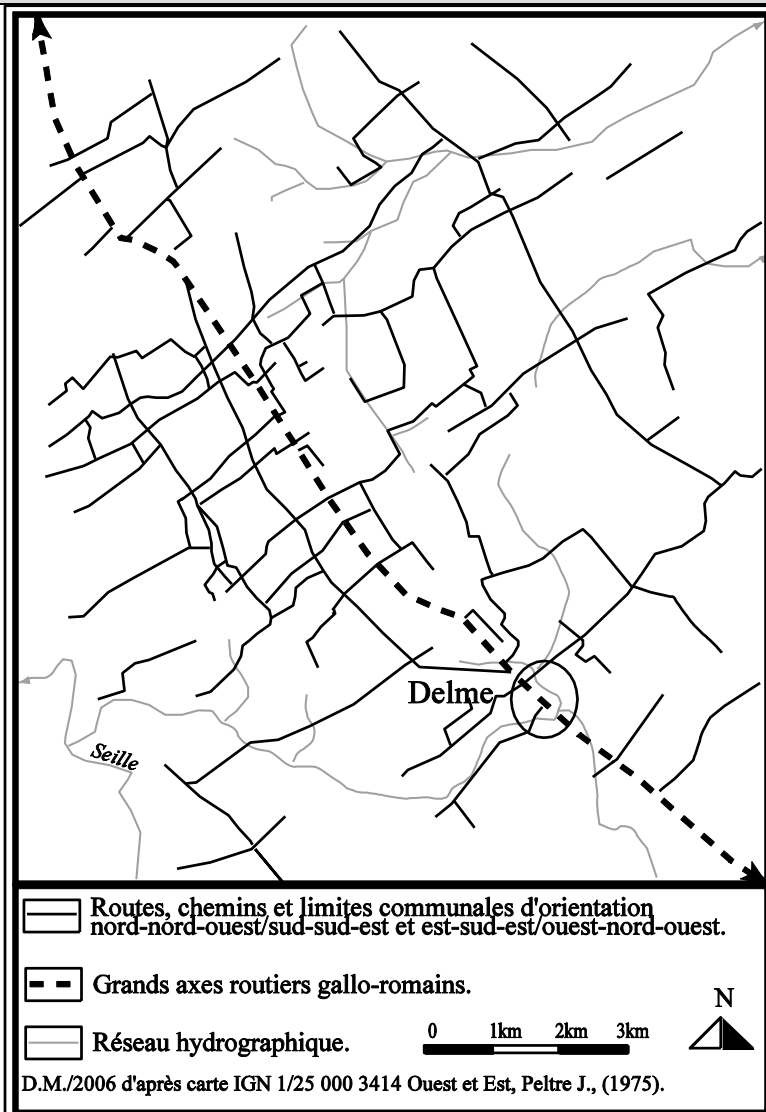
C'est dans le secteur de Foville, Liocourt, Alaincourt-la-Côte et Puzieux que transparait l'organisation la plus systématique. En effet, on peut relever une organisation systématique des finages et des chemins qui s'appuient sur la Côte de Delme. La métrique générale est encore une fois liée aux modules carrés de 710 mètres de côté. Ainsi, le finage d'Alaincourt a une largeur de 710 mètres. Ceux de Liocourt et Foville de 2 800 mètres soit 4 centuries et la distance entre la limite nord de Foville et celle de Solgne est de 3 500 mètres soit 5 centuries.

L'organisation parcellaire corrobore par son dessin systématique les orientations générales. Thimonville, Foville ou encore Alaincourt-la-Côte pour la partie originelle du finage s'intègrent parfaitement aux orientations générales de la voie romaine.

<sup>224</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

Carte n° 58

LA CADASTRATION DE DELME.



La cadastration de Delme couvre approximativement 180 à 200 km<sup>2</sup>. Sa structure et son organisation sont conformes à la voie romaine aussi on peut penser que sa mise en place date de la même époque. Cette cadastration empiète sur la partie nord de la cadastration de Vic-sur-Seille notamment à Fresnes-en-Saulnois.

Au sein de cette probable cadastration, il est possible d'identifier plusieurs *fundi* comme Puzieux, Foville ou Liocourt. Si la route romaine a conditionné dans le secteur de Delme une cadastration, alors il est possible d'envisager l'existence d'une cadastration dans le secteur du vicus du Haut-de-Saint-Jean.

2.3.1.4.- Hypothèse d'une cadastration liée au vicus du Haut-de-Saint-Jean.

Plusieurs éléments permettent de soupçonner la présence d'un territoire cadastral dans le secteur du vicus du Haut-de-Saint-Jean. Jusqu'à présent chaque *vicus* identifié ou signalé était lié à une cadastration, d'autre part, l'espace intercalaire entre les deux territoires de Vic-sur-Seille et Marsal présentait une zone de recouvrement liée à la présence de deux routes romaines dont la route Metz-Strasbourg, enfin une partie de ce secteur a formé au haut Moyen Age un pagus : celui de Gerbécourt. Ces indices laissent à penser qu'un territoire cadastral a pu exister entre la côte infraliasique et la vallée de la Seille. Ce secteur est

relativement bien pourvu en *villae* gallo-romaines. Si nous avons établi que la présence de ces dernières n'était pas un élément déterminant qui justifie ou conditionne une cadastration, elles restent néanmoins un élément important de vérification. Malheureusement, le secteur qui entoure la voie romaine ne laisse pratiquement aucune indication de la taille des *villae*.

<b>Document n° 47</b>		
<b>CLASSIFICATION DES <i>VILLAE</i> DU PAYS DE GERBECOURT <sup>(225)</sup>.</b>		
<b><i>Villae</i> sans aucune indication de taille</b>	<b><i>Villae rusticae</i> (probable)</b>	<b><i>Villae</i> de taille moyenne à grande</b>
<p>« Tracourt » <b>(Gerbécourt)</b> « En viller sur le Grand Jardin » <b>(Gerbécourt)</b> « Le Pavé » <b>(Amelécourt)</b> « Pré du Bangarde » <b>(Amelécourt)</b> « Les Louvières » <b>(Morville-lès-Vic)</b></p>	<p>« Les Cressottes » <b>(Château-Salins)</b></p>	

C'est autour de la grande voie romaine de Metz-Strasbourg, entre la forêt d'Amelécourt et le plateau de Bride Koeking que les présomptions d'un territoire cadastré sont les plus fortes. Ce territoire couvrirait les actuels finages de Morville-lès-Vic, Château-Salins, Amelécourt, Lubécourt, Gerbécourt, Vaxy, Puttigny et probablement Vannecourt. Il s'appuierait en partie sur la cuesta infraliasique. C'est d'ailleurs au sommet de la côte de Fresnes-en Saulnois que la route romaine venant de Metz effectue un léger changement d'orientation. Cette inflexion constitue probablement la limite nord de la cadastration.

Parallèlement à la voie romaine, on peut relever une grande partie de l'organisation des limites communales ainsi que des chemins villageois des finages du talus, mais ces éléments portent à caution dans la mesure où ils sont peut-être le résultat de l'organisation topographique. Perpendiculairement à la voie romaine Metz-Strasbourg, on relève 5 grandes lignes viaires (dont un diverticule) pour certaines à peine perceptibles :

- Le vieux « chemin de Vic », actuelle RD. 155<sup>t</sup>, depuis Morville-lès-Vic jusqu'à Hampont.
- Le « chemin d'Hédival » sur la rive gauche de la Petite-Seille qui correspond à la RD. 28, que prolonge un chemin de terre vers l'ancienne ferme d'Hédival,
- Le « chemin de Château-Salins », à peine perceptible, situé sur la rive droite de la Petite-Seille, il reliait jadis Château-Salins à Burlioncourt (nous avons reconnu en cette route un diverticule romain qui conduit à Conthil et au delà vers Grostenquin),

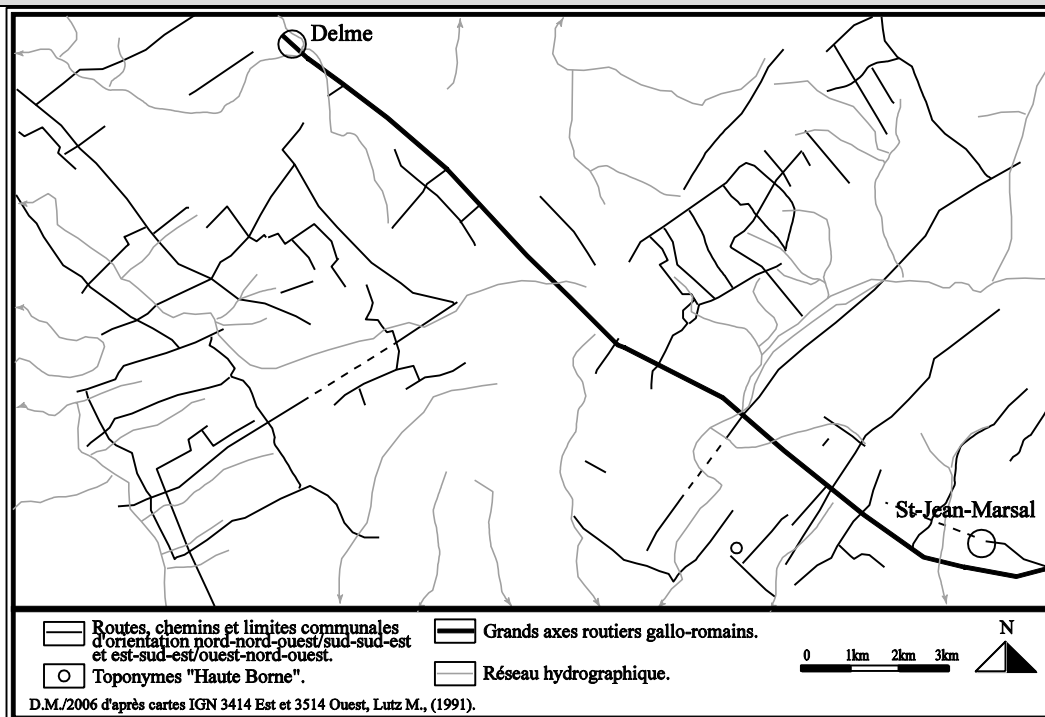
<sup>225</sup> Lutz M., (1991) -*Ibid.*

- Le vieux chemin lui aussi presque disparu qui reliait Lubécourt à Puttigny, dont seul le tronçon de la RD. 174<sup>t</sup> dans Lubécourt matérialise encore l'existence,
- La route forestière qui souligne le haut du talus et qui passe par les points cotés 354 / 357 / 354 / 325 mètres.

La métrique générale correspond approximativement à la métrique fondée sur des modules carrés de 710 mètres de côté. Ainsi, les deux anciens chemins qui encadrent la Petite-Seille (Chemin d'Hédival et chemin de Château-Salins) sont distants de 710 mètres. On peut retrouver ce module de distance entre le Chemin de Vic et celui d'Hédival (3x710 mètres) ou entre celui de Château-Salins et la route forestière (4 x 710 mètres). Seul le chemin de Lubécourt à Puttigny ne correspond pas tout à fait à ce schéma, puisqu'il n'est distant de celui de Château-Salins que de 1 075 mètres soit (1,5x 710 mètres).

Carte n° 59

LE CADASTRE DU PAYS DE GERBECOURT OU DU HAUT-DE-SAINT-JEAN.



Les orientations des villages du secteur et les orientations parcellaires correspondent approximativement au système orthonormé établi à partir des deux voies romaines. D'autre part, J. Peltre avait repéré des modules de 700 mètres de côté à Morville-lès-Vic avec une organisation parcellaire très systématique ce qui semble étayer fortement l'hypothèse cadastrale. Il faut donc reconnaître dans le secteur aval de la Petite-Seille une cadastration construite sur le carrefour routier de la route Metz-Strasbourg et du diverticule de Grostenquin. Cette cadastration, liée au *vicus* du Haut-de-Saint-Jean est probablement à l'origine de la formation du pays de « Gerbécourt ». Cette cadastration couvre 7 500 hectares soit environ 150 centuries (14 à 15 centuries de longueur sur environ 11 centuries de largeur)

dont certaines appartenaient aux cadastrations marsallaises et vicoises aux dépens desquelles elle s'est installée. Plusieurs finages du secteur (Gerbécourt ou Lubécourt) correspondent approximativement aux limites de cadastration et il faut peut-être y reconnaître d'éventuels *fundi*.

### **2.3.2.- Les cadastrations indépendantes.**

Plusieurs secteurs du Saulnois semblent présenter des ensembles cadastraux indépendamment du maillage des *vici*. Ainsi, il est possible de repérer trois zones où la trame viaire laisse présager la présence de territoires cadastraux :

- Le secteur d'entre Seille et Sarre autour d'Insming-Albestroff et de la vallée de l'Albe,
- Le secteur de Destry-Marthille,
- Le secteur du Haut du Mont à Tincry.

#### **2.3.2.1.- Hypothèse d'une cadastration dans la région d'entre Seille et Sarre.**

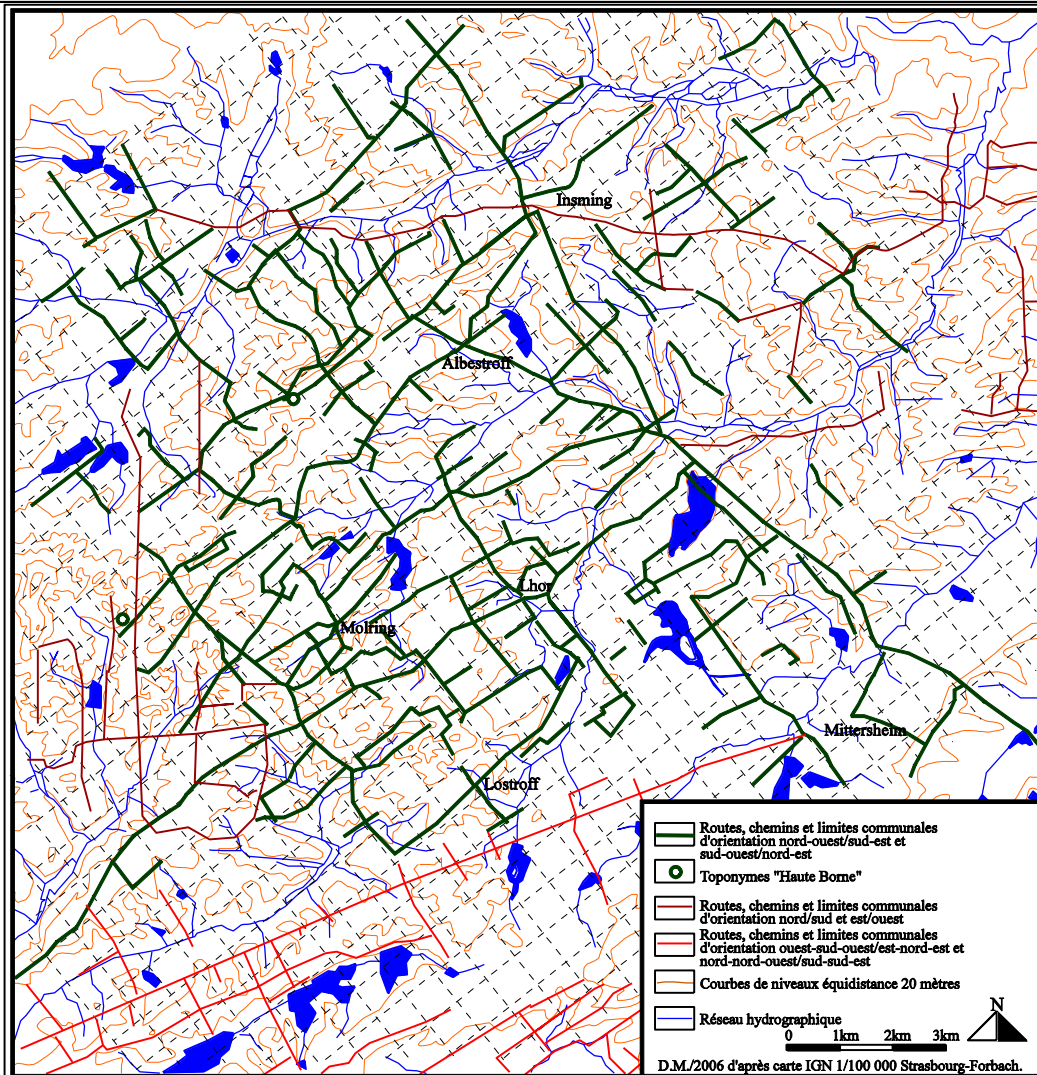
Ce secteur, nous l'avons déjà vu fait partie des régions pressenties par M. Lutz pour avoir connu une cadastration. Le secteur, aujourd'hui encore en grande partie forestier a été marqué par des colonisations. Seul le secteur de l'Albe offre un maillage villageois à peu près originel... mais en partie hors du Saulnois. En fait, hormis la voie romaine et la nécropole du bois de la Tange, il n'y aurait aucun indice d'une quelconque occupation romaine dans le secteur d'Albestroff, qui constitue pourtant le cœur de la cadastration. Tous ces éléments sont autant de contraintes qui empêchent une démonstration aussi rigoureuse que souhaitée d'une éventuelle cadastration. En fait, il convient de relier cette possible cadastration au maillage routier que nous avons déjà évoqué précédemment. En effet, l'ensemble du secteur semble être conditionné par la voie romaine de la Petite-Seille qui relie la voie Metz-Delme-Tarquimpol et la voie Metz-Grostenquin à hauteur de Grostenquin. Cette route se prolonge vers le nord-est où elle reprend le tracé de la RN. 74 dans le voisinage d'Hellimer jusqu'à Puttelange-aux-Lacs où elle se transforme en un simple chemin traversant la forêt du Furstwald puis le village d'Ippling, à partir duquel on perd de nouveau son tracé.

Parallèlement à cette route à 2,2 kilomètres (soit approximativement 3 centuries, ou une lieue romaine), on peut trouver une seconde « route » qui relie les villages de Léning, Gréning, Petit-Tenquin, Hislprich, Rémering-lès-Puttelange, Grundviller jusqu'à Sarreinsming et au-delà probablement vers Bliesbruck... La métrique générale des deux axes est liée à la double utilisation de la lieue romaine et lieue indigène. Plus au sud, on peut remarquer un troisième axe distant de 5 600 mètres (soit 8 centuries) du précédent. Cet axe, approximativement parallèle aux deux autres, relie les villages de Vahl-lès-Bénestroff, Montdidier, Insming et Kappelkinger. Il comporte un toponyme « Haute Borne ». Il faut remarquer que très fréquemment les toponymes de « Hautes Bornes » sont liés au maillage routier gallo-romain, aussi est-il nécessaire de revoir l'interprétation faite par R. Berton de tels toponymes dans les paysages. Sans pour autant y voir des bornes milliaires, ils ont un lien certain avec le réseau viaire et peut-être les cadastrations.

On relève également trois grands axes nord-ouest/sud-est. Le premier est matérialisé par la RD. 29 depuis Hellimer jusqu'à Insming, il se prolonge ensuite par un chemin forestier qui traverse la forêt d'Albestroff et enfin par la RD. 39 jusqu'à Fénétrange ou elle rejoint la route Tarquimpol-Lindre-Haute-Zommange. Le second n'est autre que l'actuelle RN. 61 entre Keskastel-Sarre-Union qui se prolonge au nord ouest par une succession de petits chemins et de limites de cantons dans le secteur d'Eich, puis par la RN. 56 jusqu'à Puttelage-aux-Lacs. Le dernier est la RD. 27 entre Bénestroff et le carrefour avec la RD. 38 (ferme de l'Espérance). La métrique générale, tout comme l'organisation viaire, correspondent approximativement au système orthonormé établi. Ainsi, Insming qui est au carrefour des deux axes RD. 29 et chemin De Vahl à Kappelkinger est distant de 9 300 mètres de la RD. 22 soit 13 centuries de 710 mètres... Seule la route de Grostenquin à Keskastel/Sarre-Union apparaît véritablement en discordance.

Carte n° 60

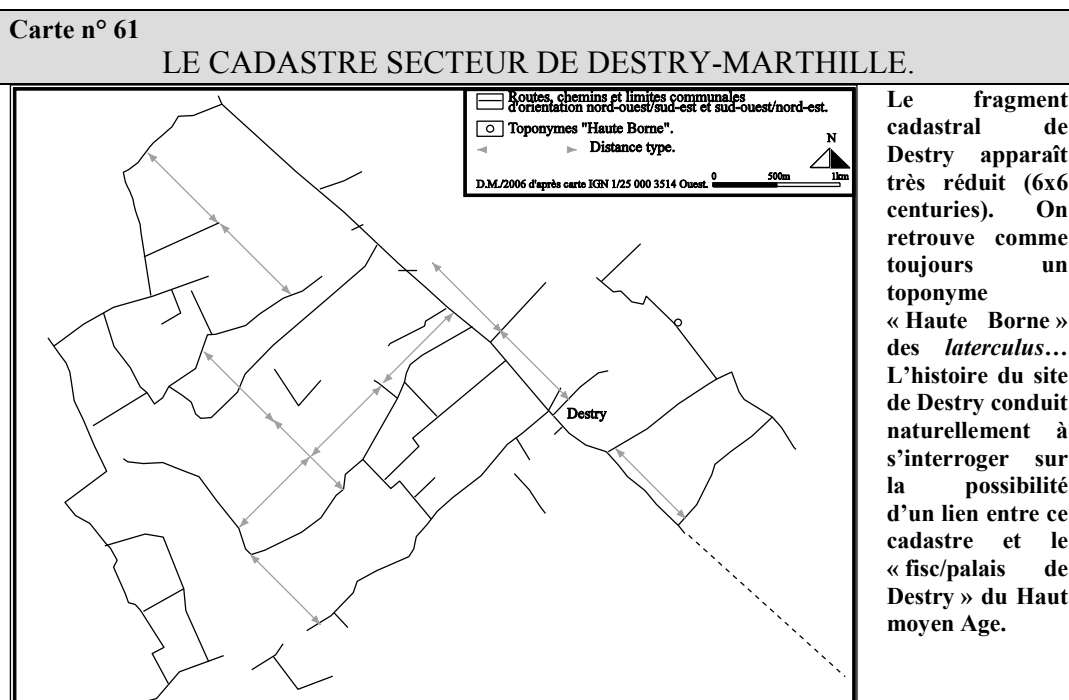
LA CADASTRATION D'ENTRE SEILLE ET SARRE OU D'INSMING.



Compte tenu de l'organisation générale des parcellaires en arêtes de poissons, il est difficile d'établir par la vérification parcellaire les orientations générales de cette cadastration. D'autre part, les importants essartages du Moyen Age dans les zones centrale et orientale sont autant d'éléments qui hypothèquent l'existence de cette cadastration. Pourtant, l'organisation générale dans le couloir de l'Albe qui est un secteur très peu remanié en raison de l'absence de *Wüstungen*, correspond aux orientations générales. La structure de nombreux finages du secteur concerné semble correspondre en partie à des éléments cadastraux, notamment les finages de Gréning, Petit-Tenquin, Réning, Insming. De tels finages se retrouvent également dans la partie sud ouest de la cadastration avec Marimont-lès-Bénéstroff. Cette cadastration est, par sa taille, une des plus importante. Sa partie sud-est n'est pas clairement délimitable en raison de l'importante forêt de Mittersheim qui oblitère presque totalement les vestiges de la cadastration.

### 2.3.2.2.- Hypothèse d'une cadastration : le secteur de Destry-Marthille.

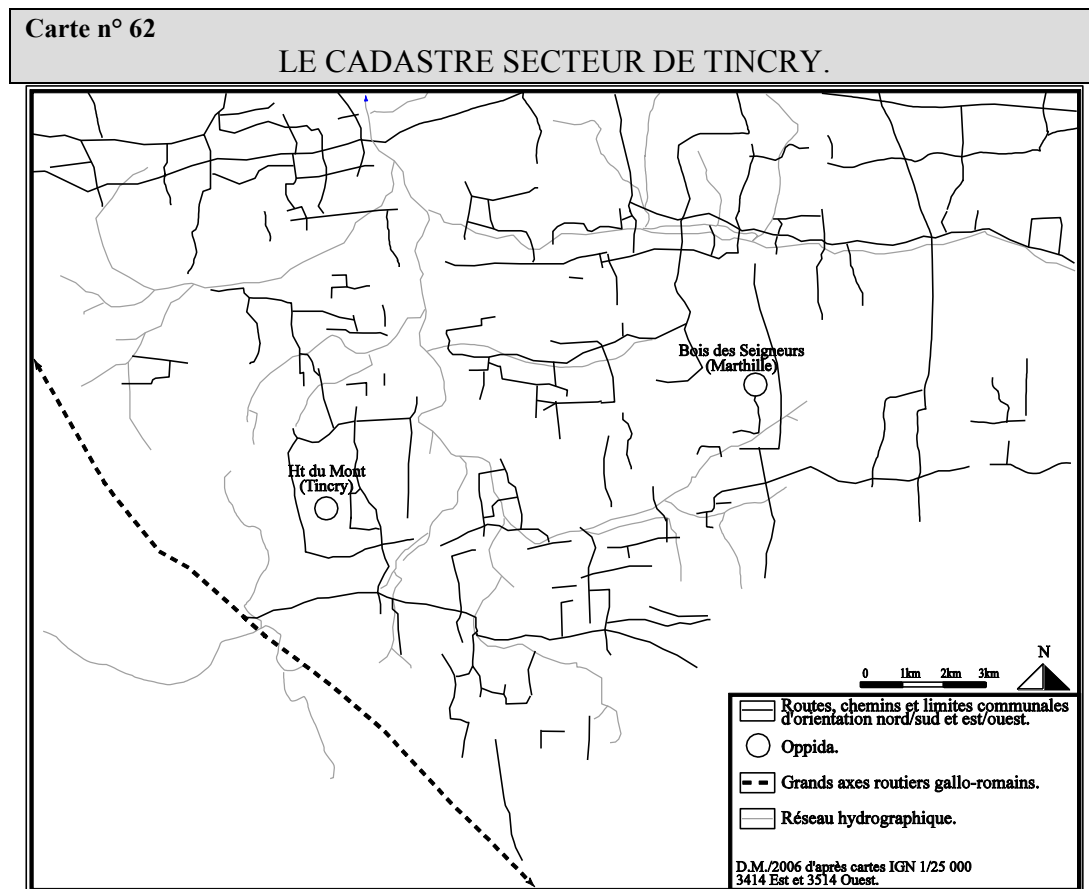
Nous n'allons pas développer cette cadastration, mais simplement remarquer que la carte dressée dans le cadre du cadastre de Marsal montre qu'il existait au sein des paysages du secteur de Tincry, Marthille, Baronville une autre orientation préférentielle des axes et des réseaux. Ces derniers s'organisent de part et d'autre de la RD. 999, probable ancien diverticule vers Tarquimpol. Une fois encore, on retrouve les mêmes modules de mesures agraires cadastrales de 710/750 mètres entre les différents linéaments. C'est pourquoi, on peut en déduire qu'il s'agit là d'un probable cadastre. En fait, il est possible de voir dans ce fragment cadastral de petite taille une *renormatio*, sans doute tardive.





### 2.3.3.3.- Hypothèse d'une cadastration : le secteur du Haut du Mont à Tincry.

Comme à Destry, il existe entre la zone de Delme et celle de Destry, au nord du cadastre du Haut-de-Saint-Jean, une petite zone autour du Haut-du-Mont à Tincry, dont la structure est conforme à celle du cadastre de Vic-sur-Seille. En fait, il semble que ce secteur corresponde finalement à un fragment du cadastre vicois, dont il paraît former une extension. On peut penser que le cadastre du « Haut-de-Saint-Jean » a oblitéré la partie médiane du cadastre vicois. On peut se demander toutefois si, après la *renormatio* du Haut-de-Saint-Jean, la zone cadastrale de Tincry était encore fonctionnelle.



### 2.4.- BILAN ET GENERALISATION.

La datation des cadastres paraît difficile à établir, toutefois pour quatre d'entre eux : Vic-sur-Seille, Marsal, Tarquimpol « A » et Tincry, il existe de fortes présomptions d'antériorité par rapport à la conquête romaine. Construits sur un module carré de 750 mètres de côté, ils présentent les mêmes caractéristiques d'orientation au nord-sud/est-ouest, qui s'appuient sur un réseau relativement ancien de routes et de voies saunières. Ces dernières ont probablement été reprises par la suite à l'époque romaine d'où leur pérennité. A l'exception de la cadastration du secteur de Tincry, tous les autres cadastres sont liés à une bourgade gauloise. Pourtant, il est probable que le secteur de Tincry soit à lier

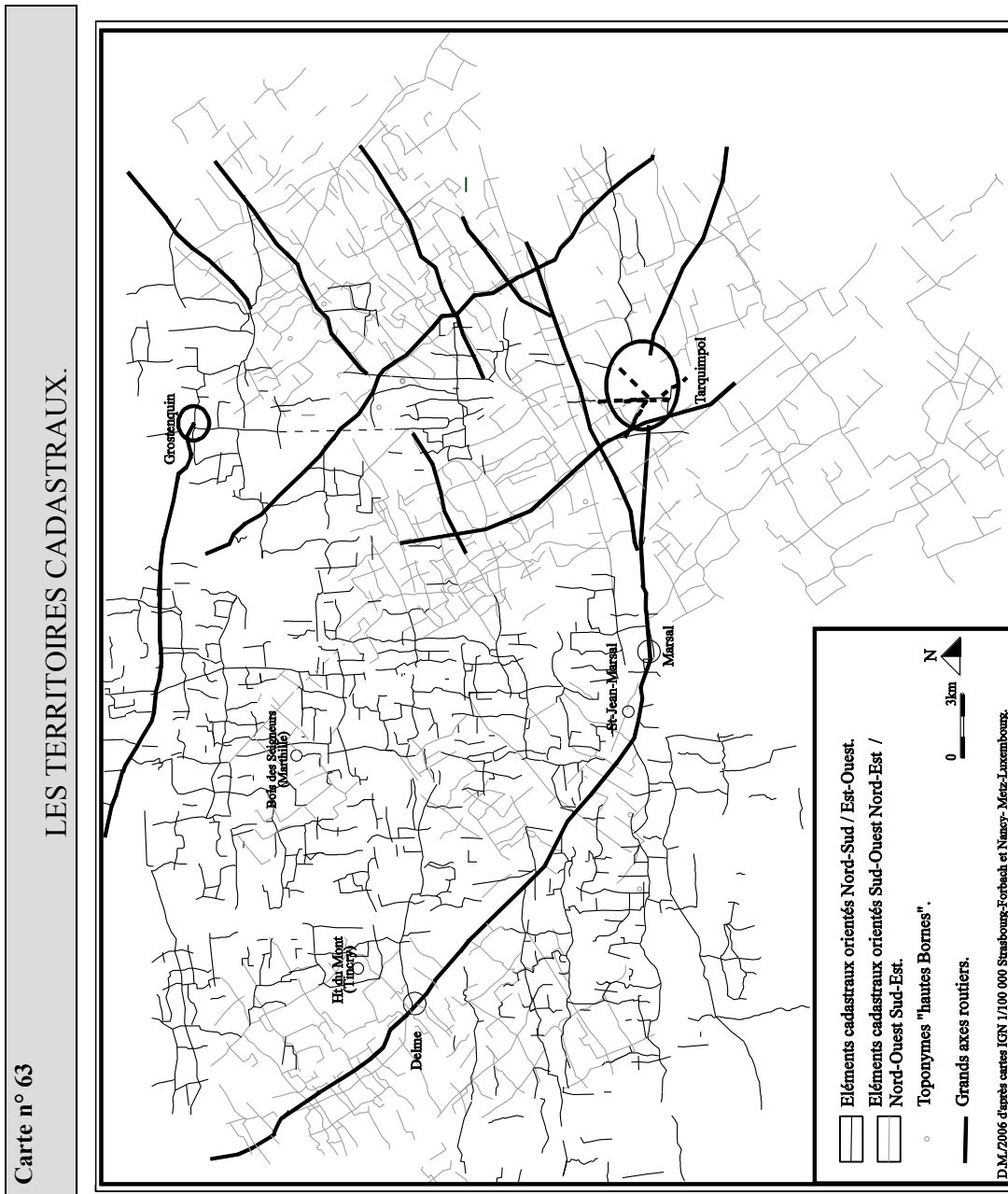
avec la bourgade de Vic-sur-Seille avec laquelle il est en communication par d'anciennes voies saunières qui traversaient le secteur actuel de la forêt domaniale d'Amélocourt et qui servaient de base à la cadastration de Tincry. La présence de cette forêt née en partie d'une reconquête du haut Moyen Age, constitue un obstacle important dans l'identification de l'unicité de ces territoires cadastraux. En fait, il est probable que les trois territoires anciens s'appuyaient sur trois relais au nord de la Seille et matérialisés par la ligne Tincry-Marthille-Grostenquin.

Les éléments qui laissent présager l'antériorité de ces cadastrations à la conquête romaine viennent essentiellement des chevauchements cadastraux liés à la mise en place du réseau routier romain. Ainsi, la cadastration du Haut-de-Saint-Jean rattaché à la voie romaine Metz, Delme, Haut-de-Saint-Jean, Tarquimpol oblitère une partie de la cadastration de Vic-sur-Seille et de celle de Marsal. Or la création de cette route est estimée par J.M. Demarolle à l'époque augustéenne. On peut donc penser que la création du territoire date de la même époque. La précocité des cadastres vicois et marsallais (antérieurs au règne d'Auguste) élimine toute possibilité de reconnaître des formes romano-indigènes comme elles ont pu être repérées dans la basse vallée de la Tille en territoire Lingons (<sup>226</sup>). En fait, il faut conclure à une forme purement indigène et pré-romaine.

Le territoire cadastral « A » de Tarquimpol offre une meilleure appréciation de la situation au lendemain de la conquête romaine. Les « destructions » d'une partie de la bourgade gauloise de Tarquimpol laissent présager un affaiblissement de la communauté « civique » indigène et donc la disparition progressive d'une partie de son « territoire ». La population « indigène » a été massacrée ou chassée vers les sommets vosgiens complétant la colonisation de ces derniers. Le maillage territorial ancien ne s'est maintenu que d'une façon marginale dans le secteur de Bourgalstroff-Bassing. Les romains ont alors recomposé l'espace dès le premier siècle probablement en créant le cadastre « C » fondé sur un module de 710 mètres de côté qu'ils ont complété ensuite progressivement par les cadastres « B » et « D ». Les cadastres purement romains sont fondés sur des modules de 710 mètres de côté. Leur mise en place est très probablement liée à l'extension progressive du réseau routier. Ainsi, on peut estimer la mise en place des cadastrations de Delme, du Haut-de-Saint-Jean et de Tarquimpol « C » conjointement à l'établissement de la route qui lie alors Metz à Tarquimpol. Cette route semble d'ailleurs avoir été réalisée par tronçons progressifs et on peut penser que les territoires cadastraux ont été réalisés en même temps. Ainsi la voie romaine de Metz à Solgne apparaît quasi rectiligne sur une distance de près de 8 lieues romaines avec une orientation à 350°. Passée Solgne, la route qui traverse Delme n'a plus qu'une orientation de 340° sur une distance de 8 lieues. Elle s'incurve encore au 330° formant un troisième tronçon de cinq lieues romaines autour du vicus du Haut-de-Saint-Jean jusqu'à Marsal. La date précoce de l'établissement du vicus du Haut-de-Saint-Jean (20-10 av. J.C.) semble se vérifier. Le lien avec la cadastration laisse penser qu'il s'agit d'une véritable colonisation entreprise aux dépens des territoires marsallais et vicois.

---

<sup>226</sup> Chouquer G., Favory F., (1991) - *Ibid*, pp174-182.



On peut s'interroger alors sur la place de la dédicace marsallaise en l'honneur de l'empereur Claude. En effet, comment cette bourgade qui a été amputée d'une partie de son territoire comme Vic-sur-Seille ou Tarquimpol et qui apparaît en disgrâce a-t-elle pu obtenir un statut de droit romain. En fait, si le vicus-faubourg du Haut-de-Saint-Jean est bien une colonisation, c'est la seule bourgade qui a une population de droit romain et il est possible alors de lui prêter la dédicace marsallaise. Cette constatation laisse présager du lien réel entre Marsal et le Haut-de-Saint-Jean qui forment une même bourgade éclatée, composée de romains établis aux dépens de l'ager marsallais et vicois et d'indigènes occupant toujours le site originel de Marsal.

La datation de la cadastration du Haut-de-Saint-Jean entre 20 et 10 av. J.C. permet d'estimer celle de Delme et de Tarquimpol « C ». En effet, la réalisation du tronçon de Delme est antérieure à cette période de 20-10 av. J.C. et celle de Tarquimpol « C » est postérieure à celle du Haut-de-Saint-Jean. Les indices du redéploiement de la bourgade de Tarquimpol/*Decempagi* autour de 40 ap. J.C. laissent présager toutefois de la lenteur de la réorganisation de ce secteur probablement le plus touché par la conquête.

L'intégration du Val-de-Seille au monde romain semble bien plus rapide que l'on ne l'accorde régulièrement. D'autre part, il apparaît nettement une réutilisation d'éléments préexistant tels que les trois cadastres de Vic, Marsal et Tarquimpol, mais aussi d'une partie du réseau routier, notamment celui de l'axe de la Seille. L'organisation romaine apparaît alors comme surimposée comme une nouvelle strate qui recouvre partiellement les éléments paysagers.

Cette intégration par étape au monde romain entre 20 av. J.C. et 40 ap. J.C. n'est qu'une première amorce. En fait, cadastration « B » de Tarquimpol, cadastration de Destry correspondent à l'ouverture d'un nouvel axe plus rapide de Metz à Tarquimpol. Cette route forme une ligne de défense mais aussi une réorganisation des cadastres anciens de Tarquimpol et Marsal qui ont été malmenés lors des invasions de la fin du II<sup>e</sup> siècle. Ils s'accompagnent de la densification du maillage urbain du Val-de-Seille et de la restructuration de la route Einville-au-Jard - Moyenvic.

Sur les traces du passé.

## **Chapitre trois**

### **Les signes paysagers du haut Moyen Age.**

En théorie, il n'existe aucun vestige visible de cette période au sein de notre principale source d'informations : le paysage. Les sources écrites, elles non plus, ne fournissent plus qu'épisodiquement des informations sur tel ou tel village. Faut-il se résoudre à oblitérer cette période, à renoncer devant l'indigence des sources ?

Il faut reprendre toutes les sources et les informations disponibles sur le Saulnois de cette époque. Ces sources concernent notamment les nécropoles, les archives des domaines carolingiens (le plus souvent ecclésiastiques)... D'autre part, les recherches entreprises sur les villages disparus nous ont permis de faire émerger du magma des linéaments des paysages actuels, des fragments des anciens systèmes agricoles pré-openfields.

## 1.- LES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES MEROVINGIENS ET CAROLINGIENS EN SAULNOIS.

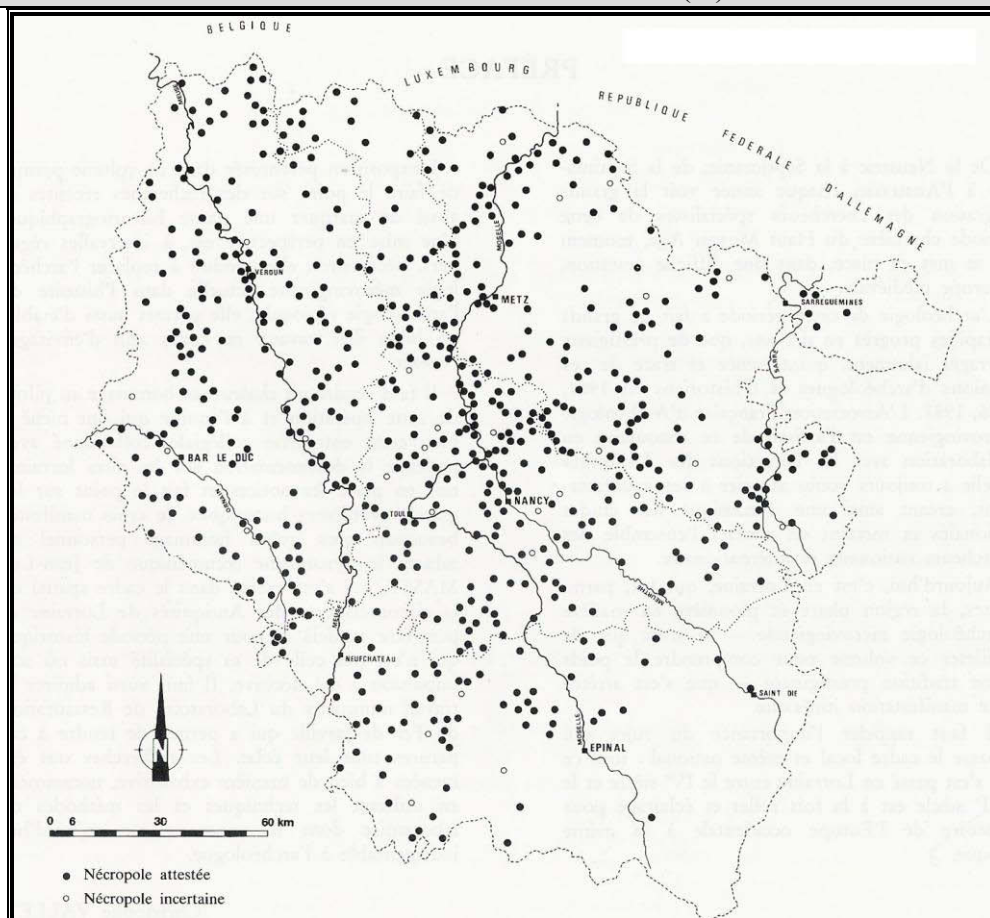
La source la plus fournie, bien que la moins géographique, concerne la situation des nécropoles mérovingiennes en Saulnois. La carte présente une répartition en 5 zones :

- le long de la moyenne vallée de la Seille,
- la région de Nomény,
- le secteur d'Einville au Jard,
- le secteur Morhange, Marsal, Vic-sur-Seille suivant un axe nord-sud,
- une petite frange est du Saulnois.

Plusieurs secteurs apparaissent dépourvus de nécropoles. C'est le cas notamment de la zone d'entre Seille et Sarre (Forêts d'Albestroff-Fribourg) et le revers immédiat de la cuesta de l'Infralias (Forêts d'Amelécourt-Grémecey). Faut-il en déduire un abandon anthropique durant la période mérovingienne ? Par la négative, il est possible (tout en tenant compte du hasard des découvertes) d'estimer la répartition des hommes au sein du Saulnois.

### Document n° 48

#### NECROPOLES ET CONSEQUENCES HYPOTHETIQUES DE L'OCCUPATION HUMAINE <sup>(227)</sup>.

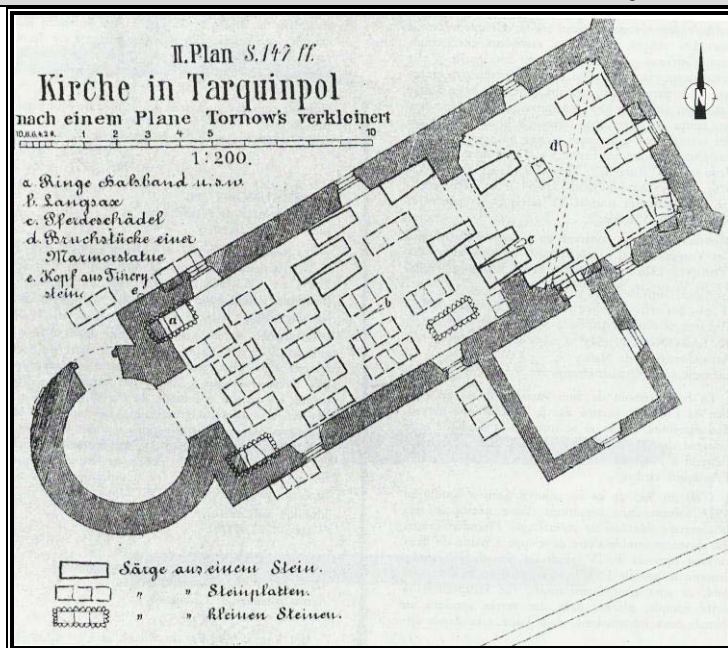


<sup>227</sup> Guillaume J., (sous la direction de Delestre X.), (1988) - Les nécropoles, *Lorraine mérovingienne (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*, Serpenoise, p60.

La connaissance des secteurs de nécropoles permet-elle d'avancer des hypothèses sur l'organisation spatiale et sur la répartition des hommes à cette époque ? Certaines nécropoles se trouvent sur l'emplacement d'anciens sites gallo-romains et ont été oblitérées par des éléments villageois, ce qui étaye l'idée de la continuité d'occupation des sites. Ainsi, à Tarquimpol, la nécropole se trouve à l'emplacement de l'église actuelle, à proximité de l'ancien rempart gallo-romain probablement encore en partie fonctionnel à l'époque. La disposition des tombes est à mettre en relation avec un édifice cultuel précédant l'église actuelle. Cette nécropole a été en activité de la fin du VI<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle.

Document n° 49

LA NECROPOLE DE TARQUIMPOL <sup>(228)</sup>.



La nécropole de Tarquimpol fouillée en 1884-1885 a révélé une quarantaine de tombes.

Ces dernières sont de trois types :  
- des sarcophages monolithiques,  
- des tombes en caisson,  
- des tombes maçonnées.

La situation est similaire à Moyenvic, où la nécropole mérovingienne se trouvait sous le site de l'ancienne église, mais toutefois à distance du site du prieuré Saint-Pient (église construite dès le VII<sup>e</sup> siècle). A Cheminot, la nécropole retrouvée une fois encore sous l'église est à mettre en relation avec une ancienne bourgade gallo-romaine... Néanmoins, il paraît difficile de généraliser car à Nomény, site de Malnoy (dont les vestiges couvrent 18 hectares), les deux nécropoles se trouvent à l'emplacement de l'ancien *vicus* gallo-romain, alors que la zone d'habitat mérovingien a apparemment glissé vers le sud-est. D'après l'étude entreprise par P. Cuvelier <sup>(229)</sup>, les nécropoles du secteur de Nomény ont fréquemment réutilisé d'anciens sites gallo-romains abandonnés. C'est le cas par exemple à Eply, site de la « Jonquièr », où les sépultures ont été aménagées dans une cour et les substructions d'un établissement du Bas Empire. A Raucourt, site du Pâtural, d'importantes inhumations ont été retrouvées dans les substructions d'une villa gallo-romaine des II<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles.

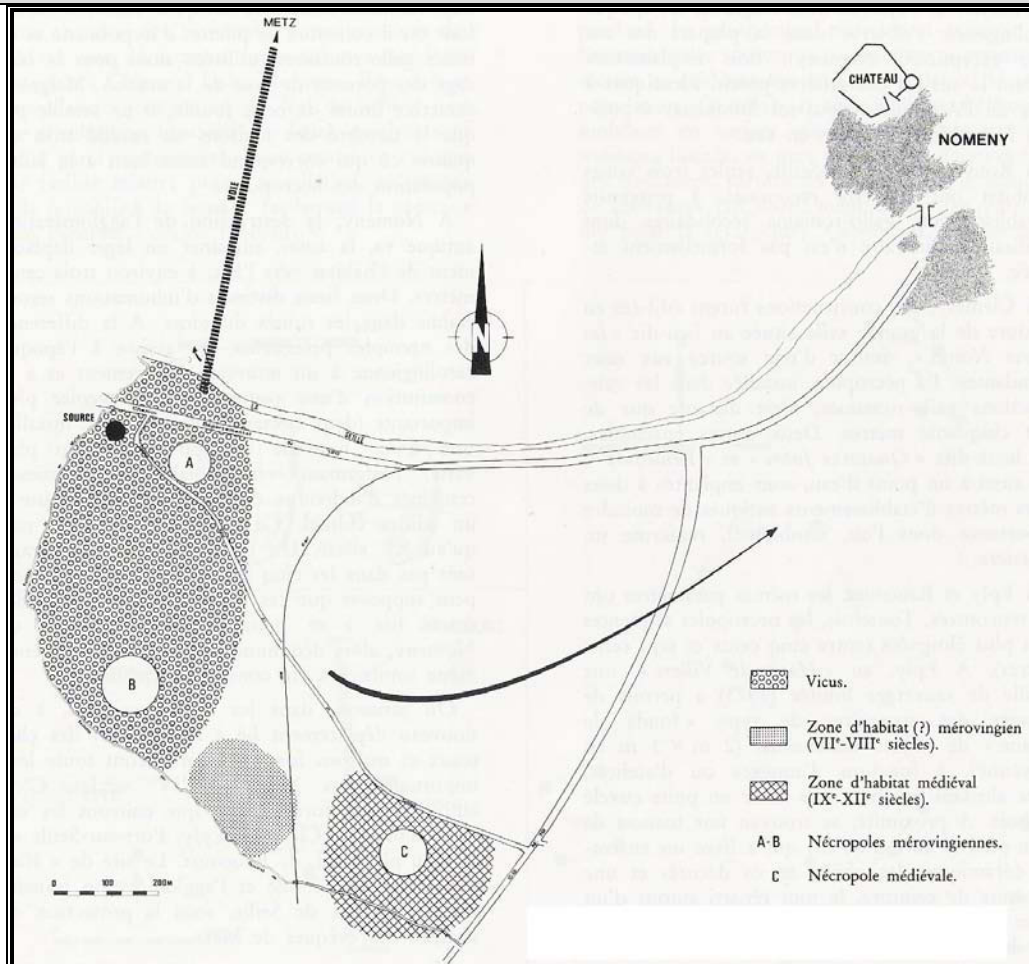
<sup>228</sup> Document extrait de Delestre X., (sous la direction de), (1988) - *Lorraine mérovingienne (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*, Serpenoise, p104.

<sup>229</sup> Cuvelier P., (sous la direction de Delestre X.), (1988) - *Le paysage rural en Val-de-Seille : structures et évolution de l'Antiquité au Moyen Age, Lorraine Mérovingienne (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*, Editions Serpenoise, pp53-58.



Document n° 50

LES SITES DE MALNOY ET LES NECROPOLES <sup>(230)</sup>.



Parfois, les nécropoles mérovingiennes ont été utilisées à proximité d'un établissement agricole encore en activité, c'est le cas à Clémery site des « Noires Terres ». Le site du vicus ruiné de Nomeny abrite d'ailleurs deux nécropoles, alors que l'habitat a glissé vers l'est. Compte tenu de la faiblesse des informations, il faut se limiter à ces quelques généralités et reconnaître la pérennité des sites dans de nombreux cas, notamment celui des anciennes agglomérations. En revanche, le réseau intermédiaire a pu évoluer indépendamment de l'ancienne structure gallo-romaine, c'est la conclusion de P. Cuvelier <sup>(231)</sup>. Il convient néanmoins de nuancer cette conclusion par la fréquence du lien entre *villae* gallo-romaine et village. Sur l'ensemble des sites répertoriés par commune, il se trouve toujours un site gallo-romain dans un rayon de 200 mètres. Il ne s'agit pas de dire qu'il y a continuité des sites, ce n'est pas le propos, mais on retrouve une relative pérennité de ceux-ci, malgré un glissement de l'habitat. Le cas de Malnoy est probant : glissement entraîné probablement par l'impossibilité immédiate de se réinstaller sur le site propre en raison de la présence de ruines.

<sup>230</sup> Cuvelier P., (1988) - *Ibid*, p58.

<sup>231</sup> Cuvelier P., (1988) - *Ibid*.

## **2.- LES ORGANISATIONS SPATIALES DU VII<sup>e</sup> AU XI<sup>e</sup> SIECLE.**

Il est intéressant de dresser, dans la mesure du possible, un tableau des grands propriétaires en Saulnois au cours des périodes mérovingiennes et carolingiennes. Or, les sources (des censiers) font souvent état, jusqu'au tournant du XII<sup>e</sup> siècle, de situations héritées ; il existe donc un décalage entre la date des censiers et la période d'étude.

En aucun cas il ne s'agit d'entreprendre un travail exhaustif qui, à lui seul, dépasserait largement le cadre de cette étude. Les actes de l'époque doivent permettre, dans un premier temps, de dresser un état des lieux des domaines du Saulnois et de concevoir les géosystèmes mis en place à cette époque. Les actes postérieurs et les censiers <sup>(232)</sup> permettront de compléter les informations et de fournir quelques indications. Ainsi, depuis les plus anciennes donations concernant l'abbaye de Wissembourg jusqu'aux grands domaines des abbayes messines de Gorze et de Saint-Arnould, il est possible de relever les domaines pérennisés, les recompositions territoriales et d'analyser dans la mesure du possible leurs fonctionnements et leurs impacts paysagers. En filigrane et en négatif des constructions des temporels ecclésiastiques, apparaissent les domaines des grands groupes familiaux de l'époque.

### **2.1.- LES DOMAINES ECCLESIASTIQUES.**

Ces domaines ecclésiastiques sont le résultat d'actes politiques majeurs, soit royaux soit comtaux. Ils couvrent des territoires immenses et soulignent la puissance prise par l'église en Saulnois au cours des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles. Ne seront pris en compte que les plus importants et les mieux possessionnés suivant leur date d'apparition en Saulnois :

- le prieuré Saint-Pient,
- l'abbaye de Wissembourg,
- l'abbaye-prieuré de Salornnes,
- l'abbaye de Saint-Arnould,
- l'abbaye de Gorze,
- l'abbaye de Prüm,
- l'abbaye de Saint-Maximin de Trêves,
- l'abbaye de Vergaville.

#### ▪ **Le prieuré Saint-Pient.**

Le prieuré Saint-Pient est le premier « monastère » fondé en Saulnois au VII<sup>e</sup> siècle. Selon N. Gauthier <sup>(233)</sup>, ce prieuré est un monastère privé Il était la propriété d'une riche veuve du nom de *Praetoria* au temps de l'évêque de Toul, *Eutulanius* (début du VII<sup>e</sup> siècle). La légende de la donation rapporte que, sainte Colombe, saint Pient et saint Agent seraient les fondateurs du monastère et

---

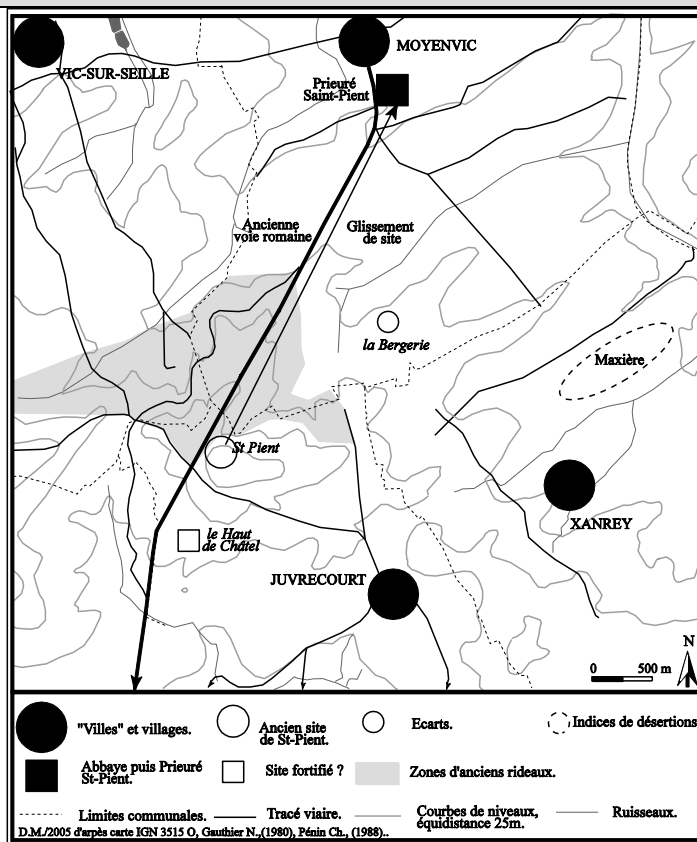
<sup>232</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine, d'après les plus anciens censiers : (IX<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècles)*, Les Belles Lettres, Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, 809p.

<sup>233</sup> Gauthier N., (1980) - *L'évangélisation des pays de la Moselle*, Editions de Boccard, Paris, 496 p.

auraient été des contemporains de l'évêque de Toul *Autmundus* dont l'épiscopat se situe dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle (234). Cette version semble bien plus probable que celle de la *vita* qui lie les trois saints aux invasions hunniques de 451. La légende rapporte que *Pientus*, *Colomba* et *Agentus* se seraient fixés dans les actuels bois de Saint-Pient, y menant une vie austère (235) sur les terres données par *Praetoria* au groupe monastique (236). C'est l'amorce du prieuré Saint-Pient. On peut donc penser qu'au VI<sup>e</sup> siècle, une communauté d'hommes et de femmes se serait établie sur ce domaine concédé par la famille de *Praetoria* (apparemment, il s'agit d'une famille gallo-romaine). Au VII<sup>e</sup> siècle, cette communauté est venue s'installer à Moyenvic (237).

Croquis n° 64

ESSAI DE RECOMPOSITION DU SITE DE SAINT-PIENT (MOYENVIC).



En l'absence de données archéologiques, il convient de se rattacher aux quelques éléments d'observations recueillis sur le secteur du Bois de Saint-Pient :

- la présence de la voie romaine qui relie Moyenvic à Einville-au-Jard souligne un point de passage et non un désert érémitique suivant le modèle des moines irlandais du VII<sup>e</sup> siècle.

- le toponyme de « Haut du Châtel » semble indiquer une fortification le long de cette route directement au contact du « Bois de Saint-Pient ». S'agit-il d'un site fortifié de l'antiquité tardive ?

la présence de rans semble indiquer l'existence d'une communauté agricole proche. En aucun cas, il ne s'agit alors de la communauté de Moyenvic qui est trop éloignée. Il y avait donc dans ce secteur un petit domaine agricole qui a maintenu en activité des terroirs en rideaux gallo-romains.

<sup>234</sup> L'ancien reliquaire de Saint-Pient portait la date 557. Pénin Ch., (1988) - *Moyenvic, passé et présent d'un village lorrain du Saulnois*, Editions Pierron, Sarreguemines, 129p.

<sup>235</sup> Selon la tradition, saint Pient aurait planté son bâton qui aurait pris racine. Il serait devenu un chêne qui a été par la suite vénéré par les habitants. L'existence d'une croix datée de 1515 témoigne encore d'un lieu de pèlerinage ancien.

<sup>236</sup> Le transfert à Moyenvic du prieuré ne daterait que du milieu du VII<sup>e</sup> siècle et serait l'œuvre, selon la tradition, de saint Gondalbert. Le prieuré a aujourd'hui disparu, ses fondations se trouvent sous l'actuel cimetière qui est surélevé par rapport à la plaine en raison de l'amoncellement de remblais.

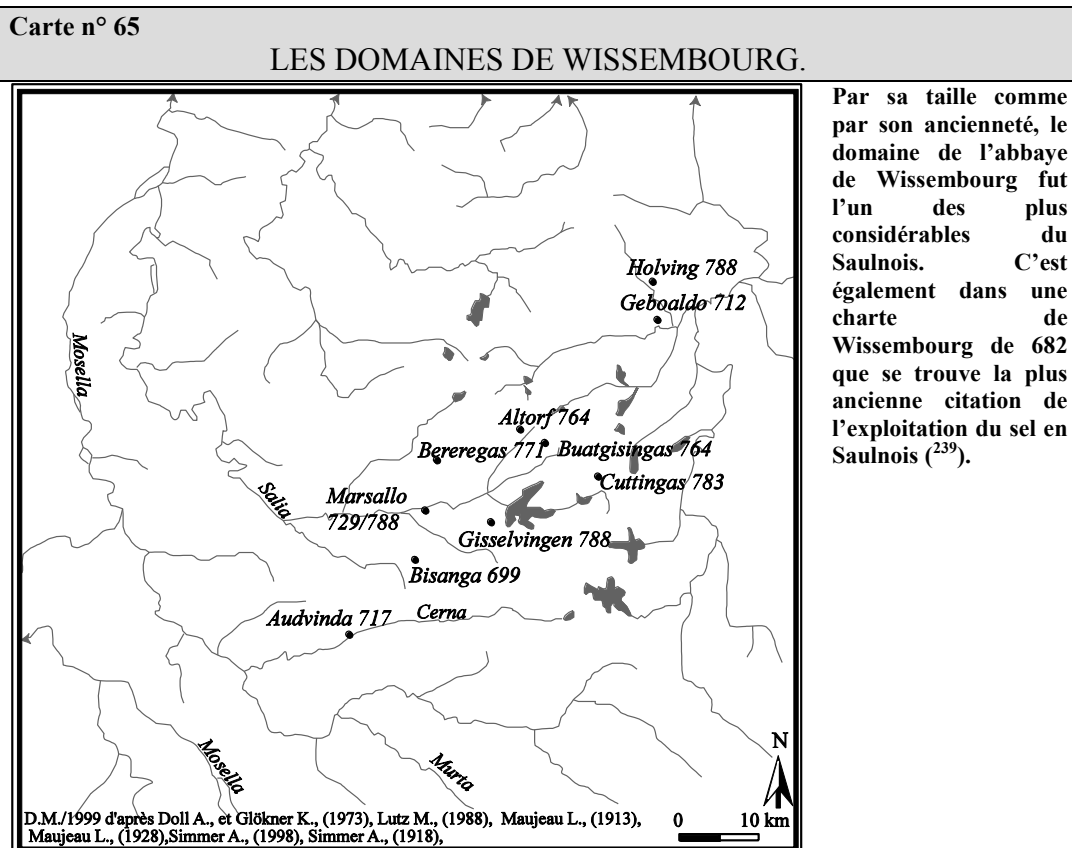
<sup>237</sup> La légende veut que saint Pient ait été exécuté par Almeric, notable vicois. En fait, il s'agit peut-être d'un notable de Moyenvic, alors non encore christianisé. L'installation de la communauté fondée par saint Pient à Moyenvic illustrerait la conversion du *vicus* au VI<sup>e</sup> siècle.

Suivant les traditions, les villages de Xanrey et de Morville-lès-Vic auraient dépendu de Saint-Pient. Si pour Xanrey, le rattachement de la paroisse à l'évêché de Toul semble confirmer cette source, en revanche, pour Morville-lès-Vic, la chose est moins certaine. Le prieuré, dont on ignore l'importance des biens, a décliné sur la période 850 à 930. Une partie des biens de l'abbaye à Xanrey a été transférée, par le biais du Comte Régnier, abbé laïc de Gorze, à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves. C'est par le même truchement que l'abbaye de Gorze aurait récupéré le village de Morville-lès-Vic. En revanche, si l'hypothèse d'une communauté et d'une *villa* au Bois de Saint-Pient s'avérait fondée, alors il faudrait adjoindre au Prieuré des biens sur le finage de Juvrecourt où se trouve une partie de la forêt Saint-Pient.

▪ **L'abbaye de Wissembourg.**

Entre 661 et 864, Wissembourg se taille un très vaste domaine. De ces donations, outre les « villes salicoles » de Vic-sur-Seille et Marsal, il est possible de relever deux groupes de *villae* bien distincts en Saulnois :

- le premier autour d'Einville-au-Jard qui, suivant la tradition, serait la « villa d'Otto-Audoine » (238), regroupant les deux *villae* des Bezange, Serres...
- le second, autour de Tarquimpol/*Decempagi* regroupe les *villae* de Bassing, Gelucourt, Bourgaltroff, Bérange, Cutting...



<sup>238</sup> M. Lutz le considérait comme le comte de la Sarre.

<sup>239</sup> Doll A., et Glökner K., (1979) - Traditiones Wizenburgenses. *Die Urkunden des Klosters Weissenburg* n°213, Darmstadt, pp661-864.

Ce domaine apparaît comme la somme de petits domaines concédés en grande partie par le groupe familial fondateur de l'abbaye : le groupe des Wulfoald-Gundoinides <sup>(240)</sup>. De nombreux pré-villages du Saulnois apparaissent donc dans les actes de fondations ou de donations. En fait, ces domaines relativement nombreux ne semblent pas avoir constitué une entité cohérente et ont été très vite perdus par l'abbaye. D'autre part, ils ne fournissent aucune indication particulière concernant l'organisation domaniale et les paysages à cette époque. En fait, les biens de Wissembourg ne peuvent qu'aider à la réflexion sur les possessions de la famille des Wulfoald-Gundoinides que nous étudierons ultérieurement.

▪ **Le prieuré de Salonnnes.**

La date exacte de la fondation de la *cella* est inconnue. Le « fondateur » est un homme prestigieux de l'entourage du roi Pépin et de Charlemagne, puisqu'il s'agit de Fulrad, le puissant abbé de Saint-Denis. Il est un des proches conseillers du roi. En fait, l'acte important concernant le Prieuré de Salonnnes est le testament de Fulrad qui dote le prieuré en 775. L'origine des biens de Fulrad en Saulnois a longtemps été débattue. Selon A. Stoclet <sup>(241)</sup>, ce sont des biens familiaux propres, auxquels les souverains carolingiens ont ajouté quelques manses afin d'encourager la fondation. Ainsi avant 769, le roi Pépin a cédé un manse à *Filicione Curte* <sup>(242)</sup>, peut-être pour encourager la fondation du monastère par Fulrad. En fait, il est possible que le monastère existe déjà avant la donation de Fulrad.

Le contexte géopolitique de l'époque explique également « cette fondation ». Jusqu'en 750, avec Saint-Pient et Wissembourg c'est le groupe des Wulfoald-Gundoinides qui domine en Saulnois. Or, ce groupe familial s'oppose et résiste aux carolingiens qu'il a déjà évincés du pouvoir lors du règne de Grimoald. En 755, le Duc Wulfoald, qui avait refusé de suivre Pépin dans la guerre contre les Lombards, fut condamné à mort. L'intercession de Fulrad et l'abandon de ses biens (?) lui sauvèrent alors la vie. A. Stoclet émet l'hypothèse que Fulrad était probablement lié aux groupes des Wulfoald-Gundoinides, c'est pourquoi il aurait défendu le duc félon. Ce lien de parenté est affirmé également par M. Parisse <sup>(243)</sup> sans pour autant qu'il soit rigoureusement démontré. Pépin se dessaisirait, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis et de Fulrad, des biens confisqués dans lesquels se trouve l'abbaye de Saint-Mihiel, peut-être déjà dotée de quelques biens en Saulnois. M. Dubruel <sup>(244)</sup> pensait que les biens de Salonnnes à Vic-sur-Seille et Marsal avaient été prélevés sur le temporel de l'abbaye de Saint-Mihiel. L'implantation de Salonnnes en Saulnois cherche probablement à casser le quasi monopole que les Wulfoald-Gundoinides avaient sur la région.

---

<sup>240</sup> Cette famille, rivale des Pippinides, a richement doté « son monastère » grâce à ses importantes richesses territoriales comprises entre Rhin et Meuse

<sup>241</sup> Stoclet A., (1993) - *Autour de Fulrad de Saint-Denis (v.710-784)*, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Sciences historiques et philologiques, 601 p.

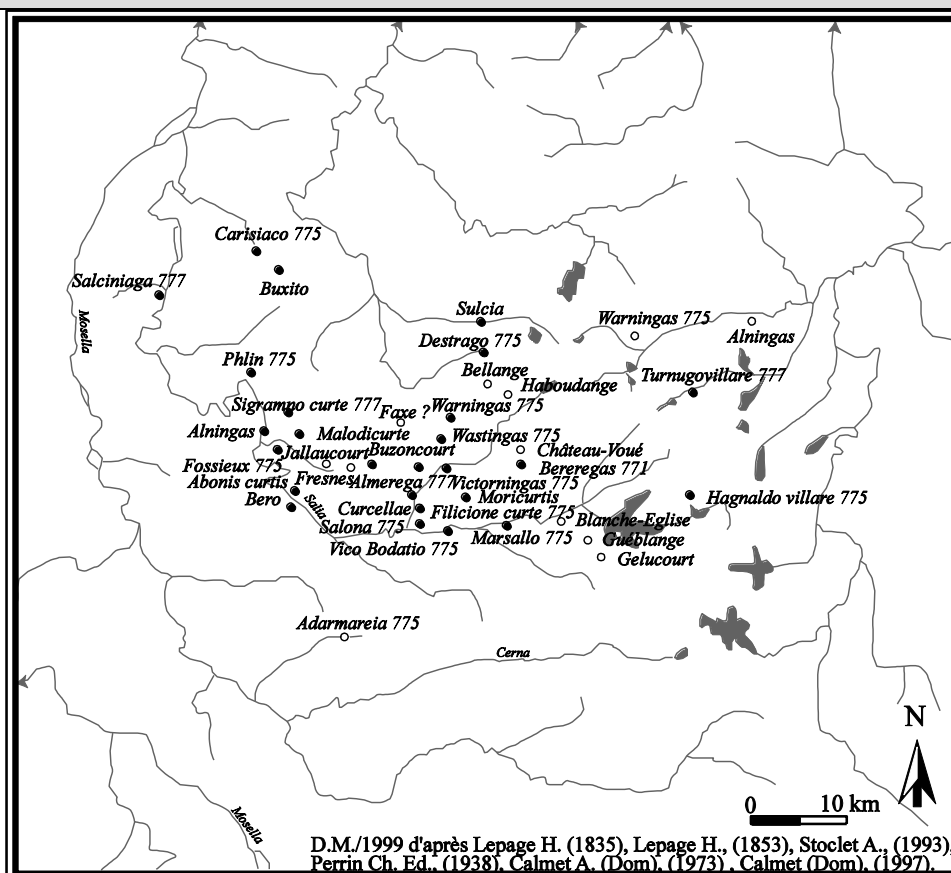
<sup>242</sup> Buzoncourt/Filstroff/Faxe/Fossieux/Phlin/Seraincourt ?

<sup>243</sup> Parisse M., (1976) - *La Noblesse Lorraine (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Université de Lille III, 2 vol. 1084 p.

<sup>244</sup> Dubruel M., (1902) - *Fulrad, abbé de Saint-Denis*, Colmar, publication Huffel, 157 p.

Carte n° 66

LES BIENS DU PRIEURÉ DE SALONNES.



La carte reprend les différents biens des actes anciens, les paroisses ayant des dédicaces à Saint-Denis telles Jallaucourt, Fresnes-en-Saulnois, Château-Voué ou Vannecourt, ainsi que des villages appartenant à la Primatiale Saint-Georges de Nancy qui a hérité des biens du prieuré de Salonnnes tels Gelucourt, Guéblange-lès-Dieuze, Blanche-Eglise, mais aussi des terres à Bellange et à Haboudange...

Le temporel monastique devient rapidement considérable. Selon A. Stoclet<sup>(245)</sup>, les échanges ont tenu une place importante dans la constitution de ce dernier. En 781, on relève l'acquisition d'une nouvelle propriété ainsi que des terres à *Filicione curte*. En 782, Charlemagne confirme les échanges toujours de terres à *Filicione curte* ainsi qu'à *Victerneiacurte/Vertignécourt*... L'empereur donne des biens à *Warningas/Vannecourt*, un manse de terres et de bois à *Buxito/Buchy*, un manse à *Ermeraga villa*, un manse à *Alningas/Aulnois-sur-Seille*, plusieurs manses à *Carisiago/Chérisey*. A. Stoclet remarque que les intervenants faisaient tous partie de la haute aristocratie austrasienne et avaient partie liée avec les carolingiens. En 815, le Prieuré est donné à l'abbaye de Saint-Mihiel par Louis le Débonnaire. Dans les biens cités on retrouve encore *Fezonis-curtis* (Buzoncourt), *Lertiauz* (?), *Malodicurte* (Malaucourt), *Abonis Curte* (Aboncourt), *Morigurtis* (Morville), *Curcellae* (Courcelles). Par un diplôme du 22 janvier 896, Zwentibold restitue Salonnnes à Saint-Denis et affecte les localités de Baronville et de Suisse à l'entretien des lumières et des pauvres. En 950, Louis d'Outremer céda encore 12 manses, un pont sur la Petite-Seille (Pont d'Hédival ?) et l'église de Vertignécourt.

<sup>245</sup> Stoclet A., (1993) - *Ibid.*

<b>Document n° 51</b>			
<b>LES TESTAMENTS DE FULRAD, ABBE DE SAINT-DENIS ET BIENS ATTESTES DU MONASTERE DE SALONNES <sup>(246)</sup>.</b>			
<b>Les testaments de Fulrad.</b>			
<b>Il existe trois versions (A, B et C) du testament de Fulrad, dans lesquelles on note des variations concernant les localités entrant dans la dotation du monastère.</b>			
<b>Testament A</b>	<b>Testament B</b>	<b>Testament C</b>	<b>Traductions</b>
<i>Adarmareia villa</i>	<i>Almarega curte</i>	<i>Adartareca villa</i>	Rémeréville/Amelécourt
		<i>Destrago</i>	Destry
<i>Filitione curte</i>	<i>Filiciono curte</i>	<i>Filicione curte</i>	Buzoncourt /Filstroff/Faxe/ Fossieux/Phlin/Seraincourt
<i>Hagnaldo villare</i>	<i>Agnaldo curte</i>	<i>Hagraldo villare</i>	Hangviller/Haigneville
<i>Marsallo</i>	<i>Marsallo</i>	<i>Marsallo</i>	Marsal
<i>Sicramno curte</i>		<i>Sicramno curte</i>	Craincourt/Seraincourt
<i>Tornugo villare</i>	<i>Turnugo villare</i>	<i>Tornugo villare</i>	Torcheville
<i>Vico Bodatio</i>	<i>Vico bodecio</i>	<i>Vico Bodacio</i>	Vic-sur-Seille
<i>Victornigas</i>	<i>Victornigas</i>	<i>Victornigas</i>	Vertignécourt
<i>Warnugo curte</i>	<i>Warningas</i>	<i>Warnugo curte</i>	Vannecourt/Virring
<b>Autres biens du monastère.</b>			
<i>Alingas</i>			Aulnois/Insming
<i>Barrunvilla</i>			Baronville
<i>Berc</i>			Bey-sur-Seille
<i>Buxito</i>			Buchy
<i>Carisiago</i>			Chérisey
<i>Curcellis</i>			Courcelles
<i>Ermeraga villa</i>			Réméréville/Amelécourt
<i>Filicione curte</i>			Buzoncourt/Filstroff/Faxe/Fossieux/ Phlin/Seraincourt
<i>Gerberti curte</i>			Gerbécourt
<i>Silciniaga</i>			Sillegny
<i>Sulcia</i>			Suisse
<i>Warningas</i>			Vannecourt

En fait, seule une petite partie du temporel du prieuré de Salonnnes apparaît. A. Stoclet émet l'hypothèse qu'au X<sup>e</sup> siècle, le *comitatus destrichium* se serait constitué en partie aux dépens du patrimoine de Saint-Denis. Seul le domaine de Salonnnes apparaît relativement structuré autour du prieuré qui est très probablement à l'origine de la constitution de la bourgade (le haut de Salonnnes) et de l'ajout d'un faubourg (la partie basse). Si actuellement il ne reste aucun élément visible du prieuré hormis l'église, en revanche on peut encore observer les éléments d'évacuations d'eau.

▪ **Les biens de l'abbaye de Saint-Arnould.**

L'abbaye de Saint-Arnould est une des abbayes messines les mieux possessionnées en Saulnois. S'il est difficile de suivre l'histoire et l'évolution de tous les domaines qui ont été fréquemment usurpés, en revanche il est possible, à partir des deux domaines de Cheminot et de Morville-sur-Nied, d'étudier les formes d'organisation rurale.

<sup>246</sup> Stoclet A., (1993) - *Ibid.*

- Le domaine de Cheminot.

Les premiers biens en Saulnois qui relèvent de la dépendance de l'abbaye de Saint-Arnould sont dus à la donation faite par Charlemagne du *fiscus* de Cheminot/*Camenetum* en 783 en mémoire de sa femme et de sa fille.

**Document n° 52**

LE DOMAINE DE CHEMINOT :  
EXTRAIT DE LA DONATION DE CHARLEMAGNE. <sup>(247)</sup>.

« *Villam nostram nuncupatam Camenetum, sitam in ducato Moslinse in Comitatu Metense, una cum appendiciis, Ecclesiis quae ad ipsam villam pertinere videntur, cum omni integritate, tam terris, domibus, aedificiis, accolabus, mancipiis, vineis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquarumve decursibus, omnia et ex omnibus per hanc nostram auctoritatem concedimus.* » .

Ce domaine a été cédé par Charlemagne à l'abbaye du fondateur de la dynastie. Il est qualifié de *fiscus*, c'est-à-dire de domaine royal, mais s'agit-il d'un bien hérité des souverains mérovingiens ou d'un bien-fonds des carolingiens ? Ce *fiscus* est centré sur la villa de Cheminot et se compose des écarts suivants : Bouxières-sous-Froidmont, Villers (détruit), Longeville-les-Cheminot, Eply et Mesnils. Ch. Ed. Perrin a suivi l'évolution et le développement de ce fisc de Cheminot grâce aux différents censiers de l'abbaye <sup>(248)</sup>. Le domaine concédé par Charlemagne comprenait de nombreux écarts à Bouxières-sous-Froidmont, à Villers <sup>(249)</sup>, à Longeville-les-Cheminot, à Eply et aux Mesnils. A ces dépendances, il convient d'ajouter les *villae* de Secourt et de Vachières <sup>(250)</sup>. Pour Ch. Ed. Perrin ces différents écarts ont fait partie dès le VIII<sup>e</sup> siècle, sinon en totalité du moins partiellement, du fisc de Cheminot. Si le territoire de Morville-sur-Seille a fait également partie des biens de Saint-Arnould, il faut rester prudent quant à son appartenance au fisc. Cheminot comprenait l'essentiel de son *indominicatus* sur son territoire, les écarts ne seraient selon Ch. Ed. Perrin que des parties concédées. Nous étudierons son organisation ultérieurement.

- Le domaine de Morville-sur-Nied.

Le domaine de Morville-sur-Nied est donné à l'abbaye de Saint-Arnould par Rambaud le Jeune, comte de Mortagne entre 942 et 967. Ce personnage est le fils de Rambaud l'ancien comte du Saulnois, et le frère de Thiébert, comte de palais épiscopal, avoué de l'abbaye et également comte du Saulnois. C'est une famille dont la fortune est liée aux carolingiens. Le domaine n'est pas composé uniquement des biens possédés à Morville-sur-Nied car Ch. Ed. Perrin <sup>(251)</sup> a mis en évidence des liens avec Baudrecourt. En revanche, il n'y a aucun lien avec Marthille dont la donation à l'abbaye date de 952, le village appartenant alors à un petit seigneur. Le domaine se compose de terres allodiales, biens de *mundiliones* qui semblent exister de longue date, ainsi que de terres dites « ansanges » à

<sup>247</sup> Calmet A. (Dom), (1973) - *Histoire de la Lorraine*, 7 vol, Editions du Palais Royal, Réédition, vol 2., Pièces justificatives pour l'histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, p CXVI.

<sup>248</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

<sup>249</sup> Village disparu dont il est fait mention en 1075 dans une charte de l'évêque Hermann, d'après Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

<sup>250</sup> Faux actes de la reine Hildegarde. Village disparu à proximité du hameau de Béruppt commune de Secourt.

<sup>251</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*



cultiver par les *mancipiae* des manses, mais le cadastre actuel n'indique aucun toponyme de terres « ansanges ». On note également la présence de vignes car il y a obligation pour les tenanciers de vendre 8 muids de vin au débit de vin appartenant à l'abbaye. Or il n'y avait aucune vigne à Morville-sur-Nied au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est donc un terroir particulier du paysage du finage du haut Moyen Age.

▪ **L'abbaye de Gorze.**

Il est assez difficile de suivre les évolutions des biens de l'abbaye de Gorze en Saulnois, car les Comtes-abbés Bivin ou Régnier ont fréquemment usurpé et confondu leurs propres biens avec ceux de l'abbaye <sup>(252)</sup>. D'autre part, le domaine de Gorze, tout comme les autres domaines ecclésiastiques, est une lente et patiente construction dans le secteur de Vaxy aux dépens d'ailleurs de l'abbaye de Salornnes installée à Vannecourt, Gerbécourt et Vertignécourt. Finalement, elle aboutit à la formation du Val-de-Vaxy : seigneurie composée des villages de Morville-lès-Vic, Vaxy, Puttigny, Lubécourt et Gerbécourt. On peut suivre quelques étapes de cette construction, notamment au travers de la politique de la famille des « Rambaud », comtes de Destry. Ainsi, en l'an 922, *Adalbertus* et les moines de Gorze donnent à un nommé *Hildemannus* la terre que leur abbaye possédait près de Varangéville en échange de biens à Gerbécourt.

**Document n° 53**

**EXTRAIT DE L'ACTE D'ECHANGE ENTRE *ADALBERTUS* ET  
*HILDEMANNUS***

« *Encontra in recompensatione hujus meriti reddidit Hildemannus in pago Salnense, de rebus suis propriis, in villa Gerbeti curte, ad partem predicti sancti Gorgonii, mansum I et vineam, campos, prata, silvas et quicquid ad ipsas res pertinet, cum omni integritate ; habet terminationes de duabus partibus terra sancti Dionissii, de tertia parte via publica, de quarto vera tenet Heriburgis* <sup>(253)</sup>. <sup>(254)</sup> ».

• *Le Val de Vaxy.*

Ce texte nous apprend que la femme de Rambaud l'ancien possédait des biens à Gerbécourt qui seront cédés par la suite, bien que l'on ne retrouve pas trace de la transaction, à l'abbaye de Gorze. La politique de dotation des Rambaud se poursuit avec la donation du village de Brouch <sup>(255)</sup> qui est entré dans la possession de Gorze entre 945 et 959. On ignore si la donation fut faite par Ragimbaldus/Rambaud l'ancien (mort en 949) ou Rambaud le Jeune. Le domaine de Brouch n'a jamais fait partie du Val-de-Vaxy, bien qu'en périphérie de celui-ci. La désertion du village a sans doute réduit à néant les efforts de l'abbaye concernant la partie orientale de leur domaine « comtal ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle l'abbaye de Gorze possédait encore quelques biens sur Obreck et des droits de pêche sur le territoire de Hampont. La donation de Brouch a permis d'étendre les droits de Gorze sur les territoires d'Obreck et de Hampont, et de contrôler l'axe de la Petite-Seille

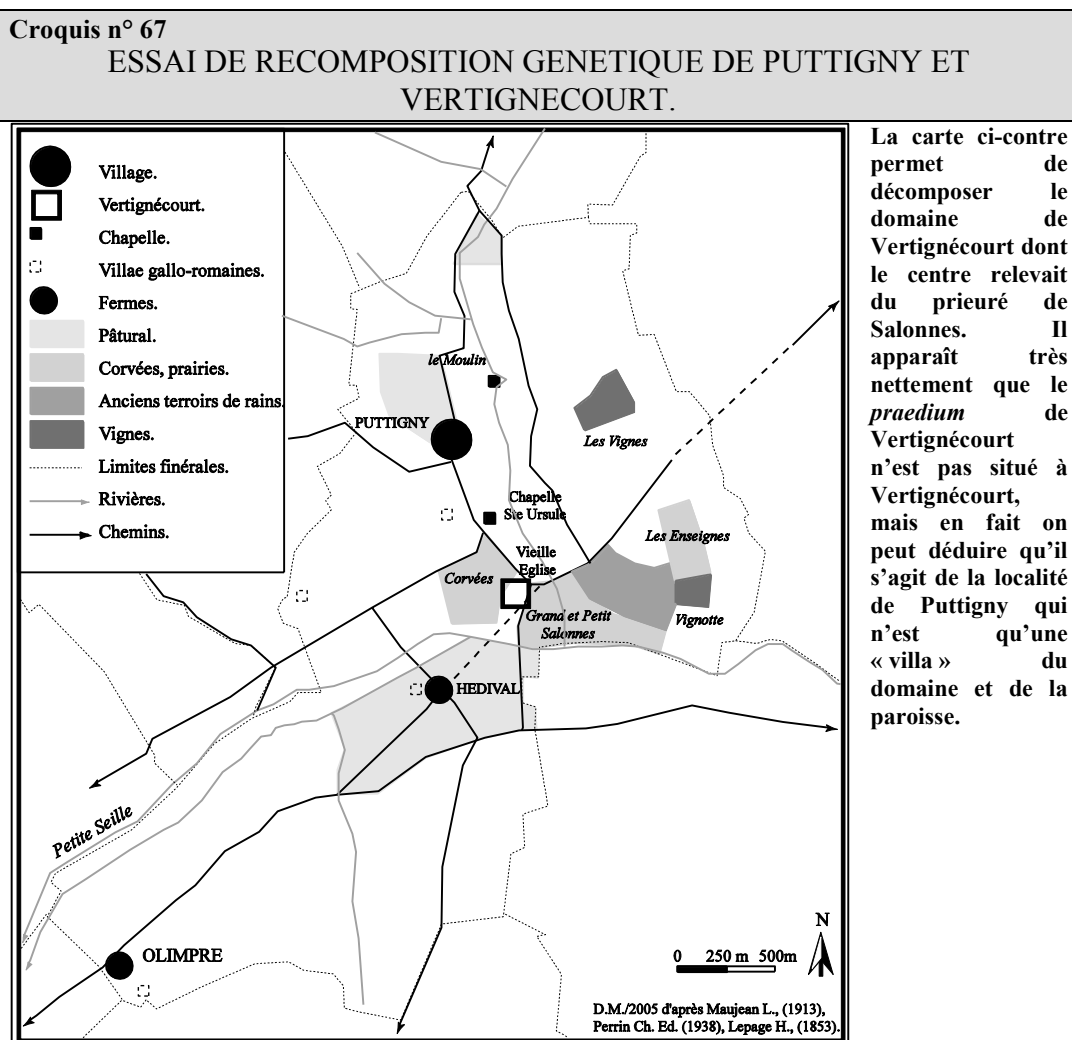
<sup>252</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

<sup>253</sup> *Hériburge*, mère de *Ragimbaldus*/ Rambaud II comte de la Mortagne et de *Teutberg*/Thiébert, est l'épouse de *Ragimbaldus*/Rambaud I, comte de Saulnois.

<sup>254</sup> D'Herbomez A., (1898-1900) - Cartulaire de Gorze, *Mettensia*, n°91, 673 p.

<sup>255</sup> Brouch était un fragment de *fiscus* tout comme le *praedium* de Vertignécourt.

En l'an 957, *Ragimbaldus*, comte de Mortagne et fils de Ragimbaldus et d'Hériburge, donne à l'abbaye de Gorze le *praedium* de *Vitreneicurtim*/Vertignécourt, terme qui semble désigner une propriété d'étendue moyenne, une *villa* ou une portion de *villa* <sup>(256)</sup>. La *villa* de Vertignécourt était de longue date une possession sandyonisienne. Mais la *cella* de Salornnes n'était pas seule propriétaire, les souverains carolingiens avaient également des droits sur la *villa*. Bien que ces derniers aient pu être usurpés, il est plus probable qu'ils tirent leur origine de l'existence d'un fisc, ce que laisse présager le terme de *praedium*. La possession de Rambaud serait en fait un bien royal concédé. En 950, le roi de Francie occidentale, Louis IV, donnait au prieuré de Salornnes tout ce qui lui restait à Vertignécourt soit l'église, douze manses (200 hectares) et un pont sur la Petite-Seille. Vertignécourt semble bien petit pour abriter la totalité des biens du fisc et de l'abbaye de Salornnes...



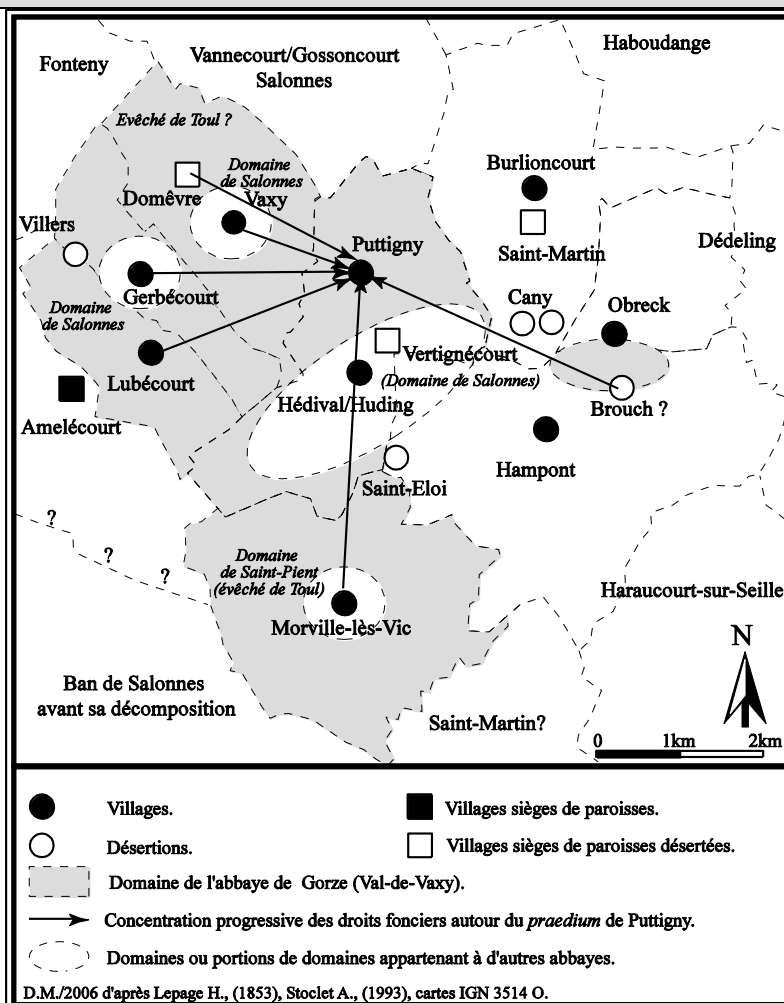
Les dénombrements du Val-de-Vaxy n'indiquent pas que l'abbaye de Gorze ait été possessionnée à Vertignécourt, en fait ils n'évoquent que le village de Puttigny. Ce dernier était l'annexe de Vertignécourt qui détenait jusqu'à sa désertion le siège de la paroisse. On peut trouver trace des biens de Salornnes

<sup>256</sup> Calmet A. (Dom), (1973) - *Ibid*, p CXVI.

autour de l'ancienne église de Vertignécourt avec les deux cantons des « Grands Salennes » et des « Courts Salennes ». En revanche, la tradition rapporte que dans les environs de Puttigny aurait existé une templerie au canton dit du « Couvent des Moines ». En fait, il n'y a jamais eu d'établissement templier à Puttigny, ni à Vertignécourt. On peut penser qu'il s'agit du *praedium* donné par Rambaud. Il faudrait donc en conclure que Puttigny serait le *praedium*, ce qui a facilité son détachement du fisc comme une *villa* secondaire. Ce petit hameau est amené à connaître un développement considérable. Selon Ch. Ed. Perrin <sup>(257)</sup>, le *praedium* de Vertignécourt est à l'origine de la constitution du Val-de-Vaxy, (1272). La seigneurie s'est constituée au coup par coup, l'abbaye de Gorze ayant mené une politique d'acquisition répétée. Le domaine de Brouch, prolongeant un temps à l'est le « Val-de-Vaxy », doit être considéré comme le dernier « avatar » de ce que l'on nommait le *pagus gerbecurtis* qui regroupe des biens de l'abbaye de Gorze et des possessions des Bosonides (famille des comtes abbés de Gorze).

Croquis n° 68

ESSAI DE RECOMPOSITION DE LA FORMATION DU VAL-DE-VAXY.



La carte ci-contre révèle les difficultés de l'abbaye de Gorze pour se constituer un domaine. La donation de Brouch dans un espace composé de nombreuses localités en gestation ne suffit pas à donner un centre suffisant. En fait, c'est le *praedium* de Vertignécourt, composé très probablement de la « villa » de Puttigny et peut-être de quelques-unes des dépendances de celle-ci qui ont permis de structurer un centre suffisant. A partir de ce noyau, on pressent une lutte sourde entre Gorze et Salennes pour prendre le contrôle de cet espace. D'autre part, on peut penser que Gorze profite également de la déconfiture des domaines de l'évêché de Toul pour incorporer Morville-lès-Vic et Domèvre.

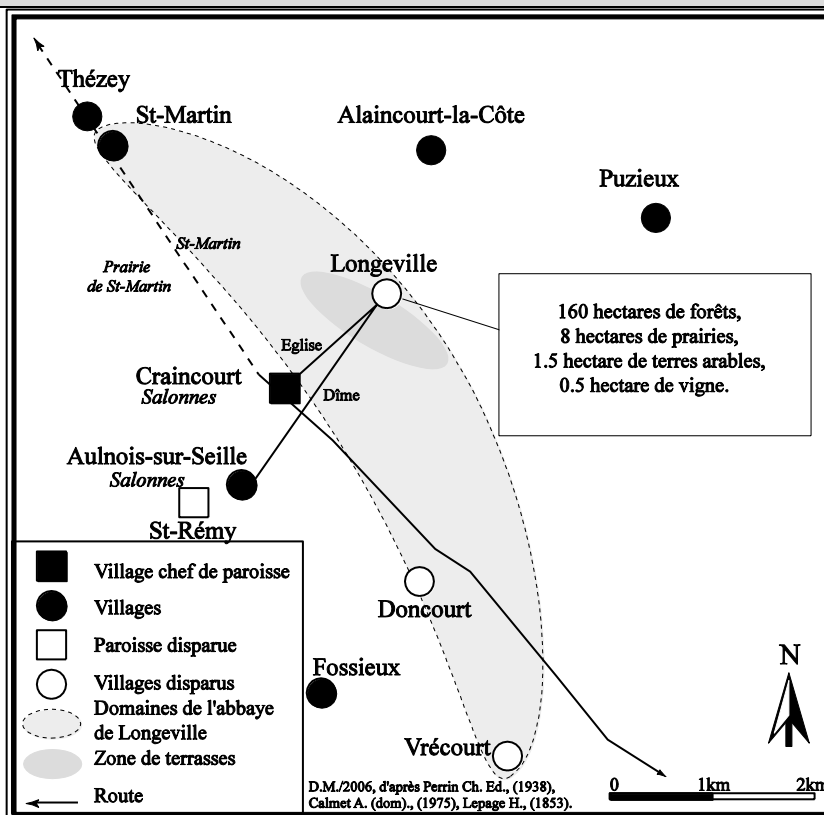
Le statut des deux localités est d'ailleurs particulier puisqu'elles ne relèvent pas directement de l'avouerie du Val-de-Vaxy.

<sup>257</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

• Le domaine de Longeville <sup>(258)</sup>.

Ce domaine est cédé à l'abbaye de Gorze en 910 par l'impératrice Richilde, fille du Comte-abbé Bivin, ce qui illustre toujours la même politique familiale. L'origine des biens n'est toutefois pas aussi claire qu'il y paraît. En effet, le domaine de Longeville devait dépendre initialement, compte tenu de son toponyme, de l'abbaye de Longeville-Glandière tout comme les *villae*/villages de Coutures, Vrécourt (disparu), et Doncourt (disparu). A ceux-ci il faut ajouter une partie du finage de Thézey-Saint-Martin (ancienne paroisse de Saint-Martin patron de l'abbaye de Glandière) qui jouxte l'ancien ban de Longeville. Lors de l'arpentage général fait en 1821 pour l'établissement du cadastre, il était fait mention suivant H. Lepage <sup>(259)</sup> « *que la valeur du jour varie suivant chaque canton ou confin* ». On peut penser que le finage est la réunion de deux domaines dont l'un appartenait à Saint-Martin Glandière. Tous ces villages formaient une entité territoriale assez cohérente, dépendant de l'abbaye, mais la *villa* de Longeville a été probablement usurpée par les Bosonides du temps du puissant Comte-abbé Bivin. Concernant la *villa* de Longeville, son lien toponymique ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une colonisation de l'abbaye du même nom et nous émettons les mêmes réserves pour la *villa* de Coutures.

Croquis n° 69  
ESSAI DE RECOMPOSITION DES DOMAINES DE SAINT-MARTIN  
GLANDIERE A LONGEVILLE ET ENVIRONS.



On distingue le long d'une ancienne route la grande bande des domaines de l'abbaye. Pourtant, les sources écrites ne révèlent pas de centre domanial au sein de ces territoires, même si on peut penser que Longeville a pu tenir ce rôle.

<sup>258</sup> Localité désertée.

<sup>259</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

La description du domaine de Longeville ne concerne que le manse *indominicatus*. Ce dernier comprend, outre la *villa*, des terres arables où l'on peut semer 10 muids de céréales (87,5 litres) <sup>(260)</sup>, des prairies de fauche dont on peut tirer 20 charrettes de foin <sup>(261)</sup>, des vignes d'un rapport de 100 muids de vin (875 litres) <sup>(262)</sup>, et une forêt qui pourrait engraisser 200 porcs. 40 *mancipiae* travaillent dans ce domaine dont 11 hommes, 11 femmes et 16 enfants, deux *mancipiae* ne sont pas dénommés. L'*indominicatus*, qui couvre une dizaine d'hectares d'un finage estimé dans un précédent chapitre à 100-150 hectares, représente de 1/10 à 1/15 du finage. Il n'y a aucune mention de manses concernant Longeville ; l'importance de la population, dont la densité était de 30 habitants/km<sup>2</sup>, permet de penser qu'il n'y avait pas d'autres habitants répartis sur des manses dans le finage. En revanche, des terres non nommées devaient être concédées aux *mancipiae*. Les rendements très faibles à l'époque, 2 grains récoltés pour un semé, soit 132 kg, paraissent dérisoires et soulignent la faiblesse de la part de la céréaliculture au sein de l'*indominicata* de Longeville. L'élevage, porcin et probablement ovin, est bien plus avantageux puisque l'essentiel des terres de l'*indominicatus* leur est consacré, soit à titre de prairies, de pâtures ou de forêts. Il faudrait retenir un rapport de 1 à 8 entre terres de labours et prairies de fauche.

- Le domaine de Moivrons.

A la limite du *pagus Scarponensis* et du *pagus Salinensis*, Moivrons relève des domaines de l'abbaye de Gorze. Cité en 876 et en 882, il n'est détaillé que dans l'acte de 914. Autour de la *villa* et de l'église, le finage est décrit assez précisément. Il se compose de l'*indominicatus* et de manses. L'*indominicatus* du manse domanial se compose :

- de terres arables où l'on peut semer 125 muids de céréales, soit 825kg de semences pour 16 à 17 hectares emblavés,
- d'une vigne d'un rapport de 300 muids soit 26,5 hectolitres correspondant à une vigne de 2 à 5 hectares,
- et de 12 hectares de prairies de fauche.

Moivrons est donc composé d'un *indominicatus* de 35 hectares environ, desservi par 16 *servilis*. Autour gravitent 8 manses soit 120 à 130 hectares. Le rapport est d'un hectare d'*indominicatus* pour 3 à 4 hectares concédés en manse. Mais, en fait, on retrouve un rapport de 1/10 à 1/12 si on tient compte de la taille du finage.

- Les domaines de l'abbaye de Prüm.

L'abbaye de Prüm possédait des domaines relativement éparpillés dans le nord du Saulnois. Ces domaines avaient pour cœur le village de Faxe composé alors de 15 manses (environ 225 hectares).

---

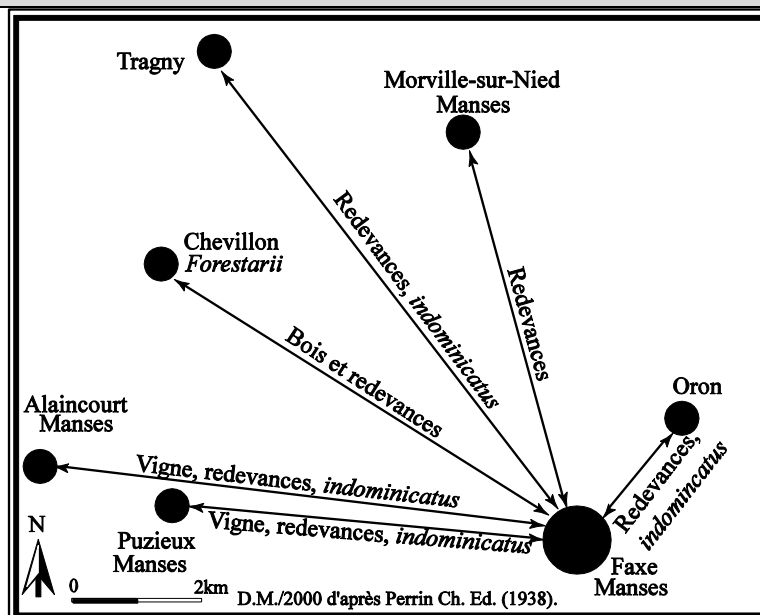
<sup>260</sup> Approximativement 66 kg de semences, soit de quoi semer 1 à 1,5 hectare environ.

<sup>261</sup> Selon Peltre J., (1975) - *Ibid*, J. Schneider donne l'équivalence suivante, 1 char correspond à 2 fauchées. Ainsi, on peut estimer la surface de fauche à 8 hectares.

<sup>262</sup> En tenant compte des plus faibles rendements du XIX<sup>e</sup> siècle, cela correspond à une surface inférieure à 1 hectare, plus probablement ½ hectare.

Croquis n° 70

ESSAI DE RECOMPOSITION DU DOMAINE DE FAXE.



Les manses ne sont pas tous groupés à Faxe, il y en avait également à Puzieux, Alaincourt-la-Côte (3 *sedilia* <sup>(263)</sup> et une vigne) et Morville-sur-Nied (1/2 manse). A Chevillon (*Cavellion*), ferme sur la commune de Juville, l'abbaye possédait 5 jours de terres et des *forestarii* <sup>(264)</sup> qui exploitaient une terre concédée. Un acte de restitution fait par *Albricus* et *Gerbeertus* entre 886 et 892 signale également des biens à Oron et à Tragny, ainsi que des *mancipiae* sans indication de localisation, des tenures domaniales, des vignes et des terres non-amansées et un poêle pour la fabrication du sel à Vic-sur-Seille. *L'indomnicatus* de Faxe est peu connu, de la réserve dépendaient des vignes à *Puzol/Puzieux* et *Eleincourt/Alaincourt-la-Côte*. L'abbaye possédait un autre domaine à Vic-sur-Seille composé de trois poêles à sel (chapitre 41 du censier) dont l'exploitation se faisait par fermage.

▪ **Les domaines de Saint-Maximin de Trèves** <sup>(265)</sup>.

L'abbaye de Saint-Maximin de Trèves est un des grands propriétaires fonciers du Saulnois. Si le censier qui détaille les biens de Saint-Maximin est récent, il détaille des domaines de l'abbaye qui ont été confirmés par un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> en 940. Ils sont situés à Bezange-la-Petite, Tincry et Oriocourt formant trois domaines distincts, dont le plus important, et peut-être le plus intéressant, est celui de Bezange-la-Petite

• Les domaines de Tincry et d'Oriocourt.

Tincry est également chef-lieu d'un autre groupe domanial dont les écarts s'éparpillent dans les localités voisines de Prévocourt, Ménil (commune de Prévocourt) et Olmes (non identifié). Le domaine d'Oriocourt est constitué d'un

<sup>263</sup> Tenure comportant l'emplacement d'une maison et le jardin attenant.

<sup>264</sup> Agents seigneuriaux chargés de la garde du territoire de la seigneurie.

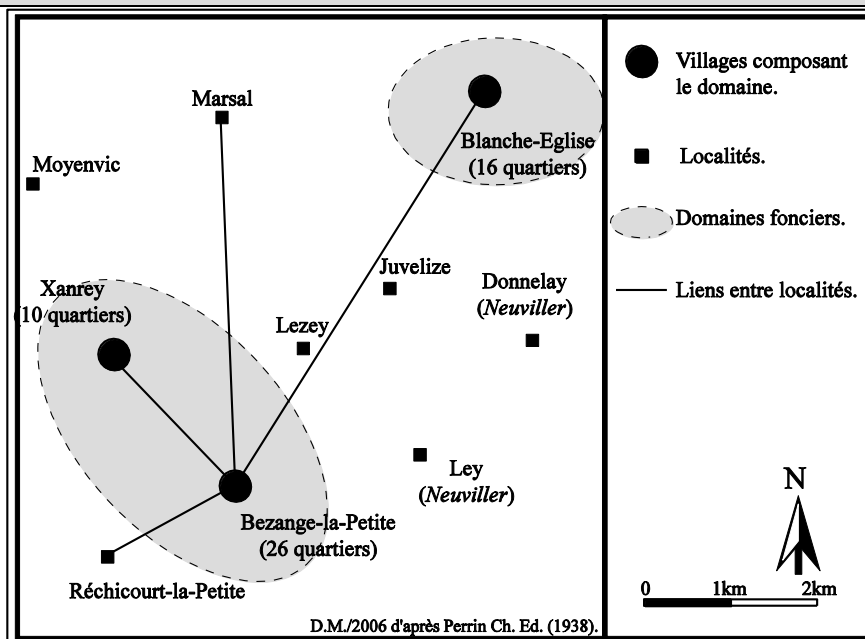
<sup>265</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

seul tenant, mais d'après Ch. Ed. Perrin <sup>(266)</sup>, Liocourt a dû également faire partie des terres du domaine.

- Le domaine de Bezange-la-Petite.

Le censier consacre au domaine de Bezange-la-Petite deux chapitres (70 et 71). Concernant Xanrey, l'Abbaye Saint-Maximin de Trèves n'est pas seule propriétaire. En effet, la Collégiale Saint-Sauveur de Metz est dotée entre 1096-1103 d'un domaine à Xanrey et Récourt. Bien que hors des limites chronologiques, ces documents permettent de compléter les informations sur Xanrey. Le domaine de Xanrey de la Collégiale a une double origine. En effet, Adalbéron IV, évêque de Metz, a joint son alleu de Xanrey aux biens sis à Sanrey/Xanrey d'une certaine *Abba*. Cette dernière semble avoir cédé un domaine restreint en taille 6 ½ manses et 7 *mansurae*. La *mansura* constitue une tenure comportant l'emplacement d'une maison et le jardin attenant autrefois lié à un manse, mais détaché de celui-ci.

**Croquis n° 71**  
**ESSAI DE RECOMPOSITION DU DOMAINE DE BEZANGE-LA-PETITE.**



Ch. Ed. Perrin émettait l'hypothèse que *mansi* et *mansura* étaient liés, preuve d'un remembrement autour de l'An Mil pour mettre en accord le nombre de manses et de *mansurae*, chaque *mansi* ayant une *mansura*. *L'indominicatus* est peu développé par le rédacteur de la charte : ainsi si on relève un pont de *Rehericurtis*/Récourt, une pêcherie, un moulin (moulin de Saint-Nabord), des bois et trois exploitations à sel situées sur le territoire de Moyenvic, l'inventaire signale de manière allusive les vignes groupées en une seule parcelle et les bâtiments de la réserve <sup>(267)</sup>. Ainsi, on peut conclure que le finage de Xanrey comporte une annexe : Récourt. Il est formé d'au moins 11 manses répartis entre deux propriétaires *Abba* et Saint-Maximin. La part de l'évêque n'est pas connue. En tout Xanrey comporte donc 160 à 165 hectares de terres amansées.

<sup>266</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

<sup>267</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*





en place de l'openfield, devait nécessairement fonctionner suivant ce système lors de la donation à la Collégiale. Il serait alors possible de mettre en relation le remembrement qui s'est opéré aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles et la mise en place du système de l'openfield... La dénomination de « quartiers » dans le censier du XII<sup>e</sup> siècle semble conforter l'idée de Ch. Ed. Perrin <sup>(268)</sup> d'un « remembrement » implicite organisant peut-être l'assolement rotatif triennal ?

▪ **La fondation de l'abbaye de Vergaville.**

Les informations à notre disposition reposent sur une copie du XI<sup>e</sup> siècle d'un acte daté de 966, dont l'origine est assez douteuse, mais dont les historiens s'accordent pour dire que le fond semble plausible.

• L'acte de fondation.

Avant d'examiner le domaine cédé et d'essayer d'en extraire quelques informations paysagères, il convient de revenir sur la donation et sur les personnages de *Sigericus*, de *Betha* et de leur fils *Theodorici*, mais aussi de l'ensemble des personnages cités.

**Document n° 54**

**LA FONDATION DE L'ABBAYE DE VERGAVILLE, L'ACTE DE 966 <sup>(269)</sup>.**

*In nomine Patris et Fili et speritus sancti. Ego Sigericus cum conjuge mea Betta , congitans pro femidio animae meae, necnon Evengelica et Apostolica perfectione, trado ad Monasterium meum quod construximus in honore sanctae mariae necnon omnium sancotrum, ubi sanctimonilaes sub regula in habitu conversandum misimus, partem proprietatis nostrae quam ex ejus parentum successione adeptus sum in illis et istis locis, hoc est in Comitatu Saraburg, ubi venerabilis Odachercognoscitur paesse ; in villa Wirdigo Deldorf, octo mansos cum omnibus appendiciis suis et decimis Ecclesiam in honore sancti pertri constitutam, molendinum unum, cum patris, pascuis, sylvis, agris cultis et incultis, aquis aquarumve decursibus, exitibus et redditibus ; foeni videlicet duodecim carradas ; sylvam ad centum porcos faginendos, et in eisdem mansis partem vineae, quae omniae in dominicatura mea tenebam, cum banno et omnibus commanentibus, praesato Monasterio trado.*

*Insuper Adgundirdorff et Willardeldorff et Gebereldorff alios octo mansos, cum commanentibus et totis appendiciis, ejusdemque banni sylvam ad ducentos porcos faginendos, foenum ad viginti carradas. In villa Liezdorff tres mansos cum omnibus appendiciis suis et partem decimae, foenum ad sex carradas ; sylvam ad trecentos porcos alendos. In villa Rorbach, mansum unum cum toto servitio ; pratum ad quinquaginta carradas, forestum ad quinquaginta porcos pastinandos. In comitatu Dextroch, ubi Teodebertus praesidet, praedia quae eidem uxori meae jure dotis ab Hincmaro provenerunt. In villa Zuzelinga mansos vingiti et unum, cum omnibus appendiciis, suis cultis et incultis, vineis, pascuis, pratis, sylvis, aquis et earum decursibus, cum mediatate Ecclesia. In villa Castello dictae, Sancto Martino consecratam ac Capellam in honore Sancto Dyonisii, cum propriis decimis, vineis ad ducenta modia, foeni ad triginta carradas, sylvas ad octogentos porcos pastinandos, cummas ad quingaginta modia seminanda, et ad avena similiter ; molendinum unum et bannu similiter : item in eodem Comitatu ad Dominum - Juvinum novem mansos cum omnibus appendiciis, quoque et Ecclesiam, molendinum unum, faenum ad triginta carradas, sylvam ad quinquaginta porcos.*

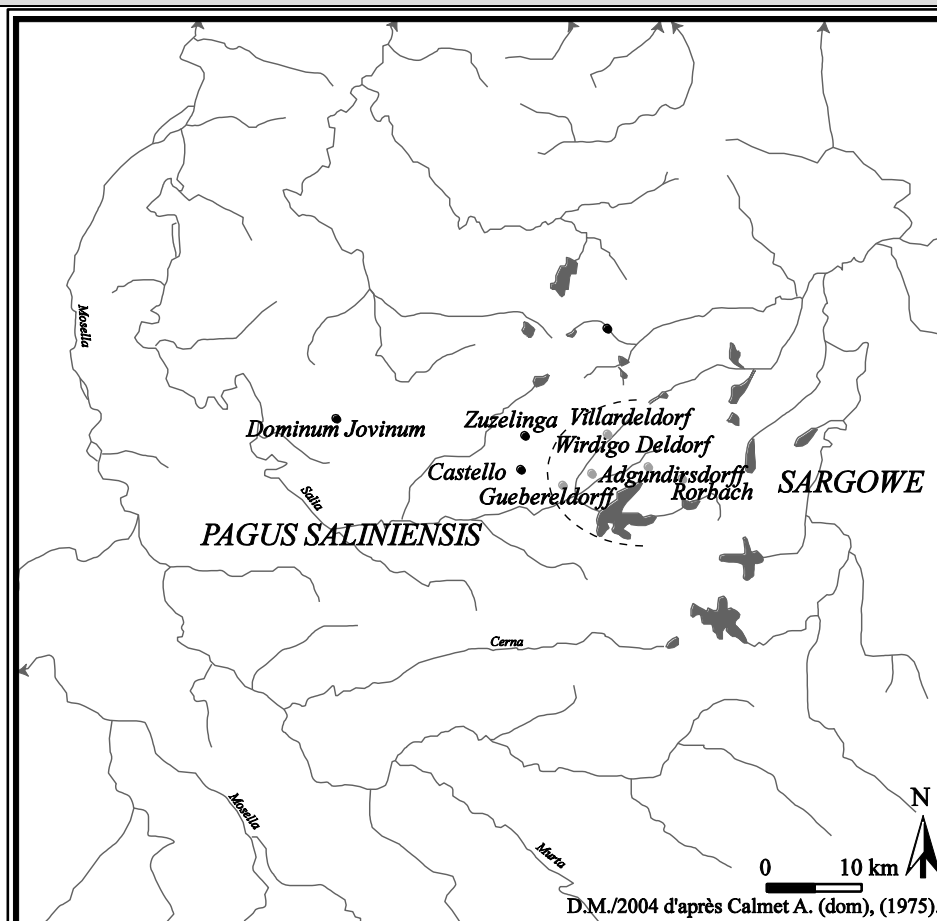
<sup>268</sup> Perrin Ch. Ed. (1938) - *Ibid*.

<sup>269</sup> Calmet A. (Dom), (1973) - *Ibid*, p CCXV.

Il s'agit en fait de trouver l'origine des biens du *comes Sigericus* et de son comté. L. Maujean <sup>(270)</sup> avait estimé par élimination qu'il ne pouvait s'agir que des *pagi Albensis* ou *Saargowe* inférieur. La non-identification de *Sigericus* jette d'ailleurs le doute sur l'authenticité de la donation. Il convient donc, si on veut compter sur le fond informatif de l'acte, de trancher sur l'origine de celui-ci. Ce comte, quelle que soit son origine, possédait d'importants biens, notamment en Saulnois, puisqu'il est capable de céder une partie d'entre eux pour fonder une abbaye. Seuls les grands comtes sont théoriquement capables de faire un tel acte, à moins d'être dépourvus d'héritiers. Les donations des comtes de Destry, de la Mortagne, de la Sarre ne concernent jamais plus de un à deux villages. Ils n'ont pas les moyens de céder de vastes domaines. Ainsi, Rambaud le Jeune, comte de Mortagne et frère de Thiébert ne cède qu'un village en 958 et un en 959 <sup>(271)</sup>. Sigeric en cède une dizaine, sans craindre de léser son fils Thierry... C'est donc un membre d'une grande famille, capable de garder également la main sur l'abbaye et ses biens (avouerie).

Carte n° 73

L'ABBAYE DE VERGAVILLE ET SES POSSESSIONS.



<sup>270</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

<sup>271</sup> Brouch et Morville-sur-Nied.

Ces personnages de *Sigericus* et de *Betha*, figurent également dans un autre acte daté de 965 où l'empereur Otton confirme la donation faite par un dénommé *comes Siricus* et sa femme *Betha* qui cèdent à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames : « *duos mansos, cum vineas et terris, in loco qui dicitur Sutsolingas. Imno dedit dimidiam Ecclesiam et medietatem alodii in loco dicitur Canaverias, quod partibus est cum fratre suo Vulfrado, cum pratis, sylvis, terris cultis et incultis.* » (272). Dans cet acte le fameux *comes Siricus* est connu sous une autre orthographe que dans la charte de 966. D'autre part il avait un frère *Vulfrado* (Folmar). Est-il un parent de la famille des comtes de Metz, les Folmar ? Dans ce cas, *Sigeric* serait un membre de cette puissante famille des *Wulfoald-Gundoinides*, ce qui expliquerait l'importance des domaines concernés. Nous savons que cette famille était propriétaire à Rorbach-lès-Dieuze et avait possédé une partie du village jusqu'aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

En suivant l'évolution des biens donnés par *Sigeric*, une autre hypothèse semble se dessiner car le village de Sotzeling apparaît aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles comme relevant du prieuré d'Insming (273) sous la dépendance des comtes de Bar qui en sont les avoués. Le passage de ce village des mains de Vergaville à celles des comtes de Bar et du Prieuré d'Insming soulève de nombreuses interrogations, à moins que les avoués de Vergaville et d'Insming soient du même groupe familial. Dans ce cas, le *comes Sigericus* serait le Comte Frédéric, duc de Lorraine depuis 959. De son mariage en 954 avec Béatrice ou Berthe, fille d'Hugues le Grand, il a reçu en dot les importantes possessions lorraines de l'abbaye de Saint-Denis (abbayes de Saint-Mihiel et de Salornnes), d'où ses possessions en Saulnois. Les biens du temporel de Vergaville seraient les biens de la dot de sa femme. Les indices d'un tel lien sont minces : Château-Voué possède une chapelle dédiée à Saint-Denis et Sotzeling, village appartenant à l'abbaye de Saint-Mihiel, a probablement été détaché des biens du prieuré d'Insming, puis rétrocédé par la suite. En fait, les difficultés de l'abbaye de Vergaville, entre sa fondation et le XI<sup>e</sup> siècle, proviendraient des déprédations des comtes de Bar et sans doute des problèmes posés par l'abbaye de Saint-Mihiel qui souhaitait récupérer ses biens des prieurés d'Insming et de Salornnes.

L'acte de 966 ne peut être un faux postérieur car les personnages sont tous, à l'exception de *Sigeric*, des personnages réels et contemporains, notamment le comte du Saulnois Thiébert que l'on retrouve dans différents actes. En fait, la copie du XI<sup>e</sup> siècle est sans doute une preuve à verser au dossier des moniales de Vergaville dans leurs déboires avec les anciens propriétaires de leurs terres ; néanmoins, les moniales semblent s'être inspirées d'un document d'origine très dégradé.

- *Les villae.*

Chaque élément de la donation est détaillé avec assez de précisions pour que l'on puisse dresser pour un certain nombre de finages une carte assez précise des terroirs à la fin du X<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>272</sup> Calmet A. (Dom), (1973) - *Ibid*, p CCXV.

<sup>273</sup> Dépendance de l'abbaye de Saint-Mihiel.

- Castello/Château-Voué.

Il n'y a qu'une partie du finage de Château-Voué qui est concédée.

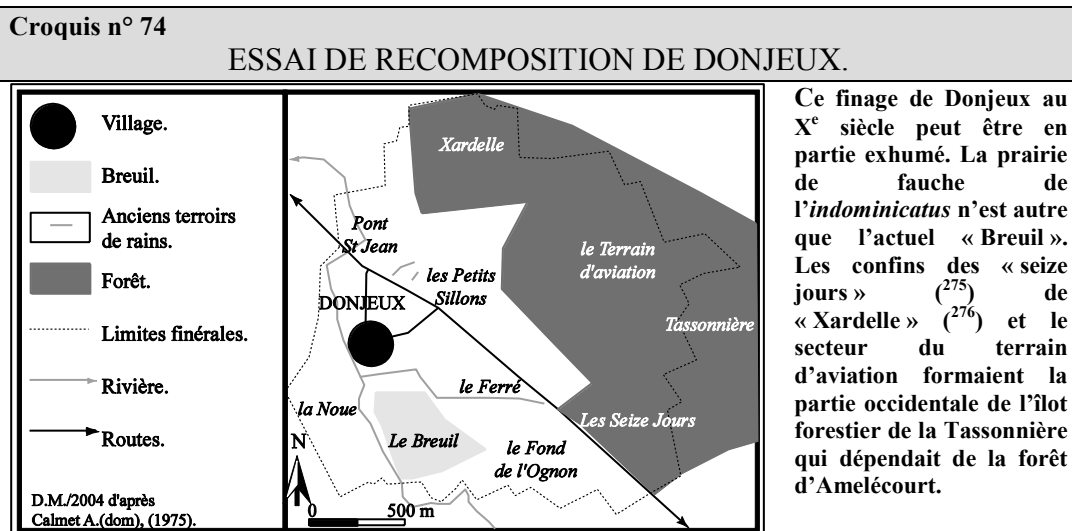
Le total de la donation est de 20 à 25 hectares. Cela représente une partie importante du finage originel de Château-Voué <sup>(274)</sup>, probablement un tiers. Il n'est pas fait mention du « *castello* » (dont le village tire son nom) ni des manses.

Les terroirs de Château-Voué cédés à Vergaville sont répartis de la façon suivante :

- 1 à 2 hectares de vigne (200 muids de vin soit 17,5 hectolitres de vin),
- 4 hectares d'un champ de cumin d'une contenance de 50 muids de semence,
- 4 hectares d'avoine (un champ d'avoine d'une contenance de 50 muids de semence),
- une prairie de 12 à 13 hectares (60 fauchées) de foin,
- une forêt pour 80 porcs (environ 60 hectares),
- un moulin probablement sur le ruisseau de la Banvoie.

- Dominum Juvinum/Donjeux.

A Donjeux, le Comte *Sigeric* cède l'église, neuf manses avec toutes leurs dépendances (soit 120 à 130 hectares) auxquels il faut ajouter 6 hectares de prairies de fauche (prairie contenant 30 charrettes) ainsi qu'un moulin et une forêt pour 50 porcs. De fait, la forêt semble considérable par rapport aux terres cultivables des manses réduites aux confins « des petits sillons », de la « noue », du « ferré » et du « fond de l'Ognon ». L'existence d'un moulin sur le ruisseau Saint-Jean souligne l'autarcie économique du domaine. En fait, le ruisseau au débit très incertain ne devait pas suffire, et finalement le « village » est devenu banal du moulin de Frontigny à Delme.



<sup>274</sup> Le territoire de Château-Voué est la somme des finages de Château-Voué et des *Wüstungen* de Balicourt, Koeking et Bérange.

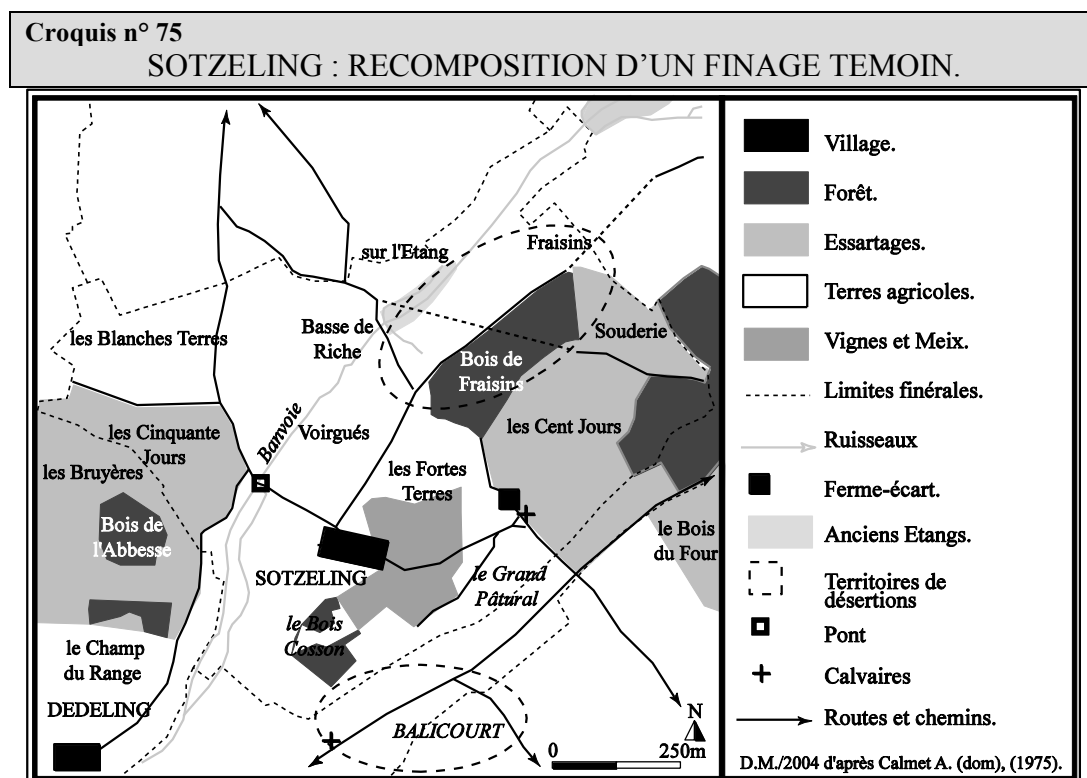
<sup>275</sup> Le toponyme souligne un défrichement calibré d'époque moderne. Entourant le petit bois de la Tassonnrière sur le territoire de Viviers, on retrouve également « les quinze jours ».

<sup>276</sup> On retrouve la racine « *essart/xard* » au sein du toponyme.

Le village déserté de Brucourt (<sup>277</sup>) ne trouve pas place sur le ban de Donjeux, à moins qu'il s'agisse seulement de vestiges de l'*indominicatus* et notamment de la « *domus* » de la *villa* de Donjeux. Le démembrement partiel ou total de la donation entraîne le déclassement de l'ancien centre et donc, à une plus ou moins longue échéance, sa désertion.

- *Zuzelinga/Sotzeling.*

La donation à Sotzeling concerne 21 manses avec toutes leurs dépendances cultivées et friches, vigne, pâture, prairie et la moitié de l'église. Il n'y a pas de biens entrant dans l'*indominicatus*. Cette donation de Sotzeling est la plus importante de l'acte de 966.



Ces 21 manses forment pratiquement un « village ». Le territoire donné couvrait 336 hectares environ sur un finage actuel de 360 hectares. Or, à ce « village » de 21 manses, il faut ajouter deux manses, cédés en 965 (<sup>278</sup>). Parmi les propriétés du village, il manque encore la moitié de l'église et peut-être des terres relevant de la réserve seigneuriale, si elles existent. Le territoire des manses de

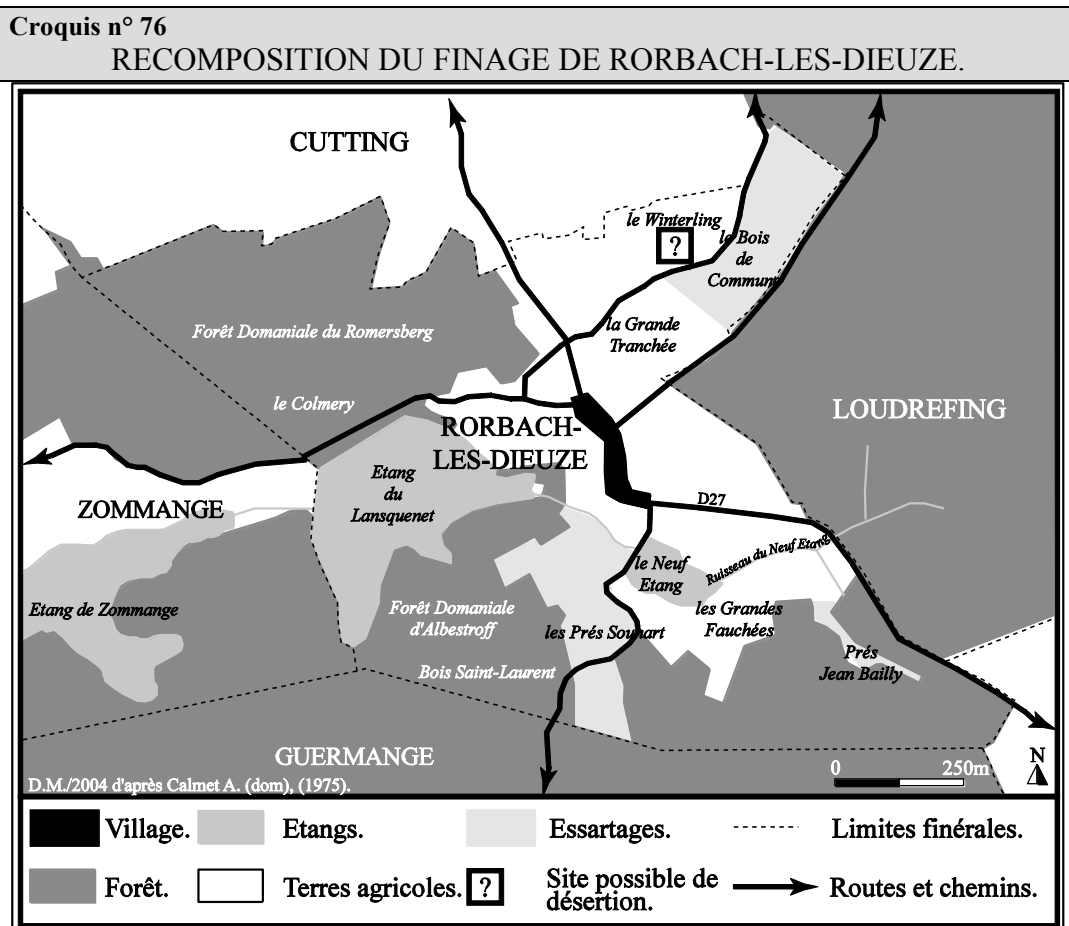
<sup>277</sup> Dom Calmet et H. Lepage ont lié à la description de Brucourt, la découverte des thermes de l'ancienne bourgade gallo-romaine de Delme. Ce lien est dû à la tradition populaire qui établissait l'existence d'un village ou d'un château à cet endroit. Nulle part, alors que les vestiges gallo-romains abondent, on ne retrouve ce lien, aussi on peut penser que ces thermes, de construction solide, ont été réoccupés, « squattérisés » au lendemain des invasions, devenant le centre du domaine de « Brucourt » dont dépendait un petit hameau : Donjeux ; mais seules des fouilles pourraient éclairer et vérifier cette hypothèse.

<sup>278</sup> Calmet A. (Dom), (1973) - *Ibid*, pp CCXXI-CCXXIII.

Sotzeling couvrait donc en théorie 368 hectares<sup>(279)</sup>, ce qui correspond approximativement à la totalité du territoire finéral actuel. Le finage de Sotzeling ne compte aucune désertion, ni aucun phénomène de colonisation, c'est donc un finage dont la taille n'a pas varié depuis au moins 966. Le *manse indominicatus* n'existe apparemment plus. La population de Sotzeling peut être estimée à une centaine de personnes, soit un peu moins de 30 habitants/km<sup>2</sup>. Cette densité correspond à la densité actuelle de la région.

- Rorbach/Rorbach-lès-Dieuze

La donation qui concerne cette *villa* Il n'y a pas de terres arables, mais essentiellement des terres vouées à l'élevage soit en forêts, soit en prairies. A Rorbach, il y a un manse, une prairie d'une contenance de 100 fauchées (21 hectares) et une forêt pour 50 pores (40 hectares). Au total l'abbaye dispose de 80 hectares, forêt comprise.



Le finage de Rorbach-lès-Dieuze, tel qu'il se présentait au XI<sup>e</sup>, peut être en partie recomposé avec l'aide de la toponymie et des quelques indications des propriétés. En effet, la possession de Saint-Laurent se trouve dans la partie occidentale du finage (forêt de Saint-Laurent, étang Lansquenet, et probablement forêt du Romersberg). Les prairies de fauche de l'abbaye de Vergaville se retrouvent dans le quartier des « grandes fauchées », les autres quartiers de prairies sont nés d'essartages (notamment le pré Souhart qui correspond peut-être à la donation du comte de Deux Ponts en 1344). Une partie des prairies de Vergaville a d'ailleurs été transformée en étang (le neuf étang) à la même époque. En revanche, il est plus difficile de localiser le bois, mais il ne s'agit probablement pas du quartier, aujourd'hui défriché, des « bois communaux ».

<sup>279</sup> Soit 23 manses de 16 hectares.

Il y avait d'autres propriétaires du « village ». Lors de l'étude menée sur la création de l'étang de Lindre, une partie du village de Rorbach apparaît comme propriété de la Collégiale Saint-Laurent de Dieulouard. Aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, l'abbaye de Vergaville achète des biens afin d'agrandir son domaine. On trouve également deux autres propriétaires : les comtes de Deux Ponts, héritiers des Folmar et la famille des seigneurs de Rorbach ; soit ces derniers ont créé leur domaine aux dépens de l'avouerie de Saint-Laurent, soit ils sont des vassaux des Folmar. Ils n'ont aucun lien avec l'abbaye. On peut donc conclure que l'essentiel des tenures aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles était possédé par les Folmar et par la Collégiale Saint-Laurent de Dieulouard.

- Liezdorff/Lidrezing (?).

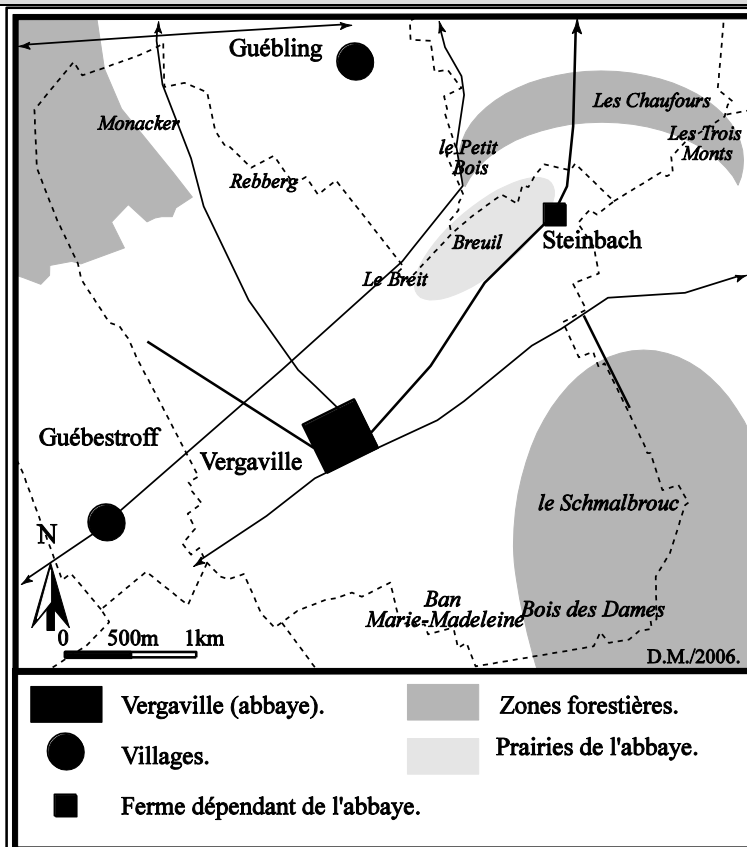
A Lidrezing, la donation comporte trois manses, 12 fauchées de prairies (2,5 hectares) et une forêt pouvant accueillir 300 porcs (240 hectares). C'est donc un domaine de 45 hectares environ qui est ainsi concédé, auquel il faut ajouter la forêt.

- Viridigo Deldorf/Vergaville.

La donation est importante et se compose de 8 manses, 24 fauchées (5 hectares) de prairies et d'une forêt pouvant accueillir 100 porcs (80 hectares). La recomposition du finage de Vergaville est plus difficile en raison de l'importance des rachats de l'abbaye et notamment du développement de la ferme de Steinbach dont on ignore la formation.

Croquis n° 77

LA FORET DE VERGAVILLE ET PROBLEMES DE LOCALISATIONS.



la forêt évoquée dans la donation pose un problème d'identification ; il peut s'agir soit :

- du « Monacker », mais la présence de parcelles fossiles (rains) à proximité et le toponyme « acker » rendent cette hypothèse fragile,
- d'une ancienne zone forestière en partie essartée regroupant les cantons de « Schmalbrouc », de « l'étang Neuf » et du « Bois des Dames »,
- d'une ancienne zone forestière centrée sur « Steinbach » et le « Breuil » et ayant des extensions à Bédestroff et Bourgalstroff.

- *Adgundirdorff/ Guénestroff, Willardeldorff (?), Gebereldorff/ Guébestroff (?).*

Le reste de la donation est plus problématique en raison déjà de l'identification. Selon H. Lepage, *Willardeldorff* serait Albestroff où l'abbaye n'a jamais possédé de biens. En fait, il est probable que *Willardeldorff* soit une autre forme toponymique de Bourgalstroff. L'évolution des domaines est tout aussi incertaine puisque Guébestroff n'abrite presque aucune propriété de l'abbaye. En revanche à Guénestroff, l'abondance des propriétés et des droits rend toute interprétation délicate et hasardeuse.

Les actes anciens laissent apparaître des éléments de l'organisation des finages (Donjeux, Xanrey, Sotzeling...), tels que les forêts, les moulins, certains éléments de parcellaires, des terroirs spécifiques (comme le vignoble), mais aussi des usages et des pratiques. Ces organisations, qui forment des géosystèmes élémentaires de « *villae* » (ou peut-être faudrait-il dire des proto-villages), s'additionnent pour constituer des géosystèmes domaniaux. Usages et pratiques lient et unissent villages et hameaux composant des systèmes à méso-échelle. Ce sont donc deux types de géosystèmes qui cohabitent au tournant de l'An Mil. Il convient de voir peut-être plus précisément l'organisation des méso-systèmes par le biais de structures plus anciennes, des fiefs ainsi que des grands domaines de la noblesse austrasienne des VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles.



## 2.2.- LES FISCS ROYAUX ET LES GRANDS DOMAINES SEIGNEURIAUX.

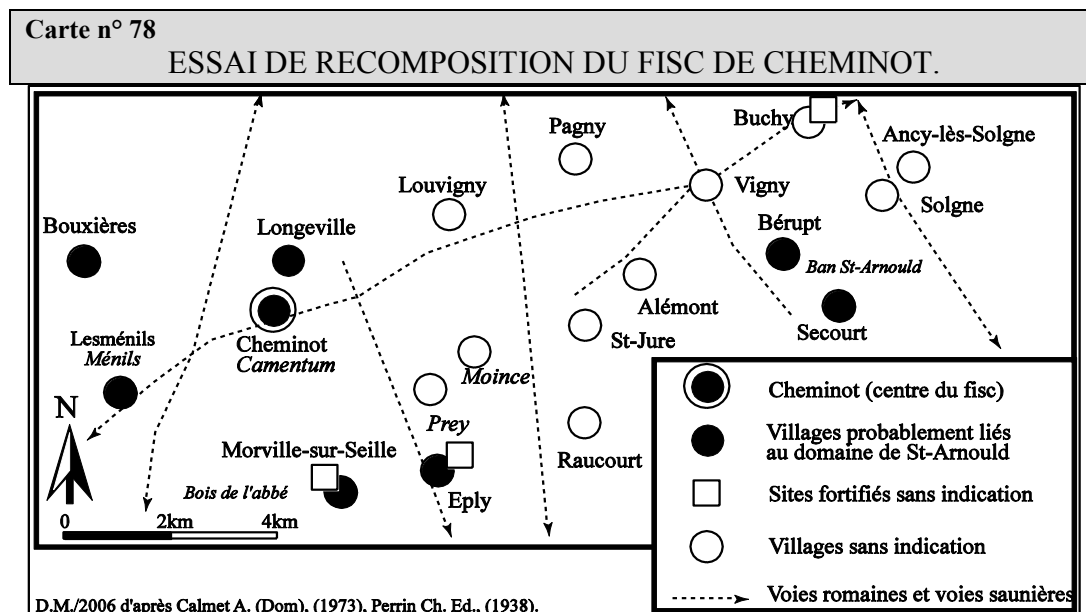
Dans un premier temps, il est nécessaire de définir avec précision ce qu'est un *fiscus* et de localiser ces derniers au sein de la zone d'étude, avant de compléter cette « carte » par les domaines de l'aristocratie et notamment ceux d'un groupe familial : les Wulfoald-Gundoinides.

### 2.2.1.- Les fiscs royaux du Saulnois.

M. Parisse, définit les fiscs royaux comme une organisation territoriale où , « Les biens étaient groupés autour de palais, c'est-à-dire des résidences royales destinées à accueillir pendant un temps plus ou moins long le roi et sa cour. Les vastes bâtiments devaient accueillir, loger et nourrir plusieurs dizaines d'hommes avec leurs montures. Certains lieux n'étaient que des relais de chasse... Autour de ces résidences, des domaines réservaient leurs revenus à la cour royale, comprenant le roi et sa famille, des vassaux, des soldats, des domestiques et leurs nombreuses montures. Le tout supposait la détention de vastes espaces et quand on parle d'un fisc en citant ce qui n'est plus aujourd'hui que le nom d'une commune, il faut comprendre l'équivalent de plusieurs territoires communaux, parfois de cinq à dix actuels » <sup>(280)</sup>. Cette description doit être confrontée aux connaissances en Saulnois.

#### 2.2.1.1.- Le fisc de Cheminot.

Le fisc le mieux connu dans son extension est le fisc de Cheminot cédé par Charlemagne à Saint-Arnould. Centré sur la *villa* de Cheminot, il se compose des écarts suivants : Bouxières, Villers (détruit), Longeville-les-Cheminot, Eply, Ménils ainsi que les *villae* de Secourt et de Vachières.



<sup>280</sup> Parisse M., (1990) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine, l'Epoque Médiévale, Austrasie, Lotharingie, Lorraine*, Editions Serpenoise-PUN, p58.

Ce domaine est relativement vaste, s'étendant d'ouest en est le long d'une ancienne voie romaine, occupant des faciès topographiques variés, buttes témoins, dépression de la Seille, revers de plateau. S'il est possible de retrouver au sein de certains finages du fisc des éléments toponymiques tels que des « Corvées » ou des « Breuils », il est impossible de les lier avec certitude à l'exploitation agricole du fisc. En revanche, certains toponymes signalent encore la possession de l'abbaye de Saint-Arnould et donc probablement de l'ancien *indominicatus*. Ainsi, à Morville-sur-Seille, à l'ouest du finage, on peut retrouver les « bois de l'abbé » et à Secourt, le « Ban Saint-Arnould ». Au sein de ce fisc, on remarque plusieurs forêts de chasse, telles l'ancienne forêt de « Bois le prêtre » à Eply, la « forêt de Secourt » ou celle de Morville-sur-Seille qui se rattache au grand massif de « Facq et Juré ». Plusieurs de ces forêts constituent également les « limites » du fisc, qui formait alors une clairière. Le domaine, à cheval sur l'ancienne route romaine de Metz à Nomény, était bordé à l'ouest par la voie romaine de Metz à Langres et à l'est par celle allant de Metz à Strasbourg. Il était distant de Metz d'une vingtaine de kilomètres. A équidistance de Metz et de Cheminot se trouve la clairière de la « *foresta* » de Rémilly.

#### 2.2.1.2.- Le fisc de Rémilly.

Le fisc de Rémilly pose de nombreux problèmes d'identification. Dès 840, le roi Lothaire a cédé à l'abbaye de Saint-Arnould le fisc de Rémilly. Ces biens, usurpés un temps, sont restitués à l'abbaye par Charles le Chauve, en 875. La propriété éminente est définitivement cédée à l'évêque de Metz par Henri II en 1018 sous la forme de la « *foresta* » de Rémilly. Cette « *foresta* » comprend l'ensemble des terres entre Seille et Nied. W. Haubrichs<sup>(281)</sup> a dressé une carte de cet espace. Si les villages de Béchy, Aubécourt, Vittoncourt, Ancerville et Rémilly (qu'un dénombrement établit à une trentaine de manses) forment la Châtellenie de Rémilly et le domaine de Saint-Arnould, les différentes usurpations laissent présager la dispersion des « villages » du fisc.

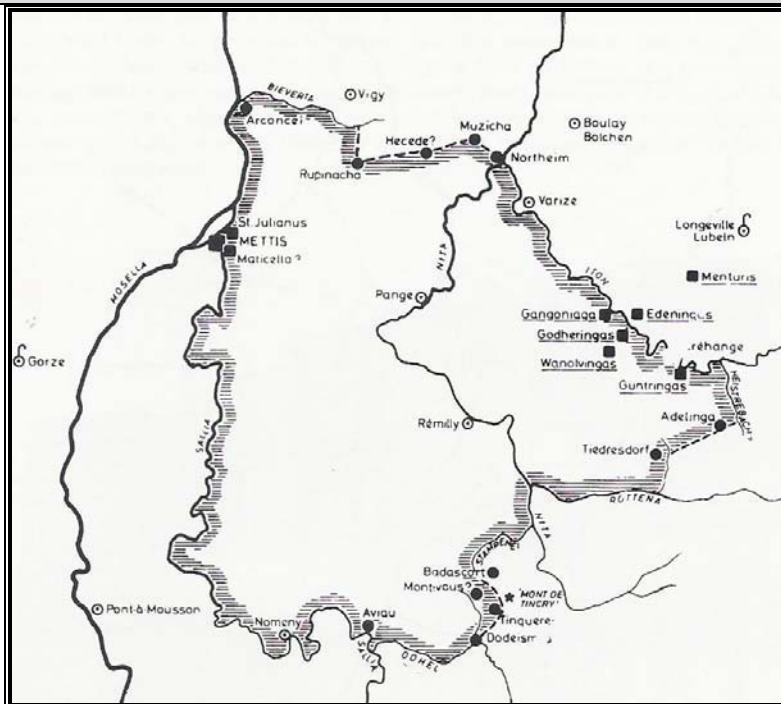
Comme à Cheminot, le fisc de Rémilly se trouve à proximité d'une voie romaine qui relie le domaine à Metz. Si les historiens considèrent le secteur de Rémilly comme un espace forestier qu'ils relient au terme de « *foresta* » de 1018, il convient de nuancer cette approche trop rigide. En effet, les nombreuses recompositions faites précédemment montrent une part importante de forêts dans l'ensemble des finages. Certes, les grandes forêts de Rémilly et de Dain forment une ceinture autour de la clairière de Rémilly, mais l'abondance des toponymes en -y ou -ey dans ce secteur de la Nied française et le long de l'ancienne route romaine ne permet pas de voir cette région comme un vaste désert forestier. En fait, l'impression générale qui se dégage de l'étude de ces deux fiscs et de l'observation des cartes souligne plutôt une organisation en secteur autour de Metz, les axes routiers rayonnants formant des clairières avec des forêts dans les espaces inter-routiers.

---

<sup>281</sup> Haubrichs W., Ramge H., (1981) - Sammlung von Siedlungsnamen im Saarland und im germanophonen Lothringen. Bericht über ein Projekt und ein Kolloquium, *Beiträge zur Namenforschung*, Neue Folge 16, pp195-203 et Haubrichs W., (1982) - *Gelenkte Siedlung des frühen Mittelalters im Seillegau*, Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend, t.30, pp7-39.

Document n° 55

LA FORESTA DE REMILLY (282).

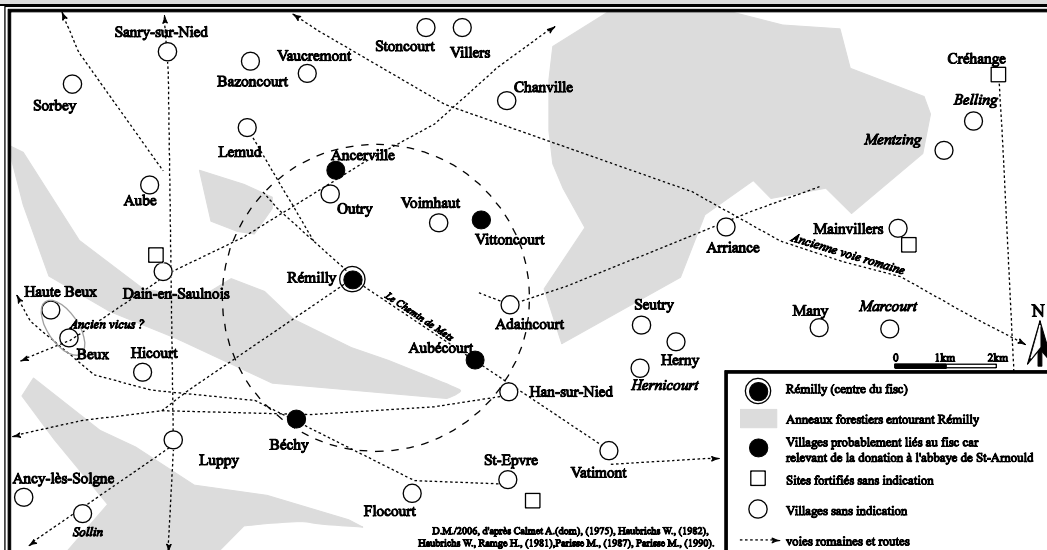


Cet espace délimité en 1018, importante réserve royale donnée à l'évêque de Metz, comprenait les anciens fiefs concédés par les prédécesseurs de l'empereur Henri II aux abbayes messines. Il correspond approximativement à la somme des anciens fiefs dont ceux de Rémilly et de Cheminot. Il faut remarquer l'importance du réseau hydrographique dans la limitation territoriale retenue par W. Haubrichs. Celle-ci soulève toutefois de nombreuses interrogations car elle semble s'affranchir des limites des comtés

carolingiens (comté de Destry) et ne correspond pas aux ensembles territoriaux postérieurs (marquisat de Nomény).

Croquis n° 79

ESSAI DE RECOMPOSITION DU FISC DE REMILLY.



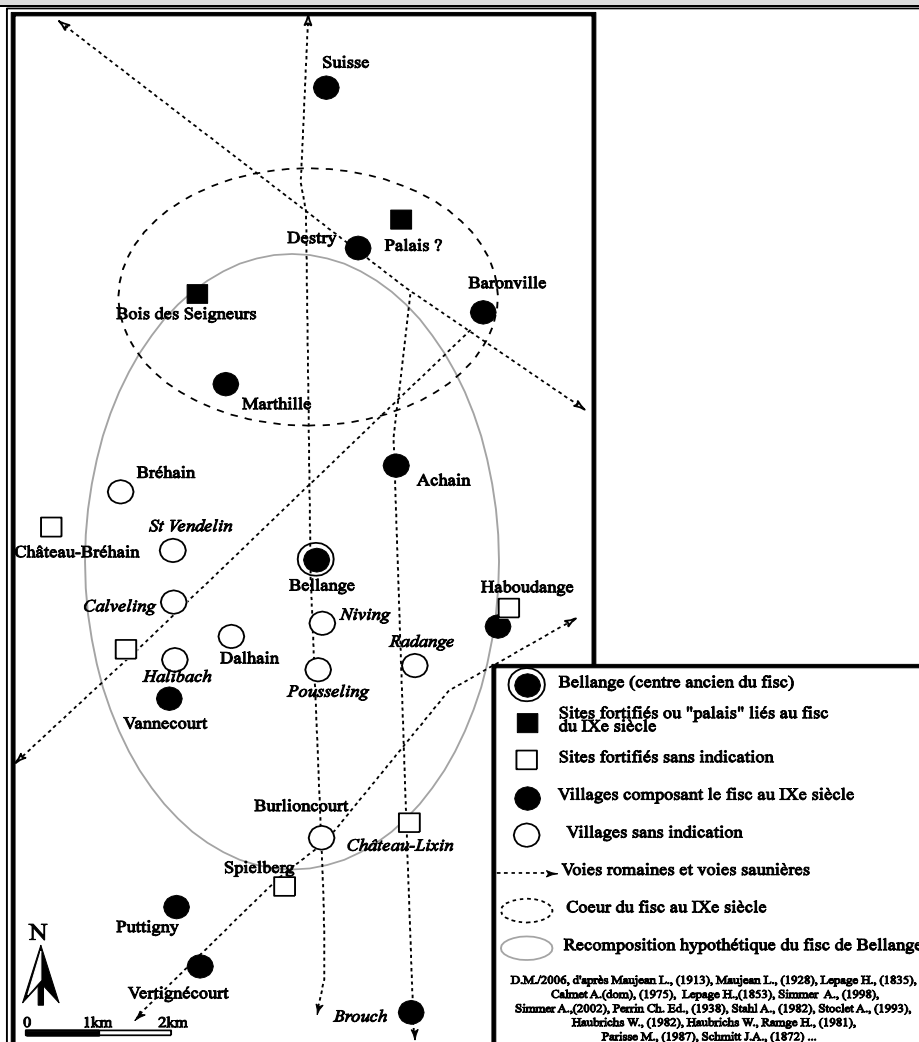
L'espace des autres fiefs ne peut être envisagé que par des reconstructions *a posteriori*. Ainsi, le fief de Destry-Marthille est probablement un des plus vastes et des plus anciens du Saulnois.

<sup>282</sup> Haubrichs W., Ränge H., (1981) - *Ibid*, Haubrichs W., (1982) - *Ibid*.

### 2.2.1.3.- Le fisc de Destry-Marthille : l'ancien fisc de Bellange.

L'existence du fisc de Destry (non répertorié par M. Parisse) est confirmée par Dom Calmet qui déclarait que « *Louis le débonnaire aurait eu deux maisons royales dont l'une est étroitement contiguë au village (de Destry) et l'autre sur une montagne couverte de bois : dont la vue s'étend fort loin l'on y remarque encore des tas de pierres et des fossés* ». Durival, en 1779, confirmait que l'on distinguait encore à Destry les ruines d'anciens palais <sup>(283)</sup>, mais les prospections entreprises au sol par R. Berton <sup>(284)</sup> ne révèlent aucune trace des palais carolingiens. L. Maujean considérait que « *le château royal se trouvait dans l'enclos du Moulin Rouge* » proche du village, mais la légende le rattache au site du « Haut Bois » ou au « bois des Seigneurs » sur le territoire de Marthille.

Croquis n° 80  
ESSAI DE RECOMPOSITION DU FISC DE DESTRY.



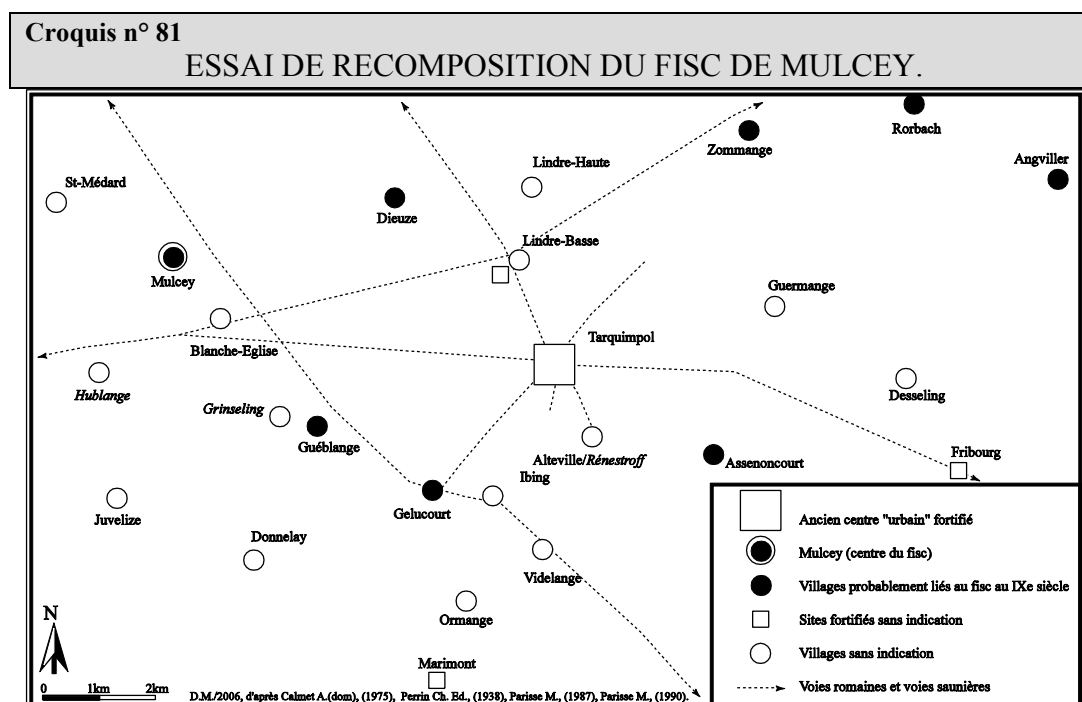
<sup>283</sup> Durival N., (1783), *Description de la Lorraine et du Barrois*, t.2, p112.

<sup>284</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

Destry est donc à l'époque carolingienne le centre d'un domaine royal avec probablement Marthille comme annexe. Certains éléments de ce fisc apparaissent dans les donations faites par les souverains. Charlemagne avait donné au Prieuré de Salornnes des biens à Vannecourt et Vertignécourt, Zwentibold avait cédé Baronville et Suisse ; il est probable que ces biens proviennent également du démantèlement du fisc. Au IX<sup>e</sup> siècle, Brouch ou Vertignécourt/Puttigny, donnés à l'abbaye de Gorze par les comtes du Saulnois, sont considérés comme des parties de fisc, ce qui étend d'autant le territoire du domaine. Enfin, selon W. Haubrichs, il y avait déjà un ancien fisc mérovingien centré sur Bellange avec Achain et Haboudange comme annexes. Bellange était également un atelier monétaire à l'époque mérovingienne. Il faut considérer le fisc de Destry comme l'héritier du fisc de Bellange. Ainsi entre le VIII<sup>e</sup> siècle et le IX<sup>e</sup> siècle, il est possible de voir l'évolution et surtout l'émiettement progressif du fisc. Comme à Rémilly et à Cheminot, le fisc de Destry se trouve à proximité d'anciennes voies romaines et Bellange, qui était le premier centre du fisc, se situe à une vingtaine de kilomètres de Rémilly.

#### 2.2.1.4.- Le fisc de Mulcey.

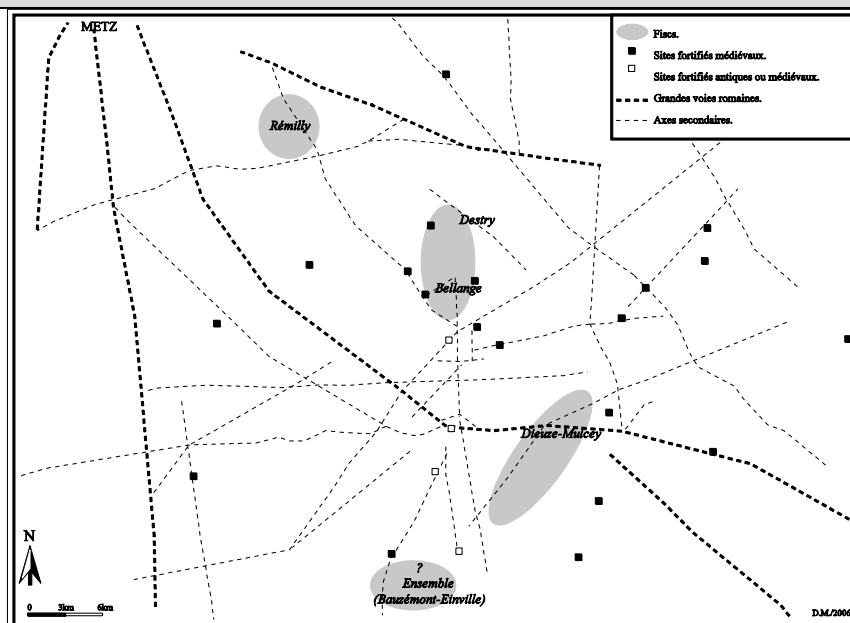
Le fisc de Mulcey est le moins connu de tous. Il apparaît totalement démembré lors de la donation faite par Othon II à la cathédrale de Strasbourg en 976. Il est difficile d'identifier les villages annexes dépendant de Mulcey.



Dom Calmet avait reconnu en Dieuze un ancien élément du fisc et peut-être même le centre originel de ce dernier. Or, les premières mentions certaines de Dieuze datent du XI<sup>e</sup> siècle et rattachent la ville à l'évêché de Verdun par le biais de la Collégiale de La Madeleine. Dieuze, comme d'ailleurs les villages de Guéblange-lès-Dieuze, Zommange, Assenoncourt, Angviller, Rorbach-lès-Dieuze

ainsi qu'une partie de Gelucourt, relève du même lien avec Verdun. Il faut reconnaître que la plupart des autres villages environnant Mulcey ne peuvent pas avoir fait partie du fisc. Ainsi, Gelucourt et Bérange relevaient de l'abbaye de Wissembourg depuis 771 et 788. Saint-Médard n'existait pas encore. Marsal était contrôlé sinon possédé par les Wulfoald-Gundoinides... Faut-il reconnaître, dans ces domaines liés à Verdun, l'ancien fisc de Mulcey-Dieuze ? L'absence de preuves plus significatives ne permet pas d'établir avec certitude cette filiation. En revanche, il faut préciser que le territoire de Mulcey-Dieuze tel qu'il est pressenti se situe sur le *diverticule* romain qui relie Destry à Tarquimpol. Il est distant d'une vingtaine de kilomètres de celui de Bellange-Destry, formant finalement une troisième étape depuis Metz, Rémilly et Destry vers le Donon et le pays de la Sarre. Nous avons établi précédemment un lien entre Blanche-Eglise, Guéblange-lès-Dieuze et Gelucourt avec Bezange-la-Petite, Xanrey et Réchicourt-la-Petite sous l'autorité de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves. Dans le même espace, Lezey était un centre de monnayage mérovingien. Bauzémont doit son nom à un dénommé Boson dont l'onomastique révèle une famille fidèle aux carolingiens : les Bosonides. A cette famille on peut rattacher également la bourgade d'Einville-au-Jard qui leur appartenait pour partie. Il faut citer également les bans liés tels Récourt à Xanrey, Hublange à Blanche-Eglise... Se dessine alors une bande territoriale qui s'étend de Mulcey-Dieuze à Einville-au-Jard, organisée autour d'un ancien diverticule romain. Le fisc royal apparaît immense avec au moins deux à trois centres domaniaux, Dieuze, Mulcey ou, et c'est peut-être le plus ancien : Lezey.

**Carte n° 82**  
**LES FISCS ET LES « ROUTES » ROYALES EN SAULNOIS AU IX<sup>e</sup> SIECLE.**



La répartition uniforme des fiscs, leur équidistance « d'une vingtaine de kilomètres » le long des routes romaines, permettent d'établir les itinéraires royaux, notamment celui emprunté par Louis le Pieux de passage à Destry vers 845<sup>(285)</sup>, mais il s'agit probablement d'une maille « administrative » de l'empire carolingien.

En position intermédiaire entre les fiscs, on peut remarquer également la présence d'éléments fortifiés tel le « *castellum* » de Château-Voué ou le Talbourg de Fribourg, semblant constituer encore un échelon secondaire mais, concernant leur possession, rien n'établit un lien éventuel avec le fisc.

<sup>285</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

L'étude de ces fiefs fait apparaître un maillage régulier de domaines le long d'anciennes routes romaines. Ces fiefs, forts d'une vingtaine de *villae*, ont évolué au cours des donations et de leurs démantèlements. Le centre a pu ainsi glisser et se déplacer comme dans le cas de Bellange. Ces fiefs cédés aux grandes abbayes (notamment Saint-Arnould) ou à des fidèles (les Comtes Rambaud) constituent la base des seigneuries de l'An Mil. Certains ont continué à fonctionner en domaines (Cheminot), d'autres ont poursuivi leur érosion comme le Comté du Saulnois.

### **2.2.2.- Les possessions des Wulfoald-Gundoinides.**

Ce groupe familial a été évoqué à plusieurs occasions. Il convient donc de faire un état des lieux de leurs domaines et de leurs possessions en Saulnois, ce qui permettrait de compléter la carte paysagère des VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles. En fait, Otto-Gundoinides et Wulfoald sont deux familles unies dans une démarche comparable à celle du groupe familial formé par les Arnulfiens et les Pippinides<sup>(286)</sup>. Ces deux groupes rivalisent l'un et l'autre dans la conquête du pouvoir et de la mairie du palais d'Austrasie. Cette rivalité<sup>(287)</sup> se termine avec l'accession au pouvoir de Pépin-le-Bref en 751 et le jugement pour félonie du Duc Wulfoald en 755. Suivre avec exactitude la lignée générale du groupe familial paraît relativement difficile, en revanche on peut citer dans cette famille, entre les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, deux maires de palais (Otto et Wulfoald), trois personnages qualifiés de *dux*<sup>(288)</sup>, deux évêques de Toul : Leudoinus-Bodo (660-680) et Gairebald (706-730), une Sainte : Sadalberge. Ces familles ont fondé 5 abbayes possessionnées en Lorraine : Wissembourg<sup>(289)</sup>, Etival, Bonmoutier, Saint-Léger<sup>(290)</sup>, Saint-Mihiel<sup>(291)</sup>. C'est donc une « famille » prestigieuse et puissante qui, apparemment, a les moyens de rivaliser avec la famille des Pippinides-Arnulfiens, sa rivale.

Selon A. Stoclet, les Gundoinides sont fortement possessionnés dans les *pagi* de la Sarre (dont ils portent un temps le titre comtal), de la Seille et de la Moselle. Il faudrait étendre ces possessions au comté de l'Ornain et à la Meuse ainsi qu'en Alsace. C'est un axe est-ouest de l'Alsace à la Meuse que semblent contrôler les Gundoinides. Les Wulfoald semblent plutôt attachés à la vallée de la

---

<sup>286</sup> Pépin l'ancien et Arnoul évêque de Metz ont uni la puissance de leurs deux familles par le mariage d'Anségise et de Begga.

<sup>287</sup> Durant le VII<sup>e</sup> siècle l'opposition entre les deux groupes familiaux se traduit par la lutte pour contrôler le pouvoir et la mairie du palais d'Austrasie. Elle débute avec l'assassinat d'Anségise le fils de Saint Arnoul par un Gundoin. Un Otto serait le maire de palais en 640-643, il fut assassiné à son tour par Grimoald qui est le fils de Pépin l'ancien et le beau-frère d'Anségise. Les Pippinides contrôlent alors la mairie de palais jusqu'à la tentative d'usurpation de Grimoald et de son fils Chilbert. La mairie de palais d'Austrasie revient alors à Wulfoald de 667 à 679. A la mort de ce dernier elle revient à Pépin d'Herstal. Le dernier rebondissement de cette lutte apparaît sous la forme du procès de Wulfoald en 755.

<sup>288</sup> Gundoin (614) duc d'Alsace père de Leudoinus-Bodo évêque de Toul, Gundoin (669) duc des Ardennes et Wulfoald duc et maire de palais de 667 à 679.

<sup>289</sup> L'abbaye de Wissembourg est richement dotée par le Duc Gundoin et ses fils Erembert et Audoin-Otto.

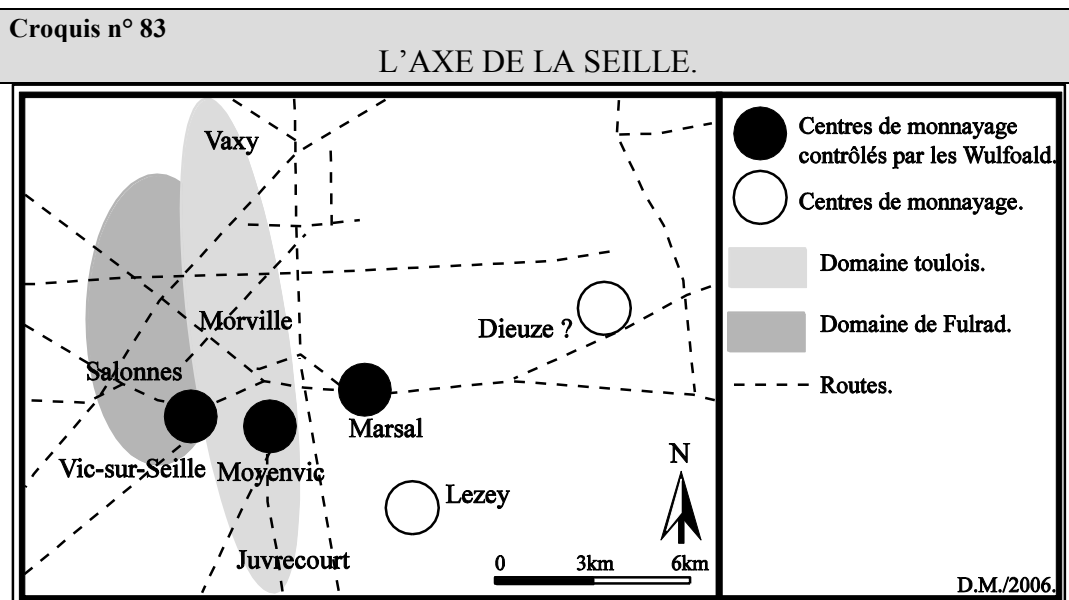
<sup>290</sup> Saint Léger, Etival et Bonmoutier sont des fondations attribuées à Leudoinus-Bodo évêque de Toul. Gauthier N., (1980) - *Ibid.*

<sup>291</sup> Fondation attribuée au comte Wulfoald.

Meuse même s'ils possèdent des biens en Saulnois, notamment des places à sel à Vic-sur-Seille et Moyenvic qu'ils céderont lors de la dotation de Saint-Mihiel. Mais, avec Fulrad le puissant abbé de Saint-Denis qui serait, selon M. Parisse, un membre de ce groupe familial, apparaissent les premières possessions certaines en Saulnois, la donation faite à Salonnnes par Fulrad concerne ses biens propres. La faible source informative constituée par les actes anciens ne permet pas de cerner les biens de cette famille en Saulnois et dans les *pagi* limitrophes. Il convient, afin de compléter la recherche, de relier toponymie, domaines ecclésiastiques, droits mêlés, mais aussi de retrouver, par le biais des familles héritières des Wulfoald-Gundoinides, quelques-unes de leurs possessions.

### 2.2.2.1.- Le domaine de la Seille.

Dans les trois bourgades salicoles de Vic-sur-Seille, Marsal et Moyenvic, il est possible de retrouver la trace du groupe familial. En effet, l'étude onomastique des noms conservés sur les monnaies <sup>(292)</sup> frappées dans les trois bourgades durant la période 610 - 660 montre que les fonctionnaires des ateliers monétaires sont des Wulfoald-Gundoinides. Ainsi on peut relever un *Fulcunius* à Marsal, un *Garoaldus* à Marsal et à Moyenvic, un *Fainulfo* à Vic-sur-Seille et Scarponne... Ce nom est à rapprocher de *Faginulvincas*/Fraquelfing localité que l'on trouve dans le testament de Fulrad de Saint-Denis <sup>(293)</sup>. Le contrôle de la frappe monétaire dans les trois villes salicoles du Saulnois ne permet pas d'établir des titres de possessions, mais plutôt un contrôle et peut-être une brèche dans le monopole mérovingien du commerce du sel.



<sup>292</sup> Le nom gravé sur les monnaies signale les fonctionnaires chargés par le « comte » de fondre les pièces et d'émettre de nouvelles monnaies.

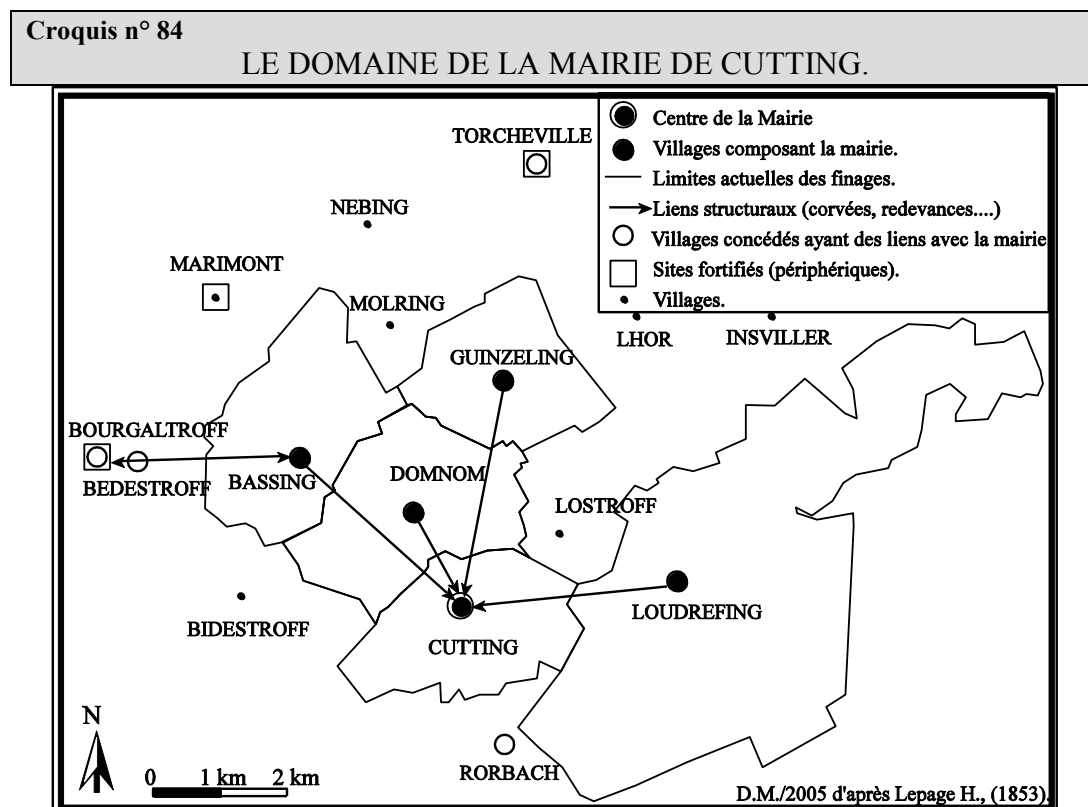
<sup>293</sup> Werner K-F., (1985) - Du nouveau sur un vieux thème. Les origines de la « noblesse » et de la « chevalerie », in : *Académie des inscriptions et Belles Lettres, Comptes-rendus des séances*, janvier-mars, pp186-200. Stahl A., (1982), - The Merovingian Coinage of the Region of Metz, *Numismatica Lovaniensia* 5, Louvain la Neuve, pp143-159 et 186-187.



Avec les biens de Fulrad et ceux de l'évêché Tulois en Saulnois, le contrôle familial autour de l'axe de la Seille s'étend avec Salornnes, Seraincourt, Courcelles... mais aussi Xanrey, Juvrecourt et Morville-lès-Vic qui dépendent de Saint-Pient donc de Toul. Sans pour autant former un domaine cohérent, l'axe de la Seille apparaît comme une importante possession des Wulfoald-Gundoinides.

#### 2.2.2.2.- Le domaine de Cutting.

Avec l'abbaye de Wissembourg apparaît un second noyau dans la partie orientale du Saulnois avec Bérange, Cutting, Bassing et Bourgaltroff qui sont à relier avec Torcheville, possédé alors par Fulrad. Autour de Cutting on peut établir probablement un second « domaine », car malgré les évolutions seigneuriales successives au cours du temps, droits et corvées des villages de Guinzeling (294), Bassing, Domnom, Cutting et Loudrefing sont restés liés au sein de la « mairie » de Cutting, formant ainsi une sorte de domaine unique. Le village de Bassing est également lié en matière de corvées et de droits à Bourgaltroff, Guébling et Bédestroff, ce qui semble étendre d'autant le domaine. Enfin, les hypothèses qui relient les biens de Vergaville aux Wulfoald-Gundoinides soit directement (Sigeric est un Folmar), soit indirectement (Vergaville est une ancienne possession sandyonisienne appartenant anciennement aux Wulfoald-Gundoinides) semblent se vérifier.



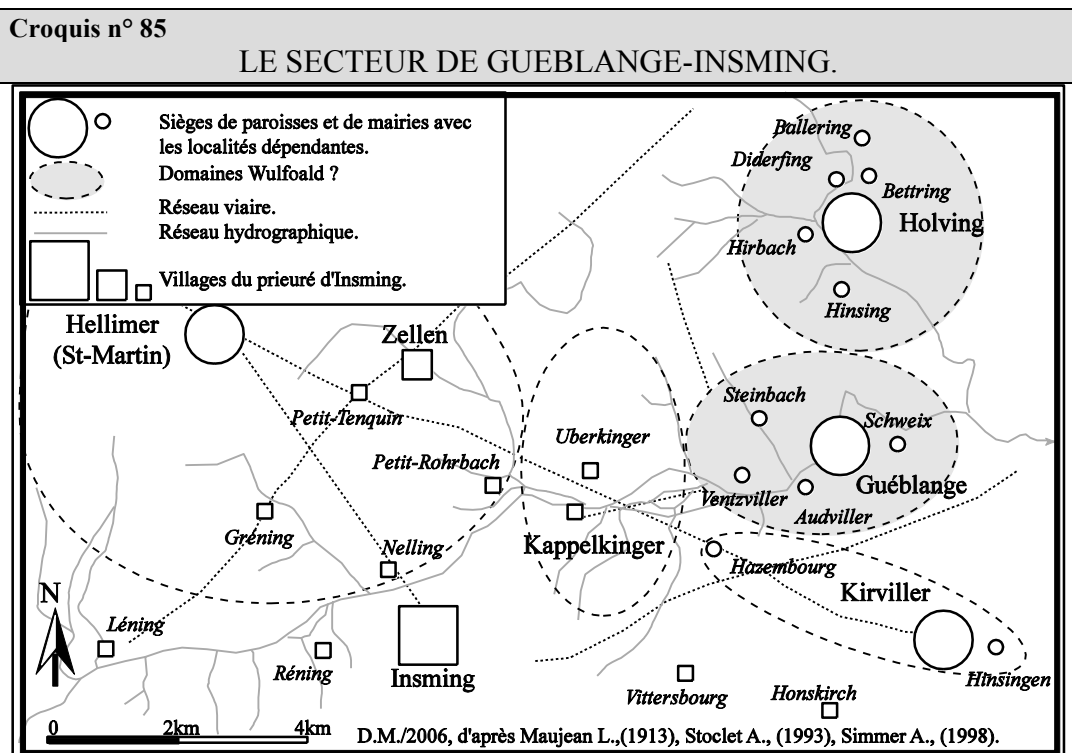
Tous les villages cités se joutent et s'imbriquent formant probablement un seul et même domaine avec des parties concédées notamment à l'abbaye de

<sup>294</sup> Avec Guinzeling, on retrouve le préfixe Gun- comme à Guntzviller (*Gundwino villa*).

Wissembourg ou à des « vassaux » (qui sont d'ailleurs signalés comme donateurs dans les chartes de l'abbaye)... La « mairie de Cutting » est un domaine à la taille du fisc de Bellange-Destry. Il s'appuie sur un important carrefour routier de voies romaines comme les fiscs royaux. Il est distant d'une vingtaine de kilomètres du domaine vicois, séparé par le fisc royal de Dieuze-Mulcey dont il a peut-être grignoté quelques territoires.

### 2.2.2.3.- Les domaines de l'Albe.

Les actes de Wissembourg révèlent encore un second domaine des Wulfoald-Gundoinides autour du Val-de-Guéblange. Dans les donations concernant l'abbaye on trouve mention de Guéblange en 712 et de Holving en 788, tous deux placés dans le pays du Saulnois <sup>(295)</sup>. On peut retrouver d'ailleurs avec Audviller le préfixe Aud- de Otto-Audoïn, ou plutôt le préfixe familial comme à Einville-au-Jard. A ce domaine, aux portes du Saulnois, il faut peut-être rattacher des propriétés liées à l'abbaye de Saint-Mihiel pour fonder le prieuré d'Insming : telles que Réning, Insming, Gréning ou encore Nelling... Le domaine qui se dessine alors correspond approximativement à la future prévôté d'Insming qui a toujours formé, jusqu'à son démantèlement, une entité à part au sein du Bailliage de Dieuze comme l'ancienne mairie de Cutting.



On peut remarquer la taille des paroisses comparables aux domaines précédemment rencontrés. Dans ce secteur apparaît assez nettement un pôle domanial des Wulfoald. Le démantèlement de la paroisse / domaine de Hellimer pour constituer le domaine et une partie de la paroisse du prieuré d'Insming témoigne peut-être de la volonté de briser l'unité de cet ensemble. Par la suite cette paroisse éclatera tel l'ensemble Kappelkinger – Uberkinger.

<sup>295</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

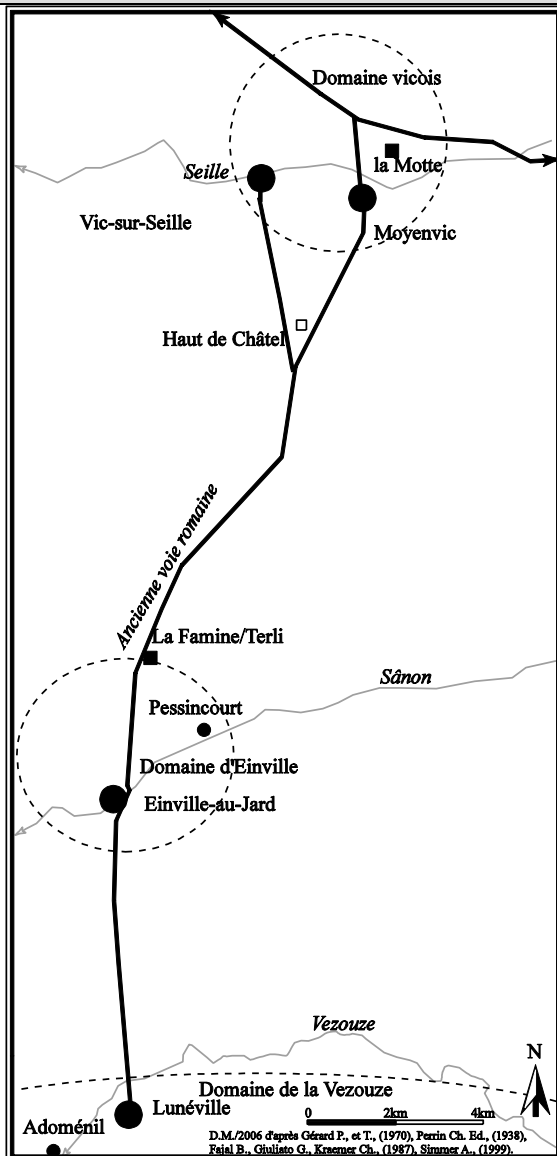
Le rattachement au Saulnois de Guéblange ou de Holving s'explique par leur situation d'annexes domaniales dont le centre se trouvait alors en Saulnois. Ce centre, comme à Cutting, apparaît difficile à établir. Le cœur géographique du domaine est distant d'une vingtaine de kilomètres de celui de Cutting, en revanche, il est encore sur une ancienne voie romaine.

#### 2.2.2.4.- Les domaines du Sânon.

Einville-au-Jard serait, suivant les techniques onomastiques, la *villa* du Comte Audoin ou Otto-Audoin, probablement comte du pays de la Sarre supérieure, dont on retrouve la trace dans une charte de l'abbaye de Wissembourg en 713. Avec cette *villa* d'Einville-au-Jard apparaît la filiation des biens des Comtes Folmar et des Wulfoald-Gundoinides.

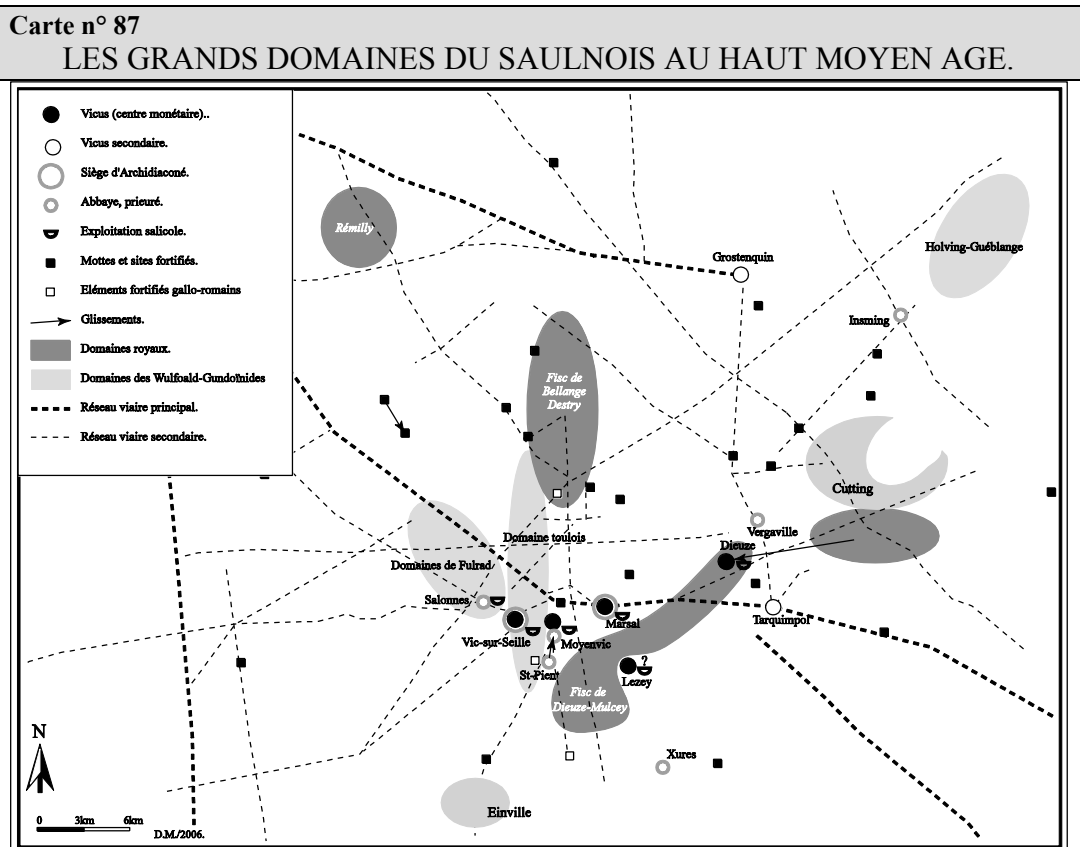
Croquis n° 86

#### L'AXE DE LA SEILLE AU SANON.



Entre Sânon et Vezouze, il est possible d'identifier deux à trois des anciens « domaines » de ce groupe familial. Ainsi, les Comtes Folmar à la fin du X<sup>e</sup> siècle possédaient quelques domaines à Vic-sur-Seille et Moyenvic (axe de la Seille) puis, s'égrenant le long de l'ancienne voie romaine de la Seille à Deneuvre, un second domaine autour d'un pont sur le Sânon à Einville-au-Jard et à Pessincourt ; enfin, avec le passage de la Vezouze, on délimite un troisième domaine centré sur Lunéville et couvrant Frémonville, Bénaménil, Vého et Adoménil. En fait, il est probable qu'il faille relier les deux domaines d'Einville et de Lunéville en une seule entité équidistante d'ailleurs d'une vingtaine de kilomètres du domaine vicois.

Les domaines des Wulfoald-Gundoinides s'étirent avec régularité entre la Sarre et la Seille. Ils s'articulent le long des grandes voies romaines et sont équidistants les uns des autres d'une dizaine de kilomètres comme les fisco royaux. Il n'y a apparemment aucune route privilégiée contrairement aux fisco royaux, mais c'est peut-être la conséquence de l'importance des domaines rattachés le plus souvent à des éléments secondaires du réseau routier gallo-romain.



Les domaines ecclésiastiques, royaux ou seigneuriaux laissent toujours entrevoir une organisation paysagère centripète avec un pôle autour duquel gravitent des annexes. Ces dernières peuvent être composées de quelques manses mais atteignent parfois, dans le cas des fisco, une dizaine de *villae*. Au sein des domaines apparaissent des finages dont on peut établir l'ancienneté et la pérennité au sein des paysages. Certains terroirs se distinguent tels que les vignes ou les forêts, néanmoins, beaucoup de descriptions restent floues et ne détaillent aucun élément particulier et identifiable au sein des paysages actuels.

Durant les quatre siècles de cette approche apparaît un émiettement progressif des domaines qui laisse parfois deviner les proto-villages et de nouveaux indices des paysages agraires des finages.

### **3.- LES FINAGES ET LES PROTO-VILLAGES.**

Sans revenir sur les liens et le problème de la continuité d'occupation des sites gallo-romains et de ceux du haut Moyen Age, il est nécessaire de s'interroger sur la gestation des villages et de leurs finages. Actes anciens, censiers font apparaître les localités sous le terme de « *villae* » sans que ce mot possède encore sa signification gallo-romaine ; parfois ils indiquent la population ou le nombre de manses, de *mansurae*, de *sediliae*... L'absence de données archéologiques sur le secteur laisse la genèse de ces derniers totalement dans l'ombre. En revanche, la terminologie utilisée dans les actes fait apparaître des éléments de morphologies agraires qu'il est possible de retrouver au sein de « reliques » toponymiques.

#### **3.1.- VILLAE ET PEUPLEMENT.**

Concernant l'habitat, nous n'avons aucune représentation des villages ou du bâti au haut Moyen Age. Avant le premier millénaire, l'habitat correspondait selon R. Fossier à quelques « *paquets de maisons jetés dans une clairière* »<sup>(296)</sup>. Il attribue à ces villages du milieu du X<sup>e</sup> siècle une population « fuyante » et, selon lui, c'est autour de la charnière de l'An Mil que se produit « la naissance des villages qui se structurent alors. Les actes cités précédemment permettent toutefois d'estimer partiellement la population durant le X<sup>e</sup> siècle. Il apparaît, au vu des résultats, que le Saulnois était presque aussi peuplé qu'aujourd'hui. Certains villages présentent des densités supérieures à celles que l'on pouvait rencontrer à la veille de la guerre de Trente Ans. Il est toutefois difficile d'établir, devant le faible échantillon, une évolution durant le X<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une éventuelle différenciation spatiale.

<b>Document n° 56</b>		
<b>DENSITE DE POPULATION AU X<sup>e</sup> SIECLE DANS QUELQUES VILLAGES DU SAULNOIS.</b>		
<b>Villages</b>	<b>Population estimée <sup>(297)</sup></b>	<b>Densité</b>
Longeville	40	26,6 habitants/km <sup>2</sup>
Xanrey <sup>(298)</sup>	68	8,8 habitants/km <sup>2</sup>
Faxe	80	28,7 habitants/km <sup>2</sup>
Brouch	100	33 habitants/km <sup>2</sup>
Bezange la Petite	104	16,5 habitants/km <sup>2</sup>
Sotzeling	100	27 habitants/ km <sup>2</sup>
Blanche-Eglise <sup>(299)</sup>	64	9,5 habitants/km <sup>2</sup>
<b>Moyenne</b>	<b>79,4 habitants</b>	<b>21,4 habitants/km<sup>2</sup></b>

<sup>296</sup> Fossier R., (sous la direction de Delort R.) (1990) - La naissance du village, *La France de l'An Mil*, Point Seuil, pp162-168.

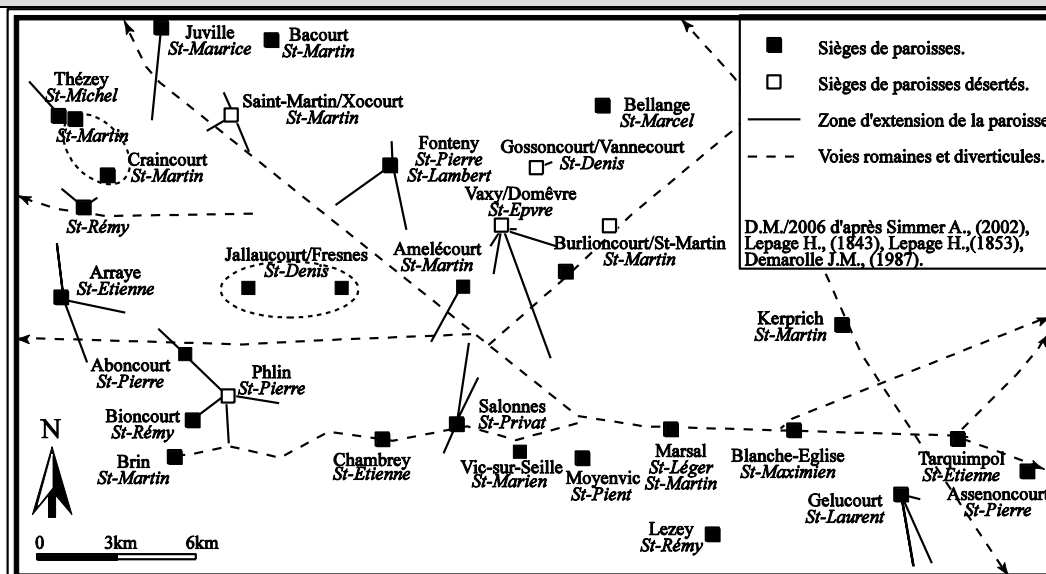
<sup>297</sup> Les chiffres de population sont soit ceux des donations comme à Longeville, soit estimés par rapport au nombre de manses ou de quartiers. En établissant une moyenne de 4 habitants par unité de culture (manse au X<sup>e</sup> ou quartier au XI<sup>e</sup> siècle) on peut recomposer artificiellement tout ou partie de la population de certaines localités

<sup>298</sup> Densité faible en raison de résultats partiels du nombre de manses et de la présence au sein du ban d'une *Wüstung*.

<sup>299</sup> Densité faible en raison de résultats partiels du nombre de manses et de la présence au sein du ban d'une *Wüstung*.

En fait, en Saulnois, les seules indications se rapportant à la genèse des villages concernent les premières églises. On peut considérer qu'elles constituent le premier élément réel d'induration « *des paquets de maisons* ». Ce maillage des églises, mêlé aux indications des censiers et des actes anciens, permet de dresser une carte sommaire de l'état de structuration des villages, révélant parfois, suivant les siècles, un éclairage plus particulier sur une ou l'autre partie du Saulnois. Néanmoins, il faut reconnaître que beaucoup de localités ne sont pas signalées avant le XI<sup>e</sup> siècle et la dédicace de la paroisse est souvent le seul élément qui permette d'éclaircir partiellement le destin des villages.

Carte n° 88  
LES PAROISSES DE L'AN MIL DANS LE SECTEUR DE VIC-SUR-SEILLE.



La carte ci-dessus souligne un maillage relativement dense d'églises, donc de « villages ». On peut donc en déduire, contrairement à ce qu'affirmait R. Fossier, qu'avant l'An Mil l'habitat était moins inorganique qu'on pouvait le penser. En fait, même si, comme dans le cas de Nomény/Malnoy, on retient l'hypothèse du glissement qui est toujours possible, il paraît difficile d'étendre ce phénomène à l'ensemble des villages et notamment des églises. Certes il existait des églises dites champêtres, mais ces dernières sont toujours le résultat de désertions du Moyen Age ou de l'époque Moderne. C'est le cas, par exemple, à Xocourt (église Saint-Martin), à Burlioncourt (église de Saint-Martin), à Ommeray (église de Mantoncourt), à Vahl-lès-Bénéstroff (église Sainte-Gertrude) ou encore à Parroy (église de Juvicourt).

En revanche, autour de ces noyaux bien structurés gravitent des hameaux et des écarts périphériques liés au fonctionnement domanial ou encore à la division de la propriété foncière des *villae*. Si on se réfère aux domaines, il faut considérer ce type d'organisation comme un habitat diffus, lié à un mode de mise en valeur extensif. Pourtant, même au sein de ce second niveau, on peut relever quelques indices montrant un état de structuration déjà avancé. Si les fragments de cette strate des « écarts » ne sont pas toujours perceptibles, ils laissent apparaître dans le cas de Puttigny, annexe de Vertignécourt, un écart déjà structuré, capable de se maintenir puis d'effacer totalement son voisin tutélaire : Vertignécourt.

A Bioncourt, il faut probablement considérer Alincourt comme un élément intercalaire du maillage. Mais c'est le finage actuel de Virming qui illustre le mieux la situation telle qu'elle pouvait se présenter avant l'An Mil : au centre

d'un territoire clairière, une église qui constitue presque toujours le centre du domaine avec un « paquet de maisons » au semis inorganisé. Les travaux de Bontemps-Litique <sup>(300)</sup> concernant les parcellaires des villages montrent bien le manque d'organisation du bâti jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Autour de ce centre gravitent des hameaux et des écarts tels Petit Virming, Obrick ou Ibrick...

Certes le maillage secondaire n'est probablement pas toujours aussi bien structuré et le nombre important de désertions anciennes est vraisemblablement le résultat de la faiblesse du maillage. En revanche, il convient de signaler les cas particuliers représentés par les structures en doublons : il est possible que plusieurs villages actuels soient en fait la réunion de plusieurs centres bâtis anciens. C'est le cas notamment à Château-Bréhain où H. Lepage affirmait qu'il existait deux parties : Château et Bréhain liées chacune à une seigneurie particulière. A Chambrey, nous avons évoqué une hypothèse similaire. Enfin le doublon Léning-Francaltroff constitue peut-être l'exemple inverse d'un doublon avorté en raison de la coupure évêché-duché qui a empêché un éventuel rapprochement.

Enfin il est possible, par le biais de la photographie aérienne, de détecter un troisième niveau de bâti qui se présente sous la forme de bâtiments rectangulaires. Selon A. Humbert, il pourrait s'agir d'éléments du haut Moyen Age.

**Photographie n° 39**

**LES GRANGES : DERNIERS NIVEAUX HIERARCHIQUES DE L'HABITAT.**



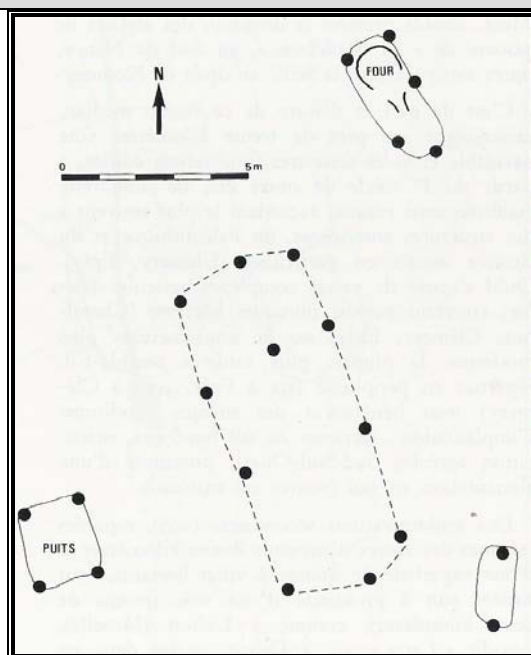
**La photographie aérienne révèle parfois des structures quadrangulaires de petites tailles composées de deux ensembles. S'agit-il de structures gallo-romaines ou bien d'éléments plus tardifs ?**

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n 94-825.

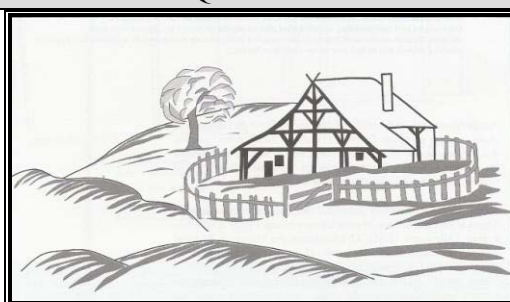
<sup>300</sup> Bontemps-Litique M., (1982) - *L'évolution du parcellaire villageois en Lorraine depuis le XVII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Nancy II, 398p.

Documents n° 57 et 58

LES GRANGES : DERNIERS NIVEAUX HIERARCHIQUES DE L'HABITAT.



Plan de l'habitat de Raucourt  
d'après Cuvelier P.,<sup>(301)</sup>.



Représentation de l'habitat ancien  
d'après Blaising J.M.,<sup>(302)</sup>.

**Toutefois, l'essentiel des structures d'habitats intercalaires devait se présenter sous la forme la plus élémentaire, à savoir constructions à pan de bois et toiture de chaume, dont les vestiges sont difficilement repérables aujourd'hui.**

Peut-on reconnaître dans ces formes les écarts comme Chevillon dans le cas du domaine de Faxé ? L'absence d'études archéologiques ne permet pas de vérifier cette hypothèse, mais il est probable qu'il s'agissait de « granges » adaptées à la structure extensive des domaines. Ce maillage, dont une grande partie a disparu aujourd'hui, a toutefois pu résister localement et être à l'origine de fermes-écarts comme Steinbach à Vergaville ou encore Chevillon à Juville. En fait, une grande partie du maillage est en place avant l'An Mil et cette induration des éléments du bâti au sein du paysage renforce l'idée de la permanence des sites, contrairement à ce qu'affirmait P. Cuvelier<sup>(303)</sup>. Afin de mieux cerner cette permanence probable, il est nécessaire de lier le site du village à *l'infield* et notamment aux éléments parcellaires.

### 3.2.- LES PARCELLAIRES DE L'INFELD : ANSANGES, CORVEES ET BREUILS.

Si beaucoup d'actes et de censiers du haut Moyen Age jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle se contentent de distinguer *infield* et *outfield* par la formule vague de terres « *cultis et incultis* », il est parfois possible de relever quelques indices permettant d'entrer dans la complexité des terroirs et dans l'organisation même de certains parcellaires. Ce travail a déjà été entrepris pour des finages comme Donjeux,

<sup>301</sup> Cuvelier P., (1988) - *Ibid*, p56.

<sup>302</sup> Dessin de l'abbé Bertels représentant la « Crakel Scheuer » ferme disparue sur le ban de Cattenom, dans Blaising J.M., (2005) - Aspects techniques des bâtiments médiévaux en bois et terre à poteau planté et sur solins, *Les Cahiers Lorrains*, n°4, p337.

<sup>303</sup> Cuvelier P., (1988) - *Ibid*.



Château-Voué, Longeville... Ces recompositions, *a posteriori*, ne permettent jamais d'évaluations d'ensemble ni de généralisations concernant la morphologie des parcellaires du haut Moyen Age : à peine avons-nous pu évoquer dans un chapitre précédent le maintien des terroirs de rideaux, probablement gallo-romains, au sein des finages du haut Moyen Age.

En fait, pour rendre intelligible la morphologie des finages, il est nécessaire de recourir à des recherches métrologiques concernant les plus anciens « quartiers » des finages du Saulnois. J. Peltre, dans ses « recherches métrologiques sur les finages lorrains »<sup>(304)</sup>, avait esquissé cette approche avec les lieux-dits ansanges (ou ensanges). Mais les prospections entreprises par F. Rapenne<sup>(305)</sup> et A. Favier<sup>(306)</sup> ne concernaient que la Lorraine centrale et méridionale et J. Peltre dans sa synthèse ne tenait pas compte du département de la Moselle. Pour le Saulnois, des parcelles dites ansanges sont évoquées dans des documents de l'abbaye de Saint-Arnould concernant Bermering et Racrange<sup>(307)</sup>. D'autre part, certains cantons portent le toponyme d'ansange ou un toponyme dérivé. J. Peltre avait émis l'hypothèse d'une métrologie propre des quartiers dits ansanges sans pour autant établir une règle générale. En fait, ce terme d'ansange a pris au cours du temps plusieurs significations<sup>(308)</sup>.

Il peut s'agir :

- d'une unité de mesure appliquée à des surfaces labourables de 13 ares 80 ou un rectangle de 4x40 perches, signalée dans « la loi des Bavarois » au VIII<sup>e</sup> où il était stipulé une obligation de clore les ansanges,
- d'une corvée rendue sous forme de récoltes,
- d'un lot corvée de deux muids de semences, soit une parcelle de 12 ares 40,
- de la grande ansange de l'Est d'une contenance de 5 jours, soit 1 ha à 1 ha 06.

Les prospections entreprises en Lorraine centrale et méridionale avaient laissé apparaître des quartiers formés sur le modèle de l'ansange bavarois de 4x40 perches et le grand ansange de l'Est. De plus, A. Favier<sup>(309)</sup> a établi que les cantons dits ansanges « *les plus rencontrés sont ceux qui sont liés à la réserve seigneuriale* » avec les cantons de « corvées », les cantons de « breuils » à proximité des sites d'habitats disparus... Nous avons établi précédemment, dans le chapitre concernant les désertions, le lien quasi génétique entre les sites d'habitats les plus anciens et les quartiers de « breuils » ou de « corvées ».

---

<sup>304</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.* pp315-337.

<sup>305</sup> Rapenne F., (1972) - *Etude des quartiers « ansanges » en Lorraine méridionale*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 110 p.

<sup>306</sup> Favier A., (1972) - *Etude des quartiers dits « ensanges » en Lorraine centrale*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Nancy II, inédit, 108 p.

<sup>307</sup> Donation faite par Rothilde de 7 ansanges à Racrange et de 4 1/2 ansanges à Bermering.

<sup>308</sup> Perrin Ch. Ed., (1925) - De la condition des terres dites « ancingae », *Mélanges F. Lot*, Paris, pp619-640.

<sup>309</sup> Favier A., (1972) - *Ibid.*

Il faudrait donc, afin de cerner plus précisément l'organisation parcellaire, rechercher l'ensemble des quartiers dont la toponymie indique un lien avec le système domanial évoqué par Ch. Ed. Perrin <sup>(310)</sup>. Ainsi, seraient retenus les « corvées », mais aussi les « breuils » : les premières indiquant les terres de *l'indominicatus*, les « breuils » formant un élément de la réserve seigneuriale que nous avons associé précédemment aux prairies de fauche des actes de donation. Enfin, il faudrait pouvoir lier les quartiers dont la toponymie indique une ancienneté, tels le canton de Salonnès à Puttigny qui jouxte le site de Vertignécourt et de sa « vieille église » et les cantons dédiés à Saint-Arnould dans l'ancien fisc de Cheminot... Mais cette démarche à elle seule nécessiterait une étude métrologique qui dépasse le cadre de ce travail.

Pour l'essentiel, la recherche des cantons portera sur quelques territoires de villages essentiellement de la zone romane, dans le secteur des deux vallées de Seille et Petite-Seille. Seuls les villages dont les cantons sont parfaitement identifiables au sein du cadastre et n'ayant pas fait l'objet de divisions et d'émiettements lors de l'établissement de l'atlas cadastral (ce qui est difficile en raison de l'émiettement excessif des cantons au sein des cadastres napoléoniens et allemands) peuvent être pleinement étudiés. La métrologie retenue ne concerne que :

- le grand Ansainge de l'Est de dimensions proches de 1ha à 1ha 06 avec ses multiples,
- l'ansainge de la Loi des Bavaois qui, selon P. Guilhiermoz <sup>(311)</sup> est une parcelle de 117,6 m x 11,7 m soit 13 a 85 et selon B. Guérard <sup>(312)</sup> 14 a 04. En fait, A. Favier <sup>(313)</sup> a montré que fréquemment on retrouvait pour la longueur des parcelles, des multiples de 117,6 m (ou 120m), soit approximativement 180, 240 ou 300 m, soit des multiples de 40 perches. En revanche, les mesures des largeurs apparaissent plus difficilement quantifiables au sein du modèle métrologique.

<b>Document n° 59</b>			
<b>ORGANISATION, TAILLE ET REPARTITION DES QUARTIERS DITS « ANSANGES », « CORVEES » ET « BREUILS ».</b>			
<b>Localisation</b>	<b>Toponyme</b>	<b>Situation</b>	<b>Forme et taille</b>
Amelécourt	<i>Le Breuil</i>	Au sud-est et au contact du village	Trapèze 5,23 hectares 300 m x 200 m mesures peu significatives (peut-être ansainge de l'Est)

<sup>310</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

<sup>311</sup> Guilhiermoz P., (1913) - De l'équivalence des anciennes mesures, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p267-328, et (1919) - Remarques diverses sur les poids et mesures du Moyen-âge, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, pp5-100.

<sup>312</sup> Guérard B., (1844) - *Polyptique de l'abbé Irminon ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'Abbaye de Saint Germain des Prés sous le règne de Charlemagne*, 2 vol, Imprimerie Nationale, 484 p.

<sup>313</sup> Favier A., (1972) - *Ibid.*

Attiloncourt	<i>Les Breuils</i>	360 m à l'ouest du village	Rectangulaire 1,12 hectare 280 m x 40 m métrologie proche de l'ansange de l'Est et de celle de la loi des Bavaois
Bey-sur-Seille ( <sup>314</sup> )	<i>Les Ensanges</i>	300 m au nord du village	Rectangulaire 6,90 hectares 275 m x 150 m proche ansange de la loi des Bavaois
Bioncourt	<i>Cul du Breuil</i>	300 m à l'ouest du village	Rectangulaire 3,12 hectares 240 m x 130 m multiple de l'ansange de l'Est, mais longueur conforme à la loi des Bavaois
Bioncourt	<i>Rouge Corvée</i>	30 m au sud du village	Rectangulaire 1,89 hectare 165 m x 115 m largeur conforme à la loi des Bavaois
Bioncourt	<i>Corvée d'Argent</i>	40 m au sud du village	Triangulaire 3,5 hectares mesures peu significatives
Bioncourt	<i>Grand Convoi/Corvée</i>	550 m au sud du village	Polygonale 16 hectares « manse »
Chambrey	<i>Les courts Petit Breuil</i>	875 m au sud-ouest du village	Rectangulaire 1,33 hectare 180 m x 74 m longueur conforme à la loi des Bavaois
Chambrey	<i>Le Petit Breuil</i>	875 m au sud-ouest du village	Rectangulaire 5,28 hectares 240 m x 220 m longueur conforme à la loi des Bavaois
Chambrey	<i>Le Grand Breuil</i>	1100 m au sud-ouest du village	Rectangulaire 6,25 hectares 240 m x 260 m longueur conforme à la loi des Bavaois
Château-Salins	<i>Petit Breuil de Seraincourt</i>	A 700 m au sud de la ville	Trapézoïdale 2,1 hectares 245 m x 83 m longueur conforme à la loi des Bavaois, mais possible ansange de l'Est
Château-Salins	<i>Grand Breuil de Seraincourt</i>	A 100 m au sud de la ville	En pointe 5,5 hectares non significatif, peut-être ansange de l'Est

<sup>314</sup> Etudié par Favier A., (1972) - *Ibid.*

Château-Salins	<i>Grande Corvée</i>	A l'ouest de la ville	Rectangulaire 10 hectares 550 m x 180 m largeur en conformité avec la loi des Bavarois
Château-Salins	<i>Petite Corvée</i>	A 350 m à l'ouest de la ville	Rectangulaire 0,9 hectare 165 m x 54 m longueur conforme à la loi des Bavarois
Château-Salins	<i>Noire Corvée</i>	A 350 m au sud de la ville	Rectangulaire 2,94 hectares 245 m x 120 m longueur conforme à la loi des Bavarois
Château-Salins	<i>Noire Corvée</i>	A 350 m au sud de la ville	Trapézoïdale 7,35 hectares 300 m x 245 m longueur conforme à la loi des Bavarois, mais possible ansange de l'Est
Conthil	<i>Le Breuil</i> « section 13 »	A 950 m au nord du village	Rectangulaire 4,8 hectares 384 m x 125 m largeur proche des longueurs de l'ansange de la loi des Bavarois
Conthil	<i>Le Breuil</i> « section 11 »	A 900 m au nord du village	Rectangulaire 9,6 hectares 384 m x 250 m largeur proche des longueurs de l'ansange de la loi des Bavarois
Conthil	<i>Corvée</i>	A 130 m au sud-est du village	Rectangulaire 5,7 hectares 320 m x 180 m largeur proche des longueurs de l'ansange de la loi des Bavarois
Coutures	<i>Aux Ensanges</i>	Au contact du village	Carrée 120 m x 112 m 1,34 hectare conformité avec la loi des Bavarois
Coutures	<i>Le Breuil</i>	A 60 m à l'est du village	Pentagone 8 hectares peu significatif
Haboudange	<i>Breuil</i>	A l'ouest du village, au contact de Radange	Polygonale 12,3 hectares peu significatif
Lubécourt	<i>Breuil</i>	A 750 m au sud-est du village	Rectangulaire 3,12 hectares 240 m x 130 m longueur conforme à la loi des Bavarois, mais possible ansange de l'Est
Lubécourt	<i>Corvée</i>	Sud-ouest au contact du village	Rectangulaire 1,6 hectare 150 m x 105 m peu significatif

Lubécourt	<i>Corvée</i>	Sud-ouest au contact du village	Rectangulaire 5,3 hectares 245 m x 216 m longueur conforme à la loi des Bavarois, mais possible ansange de l'Est
Lubécourt	<i>Les Ansanges</i>	Nord-ouest au contact du village	Rectangulaire 8 hectares 325 m x 245 m largeur conforme à la loi des Bavarois
Pettoncourt	<i>Le Breuil</i>	A l'est et au contact du village	Rectangulaire 3,12 hectares 240 m x 137 m longueur conforme à la loi des Bavarois, mais possible ansange de l'Est
Val-de-Bride Kerprich-lès-Dieuze	<i>Breuil</i>	A 260 m au sud-ouest du village	Rectangulaire 12,3 hectares 385 m x 320 m non significatif, mais mesure déjà trouvée pour le Breuil d'Haboudange (peut-être $\frac{3}{4}$ de manse).
Vannecourt	<i>Breuil</i>	A 1100 m au sud du village	Triangulaire 2,25 hectares non significatif

Le plus souvent les ansanges, corvées et breuils sont des quartiers longs qui dépassent fréquemment 200 mètres, mais restent inférieurs à 400 mètres. Apparemment, dans la majorité des cas, la morphologie parcellaire est liée à l'ansange de la loi des Bavarois, seul l'ansange de Coutures correspond parfaitement au modèle énoncé par cette loi. En fait, il s'agit le plus souvent d'une déclinaison du bonnier, unité correspondant à 10 ansanges. Concernant la localisation des cantons « breuils », corvées et ansanges, ils sont presque toujours au contact du village, ou même parfois à proximité du château comme à Bioncourt où il est possible que le canton du château soit en fait une partie du canton du « Grand Breuil » qui a été démembré. Dans quelques cas, ces cantons sont très éloignés des villages comme à Château-Salins ou à Vannecourt, mais cette localisation est le plus souvent le résultat de désertions. A Château-Salins, les deux « breuils » appartenaient en fait au hameau de Seraincourt. Quant aux corvées, elles sont en relation avec Courcelles, Nexin ou Seraincourt. Le « Breuil » de Vannecourt était en fait celui de Gossoncourt et jouxtait l'ancien cimetière. Les mesures des « Breuils » laissent apparaître une plus grande hétérogénéité métrologique, notamment pour les Breuils d'Haboudange ou de Kerprich-lès-Dieuze. Cela semble être une particularité de la zone germanophone où les cantons dits « Breuils » semblent atteindre des proportions assez importantes avec près de 42 hectares pour le breuil de Steinbach à Vergaville ou 22,5 hectares à Guéblange-lès-Dieuze.

Les paysages agraires du haut Moyen Age se révèlent assez organisés avec certains parcellaires déjà bien établis, à la métrologie rigoureuse, dérivée de systèmes de mesures gallo-romains de la centurie, suivant le modèle métrologique de P. Guilhiermoz (<sup>315</sup>), ce qui sous-tend l'existence d'une métrologie gallo-romaine dans la région.

**Document n° 60**

**LE SYSTEME DE MESURE D'APRES GUILHIERMOZ P.**

**Le manse**

(d'abord 10 bonniers, puis 12  
soit 16 ha 62 = 1/3 de centurie

**Le bonnier**

138 a 50  
1600 verges carrées (40 x 40)

**terres arables**

**l'ansange**

1/10<sup>e</sup> du bonnier  
13 a 85  
160 verges carrées (4 x 40)

**la perche**

1/40<sup>e</sup> du bonnier  
3 a 46  
40 verges carrées (1 x 40)

**autres terres**

**le journal**

1/4 du bonnier  
34 a 62  
400 verges carrées (20 x 20)

**l'arpent**

1/16<sup>e</sup> du bonnier et  
1/4 du jour :  
8 a 65  
100 verges carrées (10 x 10)

**l'hommée**

1/32<sup>e</sup> du bonnier  
1/8<sup>e</sup> du jour ou 50 verges  
carrées = 4 a 32

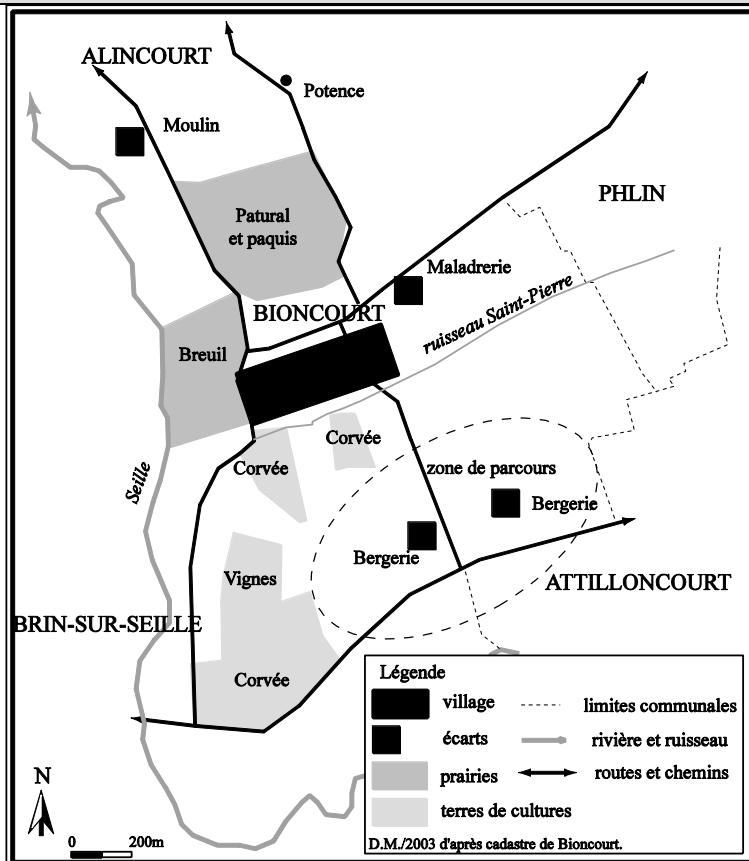
Ainsi, bien que l'on devine des structures paysagères hésitantes, il apparaît assez nettement que des noyaux solides organisent alors l'espace. Dérivés des *villae* gallo-romaines, ces proto-villages structurent des terroirs où métrologie et droits coutumiers se mêlent déjà. L'obligation de clore ces parcellaires fixes, suivant la loi des Bavares, permet toutefois de considérer qu'ils sont alors l'exception au sein d'un espace flou : *l'outfield*.

A partir de ces observations, on peut tenter de recomposer plusieurs de ces systèmes paysagers. Le finage de Bioncourt se prête à cet essai.

<sup>315</sup> Guilhiermoz P., (1913) et (1919) - *Ibid.*

Croquis n° 89

LE PROTOFINAGE DE BIONCOURT.



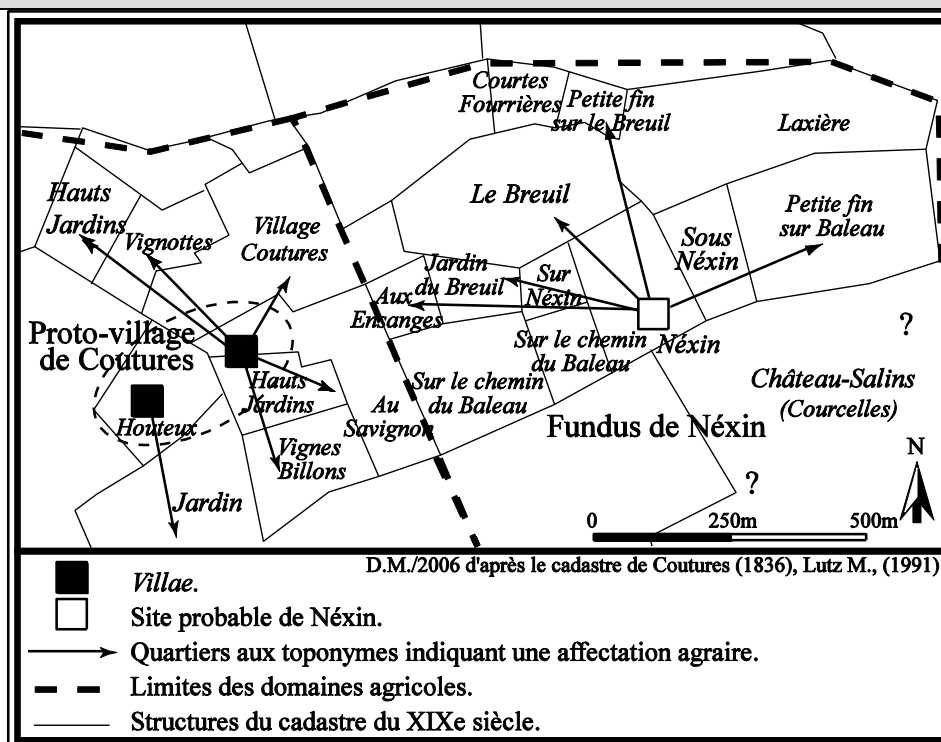
Le croquis a été établi en retirant les « finages » de Alincourt et de Phlin, et en faisant apparaître les terroirs d'après les délimitations du cadastre. Il révèle une organisation sectorielle du ban.

Ainsi, le village de Bioncourt laisse apparaître trois « corvées » (Corvée d'argent, Ronge Corvée et Grande Corvée), localisées dans le surplomb du coude de la Seille. Les prairies (« breuil et Pâtural de la cure... ») étaient localisées au nord du village. A l'est, sur le haut du talus, s'étendaient des vignes. L'absence de « Corvées », à l'est du village sur le plateau, laisse suggérer la présence de terres vagues, *saltus* et terres incultes vouées à l'élevage (« la bergerie »), et probablement d'une forêt de reconquête occupant alors plus de 50% de l'actuel finage. A ce finage se rattache le petit hameau d'Alincourt qui ne comporte aucun canton de corvées.

Le cas de Coutures-Nexin présente une structure plus intéressante puisqu'il révèle à la fois une villa (Nexin) et son ou ses écarts, notamment Coutures. Il dévoile un exemple de système domanial. Celui-ci repose sur la division de la villa en deux portions : le *mansus indomunicatus* que le seigneur exploite directement et dont il se réserve exclusivement le profit et les terres concédées à des tenanciers moyennant finances et services.

Croquis n° 90

LE DOMAINE DE NEXIN-COUTURES.



La *curtis dominica* de Nexin <sup>(316)</sup> regrouperait la maison d'habitation avec bâtiments d'exploitation, le breuil, le jardin, les vignes. Autour gravitent les terroirs fixes métrologiquement définis. Des écarts en périphérie de ce noyau se rattachent à quelques terroirs fixes complémentaires, tels Coutures qui doit son nom à des terres à céréales : les *culturae* ...

Pour conclure, les éléments des paysages agraires d'avant l'An Mil semblent être à l'origine de la texture des paysages modernes. Certes, il apparaît assez nettement qu'un certain nombre de signes paysagers sont aujourd'hui fossiles, ayant perdu toute signification, toutefois, ils perdurent encore, témoins isolés de systèmes disparus. En fait, ils signalent simplement un modèle d'organisation différent de celui que nous connaissons, à la charnière entre deux époques : l'openfield et surtout le système gallo-romain à l'origine vraisemblablement d'une grande partie des éléments que nous venons de recenser.

<sup>316</sup> Il faut noter que le site fut réoccupé par le château de Beurepaire des évêques de Metz, au moment de l'édification du Château-Salins.



Sur les traces du passé.

## **Seconde partie**

**Les signes des paysages du moyen âge et de l'époque moderne.**

Sur les traces du passé.

Suivant une approche similaire à celle entreprise dans les chapitres précédents, nous étudierons séparément les structures du bâti, des éléments du paysage agricole, bien que les uns et les autres restent intrinsèquement liés. Durant cette période, le maillage des villages, hameaux et fermes qui pavent le paysage actuel du Saulnois a été mis en place, et sa pérennité souligne son induration au sein du paysage. On relève parfois ponctuellement de profondes transformations en raison de changements hiérarchiques, de *Wüstungen*, mais aussi de vagues de colonisations. Celles-ci, bien qu'elles soient loin d'être négligeables, n'atteignent jamais en importance les transformations subies par les pays de la Sarre par exemple. Colonisations et *Wüstungen* ont modifié passablement le pavage final du Saulnois et la concentration de l'habitat. Or, ces deux éléments sont à retenir comme éléments explicatifs de l'origine de la structure actuelle des paysages. Ces mutations, que l'on observe à l'échelle des finages, se produisent également au niveau des dessins parcellaires de l'organisation des terroirs. Ainsi, un certain nombre de transformations parcellaires résultent de la modification du maillage et surtout des *Wüstungen*. Les phases de « colonisations » ont également marqué les paysages, notamment avec la mise en place de l'openfield.

Sur les traces du passé.

## **Chapitre premier**

### **Les formes de l'habitat entre colonisations et *Wüstungen*.**

---

Nous avons peu d'idées concernant l'organisation des villages avant l'an Mil. En revanche, à partir de cette période, il apparaît que les formes de l'habitat en Saulnois se présentent progressivement sous le modèle de l'habitat groupé au centre de finages de tailles moyennes, généralement inférieures à celles que nous connaissons actuellement.

Malgré l'importance de l'église au sein de la société de cette époque et de l'espace, celle-ci n'est pas un élément de différenciation spatiale entre les villages. Force est de reconnaître qu'il n'existe pratiquement aucune hiérarchie entre les villages. Chaque communauté apparaît plus ou moins indépendante des autres. Seuls les villes-marchés et les « châteaux » semblent établir une hiérarchie. Il convient de s'interroger sur l'origine de cette structure des finages, d'observer l'organisation de ceux-ci sous l'angle des colonisations et des désertions qui est un élément éclairant de la naissance et de l'organisation du maillage et du pavage du Saulnois actuel.

## **1.- LES COLONISATIONS DU BAS MOYEN AGE ET DE L'EPOQUE MODERNE.**

Les colonisations de villages se sont produites durant deux grandes périodes. Les plus connues, étudiées par J. Peltre<sup>(317)</sup>, datent de l'Epoque Moderne. Les colonisations médiévales sont apparemment plus nombreuses. Entre ces deux phases de colonisations et de créations de villages, on peut recenser quelques réalisations de hameaux ou de fermes, mais ces phénomènes sont peu quantifiables.

### **1.1.- LES COLONISATIONS MEDIEVALES.**

Il y a peu d'indications quant aux naissances de localités au Moyen Age. En fait, hormis les grandes colonisations, il faut le plus souvent reconnaître que l'on présume de la colonisation agraire tant les sources sont faibles. C'est souvent un faisceau d'indices indirects (toponymie significative signalant essarts ou nouvelles créations, parcellaire...) qui permet de découvrir des fondations agraires, issues d'essartages, mais dont on ignore souvent les origines. Les sources les plus précises concernent les fondations des grandes familles nobles (comtes de Salm, ducs de Lorraine...). Ces grandes fondations ne sont pas de véritables colonisations agraires planifiées, mais correspondent à des fondations religieuses, politiques ou économiques dont l'engrèvement démographique ultérieur forme une localité.

#### **1.1.1.- Les « grandes » fondations.**

Les fondations les plus célèbres concernent les localités de Salival, Château-Salins, Lagarde et probablement Xures et Vergaville. Dans chaque cas, la création d'un centre économique ou religieux a donné naissance à un groupement humain et ce modeste hameau, par engrèvement, est devenu un village, voire un bourg en raison des avantages et des privilèges accordés par leur seigneur.

Il ne s'agit pas, comme lors des créations du XVII<sup>e</sup> siècle, de fondations agricoles planifiées. Aucun village n'a été, semble-t-il, projeté. Ainsi, la fondation de l'abbaye de Vergaville est nous l'avons vu l'œuvre d'un certain *Sigericus* et de sa femme *Betta*. L'acte de fondation est confirmé par l'empereur Othon I<sup>er</sup> en 966. Le site de Vergaville (*Virdigo Deldorf*<sup>(318)</sup>) est donné, sans qu'il soit fait mention d'une *villa*, mais on peut admettre qu'il existait déjà des constructions et probablement une exploitation agricole (peut-être la ferme de Steinbach). Néanmoins, on peut supposer que l'abbaye a permis de développer ou de conforter une bourgade au cours des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Il faut être prudent concernant la fourchette chronologique car les historiens semblent s'accorder pour considérer

---

<sup>317</sup> Peltre J., (1966) - Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : une génération de nouveaux villages en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, pp3-28.

<sup>318</sup> Calmet A. (Dom), (1973) - *Ibid*, pp CCXXI-CCXXIII.

que l'acte de 966 est un faux. Le doute subsiste donc sur la fondation éventuelle de Vergaville. Le second élément semblant indiquer une fondation ou un refondation concerne le plan quasi en damier de la bourgade. Il semble indiquer un « urbanisme » planifiée, postérieure à l'établissement de l'abbaye, mais il faut préciser que cette dernière connaît d'importantes difficultés avec ses voisins jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, date à laquelle elle devint un acteur important de l'organisation spatiale de la marge sud-est du Saulnois. On peut considérer cette structure comme le témoin de l'essor de l'abbaye. On peut avancer une date plus précise concernant l'établissement du plan de Vergaville. En effet, Dom Calmet <sup>(319)</sup> indiquait qu'en 1488, lors d'une visite de l'abbé de Saint-Pantaléon de Cologne et de l'abbé de Saint-Georges de la Forêt Noire, il avait été constaté que les « *Religieuses n'y gardaient plus la clôture* ». La bourgade se révèle donc plus « confortable » que l'abbaye ce qui témoigne de l'adoption d'un habitat de type « urbain ». Nous reviendrons sur ce point ultérieurement. L'essor urbain de Vergaville serait donc lié à cet acte d'urbanisme probablement au XV<sup>e</sup> siècle.

Photographie n° 40

VERGAVILLE.



La bourgade de Vergaville, contrairement aux villages ayant les mêmes caractéristiques démographiques, présente une structure de « petite ville ». Etabli sur la bande interfluviale entre le ruisseau du Spin et le Verbach, l'habitat a occupé le versant nord-ouest car le versant exposé sud-est, aujourd'hui recouvert par des vergers, était jadis consacré à la vigne. Le maillage viaire assez dense laisse deviner un petit damier.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°89-201.

Le long de la route, au nord-est on distingue l'ancienne ferme de Steinbach qui a été pendant plusieurs siècles un des symboles de la puissance agricole des abbesses de Vergaville.

Vergaville, sans être avec certitude une colonisation de l'abbaye, a une organisation qui semble indiquer cependant une « planification » volontaire de la structure urbaine. On peut penser que l'abbaye a généré un développement urbain, notamment en raison des privilèges accordés pour tenir des foires et des marchés répétés en 1473. L'abbaye a ainsi cherché à maîtriser son extension.

L'autre grande création religieuse, cette fois totalement attestée, est la fondation de l'abbaye de Salival <sup>(320)</sup> et du hameau qui se développe à sa suite. Cette fondation est l'œuvre de Mathilde de Hombourg ou de Salm, épouse du Comte Folmar et daterait de 1140. Autour de cette abbaye s'est structuré un

<sup>319</sup> Calmet A. (Dom), (1997) - *Notice de la Lorraine*, Tome 2, réédition Lacour/Rediviva, pp 816-820.

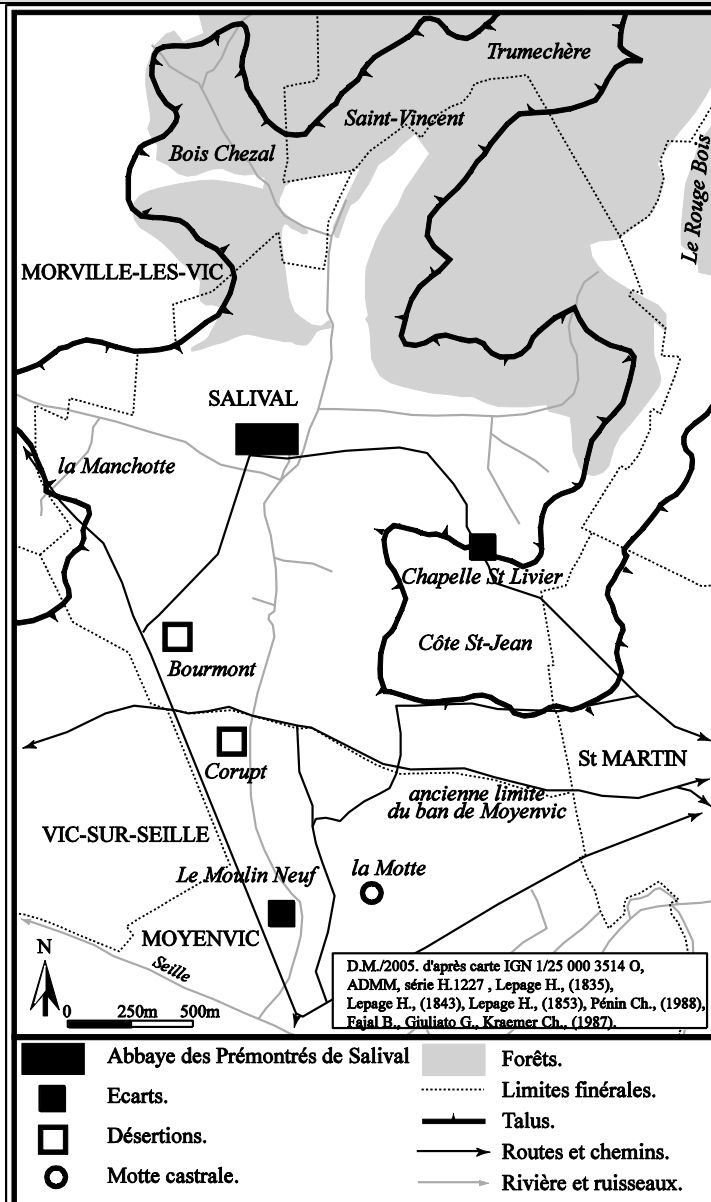
<sup>320</sup> Decomps C., (2006) - *L'Abbaye de Salival, Le Pays Lorrain*, n°3/4, pp 22-35.



modeste hameau, qui n'est qu'une récréation puisque l'abbaye a pris la place laissée vacante par le village de Bourmont. Richement dotée, elle a servi de nécropole aux comtes de Salm, seigneurs de Morhange. Aujourd'hui, il ne restait qu'une ferme, occupant les bâtiments conventuels, seul vestige de cette création.

Croquis n° 91

SALIVAL : ESSAI DE RECOMPOSITION DU BAN.



Le site de Salival est inscrit dans un petit vallon en périphérie de la vallée de la Seille au contact des grands centres salicoles de Moyencic, Vic-sur-Seille et Marsal. Les terroirs variés permettaient de pratiquer l'élevage, la viticulture, la céréaliculture, ou encore la pisciculture avec l'aménagement d'étang.

Fermant le vallon le site de la Motte, suivant Fajal B., Giuliano G., Kraemer Ch.<sup>321</sup>, serait l'œuvre de des comtes de Hombourg Folmar V ou Folmar VI l'époux de Mathilde.

Ils considéraient que cette motte castrale était adultérine, et qu'elle fut établie aux dépens de la place salicole de Marsal. En fait, elle était antérieure à la fondation de l'abbaye.

La motte semble établie aux dépens de Moyencic plutôt que Marsal.

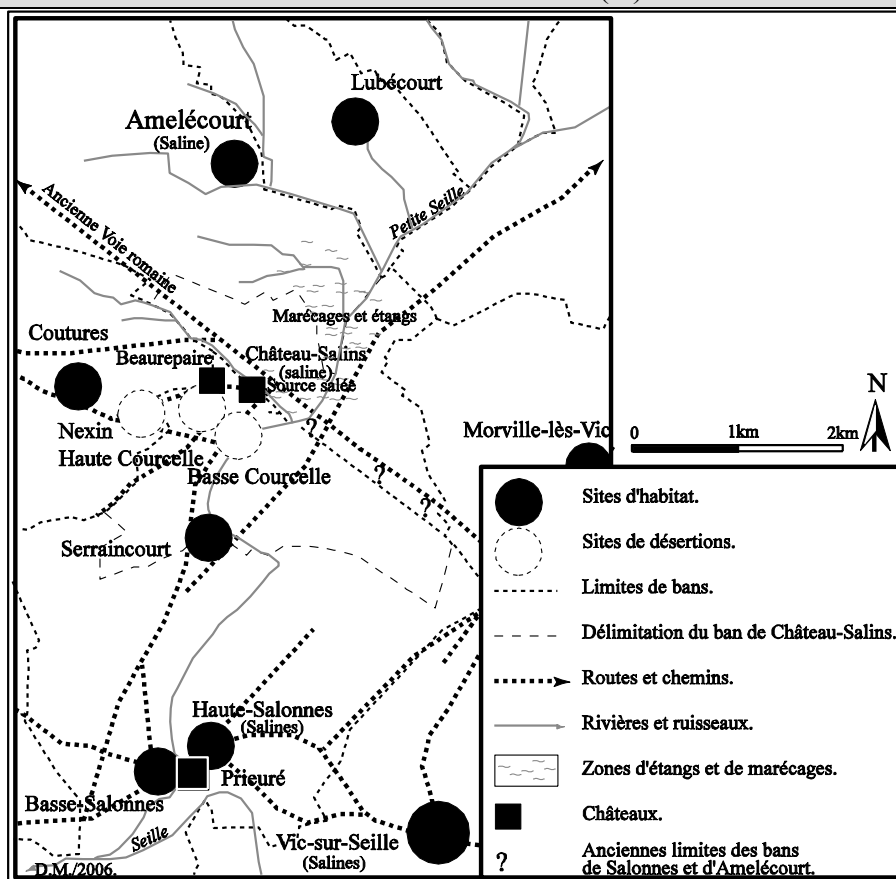
La création la plus importante est sans conteste la fondation de Château-Salins par les ducs de Lorraine. C'est autour de l'étang Saint-Jean, sur les finages de Salonnes et d'Amelécourt, que les ducs ont établi des poêles à sel et probablement un petit hameau d'ouvriers salicoles. En 1277, Thiébaud de Bar reconnaît à Ferry III, duc de Lorraine, les droits relatifs au « Château-Salins », en

<sup>321</sup> Fajal B., Giuliano G., Kraemer Ch., (1987) - Contribution à l'étude des fortifications de terre du bassin de la Seille, *Le Pays Lorrain*, n°2.

échange d'un fief « sis à Amelécourt et le tiers des salines du Château ». En 1327 ou en 1340, (peut-être aux deux dates), le Duc Raoul fait enfermer la source salée au cœur d'un château-fort <sup>(322)</sup>. Adhémar de Monteil, alors évêque de Metz, ne pouvant tolérer cette construction qui empiétait sur ses terres et ses droits, fit construire sur le territoire de Coutures le château de « Belrepaire » ou de « Beurepaire » <sup>(323)</sup>. Finalement, en 1344, un traité reconnaît les droits du Duc Raoul sur le « Château-Salins ». A partir de 1346, Château-Salins peut enfin prendre son essor. Il faut noter que Château-Salins est une recreation puisque le château qui protège la saline ducale occupe approximativement l'emplacement du village de Courcelles dont on retrouve l'existence dans la toponymie des rues castel-salinoises. La fondation de Château-Salins par les ducs de Lorraine est sans conteste la plus importante du Saulnois.

Croquis n° 92

ESSAI DE RECOMPOSITION DE LA FONDATION  
DE CHATEAU-SALINS <sup>(324)</sup>.



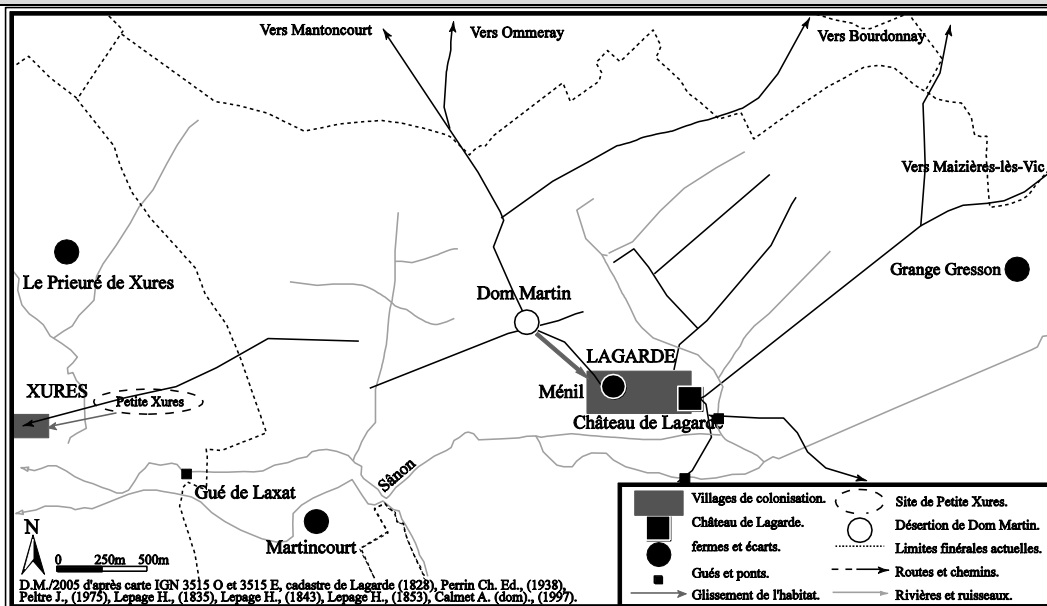
<sup>322</sup> Il est possible qu'il y ait eu deux châteaux, le premier vite construit en 1327 a été rapidement détruit, probablement à la même époque que le château de Beurepaire à Coutures, lors d'un premier épisode guerrier. Le duc a dû faire reconstruire un second château adultérin en 1340. De ce château, il ne reste qu'un mur réutilisé lors de la construction de l'église

<sup>323</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid.*

<sup>324</sup> Concernant les désertions des Courcelles et de Nexin, nous développerons celles-ci ultérieurement.

Lagarde semble s'intégrer à ce groupe de refondations. En effet, si dès le XI<sup>e</sup> siècle on trouve mention d'une église appelée « Dom Martin » appartenant au monastère de Luxeuil, puis à l'abbaye de Salival, il ne semble pas exister de localité. En revanche, au mois d'août 1234, l'évêque de Metz, Jean, accorde aux religieux de Salival les revenus qui lui seront dus par les futurs résidents de la nouvelle ville qu'il vient de faire construire entre *Domnum Martinum et Cunes* (Xures), dans l'alleu de Ménil appartenant à Salival. Dans ce document, il est donc évoqué l'existence d'une nouvelle fondation. En 1252, un titre de l'abbaye de Salival évoque une « *nova villa de Domno Martino* ». On peut penser que Dom Martin est une ancienne localité désertée, peut-être s'agit-il de la cense de Martincourt aujourd'hui annexe de Lagarde ou, comme l'indique H. Lepage, de l'emplacement d'un calvaire. La cense de Martincourt qui forme une excroissance sur la rive gauche du Sânon n'aurait fait que reprendre le nom de Dom Martin tombé en désuétude.

**Croquis n° 93 - photographie n° 41**  
**LAGARDE : TENTATIVE DE RECOMPOSITION.**



Le village de Lagarde présente une structure bâtie dense en « rues » groupées autour de l'église et du château ; pourtant à l'origine le village est lié à l'alleu de Ménil. La création du canal de la Marne au Rhin a en partie réorganisé le sud du village avec l'adjonction d'un port et la scission d'une partie des meix et des anciennes terres du château.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-421.

Suivant la même logique, le prieuré de Xures - et le village qui y est attaché - relèvent peut-être d'un phénomène identique de recolonisation après désertions. En effet, en 1103, Cunégonde, veuve de Matfride de Tincry, dote le futur prieuré bénédictin de Xures dépendant de l'abbaye de Senones (ce dernier sera fondé seulement en 1129 par l'évêque de Metz, Etienne) <sup>(325)</sup>. On peut s'interroger sur la raison d'un tel délai entre la donation et la fondation. Or, J. Peltre <sup>(326)</sup> avait relevé une structure d'esch au canton de la « Petite Xures » et avait émis l'hypothèse d'une ancienne *Wüstung*. Il avait d'ailleurs lié cette dernière à l'ancienne localité de « *Momonicurtis* » <sup>(327)</sup>, reprenant en cela les travaux de Ch. Ed. Perrin <sup>(328)</sup>. Pourquoi ne pas relier la disparition de *Momonicurtis*/Petite Xures et la création du prieuré et du village ? En effet, le délai entre la dotation et la fondation peut être expliqué par l'inexistence du village, le secteur étant abandonné et probablement en friche à l'époque de la donation.

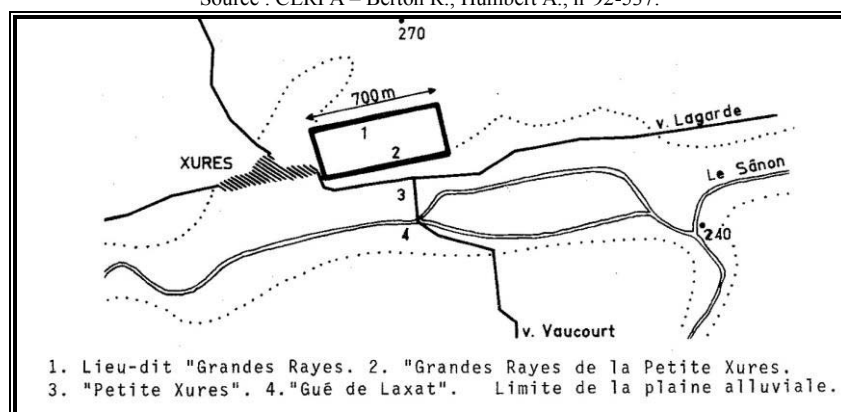
**Photographie n° 42 - document n° 61**

**XURES : REPERAGE D'UNE STRUCTURE D'ESCH <sup>(329)</sup>.**



Le remembrement a partiellement pérennisé la structure d'esch au sein du paysage, notamment les « Grandes Rayes de la Petite Xures » en bordure du canal de la Marne au Rhin. On peut également repérer dans l'ancienne zone de vergers, une partie du canton des « Grandes Rayes ». Le canton de « Petite Xures » se situe dans la boucle du canal.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-537.



<sup>325</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>326</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

<sup>327</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

<sup>328</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

<sup>329</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

La fondation serait donc une recolonisation. Les seigneurs de Tincry n'avaient sans doute pas les moyens de relever *Momonicurtis*/Petite Xures. Ils ont trouvé cette solution originale de se faire aider par les moines qui s'installeraient sur les terres concédées. On sait que les descendants de Cunégonde possédaient encore des terres et gagnages à Xures, dont ils feront par la suite don au Prieuré. Les moines ont changé l'emplacement du village, délaissant l'ancien site, et se sont installés à la « *limite des bonnes terres alluviales, mais en position surélevée pour être hors de la zone inondable* »<sup>(330)</sup>.

Ces fondations, relativement connues, sont en fait des réoccupations ou des re-colonisations, après un bref moment de désertion. Les véritables colonisations sont bien plus discrètes.

### **1.1.2.- Les colonisations/défrichements et « créations » de villages en zone romane.**

Il est difficile d'établir avec précision l'objectif même de la colonisation. Ainsi, on peut se demander s'il s'agit de colonisation agricole avec défrichements, ou de restructuration d'un secteur déserté où il reste probablement des formes d'habitats non identifiées qui ont besoin d'être confortées par un acte politique marqué par la « création d'un village ». Les deux types ne sont d'ailleurs pas antinomiques.

#### 1.1.2.1.- Un possible front de colonisation ?

En zone romane, on peut relever plusieurs colonisations/défrichements dans le secteur de la forêt d'Amelécourt-Grémecey. Toutes ces colonisations correspondent à des essartages faits aux dépens des massifs forestiers du plateau.

##### - Laneuveville-en-Saulnois/Laneuveville-devant-Viviers.

La première mention de cette localité date de 1222, soit le tout début du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette fondation est à mettre en relation avec les seigneurs de Viviers, qui étaient soit les seigneurs de Tincry<sup>(331)</sup> ou les comtes de Bar. En effet, la seigneurie de Viviers avec Laneuveville est passée « dans les mains » des comtes de Salm par le mariage de Henri III de Salm avec Marguerite de Bar, fille du Comte Thiébaud de Bar. Ainsi, en 1222, Henri reconnaît avoir reçu, en fief et hommage-lige du comte de Bar, les châteaux de Viviers et Morhange<sup>(332)</sup>. Laneuveville-en-Saulnois (*Nova villa ante Vivaria*) apparaît comme une des possessions entrant dans la constitution du douaire de Marguerite de Bar. Cette création est donc antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle. Elle permet également de contrôler la route de Metz à Vic-sur-Seille (ancienne voie romaine). L'installation du village s'est faite aux dépens de la forêt qui couvre le revers de la cuesta de l'infralias.

<sup>330</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid*.

<sup>331</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid*, Lepage H., (1853) - *Ibid*. (Les seigneurs de Tincry apparaissent puissamment possessionnés et sont apparentés à la famille de Salm.

<sup>332</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid*, Lepage H., (1843) - *Ibid*,

On ignore qui est à l'origine de cette colonisation. Le secteur, outre les familles de Bar et Tincry, était contrôlé nous l'avons vu précédemment par les abbayes de Prüm et surtout Saint-Arnould. On note également et dans une moindre mesure, la présence des abbayes de Longeville et de Salonnnes qui perdent le contrôle de ces espaces du fait de désertions. Dans les censiers de l'abbaye de Prüm du IX<sup>e</sup> siècle, on ne trouve aucune mention de Laneuveville dans le dénombrement de son domaine de Tincry. Dans les censiers de l'abbaye de Saint-Arnould qui concernent l'espace Viviers/Tincry, on ne trouve également aucune mention d'une *Nova villa*. Pourtant, l'abbaye de Saint-Arnould a possédé des terres et des droits à Laneuveville-en-Saulnois dont on ignore toutefois l'origine. Dans ce secteur de Tincry, il est difficile d'identifier la part des biens patrimoniaux des comtes de Bar de ceux des seigneurs de Tincry et de l'avouerie de l'abbaye de Saint-Arnould. Il faut donc en déduire une colonisation, soit des comtes de Bar, soit des seigneurs de Tincry dont les comtes de Salm ont repris les fiefs vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, soit de l'abbaye de Saint-Arnould. On peut supposer toutefois que cette colonisation est à mettre au crédit de cette abbaye tout comme celle du village de Mesnil (aujourd'hui simple ferme sur le territoire de Prévocourt). De la mise en place de la communauté et de la délimitation du finage, on ne sait rien. Le seul élément remarquable pris en compte pour le découpage du finage a été la voie romaine.

- Fresnes-en-Saulnois, Coutures et Larue.

Si les indications concernant Laneuveville-en-Saulnois sont très faibles, celles qui touchent à d'éventuelles « fondations » à Fresnes-en-Saulnois, Larue et à Coutures le sont plus encore. Le toponyme de « Fresnes » renvoie à une forme végétale et peut-être à un essartage. Mais, l'élément le plus solide concernant une éventuelle « fondation » réside dans la structure même du ban de Fresnes qui est l'addition de bans désertés (Buzoncourt, Psicourt, Villers<sup>(333)</sup>). Les documents les plus anciens concernant Fresnes ne datent que du XII<sup>e</sup> siècle. Le village de Fresnes-en-Saulnois dépendait à cette époque du duc de Lorraine, on retrouve également la trace du village dans les déclarations du Prieuré Saint-Christophe de Vic-sur-Seille qui a dépendu de l'abbaye de Senones<sup>(334)</sup>. Il faut donc retenir Fresnes-en-Saulnois comme une colonisation possible du plateau, sans pour autant apporter la moindre information concernant celle-ci. En revanche, il faut remarquer que le finage de Fresnes s'installe en bordure du massif de Grémecey et était lié probablement aux villages désertés de Buzoncourt et de Psicourt<sup>(335)</sup>.

Comme à Fresnes, Coutures semble être colonisation « fondation ». Son toponyme renvoie à un « champ de bonne culture »<sup>(336)</sup>, plutôt qu'au sens de « sole ». Compte tenu de la reconstitution du ban de Coutures, le village apparaît

---

<sup>333</sup> Villages désertés sur le territoire de Fresnes-en-Saulnois.

<sup>334</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

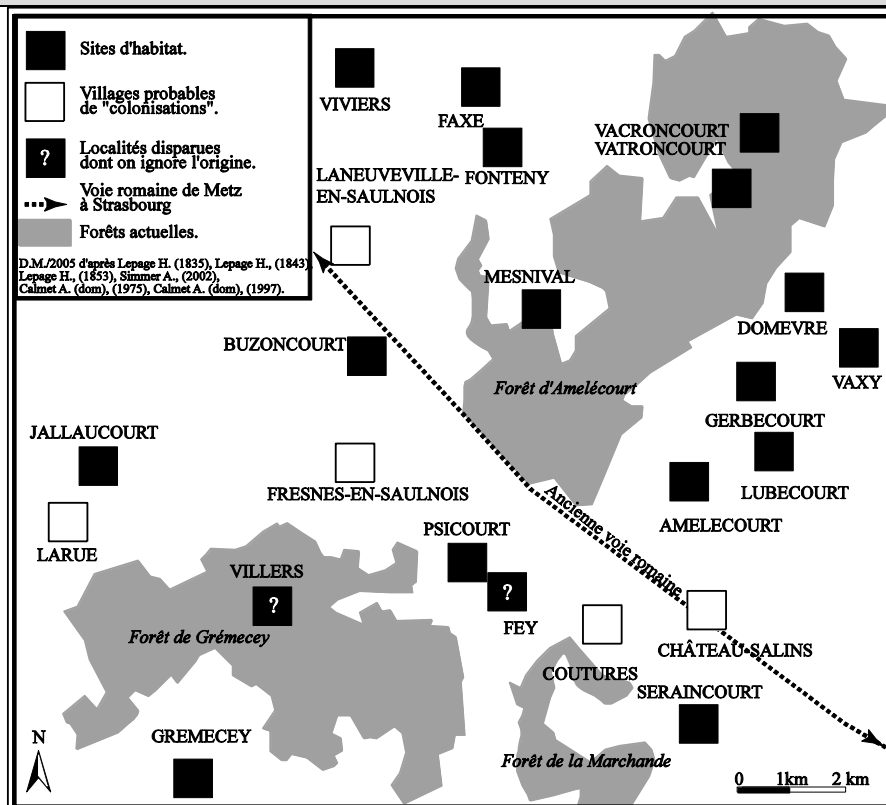
<sup>335</sup> Ce secteur a semble-t-il connu une importante réorganisation de son espace. Ainsi, il convient d'ajouter à ces deux localités, celle de Fey (possible colonisation-essartage de Saint-Martin Longeville en marge de Coutures) et celle de Villers.

<sup>336</sup> Dauzat A., et Rostaing Ch., (1963) - *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, Larousse, pp223-224.

à l'origine comme un probable écart où on retrouve l'abbaye de Saint-Martin Longeville. Cette dernière, peut-être comme Saint-Arnould à Laneuveville-en-Saulnois, serait à l'origine d'une consolidation ou tout au moins de leur action organisatrice autour de leur écart de « Coutures ».

Le cas du hameau de Larue à Jallaucourt est encore plus complexe. En effet, il s'agit d'un site supposé d'une *Wüstung* et sa désertion sera développée ultérieurement. Il se situerait aux limites des finages de Jallaucourt et de Manhoué. On ne peut, là encore, que retenir le toponyme qui renvoie à une morphologie du hameau en « rue ». S'agissait-il d'un établissement linéaire comparable à un *Waldhufendorf* ?

Carte n° 94  
LES COLONISATIONS DE L'AXE DE L'ANCIENNE VOIE ROMAINE  
ENTRE LES FORETS DE GREMECEY ET D'AMELECOURT.



Force est de constater que ces colonisations « fondations » témoignent plus d'une consolidation des localités que de véritables colonisations. Elles témoignent de la reprise anthropique sur les massifs forestiers d'Amelécourt/Grémecey. Le peu d'indications concernant ces essartages, tous plus ou moins antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle, ne permet pas d'établir une action concertée de défrichement, donc l'existence d'un front de colonisations agraires, dont apparemment certaines abbayes seraient les maîtres d'ouvrage. Il faudrait également s'interroger sur ce phénomène de consolidation des « écarts », pourrait-il s'agir de l'introduction du système de l'assolement rotatif triennal ?

### 1.1.2.2.- Les colonisations agricoles issues de la croissance des domaines religieux.

Il est possible de relever deux autres colonisations, elles aussi hypothétiques, l'une liée à cette situation de confortement d'une situation existante : Saint-Médard, et l'autre sur une reprise de terres friches : Ley.

Saint-Médard, par son toponyme, sa morphologie (microplan en damier) et sa situation en clairière, semble indiquer une colonisation ou comme à Fresnes ou Coutures une « fondation ». Il faut noter qu'il existait déjà sur le finage un premier domaine à Bathelémont qui reste indépendant du village, ce qui signale une double propriété sur les terres du finage actuel. La première mention de Saint-Médard date de 1258 et signale la présence d'une « grange » appartenant à l'abbaye de Salival. L'abbaye n'est pas à l'origine de cette colonisation car elle ne semble pas être fortement possessionnée. D'ailleurs, elle renforce seulement sa position à Saint-Médard au XIV<sup>e</sup> siècle, achetant à cette époque bois et terres. L'autre propriétaire de Saint-Médard est l'abbaye de Vergaville, dont les possessions sont bien plus importantes. L'existence d'une « moitresse » à Saint-Médard peut être comparée à l'existence de la « moitresse » de cette même abbaye à Guénestroff, qui doit peut-être son origine aux biens-fonds de la donation de Sigeric en 966. L'existence de quelques granges ne signifie pas la présence d'un village. En comparant les deux plans de Vergaville et de Saint-Médard, on ne peut que constater la similitude donc que Saint-Médard est une « création » de l'abbaye de Vergaville, probablement aux mêmes périodes XIV<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècles. L'abbaye aurait appliqué ici les mêmes méthodes qu'elle a pu mener à Vergaville dans un cas très similaire (présence de grosses granges, absence de villages organisés...)

#### Photographie n° 43

#### LE VILLAGE DE SAINT-MEDARD.

Le plan de Saint-Médard laisse supposer une opération « d'urbanisme » comparable à celle de Vergaville dont le « promoteur » serait peut-être l'abbaye de Vergaville.

Cette opération a eu comme conséquence le déclin de la localité de Bathelémont-lès-Marsal et son rattachement progressif à la « nouvelle » localité comme peut sembler l'indiquer la taille considérable de l'église.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-2141.

Ayant les moyens de consolider sa position dans ce secteur jusqu'alors aux limites de son territoire, concurrencé par l'abbaye de Salival, Vergaville aurait procédé à une sorte de véritable fondation. Faut-il lier celle-ci avec la construction de l'église et peut-être un remembrement foncier ?



Le village de Ley doit son nom à une romanisation du mot germanique « *Laar* » indiquant un lieu inculte <sup>(337)</sup>. La première mention du village date de 1178. Elle porte sur la possession, par l'abbaye de Neuviller, de l'église de Ley (*Lara*) proche de Donnelay, autre village appartenant à cette abbaye. Celle-ci possédait d'ailleurs bien plus que l'église de Ley dont elle est à l'origine de la construction <sup>(338)</sup>. En effet, la population de Ley devait le cens à l'abbaye. Elle était donc seigneur et possédait un important domaine territorial. On peut admettre que Ley soit une fondation de l'abbaye de Neuviller, à partir du village de Donnelay qui, lui, était déjà bien constitué. Comme dans un schéma déjà bien établi, l'abbaye devait posséder un écart avec des droits fonciers. La fondation de l'église structure et émancipe une communauté de l'ancien centre de Donnelay. La colonisation a-t-elle donné naissance au *Strassendorf*, né d'une remise en culture du *saltus* ? Comme dans les cas précédents, on ignore si la fondation n'a pas déjà à l'origine une assise constituée de quelques granges ?

**Photographie n° 44**

**LE VILLAGE-RUE DE LEY.**



Le village de Ley présente une structure de rue, ancienne, concomitante à la création de l'église ; création dont l'assise foncière est adaptée à la structure cadastrale du village, ce qui laisse présumer un village de colonisation.

Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°94-323.

1.1.2.3.- Neufchère.

Neufchère est peut-être la création la plus intéressante dans la mesure où elle fournit les renseignements les plus complets concernant son organisation et sa structure, sans pour autant révéler ses origines. Le village de Neufchère a aujourd'hui disparu, mais une chapelle sur le territoire de Chicourt marque encore l'emplacement des constructions. Les documents qui concernent Neufchère

<sup>337</sup> Dauzat A., et Rostaing Ch., (1963) - *Ibid.* Les auteurs renvoient à une forme dérivée de « Hays ». Simmer A., (2002) - *Ibid.* L'auteur indique une forme latine dérivée du nom propre « Laius ». Nous ne partageons aucune de ces interprétations. La forme ancienne de Ley est « *Lara* » qui semble très proche de la forme germanique « *Laar, ler, lor* » qui signale des terres incultes comme dans les formes de Leyr, Lhor (Dauzat A., et Rostaing Ch., (1963)).

<sup>338</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*, t.1, p586, Extrait du mémoire adressé au parlement de Metz en 1763 : « On ne saurait contester que les villages de Donnelay et Ley n'aient dépendu anciennement du domaine de l'abbaye de Neuviller en Alsace... C'est, à n'en pas douter, dans ces temps reculés, que l'église de Ley a été bâtie ; ce qui le prouve, c'est la crosse et les armes de l'abbaye de Neuviller qui se trouvent au frontispice de cette église... ».

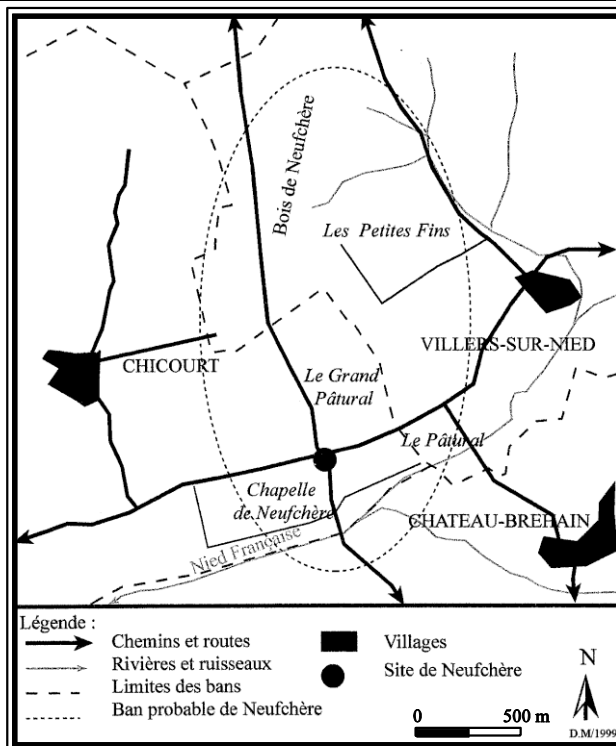
permettent de remonter jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une seigneurie, avec une réserve seigneuriale qualifiée par la suite de cense de Neufchère. La désertion a été progressive et antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle. Le ban s'étendait entre les deux villages de Villers-sur-Nied et Chicourt qui se sont partagés les terres. Un document de 1605, cité par H. Lepage (<sup>339</sup>), permet de mieux comprendre l'organisation du finage de Neufchère. La partie concédée du ban était composée de 15 quartiers et demi de terres agricoles. Chaque quartier se composait de 12 jours de terres et de 4 fauchées de prés. Les quartiers étaient cloisonnés de « haies mortes » faites de « *paulx...et entrelacer d'épines et autres bois* » qui devaient impérativement être mise en place pour la Saint Georges (23 avril), ce qui indique que ces haies devaient protéger les cultures des troupeaux. D'autre part, la structure en quartier-bloc signale que Neufchère n'était pas soumis à l'assolement rotatif triennal. En revanche, on ignore si les quartiers pouvaient connaître cette pratique culturale. Les agriculteurs de Neufchère possédaient également des terres sur deux saisons du ban de Villers-sur-Nied ainsi que sur une saison du ban de Marthille ainsi que sur une de Chicourt (<sup>340</sup>). Il est probable que les saisons de Villers, Chicourt et Marthille étaient synchronisées pour permettre un revenu agricole équilibré. La colonisation de Neufchère apparaît très planifiée. Il s'agit d'un lotissement établi apparemment sur une unité de mesure la quartier qui correspond au quart de manse.

Croquis n° 95

NEUFCHERE.

Le finage de Neufchère est assez difficile à établir dans la mesure où les finages voisins ont réoccupé celui-ci après la désertion. Toutefois, on peut deviner que le canton du « Grand Pâtural » à Chicourt et ceux du « Pâtural », des « Bois de Neufchère » et « des Petites Fins » à Villers-sur-Nied relevaient de Neufchère. En revanche, aucun indice ne permet de retrouver l'enclave de Neufchère à Marthille.

Il est probable que la création de Neufchère soit en fait le produit du regroupement de terres et de droits au sein des trois bans, peut-être en relation avec l'adoption par les trois communautés du système d'openfield. Cette colonisation laisse supposer qu'un remembrement a affecté la totalité du versant nord de la vallée de la Nied. Les terres de Neufchères seraient alors une sorte de « masse foncière » regroupée hors système de l'assolement pratiqué partout autour. Par la suite, ce ban aurait été loti en 15 quartiers d'où la fondation du village probablement autour de la cense de Neufchère.



<sup>339</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>340</sup> Pour les deux saisons du ban de Villers-sur-Nied on relève 44 jours et 12 jours soumis au dîmage, pour le ban de Marthille 9 jours soumis au dîmage et 4 jours pour le ban de Chicourt.

Chaque exploitant résidant ou « forain » <sup>(341)</sup> a reçu un ou plusieurs quartiers. Les seuls indices concernant l'origine de la colonisation sont l'attribution de la dîme de Neufchère à l'abbaye de Longeville très présente dans le secteur au Moyen Age et la restitution faites en 1572 de la seigneurie de Neufchère à la commanderie hospitalière de Gelucourt. On peut penser que l'une ou l'autre pourrait être à l'origine de la colonisation. La cense de Neufchère devait comporter des quartiers mais également de terres de parcours pour des troupeaux.

### **1.1.3.- Les phénomènes de colonisations dans la zone « germanophone ».**

Le Saulnois de « parler » germanique mentionne de nombreux toponymes en « Rode » utilisés dans les dénominations de villages, ce qui pourrait indiquer des défrichements. Ainsi, on peut relever le cas de Rode (hameau commune de Morhange), Rodalbe, Rodheim (localité non identifiée dépendant de la seigneurie de Morhange). Rode, village proche de Morhange, semble déjà exister avant la prise de possession des comtes de Salm, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Rodalbe ne fournit guère plus d'éléments puisque la première mention relevée date du XVI<sup>e</sup> siècle, mais le village possède encore une tour de l'ancienne église datée du XII<sup>e</sup> siècle. Rodheim, non identifié, ne nous apporte aucun complément.

Par ses travaux, W. Haubrichs <sup>(342)</sup> a réussi à mettre en évidence un phénomène de colonisation au XI<sup>e</sup> siècle. Les évêques de Metz seraient à l'origine de ce phénomène illustré par les créations de paroisses à Torcheville (Saint Pierre) et à Mainvillers (Saint Laurent) <sup>(343)</sup>. Or, il faut préciser que Mainvillers, comme Torcheville, existent déjà avant le X<sup>e</sup> siècle puisqu'ils sont cités respectivement en 991 et en 777. Ce serait donc une erreur d'associer colonisation et création de paroisses, à moins de voir dans la création des paroisses, la « fondation » du village, la prise en compte du croît démographique et/ou les progrès du christianisme (éclatement de paroisses), ce qui correspondrait aux cas déjà plusieurs fois abordés de Fresnes-en-Saulnois, Coutures, Ley, Saint-Médard...

#### **1.1.3.1.- Exhumation d'un ancien couloir de colonisation : le Rode.**

Des toponymes en « rode » se retrouvent également dans la partie orientale du Saulnois. Cette fois, ils ne sont pas rattachés à un village, mais à un ban de plusieurs villages et à un cours d'eau. Le Rode est un ruisseau affluent de la Sarre qui passe à Munster et le « Roderban » regroupait les terres des finages de Vibersviller et Munster.

---

<sup>341</sup> Parmi les propriétaires de quartiers, on recense des laboureurs de Chicourt.

<sup>342</sup> Haubrichs W., Range H., (1981) - *Ibid.* Haubrichs W., (1982) - *Ibid.*...

<sup>343</sup> Mais également à Guinglange, Hémilly, Créhange.

C'est dans ce secteur que l'on relève un cas très intéressant : Munster sur le Rode. Ce village, dont le nom renvoie à une influence monastique ancienne, souligne le rôle de moines dans cette création au sein d'un espace où l'on relève plusieurs hameaux aujourd'hui disparus. Les premières mentions de Munster datent de 1224 et font seulement allusion à la fondation de la Collégiale. Or, le toponyme souligne une implantation de moines vraisemblablement bénédictins. L'importance de la forêt dans cette partie orientale du Saulnois, hormis dans le couloir du Rode, permet de soupçonner une colonisation planifiée. Autour de Munster, les indications de cantons anciennement forestiers ne manquent pas, « Eichmatt », « Souswald »... On peut ainsi admettre l'existence d'une colonie de moines, antérieurement à la fondation du chapitre collégial. Cette colonie est probablement à l'origine d'un défrichement et de la fondation de la communauté villageoise de Munster. Mais, afin de valider cette hypothèse, il est nécessaire de retrouver la trace de ce monastère ou d'une propriété d'un monastère dans le couloir du Rode. Les monastères les plus présents dans cette région du Saulnois sont :

- l'abbaye de Vergaville à Vergaville, Bidestroff... dès le X<sup>e</sup> siècle,
- l'abbaye de Saint-Denis (par le biais du prieuré de Salones), puis l'abbaye de Saint-Mihiel à Insming (prieuré) dès 775,
- l'abbaye de Wissembourg à Cutting, Domnon, Bassing dès le VII<sup>e</sup> siècle,
- l'abbaye de Mettlach à Bénestroff, Vahl-lès-Bénestroff et Münchinhard <sup>(344)</sup> dès le X<sup>e</sup> siècle,
- l'abbaye de Hesse bien pourvue à Albestroff dès 1050.

Lier la colonisation de Munster à l'abbaye de Vergaville semble difficile car cette communauté de femmes est en difficulté jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. Il est donc peu probable qu'elle participe à des conquêtes territoriales alors qu'elle a bien du mal à défendre ses biens. Le prieuré d'Insming, présent jusqu'à la Révolution et dépendant de Saint-Mihiel, aurait laissé des traces écrites d'un passage à Munster ; de plus, ce prieuré a été réformé au début du XII<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion des comtes de Bar. A ce titre, ce n'est qu'une antenne de Saint-Mihiel ayant certes, au nord de l'Albe et entre Albe et Rode, des territoires et des droits, mais il est peu vraisemblable que le prieuré, dont les moines viennent de Saint-Mihiel, étende une annexe à Munster à quelques kilomètres dans la mesure où il dispose déjà d'une annexe à Zellen <sup>(345)</sup>. L'abbaye de Wissembourg a disparu précocement de cet espace, probablement dès le IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de Hesse et/ou l'abbaye de Mettlach ont pu être à l'origine de cette fondation, mais aucune de ces deux hypothèses n'est convaincante. Mettlach est trop loin et sans véritable impact et Hesse probablement trop récente à l'époque. Si les défrichements du couloir du Rode et du Roderban sont des phénomènes planifiés, alors les villages d'Insviller, Vibersviller, Lhor, sont également concernés par cette conquête ou ces réorganisations. La première mention de Lhor date de 1178 et porte sur l'acquisition, par la collégiale de Saint-Pierre de Fénétrange, de la dîme de Lhor possédée jusqu'alors par l'abbaye de Neuviller en Alsace. Le toponyme de Lhor

---

<sup>344</sup> Village déserté à Vahl-lès-Bénestroff.

<sup>345</sup> Ermitage et probable colonisation sur le finage de Petit-Tenquin.



des biens de l'Evêché de Metz. Or, Neuwiller dépendait, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, des évêques de Metz. On peut présumer que Lhor et Munster sont des « fondations » liés à l'abbaye de Neuwiller. Mais on trouve également la collégiale de Fénétrange ainsi que l'abbaye de Remiremont. Force est de reconnaître que l'on ignore s'il y a un unique maître d'ouvrage de cette colonisation. Munster et Lhor doivent leurs origines à un « défrichement » ecclésiastique dirigé probablement par l'abbaye de Neuwiller (d'où le nom de Munster <sup>(347)</sup>), mais sous l'impulsion de l'Evêché qui en est le maître d'oeuvre. Ce défrichement de terres de l'Evêché concerne probablement l'ensemble du couloir du Rode depuis Loudrefing, Lhor jusqu'à Vibersviller, il date du XI<sup>e</sup> siècle. A ce titre la fondation de la paroisse de Saint-Pierre de Torcheville relevé par W. Haubrichs correspond également à ce phénomène de « colonisation » qui se termine probablement avant 1178, date de cession de Lhor à la collégiale de Fénétrange. Cette cession marque le démembrement du Roderban qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, ne compte plus que deux villages, Munster et Vibersviller. La morphologie des villages conduit à plusieurs hypothèses quant à leur mise en place. Munster est un village-rue et la présence de la collégiale a maintenu la morphologie du village au moins depuis le XIII<sup>e</sup> siècle.

#### 1.1.3.2.- Deux cas problématiques : les cas d'Albestroff et de Mittersheim.

Si le « Roderban » apparaît être une colonisation, alors que penser des clairières culturales de Mittersheim et d'Albestroff ? Dans les deux cas, les terres relèvent ou ont relevé des évêques de Metz. Albestroff était même à la tête d'un petit territoire entre Rode et Albe. Peu d'indications existent concernant Albestroff. Le château serait antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'en 1225 Jean d'Apremont engage le château d'Haboudange pour pouvoir réparer les châteaux de Remiremont et d'Albestroff. L'église est signalée au XI<sup>e</sup> siècle dans une bulle de Léon IX et le patronage appartenait à l'abbaye de Hesse, ce qui sous-entend que la paroisse est plus ancienne et ne peut donc être intégrée à la phase de colonisation du XI<sup>e</sup> siècle trouvée pour le Roderban. Le Prieuré d'Insming a des droits anciens au nord d'une ligne Albestroff-Vittersbourg. Insming est entré dans la dépendance des moines en 775 avec la donation de Fulrad à l'abbaye de Saint-Denis, mais ne voit l'implantation d'un prieuré structuré qu'au début du XI<sup>e</sup> siècle. Il faut donc envisager des dépendances assez anciennes à Albestroff. Pour Mittersheim, on ne peut rien dire puisque les premiers documents datent du XIV<sup>e</sup> siècle. Albestroff, dans la mesure où il existait, ne devait être qu'un écart fortifié en marge d'un domaine, peut-être celui d'Insming ou bien celui des « Folmars » ou des « Matfrids » <sup>(348)</sup>. Les deux clans sont liés au pape Léon IX, ce qui expliquerait la possession et la donation. Les « Matfrids » comme les « Folmars » possédaient des biens patrimoniaux dans ce secteur, notamment à Léning et à Francaltroff. Sa position au sein d'un carrefour antique en fait un lieu de contrôle. Le site s'est renforcé d'un écart : probablement Redling.

---

<sup>347</sup> Dauzat A., et Rostaing Ch., (1963) - *Ibid*, p 487. Simmer A., (2002) - *Ibid*. Le toponyme de Munster vient de *Monasterium*.

<sup>348</sup> Les ascendants de la famille ducale de Lorraine semblent avoir contrôlé plusieurs villages dans ce secteur.

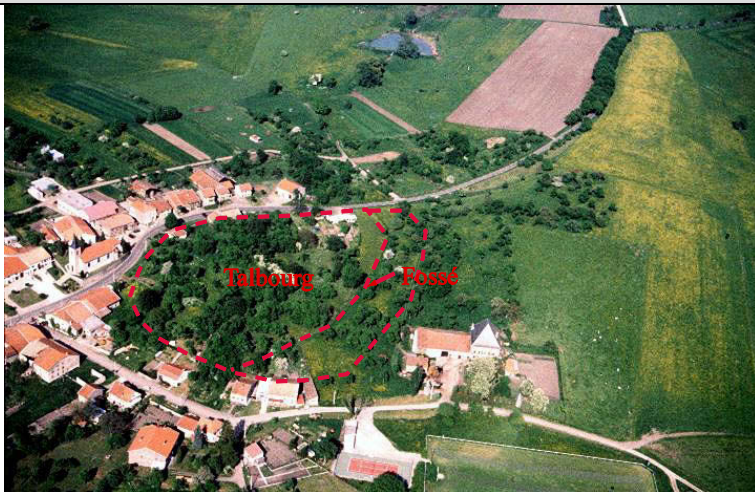
Si autour du Roderban et du Rode apparaît un couloir de défrichement, on peut remarquer plus au sud, autour de Fribourg-l'Evêque, la mise en place d'une vaste clairière. Ne pourrait-il s'agir d'un phénomène de colonisation comparable ?

#### **1.1.4.- Le cas de la Châtellenie de Fribourg, un second front de colonisations/défrichements ?**

Fribourg-l'Evêque est une place forte édifée au XIII<sup>e</sup> siècle, mais l'existence d'une motte castrale : « le Talbourg » semble antérieure. Cette clairière est composée des villages de Azoudange, Binsing, Bisping, Desseling, Fribourg, Languimberg, Mettrequin, Rhodes, du hameau de Romécourt et des fermes-censes d'Albin, d'Albescheaux... Le tout forme la châtellenie de Fribourg. Cet espace est traversé par l'ancienne voie romaine de Tarquimpol à Sarrebourg, ce qui ne veut pas dire que le couloir routier soit défriché. La plupart des titres relatifs à cet espace s'échelonnent du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle.

##### **Photographie n° 45**

##### **LE TALBOURG A FRIBOURG : CENTRE DE COLONISATION ?**

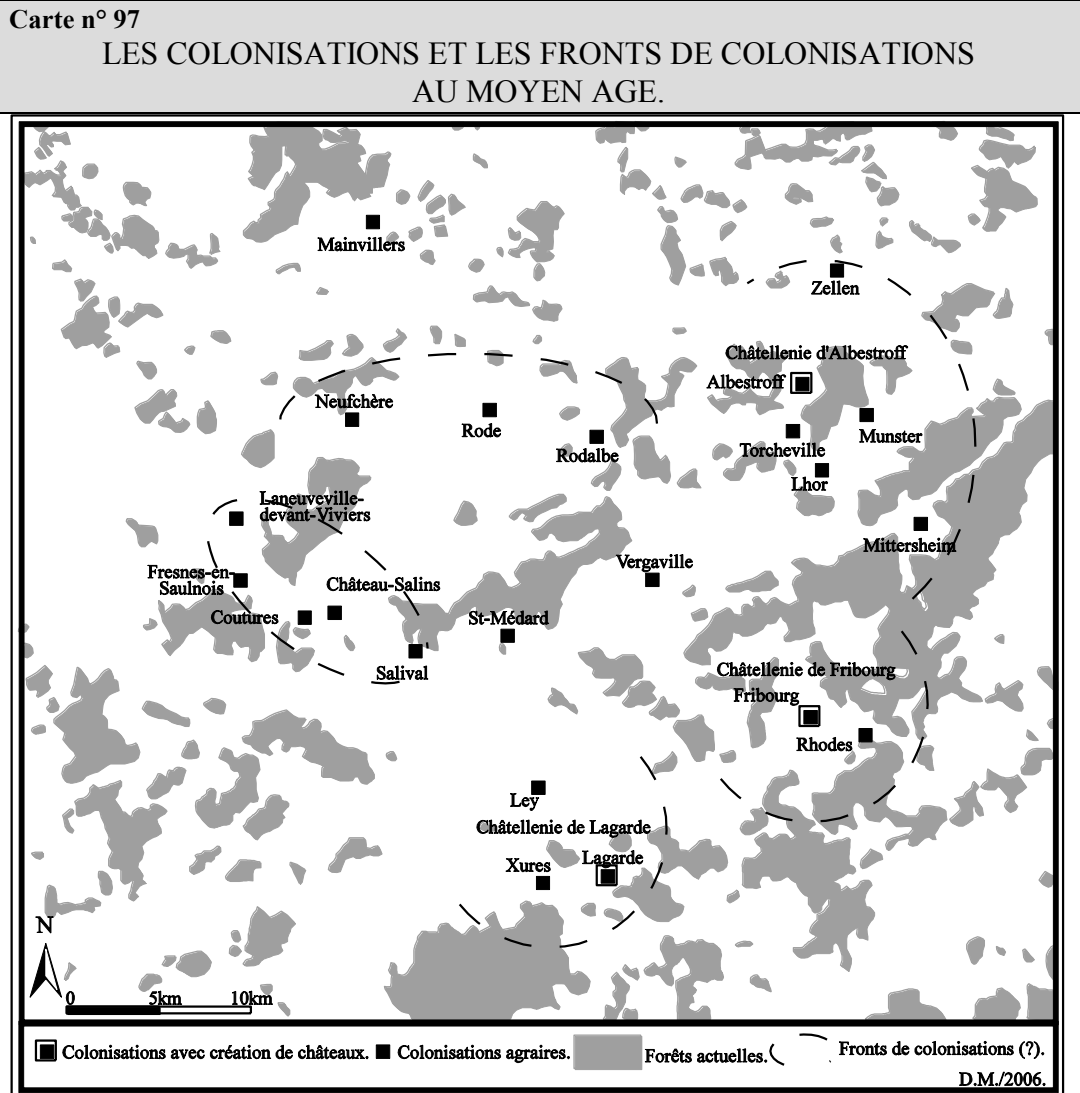


Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-044.

Disparue aujourd'hui, l'ancienne motte castrale du Talbourg est encore identifiable, inscrite entre les deux rues, on devine encore la structure annulaire de ce château qui symbolisait la puissance des évêques de Metz. On peut penser que le renforcement du site de Fribourg correspond à une phase d'extension agraire dans ce secteur.

Le seul toponyme d'essartage est « Rhodes » qui renvoie à « roden ». Cette fois, il semble possible de lier une zone de défrichement : la clairière de Fribourg et un toponyme d'essartage. Les premiers documents d'archives concernant Rhodes datent de 1358 et évoquent la mise en place de l'étang de Stock entre Rhodes et Langatte. Il apparaît pourtant que cet espace soit nouvellement mis en valeur. En effet, entre le XI<sup>e</sup> siècle et le XIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à la création de la plupart des étangs de la zone du Lindre, le Lindre datant probablement des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Cette mise en place pourrait être l'oeuvre de l'abbaye de Vergaville ou des évêques de Metz. En tous cas, l'abbaye de Vergaville semble participer activement à cette colonisation de la zone de Fribourg. Cet espace de la clairière de Fribourg a connu une mise en valeur importante au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, mais peut-on pour autant affirmer qu'il s'agit d'une colonisation ? Ce défrichement n'est sans doute pas aussi systématique que celui du couloir du ruisseau du Rode ; on peut supposer la mise en place d'un « front » de colonisations dans ce secteur de Fribourg sans donner avec précision les éléments

et villages créés, à l'exception de Rhodes. Ce développement, œuvre des évêques de Metz, doit être mis en parallèle avec les créations des grands étangs entre Seille et Sarre.



Toutes ces colonisations de Fribourg et d'Albestroff, associées à celle de Lagarde vue précédemment, constituent trois éléments fortifiés des évêques de Metz en Saulnois. Ces trois châteaux s'appuient sur un front de colonisations et de conquêtes agricoles. Cette ligne de fortifications et de colonisations entre Seille et Sarre est relativement importante et semble souligner une mainmise sur cet espace frontière entre Saulnois et pays de la Sarre. Il serait possible de comparer cette extension à un front pionnier s'appuyant sur les points fortifiés. Paradoxalement, les réalisateurs, généralement des abbayes bénédictines, ont vu leur influence décliner après ces réalisations.



Pour conclure, ces colonisations, assez nombreuses, sont difficilement identifiables et dans l'ensemble peu connues. Il est difficile de trouver des éléments portant sur ces mises en place ; néanmoins, il apparaît assez clairement à partir du XI<sup>e</sup> siècle, un phénomène d'extension du bâti, de créations ou de fondations de villages, au sein d'espaces jusqu'alors peu antropisés, organisés autour de quelques « granges ». La structuration des villages suivant des modèles (« plan en damier », « village-rue ») démontre une colonisation ou des créations planifiées et non liées à l'engraissement des sites bâtis. Il faut remarquer que si le modèle villageois correspond presque toujours à l'établissement d'une rue, des plans plus élaborés ont pu être mis en place, tels les « damiers » de Vergaville.

Si on relève quelques colonisations liées à des grands seigneurs laïcs, la grande majorité des réalisations semble liée au clergé et surtout à l'ordre bénédictin dont l'emprise sur la région, héritée des grandes donations carolingiennes est très forte. Les moines et moniales bénédictins ont été apparemment des artisans infatigables de ces colonisations pour le compte souvent des évêques de Metz. Ils ont été relayés par l'ordre des Prémontrés depuis leur colonisation de Salival.

Cette période de conquête, dont on perçoit l'ampleur, soulève toutefois plus d'interrogations qu'elle n'apporte de certitudes ; en cela, elle s'oppose à la phase de colonisations du XVII<sup>e</sup> siècle.

## 1.2.- LES IMPLANTATIONS DE FERMES AU MOYEN AGE.

S'il est difficile d'établir avec certitude la liste des créations de villages, cela le devient plus encore pour établir une liste des implantations des fermes isolées au Moyen Age. Certains sites de « fermes » sont déjà en place depuis l'époque mérovingienne ou carolingienne. Dénommées souvent « villa » dans les sources, elles sont soit des fermes, des granges, des métairies, soit des proto-villages. Dans ce cas on peut considérer que leur maintien témoigne en fait d'un déclassement du site. Ainsi on peut citer par exemple la ferme de Chevillon à Juville ou la ferme de la Primatiale à Vannecourt, ou la ferme de Mesnival à Fonteny. Mais comme un grand nombre de ces fermes isolées sont les héritières de désertions incomplètes ou de recolonisations après désertions, il est difficile de distinguer le « village » de son héritière. C'est le cas notamment pour le village et la ferme de Bérange à Château-Voué, ou encore le village et les fermes de Récourt à Lezey. Une seconde strate d'habitat intermédiaire se distingue toutefois dans des documents anciens. Appelées « granges », « bergeries » ou « moitresses », elles constituent apparemment des exploitations agricoles périphériques de grands domaines souvent ecclésiastiques. On peut citer ainsi des localités comme la ferme de Steinbach à Vergaville, la Breidt à Tarquimpol... Nous avons vu que ce réseau d'écart domaniaux avait pu servir de base lors de la création de villages. Pourtant, ce maillage, malgré la concentration progressive des hommes sur des lieux-centraux, a réussi à se maintenir, toutes les « granges » ne devenant pas forcément le centre d'un nouveau village.

Un nouveau réseau de fermes-écarts semble s'ajouter à ces premiers maillages, complétant une colonisation spatiale qui vise à l'extension des terroirs agricoles. Pourtant, et compte tenu de la faiblesse des sources, ce maillage est difficilement datable et définissable dans sa totalité.

### 1.2.1.- Les écarts hérités.

Les écarts hérités sont ceux qui ont pris la place d'une *Wüstung* ou sont le dernier vestige d'un village ou d'un hameau. Parmi les fermes fondées au moyen âge, les cas d'héritages semblent être les plus nombreux. Ils soulèvent fréquemment le problème de la continuité d'occupation du site. En effet, on ignore souvent si la ferme qui s'installe fait suite à une *Wüstung* ou bien si elle a réussi à se maintenir malgré la désertion du village ou du hameau. Les archives n'apportent pas d'aide dans la mesure où il y a continuité de la dénomination du site. Les héritages sont quelquefois indirects. En effet, il ne reste parfois qu'une grange, une « moitresse » au sein de l'ancienne localité. C'est peut-être le cas de Bérange où la métairie de l'abbaye de Salival semble être le seul élément du village à s'être maintenu, mais le ban séparé a disparu, partagé entre les finages de Wuisse et de Château-Voué. La ferme-château d'Hédival (Hundingen) prend également la suite du village du même nom, déserté probablement au XIV<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de Salival, comme à Bérange, est sans doute à l'origine du maintien ou de la reconquête des terres. A Chevillon, une ferme avec ban séparé de celui de Juville a réussi à se maintenir. A Seraincourt, la ferme prend naturellement la succession du hameau propriété des moines de Salottes, pour la ferme d'Orlange, on ignore

son origine. Si la ferme de Videlage se maintient en raison de la présence du château, le village a disparu suite à la guerre qui opposa le seigneur de Videlage à l'évêque de Metz. En revanche, la ferme de Récourt a apparemment pris la succession du village déserté. Il s'agit d'une reconquête qui date des XIII<sup>e</sup>- XIV<sup>e</sup> siècles, dont les conséquences seront vues ultérieurement. La ferme de Rioville à Arracourt prend également la succession du village du même nom suite à la destruction de ce dernier. Le territoire de Rioville forme alors un ban séparé d'Arracourt. La ferme de Haute-Koeking, puis la tuilerie-ferme de Basse-Koeking, propriétés des comtes de Salm se réinstallent sur les terres du village, mais elles ont perdu le ban territorial ; néanmoins, elles parviendront à recréer un « ban » à part sur les différents finages composant leurs surfaces d'exploitation.

Photographies n° 46 et 47

### LES FERMES HERITEES.



La ferme d'Albescheaux, établie au cœur du massif de la forêt de Fénétrange, s'intègre à la nébuleuse des localités qui gravitaient autour de Fribourg. Son finage correspond à la clairière culturelle dégagée au sein de la forêt. C'est la petite taille du ban qui finalement a interdit toute croissance de l'ancienne ferme de l'abbaye de Vergaville.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-054.



La ferme de la Basse-Koeking, contrairement à la ferme d'Albescheaux, réoccupe un ancien finage celui de Koeking, profitant des réessartages de la tuilerie.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-1756.

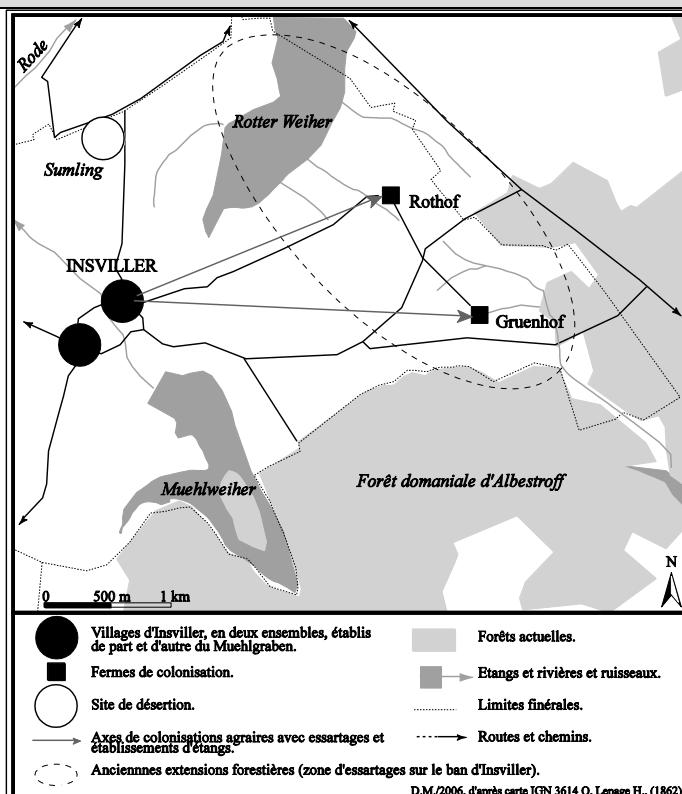
La ferme de Besviller à Bénestroff est l'héritière du village du même nom. Ce hameau, abandonné par sa communauté, a été progressivement réaménagé au XIV<sup>e</sup> siècle par le duc de Lorraine et le seigneur d'Hingsange. Il s'agit d'un réaménagement complet avec probablement essartages et création d'étangs. En réalité, dans la plupart des cas, ces fermes héritées sont la propriété

d'établissements religieux ou de grands seigneurs laïcs (duc de Lorraine à Arlange, comte de Salm à Koeking, seigneur d'Hingsange à Besviller). Si ces seigneurs sont suffisamment puissants, ils parviennent à maintenir sur le site leurs exploitations et leurs droits, et parfois à reconquérir tout ou partie des terres désertées après la disparition du village ou du hameau.

### 1.2.2.- Les nouvelles colonisations.

Alors que du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles, on recense de très nombreuses désertions de villages (et on peut penser que de nombreux écarts disparaissent également), on assiste simultanément à de nombreuses créations d'écarts qui se prolongent jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Leur implantation témoigne d'une extension du domaine cultivé et donc, par voie de conséquence, d'essartage. La ferme de Bichelibourg, sur le territoire de Wuisse, est une colonisation du Moyen Age, mais les conditions de sa fondation restent inconnues. Le seul élément de datation est relatif à la mise en place de la ferme sur d'anciennes terres du village de Bérange. Ces terres ont été incorporées au ban de Wuisse, mais il semble que les seigneurs du lieu (famille de Wuisse) aient gardé un droit sur ces dernières, puisque la nouvelle ferme construite leur appartenait. Bichelibourg était une ferme seigneuriale et formait un ban séparé. On peut estimer la date de cette création à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, plus probablement au XIII<sup>e</sup> siècle. Cette création est à mettre en relation avec les fermes-héritées, telles Récourt, Rioville... Si les colonisations et reprises par les seigneurs laïcs sont importantes, les seigneurs religieux semblent, comme pour les « créations » de villages, tout aussi efficaces.

Carte n° 98  
COLONISATIONS ET ESSARTAGES A INSVILLER.

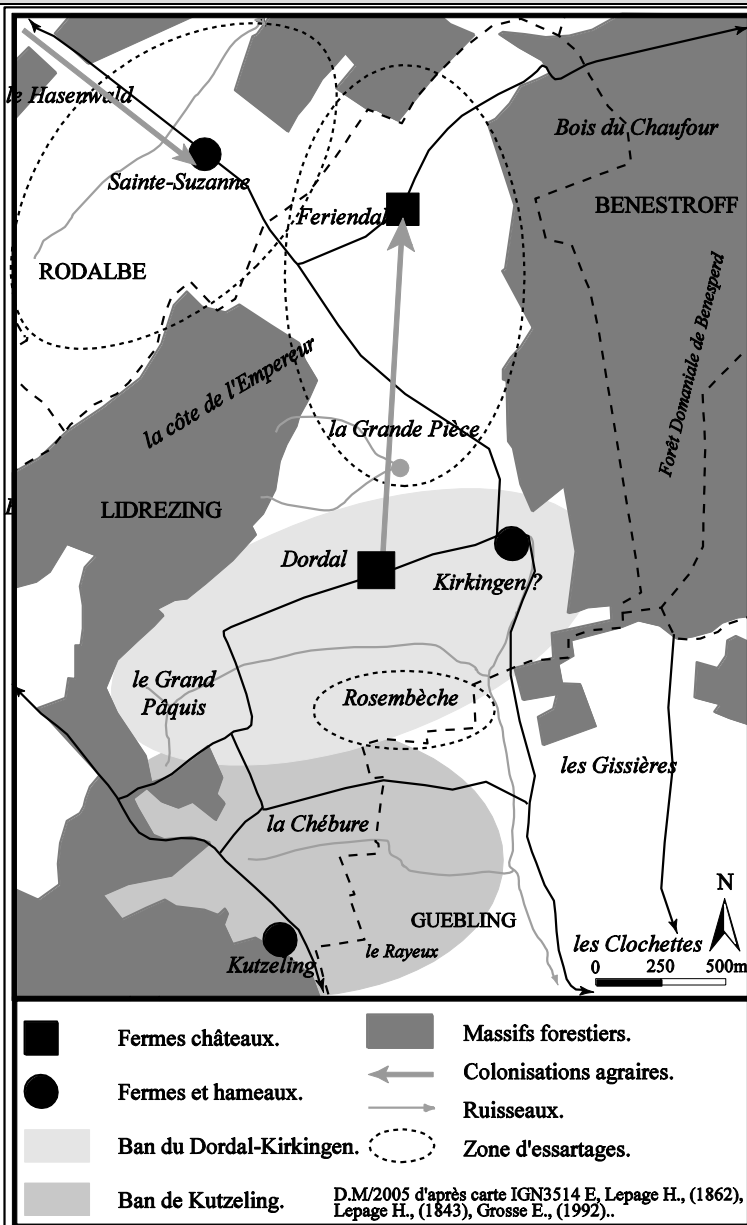


Ainsi, sur le territoire d'Insviller, les deux fermes de Rothof et Gruenhof illustrent la volonté de colonisation de la partie est du finage par la Collégiale de Fénétrange. On peut associer cette colonisation à la mise en eau du Rotter Weiher. Le toponyme « roden » qui signale des essartages de la forêt se retrouve à chaque fois. Ces colonisations sur le territoire d'Insviller datent, elles aussi, probablement du XIII<sup>e</sup> siècle.

Nous avons pu entrevoir précédemment la mise en place de ces espaces culturels et des fermes au cœur de la forêt de Fribourg. L'implantation de la ferme de la Grange-au-Bois à Donnelay, œuvre des moines de Neuville, est antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle. Cette ferme, implantée au milieu de « rapailles » et de landes, illustre toujours le rôle joué par les moines dans les colonisations et les aménagements d'espaces incultes. La ferme du Mâtin toujours à Donnelay est une cense concédée par les moines ; elle aussi s'installe aux dépens de friches et forme un îlot au sein des terres du village.

Croquis n° 99

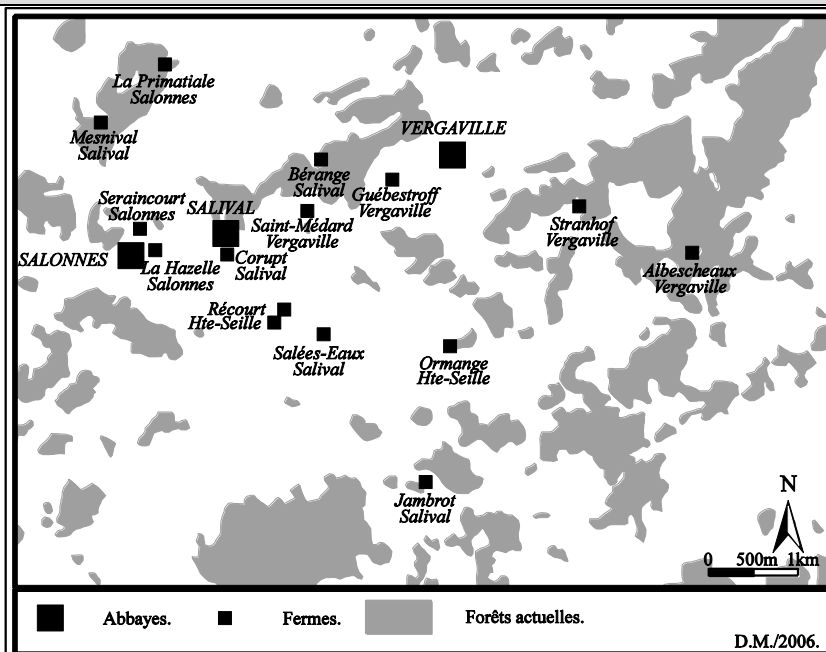
L'ORGANISATION SPATIALE DE LA SEIGNEURIE DU DORDAL.



La ferme-fief de Feriendal est également une colonisation ; cette fois c'est un essartage aux dépens de la forêt du « Benesperd ». Elle est l'oeuvre du seigneur de la ferme-château de Dordal et date du XIV<sup>e</sup> siècle. En fait, l'organisation du domaine de Dordal apparaît très intéressante, car la ferme-château a réussi à concentrer hommes et activités aux dépens du hameau de Kirkingen, dont elle dépendait encore au haut Moyen Age. Cette réduction de l'espace cultivé lors de la *Wüstung* entraîne un redéploiement avec la création de la ferme-fief de Feriendal. Accessoirement, il s'agit là du maintien d'une forme archaïque de l'organisation spatiale. En effet, le domaine s'organise autour des deux fermes-châteaux. Le hameau de Kutzeling n'a jamais été très important. Quant à Lidrezing, dont les deux fermes dépendent aujourd'hui, il n'interférait pas dans l'organisation agraire du domaine.

Carte n° 100

LES FERMES ECCLESIASTIQUES.



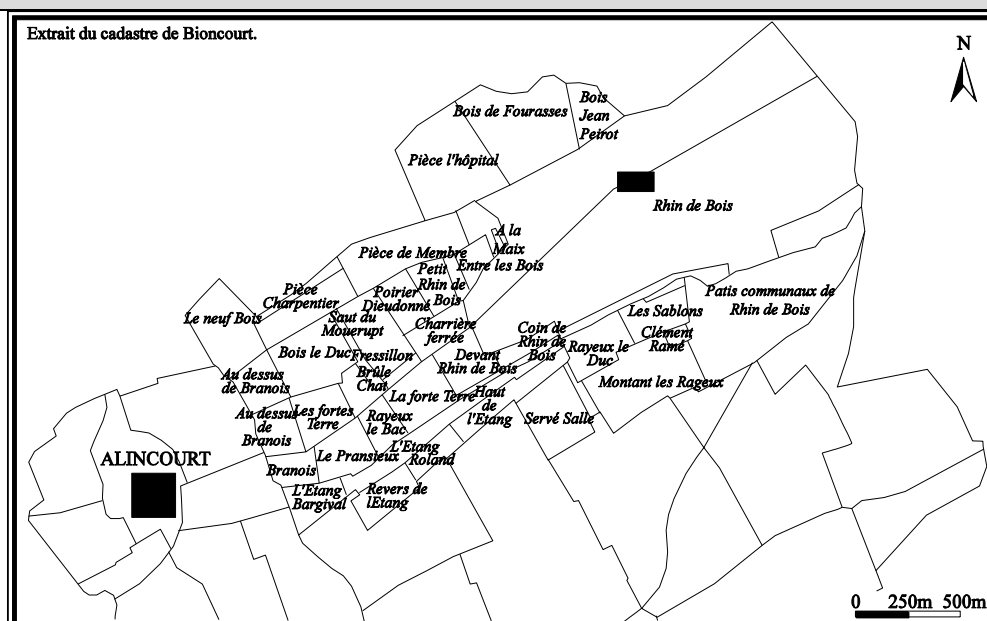
Le Prieuré de Salornnes possédait de nombreuses fermes-écarts à la fois à Salornnes, mais aussi sur les territoires des villages qui dépendaient de lui. Ainsi, on peut relever à Salornnes, la ferme de Seraincourt, la ferme de la Hazelle, apparemment aussi ancienne et qui peut être rattachée aux groupes des écarts du haut Moyen Age. En revanche, le prieuré établit en 1435 une nouvelle bergerie.

A Vannecourt, il établit, on ignore à quelle époque, la ferme dite de la Primatiale qui fait suite à la désertion de Vatroncourt. Les prémontrés de Salival ont une activité tout aussi débordante puisque l'on peut recenser les fermes de Mesnival, Bérange ; beaucoup de ces sites, comme pour Salornnes, sont les héritiers des villages disparus. Vergaville a eu une activité colonisatrice plus importante avec des fermes comme Stranhof.

Parmi les nombreuses « créations » dont il est souvent difficile de démêler l'histoire, signalons encore la création de Saint-Jean-Forêt à Prévocourt, du Rhin-de-Bois à Bioncourt ou encore de Villers à Marsal....

Croquis n° 101

BIONCOURT ET L'AJOUT DU RHIN-DE-BOIS.



La ferme du Rhin-de-Bois à Bioncourt, fondée sur un ancien diverticule s'étend sur un territoire presque équivalent à celui du hameau d'Alincourt.

Les implantations des fermes et écarts dans la fourchette des XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, semblent prolonger les phases de colonisations de villages. Durant cette période, les communautés se sont structurées, les essartages ont limité des espaces suffisamment importants pour établir de nouvelles communautés, les évêques de Metz et les moines n'ayant plus les moyens d'entreprendre de telles colonisations. L'établissement de fermes permet d'étendre le territoire cultural des finages, souvent sous la dépendance directe du seigneur, le plus souvent ecclésiastique, mais parfois aussi laïc.

Ces fermes permettent d'augmenter les rapports financiers. Elles témoignent assez fréquemment de la mise en place d'un individualisme agraire. Certaines de ces fermes semblent montrer la volonté pour certains seigneurs de s'affranchir partiellement ou totalement du cadre de la structure communautaire du premier openfield. Très souvent, il y a création d'un ban à part séparant les terres de la communauté des terres de la ferme, notamment pour la vaine pâture. La ferme disposant toutefois de droits sur les terres de la communauté, elle peut être vue comme un organisme spatial ajouté au finage et vivant plus ou moins aux dépens de celui-ci. Les troupeaux seigneuriaux sont alors très importants, constitués de bêtes « blanches » ou « rouges », elles peuvent passer de fermes seigneuriales en fermes seigneuriales et de bans villageois liés en bans villageois liés.

Cette mise en place d'un habitat intercalaire pose toutefois un problème puisque cette période des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles a été présentée par X. de Planhol, comme étant la période de mise en place en Lorraine de l'openfield avec assolement rotatif triennal, garde commune des troupeaux... Certains des finages cités fonctionnent en assolement rotatif triennal, pourtant ces fermes seigneuriales obtiennent des concessions de défrichements et surtout forment des bans à part.

Ces créations limitent les droits de la communauté. Apparemment, il y a un non-sens dans la logique de ces mises en place. La création de ces fermes par les seigneurs, tant laïcs qu'ecclésiastiques, est antinomique avec la mise en place du système d'openfield alors que, théoriquement, ce sont ces mêmes seigneurs qui seraient les initiateurs de ce système. Aussi, la remarque de P. de Saint Jacob à X. de Planhol, au cours du Colloque de Nancy de 1957<sup>(349)</sup>, paraît se vérifier et repose le problème de la création du système de l'openfield. En effet P. de Saint Jacob soulignait que « *l'apparition des procès pour troupeau séparé au XIII<sup>e</sup> siècle n'est pas forcément la preuve de la création du troupeau et du pâtre commun. On peut l'interpréter de façon exactement inverse en pensant que dans un système qui avait été jusqu'alors largement dominé par les coutumes collectives, c'est l'individualisme agraire menaçant qui a provoqué les conflits* ». Il ajoutait en conclusion : « *Il apparaîtra sans doute de plus en plus que le XIII<sup>e</sup>*

---

<sup>349</sup> Planhol X. (de), (1959) - Essai sur la genèse du paysage rural de champs ouverts, Géographie et histoire agraire, Actes du colloque international organisé par la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy (Nancy, 2-7 septembre 1957), *Annales de l'Est*, mémoire n°21, pp414-424.

*siècle a été une époque de grande offensive de l'individualisme agraire, que la communauté ne s'est pas créée alors, mais a seulement réagi fortement et s'est manifestée devant l'atteinte à ses droits et à ses usages traditionnels, ce qui la mit en vive lumière. »*A la fin de cette période de colonisation des fermes écarts, on relève également une nouvelle phase de colonisations liées à l'industrie salicole.



### 1.3.- DES TENTATIVES DE COLONISATIONS A LA FIN DU MOYEN AGE : LES PETITES SALINES.

Du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles, une nouvelle génération de colonisations apparaît. Elles sont liées à l'établissement de salines, donc en relation avec des sources salées. Ces fondations ressemblent à celles du « Château-Salins ». Mais de ces salines, on ne sait, il faut l'avouer, que peu de choses, car elles ont toutes été abandonnées faute d'argent, ou devant l'opposition et le monopole acquis par les ducs de Lorraine et les évêques de Metz.

Ainsi, si en 1344 le Duc Raoul de Lorraine et Pierre de Torcheville scellent un accord pour l'érection d'une saline à Guermange (probablement à proximité de la fontaine d'eau salée entre Tarquimpol et Guermange), on ignore si elle a été construite... En tout cas, elle n'a laissé aucun vestige apparent.

Il est certain qu'entre 1471 et 1493 une saline a fonctionné à Lindre, mais on ignore sa localisation et son développement. En effet, aucun document ne semble en faire état dans le domaine ducal, alors qu'à cette époque Lindre appartient déjà au duc de Lorraine. Suivant la tradition, la création de la saline expliquerait ainsi la fondation du village de Lindre-Basse... En effet, si à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, le village de Lindre-Basse est le centre d'une « mairie » dont dépendaient Lindre-Haute, Zommange, Angviller et Tarquimpol, en revanche la paroisse se trouvait à Lindre-Haute et contrôlait jusqu'en 1743 les villages de Lindre-Basse et Zommange. D'autre part, les plus anciennes mentions du ou des villages de Lindre évoquent un « *castrum lende* »<sup>(350)</sup> en 1269. Lindre-Haute correspond mieux à celle d'un éventuel « castrum », car placé sur l'interfluve entre Seille et Verbach, il domine le secteur, contrairement à Lindre-Basse.

Toutefois, si l'hypothèse de l'origine de Lindre-Basse et de la saline semble séduisante, il faut constater qu'entre Vergaville et Lindre-Haute, sur le Verbach, se trouve le canton dit « la Salée ». La limite du ban entre Lindre et Vergaville correspond au Verbach, puis connaît un décrochement, Vergaville empiétant sur la rive gauche du ruisseau formant le ban Marie Madeleine, ce qui indique une structure de ban à part. La forme du finage de Lindre avec ce décrochement, l'absence de référence à la saline dans les comptes, le toponyme sur le Verbach semblent indiquer une désertion et on peut penser qu'il s'agit là de la saline. Le nom de ban de Madeleine renvoie à un ancien propriétaire du secteur : la Collégiale sainte Madeleine de Verdun, propriétaire de plusieurs villages dans le secteur autour du XI<sup>e</sup> siècle et qui a perdu progressivement le contrôle de la région sous l'action des ducs de Lorraine. L'existence d'un ban territorial laisse supposer la présence d'une communauté groupant ouvriers et paysans. Après l'abandon de la saline, les abbesses de Vergaville ont repris l'ensemble du ban.

---

<sup>350</sup> Lepage H., (1862) - *Ibid.*

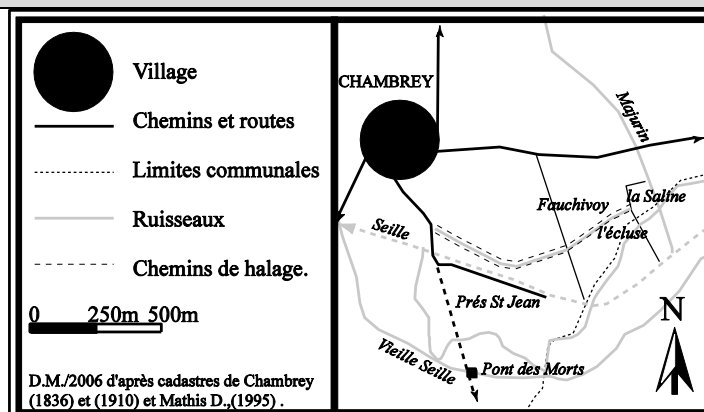
A Haboudange, en 1351, Adémar, évêque de Metz, donne aux quatre chapelains de l'église cathédrale 25 livres de rente annuelle sur la saline de Haboudange. On peut retrouver dans la toponymie la trace de cette saline. Celle-ci est contiguë au hameau de Radange, commandant un ban territorial. La saline et son hameau ont dû connaître une prospérité suffisante pour qu'une communauté agricole ait pu s'installer. Pourtant, dès la fin de l'exploitation de la saline, le hameau agricole a disparu, preuve de la faiblesse d'une telle implantation.

Des écrits signalent également une ancienne saline du nom de Bride entre Haraucourt-sur-Seille et Château-Voué<sup>(351)</sup> mais, comme précédemment dans le cas de Guermange, il n'y a aucun vestige. Cette saline est-elle à mettre en relation avec le village de Bride ? Dans ce cas, le village de Bride serait né de l'exploitation de cette saline comme Radange. Pourtant, la disparition de la saline n'a pas provoqué la disparition immédiate du village dont la fonction agricole devait être suffisamment importante. Le village a disparu, selon la tradition, suite à la guerre de Trente Ans.

A Chambrey, en revanche, s'observe la trace de l'implantation d'une saline. Le toponyme « saline », la présence de terrains marécageux, de structures dallées, mais surtout un petit canal de 2 kilomètres de long parallèle à la Seille reliant la saline et la Seille, confirmeraient l'existence de cette saline. Le fait que la Seille soit encore navigable permet d'établir une date possible de fonctionnement. En effet, au XVI<sup>e</sup> siècle la Seille n'est plus utilisée que marginalement comme moyen de transport. Cela situerait la fin d'exploitation au plus tard au XV<sup>e</sup> siècle. Celle-ci aurait duré au maximum du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, mais probablement bien moins longtemps. Concernant l'existence d'un hameau autour de la saline, rien ne conforte cette idée ; néanmoins il faut remarquer que sur le finage de Chambrey le canton de la Justice ne se situe pas en limite du ban mais en retrait de celui-ci de 750 mètres. Faut-il voir là la possibilité d'un ban séparé ou d'un ban à part entre Salennes et Chambrey ? La disparition de la saline aurait entraîné l'appropriation par le village de Chambrey du ban de la saline.

Croquis n° 102

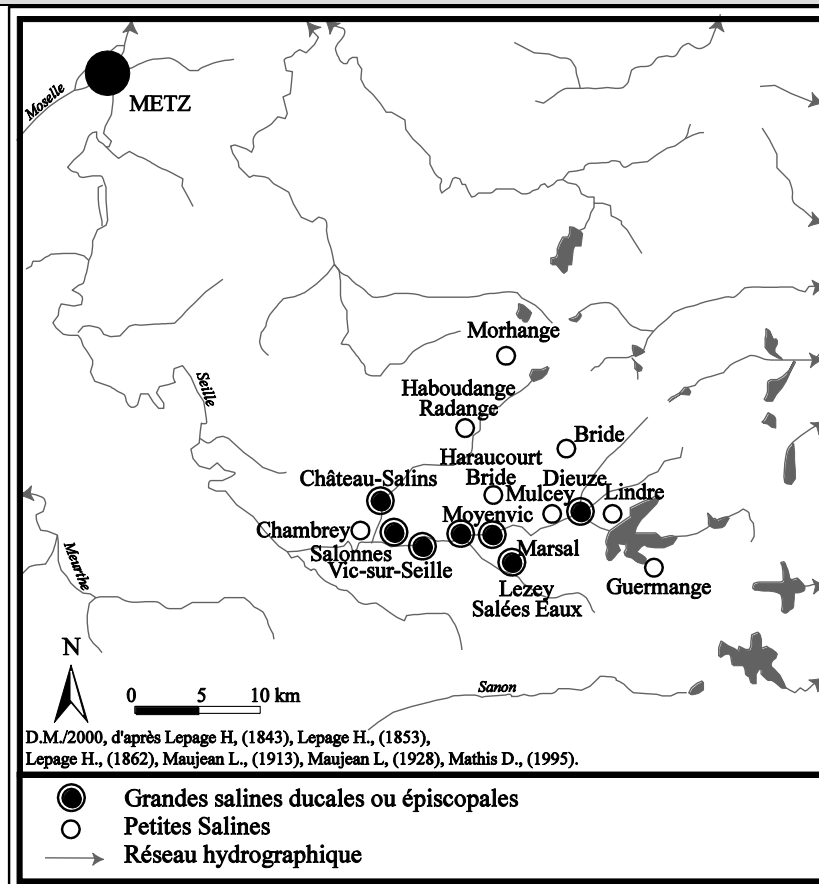
LA SALINE DE CHAMBREY.



<sup>351</sup> ADMM, série B. 664.

Carte n° 103

LES HAMEAUX / SALINES AU MOYEN AGE.



La plupart des salines citées et des hameaux d'ouvriers constitués autour n'apparaissent pas, ou rarement, dans les comptes du duché ou de l'évêché. Ces petites salines, dont certaines ont été qualifiées de « folle réalisation » n'ont finalement fonctionné que durant des périodes très brèves par rapport à leurs grandes soeurs de Salonnes, Marsal ou Vic-sur-Seille.

Le cas de la saline de Morhange illustre bien l'histoire de ces petites réalisations éphémères. Le comte de Salm, Henri IV seigneur de Morhange, a profité de la découverte d'une source d'eau salée pour y faire construire un puits et une saline. Entre 1342 et 1350, l'évêque de Metz multiplia les interdictions concernant cette réalisation, mais Henri IV passa outre et finalement l'évêque céda. La construction et l'exploitation avaient multiplié les frais, mais la source contenant trop peu de sel, l'exploitation fut arrêtée. En 1355, la saline ne fonctionne plus.

Pendant cette période des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, les seules réalisations sont des créations proto-industrielles entraînant l'établissement d'une communauté rurale. Pourtant dès que l'exploitation se termine ou s'interrompt, pour des raisons financières le plus souvent, ces communautés se dissolvent comme ce fut le cas pour la communauté de Radange.

#### 1.4.- LA DIFFICILE MISE EN PLACE DES NOUVEAUX VILLAGES A L'EPOQUE MODERNE.

Il y a peu de nouveaux villages et hameaux en Saulnois, et leur nombre peut paraître insignifiant par rapport aux villages déjà établis, ou aux villages et hameaux désertés. Ils se situent essentiellement sur les marges est du Saulnois dans ce pays appelé le « pays des étangs ». On peut en recenser quatre (Givrycourt, Montdidier, Neufvillage et Molring), sur un total de 87 créations <sup>(352)</sup> fondées entre 1559 et 1800 en Lorraine, en Sarre et en « Alsace bossue ». En fait, le Saulnois est en périphérie de cette grande zone de colonisations agraires. Pour la région d'étude, ces colonisations s'effectuent essentiellement aux dépens de la forêt frontière d'entre Seille et Sarre. Ce phénomène en Saulnois a été précédé par la fondation de fermes-écarts de taille importante, comparables à de gros hameaux et catégorisés parfois comme village dans les inventaires.

##### 1.4.1.- La création des fermes-écarts : une amorce de colonisation agraire.

Nous ne développerons pas ici la totalité des créations de fermes-écarts en raison des lacunes des sources et de la chronologie mais seulement quatre cas. Ces quelques créations s'étalent de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

<b>Exemples de fermes-écarts de colonisation agraire.</b>		
<b>Nom de la création</b>	<b>Maître d'oeuvre</b>	<b>Forme de la colonisation</b>
<b>La Grange Fouquet</b> (Vic-sur-Seille).	Fouquet de la Route gouverneur de Marsal, contrôleur des salines de Salottes, assassiné par les protestants en 1589.	La Grange Fouquet est grosse maison-cour construite à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle. Selon H. Lepage <sup>(353)</sup> , il y avait anciennement une exploitation d'eau salée. Rattachée au territoire de Vic-sur-Seille, la grange a été probablement établie à la limite entre les deux ensembles de Vic-sur-Seille et Salottes-Burthecourt. On peut supposer l'existence d'un ban à part. Cette colonisation semble traduire la montée d'une nouvelle aristocratie locale, attachée aux services des deux entités (duché et évêché).
<b>La ferme de la Vallerade ou Sainte-Marie</b> (Albestroff).	Balthazar Rouyer, procureur général de l'Evêché	La construction de la ferme-cense de la Vallerade remonte à 1602. Balthazar Rouyer s'est vu octroyer par l'Evêque Charles de Metz la concession d'un ensemble de 268 jours de terres incultes et de forêts au lieu-dit la « Valleracht », avec charge pour lui de les essarter et de les transformer en terres de labours et prairies. M. Rouyer obtint également droit de troupeau à part sur ses terres ainsi que le droit de clore 25 fauchées de prairies. Il peut également mener ses porcs à raison de 12 dans la forêt d'Albestroff.

<sup>352</sup> Habicht W., (1980) - *Dorf und Bauernhaus im deutschsprachigen Lothringen und im Saarland*, Geographischen Instituts des Universität des Saarlandes, Saarbrücken, 456p.

<sup>353</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<p><b>Alteville</b> (Tarquimpol) Cette grosse ferme a été autrefois une commune et même un chef-lieu de canton. Son nom - la vieille ville - indique une ancienne désertion, mais on ignore tout sur celle-ci <sup>(354)</sup>.</p>	<p>Etienne Toupet trieur des salines de Dieuze.</p>	<p>Alteville est une création du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle a constitué un ensemble cohérent de terres achetées entre Assenoncourt et Tarquimpol afin de créer un « gagnage ». Le 18 juillet 1564, le duc de Lorraine a accordé à Etienne Toupet l'affranchissement d'un gagnage construit quelques années plus tôt au lieu-dit « Altweiller ». Le ban de la ferme-château comprenait 420 jours de terres arables répartis en 3 saisons, 260 fauchées de prairies et 140 hectares de bois.</p> <p>Cette implantation, qui utilise des terres déjà mises en culture de façon sporadique autour des étangs de la « Heurcie » et du « rond pré », entraîne également des essartages par brûlis pour le canton de la Charbonnière. Il lui a été permis de posséder un troupeau à part de 60 vaches et 200 moutons et d'être indépendant de Tarquimpol et d'Assenoncourt. En 1698, Alteville, avec 70 habitants, comptait une population bien plus importante que bon nombre de villages du Saulnois.</p>
<p><b>La ferme Toupet.</b> (Azoudange)</p>	<p>Etienne Toupet trieur des salines de Dieuze.</p>	<p>Etablie dans les mêmes conditions qu'Alteville, la ferme Toupet est construite vers 1572. L'exploitation, moins prestigieuse qu'Alteville comportait néanmoins un ban séparé et distinct de celui de Maizières. Etienne Toupet a obtenu de l'évêque de Metz le droit d'établir un moulin sur le ban de Videlage à Maizières-lès-Vic. En 1575, il obtenait le droit d'ériger ce site en fief et donc de construire une maison et de tenir troupeau à part. En 1576, le domaine personnel d'Etienne Toupet se voit adjoindre 95 jours de terres cédés par l'évêque. Si aujourd'hui on distingue encore les deux sites de la ferme Toupet et de la ferme de Boulle, on ne distingue plus les aménagements du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont fait de ce fief un petit hameau d'une vingtaine de familles. Le ban à part a été rattaché à la commune d'Azoudange plus proche et plus accessible.</p>

Ces affranchissements amorcent, pour le Saulnois, la grande phase de colonisations que la Lorraine a connue de la fin du XVI<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le phénomène fait apparaître un mécanisme assez régulier, avec un « acensement » concédé ici par le duc de Lorraine ou l'évêque de Metz à un notable, à charge pour lui de défricher les terres, de construire la ferme-château... Les terres qui gravitent autour du nouveau centre forment un ban séparé avec des conditions d'exploitations qui sont presque toujours précisées ; toutefois la formation du ban séparé ne rompt pas totalement les liens avec les bans d'origine puisque, presque toujours, des privilèges de pâtures sont accordés sur le ban du village ou de la ville sur laquelle la ferme-écart se trouve. Ce mécanisme se reproduit à l'identique dans la réalisation des nouveaux villages.

<sup>354</sup> Le massif forestier qui borde Alteville porte le nom de Rénestroff, s'agit-il de l'ancien nom de la « vieille ville/villa » ? Retenons cette hypothèse que nous développerons ultérieurement dans l'étude des désertions.

**Photographie n° 48**  
VIC-SUR-SEILLE : LA  
GRANGE FOUQUET.

Etablie entre la route de Nancy à Vic-sur-Seille et la Seille, la ferme de la Grange Fouquet contrôle un terroir varié composé de prairies, de terres arables et d'une zone de mares salées que l'on perçoit sur la photographie entre la Seille et l'ancienne ligne de chemin de fer.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-239.

**Photographie n° 49**  
TARQUIMPOL :  
ALTEVILLE.

Majestueuse ferme-cour à la construction soignée, Alteville est, en modèle réduit, un petit finage avec sa forêt, ses étangs, ses prairies et ses terres de labours.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-311.

**Photographie n° 50**  
LIDREZING : FERIENDAL.

La ferme de Feriendal, au cœur de l'ancienne forêt de l'Allewald a probablement bénéficié de clairières de « charbonniers » pour s'établir.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°93-542.

**Photographie n° 51**  
RODALBE : SAINTE-  
SUZANNE.

La ferme de Sainte-Suzanne à Rodalbe, établie également aux dépens du massif de l'Allewald, résulte probablement du même processus de colonisation que la ferme de Feriendal. On peut ajouter à cette liste la ferme de l'Allewald au cœur du massif du même nom.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°93-544.

### **1.4.2.- Les nouveaux villages.**

Le Saulnois oriental a enregistré 4 colonisations agraires de l'époque moderne : Givrycourt, Montdidier, Neufvillage et Molring. L'étude de ces fondations doit permettre d'éclairer partiellement le contexte, l'organisation des fondations et sommairement l'évolution de celles-ci.

- **Givrycourt-la Hampatte: une création hésitante.**

En 1609, prétextant le peu de rapport du canton de bois de la « Hampatte » dans la châtelainie d'Albestroff, le cardinal de Givry, évêque de Metz engage par lettre patente la création d'un village. Le ban est défini de la façon suivante : « *Le dit bois de Hampatte, ainsi qu'il se comporte et estend de toutes parts joindans le Milwaldt, l'estang de Guidweyer d'une part et le bois des sieurs de Fenestranges, Wittersbourg et d'Amanges d'autre contenant onze cents cinquante quatre arpents cinq verges deux cent soixante et quatre pieds suivant l'arpentage* ». Le ban n'a pas varié depuis, puisque les 1154 arpents correspondent approximativement à 270 hectares <sup>(355)</sup> contre 273 hectares actuellement. La forêt est concédée à un certain Didier Fassenier dit le capitaine Lanoue, Jean Bouvier et consorts, à eux d'organiser le village et ses terres. Dans l'acte de fondation, il est précisé que les villageois doivent laisser en bois la quantité de trois cents arpents pour servir de « chauffage, marnage, glandage et pâturage de la communauté ». J. Peltre <sup>(356)</sup> suggère également que les 300 arpents de forêt communale pouvaient servir de réserve foncière pour de nouveaux arrivants, mais entre le contrat d'acensement et la situation au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la surface des bois communaux n'a varié que d'une dizaine d'hectares.

Si l'emplacement du village est défini, aucune précision n'est spécifiée quant à l'organisation générale des maisons. La surface concédée de 60 arpents (14 hectares) donne finalement cette morphologie assez lâche du village de Givrycourt. H. Lepage cite cette description de Givrycourt en 1736, « *dans ce village qui a de largeur 30 ou 35 toises, il y a différents arbres fruitiers ; le milieu de tout ce village a plus l'air d'un verger qu'autrement, par cette grande quantité d'arbres.* » <sup>(357)</sup>. On peut donc en déduire que de nombreuses parcelles au sein du village ne sont pas construites, elles forment d'importants meix. Le choix est laissé aux habitants de se rattacher à une paroisse ou de « *posséder église, presbytère et cimetièrre, à charge pour eux de construire les édifices et de prévoir pour l'entretien de ceux-ci et du prêtre trente arpents de terres labourables et cinq arpents de prés* (8,2 hectares) ». Il est précisé que les habitants de Givrycourt bénéficient du droit de vaine pâture sur « *les bans voisins où parcours a lieu, avec droit de faire embanies dedans leur finage* ». En 1637, d'après un mémoire du châtelain d'Albestroff, le village était désert. Il faut attendre la fin du XVII<sup>e</sup> pour voir sa réoccupation. Il n'était encore en 1802 qu'un hameau.

---

<sup>355</sup> Arpents de Vic-sur-Seille (23,4 ares)

<sup>356</sup> Peltre J., (1966) - *Ibid.*

<sup>357</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

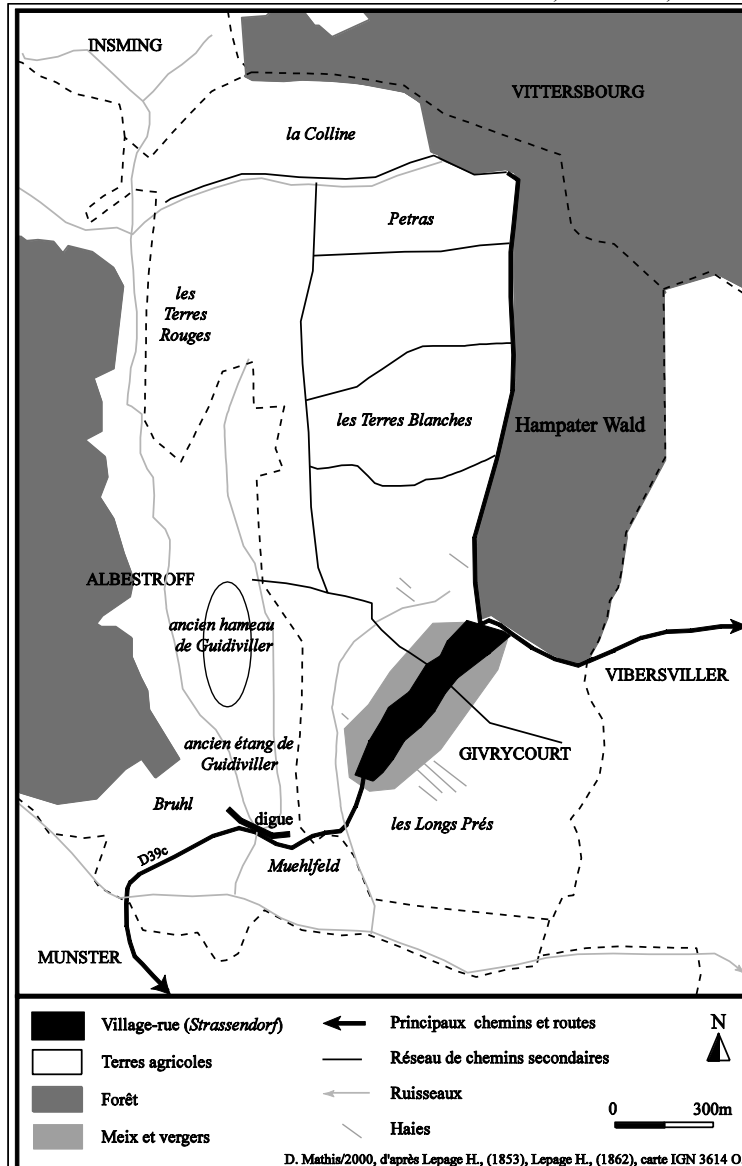
Photographie n° 52 - croquis n° 104

GIVRYCOURT.



Dans sa structure actuelle, Givrycourt est typiquement un village-rue, avec des usoirs nettement dégagés. Beaucoup de questions restent toutefois en suspens. Pourquoi des usoirs alors qu'il reste et depuis l'origine des « parges » latérales ? Ils n'ont apparemment pas été imposés lors de l'édification du village, on ne peut que s'étonner devant cette spontanéité du plan de Givrycourt.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-445.



Le finage de Givrycourt a été taillé entre ceux d'Albestroff et de Vittersbourg, au sein d'un espace forestier. Toutefois, on aperçoit assez nettement à l'ouest du village l'ancienne structure de Guidiviller (moulin, étang, digue) qui reste sous le contrôle d'Albestroff.

En fait, l'organisation des parcelles laisse deviner que seule la partie nord du finage a été essartée, à l'exception de la Hampater Wald laissée en réserve forestière. En revanche, il est possible que les « Longs Prés » et peut-être les « Terres Rouges » soient des terres récupérées aux dépens de l'ancien hameau de Guidiviller, car celui-ci est alors en déshérence (d'où un droit de vaine pâture accordé hors des limites du finage).



- **La plus belle création : Montdidier.**

En 1628, les habitants de la communauté de Francaltroff cédèrent à Louis de Guise, prince de Phalsbourg, la propriété de 200 arpents de bois de haute futaie dans le bois de Didersberg, se réservant toutefois les droits de vaines pâtures. La même année, le 10 novembre 1628, le prince de Phalsbourg acense une forêt-confins de 543 ½ arpents de bois en franc alleu appelée « Obersterkerpenvalt » et 200 arpents des bois communaux de Francaltroff au Didersberg. Au total 743,5 arpents de terres soit 174 hectares, contre actuellement 193 hectares. Louis de Guise acense au chevaucheur de la saline de Marsal la charge d'ériger un village composé de vingt maisons. Il est stipulé que le village doit être construit sur les 200 arpents du Didersberg. Les mesures générales du village sont précisées, à savoir une construction de « deux rangs de maisons en ligne droite » avec une rue de « six vingtz pieds de large » <sup>(358)</sup>. Pour chaque maison (usoir, jardins, dépendances et habitation), il est accordé une surface de 1 jour ¼ comme suit : six toises de large pour cinquante toises de long <sup>(359)</sup>. Il est également prévu la construction d'une chapelle <sup>(360)</sup>.

**Photographie n° 53**

**MONTDIDIER, UN SITE EXCEPTIONNEL.**



Le village est du type *Strassendorf* organisé à partir de parcelles allongées réparties de part et d'autre de la route qui traverse la butte témoin du Didersberg. Les maisons ne sont pas jointives. On peut remarquer l'importance du terroir des anciens meix, aujourd'hui en partie en friche.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°98-804.

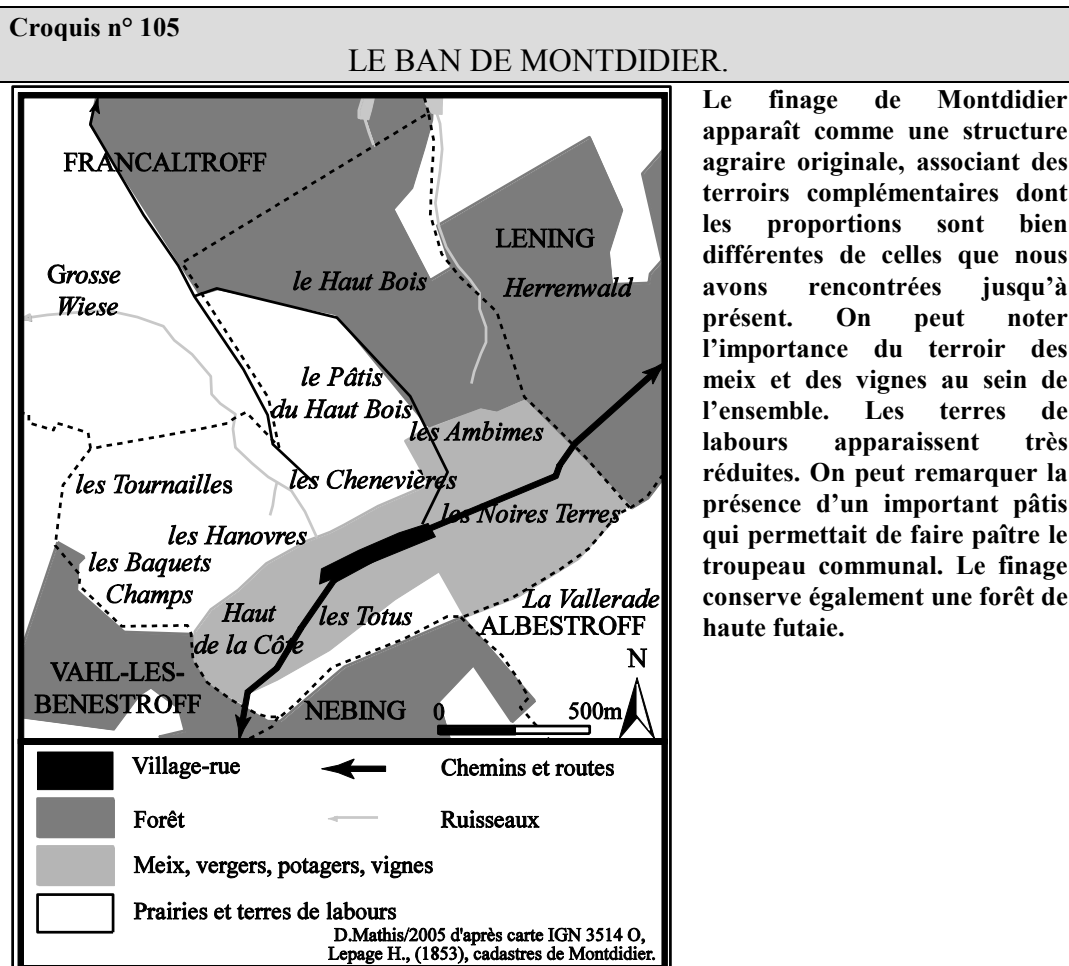
Les 543,5 arpents de forêt pourront être défrichés et utilisés en terre de labours, prairies et vignes. Le contrat d'acensement prévoit un pâtre pour la communauté qui pourra mener paître sur les bans voisins, notamment Francaltroff : il est précisé « comme de coutume ». Pourtant, la fin du document d'acensement mentionne certaines restrictions faites par la communauté de Francaltroff et précisées par le Prince de Phalsbourg : « *Après avoir entendu nosditctz subjectz de Frey Altroff..., consentans à l'érection dudict nouveau village, avec supplication neantmoins (...) que notre bon plaisir soit d'astreindre les habitants dudict nouveau village à se contenir avec leurs bestails de l'autre*

<sup>358</sup> Soit environ 9 mètres de large, ce qui est relativement étroit pour faire circuler des charrettes, à moins que s'ajoute à la rue l'usoir.

<sup>359</sup> Les mesures des surfaces ne correspondent pas aux mesures de longueurs et de largeurs.

<sup>360</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

*coté de la rivière, sans qu'ils puissent y envoyer vainpasturer du costé de leur village (sy ce n'est en temps d'esglandée) ny passer plus outre que le chemin appellé Reytrostroffs* <sup>(361)</sup> ».



Les habitants du nouveau village restent dépendants de Francaltroff. Le village a été détruit pendant la guerre de Trente Ans et l'emplacement a été légèrement modifié. L'ancien emplacement du village porte le toponyme de « noires terres », témoin de la destruction par incendie. En 1713, la communauté de Montdidier demande au Duc Léopold « l'exemption de la subvention » pendant dix ans, afin de leur permettre de « *bâtir solidement des maisons dans ce lieu nouvellement rétabli* ».

• **Une colonisation difficile : Neufvillage.**

Contrairement aux deux localités précédentes, on ne sait rien ou presque sur l'installation de Neufvillage. J. Peltre ne l'évoque même pas. Pourtant, selon W. Habicht <sup>(362)</sup>, c'est une petite fondation du Duc Charles III, construite, semble-t-il, à la limite entre Francaltroff et Vahl-lès-Bénestroff.

<sup>361</sup> Chemin servant de limite communale.

<sup>362</sup> Habicht W., (1980) - *Dorf und Bauernhaus im deutschsprachigen Lothringen und im Saarland*, Geographischen Instituts des Universität des Saarlandes, Saarbrücken, 456 p.

Photographie n° 54

NEUFVILLAGE.

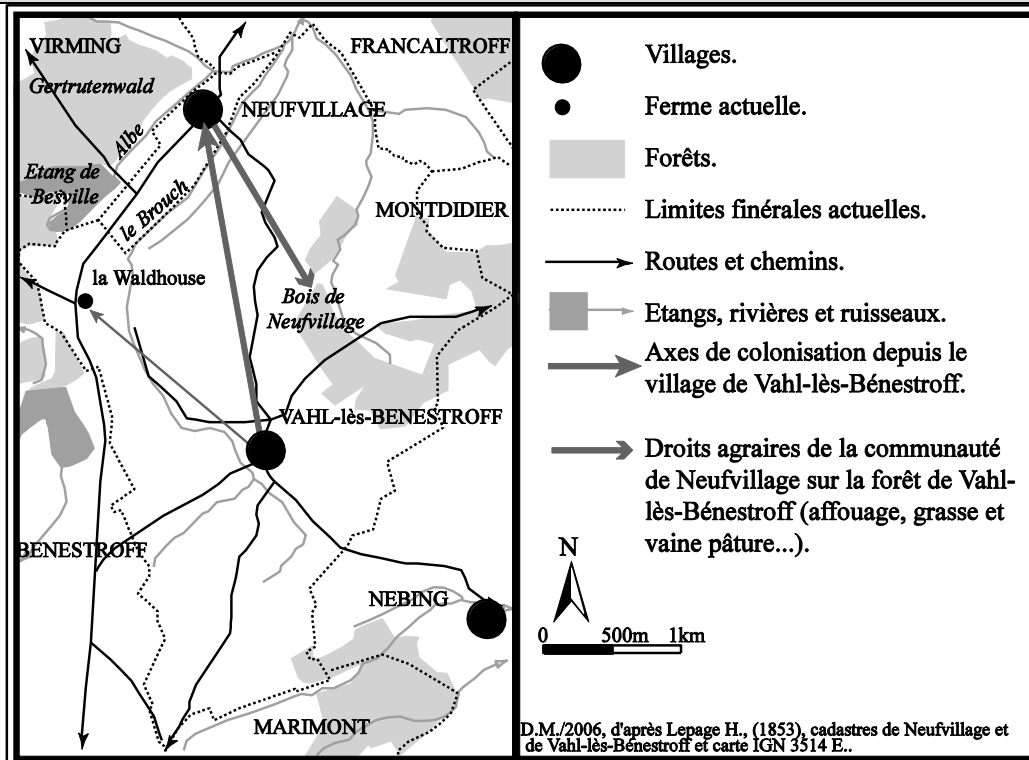


Le finage de Neufvillage se trouve sur la croupe interfluviale délimitée par l'Albe et le Brouch. Les parcelles s'organisent de part et d'autre de la route qui porte également le village-rue.

Source : IGN, mission Château-Salins 1958, n°040.

Croquis n° 106

RECOMPOSITION DE LA COLONISATION DE NEUFVILLAGE.



La toponymie, la petite surface du ban (61 hectares, bien inférieure à celle de Montdidier), les organisations systématiques de parcelles et la morphologie du village (village-rue) permettent d'affirmer une colonisation. En revanche, on

ignore comment ont été concédées les terres qui devaient relever des biens des ducs de Lorraine à Vahl-lès-Bénéstroff. D'ailleurs, au lendemain de la guerre de Trente Ans, Neufvillage était associé à Vahl-lès-Bénéstroff. La première mention du village relevée par H. Lepage date de 1650, portant sur les comptes du receveur de Dieuze qui précise que Vahl et Neufvillage ne comptent que 2 habitants <sup>(363)</sup>. On peut remarquer que dans les différentes pièces des déclarations de communauté, Vahl-lès-Bénéstroff et Neufvillage dépendaient de la même seigneurie et possédaient conjointement plusieurs petits bois avec droits d'affouage, marnage, grasse et vaine pâture. Ces indications permettent de supposer que Neufvillage n'est pas une création possédant son autonomie, puisque les bans de Vahl-lès-Bénéstroff et de Neufvillage ne sont pas tout à fait distincts. Les droits relatifs aux forêts sont mêlés, ce qui permet au ban de Neufvillage d'être aussi réduit puisque ses habitants peuvent s'appuyer sur les terres du finage de Vahl-lès-Bénéstroff. Les délimitations entre les deux bans auront lieu progressivement avec les déclarations de communauté.

- **Molring : une refondation.**

Molring est un vieux village du Saulnois qui a connu une refondation. On ignore comment le village a disparu. La dernière mention relevée par H. Lepage <sup>(364)</sup> avant la guerre de Trente Ans date de 1472. La déclaration de communauté fait mention de plusieurs siècles d'abandon, mais on peut douter d'une telle affirmation si on tient compte du rappel précis de droits de l'abbaye de Vergaville en 1698. Cette refondation, contrairement aux autres villages, n'est pas un essartage, mais une colonisation de terres en friches.

**Photographie n° 55**

**MOLRING, UN VILLAGE-RUE EBAUCHE.**



La refondation de Molring a été organisée suivant le même principe : création d'une rue avec de part et d'autre parcelles-lots. Toutefois, on peut remarquer que le remplissage des lots est progressif et n'a jamais été complet en raison de la petite structure foncière de ces villages. D'autre part, l'engraissement du XIX<sup>e</sup> siècle a été lui aussi relativement réduit et ce pour la même raison.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-076.

Dans la déclaration de communauté de 1738, il est dit que certains étrangers (formant aujourd'hui la communauté de Molring), profitant d'une permission de défricher donnée par le Duc Léopold lors de son avènement,

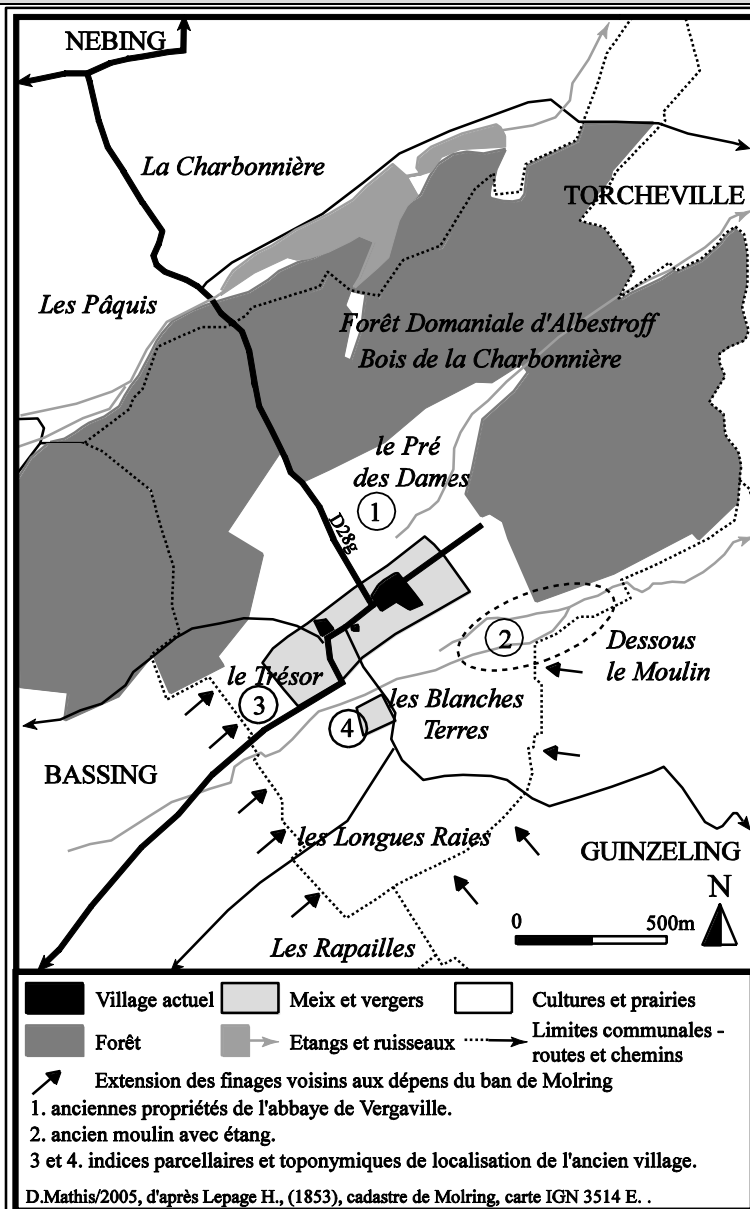
<sup>363</sup> Il faut comprendre deux ménages ou conduits.

<sup>364</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid*, p48.

obtinrent de lui le 17 août 1698, « l'autorisation de s'établir dans le lieu de Molring, d'y bâtir, défricher les terres, prés et autres héritages à leur profit, ainsi qu'ils pourraient mieux, et de jouir des paturages en dépendant ». En rapport à cette autorisation, on recense les plaintes de l'abbaye de Vergaville qui, en 1699, déclare posséder une mesure et un gagnage situés au ban et finage de Molring. Or, elle n'a pu maintenir de ses biens qu'un bois, en raison des guerres et de la désertion des lieux.

Croquis n° 107

MOLRING : RECOMPOSITION DU BAN.



Si des documents anciens n'attestaient l'existence de Molring, la morphologie du paysage du finage induirait un village de colonisation du Moyen Age. La dénomination de la forêt dans laquelle s'inscrit le village, ses meix et ses champs blocs confirmerait l'idée d'un essartage par brûlis. En fait, village refondé suite à une désertion, il apparaît que la « nouvelle » communauté a repris des terres en déshérence, notamment des terres de l'abbaye de Vergaville. Le finage semble toutefois avoir été réduit et le village déplacé vers le nord-est. La forêt, préservée en raison de la faible communauté installée sur le ban, a été exploitée par les charbonniers des salines, d'où sa dénomination.

La petite taille actuelle du finage (326 hectares) permet de supposer que les communes voisines ont pu profiter de l'abandon du village pour s'étendre, mais l'observation des photographies aériennes ne révèle pas d'éléments le prouvant. En revanche, il apparaît plusieurs taches et lignes au sud-ouest de l'actuel village

pouvant indiquer qu'il n'a pas repris son emplacement primitif. C'est ce que semble confirmer un texte daté du 23 mai 1703 où il est spécifié que M. de Kiecler, maître des Comptes et grand maître des eaux et forêts au département de la Lorraine allemande, devait marquer pour le Duc Léopold un terrain convenable aux nouveaux habitants. Ce changement de localisation et l'ancien emplacement présumé (totalement décentré du finage) laissent supposer une modification du finage au profit des bans de Bassing et de Lhor pendant la période de désertion.

Comme dans le cas des fermes-écarts, la mise en place des nouveaux villages concerne presque toujours des espaces forestiers de réserve au sein de grands finages. Décision politique, elle est apparemment planifiée de façon plus ou moins rigoureuse ; un maître d'œuvre peut être nommé pour lotir le nouveau village, mais il peut s'agir également d'un contrat passé entre les colons et le propriétaire acenseur. Le village toujours modeste se voit conférer des droits, surtout de pâture, sur le ban dont il est extrait. Bien que de petites tailles, ces villages créés en pleine crise résisteront mieux que des villages aux bans plus vastes et aux communautés plus solides. Ces mises en place concernent tout autant des colonisations avec essartage (Givrycourt, Montdidier et probablement Neufvillage) que des reprises en culture de zones en friche : Alteville, Vallerade ou Molring.

Les colonisations des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles sont relativement nombreuses, pouvant être parfois comparées à de véritables fronts pionniers. Entre les XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, on observe un ralentissement des colonisations (essentiellement des fermes). Pourtant, le phénomène de colonisation renaît à l'Epoque Moderne, mais il affecte de petites surfaces. Cumulées ces colonisations ne parviennent pas à compenser les importantes désertions subies par le Saulnois entre le XI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle.

## **2.- LE PHENOMENE DES DESERTIONS VILLAGEOISES.**

Le phénomène des désertions en Lorraine a été fréquemment abordé par les géographes <sup>(365)</sup>, mais le tableau d'ensemble dressé par ceux-ci, souvent fondé sur une recherche historique pauvre et lacunaire, liée essentiellement aux érudits du XIX<sup>e</sup> siècle, reste bien modeste : quelques terroirs exhumés, quelques structures villageoises partielles, quelques finages ébauchés. Trop liée à l'histoire mal connue des pays ou des régions, cette recherche n'a fait que reprendre les traditions anciennes élevées au rang de vérité, s'enfermant dans des modèles souvent incomplets. Certes, la prospection de terrain a pu permettre de parfaire l'inventaire des désertions, sans pour autant dévier de la ligne générale, à savoir que les désertions relèvent presque toutes de la période de la guerre de Trente Ans. Dans ses multiples travaux sur le département de la Meurthe, H. Lepage <sup>(366)</sup> avait relevé un grand nombre de désertions qu'il attribuait aux troupes suédoises lors de la guerre de Trente Ans. Rarement, les désertions signalées sont antérieures à cette période, l'ampleur de la catastrophe semble avoir fait oublier les guerres antérieures et permettait de lui attribuer la totalité des modifications du maillage. D'autres événements guerriers sont sans doute responsables de désertions durant le Moyen Age et l'Epoque Moderne. Le Saulnois, à l'exemple de la Lorraine, a été une région de batailles et d'affrontements. Les armées qui sont passées sur ce territoire ont laissé plus ou moins de souvenirs, pourtant aucune guerre ancienne n'a eu un impact aussi important dans les mémoires lorraines que la guerre de Trente Ans. C'est essentiellement la principale cause de la crise démographique qui a frappé la région. Pour les paysages, les transformations liées à ce conflit sont de deux ordres :

- l'abandon des terres agricoles, la réduction et la modification des terroirs,
- les désertions villageoises.

C'est ce second point que nous allons étudier dans ces paragraphes. Le terme de désertion concerne l'abandon définitif ou partiel d'un site d'habitat. Nous qualifierons de désertions partielles les sites de villages ou de hameaux encore occupés par une ferme ou un écart, dépendant désormais d'un autre village ou réoccupés postérieurement par un nouvel habitat. Il est souvent difficile de reconnaître si la désertion partielle concerne le maintien d'un écart ou une réinstallation. Mais au préalable, il convient d'établir un bilan de la guerre de Trente Ans ou de ce que l'on pourrait nommer la « crise suédoise », tant de fois évoquée comme cause de désertions, avant de chercher à dresser un bilan des désertions qu'elles soient modernes ou médiévales.

### **2.1.- LES BOUCS EMISSAIRES SUEDOIS.**

Il est certain que la guerre de Trente Ans a provoqué un traumatisme en Saulnois, mais la cause suédoise, trop unanimement avancée et reprise, ne doit pas faire oublier un conflit général où les armées de Louis XIII (dont les Suédois) et

---

<sup>365</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.* Peltre J., (1966) - Un bilan des recherches européennes sur les villages désertés, *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, pp115-126.

<sup>366</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

celles de l'empereur (dont les Lorrains) ont ravagé réciproquement leurs positions en terres d'évêché ou de duché. D'autre part, cette guerre intervient à un moment difficile avec des épidémies et des mauvaises récoltes. La vision de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle en Lorraine est relativement catastrophique. Guerres, famines et peste ont entraîné des pertes démographiques importantes. La campagne et les villes du Saulnois se sont vidées en quelques décennies, laissant à la population des générations suivantes l'idée que la plupart des désertions de l'époque moderne sont dues à la guerre de Trente Ans.

Le Saulnois est une des régions décrites par S. Gaber<sup>(367)</sup> comme très touchée. Dans la Prévôté de Dieuze, il observe une baisse générale de la population des villages de l'ordre de 60 à 80% en moyenne entre 1621 et 1669<sup>(368)</sup>. Les rôles de l'aide Saint Rémy permettent d'estimer la population de la Prévôté de Dieuze à 1 600, voire 2 000 habitants en 1669, ce qui n'apparaît peut-être pas aussi catastrophique que la première estimation de S. Gaber. Dans la Prévôté, beaucoup de localités sont totalement désertées, la population ayant péri ou fui leur village trop exposé, soumis aux « aides extraordinaires » et aux logements des gens de guerre. Au lendemain de la guerre de Trente Ans, ces nombreux villages sont encore sans habitant ; c'est le cas de Montdidier, Guinzeling, Lidrezing, Guébestroff, Desseling... Partout la baisse démographique est sensible. Cependant, il existe des nuances que permettent d'observer les rôles d'imposition. Ainsi, en analysant ceux-ci, on peut constater l'îlot-refuge formé par Dieuze, Vergaville et Château-Voué ; à eux trois, ils regroupent 48% de la population de la Prévôté, dont 36% à Dieuze.

<b>Document n° 62</b>			
<b>NOMBRE DE CONDUITS DANS LA PREVOTE DE DIEUZE.</b>			
Source : rôle d'aide Saint Rémy de 1669 d'après Lepage H., (1853).			
<b>Total des conduits</b>		<b>394 conduits, 19 veuves</b>	
<b>Villages</b>	<b>Nombre de conduits</b>	<b>Villages</b>	<b>Nombre de conduits</b>
Angviller	5	Hampont	10
Assenoncourt	12	Kerprich	2
Bassing	6 et 1 veuve	Léning	2
Bathélmont	1	Lindre-Basse	13 et 2 veuves
Bidestroff	7 et 2 veuves	Loudrefing	2
Bisping	14	Mulcey	3
Blanche-Eglise	7	Nébing	11 et 2 veuves
Burlioncourt	6	Prévôté d'Insming	34 et 4 veuves
Château-Voué	28 et 2 veuves	Tarquimpol	2
Conthil	11 et 1 veuve	Torcheville	2
Cutting	4	Vahl et Neufvillage	6
Dieuze	140 conduits (16 mendiants et 18 ouvriers)	Vergaville et Steinbach	22 et 3 veuves
Domnom-lès-Dieuze	3	Virming	6
Guéblange-lès-Dieuze	7 et 1 veuve	Wuisse	5
Guénestroff	8	Zommange	5
Guermange	10 et 1 veuve		

<sup>367</sup> Gaber S., (1991) - *La Lorraine meurtrie*, PUN-Serpenoise, 109 p.

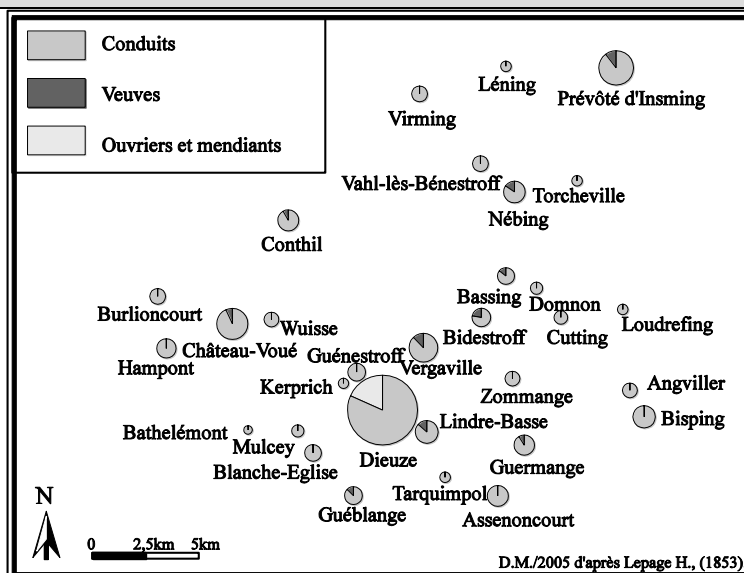
<sup>368</sup> Bien que huit années se soient écoulées depuis le traité de Vincennes qui mit fin à la guerre en Lorraine, il n'y a pas encore eu de remise en ordre.



En revanche, la lointaine Prévôté d'Insming qui ne disposait pas d'abris se rétablit plus difficilement. Même après le conflit, elle apparaît bien vide comme le soulignent les rôles d'imposition de 1664. L'existence d'une population « mouvante » non totalisée dans les comptes entraîne des fluctuations importantes entre 1664 et 1669. Une partie de la population n'a pas été comptabilisée, vivant en marge de la structure des villages, fuyant les soldats et la pression fiscale, retrouvant le refuge des forêts. Cette population de marginaux reste difficilement estimable, elle est sans doute forte lorsqu'il n'existe aucun refuge urbain.

Document n° 63	
ROLE D'IMPOSITION DE LA PREVOTE D'INSMING EN 1664 <sup>(369)</sup> .	
Villages	Nombre de conduits
Gréning	6
Hilsprich	4
Honskirch	6
Insming	7
Nelling	1
Petit-Rohrbach	0
Petit-Tenquin	3
Réning	2
Vittersbourg	9
Francs d'imposition	9
<b>Total</b>	<b>38 conduits et 9 exempts</b>

Carte n° 108  
REPARTITION DE LA POPULATION DE LA PREVOTE DE DIEUZE  
EN 1669.



La zone de Dieuze proprement dite avec Dieuze, Lindre-Basse, Vergaville, Zommange, Guermange, Guéblange-lès-Dieuze, Blanche-Eglise, Kerprich, Guéneistroff, Mulcey totalise 60% de la population de la Prévôté pour seulement un tiers des localités. Dieuze a d'ailleurs servi de refuge à une partie de la population de sa proche campagne qui a ainsi échappé aux massacres et a pu se déployer plus rapidement au lendemain du conflit.

C'est le nord de la Prévôté de Dieuze qui est le plus touché. Ainsi, dans le même secteur géographique, autour d'Albestroff, on peut estimer la population de l'ancienne Châtellenie entre 600 et 800 habitants à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1637, il ne reste guère plus d'une soixantaine d'habitants. L'essentiel de la baisse démographique se produit en 2 ans. En 1635, Albestroff, occupée par les

<sup>369</sup> ADMM, série B. 5397.

Impériaux, est alors en partie incendiée. La population est massacrée ou en fuite. Pendant deux ans, les Impériaux tiennent garnison rançonnant les villages environnants. En 1637, le château est pris d'assaut par les Suédois et les Français. A la fin de 1637, la population restant dans la Châtellenie était de 17 conduits.

<b>Document n° 64</b>		
<b>NOMBRE DE CONDUITS DE LA CHATELLENIE D'ALBESTROFF EN 1598 ET 1637.<sup>(370)</sup></b>		
<b>Villages</b>	<b>1598</b>	<b>1637</b>
Albestroff	61	11
Hellimer	8	4
Givrycourt	0	0
Le Val de Guéblange <sup>(371)</sup>	88	2
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>17</b>

Durant les tristes années 1636-1637, le sud du Saulnois, notamment les Châtellenies de Fribourg et de Lagarde, est complètement pillé et brûlé. Comme dans le cas de la Prévôté de Dieuze, la population se réfugie alors vers les places fortes comme Fribourg ou Lagarde, sans certitude d'échapper aux pillages. Afin de se rendre compte de l'état de la pression militaire sur les villages durant ces années de guerre, voici pour l'année 1637 la répartition des forces armées : Gallas et les forces impériales campent à Maizières-lès-Vic (où il est arrivé en 1634), sur la butte qui deviendra le « haut-de-Gallas », le cardinal de La Valette loge à Donnelay, la noblesse à Juvelize, le Maréchal de la Force et le duc d'Angoulême à Guéblange et le duc de Saxe-Weimar à Blanche-Eglise <sup>(372)</sup>... La communauté de Maizières-lès-Vic, qui comptait plus de 300 feux en 1600, n'en totalise plus que 14 en 1661. Entre temps, le village a subi la guerre, la peste et la famine, a déboursé 81 000 francs et en a emprunté autant pour abriter pendant 6 mois les 1 500 hommes des troupes françaises.

Dans l'ouest du Saulnois, le comptable du ban de Delme évoque la situation en 1637 <sup>(373)</sup>, « *par la continuation de la guerre, les misères et désolations, au lieu de cesser, ayant de beaucoup augmenté, notamment dans le ban de Delme, où il ne se trouve que quelques dix à douze habitants* ». Craincourt, Alaincourt... sont dévastés dès 1631. La population du ban de Delme s'est réfugiée à Viviers, le château servant alors d'abri (il sera détruit sur ordre de Richelieu). Les villages du Comté de Morhange se vident devant les mouvements de troupes. En 1644, un recensement du Grand Bailli d'Allemagne <sup>(374)</sup> indique qu'il ne reste à Morhange que 29 bourgeois, 21 chevaux et 9 vaches. Dans les autres localités, il n'y a que 41 sujets et 3 chevaux... En 1649, le recensement des

<sup>370</sup> Prost A., (1861) - *Albestroff, siège d'une châtellenie de l'Evêché de Metz*, Typographie Rousseau-Pallez, 104p.

<sup>371</sup> Le Val-de-Guéblange regroupait à cette époque 9 villages (Kirviller, Uberkinger, Kappelkinger, Hazembourg, Schweix, Ventsviller, Audviller, Steinbach, Guéblange).

<sup>372</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

<sup>373</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>374</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid.*

maisons dans la seigneurie de Morhange, afin de loger les régiments qui y stationnent, fait état de 33 maisons à Morhange et 20 maisons dans le reste de la seigneurie (Achain, Landroff, Villers, Racrange, Rodalbe, Dalhain et Zarbeling). Mais Destry, la Haute-Suisse, Riche, Sotzeling, Lidrequin, Rode, Pévange, Harprich sont inhabités et n'ont plus aucune maison. Malgré les désagréments entraînés par le logement des troupes qui y établissent leurs quartiers d'hiver à la mauvaise saison, la ville de Morhange est une localité refuge. Ainsi, de nombreux paysans demandent à s'y fixer malgré le paiement, pour contribution, d'une indemnité de 15 à 79 sous. Cette autorisation de résider est renouvelable. Ainsi, même après un retour au calme, en 1669, Morhange compte encore 15 habitants de Landroff et d'Eincheville. L. Maujean rapporte que « *Morhange abritait la population des environs avant de tomber à son tour entre les mains des Impériaux et du duc de Lorraine* <sup>(375)</sup> ».

<b>Document n° 65</b>	
<b>EMPRUNTS DES COMMUNAUTES DE LA SEIGNEURIE DE MORHANGE POUR REPENDRE AUX CONTRIBUTIONS DE LA GUERRE EN 1636 <sup>(376)</sup>.</b>	
<b>Localités</b>	<b>Montant de l'emprunt</b>
Morhange	2300 francs
Dalhain	90 florins
Eincheville	225 florins
Rode	130 florins
Racrange	126 florins
Pévange	150 florins
Destry	225 florins
Viller	52 florins

Le passage des gens de guerre entraîne également pour chaque communauté des contributions qu'il devient impossible de régler compte tenu de la répétition, année après année, des demandes d'argent ; aussi chaque communauté est obligée d'emprunter des sommes qu'elle ne peut rembourser. L'endettement des localités est relativement important. Morhange, dont la part dans le logement des gens de guerre est la plus importante, compte également l'endettement le plus fort, elle sert de refuge (militaire et fiscal) à la population de l'ensemble du Comté.

Même le Val-de-Seille avec ses trois villes fortifiées de Marsal, Vic-sur-Seille et Moyenvic est touché. Ainsi en 1630, Moyenvic est occupée par les Impériaux, la saline cesse de produire et la population est frappée par la grande épidémie de peste. En 1641, le comptable du domaine venant à Arracourt pour entendre les comptes du maire, relate que « *survint une alarme des gens de guerre qui le contraignit lui et lesdits seigneurs comparsonniers, laisser et quitter lesdits comptes, et les sujets d'abandonner, de sorte que jusqu'ici il leur a été impossible de se rassembler et son réfugiés à Vic et autre lieux pour leur sûreté* <sup>(377)</sup> ». Le même receveur signale qu'en 1644, le village est occupé par des troupes mais que les habitants se sont réfugiés dans les « villes voisines ». En 1646, le village ne compte guère qu'une quinzaine d'habitants contre une centaine avant la guerre. A

<sup>375</sup> Les comtes de Morhange (les Rhingrave) ont pris le parti du roi de France et ont servi dans les armées de Bernard de Saxe-Weimar. La Comtesse Agnès n'a pu maintenir intacts les droits du Comté après la mort de son mari.

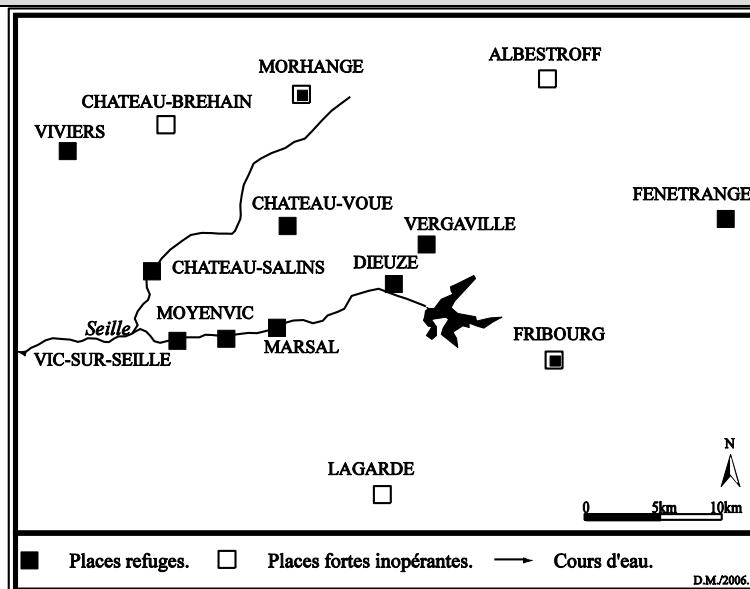
<sup>376</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid.*

<sup>377</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

la même époque, les salines de Marsal connaissent des difficultés. La ville-marché, siège de la Prévôté, souffre du pillage de ses villages. En 1655, le rapport du receveur des comptes fait état que « *les villages de la prévôté sont présentement ruinés et abandonnés* ». Mais, bien plus que la guerre, ce sont les épidémies apportées par les fuyards qui s'abritent au sein des différentes places fortes qui ravagent les villes.

Carte n° 109

LES PLACES REFUGES PENDANT LA GUERRE DE TRENTE ANS.



On peut remarquer assez nettement l'îlot sécuritaire représenté par les places à sel du Saulnois. En revanche, les périphéries avec les vieilles châtelainies évêchoises se trouvent pleinement exposées. Certaines de ces places ne constituent qu'un refuge temporaire comme Fribourg ou Morhange. A cette liste des refuges plus ou moins efficaces, il est nécessaire d'ajouter la forêt.

Bien que le bilan démographique, les ravages de la guerre et l'endettement des communautés soient dramatiques, ils n'expliquent pas réellement le phénomène de désertions. En effet, pourquoi certaines communautés ont été capables de se redresser alors que d'autres n'ont pas pu se rétablir, même partiellement au lendemain du conflit. Au vu des calamités de cette période, il apparaît fondé d'accorder toutes les désertions à la guerre et aux chevauchées des Suédois comme l'affirmait H. Lepage. Néanmoins, comme nous l'avons vu précédemment, le nombre de villages désertés temporairement durant toute cette période était très important (supérieur à 50%), il faut donc s'interroger sur les causes des désertions définitives, ce qui permet de différencier ces dernières des désertions temporaires. En effet, pourquoi un village comme Azoudange déserté en 1635 et resté sans habitant pendant près de quarante ans <sup>(378)</sup> a-t-il réussi à se reformer ? Des désertions telles que Binsing ou Mettrequin à Fribourg ne sont pas parvenues au même résultat malgré des tentatives. Comment expliquer que tel village a disparu ou plutôt n'a pas retrouvé sa population et que tel autre a réussi à se reconstituer ? Il convient donc de dresser un tableau complet des désertions et de ne pas s'arrêter seulement au conflit de la guerre de Trente Ans.

<sup>378</sup> Pendant près de 35 ans, il ne comptait qu'une seule maison, la renaissance du village ne date que du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## 2.2.- INVENTAIRE DES DESERTIONS MEDIEVALES ET MODERNES.

Le Saulnois a subi au cours de son histoire de nombreux épisodes guerriers dont les auteurs anciens s'accordent pour dire qu'ils ont été à l'origine de *Wüstungen*. En effet, pour H. Lepage<sup>(379)</sup>, la plupart des désertions sont des destructions guerrières de la guerre de Trente Ans. Rarement, les désertions signalées sont antérieures à cette période, comme s'il n'y avait pas eu la moindre guerre. Il est certain que la faiblesse des sources écrites anciennes, notamment en ce qui concerne les sites modestes d'habitat (hameaux et écarts), renforce cette impression. Pourtant, aucune évaluation réelle n'a été menée, à la fois concernant les désertions de la guerre de Trente Ans ou les désertions antérieures. Ph. Bruant<sup>(380)</sup> avait entrepris des recherches concernant les sites d'habitat disparu, recensant plus d'une trentaine de désertions. Il s'est appuyé essentiellement sur les travaux de H. Lepage et J.A. Schmit<sup>(381)</sup>, n'entreprenant pas une recherche systématique des désertions de la région. D'autre part, s'il a émis des doutes concernant l'origine « suédoise » des désertions, l'omission des quelques sources médiévales empêche une démarche plus complète, la non-utilisation d'indices toponymiques, parcellaires et historiques conduisent à un bilan partiel et tronqué du maillage et de l'organisation de l'espace.

On ne peut plus se contenter uniquement du fond d'archives pour retrouver les sites d'habitat, il faut faire appel à toutes les sources et relever tous les indices de désertions, que ces derniers soient toponymiques<sup>(382)</sup>, métrologiques (taille des parcellaires indiquant un probable kern), parcellaires (reconstitution d'un ban, hiatus parcellaires...), archéologiques (rares), historiques diffus (archives) ou liés aux traditions locales... Nous ne retiendrons pour l'essentiel que les désertions corroborées par au moins deux indices. Ainsi, sur l'ensemble de la zone d'étude, nous avons pu trouver traces de plus de 150 désertions, (dont un tiers seulement signalées par les archives). La liste n'est toutefois pas exhaustive. Il est vrai que les désertions villageoises sont des phénomènes difficilement perceptibles à la fois spatialement, quantitativement et encore plus qualitativement. En effet, même pour les localités nommées dans les archives, on ne recense parfois qu'une ou deux mentions, d'où un problème à la fois d'identification, mais aussi de chronologie d'occupation du site. Il est souvent impossible de donner une date

---

<sup>379</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>380</sup> Bruant Ph., (1971) - *Les désertions rurales dans la région du Saulnois*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy 2, inédit, 173 p.

<sup>381</sup> Schmit J.A., (1872) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, pp259-276, (1874) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, pp448-469, (1875) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, pp283-312, (1876) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, pp309-335, (1877) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, pp329-354, (1879) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, pp51-80.

<sup>382</sup> W. Haubrichs a mené au sein d'une équipe de chercheurs allemands des recherches toponymiques nombreuses et fructueuses en Sarre mais aussi en Lorraine germanophone et pour lui la totalité des toponymes en -ange, -court... indiquerait des désertions. Cette approche a été en partie reprise par A. Simmer dans son ouvrage : Simmer A. (2002) - *Ibid.*

*post-quam* concernant la fin de l'occupation humaine, en raison de la permanence des droits fonciers, agraires, banaux qui continuent d'être précisés ou réaffirmés malgré la désertion. D'autre part de nombreuses désertions ont connu des reprises sous la forme de fermes-écarts, ce qui permet la permanence du toponyme, alors que le village ou le hameau a déjà disparu. La datation reste un élément critique, davantage encore si le village déserté n'a pas de « passé » aux archives. En fait, on peut considérer que si la désertion n'a pas laissé de traces, c'est en raison de son ancienneté ou de sa faible taille. D'ailleurs, l'importance du village disparu est souvent, en l'absence de données archéologiques, impossible à préciser et il faut se contenter de quelques maigres indices lors d'une prospection de terrain ou de la distinction de « paroisse » attribuée à la *Wüstung*. On sait alors qu'il s'agit d'un centre religieux probablement hérité du haut Moyen Age, ce qui lui donne une fonction qualitative et non une importance quantitative au moment de la désertion. Cette fonction d'ailleurs persiste alors même que le village a disparu. Les autres villages dépendant de la paroisse continuent à utiliser le cimetière, voire l'église lorsque celle-ci existe encore, c'est ce qui a donné naissance aux églises dites « champêtres ». Cette indication fonctionnelle est importante dans la mesure où elle révèle souvent des structures morphologiques de l'organisation ancienne de l'habitat. Afin de mener cet inventaire des désertions modernes et médiévales <sup>(383)</sup>, le Saulnois sera balayé d'ouest en est. C'est pour cette raison que nous conserverons une approche topographique puisque c'est suivant

### **2.2.1.- Les désertions du plateau (ouest).**

Dans ce secteur, il est possible de relever près d'une quarantaine de *Wüstungen* médiévales et modernes ainsi que plusieurs sites laissant présager des désertions. Beaucoup de ces désertions ont d'ailleurs été signalées par H. Lepage <sup>(384)</sup> ou reconnues par la tradition.

▪ *Doncourt (désertion n°1, commune de Fossieux).*

Le site est parfaitement connu et identifié, localisé au nord est de Fossieux, il laisse encore voir de nombreux amas de pierres à l'emplacement des maisons. Le site de Doncourt présente un village bien constitué comportant plusieurs rues avec des maisons de pierre couvertes de tuiles à crochet <sup>(385)</sup>. Pour une telle désertion le volume d'archives reste modeste <sup>(386)</sup>. Nous ne relevons également aucun d'indice concernant la présence d'une église. H. Lepage <sup>(387)</sup> datait la désertion de Doncourt au XIV<sup>e</sup> siècle, lors de la condamnation de l'ordre du temple. Cette hypothèse n'est pas fondée car H. Lepage confondait alors avec Doncourt-aux-Templiers. Le village, comme d'ailleurs celui de Longeville, relevait alors de l'abbaye de Longeville et n'avait aucun lien avec les templiers.

---

<sup>383</sup> Pour l'essentiel la barrière de temps est établie autour de l'an Mil. En effet, il paraît difficile d'établir un état réel des désertions antérieures à la fin du X<sup>e</sup> siècle, toutefois il est possible que certaines désertions présumées relèvent du haut Moyen Age, mais peut-on alors parler de villages ?

<sup>384</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.* Lepage H., (1853) - *Ibid.* Lepage H., (1862) - *Ibid.*

<sup>385</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>386</sup> ADMM, séries B. 11 760, G. 536, H. 28 et H. 247.

<sup>387</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

En fait, H. Lepage rapporte des traditions villageoises qui lient fréquemment les découvertes de fondations d'un site d'habitat et des templieries, voire simplement le souvenir d'une désertion avec des biens de l'ordre du Temple. Or, en Saulnois, M. Henry<sup>(388)</sup> n'a pas relevé traces des templiers dans cette région. Nous retrouverons fréquemment cette croyance liant désertions et ordre du temple. En fait, elle constitue un indice confirmant des désertions.

**Photographie n° 56**

**LE SITE DE DONCOURT.**

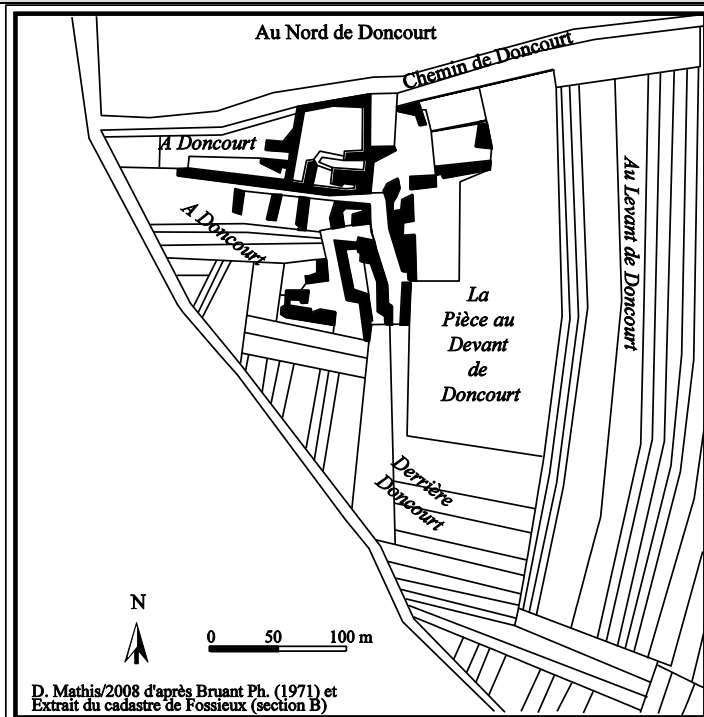


Le site de Doncourt à Fossieux, sur le revers de plateau, se distingue par d'importants amas de pierres qui rendent cette zone inculte, c'est pourquoi elle est couverte par un important taillis qui masque aujourd'hui en grande partie la structure de l'ancien village. Toutefois, par l'étendue des vestiges, Doncourt apparaît comme une des plus importantes désertions de village du Saulnois.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°96-276.

**Croquis n° 110**

**L'ORGANISATION DU VILLAGE DE DONCOURT A PARTIR DE L'OBSERVATION DU CADASTRE DE FOSSIEUX.**



Le village de Doncourt présentait une organisation complexe, même si on distingue assez nettement les pierriers des murs effondrés.

Le parcellaire du village en grande partie remanié ne permet pas d'identifier les parcelles des maisons.

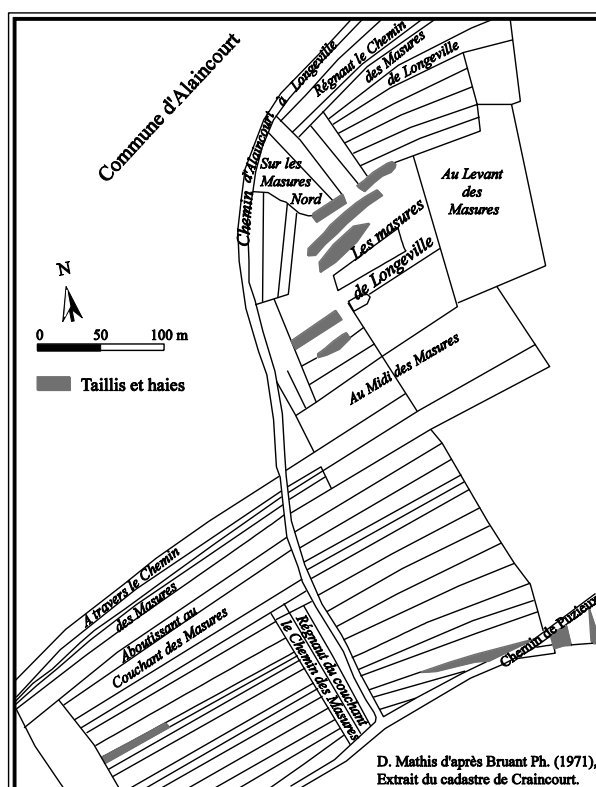
D. Mathis/2008 d'après Bruant Ph. (1971) et Extrait du cadastre de Fossieux (section B)

<sup>388</sup> Henry M., (1998) - *Itinéraires templiers en Lorraine*, Editions Serpenoise, 288 p.

H. Lepage <sup>(389)</sup> revenant sur ce cas, imputait la désertions aux Suédois, mais cette hypothèse est également contredite par les rôles d'imposition du ban de Delme de 1622 <sup>(390)</sup> qui signalent déjà le village comme désert. Le fait que Doncourt soit encore présents sur les rôles d'imposition laisse penser que la désertion est assez récente. En fait, il est possible de voir dans la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la lutte qui oppose catholiques et protestants en France <sup>(391)</sup>, la période probable de désertions. Toutefois, comme dans le cas de la guerre de Trente Ans et pour les mêmes raisons, il faut considérer que les villages sont déjà en déclin. Certes les conditions générales du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle sont mauvaises (mauvaises récoltes, peste endémique), mais il faut également ajouter à cela l'expulsion des populations protestantes <sup>(392)</sup>. Ce phénomène migratoire, qui conduit au gonflement de la population messine, amorce également la naissance de localités nouvelles dans les régions sarroises ; il a dû avoir un impact non négligeable, mais qui reste à démontrer.

- *Longeville (désertion n°2, communes de Craincourt et d'Alaincourt-la-Côte).*

Le site se trouve aux limites des bans de Craincourt et Alaincourt-la-Côte, Longeville est « un village » déjà évoqué dans l'étude des domaines religieux.



Croquis n° 111

#### LE SITE DE LONGEVILLE.

La structure de la désertion est relativement élatée. Le parcellaire ne permet plus d'identifier les rues et le « village ». Les taillis et haies indiquent encore les épierremments.

<sup>389</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>390</sup> ADMM, série B. 11 760.

<sup>391</sup> En 1575/1576, une armée de 20 000 mercenaires allemands traverse la Lorraine par Salornnes et Lunéville, incendiant çà et là plusieurs villages. Si l'expédition des Reîtres en 1587 est passée au sud du Saulnois, en revanche, en 1590, des combats opposent Messins et Lorrains à Moyenvic, Château-Salins, Louvigny, Pont-à-Mousson, Bouxières-sous-Froidmont, Nomény... soit la région des villages désertés.

<sup>392</sup> En 1564, le Cardinal de Lorraine prononce l'expulsion des protestants du temporel de Metz.



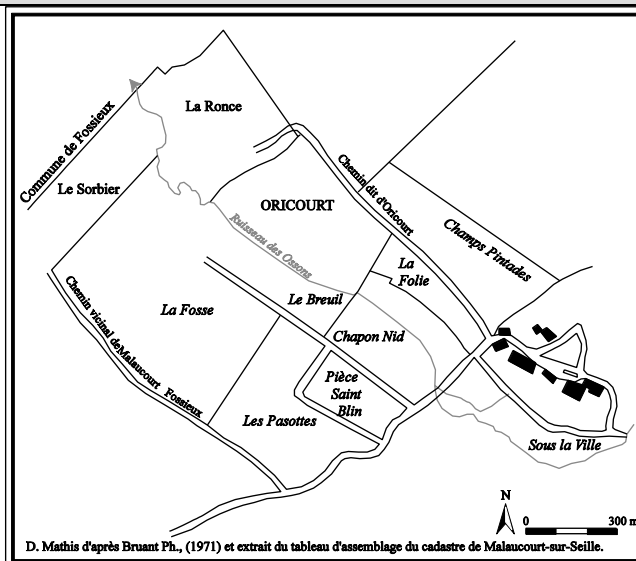
Son ancienneté est avérée par la donation faite en 910 <sup>(393)</sup>, mais les archives écrites restent une fois encore très modestes <sup>(394)</sup>. Longeville semble plus modeste que Doncourt avec une structure peut-être plus éclatée, mais présentant les mêmes vestiges de pierres et de tuiles à crochet <sup>(395)</sup>. On peut penser que la désertion de Longeville est à peu près concomitante de celle de Doncourt puisque le village est lui aussi désert en 1622 <sup>(396)</sup>. En 1598, le village est déjà déclaré disparu <sup>(397)</sup>. Ph. Bruant émettait l'hypothèse que la désertion serait l'œuvre du passage des Reîtres entre août et septembre 1587 <sup>(398)</sup>.

▪ *Oricourt/Auricourt/Vrécourt (désertion n°3, communes de Fossieux et Malaucourt-sur-Seille).*

Oricourt/Vrécourt sur le territoire de Malaucourt-sur-Seille. Cette dernière n'a laissé aucune trace visible, même si Ph. Bruant <sup>(399)</sup> rapporte le témoignage de découvertes archéologiques d'habitants de Malaucourt-sur-Seille <sup>(400)</sup> qui permettent une identification du site apparemment modeste. Le seul document qui mentionne Oricourt/Vrécourt date de 1768/1769 et évoque les droits de parcours du bétail sur ce ban déserté <sup>(401)</sup>.

Croquis n° 112

LE SITE D'ORICOURT - VRECOURT <sup>(402)</sup>.



Ce groupe de quelques maisons (les vestiges se répartissent sur moins de 150 mètres) formait du point de vue agricole une communauté indépendante de Malaucourt-sur-Seille car elle possédait son propre « Breuil » (parcellaire dont la structure renvoie au système seigneurial, voire domanial du haut Moyen Age).

<sup>393</sup> Calmet A. (dom), (1973) - *Ibid.*

<sup>394</sup> ADMM, série B. 11 178, B. 11 760.

<sup>395</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>396</sup> ADMM, série B. 11 760.

<sup>397</sup> Chatton Ed., (1911) - *Itinéraires et Ravages des Reîtres en Lorraine sous la conduite du Duc de Bouillon*, Imprimerie Vagner, Nancy, 132 p.

<sup>398</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>399</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>400</sup> Découvertes de tuiles et de pierres à bâtir ainsi qu'un four et d'ossements humains sur le site dit des « mazures d'Oricourt » à 300 mètres de Malaucourt-sur-Seille. La zone des vestiges paraît toutefois être assez réduite (moins d'une centaine de mètres).

<sup>401</sup> ADMM, série B. 12 467.

<sup>402</sup> Croquis d'après Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

Oricourt/Vrécourt est à rattacher à l'abbaye de Longeville qui, dans un texte du XIII<sup>e</sup> siècle, possédait des biens à *Aulnet* (Aulnois-sur-Seille), Craincourt, Longeville, Doncourt et *Vacroncourt* dans lequel on peut reconnaître Oricourt/Vrécourt<sup>(403)</sup>. Nous n'avons aucune indication concernant la cause et l'époque de désertion, toutefois on peut penser qu'elle est liée à celles de Doncourt et Longeville. Oricourt était un site modeste, pourtant il comportait probablement un moulin sur le ruisseau des Ossons, comme semble l'indiquer le lieu-dit la « Fosse ».

▪ *Ozier (désertion n°4, commune de Craincourt, Aulnois, Lemoncourt, ?).*

Ozier était un petit hameau apparemment situé sur le ruisseau Saint-Jean. Son ban de 50 jours reste modeste autour d'un étang et donc probablement d'un moulin<sup>(404)</sup>, il a compté près de 40 âmes. En 1635, le receveur du ban de Delme signalait sa disparition suite à la guerre<sup>(405)</sup>. C'est clairement une victime de la guerre de Trente Ans. Ce moulin constituait une réserve de blé et fût donc une cible pour le ravitaillement des armées pendant la guerre.

▪ *Vieux-Manhoué (désertion n°5 commune Manhoué).*

Vieux Manhoué a été également étudiée par Ph. Bruant<sup>(406)</sup> et concerne le village de Manhoué. Il s'agit apparemment d'un glissement du site du village probablement avant le XVII<sup>e</sup> siècle, puisque H. Lepage<sup>(407)</sup> relate et évoque l'existence d'un pont « à l'endroit du Vieil Manwey » en 1635. Pourtant le site reconnu serait proche du lieu-dit « chaufour » à 250 mètres à l'ouest du village dans l'étranglement du grand méandre de la Seille (cantons dits « Au-dessous du Chaufour » et « le Douard au-dessus du Chaufour ») ; selon H. Lepage, on y aurait retrouvé des fondations. Ces découvertes ont été corroborées lorsque des fondations ainsi que les infrastructures du four ont été exhumées en 1918.

Au pied du site se trouvait également un ancien moulin qui est indiqué sur la carte de Cassini et encore en activité au XIX<sup>e</sup> siècle. Il apparaît donc assez nettement que le site proposé abritait un moulin, un four à chaux, peut-être quelques maisons ; toutefois l'espace étant assez réduit, il devait s'agir d'un modeste hameau. Nous ne retiendrons pas les causes avancées par Ph. Bruant concernant la désertion. En effet, selon lui, il faudrait imputer cette désertion à la Seille et à ses crues, mais le site retenu se trouve à plus de 200 mètres d'altitude et domine la Seille de plus de 6 mètres. C'est bien plus que le lit majeur ! En revanche, Ph. Bruant a approché indirectement une des causes de la désertion lorsqu'il évoque la présence des ponts bien qu'il ait confondu les sites. En effet, il a identifié le pont de 1635 comme étant celui de l'ancienne route romaine, site de

---

<sup>403</sup> H. Lepage indique Vacroncourt comme un village détruit proche d'Aulnois-sur-Seille, mais on peut considérer qu'il s'agit de Vrécourt dont la forme nominale est très instable (Ruicourt, Auricourt, Oricourt). Toutefois, il existe bien un autre Vacroncourt, désertion dépendant de Vannecourt et de Fonteny.

<sup>404</sup> ADMM, série B. 8064.

<sup>405</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>406</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>407</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*



n'a laissé qu'un moulin. Au sein du méandre le long de la route, on peut relever également deux sites plus anciens établis à proximité du point de franchissement. Dans un cas, il s'agit de fondations probablement gallo-romaines au lieu-dit « Kem »<sup>(408)</sup> ou « Quaine » et le second site, au lieu-dit « Mazelle », construit sur la forme « mazure », semble indiquer une probable désertion. Au fur et à mesure de la dégradation de l'axe et du point de passage sur la Seille, les sites d'habitat sur le finage de Manhoué semblent se décaler vers l'est afin de rejoindre le talus de la vallée de la Seille. Il y a là également des causes d'extension du terroir car le méandre de Manhoué est trop exigu. D'autre part, le « gué de Manhoué » subissait la concurrence du pont entre Malaucourt-sur-Seille et Han. Cette réflexion sur un « temps long » ne doit pas faire oublier que la structure de Manhoué était en fait une structure éclatée. Vieux Manhoué, site originel, a connu une extension, le « nouveau Manhoué » qui progressivement a remplacé le site d'origine. La morphologie du village de Manhoué laisse envisager une sorte de « colonisation-lotissement ». L'origine de cette extension n'est pas connue, mais il est probable qu'elle s'explique par un accroissement du finage de Manhoué vers l'est avec l'occupation progressive des terres du plateau.

La taille démesurée du finage de Manhoué (près de 5 km de long), l'existence de 200 jours de pâquis<sup>(409)</sup> (vraisemblablement il s'agit du site du « pâtural » au nord du village) sont des indices de la croissance du finage qui aurait profité de désertions. La désertion de Vieux Manhoué serait donc le résultat d'un recentrage du village sur le finage, facilité par le déclassement du site originel dans la mesure où sa situation a perdu tout intérêt. Concernant l'extension du finage de Manhoué, deux hypothèses de désertions pourraient expliquer celle-ci. Dans un premier cas, il faut rechercher une désertion sur le finage de Malaucourt-sur-Seille ; en fait, en observant ce finage apparaît très nettement un hiatus territorial. En effet, le territoire de Malaucourt-sur-Seille borde la Seille alors que le village est séparé de celle-ci par un talweg très marqué ; or on peut relever sur le versant de la Seille des structures de terrasses, ainsi que le vestige d'un ancien canal de dérivation de la Seille, probablement pour alimenter un moulin. Ces éléments paraissent surprenants dans la mesure où ils se trouvent très éloignés et d'un accès malaisé. Ces indices, associés aux communaux de Manhoué qui bordent ce secteur, permettent de supposer une désertion peut-être située au « Douar » au sud de l'ancien chemin entre Malaucourt-sur-Seille et Han.

Cette désertion n'expliquerait que très partiellement l'extension de Manhoué. En fait, l'histoire religieuse de la commune permet de relever d'autres pistes. La cure de Manhoué, ayant pour patron saint Georges, était partagée entre la cathédrale de Metz et la Primatiale de Nancy, le village d'Aboncourt-sur-Seille était une annexe. La Primatiale Saint-Georges a en fait récupéré des droits appartenant au prieuré de Salonnnes sur lequel nous reviendrons ultérieurement ; donc, on peut en déduire que la dédicace à saint Georges indique une cure réorganisée. D'autre part, le lien avec Aboncourt-sur-Seille renvoie également à ce même prieuré ainsi qu'à de nouvelles désertions.

---

<sup>408</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

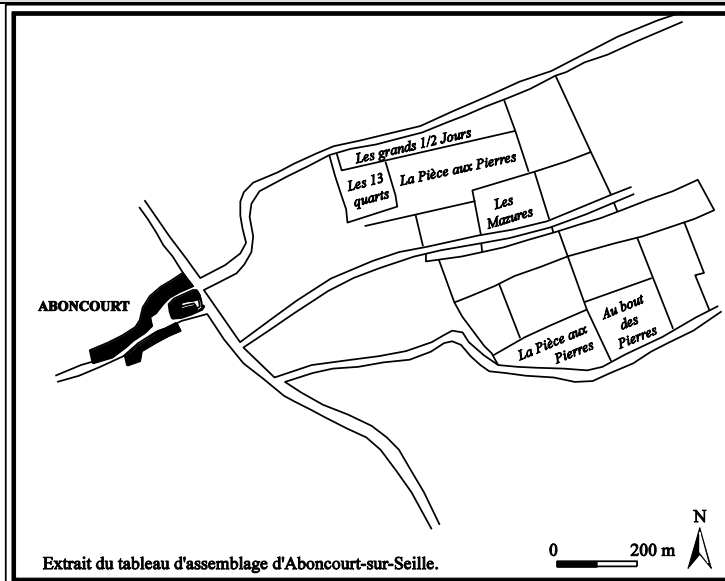
<sup>409</sup> ADMM, série 2Mi 677R.

- *Abonis Curtis et Saint-Jean (désertions n°7 et 8 commune d'Aboncourt-sur-Seille).*

Ph. Bruant <sup>(410)</sup> avait étudié les cas de désertions à Aboncourt-sur-Seille. Il relevait en cela les traditions rapportées par H. Lepage <sup>(411)</sup> qui signalaient qu'au lieu-dit Saint-Jean (non identifié), on trouvait des restes de fondations et des tuiles.

**Croquis n° 115**

**ABONCOURT-SUR-SEILLE : LES DESERTIONS DES MAZURES <sup>(412)</sup>.**



Dans son étude Ph. Bruant retenait deux emplacements situés de part et d'autre du ruisseau de la Redotte. Dans les deux cas, la toponymie signale « des pièces aux pierres » renforcées par des « mazures » ou des traditions qui rapportent la présence de tuiles. Ph. Bruant retenait les deux sites, l'un étant l'annexe probable de l'autre. Il identifiait une de ces localités à l'ancien *Abonis Curtis*. Les désertions auraient entraîné un glissement du bâti en contrebas, sur le versant du Val-de-Seille.

C'est un schéma inverse à celui de Manhoué /Vieux Manhoué qui se dessine dans ce finage. D'autre part ces deux désertions pourraient expliquer la croissance de la partie sud-ouest du finage de Manhoué. En replaçant le finage d'Aboncourt-sur-Seille dans le contexte général avec ses autres voisins, il convient de nuancer l'hypothèse du glissement. Cette interprétation n'est pas tout à fait concluante. En effet, dans le voisinage d'Aboncourt-sur-Seille, on peut relever une importante discordance territoriale : le « pâquis de Gremoncourt », excroissance du finage de Bey-sur-Seille sur la rive droite de la Seille. Il s'agit là d'une anomalie, résultat d'une désertion et de la réoccupation d'une partie du finage déserté par un village voisin. Toutefois comment expliquer que Bey-sur-Seille a été capable de reprendre une partie du finage déserté ? En fait, il faut remarquer que le propriétaire d'*Abonis Curtis* et de Bey-sur-Seille était le Prieuré de Salonnnes ; on peut penser qu'après la désertion, il a essayé et réussi à récupérer une partie de son bien. Toutefois, le toponyme de Gremoncourt qui semble signaler une localité ne correspond pas à *Abonis Curtis*, ni à un éventuel hameau du nom de Saint-Jean.

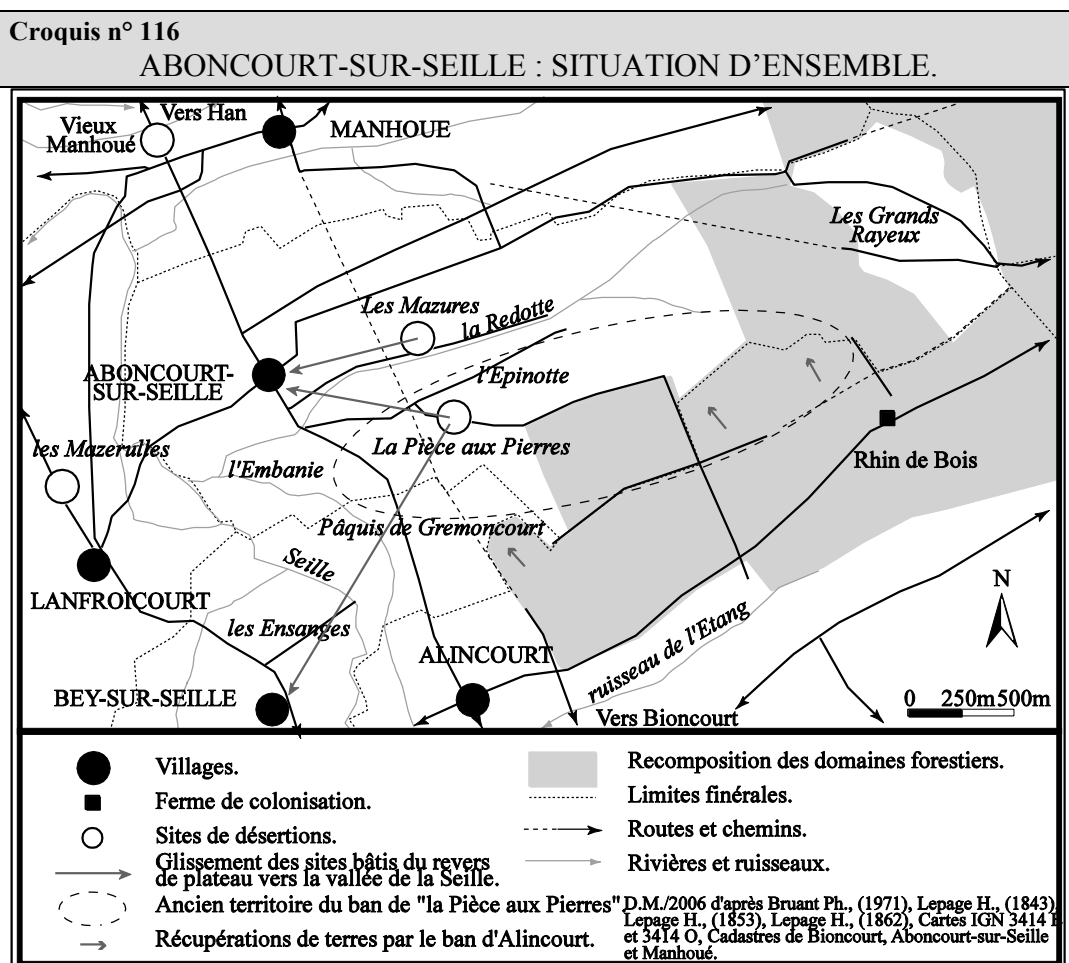
<sup>410</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>411</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>412</sup> D'après Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

On peut émettre les hypothèses suivantes :

- le site sud du ruisseau de la Redotte dans lequel la tradition toponymique semble reconnaître l'ancien *Abonis Curtis* ne serait en fait qu'une annexe du domaine d'*Abonis Curtis* du nom de Gremoncourt. Le site nord serait un second écart nommé Saint-Jean ou bien le site principal si l'Aboncourt actuel n'existait pas.
- le site sud est l'*Abonis Curtis*. Dans ce cas, le site actuel d'Aboncourt est peut-être Gremoncourt et le site nord un écart nommé Saint-Jean.
- le toponyme de Gremoncourt n'a rien à voir avec les deux désertions, il s'agit d'un troisième site de désertions.



L'absence de propriétaires seigneuriaux autres que le Prieuré de Salonnès sur le finage d'Aboncourt-sur-Seille ne permet pas d'expliquer pourquoi il a fallu que le domaine de Bey-sur-Seille, appartenant également au Prieuré de Salonnès, occupe une partie du domaine d'Aboncourt-sur-Seille. En fait, en observant les limites finérales entre Alincourt (écart de Bioncourt) et Aboncourt-sur-Seille, on peut se rendre compte que ces dernières sont à peu près rectilignes, à l'exception de deux décrochements, le « neuf bois » et le « bois des fourasses », comme si le voisin avait grignoté une partie du finage d'Aboncourt-sur-Seille en profitant de la désertion. Cela laisse supposer que la désertion du domaine a été assez longue. Le

Prieuré de Salottes a, dans un premier temps, essayé d'étendre l'exploitation de son domaine de Bey-sur-Seille sur l'autre rive ; n'y parvenant pas, il a finalement recréé un village : l'actuel Aboncourt-sur-Seille. Dans ce cas, ce dernier site serait le produit d'une recolonisation dont la structure en rue d'une partie du bâti serait la conséquence. Il est probable que cette colonisation s'est appuyée sur un modeste écart déjà présent (peut-être le Gremoncourt originel ?). L'interruption de l'occupation humaine de la partie orientale du finage provoquée par les désertions semble avoir été assez longue, suffisamment pour que l'absence réelle d'occupant, ou la faiblesse de l'écart restant, permette à des localités comme Manhoué ou Alincourt d'accroître leurs territoires. La désertion d'*Abonis curtis* a provoqué également la disparition de la cure qui a été transférée à Manhoué, tout comme une partie des terres. Si on ne peut dater les désertions, on peut estimer la fin de ces grandes réorganisations après l'union du Prieuré de Salottes et de la Primatiale, soit en 1610. Il s'agit donc vraisemblablement de désertions médiévales dont les réorganisations ont été relativement longues et ont bouleversé durablement l'organisation territoriale du secteur.

- *Larue et Chenimont (désertions n°9 et 10 communes de Craincourt ou Jallaucourt ?).*

Dans ce secteur de la moyenne vallée de la Seille, la tradition rapporte d'autres cas de désertions. Ainsi, H. Lepage<sup>(413)</sup> signalait deux désertions du XVII<sup>e</sup> siècle sur le territoire de Craincourt (Larue et Chenimont). Craincourt serait construit sur les ruines du village de Larue. L'auteur de la statistique émettait, à juste titre, des doutes quant à ces possibles désertions prétextant l'ancienneté de Craincourt. En effet, Craincourt fait partie de biens originels de l'abbaye de Salottes créée au VIII<sup>e</sup> siècle. Les archives font également mention de biens de l'abbaye de Longeville à *Aulnet*<sup>(414)</sup> (Aulnois-sur-Seille), Craincourt, Vacroncourt (Oricourt/Vrecourt), Longeville et Doncourt, formant un ensemble territorial continu, donc très cohérent, mais sans mention de Larue ni de Chenimont<sup>(415)</sup>. On pourrait admettre que Craincourt/Larue soit une forme toponymique double, mais le village a une structure complexe qui ne correspond pas à sa forme toponymique (bien que ce ne soit pas un élément déterminant). Au vu de ces éléments et si on tient compte de la taille du finage, il faut se résoudre à éliminer ces désertions, car Craincourt a bénéficié ultérieurement des désertions de Longeville et de Doncourt pour étendre son territoire.

En revanche, sur le territoire de Jallaucourt, sur la rive droite du ruisseau d'Ossons, on retrouve un toponyme « la Rue » identifiable au Larue de Craincourt. Le site se trouve proche d'un toponyme de « Maizières », qui pourrait indiquer une désertion, mais les « Maizières » semblent liés à un site gallo-romain repéré par photographie aérienne. Le canton de « la Rue » se trouve dans le prolongement de la route de Fresnes à Jallaucourt qui effectue aujourd'hui un coude évitant ainsi le site. « La Rue » peut être retenue comme un site possible de désertion.

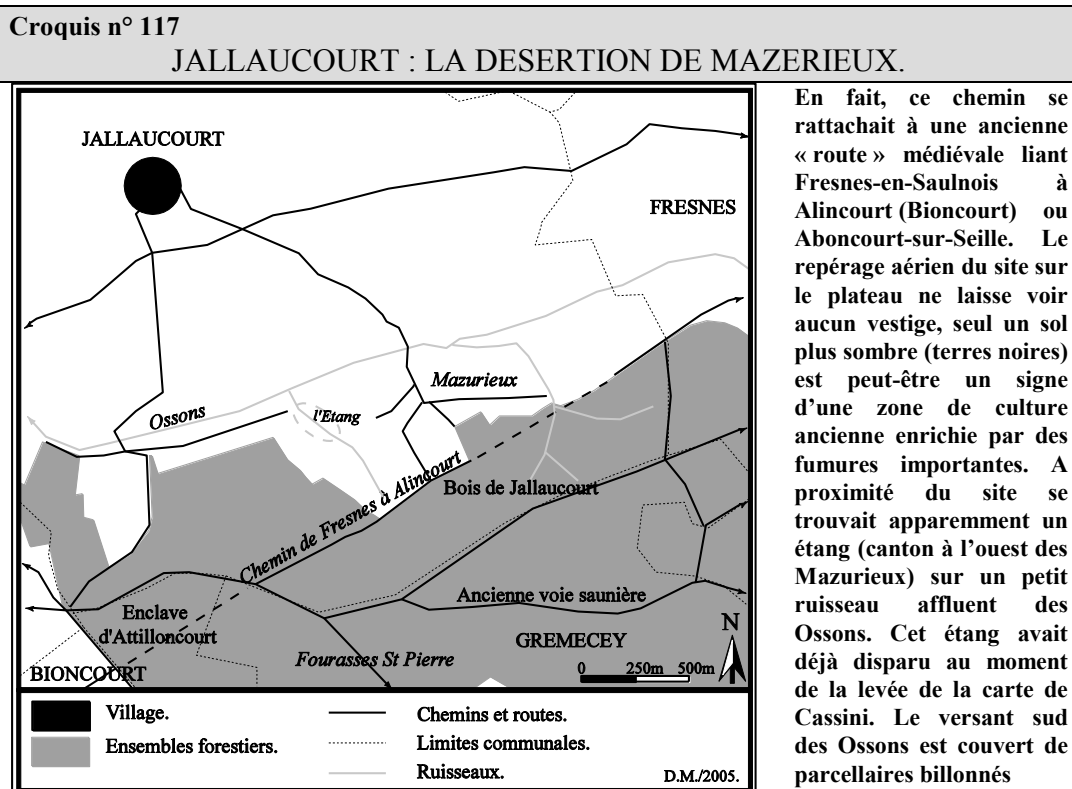
---

<sup>413</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>414</sup> Ph. Bruant n'a pas associé Aulnet et Aulnois-sur-Seille, mais n'a pas trouvé d'indices concernant une éventuelle désertion d'Aulnet.

<sup>415</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid*

Sur la rive gauche du ruisseau des Ossons on trouve également un second toponyme synonyme de désertion : « Mazerieux » en bordure des « Bois de Jallaucourt ». L'erreur de localisation de « Larue » permet d'avancer l'hypothèse de site de Chenimont. Situé à 1,5 km de Jallaucourt, un bon chemin conduit aux « Mazerieux » et s'ouvre alors en éventail dont les branches se terminent en cul-de-sac.



fossiles alors qu'il est très éloigné du village, ce qui conforte l'idée d'une réoccupation.

Dans la déclaration de communauté de 1738 de Jallaucourt, on trouve mention de 706 arpents de bois, ainsi que 114 jours de terres et de paquis communaux. Cette surface relativement importante (en tout près de 170 hectares) provient-elle de la désertion d'une, voire deux localités ? On connaît le lien existant entre communaux et désertions <sup>(416)</sup> <sup>(417)</sup>, or ces communaux représentent plus de 20% de la surface du ban. Une grande partie de ces terres s'appuyait sur le versant gauche du ruisseau des Ossons soit le site de Mazerieux. Le finage de Grémecey a dû également tirer parti de cette désertion, incorporant peut-être le canton de la « Grande Femme ». Le cas de Mazerieux semble être un site de désertion ancien probablement médiéval, mais s'agit-il d'un village, d'un hameau ou d'une grosse ferme ? Nous n'en savons rien. Nous pouvons considérer que les deux désertions de Craincourt évoquées par H. Lepage, sont les deux désertions de Jallaucourt.

<sup>416</sup> Peltre J., (1975) - Biens communaux et genèse des terroirs, *Les terres communes*, Travaux de la RCP 355 du CNRS, Publication assurée par P. Flatrès, pp19-29.

<sup>417</sup> Jänichen H., (1964) - Markung und Allmende und die mittelalterlichen Wüstungsvorgänge im Nördlichen Schwaben, in: *Vorträge und Forschungen. Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte*, pp163-222.

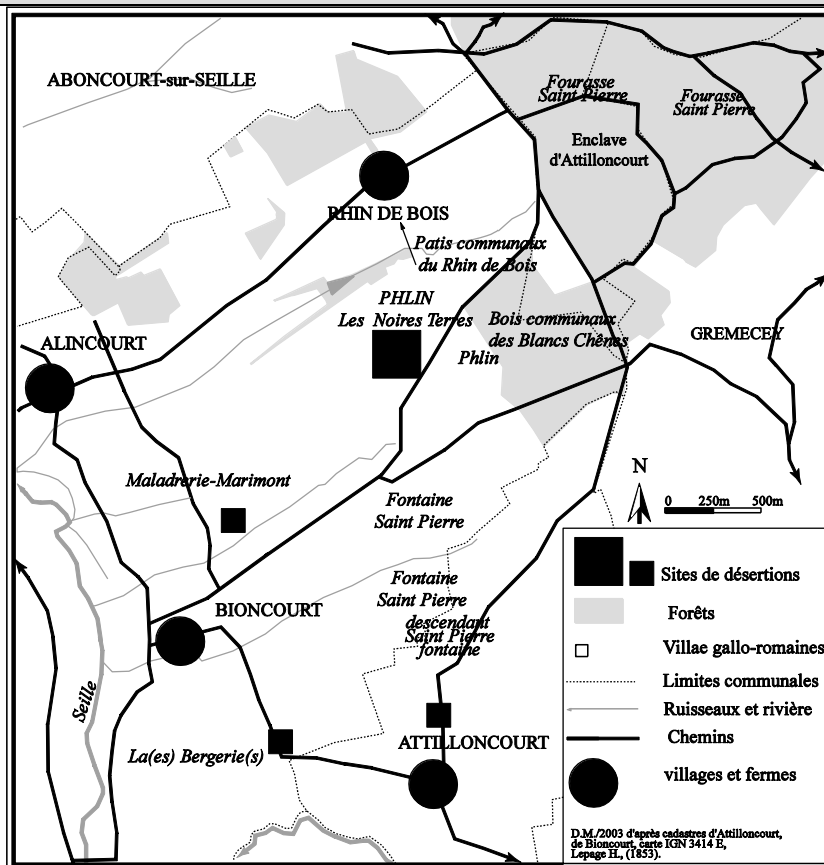


▪ *Phlin/les Noires Terres (désertion n°11, commune de Bioncourt).*

On retrouve le problème des communaux à Bioncourt, où la partie est du finage forme un ensemble de terres communes affectées en bois ou en pâtis (« pâtis du Rhin de bois » et « bois communaux des grands chênes »). Ces terres communes se prolongent sur le territoire d'Attiloncourt et de Grémecey formant d'ailleurs l'enclave des « bois d'Attiloncourt » et les « Fourasses Saint-Pierre »<sup>(418)</sup>. A proximité des terres communes de Bioncourt, on trouve sur l'ancien cadastre plusieurs cantons (6) du nom de « noires terres » qui couvrent une surface relativement importante (de l'ordre de 10 à 12 hectares). Ce site laisse présumer une désertion. Il occupe un carrefour ancien entre les voies de Vic et le chemin de Jallaucourt. Il est bordé par deux cantons qui révèlent peut-être le nom de la désertion : Phlin.

Carte n° 118

BIONCOURT : LES NOIRES TERRES/PHLIN.



Un ancien ban dénommé Saint-Pierre a perdu sur la rive droite de la Seille entre Aboncourt et Grémecey, la toponymie révèle la permanence de ce nom à Bioncourt et à Attiloncourt. En fait, on peut penser qu'il s'agit là d'un ancien domaine centré sur la grande villa des « Noires Terres ». Celle-ci était le centre d'un domaine agricole démembré progressivement de ses composants, la désertion finale donnant naissance à d'importants communaux.

La dédicace de la fontaine à Saint-Pierre est surprenante dans ce secteur puisque aucune des localités n'est dédiée à ce saint. En fait, on ne trouve qu'à l'aval du ruisseau un affluent dédié à Saint Rémy patron de l'église de

<sup>418</sup> Le toponyme de Saint-Pierre se retrouve également à Bioncourt et à Attiloncourt formant une seconde zone toponymique autour d'un point d'eau (source du ruisseau des vignes anciennement fontaine et ruisseau saint Pierre). Le toponyme se retrouve dans l'appellation d'une dizaine de cantons (2 à Attiloncourt, 7 à Bioncourt et 1 à Grémecey distants des précédents de 1,5 km). Nous n'avons trouvé aucun lien évident entre les deux zones toponymiques.

Bioncourt <sup>(419)</sup>. On peut se demander pourquoi le saint patron de Bioncourt n'a pas eu droit à l'ensemble du ruisseau ? C'est sans doute parce que la source appartenait à une autre localité ayant un lien avec saint Pierre. Cela conforte l'idée que les noires terres/Phlin étaient une localité. Bioncourt étant une paroisse, il est probable qu'il faille éliminer l'idée que les noires terres/Phlin soient également une paroisse dédiée à saint Pierre. En fait, il faut plutôt rechercher dans la dénomination à saint Pierre le propriétaire éventuel de ces terres.

Dans les biens de l'abbaye de Salonnnes, on trouve la trace d'un manse situé à *filicione curtis*, donné par Saint-Pierre-aux-Nonnains. L'identification du nom a posé problème et on a pu y reconnaître : Bassoncourt à Fresnes-en-Saulnois ou encore Phlin. En fait, on ne trouve aucune trace de Salonnnes ni de Saint-Pierre-aux-Nonnains à Phlin ou à Bassoncourt. Le *filicione curtis* en question serait peut-être le Phlin des « noires terres » de Bioncourt et le toponyme de Saint-Pierre rappellerait l'ancien propriétaire du lieu, l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains. L'hypothèse paraît toutefois un peu trop belle.

A Bioncourt, la toponymie révèle deux cantons dits « bergerie » de part et d'autre de l'actuelle route d'Attiloncourt à Bioncourt, proches de la source de la fontaine Saint Rémy. Cela souligne une organisation très sectorisée du proto-finage de Bioncourt avant l'extension sur le plateau. Les bergeries avec les terres de parcours (saltus et cultures temporaires) occupaient le plateau dominant les terres agricoles des « corvées » et des vignes sur le versant de la vallée, le fond de vallée était consacré aux breuils et aux pâturages.

▪ *Bazoncourt et Psicourt (désertions n°12 et n°13 , commune de Fresnes-en-Saulnois).*

Les deux désertions sont bien connues et avec elles, c'est le problème suédois qui resurgit, puisque la tradition rapporte que Bazoncourt et Psicourt, respectivement au nord-est et au sud-est du village de Fresnes-en-Saulnois furent détruits pendant la guerre de Trente Ans. L'étude des deux sites menée par P. Beugnette <sup>(420)</sup> et Ph. Bruant <sup>(421)</sup> montre deux petits hameaux de quelques maisons <sup>(422)</sup>, héritiers de *villae* gallo-romaines. Les deux sites étaient des annexes de Fresnes-en-Saulnois. En revanche, l'hypothèse suédoise est, comme à Doncourt et Longeville, non fondée. En effet, dans les comptes des aides générales de Fresnes-en-Saulnois entre 1466 et 1585, la population à Fresnes-en-Saulnois oscillait régulièrement entre 30 et 45 conduits. Brusquement entre 1569 et 1585, la population double pour atteindre 73 conduits. Faut-il y voir l'arrivée de la population d'un, voire deux hameaux à Fresnes-en-Saulnois ? Cela semble tout à fait probable et replace la crise en plein conflit religieux entre catholiques et protestants. Les deux hameaux, trop exposés en bordure de la grande route, ont-ils

---

<sup>419</sup> Paroisse attestée depuis le X<sup>e</sup> siècle.

<sup>420</sup> Beugnette P., (1961) - *Ibid.*

<sup>421</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

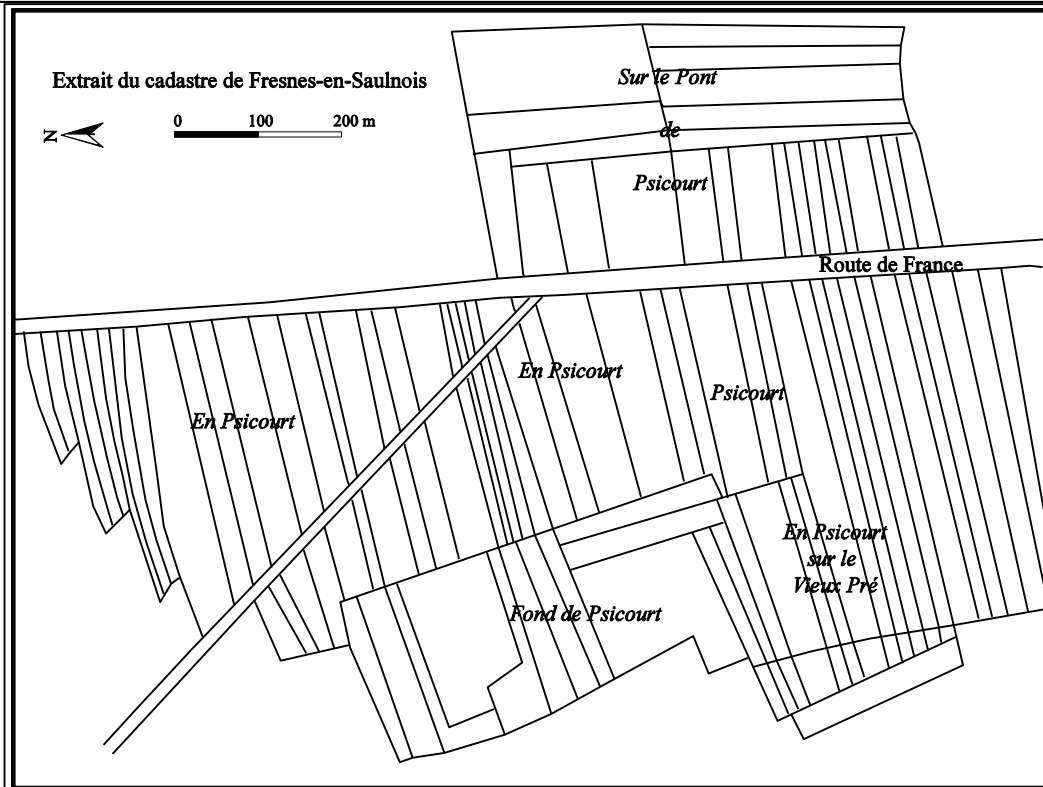
<sup>422</sup> Ph. Bruant avait rapporté que selon les agriculteurs le site de Psicourt devait se composer d'un groupe de trois maisons et d'un écart un peu plus à l'est. Le site de Bazoncourt regroupait quatre à cinq habitations. Dans les deux cas, les sites laissent apparaître des tuiles à crochet.

Sur les traces du passé.

vu leur population se réfugier au sein de la paroisse ? Dans ce cas, il s'agit d'un sentiment élémentaire de sécurité qui a conduit à la disparition des deux écarts.

Croquis n° 119

FRESNES-EN-SAULNOIS : PSICOURT.



Le site se répartit de part et d'autre de la Route de France entre le « Fond de Psicourt » et « sur le pont de Psicourt ». Il apparaît relativement éclaté avec, à l'ouest de la route, trois blocs de maisons alors qu'un quatrième est recensé à l'est de celle-ci. Il faut remarquer que plusieurs sites gallo-romains occupaient également ce secteur qui forme encore aujourd'hui un excellent terroir. Il y a dans ce cas une continuité d'occupation du site et même de développement de ce dernier. La structure, bien qu'éclatée, semble toutefois s'organiser autour d'un axe ouest-est. Le dessin parcellaire réorganisé avec la création de la Route de France ne fournit malheureusement pas d'indices concernant l'organisation ancienne du site.

▪ *Villers (désertion n°14, commune de Fresnes-en-Saulnois).*

La désertion de Villers semble plus complexe à mettre en évidence car plus ancienne. Elle concerne non seulement Fresnes-en-Saulnois, mais aussi Chambrey et Grémecey. En effet, avant la Révolution, le finage de Fresnes-en-Saulnois était divisé en quatre bans, Fresnes-en-Saulnois, Psicourt, Bazoncourt et Villers <sup>(423)</sup>. Ces bans semblent établis sur les anciens villages et leurs droits agraires aussi, on peut donc légitimement penser que Villers était un village. Les bois de Villers constituent la partie sud du finage actuel de Fresnes-en-Saulnois, ainsi que la partie nord-est du finage de Grémecey (2 cantons dénommés tous les deux « Villers, Blanche-Fontaine et Belle Fille ») <sup>(424)</sup>. Le toponyme de Villers renvoie à une ancienne occupation gallo-romaine. Or le secteur abrite trois sites reconnus :

<sup>423</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

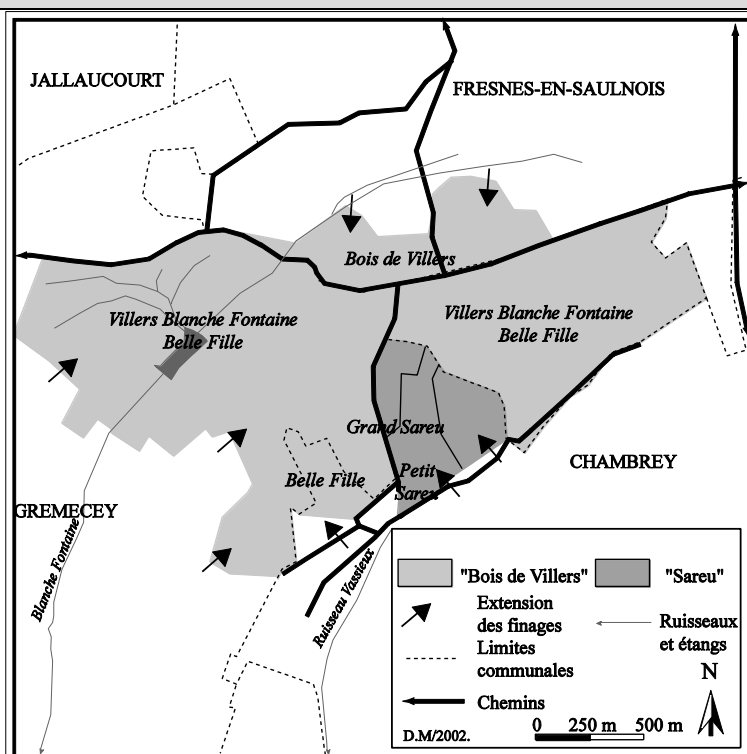
<sup>424</sup> Le canton de « Belle Fille » se prolonge sur le territoire de Chambrey.

la villa de Grand Sareu à Grémecey, les *villae* de Villers et de Grand Sareu à Fresnes-en-Saulnois <sup>(425)</sup>.

Les toponymes de « Sareu » présents sur les finages de Chambrey, Fresnes-en-Saulnois et Grémecey semblent être une forme dérivée du mot « essart » <sup>(426)</sup> que l'on trouve fréquemment dans ce secteur du plateau sous la forme « xart ». Or les « Sareux » ont toujours été des zones forestières (à l'exception du Petit Sareu à Chambrey défriché à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle).

**Croquis n° 120**

**FRESNES-EN-SAULNOIS : DESERTION ET REORGANISATION DANS LES BOIS DE VILLERS.**



Les terres de Villers ont été divisées entre les trois finages de Grémecey, Fresnes-en-Saulnois et Chambrey, toutefois il y a eu une réoccupation foncière et non anthropique. La forêt a repris ses droits car ces terres étaient trop éloignées des villages. Une des causes possibles de la désertion est peut-être le manque d'eau. En effet, le plateau calcaire ne dispose que de quelques ruisseaux le plus souvent à sec en été. Le développement de la localité suite aux essartages est peut-être la cause de son déclin, à moins qu'il n'y ait jamais eu une localité mais une structure très éclatée de quelques maisons se partageant, comme à l'époque romaine, les

ressources en eau. La carte fondée sur la toponymie des cantons dits « Sareu », « Belle-fille » et « Villers » laisse apparaître un territoire pouvant correspondre à l'ancien ban de Villers.

Pourtant, la taille des parcelles à Chambrey semble corroborer une ancienne mise en culture. En effet, il s'agit de longues parcelles courbes identiques aux parcelles de labours, plus ou moins adaptées à la topographie afin de favoriser les écoulements, pourtant on ne remarque pas de vestiges de billons des planches de labours. La présence de cet important essart au cœur de l'actuel massif forestier de Grémecey étaye l'hypothèse d'une désertion d'une localité du nom de Villers, héritière probable d'une des trois *villae* gallo-romaines. Ce village est peut-être également à l'origine de la réalisation de l'étang sur le ruisseau de la

<sup>425</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>426</sup> Comme dans une grande partie de la Lorraine romane le « X » se prononçait « S », ainsi, Xocourt ou Xanrey se sont écrits et prononcés « Socourt » ou « Sanrey ».

Blanche Fontaine à Grémecey. Sa disparition est ancienne<sup>(427)</sup>, peut-être concomitante de celle des « Mazerieux » à Jallaucourt. Toutefois, le fait que cette localité ait pu générer d'importants essartages démontre une période de prospérité, Villers était probablement un site plus important que ceux de Psicourt, Bazoncourt. Ces essarts soulignent également une discontinuité entre l'occupation agricole de la période romaine et celle du Moyen Age. En effet, ils abritent deux sites gallo-romains. Enfin le maintien du « ban de Villers » dans la structure foncière de Fresnes-en-Saulnois démontre une forte stabilité des droits, notamment seigneuriaux donc fonciers, malgré le partage opéré entre les finages voisins.

- *Géracourt et Marlinsolgne (désertions n°15 et 16, communes de Grémecey et Chambrey).*

En descendant le ruisseau de Blanche Fontaine, il est possible de trouver les indices d'une autre désertion ; qui concerne Chambrey, Grémecey et probablement Pettoncourt. Le site d'habitat devait se trouver sur le versant ouest de la croupe interfluviale entre le ruisseau de Blanche fontaine et le ruisseau Vassieux, au carrefour entre le chemin de la Belle Fille et le chemin de Grémecey<sup>(428)</sup>. Plusieurs toponymes indiquent un site de désertion : « aux Mazures », « aux Louis d'or » et « la Tour du Mont », signalant des vestiges archéologiques à confirmer. Le nom de la désertion se retrouve dans deux cantons éloignés du site, mais qui semblent marquer les limites du ban. A Chambrey, une des pointes forestières qui bordent le finage de Grémecey porte le nom de Géracourt, toponyme que l'on retrouve sur la rive gauche du ruisseau de Blanche Fontaine à Grémecey. Le site des Mazures borde les cantons des « Rayeux » à Pettoncourt qui sont des anciens communaux, autre élément signalant une désertion médiévale ou moderne. Cette désertion des Mazures devait avoir pour nom Géracourt, le site de petite taille laisse présager un groupe de quelques fermes avec peut-être un modeste site fortifié comme semble l'indiquer la tour.

Le site des Mazures sur une des croupes calcaires du plateau n'est peut-être qu'un élément d'un ensemble éclaté. En effet, à Chambrey se trouve le site de « Merlinsol » dont le nom ancien est « Marlinsolgne »<sup>(429)</sup>, or le toponyme « Solgne » renvoie au balancier d'un puits. Le site abrite les vestiges d'une ancienne ferme établie au XIX<sup>e</sup> siècle et alimentée en eau par captage. On ne trouve pas trace d'un puits. Le canton a longtemps été en marge du finage de Chambrey ; zone de parcours avec quelques cultures au XVI<sup>e</sup> siècle, il sera

---

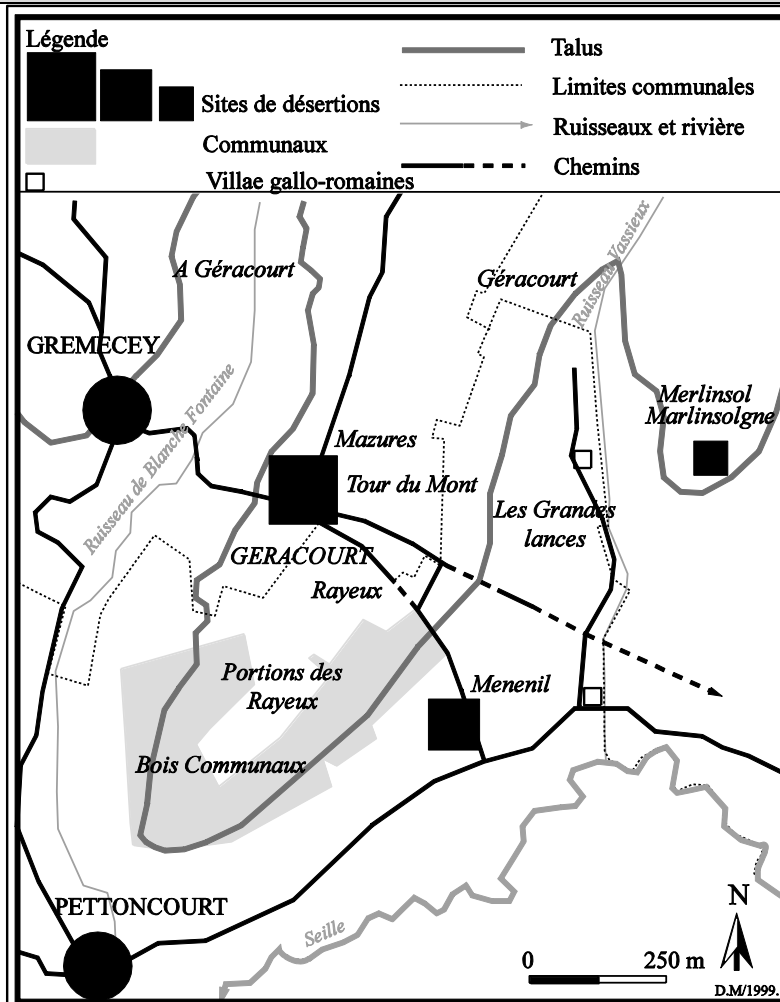
<sup>427</sup> Le secteur des « Sareux » faisait déjà partie du finage de Chambrey au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>428</sup> Ce chemin, aujourd'hui discontinu, est signalé dans les archives du XVI<sup>e</sup> siècle, liant Chambrey à Grémecey.

<sup>429</sup> Marlinsolgne est la forme toponymique la plus ancienne que nous ayons rencontrée. Il s'agit d'une association entre un nom propre et le terme latin *cicconia* (cigogne) qui fait référence au balancier d'un puits. La forme nominale « Marlin » est probablement une altération du nom Martin plutôt qu'une forme en « -ing » très improbable dans cette partie du Saulnois romanophone. On peut penser qu'il s'agit d'une marque d'appartenance du puits à une congrégation religieuse et compte tenu de son implantation dans la région, l'association avec Saint-Martin Longeville est immédiate.

abandonné avec la contraction du XVII<sup>e</sup> pour être de nouveau défriché au XIX<sup>e</sup> siècle. Merlinsol était peut-être un simple écart : bergerie ou étable, en marge de Gérardcourt à la périphérie de son ban et de celui de Chambrey.

**Croquis n° 121**  
**ESSAI DE RECOMPOSITION DU SITE DE GERACOURT A GREMECEY.**



Le site de Gérardcourt est peu favorable en raison de l'absence de point d'eau. En revanche, il devait développer des rideaux sur le versant du ruisseau de Blanche Fontaine. Le site occupait une position centrale entre Grémecey, Pettoncourt et Chambrey et la présence d'un site fortifié, probablement ancien, nous place déjà au haut Moyen Age, puisque les villages de Grémecey et Chambrey abriteront par la suite chacun un château. Les trois finages ont profité de la désertion pour étendre leur territoire de façon assez différente. Pour Chambrey, il s'agit d'une extension par défaut, avec un repeuplement naturel forestier d'ordre privé. A Pettoncourt, l'évolution est double.

Sur le plateau, les terres sont transformées en communaux avec, dans un premier temps, un reboisement puis un essartage des terres avec mise en place de cantons structurés (les « rayeux »). Dans le vallon du ruisseau Vassieux, il y a réoccupation après un remembrement comme l'indiquent les toponymes de cantons calibrés (« grandes lances », « courtes lances »...). A Grémecey, il s'agit d'une extension culturelle progressive.

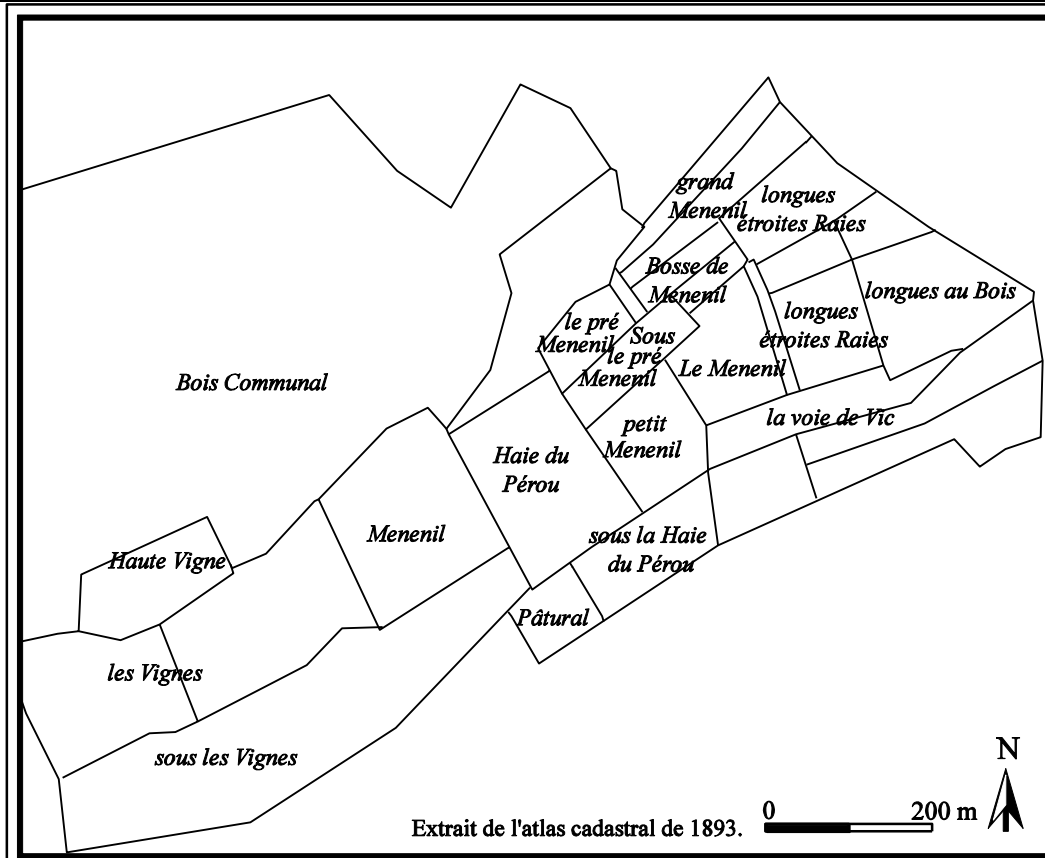
▪ *Memenil (désertion n°17, commune de Pettoncourt).*

Entre Pettoncourt et Chambrey, au sud du probable Gérardcourt, il est possible de relever un autre site de désertion, celui de Memenil sur le finage de Pettoncourt. L'altération du toponyme laisse toutefois apparaître une forme en « Ménil » relativement rare dans le Saulnois. Les indices de cette désertion sont nombreux. Ainsi, le site de Memenil se compose de cantons de petites tailles, probablement l'ancien noyau culturel, autour duquel se démarquent à l'est plusieurs cantons réorganisés, comme le soulignent les toponymes de « longues raies » ou de « grandes lances » que nous avons rencontrés au sud de Gérardcourt.

Cela indique un ré-arpentage avec la création de blocs parcellaires plus massifs. C'est indubitablement la marque d'une interruption de l'exploitation culturale. D'autre part la présence de communaux, au nord-ouest du site de Menenil, sur l'avancée du plateau, conforte également l'hypothèse de cette désertion.

Carte n° 122

PETTONCOURT, LE SECTEUR DE MENENIL.



Ce secteur n'offre malheureusement aucun indice archéologique probant. Certes, deux *villae* gallo-romaines se situent à proximité de ce secteur, mais rien ne confirme un habitat au Moyen Age. La présence des communaux de Pettoncourt entre les sites de Menenil et Gérardcourt, les signes de réorganisation des parcellaires dans le vallon du ruisseau Vassieux, le tracé des chemins, laissent supposer un lien entre les deux sites. Menenil était peut-être comme « Marlinsolgne » une annexe de Gérardcourt. Cette fois on perçoit toutefois un terroir avec probablement des vignes sur le versant sud-est de la vallée de la Seille. Nous retiendrons cette hypothèse d'un site probablement ancien, peut-être un fragment d'un ancien système domanial du haut Moyen-Age.

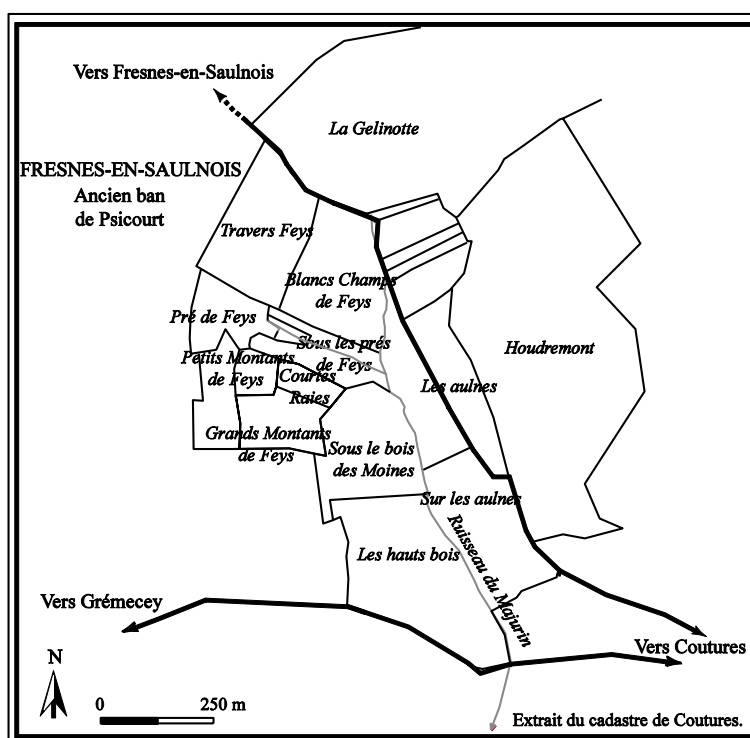
▪ *Fey (désertion n°18, commune de Coutures).*

Le site de Fey est un site d'une possible désertion sur le finage de Coutures. Le site est inscrit dans une des courbes de l'ancienne ligne de chemin de fer, aux sources du Majurin, sous la côte d'Houdremont. Une partie de l'ancien finage se dévoile par la toponymie de 6 cantons cernés entre les anciens secteurs forestiers d'Houdremont ou des « Hauts Bois ». Le site était dominé par Psicourt.

Il pourrait s'agir d'un glissement de l'habitat depuis la villa gallo-romaine du « Haut de Crevé » à Fresnes-en-Saulnois vers le talus de la côte infraliasique, là où devait se trouver le village ou le hameau de Fey.

Croquis n° 123

### LE TERRITOIRE DE FEY A COUTURES.



A partir du toponyme de « Fey », on découvre tout un ensemble de petits cantons désignant des terroirs particuliers (prairies et terres de labours), mais aussi des types de morphologies agraires aux parcelles plus ou moins allongées. Malgré le nombre important de cantons (indice de désertions), le « finage » semble avoir été bien modeste. Pourtant, c'est à échelle réduite un petit ban qui ne devait regrouper que quelques « maisons ». Le site du ban se trouve sur le versant du vallon ruisseau du Majurin. Incisé dans la côte infraliasique, il est exposé est-sud-est. Le site reste très enclavé, notamment vis-à-vis de Coutures et on peut le considérer comme lié directement avec Psicourt.

- *Vacroncourt et Vatroncourt (désertions n°19 et 20, communes de Vannecourt et Fonteny).*

Vacroncourt et Vatroncourt sont deux sites identifiés entre Vannecourt et Fonteny. Ils se situent en forêt domaniale d'Amelécourt, les traces de désertions étudiées par Ph. Bruant<sup>(430)</sup>. Les vestiges retrouvés sont assez nombreux, murets de pierres, tuiles, mais les sites se révèlent de petites tailles. Ph. Bruant a voulu reconnaître en Vatroncourt, sur le territoire de Vannecourt, le village signalé comme bien de l'abbaye de Longeville en 1121, mais on peut considérer que la ferme dite de la Primatiale (aujourd'hui ruinée) a pris la succession du site agricole après glissement. La toponymie de cette ferme renvoie à la Primatiale de Nancy, donc au Prieuré de Salonnnes et non à l'abbaye de Longeville. Il faut remarquer que les grandes surfaces de terres communes de Vannecourt proviennent de ces désertions.

<sup>430</sup> Bruant Ph. (1971) - *Ibid.*



▪ *Mussenicourt (désertion n°21, commune de Fonteny).*

Entre Amelécourt et Fonteny, on peut également relever les indices d'une troisième désertion forestière avec Mussenicourt indiqué comme ancien ban au sud de la ferme de Mesnival <sup>(431)</sup>. On détecte également la présence d'anciennes corvées. Comme dans le cas de la Primatale, Mesnival est peut-être l'héritière de Mussenicourt. Cette désertion se trouve corroborée par l'importance des terres communes à la fois à Laneuveville-en-Saulnois, à Amelécourt et à Fonteny.

▪ *Saint-Martin (désertion n°22, commune de Xocourt).*

Saint-Martin est le site d'une ancienne église champêtre, à la tête d'une ancienne paroisse dont dépendaient Xocourt, Puzieux et Delme, mais dans l'organisation du village lorrain une telle vocation n'a aucun sens. Nous retiendrons donc ce site comme une désertion probablement ancienne. Le site de Saint-Martin est matérialisé par une croix se trouvant à 400 mètres au sud du village actuel, il forme plusieurs cantons de petites tailles comparables à un kern. Ils sont surplombés par de nombreux parcelles de rideaux indiquant une occupation très ancienne du site. D'autre part, un ruisseau nommé le Vieux Ru prend sa source à proximité. Cette dénomination n'a guère plus de sens que l'église champêtre (il n'y a pas de « nouveau ru »), en revanche, il signale que le cours d'eau et sa source ont été utilisés anciennement par l'homme. Saint-Martin était une paroisse dont dépendaient, selon H. Lepage, Puzieux, Xocourt et Delme. Cette paroisse très ancienne a connu de profondes transformations et surtout révèle une structure totalement différente de ce que l'on pourrait attendre, à savoir un centre à Delme qui est devenu siège de doyenné. La désertion de Saint-Martin serait peut-être même antérieure à l'attribution de la fonction à Delme. A Xocourt, A. Simmer <sup>(432)</sup> relève deux désertions, Menoicourt et Tozey ; malgré des indices de discordances faibles, nous ne retiendrons pas ces sites.

▪ *Ménil-sur-Nied (désertion n°23, commune de Prévocourt).*

Ménil-sur-Nied est aujourd'hui encore une simple ferme sur le territoire de Prévocourt. Mais il est possible de suivre chronologiquement l'évolution du site. Lors du dénombrement des terres et droits cédés en 1469 par Jean comte de Salm à son vassal Claude de Bauzumont, on recense : « *la moitié de la vouerie de Tincry et Prévocourt, en la moitié des villes, terre et finage de Ménil* ». En 1482 un nouveau dénombrement fait pour Jean le Dauphin, portant sur la moitié de la seigneurie de Ménil, évoque « *l'ensembles de terres, prés et autres héritages séant les villes, bans et finages de Viviers, Hannocourt, Tincry, Prévocourt, Laneuveville et Fonteny* », <sup>(433)</sup> mais il ne signale plus de village ni de ban à Ménil.

C'est donc apparemment entre ces deux dates que le village disparaît. Si on parvient à une datation approximative, en revanche le processus de désertion est inconnu, même si on peut supposer la faiblesse de la communauté compte tenu de la rapidité du phénomène de désertion. Il reste difficile d'établir si la ferme est une

---

<sup>431</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>432</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>433</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

« refondation » sur l'ancien ban ou s'il s'agit d'une ferme seigneuriale qui se serait maintenue. Le mécanisme de maintien d'une ferme sur le ban d'une désertion apparaît assez nettement dans le cas de Ménil.

▪ *Chevillon (désertion n°24, commune de Juville).*

Le même mécanisme semble s'être produit avec le cas de Chevillon à Juville. Cette ferme isolée est, nous l'avons vu dans un chapitre précédent, le site d'une ancienne localité de l'abbaye de Prüm, liée au domaine de Faxé au X<sup>e</sup> siècle. Les censiers révèlent que Chevillon n'a jamais été une localité importante, plutôt un écart en marge du domaine religieux. La toponymie rappelle la présence d'une ancienne chapelle, ce qui pourrait révéler une certaine structuration de la communauté. Il n'y a aucun indice de datation sérieux et on peut penser que ce site isolé sur une des buttes des Côtes de Delme a disparu suite à la déliquescence du domaine monastique, peut-être entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Il s'agirait donc d'une désertion ancienne.

▪ *Brucourt (désertion n°25, commune de Donjeux).*

Dom Calmet et H. Lepage<sup>(434)</sup> ont relevé la tradition d'un habitat déserté nommé Brucourt à Donjeux, mais les découvertes faites sur le site font penser à un établissement de bain gallo-romain. Ph. Bruant<sup>(435)</sup> dans son étude avait écarté ce site pour cause de romanité. En fait, il ne paraît pas aussi évident d'éliminer cette désertion. En effet, plusieurs anomalies paysagères semblent appuyer la tradition. Ainsi, avec Delme, Donjeux est le seul village du secteur à ne pas avoir comme limite communale l'ancienne voie romaine Metz-Strasbourg. Pour Delme, c'est compréhensible puisque le site se trouve établi sur celle-ci, mais ce n'est pas le cas de Donjeux. On pourrait donc s'attendre à une situation comparable aux finages de Fresnes-en-Saulnois, Xocourt, Puzieux, Liocourt, Laneuveville-en-Saulnois... qui ont tous une limite fixée approximativement sur ce tracé. Le cas de Donjeux paraît donc atypique, puisqu'il étend largement son finage vers le nord-est bien au-delà de la voie romaine. Le site du village est même décentré par rapport à son territoire. Certes, nous avons déjà pu relever des indices d'essartages dans cette partie de la commune, pourtant l'observation de photographies aériennes verticales, dans le secteur du terrain d'aviation, permet de relever un double parcellaire fossile. Le premier massif correspond aux remembrements provoqués par la création du terrain d'aviation, mais le second plus ténu laisse envisager une réorganisation parcellaire antérieure. Toutes ces constatations ne font pas de Brucourt une désertion, mais le site des bains n'est peut-être pas Brucourt. H. Lepage ne rapporte finalement que des découvertes faites à l'époque de Dom Calmet. La tradition et le site retrouvé ne se correspondent peut-être pas et/ou le site, comme à Bliesbruck, a pu être repris et réutilisé pendant un temps. Il ne faut pas éliminer ce site trop rapidement, car le faisceau d'indices indirects, sans être totalement probant, semble indiquer une réorganisation d'une partie du finage : donc une probable désertion.

---

<sup>434</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.* Calmet A. (dom), (1997) - *Ibid.*

<sup>435</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

Sur les traces du passé.

▪ *Neufchère (désertion n°26, commune de Chicourt).*

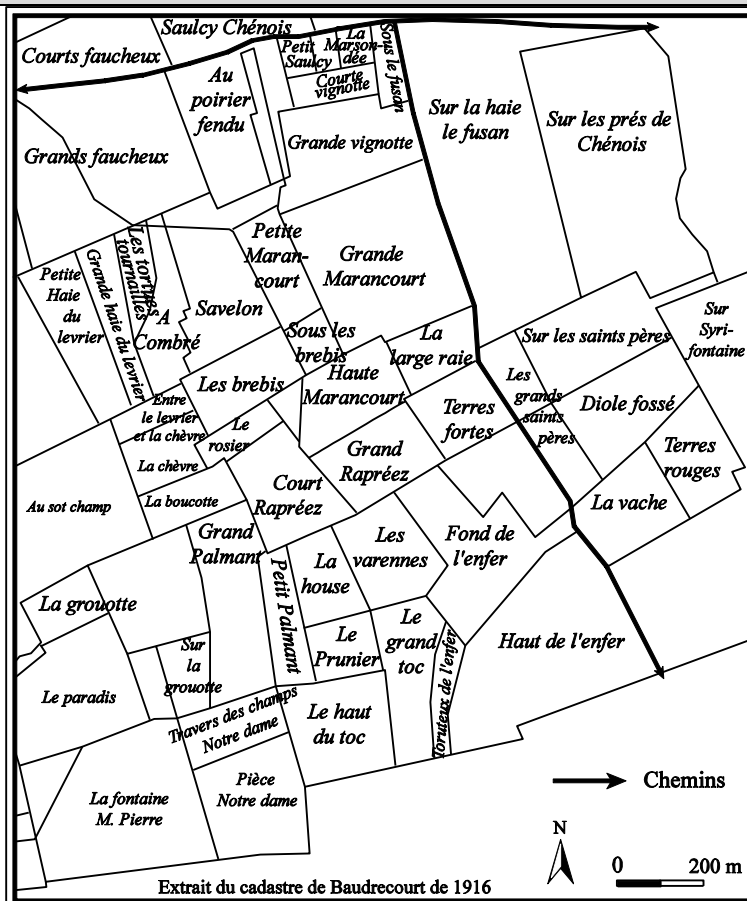
C'est à Chicourt que l'on retrouve une désertion plus solide, celle de Neufchère que nous avons rencontrée comme colonisation. Nous ne reviendrons pas sur ce cas déjà abordé. Rappelons que le site est parfaitement identifié par la chapelle de Neufchère et que le territoire a été partagé entre Chicourt et Villers-sur-Nied.

▪ *Marancourt (désertion n°27, commune de Baudrecourt).*

A Baudrecourt, le site de Marancourt, au sud-est du village, attire l'attention par son importance. Marancourt occupe trois cantons bordant le site d'une ancienne bergerie. Un chemin, aujourd'hui disparu, menait au site depuis Baudrecourt. Il peut s'agir d'une désertion, le site déclassé étant remplacé par une bergerie qui utilise les terres désertées avant une réoccupation par les labours.

Croquis n° 124

BAUDRECOURT : MARANCOURT.

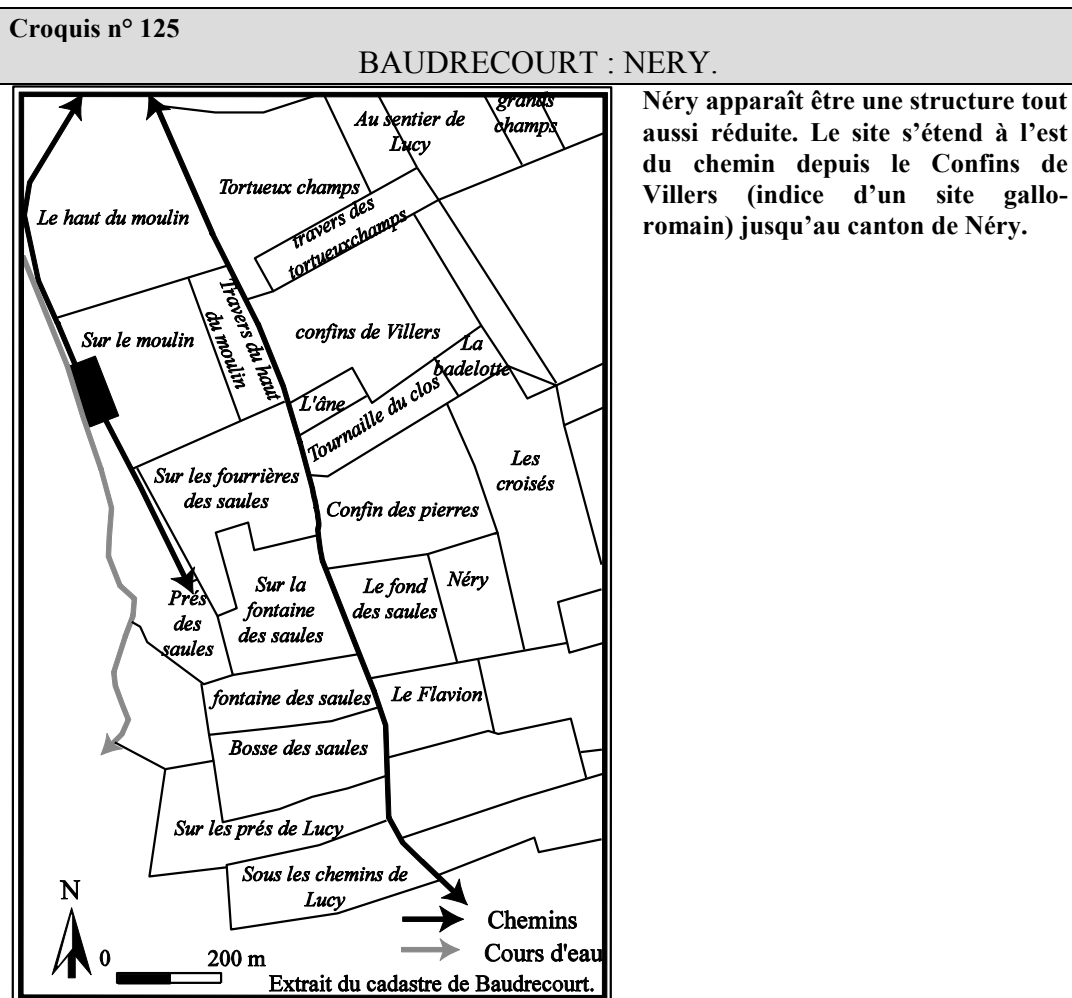


Cet extrait du cadastre de Baudrecourt permet d'identifier le site de Marancourt. Le finage présente des terroirs variés avec des vignes au nord, des prairies liées aux pacages des « bêtes blanches » (ovins et caprins). On peut penser que Marancourt était un petit domaine groupé autour d'une grosse ferme ou d'un petit hameau.

▪ *Villers ou Néry (désertion n°28, commune de Baudrecourt).*

Au sud de Baudrecourt, un second site semble se dessiner entre le « Confins de Villers », le « Confins des Pierres », les « grands champs » (hypothétique remembrement). Le canton de la « Tournaille du Clos » proche du canton de « l'âne » renvoie une surface enclose généralement à proximité de

structure d'habitation. Le nom de cette possible désertion se retrouve peut-être dans un autre canton : Néry. La somme des toponymes évoquant une occupation gallo-romaine, des fonctions agricoles, des vestiges archéologiques confortent l'idée d'une possible désertion.



▪ *Han (désertion n°29, commune de Arraye-et-Han).*

Avec la désertion de Han, on retrouve le cas d'un glissement de site. La tradition rapporte que Han-sur-Seille était une localité assez importante et qu'elle fut détruite par les Suédois <sup>(436)</sup>. Le secteur offre plusieurs indices permettant d'étayer cette affirmation. En effet, on a retrouvé au lieu-dit les « Tomboux » (forme altérée de tombes/tombeaux) à Arraye : des armes, des ossements ainsi qu'un grand nombre de pièces de monnaies (françaises) à l'effigie de Louis XIII et de Louis XIV... <sup>(437)</sup> Face à Han sur Seille, sur les hauteurs de l'interfluve Seille - ruisseau des Ossons, se trouve le site de « la Bataille ». Enfin, face aux « Tomboux » sur la rive droite de la Seille, se trouve un autre indice de « trésor monétaire » au lieu-dit « le Pistole » à Ajoncourt <sup>(438)</sup>. Il semble donc que le site du

<sup>436</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>437</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>438</sup> Le toponyme n'indique peut-être qu'un site archéologique sans rapport.

grand méandre de la Seille a pu être un lieu d'affrontement à la fin de la guerre de Trente Ans. Toutefois faut-il retenir uniquement la cause guerrière de la destruction de Han-sur-Seille ? <sup>(439)</sup>. Les auteurs anciens <sup>(440)</sup> ont reconnu le site du village dans le canton dit de la « Pierre de Han », suite à la découverte de tuiles et de fondations. Ph. Bruant a repris cette localisation, sans pour autant avoir remarqué d'éléments probants. La prospection aérienne a révélé dans ce secteur une importante villa gallo-romaine (superficie de 3 ha) <sup>(441)</sup>, ce qui justifierait les découvertes de tuiles et de fondations, mais remettrait en cause la localisation. En fait, le site de fond de méandre de la « Ronce et Mexel » <sup>(442)</sup> semble plus convaincant. Le « vieux » Han ferait ainsi face au site de la désertion de « Vieux Manhoué ». Il correspondrait à une zone de convergence du réseau routier et de passages de la Seille.

L'histoire de Han-sur-Seille renvoie inmanquablement à celle de tous les villages des grands méandres de la Seille. Ces deux grands méandres forment une importante zone de franchissement par plusieurs gués et ponts. C'est dans cet espace que Vieux Manhoué et l'ancien Han se font face encadrant un de ces points de passage. H. Lepage rapporte que les paroissiens de Han-sur-Seille dépendaient de la paroisse de Arraye et de Manhoué. Cette double appartenance nous replace à l'origine des paroisses. Arraye, Ajoncourt, Chenicourt, Armaucourt et Han-sur-Seille formaient une paroisse avec pour centre Arraye <sup>(443)</sup>. Vieux Manhoué et Aboncourt-sur-Seille formaient une seconde paroisse lui faisant face. Il faudrait alors ajouter à la paroisse d'Aboncourt-sur-Seille une partie de Han-sur-Seille. On retrouverait une situation d'une organisation territoriale ancienne établie à cheval sur le cours de la Seille. Lors de l'étude de la désertion de Vieux Manhoué, nous avons essayé de comprendre les étapes de la réorganisation de la paroisse de Manhoué, à la réflexion, il faut intégrer le village de Han-sur-Seille et envisager, entre Vieux Manhoué et l'ancien Han, une forme d'organisation particulière.

En considérant Vieux Manhoué et l'ancien Han comme un site double, faut-il y voir pour autant une hiérarchisation ? Le toponyme de Han n'est pas un nom dérivé de « -heim », mais de « hamme » qui signifie méandre. Le toponyme, descriptif, ne semble pas indiquer un site important, plutôt un écart. C'est peut-être ce qu'il était au préalable, sorte de « faubourg » face à Vieux Manhoué. Mais les documents médiévaux traitant de Han-sur-Seille évoquent un village et une ville prospère et dynamique. La signification de village et de ville, à ces époques, ne signifie rien, mais l'abondance de titres semble toutefois faire pencher la balance pour Han. La double appartenance paroissiale de Han-sur-Seille est le résultat de ce dynamisme.

---

<sup>439</sup> H. Lepage rapporte dans la Statistique qu'en 1650, les habitants de Manhoué, Fossieux, d'Aulnois et de Craincourt formèrent une ligue pour se défendre contre des « partisans » (?), mais il ne semble pas y avoir eu de combats.

<sup>440</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>441</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*

<sup>442</sup> Mexel est une forme toponymique dérivée de Maizières, indice de désertion.

<sup>443</sup> C'est le seul toponyme fondé sur un nom romain.

Au Moyen Age, le site de Han-sur-Seille a été un point de convergence de nombreux chemins médiévaux. Non seulement, ils ont emprunté les gués naturels de la Seille vers Chambille ou Lanfroicourt, mais ils ont entraîné l'organisation de plusieurs ponts, dont le principal était celui entre « Vieux Manhoué » et l'ancien « Han-sur-Seille ». On peut relever également ceux permettant de franchir la Seille aux chemins venant de Malaucourt-sur-Seille et de Fossieux. Trois ponts pour un village, cela dénote une importance économique considérable qui ne s'explique pas par l'exclusivité du franchissement de la Seille. En effet, du sud au nord, on peut relever un franchissement entre Brin-sur-Seille et Bioncourt, un autre entre Bey-sur-Seille et Alincourt, un troisième entre Aboncourt-sur-Seille et Lanfroicourt, les gués et ponts de Manhoué, le pont entre Ajoncourt et Arraye, enfin l'important passage fortifié d'Aulnois-sur-Seille / Létricourt. Nous avons jusqu'à présent considéré Han-sur-Seille comme un carrefour, mais il faut peut-être voir dans l'ensemble Manhoué, Han-sur-Seille, un centre de convergence économique ? L'absence de documents relatifs à des marchés ou des foires semble éliminer l'idée d'un centre de négoce. En revanche, le nombre considérable de moulins importants inscrits dans le méandre de Han-sur-Seille semble disproportionné par rapport aux besoins du secteur. En fait, l'idée la plus simple serait de voir en ce site un point de rupture de charge avec la Seille. La rivière a été navigable durant une grande partie du Moyen Age, les marchandises et les produits agricoles convergeaient vers cette zone d'où elles étaient embarquées pour remonter la Seille vers Port-sur-Seille ou Metz. En fait, bien plus que l'effondrement des passages de la Seille et la décomposition de la proto-paroisse d'Aboncourt-sur-Seille, hypothèses avancées dans la désertion de « Vieux Manhoué », le déclassement provient de l'abandon du trafic de la Seille à la fin du Moyen Age. La situation favorable disparaissant, Han-sur-Seille se retrouve isolée au fond de son méandre, important point de passage il devient vulnérable et on peut penser que la désertion est plus ou moins concomitante de celle de « Vieux Manhoué ».

▪ *Chambille (désertion n°30, commune de Arraye-et-Han).*

En effet, sur le finage d'Arraye et Han, se trouve une autre désertion, elle aussi incomplète. Il s'agit de Chambille, localité aujourd'hui éclatée entre un ancien écart au sud du village d'Arraye et un moulin à quelques centaines de mètres plus à l'est. La tradition rapporte qu'il s'agissait d'une ancienne localité et d'une ancienne seigneurie. Le site concerne les finages d'Arraye, de Han<sup>(444)</sup> et d'Armaucourt. H. Lepage avait retrouvé la trace du moulin au XIII<sup>e</sup> siècle, mais les documents n'évoquent pas la localité de Chambille. La permanence d'un ban foncier et seigneurial semble vérifier la tradition d'une *Wüstung*. Cette désertion, antérieure à celle de Han, n'aurait laissé que les exploitations seigneuriales (fermes puis tuilerie et moulins) encore présentes aujourd'hui. Toutefois, on peut penser que Han-sur-Seille a repris une partie de la terre de Chambille et de ses habitants (ce qui expliquerait qu'une partie du ban et de la population de Han relevait de la paroisse d'Arraye). La présence de toponymes en « haies » entre Han, Chambille et Arraye pourrait être interprétée comme les anciennes haies bordières des finages ; l'une, la « haie Blanchard » marquant la limite entre

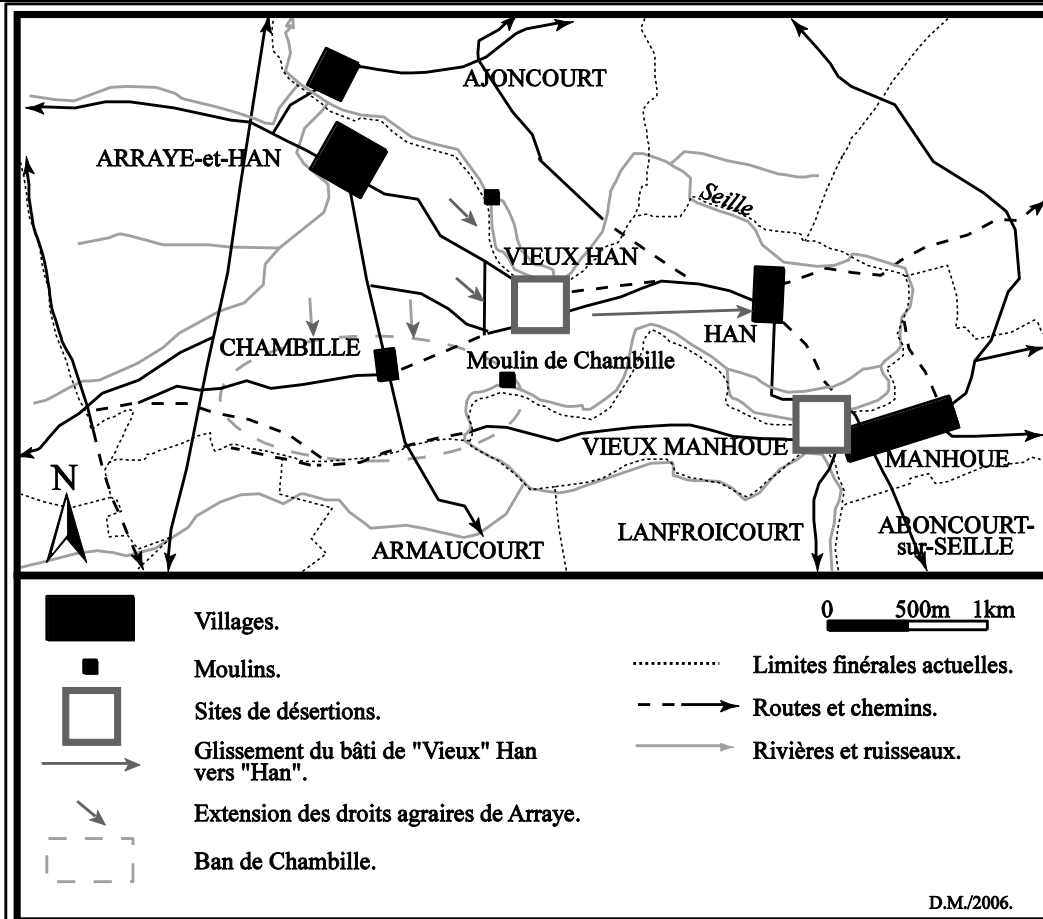
---

<sup>444</sup> Aujourd'hui commune d'Arraye et Han (54).

Chambille et Arraye, la seconde, la « Haie Saint Etienne » limitant le finage de Han après la désertion de Chambille. Han-sur-Seille n'est pas d'ailleurs la seule localité à avoir profité du déclin de Chambille, puisqu'en 1701, dans la déclaration des droits d'usage d'Armaucourt, la communauté prétendait disposer de la vaine pâture du ban de Chambille.

Croquis n° 126

HAN-SUR-SEILLE ET CHAMBILLE.



En fait, la proximité de l'ancien Han-sur-Seille et de « Vieux Manhoué » conduit à s'interroger sur la possibilité d'un site de part et d'autre de la Seille. On distingue plusieurs indices d'une structure territoriale atypique avec par exemple : le site du Pâtural établi en vis-à-vis du village de Han au débouché du chemin vers Malaucourt-sur-Seille, le site du Douar qui commande toute l'excroissance territoriale de Malaucourt-sur-Seille...

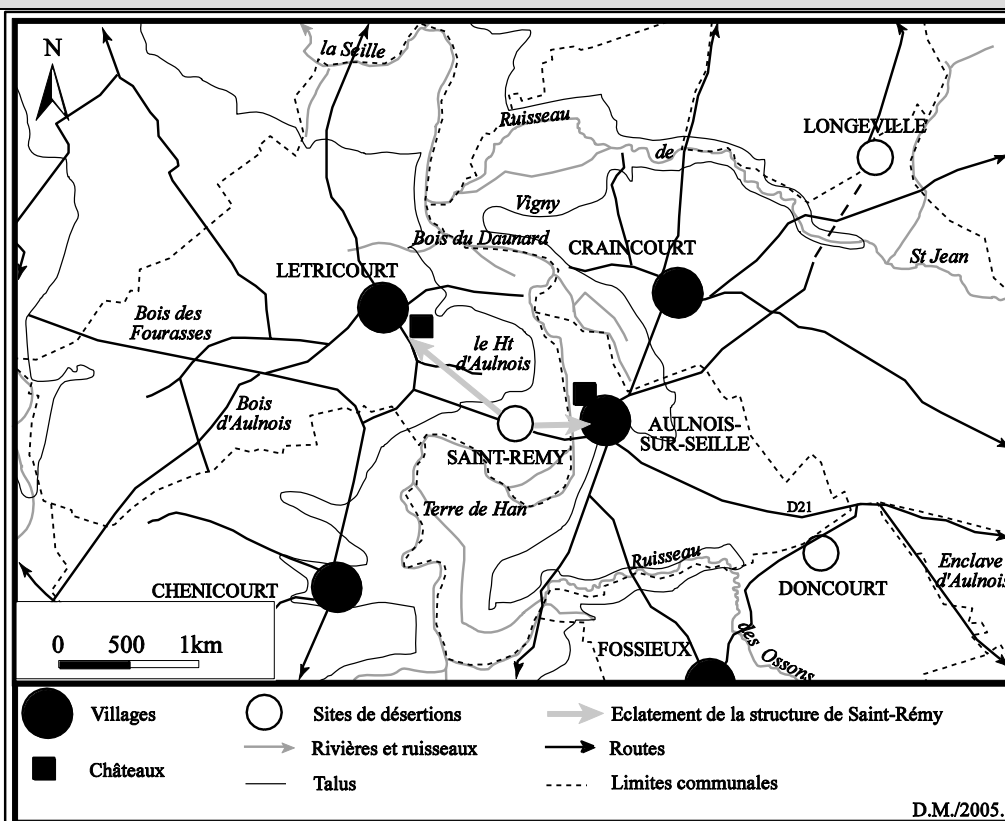
▪ *Saint-Rémy (désertion n°31, communes de Létricourt et d'Aulnois-sur-Seille).*

Entre Létricourt et Aulnois-sur-Seille, on retrouve, comme à Xocourt avec Saint-Martin, un cas d'église isolée : Saint-Rémy <sup>(445)</sup>. Le site fait face au village d'Aulnois-sur-Seille et s'accompagne de plusieurs cantons dont la toponymie semble indiquer d'anciens liens avec Aulnois-sur-Seille, bien qu'ils se trouvent sur le ban de Létricourt. Il est clair que l'ensemble Létricourt/Aulnois-sur-Seille a été uni très tôt au sein de la famille seigneuriale « d'Aulnoy ». Toutefois, des documents du XIII<sup>e</sup> siècle semblent indiquer que le ban d'Aulnois-sur-Seille

<sup>445</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

possédait alors des terres sur les deux rives de la Seille <sup>(446)</sup>. D'ailleurs dans sa déclaration de communauté, les habitants d'Aulnois-sur-Seille affirmaient posséder 80 jours sur le ban de Létricourt. Si le site de Saint-Rémy résultait d'un simple glissement de Létricourt vers le château et la chapelle Saint-Clément qui constituent le cœur du site actuel, Aulnois-sur-Seille n'aurait pas pu occuper les terres comprenant l'église paroissiale encore utilisée après la désertion.

**Croquis n° 127**  
**L'ECARTELEMENT DE SAINT-REMY A L'ORIGINE DE**  
**L'EMANCIPATION D'AULNOIS-SUR-SEILLE ET DE LETRICOURT.**



En fait cette fois, c'est l'acte politique majeur, à savoir l'éclatement de l'unité domaniale qui provoque la disparition de la paroisse au profit des sites fortifiés de Létricourt et d'Aulnois-sur-Seille.

Il est probable en fait qu'une partie du village d'Aulnois-sur-Seille se trouvait sur la rive gauche de la Seille et constituait, comme nous avons déjà pu le constater avec Vieux Manhoué et Han-sur-Seille, un site double mais formant une seule entité. En fait, *l'incastellamento* apparaît nettement dans ce phénomène. La construction du château d'Aulnois-sur-Seille, antérieure à celle du château de Létricourt, entraîne une partie de la communauté à l'ombre du château provoquant la désertion de la rive gauche de la Seille. La construction du château de Létricourt, probablement à partir d'un écart, par la branche cadette de la famille entraîne l'abandon du site central de Saint-Rémy. Un document de 1495 évoque encore l'existence d'un ban de Saint-Rémy à Létricourt. Ce double *incastellamento* a joué un rôle dans l'organisation de la région à tel point que l'on peut s'interroger également sur l'origine des 200 jours de communaux

<sup>446</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*



qu'Aulnois-sur-Seille possédait à Craincourt. Il faut encore soupçonner des désertions anciennes, mais il devient difficile de se retrouver dans un paysage déjà fortement marqué par les recompositions des grandes désertions de Doncourt et de Longeville. Nous avons avancé l'hypothèse d'une désertion à Mixin, elle ne suffit pas à justifier l'importance des communaux d'Aulnois-sur-Seille.

▪ *Bergerotte (désertion n°32, commune de Létricourt).*

Concernant Létricourt et afin d'être complet, il faut retenir le site aujourd'hui abandonné de la Bergerotte, qualifié de grange dans des documents de 1625, mais dont le nom indique une petite bergerie <sup>(447)</sup>.

▪ *Chatemagne et Vintremont (désertions n°33 et 34, commune d'Abaucourt).*

A Abaucourt, on peut remarquer une situation complexe qui concerne une désertion nommée Chatemagne. Le cas de cette désertion a été étudié par Ph. Bruant <sup>(448)</sup>. L'identification du site de la désertion a été impossible, mais pour lui il devait s'agir d'une désertion de la guerre de Trente Ans. En fait, nous ne partageons pas cette idée. Dans un premier temps, il faut remarquer que Chatemagne est une forme toponymique en « -ange »/« -ingen » francisée, relativement rare dans le secteur exclusivement de toponyme roman. Les documents anciens établissent en fait deux sites : d'une part la cour ou métairie de Vintremont ou Vitrimont qui se trouvait sur le ban de Chatemagne et Chatemagne d'autre part. Vintremont semble avoir été d'ailleurs le nom du château de ce ban. Abaucourt et Chatemagne formaient deux communautés, deux bans avec des droits et des corvées attachés à chaque ban, mais elles avaient le même « maire » lors de la guerre de Trente Ans. Elles relevaient du duché de Lorraine à l'exclusion de la métairie de Vintremont qui dépendait de l'abbaye de Neuville. En fait, au vu des documents, on peut considérer que vers 1560 les deux communautés résidaient au sein du village d'Abaucourt <sup>(449)</sup>. Les droits étaient encore différents, les bans également, mais le site était commun. Seul Vintremont s'est maintenu probablement jusqu'à la guerre de Trente Ans qui met fin à l'existence de cet écart.

▪ *Chenevey (désertion n°35, commune de Mailly-sur-Seille).*

A Mailly-sur-Seille, la tradition rapporte l'existence en « haut de Chenevey » d'un prieuré de Prémontrés détruit par les Bourguignons au temps de René II, dont H. Lepage rapporte la découverte de quelques fondations <sup>(450)</sup>. Aujourd'hui ce secteur est forestier ; il a abrité, longtemps après la désertion, une chapelle dédiée à saint Eloy et a été un lieu de dévotion populaire avec le Chêne de la Vierge. Ce prieuré isolé au sein du massif forestier a dû toutefois comprendre une activité agricole que traduit encore le site dérivé du terme de « chènevière ».

---

<sup>447</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>448</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>449</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.* Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>450</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.* Lepage H., (1853) - *Ibid.*

▪ *Malnoy (désertion n°36, commune de Nomény).*

L'antique Malnoy/Nomény se situait sur la rive gauche de la Seille face à l'actuelle ville de Nomény. Jusqu'à présent, les désertions que nous avons pu rencontrer étaient généralement modestes. Pour la première fois, c'est à une localité ayant rang de bourgade et d'ancien *vicus* que nous avons affaire. Cette désertion est d'ailleurs relativement complexe car si tous les auteurs s'accordent pour déclarer que Malnoy/Nomény a été détruit pendant les guerres du Moyen Age<sup>(451)</sup>, en fait l'étude générale conduit à établir trois étapes de désertions entre le *vicus* gallo-romain et la bourgade médiévale<sup>(452)</sup>.

Ces désertions ont entraîné un glissement régulier du site de l'habitat. Ainsi, le *vicus* romain, la ville mérovingienne et la ville des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ont effectué un glissement d'ouest en est, depuis le vallon du ruisseau des Pessières jusqu'à l'ancienne voie romaine. Ce glissement, selon P. Cuvelier, ne serait que le résultat de croissances d'écarts et d'annexes, alors que les sites originaux s'éteignaient. Il faudrait donc voir en l'actuel Nomény, la dernière étape de ce glissement sur la rive droite de la Seille. Probablement fortifié, Malnoy a perdu sa place de « chef-lieu » maintenue durant tout le haut Moyen Age au profit de Nomény où résident les sieurs de Toulon, voués de la Châtellenie de Nomény. Malnoy ayant été détruit, probablement au cours du XII<sup>e</sup> siècle, ses habitants se sont réfugiés à Nomény qui connaissait alors un grand développement.

Nomény a bénéficié de la *Wüstung* de Malnoy, mais ce dernier était apparemment déjà en net déclin, la cause guerrière communément admise scellant le destin de la bourgade. En effet, dès le XI<sup>e</sup> siècle, Nomény développait déjà des fonctions économiques et commerciales puisqu'on y tenait foires et marchés<sup>(453)</sup>. En revanche, la fonction militaire est plus tardive et ne date que du XIII<sup>e</sup> siècle avec la création d'un château, et c'est seulement en 1331 que l'évêque de Metz, Adhémar, aurait fait fortifier la ville. Si on devine assez nettement le développement de la nouvelle ville de Nomény accentué par l'extension de petits lignages de vassaux qui viennent y résider, en revanche aucune information ne permet de clore le destin de Malnoy. L'inversion du site de la « nouvelle ville » implique que Nomény était, soit une ancienne dépendance appartenant à Malnoy, soit une colonisation. Les liens évidents entre Malnoy et Nomény font pencher plutôt pour la première hypothèse. En fait, on devine en Malnoy une bourgade associée à des formes d'habitats lâches et périphériques, mitant un territoire « municipal » beaucoup plus vaste, hérité de la période gallo-romaine. Avec son territoire à cheval sur la Seille, l'ensemble Malnoy/Nomény organise le franchissement et le point de passage sur la Seille ainsi qu'une situation de carrefour.

---

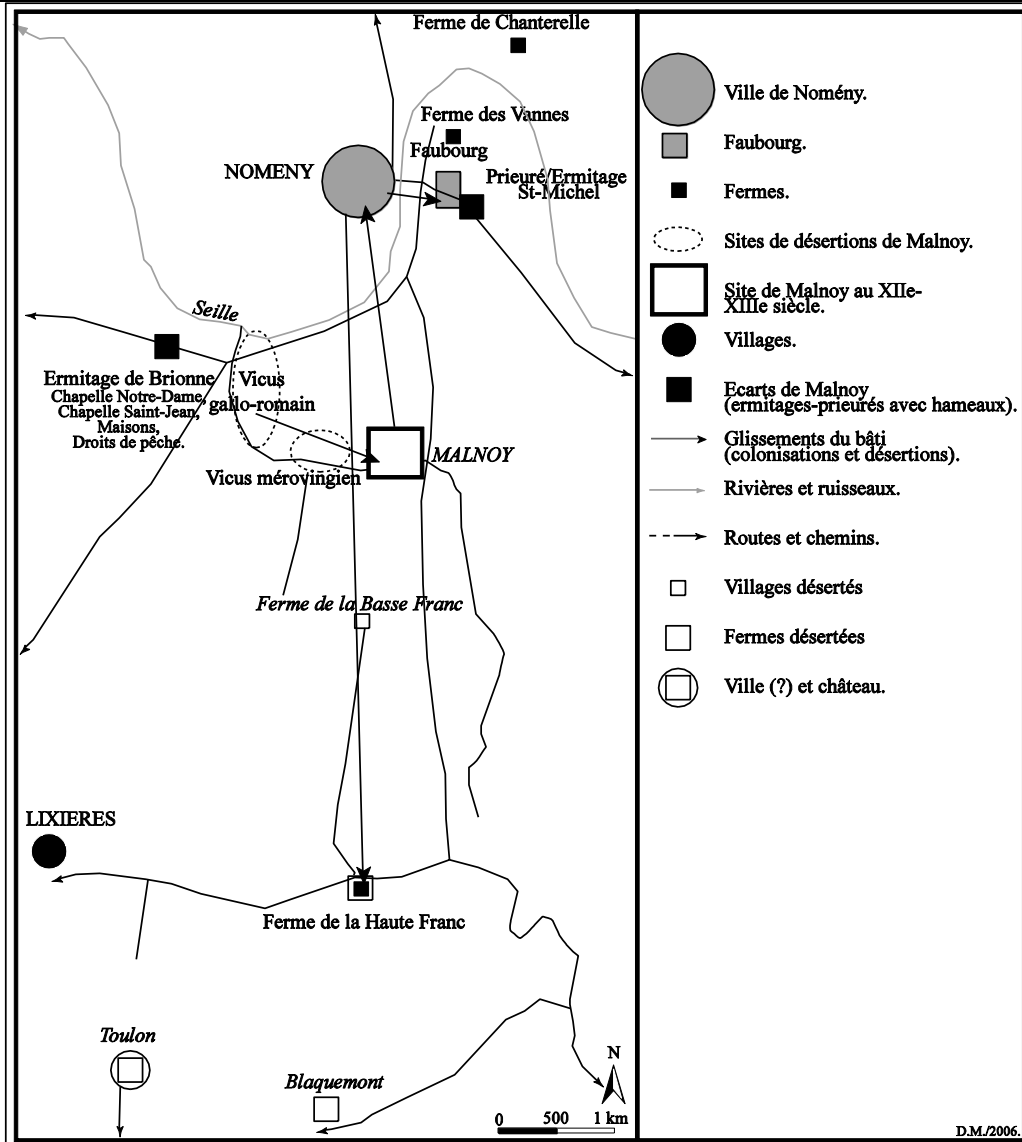
<sup>451</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.* Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>452</sup> Cuvelier P., (sous la direction de Delestre X.), (1988) - *Ibid.*

<sup>453</sup> François J., (Dom) et Tabouillot N., (Dom), (1975) - *Histoire de Metz par des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne*, 7<sup>e</sup> vol, Editions du Palais Royal, réédition.

Croquis n° 128

ORGANISATION DE LA RIVE GAUCHE DE LA SEILLE ENTRE LE XII<sup>e</sup> ET LE XIV<sup>e</sup> SIECLE.



- *Saint-Michel et Brionne (désertions n°37 et n°38, communes de Nomény et de Manoncourt-sur-Seille).*

Toutefois, avec la désertion de Malnoy, il faut se demander si l'abandon de la rive droite de la Saône fut total. En fait, on peut penser que l'actuel « Faubourg » était déjà établi, ou du moins que son amorce existait, il semble s'être maintenu avec l'ermitage Saint-Michel qualifié parfois d'ancien prieuré. L'ermitage ne se composait plus au XVII<sup>e</sup> siècle que de la chapelle, de 2 ½ jours de terres arables, de jardins et d'une vigne enclose. Dans le même ordre d'idée, il faut signaler sur le finage de Manoncourt-sur-Seille, l'ermitage de Notre-Dame à Brionne, à l'origine du hameau actuel. Lorsqu'il fonde la chapelle Saint-Jean-Baptiste en 1281, Jean de Toulon la dote d'une maison et de droits de pêche (le

coup de Saint-Jean) proche de la chapelle de Notre-Dame <sup>(454)</sup>. La proximité de Brionne, des sites de Malnoy, la dotation de la chapelle avec des terres de Nomény permettent d'intégrer cet écart à Malnoy. Faut-il considérer Brionne et Saint-Michel comme des annexes de Malnoy s'intégrant dans la nébuleuse de l'organisation du site de Malnoy avant sa désertion ? Il apparaît toutefois assez nettement que ces deux sites, comme Malnoy, ont enregistré une crise entraînant la disparition de Malnoy, le déclassement de Saint-Michel et probablement celui de Brionne.

▪ *Francs (désertion n°39, commune de Nomény).*

Un troisième site au sud de Malnoy confirme hypothèse, il s'agit du village des Francs. Aujourd'hui il s'agit d'une unique ferme au sud du finage de Nomény. La tradition rapporte que le site de Francs abritait un village déserté et dévasté par les Suédois lors de la guerre de Trente Ans. La désertion n'est toutefois pas complète puisqu'il est resté deux fermes : la haute et la basse Francs. Cette dernière a été détruite en 1839. Elles occupaient un ban foncier clairement déterminé, ce qui confirme bien la présence d'un ancien village. H. Lepage<sup>(455)</sup>, rapporte que sur le site des Francs, on a trouvé des tuiles, des moellons et des briques, il y avait également un château. Il émettait toutefois l'hypothèse que la désertion pouvait être plus ancienne que la guerre de Trente Ans. On peut penser que le site a été déserté à la même époque que Malnoy et qu'il a été repris au XIII<sup>e</sup> siècle devenant Francs-sous-Toulon, par un acte qui lui donne son nom, afin d'encourager les candidats à l'installation. En fait, il semble malgré le titre de village, que Francs ne fut jamais plus qu'un hameau.

▪ *Toulon (désertion n°40, commune de Lixières, Serrières et Sivry).*

Le Mont Toulon domine la dépression de la Seille, contrôle plusieurs axes de circulation, c'est pourquoi une place forte a été construite. Aujourd'hui le site se partage entre Lixières, Serrières et Sivry où les toponymes de cantons du Mont Toulon évoquent encore l'occupation du site avec « les Maix de Toulon », « les vieilles vignes », « la Bergerie ». Les vestiges archéologiques sont importants : tuiles rondes et moellons parsèment le secteur <sup>(456)</sup>. Durant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les sources écrites évoquent la tentative des comtes de Bar de développer un bourg à Toulon autour du château. Cette tentative a échoué et le site a été abandonné. Il semble toutefois que cette volonté de création ne parte pas du néant. En effet, on peut penser que le château de Toulon disposait déjà de son propre domaine agricole, et pouvait aussi s'appuyer sur le hameau de Blaquemont localisé à Jeandelaincourt sur une ancienne voie romaine venant de Metz et de Malnoy <sup>(457)</sup>. Les Francs, le bourg de Toulon semblent avoir été des éléments de reconquêtes et de recomposition de l'espace sud de Nomény, à un moment où cette dernière localité s'est effondrée puis s'est recomposée sur la rive droite de la Seille.

---

<sup>454</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

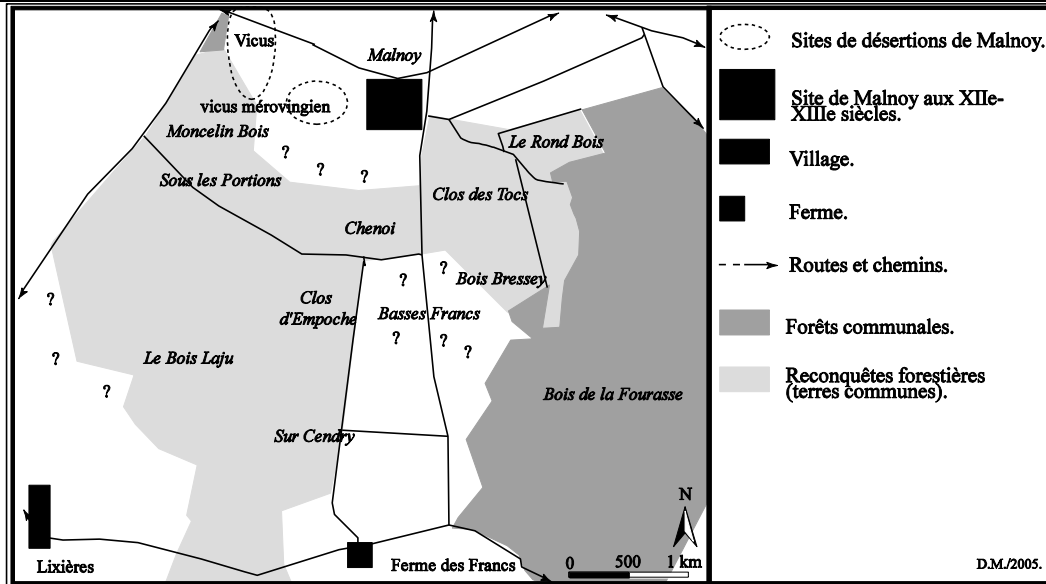
<sup>455</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>456</sup> Giuliani G., (1984) - Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale au Moyen Age (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), Thèse de Doctorat de III<sup>e</sup> cycle, Université de Nancy II, 844p.

<sup>457</sup> Lepage H., (1862) - *Ibid.*

Carte n° 129

LES TOPONYMES FORESTIERS INDICES D'UNE RECONQUETE FORESTIERE SUITE A UNE CRISE MAJEURE.



La désertion de Malnoy a pour conséquence la formation d'un territoire atypique. L'observation du finage actuel de Nomény montre l'absorption du finage de Malnoy. En effet, il est composé aux 2/3 de terrains présents sur la rive gauche de la Seille, alors que la ville se situe sur la rive droite. Certes, le finage de Nomény s'est également accru du territoire du hameau « des Francs ». Mais cela n'explique pas l'importance des terres communes de la rive gauche avec le « bois de la Fourasse » comportant 1800 arpents, auquel il faut ajouter trois grands paquis dont le « clos des Tocs », le « clos d'Empoche »... Le finage semble avoir été repris pour moitié en biens communaux. D'ailleurs, le « bois de la Fourasse » soit la forêt de l'ancien Malnoy semble avoir été réoccupé en partie par Jeandelaincourt. De nombreuses réorganisations parcellaires ont été relevées par photographie aérienne montrant la transformation des cantons et des sens de labours sur la rive gauche de la Seille. On devine également par la toponymie qu'une forêt de reconquête a pu s'établir un temps avant de connaître la remise en culture. Cette phase transitoire se retrouve dans la toponymie des terres communes comme dans celle des terres agricoles où, au contact des anciens sites, on peut trouver des toponymes forestiers (Chenoi, le Clos des Tocs, le Rond Chêne). Il apparaît également que cette reconquête forestière concerne des terres qui aujourd'hui font partie d'autres finages. Ainsi, la rive droite du ruisseau des Pessières, sur les anciens finages de Manoncourt-sur-Seille et de Lixières, a formé un ensemble presque entièrement forestier.

La recombinaison du finage de Nomény sur la rive gauche soulève également de multiples interrogations auxquelles nous n'avons jusqu'à présent que peu de réponses à apporter. Il est clair qu'une fois encore les désertions ne sont pas absentes de cette zone. En effet, si le site actuel de Nomény correspond, selon l'hypothèse préalable, à un écart de l'ancien Malnoy, on ne peut que s'étonner de la structure même de ses limites finérales. En effet, ces dernières sont totalement irrégulières et il apparaît assez nettement que Rouves s'intégrait à l'ancien territoire de Malnoy sur la rive gauche de la Seille. Il devait s'agir d'un de ces petits écarts en marge du vicus qui furent concédés progressivement aux différents voués de Nomény.

▪ *Moussincourt (désertion n°41, commune de Rouves).*

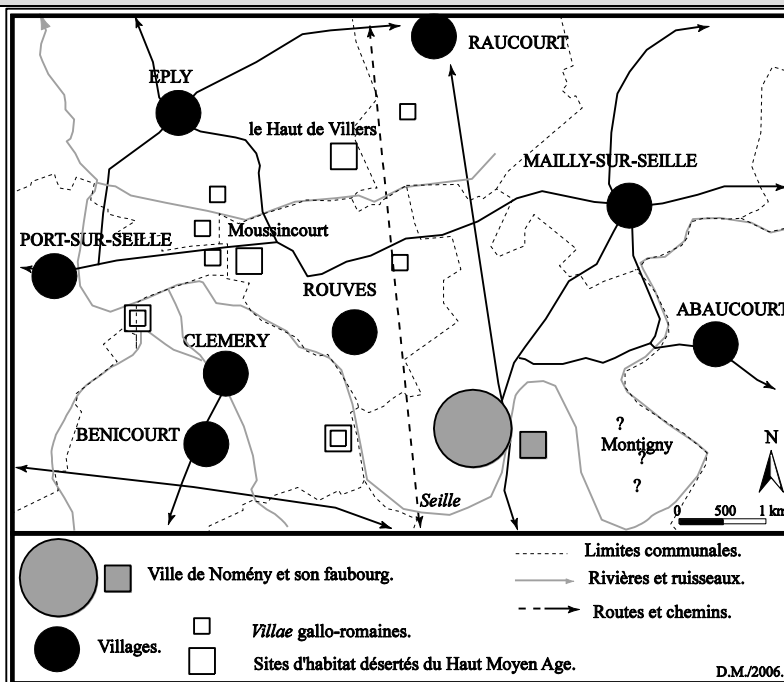
Au nord-ouest de Rouves, à la limite entre les finages de Port-sur-Seille et Rouves, P. Cuvelier (458) a recensé un site d'habitat du haut Moyen Age, à proximité de la route de Port-sur-Seille à Mailly-sur-Seille / Phlin. Nous nommerons ce site Moussincourt, toponyme d'un canton d'Eply qui semble avoir profité également de cette désertion. A noter dans ce secteur la présence de deux sites d'habitats gallo-romains.

▪ *Haut de Villers (désertion n°42, commune de Raucourt).*

A Raucourt, on recense une nouvelle désertion du haut Moyen Age avec le site de Haut de Villers(459). Il a été fouillé et révèle une occupation allant du VII<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, avec un groupe de 3 à 4 maisons, un four et un puits. Ce site modeste témoigne de la structure de l'habitat à cette époque.

Croquis n° 130

LA ZONE NORD DU FINAGE DE NOMÉNY.



On pourrait s'attendre à un impact très faible de cette désertion, il n'en est rien car la voie romaine qui sert de limite à la quasi totalité des bans au nord de Nomény disparaît dans le secteur de l'ancien territoire de « Villers ». D'autre part, les parcelles sont totalement indépendantes de l'ancienne structure viarie. Ces indices soulignent une réorganisation profonde avec remembrements oblitérant les anciennes structures

parcelles et viaries, soit que la désertion liée à la contraction du territoire ait fait perdre la limite, soit que cet écart avait son ban propre et qu'il ait été partagé. En fait, il apparaît que les deux localités voisines de Raucourt et d'Eply se sont partagées le ban de Villers. Le site de Montigny à Nomény se trouve dans un des grands méandres de la Seille, un peu en aval de Nomény. L'essentiel des indices provient des parcelles et de la toponymie. Si le cadastre offre des parcelles réguliers répartis de part et d'autre d'un chemin d'exploitation qui partage le méandre en deux, la photographie aérienne révèle plusieurs réorganisations des cantons et des parcelles dans le secteur de Montigny. D'autre part certains cantons portent le nom de « Garennes », indiquant là des terres friches ou des terres vagues en limite de finage ; toutefois, cela reste insuffisant pour déterminer une désertion.

<sup>458</sup> Cuvelier P., (sous la direction de Delestre X.), (1988) - *Ibid.*

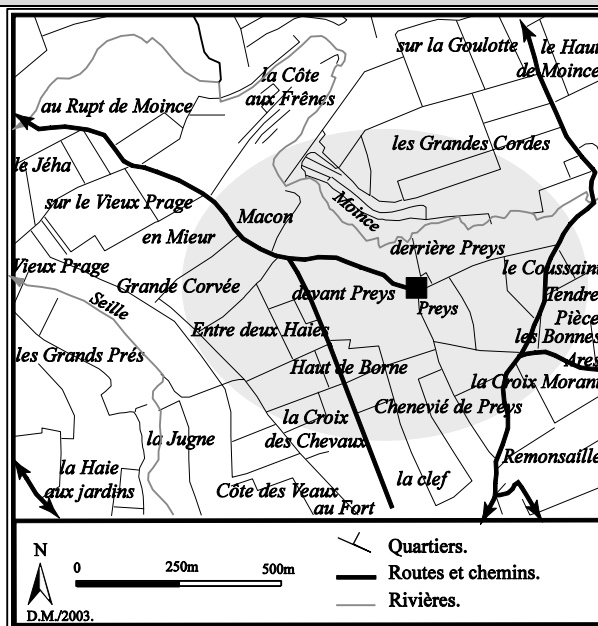
<sup>459</sup> Cuvelier P., (sous la direction de Delestre X.), (1988) - *Ibid.*

▪ *Prey (désertion n°43, commune de Eply).*

Plus au nord, aux portes du Pays Messin, signalons les désertions de Bérup à Secourt, Prey (désertion incomplète) à Eply. Là encore on retrouve un ban avec des fermes héritières des droits agraires.

Croquis n° 131

PREYS.



A Preys, aujourd'hui ferme de la commune d'Eply, on distingue encore par la toponymie une grande partie du finage avec au sud de la ferme les « Chenevié de Preys » qui signalent les anciennes chènevières, le canton de la « Grande Corvée » indique encore la structure seigneuriale du domaine.

▪ *Mazerulles (désertion n° 44, commune de Lanfroicourt).*

Le site des « Mazerulles » au nord du village de Lanfroicourt se trouve au débouché du vieux chemin d'Aboncourt-sur-Seille. La structure parcellaire très dense laisse supposer un ancien noyau agricole. Le site probablement dévasté a connu alors un glissement de quelques centaines de mètres vers le sud.

▪ *Voidoncourt (désertion n°45, commune de Lanfroicourt).*

Voidoncourt se trouve sur le finage de Lanfroicourt avec apparemment des prolongements sur le finage d'Armaucourt et peut-être même sur le finage de Leyr. Bien plus que le site du village, c'est la conséquence de la désertion que l'on peut envisager par une large bande de communaux s'étendant depuis Leyr à l'ouest (canton dit des Pâquis), Armaucourt (cantons dits le Jury et le Pâtis des Vaches), jusqu'à Lanfroicourt (canton des Pâquis et de Voidoncourt). Dans la déclaration de communauté de 1701, les habitants d'Armaucourt déclarent posséder 200 arpents de bois au lieu-dit le Jury et 115 jours de paquis dont une partie en commun avec les habitants de Leyr. Ils ont droit de vaine pâture sur ce ban ainsi que sur le ban de Lanfroicourt. Dans la déclaration de communauté, les habitants de Lanfroicourt prétendaient détenir 109 arpents de bois et 132 jours de paquis (lieu-dit « les Pâquis ») <sup>(460)</sup>. Cette large bande de communaux était bordée au sud-ouest par des forêts de hautes futaies (gruerie d'Amance) dont une partie dépendant de Lanfroicourt a été défrichée lors de la création de la ferme de

<sup>460</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

Quercigny. Le site probable du village se trouve sur le flanc nord d'un petit coteau, circonscrit par le ruisseau de Voidoncourt, la localisation reste toutefois hasardeuse. L'observation des photographies aériennes laisse bien deviner ça et là quelques parcelles fossiles, signes de remembrements anciens aux parcelles réguliers, comme l'indique le nom du canton du « haut des Rayeux ». Voidoncourt doit être considéré comme une désertion probable, toutefois cela ne permet pas d'expliquer l'importance des terres communes dans cette zone.

▪ *Ménimey (désertion n°46, communes de Lanfroicourt et de Bey-sur-Seille).*

Au sud de Voidoncourt sur le finage de Bey-sur-Seille, plusieurs indices ou plutôt anomalies d'organisation permettent de soupçonner une désertion. Le premier élément qui attire l'attention est la localisation d'un canton dit « le vieux pâquis », situé au sud-ouest du finage, à l'opposé du village. Le terme de paquis peut être interprété comme terres communes de parcours. Sa localisation au cœur d'un ancien massif forestier<sup>(461)</sup> conduit inévitablement à s'interroger sur son origine. En fait, ces paquis de Bey-sur-Seille prolongent la bande de terres communes déjà identifiées précédemment et on peut ajouter à celles-ci le canton du « bois du Charbonnier ». Cette anomalie du finage de Bey-sur-Seille se retrouve également dans le cas de l'ancien moulin et de son étang situés sur le Rupt du Bois, au cœur de la forêt. Paradoxalement cette dernière présente un réseau viaire dense dans lequel on peut reconnaître un ancien chemin vers Amance. C'est à Lanfroicourt, au sein des terres communes, que nous avons trouvé un indice toponymique de localité du nom de Ménimey. C'est par défaut que nous allons regrouper ces éléments sous ce toponyme présent à Lanfroicourt dans le prolongement du bois du Charbonnier. On devine toutefois une petite histoire de ce site. En effet, sur la rive droite du Rupt du Bois, on trouve un canton dit du « Bois de Bioncourt », or Bey-sur-Seille semble être resté indépendant des mouvances de la famille des « Bioncourt ». Cette famille semble avoir réussi à s'étendre de part et d'autre de la Seille, puisqu'on la retrouve à Bioncourt, Armaucourt, Arraye, Lanfroicourt, Chenicourt...<sup>(462)</sup>. C'est tout un ensemble territorial qui se dessine, excluant Bey-sur-Seille et une partie d'Armaucourt.

A ce titre, l'organisation même du finage de Bioncourt paraît très intéressante puisque le château fort de Bioncourt se trouvait en bordure de la Seille, comme s'il protégeait un point de passage sur la rivière. De part et d'autre de cette dernière, on devine des fragments de chemins qui confirment cette hypothèse. En fait, il est possible que le finage de Bioncourt soit une structure à cheval sur la Seille, s'étendant jusqu'à Ménimey, village ou écart dépendant de la seigneurie. Ce ne serait pas la première structure à cheval sur la Seille, les communes de Bey-sur-Seille, Nomény, Arraye-et-Han... présentent la même anomalie. La Seille surtout dans ce secteur n'a apparemment jamais été un élément de rupture. Reste à trouver d'autres éléments qui confirmeraient cette

---

<sup>461</sup> A Bouxières-aux-Chênes, la ferme de la Candale ou Léopoldvald aujourd'hui désertée fut construite seulement en 1716.

<sup>462</sup> Les Bioncourt ont profité de la concurrence entre la famille ducale et les comtes de Bar pour se tailler un domaine recevant, pour la garde des châteaux de Toulon ou d'Amance, des fractions de seigneuries.



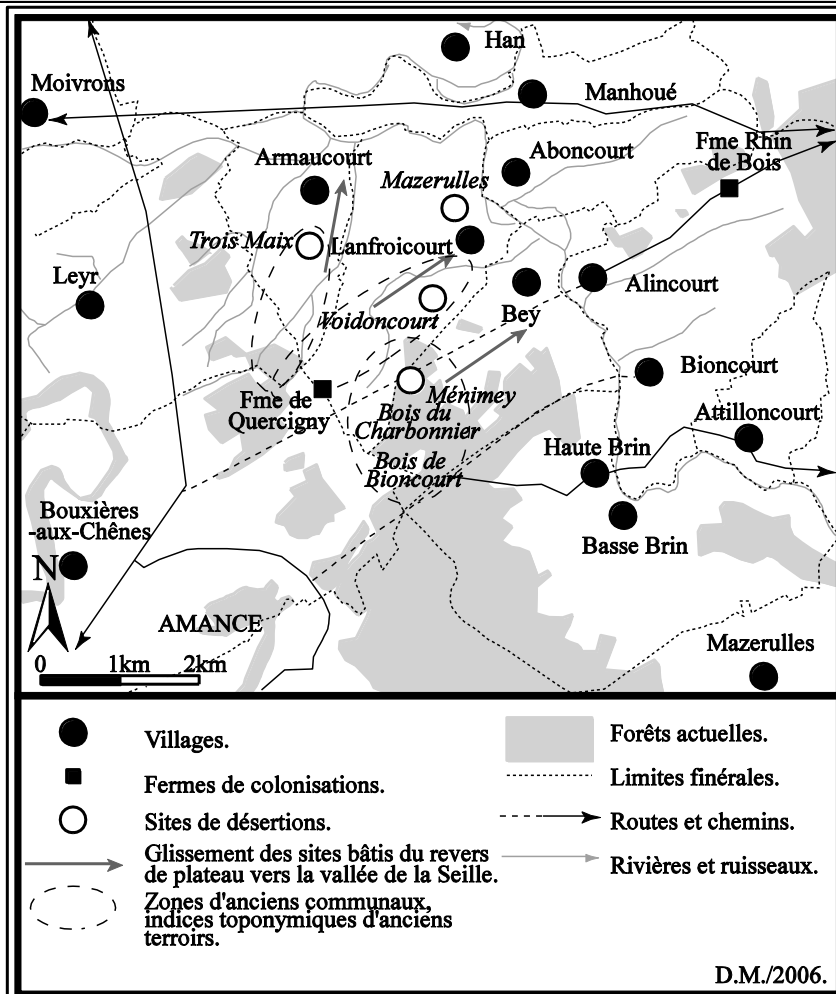
hypothèse. C'est une déclaration d'hommage de 1300 qui fournit un élément complémentaire, Geoffroy de Bioncourt déclare tenir en fief du Duc Ferry le ban de *Weubelprez*.<sup>(463)</sup> localisé à Amance ou à Bouxières-aux-Chênes. Ce ban semble être bien propre de la famille de Bioncourt. En l'absence d'autres sources, on ne peut aller plus loin dans l'interprétation.

▪ *Trois Maix (désertion n°47, commune d'Armaucourt).*

La quatrième désertion concerne Armaucourt et sera nommée Trois Maix (toponyme évocateur). En plus du toponyme, de l'importance des terres communes et du noyau de parcelles denses, la tradition, évoquée par H. Lepage<sup>(464)</sup>, rapporte qu'Armaucourt relève de deux seigneuries : une importante relevant du duché de Lorraine et l'autre très modeste relevant des comtes de Bar. Trois Maix correspond tout à fait à une structure d'écarts.

Croquis n° 132

LES DESERTIONS DES MAZERULLES DE LANFROICOURT, DE VOIDONCOURT, DE MENIMEY ET DES TROIS MAIX.



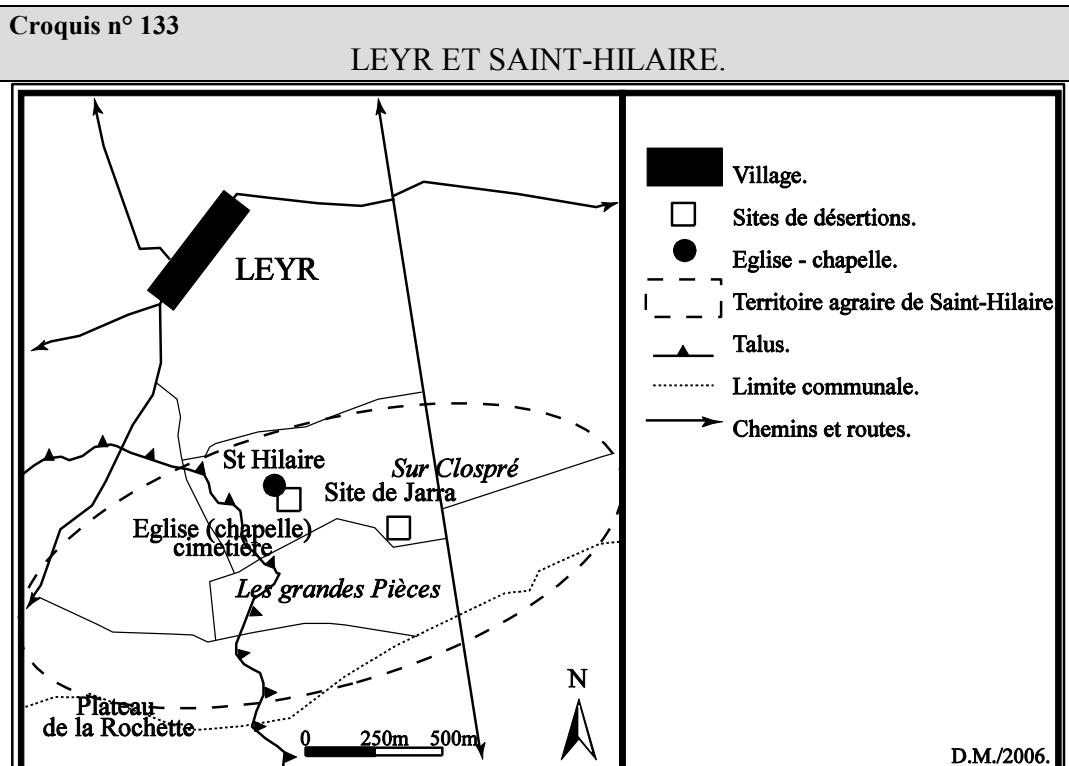
<sup>463</sup> Non identifié, concerne peut-être « Ménémev », qui se situe entre Amance, Bouxières-aux-Chênes et Bey-sur-Seille, secteur où l'on retrouve de nombreux toponymes avec l'attribut de « Pré ». On peut toutefois penser que la désertion est bien antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>464</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

▪ *Jarra et Saint-Hilaire (désertion n°48, commune de Leyr).*

Sur le finage de Leyr, la tradition rapportait une désertion du nom de *Jarra* ou *Jarrae*. Cette dernière soulève de nombreuses interrogations concernant la continuité des sites bâtis. En effet, le secteur signalé déjà par H. Lepage et étudié par Ph. Bruant <sup>(465)</sup> abrite une *villa* gallo-romaine relativement importante. L'occupation remonterait au III<sup>e</sup> siècle. Pourtant, un peu plus au sud de ce site, se trouvait le canton de Saint-Hilaire où étaient l'église et le cimetière de Leyr. Cette dernière a été détruite peu avant la révolution. H. Lepage n'a pas signalé la trace d'un village et Ph. Bruant semble s'être concentré essentiellement sur le site reconnu de *Jarra*. En fait Saint-Hilaire semble avoir été au centre d'un ban foncier dont on peut retrouver quelques éléments dans la toponymie avec le canton de Saint-Hilaire ou du bois Saint-Hilaire. A proximité de *Jarra* et du site de l'ancienne église, on peut également remarquer le toponyme de « clospré » qui indiquerait une parcelle de prairie pouvant servir au taureau communal ou aux juments avec leurs poulains.

L'existence dès l'origine d'au moins deux grands propriétaires (abbaye de Sainte Glossinde, duc de Lorraine), étaye la possibilité d'un site hameau ou village à Saint-Hilaire, mais ce dernier a été délaissé avant le XV<sup>e</sup> siècle, date à laquelle les deux communautés sont regroupées sur le site de Leyr. Toutefois elles utiliseront toujours l'église de Saint-Hilaire.



Le finage de Saint-Hilaire semble s'organiser en longue bande depuis le plateau de la Rochette à l'ouest jusqu'au bois de Saint-Hilaire à l'est. Leyr était l'annexe de cette paroisse.

<sup>465</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

Nous avons pu relever des indices de désertions dans plusieurs autres localités. Ainsi, dans le secteur de Laneuveville-en-Saulnois, on peut remarquer des indices de désertions au canton dit Pré Marcourt proche de la fontaine de Rieumont où on peut observer quelques discordances parcellaires et l'oblitération d'un ancien chemin venant de Faxe. A Thimonville, l'importance des terres communes au sud du village : cantons du « Pré Communal », de la « Fourasse, » associés à un canton nommé « Petite Fin » laisse présager un site. A Morville-sur-Nied, le site d'Ancicourt, à environ 1 kilomètre au nord-ouest du village, pourrait correspondre à une désertion. Il y a là également plusieurs anomalies parcellaires en premier lieu entre Morville et son voisin le finage de Saint-Epvre. En effet, Saint-Epvre possédait des bois communaux (« bois de Saint-Epvre » ainsi que des charmilles « les charmailles ») qui se prolongent sur le ban de Morville. Ce secteur de bois communaux semble ajouté au ban de Saint-Epvre dont l'ancienne limite sud-ouest correspondrait aux terres de la « Justice ». A. Simmer<sup>(466)</sup> signale encore plusieurs sites tels Rédéling à Arraincourt, Rémering entre Suisse et Eincheville, Nonvillers à Marthille, Ingviller à Suisse, Créling à Baronville, Dansigny à Secourt, de Villers à Cheminot, Noxigny à Louvigny...

### **2.2.2.- Les désertions de la région centrale.**

C'est dans ce secteur, situé entre le front de côte infraliasique, les versants du plateau de Bride-Koeking et les interfluves entre Seille et Sarre que nous avons pu relever la densité de désertions la plus importante.

▪ *Seraincourt (désertion n°49, commune de Salornnes).*

Seraincourt a laissé comme vestige une ferme se trouvant à cheval entre Château-Salins et Salornnes. Ce site a abrité une villa gallo-romaine, mais aussi une ancienne saline et un moulin. La « villa » de Seraincourt est citée en 777 et relevait de l'Abbaye puis du Prieuré de Salornnes. Le territoire de Seraincourt a été partagé entre Château-Salins et Salornnes puisque sur le territoire de Château-Salins on trouve encore mention dans les cantons des « Breuils » et des « corvées » de Seraincourt. D'autre part, on peut également identifier d'anciens cantons aux parcellaires pulvérisés sur les anciens cadastres portant le nom des « jardins » à proximité de l'actuelle ferme de Seraincourt. C'était donc apparemment une petite communauté bien structurée avec des terroirs variés. Pourtant, elle ne devait pas être autonome car liée à la paroisse et probablement au domaine du Prieuré de Salornnes. Concernant la datation de la désertion, il faut revenir sur l'histoire de Château-Salins. Nous avons vu que la ville était en fait une colonisation établie sur le territoire de Salornnes. On peut en déduire que la disparition est antérieure à la création, Château-Salins réoccupant une partie de l'ancien finage.

▪ *Courcelles (désertion n°50, commune de Château-Salins).*

La désertion de Courcelles semble identique, même si les indices sont plus maigres. Il s'agit d'une désertion relevant également du Prieuré de Salornnes. Le site est signalé au IX<sup>e</sup> siècle. Il semble qu'il se divisait en deux ensembles. En

---

<sup>466</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

effet, il reste encore à Château-Salins une rue de la « basse Courcelles », ce qui immanquablement renvoie à une « haute Courcelles ». Les auteurs de *Château-Salins autrefois* <sup>(467)</sup> pensent que cette dernière se trouvait vers « Beaurepaire », là où les évêques de Metz avaient construit un château. Dans ce secteur, on peut également relever la présence de « Corvées » qui pourraient confirmer l'hypothèse d'un ancien domaine. Il paraît évident que Courcelles n'était pas une grosse localité, le nom même indique une petite structure. Il faut plutôt voir cet ensemble comme un chapelet de groupes de fermes attachées à des terres ou groupes de terres aux droits particuliers tels que les Breuils ou les corvées... Ce groupe se serait étalé le long du « Rupt des Muires ».

▪ *Nexin (désertion n°50, commune de Coutures).*

En effet, sur la rive gauche du « ruisseau des Muires », sur le territoire de Coutures, on peut relever également le site de Nexin dont nous avons précédemment exhumé le territoire. Cette localité n'a pas laissé d'histoire, en revanche on peut relever sur le territoire de Coutures de nombreux indices de cette désertion. En effet, la totalité des cantons dont la toponymie renvoie au mode de mise en valeur médiévale se trouve autour de Nexin que ce soit le Breuil, les corvées, le moulin. D'autre part, comme dans de nombreux cas de désertions, on peut remarquer un vestige de l'ancien ban avec l'indication d'une « Petite fin ». Enfin, au sud du site se trouvaient les communaux de Coutures avec la forêt de la Marchande. L'ensemble relevait d'ailleurs toujours du Prieuré de Salornnes. Coutures ne serait donc à l'origine probablement qu'un écart de Nexin. Le toponyme de Coutures renvoie à des champs de bonnes cultures et il faut remarquer que le site de Coutures se trouve à proximité d'un canton calibré du haut Moyen Age : « les ansanges ». En fait le site était probablement lié à cette structure de champs <sup>(468)</sup>. D'autre part, en amont du ruisseau des Muires, il y a également un canton dit Douar et nous avons émis l'hypothèse que ce genre de toponymes pouvait indiquer une désertion.

La structure de cet ensemble ressemble à une structure de vicus avec au centre, Haute et Basse Courcelles et des *villae* en périphérie comme Nexin, Coutures... qui ne seraient, apparemment, qu'une petite partie de cette nébuleuse de l'habitat du haut Moyen Age. On peut considérer que Salornnes n'était peut-être avant la fondation du prieuré qu'une partie de cette nébuleuse « urbaine ». En fait, la création de Château-Salins relève d'un glissement progressif de l'habitat du coteau de Coutures vers le fond de vallée de la Petite-Seille. La construction du château de Beaurepaire sur ce versant était à contresens de l'évolution de l'installation humaine. D'autre part, cette mutation du site et de l'habitat témoigne de l'intensification de la production de sel. Les ducs de Lorraine n'ont fait que profiter des désertions de Seraincourt, des Courcelles et de Nexin pour occuper une partie du site et bénéficier notamment des droits fonciers de ces ensembles. Il faut noter que la première des priorités ducales a été d'établir château et saline.

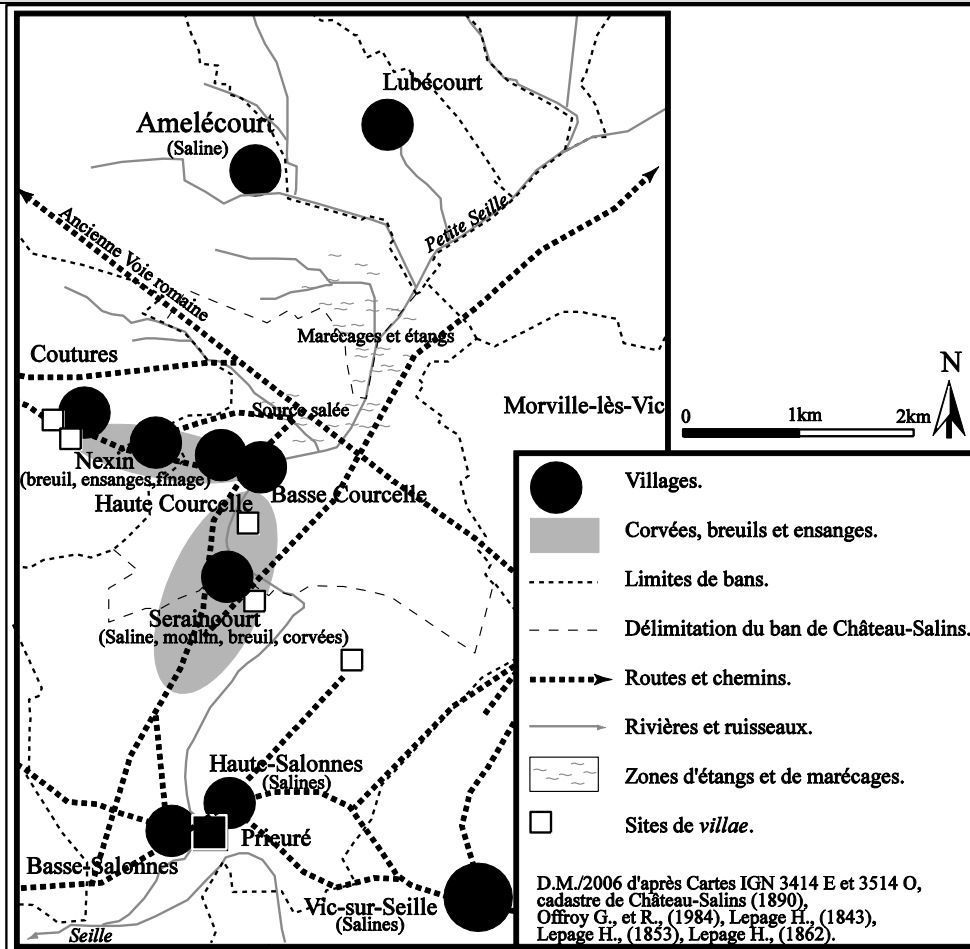
---

<sup>467</sup> Offroy G. et R., (1984) - *Château-Salins autrefois*, Editions Pierron, Sarreguemines, 356p.

<sup>468</sup> M. Lutz relève également la présence de vestiges gallo-romains dans un rayon de 200 mètres autour de Coutures.

Croquis n°134

SERAINCOURT, COURCELLES ET NEXIN.



■ *Matteprey (désertion n°51, commune de Coutures).*

Le site se trouve au nord du village et aurait pour nom Mattepré ou Matteprey <sup>(469)</sup>. Une fois de plus on retrouve l'indication de « petite fin », vestige probable de l'ancien ban. Le site a connu une réutilisation comme maladrerie. Une fois encore, malgré la réutilisation, il apparaît assez nettement comme un site modeste de par la surface concernée. Rappelons qu'à l'ouest de Coutures, on avait également recensé le site de Fey.

■ *désertion n°52, (communes d'Amelécourt, Lubécourt et Gerbécourt).*

Avec Amelécourt, Lubécourt et Gerbécourt, les indices de désertions sont diffus, notamment pour la partie basse, sud et sud-ouest de ces finages. Ainsi, au contact de la Petite-Seille et bien trop éloignés des villages en question, on peut relever fréquemment des cantons dont les toponymes indiquent des fonctions particulières qui, nous l'avons vu précédemment, confirmaient des sites de désertions. Ainsi, on peut relever : la Petite Fin, le Pâtural, le Breuil couvert, le petit Breuil ou les grandes et les petites Corres (Corvées) à Amelécourt, le Breuil et le grand Pâtural à Lubécourt... Il semble que l'ensemble de la rive droite de la Petite-Seille entre Puttigny et Château-Salins porte la marque de désertions qu'il

<sup>469</sup> « Nattepré » sur la carte 3514 O de l'IGN.

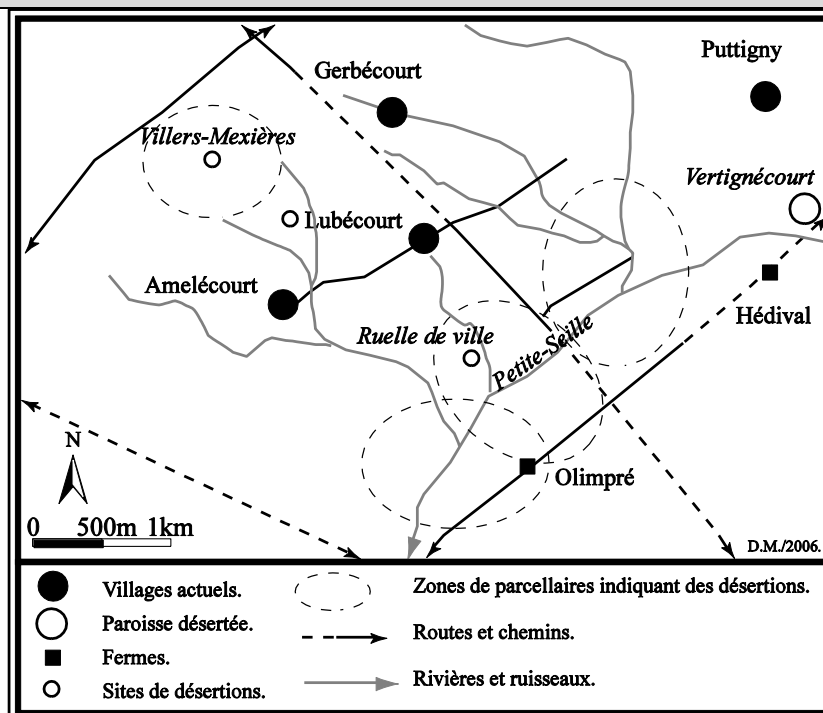
semble toutefois difficile d'établir. En effet, on relève bien à Gerbécourt un site du nom de Villers, à Lubécourt un canton porte le nom de la « Ruelle de Ville », mais il n'y a rien de bien solide.

▪ *Villers / Mexières (désertion n°53, communes de Lubécourt et d'Amelécourt).*

La partie supérieure de la côte infraliasique recèle un site probable entre Amelécourt et Lubécourt : Mexière qui serait éventuellement un glissement d'un site gallo-romain localisé un peu plus au nord-ouest (Bois de Villers et Source des romains). Cette désertion, si elle est avérée, justifierait une partie des forêts de communaux de Gerbécourt et d'Amelécourt. On devine dans ce secteur d'importantes modifications de l'organisation foncière avec un maillage bien plus dense des localités, placées à des niveaux différents de la pente du talus infraliasique. Cela expliquerait en grande partie la taille et la structure des finages.

Croquis n° 135

LES SITES DE LA RIVE DROITE DE LA PETITE-SEILLE.



▪ *Domèvre (désertion n°54, commune de Vaxy).*

A Vaxy, nous retrouvons une désertion appuyée sur sources écrites. Il s'agit du village et de la paroisse de Domèvre. Si H. Lepage impute une fois de plus l'origine de la désertion aux Suédois, suivi en cela par J.A. Schmit qui après la découverte de tuiles à crochet rattache la désertion au XVII<sup>e</sup> siècle. Ph. Bruant nuance ces affirmations et considère que la désertion était probablement liée aux passages des troupes protestantes. Il s'appuie en cela sur l'absence de Domèvre dans le descriptif du Val-de-Vaxy de 1604 dont le village faisait pourtant autrefois partie. On retrouverait là le même problème que dans le cas de Doncourt ou de Longeville. Pourtant, dans ces deux cas, les villages sont encore cités bien après la désertion. Il semble qu'il faille reconnaître une désertion plus ancienne, peut-être

comme les auteurs du *Reichland Elsass und Lothringen* <sup>(470)</sup> qui font remonter cette dernière au XIV<sup>e</sup> siècle. De toute façon, la permanence sur le site de l'église (jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle) et d'un moulin pourrait expliquer les découvertes de tuiles à crochet. Domèvre comme de nombreux sites déjà reconnus présentait de nombreux vestiges archéologiques : moellons, tuiles à crochet et *tegulae*, ce qui semble démontrer déjà une occupation romaine du site. Domèvre se trouve à un point de rupture topographique entre un talus marqué qui porte des vignes et un bas de pente aux terres lourdes et difficiles.

▪ *Tracourt (désertion n°55, commune de Vaxy).*

Au sud-ouest du village de Vaxy, on peut signaler le toponyme de Tracourt, mais surtout la présence entre le ruisseau de Pâquis et le ruisseau de Champré du canton de « la Petite Fin » au contact de Puttigny. Il s'agit là d'un indice de désertion.

▪ *Gossoncourt (désertion n°56, commune de Vannecourt).*

Gossoncourt est une désertion de grande taille. Il s'agit d'un village ayant rang de paroisse attesté dans les possessions du Prieuré de Salonnnes. Comme souvent, la cause de désertion communément admise est la guerre de Trente Ans. Le site parfaitement identifié par J.A. Schmit <sup>(471)</sup> recèle des fragments de tuiles à crochet. Ph. Bruant <sup>(472)</sup> considère que le site se prolongeait sur le canton dit « le chapon » que les agriculteurs nomment également « les tuilons ». Il y avait repéré également des débris de tuiles. Dans ce canton, M. Lutz <sup>(473)</sup> signalait la découverte de *tegulae* et de moellons, indices de la présence d'une villa gallo-romaine. La structure même du village n'est pas perceptible, le village s'organisait peut-être le long du « chemin des vaches ». Vannecourt n'était que l'annexe de Gossoncourt, dont il dépendait encore pour les fonctions religieuses (église et cimetière) bien après la désertion. On ignore si chacun des sites possédait son propre ban.

▪ *Halibach (désertion n°57, commune de Vannecourt).*

Nous retiendrons également le site de Halibach ou Heligbach (le ruisseau saint) au nord-nord-est de Vannecourt. H. Lepage <sup>(474)</sup> rapporte que le site était occupé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle par une chapelle dont l'emplacement était encore matérialisé par une croix. En 1690, « Alibac » est qualifié d'ermitage avec des dépendances. C'était également un lieu de pèlerinages. Il s'agirait d'un ancien site templier selon la tradition. L'auteur rapporte des découvertes de vestiges, notamment de poteries ; dans le même secteur se trouvaient également des ossements et un puits. Il est probable qu'il s'agit d'un site de désertion apparemment ancien. La poterie fait penser à un site gallo-romain, mais la présence d'une chapelle et l'assertion templière semblent confirmer un site

---

<sup>470</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - Landes und Ortsbeschreibung, herausgegeben vom statistischen Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen, 3 volumes, Strasbourg, J.H. Ed. Heitz.

<sup>471</sup> Schmit J.A., (1876) - *Ibid.*

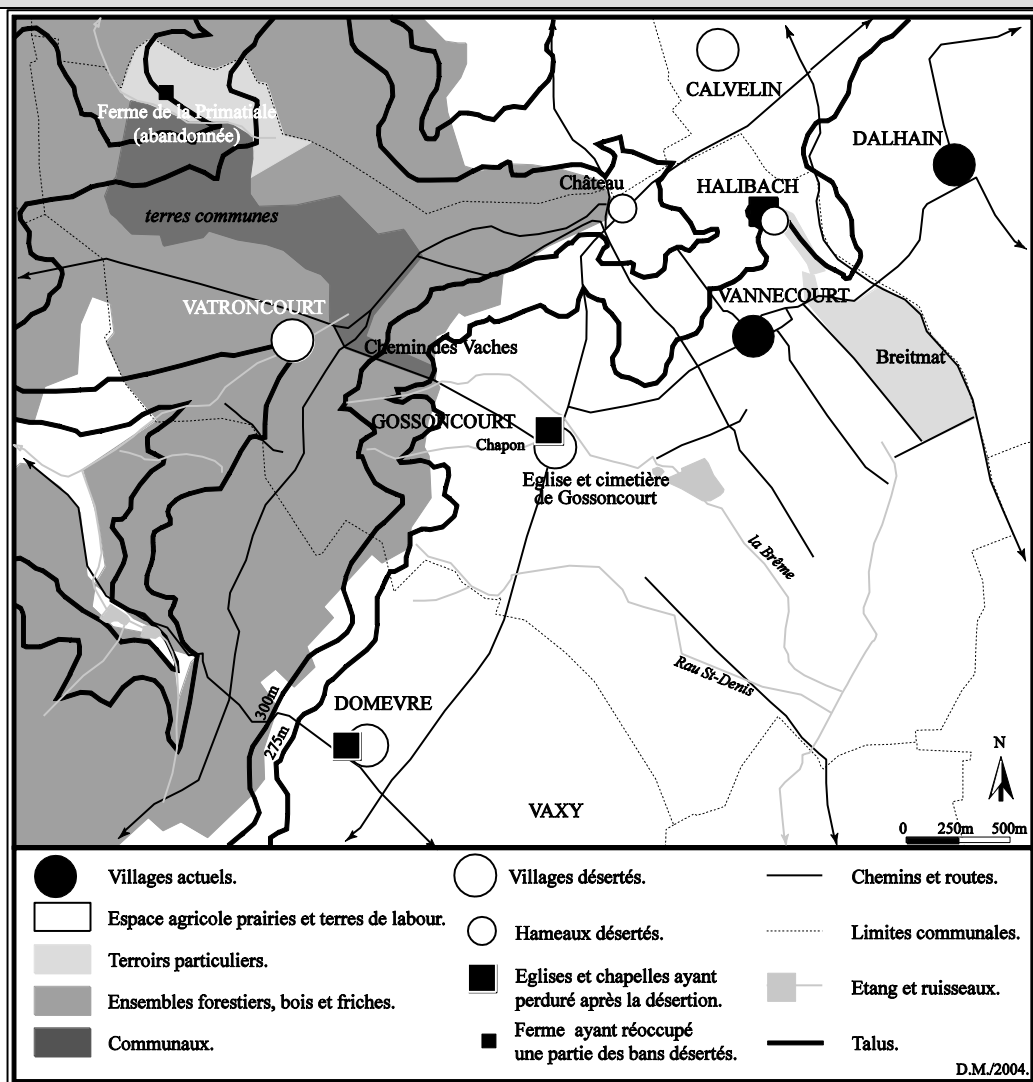
<sup>472</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>473</sup> Lutz M., (1991) - *Ibid.*

<sup>474</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

médiéval. Halibach occupait un petit vallon de la côte dédoublée de l'infralias. On peut distinguer un finage relativement complet aux terroirs variés avec des vignes, mais aussi deux cantons dits de « pâatural », plusieurs parcelles présentent des rideaux signes d'un terroir céréalier ancien. Il s'agissait toutefois d'un site modeste, écart de Vannecourt relevant probablement d'un établissement religieux.

Croquis n° 136  
VANNECOURT : ETAT DE L'HABITAT AVANT LES DESERTIONS.



Au sud de Gossoncourt, vers Puttigny, il est possible de déceler des indices de désertions le long du ruisseau de Longepré. Ainsi, on retrouve un « Breuil » associé à un « vieux pré », un « grand pâtis », une « fontaine » et un moulin. Le lien avec le Prieuré de Salottes se retrouve par la dénomination du ruisseau Saint-Denis. Apparemment, on pourrait s'attendre à retrouver d'anciennes structures, mais seule une ancienne villa gallo-romaine a pu être recensée. Pourtant, les nombreuses désertions du secteur de Puttigny renforcent la présomption d'un site de déprise dans ce secteur. Nous avons déjà étudié les désertions du plateau qui domine Vannecourt dans un paragraphe précédent. Nous rappellerons seulement les sites de Vatroncourt et de la ferme de la Primatiale. Vannecourt présente, comme de nombreux finages, une structure très éclatée dont les désertions semblent dans l'ensemble plus récentes que celles du secteur de Château-Salins. Toutefois, l'abondance des désertions relevées concernant le Prieuré de Salottes explique le déclin de cette institution religieuse qui se voit privée progressivement de ses domaines, donc de ses sources de revenus.



▪ *Castelle (désertion n°58, commune de Vannecourt).*

Vannecourt abritait également un site fortifié : le « castelle » probablement aujourd'hui le site de « la mare de château » sur les hauteurs de la côte infraliasique dominant Vannecourt et Halibach. Le site était déjà abandonné au XIII<sup>e</sup> siècle <sup>(475)</sup>. Simple motte castrale au carrefour entre les domaines du plateau et ceux de la plaine, il forme un point nodal, à moins qu'il ne marque les limites d'un ancien domaine plus vaste : le fisc de Bellange.

▪ *Vertignécourt (désertion n°59, commune de Puttigny).*

Le cas de Vertignécourt est bien, comme à Gossoncourt ou Domèvre, il s'agit d'une paroisse. Le site est bien localisé, il s'agit du canton de la « vieille église ». Il est vrai que l'église de Vertignécourt a servi jusqu'en 1756. Ce site a été reconnu comme une désertion imputable aux Suédois, pour les mêmes raisons que Domèvre et Gossoncourt : les vestiges de tuiles à crochet. Pourtant, il apparaît assez nettement que le site de Vertignécourt avait décliné avant le conflit. En effet, les documents du Moyen Age n'évoquent que quelques « gagnages ». Quant à la tradition, elle renvoie aux templiers. Vertignécourt appartenait au prieuré de Salornnes et plusieurs cantons du finage rappellent ce lien <sup>(476)</sup>.

▪ *Hunding (désertion n°60, commune de Puttigny).*

Au sud de Puttigny, sur la rive gauche de la Petite-Seille, le finage de Puttigny par sa structure indique également une réorganisation imputable à au moins une désertion. Il s'agit d'Hédival. Cette ferme seigneuriale est signalée en 1296 comme propriété de l'abbaye de Salival, mais il s'agit en fait d'une ferme reconstruite sur un site plus ancien (peut-être même avec des assises gallo-romaines). Les fondations pourraient être celles d'une localité nommée Huding ou Hudingén et signalée par H. Lepage comme un village disparu à Hampont. Les deux formes toponymiques sont proches. Huding est relativement ancien puisqu'il est attesté dès 822. Mais la filiation Huding/Hédival n'est pas aussi évidente que cela, puisqu'en 1507, on signale encore une ferme de Hundingén à Hampont. En fait, il s'agit très probablement de la même ferme, comme celle d'Olimpré plus à l'ouest, son assise territoriale est à cheval entre Hampont et Puttigny. La partie Hampont appartiendrait aux comtes de Salm et celle de Puttigny relèverait de Salival.

▪ *Villers (désertion n°61, commune de Puttigny).*

Entre Puttigny et Vannecourt, le site de Villers au nord du village de Puttigny. Il est encadré par des cantons qui renvoient à des terroirs tels les « maix de Villers » et le « Pâtural de Villers ». Ce site prolonge une nébuleuse reconnue le long du ruisseau de Longepié avec le site de l'ancien ermitage Sainte Ursule. Concernant le finage de Puttigny, les sites de désertions sont encore plus nombreux. A. Simmer <sup>(477)</sup> recense les désertions de Zencourt/*Silciniaga* (localité attestée en 814), Verloncourt et Betingen, mais nous n'avons pas trouvé d'éléments permettant d'étayer ces sites.

---

<sup>475</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>476</sup> Grands et Courts Salornnes, Corvées...

<sup>477</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

▪ *Saint-Eloy (désertion n°62, commune de Hampont).*

A Hampont, on trouve également des indices de désertions concernant un ancien ermitage : Saint-Eloy, attesté dès 1106 sous la forme *Elizgencicurtis*. La forme finale du nom « -curtis » renvoie à une structure du type villa. Il s'agit, une fois encore, d'une petite structure. La chapelle qui a réussi à se maintenir jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle confirme la pérennité des sites religieux (église ou chapelle) bien longtemps après la désertion. Il semble qu'il faille retenir la présence de ces anciens ermitages comme un indice de la présence d'une localité désertée.

▪ *Brouch (désertion n°63, commune de Hampont).*

Le village de Bruch ou Brouch, dont nous avons déjà ébauché l'histoire qui se lie avec la construction de Val-de-Vaxy est une désertion problématique. Elle est solidement étayée par les archives, bien que son site n'ait pas été identifié avec précision. En 957, le Comte Raimbaud donne la *potestas* de Bruch/Brouch à l'abbaye de Gorze. Cette *villa* de Brouch est un ancien *fiscus* totalisant 21  $\frac{3}{4}$  manses, soit probablement 80 à 100 habitants, ce qui fait de lui un gros village avec un finage équivalant à 350 - 400 hectares <sup>(478)</sup>. Selon C.Ed. Perrin <sup>(479)</sup>, ce village serait proche de Vertignécourt et de Hampont. Pourtant, il faut s'interroger sur le nom de Brouch qui provient probablement de « *Bruoh* » <sup>(480)</sup>, le marécage. Au nord-est de Hampont se trouve le village de Obreck soit « ober Bruch » qui, signalé également au XII<sup>e</sup> siècle, ne peut être confondu avec Brouch. Dans le même ordre d'idée, de part et d'autre de l'Albe sur le territoire de Virming, on peut relever Ibrick et Obrick. Brouch serait alors le pendant d'Obreck dans une structure double comme on peut en relever fréquemment autour des cours d'eau. Cette interprétation peut être étayée par la tradition qui rapporte que Obreck et Hampont avaient jadis des liens communautaires ( ?).

C'est donc à la confluence entre la Petite-Seille et le ruisseau de Château-Voué qu'il conviendrait de situer le village et non dans le secteur compris entre Vertignécourt (Puttigny) et Hampont. Au nord de Hampont et à l'ouest d'Obreck, dans le coude de la Petite-Seille, H. Lepage <sup>(481)</sup> signalait une désertion apparemment de l'époque moderne : le village de Carey, ou de Cany. On peut se demander si Cany/Carey et Bruch/Brouch ne sont pas le même village (double dénomination) ou si Carey n'est pas une recolonisation. Toutefois, le toponyme « Cany » semble très ancien et relativement stable dans sa structure, ce qui permet d'invalider cette hypothèse.

Le moulin de Brouch, dans le dénombrement des biens de l'abbaye de Saint-Arnould, est situé sur le territoire de Hampont et non sur celui de Burlioncourt. Il ne faut donc pas chercher Brouch dans ce secteur de la Petite-Seille, mais à proximité du ruisseau de Château-Voué, probablement face à

---

<sup>478</sup> J. Peltre donne pour taille moyenne du manse 16 hectares. On peut estimer la taille des manses à 350 hectares auxquels il convient d'ajouter les éléments de l'*indominicatus*. Bruch représenterait donc 1/3 du finage actuel de Hampont.

<sup>479</sup> Perrin C. Ed., (1938) - *Ibid.*

<sup>480</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>481</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

Obreck. Les recherches entreprises par Ph. Bruant <sup>(482)</sup> dans le secteur compris entre la route de Wuisse et le ruisseau de Château-Voué n'ont rien donné de significatif, au point qu'il se demandait s'il s'agissait d'un village disparu. Pourtant, la donation et les censiers étayaient l'existence d'un village. Il n'y a d'autres traces écrites de ce toponyme qu'en 1268, date à laquelle il est signalé comme moulin sur le territoire de Hampont, ce qui indiquerait une localisation proche de la confluence Petite-Seille, ruisseau de Château-Voué, mais cela n'est pas vérifié par la prospection. Si on retient l'idée que Brouch est le pendant d'Obreck, cela ne place toutefois pas le village à proximité du ruisseau. Un autre élément entre en compte pour essayer d'identifier plus précisément le site de Brouch, il s'agit du tracé d'un ancien diverticule et/ou voie saunière qui vient de Marsal et qui passe par Obreck.

On peut estimer que Brouch se trouve également sur cet axe. Or, on relève un canton du territoire de Hampont qui porte un toponyme, en « -ing » : Besseling. La photographie aérienne verticale révèle à cet endroit une tache (?), des cantons de petites tailles, ainsi qu'un hiatus parcellaire lié à une réorientation du sens des labours d'un petit bloc de parcelles. Ce canton est dans le secteur probable de Brouch. Peut-il s'agir d'une forme toponymique double ? On peut supposer que Besseling <sup>(483)</sup> et Brouch soient la même localité. Il faut noter qu'ils se trouvent à proximité du site de la « Motte » <sup>(484)</sup> grosse colline artificielle, encore mal identifiée, également à proximité de l'ancienne route.

On peut en déduire que Brouch a disparu précocement, probablement avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Brouch est exemplaire puisqu'il est possible d'estimer à la fois la superficie de son finage et sa population. Mais les causes de sa désertion sont inconnues. La disparition du village de Brouch expliquerait en partie l'importance du territoire de Hampont qui recèle d'ailleurs d'autres désertions sur lesquelles nous reviendrons.

▪ *Cany et Petit Cany (désertions n°64 et 65, commune de Burlioncourt).*

Nous avons évoqué une autre désertion dans ce secteur de confluence d'entre Petite-Seille et ruisseau de Château-Voué, il s'agit de celle de Cany, Cani ou Carey (*Canonicurtis/Chanoncourt*). Les sources écrites signalent l'existence d'un ban, d'un moulin et d'une dîme sur le ban de Cany. Selon H. Lepage <sup>(485)</sup>, le village de Cany aurait été déserté durant la guerre de Trente Ans, mais les sources ne révèlent pas la présence d'un tel village. En effet, lorsque l'abbaye de Salival entre en possession du moulin et du ban au XIII<sup>e</sup> siècle, le village n'est plus mentionné, on peut penser qu'il n'existait plus. Le cadastre ancien révèle 6 cantons portant la dénomination de Cany groupés en deux ensembles, l'un à l'est de la route de Burlioncourt à Hampont et l'autre à l'ouest, portant la mention de « Petit Cany ».

---

<sup>482</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>483</sup> Si Besseling - Brouch n'est pas qu'un doublet toponymique, alors il faut reconnaître en Besseling un troisième site de désertion.

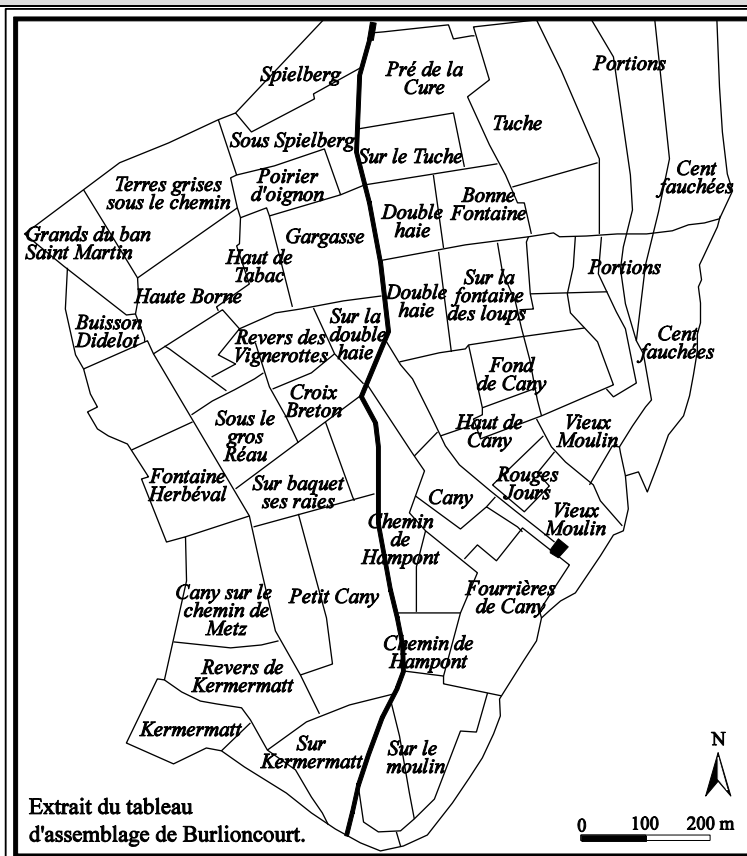
<sup>484</sup> Berton R., dans *la mémoire du sol*, pose le problème de l'origine du site (protohistorique ?).

<sup>485</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

Le groupe Cany sur le versant est de la « passe de Cany » est lié à deux cantons en contrebas, portant la dénomination de « vieux moulin » sur la Petite-Seille avant la confluence avec le ruisseau de Château-Voué. Or les archives révèlent que le moulin de Cany a été détruit au XVII<sup>e</sup> siècle par les habitants de Burlioncourt, d'où l'hypothèse de H. Lepage d'une destruction lors de la guerre de Trente Ans. En fait, le moulin s'est maintenu comme à Brouch, il a même été reconstruit en aval et a été rattaché au village de Hampont en 1808.

Croquis n° 137

BURLIONCOURT : CANY.



Le tableau d'assemblage du cadastre de Burlioncourt révèle partiellement l'ancien ban de Cany de part et d'autre de la route de Hampont à Burlioncourt. Il occupe une partie de l'interfluve entre la Petite-Seille et le ruisseau de Vannecourt. On peut remarquer plusieurs éléments agraires tels que des fourrières, des moulins, des vignes ainsi que des cantons de haies qui semblent limiter le finage au nord.

Les cantons de Cany (est) correspondent apparemment au village disparu de Cany, mais cela n'explique pas le site ouest de Petit Cany. S'agit-il d'une annexe ? La tradition évoque un village de Carey disparu lui aussi mais n'ayant laissé qu'un moulin. Ce village, H. Lepage le place à 4 kilomètres (?) au sud du village de Burlioncourt ; il signale également que les terres du village déserté ont formé des communaux. Cette situation correspond à celle des deux Cany (à l'exclusion de la distance qui ne nous place plus à Burlioncourt).

On peut penser que Cany et Carey sont un seul et même village, mais s'agit-il du grand ou du petit Cany ? Deux cantons portant le nom de « double haies », encadrant un chemin d'exploitation, matérialisaient probablement l'ancienne limite entre les bans du ou des Cany et celui de Burlioncourt.

Pour Cany, les recherches entreprises par Ph. Bruant <sup>(486)</sup> reprennent des travaux antérieurs, notamment ceux de J.A. Schmit <sup>(487)</sup>. La découverte sur le site de pierres et de tuiles à crochet semble indiquer une désertion ultérieure et confirmer la désertion d'époque moderne. Pourtant, Ph. Bruant relevait le problème de confrontation entre archives et l'affirmation de J.A. Schmit, sans toutefois remettre en cause celle-ci. Il concluait : « *Cany semble bien avoir été une création de Burlioncourt sous forme d'annexe, ce qui expliquerait que Cany n'ait pu se relever d'une catastrophe...* ». Nous reviendrons ultérieurement sur cette conclusion.

▪ *Saint-Martin (désertion n°66, commune de Burlioncourt).*

Le ban de Burlioncourt abrite d'autres désertions qui fournissent moins d'indices que celle de Cany. Dans sa *statistique*, H. Lepage <sup>(488)</sup> signalait la présence de plusieurs écarts au nord de Burlioncourt, ainsi qu'un endroit nommé la « vieille église » où, en 1840, on aurait, suite à des travaux, trouvé deux puits et des décombres. S'agit-il d'une petite localité ? Selon H. Lepage, cette vieille église servait à l'ensemble des communautés du ban de Burlioncourt. Elle appartenait à l'abbaye de Longeville. Selon E. Grosse <sup>(489)</sup>, le village de Burlioncourt était formé de deux hameaux relevant l'un de l'évêché de Metz et l'autre du duché de Lorraine. Sur le ban de Burlioncourt, on trouve une dénomination de « ban Saint-Martin ». Cette dédicace est celle du saint patron de l'abbaye de Longeville et non celle de l'église actuelle. La présence d'un territoire et des vestiges semblent confirmer l'affirmation de E. Grosse. Il existait au sud de l'actuel village de Burlioncourt, un village-hameau ayant rang de paroisse. Pour le distinguer du Burlioncourt ducal, le hameau sera nommé Burlioncourt Saint-Martin. Cany et Burlioncourt dépendaient alors de cette paroisse.

La période de désertion de Burlioncourt Saint-Martin semble tout aussi incertaine que celle de Cany. En effet, l'église a pu pendant un temps se trouver isolée, la désertion du lieu n'entraînant pas automatiquement la disparition de l'église. L'absence de précisions dans les archives laisse à penser que la désertion ancienne peut être concomitante à celle de Cany. Une des premières conséquences de la désertion concerne le regroupement au sein du site de Burlioncourt des deux communautés de droit (ducale et abbatiale). On peut évoquer une concentration des hommes sur un seul site. Le village en forme de « L » est-il le résultat de cette association ? Il s'agit là d'une simple hypothèse qui serait très séduisante.

Si le sud du finage a connu de profonds remaniements, le nord du ban a subi également ce phénomène de désertions conduisant à une concentration complète de l'habitat sur le site actuel de Burlioncourt.

---

<sup>486</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

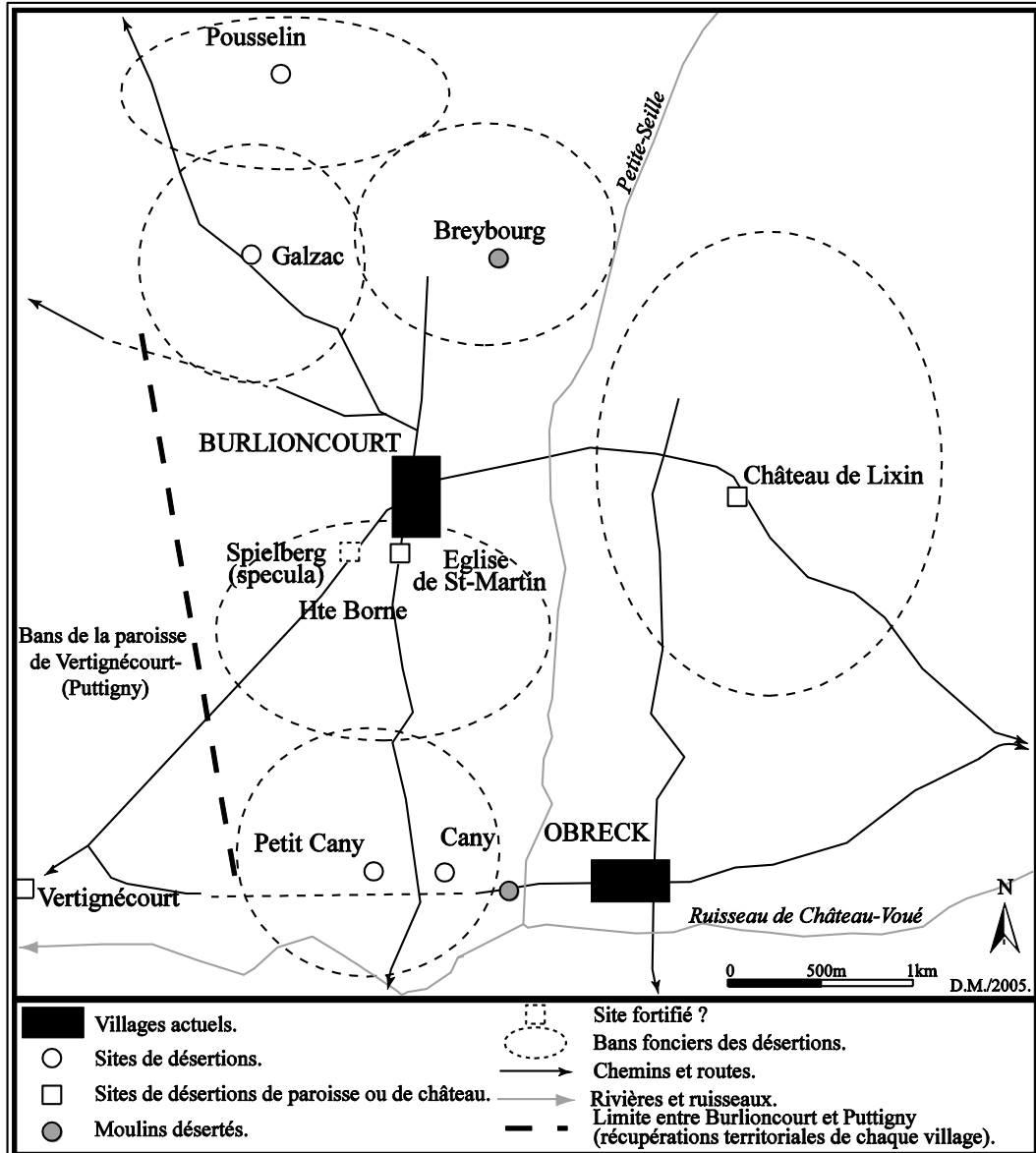
<sup>487</sup> Schmit J.A., (1879) - *Ibid.*

<sup>488</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>489</sup> Grosse E., (1992) - *Département de la Meurthe, Dictionnaire historique et statistique*, T1, réédition, collection Monographies des villes & villages de France, Res Universis, Paris, 207p.

Carte n° 138

LE FINAGE DE BURLIONCOURT ET LES DESERTIONS.  
ESSAI DE RECOMPOSITION DE LA STRUCTURE FINERALE ET  
PAROISSIALE.



Le produit de la recherche de *Wüstung* sur le finage de Burlioncourt entraîne une constatation évidente : l'habitat au Moyen Age était dispersé en 6 à 7 groupes plus ou moins modestes, unis sur un territoire : la paroisse. Ce constat soulève le problème de l'origine du géosystème finage. La propriété, les droits ont-ils un lien direct avec le système agricole, ou ce dernier est-il indépendant des droits de propriété ? Le seigneur ne percevait alors que le produit de la récolte de la communauté sans avoir de liens avec le système mis en place par celle-ci. Petit Cany, Cany, Galzac, Burlioncourt, Burlioncourt Saint-Martin... ont-ils tous un ban d'exploitation ?

Il faut remarquer que seuls les cas de Lixin et de Pousseling posent des problèmes d'intégration avec partage des bans entre villages limitrophes et naissance d'écarts. L'origine d'une telle organisation paysagère est à chercher dans la naissance des « domaines » associables au maillage des premières paroisses. L'éclatement constaté de l'habitat serait alors un héritage d'anciens écarts de ces domaines gallo-romains ou mérovingiens. Leur maintien s'expliquerait par les donations de fractions de domaines, apparemment sans remettre en cause le système unitaire de l'exploitation, d'où la relative facilité des fusions de communautés lors des désertions.

▪ *Galzac (désertion n°67, commune de Burlioncourt).*

Au nord-ouest du finage, à l'ouest du chemin de Burlioncourt à Dalhain, se trouvait également un petit hameau du nom de Galzac <sup>(490)</sup>. Deux cantons portent encore ce nom sur le finage de Burlioncourt, mais on retrouve le même toponyme à Vannecourt. Le plus petit, composé de plusieurs blocs de parcelles, semble correspondre à un ancien *kern*. A proximité de ces deux cantons, on remarque un troisième site nommé le « ban arpenté » où le parcellaire régulier indique une réorganisation, peut-être d'anciens communaux ? Comme précédemment, l'absence de sources écrites concernant Galzac laisse présager une désertion ancienne. Elle ne correspond pas aux désertions modernes qu'évoque H. Lepage.

▪ *Lixin, Château-Lixin (désertion n°68, commune de Burlioncourt).*

Le territoire de Burlioncourt présente une morphologie particulière avec une excroissance sur la rive droite de la Petite-Seille formée par les cantons du ban de Lixin <sup>(491)</sup>. Selon la tradition il s'agirait d'une partie de l'ancien ban d'un village disparu entre Burlioncourt et Obreck. Pour H. Lepage, le village aurait disparu lors de la guerre de Trente Ans <sup>(492)</sup>. Les recherches entreprises sur le territoire de Burlioncourt par Ph. Bruant <sup>(493)</sup> n'ont rien révélé de significatif, à tel point qu'il avait émis des doutes concernant l'existence d'un village, considérant qu'il pouvait s'agir d'un hameau de quelques maisons plus ou moins dispersées et disparues au Moyen Age. Ph. Bruant avait noté le toponyme de « Château Lixin », et on peut penser à la présence d'une structure féodale comparable à celles de Dordal à Lidrezing, de Château-Voué ou de Château-Bréhain. Pourtant, l'absence apparente de vestiges de fortifications renvoie à une structure plus ancienne peut-être une motte ? Il faut remarquer que le hameau/château de Lixin se trouvait sur le même diverticule/voie saunière que Brouch, Obreck ou plus au nord Radange à Haboudange.

▪ *Pousseling et Breybourg (désertions n°69 et 70, communes de Burlioncourt et Dalhain).*

Dans le secteur nord du finage de Burlioncourt, au voisinage de Dalhain, A. Simmer <sup>(494)</sup> signale une autre désertion du nom de Pousseling. Le village se serait trouvé sur le territoire de Dalhain. Mais on peut relever quelques indices de cette désertion par l'observation des parcellaires. Ces derniers révèlent une organisation très systématique du nord du finage entre Burlioncourt et Dalhain. Ces réorganisations d'époque moderne, probablement postérieures à la guerre de Trente Ans, indiquent un remembrement et on peut penser qu'il s'agit d'une reprise de terres après désertions (peut-être une réorganisation de communaux). Elles prennent en compte également un probable écart colonisateur du Moyen Age nommé Breybourg (peut-être une ferme-moulin) déserté vraisemblablement au XVII<sup>e</sup> siècle.

---

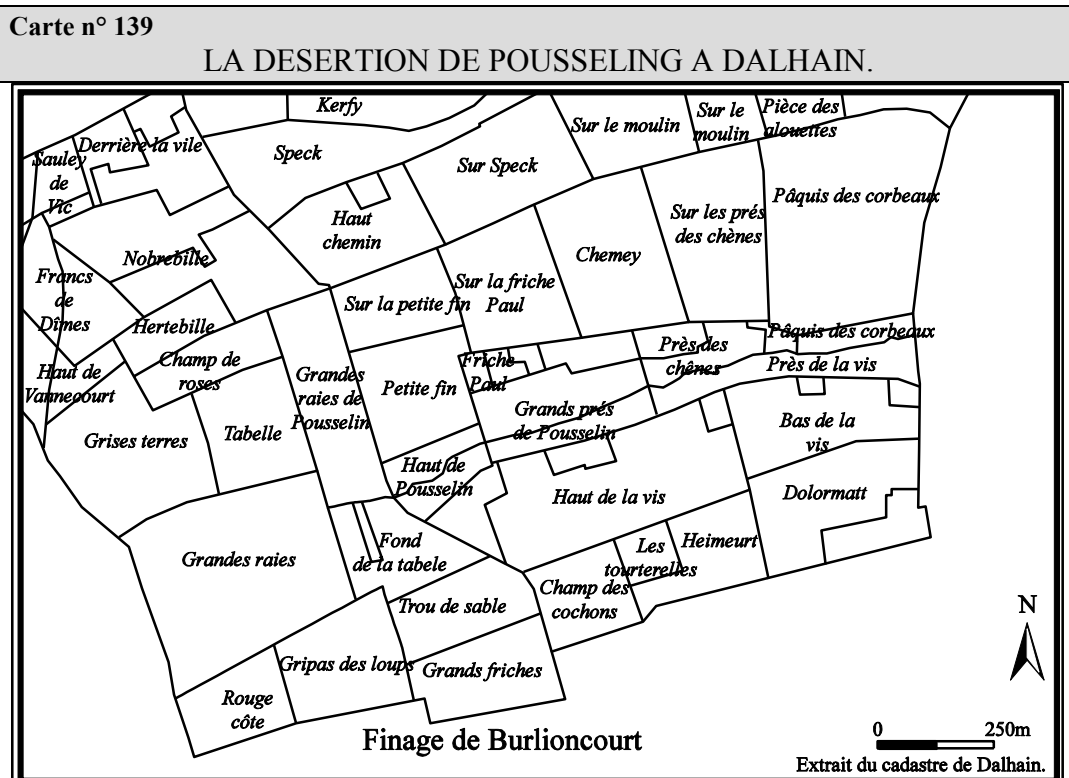
<sup>490</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>491</sup> ADMM, série H. 1253.

<sup>492</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>493</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>494</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*



Concernant le finage de Dalhain, se retrouve dans 3 cantons couvrant une surface assez importante (Grandes Raies de Pousseling, Haut de Pousseling, grands prés de Pousseling). Autour de ces trois cantons gravitent d'autres toponymes significatifs tels la « petite fin », la « friche Paul », les « Grandes Friches »... indiquant l'abandon de terres et l'existence d'un ancien territoire. On peut estimer le site probable du village-hameau sur le chemin diverticule de Burlioncourt à Dalhain.

Le finage de Burlioncourt recèle une organisation complexe avec un habitat que l'on peut qualifier de « dispersé » sur des micro-finages. Ces hameaux gravitaient autour de la paroisse de Burlioncourt Saint-Martin, même lorsque celle-ci s'est trouvée désertée. Il est resté localement des écarts, souvent des moulins, tel Cany-Carey ou des recolonisations telle Breybourg, mais ils ont été démantelés pour la plupart au XVII<sup>e</sup> siècle. Les arpentages d'époque moderne des terres périphériques (anciens communaux) confirment l'intégration totale du finage par la seule communauté restante. Une des conséquences les plus nettes du nombre des désertions et de l'intégration du finage concerne l'absence totale et ancienne de forêts ou de boisements. La présence, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, d'un four à chaux soulève le problème de l'alimentation en bois, auquel il conviendra de s'intéresser dans un autre chapitre.

▪ *Niving (désertion n°71, communes de Bellange et Dalhain).*

A Bellange, on peut relever une désertion recensée par A. Simmer<sup>(495)</sup>, celle de Niving/Neuvin au sud du village. Contrairement aux situations précédentes, il n'y a pas de structures parcellaires et cantonales atypiques. En fait, le cadastre révèle un seul et unique canton très massif aux parcellaires lanières, produit apparent d'un remembrement moderne au dessin systématique. Ce canton semble se rattacher à des cantons dénommés « Ban Saint-Georges » au contact

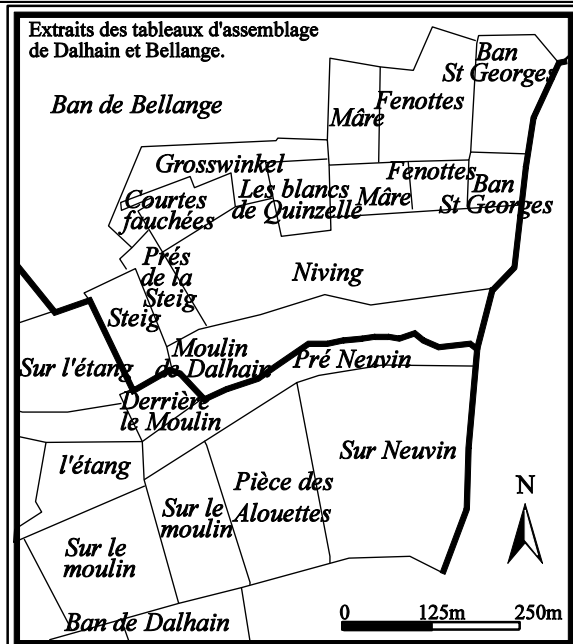
<sup>495</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*



d'Haboudange sans pour autant trouver des ramifications certaines sur le ban de cette commune. Le ban de Saint-Georges, présent sur les deux finages de Bellange et de Haboudange, couvre deux désertions Niving et Radange ; il renvoie également à la Collégiale Saint-Georges de Nancy, héritière des biens du prieuré de Salonnnes. Il paraît difficile d'aller plus loin dans l'interprétation du toponyme.

Carte n° 140

LA DESERTION DE NIVING A DALHAIN.



Concernant des liens éventuels avec Dalhain, il faut noter l'importante modification des dessins parcellaires et des linéaments paysagers dans ce secteur sud et est des finages de Dalhain et Bellange. Ainsi les réorganisations parcellaires ont presque totalement gommé l'ancien chemin diverticule de Burlioncourt à Bellange. Il est difficile d'estimer clairement les recompositions territoriales, dans la mesure où on relève des indices de désertions situées à Haboudange. Nous reviendrons sur celles-ci ultérieurement.

▪ *Calveling (désertion n°72, communes de Bellange et Dalhain).*

Les indices sont encore plus nombreux pour la désertion de Calveling, elle aussi sur le territoire de Dalhain. On retrouve 7 cantons indiquant un lien avec Calveling, ils permettent d'ailleurs de donner une image assez précise du finage et des terroirs de la désertion. Ainsi on peut relever les « Prés de Calveling », le « Fond de Calvelin », les « Grises terres de Calveling », les « Crésailles de Calvelin » (probablement le site du village avec les meix), « Sur Calveling », « Grandes raies de Calveling ». En fait, les toponymes relatifs à Calveling occupent la totalité d'un carré limité au sud par l'actuelle RD. 674, à l'est par le ruisseau du Petit Etang ou de Dalhain dont le nom ancien était d'ailleurs le ruisseau de Calveling. Cette ligne hydrographique est renforcée par « la haie Saint-Vendelin » qui sépare le territoire de Calveling.

▪ *Deux Maisons et Saint-Vendelin (désertions n°73 et 74, communes de Bellange, Bréhain et Dalhain).*

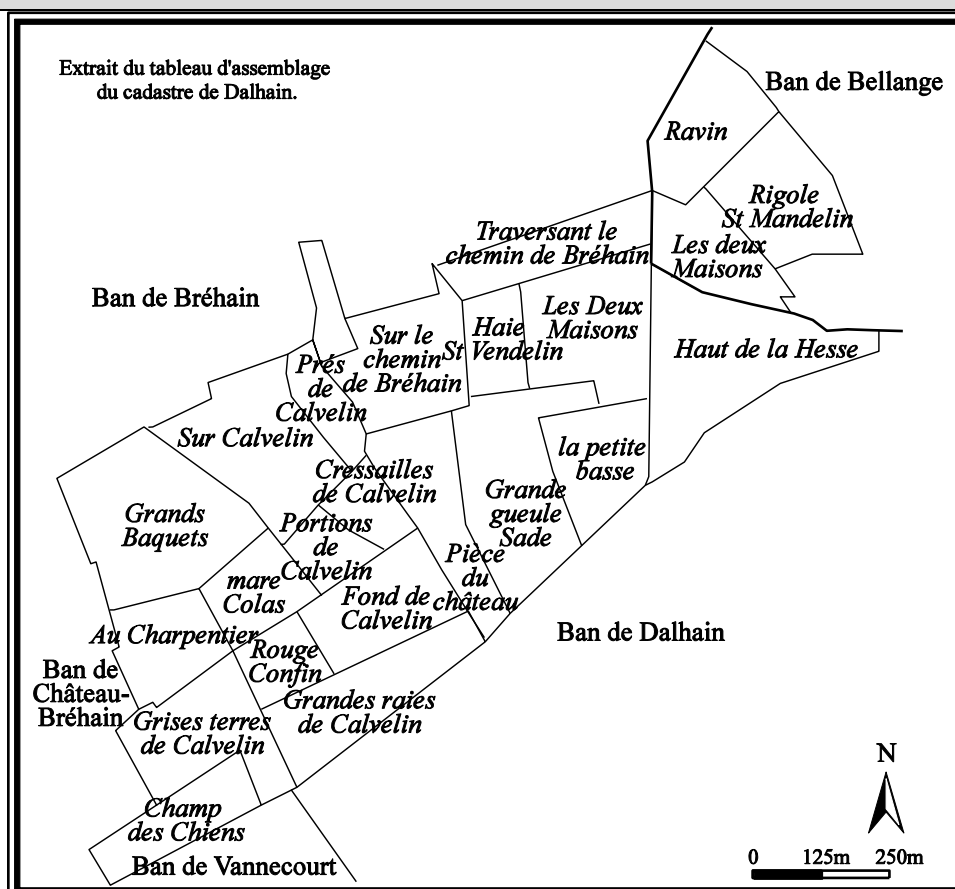
A l'est de Calveling, on trouve le cas de « Deux Maisons ». Ce site encore habité au XIX<sup>e</sup> siècle soulève un problème plus complexe. En effet, il semble y avoir eu un ban dont l'assise foncière a été partagée entre Dalhain, Bréhain et Bellange. C'est donc apparemment le vestige d'une désertion plus ancienne. Cet écart, modeste si on en juge par l'indication du toponyme, correspondait probablement à un ban seigneurial nommé Saint-Vendelin, toponyme que l'on retrouve à Bréhain et Dalhain. Saint-Vendelin était un ermitage sur le ban de

Bréhain. On peut se demander s'il s'agit d'une colonisation avortée ou bien plutôt d'un hameau dépendant d'une institution religieuse dédiée à Saint-Vendelin ou plutôt Saint-Vendel. La position de « Deux Maisons » par rapport au ban seigneurial, suggérée par les toponymes de cantons des trois villages concernés par la désertion, soulève une interrogation car le site apparaît décentré par rapport au ban qui est plus étendu sur le territoire de Bréhain. Peut-il s'agir d'un décalage du site (un glissement ?) lié à une première désertion, suivie d'une tentative de création d'une ferme écart afin de préserver des droits au moins à Dalhain et Bellange, ou bien s'agit-il de deux sites liés, un village et son écart ?

On peut relever plusieurs indices qui semblent révéler une désertion plus importante que celle de « Deux Maisons ». Ainsi, le dessin parcellaire au sud du village de Bréhain souligne un hiatus par rapport aux plus anciens linéaments du paysage, à savoir : les voies saunières et/ou diverticules. Ainsi, le vieux « chemin de Vic » venant de Dalhain et joignant Marthille se trouve certes oblitéré par la désertion de « Deux Maisons », mais également un kilomètre plus au nord, entre Bréhain et Marthille. Là, le carrefour entre le « chemin de Vic », le chemin de Bellange à Bréhain et le chemin de Château-Bréhain à Pévange a été profondément modifié par des remembrements massifs.

Croquis n° 141

CALVELING ET SAINT-VEDELIN.



En fait, cette situation révèle une réorganisation des parcellaires de Bréhain avec l'effacement du chemin de Château-Bréhain à Pévange. Ce remembrement concerne notamment les cantons des « Quarts », de « Saint-Vendelin », du « Petit Etang »... On peut donc penser que Saint-Vendelin était un village et que Deux Maisons était un écart de ce même village. En effet, sur le territoire de Bellange, jouxtant le canton dit « les Deux Maisons », on trouve un canton « Rigole Saint-Mandelin » qui paraît être une forme altérée de Saint-Vendelin.

Les désertions de Calveling et de Saint-Vendelin/Deux Maisons n'ont apparemment pas produit les mêmes effets, puisque dans le premier cas on assiste au transfert quasi intégral du finage de Calveling à Dalhain, dans l'autre cas il s'agit d'un partage du finage entre les trois voisins. Sans pouvoir apporter de précisions concernant la disparition des deux localités, on peut toutefois établir que les deux désertions ne se sont pas produites à la même époque et ont probablement des causes différentes. Une des causes qui peut être envisagée concerne l'histoire de Château-Bréhain. Cette place appartenait à la famille de Bayer de Boppart et fut prise d'assaut par les messins en 1443 <sup>(496)</sup>. Les villages qui en dépendaient furent pillés à cette occasion. Toutefois, ces désertions sont probablement antérieures.

▪ *Ibliacum vico ? (désertion n°75, commune de Bellange).*

Sur le site de Bellange, dans un rayon de 300 mètres du village, on peut relever plusieurs indices de désertions anciennes. Ainsi, à l'ouest du village actuel, on peut retrouver sur le cadastre ancien une structure parcellaire très dense portant le nom de « vieilles chènevières », ce canton est lié au site du « Moulin d'en haut », mais chènevières et moulin n'ont jamais eu de lien, il est probable qu'il s'agit d'un site d'habitat originel. Le site se trouve sur un chemin allant de Bellange à « Deux Maisons ». Un second site à 300 mètres au nord-est du village au lieu-dit « Patural de Bours », anciennement les « vieilles Chaumières », a révélé des fondations gallo-romaines, le toponyme toutefois semble renvoyer à une occupation moins ancienne. On retrouve dans ce secteur une forme toponymique en « -ing » altérée avec la « croix de Péterlé ».

Pour comprendre l'évolution paysagère de ce secteur, il faut revenir sur l'histoire de Bellange. Celle-ci était une des localités les plus anciennes du secteur puisque les historiens considèrent qu'il s'agit du centre d'un ancien fisc mérovingien, où il est possible que l'on ait battu monnaie. A. Simmer l'identifie à *Ibliacum* <sup>(497)</sup> dont on trouve la trace sur une monnaie. Or, c'est autour de Bellange que l'on recense ces nombreuses désertions, Calveling, Niving, Pousseling, Deux Maisons/Saint-Vendelin... qui sont presque tous des toponymes en « -ing » ou en « -ange ».

En revanche, les toponymes actuels des villages du secteur de Bellange sont liés à la topographie ou à la végétation associée au préfixe « -heim » tels : Dalhain (la maison de la vallée), Bréhain (la maison du marécage)... Le toponyme

---

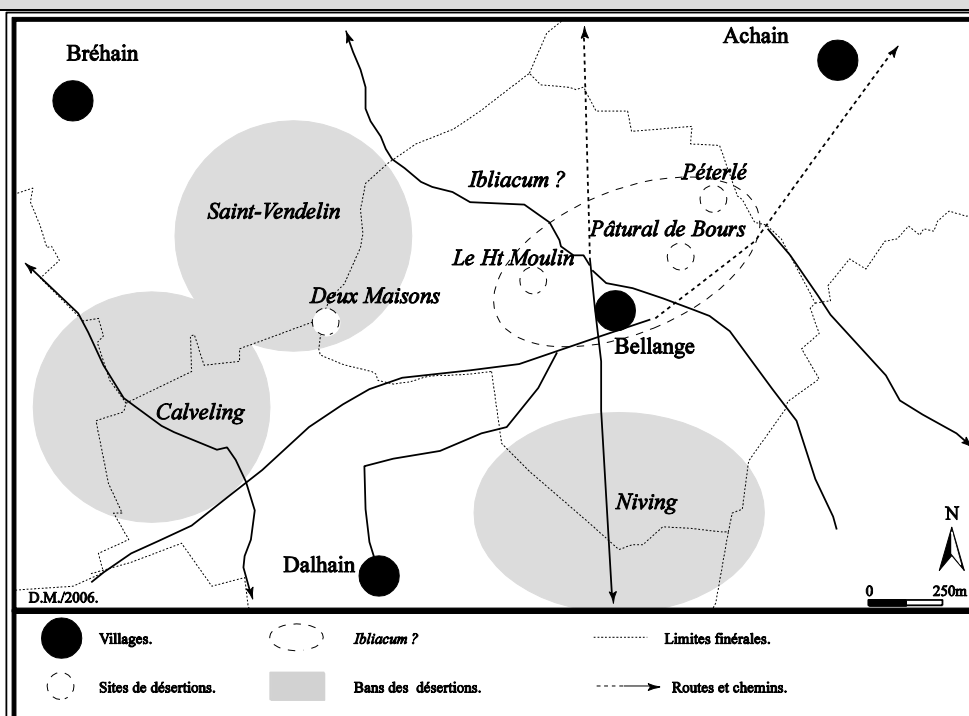
<sup>496</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>497</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

« -heim » renvoie à un habitat modeste, contrairement aux « *villae* » des « -ange » et des « -ingen », aussi pourrait-on conclure que les villages actuels du secteur de Bellange sont en fait nés de modestes écarts du fisc, alors que les petites « *villae* » plus importantes ont disparu ?

Le site même de Bellange, à l'habitat apparemment éclaté en plusieurs entités, a été simplifié. Pour vérifier cette hypothèse, il faut essayer de suivre l'histoire du secteur. Ainsi, la situation telle que la présentent les archives est la suivante : Bréhain et Château-Bréhain ne formaient qu'une seigneurie et qu'une paroisse dédiée à saint Gengoult ; Dalhain et Bellange formaient une autre paroisse dédiée à saint Marcel. Apparemment, « Deux Maisons » était liée à saint Vendel, quant à Calveling et Pousseling, nous n'avons aucune idée précise, il est probable qu'ils appartenaient à la paroisse de Bellange. Le village de Bellange présente une dédicace atypique pour la région, alors que les deux autres dédicaces, saint Gengoult (<sup>498</sup>) et saint Vendel sont liées l'une à l'église toulaise et l'autre à l'église verdunoise. Cette interprétation est liée aux dédicaces de villages voisins tels : Saint-Epvre et Domèvre ou au groupe paroissial Moyenvic, Juvrecourt, Xanrey dépendant eux aussi de Toul. En revanche, la désertion de Saint-Vendelin renvoie au groupe de Verdun et son annexe de Tholey.

Carte n° 142  
PAROISSES ET DESERTIONS A *IBLIACUM/IBLIACO VICO*.



On peut constater que la majeure partie des villages et hameaux disparus se trouvait sur les axes viaires les plus anciens de ce secteur, voies saunières ou diverticules romains. Ces désertions ont indubitablement eu un impact sur la disparition ou l'effacement de ces derniers au sein du paysage. Ainsi, le vieux axe Cany-Burlioncourt-Bellange s'est trouvé interrompu par les désertions puis les remembrements qui ont affecté les finages de Niving et de Pousseling.

<sup>498</sup> Il s'agit d'une dédicace tardive.

Lier ce territoire de la paroisse de Bellange à l'abbaye de Tholey semble se justifier par la permanence de liens entre Bellange et l'archevêché de Trèves (où se trouvait Tholey) par le biais de l'abbaye de Neumunster propriétaire de dîmes à Dalhain et Bellange depuis 1180. D'autre part, nous avons déjà trouvé plusieurs villages dans le secteur appartenant à l'abbaye de Longeville, dont notamment Burlioncourt. Or, les deux abbayes dépendaient apparemment du même groupe familial lié à Adalgisel-Grimo, ce qui expliquerait une dédicace atypique dans la région. On peut penser que la paroisse de Bellange a éclaté en au moins deux groupes :

- le premier composé de Bréhain et Château-Bréhain (dont on peut supposer des liens avec l'Evêché de Toul) qui reçoit une dédicace nouvelle et en vogue vers l'an Mil : saint Gengoult,
- le second groupe formé de Bellange-Dalhain probablement Calveling et « Deux Maisons » conservant l'ancienne dédicace à saint Vendel.

La disparition du village de Saint-Vendel, qui était peut-être le siège paroissial, entraîne le transfert de l'église à Bellange et une nouvelle dédicace neutre à saint Marcel. En fait, il est probable que Bellange/*Ibliacum* était une forme aux bâtis éclatés, avec lequel le Bellange actuel n'aurait qu'une lointaine parenté. On pourrait déduire de cette hypothèse rétrospective que *Ibliacum* serait une forme assez éclatée avec une proto-paroisse dédiée à Saint-Vendelin dont il faudrait rechercher le site sur le territoire de Bréhain. Les sites de Deux Maisons, les Vieilles Chênevières, les Vieilles Chaumières/Péterlé/Peterling et Bellange ne seraient que le *vicus* d'*Ibliacum* <sup>(499)</sup>, autour duquel gravitaient des proto-villages descendant des *villae* périphériques tels Niving, Calveling ou Pousseling, appelés à disparaître et des modestes établissements ruraux appelés à s'émanciper tels Bréhain, Dalhain, Achain... Compte tenu des traces parcellaires, on peut penser que ces désertions sont postérieures au haut Moyen Age et qu'elles n'ont concerné que des modestes hameaux, groupes de quelques maisons. La structure est très comparable à ce que nous avons rencontré à Courcelles.

▪ *Radange (désertion n°76, commune de Haboudange).*

A Haboudange, on retrouve une désertion que nous avons déjà évoquée, il s'agit de Radange. Le lieu du village ainsi que l'ancienne saline sont assez facilement identifiables à partir de l'ancien cadastre. Une grande partie de son finage se dévoile également avec en bordure du village, dans le talweg du ruisseau de Bellange, les terres et prairies seigneuriales : les « Breitmatt », puis sur l'interfluve entre ruisseau de Bellange et ruisseau de Kemade, une zone de culture réoccupée en terres communes par Haboudange.

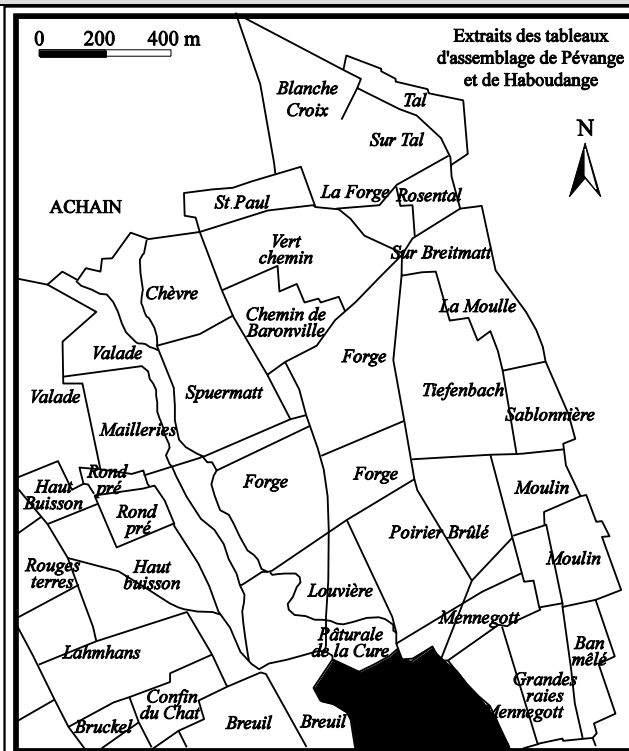
---

<sup>499</sup> Nous avons uni le site des Vieilles Chaumières avec Peterling, mais il est possible qu'ils n'aient aucun lien et qu'il faille chercher dans la croix de Péterlé un site de *Wüstung* tout comme Villerquin ou les deux bans Saint-Arnould et Saint-Georges...



Croquis n° 144

DEUX STRUCTURES MODESTES : LA FORGE-TIEFENBACH.



Les cantons au nord de Haboudange et à la périphérie est du ban de Pévange indiquent également la présence d'une ancienne forge qui semble avoir possédé sa propre assise territoriale compte tenu de l'extension des cantons de « Forge ». On peut remarquer également la présence possible d'un moulin : celui de Tiefenbach qui commandait un ban séparé de celui de Haboudange. Ce secteur de la Forge-Tiefenbach est probablement une autre partie du domaine seigneurial des comtes de Salm. L'imbrication des deux ensembles de la Forge et de Tiefenbach laisse soupçonner un ban commun, mais nous n'avons pourtant aucun élément permettant de l'étayer. Retenons l'idée de deux bans ou d'un même ban à deux moments différents de l'histoire. D'autre part, on peut se rendre compte également de l'importance des biens fonciers des comtes de Salm sur le territoire de Haboudange. Avec la saline de Radange et la Forge à Tiefenbach, ils

ont cherché à développer leurs ressources financières sans pour autant disposer réellement de structures suffisamment pérennes pour assurer une continuité de l'occupation humaine. En fait, la faiblesse de ces localités est liée à l'absence d'unité entre les écarts de Radange, de Tiefenbach ou de La Forge avec le centre économique-politique : le village de Haboudange. Ce dernier relevait des évêques de Metz et était le centre d'une seigneurie assez hétérogène.

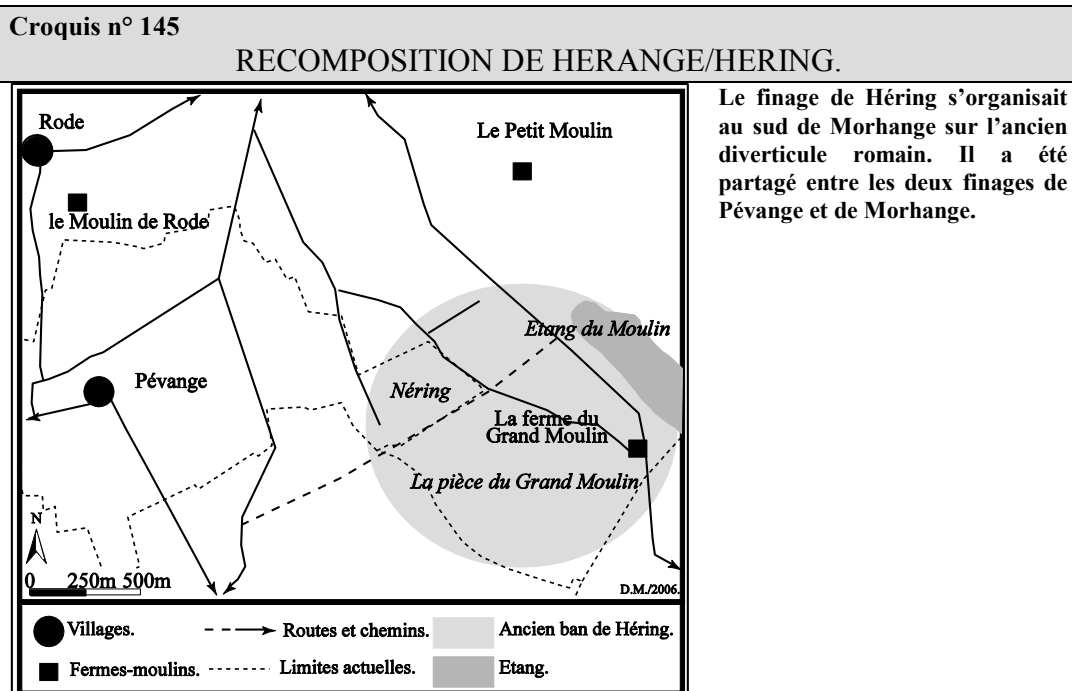
■ *Hérange (désertions n°79, communes de Pévange et Morhange).*

La désertion de Héring, Hérange ou Nérin, au sud-est de Morhange s'appuie sur de nombreuses sources. Le village semble avoir disparu au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>(500)</sup>. Selon L. Maujean, « il y avait à Héring un groupe de maisons échelonnées sur la voie romaine de Morhange à Tarquimpol »<sup>(501)</sup>. Il rapporte que l'on aurait trouvé à Héring « des substructions, des pierres taillées semblant provenir d'un bâtiment considérable et d'immenses souterrains que la tradition locale relie au château d'Haboudange »<sup>(502)</sup>. Il existait à Morhange un « ban de Ehring » distinct du ban de Morhange. Le village a donné son nom à une petite famille seigneuriale vassale des comtes de Salm.

<sup>500</sup> Le village existe encore en 1525, d'après le *Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, (1861) - « Pappier des noms et surnoms du fait et gouvernement de l'entreprise des paysans luthériens des bonnes villes et villaiges du Bailliage d'Allemagne, par ordonnance de nostre Souverain Seigneur Monseigneur le Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, visités, rédigés et examinés en toute diligence par Jehan de Helmestat, capitaine de Hombourg, et Jacob Berneringer, prévost de Chastel-Sallin, députés et ordonnés pour ce faire. Fait en l'an Mil cinq cens et vingt cinq, pp 1-228.

<sup>501</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid.*

<sup>502</sup> On peut penser que les vestiges archéologiques découverts ne correspondent pas au village de Héring, mais probablement à un niveau inférieur d'occupation du site à l'époque romaine. Sa localisation sur un ancien axe gallo-romain fournit un autre indice en faveur de cette interprétation.



▪ *Bride (désertion n°80, commune de Wuisse).*

Aujourd'hui en grande partie forestière, Le plateau de Bride-Koeking a abrité plusieurs localités dont on peut retrouver quelques vestiges archéologiques mais aussi, chose rare, quelques documents d'archives les concernant. Sans faire une prospection systématique des éléments du petit patrimoine archéologique agraire du plateau, on peut relever de nombreux indices d'une ancienne activité agricole par la présence de rideaux, mais aussi de billons. C'est avec la localité de Bride qu'il convient d'entamer cet inventaire, dans la mesure où cette dernière, bien qu'oubliée depuis longtemps, a laissé son nom à l'ensemble du massif forestier <sup>(503)</sup>. La tradition évoque toutefois une désertion de la guerre de Trente Ans, reprise par les auteurs anciens. La description laissée par J.A. Schmit <sup>(504)</sup> permet une localisation assez facile du site de Bride sur le ban de Wuisse où l'on distingue des monticules de pierres, vestiges des anciennes constructions. Le site se subdivise en deux ensembles oblitérés en partie par un étang et sa digue. Apparemment il s'agit d'une structure assez importante ayant rang de paroisse et possédant une saline au Moyen Age <sup>(505)</sup>. Le secteur est aujourd'hui en grande partie forestier, masquant les anciens terroirs de Bride. L'ancienneté de la recomposition forestière confirmerait que la désertion de Bride est plus ancienne que ne le prétend la tradition. On peut évoquer, comme dans le cas de Radange, l'abandon d'un site en raison de l'épuisement des sources salées, bien que cela semble bien insuffisant compte tenu de la taille apparente de la désertion.

<sup>503</sup> Le toponyme de Bride été repris également par la fusion des communes de Guénestroff et de Kerprich sous le nom de Val-de-Bride.

<sup>504</sup> Schmit J.A., (1879) - *Ibid.*

<sup>505</sup> ADMM, série B. 664.



▪ *Frézin (désertion n°81, commune de Sotzeling).*

J.A. Schmit <sup>(506)</sup> avait mis cette désertion en relation avec un autre site qu'il avait étudié : Frézin sur le territoire de Sotzeling. Il y avait découvert un trésor monétaire du XII<sup>e</sup> siècle, d'importantes couches de cendres, des poteries et des ossements de porcs et de chevaux. Il en avait déduit que Bride, comme Bérange et Frézin, avait pu connaître la même fin tragique. Comme à Bride, le site est aujourd'hui en grande partie forestier, partagé entre Sotzeling et Lidrequin <sup>(507)</sup>. L'ancien finage, identifiable en partie par la toponymie des anciens cadastres, occupe le versant gauche du vallon de la Banvoie, dans une organisation assez comparable à celle de Sotzeling, Lidrequin et Zarbeling.

▪ *Bérange (désertion n°82, communes de Château-Voué et de Wuisse).*

Avec Bérange, c'est une désertion incomplète que l'on retrouve sur les territoires de Wuisse et de Château-Voué. En effet, une ferme dénommée Bérange existe toujours, bien qu'elle ne soit pas exactement localisée à l'emplacement de l'ancien village. Paradoxalement, les archives de Bérange révèlent peu d'informations concernant l'ancienne localité, les droits relatifs au « village » de Bérange ne signalant que l'existence de quelques métairies et granges aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Pourtant cette localité est donnée comme nom d'un *pagus* au XI<sup>e</sup> siècle. Le site du « village », à 300 mètres de la ferme, s'organisait suivant trois rues, deux parallèles et une troisième transversale et oblique selon J.A. Schmit <sup>(508)</sup>. L'archéologie prospective révèle donc un site important dont seule la métairie de l'abbaye de Salival a réussi à se maintenir. J.A. Schmit et Ph. Bruant considèrent que la désertion était ancienne, avant le XII<sup>e</sup> siècle, et était le résultat de guerres (invasions hongroises, routiers...). Il paraît difficile de certifier une telle analyse dans la mesure où la faiblesse des sources ne signifie pas que le village ait disparu. On perçoit plutôt un lent déclin de la localité où l'abbaye de Salival s'est taillée un vaste domaine, cumulant les donations et restructurant celles-ci pour en faire la grosse métairie de Bérange. Si les comtes de Salm possédaient également des biens à Bérange, ces derniers sont liés à Wuisse (droit de vaine pâture notamment). On devine, avec le développement de la métairie de Bérange, un mouvement centripète de Bérange vers Wuisse pour les gens relevant du comte de Salm. On peut considérer dans une certaine mesure que Bérange formait une annexe de Wuisse et de son site fortifié : Château-Voué. Cela révèle donc une contraction des hommes sur un site central.

---

<sup>506</sup> Schmit J.A., (1879) - *Ibid.*

<sup>507</sup> Ecart de la commune de Conthil (57).

<sup>508</sup> Schmit J.A., (1877) - *Ibid.*

Photographie n° 57

BERANGE.



Inscrite dans une clairière de la forêt de Bride, à l'arrière plan sur la photographie, la ferme de Bérange occupe l'espace déserté par le « village » de Bérange sur la rive droite du ruisseau de Château-Voué. Au premier plan, on distingue l'étang de Wuisse ainsi que la ferme de Bichelibourg dont on peut penser qu'elle a réoccupé une partie de l'ancien ban de Bérange.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-082.

- *Arlange et Koeking (désertions n°83 et 84, communes de Château-Voué et de Wuisse).*

On peut deviner, avec Arlange et Koeking, le même phénomène qu'à Bérange. Le fief et le ban territorial, longtemps indépendants, ont été réunis au territoire de Wuisse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par le rachat de l'ancien relais de chasse des ducs de Lorraine par les comtes de Hunolstein, seigneurs de Wuisse.

Photographie n° 58

ARLANGE.



Arlange fait parti de ces petites structures agraires qui se sont réduites ou qui ont été remplacées par de simple ferme. Cette évolution a été déjà rencontrée très régulièrement au sein de cette étude.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°97-074.

En 1795, Arlange est définitivement rattaché à la commune de Wuisse après la vente du domaine d'Arlange comme biens nationaux. La constitution de la « grosse ferme » d'Arlange et peut-être celle de Koeking entraînent le déclin des localités probablement fragiles. Il est évident que le moindre épisode guerrier, comme le soulignait J.A. Schmit<sup>(509)</sup>, a pu entraîner l'abandon des sites et la

<sup>509</sup> Schmit J.A., (1879) - *Ibid.*

concentration vers Wuisse des rescapés, alors que les grosses fermes ont réussi à se maintenir, se reconstruire, accaparant peut-être des terres laissées vacantes. Koeking devait se situer probablement dans le secteur de la ferme de Haute Koeking. Au XII<sup>e</sup> siècle, c'est une cense au ban séparé de Château-Voué. Ces terres se trouvent d'ailleurs sur plusieurs finages (Wuisse, Zarbeling), mais à chaque fois, les bans restent distincts. La ferme de la Haute Koeking a été la propriété des comtes de Salm, or ces derniers ont hérité des possessions des comtes de Bar dans la « *pagus* de Bérange » avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Il s'agirait donc d'une désertion précoce, probablement au XI<sup>e</sup> siècle. S'il y a eu un jour un village à Arlange, sa désertion, elle aussi, est ancienne car le ban, la ferme et la chapelle d'Arlange sont donnés en 1081 par l'évêque de Metz à l'abbaye de Vergaville.

▪ *Balicourt (désertion n°85, communes de Château-Voué et de Wuisse).*

Le cas de la désertion du hameau de Balicourt pourrait être tout aussi fragile, s'il n'était reconnu comme une ancienne localité. Situé sur les territoires de Château-Voué et de Wuisse, sur le versant nord du ruisseau de Château-Voué, il est cité dans quelques textes anciens qui évoquent une localité<sup>(510)</sup>. Propriété des comtes de Salm, il disparaît probablement au XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècle. Son territoire a, semble-t-il, été partagé entre Wuisse et Château-Voué, puisque l'on retrouve des terres communes à Château-Voué, à l'emplacement même du ban de Balicourt ainsi qu'à Wuisse. Son territoire, de petite taille, était composé d'un terroir viticole sur le versant exposé sud-sud-est et de terres de labours probablement organisées en rideaux. Nous n'avons aucune idée de l'importance de la communauté qui occupait le site. Il est probable qu'une des raisons de son effacement soit due, à longue échéance, à l'influence de Château-Voué et au rôle protecteur du château. Dans ce cas, il s'agit d'une concentration des hommes et de l'habitat dans une structure qui se présentait éclatée, avant la guerre de Trente ans.

▪ *Bourmont (désertion n°86, communes de Salival et de Moyenvic).*

Bourmont est une désertion très précoce puisque son nom apparaît dans l'acte de 1195 de la fondation de l'abbaye de Salival à laquelle le ban de Bourmont appartenait. Mais, le village était déserté avant 1140. L'acte de 1195 délimite assez nettement l'ancien ban, ce qui permet encore aujourd'hui, une localisation assez précise sur le ban actuel de Moyenvic à gauche de la RD. 955 lorsque l'on vient de Salival. Ph. Bruant<sup>(511)</sup> a cherché à étudier ce site, il a repris les indices relevés par J.A. Schmit<sup>(512)</sup> pour localiser le site à l'intersection de la route de Salival et de la RD. 955. La découverte sur le site de tuiles gallo-romaines indique l'antiquité du lieu, confirmée par photographie aérienne qui révèle un site majeur de 4 hectares de développement. Il paraît évident de considérer que le Bourmont déserté n'est pas l'ensemble gallo-romain, mais une forme abâtardie de cette *villa*, peut-être le site a-t-il été réoccupé et squatterisé durant le haut Moyen Age ? Seules des fouilles permettraient de fournir une réponse à ces interrogations. Il paraît toutefois évident que Bourmont ait été un

---

<sup>510</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid.*

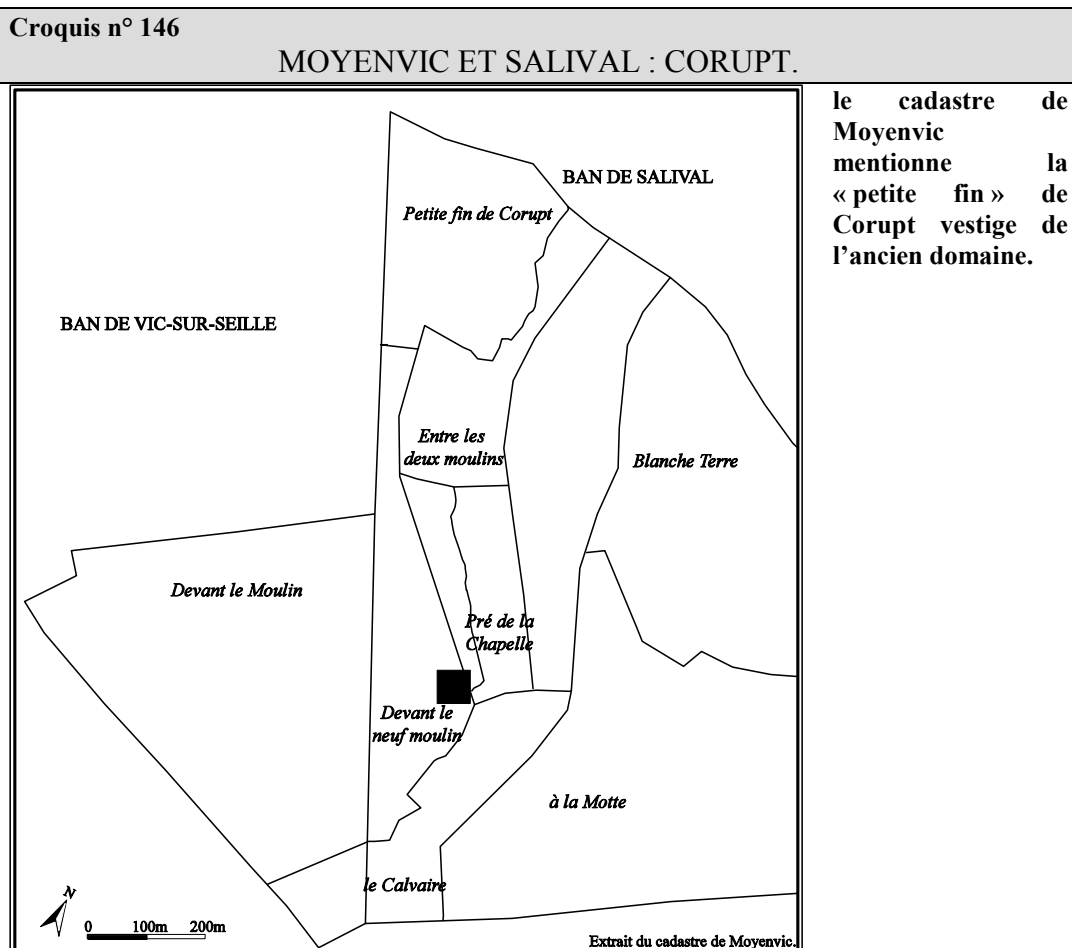
<sup>511</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>512</sup> Schmit J.A., (1872) - *Ibid.*

site assez réduit. Ce genre de site semble avoir été assez répandu au sein de la vallée de la Seille dans le secteur de Moyenvic.

- *Vachières, Corupt, Bérup* (désertions n°87, 88 et 89, communes de Salival et de Moyenvic).

En effet, la multitude d'actes donnant naissance au vaste temporel de l'abbaye de Salival révèle qu'outre Bourmont, il existait d'autres bans fonciers et des petites structures d'habitat que l'on peut considérer également comme désertés par la suite tels Vachières, Corupt, Bérup. Le nom de Vachières (<sup>513</sup>) signale une petite structure liée à l'élevage bovin. Apparemment, cette structure (grange ?) possédait son propre ban foncier distinct de Moyenvic et contigu à celui de Bérup. Bérup semble avoir été un écart plus important avec une désertion totale plus tardive, puisqu'en 1488 il existait encore à cet endroit une chapelle et un moulin (<sup>514</sup>). Comme Vachières, Bérup avait son propre ban foncier séparé de celui de Moyenvic. Corupt (<sup>515</sup>) semble correspondre au même type de structure. Il y avait un ban particulier ancien signalé dès le XII<sup>e</sup> siècle.



<sup>513</sup> Territoire de Moyenvic (57).

<sup>514</sup> ADMM. séries B 12 066, H. 1225, H. 1235 et H. 1249.

<sup>515</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

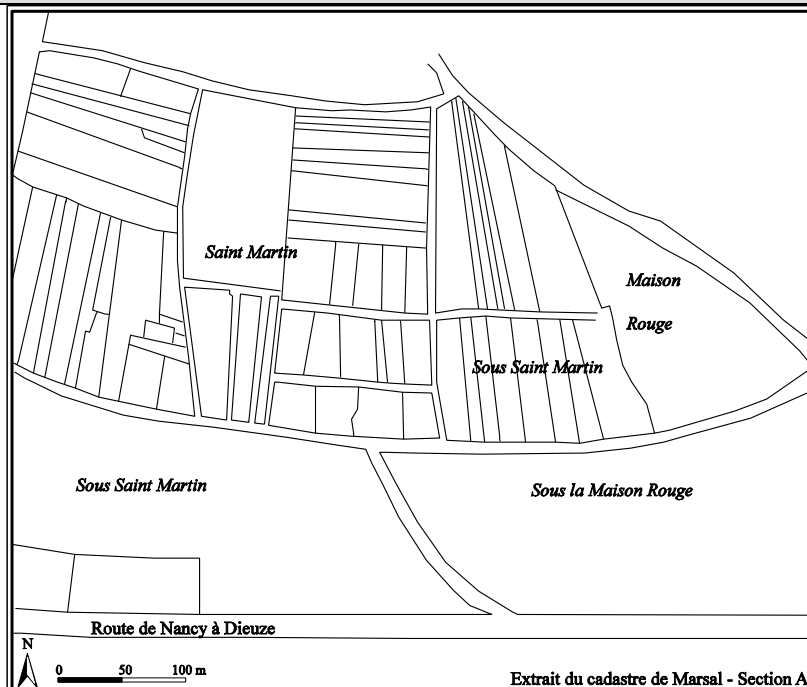
On peut penser que Corupt, dont il n'est resté qu'un moulin, a pu appartenir aux comtes de Hombourg qui ont élevé à proximité une motte castrale, à 350 m à l'est de la ferme dite « Moulin Neuf ». C'est là que B. Fajal, G. Giuliano, Ch. Kraemer <sup>(516)</sup> avaient repéré les vestiges d'un tertre de forme ovoïde de 60 mètres de diamètre avec une dénivellation sur le flanc est de 7 mètres. Selon les auteurs, il pourrait s'agir de la fortification du comte de Hombourg. En fait, tout un territoire semble se dessiner entre Moyenvic, Vic-sur-Seille et Marsal. Appuyés sur la côte Saint-Jean, les comtes de Hombourg, descendants des Folmar, contrôlaient le nord du finage actuel de Moyenvic avec Corupt, Bourmont (futur Salival), Bérup, Vachières, le « château de la Motte ». Apparemment on ne distingue aucune structure majeure. En fait, à l'exception de la motte castrale, on peut se demander s'il ne s'agit pas de vestiges fonciers d'un *fundus* gallo-romain.

▪ *Saint-Martin-lès-Marsal (désertion n°90, commune de Marsal).*

Avec Saint-Martin-lès-Marsal, c'est une désertion principale <sup>(517)</sup> qui intervient dans la réorganisation des finages de Marsal, Salival et Haraucourt-sur-Seille. Selon Ph. Bruant <sup>(518)</sup> qui a étudié la désertion, il faudrait considérer Saint-Martin comme un faubourg de Marsal. Ce faubourg aurait été détruit lors des transformations des fortifications de Marsal au XVI<sup>e</sup> siècle. En fait, l'idée que Saint-Martin-lès-Marsal soit un faubourg de Marsal paraît peu vraisemblable, Marsal n'a été fortifiée que tardivement (XIII<sup>e</sup> siècle).

Croquis n° 147

SAINT-MARTIN-LES-MARSAL.



Sur cet extrait du cadastre de Saint-Martin, on aperçoit assez nettement les parcellaires de vignes, individualisés par le tracé viaire dense qui semble enclore en partie les parcelles. Toutefois nous n'avons aucun indice sérieux concernant la localité de Saint-Martin. Ph. Bruant a prospecté dans ce secteur sans rien trouver de probant, ce qui l'avait fait conclure à la solution du faubourg.

<sup>516</sup> Fajal B., Giuliano G., Kraemer Ch., (1987) - *Ibid.*

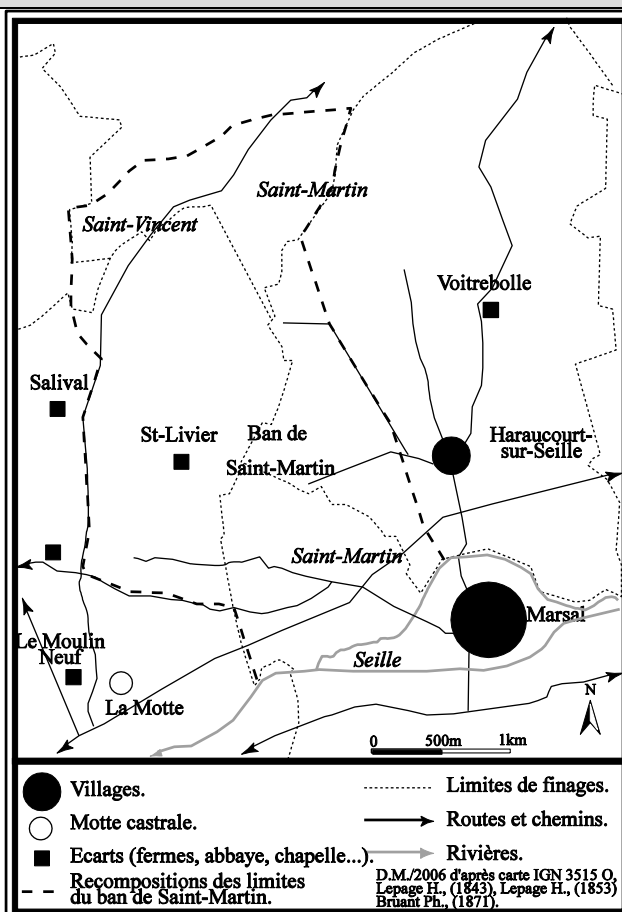
<sup>517</sup> Le volume important des sources écrites concernant cette localité ne permet toutefois pas d'explicitier cette désertion. ADMM., séries B. 6932, - C.301, C.348, - G.912, G.918, G.920, G.921, G.926, H.633, H.1231, H.1250, H.2741.

<sup>518</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

On perçoit donc difficilement pourquoi deux entités territoriales si proches l'une de l'autre n'ont pas établi de remparts communs. D'autre part, il est très rare qu'un faubourg possède son territoire propre. Excroissance de la ville, hors de ses remparts, il s'établit toutefois sur le territoire de sa ville de tutelle. En fait, la toponymie semble indiquer que le ban s'appuyait sur le versant est du Mont de Saint-Jean où Marsal a longtemps possédé des vignes. Dans l'étude menée précédemment sur le vignoble, nous avons pu remarquer que les anciens vignobles se trouvaient à proximité des sites d'habitats. Il semble toutefois que Saint-Martin-lès-Marsal possédait un ban bien plus vaste que Marsal. En fait, il faut rechercher dans la toponymie et l'histoire de cette région des indices de l'ancien ban. Le « ban Saint-Martin » à Marsal, délimité dans un terrier en 1614, et les cadastres de Marsal et de Haraucourt-sur-Seille, bien plus récents, n'indiquent qu'une partie du territoire de Saint-Martin.

Croquis n° 148

SAINT-MARTIN-LES-MARSAL :  
TENTATIVE DE RECOMPOSITION DE L'ANCIEN BAN.



La délimitation des terres de l'abbaye de Gorze à Morville-lès-Vic établit que le ban de Saint-Martin, inscrit entre Salival et Haraucourt-sur-Seille <sup>(519)</sup>, est joignant des terres de la seigneurie du Val-de-Vaxy ; or Marsal n'est pas limitrophe de Morville-lès-Vic. Aujourd'hui ces terres appartiennent aux finages de Moyenvic (ancienne commune de Salival) et de Haraucourt-sur-Seille. En effet, à quelques centaines de mètres au nord, il existait un ancien vicus, établi sur la grande voie romaine de Metz à Strasbourg. Comme à Bourmont, ou à Malnoy, on peut penser que la désertion du site n'est pas complète, un glissement est tout à fait envisageable. Saint-Martin serait un « avatar » du vicus du Mont Saint-Jean. Seule l'étude archéologique du site du vicus et de ses environs pourrait permettre de valider cette hypothèse.

Il est probable que cette désertion soit bien plus ancienne que ne le rapporte la tradition. Celle-ci, en affirmant que Saint-Martin se situait au nord-ouest de Marsal, laisse deviner une partie de l'histoire. Saint-Martin a disparu probablement après le XIII<sup>e</sup> siècle (date d'édification des remparts de Marsal). La

<sup>519</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

communauté de Saint-Martin (avec peut-être celles d'autres villages, hameaux et écarts) serait venue s'établir au pied des remparts, recherchant la protection de la ville et reformant un village vu comme un faubourg, car l'amorce du site existait déjà avec la présence dans ce secteur, mais sur le ban de Marsal, de « granges » appartenant à l'abbaye de saint Vincent de Metz. Il faudrait donc considérer le « faubourg » de Saint-Martin comme le résultat probable d'une première désertion d'un finage bien plus vaste.

▪ *La Borde (désertion n°91, commune de Haraucourt-sur-Seille).*

Toujours sur le versant de Bride au nord de Haraucourt-sur-Seille, il a existé apparemment un ban séparé, dépendant de l'actuelle ferme de Voitrebolle ou de la Boulle anciennement la Borde <sup>(520)</sup>. On ignore l'origine de cette dernière mais à proximité du site se trouve un canton dénommé « le cloître », ce qui semble souligner un lien avec un ordre ecclésiastique. Le Temple et l'abbaye saint Clément de Metz possédaient chacun une « grange » à Haraucourt-sur-Seille, mais nous ne pouvons établir s'il s'agit du site de la Borde. On peut soupçonner comme à Bérup, Corupt... une petite structure semi-autonome, vestige d'un fragment de domaine concédé, que sa faiblesse démographique et territoriale a condamnée à ne rester qu'un simple écart.

▪ *Bathelémont (désertion n°92, commune de Saint-Médard).*

Dans la zone de Marsal, entre Saint-Médard et la Seille, on peut remarquer le château de Bathelémont. Le site, pour autant que les archives nous permettent de retracer son histoire, semble avoir été un ban distinct de celui de Saint-Médard. Nous retrouvons une situation déjà plusieurs fois rencontrée de ban associé à un site fortifié. Le hameau, qui dépendait du château, était constitué par les fermes de la basse-cour occupant vraisemblablement l'ensemble des terres. Le ban appartenait à deux seigneurs distincts qui, par la suite, ont fait construire chacun leur demeure seigneuriale propre. Le site castral contrôlait un pont sur la Seille, on peut identifier encore le canton de l'ancien Breuil. La composition du ban, essentiellement constitué de prairies, explique la faiblesse de cette communauté villageoise bien plus réduite que la population des fermes seigneuriales <sup>(521)</sup>.

▪ *Duding (désertion n°93, commune de Saint-Médard).*

Il est également possible de s'interroger sur le site de Dudigen, ancien moulin, dont dépendaient aussi des terres. Le toponyme renvoie à une localité en « -ingen » non identifiée. Le secteur amont du ruisseau de la Mousselotte, avec des cantons tels que les « Vieilles Vignes » (aujourd'hui canton forestier), laisse soupçonner la présence d'un site. En fait, comme à Haraucourt-sur-Seille, Salival, Wuisse... on devine une forme d'habitat assez éclaté constitué de petites structures dont un certain nombre ont disparu pour laisser place à des structures plus importantes. Dans ce cas, il s'agit du village de Saint-Médard dont nous avons souligné la structure particulière, signe probable d'une organisation planifiée que nous avons associée précédemment à une colonisation.

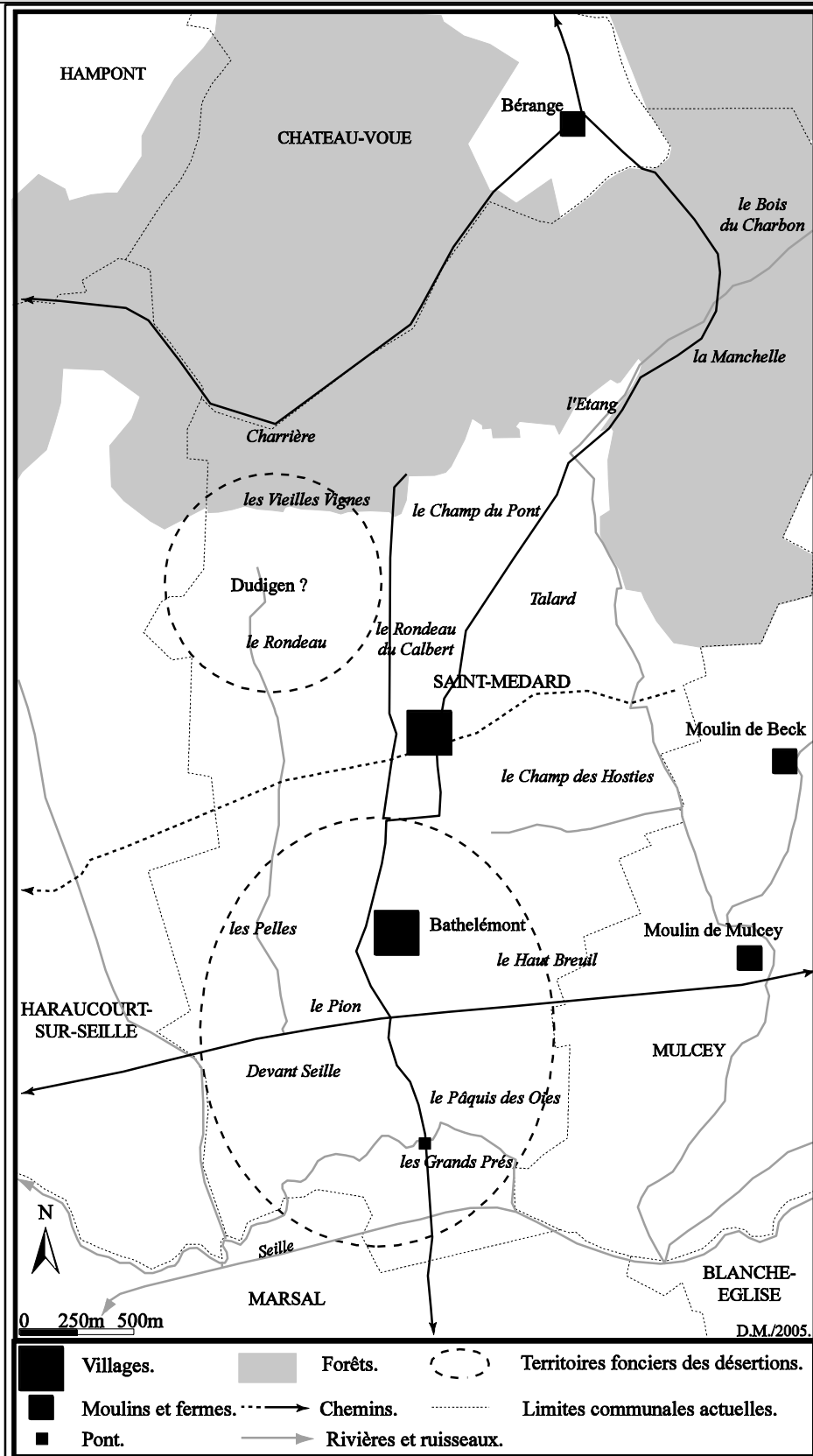
---

<sup>520</sup> Lepage H., (1862) - *Ibid.*

<sup>521</sup> Le hameau de Bathelémont totalisait encore une quarantaine d'habitants en 1840.

Croquis n° 149

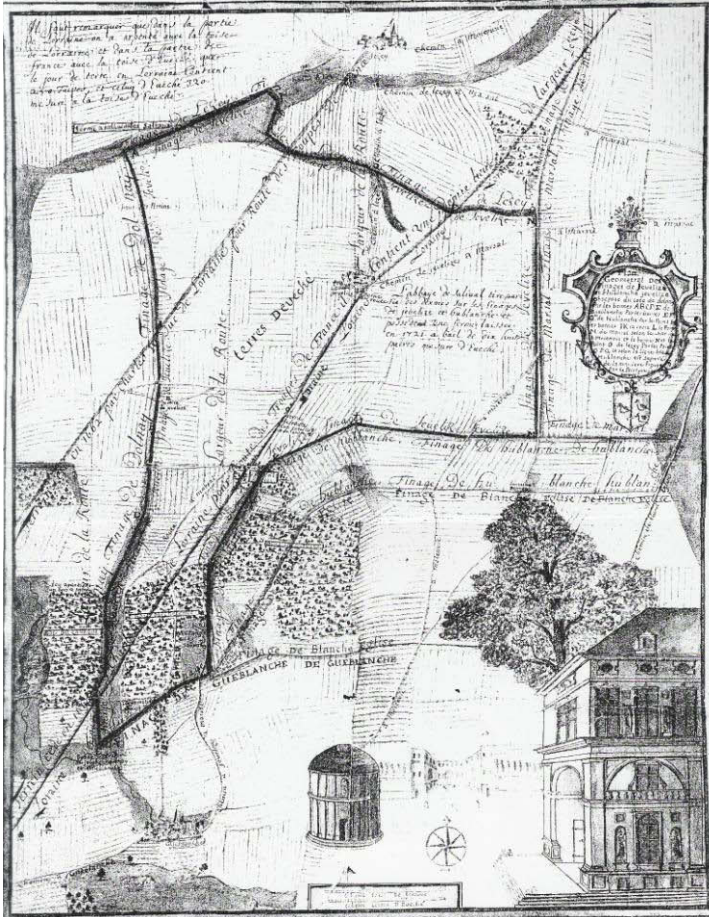
ESSAI DE RECOMPOSITION DU BAN DE SAINT-MEDARD.





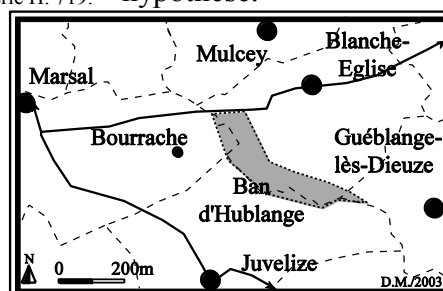
▪ *Hublange (désertion n°94, commune de Blanche-Eglise).*

Document n° 66 - croquis n° 150  
**PLAN D'HUBLANGE.**  
**RECOMPOSITION DU BAN D'HUBLANGE.**



Source : ADMM, série H. 719.

Recomposition hypothétique du ban d'Hublange établie à partir du plan ci-dessus. Appuyé sur l'ancienne voie romaine, le ban semble former une bande très étroite. On peut considérer que le ban cartographié ne soit, en fait, que le résidu de l'ancien ban déjà en partie intégré aux bans voisins.



Dans les environs de Marsal, à l'est du village, il existait un ban séparé dénommé Hublange. Nous disposons d'un plan de cet ancien ban situé entre Marsal, Juvelize et Blanche-Eglise. Il fournit un modèle d'évolution des sites après désertions que nous avons déjà souvent rencontré. Ph. Bruant <sup>(522)</sup> a étudié le cas d'Hublange, il retenait alors un cas douteux. On retrouve toutefois des indices toponymiques de ce ban à Marsal, Blanche-Eglise et Guéblange-lès-Dieuze. Pour les érudits allemands, la ferme de la Bourrache à Marsal serait l'héritière du village ou du hameau de Hublange. Aucun indice archéologique ne vient toutefois confirmer cette hypothèse.

En fait, nous retrouvons une situation fréquemment rencontrée de décalage entre les quelques sources écrites et l'état actuel de la recherche historique. L'existence d'un ban ancien qui a perduré au lendemain de la guerre de Trente Ans, la toponymie du ban en « -ange », la tradition d'une ancienne localité, l'implantation d'une ferme isolée reprenant tout ou partie des anciennes terres du ban, correspondent à un modèle déjà maintes et maintes fois rencontré. Retenons donc Hublange comme un site de désertion, mais il est probable qu'il s'agissait d'un modeste hameau dépendant de Marsal ou de Blanche-Eglise.

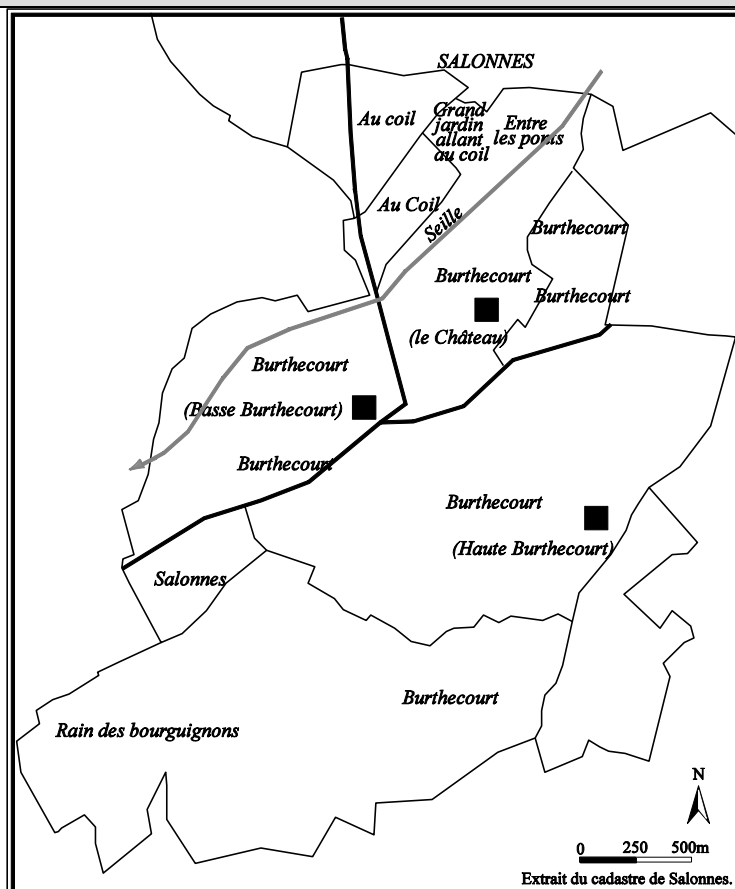
<sup>522</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

▪ *Burthecourt (désertion n°95, commune de Salonnnes).*

C'est encore la tradition qui rapporte l'existence d'un village ou d'un hameau à Burthecourt. Ph. Bruant <sup>(523)</sup> n'a pas développé ni même signalé ce cas, dans la mesure où les sources d'archives écrites concernent essentiellement les fermes établies sur l'ancien territoire de la désertion et que l'on ne dispose pratiquement d'aucune information concernant la situation *ante*. H. Lepage, dans sa *statistique du département de la Meurthe*, rapporte juste que « *cette localité autrefois considérable fut détruite par les Suédois* » <sup>(524)</sup>.

Croquis n° 151

LES VESTIGES DU BAN DE BURTHECOURT.



C'est en grande partie par un fragment de son ancien ban que l'on peut identifier la désertion. Elle se trouvait sur la rive droite de la Seille, dans le secteur de la confluence entre Petite et Grande-Seille, face à Salonnnes. Aujourd'hui, le ban de Burthecourt relève du finage de Salonnnes, bien qu'il ait toujours été distinct de celui de sa commune de rattachement, dans la mesure où il a été occupé par deux fermes « modernes » organisant l'espace autour du château de Burthecourt.

On ignore quasiment tout de l'ancien Burthecourt, notamment son site, même si on a longtemps soupçonné le secteur du château et de la ferme de la Basse Burthecourt ou ferme du Méridien comme étant le site probable de l'ancien village. Apparemment, Burthecourt dépendait de la seigneurie de Chambrey, ainsi que Moncel-sur-Seille, Pettoncourt, Grémecey. Toutefois, le Prieuré de Salonnnes possédait également des droits importants sur Burthecourt qui dépendait au spirituel de la paroisse de Salonnnes. Le ban de Burthecourt correspond à l'extension du finage de Salonnnes sur la rive droite de la Seille. Il semble assez évident que Vic-sur-Seille se soit étendu aux dépens de Burthecourt lors de l'édification de la ferme de la Grange Fouquet. Cette construction, que nous avons

<sup>523</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>524</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

déjà signalée dans un chapitre précédent, fournit un élément de datation concernant la désertion. On peut considérer que Chambrey a également connu une extension de son finage sur la rive gauche de la Seille, dans la mesure où Burthecourt formait une partie de l'ancien fief de Chambrey. On devine donc le finage de Burthecourt adossé au versant du plateau de Bezange, limité au nord par le cours de la Seille. Une recomposition *a posteriori* permet même de diviser le ban de Burthecourt en trois. A l'ouest, la partie dépendant directement du fief de Chambrey, au centre la partie dépendant de Salonnnes avec le hameau proprement dit, à l'est enfin, on devine la présence d'une troisième entité seigneuriale avec Vic-sur-Seille et les évêques de Metz, mais dont les seigneurs de Chambrey avaient apparemment reçu l'avouerie, comme le confirmerait le lien toponymique de l'important canton forestier dit « Bois de Jean L'Enfant »<sup>(525)</sup>.

On peut penser que Burthecourt a connu un lent déclin avec, dans un premier temps, l'expulsion des protestants. Celle-ci a entraîné un repli évident de la communauté ayant pour première conséquence l'abandon de terres et la constitution de la ferme de la Grange Fouquet qui récompensait un fidèle catholique<sup>(526)</sup>. La Grange Fouquet a été probablement établie sur les terres dépendant de l'avouerie de Jean L'Enfant. La communauté de Burthecourt fortement affaiblie existait toujours et c'est seulement au moment de la guerre de Trente Ans que cette dernière se replie naturellement vers Chambrey. Les registres paroissiaux de Chambrey font état de cette population vers 1640. Nous avons pu l'estimer à une quarantaine de personnes, soit moins d'une dizaine de foyers. Il est plus difficile d'établir si Salonnnes a récupéré une autre partie de la population de Burthecourt, mais on peut en douter dans la mesure où le Prieuré a été totalement ravagé en 1635. Toutefois, le finage de Salonnnes a absorbé une grande partie des terres de Burthecourt.

▪ *Boncourt (désertion n°96, commune d'Athienville).*

La désertion du village de Boncourt entre Athienville, Arracourt et Bezange-la-Grande est un cas presque exemplaire de *Wüstung*. En effet, les sources informatives sont multiples et concernent à la fois la toponymie cadastrale très nombreuse<sup>(527)</sup>, les sources écrites<sup>(528)</sup>, la tradition<sup>(529)</sup> et l'archéologie. Le

---

<sup>525</sup> Jean L'Enfant, dernier seigneur du fief de Chambrey de cette dynastie, converti au protestantisme, a perdu ses biens seigneuriaux qui relevaient de l'Evêché de Metz. Nous avons déjà évoqué sa situation dans l'étude de la genèse du village-rue de Chambrey.

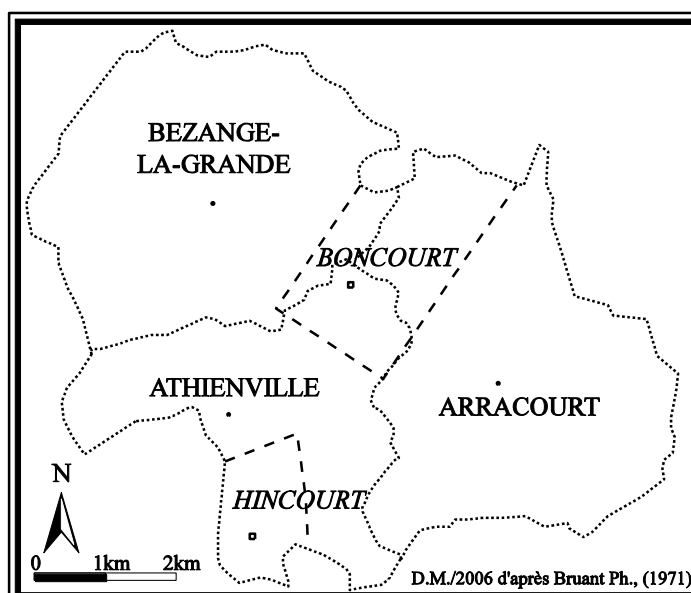
<sup>526</sup> Fouquet de la Route a soutenu la Ligue et les prétentions des princes lorrains.

<sup>527</sup> A Athienville, une section cadastrale porte encore le nom de Boncourt ; à Arracourt on trouve les toponymes de « Boncourt », « la grande fin de Boncourt », « la petite fin de Boncourt », « les taillis de Boncourt », « en Boncourt », « le pré de Boncourt » ; à Bezange-la-Grande, on peut recenser « en Boncourt », « le pré de Boncourt » et « la blanche terre de Boncourt ».

<sup>528</sup> Durant le XII<sup>e</sup> siècle trois pièces d'archives évoquent des terres à Boncourt ainsi qu'un pont appartenant à l'abbaye de Beaupré. En revanche les documents plus récents n'évoquent plus que le ban et les droits agricoles pouvant y afférer.

<sup>529</sup> H. Lepage recense Boncourt comme une désertion moderne liée aux Suédois, il rapporte également dans sa *Statistique* une tradition templière sur le ban d'Athienville ; l'expérience a prouvé que la croyance populaire concernant l'existence d'un site templier indiquait fréquemment une désertion. Il convient toutefois de rester prudent dans l'interprétation en raison de la structure générale du ban d'Athienville.

site a été étudié par Ph. Bruant (<sup>530</sup>). Il se trouve à 2,5 km au nord du village d'Athienville, sur le ban de celui-ci, à l'emplacement des cantons « Pré de Méhu » et les « portions ». Là, Ph. Bruant a retrouvé les fondations de l'église, l'emplacement de l'ancien aître. Les fondations retrouvées montrent un site d'habitat non jointif, compris entre deux ruisseaux et proche de la « fontaine des pèlerins ». Ce site est en relation avec « l'ancien chemin de Vic » qui franchissait la « Loutre Noire ». Le pont de Boncourt, signalé en 1189, témoigne du fonctionnement d'un axe aujourd'hui déclassé et par endroit totalement disparu. Ph. Bruant avait estimé, contrairement à H. Lepage, que cette désertion était antérieure au XII<sup>e</sup> siècle. La permanence du ban de Boncourt et d'une partie des droits agraires pendant cinq siècles, même après la guerre de Trente Ans, laisse supposer une désertion moins ancienne, mais restant toutefois antérieure à la guerre de Trente Ans.



**Croquis n° 152**  
**BONCOURT :**  
**TENTATIVE DE**  
**RECOMPOSITION**  
**FINERALE.**

**Le ban de Boncourt apparaît modeste. Son partage a été semble-t-il relativement équitable au profit des trois villages voisins.**

▪ *Hincourt (désertion n°97, commune d'Athienville).*

Athienville abrite une seconde désertion, celle-ci incomplète : Hémont, Himont ou Hincourt suivant les appellations. Il s'agit d'un hameau-écart à 800 mètres d'Athienville, à qui la tradition accorde un passé de village. Les documents les plus anciens concernant Hincourt font état d'un hameau constitué par trois laboureurs en 1590. Le site étudié par Ph. Bruant (<sup>531</sup>) semble assez important, des fondations se répartissant le long de l'axe actuel du hameau formant ainsi une « rue ». Des traces d'incendies ont été également repérées, ainsi que des ossements, des vestiges de poteries... La toponymie du ban révèle également l'existence d'une église, ce qui place Hincourt au rang probable de paroisse.

<sup>530</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>531</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

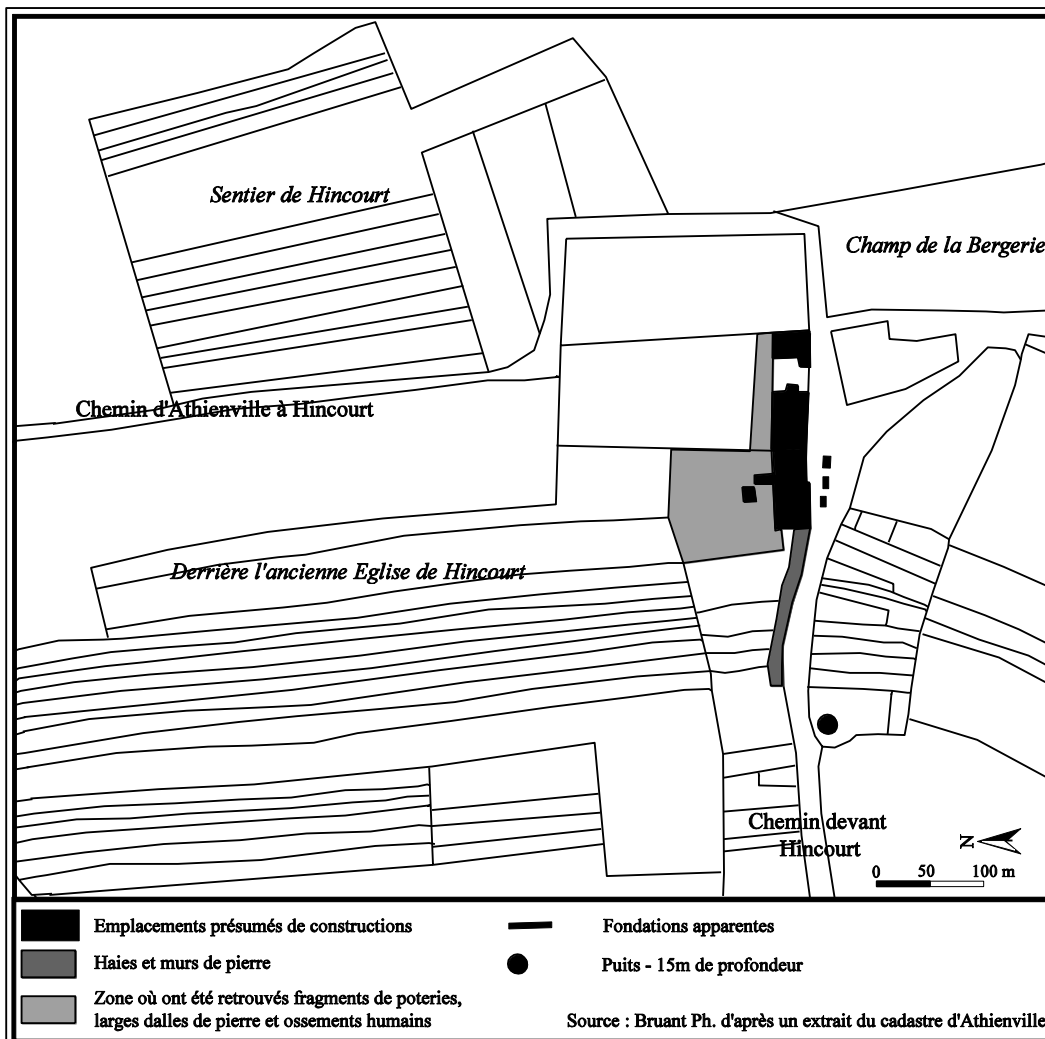
Photographie n° 59 - croquis n° 153

ATHIENVILLE : LA DESERTION INCOMPLETE DE HINCOURT.



Le site et le village de Hincourt révèlent l'organisation ancienne du village structurée en « rue ». On distingue ainsi le parcellaire de l'ancien village divisé et laniéré, bien que l'on observe également quelques parcelles massives, notamment au nord. On peut se demander s'il ne s'agit pas là de lots parcellés comme dans les villages de colonisation, ces derniers n'ayant pas connu de divisions. Il s'agit probablement des lots des trois laboureurs qui refondent la localité.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-794.



Il s'agit donc d'une désertion importante s'étirant sur près de 400 mètres le long d'une rue. Le finage, en grande partie maintenu par la cense d'Hincourt, comptait 200 hectares. Ph. Bruant avait noté l'importance de l'ancien terroir viticole à Hincourt, indiqué par la toponymie mais aussi par « *l'aménagement des pentes [...] sous forme de petites terrasses et de murettes de pierres* ». Toutefois concernant la datation et les causes de la désertion nous n'avons aucun indice sérieux.

▪ « *La Famine* » (désertion n°98, commune d'Athienville).

Le site fortifié de « la Famine » constitue un autre élément de désertion à Athienville, localisé dans la boucle dessinée par l'actuelle RD. 914 et le tracé de l'ancienne voie romaine de Moyenvic à Einville-au-Jard. Il s'agit apparemment d'une motte castrale (<sup>532</sup>), B. Fajal, G. Giuliani et Ch. Kraemer (<sup>533</sup>) pensent que le site de la Famine pourrait être le « château de Terli » détruit par l'Evêque Etienne de Bar au XII<sup>e</sup> siècle.

**Photographie n° 60**

**ATHIENVILLE : LA FAMINE.**



Au contact de l'ancien axe de Moyenvic/Vic-sur-Seille à Lunéville, le site de la « Famine » révèle une ancienne motte castrale dont on distingue assez nettement l'empreinte annulaire sur le cliché. Le centre du disque porte également des vestiges de tranchées de la Grande Guerre. Le site se trouve à la jonction des finages d'Athienville, de Valhey et de Bathelémont-lès-Bauzémont. On ignore si le site a commandé un territoire. A proximité du

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-278.

château se trouve également le site de « Foucray », composé de deux fermes et d'un ban s'étendant sur le territoire d'Arracourt, ce qui lui attacherait également la motte.

▪ *Foucray* (désertion n°99, commune de Valhey).

A Valhey, la tradition ne semble pas accorder à Foucray/Foucrey la même histoire, probablement parce que la désertion est plus ancienne. Ni J. Habert (<sup>534</sup>), ni Ph. Bruant (<sup>535</sup>) ne se sont arrêtés sur ce cas. Pourtant, avec Foucray, les indices de désertions ne manquent pas. En effet, comme « aux Francs », on retrouve un groupe de fermes dont seule subsiste aujourd'hui la ferme de la Haute Foucray. Les sources anciennes évoquent l'existence d'un ban probablement plus vaste que

<sup>532</sup> Le site a été repéré par photographie aérienne, les axes de l'ovale mesurent 50 mètres d'est/ouest sur 30 mètres nord/sud.

<sup>533</sup> Fajal B., Giuliani G., Kraemer Ch., (1987) - *Ibid.*

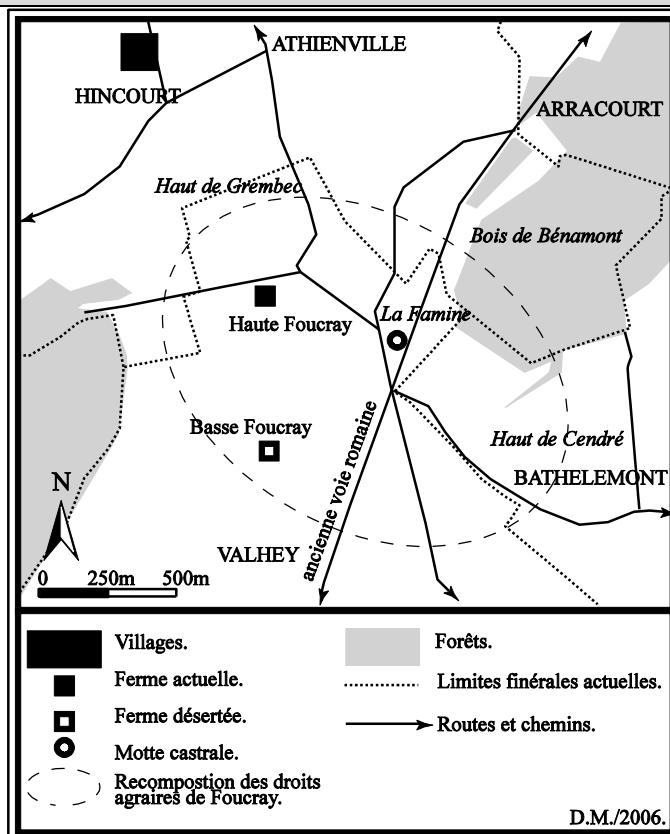
<sup>534</sup> Habert J., (1969) - *Les désertions médiévales et modernes en Lorraine centrale*, Université de Nancy II, Mémoire de maîtrise, inédit, 145p.

<sup>535</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

ce qu'il en reste encore sur le finage actuel de Valhey (<sup>536</sup>). Ainsi, en 1372, les chanoines de Saint-Rémy de Lunéville, seigneurs de Foucray, affirmaient y posséder plusieurs bois dont le Bois de Bénamont aujourd'hui situé sur le ban d'Arracourt.

Croquis n° 154

VALHEY ET LE FINAGE DE FOUCRAY.



▪ Rioville (désertion n°100, commune de Arracourt).

Sur le finage d'Arracourt à l'est du village, sur un petit versant dominant le ruisseau du moulin, se trouvent les trois fermes de la haute Riouville, de la basse Riouville et de la Quittaine. Ce site serait, selon la tradition, celui de l'ancien village de Rioville. En fait, les fermes actuelles, reconstruites après guerre, occupent un site 200 mètres plus au nord. Ainsi, H. Lepage rapportait que Rioville était la mère-église d'Arracourt et de Juvrecourt, et « *qu'il fut détruit pendant les guerres on ne dit pas à quelle époque* » (<sup>537</sup>). Comme souvent lorsque la désertion est incomplète et qu'une ferme ayant même dénomination est restée sur place, le dépouillement des archives devient délicat, car on ignore si le texte évoque le village ou la ferme. En 1217, on trouve trace de l'église de Rioville et, en 1262, un texte évoque la *villa* dite de Rioville. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on signale encore un ban de Riouville. Pour Ph. Bruant (<sup>538</sup>), qui a étudié le site sans trouver de vestiges, « *la transformation de Riouville en deux fermes remonte assez loin dans le temps. Si*

<sup>536</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>537</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>538</sup> Bruant Ph. (1971) - *Ibid.*

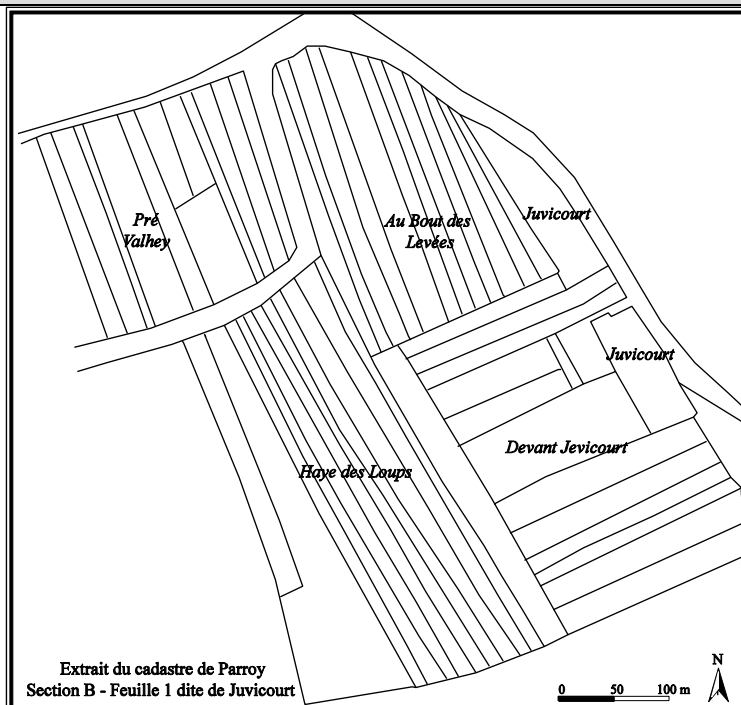
*l'on se reporte aux textes d'archives, il semble que cette substitution ait eu lieu au XIII<sup>e</sup> siècle, car il est question en 1217 de l'église de Riouville. Le fait de cette union au chapitre de Vic indique-t-il un état de faiblesse de la communauté ou au contraire un signe de prospérité ? [...] De plus, c'est à partir de 1262, qu'il est question de la ferme et de la métairie de Riouville »* <sup>(539)</sup>. Le finage de Riouville s'étendait jusqu'au revers du « haut des Ruelles », aux limites du finage de Bures, et semble donc avoir été relativement important. En revanche, il est difficile de savoir si la ferme de Vaudrécourt s'est implantée aux dépens du finage de Riouville. Qualifiée de cense au début du XVI<sup>e</sup> siècle, elle a été désertée au moment de la guerre de Trente Ans et a été reconstruite au lendemain du conflit, avant d'être élevée au rang de fief. Vaudrécourt est un acensement établi sur la partie orientale du massif forestier de Bénamont dont la partie occidentale appartenait, nous l'avons vu, au finage de Foucray lui-même déserté.

▪ *Juviscourt (désertion n°101, commune de Parroy).*

Avec la désertion de Juviscourt, nous retrouvons apparemment un site qualitativement important, puisqu'il s'agit à la fois du siège d'une paroisse, ainsi que d'un lieu de marché et de foire. Pour une fois, nous avons des indices chronologiques puisque le site est signalé à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle comme lieu de désertion. Les populations de Parroy, Coincourt et Bures se réunissaient encore, notamment pour des foires.

Carte n° 155

EXTRAIT DU CADASTRE DE PARROY : LE SITE DE JUVISCOURT.



Les deux cantons dits « Juviscourt » sont considérés par Ph. Bruant comme étant l'emplacement des habitations, le cadastre ne révélant aucune occupation sur la partie est de la route. Le site apparaît moins important que ne le laissent supposer les sources écrites. Juviscourt présenterait une structure de rue. Le canton dit « devant Juviscourt » serait le prolongement des parcelles qui portaient les maisons. Dans ce cas, il faudrait y reconnaître les potagers et jardins de l'ancien village. On retrouve donc dans ce cas une structure foncière typique et déjà décrite.

Cette dernière se révèle ancienne, antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle pour Juviscourt.

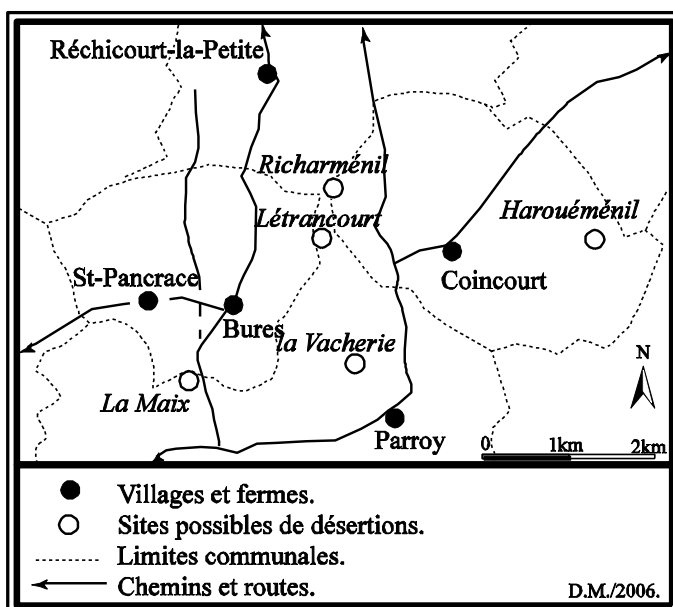
<sup>539</sup> Bruant Ph. (1971) - *Ibid.*



C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que l'évêque de Metz érige en cure le village de Parroy en raison de la ruine de Juvicourt dont l'église était commune à Parroy et Coincourt (<sup>540</sup>). Le site de Juvicourt se trouvait sur la rive gauche du Sânon, faisant face à Parroy. Le site forme encore un carrefour modeste marqué encore par une chapelle. L'organisation de la paroisse de Juvicourt, avec trois dépendances (Parroy, Coincourt et Bures) sur la rive droite du Sânon, soulève de nombreuses interrogations concernant son origine. En revanche, la réorganisation du finage ne laisse aucune ambiguïté, Parroy a réoccupé l'ensemble de l'important ban de Juvicourt. La faiblesse du site du village révèle en fait le glissement progressif du dynamisme de la rive droite à la rive gauche, notamment vers Parroy et son château dont les seigneurs subdivisent la seigneurie en deux au XIV<sup>e</sup> siècle.

- *Harouéménil, Richarménil, Létrancourt, La Vacherie (désertions n°101, 102, 103 et 104, communes de Bures, Parroy et Coincourt).*

Sur les trois finages de Bures, Parroy et Coincourt, on peut signaler également quelques indices de désertions qu'aucun élément écrit ne permet d'étayer. Ainsi, on peut signaler deux sites en « ménil », « Harouéménil » à l'est de Coincourt et « Richarménil » au nord de Bures, à la limite entre Bures et Réchicourt-la-Petite. Ce site paraît d'ailleurs doublé par un toponyme du nom de Létrancourt à Bures et à Parroy. Sur le site on retrouve les indices d'un ancien étang (« l'Etang Jaune » à Réchicourt-la-Petite) et d'un canton dénommé les « Enseignes » à Coincourt, dans lequel on peut reconnaître une altération « d'ansanges », type de parcellaire du haut Moyen Age. A Parroy on peut encore relever la « Vacherie », probable étable. Enfin, il semble qu'entre Bures et Hénaménil il y ait eu une recomposition territoriale puisque Bures a possédé des droits de pêches dans le Sânon, alors que le finage de Bures ne jouxte plus cette rivière. On peut cependant remarquer le site des « maix » qui pourrait indiquer une structure d'écart, récupérée par Hénaménil.



**Croquis n° 156**  
**LES DESERTIONS**  
**PRESUMÉES DU**  
**SECTEUR PARROY-**  
**BURES-COINCOURT.**

Une grande partie des sites repérés se trouve à proximité d'anciens diverticules romains. Apparemment il s'agit de sites modestes dont une des structures renvoie à une ferme d'élevage bovin.

<sup>540</sup> ADMM, série G. 1112.



Quelques éléments de l'ancien terroir sont encore identifiables tel « le Pâquis de Récourt » situé sur le finage de Xanrey au contact de la ferme de la Basse Récourt. Ce canton était une terre commune de Xanrey. Toujours à Xanrey, le canton de la « Petite Fin » peut être considéré comme un autre fragment du finage de Récourt...

Photographie n° 61

LEZEY : LA BASSE RECOURT.



La ferme de la Basse Récourt constitue, avec son pendant la Haute Récourt, les derniers vestiges d'un ban particulier à l'habitat dispersé. On ignore si « Récourt » fut un jour un site d'habitat groupé, en revanche, la présence de grands propriétaires fonciers a permis le maintien d'au moins deux des fermes.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-677

L'observation des photographies aériennes verticales anciennes révèle que la zone de Récourt présente deux morphologies parcellaires distinctes, signes évidents d'un remembrement complet du secteur. Nous étudierons ce point ultérieurement.

▪ *Salées-Eaux (désertion n°107, commune de Ley).*

A Ley, on peut relever deux sites de désertions. Le premier est lié à l'ancienne saline de Salées-Eaux. Le site a eu une vocation agricole ancienne, mais cette dernière a disparu car la ferme a été plusieurs fois détruite, ne laissant perdurer que le site proto-industriel.

▪ *Mantoncourt (désertion n°108, communes de Ley et d'Ommeray).*

A l'est de Ley, la tradition rapporte qu'il existait un village dénommé Mantoncourt. Ce village avait rang de paroisse et il semble qu'Ommeray lui était rattaché. Le site du village se trouve sur le finage d'Ommeray et correspondrait au site dit « Croix de Mannecourt ». H. Lepage signalait que « dans un champ appartenant de temps immémorial à la fabrique on voit une croix en pierre érigée, dit-on sur l'emplacement de l'ancienne église et du cimetière » et qu'en 1810 on y a retrouvé un cercueil en pierre <sup>(542)</sup>. Toutefois, sur le finage de Ley, on trouve également des cantons dénommés Mannecourt. Un second secteur dénommé Ban de Marimont peut être considéré comme lié à Mantoncourt ; en effet, il semble que comme avec Hincourt à Athienville, le nom de la localité ait beaucoup varié. En outre, la ferme château de Marimont sur le finage de Bourdonnay est bien trop

<sup>542</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

éloignée. Nous n'avons guère d'autres indices concernant cette localité attestée seulement dans un document de 1288 évoquant les droits de l'abbaye de Haute-Seille <sup>(543)</sup>.

▪ *Lachères (désertion n°109, commune de Bezange-la-Petite/ Maizières-lès-Vic).*

Ce même document fait également référence, selon H. Lepage <sup>(544)</sup>, à une localité de Lachères située sur le ban de Bezange-la-Petite. Bien qu'il existe d'importantes distorsions parcellaires d'après l'observation des photographies aériennes verticales, il est difficile d'établir la véracité de cette affirmation. En fait, il faut probablement rechercher sur un autre finage que celui de Bezange-la-Petite.

▪ *Momonicurtis (désertion n°110, commune de Xures).*

Nous avons déjà évoqué, dans le paragraphe traitant des colonisations, la désertion probable de Petite Xures. Ch. Ed. Perrin avait cru reconnaître dans ce secteur l'ancien *Momonicurtis* <sup>(545)</sup>. J. Peltre avait mis en relation cette désertion avec une structure « d'esch », canton dit des « Grandes Rayes de la Petite Xures ». Il déclarait d'ailleurs : « *il (le canton des Grandes Rayes de la Petite Xures) est à 400 mètres à l'E. du village actuel mais immédiatement en bordure d'un canton dit : « la Petite Xures » sur lequel débouche directement un très ancien chemin, traversant la rivière au gué de Laxat. Cette dénomination est peut-être en relation avec une ancienne Wüstung. Cette hypothèse est étayée par le fait qu'il existe aux Archives des témoignages d'une ancienne localité : Momonicurtis dont les traces matérielles, il est vrai, n'ont pas été reconnues. Cette hypothèse aurait l'avantage de mettre en contact étroit l'« esch » anciennement cultivé et le site primitif de l'habitat.* » <sup>(546)</sup>.

▪ *Pourney (désertion n°111, commune de Xures).*

Plus au nord, à proximité du site de l'ancien prieuré, on peut retrouver un autre canton de très grande taille (710 m × 320 m) comparable en cela aux mesures des Grandes Rayes de Petite Xures. On peut donc légitimement penser que ce canton soit un autre « Esch ». La toponymie du lieu : le « Haut de Pourney » <sup>(547)</sup> laisse deviner une structure toponymique en « -ey ». Si on suit le même raisonnement que J. Peltre, on peut penser que Pourney pourrait être un site d'habitat ancien déserté, rattaché à un kern matérialisé par « l'esch » du Haut de Pourney. La proximité du prieuré laisse deviner que celui-ci s'est établi sur les terres de Pourney, voire que Pourney soit le site même du prieuré.

▪ *Dom Martin (désertion n°112, commune de Vahl-lès-Bénéstroff).*

Avec la désertion de Dom Martin sur le finage de Lagarde, c'est une des clefs de l'organisation ou de la réorganisation de la haute vallée du Sânon qui se

---

<sup>543</sup> Perrin Ch. Ed. (1938) - *Ibid.*

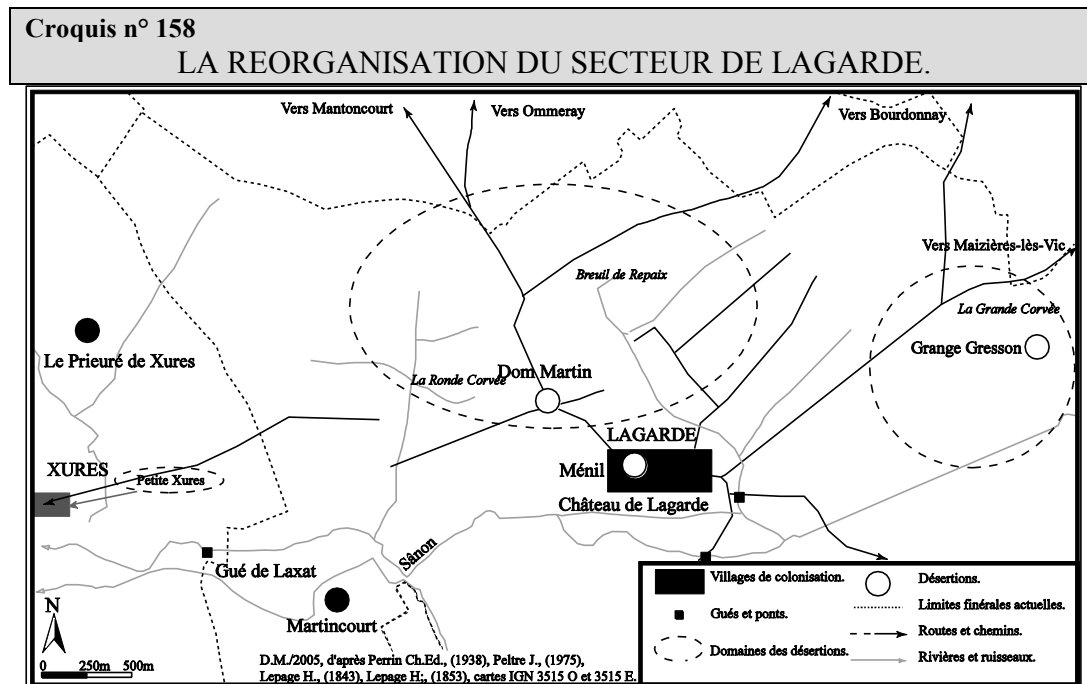
<sup>544</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>545</sup> Perrin Ch. Ed. (1938) - *Ibid.*

<sup>546</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

<sup>547</sup> Actuellement « Haut du Fourrey » sur la carte topographique 1/25000<sup>e</sup> 3515 E de l'IGN.

dévoile. En effet, elle touche une paroisse importante composée des actuels villages de Xures et Lagarde, alors que l'un et l'autre sont des fondations.



Autour de Dom Martin gravitaient plusieurs écarts : Mesnil qui deviendra apparemment le site de Lagarde et la Grange de Gresson ou Griffon, lié à la « Grande Corvée », qui commandera par la suite l'étang Griffon sur le finage de Lagarde (1419). Finalement c'est encore une double organisation qui se dévoile : une première avec une structure éclatée autour d'une ancienne paroisse, Dom Martin, et suite aux profonds remaniements autour de l'an Mil avec des fondations ou des refondations, une seconde organisation apparaît autour d'anciens écarts avec une concentration progressive des sites.

Suivant H. Lepage (<sup>548</sup>), le site de Dom Martin se trouve à l'ancienne croix (cote 254 m). Le site apparaît probable dans la mesure où il se trouve sur un ancien axe déclassé passant par Moyenvic, Ley et Mantoncourt en direction de Blâmont. Il est entouré de quartiers aux toponymes anciens tels que le « Breuil » ou la « Corvée ».

### **2.2.3.- Les désertions du Saulnois oriental.**

Concernant les désertions, cet espace est le moins « riche » en sites recensés par H. Lepage ou E. Grosse (<sup>549</sup>). En grande partie dialectophone, la région n'a pas laissé beaucoup d'archives. Leur nombre et leur densité semblent bien inférieurs à ceux que nous avons pu recenser précédemment et pourraient s'expliquer par la nature des sols, la différence des cultures, la zone dialectophone, l'importance des espaces forestiers... Toutes ces différences, avancées pour expliquer la faiblesse du nombre de désertions, ne résistent pas à une prospection attentive des cadastres, des quelques sources d'archives anciennes, de la toponymie... Comme dans les autres secteurs du Saulnois, les désertions se repèrent par dizaines et

<sup>548</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid*.

<sup>549</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid*, Lepage H., (1853) - *Ibid*, Lepage H., (1862) - *Ibid*, Grosse E., (1992) - *Ibid*.

laissent apparaître une région au maillage « villageois » dense et au pavage de finages bien structurés. Dans cette zone, aux limites entre Saulnois et Pays de la Sarre, nous avons recensé un certain nombre de colonisations établies aux dépens des grands ensembles forestiers « frontières » entre les deux ensembles régionaux. Cette région était organisée en châtelainies relevant de l'Evêché de Metz : Fribourg l'Evêque, Lagarde, Albestroff. Si on peut remarquer plusieurs colonisations/fondations au sein de cet espace, il apparaît assez nettement qu'elles se sont construites sur les ruines de nombreuses désertions. L'observation des finages révèle une taille relativement importante, même quand ces derniers ont apparemment une ancienneté avérée. Ce n'est ni la nature forestière des bans, ni les colonisations qui permettent d'expliquer ces finages massifs, mais plutôt un phénomène important de désertions.

▪ *Mettrequin et Binsing, (désertions n°113 et n°114, commune de Fribourg).*

La tradition concernant Fribourg l'Evêque comme les auteurs anciens, H. Lepage et F.A. Weyland (<sup>550</sup>), rapportent que Fribourg n'était qu'un site fortifié (peut-être avec quelques éléments agricoles qui ont pu en dépendre), qu'il n'avait pas de finage propre et dépendait de Mettrequin et Binsing. Les désertions auraient été, selon H. Lepage, provoquées par les Impériaux de Gallas qui campaient à Maizières-lès-Vic. En fait, encore une fois, les « Impériaux » servent de prétexte puisque la paroisse a été transférée de Mettrequin à Fribourg en 1626, à une époque où l'invasion n'a pas encore véritablement commencé. La désertion est donc antérieure à l'invasion et elle est probablement relativement ancienne. Nous avons vu que le transfert de la paroisse est souvent bien postérieur à la désertion. En fait, on peut soupçonner dans le cas un phénomène d'*incastellamento*. Fribourg est une motte castrale ancienne, peut-être d'ailleurs héritée des postes de guet établis le long des routes par les romains (<sup>551</sup>). S'il ne disposait pas d'un ban, il devait posséder toutefois quelques éléments agricoles, bergeries, breuils... de quoi permettre à un « *milites* » de subvenir à ses besoins. Il devait s'agir comme à Dordal, Château-Voué, Château-Lixin ou Château-Bréchain, d'un site fortifié ayant également une modeste activité agricole. Ce site se trouve en marge des deux villages. On ignore duquel il pouvait dépendre car Binsing et Mettrequin semblent avoir eu rang de paroisse. L'augmentation des fonctions de Fribourg, son intérêt stratégique au sein d'un espace en voie de colonisation à partir du XII<sup>e</sup> siècle, ont fait de la petite bourgade un centre dont vont dépendre désormais les deux paroisses voisines. Cette évolution est à mettre en relation avec des travaux d'aménagements agricoles autour de Fribourg. Le site du Talbourg, à l'origine de Fribourg, dominait une cuvette basse vers laquelle convergent de nombreux petits ruisseaux et petites sources, formant avant aménagement une zone marécageuse peu favorable à l'agriculture et aux hommes. On peut noter que tout comme le Talbourg, Binsing et Mettrequin se trouvent sur les hauteurs qui dominent ce bassin. Les ruisseaux de cette cuvette ont vu leur cours rectifié et le terroir de fond de cuvette a été drainé et aménagé en prairie.

---

<sup>550</sup> Lepage H., (1853) - Ibid. Weyland F. A., (1902) - Fribourg l'Evêque d'après les documents anciens, essai d'histoire locale, 146 p.

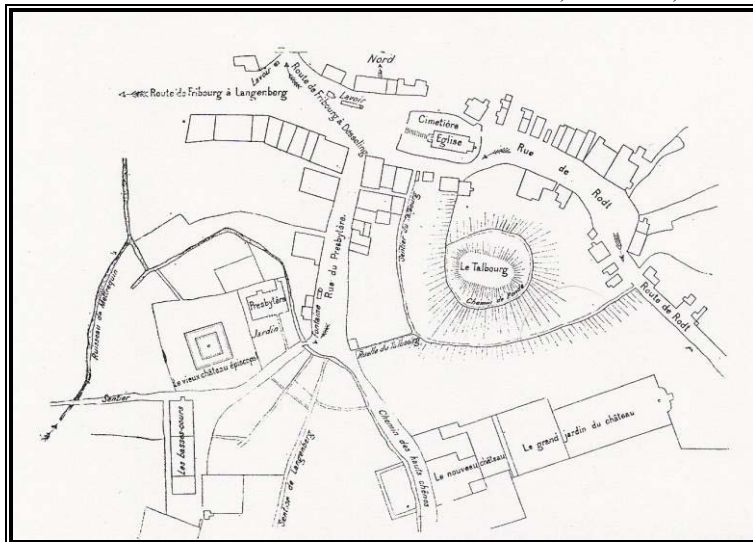
<sup>551</sup> Fribourg se trouve sur la grande voie romaine de Metz à Strasbourg via Tarquimpol.

Photographie n° 62 - document n° 67

FRIBOURG L'ÉVÊQUE : L'ORGANISATION DU VILLAGE.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-451



Source : Weyland F.A., (1902).

Le village de Fribourg s'est organisé au pied d'une motte castrale le « Talbourg », en fait la tradition établit la naissance du village par la création des deux « rues » liée à l'arrivée des réfugiés de Mettrequin et Binsing. La population de Mettrequin et Binsing aurait fui pour s'abriter sous les murs du château de Fribourg, construisant une nouvelle rue en dessous de l'église avec au nord les habitants de Binsing et au sud ceux de Mettrequin. Ce transfert est la conséquence de la désertion totale du village de Mettrequin. D'autre part, l'extension de Fribourg par adjonction « d'une nouvelle rue » ne semble guère crédible pendant une période d'insécurité. Binsing et Mettrequin font partie de ces pseudo-désertions de la guerre de Trente Ans.

On perçoit et on devine l'évolution progressive liée aux déclassements de Binsing et Mettrequin par rapport à leurs anciennes annexes. Il est probable d'ailleurs que ce phénomène ait pu concerner au préalable des écarts dépendant des deux paroisses dont les habitants sont venus s'installer au pied du château.

▪ *Albing (désertion n°115, commune de Fribourg).*

A. Simmer <sup>(552)</sup> semble avoir retrouvé la trace de Gréling sur l'ancien finage de Mettrequin. Nous signalerons également le site de Hazeling et surtout la cense d'Albing. Ces trois sites sont, comme les précédents, sur les hauteurs qui dominent la cuvette du ruisseau du Broche. Il est toutefois difficile d'étayer la présence de ces sites dans la mesure où la désertion des deux ensembles a entraîné un profond remaniement parcellaire. Cependant, concernant la cense d'Albing, elle a longtemps constitué un ban séparé entre Fribourg et Azoudange. On peut

<sup>552</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

constater, comme c'est souvent le cas, le maintien d'une ferme, propriété seigneuriale. Ici il s'agit des comtes de Linange, donc de la puissante famille des Folmar <sup>(553)</sup>.

Finalement, il semble qu'à Fribourg on observe un mouvement centrifuge qui élimine tout ou partie des écarts, puis les villages eux-mêmes, dont la population converge alors vers le centre défensif.

▪ *Nidrequin (désertion n°116, commune de Languimberg).*

Les habitants de Languimberg considéraient qu'il y avait sur leur finage un ancien village dénommé Nidrequin <sup>(554)</sup>. Le village avait rang de paroisse. La tradition évoque la présence de deux anciens couvents, aucun document d'archives ne vient étayer ces croyances. L'imbrication des deux finages d'Azoudange et de Languimberg semble indiquer des recompositions territoriales importantes qu'il convient d'analyser si on veut comprendre quelque peu l'évolution des paysages de ce secteur. Dans la *statistique*, H. Lepage rapporte que les vestiges du village se trouvent à la Tour de Nidrequin (aujourd'hui canton de la « vieille Tour ») au sud-ouest de Languimberg et qu'il existait également un chemin de Nidrequin à Romécourt. En revanche, L. Benoit <sup>(555)</sup> rapporte que le village de Nidrequin se trouvait à 2 km au nord-ouest de Languimberg et que l'on y aurait trouvé d'importantes fondations en 1820. En fait, à cette distance du village, il s'agit des ruines de Mettrequin sur le finage de Fribourg. Concernant le site de la « vieille Tour », il signale les ruines de l'ancien couvent. Finalement le site de Nidrequin reste une désertion assez confuse qui est attribué aux « guerres du XVIIe siècle).

▪ *Romécourt(désertion n°117, commune de Languimberg).*

Romécourt est un village ayant rang de paroisse signalée au XII<sup>e</sup> siècle. C'est une ancienne désertion. Le ban fut réoccupé par une grande ferme-château. Elle date de 1564 et fut construite par Michel L'Enfant, elle fut longtemps appelée Kindhaus avant de reprendre le nom de Romécourt, qui était le nom de la désertion, mais l'on ignore si Michel L'Enfant a repris le site du village déserté. La toponymie de l'ensemble des zones révèle à Romécourt la « Corvée du Renard » et la « Grande Corvée », généralement types de cantons proches des sites d'habitats. Cependant, à la ferme de Milberg, dépendante de Romécourt, on retrouve les cantons de la « Grande Corvée » et de la « Corvée des Tocs ». Enfin, à proximité de la « vieille Tour » à Languimberg, on recense également le « Romainsbreuil », or une des dénominations de Romécourt est *Romaninga*. L'incertitude demeure puisqu'il semble que le breuil de Romécourt se trouve à Nidrequin. Nous ignorons donc où pouvait se trouver Romécourt. Il semble cependant que le finage de Romécourt ait pu être assez vaste puisque l'on retrouve des dénominations de Bois des Enfants en référence aux seigneurs de Romécourt au nord et au sud du site de la ferme actuelle.

---

<sup>553</sup> On ignore si Albing est un bien-fonds ou un bien issu de l'avouerie de la châtellenie de Fribourg.

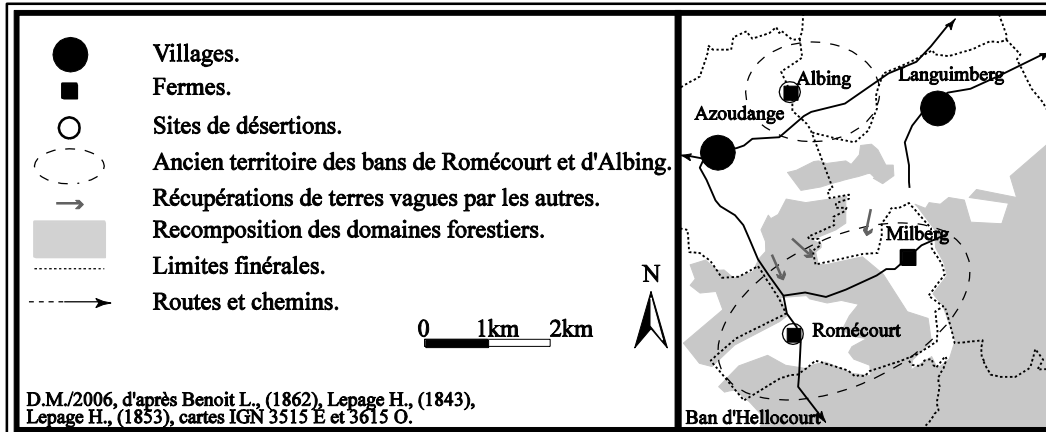
<sup>554</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.* Benoit L., (1996) - *Ibid.*

<sup>555</sup> Benoit L., (1996) - *Ibid.*



Croquis n° 159

LA ZONE INTERMEDIAIRE ENTRE AZOUDANGE ET LANGUIMBERG :  
ROMECOURT ET ALBING.



En l'absence d'autres éléments, il faut retenir la présence de deux désertions :

- celle de Romécourt, apparemment ancienne et en partie reprise par la ferme de Romécourt et celle de Milberg. Les « Corvées » semblent signaler la réorganisation des terres en soles plutôt qu'en structures foncières issues du haut Moyen Age.
- celle de Nidrequin qui semble plus récente, probablement moderne. Il faut préciser que le village d'Azoudange a été désert pendant 40 ans, de 1635 à 1675, ne comptant qu'une seule maison.

▪ *Tuding/Teudingen (désertion n°118, commune de Maizières-lès-Vic).*

Tuding ou Teudingen a laissé une trace aux archives, puisqu'il s'agit d'un ban séparé et du nom d'un étang (<sup>556</sup>). Le secteur de Tuding a été réoccupé par la ferme de Bagnesholtz. On peut estimer que Tuding est une désertion, mais il s'agissait probablement d'un modeste hameau.

▪ *Guessing (désertion n°119, commune de Maizières-lès-Vic).*

Aucun document d'archives ne fait état de Guessing, mais le cadastre dévoile quatre toponymes intéressants : « le bois de Guessing », « Guessing », « le ruisseau de Guessing » et un dernier toponyme dont on ne sait s'il faut le rattacher aux précédents « confinfriche ». L'ensemble couvre plus d'une centaine d'hectares entre Maizières-lès-Vic et Azoudange. La photographie aérienne verticale révèle dans le secteur de Guessing un parcellaire assez fin, de longueur assez réduite, ce qui ressemblerait à des parcelles de meix. On peut donc envisager une désertion probable d'une localité du nom de Guessing. Cette localité a dû disparaître avant Tuding puisqu'elle n'a pas laissé de ban ; en revanche, Guessing était probablement plus important. Son ban a sans doute été partagé entre Romécourt, Azoudange et Maizières-lès-Vic. En raison de la faiblesse de nos connaissances concernant Romécourt et Nidrequin, il paraît difficile de relier avec certitude Guessing à ces anciens finages.

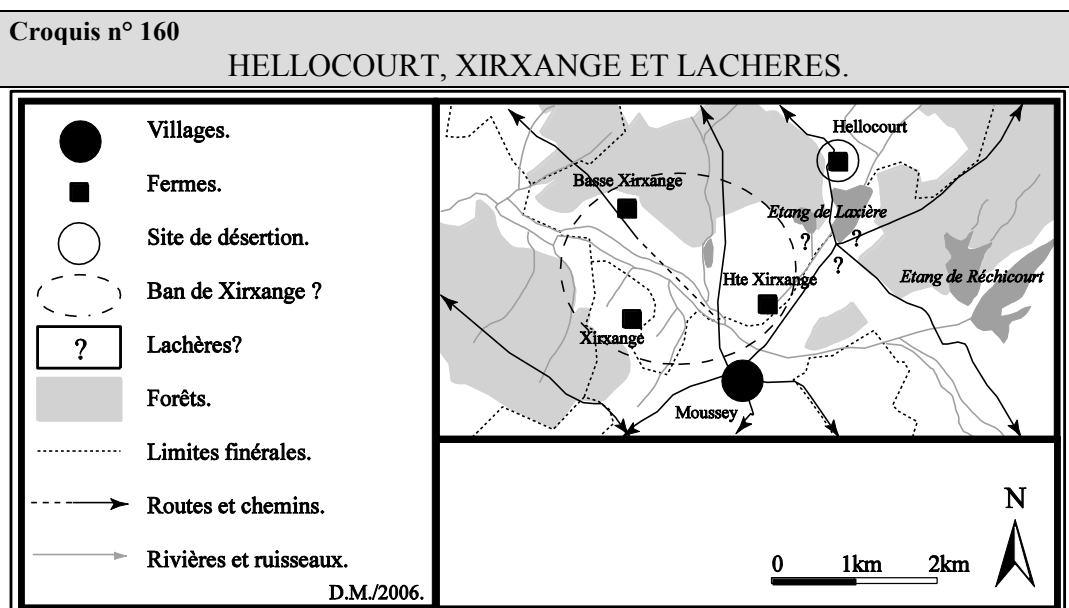
<sup>556</sup> ADMM, série H. 601.

▪ *Hellocourt (désertion n°120, commune de Maizières-lès-Vic).*

Avec Hellocourt, on retrouve une ferme seigneuriale réoccupant un ancien ban attesté dès 1182. Comme à Romécourt, Didier Hellot, en construisant son domaine sur l'ancien ban de La Broc, a effacé de nombreux indices, mais on retrouve çà et là des éléments de l'ancien finage avec le bassin du « Vieil Etang » au sud-est de l'actuelle ferme de Hellocourt <sup>(557)</sup>. Il faut noter que la limite entre les bans de La Broc et de Maizières-lès-Vic n'a été définie qu'en 1617. La désertion de La Broc est donc ancienne et renvoie peut-être à celle de Romécourt.

▪ *Xirxange (désertion n°121, commune de Maizières-lès-Vic).*

A Xirxange, on retrouve une situation déjà maintes fois rencontrée, celle d'un ban séparé, composé de plusieurs fermes ou moulins. Ce ban est d'ailleurs l'un des plus vastes constatés et se répartit de part et d'autre du Sânon. L'histoire de Xirxange, assez pauvre, ne nous permet pas d'établir une désertion, mais son organisation actuelle, tout à fait comparable aux cas de Récourt, Koeking, Francs... laisse soupçonner une évolution identique, sous la gestion de l'abbaye de Haute-Seille.



Dans ce secteur périphérique du Saulnois, les désertions sont très nombreuses et soulignent un repli de l'activité humaine, activité reprise seulement au XVI<sup>e</sup> siècle par l'installation des fermes d'Hellocourt, de Romécourt et de Milberg. Pourtant tout semble avoir été remis en cause suite à la désertion de Nidrequin et à l'abandon d'Azoudange sur une longue période.

▪ *Lachères (désertion n°109, commune de Maizières-lès-Vic/Bezange-la-Petite).*

C'est le long du ruisseau de Laixières, entre Hellocourt et la ferme de la Haute-Xirxange, qu'il faudrait rechercher le fameux alleu de Lachères signalé par H. Lepage à Bezange-la-Petite <sup>(558)</sup>. En effet, la toponymie très semblable du ruisseau et de l'alleu est un indice bien mince, mais il est étayé par la propriété de l'abbaye de Haute-Seille sur toutes les terres de ce secteur. De plus, avec l'étang

<sup>557</sup> Le moulin de Hellocourt formait un alleu cédé par la famille des comtes de Salm à l'abbaye de Haute-Seille en 1228. ADMM, série H. 542.

<sup>558</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

de la Laixière et celui de Birhoff, nous avons un secteur fortement aménagé sans indices véritables d'habitat ni de moulin. L'hypothèse de Laixières semble plus convaincante que celle de Bezange-la-Grande.

A Maizières-lès-Vic, on peut retrouver le phénomène de concentration comme à Fribourg et à l'échelle d'un finage encore plus vaste. L'absence de site fortifié souligne que *l'incastellamento* n'est probablement pas qu'un phénomène secondaire expliquant la concentration. Encore aujourd'hui, le ban de Maizières-lès-Vic s'organise en plusieurs cellules avec les écarts de Xirxange et Hellocourt, preuves d'une concentration incomplète. On peut également recenser plusieurs désertions dont certaines Tuding et Guessing sont peut-être à rapprocher de celles de Romécourt et de Nidrequin. Pour terminer sur Maizières-lès-Vic, précisons que le toponyme de « Maizières » pourrait indiquer une destruction et une désertion, mais cette dernière est probablement liée à un site gallo-romain établi à proximité. Sur ce finage on peut recenser d'autres sites probables tels : Nulling qui se trouve dans la périphérie nord-ouest du finage de Maizières-lès-Vic et Bulquin au sud-ouest. A. Simmer <sup>(559)</sup> y ajoute Senac, à l'interfluve entre le ruisseau du Breuil et celui de Breydebourg. Le site pourrait correspondre éventuellement aux sites de « fondations » de Maizières décrites par H. Lepage <sup>(560)</sup>.

▪ *Videlange (désertion n°122, commune de Gelucourt).*

Selon H. Lepage <sup>(561)</sup>, Videlange était un petit village avec une maison forte. L'ensemble aurait été détruit par l'évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppart, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. En fait, du point de vue toponymique, le ban de Videlange se dessine assez nettement à cheval sur Gelucourt, Bourdonnay, Maizières-lès-Vic, Azoudange et peut-être Assenoncourt. C'est à Gelucourt qu'il est possible de recenser les plus nombreux « vestiges » de ce ban, dans la mesure où l'actuelle ferme de Videlange est l'héritière d'une grande partie des droits fonciers du village disparu. On peut relever également quelques éléments de terroir avec le « Pré de Videlange » et « l'étang de Videlange ». A Gelucourt, le ban de Videlange est resté longtemps en vigueur puisque des documents relatifs à la refondation de la cense Saint-Clément au XVII<sup>e</sup> siècle font encore état de ce dernier. A Bourdonnay, les cantons nommés Videlange et Valtremange indiquent également les droits anciens de Videlange. L'étendue du territoire de Videlange et la présence d'au moins deux écarts : d'une part la cense Saint-Clément et d'autre part la ferme-cense d'Ormange laissent deviner qu'il existait avant le XV<sup>e</sup> siècle plusieurs écarts dispersés autour de ce « château ».

▪ *Ormange (désertion n°123, commune de Gelucourt).*

Ormange, nous fournit quelques indices concernant ces petites structures de l'habitat intercalaire qui gravitaient autour des « villages ». Les titres d'Ormange, en date de 1194, révèlent que cet alleu relevait de la paroisse de Farloncourt. L'alleu d'Ormange de l'abbaye de Salival comportait 40 jours de

---

<sup>559</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

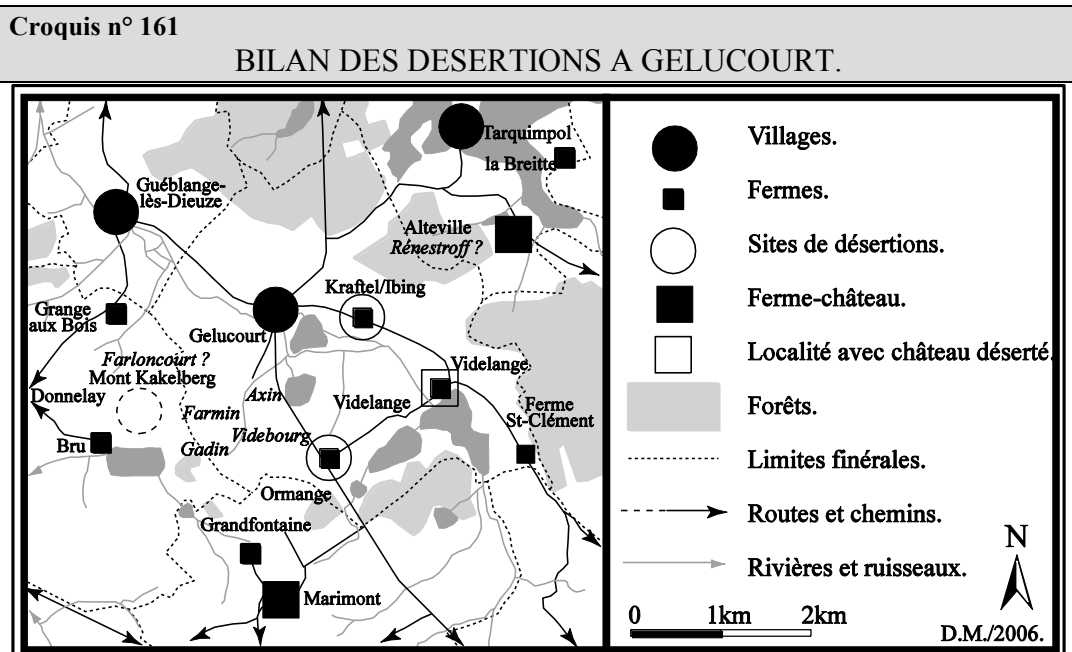
<sup>560</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>561</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

terre et 6 denrées de prés <sup>(562)</sup>. Il s'organisait en deux charrues (unité de mesure) avec un étang. Toutefois, Saint Laurent de Dieulouard y possédait également des droits et des biens qu'il céda à l'abbaye de Haute-Seille en 1207 <sup>(563)</sup>. Apparemment Ormange formait un ban à part, mais on ignore si ce dernier n'est pas postérieur à la désertion de Videlage. Ormange était donc une petite localité qui s'est progressivement réduite au statut de ferme.

▪ *Ibing (désertion n°124, commune de Gelucourt).*

Ibing est une vieille localité qualifiée de *villa* en 786 <sup>(564)</sup>. Ibing n'est autre que l'actuelle ferme de Kraftel, prenant le nom de l'abbaye de Craufthal qui possédait la cense. Elle formait alleu avec ban à part, mais on ignore son importance. Le schéma, là encore, a été rencontré régulièrement dans cette étude. Une très ancienne localité restructurée en ferme seigneuriale.



Comme à Maizières-lès-Vic, on retrouve à Gelucourt un nombre important de désertions majeures. On peut également remarquer que certaines unités territoriales très anciennes comme Ormange ou Ibing sont parvenues à se maintenir au sein du maillage de l'habitat.

▪ *Farloncourt (désertion n°125, commune de Gelucourt).*

Les titres de l'alleu d'Ormange révèlent le nom d'une ancienne paroisse Farloncourt / *Farloniscuria*. A.Dauzat <sup>(565)</sup>, à la suite de H. Lepage <sup>(566)</sup>, reconnaît en Farloncourt, Assenoncourt ; toutefois cette interprétation ne convainc pas A. Simmer <sup>(567)</sup> qui considère Farloncourt comme une désertion. L'identification *Farloniscuria* / Assenoncourt ne semble pas satisfaisante dans la mesure où elle sous-tend un changement de « nom germanique » du propriétaire de la « villa » au

<sup>562</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>563</sup> ADMM, série H. 542.

<sup>564</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

<sup>565</sup> Dauzat A., et Rostaing Ch., (1963) - *Ibid.*

<sup>566</sup> Lepage H., (1862) - *Ibid.* (1120 *Farlonis curia* et 1297 *Assenuncuria*).

<sup>567</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui semble bien tardif. L'identification d'Assenoncourt et d'*Hesselonis villa* présents dans le même document, semble bien plus acceptable. En effet, l'instabilité manifeste du suffixe au cours de l'histoire ne doit pas faire oublier la stabilité de la racine du nom propre qui compose le nom du village (Esseloncourt en 1297 et Esserdorff en 1374 <sup>(568)</sup>). Au XII<sup>e</sup> siècle, le secteur abritait apparemment trois paroisses : Dieuze, Assenoncourt et Farloncourt. Lors de la disparition de la paroisse de Farloncourt, Gelucourt n'aurait fait que remplacer le site paroissial originel. Malheureusement aucun indice ne permet d'identifier Farloncourt, toutefois, il est possible d'avancer deux hypothèses de localisation :

- la ferme d'Alteville qui, comme son nom l'indique, occupe un site de désertion pourrait être Farloncourt. Sa position proche de Tarquimpol et sa désertion totale durant le XII<sup>e</sup> siècle pourraient ainsi expliquer l'absence de Tarquimpol comme siège d'archidiaconé.
- le second site se localise entre Donnelay et Gelucourt. On sait que Gelucourt a eu des liens étroits avec Saint Laurent de Dieulouard. Or, on retrouve une chapelle Saint Laurent à Donnelay sur les pentes du Mont Kakelberg où on a découvert des vestiges (tombes, monnaies, fondations) qui semblent correspondre à un important site gallo-romain, avec peut-être une occupation tardive (inhumation et monnaies mérovingiennes). C'est peut-être le site de Farloncourt.

A. Simmer <sup>(569)</sup> soupçonne également une désertion nommée Rénestroff proche d'Alteville. Il est possible que ce soit d'ailleurs l'ancien nom d'Alteville, ce qui éliminerait la première hypothèse concernant la localisation de Farloncourt. Nous retiendrons également le site d'Axin et son étang, proche du site de Videbourg, et encadré par « Farmin » et « Gadin » avec peut-être d'anciens petits étangs. Il est difficile d'établir plus précisément ce site dominé par le Kakelberg.

▪ *Grisseldingen (désertion n°126, commune de Guéblange-lès-Dieuze).*

A. Simmer <sup>(570)</sup> a retrouvé *Grisseldingen* dans les archives puisqu'il signale la première dénomination en 1256. Toutefois il rattache « Grinseling » au finage de Tarquimpol. Le cadastre permet de retrouver son territoire, situé face au village de Guéblange-lès-Dieuze, sur la rive gauche du ruisseau de Videlage. Son territoire assez réduit formait la partie ouest de l'actuel finage de Guéblange-lès-Dieuze et s'étendait sur le finage de Juvelize et peut-être Donnelay. A Juvelize, les terres de la désertion ont été reprises par des établissements religieux ou forment des communaux et des terres friches (Bois de la ville et Bruyères).

▪ *Villers (désertion n°127, commune d'Assenoncourt).*

A l'est de l'étang du Lindre, il faut signaler la désertion de Villers à Assenoncourt où une cense s'est longtemps maintenue sur un ban à la limite entre Assenoncourt et Fribourg. H. Lepage et L. Benoit <sup>(571)</sup> signalent ce site comme une désertion.

---

<sup>568</sup> Lepage H., (1862) - *Ibid.*

<sup>569</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>570</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>571</sup> Benoit L., (1996) - *Ibid.* Lepage H., (1853) - *Ibid.*

▪ *Réching/Récling (désertion n°128, commune de Guébling).*

La désertion de Réching/Récling a été étudiée par Ph. Bruant <sup>(572)</sup>, se trouvait sur le territoire de Guébling. Les sources relativement nombreuses relevées par Ph. Bruant permettent d'établir que Récling était autrefois une paroisse dont dépendait Guébling. Le village semble avoir été détruit en 1606 et n'a pas été reconstruit, bien qu'il soit resté telle une coquille vide en tant qu'entité foncière et fiscale. La toponymie révèle toujours une grande partie de l'ancien ban qui porte le nom de Récling. On peut ainsi trouver des indices des anciens terroirs de Récling tels les « Jardins de Récling », « au breuil de Récling », « au-dessus des vignes de Récling »... Le site s'organisait sur la rive droite du ruisseau de Dordal à 200 mètres de Guébling. Les quelques indices archéologiques relevés par Ph. Bruant laissent entrevoir un site dispersé aux maisons non jointives. La tradition confirme la présence de l'église au lieu-dit « la chapelle », où les habitants de Récling auraient enterré une cloche en or avant la destruction du village. Les traces d'incendies relevées ponctuellement confirment l'idée d'une destruction guerrière. Le finage occupait le contrefort de Bride-Koeking où la tradition relate l'existence de vignes à 1,5 km de Récling. Nous reviendrons sur ce secteur ultérieurement dans la mesure où il est lié à la désertion de Bride.

▪ *Kutzeling (désertion n°129, commune de Lidrezing).*

Actuellement à la lisière du finage de Guébling sur le finage de Lidrezing, Kutzeling est établie sur le versant nord-est de Bride-Koeking. Cette ancienne ferme-cense disposait encore en 1723 d'un ban séparé. Toutefois, la proximité du ban de Guébling et de l'ancien Récling laisse à penser que le finage de Kutzeling a été amputé d'une partie de son territoire. On peut donc légitimement supposer une désertion partielle (voire totale) probablement antérieure à celle de Récling. Si Guébling et Récling se sont partagés une partie de la dépouille, les seigneurs de Dordal ont réussi apparemment à maintenir une petite partie du ban. Cette dernière était bien trop réduite pour permettre la renaissance d'une grosse communauté et Kutzeling est restée un modeste hameau de deux à trois familles. Il faut conclure que Kutzeling est une désertion incomplète.

▪ *Kirkingen (désertion n°130, commune de Lidrezing).*

Kirkingen est une cense indiquée comme faisant partie de la seigneurie du Dordal <sup>(573)</sup>. La recherche de Kirkingen <sup>(574)</sup>, s'effectue en remontant vers l'amont la vallée du ruisseau de Dordal. L'organisation générale de ce vallon est assez particulière puisqu'il est inscrit entre la Côte de l'Empereur à l'ouest avec ses 346 mètres et le Benesperd à l'est avec ses 321 mètres. Dans sa partie amont le vallon ne dispose pas d'écoulement propre : c'est une vallée sèche, comme l'indique d'ailleurs le toponyme de Dordal <sup>(575)</sup>. On ne trouve aucun indice solide de la

---

<sup>572</sup> Bruant Ph., (1971) - *Ibid.*

<sup>573</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

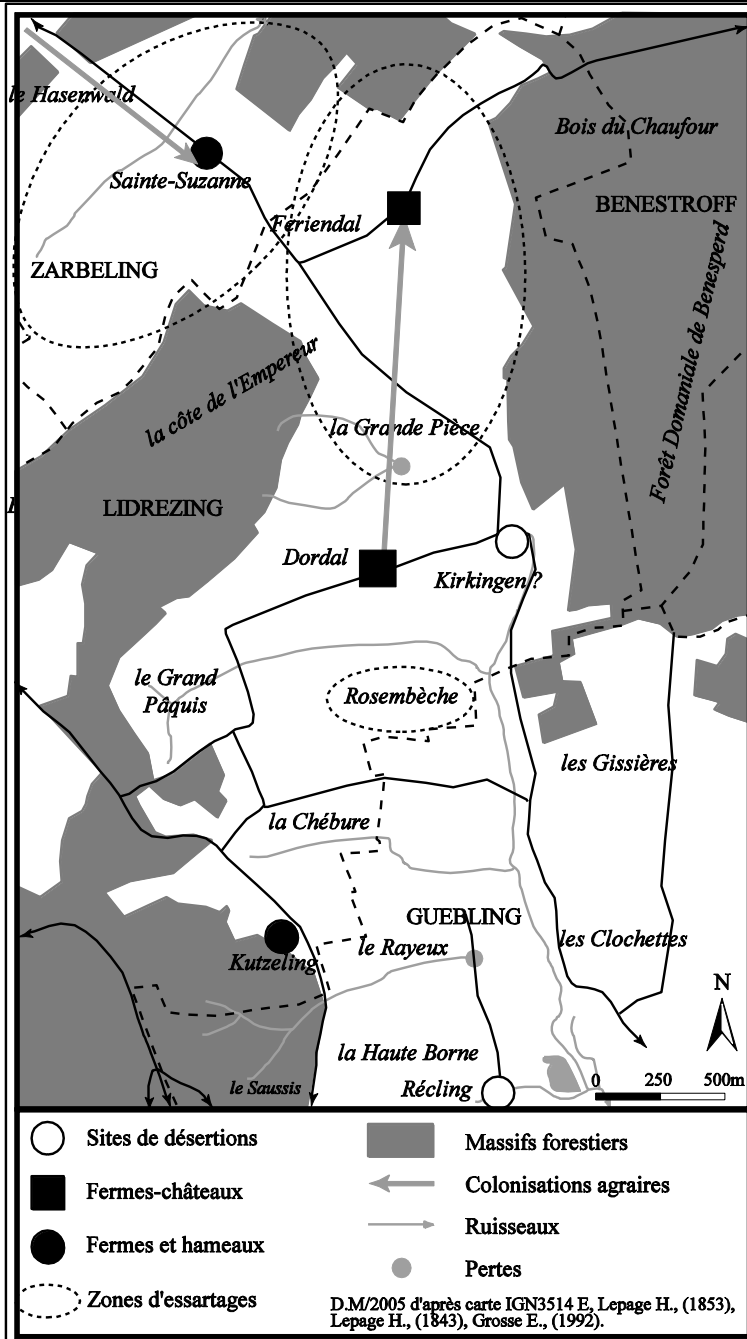
<sup>574</sup> Dans le Dictionnaire topographique du département de la Meurthe, H. Lepage place Kirkingen à Domnom-lès-Dieuze. Mais il semble qu'il se soit trompé en confondant Kittingen/Cutting et Kirkingen.

<sup>575</sup> Suivant A. Simmer, Dordal/*Durrethalheim* signifierait en ancien « haut allemand » la maison / le village implanté dans une vallée sèche, Simmer A., (2002) - *Ibid.*

présence de Kirkingen dans ce secteur assez atypique où l'organisation structurale semble très ancienne.

Croquis n° 162

LE DOMAINE DE DORDAL.



Le domaine seigneurial du Dordal qui a formé une entité séparée de Lidrezing était constitué de la ferme-cense de Kutzeling et de la ferme-château de Feriendal. Sur le versant nord de la crête interfluviale entre le bassin de la Seille et de l'Albe, la ferme de Feriendal constitue une excroissance de ce domaine. Cette ferme est le résultat d'essartages<sup>(576)</sup>.

Enclavé dans son vallon, le domaine du Dordal présente une double évolution : dans un premier temps, une contraction avec élimination de Kirkingen et un affaiblissement de Kutzeling avec regroupement sur le site fortifié du Dordal, puis dans un second temps une réextension vers l'amont du vallon.

<sup>576</sup> La vallée du Dordal était empruntée par un ancien diverticule romain reliant Grostenquin à Tarquimpol. Une grande partie de la structure parcellaire actuelle et ancienne a oblitéré totalement l'ancien axe, ce qui laisse croire à une nouvelle structure parcellaire liée à des essartages ou bien à un remembrement. Pour le secteur de Feriendal, l'environnement forestier fait penser à une structure d'essartage.

L'hypothèse la plus probable c'est que Dordal soit en fait un écart (<sup>577</sup>), comme son nom ancien semble l'indiquer, de la « *villa* » de Kirkingen. Or l'écart en question n'est autre qu'un site fortifié en marge d'anciens territoires, semblant en garder les limites (<sup>578</sup>). Avec les évolutions du haut Moyen Age, on a dû assister à une inversion de l'organisation, le site fortifié a pris de l'importance et a disposé de quelques « *villae* » pour subvenir à ses besoins. Il pourrait s'agir des deux « *villae* » de Kirkingen et de Kutzeling. On devine alors la fusion de Kirkingen et de Dordal. Kirkingen pouvait se situer à une centaine de mètres sur le versant en contrebas de la croupe de Dordal et proche de la résurgence du ruisseau.

▪ *Schirrdorf (désertion n°131, commune de Vahl-lès-Bénéstroff).*

La tradition et les sources évoquent la désertion de Schirrdorf (<sup>579</sup>). Le travail de recherches est rendu délicat par les nombreuses évolutions qui ont pu affecter le finage de Vahl-lès-Bénéstroff. En effet, à l'ouest, le finage de Neufvillage et la ferme de Waldhouse ont colonisé des terres appartenant au finage de Vahl-lès-Bénéstroff, mais peut-être issues de déshérences des villages de Besviller et de Sainte-Gertrude. Apparemment, Schirrdorf (le Petit Village) se situait au nord de Vahl-lès-Bénéstroff. H. Lepage signale, dans ce canton qui était forestier, la découverte de vestiges (fondations). Actuellement, ce canton a été totalement défriché. Aucun élément d'archives ne permet de confirmer l'existence de cette localité. La toponymie permet de soupçonner un modeste hameau dépendant de Vahl-lès-Bénéstroff, la nature forestière du canton prouve qu'il y a eu une reconquête forestière du territoire de Schirrdorf. Il est impossible d'établir une datation de la *Wüstung*.

▪ *Münchenhard (désertion n°132, commune de Vahl-lès-Bénéstroff).*

Il existe des titres de propriété concernant le village de Münchenhard. Ch. Ed. Perrin (<sup>580</sup>) considère qu'il s'agit d'une localité disparue, proche de Vahl-lès-Bénéstroff avec qui elle formait un des domaines de l'abbaye de Mettlach. Toutefois, on ne trouve aucun élément qui permet d'identifier plus précisément Münchenhard.

---

<sup>577</sup> Le toponyme de Dordal/*Durrethalheim* est une structure toponymique en « -heim » qui, nous avons pu le voir précédemment, était assez rare dans la région. Nous avons rencontré de tels toponymes dans la région de Bellange et nous en avons déduit que ce type de toponyme semblait indiquer des écarts des *villae* et de leur descendance.

<sup>578</sup> Alors que la partie aval de la vallée du Dordal relevait de la paroisse de Récling, dans le doyenné de Vergaville et l'archidiaconé de Sarrebourg, Dordal et Kutzeling relevaient eux de la paroisse de Lidrezing dans le doyenné de Morhange, l'archidiaconé de Marsal. On peut penser que l'ancien château formait comme Château-Lixin, Château-Bréhain... une ancienne limite conservée et consolidée par le découpage religieux. Apparemment, Dordal appartenait à la famille de Deux-Ponts, donc aux puissants comtes Folmar déjà cités précédemment et sur lesquels nous reviendrons. Etabli sur une croupe, le site de Dordal dominait et contrôlait l'ancien diverticule romain aujourd'hui disparu de Grostenquin à Tarquimpol. Sa position se trouve d'ailleurs quasiment à équidistance entre les deux importants *vici* (environ 10,5 km de chacun des sites). On peut donc légitimement soupçonner une origine antique de ce point fortifié.

<sup>579</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>580</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*



Néanmoins, nous pouvons émettre quatre hypothèses d'identification :

- soit Münchenhard correspondait à la dénomination de « Schirrdorf » qui n'est en fait qu'un toponyme descriptif. Cela semble cependant peu probable dans la mesure où on aurait remplacé un toponyme descriptif « le monastère des bois » par le « petit village »,
- soit cette *Wüstung* pourrait correspondre à une localité disparue en périphérie de Vahl-lès-Bénestroff et ayant eu des liens avec des ordres religieux. Ainsi Vahl-lès-Bénestroff aurait pu s'étendre aux dépens de Sainte-Gertrude à Virming, désertion que nous étudierons plus précisément dans le paragraphe suivant,
- soit Münchenhard était en fait l'ancien nom de « Munster », le lien toponymique paraît assez évident surtout si on tient compte de l'ambiance forestière de ce secteur. Pourtant beaucoup d'éléments permettaient de considérer Munster comme une colonisation. Toutefois, il est possible, compte tenu de la structure de l'habitat sur le territoire de Munster, de considérer Münchenhard comme un domaine très éclaté avec peut-être en son centre un cloître, l'édification du village étant postérieure,
- soit le village se trouvait sur ou en périphérie du finage de Vahl-lès-Bénestroff. Dans ce cas, il faudrait le rechercher vers l'est au contact de Montdidier, d'Albestroff...

Nous retrouvons avec le cas de Münchenhard une des limites majeures des sources des archives, à savoir l'impossibilité de faire correspondre ces dernières avec la réalité actuelle de nos connaissances archéologiques, historiques...

▪ *Scheuern (désertion n°133, commune de Vahl-lès-Bénestroff).*

Toujours à Vahl-lès-Bénestroff, A. Simmer <sup>(581)</sup> signale également deux autres sites, Scheuern attesté en 1345, simple grange non identifiée.

▪ *Molring (désertion n°134, commune de Molring).*

Si Molring est une refondation après désertion, nous ignorons presque tout de l'ancien Molring, nous avons vu qu'il s'agissait d'une refondation. Il est probable que les finages voisins se soient emparés de terres de l'ancien finage.

▪ *Nalving (désertion n°135, commune de Bassing).*

A. Simmer <sup>(582)</sup> signale également le site de Nalving comme probable désertion, hypothèse reprise par des habitants de Bassing sans autre précision. Peut-être site castral ?

▪ *Colmery, Kinzing et Malmeury (désertions n°136, 137, 138, communes de Zommange, Cutting, Lindre-Haute).*

Enfin, A. Simmer <sup>(583)</sup> ajoute à sa liste Colmery à Zommange en forêt domaniale du Romesberg, Kinzing qu'il place à Zommange mais qui se situerait

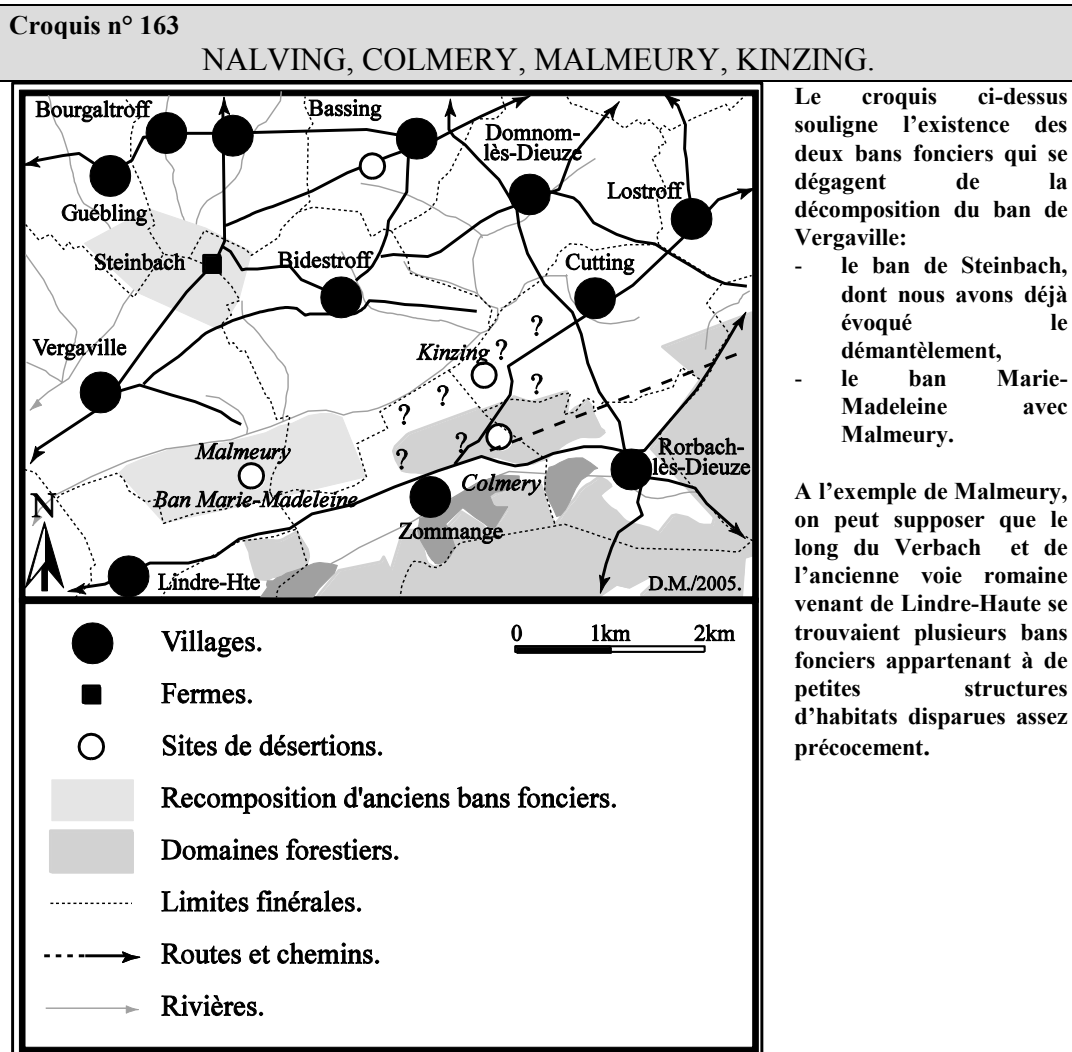
---

<sup>581</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>582</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>583</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

entre la RD. 38 et le canal des Salines à Cutting et Momery/Malmeury entre Lindre-Haute et Vergaville sur l'ancien ban Marie-Madeleine. Seul ce dernier secteur, dont nous avons déjà parlé dans un paragraphe concernant les salines, permet d'étayer un peu cette affirmation.



▪ *Petit Virming et Speck (désertions n°139 et 140, commune de Virming).*

Sur le territoire de Virming, la tradition rapporte deux désertions : Petit Virming et Speck. H. Lepage relate que Petit Virming se trouvait à 2 km au nord de Virming sur le territoire d'Hingsange, il fut ruiné par les Suédois et ses pierres servirent à la reconstruction de Virming. Cette désertion a probablement donné naissance aux bois communaux d'Obrick, soit les cantons de « Bannenboesch » et des « Bois d'Obrick ». Le second site nommé Speck ou Speckhous est selon H. Lepage <sup>(584)</sup> un village détruit, le site est signalé sur la carte de Cassini. Il se trouvait en aval du Lenzbronnerbach, au nord de celui-ci. Speckhous devait être un site modeste, peut-être une grosse ferme obtenue par défrichement aux dépens de cantons forestiers encore signalés par la toponymie. Ces deux désertions ne résolvent pas un problème majeur. En effet, la déclaration de communauté de

<sup>584</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

1738 révèle près de 700 arpents de terres communes, pour l'essentiel en forêt. Or, les désertions de Speck et de Petit Virming ne permettent pas d'expliquer l'importance de ces communaux, qui se situent d'ailleurs au sud de l'Albe formant deux ensembles : le « Gertrutenwald » et les « bois de Méquin ».

▪ *Sainte-Gertrude (désertion n°141, commune de Virming).*

Au Gertrutenwald, H. Lepage <sup>(585)</sup> signale la découverte de fondements d'habitations et il rapporte qu'il existait une église jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Il faut voir là un fort indice de désertion d'une ancienne paroisse. La permanence du site de l'église, nous l'avons vu, est pas un bon indicateur de désertions anciennes. En revanche, il peut toutefois se passer plusieurs siècles entre la désertion du site et l'abandon définitif du lieu de culte. Le site de Sainte-Gertrude n'est probablement pas à lier directement avec le territoire et la paroisse de Virming mais peut-être avec une désertion située plus au sud : Besviller ou Besville que nous verrons ultérieurement.

▪ *Méquin (désertion n°142, commune de Virming).*

Dans sa *statistique*, H. Lepage <sup>(586)</sup> rapporte également, sans toutefois les localiser, la découverte des vestiges de deux anciennes maisons de Templiers, avec de vastes fondations, des tuiles larges et épaisses et des monnaies des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Là encore, nous avons pu noter que la croyance populaire de site templier pouvait être un fort indice de désertions. La découverte de tuiles fait penser à la présence de sites gallo-romains, mais probablement comme à Fresnes-en-Saulnois, le ou les sites ont été occupés dans ces cas jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. La découverte des fondations « templières » est probablement légèrement antérieure à la publication de la statistique, on peut donc penser qu'il s'agit d'un site défriché à la fin du XVIII<sup>e</sup> ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire de la partie sud du finage d'Ibrick, secteur des « bois de Méquin ». Il est probable qu'il s'agit là d'une seconde désertion dont a pu profiter également Bermering.

▪ *Besviller (désertion n°143, commune de Bénestroff).*

Au sud de Virming, à Bénestroff, se trouve la désertion de Besville ou Besviller. Selon H. Lepage, Besville faisait partie autrefois du territoire de Virming. Aujourd'hui simple ferme, elle est qualifiée de fief-cense au XVI<sup>e</sup> siècle. H. Lepage rapporte que Besville était autrefois un village dépendant de l'Evêché de Metz. Il aurait appartenu à l'ordre des chevaliers Teutoniques. La cense, bien qu'ayant son propre ban, possédait des extensions sur le ban de Virming, secteur de l'étang de Besville proche du Gertrutenwald. On peut penser qu'il y a lien entre la désertion de Sainte-Gertrude avec son église, la tradition templière à Virming, l'ordre des chevaliers Teutoniques et la désertion de Besville. Seule une grosse exploitation reprise par le duc de Lorraine semble avoir subsisté à l'abandon progressif d'une structure éclatée Besville/Sainte-Gertrude. Les terres de Besville sont d'ailleurs séparées du reste du ban de Bénestroff par une longue bande de terres communes, ce qui illustre la réoccupation des terres de Besville par Bénestroff. Pourtant, le maintien d'une cense à Besville a permis la conservation

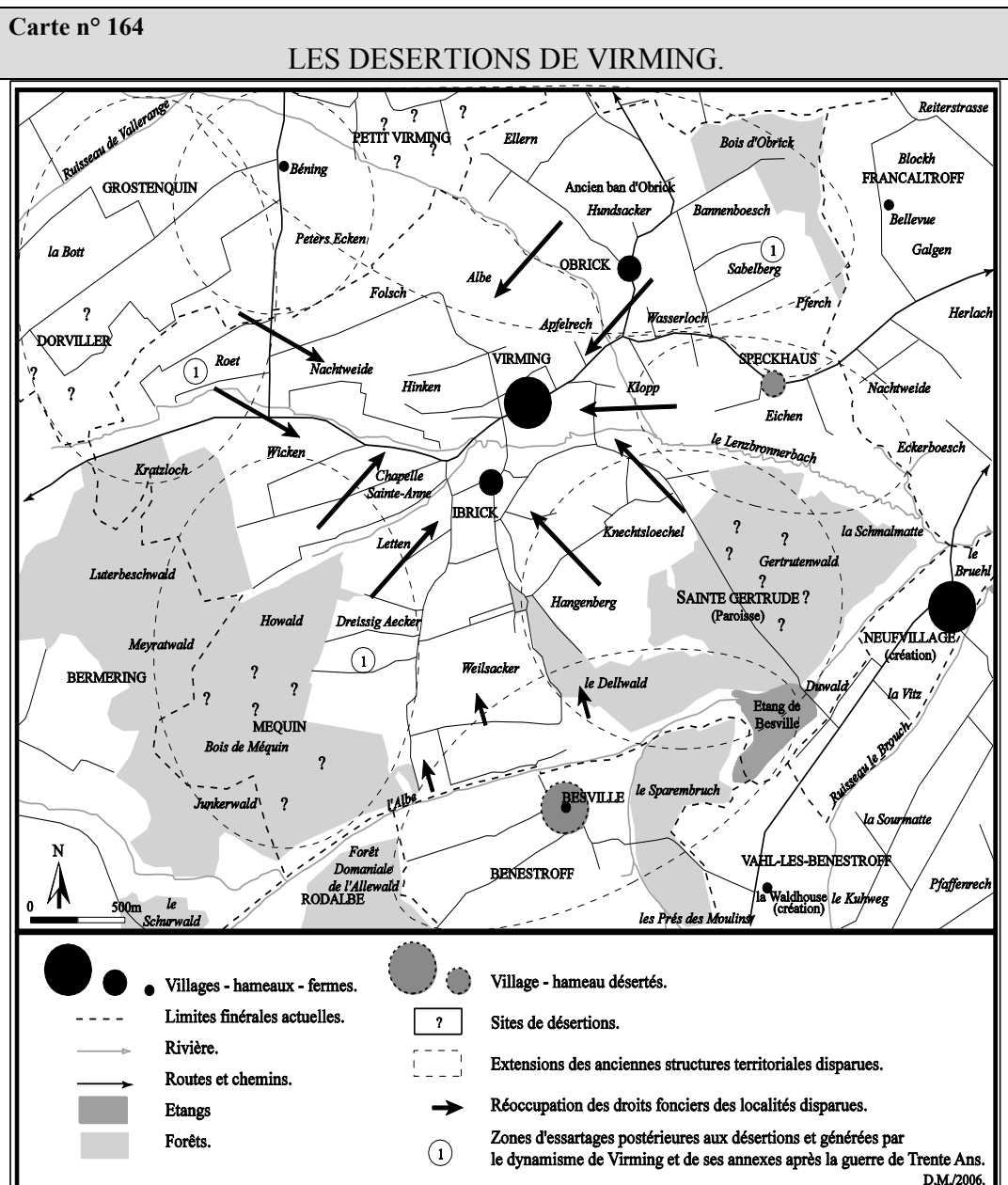
---

<sup>585</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>586</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

du ban foncier de Besville, mais de taille plus modeste que le ban agricole. Il faut conclure à l'existence, pendant un temps, de deux territoires :

- le ban de la cense de Besville sur lequel son propriétaire fait valoir ses droits directs,
- le ban de l'ancien village de Besville qui s'étend sur Virming et Bénestroff, essentiellement lié à l'usage, mais qui s'effrite progressivement devant les prétentions des communautés voisines.



Avec Sainte-Gertrude, Dorviller, Méquin, Petit Virming, Speckhaus, Ibrick, Obrick, Besville et Virming, ce sont 9 localités qui occupaient le territoire de Virming. On relève trois désertions médiévales entre Le Lenzbronnerbach et l'Albe qui ont eu pour conséquence une reconstitution forestière, alors que les finages agricoles de Petit Virming et Speck ont été intégrés presque totalement par les autres localités.

Le cas du finage de Virming est probablement le plus instructif à la fois concernant l'étendue des désertions de cette zone, mais également sur l'organisation générale du secteur. La commune de Virming est un des rares villages du Saulnois à présenter encore une structure pluri-centrique avec trois sites d'habitat, Virming, Ibrick et Obrick. On se trouve donc apparemment dans une situation d'organisation antérieure aux grandes désertions. Chacun de ces hameaux occupait un terroir propre, délimité par le réseau hydrographique. Ainsi Obrick se trouve au nord-est du ruisseau de Vallerange, Virming entre ce même ruisseau et le ruisseau du Lenzbronnerbach et Ibrick au sud de ce dernier. Bien que les trois sites aient toujours été indépendants du point de vue agricole, ils formaient une ancienne mairie (et aujourd'hui une commune <sup>(587)</sup>) avec en périphérie des sites fortifiés comme Hingsange. Il convient de préciser que la ferme d'Hingsange <sup>(588)</sup> relevait également de la paroisse ainsi que de l'ancienne mairie de Virming, puis de Grostenquin. Hingsange, siège d'une importante seigneurie démembrée à la Révolution, ressemble aux nombreuses structures fortifiées retrouvées en marge des grands territoires du haut Moyen Age ; structures qui se sont émancipées le plus souvent en formant de petits hameaux presque indépendants de l'ancien centre paroissial et domanial, dont elles ont pu parfois prendre la direction. En fait, on perçoit une évolution comparable aux situations de Courcelles ou de Bellange, mais dans ce cas, il est difficile de reconnaître le cœur de cette unité territoriale. Virming semble avoir remplacé l'ancien siège de paroisse Sainte-Gertrude ?

▪ *Rodheim (désertion n°144, commune de ?).*

De façon bien moins évidente, il est possible de relever plusieurs sites de désertions dans la zone intermédiaire entre Morhange et Virming. Tout d'abord, signalons Rodheim, localité comprenant moulin, étang, bois, prairies... comme l'attestent les documents de cession des comtes de Salm rapportés par L. Maujean <sup>(589)</sup>. Ce dernier, sans avoir pu localiser précisément le site, pensait qu'il se trouvait naturellement au sein du comté de Morhange. En fait, il pourrait s'agir d'un quelconque site modeste parmi ceux que nous allons énumérer maintenant.

▪ *Belling-Pécourt (désertion n°145, communes de Conthil, Racrange et Rodalbe).*

Entre Conthil, Racrange et Rodalbe on peut remarquer la désertion de Belling/Bélin. Elle se révèle par de nombreux indices. On peut relever à Conthil deux cantons qui rappellent la désertion (Haut de Bélin et le Ban mêlé) à Racrange, c'est le canton de Belling.

---

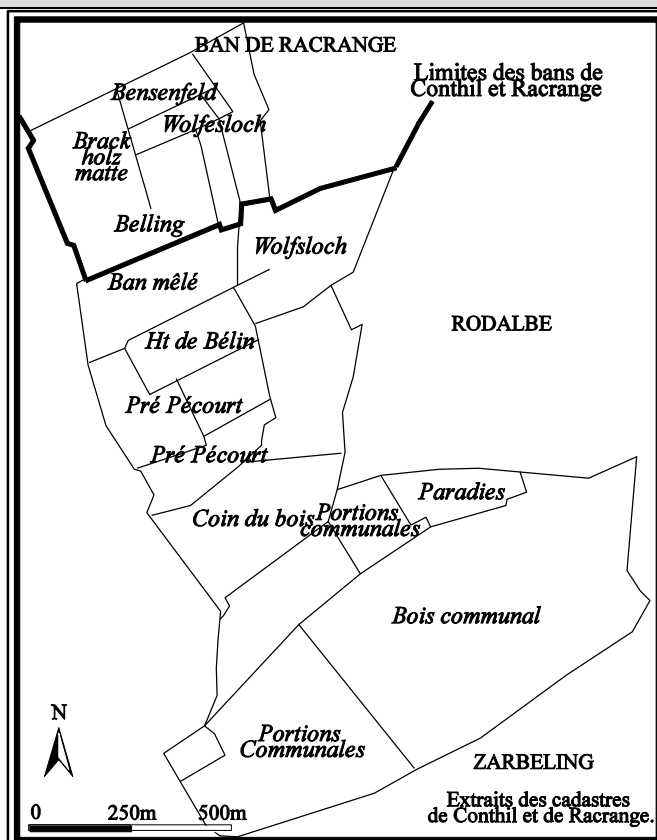
<sup>587</sup> Obrick ne fut rattaché à la commune de Virming qu'au XIX<sup>e</sup> siècle passant de la commune de Bertring (rattachée depuis à Grostenquin) à celle de Virming. Il faut préciser qu'avant la Révolution le hameau d'Obrick faisait partie de l'ancienne mairie et de la paroisse de Virming.

<sup>588</sup> Béning, ferme-écart, établie sur la rive droite du ruisseau de Vallerange.

<sup>589</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid.*

Croquis n° 165

CONTHIL-RACRANGE : BELLING, PECOURT.



Établi sur le versant sud de la vallée de la Petite-Seille, le finage de Belling semble avoir été relativement important puisqu'il a donné naissance à plusieurs ensembles de terres communes. Ainsi à Conthil, c'est l'actuel canton des « bois de Conthil » et des « portions communales ». Le canton dit de la « Justice » à Conthil marque l'ancienne limite entre les deux bans. La partie nord-ouest du finage de Rodalbe semble avoir fait partie de Belling car si plusieurs cantons indiquent le « chemin de Morhange », chemin qui n'a laissé qu'une ancienne servitude, les parcelles sont totalement indépendants de celui-ci. Il s'agit là d'un indice de remembrement. Un second toponyme d'habitat, avec Pécourt, s'additionne à Belling sans pour autant permettre d'affirmer qu'il s'agit de la même localité.

▪ *Pécourt ? (désertion n°146, (commune de Conthil).*

Toujours à Conthil, un second site laisse supposer une désertion ancienne. Compris entre le territoire de Belling et un ancien diverticule romain il se signale par une toponymie particulière. En effet, on recense dans ce secteur deux cantons de « Breuil », mais surtout quatre cantons de « Vieux Pré », ainsi qu'un parcellaire adapté au travail du chanvre en bordure de ruisseau. On peut d'ailleurs soupçonner la présence d'un petit étang sur le ruisseau de Conthil. Un four à chaux a également occupé le secteur, indice d'une présence forestière à un moment de l'histoire de Conthil. On peut d'ailleurs penser que toute la zone de « l'étang neuf » sur le cadastre, zone actuelle de « l'étang du moulin », a été forestière à un moment. Sur la rive gauche du ruisseau vers Conthil, la morphologie et la toponymie des cantons « des Lances » sont des indices de remembrements indiquant peut-être un abandon des terres. C'est tout un finage qui apparaît là, avec une partie de l'histoire paysagère de Conthil. Il y a eu une probable désertion dans ce secteur, localisée vraisemblablement dans la zone du canton du « Four », attachée aux parcelles de « Breuil ». Peut-être s'agit-il de Pécourt, du nom de la localité que nous avons identifiée précédemment à Belling ?

▪ *Bradeling et Krentzing (désertions n°147 et 148, commune de Racrange).*

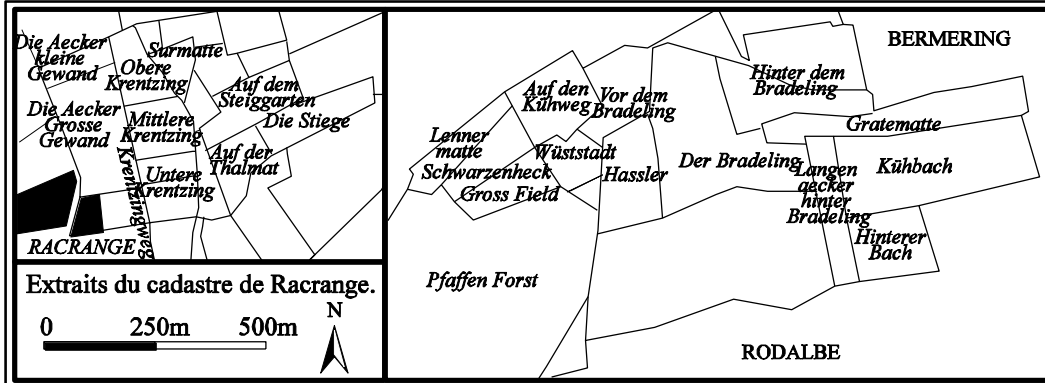
A Racrange, on peut également relever la désertion de Bradeling à l'est du village, où plusieurs cantons signalent la désertion qui s'associe à d'anciens communaux. La toponymie assez généreuse dévoile tout un finage dont le cœur

Sur les traces du passé.

est aujourd'hui forestier. Au moins deux autres structures parcellaires et toponymiques attirent l'attention. La première dénommée « Krentzing » s'étire le long de la Petite-Seille. Alignés le long du « chemin de Krentzing », trois cantons s'organisent à proximité d'un site d'étang, ce qui laisse penser à une petite structure de moulin.

Croquis n° 166

RACRANGE : BRADELING, KRENTZING.



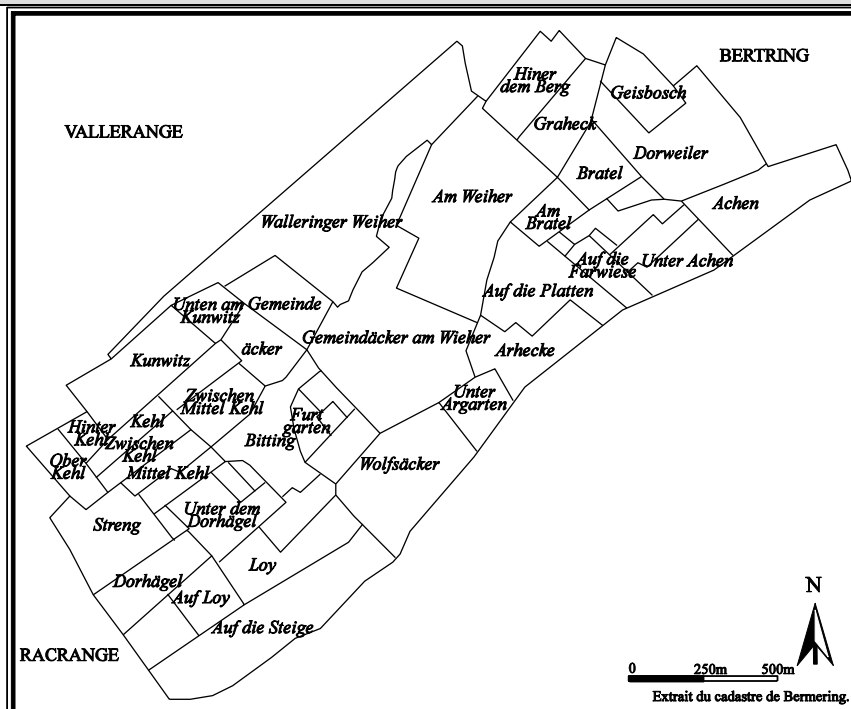
Au Nord de Racrange, deux cantons « Hinterhausen » et « Oberhausen » signalent la présence, sur la route de Morhange, d'un écart non identifiable.

▪ *Petting/Bitting (désertion n°149, commune de Bermering).*

Au nord-ouest de Bermering, le site de Petting/Bitting, ancienne cense-écart disparue au XIX<sup>e</sup> siècle, attire l'attention par un noyau parcellaire dense qui laisse entrevoir une structure assez ancienne. Le nom de Betting se retrouve également dans celui d'une des soles de Bermering

Croquis n° 167

BERMERING : BITTING ET DORWEILER.

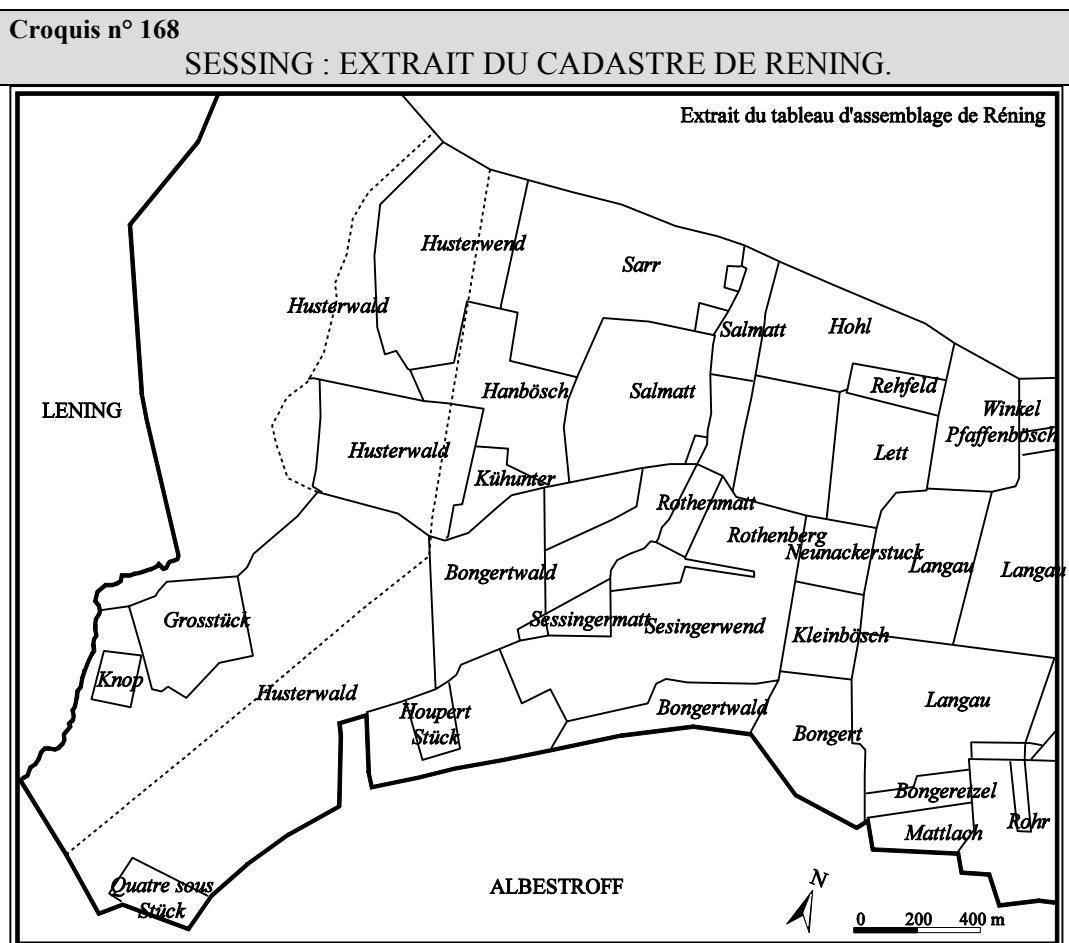


- *Dorweiler (désertion n°150, commune de Bermering).*

Le site de Dorweiler <sup>(590)</sup> apparemment bien plus conséquent, à cheval sur les finages de Bermering et de Grostenquin en marge de notre zone d'étude.

- *Sessing (désertion n°151, communes d'Albestroff et de Réning).*

C'est à Albestroff que H. Lepage avait recensé la seule désertion de la zone, celle de Sessing. Il rapportait une tradition selon laquelle, « *il existait entre Albestroff et Léning, un village que les Suédois ruinèrent entièrement et qui ne fut pas reconstruit* » <sup>(591)</sup>. La localisation de Sessing pose problème car le secteur entre Léning et Albestroff a été repris par la création de la ferme de la Vallerade et par celle du village de Montdidier. Le reste du secteur est forestier, déjà qualifié de « Haut Bois » lors de la création de Montdidier au XVII<sup>e</sup> siècle, donc indiquant une haute futaie. On peut donc douter qu'il s'agisse d'une forêt de reconquête, mais considérer qu'il s'agit plutôt d'une forêt seigneuriale protégée depuis longtemps. C'est donc uniquement à Albestroff que l'on doit relever des indices toponymiques et parcellaires de la désertion. Ainsi, les cantons qualifiés et dénommés de « clair bois » qui entourent la ferme de la Vallerade, indiquent peut-être une reconquête forestière plutôt qu'un massif forestier dégradé. La ferme de la Vallerade serait alors l'héritière de Sessing.



<sup>590</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

<sup>591</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*



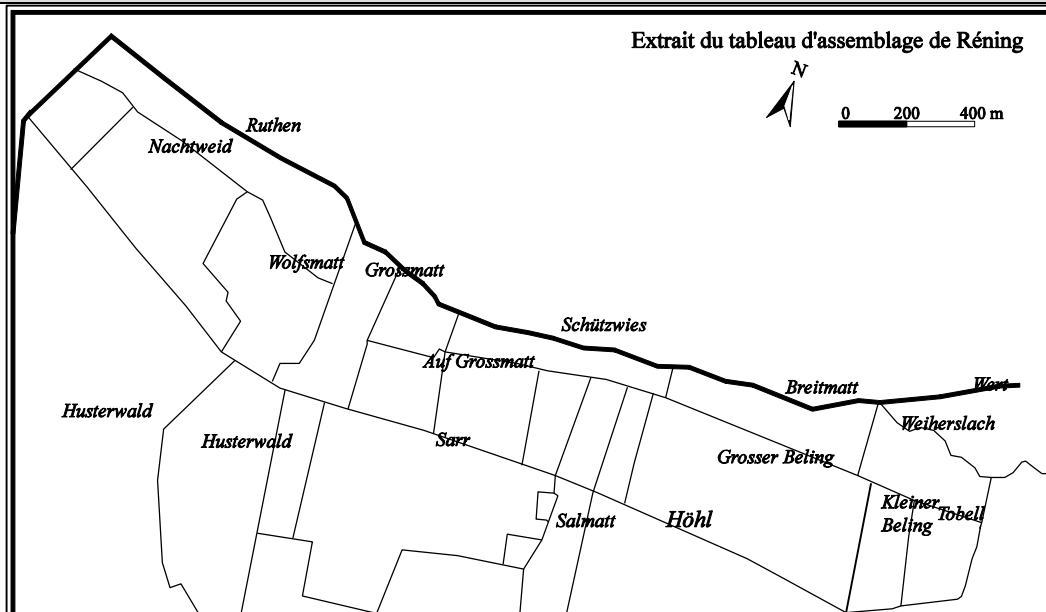
Dans ce cas, il ne s'agirait pas d'une désertion moderne, comme le rapporte la tradition, puisque la ferme date du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, cette hypothèse qui paraît séduisante soulève des objections : ainsi lors de la création de la ferme de la Vallerade, aucun rappel n'est fait concernant Sessing, on ne retrouve pas d'indices de localisation du village sur le ban d'Albestroff. En fait, en consultant le ban de Réning on peut trouver mention de Sessing, avec deux toponymes « Sessingermatt » et « Sessingerwend ». Il faut donc placer cette désertion entre Réning et Albestroff. Le territoire de Sessing apparaît limité par deux chemins. Le « Bongerwald » qui sépare les deux finages peut être considéré comme une forêt de reconquête. La limite sud du finage correspond approximativement à l'ancienne route de Vahl-lès-Bénestroff à Insming. La présence d'une forêt au cœur même du finage reconstruit de Sessing, l'absence de sources, l'erreur de localisation, laissent à penser que la désertion est bien antérieure aux Suédois.

▪ *Beling/Béneling (désertion n°152, commune de Réning).*

A Réning on recense, outre la désertion de Sessing, celle de Beling ou Béneling au nord de la RD. 88 à l'ouest de Réning, à 300 mètres environ du village avec trois cantons rappelant la désertion. Un quatrième canton « Höhl » évoque-t-il de façon dérisoire de simples mesures, ou des habitations misérables ?

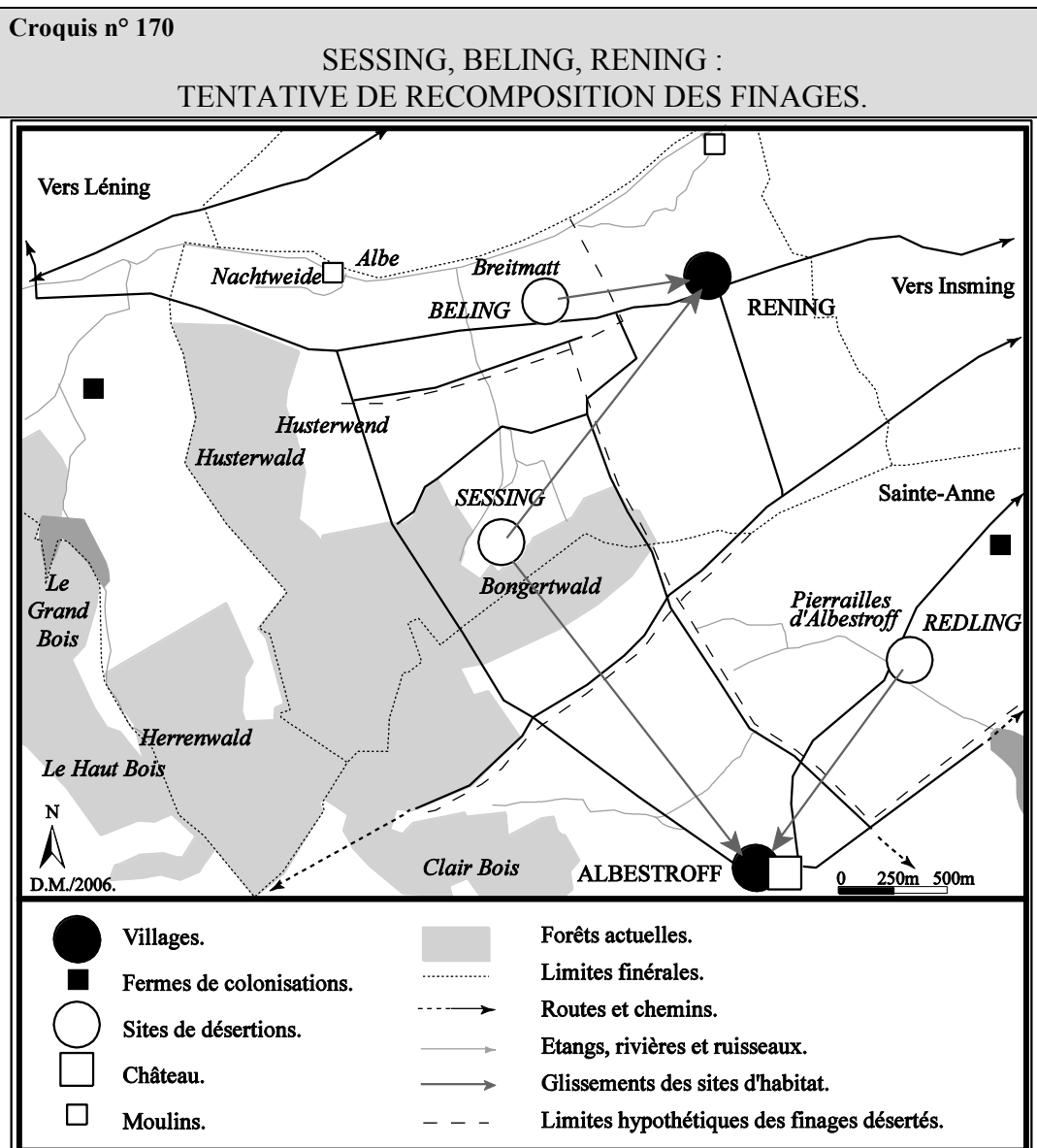
Croquis n° 169

BELING : EXTRAIT DU CADASTRE DE RENING.



La toponymie des cantons du secteur périphérique de Béling laisse deviner un ban essentiellement constitué de prairies avec « Breitmatt », « Grossmatt »... En fait, on peut considérer que Béling était un modeste hameau pouvant être localisé à « Höhl » au ban très réduit, avec peu de terres arables, enserré entre Réning et Sessing. Cette localité correspondrait pour tout ou partie à un domaine seigneurial comme semblerait l'indiquer le toponyme de « Breitmatt ».

Le dénombrement des terres communales (<sup>592</sup>) au début du XVIII<sup>e</sup> établit une surface de communaux importante, composée de 550 arpents de bois, 40 fauchées de « pâtural », aucune terre arable. On peut supposer que ces dernières ont été réoccupées dès la désertion ; en revanche, les forêts qui se trouvent toutes dans le secteur des désertions Sessing et Béling ont été ainsi pérennisées.



▪ *Redling (désertion n°153, commune d'Albestroff).*

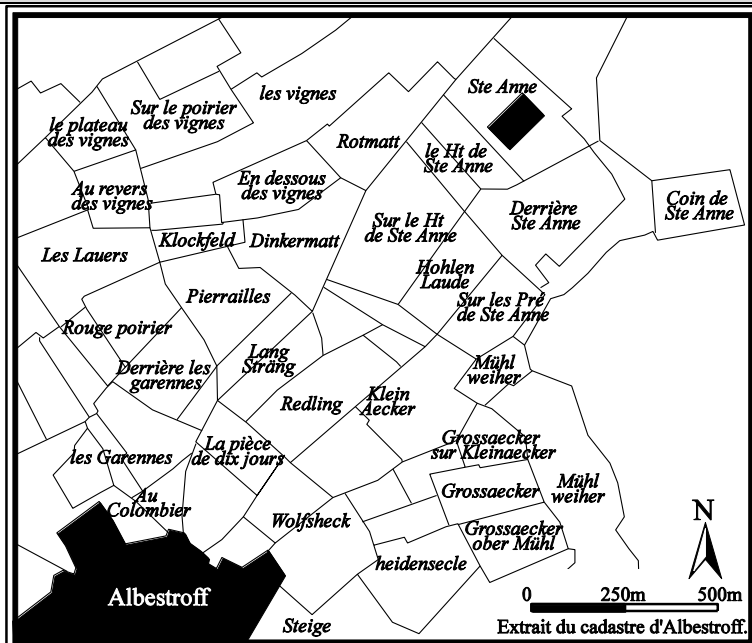
En recherchant le finage de Sessing au sein de la clairière d'Albestroff, l'observation des blocs parcellaires a révélé une répartition des cantons dits « corvées » (« Corvée de Léning », « Corvée de Nébing » et « Corvée de la Lampersmatt ») dans la partie ouest du finage, individualisant trois soles, délaissant l'est du finage comme si cette partie n'avait aucun lien avec Albestroff.

<sup>592</sup> ADMM, série B. 11 719.

Or, dans ce secteur, au nord-est du village d'Albestroff, on peut présumer la désertion de Redling ou Riedling. On relève également un canton nommé les « Pierrailles ».

Croquis n° 171

REDLING : EXTRAIT DU CADASTRE D'ALBESTROFF.



L'étendue couverte par les cantons laisse présager un site éclaté. Joutant le site probable du village on peut supposer la présence d'un ancien moulin lié à un étang, repérable sur le cadastre ancien par un petit canton à l'amont de l'actuel « Weiher ». Cette partie n'est d'ailleurs plus en eau aujourd'hui mais forme une zone marécageuse. Les deux bans d'Albestroff et de Redling étaient séparés par des haies dont la « Wolfsheck ».

Si on ne trouve pas trace de Redling dans les archives d'Albestroff ou d'Insming, il est possible d'estimer cette désertion antérieure à 1225, puisque le finage d'Albestroff comprenait déjà à cette époque le moulin et l'étang situés sur la partie du finage de Redling. Toutefois, l'appropriation des biens de Redling a été progressive, entraînant au XVI<sup>e</sup> siècle des contestations pour les pâtures entre Albestroff et Insming. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la communauté d'Insming jouissait du droit de vaine pâture dans la forêt de Muehlwald. On peut penser que Redling faisait partie du domaine d'Insming puis, le village ayant disparu, cette communauté a vu ses droits rognés par Albestroff.

▪ *Guideviller (désertion n°154, commune d'Albestroff).*

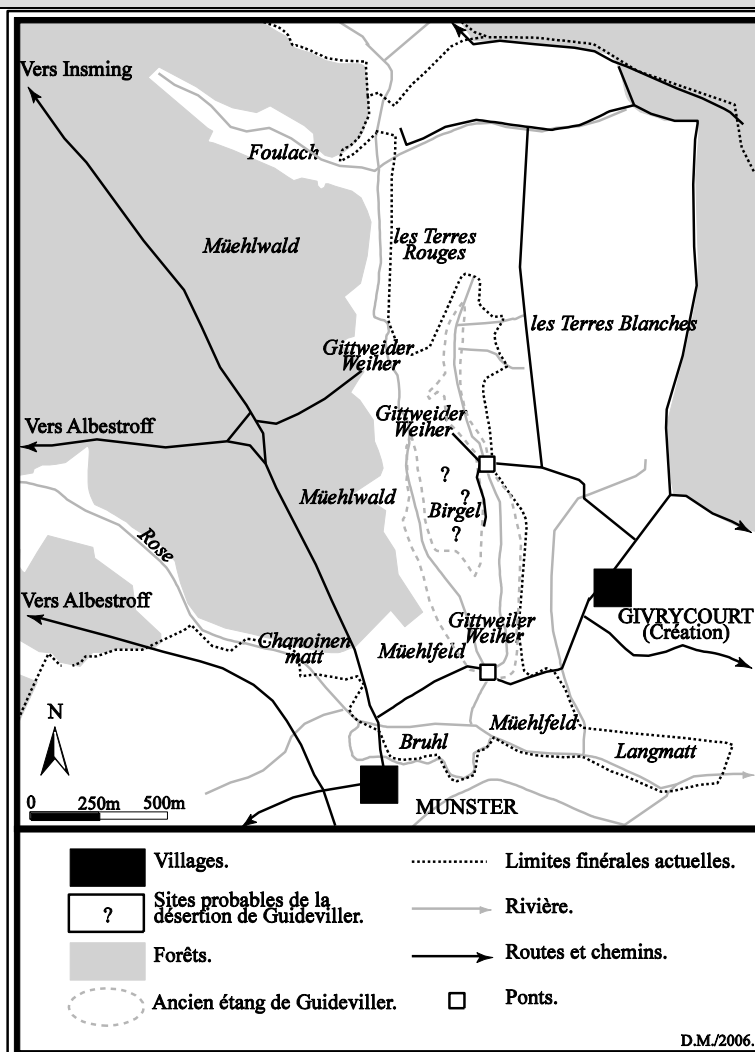
Toujours à Albestroff, on peut repérer une troisième désertion avec Guideviller. Le site est assez particulier puisqu'il s'agit d'un écart lointain, séparé d'Albestroff par la forêt du Muehlwald. Autrefois, le site formait une clairière avec, à l'est, la forêt de la Hampatte (défrichée pour donner naissance à Givrycourt). Guideviller était, à l'époque moderne et jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, un modeste écart d'Albestroff isolé sur un îlot au sein de l'étang de Guideviller ; cet habitat est à rattacher au moulin de Guideviller, pourtant il s'agit d'un acensement concédé sur des terres « couvertes de ronces et de broussailles »<sup>(593)</sup>.

<sup>593</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

En fait, les premiers documents qui évoquent Guideviller remontent à 1478 <sup>(594)</sup>. C'est une désertion d'un site d'interfluve provoquée par la mise en eau de l'étang de Guideviller, sinon comment expliquer que cet espace périphérique d'Albestroff ait été défriché. Son territoire, trop réduit, vouait ce site et la petite communauté qui l'occupait à disparaître. La création de l'étang, en rendant le site impropre, a entraîné son abandon par la communauté et seul le meunier reprenant les terres hors eaux a ainsi maintenu le site par autorisation épiscopale. Guideviller était sans doute une très petite communauté. Il faut noter que les habitants d'Insming avaient droit de vaine pâture dans les forêts qui entouraient Guideviller et on peut penser qu'elle relevait jadis de l'important domaine d'Insming.

Carte n° 172

MUNSTER : SITUATION DE GUIDEVILLER.



Compte tenu des deux désertions de Redling et de Guideviller, il convient de revoir l'histoire complète du secteur d'Albestroff. En 1050, le premier document concernant Albestroff porte sur la confirmation de la donation de la

<sup>594</sup> On ignore s'il s'agit du moulin ou du village.

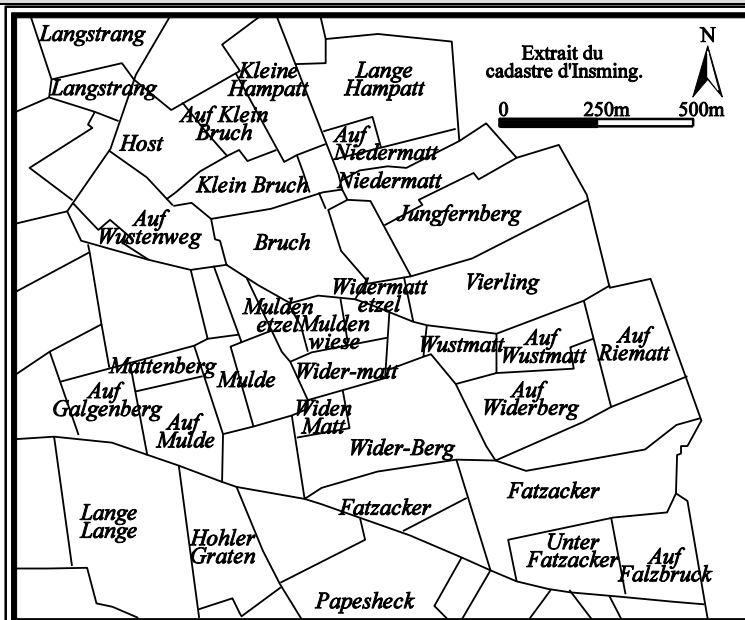
cure d'Albestroff à l'abbaye de Hesse par le pape Léon IX. La proximité des deux sites d'Albestroff et de Redling ayant chacun rang de paroisse, la présence d'un site fortifié (<sup>595</sup>) à Albestroff, l'organisation des corvées en trois soles (introduction de l'assolement triennal) semblent indiquer une structuration sérieuse de la communauté d'Albestroff. Faut-il y voir comme nous l'avons supposé précédemment une « colonisation » d'une portion d'une ancienne paroisse qui serait Redling ?

▪ *Vierling (désertion n°155, commune d'Insming).*

Ce secteur d'Insming abrite également plusieurs autres désertions. Ainsi retenons Vierling à 2 kilomètres à l'est d'Insming.

Croquis n° 173

INSMING : VIERLING.



Ce canton de Vierling attire l'attention car il est bordé par 3 cantons nommés « Wüstmatt », indiquant des terres incultes. Un chemin reliant le secteur Vierling à Insming et le canton qui le borde sont nommés « Wustenweg ». Entre Insming et Vierling, il y a plusieurs cantons qui indiquent également des essartages semblant individualiser deux finages.

Le secteur d'Insming, bien qu'appartenant à l'abbaye de Saint-Mihiel, comptait plusieurs seigneurs dont les comtes de Bar et les ducs de Lorraine qui y possédaient des biens et des terres. Toutefois, on ne trouve qu'une très petite quantité de communaux (69 jours de bois) dont la communauté ignorait l'origine (<sup>596</sup>), ce qui indiquerait une désertion ancienne, confirmée par les archives puisque Vierling, comme d'ailleurs Riedling ou Guideviller à Albestroff, n'est pas cité dans les dénombrements du Prieuré d'Insming.

▪ *Steinling et Schibling (désertions n°156 et 157, commune de Nelling).*

Le finage de Nelling, sur la rive gauche de l'Albe face à Insming, abrite également deux désertions. La présence de communaux (23 arpents de bois, 162

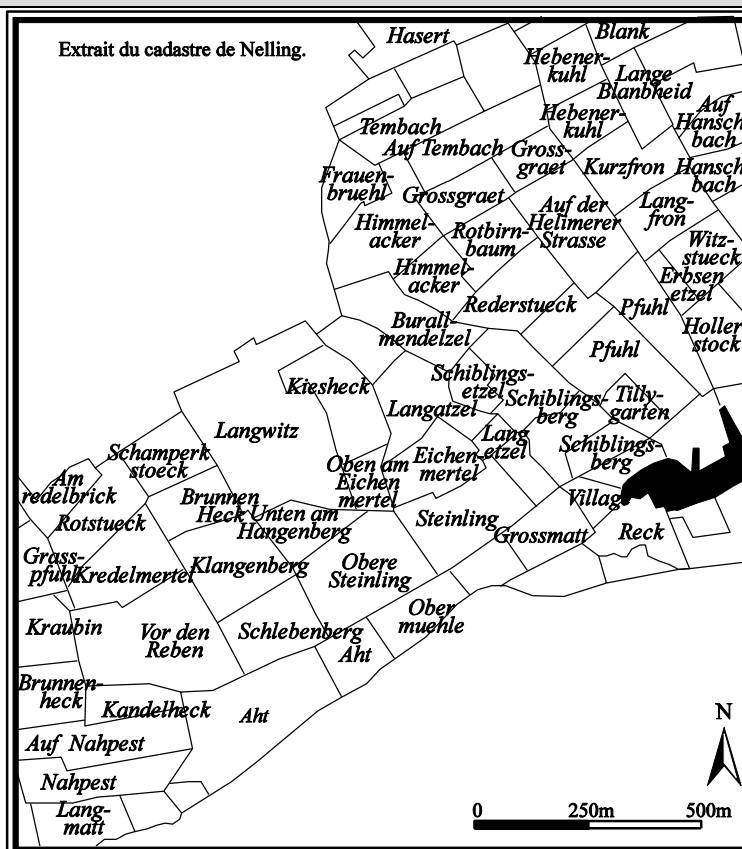
<sup>595</sup> Bien que le château remonte au XII<sup>e</sup> siècle, il est probable qu'il existait déjà un modeste élément fortifié contrôlant le carrefour routier et marquant la périphérie de deux domaines : celui de l'abbaye de Saint-Denis/Saint-Mihiel à Insming et celui des « Matfrids ».

<sup>596</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

jours de terres, 21 fauchées de prairies) <sup>(597)</sup> fournit un premier indice. La première, Steinling à l'ouest (2 cantons), à qui on peut rattacher le « moulin d'en haut », se trouvait en position d'interfluve à 1 km environ du village de Nelling. La seconde, le site de Schibling se trouve à 400 mètres au nord-ouest du village sur le chemin de Gréning à Nelling (signalé par 3 cantons), sur la rive gauche du « Matzengraben ». On peut constater que le finage actuel de Nelling, très allongé, est en fait le produit de la fusion de quatre sites d'habitats : Nelling, Steinling, Schibling et Petit Rohrbach.

Croquis n° 174

NELLING : STEINLING ET SCHIBLING.



▪ *Ridling et Barloff (désertions n°158 et 159, commune de Léning).*

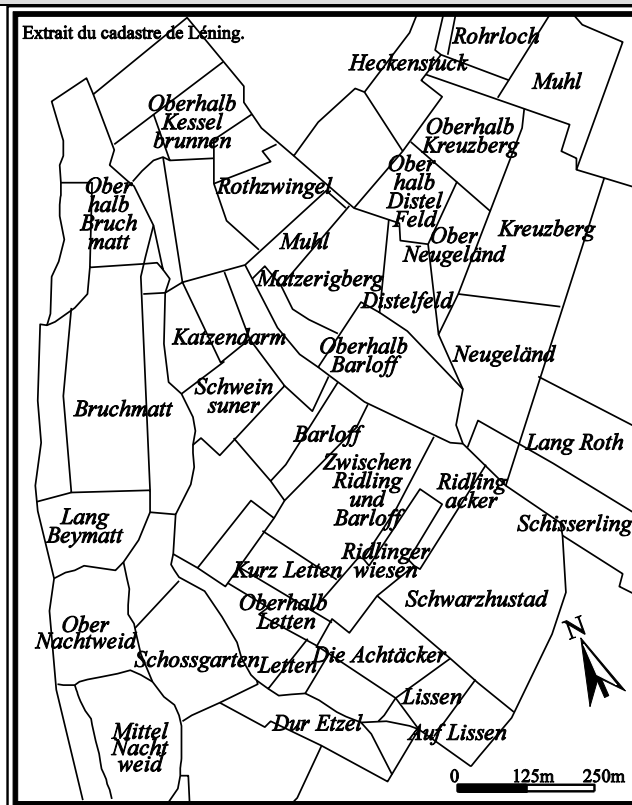
A Léning, on relève également plusieurs traces de désertions dont une paraît assez importante puisqu'elle comprend un village et probablement deux écarts. Il s'agit du village de Ridling dont une partie du territoire apparaît à partir des terroirs toponymiques, révélant des prairies et des champs de Ridling, ainsi qu'un canton qualifié de « Schwarzhustad ». Plus au nord, on trouve Barloff séparé de Ridling par un canton qualifié de « Zwischen Ridling et Barloff ». A l'est, séparé des « Schwarzhustad » par un chemin, on peut relever un canton nommé « Schisserling ». La présence d'un ancien moulin proche de Barloff semble confirmer la présence d'une structure éclatée couvrant le versant ouest du

<sup>597</sup> ADMM, série B. 10 936.

Kreuzberg. La toponymie des cantons du Kreuzberg indique de nombreux défrichements et on peut penser que ce terroir a été forestier.

Croquis n° 175

LENING : RIDLING ET BARLOFF.



Toutefois, plus au nord-est, un second site paraît intéressant sans pour autant pouvoir être identifié avec précision. En effet, on peut relever plusieurs Schwarzacker, des Steinfeld, les traces d'un ancien moulin, des cantons de haies au sud-est et à l'est du site, semblant individualiser un territoire. Il faut noter, pour appuyer les indices toponymiques et parcellaires, que Léning relevait à la fois du duc de Lorraine<sup>(598)</sup> et de l'évêque de Metz. Or cette double appartenance est, nous l'avons remarqué précédemment, un indice d'une ou plusieurs désertions sur le finage et de la fusion des communautés au sein d'un même village.

▪ *Bitzing et Guéring (désertions n°160 et 161, commune de Francaltroff).*

Comme à Léning, on relève plusieurs propriétaires à Francaltroff : l'évêque de Metz, le duc de Lorraine et peut-être les comtes de Deux-Ponts héritiers des comtes Folmar<sup>(599)</sup>. On peut trouver trace d'au moins deux désertions à Francaltroff, à cheval sur les territoires de Léning et de Francaltroff, sur la rive droite de l'Albe : la désertion de Bitzing et, à l'ouest de Francaltroff, le site de

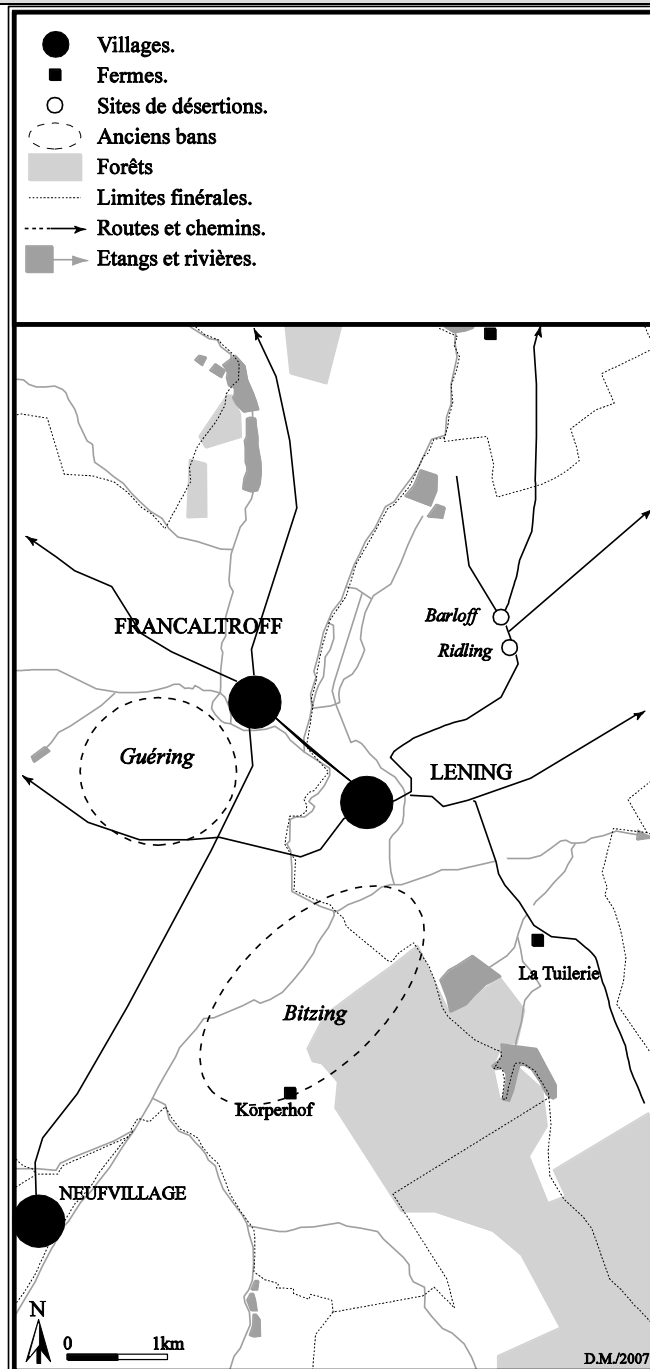
<sup>598</sup> Les ducs de Lorraine possédaient à Léning, Albestroff et Francaltroff des biens patrimoniaux hérités des « Matfrids ».

<sup>599</sup> Les comtes Folmar étaient les avoués du chapitre cathédrale et ont usurpé des terres à Francaltroff allant apparemment jusqu'à construire un château. Il est possible toutefois qu'une partie des propriétés soit des biens patrimoniaux propres.

Guéring isolé sur l'interfluve entre le ruisseau de Beimattgraben et l'Albe. Ce secteur abrite une importante discordance parcellaire liée à l'oblitération d'un ancien chemin repérable sur les photographies aériennes et allant de Francaltroff à Bertring (Grostenquin). Ces discordances illustrent un remembrement d'une grande partie de l'interfluve de Guéring et soulignent également des défrichements anciens. Il faut noter que le nom même de Francaltroff est lié à une désertion et une recolonisation.

Croquis n° 176

LES DESERTIONS DE FRANCALTROFF.



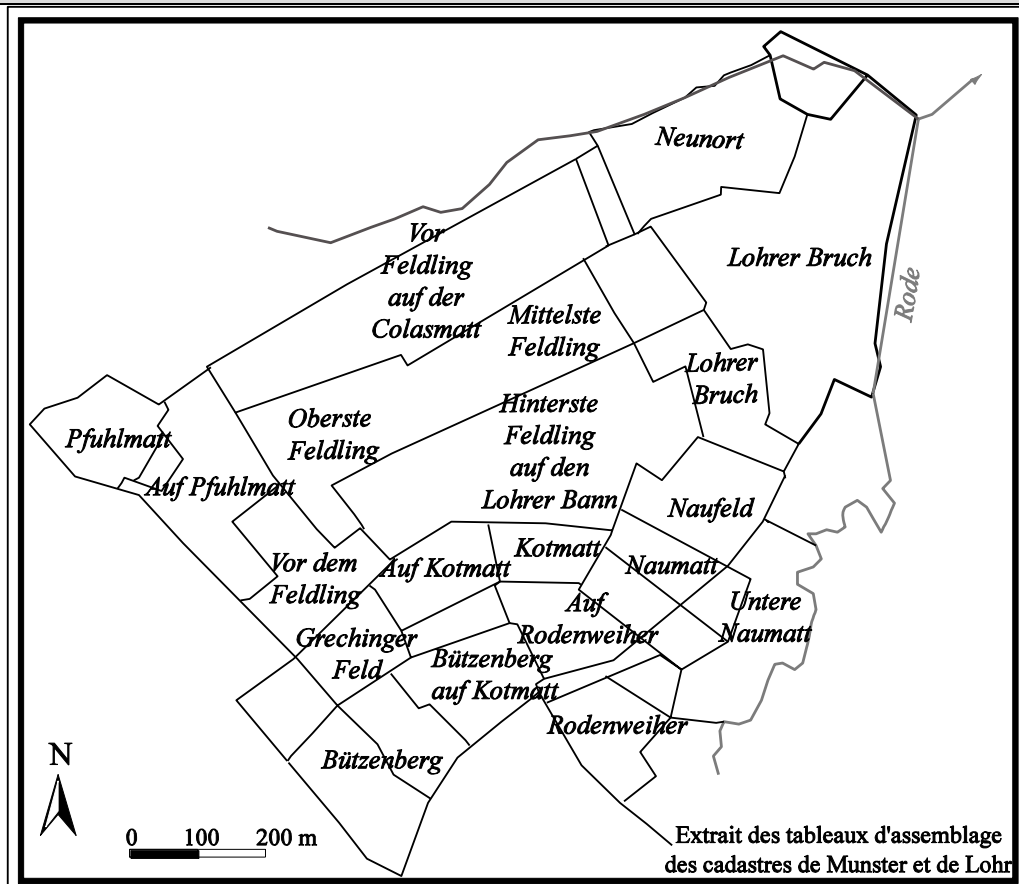


▪ *Feldling (désertion n°162, commune de Munster).*

Ainsi, Feldling occupait la pointe sud-ouest du finage de Munster où on recense 4 gros cantons de plusieurs blocs parcellaires. On peut retrouver le même toponyme sur des cantons de Lhor, associé à des « Neufeld, Neumatt ». Ces nouvelles prairies indiqueraient une acquisition par la communauté de Lhor. La désertion serait donc postérieure à la « colonisation » de Lhor et surtout à la mise en place de l'openfield à Lhor puisqu'elle explique en partie le déséquilibre des soles de Lhor.

Croquis n° 177

FELDLING À MUNSTER.



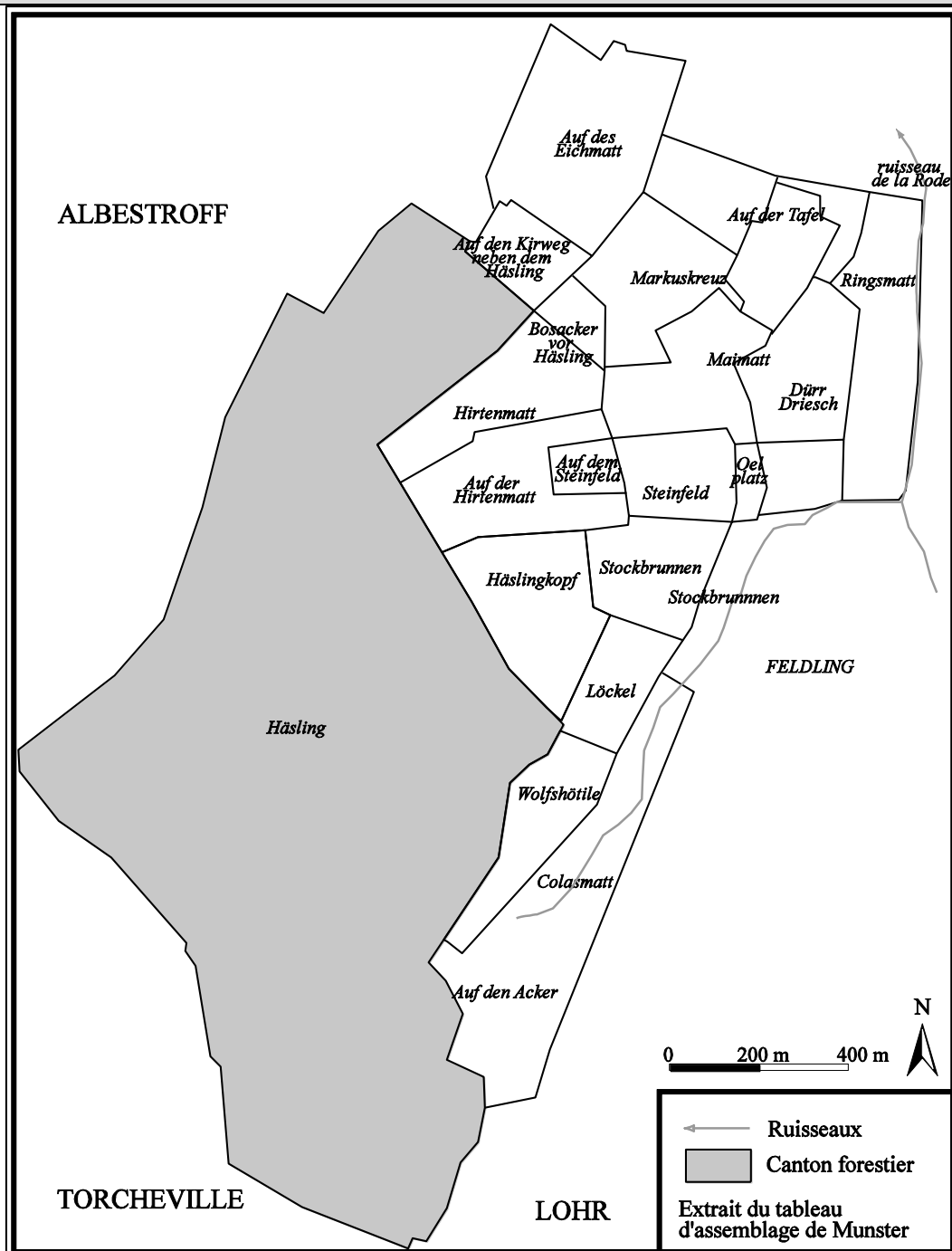
Le finage de Feldling, à cheval entre Lhor et Munster, occupe une position interfluviale, le cadastre révèle un bloc de cantons dénommés Feldling. Au contact de la Rode, on remarque un ensemble de cantons aménagés, indices de réorganisations. La présence de cantons dont la toponymie est liée à Lhor (« Lohrer Bruch »), bien que ces derniers se trouvent sur le ban de Munster, peut illustrer une des étapes de la réorganisation du ban après sa désertion.

▪ *Haësling (désertion n°163, commune de Munster).*

Au nord de Feldling, on peut retrouver la trace d'une seconde désertion Häsling ou Haesling. Ce finage, recomposable par l'addition des 4 cantons séparés, couvre une surface assez importante. On peut d'ailleurs se demander si le site du village pourrait correspondre au canton nommé « Steinfeld » situé au cœur des cantons agricoles nommés Häsling ou bien si ce toponyme signale un habitat plus ancien.

Croquis n° 178

HAESLING A MUNSTER.



Le tableau d'assemblage de Munster dévoile partiellement un ancien finage avec des terroirs de prairies dans les zones humides de la Stockbrunnen et de la Rode, des terres de labours sur les versants égouttés parfois éloignés du site présumé du village : les cantons dits « Steinfeld ». Ces derniers se trouvent d'ailleurs au cœur d'un petit carrefour de chemins et abritent également quelques vergers (vestiges possibles des meix). Au nord-est on peut noter des indices d'essartages anciens (« Markuskreuz », « Eichmatt ») qui pourraient matérialiser la limite entre les bans de Munster et de Haesling.

- *Böhling (désertion n°164, commune de Munster).*

On peut soupçonner une troisième désertion nommée Böhling au nord/nord-ouest du village de Munster, placée sur l'interfluve de Gieberslach.

C'est à Munster que l'on parvient à décomposer au mieux ces finages. En effet, chaque territoire est centré sur un interfluve entouré par les prairies qui occupent les zones périphériques. D'ailleurs cette zone sud-ouest du finage de Munster présente encore cette morphologie avec 3 grands îlots culturels : celui de Munster, de Häsling/Haesling et de Feldling. En périphérie de Munster, au sud de la Rode, on peut retrouver des indices d'un autre finage : Sumling à Insviller, mais dont les terres (secteur nommé « Langenfeld » à Munster) ont été anciennement remembrées, offrant une discordance très nette des parcellaires. Sumling, comme Häsling et Feldling, se trouvait sur l'interfluve entre le « Muehlweihergraben » et « le ruisseau du Roter Weiher ». On peut relever une situation comparable avec « Steinfeld » à 400 mètres au nord du village de Lhor. Pour compléter la reconstitution du ban, aux territoires toponymiques, il faut ajouter les anciens communaux avec les cantons de « Bannholzberg » et de « Bannholzmatt ». Il est probable qu'il faille dater la désertion après la « colonisation » de Lhor. En effet, le finage de Lhor recomposé par J. Peltre <sup>(600)</sup> présente une structure où les soles sont déséquilibrées <sup>(601)</sup> et partiellement adaptées au réseau des chemins. Ce hiatus morphologique serait le résultat des désertions et de l'absorption des terres désertées par le finage de Lhor.

Ce secteur, initialement pauvre en désertions, se révèle également fortement touché par le phénomène. Nous n'avons pu recueillir beaucoup d'éléments de datation ni d'éléments quantitatifs. Seules quelques ébauches d'anciens finages ont pu être exhumées. Il paraît toutefois que le phénomène de désertion a été ancien, probablement médiéval pour l'essentiel et comme partout ailleurs, il révèle un état de fait hérité du haut Moyen Age entre *villae*-centres, souvent ayant rang de paroisse, et écarts. On peut relever que ce secteur a abrité également plusieurs colonisations à la fois médiévales et modernes qui établissent un second maillage plus dense.

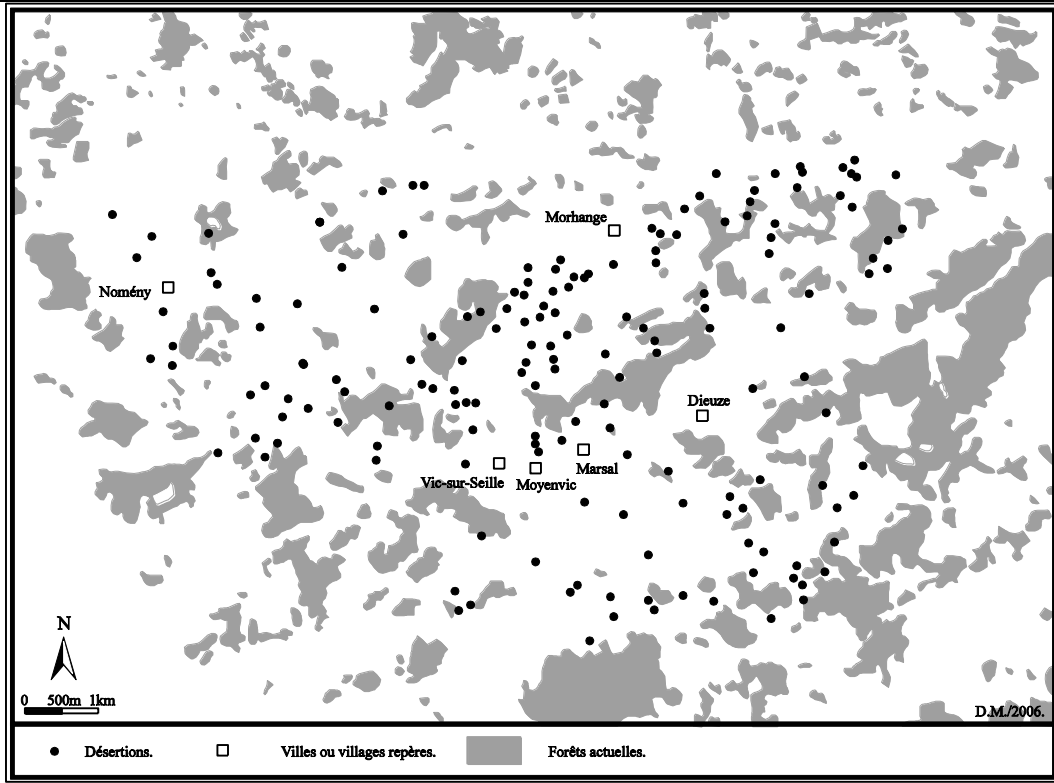
---

<sup>600</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

<sup>601</sup> Les deux saisons nord et est du finage, au contact des deux désertions de Feldling et de Steinfeld, comptent chacune plus d'une centaine de cantons alors que la saison au sud n'en totalise que 63, et que ce secteur comporte plusieurs cantons aux toponymes évocateurs de défrichements.

Carte n° 179

LES DESERTIONS EN SAULNOIS.



La vallée de la Petite-Seille, comme la vallée de l'Albe, présente une très forte densité de désertions. On peut noter qu'il s'agit également de la zone de recul de la frontière linguistique. La vallée supérieure de la Seille apparaît relativement épargnée. Le plateau et la vallée moyenne de la Seille présentent une répartition plus uniforme des désertions.

Le phénomène des désertions a été finalement un phénomène massif (plus de 150 sites) qui a profondément transformé le maillage territorial du Saulnois, mettant en cause les ensembles paysagers. Il affecte la quasi totalité des finages actuels du Saulnois. La liste dressée est loin d'être exhaustive, beaucoup d'indices isolés n'ont pas été exploités suivant les critères établis au préalable de l'étude. Toutefois une image assez nette du paysage agraire du Saulnois semble se dessiner et remet en cause nombre d'idées établies concernant les faciès paysagers, l'openfield... Il convient avant d'aller plus loin de faire le point concernant les causes des désertions.

### 2.3.- LES CAUSES DES DESERTIONS.

Toutes ces désertions médiévales et modernes, dont le nombre est considérable, conduisent à s'interroger sur les causes profondes de ces modifications du maillage des communautés agraires. J. Peltre <sup>(602)</sup> relevait deux théories :

- celle de W. Abel qui voyait comme cause essentielle de ces désertions la baisse des prix des céréales aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles qui affaiblit certaines communautés, pénalisées par des terroirs peu favorables à la céréaliculture. Cette théorie souligne le triomphe du modèle céréalier dans les pays d'openfield,
- l'autre théorie, dite de l'intensification, se caractérise par le besoin de plus en plus important de céréales conduisant à augmenter les surfaces de labours (avec introduction de l'assolement). Cette théorie aurait favorisé les villages aux terroirs les plus rentables, conditionnant la naissance de gros villages, éliminant de ce fait les formes marginales.

Les deux théories sont très proches l'une de l'autre et identiques dans leurs conséquences. L'élimination des villages dits « marginaux » conduit à la concentration des hommes en quelques points. L'affaiblissement démographique des communautés semble expliquer les *Wüstungen* comme Burthecourt, Psicourt, Mettrequin, Binsing... En effet, il s'agit dans tous ces cas de grands finages (macro-finages) qui disparaissent ; l'intensification ne semble donc pas justifiée.

En revanche, la théorie de l'intensification semble beaucoup plus probable dans de nombreux cas de très petits finages comme à Cany, à Lixin... et plus généralement dans l'ensemble de la vallée de la Petite-Seille, là où la densité du bâti est très forte. En fait près de 80% des désertions mettent en cause de petits finages ou se situent dans des zones de fort maillage. Ainsi, Lixin ne comptait guère plus de 200 hectares, Ozier moins de 100, Doncourt 300 hectares... Que les désertions soient médiévales ou modernes, la plupart obéissent à la règle de l'intensification, donnant naissance à des macro-finages comme celui d'Albestroff, Bénestroff, Maizières-lès-Vic...

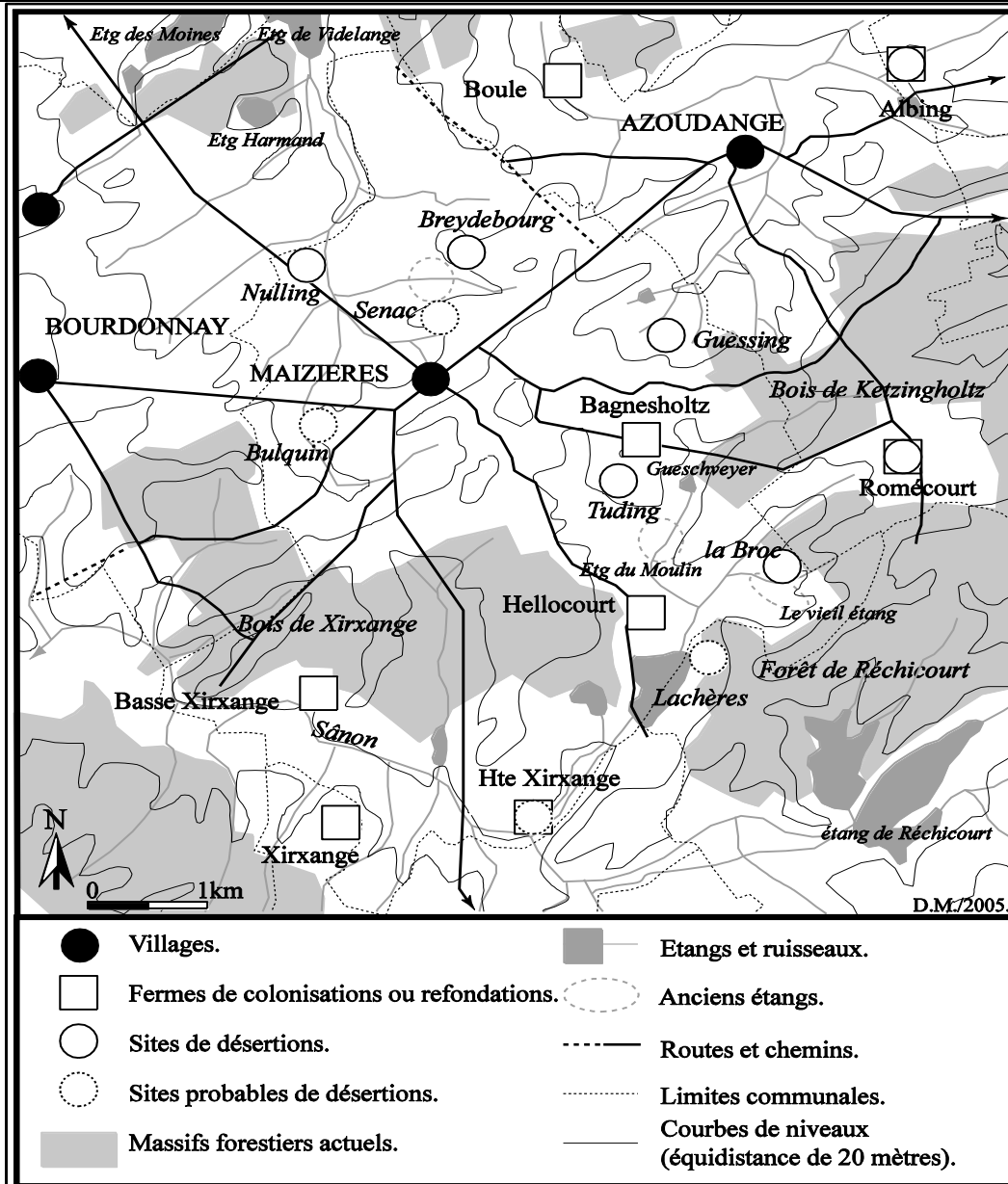
Il est difficile de faire la part entre les deux théories dans la mesure où très fréquemment les deux approches s'associent, créant un contexte favorable à une désertion. Le facteur événementiel (guerre, famine, dettes...) n'est que le révélateur de cette tendance générale à la concentration spatiale et à la réorganisation du maillage. Les grands finages ont presque toujours profité de désertions à quelques exceptions près, tels Francaltroff, Bioncourt, Bourdonnay, Azoudange et Chambrey (où l'apport des 200 hectares de Burthecourt ne fait que conforter un finage déjà très gros). En fait, la taille du finage pourrait être un excellent indicateur de désertions. Ainsi, Maizières-lès-Vic, qui est le cas le plus extrême avec ses 2580 hectares, recèle au moins 6 désertions et conserve encore deux hameaux séparés.

---

<sup>602</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

Croquis n° 180

LE FINAGE DE MAIZIERES-LES-VIC ET SES EVOLUTIONS TERRITORIALES.

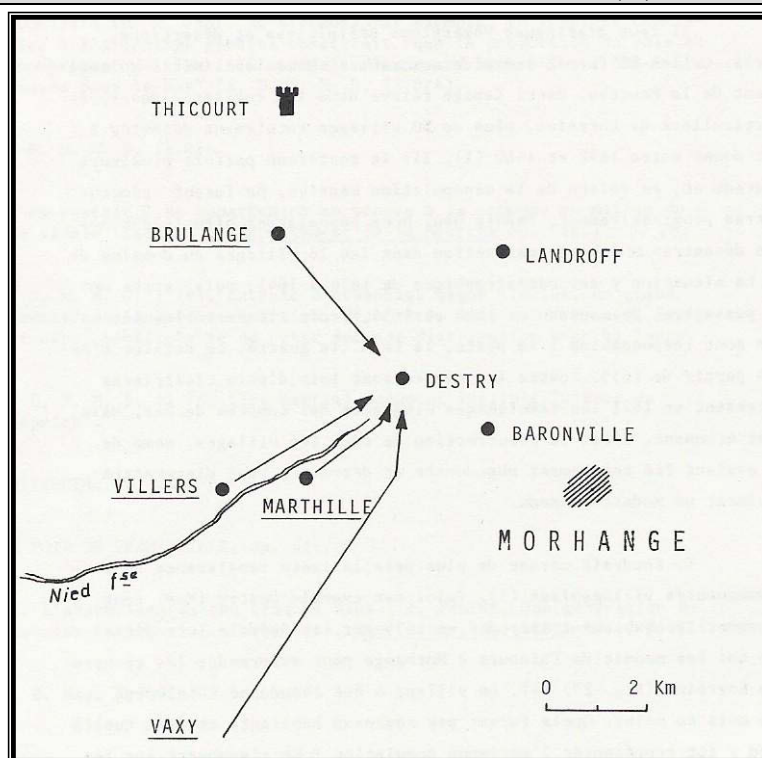


La carte ci-dessus révèle la contraction de l'habitat sur le site de Maizières-lès-Vic ; de nombreuses petites localités avec ban à part ont disparu, telles Tuding, Guessing, Nulling... Un second anneau de localités plus éloigné du site de Maizières a connu également le phénomène de désertion mais ensuite on a assisté à des refondations de grandes fermes telles : Romécourt, Xirxange, Hellocourt... On peut considérer qu'il s'agit là des limites de l'effet de concentration de l'habitat, mais il paraît difficile d'établir une règle générale puisqu'au XIXe siècle, on a assisté à une nouvelle série de fondations de fermes écartés au sein du premier noyau de désertions.

Pourtant, il faut repenser le problème, non comme la situation de « trop plein » d'avant la guerre de Trente Ans, mais comme une situation de « vide ». Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les terres vagues sont nombreuses. Les habitants réfugiés dans les différentes forteresses du Saulnois ne retournent pas dans leur village mais s'installent dans des communautés moins endettées... Il faut y voir une réorganisation opportuniste. Ainsi, J. Peltre avançait, pour expliquer le repeuplement de Destry, qu'un certain nombre de propriétaires ayant disparu, il était possible de se tailler un domaine sur le finage délaissé. Ce fut le cas également pour de nombreux autres finages, notamment aux dépens de terres des communautés religieuses. Ainsi à Molring, en 1699 l'abbesse de Vergaville se plaint des empiètements de nouveaux venus qui s'installent sans droit sur le temporel de l'abbaye.

Document n° 68

### LE REPEUPLEMENT DE DESTRY (603).



Le repeuplement de Destry s'effectue à partir des « villages-refuges » soulignés sur la carte. A noter que ces derniers sont tous en périphérie de massifs forestiers, lieux de refuge évidents. D'autre part, et à l'exception de Vaxy, les villages d'origine des « nouveaux habitants » de Destry sont tous à proximité, ce qui permettait de cultiver les terres tout en attendant le rétablissement de la communauté qui relevait de Morhange.

<sup>603</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*



Il convient cependant de nuancer ces approches des phénomènes de *Wüstungen* en les confrontant aux épisodes de colonisations de nouveaux villages. Ces colonisations des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles établissent toujours des finages de très petites tailles. Certes ces nouveaux villages sont des réalisations politiques, leurs débuts ont été difficiles malgré les avantages fiscaux... néanmoins, on assiste à des créations minuscules comme Neufvillage et ses 61 hectares. Sur un temps long, la théorie de l'intensification semble se vérifier ; en revanche, c'est l'évènement qui détermine finalement la désertion. L'affaiblissement provoqué par la guerre de Trente Ans, la famine ou la peste de 1636, ne sont en fait que les causes immédiates qui font basculer le destin des villages. En fait, une des causes probables des *Wüstungen* est l'endettement relativement important des communautés qui ne peut être résorbé par les quelques habitants qui se réinstallent, la communauté disparaît donc. C'est probablement ce qui est arrivé à Binsing où, à plusieurs reprises, des anciens habitants ont tenté de se réinstaller sans succès.

En fait, l'échec de la réinstallation provient également de la recomposition territoriale qui suit la désertion. En effet, les cas de reprise forestière sont assez rares. Presque partout, les finages désertés sont repris, remembrés, intégrés au sein de nouveaux finages, avec ou sans remembrements. Finalement c'est la meilleure démonstration de l'intensification. C'est ce que l'on peut observer pour le finage d'Oricourt/Vrécourt où l'attribution des droits de parcours sur le ban déserté entraîne un procès entre les habitants de Malaucourt-sur-Seille et ceux de Fossieux (<sup>604</sup>).

La recomposition territoriale élimine toute chance d'une réapparition du village déserté. Si le ban peut perdurer près d'un siècle après la désertion, en fait les terres sont déjà appropriées comme c'est le cas à Alaincourt-la-Côte où, en 1777, l'acensement du paquis des étangs fait encore mention du ban déserté (depuis 1622) de Longeville (<sup>605</sup>). En fait, à l'exception des finages déjà très importants, la recomposition finérale est relativement rapide. Mais, lorsque la communauté attenante ne parvient pas à réoccuper culturellement l'espace, une ferme annexe indépendante du ban s'installe, recomposant ainsi tout ou partie du territoire de la communauté disparue.

La réorganisation de la partie sud du finage de Nomény montre ce phénomène. Le village de Francs aurait disparu probablement en 1635. Il dépendait jadis de la motte du Mont Toulon. Il possédait un écart « Basses Francs » qui a disparu seulement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La ville de Nomény qui reprend le finage dispose déjà d'importants communaux, aussi une ferme parvient à s'installer à l'emplacement de l'ancien village sans contestation. Le phénomène s'observe à l'Époque Moderne comme au Moyen Âge. Ainsi, les *Wüstungen* de Chevillon à Juville, de Riocourt à Arracourt sont à l'origine de la constitution de fermes-écarts indépendantes.

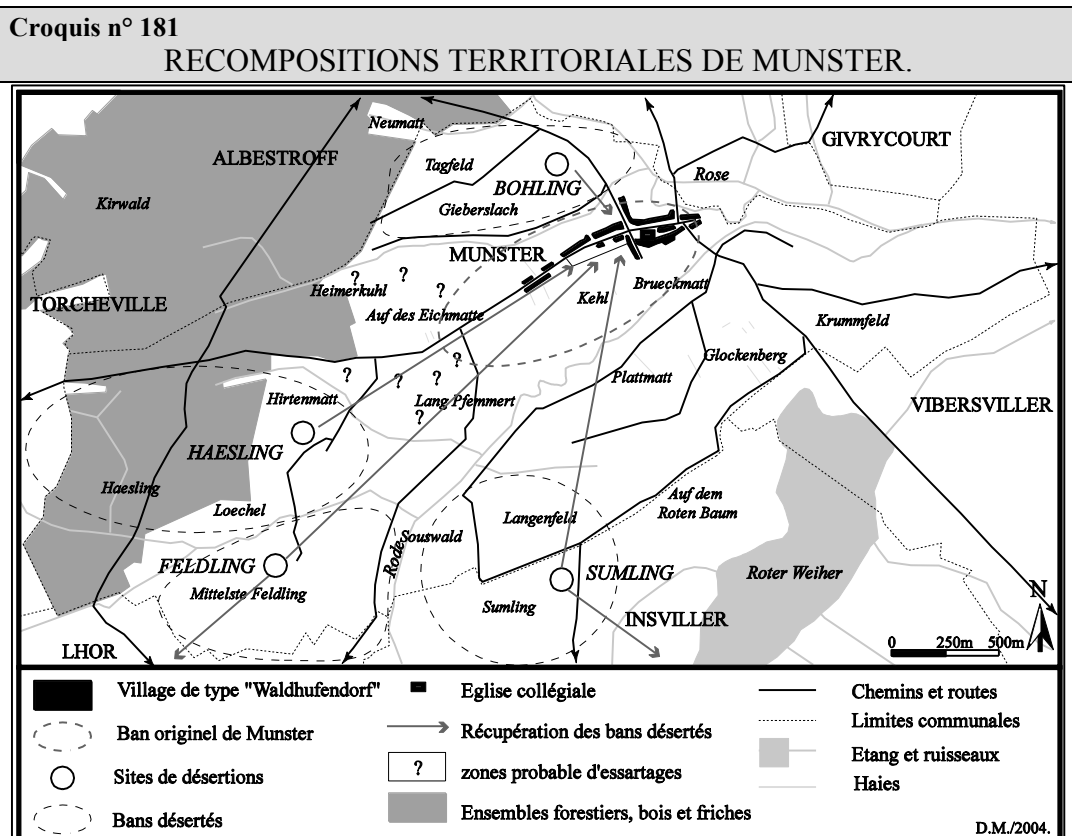
---

<sup>604</sup> ADMM, série B. 12 467.

<sup>605</sup> ADMM, série B. 11 178.

Les *Wüstungen* révèlent un maillage relativement dense des localités. Si actuellement la taille moyenne des finages est de 750 hectares, compte tenu des désertions et des « structures multiples », le pavage territorial était voisin de 150<sup>(606)</sup> hectares par communauté au XI<sup>e</sup> siècle. Ce pavage ne doit pas faire oublier qu'il existait déjà des macro-finages comme Salonnès ou Loudrefing... qui forment des exceptions. En fait, la superficie médiane se situait entre 250 et 400 hectares par finage. Ainsi, le maillage territorial du tournant de l'an Mil témoigne d'un paysage bien différent de celui que nous pouvons connaître de nos jours. En fait, les plus anciens finages nommés dans les censiers du haut Moyen Age sont compris dans ce groupe de 250 à 350 hectares. C'est le cas de Sotzeling, Zarbeling, Guénestroff, Gerbécourt, Rorbach-lès-Dieuze....

Les finages de colonisations du Moyen Age avoisinent les 500 à 650 hectares. Ainsi, c'est la taille moyenne des finages de colonisation du Roderban ; (Lhor 540 hectares, Munster 660 hectares) ou encore de Ley (613 hectares)... Il est difficile d'établir avec précision une taille moyenne, car souvent les finages qui se sont créés ont également incorporé des finages désertés. C'est le cas par exemple de Fresnes-en-Saulnois dont les 1290 hectares proviennent de la somme du finage original, auxquels il faut ajouter les finages de Buzoncourt et Psicourt...



La colonisation de Munster a apparemment regroupé progressivement de petits finages établis sur les croupes interfluviales de la Rose.

<sup>606</sup> De telles structures agraires ont perduré encore après les grandes désertions, ainsi le finage de Haute Suisse et ses 134 hectares, formera une communauté indépendante jusqu'en 1843.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°98-801

**Photographie n° 63  
LENING-ALTROFF.**

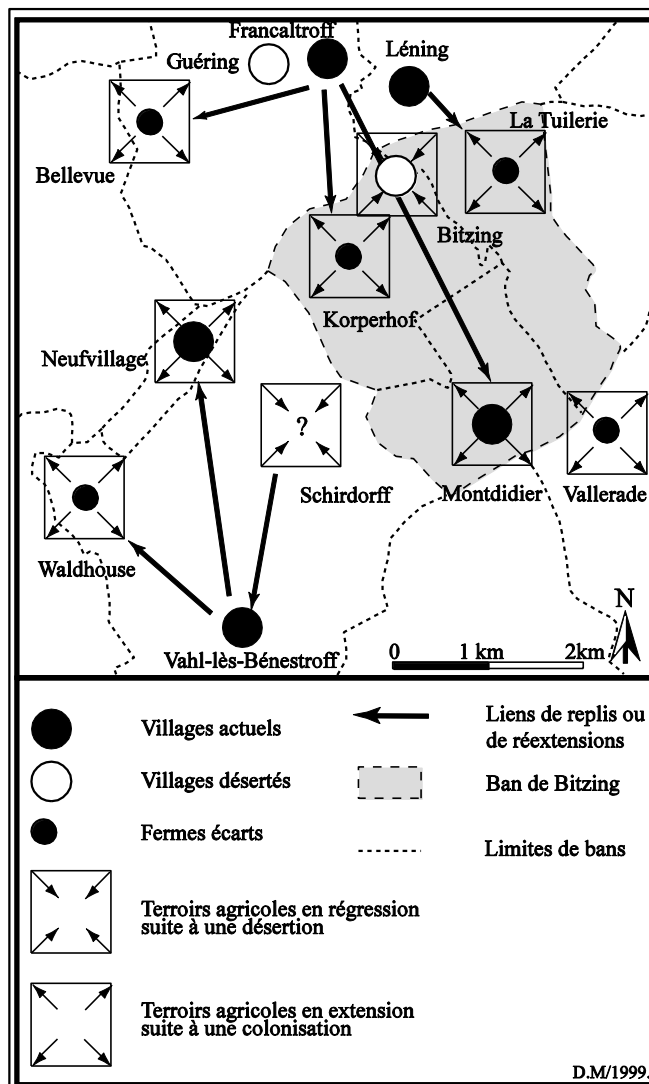
L'organisation des villages de Léning et de Francaltroff est en fait identique, deux villages se faisant face de part et d'autre d'un cours d'eau, en position d'interfluve.

**Croquis n° 182**

**LENING-ALTROFF, VAHL-LES-BENESTROFF.**

On peut remarquer que Léning et Francaltroff se sont partagés l'ancien ban de Bitzing avec deux gestions différentes par la suite. Une partie du ban de Bitzing appartenant à Francaltroff a été concédée pour fonder Montdidier. Vahl-lès-Bénestroff a procédé de même pour Neufvillage qui a été établi à partir d'un fragment du ban de Schirdorff.

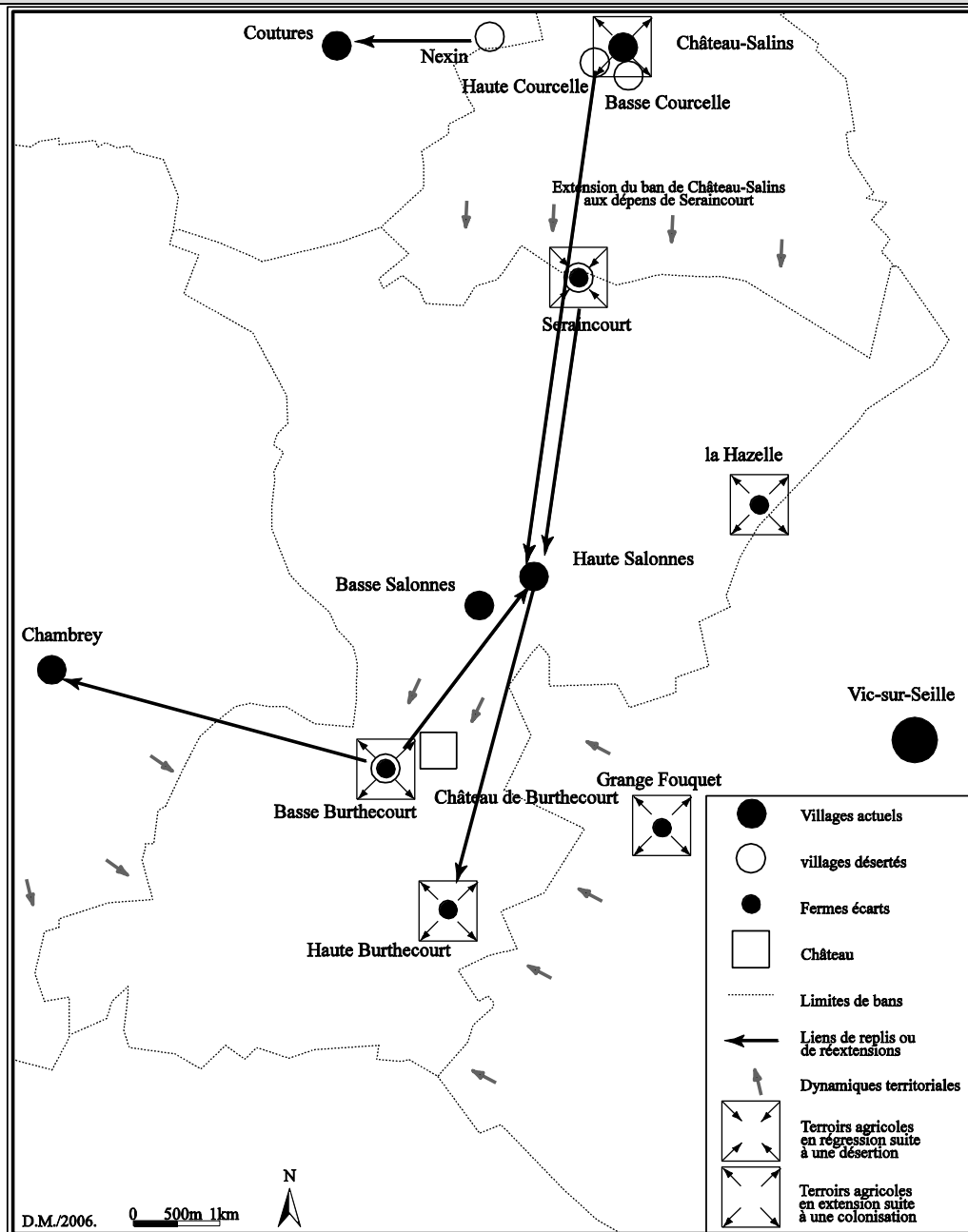
Le phénomène observé précédemment à Maizières-lès-Vic apparaît identique dans ces deux cas. On a assisté à une contraction de l'habitat au sein de communautés villageoises plus solides, puis à un redéploiement au sein de l'espace soit dans ce cas par la fondation de petits villages en marge des anciens finages désertés, soit par des fermes-écarts établies également aux dépens de terres vagues.



D.M/1999.

Mais il n'y a pas que des croissances spatiales de finages. Certains grands finages composés de structures multiples ont pu ainsi éclater. Le finage de Bioncourt est né de la décomposition du domaine de la Baronnie de Bioncourt composé d'Attiloncourt, Bioncourt et Alincourt (<sup>607</sup>) soit trois localités pour 1154 hectares... Le territoire de Vahl-lès-Bénestroff s'est accru des désertions de Schirrdorf et Münchinhard, mais a laissé échapper Neufvillage...

**Carte n° 183**  
**L'EVOLUTION TERRITORIALE DU BAN DE SALONNES EN FONCTION**  
**DES DESERTIONS DU XI<sup>e</sup> ET DU XVII<sup>e</sup> SIECLE.**



<sup>607</sup> Bioncourt compte 818 hectares et Attiloncourt 336 hectares.

Il ne faut pas penser que les finages n'ont connu que des accroissements spatiaux continus. La taille du finage de Salonnnes souligne ainsi ces fluctuations au cours du temps. En effet, ce finage comprend aux origines les « villages-hameaux » de Seraincourt et de Courcelles, puis il a été amputé d'une partie de son territoire par la création de Château-Salins. Il bénéficie ensuite au XVII<sup>e</sup> siècle d'une nouvelle augmentation avec l'incorporation d'une partie du finage de Burthecourt. De tels finages renvoient une vision bien plus complexe de leur histoire. En fait, il faudrait chercher les liens spatiaux aux origines des territoires des finages pour comprendre la structuration du paysage du géosystème final.

Ainsi, l'évolution des finages, notamment leur accroissement en taille perceptible au niveau des colonisations, mais aussi avec les rectifications par *Wüstungen*, souligne bien la tendance à l'intensification, mais surtout montre un changement dans l'organisation paysagère.

La partie orientale du plateau de Bride (le Pays de Bérange) offre un témoin paysager d'une organisation spatiale relique. Elle est composée :

- au nord d'une zone sans désertion avec les finages de Sotzeling 366 hectares (déjà établi en 966), Zarbeling 387 hectares, Lidrezing - Kutzeling - Dordhal - Kirkingen <sup>(608)</sup> - Feriendal 1004 hectares <sup>(609)</sup>, Lidrequin 322 hectares <sup>(610)</sup>. La taille moyenne des finages est de 260 hectares.
- au sud d'une zone sensiblement modifiée mais dont une partie nous est connue, constituée des localités de Wuisse/Arlange et Château-Voué/Koeking qui totalisent respectivement 1453 et 544 hectares qu'il faut répartir entre l'ensemble des désertions (Bérange, Bride, Balicourt). La taille moyenne des finages est de 271 hectares.

Les finages de villages et hameaux disparus de la croupe de Bride-Koeking, aujourd'hui faciès presque entièrement forestier dont les terres sont peu propices à la céréaliculture : Bride, Bourmont, Saint-Martin-lès-Marsal, Bérange, Balicourt, Arlange, Koeking, présentent des caractéristiques agronomiques différentes. Saint-Martin et Balicourt sont des villages avec un terroir essentiellement de vignoble et n'auraient pas dû souffrir de la crise céréalière ou de l'intensification. Bérange, Arlange ont eu une vocation d'élevage assez marquée (les archives font mention des métairies d'élevage de Bérange et d'Arlange). Il faut noter que les fermes qui ont pris place après l'abandon du village de Bérange (Bérange et Bichelibourg <sup>(611)</sup>) ont, elles, une vocation céréalière.

---

<sup>608</sup> Cense appartenant à la seigneurie de Dordal, probablement le noyau original du ban.

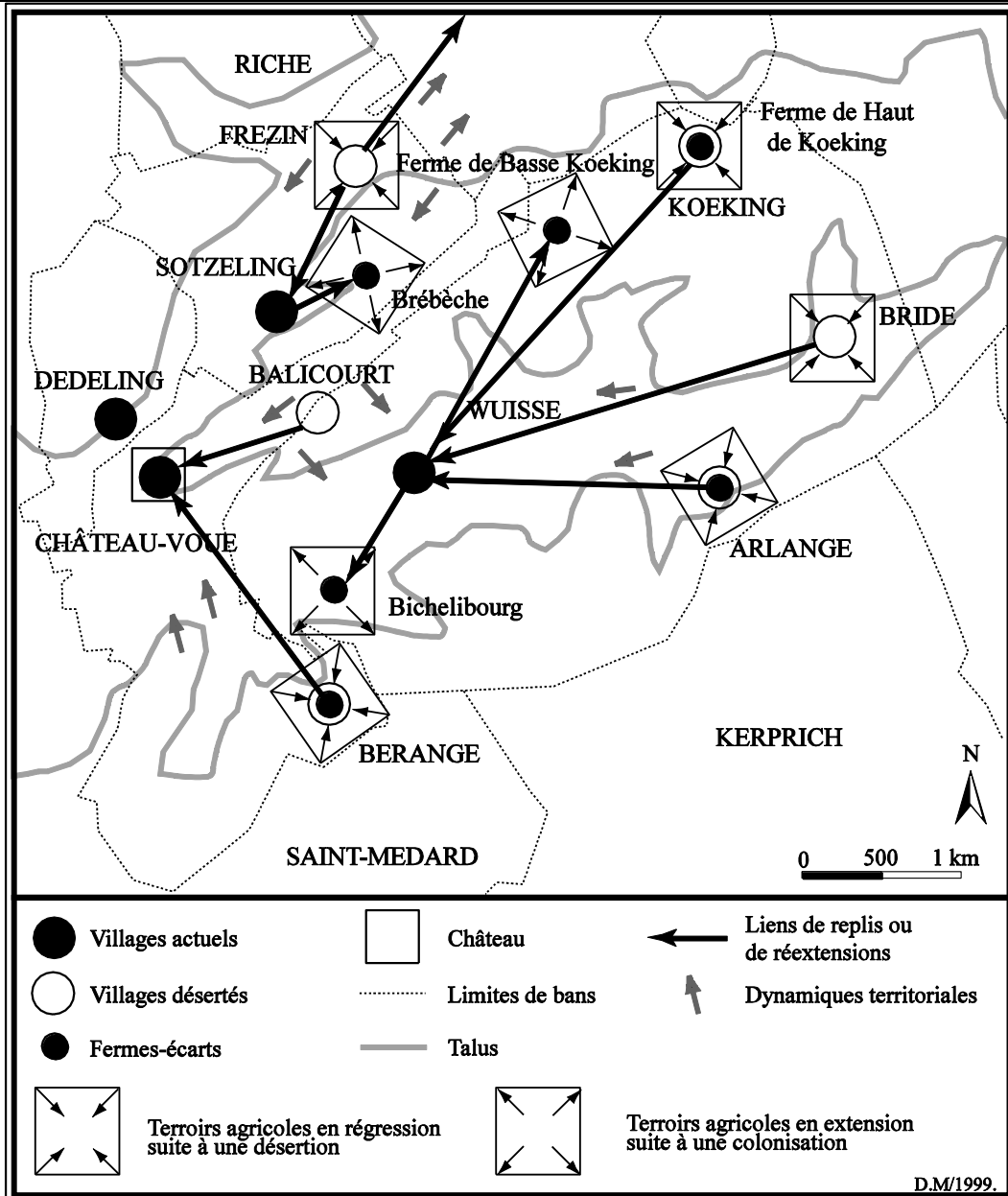
<sup>609</sup> Il faut estimer la répartition du ban de Lidrezing entre chaque communauté de la façon suivante :

- 2/5 à Lidrezing soit 400 hectares,
- 2/5 à Dordal-Kirkigen soit 400 hectares,
- 1/5 à Kutzeling soit 200 hectares.

<sup>610</sup> Aujourd'hui écart de la commune de Conthil, ancien village dont le ban territorial s'étendait sur la rive droite de la Banvoie, surface territoriale de 322 hectares d'après H. Lepage.

<sup>611</sup> Colonisation médiévale sur le territoire de Wuisse.

Croquis n° 184  
L'ORGANISATION DU MAILLAGE ET DES DESERTIONS DU SECTEUR DE BRIDE.



A. Simmer <sup>(612)</sup>, se référant uniquement à la toponymie, voit en Wuisse une ancienne structure de type *vicus*. Il est possible effectivement de retrouver des éléments d'une structure territoriale comparable à celle exhumée à Bellange/*Ibliacum*. Retenons au centre Wuisse et Bride avec une exploitation salicole, occupant le vallon du ruisseau de Château-Voué. Il faut noter que les toponymes Bride/*Pretene/Pratum* et Wuisse/*vicus* sont romans. Sur les hauteurs qui dominent Wuisse on relève de nombreuses annexes avec au sud Bérange et Arlange, au nord Koeking <sup>(613)</sup> et Frézin... tous toponymes en « -ange » et en « -ingen ». Seul Balicourt semble échapper à la règle. A. Simmer ajoute les désertions de Dentling à Château-Voué et celle de Aweinges à Wuisse.

<sup>612</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

<sup>613</sup> Koeking /Keking ou Kenkelange.

Les actuelles fermes de Haute et Basse Koeking, qui ont probablement pris la place d'une désertion ont, elles aussi, une forte vocation céréalière. Preuve que les possibilités de passage d'un système d'élevage à un système de céréaliculture/élevage ou de céréaliculture ont existé à Bérange, et ce dans le cas de fermes seigneuriales. Dans le secteur oriental du plateau de Bride, où les conditions agricoles sont moins appropriées à la céréaliculture (fortes pentes, important vallonnement...) « les villages » se sont maintenus quelquefois sous la forme de petits hameaux ou de grosses fermes comparables à de gros hameaux.

Ainsi, les « villages » de Lidrequin, Kutzeling, Kirkingen, la ferme seigneuriale de Dordal, sont autant de « petits centres ». Lidrequin n'a été pendant longtemps qu'une réunion de quelques fermes, Kutzeling comptait au siècle dernier de douze à vingt personnes, formait un ban séparé, sans pour autant pouvoir établir une communauté villageoise bien précise. Quant au Dordal aujourd'hui simple ferme, il a été, selon H. Lepage (<sup>614</sup>), bien plus important que ce qu'il laisse voir actuellement. Le fief constitue un ban à part comme la plupart des grosses fermes-châteaux. La basse-cour autour du château était comparable à un gros hameau et abritait une « grosse ferme » avec une petite chapelle, si bien qu'elle a eu rang de commune en 1790.

---

<sup>614</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

Le constat qui s'impose sur l'évolution du maillage général du Saulnois est qu'il a été profondément modifié, durant tout le Moyen Age et l'Époque Moderne. Phases de désertions et de colonisations se succèdent avec apparemment un fil conducteur : l'intensification du modèle céréalier de l'openfield. Les finages anciens étaient relativement petits, situation que l'on retrouve encore de façon résiduelle dans certaines communes de Lorraine comme le Val-de-Guéblange, où l'on distingue encore les 5 hameaux, anciennes unités agraires, qui constituaient en commun une « mairie » et une paroisse. En fait, on retrouve trois structures qui dominent hiérarchiquement ces bans agraires :

- les paroisses,
- les châteaux,
- les mairies,

Les désertions ont apporté une simplification du maillage, une croissance des bans, favorisant probablement l'essor de l'openfield dans les villages qui parviennent à capter ces terres « libres ». Toutefois, la permanence légale des bans pousse à s'interroger sur les causes d'un tel maintien. En fait, assez fréquemment ces terres vacantes servent de zones de pâtures pour les villages voisins. Le phénomène des désertions reste parfois incomplet soit, qu'il y ait eu une colonisation villageoise, soit qu'il y ait eu fondation ou maintien d'une ferme.

Ainsi, on peut percevoir une limite au système qui correspond à la capacité de croissance maximale des bans. Nous avons pu voir avec le cas de Maizières-les-Vic que finalement les désertions nombreuses ont généré un anneau de fermes plus ou moins autonomes comme Hellocourt ou Romécourt.

Un autre aspect concerne les grandes structures anciennes types Courcelles ou Bellange, dont le déclin est généré par l'émancipation progressive des éléments périphériques, châteaux, salines, abbayes, villae. Finalement c'est la destruction de vastes fragments de territoires avec une recomposition en petites unités qui forment ces bans que nous venons d'exhumer. Puis dans un second temps, cet émiettement s'inverse les désertions apportant une nouvelle croissance territoriale avec des seuils liés à la distance entre le centre agricole et les terres à cultiver.

Enfin il faut constater que les *Wüstungen* sont à l'origine de nombreuses modifications dans l'organisation des finages, des parcellaires et ont engendré des remembrements et de nouveaux abornements.



Sur les traces du passé.

## **Chapitre second**

### **Sur les traces des paysages de l'openfield.**

---

Il est illusoire de vouloir cerner dans leur totalité les indices justifiant l'extension de l'openfield, aussi c'est seulement suivant trois thématiques que nous tenterons d'identifier les formes agraires des paysages de cette époque :

- l'étude des formes agraires fossiles (billons, rains) en relation la plupart du temps avec les *Wüstungen*,
- le développement et l'aménagement d'étangs dont les fonctions sont alors multiples, mais qui s'intègrent parfaitement dans le système cultural en vigueur,
- quelques pratiques agraires en relation avec le droit coutumier, expliquant la présence de haies, le complantage...

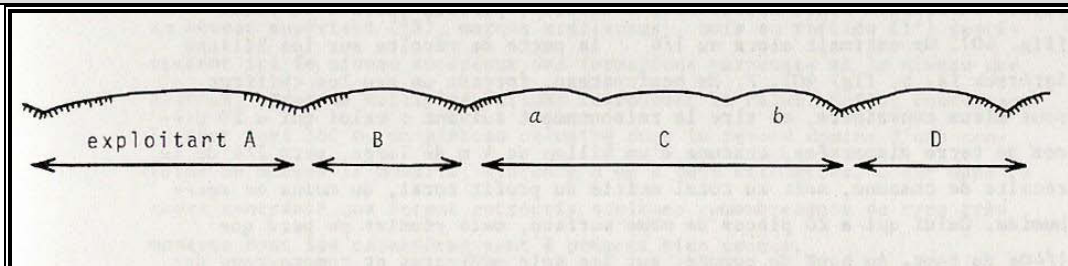
## 1.- LES PARCELLAIRES LANIERES FOSSILES.

Les destructions provoquées par les invasions, les désertions villageoises, les évolutions techniques ont eu pour conséquences des remembrements <sup>(615)</sup>, des abandons et des réorganisations du dessin des parcellaires. Certains éléments de ces parcellaires anciens subsistent encore, soit comme éléments archéologiques, soit intégrés au sein du nouveau dessin parcellaire. Le repérage de terrains et l'observation des photographies aériennes verticales de l'I.G.N. ont permis d'exhumer quelques-unes de ces formes parcellaires fossiles.

La plupart de celles-ci tirent leurs origines des techniques de labours. Les parcellaires laniérés, en longues bandes très fines et allongées, favorisaient ce système puisque les agriculteurs réalisaient, lors des labours, des ados ou des billons, rejetant toujours la terre vers le centre de la parcelle, raclant parfois jusqu'à la roche les extrémités des champs. Cela donne une morphologie très particulière de champs bombés. Les dérayures de charrue favorisaient les écoulements des eaux de ruissellement, ce qui a facilité le maintien de telles structures dans les paysages, permettant ainsi de repérer les limites des anciens champs. Ces formes de labours, aujourd'hui abandonnées, sont encore perceptibles dans les paysages, notamment dans les zones de prairies (simplement parce que les labours actuels ne les ont pas détruites), où se remarquent encore de courtes ondulations comme si le sol était couvert d'une succession de vagues. Ces formes agraires fossiles révèlent souvent au sein d'un parcellaire aujourd'hui remembré, un parcellaire ancien, mais aussi certaines techniques agricoles. Ce sont des indices importants au sein d'un paysage.

### Document n° 69

#### BILLONS ET PLANCHES DE LABOURS <sup>(616)</sup>.



Les dérayures des labours matérialisent les limites des parcelles, mais peuvent également être les résultats des labours étroits comme dans le cas C.

Les discordances parcellaires observables sur les photographies aériennes se situent pour l'essentiel dans les parties occidentale et centrale du Saulnois. Assez fréquemment, il s'agit de petites discordances d'un à deux blocs de parcelles, mais parfois elles peuvent couvrir d'importantes superficies, voire plusieurs quartiers dans le cas de *Wüstungen* notamment.

<sup>615</sup> Nous ne tiendrons pas compte des remembrements récents du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>616</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid*, p 276 d'après F. de Neufchâteau.

### 1.1- LES DISCORDANCES PARCELLAIRES.

Les discordances parcellaires sont le plus souvent repérables à proximité d'une *Wüstung* comme à Doncourt ou Longeville ; d'autres comme à Juvelize ou Marthille correspondent à d'anciens aménagements en rideaux abandonnés par la suite à l'époque moderne... Les grandes zones de discordances correspondent à des territoires ayant connu de profonds remaniements parcellaires. Nous en étudierons deux :

- l'une dans l'ancien ban de Delme,
- l'autre en relation avec la vallée du Nard entre Moyenvic et Lezey, à l'emplacement de l'ancien finage de Récourt.

#### 1.1.1.- Les discordances du ban de Delme.

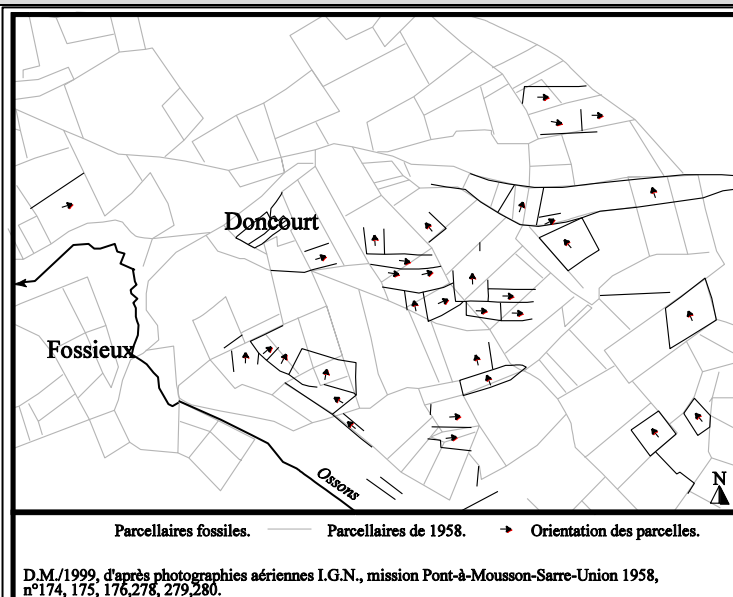
Dans un territoire regroupant les finages de Manhoué, Aulnois-sur-Seille, Craincourt, Delme, Lemoncourt, Malaucourt-sur-Seille, on constate une forte concentration de discordances parcellaires dont l'essentiel se situe sur les territoires de Fossieux, Malaucourt-sur-Seille et Aulnois-sur-Seille. Ces discordances permettent d'exhumer une partie de l'ancien parcellaire du village de Doncourt et Oricourt/Vrécourt.

##### 1.1.1.1.- Les parcellaires fossiles de Doncourt.

L'observation de photographies aériennes verticales de l'I.G.N. de la mission de 1958, révèlent deux parcellaires billonnés superposés, le premier actuel et non encore affecté par un remembrement moderne, le second en discordance donc vraisemblablement antérieur. Ces parcellaires, situés essentiellement sur le plateau de Doncourt, couvrent approximativement 250 hectares et il n'y a apparemment aucun parcellaire fossile sur le talus du vallon d'Ossons qui limite le plateau au sud-est.

Croquis n° 185

#### LES PARCELLAIRES FOSSILES DE DONCOURT.



Établi sur la rive droite des Ossons, le village de Doncourt possédait un finage étendu dont on peut retrouver une partie de l'ancienne structure parcellaire. C'est à partir de l'étude des photographies aériennes verticales de l'I.G.N. de la mission de 1958, que nous avons pu établir la différence entre les parcellaires fossiles du site de Doncourt et le dessin parcellaire encore fonctionnel de 1958, aujourd'hui obsolète.

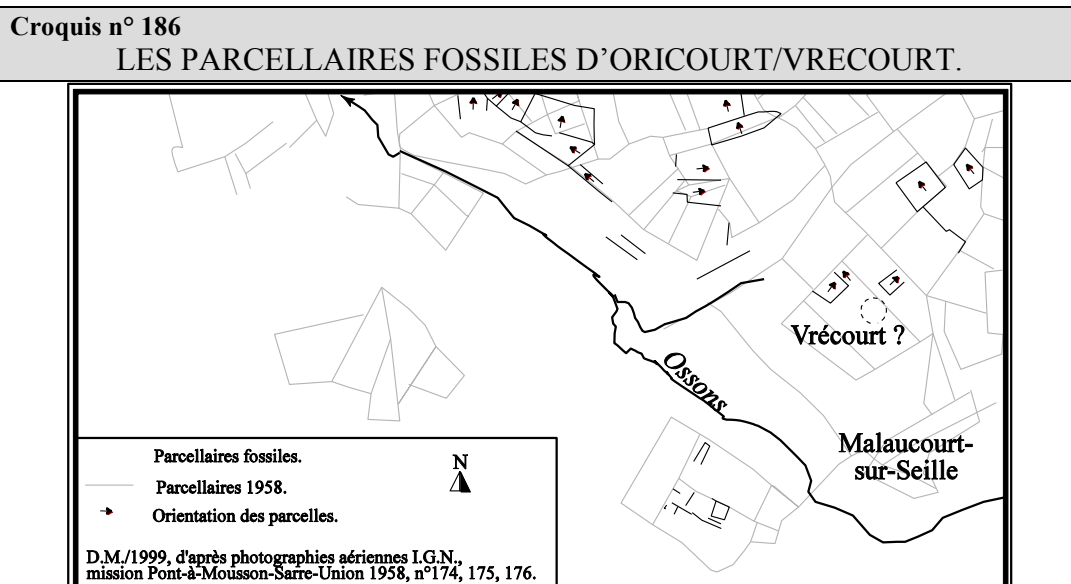
Le dessin parcellaire présente de nombreux faisceaux de parcelles laniérées dont les quartiers fossiles s'organisent différemment de ceux de l'époque contemporaine. En fait, il paraît évident de lier ces parcellaires à la désertion de Doncourt. La découverte des parcellaires fossiles permet d'appréhender une partie de son ancien terroir. Les limites d'extension des formes fossiles peuvent être considérées comme les limites du finage de Doncourt. Alors que jusqu'à présent les archives avaient révélé que seuls Aulnois-sur-Seille <sup>(617)</sup> et Fossieux avaient profité de la désertion de Doncourt, il apparaît en fait que Malaucourt-sur-Seille et Craincourt ont également obtenu quelques lambeaux de cette désertion. Il est ainsi possible d'estimer la taille du finage de Doncourt à approximativement 350 hectares qui se répartissent de la façon suivante :

- au sud-ouest, un terroir de talus probablement viticole et fruitier avec quelques rideaux,
- à l'est, des lambeaux forestiers probablement moins importants que l'actuelle forêt d'Aulnois-sur-Seille, car les parcellaires fossiles semblent se prolonger sous forêt, bien que la prospection au sol n'ait rien révélé,
- au centre, un terroir céréaliier organisé en openfield.

Ces parcellaires fossiles de Doncourt montrent qu'au lendemain d'une telle désertion, il y a eu un remembrement presque complet du ban.

#### 1.1.1.2.- Le territoire d'Oricourt/Vrécourt.

Au sud-est de Fossieux, à Malaucourt-sur-Seille, sur le plateau à l'est de la vallée d'Ossons, il est possible de remarquer quelques quartiers de parcelles en discordance avec les parcellaires contemporains. Ils sont à mettre en relation avec la *Wüstung* d'Oricourt/Vrécourt.



Obtenues dans les mêmes conditions (mission 1958 de l'I.G.N.) que l'ensemble parcellaire fossile de Doncourt, les petites structures parcellaires fossiles d'Oricourt/ Vrécourt laissent soupçonner, plus que la taille du finage, la faiblesse de la communauté et son glissement progressif vers Malaucourt-sur-Seille. Le finage d'Oricourt/Vrécourt semble avoir été à cheval sur les versants du ruisseau des Ossons.

<sup>617</sup> La réorganisation territoriale et la création d'une enclave au finage d'Aulnois-sur-Seille.

Contrairement aux parcellaires de Doncourt, il semble que ceux d'Oricourt ont été repris en grande partie sans remembrement, les parcellaires fossiles ne couvrant qu'une cinquantaine d'hectares. Le finage d'Oricourt/Vrécourt a été repris en totalité par le finage de Malaucourt-sur-Seille. Il se compose essentiellement d'un terroir céréalier de plateau. Les talus des vallons de la Seille et des Ossons comportaient quelques structures de rideaux. Il est difficile d'établir avec certitude l'existence d'un terroir fruitier.

#### 1.1.1.3.- Les territoires d'Ozier et de Longeville.

Au nord du ruisseau Saint-Jean, sur le plateau, autour des sites des *Wüstungen* de Longeville et d'Ozier, quelques parcellaires fossiles peuvent également être observés sur les photographies aériennes. Ces discordances ne concernent que quelques quartiers. En aucun cas, il ne s'agit de grands parcellaires comme à Doncourt. A Ozier, l'origine même du hameau explique l'absence quasi complète de discordances. A Longeville, la faiblesse des discordances semble démontrer une réoccupation rapide du finage par les communautés d'Alaincourt-la-Côte et Craincourt.

Le finage d'Alaincourt-la-Côte est, comme Oricourt/Vrécourt et Doncourt, un terroir céréalier de plateau dépourvu de forêt et d'autres terroirs annexes, hormis un terroir de rideaux. Ozier, hameau organisé autour d'un moulin et d'un étang, ne comportait apparemment qu'un très faible terroir céréalier.

#### 1.1.1.4.- La réorganisation parcellaire et territoriale.

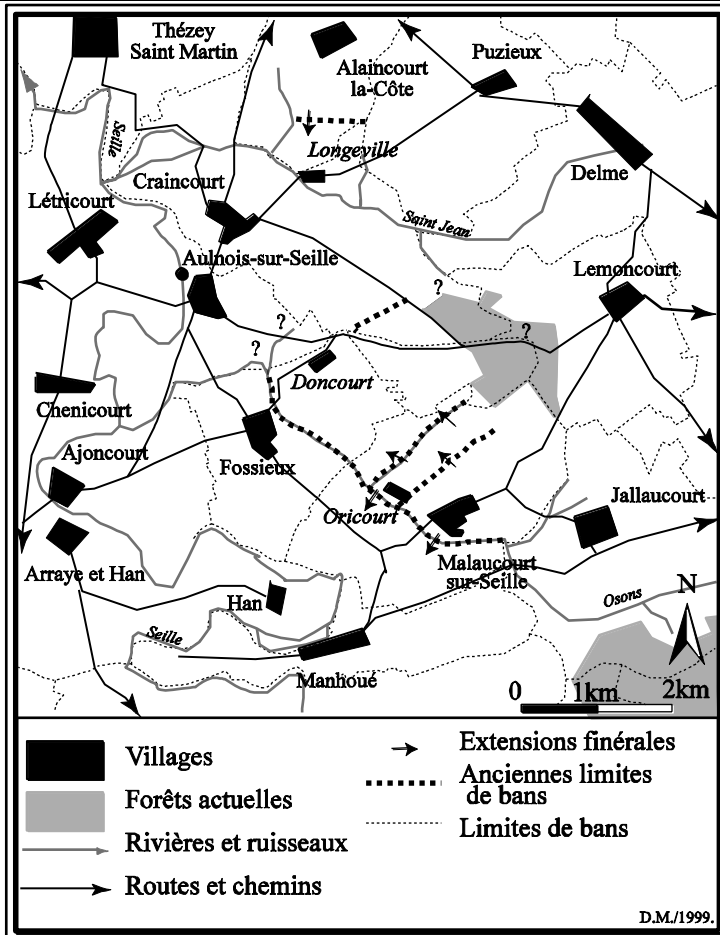
Nous avons entrevu dans le chapitre précédent quelques-unes des réorganisations concernant les finages. En fait, la recomposition qui suit la guerre de Trente Ans montre que l'extension des bans de chaque village s'est mise en place progressivement. Ainsi, dans sa déclaration de la communauté, Aulnois-sur-Seille avait droit de vaine pâture dans le ban de Doncourt. Celle-ci consiste en 500 jours de terre (soit un peu plus de 100 hectares) dans le ban de Doncourt, 200 jours dans le ban de Craincourt, 80 jours sur le ban de Létricourt, et 50 jours du territoire de l'ancienne cense ruinée d'Ozier. Les agriculteurs d'Aulnois-sur-Seille ne maintiendront que les 100 hectares de Doncourt dont ils s'empareront définitivement, formant une des très rares enclaves territoriales existant encore en Lorraine <sup>(618)</sup>.

---

<sup>618</sup> Mathis D., (2001) - Essai sur la genèse du maillage communal en Lorraine avant 1790, *Territoires, paysages et héritages, mélanges offerts au professeur Jean Claude Bonnefont*, Université de Nancy 2, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Paysages, pp119-123, et Edelblutte S., (2001) - Essai sur la genèse du maillage communal en Lorraine (1790-1999), *Territoires, paysages et héritages, mélanges offerts au professeur Jean Claude Bonnefont*, Université de Nancy 2, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Paysages, pp125-130.

Croquis n° 187

ESSAI DE RECOMPOSITION DES TERRITOIRES DU BAN DE DELME :  
LES FINAGES DE MALAUCOURT-SUR-SEILLE, AULNOIS-SUR-SEILLE,  
ORICOURT/VRECOURT, FOSSIEUX, LONGEVILLE ET DONCOURT.



La recomposition hypothétique des finages de Doncourt et Oricourt tient compte de la concentration de parcelles fossiles la plus forte. La fixation de la limite au ruisseau des Osons entre Doncourt et Fossieux est arbitraire. On admettra également que la limite entre Lémoncourt et Doncourt est restée inchangée malgré la désertion. On peut se rendre compte que Malaucourt-sur-Seille a connu une croissance de son finage relativement importante, doublant quasiment sa surface territoriale. Doncourt en revanche a été partagé entre ses quatre voisins (Craincourt, Aulnois-sur-Seille, Fossieux et Malaucourt-sur-Seille).

En fait, il est probable que la réorganisation finérale soit d'abord le résultat de l'extension de pratiques communautaires sur les terres désertées. L'intensification née de la croissance démographique entraîne le plus souvent une appropriation des terres de la communauté par les agriculteurs qui les transforment à nouveau en terres de labours. C'est ce qui s'est produit pour la cense d'Ozier. Le comptable de Nomény constate en 1638, « *que laditte Estang ayant été laissée, en temps paisible, à un nommé Vaubour, de Craincourt, pour 9 années, la présente était la 6<sup>e</sup> de guerre régnante, qui cause la ruine totale de ce marquisat ; et les  $\frac{3}{4}$  et plus des habitants qui y voullait résider estants morts de pauvreté et tristesse, de ce nombre a esté ledit Vaubour, comme en conste par... d'insolvabilité, produite au compte précédent. Pour à ferme ledit Estang, qui est converti en terres labourables...* ». Ainsi, nous apprenons que les terres d'Ozier, notamment l'étang et les prairies attenantes, ont été transformées en terres labourables (remembrement ?) et ce, en pleine crise de la guerre de Trente Ans.

L'existence de communaux dans les villages reste très étroitement liée à des désertions. Elle serait due à une intensification incomplète, le finage ayant dû

occuper un espace déserté trop important par rapport aux possibilités culturelles. C'est ce que nous avons pu voir à Nomény. Les remembrements qui s'effectuent alors sont en fait la conséquence de cette incapacité et suivent de plusieurs dizaines d'années la désertion.

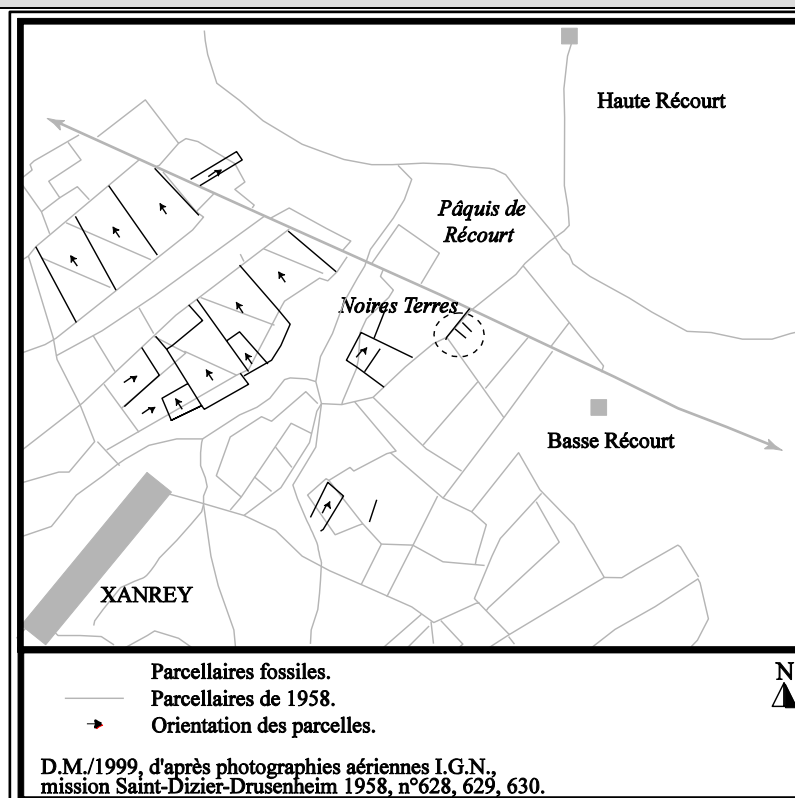
### **1.1.2.- Les discordances des Récourt et le secteur Xanrey / Bezange-la-Petite.**

#### **1.1.2.1.- Récourt.**

Entre Lezey et Moyenvic, le long du ruisseau de la Flotte ou du Nard, s'étendent aujourd'hui deux fermes : les Récourt, dont nous avons pu voir précédemment qu'elles avaient été héritées suite à la désertion du village de Récourt. Cette désertion avait été datée approximativement des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Sur l'actuel territoire des fermes des Récourt, les photographies aériennes verticales révèlent un important parcellaire fossile. Les faisceaux parcellaires relativement nombreux présentent le même paysage de quartiers que celui observé à Doncourt ou Vrécourt/Oricourt, alors que la désertion est plus précoce de deux siècles.

Croquis n° 188

#### **LES PARCELLAIRES FOSSILES DES RECOURT.**



Ce parcellaire fossile reflète le dessin parcellaire de Récourt à la veille de la désertion. Il montre une organisation parcellaire bien structurée avec une division déjà avancée des quartiers, signe d'un openfield bien établi et datant déjà



de quelques siècles... On peut déduire également de ces parcellaires fossiles l'existence d'un remembrement postérieur à la désertion du village. Les deux fermes ne sont en fait que les héritières des propriétés ecclésiastiques qui existaient à Récourt et qui, seules, ont pu se reconstituer après la disparition de la communauté et de son ban. Ce dernier, d'ailleurs, a été partagé entre Lezey et Xanrey dont nous verrons ultérieurement qu'ils étaient liés.

#### 1.1.2.2.- Le secteur Xanrey / Bezange-la-Petite.

Ce secteur a longtemps été considéré comme le site probable de l'alleu de Lachère, désertion des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Toutefois, nous avons estimé que celle-ci devait se trouver plutôt sur le finage de Maizières-lès-Vic. Toutefois, il existe dans ce secteur d'importantes discordances parcellaires, indices d'un remembrement à l'origine de ces parcellaires fossiles. Nous n'avons pas d'explications concernant cette réorganisation parcellaire. On peut toutefois supposer que les Chartreux de Bosserville soient à l'origine de la restructuration d'une partie du ban lorsqu'ils ont récupéré celui-ci. Mais nous ignorons la cause de l'abandon de ces terres qui a nécessité une telle réorganisation bien supérieure à un simple réarpentage. L'observation du dessin parcellaire montre là encore d'importants faisceaux de parcelles, des quartiers déjà bien pulvérisés.

Pour la totalité de ce secteur, l'état de pulvérisation des quartiers fossiles permet d'estimer une mise en place de l'openfield assez ancienne, voisine des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et peut-être même antérieure... L'abandon, qu'il soit lié à une désertion ou à une contraction de l'activité anthropique des villages, conduit à des réorganisations majeures indépendantes de structures parcellaires préalables. Les nouveaux parcellaires sont d'ailleurs apparemment mieux adaptés au dessin topographique du secteur, ce qui laisse soupçonner une organisation ancienne des parcellaires conditionnée par des impératifs non-topographiques.

### 1.2.- LES PARCELLAIRES ABANDONNES SOUS FORET.

Plusieurs indicateurs permettent d'identifier des formes fossiles : tout d'abord des dérayures, mais aussi très fréquemment une pousse particulière des arbres. Les dérayures ne portent presque aucune végétation, alors que les bombements des billons présentent un alignement d'arbres (qui indique la direction de ceux-ci), comme si un sol plus épais et moins humide favorisait les arbres de la partie médiane aux dépens des autres. Cette constatation est valable uniquement sur les parcellaires repris depuis longtemps par la forêt.

#### 1.2.1.- Les parcellaires fossiles de Chambrey.

C'est fortuitement, lors de prospections de terrain sur le finage de Chambrey, que nous avons découvert des structures billonnées fossiles sous forêt.

### 1.2.1.1.- Situation et repérage.

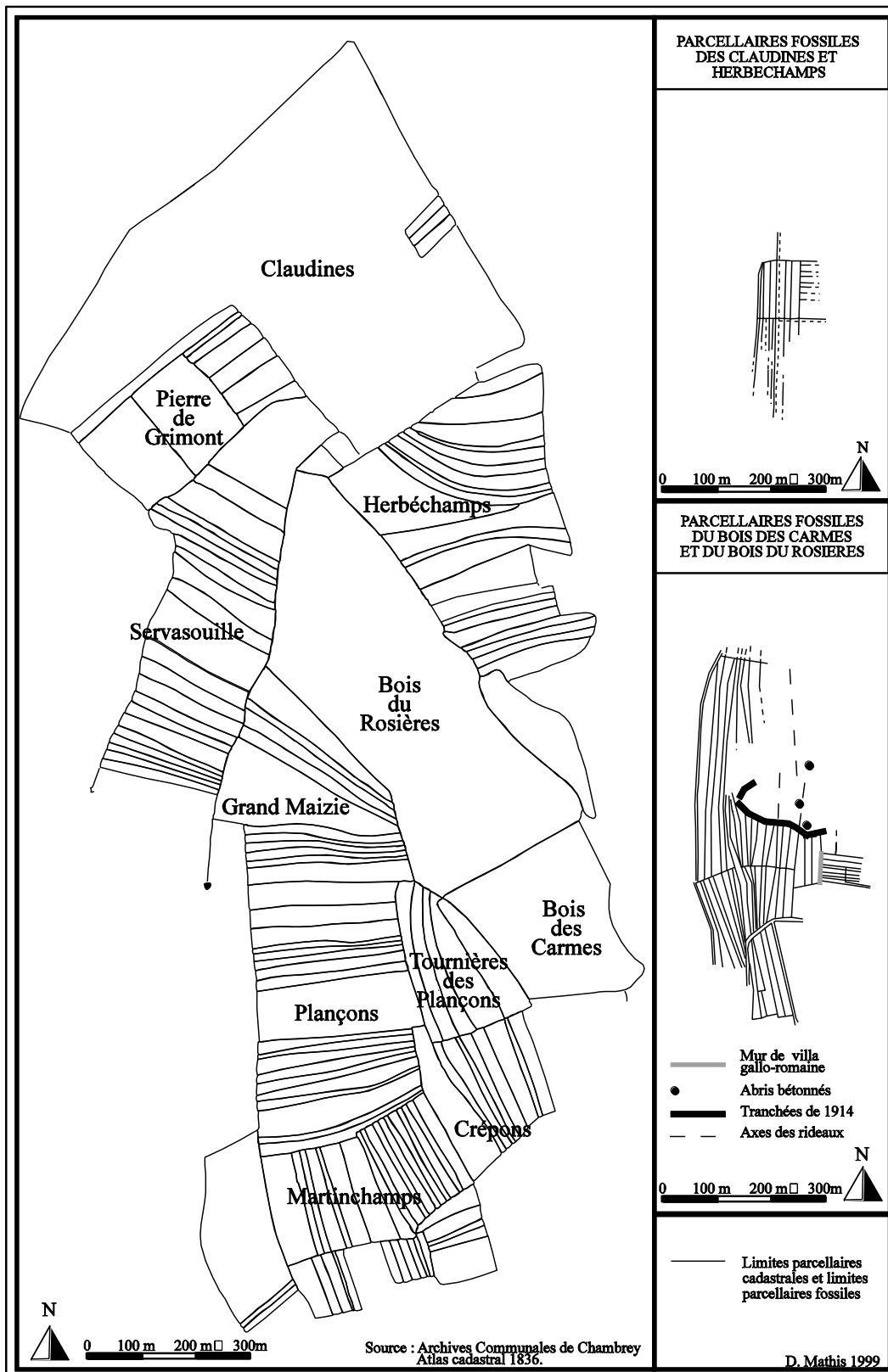
Ces parcellaires fossiles couvrent un plateau formé par une « avancée » des terrains de la Côte de l'Infralias, bordé à l'est par la dépression du Majurin et par celle du ruisseau de Servasouille à l'ouest. De direction nord-sud, cette « langue » s'élève d'une centaine de mètres par rapport à la vallée de la Seille avec un plateau à une altitude moyenne de 300 mètres. Les pentes sont assez fortes (de 16 à 17%). La couverture forestière est ancienne. Les indicateurs dendrochronologiques révèlent une occupation forestière depuis au moins 200 ans. Sur cet espace on peut observer des dérayures de charrues, marques de parcellaires fossiles. Ces dérayures ne correspondent pas aux embornements, il y a donc eu un parcellaire cultivé relativement ancien. Afin d'estimer l'ampleur de ce parcellaire ancien, il faut pouvoir le cartographier. Ce travail doit permettre une comparaison avec le cadastre actuel, et donc de vérifier la première constatation : à savoir que le parcellaire existant et le parcellaire fossile sont différents. Le secteur étudié couvre approximativement 2 km<sup>2</sup>. Proportionnellement à la surface d'étude, ces parcelles ne couvrent qu'une surface réduite (30 hectares) soit seulement 15% de la surface totale du plateau. Ces surfaces billonnées se retrouvent aux deux extrémités du secteur d'étude. Une première masse, relativement compacte, s'étend au sud-est sur près de 800 mètres de long. Le parcellaire a une orientation exclusivement de secteur nord. Il borde le front de côte et compense l'élévation d'altitude latérale par des rideaux dont on peut encore déceler l'existence par endroits. Les nivellements de surface ont dû être importants pour permettre cette orientation unique de secteur nord. Les rideaux, conséquences de ce nivellement, marquent un aménagement important du territoire et du parcellaire. Ce travail a pour objet de maintenir une seule orientation en dépit de la topographie qui favorise, sur les bordures du front de côte, une orientation des parcellaires au sud-est, puis à l'est. Un second ensemble, plus réduit, se situe sur la partie nord-est du plateau à proximité du lieu-dit les « Claudines ». Les terrasses ont disparu, mais les billons présentent deux orientations, nord et est, signalant ainsi deux cantons différents. Sur le haut du plateau les parcelles conservent une orientation nord, alors que les parcelles des « Herbéchamps »<sup>(619)</sup> sont de secteur est et bordent les billons des « Claudines ».

#### **Carte n° 189**

#### **CHAMBREY : RELEVÉS DES PARCELLAIRES FOSSILES ET EXTRAIT DE L'ATLAS CADASTRAL DE 1836.**

**Un arpentage sommaire en fonction des dérayures a permis de réaliser un croquis du parcellaire en prenant les dérayures des planches de labours comme limites de parcelles. Ces dérayures issues des « billonnages » permettent une reconnaissance théorique des limites. Mais il s'agit le plus souvent de faibles ondulations en creux d'un mètre de large, ce qui complique encore le repérage puisque la largeur augmente les erreurs de relevés. Les orientations différentes sont difficiles à déceler et les erreurs existent quant à la reprise cartographique du parcellaire fossile. Il ne s'agissait pas de réaliser une planche d'atlas cadastral, mais seulement de fournir un croquis d'ensemble. De plus, des interruptions ou l'atténuation de certains billons rendaient encore plus délicat le travail de mesure et d'orientation entrepris en période hivernale pour bénéficier du maximum de visibilité et de perspective. En aucun cas, un travail sur le parcellaire (taille) ne peut être entrepris, compte tenu de l'absence des longueurs de parcelles qui sont souvent invisibles et/ou masquées.**

<sup>619</sup> Les billons ne sont visibles que sur les débuts de la partie concave de la pente.



### 1.2.1.2.- Analyse.

Le cadastre napoléonien, le plus ancien, révèle un parcellaire totalement différent de celui fragmentaire qui a été cartographié précédemment. De grandes parcelles regroupent la presque totalité des billons découverts et montrent ainsi qu'il y a eu un remembrement très important sur la partie sommitale du plateau. Ce remembrement a fossilisé totalement les parcellaires sous-jacents. Par contre, sur les petits parcellaires actuels, les billons ont disparu. Les trois grandes parcelles du « bois des Carmes », du « Rosières » et des « Claudines » comptent près de 95% des surfaces billonnées répertoriées. Ce sont ces parcelles qui ont été remembrées. Il semble d'ailleurs que l'ensemble du parcellaire du plateau a connu une réorganisation. Certains secteurs et plus particulièrement celui des « Plançons », présentent une organisation laniérée très systématique, indépendante de la topographie, comme si ce territoire avait été partagé. Le toponyme de « Plançons » révèle d'ailleurs un reboisement ou une plantation en variétés de « bois blancs », ce qui expliquerait peut-être la disparition des billons. Par ailleurs, hors des surfaces billonnées, la toponymie nous renseigne sur l'ancienne fonction agricole du plateau. Ainsi on trouve : « la Tournière des Plançons », « Martinchamps » et « Herbéchamps » <sup>(620)</sup>... Ces toponymes confirment l'existence d'un terroir de labours sur le plateau. La présence de vestiges d'une *villa* gallo-romaine au lieu-dit « Bois le prêtre » permet d'émettre l'hypothèse d'un héritage de défrichements très anciens. La *villa* se situant à moins de 1 750 mètres du clocher de l'église, il est possible de penser qu'il y ait eu continuité dans l'exploitation agricole du site depuis l'époque romaine.

Les parcellaires fossiles (billons) ne couvrent que très partiellement le plateau, or la toponymie révèle qu'une grande partie du plateau a probablement été mise en culture. Ces derniers ont-ils réellement existé sur l'ensemble de ce secteur ? Il faut s'interroger sur les obstacles rencontrés au cours du repérage et voir les raisons des disparitions des billons. Il est tentant de dire que le plateau a été totalement défriché, mais seulement une partie de sa surface (15%) est couverte de billons, il est donc nécessaire de trouver des éléments afin d'expliquer la disparition de ceux-ci. Sur les surfaces où les billons ont été effacés (notamment entre le bois du Rosières et les Herbéchamps) il existe de nombreux autres signes. Ils interfèrent dans les repérages, couvrent les surfaces billonnées, détruisant les dérayures. Ces autres formes ont modifié le sol empêchant une reconnaissance de terrain. Parmi ces signes en surimpression, beaucoup datent de la guerre de 1914-1918 et dans une moindre mesure de 1944. Le plateau a constitué un élément important de défense du front durant la guerre de 1914-1918. Des tranchées et des abris bétonnés parsèment l'ensemble du plateau, oblitérant les formes fossiles sous des remblais. Les terrasses, sur la partie est du plateau, en position d'abris, ont servi de chemin et de ligne directrice pour la construction d'ouvrages bétonnés. Elles ne réapparaissent que partiellement. En 1944, une série de trous individuels a repris par endroits la ligne de terrasses. Les pilonnages et les bombardements ont marmité le sol sur la partie sommitale du plateau, détruisant les billons et créant une discontinuité entre les deux zones billonnées...

---

<sup>620</sup> Ce sont les toponymes génériques actuels, en réalité nous avons des familles de toponymes déclinés à partir des mêmes noms, exemple : Haut des Martinchamps, Revers des Martinchamps...

C'est surtout ce pilonnage de la partie médiane et les grands terrassements <sup>(621)</sup> qui constituent les obstacles majeurs. Pourtant, ils ne masquent que certains secteurs bien trop réduits pour justifier la disparition de toutes les surfaces billonnées. Seuls 7 à 8 % du secteur sont concernés par ces formes contemporaines. Quelles sont les autres raisons pouvant expliquer la disparition des billons ?

Le terrain étudié se trouve sur le plateau, mais inclut également les fronts de côte. La constitution des planches de labours a pour objet premier de permettre l'évacuation des eaux pluviales afin d'éviter l'écoulement en nappe et la constitution de loupes d'érosion aux niveaux des plus fortes pentes notamment. Or, sur ces fortes pentes, seuls quelques lambeaux de parcellaire subsistent sur la partie nord-est, mais rien n'indique qu'il y ait eu des surfaces cultivées si ce n'est le toponyme « Herbéchamps ». Pourquoi les billons ont-ils disparu ? La faiblesse de l'épaisseur du sol en bordure du plateau souligne un abandon brutal du nord du plateau, les champs nus de toute couverture végétale, abandonnés, non entretenus, ont dû connaître des ravinements. Le sol emporté, redescendant par gravité les pentes, oblitère petit à petit les écoulements des dérayures masquant les billons de la partie convexe. La forêt fait alors le reste, terminant de masquer ces dérayures. La trop forte pente (16%) est responsable sans doute de cet état de fait.

Actuellement, sur le plateau, l'écoulement de ruissellement se maintient par les dérayures et la faible pente, le sol restant toujours plus frais au niveau des « creux ». Cet écoulement permet de maintenir visibles ces dérayures, les entretenant, dégageant les amas de feuilles et d'humus qui les remplissent en hiver. Quand la pente est trop faible, voire nulle, et qu'il n'y a plus d'écoulement qui s'effectue par les dérayures, alors les billons disparaissent progressivement. C'est ce qui explique en partie la disparition des billons sur la partie sommitale du plateau. Pourtant, cela ne permet pas d'expliquer totalement la disparition de ces « creux » sur la partie sud-ouest du plateau où les pentes sont suffisantes pour maintenir les dérayures alors que les toponymes indiquent des secteurs qui ont été cultivés, comme les « Martinchamps ». Les toponymes révèlent donc peut-être une mise en culture et une exploitation agricole bien plus anciennes que la technique des billons. Il n'y aurait probablement pas de concordance de temps entre les formes agraires fossiles et quelques-uns des toponymes, notamment les « Martinchamps »! La question reste pour l'instant sans réponse.

L'abandon d'une aussi importante surface de terres a dû être provoqué par un événement majeur, probablement la guerre de Trente ans. Cela reste à vérifier par la consultation des documents d'archives et plus particulièrement les pieds-terriers, concernant une période encadrant la guerre de Trente Ans. Ces pieds-terriers sont essentiellement des baux de fermes ou des cessions de fermes appartenant à des congrégations religieuses, ils énumèrent l'ensemble des possessions de celles-ci. Le premier problème reste l'identification précise des parcelles puisque ne sont présentés que les lieux-dits et les « tenants » des différentes parcelles. Les plus anciens pieds-terriers relevés, ceux datant d'avant la guerre de Trente Ans (1550), ne sont pas d'une fiabilité absolue. D'autre part,

---

<sup>621</sup> Un important système de défense encadre un groupe d'ouvrages bétonnés et couvre une surface de 1,5 hectare, masquant les deux terrasses et les billons.

comment identifier les parcelles qui font partie des formes fossiles et qui appartiennent aux assolements trouvés dans les pieds-terriers ? La plupart des toponymes où se trouvent les billons fossiles sont des toponymes issus du remembrement. En aucun cas il ne sera possible (sauf hasard) de retrouver des toponymes des pieds-terriers. Il faut donc s'appuyer sur la partie la plus faible des découvertes du plateau, à savoir les toponymes en « -champs » et en « tournière » dont on a déjà émis l'hypothèse qu'il puisse s'agir d'une mise en valeur agricole qui n'était peut-être pas contemporaine avec les billons mis en évidence !

Dans le pied-terrier <sup>(622)</sup> de 1568 appartenant à la congrégation religieuse des Dames patronnesses de Vic-sur-Seille, on retrouve le toponyme « Maléchamps » <sup>(623)</sup>, celui-ci n'est pas classé dans les terres cultivables mais dans les bois. On peut remarquer d'ailleurs une distinction au sein de la liste des bois : 4 des 6 parcelles présentées, se trouvant en bordure de terres cultivées, ont une surface très précise alors que les deux autres bois n'ont aucune indication de contenance, (simplement parce que ces dernières sont totalement ignorées). L'indication fournie par le pied-terrier sur le toponyme « Maléchamps » indique donc que ce canton était, sinon totalement, du moins en partie en forêt. Ce bois de 5 arpens (mesure de Vic-sur-Seille) est identifiable avec une parcelle du cadastre de 1836 et se trouve sur le versant ouest du plateau. S'agit-il d'un bois isolé ou le plateau est-il déjà en phase de reconquête forestière ? L'hypothèse de la désaffectation de ce secteur au lendemain de la guerre de Trente Ans est-elle une fausse piste et faut-il remonter au Moyen Age ? Les questions soulevées sont multiples. Il est nécessaire de trouver d'autres explications et d'autres compléments pour comprendre ou tenter de comprendre exactement la situation du plateau avant et au lendemain du conflit.

Un document <sup>(624)</sup> relatif aux années 1704 fournit une première confirmation de la mise en culture suivie de son abandon pendant le conflit. Le Père Supérieur des Minimes de Dieuze se plaint que la Congrégation possède de nombreuses terres sur le territoire de Chambrey et que celles-ci ne sont d'aucun rapport parce qu'elles sont en friche. Dans les terres, il cite plusieurs secteurs dont les « bois du Roy » <sup>(625)</sup>. La carte de Cassini désigne sous un toponyme approchant (Bois du Rey) l'ensemble du plateau qui nous intéresse. C'est une première indication importante. Deux autres secteurs sont cités mais ne sont pas identifiables. Ce document nous apprend que ce secteur, autrefois cultivé, a été abandonné et qu'en 1704 il est en friche. Si le plateau a été abandonné au paroxysme de la crise dans les années 1635-1640, les friches doivent présenter un

---

<sup>622</sup> ADMM, série H. 2621.

<sup>623</sup> Le toponyme « Maléchamps » fait partie du groupe de toponyme dérivatif des Martinchamps. On trouve ainsi les « Malinchamps » ou encore les « Malvéchamps ». Il faut remarquer que le finage de Chambrey abrite un autre groupe toponymique dérivé du nom « Martin » avec Merlinsol (Martinsolgne), nous avons émis l'hypothèse d'un lien possible entre ce lieu et l'abbaye de Longeville. On peut penser que les « Martinchamps » ont la même origine, peut-être autour d'un écart (ferme isolée, bergerie, grange ?). Cette hypothèse n'a toutefois pu être vérifiée.

<sup>624</sup> ADMM, série H. 2621.

<sup>625</sup> ADMM, série H. 2621.

taillis déjà important ! A moins que l'abandon n'ait été plus progressif, lié à la fois à la déprise humaine et à un phénomène complémentaire, que nous essaierons de cerner ultérieurement.

Assez curieusement, dans un document relatif à la ferme possédée par les Dames de Vic-sur-Seille, on trouve en 1694 des bois qui n'étaient pas signalés en 1565, dont on a, cette fois, dressé un plan relativement rigoureux. Un de ces bois se situe sur le plateau, au lieu-dit « Crépons ». Pourquoi vouloir délimiter aussi précisément ce bois et même en faire un plan ? Il est curieux de remarquer que toutes les surfaces des bois sont données en arpents, sauf trois bois pour lesquels figurent les deux mesures <sup>(626)</sup>. Les « Crépons » se trouvent à côté du canton où devaient se trouver les terres des Minimes de Dieuze. Dans les deux cas, on peut y voir une indication d'un retour progressif à la forêt ou à la friche. Ce retour ne concerne pas seulement le plateau où l'on a trouvé les billons, mais également d'autres cantons tel « Pourouse » se trouvant sur une autre avancée du plateau. Un document, affirmant la possession du Roi de France (Louis XIV) sur des terres (friches) se situant sur le plateau et n'ayant plus de propriétaire, confirme la non-reprise agraire sur le plateau <sup>(627)</sup>. Ce document relatif à un remembrement des surfaces vacantes conduit à la fossilisation des anciennes planches de labours que nous avons retrouvées.

Ces quelques indications relatives à l'abandon des terres permettent de dire que ces parcelles ont été abandonnées au XVII<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit pas d'un abandon brutal mais plutôt d'un processus évolutif commencé probablement dans le canton des « Maléchamps » avant 1550. Ce processus semble s'être accéléré pendant la guerre de Trente ans. Il faut remarquer que les autres soles de Chambrey ont été affectées par des reprises forestières mais, semble-t-il, dans une moindre mesure que la sole centrale dite du « Moulin à Vent ». Par contre, cette sole était plus importante que les deux autres.

### **1.2.2.- Extension et généralisation.**

Le cas de la forêt de Chambrey n'est pas lié à une *Wüstung*, il est significatif de la forte recomposition forestière durant les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. La crise démographique soulignée dans le chapitre premier explique pour partie cette reconquête forestière des marges des finages. Ainsi, on peut conclure à une apparente période de fluctuations des terroirs cultivés avec des terres en friches et des reboisements. La raison en est probablement démographique. En fait, il est possible que l'amorce de l'abandon du plateau de Chambrey soit due à l'exil des protestants chambreysiens qui ont suivi leur seigneur Jean Lenfant dans le Comté de Sarrewerden. Il faut reconnaître que les archives ne révèlent pas l'ampleur des mouvements démographiques qui affectent le Bailliage de Vic-sur-Seille à cette époque, et encore moins l'impact de la soldatesque sur les villages. En revanche, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on note localement dans le secteur de Dieuze des reconquêtes de terres friches.

---

<sup>626</sup> On trouve deux types de mesure sur le document, des jours unité de Vic-sur-Seille et des arpents unité de France.

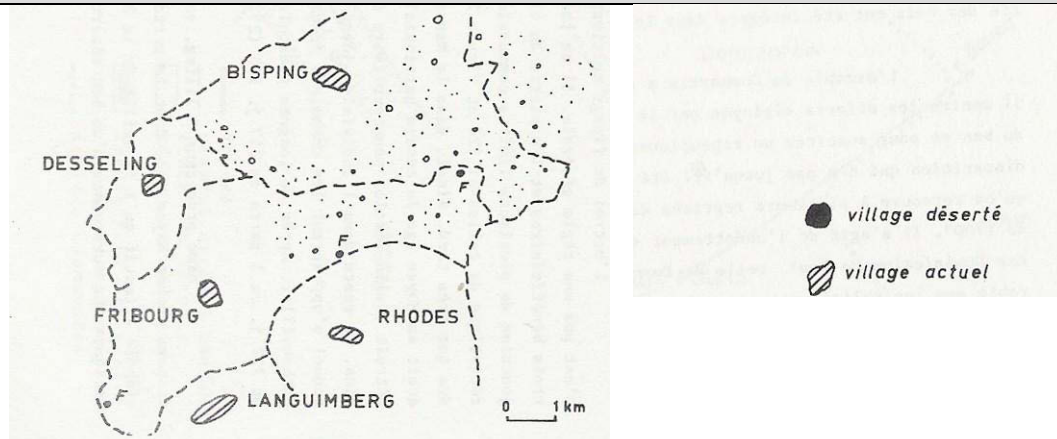
<sup>627</sup> ADMM, série H. 2621.

Un inventaire systématique des ensembles parcellaires, tout comme leur cartographie, n'ont pas été entrepris car le plus souvent leur découverte est fortuite. Seuls les parcellaires fossiles liés à des *Wüstungen* forment des blocs massifs de parcellaires fossiles sous forêt, assez facilement repérables. Les finages de Fonteny, (désertion de Vacroncourt), Château-Voué (désertion de Bérange)... abritent également des parcellaires fossiles. Ainsi, si en forêt d'Aulnois-sur-Seille (désertion de Doncourt) il n'y a pas trace de parcellaires, la photographie aérienne révèle que l'orée a probablement été cultivée.

Parmi les grandes *Wüstungen*, la réorganisation du ban de Fribourg apparaît bien plus importante encore que celle de Chambrey. Ainsi, il faut relever la reprise forestière d'une grande partie de l'ancien ban de Binsing lors de la désertion du village au XVII<sup>e</sup> siècle. Il peut paraître surprenant que les habitants de Binsing qui se réfugient à Fribourg, formant une partie de la nouvelle rue, abandonnent la moitié de leur finage à la forêt. La recomposition du finage de Fribourg peut s'observer également sur le cadastre. En effet, les sections A « Bois de Bensing » et B « Bensing » du cadastre de 1813 de Fribourg regroupent l'essentiel du finage disparu. En revanche, la section E dite de « Mettrequin » ne regroupe qu'une partie du finage du village du même nom. En fait, la désertion a entraîné un remaniement complet des soles du ban de Fribourg. Mettrequin a été intégré pour partie dans la sole de Romezacker, (cette dernière contient 1 241 jours <sup>(628)</sup> prés compris), et dans la saison de Langmatt (qui ne compte que 830 jours comprenant la ferme d'Albing). L'ancien finage de Binsing est intégré complètement dans la saison « du Haut de l'Empereur » qui contient 1 127 jours. L'inégalité des soles explique en fait la reconquête forestière sur le finage de Binsing.

**Croquis n° 190**

**LA RECONQUETE FORESTIERE A FRIBOURG <sup>(629)</sup>.**



Les parcellaires fossiles de Doncourt ou ceux de Chambrey sont des phénomènes dont l'empreinte spatiale est relativement importante. En revanche, il existe un patrimoine agricole bien moins conséquent, et pourtant il signale l'existence de parcellaires ou d'éléments parcellaires fossiles. Il s'agit des rideaux.

<sup>628</sup> Le jour de Fribourg contient 23 ares 41.

<sup>629</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid*, p 244.



### 1.3.- LES RIDEAUX.

Les rideaux sont des formes agraires qui se présentent sous la « *forme d'un talus découpé ou construit, sur un versant de collines cultivées* »<sup>(630)</sup>. En Lorraine et en Saulnois, le terme vernaculaire est « rain » bien que l'on trouve également l'orthographe « rein ». Les rideaux en Lorraine ne représentent aujourd'hui qu'un phénomène marginal au sein du paysage. Beaucoup de villages en sont totalement dépourvus, d'autres ne laissent observer qu'un ou deux rideaux fortement atténués, ou simplement quelques discontinuités de pentes. En aucun cas, il n'y a de grandes structures de rideaux, à l'exception de celles des côtes de Delme-Tincry et de Destry.

#### **Photographies n° 64 et 65**

#### **LES RAINS DE XOCOURT ET DE DESTRY.**



D. Mathis/ 1999.

**Les rains de Xocourt sont situés sur le versant est de la Côte de Delme. Ils forment un ancien terroir fossile préservé par sa transformation de terroir céréalier en terroir de prairies suite à la désertion probable au Moyen Age du hameau de Saint-Martin.**



D.Mathis/ 1999.

**Les rains de Destry plus petits se situent sur un bourrelet qui domine le village, les « talus découpés » sont ourlés d'une ligne d'arbres et de buissons.**

<sup>630</sup> Fénelon P., (1970) - *Vocabulaire de géographie agraire*, publication de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours, Imprimerie Louis Jean, pp551-552.

L'origine des rideaux a longtemps intrigué les géographes tels que L. Aufrère <sup>(631)</sup>, P. Fénelon <sup>(632)</sup>, M.G. Whittington <sup>(633)</sup>... En 1956, après étude dans le centre et l'est de la péninsule ibérique, P. Fénelon avait conclu que les rideaux n'étaient pas dus à la charrue et qu'ils avaient « été édifiés, non par des labours répétés, mais à l'aide d'outils primitifs maniés par une paysannerie nombreuse ». En 1975, A. Humbert <sup>(634)</sup> expliquait dans un article de synthèse les origines de la formation des rideaux en Andalousie. Il s'interrogeait à l'époque sur les raisons de l'absence de telles structures en Lorraine, alors qu'elles existaient dans d'autres types d'openfield. En fait, ces structures ont existé et existent encore en Lorraine <sup>(635)</sup> - et notamment en Saulnois - mais de façon diffuse. C'est pourquoi il faut différencier plusieurs types de rideaux :

- Les rains « limites de parcelles ».

Aujourd'hui, ces rideaux peuvent s'observer au sein de surfaces de prairies naturelles, plus rarement au sein de structures de labours. Ils se maintiennent en raison de l'importance des travaux qu'impliquerait leur arasement. Ces structures se présentent toujours parallèlement au talus qui les porte, individualisant ainsi des parcelles en lanières. Les rains sont formés par soutirage de terres dans la parcelle sous-jaçante et accumulation dans la parcelle supérieure. Ils se repèrent par l'existence d'une « bande » herbeuse ou broussailleuse limitant des parcelles en forme de baquet.

La largeur moyenne des baquets est assez variable, elle peut atteindre 20 à 30 mètres pour les plus larges et seulement 5 à 6 mètres pour les plus étroits. La hauteur du talus dépasse rarement un mètre cinquante, plus généralement elle oscille entre 40 et 60 centimètres. Les escarpements sont presque toujours inférieurs à un mètre de profondeur. Le faible échantillon (1 à 2 rains), la diversité des cas, la forme altérée des talus ne permettent pas d'établir une véritable statistique des rains. Selon J.D. Laffitte <sup>(636)</sup>, ces structures remonteraient à la période gallo-romaine, ce qui paraît tout à fait plausible compte tenu de l'importance de telles structures dans le bassin méditerranéen. Ces rideaux ont continué à être utilisés et à se développer durant le Moyen Age. Ainsi, les importants parcellaires en rideaux de Destry ou de Xocourt n'auraient pu se

---

<sup>631</sup> Aufrère L., (1929) - Les rideaux étude topographique, *Annales de Géographie*, Tome 38, pp529-560.

<sup>632</sup> Fénelon P., (1956) - Les rideaux de Picardie et de la péninsule Ibérique, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°255-256, pp2-9.

<sup>633</sup> Whittington M.G., (1963) - A propos des rideaux : nouvel examen de quelques idées, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°313, pp100-107.

<sup>634</sup> Humbert A. (1975) - Les ruptures de pente dans les terres cultivées : étude du phénomène en Andalousie, *Revue Géographique de l'Est*, Tome XV n°3-4, pp275-296.

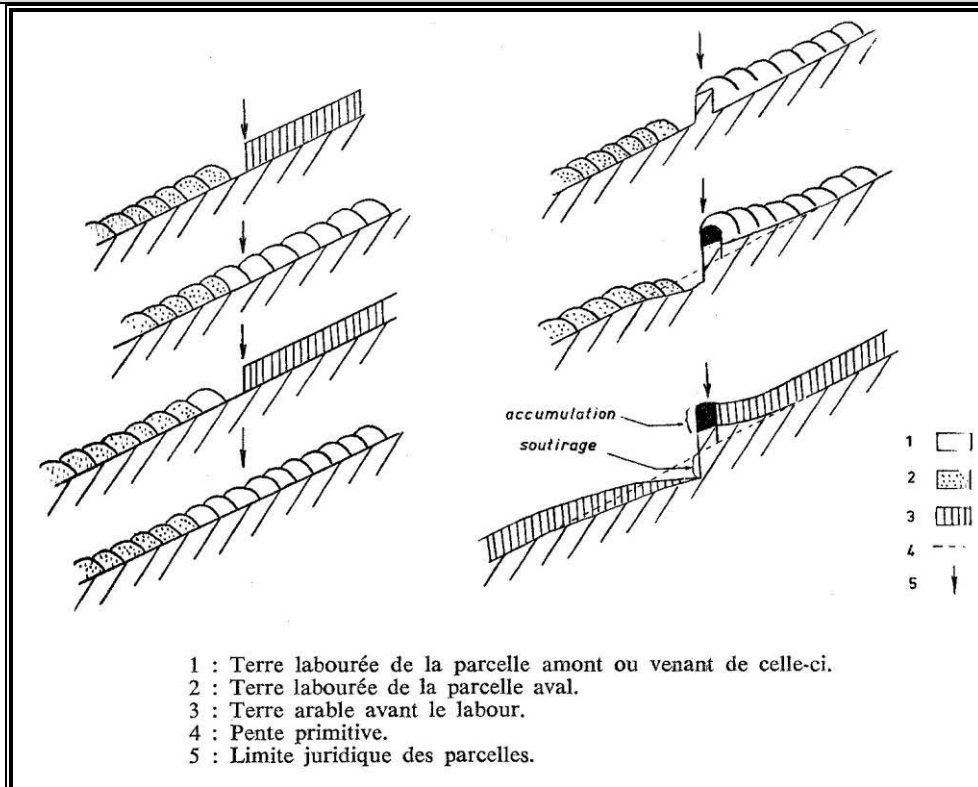
<sup>635</sup> Dans le Blâmontois, surtout dans la partie comprise entre Blâmont et Héming, il est possible d'observer de très nombreuses structures de rains fossilisés au cœur de prairies naturelles. Dans les terrains du Muschelkalk, ces rideaux sont maintenus par des épierrements, néanmoins, il ne s'agit pas de construction de terrasses, mais de pierriers.

<sup>636</sup> Laffitte J.D., (1999) - *Ibid.*

maintenir dans le paysage sans être encore actifs et valides pendant de nombreuses années, jusqu'à leurs fossilisations. D'autre part, les parcelles fossiles du Haut des Maléchamps à Chambrey révèlent une double structure de rideaux sur les vestiges d'une ancienne villa gallo-romaine.

Document n° 70

L'ORIGINE DES RIDEAUX EN ANDALOUSIE <sup>(637)</sup>.



L'étude toponymique des cadastres révèle de nombreux cantons en « rain » ou « rein » alors qu'aujourd'hui ces structures ont disparu, probablement arasées. Bien que le phénomène soit resté suffisamment remarquable et exceptionnel pour avoir laissé sa marque dans la toponymie locale, on peut en déduire que les rideaux étaient bien plus présents dans le paysage. En effet, il est possible de retrouver la trace de ces rains disparus et de les exhumer à partir des photographies aériennes verticales. Elles laissent observer localement (sans qu'il s'agisse de toponymes « rain ») des réorganisations parcellaires comme à Chambrey et Salonnnes, ce qui souligne l'abandon des rideaux, remplacés par des structures en quartiers classiques où les champs sont perpendiculaires aux talus. Cela démontre l'obsolescence de telles structures de rideaux au cours de l'époque moderne, probablement lors du tournant des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, sans pour autant toujours provoquer un changement toponymique. Cette disparition peut s'expliquer :

- par l'évolution des techniques de labours et des trains d'attelages,
- par la nécessité de réorganiser les parcellaires afin de faciliter les écoulements de surface des billons.

<sup>637</sup> Humbert A., (1975) - *Ibid.*

Concernant la localisation générale des rideaux, il est difficile d'établir une règle précise. Certes, la majorité des rains se situe sur les nombreux talus déjà décrits. Néanmoins, dans quelques cas, les très faibles pentes des plateaux suffisent pour construire des rideaux. C'est le cas notamment à Moncel-sur-Seille, Mazerulles ou à Chambrey, secteur du « Haut des Maléchamps ». Pourtant, ce sont les grands talus des côtes et buttes témoins de l'Infralias ou du Bathonien-Bajocien et les versants de vallée de la Seille qui concentrent l'essentiel des structures de rideaux du Saulnois. Leurs situations sur le talus varient fréquemment ; si à Moncel-sur-Seille, Chambrey, Destry... les rains se situent sur la partie sommitale du talus, en revanche les structures retrouvées d'après photographie aérienne à Chambrey « Saint Roch » et à Salonnnes montrent des structures implantées à la base des talus. A Delme, Xocourt, ils se situent à mi-pente, au niveau des couches tendres, approximativement dans la partie inférieure du contact stratigraphique. Cette situation semble être toutefois la plus fréquente quel que soit le contact géologique. Les rains fossiles de la vallée de la Seille, les rains de Juvelize, Maizières-lès-Vic, Tincry... se situent tous à mi-pente, rompant ainsi le point d'inflexion des profils convexo-concaves.

Ces rideaux révèlent des parcellaires étagés, probablement céréaliers ; ils indiquent un des plus anciens terroirs permanents en Saulnois qui se détache du *saltus* et de l'*ager*. Ces terroirs céréaliers couvraient quelques-unes des nombreuses pentes du Saulnois, notamment le secteur de la Côte de Delme, les Hauts de Morhange, la vallée moyenne de la Seille, les coteaux de Salonnnes... Ils se confondent localement avec le kern pour certains villages de la vallée moyenne de la Seille. Ainsi, les localisations des villages de Bioncourt, Attiloncourt, Brinsur-Seille ou Fossieux... s'expliquent par l'existence et la permanence au haut Moyen Age de ces parcellaires céréaliers. Ils sont probablement à l'origine des villages et du glissement des lieux d'habitats du plateau vers le versant. Il n'existe apparemment - hormis la vallée de la Seille - aucun lien entre les structures des rideaux et la localisation des lieux centraux d'habitations (*villae* gallo-romaines ou hameaux du Moyen Age). Ainsi, à Mazerulles, à Xocourt <sup>(638)</sup> et à Destry <sup>(639)</sup>, les rideaux se situent à moins de 250 mètres des sites d'habitations, à Maizières-lès-Vic <sup>(640)</sup> ou à Moncel-sur-Seille, ils se situent à plus de 250 mètres ; quant aux parcellaires fossiles de Chambrey ou de Moyenvic <sup>(641)</sup>, ils se situent à plus d'un kilomètre. Cette indépendance des structures parcellaires par rapport à l'habitat n'est peut-être qu'une conclusion hâtive due à l'ignorance quasi complète de l'ensemble des écarts (granges, bergeries...) existants au haut Moyen Age dans ce secteur. Il faut constater que fréquemment les sites de *Wüstungen* correspondent à d'anciennes structures parcellaires, dont les « rains ».

---

<sup>638</sup> Proximité d'un ancien *vicus* lié probablement par la suite à l'histoire de Saint-Martin-lès-Marsal.

<sup>639</sup> Ces rideaux se trouvent à proximité d'une *villa* gallo-romaine peut-être « habitée » encore durant la période carolingienne (Palais de Louis le Pieux ?).

<sup>640</sup> Le village de Maizières-lès-Vic a connu un déplacement progressif de son site vers le sud-est, ce qui le rapproche des rideaux du « Haut de Gallas ».

<sup>641</sup> Les rideaux de Moyenvic dépendaient probablement d'une *villa*/hameau, propriété d'une communauté érémitique installée à proximité du Bois Saint Pient.

L'ensemble des talus n'était pas organisé en rideaux agricoles. Les formes fossiles repérées sur les photographies aériennes verticales, ou suivant les pousses des céréales, ne montrent pas de grandes structures de rideaux, mais des groupes de 2 à 6 rideaux s'étendant sur une fraction de pente. Ainsi, il s'agit de terroirs permanents, isolés au sein d'un espace flou ou l'*ager* et le *saltus* varient et fluctuent suivant le rythme de la jachère, les évolutions démographiques ou les invasions.

- Les rains bordiers.

Dans les fortes formations du Keuper moyen, il existe des talus en limites de quartiers. Ces talus bordiers sont peu nombreux - souvent uniques - marquant un changement de cantons sur le cadastre. Concernant leurs périodes de formation, deux interprétations sont possibles :

- soit le rideau bordier est perpendiculaire aux parcelles en lanières, dans ce cas, le talus révèle un ancien système parcellaire existant avant le découpage des lanières de l'openfield. Cet ancien parcellaire, correspondant aux quartiers, se révèle massif, comparable à des *blockflur*. Il s'agit là de parcellaires anciens du haut Moyen Age.
- soit le rideau bordier se situe parallèlement à la parcelle en lanière, donc au sens de labour, dans ce cas, il est difficile de préciser s'il s'agit d'un ancien *blockflur* car il a pu être formé (bien que peu probable) par les labours récents.

**Photographie n° 66**

**CHAMBREY : TALUS BORDIERS.**



**Le talus supérieur ourlé d'arbustes marquait la limite entre deux planches de labours. On distingue en contrebas un rideau délimitant encore une ancienne parcelle.**

D. Mathis/2000.

Photographie n° 67

FONTENY : TALUS BORDIERS.



D. Mathis/2000.

On aperçoit de part et d'autre de la parcelle, dans le sens de la longueur, deux talus bordiers irréguliers qui délimitent un ancien bloc de parcelles.

- Les rains intermédiaires.

Dans les fortes formations du Keuper moyen, on observe des talus intermédiaires lorsque la pente est trop forte. Il s'agit là d'aménagements volontaires réalisés lors des labours dans le but d'éviter une érosion par solifluxion. Les talus se présentent alors en forme d'ellipse, pouvant atteindre dans leur partie centrale plus de deux mètres de dénivelé. Ils peuvent être comparés aux « *paratas* » décrits par A. Humbert <sup>(642)</sup>. Pourtant, nous ignorons leur période de réalisation tout comme la méthode de construction d'une telle structure, car aujourd'hui ces rains intermédiaires sont des éléments fossiles du paysage agraire. Leur maintien s'explique souvent par la transformation du terroir de labours en prairie naturelle et par l'existence d'une pseudo-haie végétale.

Photographie n° 68

SALIVAL : TALUS INTERMEDIAIRES.



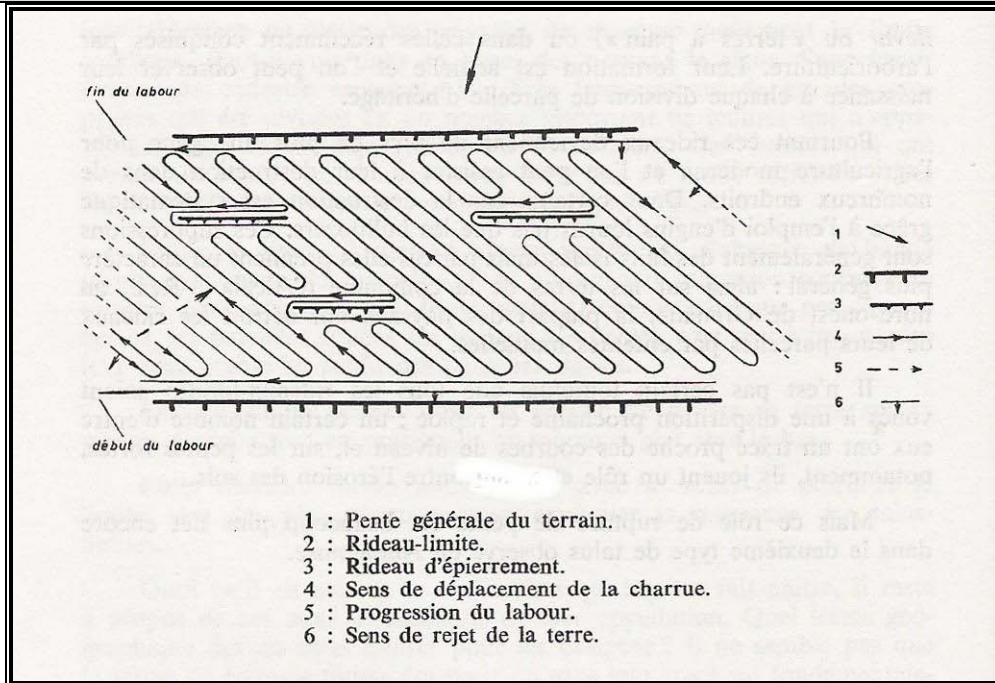
D.Mathis/1998.

Aujourd'hui isolés au cœur des blocs parcellaires, on peut encore distinguer quelques vestiges de rains intermédiaires, témoins de l'aménagement agraire des pentes permettant d'éviter l'érosion des sols et de faciliter les labours. Actuellement ce type de structures est fortement menacé d'arasement.

<sup>642</sup> Humbert A. (1975) - *Ibid.*

Document n° 71

PROGRESSION DES LABOURS ET FORMATION DES TALUS INTERMÉDIAIRES (643).



L'observation de terrain souligne que le Saulnois, dans sa quasi-totalité, a possédé des structures en rideaux. Seuls, l'Est et le Nord-Est (région d'Albestroff) en sont dépourvus. L'explication pourrait être d'ordre géologique ou topographique. En effet, le secteur essentiellement marneux et sans forte pente ne conviendrait pas à l'établissement de telles structures. Pourtant c'est oublier que les rideaux de la partie centrale et occidentale sont établis indistinctement sur terrains calcaires ainsi que sur les terrains marneux. De plus, la topographie en longues ondulations du Saulnois oriental inclut des dénivelés parfois tout aussi importants que ceux de la partie centrale ou occidentale ; d'autre part, il existe aussi des rideaux sur les plateaux malgré de très faibles pentes (644). L'explication topographique ou géologique ne convient pas.

En fait, l'explication tient à la période et au mode de mise en valeur agricole de cette partie orientale. Nous avons pu observer dans le chapitre sur les colonisations du Moyen Age, que ce secteur avait été colonisé à partir du X<sup>e</sup> siècle, enregistrant jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle de profondes mutations. Si ces structures de rideaux datent bien de l'époque romaine et du haut Moyen Age, cela pourrait expliquer que seul le secteur de Maizières-lès-Vic (645), où on relève d'importantes structures gallo-romaines, en soit pourvu. L'absence de telles structures dans le reste du Saulnois oriental semble confirmer l'hypothèse d'une mise en valeur plus tardive et probablement différente de celle de la partie occidentale et centrale.

<sup>643</sup> Humbert A., (1975) - *Ibid.*

<sup>644</sup> A Mazerulles et à Chambrey.

<sup>645</sup> « Haut de Gallas », « Lemberg » ou « Stemberg ».

**Photographie n° 69**

**VIC-SUR-SEILLE : LE TALUS DU « HAUT-DE-CHARMES ».**



D. Mathis/2000.



Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°93-767.

Le rideau bordier du « Haut-de-Charmes » à Vic-sur-Seille forme une longue ligne de plus de 600 mètres. On distingue encore dans la partie supérieure du bloc parcellaire aujourd'hui remembré, plusieurs rideaux aux limites des anciennes parcelles. Ce secteur a été défriché tardivement aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles et lors du défrichement la structure parcellaire fossile des rideaux a été en grande partie réutilisée.

**Photographie n° 70**

**LE « HAUT-DES-MONTS » ENTRE MOYENVIC ET JUVRECOURT.**

Ce secteur qui borde la butte des « Bois de Saint-Pient » abrite de nombreux vestiges de rideaux qui semblent avoir appartenu au même ensemble que le grand rideau bordier du « Haut-de-Charmes ». Aujourd'hui, les remembrements ont fortement altéré ces rains dont les plus visibles se trouvent vêtus de taillis denses.

Il faut donc retenir les rains et rideaux du Saulnois comme éléments des parcellaires anciens du haut Moyen Age ou de la période gallo-romaine. Leur élimination progressive débute avec le développement du système d'openfield et la pulvérisation des quartiers. Si l'abandon des structures de rideaux semble être général à l'époque moderne, des éléments se sont adaptés et ont été intégrés au



dessin parcellaire. L'évolution actuelle que connaissent les rideaux laisse envisager une autre utilité de ces structures agraires. En effet, ces dernières présentent fréquemment, au niveau du talus, des haies d'arbres, d'arbustes ou de fruitiers sauvages... Ont-elles pu servir au Moyen Age ou à l'Epoque Moderne de « haies » fruitières ou de réserves de bois de chauffe ? Il est possible que les escarpements aient représenté un terroir annexe qui reste à définir dans ses attributions, c'est pourquoi il est intéressant de vérifier la place de la haie dans les finages du Saulnois.

L'observation des parcellaires fossiles permet d'appréhender deux aspects des paysages agraires du Saulnois :

- le premier est relatif à l'openfield et ses périodes de mise en place. Les parcellaires fossiles de Doncourt, Vrécourt ou Récourt signalent un openfield à son apogée. La datation des désertions notamment à Récourt témoigne d'un openfield ancien,

- le second est en relation avec les importantes évolutions liées aux *Wüstungen*. Plusieurs terroirs de rideaux sont à associer à d'anciennes désertions.

Dans les deux cas, l'impact paysager a été important, même si aujourd'hui les parcellaires fossiles ne constituent plus que des éléments insignifiants du paysage. En revanche, au sein des finages et des paysages du Moyen Age et de l'Epoque Moderne, il existait des « signes » agricoles plus importants et dont la vocation agricole s'est aujourd'hui perdue : les étangs.

## **2.- LA MAITRISE DE L'EAU : ETANGS, MOULINS, PECHEES, CANAUX, PRAIRIES NATURELLES ET ARTIFICIELLES.**

La recherche de la maîtrise et du contrôle de l'eau a constitué, au moins depuis le Moyen Age, un élément important dans l'organisation des paysages du Saulnois. Les aménagements qui ont été réalisés avaient plusieurs objectifs :

- la mise en exploitation des terres incultes grâce aux drainages des terres humides et à la gestion des ressources en eau,
- la création de réserves d'eau pour des moulins à aubes, mais aussi pour des petites industries,
- la création de réserves piscicoles importantes afin de subvenir aux besoins d'une population catholique,
- le façonnement d'un réseau fluvial permettant un mode de transport fonctionnel pratiquement en toutes saisons : le flottage,
- la gestion d'une réserve d'eau stratégique pour protéger les places fortes de la vallée de la Seille ainsi que Metz.

Ces objectifs d'aménagements n'ont pas tous la même importance, ce qui a pour conséquence une gestion de l'eau concurrentielle. L'objectif principal reste toutefois la maîtrise de la force hydraulique. Maîtriser la force de l'eau, c'est pouvoir économiser de l'énergie humaine ou animale, c'est donc franchir un seuil agro-technique. Les besoins en force hydraulique sont essentiellement de deux ordres : pour les salines (bois de flottage, machines hydrauliques) et pour les moulins (essentiellement à grain mais aussi forge ou à foulon). Dans les deux cas les investissements et les rapports financiers sont loin d'être négligeables.

Pour ces deux types d'aménagements, il faut pouvoir disposer d'un approvisionnement en eau relativement constant, donc prévoir des réserves pour les périodes de basses eaux. A ces besoins préindustriels s'ajoutent des besoins agricoles et sociaux. Créer des étangs, c'est priver de terres les communautés villageoises, (notamment lors des créations de grands étangs), mais c'est aussi bonifier les terres avoisinantes, favorisant la céréaliculture dans des terroirs mieux drainés au sein des finages.

Ces retenues d'eau entraînent également un changement dans la gestion piscicole. Les anciens censiers et les documents d'archives font mention de pêcheries sur la Seille et ses affluents. Ces pêcheries ont eu une importance économique jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, date à partir de laquelle les pêcheries de Vertignécourt, Hampont, Chambrey... sont supplantées progressivement par les pêches des étangs dont les rapports sont beaucoup plus importants. En effet, à partir des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, la multiplication des étangs permet de remplacer bien plus efficacement les pêcheries de rivières. Seuls vestiges et reliques de ces pêcheries, les « ruisseaux dits aux écrevisses », comme le ruisseau d'Ossons ou le ruisseau Saint-Jean sur le ban de Delme pour lesquels les droits de pêches étaient réservés et surtout gardés encore au XVII<sup>e</sup> siècle. L'extension du christianisme dans les campagnes assure un débouché pour une pisciculture de plus en plus intensive.

Ces aménagements des différents bassins hydrographiques ne sont jamais que ponctuels et se superposent les uns aux autres. Seule peut-être la création du « Domaine du Lindre » est le résultat final d'un aménagement plus organisé. Les créations de moulins, de canaux de dérivations, de canaux de flottage et d'étangs sont toujours l'œuvre du seigneur local, et ce dernier se soucie avant tout du rapport de son investissement et non de ce qui se passe en amont ou en aval de sa seigneurie. Les moulins, fréquemment banaux, colonisent tous les villages. Quand il existe plusieurs bans seigneuriaux régissant le village, il y a alors deux à trois moulins par village comme par exemple à Chambrey, Château-Bréhain...

La conséquence directe de ces aménagements, qui souvent se concurrencent, est une désorganisation des cours d'eau qui avaient déjà une relative tendance à l'exhaussement naturel. Ainsi, afin de pouvoir disposer de réserves en eau suffisantes pour toute l'année, les différents propriétaires ont mis en place des digues, créant ainsi de très nombreux étangs sur les grands cours d'eau de la Seille et de la Petite-Seille, mais aussi sur les plus petits ruisseaux affluents. Ces aménagements s'étalent du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, on trouve mention de moulins dans de nombreuses donations faites aux abbayes de Vergaville, Saint-Arnould...

On peut relever les premières créations d'étangs <sup>(646)</sup> avec moulin à Bruch/Brouch (territoire de Hampont) au XI<sup>e</sup> siècle, mais c'est véritablement aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles que les étangs se multiplient. Les moines sont presque toujours à l'origine de toutes ces réalisations. La place qu'ils tenaient dans les colonisations des nouveaux villages semble se vérifier dans les aménagements hydrauliques. Ainsi, en 1209, les religieux de Neuville et un dénommé Jacquemin passent un accord au sujet d'un étang et d'un moulin proches du village de Ley que le dénommé Jacquemin avait mis en place pour le compte de l'abbaye. Concernant le comté de Morhange, en 1275, le comte de Salm autorise l'abbaye de Saint-Arnould à creuser un fossé pour amener l'eau au moulin de Marthille appelé « Xokenville » <sup>(647)</sup>. En 1284, le comte autorise l'évêque de Metz à établir un étang avec moulin à Oron sur ses terres et à employer pour la construction d'un étang à Delme la main-d'œuvre de sa seigneurie. En 1285, il autorise également l'abbaye de Vergaville à rehausser de 6 pieds la chaussée de l'étang de Sotzeling. Au XII<sup>e</sup> siècle, les templiers font construire le moulin de la commanderie à Mazerulles <sup>(648)</sup>, au XIV<sup>e</sup> siècle l'abbaye de Neuville fait ériger le moulin et l'étang de Bru à Donnelay <sup>(649)</sup>, les Prémontrés, le moulin de Salival en 1586 <sup>(650)</sup>, les moulins de Marsal en 1601-1603 <sup>(651)</sup>...

A partir des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les seigneurs laïcs participent de façon plus intensive à ces aménagements. C'est le cas notamment des comtes de Salm et

---

<sup>646</sup> L'étang de Bruch était vraisemblablement un petit étang réalisé par une retenue d'eau aujourd'hui disparue sur la Petite-Seille.

<sup>647</sup> Maujean L, (1913) - *Ibid*.

<sup>648</sup> Créations par une commanderie templière (?).

<sup>649</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid*.

<sup>650</sup> ADMM, série B. 423.

<sup>651</sup> ADMM, série B. 6913 et B. 6916.

de leurs successeurs les comtes du Rhin ou Rhingrave qui seraient à l'origine des étangs de la région de Morhange. Ils ont tout d'abord autorisé les établissements religieux à entreprendre ces travaux, puis ils ont pris à leur charge ces derniers, réalisant eux-mêmes les aménagements des étangs de la Mutche, de Vallerange... En 1345, le Comte Otto Rhingrave, seigneur de Morhange, a tenté de faire de l'étang de la Mutche une réserve de chasse ; il a établi sur les bords de l'étang un parc entouré de palissades pour l'élevage du gibier et une canardière, excluant les terres de l'étang du ban des cultures. Cette réalisation ne durera pas et l'étang reviendra au sein du ban au XV<sup>e</sup> siècle.

De même, en 1524, le prévôt de Château-Salins se voit concéder par le duc de Lorraine le droit de créer un étang avec moulin entre Besville et Virming. En 1617, les seigneurs d'Aulnois font construire à Létricourt un « moulin tournant » sur la Seille (il s'agit en fait d'une reconstruction) qui doit accompagner celui d'Aulnois-sur-Seille alors insuffisant. Pour ce faire, un chenal de dérivation est effectué sur le cours de la Seille. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, de telles mises en place se poursuivent ; ainsi en 1771, un nouvel étang est mis en eau à Hunskirch pour permettre une alimentation suffisante du moulin du village. A la veille de la Révolution, pratiquement tous les cours d'eau, tous les sites aménageables ont été utilisés. Si les aménagements prennent des formes relativement semblables, ce sont les statuts et les modes d'exploitation qui sont souvent différents. Mais de tous les étangs et moulins mis en place en Saulnois, les plus prestigieux sont ceux de l'actuel domaine du Lindre qui forment un géosystème cohérent à l'échelle de la Châtellenie de Dieuze *stricto-sensu*.

## 2.1.- LE DOMAINE DU LINDRE.

Le domaine du Lindre constitue un des joyaux du Parc Régional de Lorraine, aujourd'hui propriété du Conseil Général de Moselle. Ce plan d'eau de 600 hectares retient un volume de 12 millions de m<sup>3</sup>. Si ses origines sont restées assez obscures, le produit de ses pêches, notamment ses « fameuses carpes », a été reconnu jusqu'à la table de Louis XIV.

### 2.1.1.- Des origines obscures.

Toutes ces créations d'étangs énumérées précédemment font état de réalisations ponctuelles et au coup par coup. Il en est de même pour la création des étangs du domaine du Lindre et probablement également pour celle qui donne naissance à l'étang du Lindre (le Grand Etang).

Sur les origines du Grand Etang, on ignore presque tout. Concernant sa date de fondation, la tradition évoque le X<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècles, en relation avec la fondation de l'abbaye de Vergaville en 966 ou bien l'action des évêques de Metz. En fait, c'est seulement en 1263 que l'on trouve la première mention d'un étang à Lindre, mais on ignore si cet étang recouvre la même réalité spatiale qu'actuellement. D'autre part, concernant la date, il ne peut s'agir que d'un *ante quam* de la réalisation. Il faut avouer que si on peut envisager la création et la multiplication des étangs dans ce qui va devenir le futur domaine du Lindre, on

ignore comment s'est mis en place le Grand Etang. H. Lepage évoque une mise en eau au XIV<sup>e</sup> siècle, Ch. Hiegel affirme que le Grand Etang est issu de la réunion de plusieurs petits étangs par les ducs de Lorraine. Le fait paraît possible, en réalité l'aménagement du Grand Etang n'est sans doute pas une réalisation instantanée.

L'existence de mares <sup>(652)</sup>, de petits étangs, de nombreuses sources et la convergence vers cette cuvette de nombreux ruisseaux devaient permettre une mise en eau relativement facile, créant d'abord plusieurs étangs puis ensuite, par réunion des différentes petites mares et étangs le Grand Etang. En même temps, cette mise en eau permettait de rentabiliser des surfaces incultes car bien trop humides. Les « grandes cornées » de Guermange, Zommange et de Tarquimpol pouvaient fonctionner comme étangs sans travaux de creusement. C'est ce que semble indiquer l'existence de digues séparant les étangs des cornées du cœur du Grand Etang. Ainsi l'étang des Huges, qui formait une « cornée », a toujours été distinct du Grand Etang du fait de la présence d'une digue. L'étang a d'ailleurs disparu au XVIII<sup>e</sup> siècle sans laisser de traces. Seule la partie centrale de l'étang, aujourd'hui la plus profonde, couvrant 200 hectares a dû nécessiter un creusement, ou du moins un aplanissement afin de permettre sa vidange lors de l'assec. Concernant le Grand Etang et l'ensemble des étangs du domaine du Lindre, d'après les historiens locaux, la mise en eau ne peut être due qu'aux travaux des moines bénédictins qui sont aussi à l'origine de la création de l'étang des Essarts. Or le seul couvent de Bénédictins se trouvant à proximité de l'étang du Lindre est l'abbaye de Vergaville, bien que l'acte de fondation de cette dernière semble assez douteux pour les historiens.

Cette paternité des étangs apparaît donc incertaine. En effet, au cours du XI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye rencontre des difficultés dues à de nombreuses usurpations. Il est difficile d'imaginer que cette dernière ait réussi à imposer la mise en eau de l'ensemble des étangs, alors qu'elle perdait dans le même temps le contrôle de villages situés dans un rayon d'action identique. Enfin, l'abbaye de Vergaville n'a, semble-t-il, jamais eu aucun droit sur les terres de Tarquimpol, Lindre-Haute, Lindre-Basse... Il faut donc écarter cette hypothèse suivant laquelle les bénédictines de Vergaville auraient créé le « Lindre » ou les étangs du Lindre.

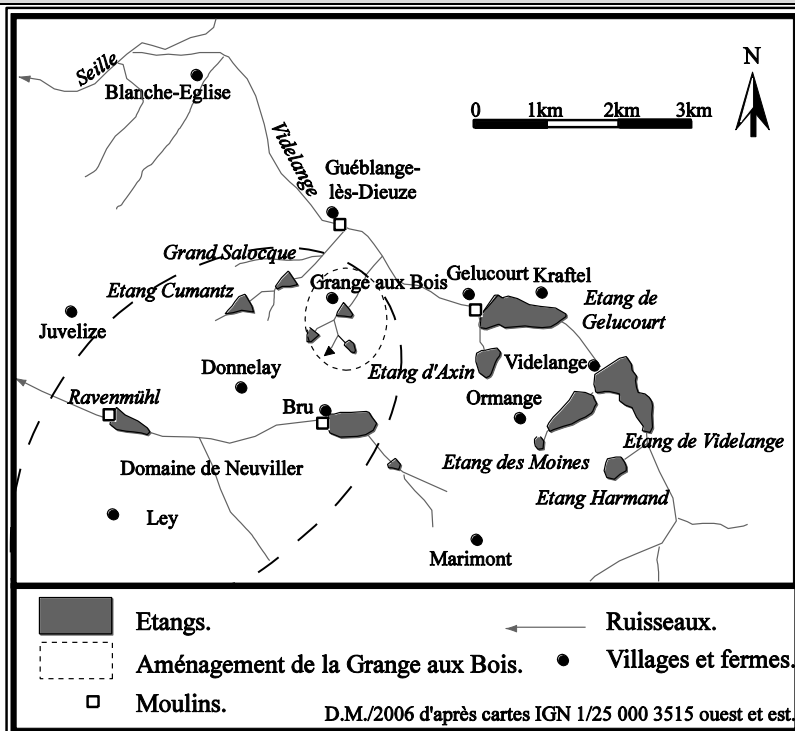
En revanche, si on s'intéresse aux propriétaires à l'époque supposée de création, il apparaît que l'évêché de Metz est possessionné à Tarquimpol et Guermange et les comtes de Metz à Lindre. Or ces comtes de Metz, les Folmar, sont les avoués des évêques de Metz. On ignore si les villages de Lindre (Haute et Basse) faisaient partie des biens patrimoniaux de cette famille très implantée dans l'est du Saulnois, ou ont été obtenus par le biais de l'évêché de Metz. S'il s'agit de biens issus de l'avouerie, l'hypothèse suivant laquelle les évêques de Metz seraient à l'origine de la création de l'étang du Lindre apparaît plus probable. Cet aménagement est à mettre en parallèle avec la colonisation et la mise en place de la Châtellenie de Fribourg et de Lagarde, mais également avec la conquête de cette marge forestière du sud et de l'est du Saulnois entreprise alors par les évêques de Metz.

---

<sup>652</sup> Le nom de Tarquimpol fait mention de mares.

Pourtant ce n'est pas l'Evêché qui, seul, a pu prendre à son compte cet aménagement. En effet, on a pu observer que certaines abbayes ont servi de maître d'ouvrage dans ces colonisations. Ainsi, l'abbaye de Neuviller en Alsace a tenu une place très importante dans celles-ci. Or l'abbaye qui possédait des biens en Saulnois jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle a eu un fort impact concernant les aménagements hydrauliques de ces domaines.

**Croquis n° 191**  
**L'IMPACT DES MOINES DE NEUVILLER A DONNELAY.**



Présents à Ley et à Donnelay, les moines de Neuviller sont les voisins des évêques de Metz et de leur « domaine du Lindre ». Ils ont mené une politique active à Donnelay et Ley puisqu'au XIII<sup>e</sup> siècle on peut recenser un étang à Ley (l'étang Monval) et quatre étangs à Donnelay : le « Romul » ou « Ravenmühl », le « Cumantz » situé dans « les bruyères » de Donnelay, le Grand Salocque (Neuf étang) et le Petit Salocque (étang du Renard). Ces trois derniers faisaient partie des aménagements du ruisseau de Vidange

et, à ce titre, ils n'intéressent pas directement Donnelay car ils ne commandent aucun moulin sur son territoire, mais ils permettaient le fonctionnement régulier des moulins de Guéblange-lès-Dieuze sur le ruisseau de Vidange.

Concernant la mise en place des étangs du ruisseau de Vidange, on retrouve l'empreinte d'un établissement ecclésiastique à l'étang des Moines, proche des fermes d'Ormange et de Videlange. Mais il s'agit probablement d'un aménagement entrepris par les moines de Salival aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, et non par les moines de Neuviller. Aucun élément ne permet donc d'étendre l'action des moines de Neuviller vers le domaine du Lindre. Pourtant, il semble que l'aménagement du ruisseau de Vidange ait été concerté entre les différents ayants droit. Cette impression conforte l'hypothèse du vaste mouvement de colonisations agraires (les nouveaux villages de la partie orientale du Saulnois). L'abbaye de Neuviller a pu jouer un rôle dans l'aménagement des villages de Lindre, Tarquimpol, Guermange, ce qui soulignerait un lien territorial entre les deux « chantiers » de cette abbaye, autour de Ley/Donnelay et de Lhor. Si on peut prêter la réalisation ou les premiers travaux des étangs du domaine du Lindre à l'influence des évêques de Metz (probablement par l'action des moines de Neuviller), les faits les excluent totalement de la réalisation des principaux étangs des sources de la Seille. Le seul grand propriétaire des terres et des villages autour

du Grand Etang du Lindre est en fait l'évêché de Verdun et le monastère du Gellamont, puis son héritier : la Collégiale de Saint-Laurent de Dieulouard <sup>(653)</sup>, dépendant toujours de l'Evêque de Verdun. La Collégiale possédait dès le XI<sup>e</sup> siècle des biens à Gelucourt, Guéblange-lès-Dieuze, Zommange, Assenoncourt, Angviller, Dieuze, Rorbach-lès-Dieuze. La Collégiale Sainte-Madeleine de Verdun, autre intervenant, était possessionnée à Dieuze et Bisping. Mais leurs droits ont été contestés et usurpés pendant plusieurs années avant d'être confirmés et établis vers 1050. A partir de 1250, les droits des deux Collégiales se réduisent progressivement sous l'action des ducs de Lorraine.

De cette petite géopolitique, il faut retenir que presque tous les villages possédés par l'évêché de Verdun au XI<sup>e</sup> siècle sont liés par la suite à l'exploitation du domaine du Lindre, à l'exception des quatre principaux : Tarquimpol, Lindre-Haute, Lindre-Basse <sup>(654)</sup> et Guermange. D'autre part, ces villages ont eu également un lien avec l'ancien *fiscus* de Dieuze-Mulcey. Ainsi, il est probable que les étangs périphériques du domaine du Lindre doivent leur origine à l'action, non pas des évêques de Metz ou de l'abbaye de Vergaville, mais à celle des évêques de Verdun et de la Collégiale Saint-Laurent de Dieulouard son maître d'ouvrage dans la région, relayé également par la Collégiale Sainte-Madeleine de Verdun. Ainsi, on peut se demander si la « Cornée de Zommange » qui constitue une partie du Grand Etang est à porter au crédit des mêmes religieux.

**Photographie n° 71**

**GUERMANGE : LE GRAND ETANG DE LINDRE.**



**Cette vue large, montre la structure en « cornée » du Grand Etang. Finalement, elle souligne la structure complexe de la création de l'étang.**

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°93-217.

On doit donc estimer la mise en place des étangs du domaine du Lindre au XII<sup>e</sup> siècle, date à laquelle plusieurs autres étangs de la région ont été construits par les religieux. Il faut donc probablement revoir les dates communément admises de créations des étangs de la source de la Seille, en les échelonnant de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle au XII<sup>e</sup> siècle. Au XIII<sup>e</sup> siècle, ni l'évêché de Metz,

<sup>653</sup> Calmet A. (Dom), (1997) *Notice de la Lorraine* Tome 1, 2 vol, réédition Lacour/rediviva pp327-331 « Il y avait anciennement près Dieulouard, une Abbaye de Bénédictins nommée Gellamont, elle fut transformée en collégiale en 1020 par Heimon Evêque de Verdun ».

<sup>654</sup> Il faut probablement voir dans la double dénomination une création attribuée suivant la tradition à la fondation de la saline de Lindre.

ni l'évêché de Verdun ne maîtrisent plus aussi parfaitement la région. Ainsi, c'est au XII<sup>e</sup> siècle que se seraient mis en place l'étang de Zommange, l'étang Lansquenets <sup>(655)</sup> à Rorbach-lès-Dieuze, l'étang des Essarts à Dieuze, l'étang de Gelucourt, et les étangs du ruisseau de Videlage en accord avec les moines de Neuville à Donnelay... Dans les possessions des évêques de Metz, il semble qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Salival présente à Ormange (Gelucourt) ait continué à aménager des étangs, notamment l'étang d'Hennesbuschle.

Le domaine du Lindre est le fruit d'une composition et d'un assemblage patient des ducs de Lorraine. Les étangs de Zommange et de Gelucourt sont passés sous le contrôle des ducs de Lorraine suite au démantèlement des biens de la Collégiale de Saint-Laurent de Dieulouard. La propriété totale de l'étang du Lindre a été transférée au duc de Lorraine en 1403. En 1418, Jean Wuisse de Gerbéviller vend à Charles II le village de Tarquimpol et deux étangs voisins. Cette réunion des étangs en une seule main permet dès le XVI<sup>e</sup> siècle une gestion très cohérente de la pêche des étangs, mais aussi des cultures lors de l'assec.

### **2.1.2.- Le fonctionnement des pêches et du domaine.**

C'est seulement à partir du XV<sup>e</sup> siècle que l'on connaît plus précisément le mode de fonctionnement d'un tel domaine. L'ensemble des étangs relevait alors du duc de Lorraine et était géré de façon cohérente. Outre le fonctionnement des moulins (en 1552, il existait 4 moulins autour du Lindre), la pêche constitue alors l'activité principale des étangs. Les grands étangs du domaine étaient gérés suivant une rotation triennale :

- une année de repos,
- une année de pêche,
- une année d'assec et de culture.

Ainsi, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les étangs du domaine sont amodiés pour 12 ans, le preneur devant se limiter à 4 pêches dans chaque étang durant les douze années. En 1607 la pêche eut lieu dans les étangs de Zommange et de Gelucourt, en 1608, dans les étangs d'Angviller et de Bidestroff et en 1609 dans le Grand Etang <sup>(656)</sup>. Les petits étangs périphériques des grands étangs du domaine servaient à l'alimentation de ceux-ci en alevins, c'est le cas par exemple des étangs de Bidestroff et de Loudrefing <sup>(657)</sup>... Les grands étangs servaient également à alimenter en « carpes-mères » les petits étangs tel l'étang d'Osterweiher à Tarquimpol. Ce système de complémentarité entre étangs permettait de limiter les frais d'alevinage, d'étaler les temps de repos et d'assurer un revenu annuel des pêches.

Tous les villages de la Châtellenie de Dieuze participent à cette pêche du domaine. Ainsi, les habitants de Lindre sont spécialement chargés de la pêche du Grand Etang ; des villages aussi éloignés que Mulcey ou Guénestroff sont chargés d'apporter le poisson pêché sur les marchés nancéiens.

---

<sup>655</sup> Probablement sous un autre nom.

<sup>656</sup> ADMM, série B. 76.

<sup>657</sup> Provin F., (1976) - *Ecologie et aménagement des étangs de Mittersheim, du Stock, de Gondrexange et de Lindre*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 145 p.





que l'ensemble des terres asséchées n'est pas uniquement mis en culture, mais sert également d'aire de parcours pour les troupeaux (vaine pâture).

Les agriculteurs pratiquaient une culture de céréales (seigle, avoine, plus rarement orge). Les photographies aériennes verticales révèlent encore plusieurs parcelles fossiles billonnées sous les eaux des étangs, notamment pour les étangs de la cornée de Zommange (qui fait partie du domaine du Lindre), les étangs de Bisping, de Gelucourt, l'étang des Moines et le Petit Etang qui s'emboîtent avec le gros étang de Videlonge... Ainsi, même hors ban, les parcelles reproduisent à l'identique les longs faisceaux de champs. Une telle pratique s'explique par la nécessité d'assurer l'évacuation des eaux, les dérayures servant de fossé d'écoulement vers le chenal d'écoulement central. Ce fait culturel s'est perpétué pour le Grand Etang jusqu'en 1987, date à laquelle l'assec ne fut plus pratiqué.

**Photographie n° 72**

**RORBACH-LES-DIEUZE : PARCELLAIRES FOSSILES SOUS LES EAUX DE L'ETANG**



Les basses eaux du Neuf-Etang à Rorbach-les-Dieuze dévoilent les dérayures de labours des anciens parcelles agricoles et montrent ainsi que l'étang de Rorbach connaissait un assec cultivé.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-1868.

**Photographie n° 73**

**GUERMANGE : PARCELLAIRES FOSSILES SOUS LES EAUX DE L'ETANG DE LINDRE.**



Les basses-eaux de l'étang de Lindre entraînent l'extension des roselières sur les ados de labours des anciens parcelles encore recouverts par les eaux.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°96-413.

**Photographie n° 74**

**TARQUIMPOL : PARCELLAIRES FOSSILES DE L'ETANG DE LINDRE.**



Lors des assecs, les anciens parcellaires de l'étang de Lindre réapparaissent, témoignant de l'ancienne activité agricole de l'étang. On distingue nettement les anciens billons sous l'étang entre la presqu'île de Tarquimpol et l'île de la Folie au premier plan à gauche (ouest).

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-062.

**Photographie n° 75**

**LINDRE : LE RETOUR DE L'ASSEC.**



A l'abri de la roselière, le plan d'eau du Lindre a été mis en assec en 2005 afin de rétablir l'équilibre écologique de l'étang. L'assec n'avait pas été pratiqué depuis 1976. Dans ce « milieu naturel » façonné par l'homme et incorporé depuis son origine dans un système cyclique mise en eau – assec, l'abandon de l'assec avait provoqué l'extension des roselières... et annonçait l'eutrophisation de l'étang.

D.Mathis/2005.

**Photographie n° 76**

**LINDRE : MISE EN CULTURE DE L'ETANG.**



Les terres émergées ont été exploitées par les agriculteurs des villages riverains, les eaux ont repris les anciens chenaux d'écoulement qui ont été refaçonnés.

D.Mathis/2005.

**Document n° 72**

**EXTRAITS DES REGLEMENTS ET CORVEES  
DE LA SEIGNEURIE DE DIEUZE  
CONCERNANT LA PECHE DES ETANGS. (658)**

**Angviller**

« Quant à ce qui regarde le village d'Angviller, les habitants d'iceluy ayderont à leur cotte de faire les charrois des tirans à lascer l'estang de Lindre, des crosses à arrester la haye au dessoubz des fossez d'iceluy ...Rendront sur place les crosses à tendre les retz tant lorsque ledit estang est en pesche que pendant la pesche du blanc poisson qui se faïct à haultes eaux. Charroyeront les peaulx pour l'estang de haulte Lindre. Feront le mesme des crosses à servir à l'estang de Sommange lorsqu'elle est en pesche. Comme aussy des tirans et autres crosses à tendre les filetz... »

**Assenoncourt**

« Feront les charrois des crosses et tirans pour lascher l'estang de Lansquenetz, des crosses pour mectre au derrier de la haye de la fosse dudit estang, et d'autres crosses prendre les filetz lors de la pêche d'iceluy. Charroyeront les tirans servant à lascher la neufve estang et les crosses pour appuyer les hayes de la fosses d'iceluy. »)

« Contribueront à leur cotte au charrois de l'elevin pour repeupler le gran estang de Lindre et charroyeront les crosses pour accrocher la haye au miroir à la queue d'Assenoncourt... »

**Bisping**

« Seront tous laboureurs dudit lieu attenus de mener le bois nécessaire à faire la chaussée de l'étang appelé Brey Weyer, mener la terre à sceller le devant du cors, celle nécessaire par dessus ladite chaussée, charroyer les paulx et fassins à faire la haye à l'entour de la fosse d'icelui, lorsqu'il conviendra le pecher. »

« Feront le charroi du bois pour faire les hayes devant la chaussée, les paulx et fassins à faire celle de la fosse, du bois à faire les relays et ventilleries dudit étang, de la terre par dessus la chaussée, bref du barlage dudit étang. Soigneront à l'entretènement du barlage du pont de Guermange et mèneront les paulx et fassins qu'il y conviendra employer. De trois années à autres charroieront les paulx et fassins à faire une haye au pré Stamweyer, au travers de la queue du grand étang de Lindre. (...) De trois années à autres feront les charrois à leur cotte des paulx pour faire les hayes aux fossés dudit étang de Lindre, des paulx fendus pour être employés à l'étang de Gelloucourt et ce depuis les bois de Son Altesse, la part où il leur sera assigné jusqu'au paquis de vigne dudit Bisping ».

**Guénestroff, Kerprich et Mulcey**

« Attenus, avec les habitants de Mulcey, d'aller quérir le bois lorsqu'il conviendra lâcher le grand étang et tirer le cors ».

« Devront chacun desdits villages (Kerprich, Guénestroff, Mulcey) faire un charroi de poisson à Nancy pour les droits de Son Altesse et de messieurs des Comptes, et le prendre sur ledit étang de Lindre. »

**Lindre Haute et Basse, Tarquimpol (659)**

« Feront les sujets d'icelle savoir ceux des Haute et Basse Lindres, le charroi des bateaux, rets et filets, tonneaux et autres attirails à prendre à la tour de Lindre et les rendre par tous les étangs dépendant de ladite chatellenie et pour la pêche d'iceux... »

<sup>658</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>659</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

*« Charroieront le conroi nécessaire à sceller au grand étang de Lindre trois cors, trois hutes, ensemble les trois batards qui sont audits cors... Feront les charrois de la terre qu'il convient mettre au derrière des trois cors de l'étang de Lindre... »*

*« Le conroi nécessaire pour la réfection et l'entretien de la digue dite vulgairement Beursorch, pour faire moudre les moulins ; la pierre et la chaux qu'il conviendra d'employer pour le rétablissement de la chaussée du grand étang ».*

#### **Zommange**

*« Feront seuls les charrois du conroi nécessaire à sceller l'étang dudit Soubmange, comme aussi lorsque l'on vient à y poser les neufs corps, ou que, sur quelques ruines arrivées aux haies et benestoch, il convient le réparer ; ensemble la terre à mettre sur et sous la chaussée. »*

A la vocation piscicole et agricole du Lindre, les ingénieurs militaires de la place forte de Marsal ont ajouté, sur les conseils de Vauban, un troisième rôle assez surprenant. Ainsi, la Tour de Lindre où étaient entreposés les filets et le matériel de pêche reçut une vocation militaire. Commandant la digue du Grand Etang, elle se trouvait de fait liée aux fortifications de Marsal et devait permettre, le cas échéant, d'inonder la vallée de la Seille créant ainsi un glacis infranchissable qui isolerait les fortifications de Marsal, transformant la place forte en île... L'inondation en se propageant servait également aux défenses de Metz. Cette inondation de la vallée n'a jamais été pratiquée, soit que la Tour de Lindre ait été occupée avant que le gardien de la tour ne puisse rompre la digue, soit que l'étang comme en 1870 fût à sec.

### **2.1.3.- Le Lindre un modèle ?**

On peut se demander si cette organisation du Domaine du Lindre se retrouve dans la gestion des autres étangs. Comme les ducs de Lorraine, les différents seigneurs, souvent à l'origine des créations d'étang, exigeaient des corvées d'entretien. Ces obligations, partagées entre les différents villages de la Châtellenie de Dieuze, peuvent parfois être supportées par un seul village comme à Bénestroff : *« Sont de même obligés de charroyer tous les bois nécessaires aux étangs, les chaussés, relais, glissoirs, corps, auges, ainsi que toutes les terres et autres matériaux nécessaires à leur entretien, réparation, reconstruction et fermeture ».*

C'est le cas également de l'étang de Wuisse dont le comte d'Hunolstein, seigneur du même village, déclarait au XVII<sup>e</sup> siècle : *« Etaient obligés lesdits habitants de Wisse tant laboureurs que manœuvres, à toutes les voitures pour les réparations de mes étangs »* <sup>(660)</sup>. Les habitants de Wuisse, dans la déclaration de communauté de 1738, affirmaient avoir droit à 6 fauchées de prés à la queue de l'étang, dont ils se partageaient les foins. En effet, en échange de ces corvées, les villageois avaient droit comme au Lindre de cultiver ou de vain pâturer lors de la période d'assec.

---

<sup>660</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

Ainsi, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'étang d'Insviller était régulièrement ensemencé en avoine (<sup>661</sup>). Les parcelles fossiles sous étang fournissent un excellent indicateur du manteau de culture des terres lors de l'assec, car les semences de céréales n'étaient pas systématiques. Tous les étangs ne connaissaient d'ailleurs pas d'assec, aussi leurs propriétaires concédaient-ils quelques fauchées de foin lors des basses eaux d'été. Ainsi, assez fréquemment, on trouve simplement un droit de vaine pâture après la fenaison parfois réservé au propriétaire, comme à l'étang Monval à Ley. Beaucoup plus rarement, la communauté possède des droits de grasse et vaine pâture. A l'étang Griffon (<sup>662</sup>) à Lagarde, la communauté a reçu la grasse pâture et la vaine pâture des prairies qui entourent l'étang et qui sont considérées à ce titre comme biens communaux.

La pratique de l'assec avec culture est circonscrite essentiellement dans la partie est du Saulnois. Cet espace, moins bien égoutté, n'est pas favorable à la céréaliculture. Les aménagements d'étangs ont permis d'étendre les terroirs de culture du moins une année sur trois. Il s'agit d'une variante importante de l'assolement rotatif triennal car le finage a une surface arable disponible plus réduite que les autres finages, mais une année sur trois s'ajoutent des terres cultivables, hors règle de l'assolement, augmentant les possibilités culturelles du finage.

Pour la communauté c'est une chance, mais le village a-t-il réellement les possibilités matérielles (temps, attelages, semences) de travailler ces terres de façon intensive ? Au XVII<sup>e</sup> siècle, la culture de l'avoine sur certains de ces étangs lors de l'assec prouve qu'il s'agit d'une culture plus ou moins opportuniste. En effet, l'avoine sert à l'alimentation des chevaux, or cette culture est déjà intégrée au sein de l'assolement triennal. Cette production supplémentaire était en fait vendue probablement aux nombreuses garnisons de Vic-sur-Seille, Moyenvic, Marsal ou Dieuze.

L'absence de l'assec cultivé dans la partie ouest du Saulnois est simplement due à la proportion plus forte de terres arables. Vu le manque de prairies naturelles dans cette partie ouest, les propriétaires d'étangs concédaient quelques droits de vaine pâture ou quelques fauchées.

Si la gestion des grands étangs et du domaine du Lindre paraît exemplaire, il n'en est pas de même dans nombre de petits étangs. Certains étangs disparaissent temporairement, les règles de rotations ne sont pas aussi systématiques. Ainsi, l'étang de la Mutche et ses 100 hectares a été mis en culture sans interruption de 1830 à 1852. De 1852 à 1864, il ne connaît qu'un cycle d'eau avant de connaître à partir de 1864 un cycle normal eau et culture.

Les étangs sont d'un rapport relativement important quand ils sont en eau. Un bilan des étangs de Morhange a été dressé en 1790, lors de la saisie des biens des comtes d'Helmstatt alors seigneurs de Morhange. Ce bilan souligne les

---

<sup>661</sup> ADMM, série B. 76.

<sup>662</sup> ADMM, série H. 551 et H. 581.

rapports des années de pêche, mais aussi les rapports lors des mises en culture (céréales). Ainsi, la pêche de l'étang de la Mutche produisait 13 200 livres et sa mise en culture 6 084 livres, la pêche de l'Étang Neuf 12 588 livres et sa mise en culture 4 355 livres. Seul l'étang du Rhingrave Jean en nature de prés et contenant 31 fauchées est loué pour 270 livres. On comprend l'importance de ces étangs pour des seigneurs en quête de rentrées financières et leur volonté d'imposer le cycle de deux années en eau et d'une année en culture, alors que les communautés villageoises souhaitent sa disparition. Pour elles, l'année de culture constitue un supplément de récoltes et de terres. La perte de l'année de culture pour les propriétaires d'étangs reste toutefois minime. La location des terres rapportant presque autant que le total des pêches ramené à l'année. C'est notamment le cas pour l'étang de la Mutche. On comprend mieux l'attachement des seigneurs et notamment des établissements religieux, au maintien du système contre la volonté d'une communauté villageoise qui ne profite des terres de l'étang qu'une année sur trois. Cette situation conflictuelle a entraîné des procès, notamment entre les moines de Bosserville et la communauté de Ley au sujet de l'étang Monval.

Pourtant, malgré ces rapports financiers prévisibles, les coûts de mise en place d'un étang, d'entretien des digues, de curage régulier pour éviter l'envasement (ce qui peut expliquer l'assec), d'investissements pour l'alevinage... étaient quelquefois trop importants. Ainsi certains étangs sont réalisés par plusieurs seigneurs. C'est le cas de l'étang de la Rotte construit par moitié par les seigneurs de Morhange et de Vallerange et qui change d'administrateurs tous les six ans.

Les étangs sont d'ailleurs de moins en moins gérés de façon directe. Les statuts qui les régissent sont assez variés et évoluent quelquefois suivant le mode de mise en valeur. Si les seigneurs de Wuisse semblaient exercer un contrôle important sur l'étang et le moulin banal qui y était lié, pour certains étangs, tel l'étang Griffon à Lagarde, la gestion a été d'abord directe, puis a relevé d'un métayage, pour finalement être affermé. Pour le ruisseau Saint-Jean où on peut recenser trois systèmes moulins/étangs, les modes de mise en valeur sont très variés puisque l'étang Ozier est acensé <sup>(663)</sup>, l'étang Saint-Jean est amodié <sup>(664)</sup> et l'étang de la Fosse à Delme est mis à ferme <sup>(665)</sup>. En revanche, dans le cas du bassin hydrographique du Spin, le cours d'eau et la plupart de ses affluents sont affermés collectivement puisqu'on trouve un « *bail du cours de l'eau des moulins de Guébling, Bourgaltruff, Bidestroff, Réching et ses affluents* » <sup>(666)</sup>.

Les étangs ne sont pas toujours pérennisés dans le paysage ; lors des périodes de déprises humaines, de crises économiques et politiques, certains étangs ont été abandonnés. C'est le cas par exemple de l'étang Monval entre Ley et Bezange-la-Petite. Ce dernier est transformé en prairie par les Chartreux de Bosserville. En 1676, à la remise en ordre au lendemain de la guerre de Trente

---

<sup>663</sup> ADMM, série B. 11 323.

<sup>664</sup> ADMM, série B. 8064.

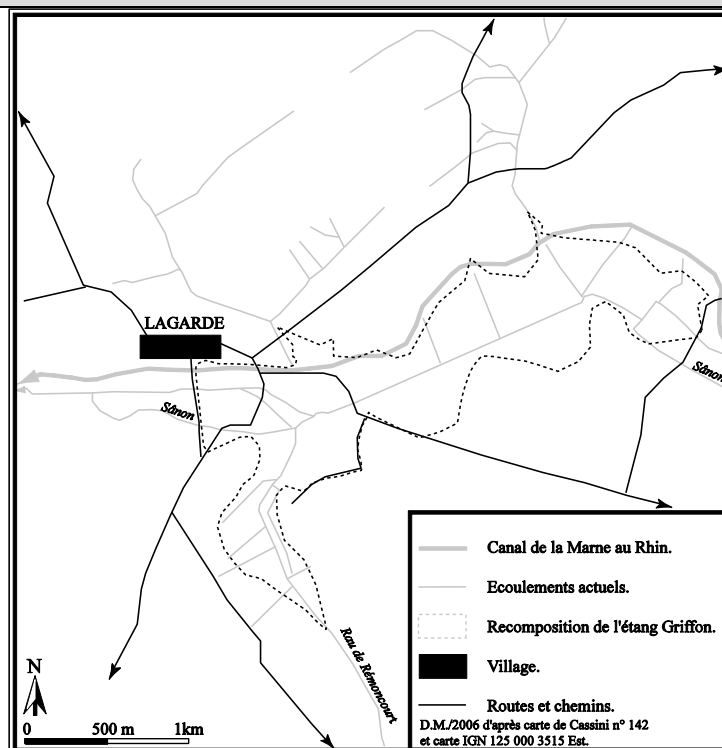
<sup>665</sup> ADMM, série B. 8065.

<sup>666</sup> ADMM, série E. 49.

Ans, la communauté villageoise, qui se voit ainsi privée de la vaine pâture <sup>(667)</sup> lors des périodes d'assec, regimbe et multiplie récriminations et plaintes. La décision de remise en prairie n'est que la conséquence logique du manque d'entretien de l'étang et de son abandon durant de longues années, mais cette transformation en prairie prive de terres la communauté villageoise. Certains abandons sont temporaires, comme par exemple l'étang et le moulin de la Fosse à Delme dont le fermier se plaint, en 1632, de l'absence de population et donc cesse son activité pendant un temps, n'entretenant plus la digue <sup>(668)</sup>. Même le Lindre connu des périodes difficiles puisque pendant une dizaine d'années on abandonna la pratique de l'assec ; durant cette période le Lindre ne fut d'ailleurs pas ré-aleviné par manque de crédits. Les étangs ne furent pas pêchés, par absence de main-d'œuvre autant que par impossibilité de vendre les produits de la pêche. C'est donc l'ensemble du fonctionnement du domaine qui est arrêté. Temporaires ou définitives, les désertions ne doivent pas faire oublier qu'elles sont provoquées par un événement (temps court) et que durant près de 10 siècles (temps long) l'homme a mis en place des étangs et des digues. On peut citer d'autres cas d'abandons de moulins et d'étangs, par exemple le moulin Bayart à Bioncourt <sup>(669)</sup> et le moulin et l'étang Bérup à Moyenvic <sup>(670)</sup>. Un des plus importants concerne l'abandon de l'étang Griffon à Lagarde au lendemain de la Révolution <sup>(671)</sup>.

Carte n° 193

LA DISPARITION DE L'ETANG GRIFFON A LAGARDE.



<sup>667</sup> ADMM, série H. 701, H. 707, H. 709.

<sup>668</sup> ADMM, série B. 8032.

<sup>669</sup> ADMM, série H. 393.

<sup>670</sup> ADMM, série B. 12 066.

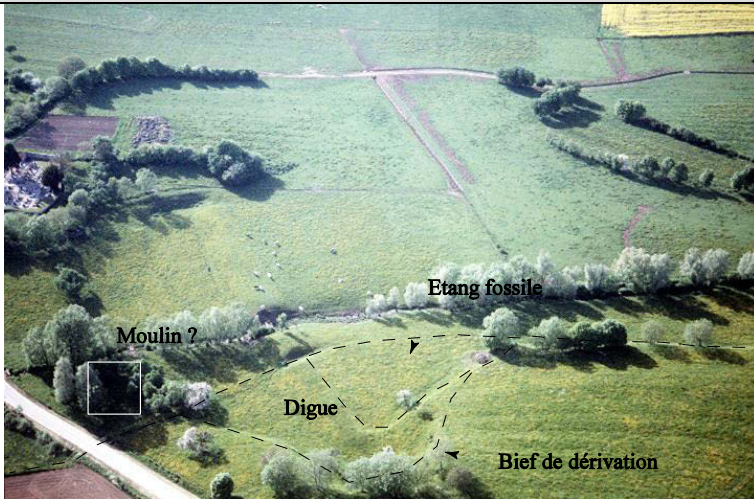
<sup>671</sup> Peltre J., (1980) - Contribution à l'archéologie industrielle : recherches sur l'impact paysager d'industries anciennes en Lorraine, Revue Géographique de l'Est, n°1-2, pp3-14.



Pourtant, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut noter un abandon progressif des moulins et quelquefois même des étangs. Durant cette longue période de déclin, beaucoup de moulins vont être transformés en fermes, ou plutôt ne vont conserver que la fonction de ferme. C'est le cas par exemple de la Ferme du Moulin à Guermange, du Moulin des prés à Bassing... Si beaucoup d'étangs se sont maintenus, un certain nombre d'entre-eux ont disparu, ne laissant comme vestige que quelques éléments de digues comme à Guébling, Bassing, ou Fonteny...

**Photographie n° 77**

**BOURGALTROFF : L'ANCIEN ETANG.**



D. Mathis d'après source : CERPA - Berton R., Humbert A., n°92-075.

Bien que disparu, on peut encore apercevoir sur cette photographie l'empreinte de l'ancien étang de Bédestroff à Bourgaltroff.

**Photographie n° 78**

**FONTENY : L'ANCIEN ETANG.**



D. Mathis/1999.

Même sur le plateau on peut voir d'importants vestiges d'étangs ayant fonction de réservoirs comme à Fonteny dont la digue haute de 3 mètres et longue de 300 mètres signale encore un des étangs les plus importants de ce secteur. La digue fermait le ruisseau de la « queue de l'étang ». le Petit Moulin à Fonteny est tout d'abord une ancienne forge jusqu'en 1860, avant d'être converti en moulin à grain jusqu'en 1882, date de sa disparition.

Certains moulins ont connu pendant quelques années une reconversion, concassant le gypse au lieu du grain, mais cette activité a vite décliné devant l'implantation de petites usines bien plus compétitives à Brin-sur-Seille, Chambrey, Guébling...

## 2.2.- LES AMENAGEMENTS DU BASSIN DE LA SEILLE.

L'ensemble de l'espace d'étude peut être divisé en fonction des différents bassins hydrographiques : Sânon, Seille, Nied, Albe. C'est le bassin de la Seille, qui connût les plus gros aménagements au point de vue des étangs et des moulins, des axes de transports, qui sera donc étudié de façon approfondie.

Il est composé des sources de la Seille et des ruisseaux du Verbach, du Spin et de Videlage. Il est important de rappeler que tous les étangs des sources de la Seille ne font pas partie du domaine du Lindre et donc échappent à son fonctionnement. Pour la plupart, il s'agit de petits étangs installés plus tardivement ou restés dans le giron de seigneuries locales comme à Gelucourt (pour la seigneurie Hospitalière) ou Desseling par exemple.

<b>Les aménagements de moulins et d'étangs.</b>		
<b>Bassin des ruisseaux et rivières</b>	<b>Nombre de moulins</b>	<b>Aménagements</b>
<b>Le ruisseau du Verbach et ses affluents,</b>	trois moulins (carte de Cassini)	Aucun étang signalé sur la carte de Cassini. Le repérage de terrain permet d'identifier : <ul style="list-style-type: none"> <li>– une digue en amont de l'ancien « Moulin des Prés » à Domnom-lès-Dieuze</li> <li>– « l'étang de Kappelmat » (Bidestroff),</li> <li>– « l'Etang Neuf » (Vergaville).</li> </ul>
<b>Le ruisseau du Spin et ses affluents,</b>	cinq moulins (carte de Cassini)	Aucun étang n'est signalé par Cassini, mais les Etangs du Moulin à Vergaville et les différents petits étangs du Dordal, de Bourgalstroff et de Bédestroff étaient déjà en place. Cinq étangs occupaient les fonds de vallées du Spin et de ses affluents.
<b>Le ruisseau de Videlage et ses affluents,</b>	quatre moulins (carte de Cassini)	L'ensemble du bassin comptait alors seize étangs dont plusieurs systèmes d'étangs emboîtés. Ainsi entre Guéblange et Gelucourt, on pouvait voir un ensemble de six retenues d'eau imbriquées, permettant d'alimenter en eau le moulin de Guéblange. Même s'ils ont disparu, leurs empreintes sont bien inscrites dans les parcellaires. Il en est de même pour les trois étangs qui recevaient les écoulements des ruisseaux en amont (le ruisseau du « Neuf Etang », le « ruisseau de la Gaminotte » et le « ruisseau de Hocheveyer » <sup>(672)</sup> ). Le ruisseau de Videlage et ses affluents furent probablement parmi les ruisseaux les plus marqués par la création d'étangs, sans doute parce que les débits très faibles ne pouvaient alimenter les moulins. L'ordre des Hospitaliers, détenteur de la seigneurie de Gelucourt, a complété les aménagements entrepris aux XII <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles, prolongeant les travaux des moines de Salival et de Neuville.

<sup>672</sup> La digue de l'étang Chevel sur l'Hocheveyer est encore visible (territoire de la commune de Maizières-lès-Vic). Cette digue est matérialisée sur la carte I.G.N. 1/25 000° Avricourt N°3515 Est.

Photographie n° 79

GELUCOURT : LES ETANGS.



Avec l'obsolescence des techniques hydrauliques, plusieurs étangs sur le territoire de Gelucourt ont disparu. En fait, seuls les grands étangs ont été pérennisés malgré un envasement important. Ainsi on peut distinguer au premier plan : l'étang des Châtelains et l'étang d'Axin et à proximité du village l'étang de Gelucourt.

Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°92-846.

Photographie n° 80

GELUCOURT : VUE D'ENSEMBLE DES ETANGS.



Source : IGN, mission Parroy 1958, n°632.

Bassin des ruisseaux et rivières	Nombre de moulins	Aménagements
Le ruisseau du Nard et ses affluents,	<p>quatre moulins (carte de Cassini)</p> <p>les archives permettent d'ajouter : les moulins d'Ommeray et de Ley.</p>	<p>Le Nard totalise, (carte de Cassini), trois étangs auxquels il faut ajouter l'étang de Ley (Monval) et surtout l'étang de Marimont qui ne sont pas signalés. Le moulin de Romur, construit sur un bief, fut un des plus importants. Il s'appuie sur les étangs emboîtés de Marimont et de Brû.</p> <p>Ce qui a beaucoup marqué l'aménagement du Nard ce sont les besoins en eau des salines, surtout celle de Moyenvic et celle de Salées-Eaux à Lezey/Ley. Le Nard, canalisé d'aval en amont depuis Moyenvic vers sa confluence avec le ruisseau de Brû, devait permettre le flottage du bois pour les salines, l'étang d'Ommeray servant de point de départ.</p>

<b>Le ruisseau de la Loutre Noire et ses affluents,</b>	neuf moulins (carte de Cassini)	On ne recense aucun étang majeur. Le cours au débit suffisant permettait la mise en place de moulins au fil de l'eau sans aménagement particulier.
---	---------------------------------	--

Photographie n° 81

DONNELAY : L'ETANG DE BRU.



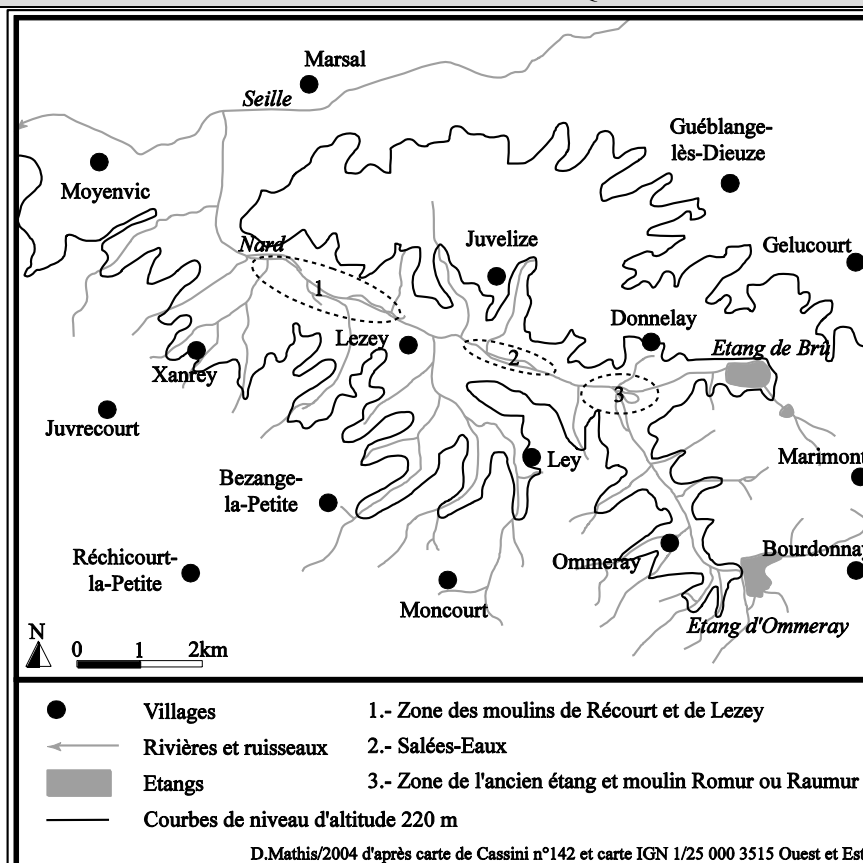
Le Nard, principal organe collecteur au sud de la Seille a été très tôt domestiqué, en raison des besoins en énergie hydraulique nécessaire aux moulins, le sud du Saulnois étant un des greniers à blé. Progressivement et en raison même du défrichement accéléré de cette zone, le cours du Nard et de ses affluents a été réorganisé pour le flottage du bois afin d'alimenter les salines de Moyenvic et de Marsal. Les étangs ont ainsi constitué une réserve d'eau

Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°93-211.

permettant de réguler les débits pour le flottage. Avec la transformation du moulin de Brû en exploitation agricole indépendante, l'étang de Brû sur le ruisseau du même nom a ainsi conservé au XIX<sup>e</sup> siècle une utilité préindustrielle. Il complète ainsi l'étang d'Ommeray situé sur le Nard et point de départ du flottage du bois.

Croquis n° 194

LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DU NARD.



Bassin des ruisseaux et rivières	Nombre de moulins	Aménagements
<b>Le ruisseau Corupt,</b>	trois moulins (carte de Cassini)	Le village de Salival (Moyenvic) a été un haut lieu de l'aménagement puisqu'on peut recenser deux moulins implantés sur l'étroit ruisseau Corupt. Le sur-aménagement de ce ruisseau est dû à l'importance des établissements religieux (abbaye de Salival) qui sont les maîtres d'ouvrage des aménagements. Cette abbaye de prémontrés a été une des grandes instigatrices de l'aménagement hydraulique, notamment sur le territoire de Gelucourt (ferme d'Ormange) ou sur le Nard.
<b>La Petite Seille et ses affluents,</b>	22 moulins pour l'ensemble du bassin (carte de Cassini)  Le moulin de Seraincourt, entre Château-Salins et Salottes n'est pas représenté par Cassini.	<p>Pour la Petite-Seille et ses affluents les aménagements en étangs sont moins nombreux que pour le secteur de la Haute Seille et du Lindre. On ne recense que 3 étangs (Arlange, Wuisse et l'étang du Moulin Neuf), mais il semble bien qu'il y ait eu un étang sur le ruisseau de la Banvoie entre Sotzeling et Lidrequin (hameau commune de Conthil), ainsi qu'à Vannecourt dont les auteurs anciens considéraient que la toponymie était liée aux aménagements hydrauliques.</p> <p>L'aménagement principal concerne les salines. Un arrêt du conseil d'Etat de 1757 autorise le flottage du bois sur la Petite-Seille depuis le « Neuf Etang » sous la forme d'un canal. Son exploitation intensive entraîne rapidement des dégradations du fait de l'envasement, du nombre important d'immersions de « bois-noyons » et de l'éboulement des berges. Les riverains se plaignent surtout des inondations dues au canal. En 1770, une commission d'enquête de la Chambre des Comptes de Nancy engage les exploitants du canal à le curer et à lui donner, pour l'ensemble de son cours, au moins trois pieds de profondeur.</p> <p>La Petite-Seille ne supporte qu'une part infime du flottage sur son cours supérieur. C'est un petit ruisseau canalisé, appelé canal de la Flotte (de Château Voué à Obreck) et canal de Bride (de l'étang d'Arlange à Château Voué), qui apporte le bois des forêts de Bride aux Salines. H. Lepage affirme que le ruisseau, avant d'être canalisé, prenait sa source dans l'étang de Bride ; cet étang ne figure pas sur les cartes de Cassini et n'a laissé aucune trace dans les archives. En aucun cas il ne peut être confondu avec l'étang d'Arlange qui se situe à 1,5 km de la source du ruisseau canal. C'est un autre cas de disparition d'étang provoquée par la désertion du village de Bride : l'étang d'Arlange a été construit pour suppléer à la disparition de l'étang de Bride et conforter les apports en eau au « canal de la Flotte ».</p> <p>Afin de concilier flottage et moulins, une importante dérivation (le canal des moulins) a été réalisée sur la Petite-Seille, entre Hédival (Puttigny) et Château-Salins ; elle alimente en eau les moulins de Château-Salins. Ce « canal des moulins », encore visible de nos jours, double le cours de la Petite-Seille. La Petite-Seille canalisée et le canal des moulins ont fait disparaître totalement le cours de la véritable Petite-Seille. La réalisation de la déviation a entraîné le comblement et a masqué le tracé, les alluvions lors des crues complétant le travail de l'homme. Sur le territoire de la commune de Burlioncourt l'ancien tracé de la Petite-Seille apparaît encore sous la forme d'un modeste fossé, le cours proprement dit ayant repris le canal de dérivation qui servait au flottage.</p>

**Photographie n° 82**

**LE BASSIN DE LA PETITE-SEILLE ET SES AMENAGEMENTS.**



Cette vue de la vallée de la Petite-Seille révèle partiellement les modifications importantes du cours de la rivière et de ses affluents. Ainsi on peut apercevoir parallèlement à l'ancienne voie de chemin de fer à droite sur la photographie, quatre chenaux qui correspondent à l'ancien cours rectifié, au canal des moulins, à la Petite-Seille et au bief d'un ancien moulin.

Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°95-918.

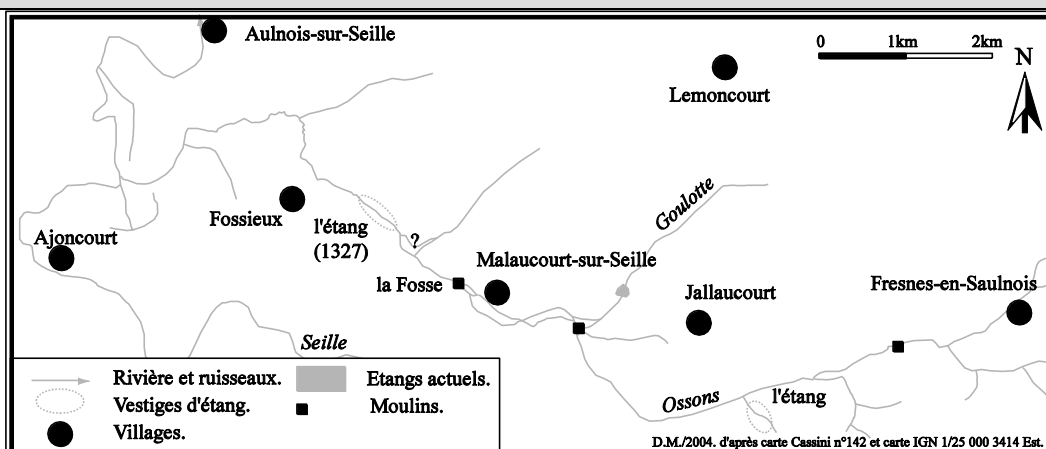
On peut remarquer également les étangs, les cours des affluents détournés, les fossés et les importants travaux de drainages qui ont permis de rendre le fond de vallée exploitable pour l'agriculture.

Atteignant les structures du plateau liasique, la Seille reçoit moins de cours d'eau. Les débits de ces derniers sont d'ailleurs plus faibles. Nous ne prendrons en compte que trois ruisseaux de rive droite, le ruisseau de Blanche Fontaine, le Ruisseau d'Ossons et le ruisseau Saint-Jean.

Bassin des ruisseaux et rivières	Nombre de moulins	Aménagements
<b>Le ruisseau de Blanche Fontaine,</b>	Deux moulins à Pettoncourt et Grémecey (carte de Cassini)	Trois étangs situés sur le plateau de Grémecey profitent de l'affleurement des argiles de Chanville. Deux d'entre-eux se situent d'ailleurs sous forêt. Leurs origines semblent liées à des villages aujourd'hui disparus (Villers et Gérardcourt).
<b>Le ruisseau Saint-Jean,</b>	Moulin de la Fosse (carte de Cassini), H. Lepage ajoute les moulins d'Ozier, et de Saint-Jean (Craincourt)	Il comportait trois étangs sur son cours et deux petits étangs à Oriocourt associés au moulin du Moulinet. Au total c'est donc cinq étangs et quatre moulins qui s'échelonnaient sur le cours du ruisseau Saint-Jean.
<b>Le ruisseau d'Ossons,</b>	Trois moulins : à Fresnes-en-Saulnois, Jallaucourt et Malaucourt-sur-Seille.	La toponymie signale un étang à Fossieux que la carte de Cassini ne révèle pas (il s'agit probablement de l'ancien étang de Doncourt disparu au XVII <sup>e</sup> siècle) et un second sur un petit ruisseau de la rive gauche de l'Ossons sur le territoire de la commune de Jallaucourt. On peut toujours observer l'étang de Jallaucourt sur la Gaulotte (affluent de rive droite de l'Ossons). On peut également remarquer l'étang du site des Mazurieux à Jallaucourt sur la rive gauche de l'Ossons.

Croquis n° 195

LES AMENAGEMENTS DU RUISSEAU DE L'OSSONS.



Entre l'étang de Fossieux/Doncourt et la Fosse à Malaucourt-sur-Seille, on peut remarquer également un site intéressant qui a pu porter un moulin appartenant à l'ancien site d'Oricourt/Vrécourt.

Bassin des ruisseaux et rivières	Nombre de moulins	Aménagements
Le cours de la Seille du Lindre à Nomény.	Onze moulins (carte de Cassini), plusieurs autres moulins n'ont pas été répertoriés, notamment les deux moulins de Marsal, ceux de Vic-sur-Seille et de Moyenvic.	Ces moulins sont parmi les plus importants et leurs fonctionnements ont entraîné d'énormes problèmes. Construits en dérivation avec un système d'écluses comme à Marsal, ou au fil de l'eau avec une amorce de retenue, ils ont pour la plupart modifié le cours de la rivière ainsi que ses écoulements. Les moulins de Vic-sur-Seille, Marsal et Moyenvic maintiennent un niveau d'eau relativement élevé de près de quinze pouces, soit 45 cm, rendant le fond de vallée des plus inhospitaliers. Les conséquences de ces aménagements sont encore visibles puisqu'il existe, parallèlement au cours principal retouché à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle, de nombreux fossés témoins des dérivations et des canaux des moulins... Parfois, même le cours de la Seille a été modifié par ces réalisations : c'est le cas notamment à Han et Manhoué où les anciens biefs de rive gauche des deux moulins sont empruntés par la Seille qui délaisse son véritable lit.

Cette anthropisation intensive du fond de vallée et des ruisseaux (avec pour objectif l'exploitation de la force motrice de l'eau), a entraîné une compétition de plus en plus intense entre propriétaires des moulins et exploitants des terres. Cette situation de crise qui s'amorce au XVIII<sup>e</sup> siècle ne fut réglée qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme nous avons pu le voir précédemment.

Les étangs constituent un élément important du paysage agricole du Saulnois. Ils ne sont pas l'exclusivité du « Pays des Etangs » ; en revanche ils témoignent, notamment dans la partie orientale, d'une organisation particulière de l'openfield, qui pallie les mauvais drainages, bonifiant des terres pour la céréaliculture et procurant aux communautés des terres supplémentaires lors de l'assec.

Ces étangs permettent également l'installation de moulins dont la mise en place souligne l'importance de la céréaliculture au sein des assolements des finages, puisque tous les villages possèdent un à plusieurs moulins. Il faut ajouter à ces moulins hydrauliques l'existence de moulins à vent, dont le développement est plus difficile à établir, et dont le recensement ne peut se faire que grâce à la toponymie.

Les paysages actuels révèlent également d'autres vestiges de petits patrimoines de l'openfield, de droits particuliers ou de techniques de mise en valeur.



### **3.- LES PRATIQUES AGRICOLES DIVERSES.**

Le système de l'openfield comprend un certain nombre d'éléments et de pratiques, dans la plupart des cas hérités, dont il convient d'estimer l'impact, le fonctionnement et le développement au sein des paysages. Parmi ces impacts liés aux usages, il faut retenir la place et le rôle de l'arbre et de la haie.

#### **3.1.- ARBRES ET HAIES : ANOMALIES PAYSAGERES ?**

Paysage de champs ouverts, l'openfield est loin d'avoir un fonctionnement aussi systématique que les descriptions des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles le laissent supposer. Il inclut une part non négligeable de particularités dont les plus importantes sont sans doute les étangs. Néanmoins, il faut reconnaître qu'arbres et haies s'inscrivent également au sein des distorsions existant entre le modèle théorique et une réalité bien plus soumise aux contraintes et aux structures.

##### **3.1.1.- L'arbre et la friche : élément paysager récurrent du paysage agraire.**

Aujourd'hui l'arbre a presque totalement disparu du paysage agraire, justifiant ainsi sa dénomination de « paysage ouvert ». En fait cette vision est due essentiellement à l'image de nos paysages actuels, sans limites propres. Il est possible de retrouver l'arbre au sein de quelques prairies, le long de ruisseaux, mais, rarement entretenus, ils disparaissent progressivement victimes de leur grand âge et ne sont presque jamais remplacés. Il faut toutefois noter les efforts des communes qui ont procédé ces dernières années à des remembrements et ont entrepris des plantations dans une démarche qualitative du paysage. Ce fut le cas notamment à Insviller et à Lindre Basse.

Le complantage avait une place importante, tenant lieu le plus souvent de vergers. Il servait également d'élément juridique et toponymique au coeur des parcelles très émiettés de l'Epoque Moderne. C'est pourquoi les arbres sont représentés ou cités dans les documents et cartes de cette époque.

Ils s'intégraient parfaitement dans le système communautaire, fournissant fruits, bois, osiers et parfois même un point de visée lors de labours... Il s'agissait la plupart du temps d'essences fruitières (sorbier, merisier...) pour les terres arables, plus rarement, d'essences purement forestières. C'est en périphérie des massifs forestiers que l'on pouvait rencontrer quelques chênes isolés, vestiges d'anciens essartages... Les prairies de fauches et paquis abritaient des essences plus aptes à supporter les inondations récurrentes (aulnes, saules...).

Mais le complantage n'est pas le seul élément explicatif de l'existence de l'arbre au sein du paysage de l'openfield. En effet, il faut observer que les essartages de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle laissent tous une place importante à l'arbre, soit que ces essartages n'aient pas été totalement terminés, soit que les parcelles intègrent l'orée de la forêt. En fait, si ce type de paysage perdure encore, il devait exister également pour les essartages anciens.

Ainsi, il faudrait distinguer, suivant les cycles d'essartages et de déprises, un « anneau » de terres vagues incomplètement défrichées ou incomplètement réoccupées par l'arbre. Le quartier du « prés de la Souche » à Chambrey, redéfriché au XIX<sup>e</sup> siècle après avoir été abandonné au XVII<sup>e</sup> siècle, intègre toujours dans sa partie haute un boisement bien que les terres aient, pendant un temps, été labourées et ensemencées.

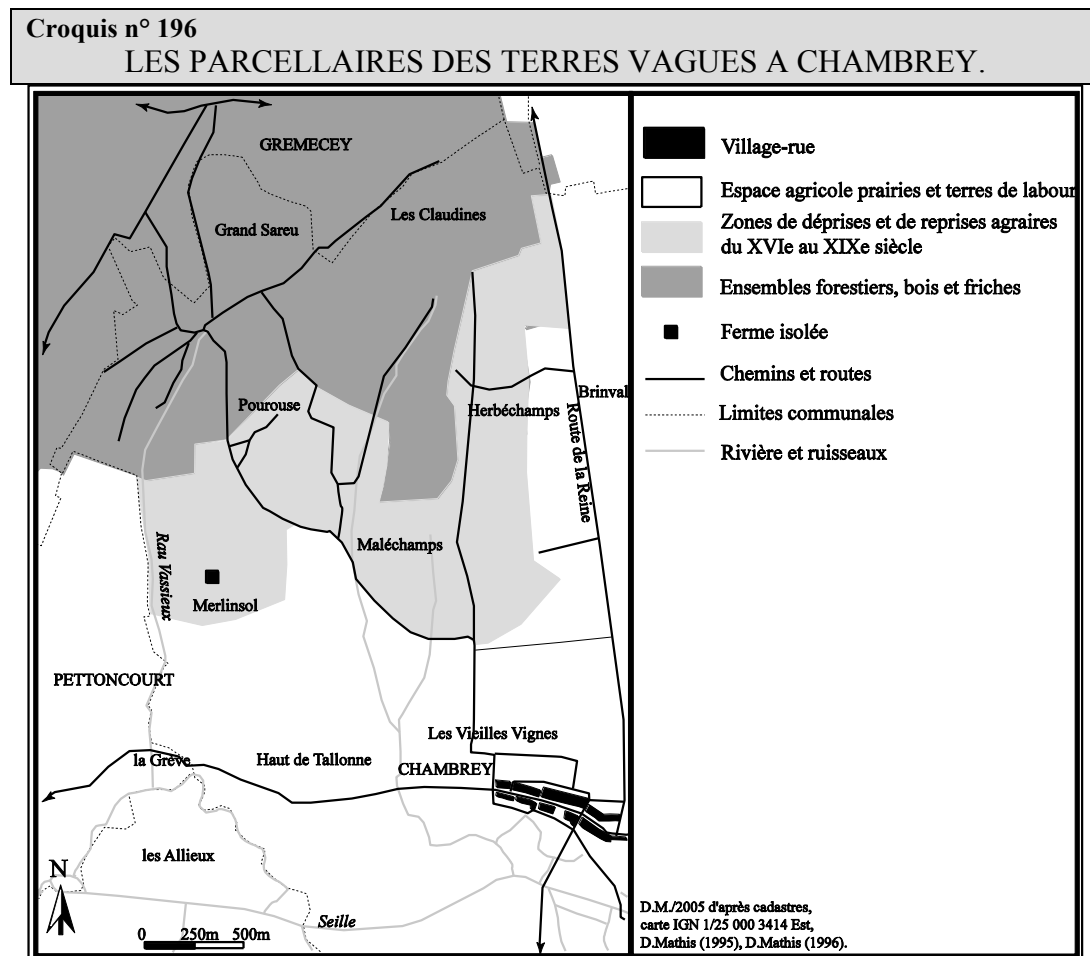
Cet anneau des « terres vagues » est composé également des terres soumises à des jachères longues : les fourrières. En zone francique, ces terres en jachères longues sont dénommées : « wildland, Rotland, Rothecken, Rotbesch... ». Plus communément, on peut les trouver également sous la forme de « rapailles ». En théorie, la « rapaille » est une forêt commune exploitée sans ordre et le plus souvent fortement dégradée. En fait, les cantons de « rapailles » étaient soumis aux pratiques agricoles, notamment la grasse et la vaine pâture, ils pouvaient être mis en culture temporairement. Ces cantons aujourd'hui sont d'ailleurs intégrés au sein des terroirs agricoles comme à Lagarde, à la périphérie du « Bois Chanal » et également à Bioncourt...

Les cas les plus extrêmes de ce battement forestier concernaient les *Wüstungen*, ainsi que les grandes fluctuations des parcellaires comme à Chambrey par exemple. En fait, il existe une part non négligeable de terres n'appartenant ni aux terres arables et aux soles, ni à la forêt proprement dite. Ces terres pourraient être comparées au *saltus* gallo-romain.

Lors des périodes de croissance agraire, elles sont toutefois intégrées au sein des soles, ce qui explique l'inégalité fréquente des surfaces de celles-ci, notamment dans le cas de finages totalement dépourvus de forêts. Ainsi, à Sotzeling, les soles comprenaient respectivement 198, 242 et 314 jours, à Rode 89, 163 et 226 jours. On peut noter l'importance du déséquilibre entre soles, il est possible qu'il soit dû essentiellement à l'importance des terres vagues. En revanche lorsque le ban n'était pas soumis aux fluctuations comme dans la seigneurie d'Hingsange (Grostenquin) <sup>(673)</sup>, les trois saisons étaient égales et comportaient respectivement 164, 174 et 189 jours.

---

<sup>673</sup> La seigneurie d'Hingsange actuellement sur le finage de Grostenquin était le cœur des domaines des comtes d'Helmstatt, propriétaires des fermes de Besville (Bénestroff), de Koeking et héritiers du Comté de Morhange.



Il est possible de trouver trace de ces « terres vagues » dans les documents d'archives du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette ceinture de terres incultes, suite à l'absence de propriétaire, est tombée entre les mains du duc de Lorraine, or tout essartage ou re-essartage est soumis à son autorisation. Ainsi, en 1609, le receveur de Dieuze mentionne des recettes de censés dues par les habitants de Lindre Haute et Basse, Angviller, Cutting, Zommange, Assenoncourt pour des terres vagues tombées en déshérence et remises en culture. En 1616, le Duc Henri II autorise la communauté d'Insviller à défricher 16 jours de terres en « jachères ». Elles seront intégrées ainsi dans l'assolement. On peut relever différentes utilisations de ces terres vagues, elles servent :

- de zones de parcours pour des troupeaux, soit communaux (vaine pâture), soit transhumants,
- de zones de coupes de bois de chauffe (droit de faire des fagots sur les cantons de rapailles et sur les fourasses),
- de réserves foncières rapidement exploitables.

Il est difficile de retrouver ces terres, tout comme il paraît difficile d'établir avec certitude les périodes de réductions ou d'extensions des terres vagues, car elles ont disparu avec l'intensification culturelle vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles sont intégrées au sein des terroirs agricoles actuels. Seuls quelques petits secteurs restés boisés se distinguent encore. Il s'agit notamment de

parcellaires forestiers laniérés comparables aux faisceaux de cultures, ils ne présentent pas de structures billonnées comme les parcellaires fossiles traditionnels. On peut en observer dans le secteur de la forêt de Grémecey, sur le territoire de Chambrey, confins du « Haut de Pourouse ». Ce secteur en culture au XVI<sup>e</sup> siècle connaît un retour à la friche au XVII<sup>e</sup> siècle, re-défriché en partie au XIX<sup>e</sup> siècle, il connaît depuis une nette régression avec un retour à la forêt.

Le phénomène des terres vagues apparaît difficilement identifiable, notamment pour la période qui précède la guerre de Trente Ans. On pourrait reprendre, en l'étendant à toute la Période Moderne, la conclusion de J. P. Husson<sup>(674)</sup> qui déclarait déjà dans un article de synthèse sur les espaces flous « *qu'étudier la friche, espace flou, mal défini, dynamique, en essor dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle lorrain, c'est aborder un thème ou s'effacent les certitudes...* ». Il faut donc retenir de ces terres vagues qu'il s'agit d'un terroir en friche ou en jachère longue, soumis à une reconquête forestière naturelle qui est battue régulièrement par des re-essartages, des coupes de fagotages (rapailles) et la pression des troupeaux (droit de vaine pâture des communautés).

### **3.1.2.- La présence de la « haie ».**

Dans les paysages d'openfield, la clôture végétale n'a théoriquement pas place, du moins ne devrait être qu'un élément de détail insignifiant. Or, si on observe certains paysages du Saulnois, il existe un sérieux écart entre la définition de « champs ouverts » et les paysages réels. Les haies ne forment pas un maillage comme en pays de bocage, elles n'ont rien à voir avec les clôtures de l'ouest bocager avec leurs constructions savantes, ou bien avec les clôtures d'épines entretenues du Massif Central. Elles marquent des limites de cantons et, parfois même, elles soulignent des chemins bordant les fossés... On pourrait penser que la plupart de ces haies sont dues à l'absence d'entretien des bordures des chemins, des clôtures de parcs, mais en observant les cartes du début du siècle dernier, en fin de période d'apogée de l'openfield, on peut constater que certaines de ces haies ont une permanence séculaire, preuve d'une induration ancienne au sein du paysage.

Le toponyme de « haies » ou de « hayes » est assez fréquent au sein des finages du Saulnois. Élément suffisamment exceptionnel au sein du paysage pour être souligné par la toponymie, il rappelle le mot « *haga* » qui renvoie au *limes* (la limite), donc la forêt ou la limite forestière...

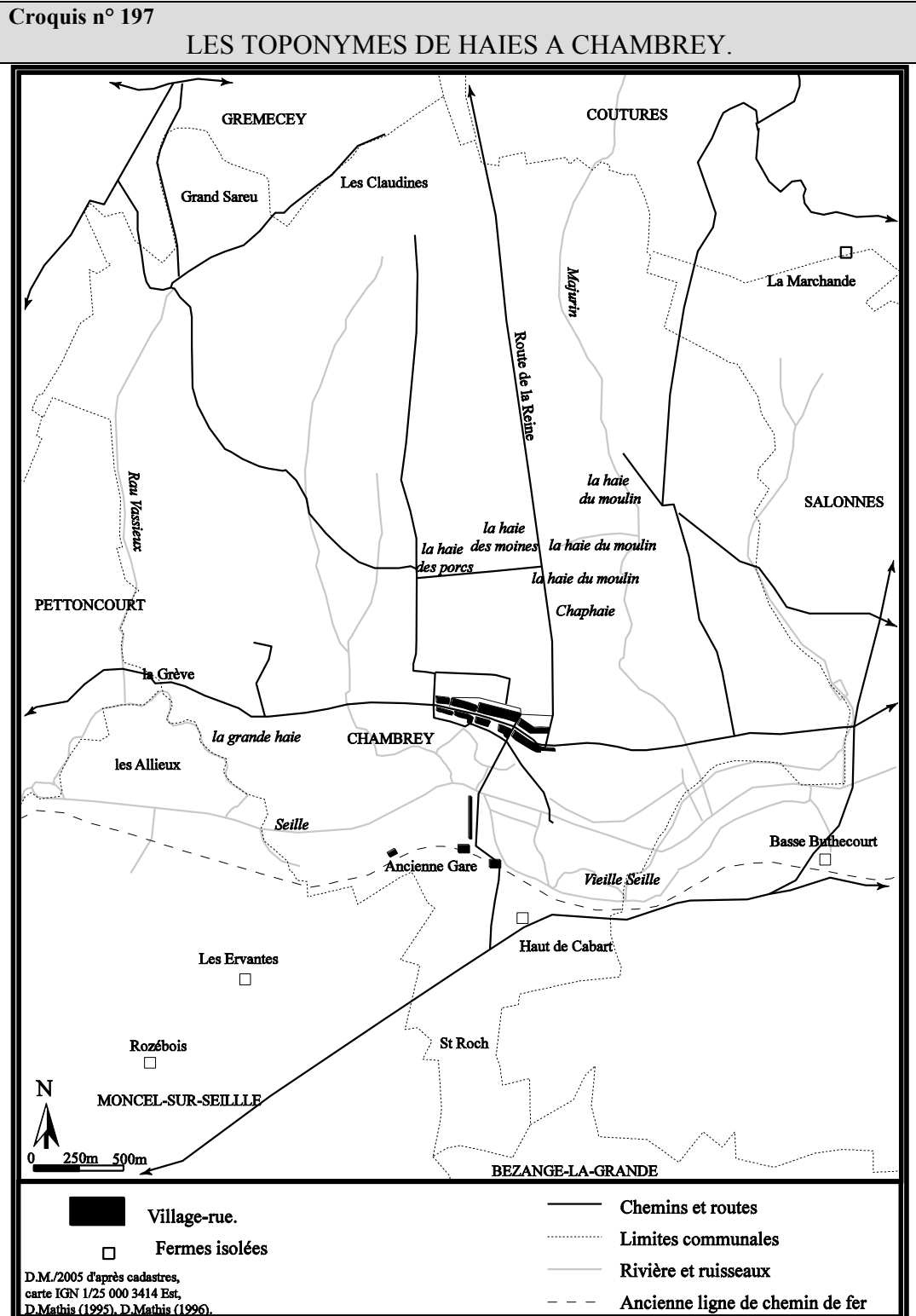
Il convient d'être prudent dans l'étude de cette forme paysagère, notamment au sein des archives. Les toponymes en « haie », « hecke » ou « hecken » sont présents de façons différentes au sein du Saulnois. La répartition des toponymes de « haie » montre une première dichotomie entre « pays de plateau » et « pays de plaine ». Les terrains du Keuper semblent être plus propices

---

<sup>674</sup> Husson J.P., Espaces de déprise et paysages flous dans la Lorraine rurale à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Lotharingia*.

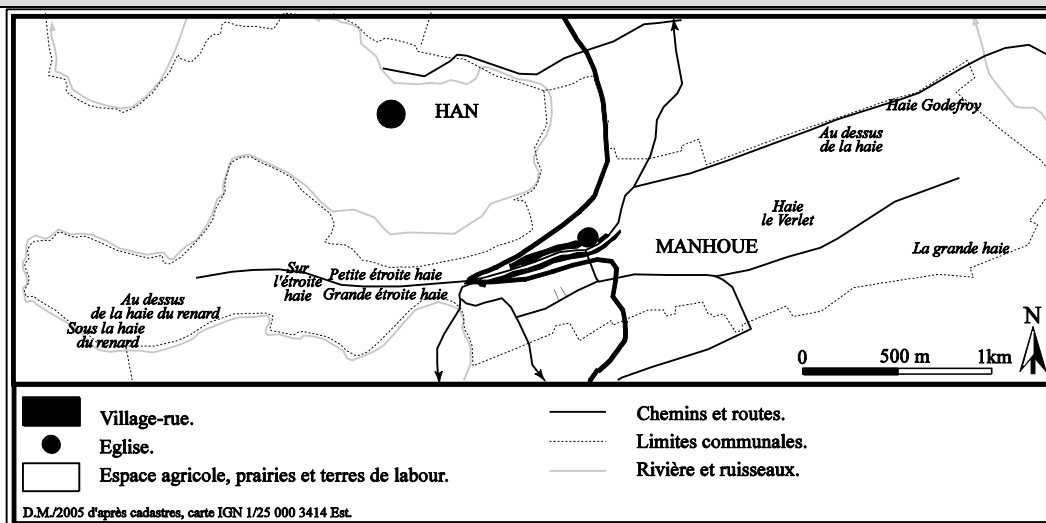
Sur les traces du passé.

à l'établissement de haies. En fait, il faut probablement établir également une différence d'ordre linguistique entre zone romane (essentiellement le plateau) et zone francique (essentiellement la plaine). Dans cette dernière les « haies » semblent plus nombreuses, mais peut-être est-ce là le résultat d'une plus forte présence forestière ?



Croquis n° 198

LES TOPONYMES DE HAIES A MANHOUE.



Ainsi, les finages des villages de la zone dialectophone, en plaine, comptent environ 10% des lieux-dits mentionnant des haies tels Haboudange. En revanche, sur le plateau en zone romane, ce taux est seulement de 2 à 3%, comme par exemple à Manhoué ou à Chambrey. Mais la taille des finages, les remembrements anciens et récents, la taille des cantons et leur ancienneté influent fortement sur ce pourcentage en zone francique. Il ne faut pas oublier que cette zone a connu une importante « francisation » de ses toponymes, liée non seulement au recul de limite linguistique, mais aussi au repeuplement post-guerre de Trente Ans. Enfin, c'est la région où les parcellaires ont été les plus profondément modifiés lors des remembrements du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur les anciens pieds-terriers et baux de fermes, les toponymes en « haies » des villages de la zone romane ont été modifiés, perdant la mention de haies. Ainsi pour la commune de Chambrey, des toponymes tels que « la haie des porcs », « la haie des moines »... ont disparu au XVII<sup>e</sup> siècle pour laisser la place aux toponymes liés à la création de la « Route de France »<sup>(675)</sup>. Pour Chambrey, la prise en compte de ces anciens toponymes permet d'établir un pourcentage des toponymes en haies de l'ordre de 8% environ. Néanmoins, ces disparitions sont sans doute identiques au sein de l'ensemble des finages, qu'ils soient en zone romane ou francique.

Concernant l'origine des haies et de la clôture, X. de Planhol a montré qu'il s'agissait d'un élément présent dans l'ensemble de l'Europe Occidentale au haut Moyen Age. Il rappelle pour cela la loi des Wisigoth qui oblige de clore les prairies et champs<sup>(676)</sup>, mais aussi la loi des Burgondes ou la loi des Bavares : « *On doit semer, clore, moissonner, transporter et engranger les ansanges légales...* ». Pour X. de Planhol, cette pratique aurait perduré en Lorraine jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, période de développement de l'openfield.

<sup>675</sup> Ces toponymes seront modifiés au XVIII<sup>e</sup> siècle après le passage de la Reine Marie Leszczynska, pour être déclinés en : « La grande Reine », « Sous la Route de la Reine »...

<sup>676</sup> Planhol X. (de), (avec la collaboration de Claval P.), (1988) - *Géographie historique de la France*, Fayard, 635 p.

Les haies, dont on trouve la trace au niveau toponymique comme au niveau des paysages, seraient pour la plupart des formes héritées et marginales des paysages du haut Moyen Age. Seules quelques-unes d'entre elles ont conservé une utilité, ce qui explique leur maintien. Pour J. Peltre, à l'Epoque Moderne, ces haies « *n'avaient qu'une valeur juridique. Elles servaient à souligner une limite, soit à la périphérie d'un finage, d'un canton, d'une prairie de condition privilégiée, d'un domaine isolé, d'un ban de vaine pâture* »<sup>(677)</sup>. Ces haies seraient un héritage d'un paysage agraire à ambiance bocagère. Les haies auraient été supprimées ou auraient été rendues désuètes avec la mise en place du système communautaire de garde du bétail. Pourtant J. Peltre souligne que la haie dans le système de l'openfield « *conservait ici ou là un rôle effectif de protection notamment autour des cultures délicates* ». C'est ce qui expliquerait la fréquence des toponymes de « haies des cochons », « haies des chèvres ».

En acceptant cette idée d'héritage des haies au sein du paysage d'openfield, on peut se demander quelles places elles ont pu prendre dans les finages. Nous avons évoqué précédemment le statut de parcelles dites « ansanges » au haut Moyen Age. Il était dit que ces ansanges devraient être encloses selon la loi des Bavaois...

Dans la Lorraine centrale, les parcelles dites ansanges ont été étudiées par A. Favier sous la direction de J. Peltre<sup>(678)</sup>. Les ansanges sont en fait des terres relevant de l'*indominicatus* du domaine avec, selon J. Peltre, une contenance théorique de 13,85 ares. En fait, il faudrait retenir plus généralement les cantons dont le toponyme rappelle en général les biens des domaines c'est-à-dire : ansanges, corvées, breuils. C'est donc ces parcelles que l'on doit rechercher si on veut trouver un lien éventuel entre les haies et le paysage du haut Moyen Age. Il est très difficile de retrouver de tels cantons au sein des grands ensembles remembrés actuels. « Ansanges » et « corvées » n'ont apparemment pas laissé de haies témoignant de leurs enclosures, bien qu'il soit difficile de généraliser. En effet, alors que les corvées de Manhoué sont dépourvues de haies, les trois corvées d'Albestroff en sont bordées.

En revanche, les haies ceignent très fréquemment les parcelles des « Breuils », des « Champs du taureau »... autres héritages de l'*indominicatus*. Ces haies servaient officiellement de clôture pour ces prairies particulières appartenant aux seigneurs... C'est le cas notamment à Chambrey, à Maizières-lès-Vic... Peut-on y voir un éventuel lien avec la loi des Bavaois ? L'observation des finages fait apparaître un gradient avec, autour du village et de l'église, dans une première ceinture de 200 mètres, une forte proportion de haies de parcelles ou de cantons, puis dans un rayon de 200 à 500/600 mètres une diffusion plus faible du phénomène, enfin une absence de haies au-delà des 600 mètres, notamment dans les grands cantons d'époque moderne à l'exclusion de l'orée des forêts.

---

<sup>677</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

<sup>678</sup> Favier A., (1972) - *Ibid.*

Au sein des grandes haies vives que l'on trouve aujourd'hui, certaines sont héritées des grandes limites du paysage d'openfield, limites de cantons, de soles ou de finage, elles annoncent ainsi à qui les franchit la frontière et le changement de statut juridique. Elles longent également les chemins, délimitant ainsi la propriété privée de l'espace « public » et/ou collectif, et préservant les cultures des troupeaux communs ou non. Elles bordent les grands chemins hérités de l'époque romaine, comme l'indiquent ces « haies des Allemands », car elles protègent ainsi les terres communautaires des troupeaux transhumants qui viennent de la zone sarroise (troupeaux d'Albestroff...). Ce sont ces haies qui sont révélées par les vestiges toponymiques des cadastres. En fait, les terres ayant un statut particulier pouvaient faire l'objet d'un enclos de haies vives ou temporaires. Le droit d'embanie incluait la possibilité d'enclorre des terres arables tout comme les terroirs particuliers des vergers, des vignes ou des jardins. Ceux-ci étaient séparés du domaine de la communauté par des haies. En fait, même les communaux pouvaient être enclos ; ainsi, à Nomény, les grands paquis communaux abandonnés à la vaine pâture s'appellent : « le clos des Tocs », « le clos d'empoche »... On peut dès lors se demander si la forte présence de haies autour du village, notamment dans les meix et plus généralement dans le kern, n'est pas due essentiellement à ces terroirs particuliers.

Les haies sont très peu citées dans les archives écrites, pourtant on trouve mention de haies dans les droits relatifs à la châtellenie de Dieuze. Ces haies sont des haies de chasse. Elles se retrouvent toujours dans la toponymie actuelle (haie aux cerfs à Tarquimpol) et parfois, comme à Arlange, dans les paysages. Bien qu'elles aient un rôle important pour le seigneur, elles ont également un rôle de protection vis-à-vis des cultures car elles se situent presque toujours à l'orée des grandes forêts de chasse. Les règlements de la Châtellenie de Dieuze révèlent que la haie de protection pouvait être temporaire et remplacée par une cloison mobile. Dans la Châtellenie de Dieuze, il était également d'usage d'ériger des haies autour des étangs, lors de l'assec, afin de protéger les cultures qui étaient alors hors assolement contre les bêtes de la forêt, mais également contre les troupeaux des différents villages. Une fois les étangs remis en eau, les haies étaient « démontées » ou simplement laissées en l'état suivant les statuts des prairies qui entouraient les étangs...

Si les étangs du duc de Lorraine pouvaient être clos, les laboureurs et les petits seigneurs avaient également la possibilité de le faire. Les règlements de coupes de bois prévoyaient pour chaque membre de la communauté l'attribution d'une certaine quantité de bois pour clore leurs parcelles. Ainsi, à Maizières-lès-Vic, il était en vigueur qu'il fallait attribuer :

- « pour l'affouage et cloisons, clôtures et chauffage de Martincourt 24 cordes de bois »,
- « pour l'affouage et cloisons, clôtures et chauffage du fief Lombart 18 cordes, »,
- « pour l'affouage, cloisons, clôtures et chauffage de chaque laboureur 18 cordes... »<sup>(679)</sup>.

---

<sup>679</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*



**Document n° 73**

**REGLEMENTS DE LA CHATELLENIE DE DIEUZE CONCERNANT  
L'ENTRETIEN DES HAIES DE CHASSE <sup>(680)</sup>.**

**Lindre**

« Travailleront les habitants desdits deux villages à l'entretien des haies aux cerfs et se trouveront aux chasses lorsqu'ils y seront commandés pour y servir comme d'ancienneté ».

**Blanche-Eglise**

« Entretiendront les haies aux cerfs du côté d'Arlange lorsqu'ils seront commandés, et se trouveront aux chasses pour y servir... »

**Kerprich**

« Tiendront en état les haies aux cerfs du côté d'Arlange, y étant commandés, et se trouveront aux chasses pour y servir comme de coutume »

**Bisping**

« Contribueront de même à l'entretien de quatre hayes de chasse et en l'obligation de se trouver auxdites chasses lorsqu'ils seront commandés. »

Si pour Martincourt la haie « morte » servait probablement à séparer le ban à part, en revanche, nous ne savons pas la finalité des clôtures du fief Lombart et des laboureurs. Il faut remarquer que les manouvriers sont exclus de ces attributions. Les cloisons des laboureurs sont probablement utilisées pour l'élevage formant le pacage mobile du herdier et/ou individualisant les soles protégeant ainsi les cultures. Les manouvriers, dont le cheptel tout comme la part de terres sont négligeables, n'interviennent pas dans la dotation. A Maizières-lès-Vic, apparemment, les haies bordières étaient des haies mortes.

Nous venons de voir plusieurs fonctions de la haie au sein du système d'openfield, néanmoins on peut s'interroger sur le remplacement de la haie vive par la cloison mobile dans de nombreux cas (étangs, élevages...). Pourquoi les villageois ont-ils maintenu un élément aussi contraignant dans un espace ouvert ? La réponse est sans doute liée à l'usage qui en est fait par la communauté. Les haies bordières appartiennent le plus souvent à la communauté (au moins sur la partie donnant sur les terres communes), tout comme les arbres qui complantent le paysage d'openfield. Fruits et bois pouvaient ainsi être exploités suivant le respect du ban.

A Donnelay, d'anciens baux établis entre 1394 et 1436 montrent que différents cantons de haies, broussailles et rapailles fournissaient « *les bois et le fagotages nécessaires pour l'exploitation du four banal et d'une tuilerie qui existait audit lieu* » <sup>(681)</sup>. Faut-il prendre l'expression « canton de haies » comme une haie vive ou comme un petit massif forestier ? Il est probable que compte tenu de l'importante pression des salines sur les forêts, certaines communautés se soient vues contraintes d'exploiter ainsi les haies vives pour le bois de chauffe.

<sup>680</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>681</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

En revanche, les haies constituées d'arbustes et d'arbres fruitiers sauvages (pommiers et poiriers) sont exploitées, surtout pour faire du verjus. C'était le cas notamment à Maizières-lès-Vic. Au sein des toponymes, le nom de sorbier revient presque dans chaque finage. Il indique l'importance attribuée par les villageois au complantage au sein de l'openfield et surtout l'importance de ces fruits pour obtenir le verjus.

A Nomény, dans la déclaration de communauté, les habitants affirmaient « *qu'il y a différents chemins qui ne servent qu'à fréquenter dans les cantons de terres pour en faire la culture et en tirer les fruits... On laisse, chaque année, la vaine pâture de ces terrains par adjudication.* »<sup>(682)</sup> ; ainsi ces fruits se trouvaient apparemment sur les bords des chemins et leur cueillette était attribuée par adjudication. C'est probablement l'origine du statut actuel des arbres fruitiers bordiers des chemins communaux qui sont toujours attribués de la même façon.

On peut se demander si les haies qui se sont développées sur les talus des rideaux n'ont pas pris la même fonction, formant les prémices d'un terroir fruitier. En effet, afin d'éviter l'érosion des talus de rideaux lorsque ceux-ci ne sont plus actifs, il faut qu'ils soient vêtus. Les rideaux actuellement dépourvus d'arbres ou de buissons se détériorent rapidement du fait du piétinement des vaches et de la solifluxion. La haie semble liée indubitablement à l'existence des rideaux. Il est donc possible de considérer celle-ci comme un élément permanent des paysages d'openfield.

La haie trouvait, tout comme l'arbre, sa place au sein du paysage de l'openfield. Héritée du haut Moyen Age comme le prétend X. de Planhol<sup>(683)</sup>, ou terroir fruitier, elle s'intègre au sein de l'openfield comme un élément actif. Il faut d'ailleurs parfois pallier son absence par des cloisons mobiles ou des haies mortes. Néanmoins, il s'agit toujours d'une forme marginale mais très remarquable du paysage.

---

<sup>682</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid.*

<sup>683</sup> Planhol X. (de), (1988) - *Ibid.*

### 3.2.- ELEMENTS PARCELLAIRES ET PRATIQUES AGRAIRES.

Avec les rideaux, les haies, les étangs, nous venons d'identifier des éléments de petits patrimoines liés à des pratiques anciennes, la plupart du temps difficilement datables. Toutefois, un point important reste à mettre en évidence ; il concerne finalement le cœur même du paysage, à savoir l'espace agricole proprement dit. Quels éléments agraires de l'openfield ancien peut-on retrouver finalement au sein des paysages actuels ? Il faut reconnaître que la source informative est faible, éparse et souvent incomplète, ce qui gêne passablement l'établissement d'une vue d'ensemble.

#### 3.2.1.- Présence ancienne de l'openfield en Saulnois.

Les documents d'archives ne fournissent que peu d'indications concernant le développement de l'openfield. Ils permettent toutefois d'établir que l'openfield est déjà bien en place en 1587 à Virming (<sup>684</sup>), en 1608 à Bermering, en 1610 à Zarbeling, Racrange, Villers, Rodalbe, Rode (<sup>685</sup>), en 1634, les trois saisons sont signalées à Xousse, Lagarde, Maizières-lès-Vic, Bourdonnay (<sup>686</sup>)... Il apparaît nettement que dans toute la partie orientale où l'openfield est dit traditionnellement tardif, il est déjà en place à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les villages de colonisations Montdidier, Givrycourt, Neufvillage... ne sont pas des cas exceptionnels, mais s'intègrent parfaitement dans ce schéma...

Toutefois, c'est souvent par l'étude de l'organisation des désertions que l'on peut établir localement le fonctionnement du système en openfield. Ainsi, Récourt et Doncourt sont deux villages fonctionnant en openfield. Malheureusement, c'est seulement lors de la disparition de ces communautés que nous avons l'indication du fonctionnement en openfield, c'est donc un *post quam*. Ainsi, pour Récourt, il s'agit apparemment d'un openfield ancien et nous avons pu établir, au vu du morcellement des quartiers, que ce dernier était déjà bien établi au moment de la désertion. Pour Doncourt, on ne peut affirmer finalement qu'un fonctionnement ancien, là encore à partir de l'état général des parcellaires, car la date de désertion bien plus tardive ne fournit pas le même degré d'informations.

En revanche, il apparaît assez nettement que Neufchère, pourtant structure apparente de colonisation, ne fonctionnait pas en système d'assolement rotatif triennal au moment de sa désertion pourtant tardive et que, pendant un temps, ses terres sont même restées hors des règles d'assolement des bans voisins de Chicourt et de Villers-sur-Nied.

---

<sup>684</sup> A.Mos, série H. 1195. L'abbé de Longeville possédait des biens assolés dans le système triennal du bailliage d'Allemagne nommé *Dreiflurenwirtschaft*, la première sole est appelé *Winterflur*, *Weizenflur*, *Kornflur*... la seconde sole est dénommée *Sommerflur*, *Lentzgewann*, *Habergewann*... et la sole de jachère est dénommé *Brach* ou *Brachgewann*.

<sup>685</sup> A.Mos, série 3E. 5661, 5663, 5664. Dans tous ces villages, l'abbé de Longeville déclarait posséder des terres dans les trois soles dites « Lentzgewend », « Korngewend » et « Brachgewend ».

<sup>686</sup> A.Mos, série G. 130. On signale une organisation des terres en trois saisons : « saison des avoines », « saison des blés » et « saison des semarts ».

L'incorporation des terres de Binsing et Mettrequin par Fribourg permet d'établir que Fribourg fonctionnait déjà en openfield. Les soles de Fribourg après l'intégration des deux bans se retrouvent fortement déséquilibrées <sup>(687)</sup>. En revanche, elle montre qu'apparemment, ni Binsing, ni Mettrequin n'avaient adopté ce type de fonctionnement au moment de leurs désertions à la veille de la guerre de Trente Ans. En revanche, les désertions de Haesling, Sumling et Feldling à Munster, que nous avons établies comme assez anciennes, liées probablement à la structuration du ban de Munster aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, prouvent l'ancienneté de l'openfield à Lhor et à Insviller qui ont intégré une partie des bans désertés et dont les soles sont ainsi déséquilibrées. Quant à Munster, les désertions facilitent les remembrements et l'incorporation des terres vagues pour composer son ban et adopter le fonctionnement de l'openfield. A Albestroff, l'openfield semble être ancien puisque les corvées qui ceignent le village sont au nombre de trois, comme si le fonctionnement en openfield avait toujours existé du moins depuis sa « fondation », et en tout cas avant les désertions de Sessing et de Redling. On retrouve une situation comparable à Bioncourt où les cantons de corvées, au nombre de trois, semblent attester, là encore, l'ancienneté de l'openfield. En revanche, à Seraincourt le système d'assolement rotatif de l'openfield ne semble pas avoir fonctionné au moment de la désertion, il est vrai que celle-ci est très précoce.

Finalement, nous avons une situation bien plus hétérogène que celle présentée habituellement, avec un openfield ancien dans le Val-de-Seille et un openfield plus récent dans l'Est du Saulnois. Il apparaît que les « colonisations-fondations » anciennes, comme Lhor ou Munster, ont adopté l'openfield, participant à la propagation du système en éliminant peut-être les formes agraires anciennes. Ces villages attestent d'une extension du système d'openfield dans l'Est du Saulnois et, dans ces deux cas, probablement dès les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. On peut penser que celui d'Albestroff est peut-être le plus ancien. Inversement, des villages disparus comme Neufchère n'ont jamais adopté ce mode de fonctionnement. Toutefois, même lorsque le système d'openfield peut être attesté comme ancien, il existe un nombre important de particularités qui semblent prouver qu'il n'a rien de systématique, mais au contraire qu'il contient encore à la fois beaucoup d'éléments de systèmes agraires plus anciens et qu'il autorise l'exception.

### **3.2.2.- Les particularités.**

En fait, même lorsqu'il existe un openfield ancien bien établi, celui-ci n'occupe que rarement l'ensemble des terres agraires disponibles. Il persiste un *outfield* en marge des soles. Associable à un *saltus*, il peut être incorporé ponctuellement à l'assolement rotatif. En fait, il s'agit presque toujours de terres très éloignées des villages ou bien de terroirs de faibles rendements, nécessitant des jachères longues. Elles sont laissées en friche et servent de parcours à des

---

<sup>687</sup> Weyland F. A., (1902) - *Ibid.*

troupeaux bovins transhumants qui se déplacent entre les Vosges gréseuses et le sillon mosellan ; on ne trouve trace de cette transhumance que dans quelques documents tardifs qui cherchent à les exclure de *l'outfield* désormais nécessaire.

On ne peut toutefois avoir qu'une connaissance incomplète du développement de *l'outfield* au sein des finages. Les seuls documents écrits fiables concernent *l'outfield* de la Côte de Delme. Il servait de terrain de chasse ducal, mais aussi d'étape pour les troupeaux transhumants, ce qui explique probablement la présence sur ce terroir d'une pelouse calcaire couvrant désormais les rains. Le plus souvent, pour retrouver *l'outfield*, il faut avoir recours à la toponymie. Le Saulnois roman indique localement des « garennes » ou des « bruyères » comme à Donnelay ou des « friches » comme à Maizières-lès-Vic, mais le plus souvent on retrouve l'indication de « pâquis » <sup>(688)</sup>, indice déjà d'une intégration de ces terres aux terrains communaux.

En revanche, c'est dans le Saulnois germanophone qu'il est possible de trouver le plus d'indices toponymiques de « terres vagues ». Ainsi le toponyme « Busch » indique les buissons couvrant les terres vagues. On relève ainsi « l'Eichen Busch » à Vittersbourg, le « Morbusch » à Honskirch, « Hambuchmatt » à Albestroff, « Bannenboesch » à Virming/Obrick, « Bichelibourg » à Wuisse... Avec « Bruch », il s'agit des « arrachages » ; le plus souvent ils concernent des terres vagues et non la forêt comme le « Bruch » d'Albestroff, le « Bruch » d'Insming, « Nellembrouch » à Vahl-lès-Bénestroff, « Sparembruch » à Bénestroff et Besville, « Rosembeche » à Dordal, le « Bruche » de Racrange, « Brébèche » à Sotzeling... Il faut remarquer que Bichelibourg et Brébèche sont les noms de deux fermes établies au Moyen Age. Bichelibourg a occupé les terres laissées libres par la désertion de Bérange, Brébèche se trouvait en marge de Sotzeling, de Balicourt et de Koeking.

Même au sein de *l'infield* des soles, on peut remarquer certaines exceptions. La première concerne simplement la présence de bans écarts tels ceux des fermes d'Albing, de Steinbach ou d'Ormenge. Avec la croissance de *l'infield*, elles se retrouvent « encerclées » par les soles du village ce qui entraîne, nous l'avons vu avec Steinbach et ce fut le cas également avec Albing, une forte rivalité se terminant par la réduction, voire la disparition du ban. Toutefois, pendant un temps, ces bans ont pu représenter au sein de l'uniformité des cultures des soles un îlot cultural se protégeant alors par des haies.

Ainsi, on peut considérer que le bois accordé pour faire des haies mortes à Maizières-lès-Vic, dont nous avons évoqué la situation précédemment, servait en fait à isoler des parcelles au sein des soles. On nomme parfois ces terres hors assolement des « quartiers », par exemple à Neufchère ou à Ormenge, comme pour rappeler la situation ancienne d'avant l'openfield, ce qui semble démontrer une résistance à l'uniformisation du système au sein même des villages. Il faut noter que, dans le cas de Maizières-lès-Vic, les terres hors assolements sont toutes liées à des petits domaines seigneuriaux, et on peut penser que ces derniers sont

---

<sup>688</sup> Ces pâturages médiocres sont souvent complantés d'arbres et exploités en indivision par une communauté (communaux).

en fait les vestiges des réserves *indominicatus* des villages désertés sur le ban de Maizières-lès-Vic.

En fait, cela explique et révèle un droit ancien : l'embanie. Il s'agit de la possibilité de sortir de l'assolement des terres alors non soumises à rotation<sup>(689)</sup>. Elles portent parfois également le nom de « quartiers ». Ce droit perdurera pratiquement jusqu'à l'abandon de l'openfield. Cela explique également l'existence des meix autour du village ; en effet, chènevières, vignobles, vergers et jardins ne sont pas soumis à l'assolement. Par un souci évident de préservation de ces cultures, ils sont regroupés et enclos collectivement formant ainsi le « kern ». C'est une des raisons de la présence marginale d'un petit maillage de haies en périphéries de villages, isolant les cultures particulières de l'espace quasi collectif des champs. Finalement, tout concourt au regroupement de l'habitat au sein de villages et à une organisation centripète.

---

<sup>689</sup> Weyland F. A., (1902) - *Ibid.*

Cette période du Moyen Age à la guerre de Trente Ans semble révéler un grand tournant au sein des paysages agraires à toutes les échelles avec : des remembrements et des réorganisations parcellaires, l'uniformisation de l'openfield, l'extension du modèle céréalier comme le démontre le développement des ressources hydrauliques des étangs, donnant parfois naissance à des systèmes originaux tels celui des grands étangs comme le Lindre. Pourtant, on peut retrouver des éléments des systèmes anciens tels le complantage, la haie, les terroirs de rideaux... En fait, il apparaît assez nettement que cette période a vu coexister deux systèmes, l'un dominant : l'openfield, le second en train de s'effacer progressivement : le système domanial.

A toutes les échelles d'observations que l'on puisse travailler, cette période allant de l'an Mil à la grande césure de la guerre de Trente Ans permet de se rendre compte de l'évolution des paysages. Colonisations, désertions, modifient les centres producteurs des paysages, concentrent les hommes et les activités, redéfinissant ainsi terroirs et parcellaires. Ces derniers évoluent et se remembrement afin d'assurer le règne de la céréaliculture au sein de l'assolement rotatif triennal. Celle-ci conditionne la réussite d'une maîtrise hydraulique qui à son tour entraîne la diminution qualitative de nombreuses prairies, tout comme le remplissage progressif des terroirs exclut l'*outfield*. Ainsi, les formes d'élevage se trouvent de plus en plus marginalisées, reléguées aux terroirs inexploitable par labours. On assiste finalement à une intensification du système. Pourtant on ne peut pas affirmer que c'est cette intensification qui entraîne les désertions puisque l'on retrouve parmi les *Wüstungen* des villages ayant adopté le système de l'openfield. Ce système exclut en revanche presque toutes les formes d'habitat intercalaire (fermes, bergeries, écarts, hameaux, moulins). Seules, et seulement dans une certaine mesure, les structures d'écarts seigneuriaux parviennent à se maintenir en raison de conditions externes au système. Désormais formes anachroniques, beaucoup n'ont pas survécu à la guerre de Trente Ans et finalement ne sont restées que les fermes seigneuriales se trouvant le plus en marge des finages, ou celles bénéficiant de privilèges suffisants pour assurer leurs survies comme les fermes de colonisations d'Alteville, de la Grange Toupet ou de la Vallerade. Véritables petits hameaux, elles mettent en place les mêmes systèmes d'exploitations, donc les mêmes paysages. En fait, pendant un temps, ces structures font perdurer le système de l'openfield associé aux héritages et pratiques du système domanial mis en place avant l'an Mil.



Sur les traces du passé.

## **Troisième partie**

### **Les signes paysagers récents.**

Sur les traces du passé.

Il paraît difficile, compte tenu des différents thèmes à aborder, de fixer une date précise au mot « récent ». Pour cette approche, on considérera, avec toute la part d'arbitraire, les « signes récents » comme les signes encore très nettement perceptibles dans le paysage et dont l'explication et surtout la fonctionnalité sont encore contemporaines. Le pas de temps est de l'ordre de un à trois siècles au maximum. Le grand hiatus historique est constitué par le XVII<sup>e</sup> siècle et la guerre de Trente Ans. Mais parfois, pour l'étude du bâti ou des éléments cultureux, la résolution est de l'ordre d'une cinquantaine à une centaine d'années. Dans le cas de la morphologie des villages on peut remonter le temps jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, voire au XVII<sup>e</sup> siècle.

Deux éléments importants se distinguent au sein de l'approche paysagère :

- D'une part les éléments du bâti dont la lecture reste relativement facile. Les villages constituent des éléments importants des paysages agraires, ils abritent les personnes, le bétail, les récoltes. Jusqu'assez récemment et peut-être encore aujourd'hui, la ville du Saulnois était et reste aussi un élément du système et du paysage agraire puisqu'elle a des fonctions agricoles, elle est un lieu de convergence des produits agricoles (marchés) ; c'est enfin un relais d'activités pour les villages environnants. Ce rôle de relais est assez ancien, lié d'abord à l'activité industrielle des salines ; il se prolonge avec le développement des services et notamment du chemin de fer.
- D'autre part l'espace agricole proprement dit : les champs, dont certains signes cultureux anciens, tels les parcellaires, restaient assez facilement identifiables ; il faut parfois également chercher les détails d'anciens assolements ou d'anciennes cultures dans des repousses spontanées de plantes anciennement cultivées comme le houblon notamment.

Sur les traces du passé.

## **Chapitre premier**

### **De la maison lorraine au village rurbanisé.**

---

La maison rurale est un système élémentaire (un géon de R. Brunet) qui par sa répétition donne sa particularité au village lorrain. Ce géon élémentaire est inscrit dans un autre système plus vaste qui est le village. Il ne peut, a priori, fonctionner sans lui car le bâti lorrain n'a aucune raison d'être en tant qu'unité indépendante, à moins qu'il soit établi comme modèle architectural. La maison s'inscrit dans un fonctionnement collectif qui conditionne le village comme une somme de maisons avec leurs particularités et leurs ressemblances. On peut lire dans le paysage des maisons l'histoire événementielle, économique et sociale des deux à trois derniers siècles, car peu d'éléments bâtis en Saulnois ont plus de trois siècles d'existence !

## **1.- LES DIFFERENTES FORMES DU BATI.**

Avant de s'interroger sur les formes du village, sa structure et les liens existant au sein du bâti, il est nécessaire d'entrevoir les différentes formes d'organisation de la maison, sa structure et les logiques internes qui l'ont produite. S'il existe une forme relativement traditionnelle d'organisation de la maison, on relève également plusieurs variantes permettant de différencier des espaces, mais également des périodes de construction.

### **1.1.- LES FORMES DE L'HABITAT TRADITIONNEL.**

Les études <sup>(690)</sup> menées par le Laboratoire de Géographie de l'Université de Nancy, sous la direction du Professeur X. de Planhol, ont permis de cerner l'aire de diffusion de l'habitat rural de type lorrain. Si la partie occidentale et centrale du Saulnois est indéniablement dans cette aire de diffusion, dans sa partie orientale (canton d'Albestroff notamment), on peut observer des nuances et des modifications dont les principales se caractérisent par l'existence d'une zone relique d'habitat à pan de bois. Néanmoins, il y a encore en Saulnois quelques fermes-cour qui témoignent, si on se réfère à l'évolution de l'habitat décrite par W. Habicht <sup>(691)</sup>, d'une perpétuation d'une forme archaïque de l'habitat ancien.

#### **1.1.1.- La maison rurale traditionnelle.**

En réalité, il n'existe pas qu'un type de maison rurale traditionnelle, mais plusieurs types suivant les époques de construction et la position sociale des occupants. La maison rurale traditionnelle la plus connue est celle du laboureur. C'est la forme du bâti ancien la plus fréquemment rencontrée en Saulnois, c'est un habitat du type maison-bloc. Cette dernière comporte trois rains ou travées. Elle se compose d'une partie d'habitation, de la grange et de l'écurie-étable <sup>(692)</sup>. L'addition des trois travées donne une largeur de façade relativement importante. Pourtant chaque travée est de largeur réduite, la maison s'étirant vers l'arrière. C'est une maison en profondeur. A la profondeur du bâtiment principal s'ajoute une série de dépendances à l'arrière de la maison (bûcher, porcherie, parc à volailles, cour intérieure avec le puits servant à l'alimentation en eau de la maison <sup>(693)</sup>).

---

<sup>690</sup> Parmi ces nombreux travaux entrepris en DES à Nancy (environ une vingtaine), Bantquin E., (1971) - *Les limites de l'habitat de type lorrain et du village lorrain*, DES, Université de Nancy II, inédit et Weisrock A., (1967) - *La maison rurale dans le Xaintois et sa bordure*, DES, Université de Nancy II, inédit.

<sup>691</sup> Habicht W., (1980) - *Ibid.*

<sup>692</sup> En Lorraine le terme d'écurie s'est substitué à celui d'étable. Ainsi, même s'il n'y a plus de chevaux, on appelle encore écurie, l'étable par déformation d'usage linguistique.

<sup>693</sup> Quelquefois, le puits d'alimentation en eau se trouve à la cave et un second puits, à la limite de l'espace de la maison et du jardin, sert à alimenter en eau les volailles, lapins...et à arroser le jardin.

A cette organisation du bâti correspond une organisation parcellaire qui accentue l'image d'étroitesse de la maison. Ainsi les parcelles d'une largeur de 10 à 30 mètres ont une longueur d'une cinquantaine à une centaine de mètres. Dans le prolongement des parcelles des maisons se trouvent les meix, d'une longueur de 150 mètres à 250 mètres. J. Blache comparait le village lorrain à une boîte d'allumettes dont les parties soufrées seraient les maisons proprement dites et les longues tiges représenteraient les jardins et les meix <sup>(694)</sup>.

Si les maisons de laboureurs comportent généralement trois travées, on peut remarquer que les plus grosses exploitations présentent un doublement de la travée de grange et/ou d'écurie-étable comportant ainsi 4 à 5 travées. Pourtant cela n'altère pas la rythmicité des ouvertures sur l'avant, face à l'usoir. Ainsi, la maison lorraine est organisée en fonction de la taille de l'exploitation agricole ; les rains, quand la place existait, étaient ajoutés suivant les besoins.

**Photographie n° 83**

**LE DEVELOPPEMENT D'UNE FERME A AZOUDANGE.**



D. Mathis/2001.

**Malgré l'absence d'unité de toitures, liée à des modifications et des réfections ultérieures, cette ferme à Azoudange ne formait qu'un seul ensemble présentant un état exceptionnel de développement. A droite, se dégage l'habitation principale rehaussée dominant l'ensemble. L'évolution en hauteur lui a permis de se détacher du reste de la maison et de devenir quasiment un petit immeuble. Elle se démarque du bloc central où alternent deux écuries-étables et une grange. Cette partie a été également rehaussée lors de la réfection des ouvertures de la grange et de l'une des étables. Enfin à gauche, cette maison se termine par une seconde grange associée à une deuxième habitation plus modeste pour les commis. C'est cette partie qui témoigne encore de la hauteur originel de la maison. Par la suite, une troisième habitation a été ajoutée à la droite de l'habitation principale.**

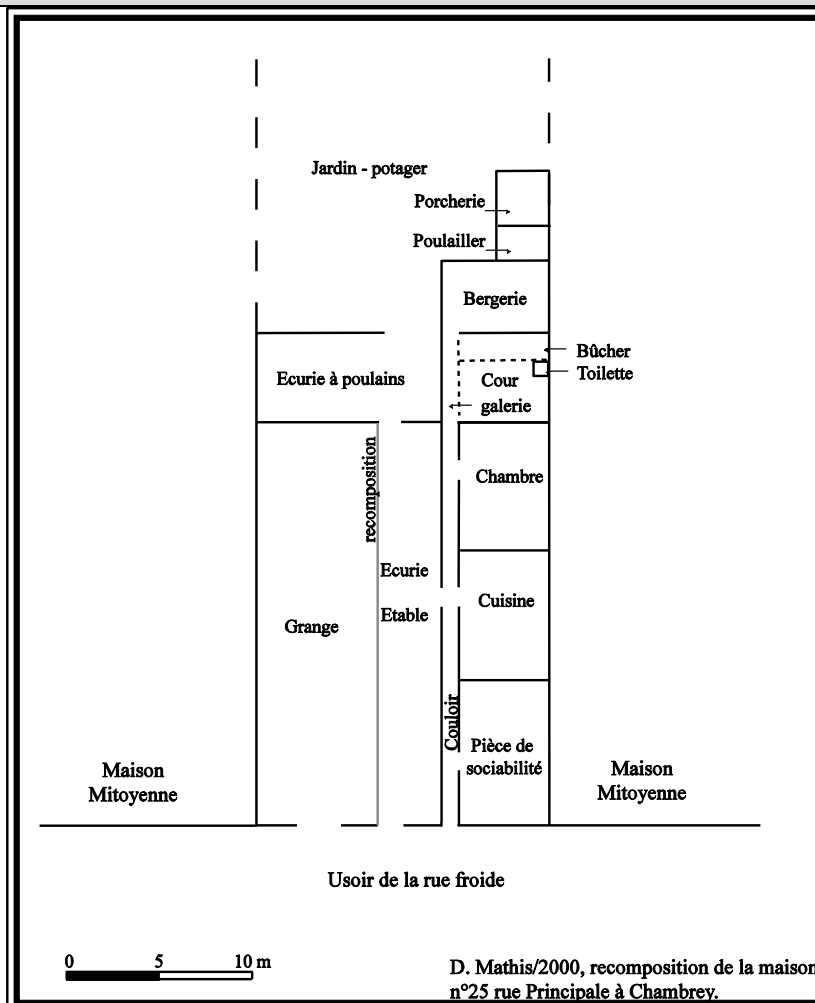
<sup>694</sup> Blache J., (1937) - De la structure parcellaire à l'habitat rural en Lorraine, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°105, p60.



La partie d'habitation proprement dite comporte trois pièces alignées les unes derrière les autres. Chacune de ces pièces communique avec la pièce attenante directement et par un couloir qui fait la longueur de la maison. La pièce qui donne sur la rue sert de pièce de sociabilité. C'est la pièce où l'on reçoit de la « naissance à la mort ». Officiellement salle à manger, elle abrite quelquefois des alcôves qui semblent la séparer de la cuisine. En réalité, ces pièces bénéficient de la présence de la taque, plaque de fonte située au fond de la cheminée et transmettant la chaleur aux alcôves. La cuisine ne possède aucune fenêtre, elle est donc éclairée au moyen d'une flamande, accolée au conduit de cheminée.

**Document n° 74**

**PLAN D'UNE MAISON RURALE DE TYPE LORRAIN DU XVIII<sup>e</sup>  
SIECLE (695).**



Cette maison de laboureur a été construite en 1769, probablement à la place d'une précédente habitation dont elle a réutilisé la cave voûtée. Elle a été recomposée dans son état de 1914. Après la Première Guerre Mondiale, lors de la reconstruction, grange et écurie-étable ont été réunies pour former une vaste grange. Après la Seconde Guerre Mondiale, la maison mitoyenne de la travée d'habitation a disparu permettant d'ouvrir une fenêtre dans la cuisine.

La maison était conçue primitivement avec le rez-de-chaussée habitable, l'étage accueillant le grenier et le fenil. Avec l'augmentation démographique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la maison lorraine gagne en hauteur. Progressivement, fin XVIII<sup>e</sup> début XIX<sup>e</sup> siècle, l'ancien étage grenier-fenil est aménagé en chambres.

<sup>695</sup> D'après Mathis D., (1995) - *Géographie historique et rurale d'une commune du Saulnois : Chambrey*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 150 p.

L'étage acquiert donc un usage mixte (habitation/exploitation) et dans certains cas, le grenier est même déjà repoussé dans l'espace qui a été dégagé sous la toiture. Cette croissance verticale s'explique par l'absence de place latérale pour étendre la maison. Ces maisons à étage sont majoritaires dans les villages alors qu'à l'origine c'est la maison basse qui était le principal modèle d'habitation.

Les constructions du XIX<sup>e</sup> siècle continuent à gagner en hauteur, l'adjonction d'un étage à vocation mixte (chambre et grenier) n'est qu'une étape dans cette croissance. Un demi-étage s'établit sous le toit recueillant le grenier, mais également les éléments importants, le fumoir et aussi la touraille pour les producteurs de houblon. Cette croissance s'effectue directement lors de reconstructions. La maison lorraine est constamment en évolution. Certaines maisons, par la suite, voient le grenier à grains redescendre au premier étage, une des fenêtres de façade étant transformée en porte afin de faciliter le stockage du grain. Contrairement à la maison de laboureur, la maison du manouvrier ne comporte généralement qu'une à deux travées, l'étable se trouvant à l'arrière de la maison. Pourtant, avec le plein rural, certaines maisons perdent ce système des deux travées agricoles pour ne posséder, de part et d'autre du couloir, que des travées d'habitation. L'étable, la bergerie se trouvent alors rejetées à l'arrière de la maison, leur accès se faisant par le couloir.

Cette maison rurale, généralement une ferme, a donc un fonctionnement dual :

- un fonctionnement interne lié aux dépendances à l'arrière de la maison (volailles, poulinières, jardin, potager, meix...),
- un fonctionnement collectif, vers l'avant de la maison, lié aux pratiques d'élevages de l'openfield.

Cette dualité de la maison se caractérise par la taille des ouvertures. Les plus importantes sont sur l'avant et les plus modestes vers l'arrière. La maison s'organise suivant ces deux éléments. D'ailleurs l'agencement général de l'habitation révèle le même fonctionnement, la pièce de sociabilité est la seule pièce que les visiteurs connaissent. Le reste de la maison constitue un domaine privé au fonctionnement interne.

Selon W. Habicht <sup>(696)</sup>, la maison-bloc lorraine, sous forme de petits immeubles, est en fait un habitat de type urbain. Elle est présente dès le XVI<sup>e</sup> siècle dans les petites villes du Saulnois (notamment Vic-sur-Seille, Marsal et Moyenvic). Cette maison permettrait d'économiser et de rationaliser l'espace si rare dans les villes fortifiées. Pour W. Habicht <sup>(697)</sup>, cette forme de maison « urbaine » se substitue à la maison-cour à partir du XVI<sup>e</sup> siècle ; « *la supériorité de ce type de maison urbaine est basée sur l'intégration de la chambre à four et la séparation de l'habitat de l'exploitation* ». Cette « *intégration de la chambre à four recommande (...) la séparation des parties d'habitations et d'exploitation, effectuée par un couloir central...* » pour des raisons évidentes de sécurité parce que « *la hotte à fumée est construite par le procédé à colombe* ».

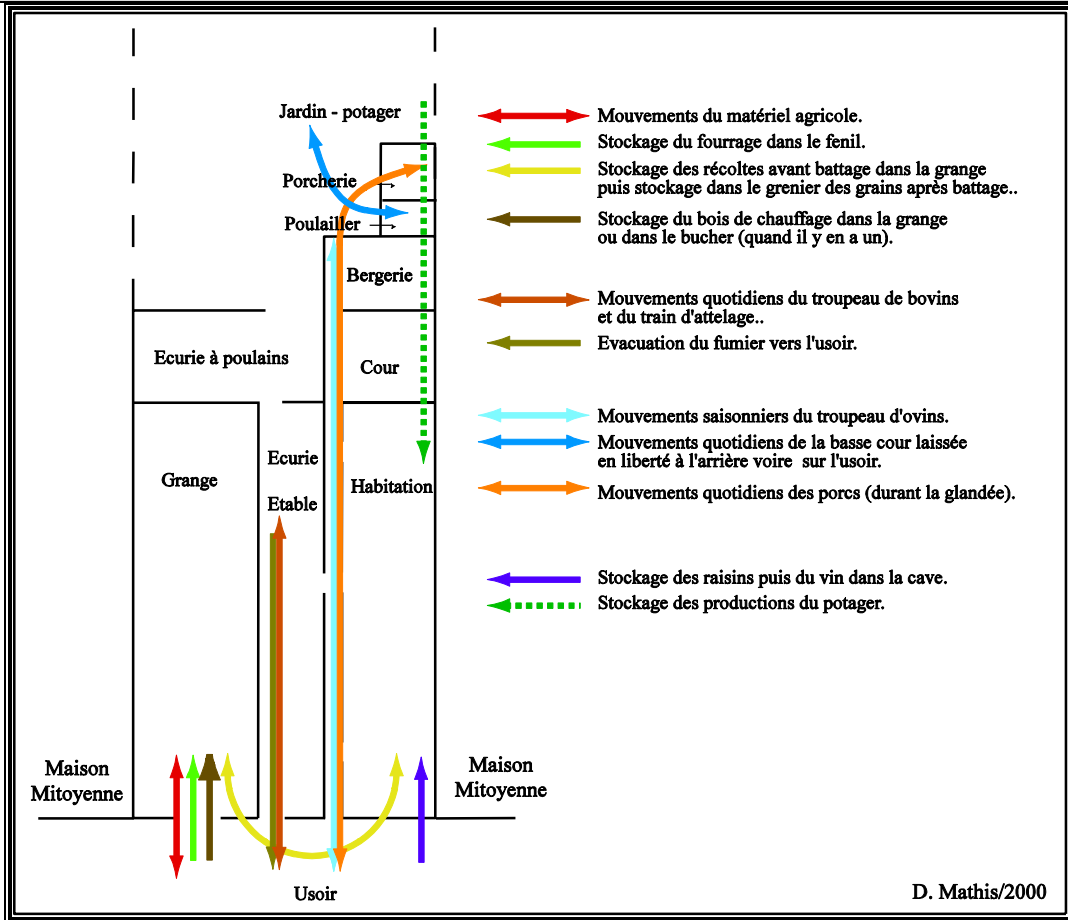
---

<sup>696</sup> Habicht W., (1980) - *Ibid.*

<sup>697</sup> Habicht W., (1980) - *Ibid.*

Croquis n° 199

MODELE DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON LORRAINE.



Photographie n° 84

TINCRY : MAISONS RURALES.



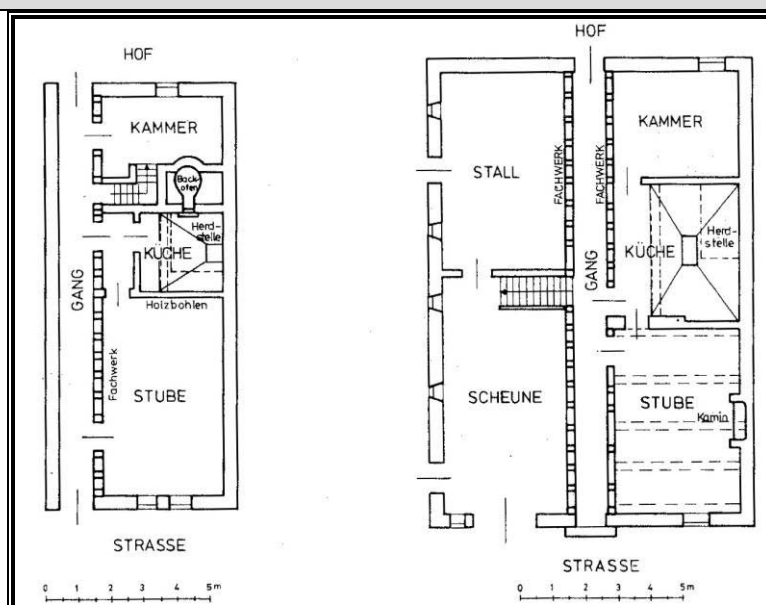
D.Mathis/ 1999.

La rue, bordée par les maisons, accumulait l'ensemble des flux en provenance de celle-ci. L'usoir en était le réceptacle. Aujourd'hui, témoignage de l'obsolescence de la maison, il ne reste aucun vestige de ces flux.

Les colonisations villageoises ont été un moyen de diffuser cette forme d'habitat. Avec la reconstruction post guerre de Trente Ans, elle occupe progressivement l'espace des villages, et contribue parfaitement à la densification du bâti du village. Ce modèle s'est répandu dans les villages pour des raisons à peu près identiques. Le village-rue ne pouvant s'étendre démesurément en longueur, 500 à 800 mètres représentent une taille déjà très importante, la conséquence fut la densification à l'extrême du bâti interne du village. Les éléments cultureux sont alors reportés sur l'arrière. L'apparition de maisons « immeubles », dont deux travées, voire l'unique travée, sont réservées à l'habitation des hommes, marque la consécration de la maison-bloc.

**Document n° 75**

**PLANS DE MAISONS « URBAINES » A MOYENVIC <sup>(698)</sup>.**



Ces plans de deux maisons « urbaines » de Moyenvic, construites au XVI<sup>e</sup> siècle, montrent déjà l'organisation en travées. Dans le premier cas, une habitation réduite à une travée, dans le second cas, une habitation plus élaborée à deux travées. Dans les deux cas, une flamande éclaire déjà la cuisine.

Ce modèle de la maison-bloc n'est toutefois pas spécifique au village. Il se retrouve également dans le cas des fermes annexes des villages. En effet, on remarque au sein du corps principal de logis l'ensemble des trois travées (les travées de granges et d'écurie-étable étant souvent doublées). A ce corps principal s'ajoutent quelques logis pour des commis de ferme. Finalement il s'agit bien d'un modèle de construction. On peut se demander si finalement il n'a pas été imposé dans le cadre de la reconstruction post-guerre de Trente Ans.

**1.1.2.- Cas particuliers : « la maison en largeur » et « la maison à pan de bois ».**

En Saulnois oriental, on peut observer deux autres formes de maisons-bloc qui, sans rompre véritablement avec le style du modèle de la maison lorraine, conditionnent toutefois un paysage bâti différent.

<sup>698</sup> Habicht W., (1980) - *Ibid*, d'après Keuth H., (1973).

### 1.1.2.1.- La maison en largeur.

La maison-bloc du Saulnois n'est pas toujours une maison qui s'étire en profondeur. Il existe des nuances dans ce modèle de la maison rurale. Ainsi, dans la partie orientale du Saulnois, on peut observer des maisons dont la façade est bien plus importante que la profondeur sans que cela soit provoqué par le doublement des travées. Cette différence peut s'expliquer par le fait que cette portion du Saulnois a connu pendant très longtemps des constructions à toit de chaume, couverture qui nécessite une pente assez forte.

Photographie n° 85

LOUDREFING : MAISON EN LARGEUR.



D. Mathis/2001.

**Cette maison à 4 travées ne présente aucun remaniement de toiture, elle a été conçue dès l'origine avec une pente de toiture marquée. En revanche, elle est peu profonde. A l'origine, elle était couverte de chaume. Dans sa conception, elle associe donc la modernité architecturale de la maison lorraine marquée par les travées et l'usoir à l'archaïsme des types de couverture des toitures, antérieur à l'adoption du modèle lorrain. Il s'agit donc d'une forme hybride de l'habitat.**

Malgré le fort développement des tuileries en Saulnois à partir des XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles, le toit en chaume a tenu une place importante. On l'observe sur certaines représentations anciennes de cartes. Ainsi, sur ces dernières, on peut observer à Guermange <sup>(699)</sup> l'existence de maisons à toits de chaume malgré le développement, à la même époque, d'une tuilerie dans le village. On peut constater également sur les mêmes documents ce type de toiture à Rorbach-lès-Dieuze. Les toitures actuelles, plus pentues, révèlent la présence d'anciens toits de chaume. Elles se retrouvent fréquemment dans une grande partie des villages de

---

<sup>699</sup> ADMM, série H. 2450.

l'est du Saulnois, à Loudrefing, Insviller, Domnom-lès-Dieuze... Aussi, la maison-bloc s'est adaptée, ou plutôt transformée, en fonction de ce type de couverture, augmentant la taille de la façade pour conserver le volume du bâti. C'est donc une adaptation des dimensions de la maison aux particularités de la construction. Il faut remarquer que ces constructions se situent dans le secteur d'Albestroff et de Dieuze, région très touchée démographiquement pendant la guerre de Trente Ans et qui fut moins densément peuplé aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. C'est ce qui a facilité l'extension de constructions ayant des façades plus longues. Ce secteur possède également d'autres déclinaisons de la maison-bloc traditionnelle. En effet cette portion du Saulnois s'intègre dans une zone relique : celle de l'habitat à pan de bois.

#### 1.1.2.2. - La maison à pan de bois.

Cette partie est du Saulnois s'inscrit dans une longue écharpe des cantons de Bitche et Saint-Avold au nord, aux cantons de Sarrebourg et Réchicourt-le-Château au sud, où il est possible de rencontrer encore quelques maisons à pan de bois. Ainsi, les villages de Givrycourt, Insming, Insviller, Loudrefing... abritent encore quelques-unes de ces maisons. Une maison à pan de bois est une maison dont une partie de l'armature des murs de bâtiment est faite de poutres. L'Inventaire Général donne la définition suivante : « *Mur en charpent avec un remplissage en brique, torchis, en plâtre, etc. appelé hourdis* <sup>(700)</sup> ».

Cette forme de bâti était autrefois bien plus présente et constituait probablement l'essentiel des maisons de nombreux villages. Pour preuve, on peut citer les multiples concessions seigneuriales de bois de marronnage pour construire fermes et maisons. De nos jours, on ne la retrouve, comme la maison-cour, que sous une forme résiduelle. Beaucoup de ces maisons ne présentent plus une structure complète en bois et torchis. L'ensemble a été revêtu d'un enduit ou d'un crépi qui cache les colombages. La structure de boisement ne se révèle qu'à la suite de la dégradation de la maison.

La localisation de la maison à pan de bois dans l'est du Saulnois peut s'expliquer facilement par l'absence marquée de matériaux de construction. Les carrières de « bonnes » pierres se trouvent éloignées de 20 à 40 kilomètres ; les chemins et les routes n'ont jamais été ni bons ni réputés dans cette partie du Saulnois. C'est donc autour du village qu'il fallait rechercher les moyens de construire à moindre coût. La forêt et le bois ne manquent pas dans cet espace. En effet, ces espaces forestiers (forêt d'Albestroff, de Mittersheim...) n'ont jamais fait l'objet de la convoitise des salines, les grands seigneurs n'ont cherché qu'à les coloniser et à les essarter. Aussi, toutes les contraintes qui pesèrent sur les forêts occidentales du Saulnois furent presque inexistantes dans la partie orientale. Les villageois pouvaient, sauf exception, prélever du bois en quantité suffisante pour construire et restaurer leur maison.

---

<sup>700</sup> Guillaume J., (1982) - L'architecture en pan de bois en Lorraine, *Villages et Maisons de Lorraine*, Actes du Colloque de Nancy (22-24 octobre 1981), Nancy-Metz, PUN-Serpenoise, p105-122.



D.Mathis/2001.

**Photographie n° 86**  
**LOUDREFING : MAISON**  
**A PAN DE BOIS.**

**Cette maison entièrement restaurée ne correspond pas au modèle de la maison lorraine. C'est une maison longue et étroite, au toit pentu ce qui laisse deviner une ancienne couverture de chaume. Elle décline ses dépendances de façon désordonnée sur l'avant et latéralement.**



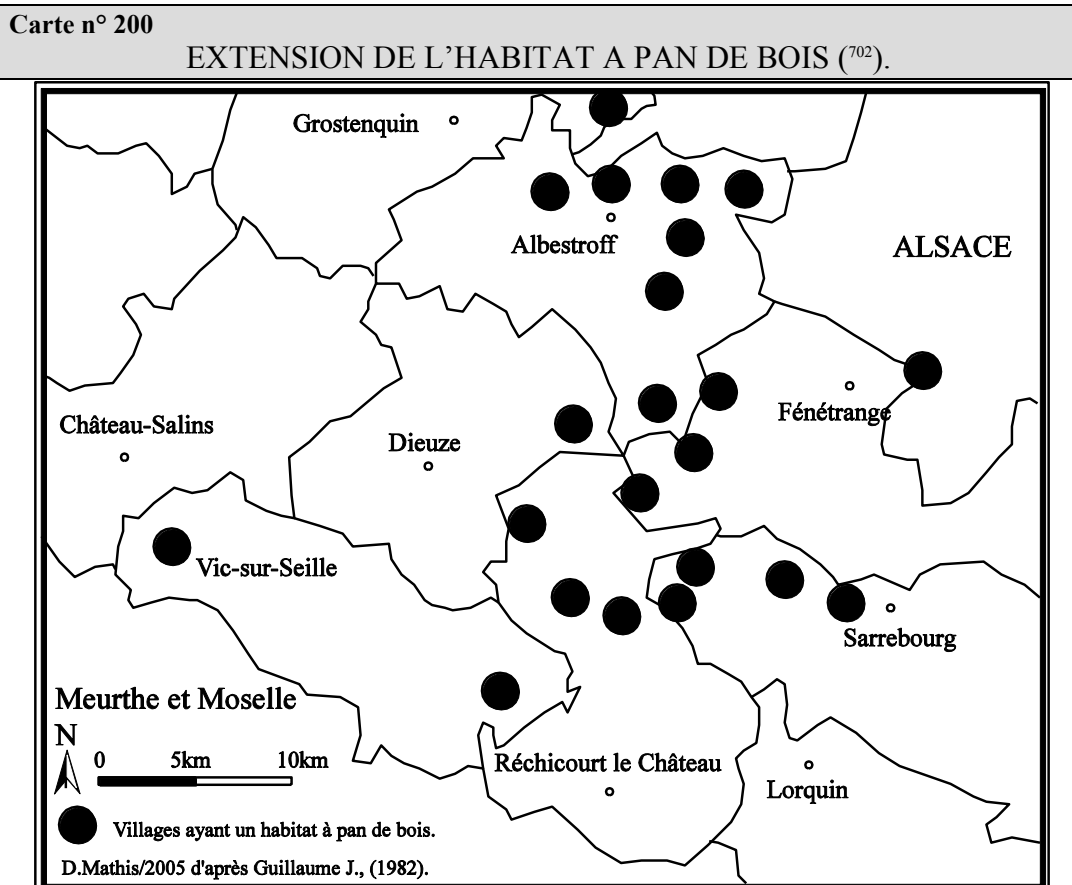
D.Mathis/2001.

**Photographie n° 87**  
**LOUDREFING : MAISON**  
**EN REFECTION.**

**Cette maison à pan de bois, très détériorée mais en voie de réfection, présente les caractéristiques habituelles (toit à forte pente et maison étroite). Aujourd'hui, le Parc Naturel Régional de Lorraine ainsi que des associations locales <sup>(701)</sup> essaient de préserver et de restaurer ce type de construction.**

<sup>701</sup> La « Maison du Clément » à Belles-Forêts ou la « Maison d'Emilie ».

La maison à pan de bois reprend dans son organisation générale le plan de l'habitat de type lorrain, comprenant 2 ou 3 rains. Mais cette maison a une façade allongée le plus souvent à l'inverse de la maison traditionnelle décrite précédemment. D'autre part, cette maison a eu presque toujours une couverture de toit en chaume ce qui semble être une caractéristique de ce type de construction. Si dans les villages, elle s'intègre aux maisons lorraines traditionnelles, elle reste souvent non-jointive afin d'éviter la propagation des incendies.



A l'exception du canton de Vic-sur-Seille (reliques), l'habitat à pan de bois couvre une bande est du Saulnois correspondant aux espaces forestiers les plus tardivement mis en exploitation par les salines.

On peut observer que certaines maisons-bloc traditionnelles «en profondeur» présentent sur leur façade un étage à pan de bois. D'autre part certaines maisons à pan de bois à Langatte ou Vic-sur-Seille présentent une structure en profondeur. C'est la preuve que l'habitat à pan de bois ne conditionnait pas le type de construction (profondeur ou largeur). Le seul élément qui ait pu conditionner la maison en largeur était la couverture en chaume, présente également dans cette région. On peut donc admettre que la maison à pan de bois en largeur a été conditionnée par une toiture de chaume. Ainsi, il semble que la partie orientale du Saulnois se soit longtemps singularisée avec probablement une variante de la maison-bloc lorraine. La région semble avoir été longtemps plus pauvre économiquement que l'ouest du Saulnois ce qui expliquerait le recours à ce mode de couverture.

<sup>702</sup> Guillaume J., (1982) - *Ibid.*



A partir de la carte de diffusion de l'habitat à pan de bois, on peut remarquer que seule Vic-sur-Seille, à l'ouest du Saulnois, possède encore des constructions à pan de bois. Ces constructions assez anciennes sont la preuve que ce type d'habitat a eu une aire de diffusion plus vaste qu'actuellement. Cette méthode de construction, utilisée encore au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la partie orientale, illustre une forme intermédiaire de la maison-bloc traditionnelle décrite précédemment. Le remplacement progressif dans la construction du torchis par de la pierre a pu ainsi réduire son aire d'extension, l'éradiquant presque complètement de la partie centrale du Saulnois. On peut s'interroger sur les causes de la disparition de l'habitat à pan de bois dans le secteur vicois.

Afin de répondre, il convient d'étudier précisément la diffusion de l'habitat à pan de bois au sein des grands massifs forestiers, et notamment autour de la forêt de Fribourg. On peut remarquer qu'à l'est de celle-ci, dans le canton de Sarrebourg, des villages tels Langatte ou Haut-Clocher... possèdent encore quelques maisons à pan de bois, en revanche les villages de l'ancienne Châtellenie de Fribourg en sont presque totalement dépourvus. Seules les granges possèdent une poutre linteau en bois. Si on retient l'hypothèse selon laquelle les disponibilités en matériaux de construction ont pu conditionner pendant un temps le type de construction, on devrait donc y trouver des constructions à pan de bois, car il faut admettre que les carrières font tout autant défaut à Fribourg qu'à Langatte. La différence entre ces deux villages concerne l'affectation des bois. Ceux de la Châtellenie de Fribourg ont fini par être soumis à la pression des salines. Le droit de «marronnage » a été réduit de façon drastique, suite à des procès entre l'Evêque de Metz et les communautés villageoises de la Châtellenie. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce droit a encore été réduit, ne laissant plus d'autre choix qu'un remplacement du bois par la pierre et une modification de la forme du bâti (cf. document : le Règlement d'usage de la forêt de la Châtellenie de Fribourg).

Ces réductions du droit de marronnage concernent toutes les communautés, notamment celles de la seigneurie de Wuisse, régulièrement en procès avec le seigneur de Hunolstein dont les importantes forêts approvisionnent les salines de Château-Salins.

<b>Document n° 76</b> <b>REGLEMENT D'USAGE DE LA FORET DE LA CHATELLENIE DE FRIBOURG ; CONCESSION (EN PIEDS) DE BOIS DE « MARRONNAGE » POUR 1703 <sup>(703)</sup>.</b>		
<b>Niveau social</b>	<b>Constructions neuves</b>	<b>Réparations d'une vieille maison</b>
Laboureur	63 pieds	8 pieds
½ Laboureur	44 pieds	6 pieds
Manœuvre	14 pieds	3 pieds

**En 1703, les droits de marronnage ont été fixés, limitant la consommation de bois pour les habitants. A la suite de procès, ce droit sera encore limité.**

<sup>703</sup> Weyland F. A., (1902) - *Ibid.*

Dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les constructions à pan de bois vont se raréfier par limitation des droits de prélèvements de bois par les communautés. Le Saulnois, à la veille de la Révolution, manque alors de bois et on peut lire fréquemment, dans les cahiers de doléances, des réclamations concernant la faiblesse des disponibilités en bois (et notamment en bois de construction) pour les communautés. C'est probablement ce qui s'est produit antérieurement dans la zone centrale du Saulnois, où la pression des salines sur les massifs forestiers était beaucoup plus ancienne. C'est cette pression qui a fait régresser la zone d'extension de l'habitat à pan de bois dans la dépression du Keuper, la limitant à la partie orientale.

Enfin, il faut préciser que cette cause ne concerne que les terres de l'Evêché de Metz, car dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le duc Léopold a interdit de construire en bois dans les terres du duché de Lorraine. Aussi, on peut remarquer actuellement que l'essentiel des constructions à pan de bois du Saulnois se trouve dans l'ancienne Châtellenie d'Albestroff, terre de l'Evêché de Metz, de surcroît non soumise à la pression des salines.

### **1.1.3.- La maison-cour.**

Suivant la théorie de W. Habicht <sup>(704)</sup>, la maison-bloc s'est imposée aux dépens de la maison-cour. Cette dernière est la forme ancienne de l'habitat en Lorraine. La maison-bloc ne supprime pas la maison-cour mais l'a remplacé progressivement au fur et à mesure des reconstructions. En effet, on peut en reconnaître encore quelques témoins, notamment dans certaines fermes isolées comme la ferme du Mesnil à Prévocourt, la grange Fouquet à Vic-sur-Seille, la Basse Koeking à Wuisse... Toutefois au sein de ces fermes, on peut relever parfois des éléments des différentes travées de la maison lorraine traditionnelle, preuve d'une adaptation au système de l'habitat de « type lorrain ».

Il existe une autre maison-cour dont l'origine n'est pas tout à fait liée à l'ancienne forme d'habitat définie par W. Habicht <sup>(705)</sup>. Ainsi, à Jallaucourt, on peut observer une énorme ferme-cour, vestige de l'ancienne basse-cour seigneuriale. Cette ancienne ferme seigneuriale, à l'entrée monumentale, est constituée de plusieurs corps d'exploitation répartis autour d'une « enceinte » et séparés d'un corps de logis de belle facture. Ce type de maison-cour se retrouve à la Grange Fouquet <sup>(706)</sup>, à Dordhal <sup>(707)</sup>, à Besville <sup>(708)</sup>...

L'implantation des maisons-cour ou plutôt des fermes-cour est toujours en périphérie des villages ; c'est le cas à Maizières-lès-Vic, le long de la route de

---

<sup>704</sup> Habicht W., (1980) - *Ibid.*

<sup>705</sup> Habicht W., (1980) - *Ibid.*

<sup>706</sup> Commune de Vic-sur-Seille (57).

<sup>707</sup> Commune de Lidrezing (57).

<sup>708</sup> Commune de Bénestroff (57).

Metz-Strasbourg. Dans l'extension du XVIII<sup>e</sup> siècle on observe encore une ferme-cour où la maison du laboureur est séparée des bâtiments d'exploitation (la cour bien délimitée compense ici l'absence d'usoir). A Mazerulles également, le long de la RD. 674 une ferme-cour issue d'une reconstruction récente (XX<sup>e</sup> siècle), prend la place d'une plus ancienne.

Souvent, ce sont de grosses fermes, soit issues du démantèlement de l'ancienne basse-cour seigneuriale, soit nées d'une greffe au XVIII<sup>e</sup> siècle, établies hors des limites du village, afin de trouver la place nécessaire à leur établissement. Si quelques fermes à l'écart des villages présentent une morphologie de cour, on n'observe que rarement cette structure au sein des villages. On peut reconnaître quelques-unes de ces anciennes formes dans les vieilles bourgades du Saulnois, notamment Marsal. L'absence d'usoir explique le maintien de cette forme de construction. La maison-cour reste néanmoins une exception au sein de la campagne du Saulnois.

Toutes ces formes de constructions (maison-bloc, maison-cour) et d'architectures (« maison en profondeur », « maison à pan de bois », « maison en largeur »...), en s'additionnant, constituent un village. Ce dernier est l'élément central du paysage agraire, il est le produit d'un système agricole, mais aussi des données démographiques récentes. Si aujourd'hui, le village a perdu en grande partie sa signification agricole et peut être comparé à ce titre à une « coquille vide », il reste encore l'élément central du paysage agraire car façonné par un fonctionnement collectif.

## 1.2.- MORPHOLOGIE DES VILLAGES.

Les villages du Saulnois, comme la plupart des villages lorrains, ont tous le même aspect ; ils présentent encore ce paysage décrit par P. Vidal de la Blache au début du XX<sup>e</sup> siècle. « *De loin, on n'aperçoit qu'un groupe pelotonné de maisons presque enfouies sous des toits de tuiles descendant très bas. Une ou deux routes, bordées de peupliers, sont le seul ornement des abords. L'organe central est une large rue irrégulière, où se trouvent les puits, les fontaines, ou parfois de simples mares. Fumier, charrettes, ustensiles agricoles se prélassent librement sur l'espace ménagé des deux côtés de la chaussée, le long des maisons. La force d'anciennes habitudes, un certain dédain de l'agrément transparent dans l'aménagement de ces villages agricoles lorrains : le jardin n'est qu'un potager ; un toit commun abrite hommes, bêtes et granges.* »<sup>(709)</sup>.

### 1.2.1.- Typologie des villages.

Vus de l'extérieur, les villages du Saulnois, comme souvent les villages lorrains, se laissent deviner plus qu'apercevoir. Le village s'organise visuellement sur trois niveaux. Un écrin de verdure formé par les meix et les vergers masque les dépendances à l'arrière des maisons et ne laisse apparaître du village que les toitures des maisons, le clocher de l'église dominant l'ensemble. Extérieurement, les villages du Saulnois présentent une uniformité visuelle qui n'est plus tout à fait de mise lorsqu'on pénètre dans ceux-ci.

#### **Photographie n° 88**

#### **MUNSTER: UN VILLAGE-RUE DE COLONISATION .**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-1599.

Cette vue du village de Munster illustre l'organisation des trois « niveaux » : vergers, toitures des maisons et surtout la magistrale collégiale de Munster. On peut remarquer également la densité plus importante des maisons, qui s'organisent en rue autour de l'église. On observe également au premier plan une extension plus anarchique du village qui souligne deux périodes d'organisation : l'une ancienne, liée à une colonisation agraire qui produit la « rue », l'autre récente qui produit cette extension en « tas ».

<sup>709</sup> Vidal de la Blache P., (1994) - *Tableau de la géographie de la France*, la Petite Vermillon, Paris, réédition, p 303.

**Photographie n° 89**

**ZARBELING : UN EXEMPLE DE VILLAGE-RUE.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°98-829.

Zarbeling, modeste village de la vallée de la Banvoie, aligne ses maisons le long d'une rue unique. On distingue devant les façades l'usoir et à l'arrière des maisons le potager. La « rue » n'est pas continue, laissant deviner les emplacements d'anciennes maisons ou des parcelles non loties. Aujourd'hui frappé d'obsolescence dans sa structure, le village s'étend sur ses arrières où se développent plusieurs constructions à vocation agricole (hangars, stabulations).

**Photographie n° 90**

**CHENOIS : UN EXEMPLE DE VILLAGE-RUE.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n° 99-103.

Deux cordons de maisons encadrent l'axe de la rue où l'on distingue assez nettement l'usoir engazonné ; celui-ci n'est pas régulier. En bordure de village, on remarque la route départementale qui lie Chénais aux autres villages démontrant, encore aujourd'hui, que la rue principale n'était qu'un espace de circulation à l'échelle du finage et non un axe de circulation à méso-échelle.

**Photographie n° 91**

**DONNELAY : UN VILLAGE-RUE GEANT.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°93-394.

Donnelay avec sa « rue » de 750 mètres de longueur est un exemple de villages-rue « géants ». Le long ruban des usoirs et des maisons toutes semblables encadre la rue qui apparaît sinueuse, conséquence de la situation de l'église qu'il faut éviter pour circuler. C'est la preuve que la rue n'a été définie comme axe de circulation réel que bien après l'élaboration du village.

**Photographie n° 92**

**MORVILLE : FORME COMPOSITE DE VILLAGE.**



Le village de Morville-lès-Vic présente une forme composite. On peut distinguer plusieurs noyaux d'habitations plus ou moins anarchiques, dont un autour de l'église. Ces « noyaux » ont été liés les uns aux autres lors de l'engraissement du village qui établit alors une rue principale avec usoirs et alignement des maisons. Toutefois, les ruelles, malgré le remplissage du village, témoignent encore probablement de l'organisation ancienne pluri-nucléaire.

Source : CERPA – Humbert A., Berton R., n°95-334.

**Photographie n° 93**

**INSVILLER : UN VILLAGE-RUE ECLATE.**



Insviller présente une structure anarchique composée de plusieurs « rues ». On peut penser que comme à Morville-lès-Vic, cette structure résulte de l'engraissement de plusieurs noyaux d'habitats éclatés. L'ancienneté de certaines maisons semble confirmer cette hypothèse.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-1600.

**Photographie n° 94**

**VIBERSVILLER : UN VILLAGE-TAS AU BATI DENSE.**



Le village de Vibersviller présente une structure dense organisée de part et d'autre de la Rose. Si on observe plusieurs organisations « en rues », ces dernières ne présentent pas de caractères systématiques, les faitages des maisons ne sont pas toujours parallèles à la rue et les usoirs parfois réduits au plus strict minimum.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n° 94-1598.

**Photographie n° 95**

**TINCRY : FORME COMPOSITE DE VILLAGE.**



Le village présente une forme composite issue de la structure foncière de diverses « colonisations » du XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, on distingue le vieux noyau anarchique en « tas », aux maisons groupées autour de l'église, puis, à l'ouest de celle-ci, deux rues ont été élaborées en deux étapes de « colonisation ». La première est établie partiellement le long de la route de Tincry à Delme ; l'alignement des gouttereaux créé un décalage avec la route, dégageant un usoir

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n° 95-1193.

seulement pour la partie occidentale de la rue. Pour la seconde « rue », création *ex-nihilo*, elle ne comporte qu'une ligne de maisons, mais on peut noter l'apparition d'un usoir à la largeur normée.

Bien que formés des mêmes éléments constitutants (des maisons-bloc), les villages possèdent des morphologies souvent complexes. La terminologie de village-tas, village-rue, apparaît alors bien réductrice et schématique. Pourtant toutes les rues des villages présentent une singulière ressemblance et tous les villages du Saulnois comportent presque toujours un élément de village-rue ; les maisons sont jointives, les gouttereaux sont le plus souvent alignés et si dans la plupart des cas il existe des formes composites, la part du village-rue est prédominante, simplement parce qu'elle est génétiquement la mieux adaptée à la structure jointive des maisons-blocs avec presque toujours un usoir.

**Photographie n° 96**

**AZOUNDANGE : LES ETAPES DE CONSTRUCTION DU VILLAGE.**



Village détruit et déserté durant la guerre de Trente Ans, Azoudange est un village reconstruit tardivement. Si l'église et quelques maisons autour de celle-ci semblent présenter une organisation en tas liée aux parcelles anciens, en revanche, on distingue nettement sur la photographie les deux rues aux maisons alignées.

La plus ancienne, construite à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle est le fruit d'une première phase de repeuplement. On aperçoit nettement les parcelles allongées des maisons et des meix. La seconde plus tardive, liée à la route de Moyenvic à Sarrebourg, date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle présente les mêmes caractéristiques.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-962.

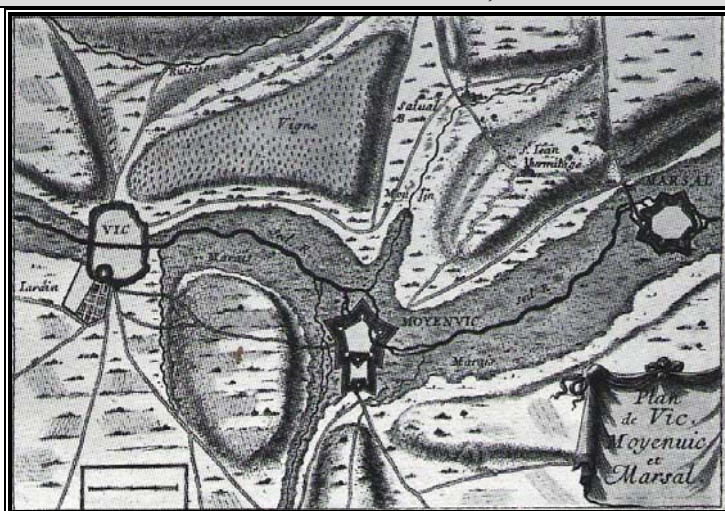
Il est inutile et vain de tenter de faire une typologie s'adaptant à tous les villages du Saulnois, mais plus judicieux d'en souligner les principales caractéristiques. Conçu comme une somme de maisons/exploitations agricoles, le village a une organisation typique. Ainsi, le village de Tincry possède un magnifique noyau-tas autour de l'église, pourtant les rues modernes construites au XVIII<sup>e</sup> siècle sont indiscutablement la marque du village-rue. Il en est de même à Maizières-lès-Vic, où la rue qui s'est développée le long de la route de Metz à Strasbourg présente une organisation linéaire avec usoirs, alors que le noyau originel autour de l'église a une forme tas. Azoudange semble être un village-tas, mais il est constitué autour de deux axes viaires, donnant l'impression d'une amibe autour de l'église, alors que deux belles rues avec usoirs encadrent ce noyau. X. de Planhol prétend que cette forme d'organisation n'est pas issue de l'organisation de la maison <sup>(710)</sup>. En effet, il est possible de retrouver des maisons-bloc indépendamment du village-rue. Ainsi, au sein des villages-tas, la maison-bloc reste le modèle de référence. Pourtant, c'est oublier que la plupart des maisons sont récentes (moins de trois siècles). Ces maisons ont fréquemment repris l'emplacement des anciennes constructions. Aussi, on ne peut prétendre tout à fait que maisons-bloc et villages-rue sont indépendants.

#### 1.2.1.1. - Les villages-tas.

Les véritables villages-tas sont le plus fréquemment d'anciennes bourgades du Saulnois. Certains villages présentent une morphologie dense due à leur passé d'anciennes villes et/ou places fortes. Ainsi, Moyenvic, Vic-sur-Seille et surtout Marsal présentent une morphologie radicalement différente, généralement en tas avec une densité du bâti bien supérieure à celle des autres villages.

#### **Document n° 77**

#### **PLAN ANCIEN DE MARSAL, VIC-SUR-SEILLE ET MOYENVIC.**



**On distingue trois époques de fortifications : Vic-sur-Seille la médiévale avec son château épiscopal, Moyenvic organisé en deux ensembles, le vieux noyau au sud autour de l'église saint-Pient et au nord la forteresse proprement dite protégeant alors la saline. Enfin Marsal avec ses fortifications à la Vauban.**

Extrait du *Plan des villes de Vic Moyenvic et Marsal en Lorraine avec leurs nouvelles fortifications comme elles sont à present* par le Sr Beaulieu - [s.n.] (A Paris) - 1662.

<sup>710</sup> Planhol X. (de), (1968) - *L'habitat et l'habitation rurale de type lorrain*, OREAM Lorraine, 25 p.



Marsal présente un noyau bâti dense né de son ancienne vocation urbaine et militaire. Cette ancienne ville n'est plus qu'un modeste village de 287 habitants. Vergaville, ancien bourg abbatial, présente une morphologie encore plus complexe, « l'embastionnement à la Vauban » en moins. Moyenvic apparaît plus différent dans sa texture, mais ne présente aucune des caractéristiques des villages du Saulnois. Ancienne ville fortifiée, avec garnison, salines... Moyenvic a connu de nombreux remaniements après la Seconde Guerre Mondiale.

Photographie n° 97

MARSAL.



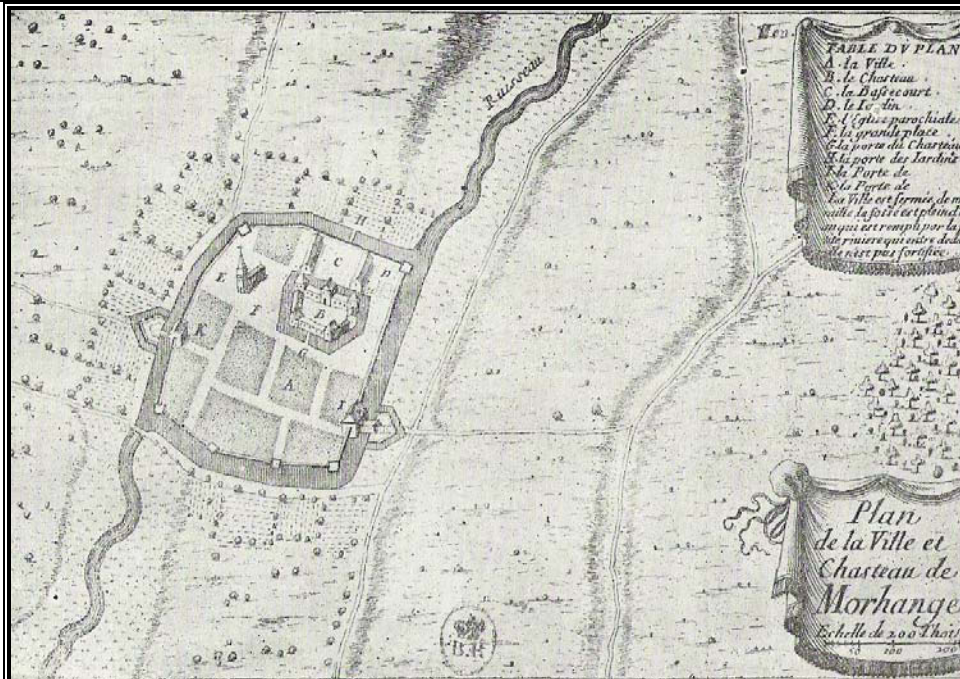
Coll. personnelle/D. Mathis.

On peut observer d'une part l'absence d'usoir, l'existence de maisons-bloc de type urbain, des maisons rurales traditionnelles et des maisons-cour. Au sein de l'ancienne petite ville, on peut remarquer des espaces non lotis, anciennes « places masures », espaces pargés ou simplement jardins et potagers. Ce schéma est rendu encore plus complexe par la présence en périphérie des différents bâtiments

militaires (casernes, palais du gouverneur militaire, hôpital, arsenal...).

Document n° 78

PLAN ANCIEN DE MORHANGE.



Source : Maujean L. (1928).

La ville médiévale de Morhange présente la même organisation que Vic-sur-Seille avec en son centre le château des comtes de Salm et l'église. On distingue deux portes, ainsi que, hors des murs, jardins et potagers enclos de haies.

### 1.2.1.2.- Les villages-rue.

Les « véritables » villages-rue sont rares. Ils sont néanmoins, après les formes mixtes, les plus représentés. On peut citer les villages de Munster, Montdidier, Donnelay, Ley, Zommange... Mais il faut reconnaître que la plupart de ces villages-rue sont en fait presque tous des villages de colonisation ou de re-colonisation. Ainsi, Munster est un ancien *Waldhufendorf* et Zommange a été totalement reconstruit au lendemain de la guerre de Trente Ans.

Entre la situation de désert humain du Saulnois après la guerre de Trente Ans que nous étudierons ultérieurement et la situation du plein rural au XIX<sup>e</sup> siècle, le Saulnois a recomposé ses villages effectuant un remplissage, par densification du bâti. Ainsi les gouttereaux s'alignent progressivement sur des parcelles mesures ou des meix organisées en quartiers perpendiculaires aux chemins. Quand la largeur des parcelles n'est pas perpendiculaire à la rue, les façades ne peuvent être alignées et on observe un décalage des façades les unes par rapport aux autres. Deux types de villages existent : les villages à façades alignées comme Chambrey, Zommange, et les villages aux façades décalées. Dans ce cas la maison n'est pas perpendiculaire à la rue principale, mais présente un léger décalage de l'ordre de 15° à 30° ; ce décalage dans l'alignement des façades permet de laisser devant chaque maison un usoir de taille comparable. C'est la preuve que le village-rue n'est pas toujours un système planifié. En fait, le village-rue est le résultat de l'adoption de la maison-bloc et de l'engraissement des villages. Intrinsèquement cette morphologie est issue de l'association de l'ensemble des maisons dans un fonctionnement communautaire. Nous verrons ultérieurement que le remplissage de la « rue » du village par les maisons et le système communautaire sont à l'origine de l'usoir.

**Photographie n° 98**

**LEY : LA « RUE ».**



Le village de Ley s'organise en deux lignes de maisons bordant la rue principale et l'église. En revanche, l'arrière des maisons apparaît bien plus anarchique dans ses dépendances anciennes ou récentes.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-577.

Photographie n° 99

LE VILLAGE DE MANHOUE.



Le site du village sur la partie haute d'un grand méandre conditionne l'organisation du village de Manhoué qui s'est aligné le long de l'ancien chemin conduisant au gué permettant de traverser la Seille. Le village occupe la partie haute du versant de la vallée et touche au plateau pour sa partie la plus haute. Les maisons se répartissent de part et d'autre de l'axe du méandre sur les versants. On peut remarquer l'organisation en bandes du village : au centre la route bordée latéralement par les usoirs, les deux rubans des maisons avec sur les arrières le désordre apparent des dépendances, enfin les longues parcelles des jardins et vergers qui prolongent celles des maisons.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°96-269.

Ainsi la structure d'origine de très nombreux villages est le village-tas. L'ajout de nouvelles rues et de maisons, le remplissage récent (à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle en général) confèrent au village-tas originel une morphologie complexe. La base amibiale autour de l'église se trouve fréquemment à la croisée de chemins qui se transforment alors en rue bordée par une des composantes majeures du village-rue : l'usoir.

### 1.2.2.- L'usoir.

L'usoir évoqué précédemment comme élément constitutif de l'exploitation agricole est également un élément constitutif et explicatif de la morphologie des villages. L'usoir : « *c'est l'espace vide situé entre la rue et la façade des fermes dans un village lorrain. On y entasse le fumier et la paille ; on y dépose les instruments aratoires.* »<sup>(711)</sup>. Il faut néanmoins distinguer :

- *des usoirs « vrais », fonctionnellement liés à l'ancien système agraire et non seulement à l'obstacle continu des façades jointives du village-rue. On peut donc les rencontrer dans les villages en ordre serré ou en ordre plus lâche. Ils sont soumis à l'appropriation collective, libres de constructions et non enclos. Des changements de statut ont néanmoins pu intervenir à la suite d'usurpations ou de reconstructions,*

<sup>711</sup> Fénelon P., (1970) - *Ibid.*

- *des pseudo-usoirs, simples portions de meix privés, sans fonction ni obligation strictement définies. Souvent associés à l'habitat desserré, éparpillé même, ils se prolongent souvent sur les côtés, voire à l'arrière de la ferme. Ils sont propriété des riverains qui peuvent y bâtir ou les enclore à leur gré* <sup>(712)</sup>.

En réalité, surtout quand il n'est pas enclos, le pseudo-usoir se distingue peu de l'usoir. L'effet visuel est fréquemment identique, le terme usoir sera donc utilisé pour désigner le pseudo-usoir. Ils sont d'ailleurs parfois juxtaposés afin d'assurer un espace plus important devant la maison. D'autre part, sur les anciennes photographies et représentations, l'usoir se distingue peu de la rue, ou plutôt la rue se distingue peu de l'usoir. Au lendemain de la guerre de Trente Ans et à quelques exceptions près, il n'y a pas d'arpentage séparé pour la route et l'usoir <sup>(713)</sup>. Les actes de fondations de nouveaux villages en Saulnois ne distinguent pas toujours la rue de l'usoir, la largeur prescrite pour la « rue » comprend parfois l'usoir ; nous reverrons ce point ultérieurement concernant des villages comme Montdidier, Molring...

**Photographie n° 100**

**ARRACOURT ET SON USOIR AU DEBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE.**



Source : Villages Lorrains, n° 86.

**L'usoir d'Arracourt se distingue de la rue par la présence de caniveaux, mais on peut distinguer au premier plan la fontaine-abreuvoir à la limite entre la rue et l'usoir, ce qui tend à prouver l'unité de la rue et de l'usoir.**

<sup>712</sup> Peltre J., (1982) - Les espaces collectifs villageois, l'exemple des usoirs lorrains, *Villages et Maisons de Lorraine*, Actes du Colloque de Nancy (22-24 octobre 1981), Nancy-Metz, PUN-Serpenoise, p39-46.

<sup>713</sup> Toutefois en 1687, à Bezange-la-Petite, « l'usuaire » a été arpenté séparément de la route.

Le statut de l'usoir est souvent assez complexe et n'apparaît pas toujours comme clairement défini. En effet, il peut être privatif ou cadastré et considéré comme une extension de la route. Ce statut de l'usoir évolue aussi avec le temps. Ainsi, à Réning, l'usoir reste collectif dans la plupart des documents le concernant, sauf en 1738 où ce dernier prend un statut privé. Par ses statuts généralement publics, donc faisant partie des biens de la communauté et laissé en usage sur la largeur de chacune des propriétés qui le bordent, l'usoir est un composant à part entière du village. E. Juillard <sup>(714)</sup> a expliqué la naissance de l'usoir frontal comme le résultat de la réduction des espaces latéraux par densification du bâti. A ce titre, il s'agit d'une relique. En fait, l'existence d'un espace « parge » était nécessaire suite à la disparition des cours de fermes, lors du remplacement de la maison-cour par la maison-bloc. La faible densité du bâti, soulignée par M. Bontemps-Litique <sup>(715)</sup>, permettait auparavant de stocker matériel, bois, tas de fumier sur l'espace périphérique de la maison (usoir frontal ou latéral). La non-différenciation de la rue et de l'usoir souligne peut-être que cet espace frontal n'avait pas alors pour fonction première celle de stockage, mais qu'il l'a prise lors de la disparition de l'espace latéral qui constituait le véritable « parge ». L'usoir frontal avait peut-être à l'origine fonction de pacage nocturne pour les troupeaux, c'est ce qui permettrait d'expliquer l'absence de distinction et d'arpentage entre la rue et l'usoir lors de la remise en ordre de l'après-guerre de Trente Ans. En effet, dans certains villages, usoir et pseudo-usoir sont associés, la maison n'est pas construite en limite de parcelle, mais en retrait, laissant un espace libre, le plus souvent aménagé avec une fosse à fumier. Ce cas est relativement fréquent dans la partie orientale du Saulnois, à Loudrefing, Assenoncourt, Munster.

**Photographie n° 101**

**CHAMBREY : L'ENCOMBREMENT DES USOIRS.**



Kambrich (Chambrey) in Lothringen

Coll. personnelle /D. Mathis.

**Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, on peut constater que la « rue » n'est toujours pas aménagée et ne se distingue de l'usoir que par la possibilité de circuler. Sur les usoirs s'entassent bois, fagots, tas de fumier, matériel agricole...**

<sup>714</sup> Juillard E., (1957) - Les paysages d'openfield du Nord et de l'Est, *Structures agraires et Paysages Ruraux : un quart de siècle de recherches françaises*, Nancy, Annales de l'Est n°17, 189p.

<sup>715</sup> Bontemps-Litique M., (1982) - *L'évolution du parcellaire villageois en Lorraine depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Nancy II, 398 p.

**Photographie n° 102**

**GIVRYCOURT : UN VILLAGE AVEC UN USOIR ENCORE FONCTIONNEL.**



D.Mathis/2001.

Encore aujourd'hui, dans certains villages, l'usoir conserve une fonctionnalité agricole marquée qui peut donner l'impression visuelle des anciens villages lorrains.

Les communes cherchent toutefois à résorber leurs nuisances en réhabilitant ou en aménageant les usoirs.

**Photographie n° 103**

**OMMERAY : UN USOIR REHABILITE.**



D. Mathis/2001.

L'usoir d'Ommeray a été planté en arbres, entretenu et fleuri par les habitants ; aussi, il a perdu tout de l'image de l'usoir traditionnel.

Esthétiquement, le village propose une image intéressante notamment dans une démarche touristique.

L'usoir a aujourd'hui fréquemment perdu sa fonctionnalité. Certains villages ont longtemps maintenu usoir et pseudo-usoir en activité. Ainsi, jusqu'au début 2000, Montdidier possédait encore un tas de fumier directement sur l'espace libre à côté de l'église. Le village de Givrycourt possède encore un des plus beaux usoirs en activité. En effet, sur ce dernier, on retrouve tas de bois, charrettes à foin, outillage agricole... Visuellement et à l'exception du stationnement des voitures sur l'usoir, Givrycourt possède un usoir « vivant ». Ultime vestige de l'exploitation agricole, son statut reste encore défini (article 57) et son utilisation réglementée (article 60) par le code des usages locaux à caractère agricole.

**Document n° 79**

**CODE DES USAGES LOCAUX A CARACTERE AGRICOLE DU  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (1980).**

**Art. -57-**

*Définition : On comprend sous la dénomination d'usoir l'affectation spéciale d'une bande de terrain, mais aussi cette bande de terrain elle-même le long des routes à la traversée des localités jusqu'aux immeubles construits.*

*L'immeuble peut être attenant à cette bande de terrain par la façade principale ou par les côtés et même par l'arrière.*

*Habituellement, mais pas nécessairement, l'usoir est séparé de la route proprement dite par un caniveau.*

*L'emplacement ou l'usage d'un emplacement quelconque séparé par un chemin ou autrement de l'immeuble, pour les besoins duquel sera utilisé l'emplacement, ne constitue pas un « usoir ».*

**Art. 60-**

*Les riverains dont les immeubles sont attenants directement à l'usoir, ont la faculté de se servir des usoirs principalement comme chemin d'accès vers leurs immeubles, comme lieu de dépôt pour leur fumier, leur bois et autres matériaux pour leurs instruments d'exploitation agricole, commerciale, artisanale ou autres.*

*Lorsqu'il s'agira d'une maison avec bâtiments accessoires servant à une exploitation, l'ayant droit pourra déposer ses voitures, charrues, herses, machines agricoles et autres objets pouvant servir aux besoins de l'exploitation agricole. Le forgeron, par exemple, pourra utiliser son usoir pour ferrer les chevaux.*

*Les indications susdites sont énonciatives. L'usage que fera l'ayant droit de l'usoir variera nécessairement d'après le genre d'exploitation de l'immeuble attenant.*

En Moselle, quand il existe, l'usoir est limité, face à la maison, par un ancien droit coutumier inscrit à l'article 58 du Code d'usages locaux : « *en règle générale le terrain qui se trouve devant les maisons appartient à la Commune, à moins qu'un titre spécial ne prouve le contraire : les propriétaires ont le droit d'en user mais ne peuvent revendiquer comme propriété que le tour du volet* »<sup>(716)</sup>. Ce droit n'existe pas pour le Saulnois meurthe-et-mosellan.

<sup>716</sup> L'espace du « tour de volet » est le premier espace privatif de la maison lorraine, puisqu'il accueille fréquemment le banc, où l'on s'installe à la belle saison pour discuter, sans pénétrer dans la maison. Ce lieu établit une transition entre l'usoir et la maison proprement dite ; bien plus qu'un élément privatif, c'est avant tout un espace intermédiaire entre collectif et privatif.

L'usoir est quasi indissociable du village-rue et de la maison lorraine. Pourtant les plus anciennes localités du Saulnois (Vic-sur-Seille, Moyenvic, Château-Salins, Marsal...), à partir desquelles la maison-bloc s'est diffusée, en sont dépourvues. On peut prétexter les anciennes fonctions militaires de chacune de ces bourgades, mais les plus anciens îlots bâtis des autres villages, autour des églises (Château-Voué, Tincry...), en sont également dépourvus car les parcelles ne le permettent pas. Cette absence de l'usoir autour du noyau le plus ancien des villages conforte l'idée que c'est un élément « récent » dans le paysage et la structure du village.

### **1.2.3.- Genèse d'un village-rue et d'un usoir.**

Le cas de Chambrey est assez intéressant car, si aujourd'hui c'est un village-rue, on peut toujours deviner autour de l'église reconstruite un premier noyau amibial dont une des rues est dépourvue d'usoir. Cet îlot de l'ancien village s'étendait probablement jusqu'au cimetière actuel, puisqu'on y a retrouvé des fragments de poteries et des fondations.

A 800 mètres de l'ancienne église, autour du château aujourd'hui disparu, se trouvait un second noyau dont le cadastre napoléonien révèle encore quelques éléments partiels (quelques maisons de l'ancienne basse-cour). On a pu en retrouver les fondations lors de la reconstruction en 1945. Ce second noyau a aujourd'hui totalement disparu. Sans doute est-il resté très modeste. Ces deux noyaux définissaient deux bans seigneuriaux séparés l'un de l'autre par une importante ferme de la Collégiale de Vic-sur-Seille située à la limite des deux bans.

Le lien entre les deux centres et les deux bans s'est effectué par colonisation des seigneurs châtelains, on ignore à quelle époque. On peut remarquer en effet dans la partie ouest et médiane du village du ban « *lo beuch* »<sup>(717)</sup>, une organisation systématique concernant la « rue froide »<sup>(718)</sup> comprenant parcelles d'habitations, chemin de défruitement, parcelles des meix, chemin de limite du village. Les deux parcellaires (meix et habitations) soulignent des alignements presque parfaits, déclinés sur le mode du jour lorrain. Les surfaces sont d'environ 3 jours lorrains et forme une parcelle de 35 mètres de largeur et 185 à 190 mètres de longueur soit 64,75 à 66,5 ares. La parcelle originelle se divisera ensuite pour donner naissance à 4 ou 5 parcelles de maisons actuelles. Cette organisation ressemble beaucoup aux systèmes des colonisations et ne se retrouve pas pour la « rue chaude »<sup>(719)</sup> du ban « *lo beuch* », ni pour le « ban du haut »<sup>(720)</sup>.

Malheureusement aucun document d'archives ne permet de préciser la date de cette colonisation qui donne naissance à l'usoir et au village-rue. Lors de

---

<sup>717</sup> Le ban du Bas, ban des seigneurs de Chambrey.

<sup>718</sup> La rue froide est la portion nord de la rue principale.

<sup>719</sup> Partie de la rue principale exposée au sud.

<sup>720</sup> Par opposition au ban du bas, le ban du haut relève de la Collégiale de Vic-sur-Seille.



la réalisation du premier cadastre, Chambrey est déjà un village-rue presque parfait, les lots originaux ont déjà été partagés. Il faut enfin remarquer que le secteur situé au cœur du village ne comportait aucune des grandes fermes de laboureurs du village. Il est possible que la période de réalisation de la « rue froide » se situe entre les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Toutefois, il faut tenir compte des personnalités des familles seigneuriales de Chambrey. Les familles d'Hunolstein et de Réhainviller n'ont fait que gérer le village et contraindre une communauté soudée à reconnaître leurs droits et donc rogner sur leurs propres prérogatives. Ces seigneurs n'avaient pas, semble-t-il, la capacité d'entreprendre une telle colonisation.

Les archives paroissiales, complètes de 1641 à nos jours, ne font pas état d'une colonisation massive ; quelques familles savoyardes et picardes arrivent au compte-goutte. Suite à la désertion du village de Burthecourt (commune de Salonnnes) l'arrivée des habitants de ce village à Chambrey pourrait être une explication, à moins que le phénomène soit antérieur à la guerre de Trente Ans. Le seul seigneur ayant la personnalité pour entreprendre une telle réalisation est Jean Lenfant, seigneur de Chambrey, Moncel-sur-Seille, Pettoncourt... et proche des comtes de Nassau-Sarrewerden. Protestant, dépossédé de sa seigneurie par l'évêque de Metz, il se réfugie alors à Bouquenom (Comté de Sarrewerden). A partir de 1559, il est l'entrepreneur responsable des colonisations protestantes des comtes de Nassau-Sarrewerden dans l'Est lorrain et la Sarre, et de l'adoption dans ces secteurs de la maison-bloc déjà connue dans le Val-de-Seille<sup>(721)</sup>. Cet homme, initié aux conceptions urbanistiques de son temps et notamment au modèle vicois, a peut-être cherché à appliquer une colonisation systématique du ban de Chambrey, relevant de sa seigneurie. Cette hypothèse paraît des plus probables. La colonisation ne peut avoir eu lieu qu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, avant que Jean Lenfant soit dépossédé de sa seigneurie. Cela permet de dater à la fois pour Chambrey et la partie occidentale du Saulnois, l'apparition concomitante de l'usoir et de la maison-bloc, dont Jean Lenfant a reproduit le modèle par la suite. En effet, dans ce cas, maisons et usoirs vont de pair.

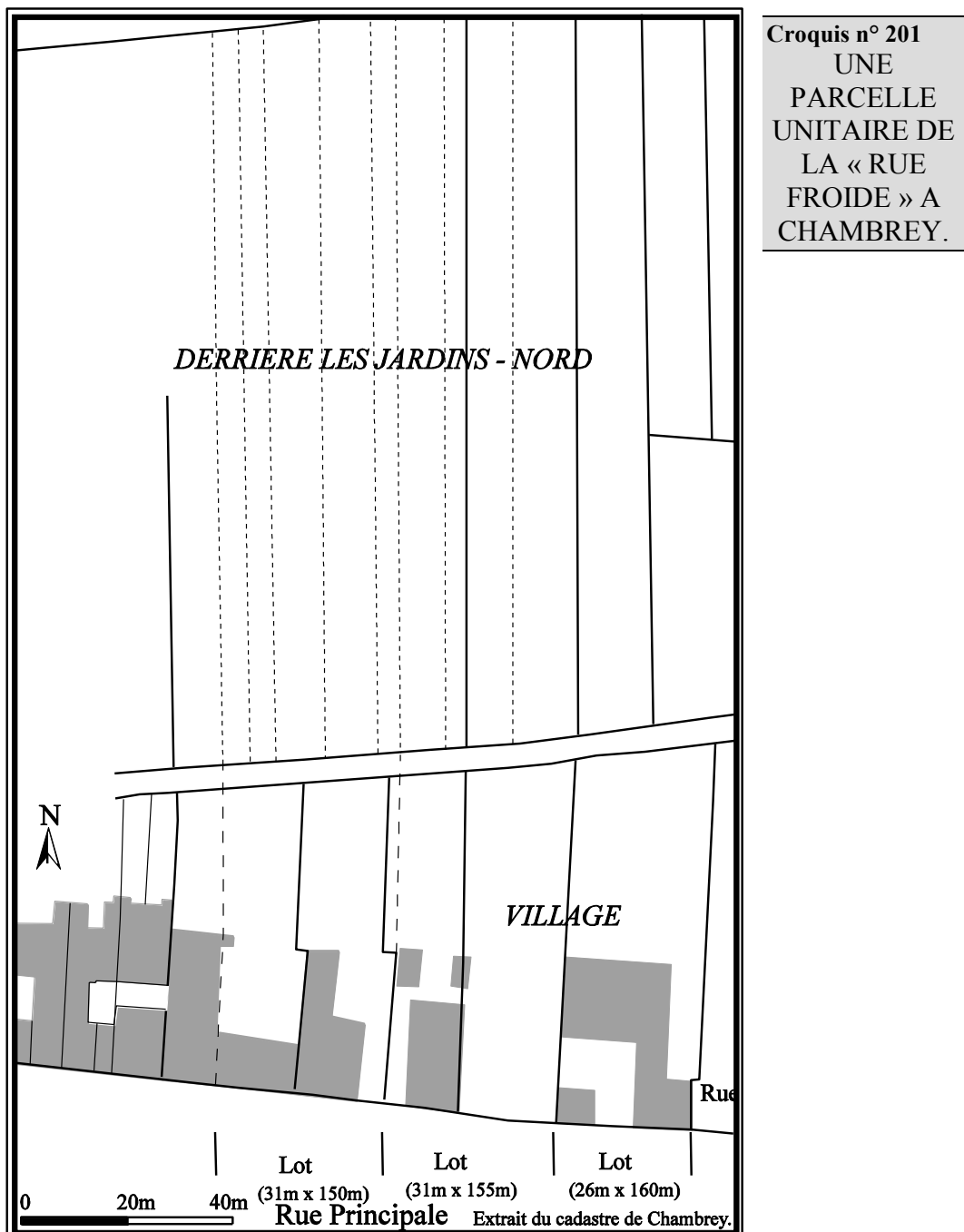
Cette association : maison et usoir, entraîne l'amorce de la formation du village-rue de Chambrey. L'évolution ultérieure, et notamment les guerres, élimineront tous les éléments perturbateurs (îlot du château, îlot de l'église). Le système de colonisation sur les lots de 30 à 35 mètres de largeur induit, suite aux partages<sup>(722)</sup>, une organisation de la maison en lanière comme le sont les meix, dont ils tirent fréquemment leurs origines. Ainsi, il faudrait retenir, comme dans le cas du *Waldhufendorf*, une structure organisée et planifiée. D'ailleurs, même dans

---

<sup>721</sup> Jean Lenfant intervient dans la réalisation des villages de Altwiller, Burbach, Eywiller, Diedendorf, Kirrberg, Rauwiller, Goerlingen et Hinsingen. Ces huit villages « welsches » en pays germanophone ont été peuplés par des habitants de la région de Vic-sur-Seille et de Moyenvic. Habicht W., (1980) - Ibid., Matthis J.G., (1888) - *Die Leiden des Evangelischen in des Grafschaft Saarwerden, Reformation und Gegenreformation 1557- 1700*, Strassburg. Matthis J.G., (1894) - *Bilder aus des Kirchen- und Dorfergeschichte des Grafschaft Saarwerden*, Strassburg. Eyer F., (1975) - *Die Einwanderung von Reformierten nach Nassau-Sarrbrücken und ihr Verhältnissur Lutherische Landeskirche. Die Evangelische Kirche an des Saar gestern und heute*, Saarbrücken, s 112-121.

<sup>722</sup> Les règles successorales et le fort accroissement démographique induisent la division des parcelles-lots.

le cas de structures anciennes de villages, on retrouve une volonté de planification. Ainsi, dans les coutumes générales de la terre et seigneurie de Gorze concernant le Val-de-Vaxy, rédigées en 1624, à l'article 17, on peut lire « *Ne sera dorénavant loisible à qui que ce soit de faire bâtir nouvel édifice sur front de rue sans prendre alignement et permission des supérieurs à qui la connaissance des bâtiments, des rues et des carrefours appartient* ».



L'abbaye de Gorze possédait en Saulnois le Val-de-Vaxy avec les villages de Lubécourt, Vannecourt, Vaxy, Gerbécourt, Morville-lès-Vic. Beaucoup de ces derniers sont de très beaux villages-rue. La volonté d'alignement des gouttereaux qui a prévalu dans le cas de Chambrey a-t-elle eu pour but de laisser libre un

usoir ? C'est donc au XVI<sup>e</sup> siècle qu'il faut rechercher l'origine des villages-rue à usoir du Saulnois. Cette apparition de phénomènes de colonisation avec maisons-bloc et usoir peut être observée en divers points du Saulnois. Chambrey et les villages de l'ancienne seigneurie de Jean Lenfant semblent avoir été des villages précurseurs en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, à Tincry, on peut noter l'apparition d'une très belle rue avec usoir qui s'ajoute au village-tas matérialisé par le noyau de l'église. Nous avons vu précédemment qu'en 1621, à Fribourg-l'Evêque, l'arrivée des habitants de Mettrequin et de Binsing conduit à la construction de deux nouvelles rues avec usoir autour de l'ancien site castral. Cette arrivée de nouveaux habitants et des constructions qui y sont liées marquent peut-être pour Fribourg, l'adoption de la maison-bloc, mais à pan de bois. L'usoir frontal est donc un élément relativement récent des villages. Pourtant il ne peut être compris qu'à la lumière d'une densité importante du bâti, voire de maisons contiguës, supprimant les espaces latéraux. Il apparaît clairement que ce système est inconcevable au lendemain de la guerre de Trente Ans, à moins qu'il ne soit imposé, comme c'est le cas pour les villages de colonisation. Or s'il est imposé, c'est qu'il a suffisamment fait ses preuves avant la guerre de Trente Ans pour engager les seigneurs, mais aussi les communautés à pratiquer ce type de réorganisation.

### 1.3.- LES VILLAGES LORRAINS : UNE UNITE COLLECTIVE.

Le village n'est pas qu'une simple addition de maisons. Au sein du village, il existe des logiques internes d'organisations spatiales et sociales. Les villages fonctionnaient comme d'immenses fermes communautaires constituées de cellules élémentaires : les maisons lorraines. La rue principale constituait souvent l'élément central et la colonne vertébrale du village. Bien plus, l'abreuvoir, le plus souvent planté au milieu de la rue, est le point nodal du village. Comme le lavoir pour la société féminine, l'abreuvoir est le cœur de la vie du village agricole. Sa position indique bien son importance. C'est seulement au XX<sup>e</sup> siècle que ces abreuvoirs ont été déplacés sur l'usoir. C'est le cas notamment à Bourdonnay, Arracourt, Chambrey.

#### **Photographie n° 104**

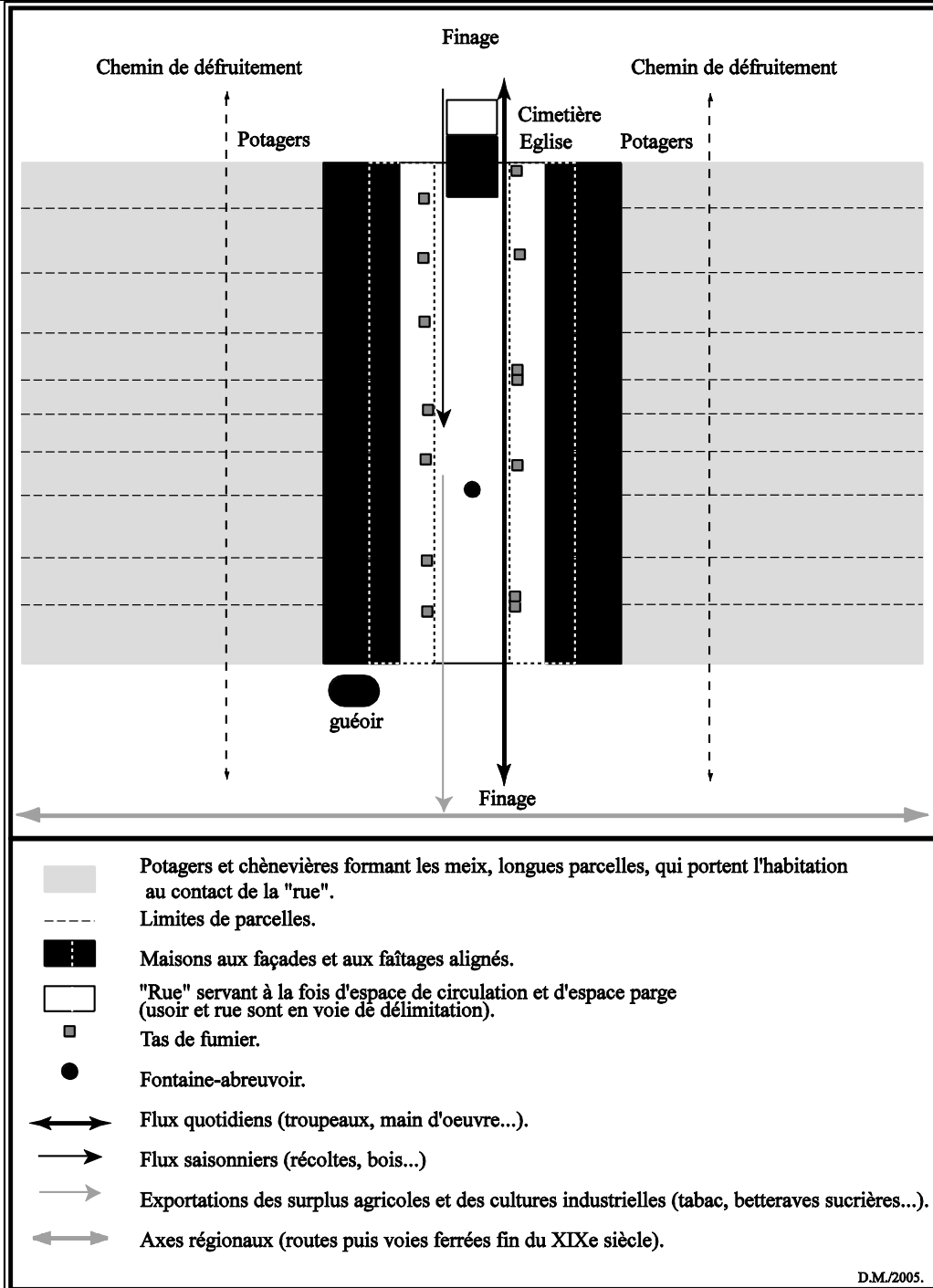
#### **ATHIENVILLE : L'ENCOMBREMENT DES USOIRS ET DE LA RUE.**



**Les usoirs et la rue principale du village forment une cour collective pour l'ensemble de la communauté villageoise.**

Coll. personnelle/ D.Mathis.

Croquis n° 202  
 MODELE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU VILLAGE  
 LORRAIN.



Les maisons de laboureurs se trouvaient fréquemment au cœur du village, à proximité de l'abreuvoir collectif. Les maisons de manouvriers se situaient en périphérie ou le long d'axes secondaires. Cette logique socio-spatiale a prévalu au moins jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. La garde commune des troupeaux entraîne d'incessants mouvements dans la rue principale. Matin et soir, à la belle saison, les pâtres, bergers et autres porchers traversaient de part en part le village soit

pour former le troupeau communal, soit pour rendre les bêtes à leurs propriétaires. Cinq grands mouvements pendulaires de bétail se succédaient dans la journée, du départ des chevaux (le plus tôt dans la matinée), au retour des grands troupeaux collectifs d'ovins ou de porcs le soir. Sauf durant quelques heures de la journée, la rue est donc toujours occupée par les troupeaux qui circulent soit du village vers les terres, soit des maisons vers l'abreuvoir. Le village-rue s'accommode parfaitement de ce système et le village, comme la maison, n'a qu'une issue, il est tourné vers cette cour centrale encadrée de deux usoirs.

Les villages du Saulnois présentent une morphologie architecturale relativement classique en Lorraine, avec presque toujours la même déclinaison de maisons austères. C'est l'organisation collective qui concourt à donner du village lorrain une apparence toujours austère mais vivante (voire grouillante) sans signe ostentatoire car tout était sacrifié à ce système. Une image boueuse et crottée se dégageait de ces villages avec l'entrepôt du matériel, des tas de bois, des tas de fumier, la volaille qui transforme la rue en basse-cour, la circulation du bétail... L'engraissement des villages qui conditionne leurs structures et leurs aspects est le résultat de l'évolution démographique du Saulnois.

## 2.- EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES VILLAGES ET BOURGS DU SAULNOIS.

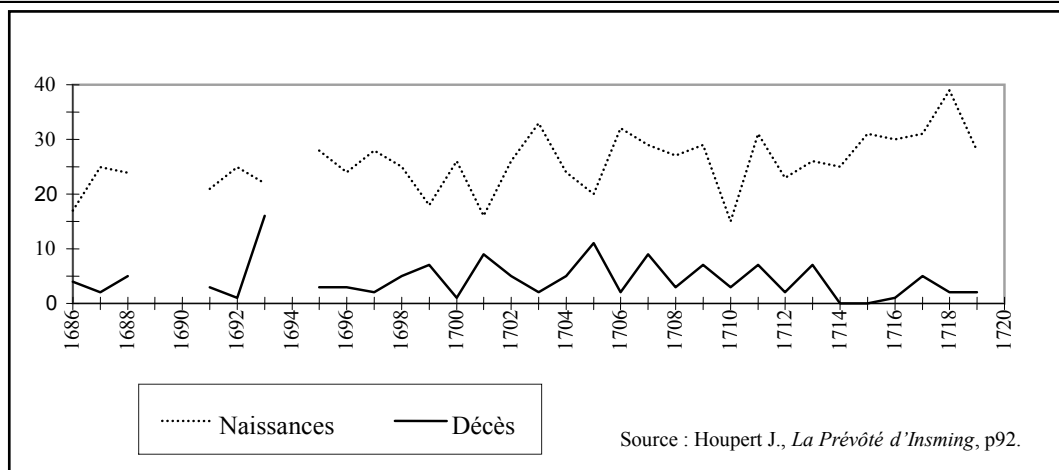
La structure du village et ses évolutions ont été conditionnées par la formidable explosion démographique qui a suivi la guerre de Trente Ans. Ce conflit a particulièrement touché la Lorraine, et notamment le Saulnois, puisque la chute démographique a été de l'ordre des deux tiers de la population, ce point sera évoqué ultérieurement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la renaissance démographique qui accompagne la reconstruction des villages conditionne l'affirmation du modèle de la maison-bloc au sein de villages modelés sur la forme linéaire. Le village du Saulnois date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les grandes variations du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle n'ont fait que modifier cette structure sans totalement la remettre en cause.

### 2.1.- LA CROISSANCE DES VILLAGES ET LE PLEIN RURAL DU XVIII<sup>e</sup> A LA PREMIERE MOITIE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE.

Les villages du Saulnois à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle comportaient encore de nombreux espaces vides. Villes et villages portaient encore les stigmates de la crise démographique de la guerre de Trente Ans. La croissance démographique du XVIII<sup>e</sup> siècle est soutenue, de l'ordre de 6 à 10% par an en moyenne, aussi bien dans les villages de plaine que dans ceux du plateau. Il n'y a aucune différence spatiale.

#### Document n° 80

#### SOLDE NATUREL DES VILLAGES DE LENING-ALTROFF ET MONTDIDIER ENTRE 1686 ET 1719.



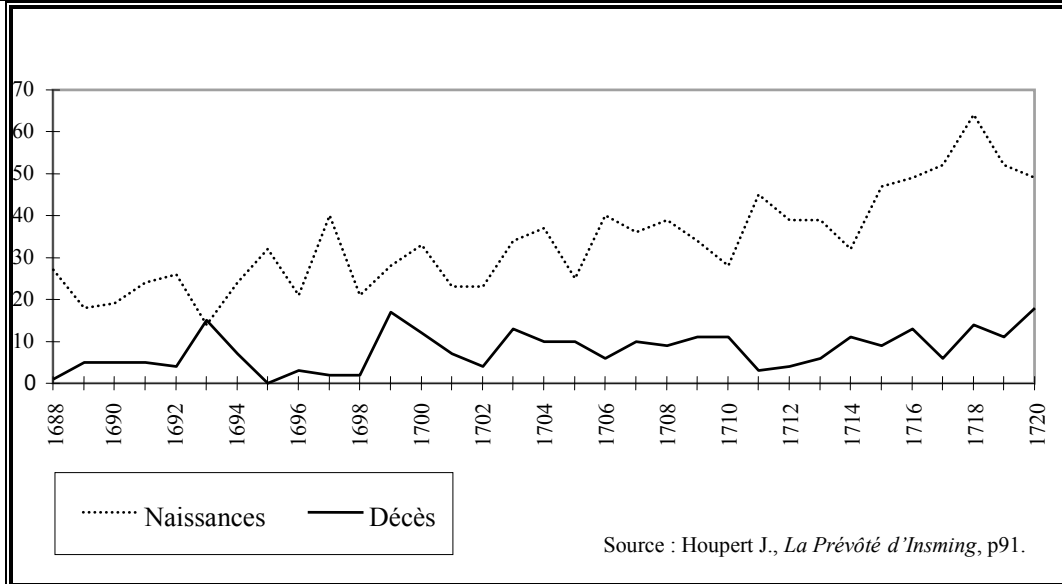
S'ajoutant et amplifiant les phénomènes migratoires qu'il est difficile d'appréhender, le repeuplement des villages de la Prévôté d'Insming était soutenu par un fort solde naturel comme l'a montré J. Houpert <sup>(723)</sup>. Ainsi, le solde naturel pour Lening-Altroff et Montdidier a été de 664 unités <sup>(724)</sup> entre 1686 et 1719 (soit largement plus que la population réelle des deux villages).

<sup>723</sup> Houpert J., (1975) - *La Prévôté d'Insming, repeuplement et restauration d'un canton lorrain après la guerre de Trente Ans*, Editions Naaman, Sherbrooke, Canada, 160 p.

<sup>724</sup> Pour les années 1689, 1690 et 1694 les registres sont incomplets.

Document n° 81

SOLDE NATUREL DES VILLAGES D'INSMING, RENING, NELLING, GRENING ET PETIT-ROHRBACH ENTRE 1688 ET 1720.



La Prévôté d'Insming enregistre une importante reprise démographique. Même lors des crises de subsistances (pic de 1692-1694), le solde naturel est toujours positif. Au total, la paroisse d'Insming <sup>(725)</sup> enregistre une croissance de 864 unités. Il faut rappeler que la population totale de la Prévôté en 1669 était de 34 familles. En 1686, la Paroisse d'Insming comptait déjà 125 familles.

Cette croissance est due à un flux migratoire qui reste soutenu de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En Saulnois roman, et dans l'ancienne Châtellenie de Dieuze, Picards et Savoyards s'installent, reprenant fermes et acensements seigneuriaux... Ainsi, de 1663 à 1697, plus de 40 familles picardes se sont installées dans la Châtellenie de Dieuze. A Desseling, on peut retrouver la trace toponymique de ce repeuplement puisqu'un bâtiment abritant un jeu de quilles se nomme : « la maison des Picards » <sup>(726)</sup>. On peut également citer quelques anabaptistes qui se sont installés dans la région, notamment à Haraucourt-sur-Seille, bien qu'il soit difficile d'estimer leur impact <sup>(727)</sup>.

En Saulnois germanophone, les flux migratoires du Pays messin et de l'ouest du Saulnois se maintiennent (colonisation), provoquant le recul de la « frontière linguistique » ainsi que la transformation de la toponymie des terroirs dans de nombreux finages de la zone dialectophone. « Suisses » et « Allemands » s'installent également, renforçant localement la composante dialectophone germanique <sup>(728)</sup> ainsi que la composante protestante.

<sup>725</sup> Vittersbourg, Honskirch et Kappelkinger s'émancipent durant cette époque de la paroisse d'Insming, c'est pourquoi elles ne sont pas prises en compte.

<sup>726</sup> PNR, (1990) - *Au Pays du sel et des Etangs*, Editions Serpenoise, Musée du Sel, Région de Lorraine, p30.

<sup>727</sup> Richard G., (1967) - Les Anabaptistes et les Mennonites en Lorraine, *Annales de l'Est*, 19<sup>e</sup> année, n°2, pp 131-178.

<sup>728</sup> Pour une étude plus complète de l'évolution démographique et des flux migratoires en Saulnois « allemand », voir Houpert J., (1975) - *Ibid.*

Les flux migratoires importants provoqués par les encouragements des seigneurs, et notamment les efforts du Duc Léopold de Lorraine, sont complétés par un solde naturel largement positif de l'ordre de 5 à 6% par an. A partir de 1730, les flux migratoires se réduisent et c'est essentiellement le solde naturel qui compose alors la croissance.

Les villes enregistrent également des croissances très importantes. Ainsi, Château-Salins présente une situation analogue à celle du milieu rural, puisqu'elle comptait 300 habitants en 1710 et 2110 en 1802 (soit une croissance de 7,56% par an). Seule, la ville de Dieuze se singularise parmi les villes du Saulnois car elle enregistre en plus un solde migratoire positif (de l'ordre de 5% par an). Pour l'ensemble de la période la population de Dieuze passe de 285 habitants en 1710 à 3114 habitants en 1802 (11,75% par an). Ce flux migratoire provient du Saulnois et des « pays » voisins, les villages dégagant une faible émigration. L'ensemble de la croissance démographique extrêmement soutenue profite avant tout aux villages. Les flux d'immigration restent faibles, ils se composent désormais de « Juifs »<sup>(729)</sup>, « d'Anabaptistes » ou de « Mennonites » qui s'installent dans de nombreux villages entraînant parfois des tensions avec la communauté comme à Bourgaltruff, Morhange ou Molring<sup>(730)</sup>.

<b>Document n° 82</b>			
<b>EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE QUELQUES VILLAGES AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE.</b>			
<b>Villages</b>	<b>Population en 1710</b>	<b>Population en 1802</b>	<b>Croissance annuelle</b>
Arracourt	102	844	+8.90%
Château-Salins	300	2110	+7.56%
Chenicourt	22	210	+10.26%
Craincourt	61	421	+7.42%
Dieuze	285	3114	+11.75%
Domnom-lès-Dieuze	37	284	+8.25%

**Ces quelques exemples d'évolutions soulignent l'important accroissement de la population du Saulnois durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, qu'il s'agisse de communes rurales ou préindustrielles, cette importante augmentation est le fruit d'un accroissement naturel positif et de flux migratoires excédentaires quel que soit le type de communes.**

Cette croissance a eu un impact important sur les villes et villages du Saulnois. Ainsi, les conséquences sur le bâti sont multiples. On assiste tout d'abord au remplissage des villages. Cette phase de l'engraissement a souvent été entrevue comme étant à l'origine de la structure du village-rue. Cet engraissement des espaces vides « places mesures » et « parges latéraux » conduit à l'établissement de lignes continues et contiguës de maisons, mais également à la suppression des ouvertures latérales des maisons, qui sont d'ailleurs rares même quand il y a impossibilité de construire à côté.

<sup>729</sup> Daltroff J., (1999) - Les Juifs de Delme aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles entre traditions et mutations, Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, p323-354.

<sup>730</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid*, Lepage H., (1843) -*Ibid*.



De nouvelles rues se structurent. Ainsi, afin d'accueillir cette croissance démographique, Tincry forme un nouvel axe à l'ouest du noyau originel, Maizières-lès-Vic lotit les côtés de la route de Metz à Strasbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle, Gelucourt étend de nouvelles rues. Mais très vite, il devient impossible d'étendre les villages aux dépens des meix et vergers, aussi leur saturation entraîne la croissance verticale des maisons évoquée dans la partie précédente. Assez paradoxalement, cette évolution de la structure des villages se prolonge bien au-delà de la période de croît démographique puisque nous avons pu noter que les maisons continuaient à prendre de la hauteur durant le XIX<sup>e</sup> siècle alors que le Saulnois est frappé par la crise démographique.

## 2.2.- LA CRISE DEMOGRAPHIQUE DES XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIECLES.

A partir de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les villages du Saulnois qui ont été désertés puis remplis au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, connaissent un nouveau déclin provoqué par un exode massif de la population des campagnes. Ce dernier ne profite pas aux villes et bourgades du Saulnois, car le vieux réseau urbain (Vic-sur-Seille, Moyenvic, Marsal) est alors en complète déliquescence, frappé par une crise de reconversion des activités qui avaient fait leur richesse et leur prospérité.

### 2.2.1.- La crise des campagnes.

Autrefois attractifs, les villages du Saulnois connaissent, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une émigration de plus en plus importante. Tant que le solde naturel restait supérieur au solde migratoire, les communautés continuaient à enregistrer une croissance, mais cette dernière se ralentit progressivement à partir de 1800/1810. Si la population s'accroît, c'est sur un rythme plus lent (environ 1%/an).

Entre 1820 et 1850, la tendance s'inverse, le solde migratoire devient supérieur au solde naturel qui reste encore largement excédentaire, mais qui a tendance toutefois à se réduire. Les pertes démographiques sont relativement importantes sur la période 1820-1840. En effet, dès le plein rural atteint, la chute démographique des villages est alors très importante. Ces derniers connaissent une émigration marquée et de plus en plus soutenue.

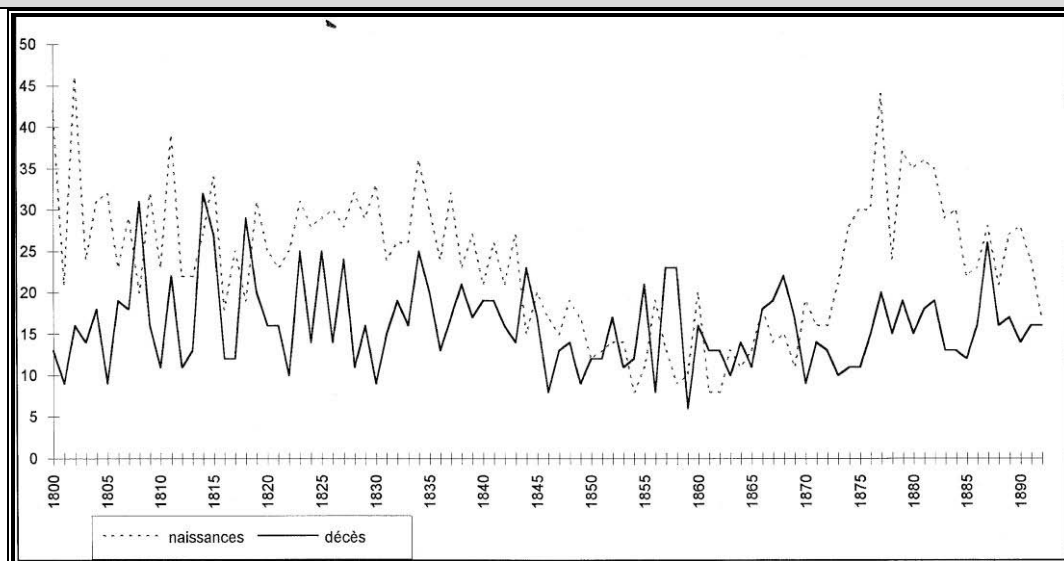
Les villages ont connu entre 1800 et 1850 leurs maxima démographiques : c'est le plein rural. Ce dernier traduit le remplissage maximal du village (en moyenne entre 5.5 et 6.5 habitants par maison <sup>(731)</sup>). Au niveau de la morphologie du village, il y a un décalage entre la date du plein rural et le maximum d'habitations. Ainsi, Bisping connaît son plein rural en 1820, alors que le nombre de maisons s'accroît encore jusqu'en 1850 ; Chambrey connaît son plein rural en 1840 mais jusqu'en 1900 le nombre de maisons augmente. Ainsi, si la démographie est un excellent indicateur en terme de main-d'œuvre, elle ne l'est pas en terme de structures des villages.

---

<sup>731</sup> A la même époque, la taille moyenne d'une famille est de 4,5 à 4,6 individus par feu.

**Document n° 83**

**VARIATIONS ANNUELLES DES NAISSANCES ET DES DECES ENTRE 1800 ET 1900 A CHAMBREY.**



D.Mathis (1995) - Source : Archives municipales de Chambrey, registres paroissiaux.

**A partir des années 1830, le nombre de naissances fléchit fortement alors que l'on observe encore des pics de mortalité. L'accroissement démographique est très faible, voire nul, entre 1845 et 1870. Il ne reprend qu'en 1870, suite à l'arrivée d'une population allemande et à la diversification des activités de cette commune (industrie, administrations...).**

Cette population qui déserte les villages du Saulnois ne migre pas dans les villes et bourgades de ce pays. En effet, ces dernières enregistrent souvent pour la même période, des situations démographiques encore plus catastrophiques. Ainsi, nombre de « villes » au passé prestigieux sont déchuées de leurs fonctions urbaines et deviennent simplement de gros villages.

### **2.2.2.- Le lent déclin des villes et bourgs du Saulnois.**

A partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, et de façon concomitante au déclin des villages et de la campagne du Saulnois, on observe également le déclin des villes et bourgades, dont la fonction agricole était certes moins affirmée, mais qui constituaient des places centrales importantes pour la vie agricole du Saulnois.

A ce titre, le cas de Moyenvic est sans doute un des plus spectaculaires. Cette ville fortifiée a perdu successivement sa vocation militaire au XVII<sup>e</sup> siècle, avec la destruction progressive des remparts <sup>(732)</sup>, puis en 1831, sa fonction industrielle puisque la saline arrête sa production. Les ouvriers sont repris par la saline de Dieuze qui poursuit son activité. Mais toute la main-d'œuvre induite et temporaire de la saline (employés au charroi du bois, à l'entretien des canaux, au bûcheronnage), subit de plein fouet cette fermeture. Aussi, la perte démographique pour Moyenvic a dépassé de beaucoup la cinquantaine d'emplois

<sup>732</sup> Les deux redoutes construites pour contrôler les routes d'accès à la ville ont été progressivement abandonnées et la saline encore fortifiée sera, elle aussi, laissée sans entretien. Moyenvic faisait double emploi avec la place de Marsal.

de la saline. Les « artards » <sup>(733)</sup> qui trouvaient un complément à leur petite exploitation agricole par un double emploi, soit à la saline soit à l'entretien des remparts, ne trouvent alors aucune activité de remplacement. Pour eux, la seule solution est l'émigration.

Ainsi en 1802, Moyenvic comptait 1550 habitants et en 1840, seulement 1252. La baisse démographique se traduit par une diminution du nombre de ménages puisque Moyenvic perd 44 foyers sur la même période, passant de 390 en 1802 à 346 en 1840. Ce déclin de Moyenvic est l'un des plus précoces puisqu'il devance la période du « plein rural » de la campagne. En réalité, il souligne pour le Saulnois le problème de l'absence d'un réseau urbain suffisamment développé pour capter les flux de l'exode rural. Vieille région proto-industrielle, elle ne parvient pas à l'heure de l'essor de l'industrie à conforter sa position. D'autre part, il souligne avec plus d'un siècle d'avance par rapport à la région, le problème de la mono-activité industrielle. La population de Moyenvic décline, la bourgade passant sous le seuil des 1000 habitants vers 1850.

Si le déclin de Moyenvic est le plus précoce, celui de Marsal est tout aussi exemplaire et en tout point identique. Marsal et Moyenvic, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle avaient perdu toute vocation stratégique. La Lorraine mise sous tutelle, la zone de combat éventuel était reportée loin sur le Rhin. Même la route de France ne semblait plus justifier alors de réels besoins de points d'appui. En 1689, après une première étude menée par Vauban, la place est démantelée. Après la guerre désastreuse de la Ligue d'Augsbourg, le contexte stratégique ayant évolué, Louis XIV décide de maintenir la place dont les travaux sont entrepris à partir de 1698 sur la surveillance de Vauban. La place doit accueillir 875 hommes, 192 chevaux, des greniers, une boulangerie capable de cuire en 24 heures plus de 3000 rations de pains... Pour la petite ville de Marsal qui se relevait difficilement de la période précédente et ne comptait que 314 habitants en 1710, le regain d'activité occasionné par les travaux et l'entretien de la place remplace avantageusement l'arrêt de l'activité de la saline en 1699. Cette dernière faisait double emploi avec celle, plus moderne, de Moyenvic. On peut noter une partition des activités entre Moyenvic et Marsal, l'une conservant les activités industrielles et l'autre, les activités militaires. Cette dichotomie spatiale traduit un affaiblissement des deux bourgs à la même période.

L'intégration de la Lorraine à la France replace Marsal dans un second rôle stratégique et la petite place sombre dans l'atonie. Toutefois la place se retrouve en première ligne suite aux invasions de 1814 et de 1815, bombardée et incapable de se défendre efficacement, son rôle stratégique est nul. Un service minimum de garnison est toutefois maintenu par la présence d'une compagnie de fusiliers ou de vétérans. Ravivée au moment de la monarchie de Juillet, la place est modernisée, se voit adjoindre une nouvelle caserne, un arsenal et deux ouvrages détachés : les forts d'Orléans et d'Haraucourt. La garnison reste modeste et comptait en 1845, 12 officiers, 318 soldats, 290 chevaux. Mais le regain d'activité autour de la place profite à la ville qui oscille alors entre 1100 et 1200 habitants. L'activité de

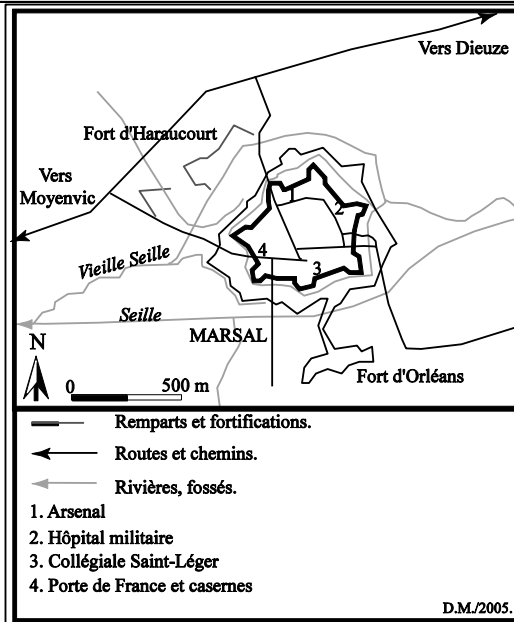
---

<sup>733</sup> « Artard », nom patois donné aux petits exploitants agricoles en Saulnois. Cf. Manouvriers.

modernisation et d'entretien, le service de la forteresse induisent près de 400 emplois civils. Pourtant, il est difficile de vérifier l'impact de la place sur les villages environnants car ces derniers sont frappés à la même époque par la crise salicole de Moyenvic.

Croquis n° 203 - photographies n° 105 et 106

MARSAL : UNE ANCIENNE VILLE FORTIFIÉE.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-237.

Ville fortifiée, embastionnée par Vauban, Marsal a conservé dans sa structure actuelle son passé militaire. Les anciens bastions, malgré leur démantèlement, sont encore nettement perceptibles sur la photographie ci-dessus.



Aujourd'hui, malgré la perte démographique de l'ancienne ville qui a entraîné l'aération du bâti en laissant apparaître des espaces sans constructions, le noyau villageois apparaît très dense. Au sein du bâti on distingue nettement les éléments monumentaux. Ainsi sur la photographie ci-dessous, on peut remarquer la Porte de France ainsi que trois casernes.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°90-046.

La ville de Marsal atteint son maximum démographique en 1861 où elle totalise 1169 habitants. Mais son destin militaire s'interrompt peu après la défaite de 1870. La vieille forteresse submergée, n'offrant qu'une résistance symbolique avait prouvé ses insuffisances. Les troupes allemandes vont néanmoins pendant quelques temps maintenir à Marsal une activité militaire réduite, la forteresse servant alors de centre d'entraînement. Devant la réorganisation du système

défensif autour des villes garnisons de Morhange, Dieuze et Sarrebourg et la faiblesse intrinsèque de la place forte, le maintien d'une garnison à Marsal était inutile. Marsal perd ainsi son rang de place forte et ses casernes au profit de Dieuze et Morhange.

Le départ de la garnison sonne le glas de la dernière des fonctions urbaines de Marsal. Au recensement de 1875, le bourg totalise seulement 682 habitants, soit la taille d'une grosse commune rurale à l'époque. Elle est toujours cependant une place importante de production et de négoce du vin jusqu'à la grande guerre.

Le déclin de Vic-sur-Seille est d'une même ampleur. L'ancienne cité épiscopale a beaucoup souffert de la Révolution. En effet, cette dernière a provoqué le départ d'une grande partie du clergé régulier <sup>(734)</sup>, et donc la disparition de sa fonction religieuse.

Avec la nationalisation des biens et la disparition des ordres religieux, c'est l'ensemble de l'assise financière de Vic-sur-Seille qui disparaît. En effet, Vic-sur-Seille concentrait, par le biais de l'Eglise, une importante manne financière constituée par les redevances et les revenus fonciers des nombreuses propriétés contrôlées dans la région. Les flux financiers s'interrompent brutalement, créant un vide pour la ville, car une partie de cet argent était réinvestie dans le marché local.

Malgré la présence de quelques petits artisans et d'ateliers textiles (gants, chapeaux, bas...), son activité essentielle est tournée vers le domaine agricole. Vic-sur-Seille est une place de négoce. Ainsi, la ville s'appuie sur 3 foires aux bestiaux et sur 3 grandes foires annuelles d'une durée de 3 jours chacune. Place de négoce des grains, Vic-sur-Seille tire surtout sa richesse de la vente de ses vins parmi les plus réputés de Lorraine.

Les premiers découpages territoriaux révolutionnaires consacrent enfin Vic-sur-Seille en « capitale » du Saulnois mais en 1790, les fonctions administratives sont transférées à Château-Salins, ce qui prive la ville de sa situation de chef-lieu d'arrondissement. A partir de cette époque la ville périclité rapidement. Elle perd en dix huit ans (entre 1843 et 1861) plus de 600 habitants (soit près de un cinquième de sa population). Pourtant, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les espoirs d'un renouveau apparaissent fondés. En 1818, la compagnie Thonnellier avait effectué des sondages pour trouver du sel gemme au « haut de la Forêt » à Vic-sur-Seille. Mais très rapidement, et par commodité, le site de sondage fut rapproché de la ville. Le 15 mai 1819, le sel gemme fut trouvé à la profondeur de 65 mètres. Poussé jusqu'à 106 mètres, le sondage révéla une épaisseur de presque 36 mètres de sel en 6 bancs sans atteindre la base du sixième banc <sup>(735)</sup>.

---

<sup>734</sup> A la veille de la Révolution, la ville de Vic-sur-Seille comptait 22 fondations religieuses (couvents, hôpitaux, bureaux de charité...).

<sup>735</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid*, d'après Levallois - *Mémoire sur les travaux qui ont été exécutés dans le département de la Meurthe, pour la recherche et l'exploitation du sel gemme*.

Devant ces résultats, la compagnie Thonnellier fit une demande de concession et le Ministère de l'Intérieur chargea l'Administration des Mines de définir les limites du gisement. Les travaux durèrent de 1821 à 1825, date à laquelle le puits Becquet (principale galerie) fut subitement ennoyé. Cependant, les eaux salées pouvaient encore être extraites du puits, ce qui permit à la Régie des Salines de l'Est d'établir, en 1833, un atelier de fabrication. Il fut fermé en 1841, et les bâtiments vendus en 1843.

A partir de 1850, la situation ancienne de place centrale et de centre économique de l'espace agricole est de plus en plus concurrencée par Château-Salins où l'influence de la société d'agriculture participe au développement des deux foires aux bestiaux. Durant cette période, Vic-sur-Seille perd la partie nord et ouest de son aire d'influence au profit de sa rivale, d'ailleurs elle aussi en difficulté. Les productions agricoles partent alors en direction de Château-Salins qui bénéficie de la réalisation de la voie ferrée de Nancy à Sarreguemines. En 1871, la perte de la partie sud de son canton prive Vic-sur-Seille d'une autre partie de son aire d'influence, notamment l'important relais d'Arracourt. La bourgade n'est plus qu'imparfaitement en relation avec son espace proche. Elle est d'ailleurs mal relayée par les autres « villes » de la Seille qui la concurrencent et qui déclinent elles aussi. Aussi, il faut attendre en 1873 la création de l'embranchement de Burthecourt à Vic-sur-Seille, pour que Vic-sur-Seille soit reliée au chemin de fer... Mais cette liaison vers Nancy n'apporte aucun avantage à une ville désormais allemande, car la gare, aujourd'hui disparue, était un cul-de-sac ; l'axe de la vallée de la Seille était délaissé car ne conduisant vers aucune ville importante. Située à proximité de la frontière, donc directement menacée, Vic-sur-Seille n'avait aucun intérêt stratégique. Finalement les agriculteurs sont amenés à faire transiter par la route vers Château-Salins les productions agricoles afin de les exporter vers les marchés allemands et messins, car la gare est consacrée essentiellement au transport des voyageurs. En plus d'une dépendance administrative, Vic-sur-Seille passe irrémédiablement sous la dépendance économique de Château-Salins. La création de cette gare ne change pas la situation et n'interrompt pas le déclin désormais irrémédiable de cette ville qui n'a plus comme activité que celle de son « petit pays agricole » <sup>(736)</sup> et surtout son vignoble encore très prospère.

On peut noter que toutes les villes ont enregistré un déclin tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. L'annexion n'a pas porté de coups aussi rudes aux villes que la crise liée à la reconversion industrielle de la région. En fait, le déclin des villes accentue celui des campagnes car il désorganise les marchés, diminue les besoins temporaires de mains-d'œuvre, le petit artisanat... Bien plus que l'annexion, le déclin démographique du Saulnois est dû à l'absence de nouveaux relais d'activité. Malgré les affirmations des « patriotes » l'annexion, en redonnant de nouvelles activités, a permis, sinon d'enrayer le déclin démographique, du moins de le ralentir même pour des villes déjà en état de faiblesse. Ainsi, Vic-sur-Seille sur la période de 1861 à 1875 perd annuellement 0.85% contre 0.42% pour la période de 1851-1861.

---

<sup>736</sup> Il faut voir dans ce pays la partie ouest de l'actuel canton de Vic-sur-Seille, la partie est se trouvant désormais sous l'influence de Dieuze.

### **2.2.3.- 1871 : la naissance d'une nouvelle hiérarchie urbaine.**

L'annexion du sud du département de la Meurthe à la Moselle, donc à l'Allemagne, a pour conséquence une réorganisation profonde du réseau urbain. Les villes de Château-Salins, Dieuze et surtout Morhange <sup>(737)</sup> profitent de la militarisation de la Lorraine et/ou de la frontière. Dieuze et Morhange accueillent des garnisons ; Château-Salins, toujours capitale administrative et carrefour ferroviaire en devenir, accroît encore sa situation de lieu-central aux dépens de Vic-sur-Seille à partir du moment où les progrès de la germanisation ont intégré progressivement la bande frontalière francophone. Pourtant ce nouveau réseau urbain apparaît, par bien des aspects, tout aussi fragile que le précédent. Néanmoins, il annonce une recomposition de l'espace régional qui ne sera plus remis en cause jusqu'à nos jours.

#### **2.2.3.1.- Morhange.**

En 1861, la ville de Morhange comptait 1260 habitants et connaissait, comme les autres villes rurales, un lent déclin lié à l'absence d'activités industrielles dans un espace agricole trop plein. Après l'annexion, les départs volontaires et les expulsions (soeurs de Saint-Charles) en 1875, ont fait chuter la population ; la ville atteint cette année là 1062 habitants, soit son niveau le plus bas depuis le « plein rural ». Pour la période de 1875 à 1910, la ville a enregistré la plus forte croissance de tout le Saulnois avec une augmentation de 556%. En fait cette croissance s'amorce dès 1877, avec la création de la section de chemin de fer Rémilly-Réding élément de la ligne Metz-Sarrebourg. Morhange est désormais reliée par le train à Metz. Cette réalisation fait naître à Morhange de grands espoirs commerciaux. Afin de les encourager, la municipalité a créé un marché hebdomadaire des grains tous les mercredis et une foire aux bestiaux le premier mercredi du mois <sup>(738)</sup>. En favorisant le commerce des céréales, l'objectif de la municipalité était de redonner ainsi à la ville la place économique qu'elle avait jadis, du temps du Comté de Morhange. Ces réalisations n'ont toutefois pas réussi entièrement à redonner sa place commerciale à la ville, mais gare et marché aux grains ont réussi à accroître son influence commerciale aux dépens de Château-Salins alors coupé des ses débouchés traditionnels nancéiens. D'autre part, la gare, à trois kilomètres de la ville, était trop éloignée et les résultats ne furent pas tout à fait ceux escomptés. La gare <sup>(739)</sup> d'ailleurs a été conçue pour des besoins purement militaires. Elle est capable d'accueillir du matériel en grande quantité et les vastes quais (près de 400 mètres de long), comme dans la plupart des gares stratégiques allemandes, sont prévus pour permettre l'embarquement rapide des troupes. En fait, la gare annonce déjà l'extension urbaine de Morhange

---

<sup>737</sup> En 1878, le conseil municipal de Morhange demanda son rattachement à l'arrondissement de Château-Salins.

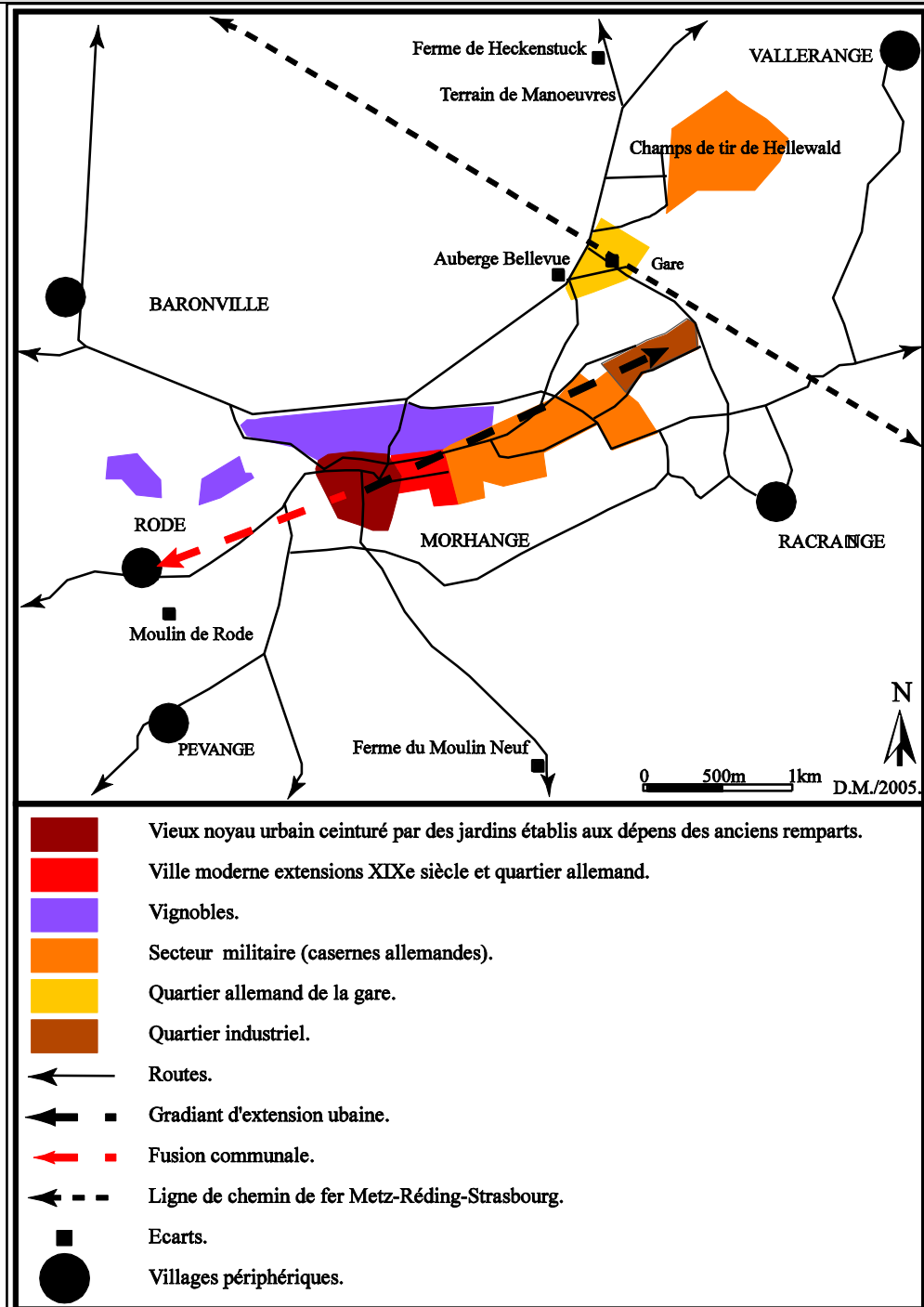
<sup>738</sup> Maujean L., (1928) - *Histoire des seigneurs et de la ville de Morhange*, Extrait de l'annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 472p.

<sup>739</sup> Baudoin L., (1994) - Des gares allemandes en héritage, *La vie du rail*, n° 2431, p 27-34.  
Baudoin L., (1995) - *Les gares d'Alsace-Lorraine, un héritage de l'annexion allemande (1871-1918)*, Pierron, Sarreguemines, 110p.

et assure à la ville un rayonnement sur son espace agricole proche. Au recensement de 1890, la population a nettement augmenté et atteint 3690 habitants, mais une partie importante de cette population est d'origine allemande et s'installe dans la nouvelle ville.

Croquis n° 204

MORPHOLOGIE URBAINE DE MORHANGE.





Progressivement, Morhange accueille une garnison qui atteint, à son apogée, plus de 4000 hommes <sup>(740)</sup>, ce qui conduit à une réorganisation de la ville. De nouveaux quartiers se développent à l'est, s'étalant le long du versant de la « combe », avec notamment la mise en place de grandes casernes de style « villas ». Ces constructions en brique rouge tranchent singulièrement avec l'aspect traditionnel des maisons en pierre de Morhange. A cette distinction de style, s'ajoute une différence de trame urbaine. En effet, s'opposant au quartier médiéval dense aux rues sinueuses, le nouveau quartier présente un plan quadrillé au bâti aéré.

A ces casernes, s'ajoutent les villas des officiers qui s'établissent le long de la route de Racrange et de la route de la gare. Les premières troupes arrivent le 1<sup>er</sup> avril 1890. En face des casernes, un quartier de commerçants allemands s'établit pour la clientèle militaire. Durant cette période, la ville se dote également d'un abattoir, d'un casino, d'un hôtel des postes, d'un palais de justice, d'un collège... En quelques décennies, la ville quadruple sa surface au sol, mais cette croissance urbaine se fait aux dépens des terroirs agricoles, et notamment du terroir viticole de Morhange.

Malgré l'intégration de la commune de Rode à l'ouest, c'est vers l'est et le village de Racrange que s'étend la ville nouvelle avec ses casernes, l'ensemble du quartier allemand et la gare, auxquels s'ajoute une sorte de faubourg le long de la RD 27 qui fait éclater le vieux noyau urbain. Le triangle Morhange-Vallerange (gare)-Racrange est devenu le nouveau centre d'une petite agglomération qui se structure progressivement, si bien qu'en 1912, afin d'établir une communication entre la gare et l'ancien noyau urbain, la municipalité de Morhange a fait construire un petit chemin de fer à voie étroite, mais la guerre éclate lors de la mise en exploitation de ce petit train urbain qui annonçait l'amorce d'un réseau de transports « rurbains ».

La ville connaît, entre 1875 et 1910, une forte croissance de sa population atteignant en 1900 un maximum de 7084 habitants, et en 1910, 6966 habitants (2648 civils et 4318 militaires). Toujours pour la même période, la population civile passe de 1062 habitants en 1875, à 2648 habitants en 1910. La ville, sans la garnison, a enregistré une augmentation de 150%. L'activité militaire récente de Morhange a eu pour conséquence une des plus fortes croissances urbaines de la Moselle, mais elle marque aussi la germanisation d'une ville dont l'influence s'étend également sur ses espaces périphériques.

Le développement de la ville a eu un impact sur les communes périphériques, surtout de 1875 à 1910, encourageant et stimulant une ceinture de dynamisme qui est amenée à progresser et à s'étendre au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux liens économiques (lait, viande, maraîchage), travaux publics (construction des casernes, aménagement des gares, constructions ferroviaires...).

---

<sup>740</sup> 4 318 militaires en 1910.

Ainsi, dans un premier temps, on observe une nouvelle croissance des villages autour de Morhange tels que Racrange, Pévange, Bermering, Riche ou encore Conthil. Puis le cercle de dynamisme s'étend progressivement ; ainsi entre 1890 et 1900, c'est au tour de communes comme Rodalbe et Vallerange de voir leurs courbes démographiques s'inverser et connaître alors un maximum secondaire. Certes, il s'agit presque toujours d'une croissance faible, à l'exception des villages de Bermering et de Racrange (qui atteignent respectivement leur maximum démographique en 1875 et en 1910), pourtant cette inversion après 20 à 30 ans de baisse démographique souligne une accalmie à la crise. Si Morhange a obtenu les faveurs de l'administration allemande, Château-Salins, jugé francophone et trop proche de la frontière, a pendant un temps été laissé à l'écart, mais le dynamisme de Morhange annonce aussi l'émergence de l'axe de la vallée de la Petite-Seille (axe Château-Salins - Sarreguemines).

#### 2.2.3.2.- Château-Salins.

Le développement de Château-Salins est plus tardif et moins spectaculaire que celui de Morhange. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, son côté rural est très marqué. Comme les villages du Saulnois, la ville enregistre son maximum démographique en 1822. On peut ainsi dire qu'elle enregistre alors également son « plein rural ». Démographiquement, jusqu'en 1890, la ville se comporte comme un village rural. La saline a fermé ses portes en 1823. Certes une verrerie a pris sa place, mais cette dernière ne redonne pas à la ville son activité du temps de la saline. Château-Salins enregistre une baisse de 30% de sa population entre 1822 et 1890, son commerce et ses activités sont faiblissantes.

L'annexion a provoqué des départs, mais il est difficile de différencier, dans les 11.7% de baisse pour la période 1861-1875, la part des migrations économiques et des migrations patriotiques. On peut estimer que ces dernières sont importantes et représentent près de 75% des départs. Paradoxalement, pour les villages du canton, on peut évaluer à un peu plus de 25% les migrations patriotiques, 75% étant des migrations économiques <sup>(741)</sup>. Elles se traduisent notamment par la crise des villages du front de côte qui ne disposent plus de possibilité d'extension du vignoble. Depuis 1850, Château-Salins avait conquis une partie de l'aire d'influence agricole de Vic-sur-Seille <sup>(742)</sup>. A partir de 1877, elle perd une partie de son influence et de son rayonnement au profit de Morhange. En réalité, ce glissement vers le nord-est est souhaité par les autorités allemandes qui cherchent, dans un premier temps, à favoriser les villes « allemandes » aux dépens des villes « francophones » de Vic-sur-Seille et Château-Salins. C'est cette même logique qui prévaudra dans la réalisation de la liaison ferroviaire Metz - Château-Salins où les autorités allemandes essaient d'arracher à l'influence de Nomény, les villages mosellans de la moyenne vallée de la Seille.

---

<sup>741</sup> 24 villages sur les 36 villages du canton enregistrent des baisses supérieures à 10 habitants entre 1861 et 1875.

<sup>742</sup> En 1871 La perte des communes de Sornéville, Moncel-sur-Seille et Mazerulles du canton de Château-Salins n'affecte que de façon marginale l'aire agricole de Château-Salins, ces villages dépendant de l'aire vicoise.

C'est donc seulement à partir de 1890 que le déclin démographique s'inverse, la ville enregistrant entre 1890 et 1900 une petite croissance qui met fin à 68 années de recul. En 1910, la ville compte 2402 habitants et retrouve enfin une situation supérieure à celle de 1861. Contrairement à Morhange, cette croissance est le résultat du développement économique de la ville. La création du tronçon ferroviaire de Château-Salins à Bénestroff fait de Château-Salins un centre d'exportation du vin (Vic-sur-Seille, Moyenvic, Marsal), et développe aussi de nouvelles productions agricoles, notamment le houblon. Le rôle actif de place commerciale agricole entraîne la création, au début du XX<sup>e</sup> siècle, de la « *Kaysersliche Ackerbau und Realschule* » (Ecole Pratique Impériale d'Agriculture) sous l'égide de la Société d'Agriculture. Cette dernière dispense en hiver des cours du soir dans un bâtiment municipal. Finalement en 1912, le bâtiment actuel de l'Ecole d'Agriculture est construit et doté de terrains et de vergers devant servir aux travaux pratiques.

**Photographie n° 107**

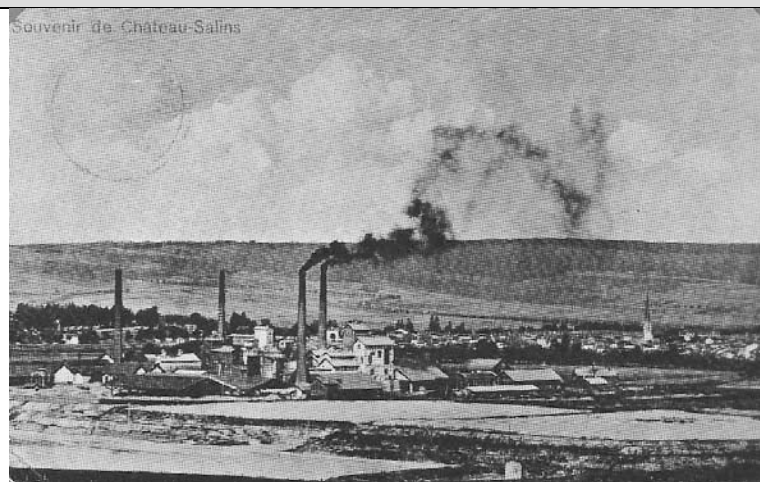
**CHATEAU-SALINS : L'ECOLE D'AGRICULTURE <sup>(743)</sup>.**



Construction monumentale, l'école d'agriculture domine la petite ville au sud-est sur le versant de la vallée de la Petite-Seille et constitue un des éléments importants de l'extension liée à la « germanisation » de Château-Salins.

**Photographie n° 108**

**CHATEAU-SALINS : LA SALINE SOLVAY <sup>(744)</sup>.**



Le développement de la saline Solvay à partir de 1900 annonce une période d'essor pour Château-Salins qui sera malheureusement sans lendemain.

<sup>743</sup> Offroy G., et R., (1984) - *Ibid.*

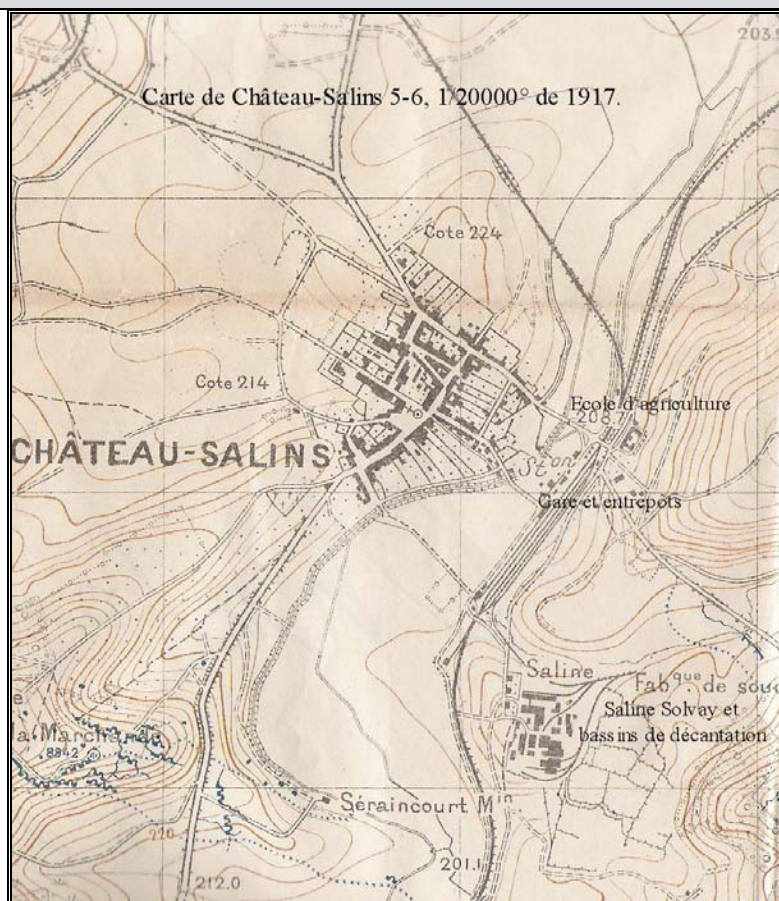
<sup>744</sup> Offroy G., et R., (1984) - *Ibid.*

La création de la ligne Metz-Château-Salins, mise en service le 1<sup>er</sup> décembre 1904, permet la formation d'un nœud ferroviaire, le seul attaché véritablement à une « grande ville » en Saulnois, et favorise l'approvisionnement du marché messin.

La construction de la gare, comme à Morhange, annonce la naissance d'un nouveau quartier. Entrepôts, restaurants... s'installent à proximité de la gare, au sud-ouest de celle-ci, et une zone industrielle se développe avec la saline Tillement. Construite en 1893, elle entre progressivement en activité, employant jusqu'à 250 ouvriers. En 1895, la transformation du sel en soude permettra d'assurer à cette entreprise une certaine pérennité. Elle produit alors 7 400 tonnes de sel et 15 000 tonnes de soude. En 1900, la société Solvay, déjà implantée à Dombasle-sur-Meurthe, rachète l'entreprise Tillement. Le nouveau dynamisme de Château-Salins, comme au XIII<sup>e</sup> siècle, provient du sel.

Carte n° 205

CHATEAU-SALINS : LES EXTENSIONS MODERNES.



C'est sur la rive gauche de la Petite-Seille que s'amorce la reprise économique et « politique » de la petite cité salicole. Cette dernière est toutefois trop tardive pour être durable et portée à son terme.

Comme à Morhange, les villages périphériques tels que Coutures, Amélocourt, Gerbécourt ou Salornes profitent de ce dynamisme et enregistrent de petites reprises démographiques sur la période 1900-1910.

### 2.2.3.3.- Dieuze.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, Dieuze est la seule ville capable d'enregistrer une croissance démographique forte, constituée presque à taux égal par le solde naturel et le solde migratoire. En fait, Dieuze profite pleinement de sa situation sans concurrence au cœur d'un pays agricole « peuplé ». De plus, ses fonctions militaires et religieuses sont très faibles par rapport aux autres villes du Saulnois et ne focalisent pas toute l'activité de la ville. Dieuze est alors la seule ville active du Saulnois. Elle possède d'ailleurs de véritables fonctions urbaines et en cela, c'est une ville moderne, contrairement à Marsal, Moyenvic ou Vic-sur-Seille. En plus des fonctions commerciales communes aux autres villes et bien plus marquées à Dieuze par l'importance de son aire d'influence, la ville possède un véritable tissu industriel, dont le plus beau fleuron est la saline.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Dieuze bénéficie de la contraction des salines (Moyenvic, Vic-sur-Seille, Château-Salins) et du transfert progressif des ouvriers saliniers des autres villes. Au sein de la ville, le quartier de la saline est bien perceptible, délimité par un mur et par l'entrée monumentale : la « porte de la saline » construite au début des années 1770 sous Louis XV et classée aujourd'hui monument historique. Dieuze est la seule des villes salicoles du Saulnois à posséder encore des vestiges architecturaux nombreux de son passé industriel.

Ce transfert vers Dieuze de la production s'explique par l'importance de cette saline. Un plan d'extension du site est dessiné en 1795. En 1806, débute la production chimique. En 1816, 6 ateliers remplacent les anciennes installations tombées en ruine. La saline occupe 27 hectares en 1826 <sup>(745)</sup>. En 1840, l'établissement comprend trois ensembles distincts : la saline, la fabrique de produits chimiques et la fabrique d'acide sulfurique.

Saline et fabrique de produits chimiques se trouvent sur l'ancien site ceint du mur royal, mais le manque de place rend obligatoire l'installation de la fabrique d'acide sulfurique à 150 mètres de l'enceinte. En 1850, la Saline de Dieuze employait 760 ouvriers dont 430 pour la production de produits chimiques. Elle est la première du Saulnois à se diversifier et à assurer une transformation, donc une valorisation sur place. En 1842, la saline obtient une concession de 19 km<sup>2</sup>. De 1826 à 1864, un puits de mine complète la production du puits salé (encore visible aujourd'hui). Cependant, à partir de 1864, l'inondation accidentelle de la mine provoque le remplacement de ce mode d'exploitation par la technique du sondage.

Les productions de la saline et des fabriques de produits chimiques alimentent essentiellement le Grand Est de la France, mais également le Luxembourg, la Suisse, la Prusse et la Bavière. Outre la saline, une fabrique de colle, trois brasseries et deux tanneries fonctionnent à Dieuze en 1840.

---

<sup>745</sup> Par comparaison, la saline de Moyenvic occupait lors de son extension maximale une surface au sol de 1,2 hectare.

**Document n° 84**

**TONNAGES DES PRODUCTIONS DE LA SALINE ET DE LA FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES DE DIEUZE EN 1840.**

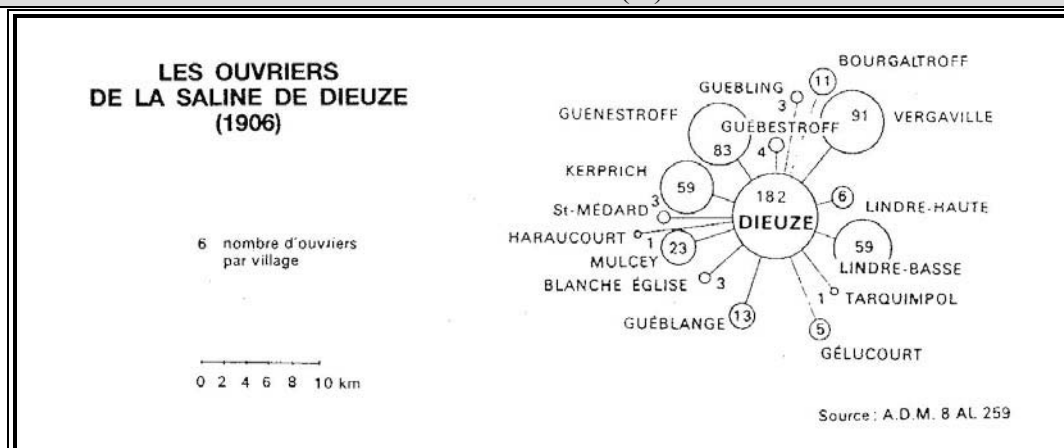
Sources : H. Lepage (1843).

Sel fossile	16 000
Sel raffiné	28 000
Acide muriatique	3 000
Soude brute	6 500
Sulfate de soude	3 600
Chlorure de chaux	800
Sel de soude	1 800
Cristaux de soude	500
Acide sulfurique	3 700
Acide nitrique	200
Sel d'étain	40

La production de la saline de Dieuze est importante et diversifiée. Pourtant, cette dernière ne connaîtra pas de grosses mutations de 1871 à 1914 du fait de la conjoncture économique. La production de soude atteindra certes 30 000 tonnes, mais à la même époque la nouvelle soudière de Château-Salins en produisait 18 000 tonnes. Entre temps, la production de sel n'a pas progressé et la création d'un comptoir des ventes à Dieuze en 1900 ne parvient pas à organiser le marché et les productions de sel.

**Carte n° 206**

**LE RAYONNEMENT DE L'INDUSTRIE DIEUZOISE : LES PREMIERS PENDULAIRES <sup>(746)</sup>.**



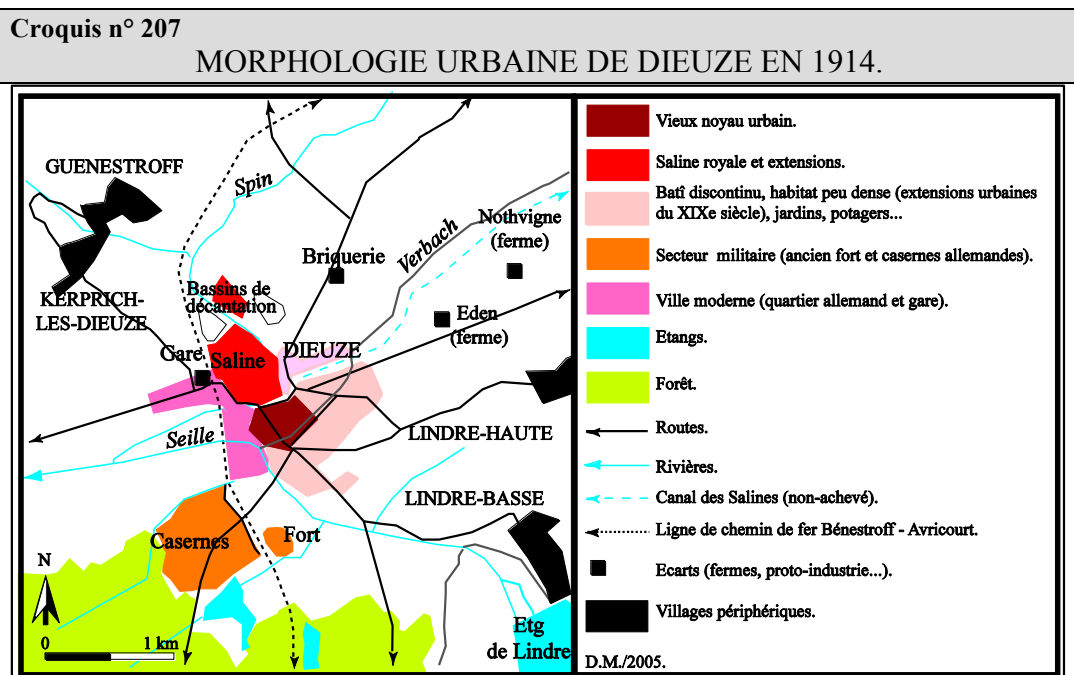
En 1906, plus de 66% des employés de la saline de Dieuze résident dans les villages de la périphérie et effectuent quotidiennement le trajet domicile/usine. Contrairement aux « pendulaires » actuels, ces employés sont originaires des villages où fréquemment ils cultivent encore des terres. Ce sont des ouvriers paysans.

Dieuze développe également des fonctions tertiaires qui concurrencent Vic-sur-Seille et Château-Salins. Ainsi, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, Dieuze se dote d'un petit collège municipal qui se développe rapidement. Pourtant, entre 1851 et 1861, Dieuze, comme l'ensemble du Saulnois, enregistre un recul démographique perdant 1,5% par an. Mais c'est également le résultat du déclin démographique du canton. En fait, malgré la pleine activité de la saline, la ville ne parvient pas à générer suffisamment d'activités pour sa population et celle des communes voisines. Dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, se développent des migrations de travail souvent pratiquées par des ouvriers/paysans qui restent

<sup>746</sup> Roth F., (1976) - *La Lorraine annexée, 1870-1918*, Université de Nancy II, 765p.

attachés à leur village par quelques hectares de terres qu'ils s'obstinent à cultiver. La ville de Dieuze fait vivre son pays, mais subit également les contrecoups de la crise démographique.

L'annexion de 1871 a entraîné, comme à Morhange et à Château-Salins, une perte démographique (-1,2% par an entre 1861 et 1875) bien supérieure à celle des villages de son canton (-0.8% par an) mais qu'il est difficile d'évaluer compte tenu du déclin antérieur. C'est dans ce canton que l'on peut estimer que les migrations « patriotiques » sont les plus importantes accentuant le flux d'exode rural. Néanmoins plus rapidement qu'à Morhange, la ville connaît une forte croissance démographique, enregistrant 117% d'augmentation entre 1875 et 1890.



**Photographie n° 109**  
**DIEUZE.**



Aujourd'hui Dieuze reste une petite ville qui présente encore de façon hypertrophiée ses anciennes usines chimiques.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°97-072.

Cette croissance est assurée par l'arrivée d'une garnison de plus d'un millier d'hommes. Un nouveau quartier s'établit au sud de la ville. Cette garnison semble s'être bien intégrée, faisant vivre les commerces. La structure urbaine témoigne d'un zonage parfait, entre :

- au nord du vieux centre urbain, la saline,
- à l'ouest, de grandes réalisations administratives dont la poste,
- au sud, les quartiers militaires ; ces derniers étaient séparés de la vieille ville par la voie ferrée (ligne secondaire Morhange, Dieuze, Maizières-lès-Vic, Avricourt) mais cette ligne, contrairement aux précédentes, a avant tout une vocation industrielle, la gare se trouvant au contact de la saline et non des casernes.

Malgré l'importance de la saline au XIX<sup>e</sup> siècle, Dieuze n'a pas enregistré un très grand développement. Les raisons sont nombreuses. Dieuze vit en partie de son territoire, or ce dernier est en crise dès 1830. D'autre part, l'industrie dieuzoise souffre d'un relatif enclavement, lié d'abord aux mauvaises dessertes routières. La route du Val-de-Seille, hormis à l'époque romaine, n'a jamais été un axe important de circulation. De plus, à partir de 1871, elle est trop exposée car elle borde la frontière. Cet isolement génère des problèmes d'approvisionnement en combustible (bois ou charbon), car le canal de la Seille à la Sarre (branche du Canal des Houillères) n'a jamais été terminé. Mis en exploitation en 1894, sur la section Mittersheim-Loudrefing, il n'a jamais atteint Dieuze. Enfin dès 1871, avec l'annexion, une partie du marché d'exportation est perdue au profit des salines de la Meurthe alors en plein développement. La concurrence des autres salines mosellanes devient d'ailleurs beaucoup plus vive.

**Photographie n° 110**

**LE CANAL DES SALINES.**



**Le canal des Salines constitue le dernier des grands aménagements hydrographiques liés aux salines. Entrepris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour permettre l'alimentation régulière des salines de Dieuze en charbon de terre, il ne fut jamais terminé en raison de la concurrence du chemin de fer (ligne Sarreguemines - Bénestroff - Dieuze), mais surtout du manque de dynamisme de l'industrie dieuzoise. En effet, la stagnation et les crises répétées des salines ne justifient plus le coût d'une telle réalisation. Aujourd'hui ce canal inachevé forme un bel élément de patrimoine paysager industriel.**

D.Mathis/2001.



L'annexion a provoqué une recomposition de la totalité de la hiérarchie urbaine du Saulnois, déclassant le Val-de-Seille au profit de Château-Salins, Dieuze et Morhange qui sont indiscutablement les nouvelles villes phares du Saulnois. Leur petite taille, la faiblesse de leurs aires d'influence, les problèmes de transports et d'enclavement, la concurrence de l'ancien réseau urbain sont autant de freins à l'établissement d'un réseau urbain nettement structuré et au développement de nouvelles activités. Il n'existe pas de hiérarchisation au sein de ce réseau de villes, chacune vivant sur « son pays », mais restant isolée des autres. Seul Château-Salins parvient à établir sur Vic-sur-Seille une relative domination, qui s'accroîtra au cours du XX<sup>e</sup> siècle. On peut constater que ce développement des villes est en relation avec la création d'axes nouveaux tels Morhange-Château-Salins-Chambrey, Delme-Château-Salins ou Bénestroff-Dieuze et la remise en cause des axes traditionnels (Vic-sur-Seille - Nancy ou Vic-sur-Seille - Lunéville).

Document n° 85												
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES BOURGADES DU SAULNOIS ENTRE 1802 ET 1901 <sup>(747)</sup> .												
	1802	1822	1836	1843	1851	1861	1875	1876	1890	1891	1900	1901
<b>Albestroff</b>	607	741	868	817	858	767	625		599		562	
<b>Arracourt</b>	844	820	950	891	872	802		856		721		677
<b>Château-Salins</b>	2110	2851	2621	2418	2394	2335	2060		2029		2217	
<b>Delme</b>	374	487	616	681	721	670	680		658		643	
<b>Dieuze</b>	3114	3823	3965	3895	3930	3203			5786		5991	
<b>Marsal</b>	900	955	1198	1196	1113	1169	682		624		564	
<b>Maizières-lès-Vic</b>	1201	1139	1384	1361	1429	1240	1048		881		825	
<b>Morhange</b>	1345		1280		1300	1260	1062		3690		7084	
<b>Moyenvic</b>	1550	1450	1321	1204	1210	966	846		694		613	
<b>Nomény</b>	1350	1216	1324	1347	1400	1298		1151		1314		1224
<b>Vergaville</b>	971	1098	1305	1259	1291	1152	956		919		870	
<b>Vic-sur-Seille</b>	3250	3280	3080	3061	2798	2398	2110		2041		1933	

**L'évolution démographique sur un siècle montre le lent déclin des vieilles villes : Marsal, Moyenvic et Vic-sur-Seille ainsi que l'apparition d'une nouvelle hiérarchie urbaine avec Morhange et Dieuze, rejoints tardivement par Château-Salins. Paradoxalement villes et bourgades de la Meurthe n'ont pas connu la même évolution. Nomény présente sur le siècle une stabilité remarquable. Même au sein des bourgades, on assiste à un renouvellement avec le déclassement des vieux centres marchés (Vergaville, Albestroff, Maizières-lès-Vic...) et l'apparition de nouveaux centres bien plus dynamiques (Bénestroff, Delme, Chambrey) en relation avec le chemin de fer et les nouvelles fonctions administratives.**

Le déclassement du vieux réseau s'accompagne de la remise en cause des bourgades-marchés, alors que de petits villages connaissent, durant cette période, de fortes croissances en raison de la naissance du nouveau réseau urbain. C'est le cas notamment des villages de Delme, Bénestroff, Racrange ou Chambrey.

<sup>747</sup> INSEE, Direction Régional de Nancy (1958), -Ibid. *Bulletin régional de statistique*, n°3.

2.3.- MAXIMUM SECONDAIRE ET ATONIE DEMOGRAPHIQUE.

Au lendemain de l'annexion, si on constate bien des départs vers la France, il est difficile d'établir avec précision la part de l'émigration patriotique de celle économique qui existait déjà avant l'annexion. En effet, les deux phénomènes se conjuguent fréquemment, recoupant les mêmes filières migratoires vers Nancy. En fait, on observe entre 1870 et 1914 une situation contrastée, l'annexion modifiant certaines évolutions à la fois dans la zone occupée et dans la zone française.

<b>Document n° 86</b>								
<b>EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ANNUELLE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS ET DE SES CANTONS ENTRE 1851 ET 1910.<sup>(748)</sup></b>								
	<b>1851</b>	<b>1861</b>	<b>1875</b>	<b>1880</b>	<b>1890</b>	<b>1895</b>	<b>1900</b>	<b>1910</b>
<b>Arrondissement</b> ( <sup>749</sup> )	63 045	56 984	50 523	50 425	48 989	48 852	46 749	45 164
		-0,87	-0,76	-0,03	-0,26	-0,05	-0,72	-0,31
<b>Canton d'Albestroff</b>	12 352	11 260	10 579	*	9 007	*	8 814	8 629
		-0,80	-0,40		-0,93		-0,19	-0,19
<b>Canton de Château-Salins</b>	15 176	13 917	12 609	*	11 908	*	11 405	11 284
		-0,75	-0,63		-0,35		-0,38	-0,10
<b>Canton de Delme</b>	12 643	11 845	9 610	*	9 512	*	8 682	8 320
		-0,57	-1,26		-0,06		-0,79	-0,38
<b>Canton de Dieuze</b>	13 181	11 251	9 610	*	12 087	*	11 989	11 571
		-1,33	-0,97		+1,61		-0,07	-0,32
<b>Canton de Vic-sur-Seille</b>	14 891	13 470	11 916	*	10 684	*	9 759	9 008
		-0,87	-0,77		-0,65		-0,79	-0,70
<b>Canton d'Arracourt</b>	3 565	3 277	3 318	*	3 017	*	2 703	2 427
		-0,73	+0,08		-0,57		-0,95	-0,93

Le tableau présente la perte démographique de l'arrondissement entre 1851 et 1910, on peut observer que les pertes sont importantes de 1851 jusque 1875. En fait, le déclin de l'annexion ne se remarque quasiment pas. Les migrants patriotiques ont laissé de la place dans une campagne trop pleine à une population, candidate potentielle au départ, et qui peut ainsi se maintenir en récupérant des terres ou des emplois laissés libres. Par ailleurs, la démilitarisation du Saulnois, provoquée par la défaite et le déclassement de la place militaire de Marsal, n'a pas encore été compensée par la remilitarisation de Dieuze.

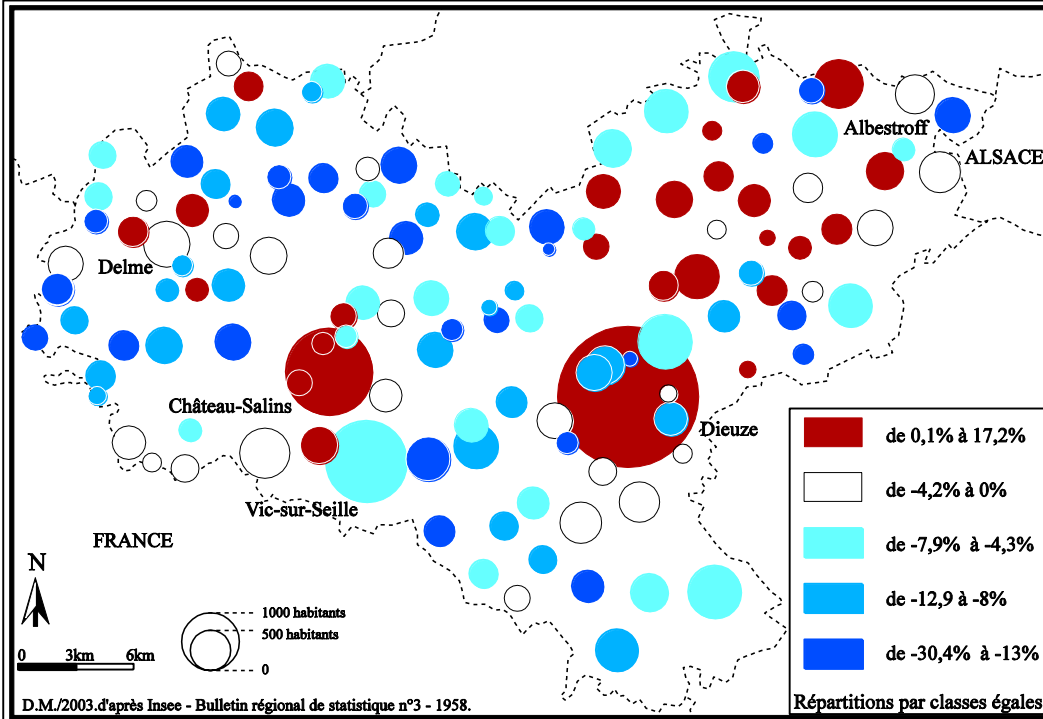
Les variations par cantons font clairement apparaître un ralentissement de l'exode entre 1861 et 1875 à l'exception du secteur de Delme. Certes, il existe un courant migratoire en direction des villages français de la Meurthe comme on l'observe à Arracourt, ou encore à Moncel-sur-Seille, mais il ne fait que ralentir le déclin des campagnes.

On observe une germanisation progressive de la population du Saulnois dont la composante allemande augmente alors que la composante autochtone diminue sensiblement. Ainsi, si en 1880 la population allemande née hors du *Reichland* représentait 2,3% de la population du *Kreis*, spatialement les 1895 allemands étaient répartis à Dieuze, Château-Salins ou dans les villages de la frontière en relation avec les grandes gares.

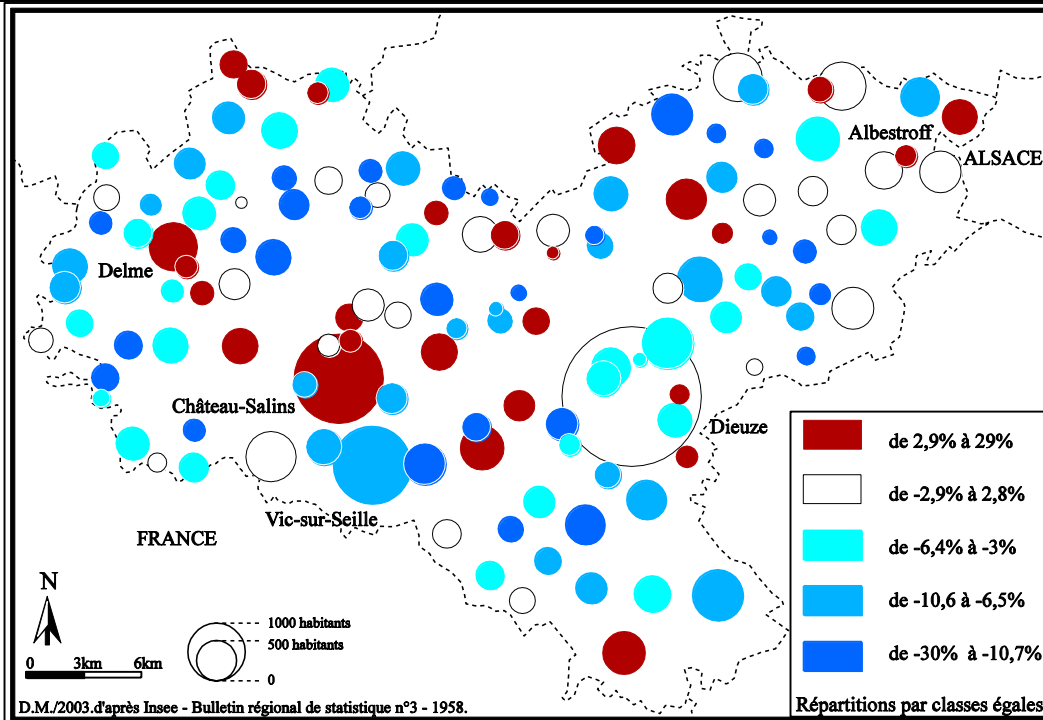
<sup>748</sup> INSEE, Direction Régional de Nancy (1958), - *Ibid.*

<sup>749</sup> La population de l'arrondissement de Château-Salins a été calculée dans ses limites de 1871.

**Carte n° 208**  
**EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU *KREIS VON CHATEAU-SALINS***  
**ENTRE 1890 ET 1900.**



**Carte n° 209**  
**EVOLUTION DE LA POPULATION DU *KREIS VON CHATEAU-SALINS***  
**ENTRE 1900 ET 1910.**

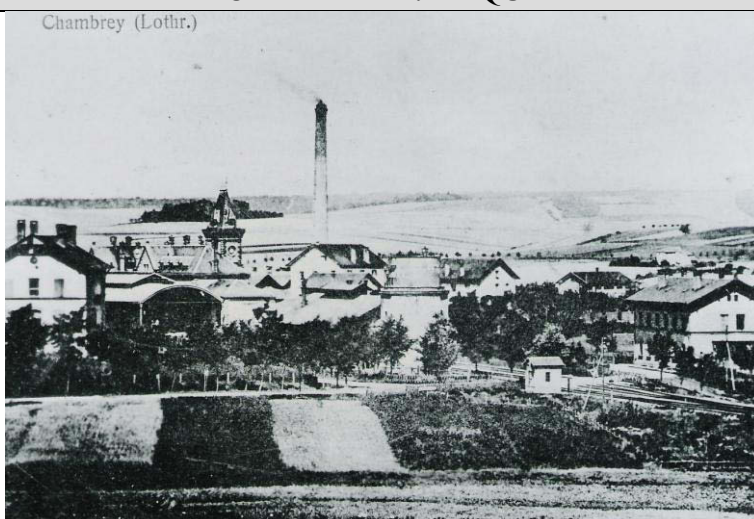


En 1895, la population allemande représente 8.8% de la population du *Kreis*. Son poids a fortement augmenté. Là où il existait des communautés allemandes, elles se sont renforcées ; ainsi à Chambrey, elles représentent plus de 12.5% de la population du village. Sans pouvoir mettre en évidence une politique territoriale de germanisation, force est de reconnaître que les communautés allemandes se regroupent au sein de points nodaux de l'espace du *Kreis* avec en premier lieu les villes puis, dans un second temps, les villages-bourgs tels Chambrey, Bénestroff ou Racrange.

La germanisation se traduit également par les réalisations architecturales majeures qui témoignent de l'implantation de l'Allemagne au sein de ces villages. Durant toute cette période, on assiste à une politique active de constructions et d'aménagements concernant les grands bâtiments, casernes, maisons, bureau de poste, église, au sein des villes, mais également au sein des villages. On peut citer en premier lieu les nombreuses gares dont celle frontalière de Chambrey.

**Photographies n° 111 et 112**

**CHAMBREY : LE QUARTIER ALLEMAND.**

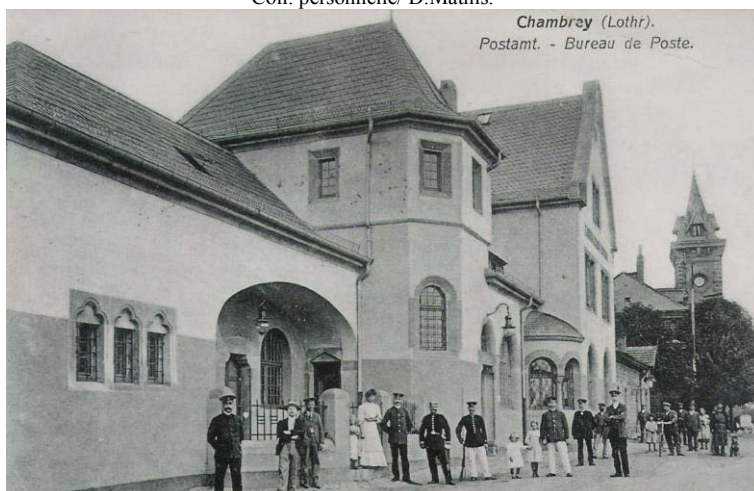


Chambrey (Lothr.)

Pour Chambrey, c'est un nouveau quartier qui se met en place avec la réalisation de la gare. Ainsi accompagnant les constructions de la gare et de la poste, on retrouve des logements pour les employés « allemands », ainsi que des jardins ouvriers comme on peut l'apercevoir au premier plan.

Coll. personnelle/ D.Mathis.

Sur la photographie ci-contre, la perspective gare et poste représente la fierté d'un modeste point frontière, devenu enjeu d'affrontements entre deux puissances.



Chambrey (Lothr).  
Postamt. - Bureau de Poste.

Coll. personnelle/ D.Mathis.

La situation est identique de l'autre côté de la frontière pour le Saulnois resté français. Le destin d'Arracourt est assez significatif. Grosse bourgade hiérarchiquement sous le contrôle de Vic-sur-Seille avant l'annexion, ce village s'est retrouvé chef-lieu de canton en 1871, remplaçant les grosses bourgades du Saulnois pour les villages environnants en matière de services (marchés, postes...). A cette modification hiérarchique s'ajoute un effet frontière important. Ce dernier permet au gros bourg de se développer et de pallier son déclin agricole. Ainsi, ses nouvelles fonctions nécessitent un bureau de douane, une gendarmerie. Toutefois, Arracourt ne parvient pas à remplacer, pour les villages de son canton, les villes du Saulnois pour les marchés et la vente des produits agricoles.

Moncel-sur-Seille connaît un phénomène analogue. La proximité de la frontière et sa position stratégique stimulent le village qui voit se développer gare frontière, poste. Cet effet frontière joue sur certains villages mosellans comme Chambrey qui connaît ainsi un second maximum démographique en 1890, suite au développement administratif et industriel <sup>(750)</sup>. Aulnois-sur-Seille enregistre un maximum secondaire en 1890, tout comme Alaincourt-la-Côte. Maizières-lès-Vic profite de son éloignement pour assurer une place de relais entre le sud du canton et Vic-sur-Seille. En revanche, Moyenvic, malgré l'implantation d'une petite colonie allemande, ne parvient pas à limiter une chute de plus en plus importante, preuve que l'effet frontière a des limites, mais ces dernières sont liées à une situation déjà critique avant l'annexion. En fait Moyenvic, comme Vic-sur-Seille, souffre de la perte de la partie sud du canton et du déclassement de la liaison avec le Lunévillois.

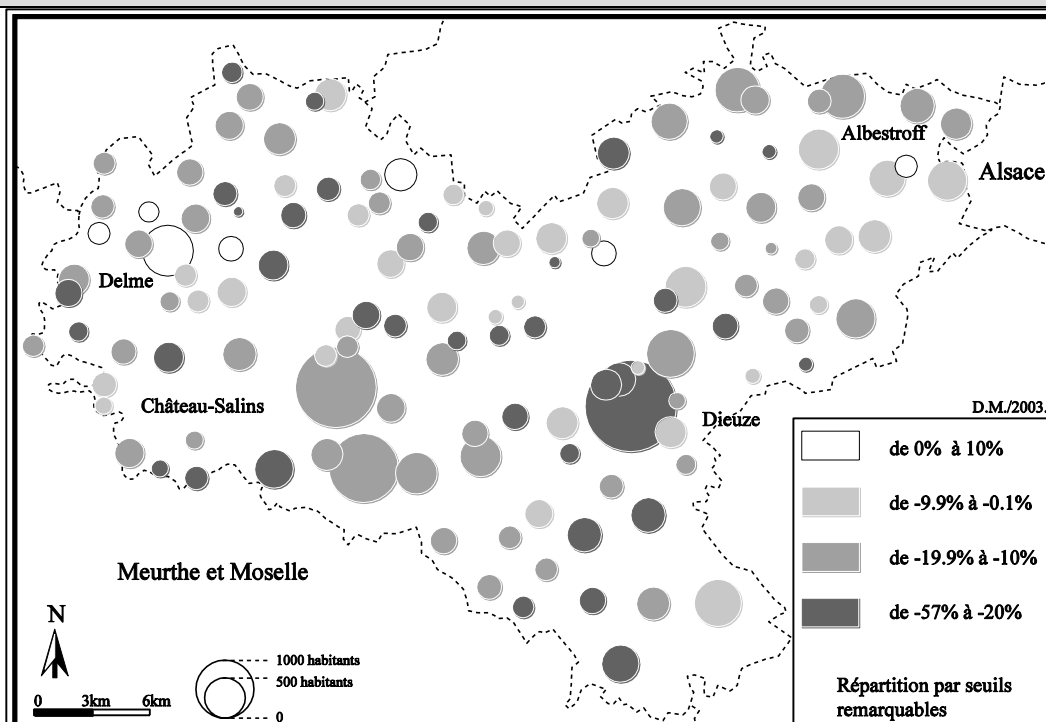
Durant la période allemande, de 1871 à 1914, les villages mosellans du Saulnois connaissent une baisse de la population, mais arrivent toutefois à limiter quelque peu les pertes démographiques, certains villages enregistrant même un maximum secondaire. Cela s'explique par la volonté d'améliorer les possibilités du pays, d'assurer des débouchés, malgré la récession économique. La démographie des villages marque une stagnation surtout entre 1890 et 1900 avec, par la suite, une légère tendance au déclin.

Cette situation dure jusqu'en 1914 ; la mobilisation, les évacuations entraînent, en 1918, un résultat catastrophique, la population baisse de 20 à 30%. Cet effondrement démographique, imputable aux destructions et aux évacuations bien plus qu'au nombre de victimes, touche évidemment davantage les villages de la zone de front.

---

<sup>750</sup> L'implantation d'une importante gare frontière, d'un bureau de poste, d'un poste de douane et d'une saline, permet à Chambrey d'enregistrer une augmentation due au ralentissement de l'exode rural grâce à la présence d'une activité de relais et à l'installation d'une forte colonie allemande (110 à 120 personnes).

Carte n° 210  
EVOLUTION DE LA POPULATION DU SAULNOIS ENTRE 1910 ET 1920.



La carte d'évolution de la population de l'arrondissement de Château-Salins entre 1910 et 1920 illustre nettement le déclin démographique des communes du Saulnois. Les villes comme les villages enregistrent des pertes considérables que la Grande Guerre n'explique pas. En fait, la désorganisation économique liée à la guerre et à la réintégration est la cause de cette situation générale où seule la commune de Delme, centre actif de la reconstruction pour les communes de l'ouest, semble tirer son épingle du jeu...

Entre le XVII<sup>e</sup> siècle et la fin de la Première Guerre Mondiale, le Saulnois a connu une très forte croissance démographique, emplissant à l'extrême villages et maisons puis, après une période d'atonie d'une durée variable suivant les parties du Saulnois (française ou allemande), il enregistre un rapide déclin démographique. Entre temps, l'ancien réseau urbain s'est trouvé déclassé au profit du réseau actuel. Néanmoins, jamais le réseau actuel ne pourra prétendre au même rayonnement que Vic-sur-Seille, Marsal ou Moyenvic... Grosses bourgades d'un pays qui se vide, Château-Salins, Morhange ou Dieuze sont incapables de dynamiser réellement la région.

### **3.- LES RECONSTRUCTIONS EN SAULNOIS : UNE NOUVELLE FORME D'HABITAT ?**

La Lorraine a subi au cours de son histoire de très nombreuses périodes de destructions, mais elle n'a jamais connu deux épisodes aussi importants que les deux guerres mondiales. A ce titre, le Saulnois a été particulièrement touché, surtout dans sa partie occidentale. Les deux phases de reconstruction qui ont succédé aux destructions ont entraîné des mutations au sein du bâti et de l'organisation des villages, révélées par les paysages.

Et on ne peut citer qu'avec humour cette phrase de vieux patois que l'on prête à de vieilles Lorraines <sup>(751)</sup> : « *Noté Chété-Salins, imaginez-'oir, j'cois beun qu'asteur nous avision'ront a vous l'fai'e plus fin beau et grand n'em'donc ! Asteur j'va fair'la poussie'e dans n'ote cavé, vous mes ômes cessez donc d'tourner comm' des pidolotes, rarangez'moi le ch'min et commenceye a trie'r nos pierres s'u l'devant d'not maisum neum don'c* ».

#### **3.1.- DESTRUCTIONS ET RECONSTRUCTIONS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE.**

Les destructions de la Première Guerre Mondiale sont localisées sur la ligne de front qui reprend sensiblement la « frontière » entre Moselle et Meurthe-et-Moselle. Compte tenu des opérations militaires de 1914 <sup>(752)</sup>, des bombardements <sup>(753)</sup> de 1916 et 1917 et de la retraite allemande de 1918 <sup>(754)</sup>, les destructions couvrent un espace d'une dizaine de kilomètres de part et d'autre de la ligne de front. Cette zone était en partie vidée de sa population, les villages abandonnés servant de lieux de repos aux soldats du front. Plus de quatre années de guerre et d'abandon ont laissé les villages en piteux état ; aussi au lendemain de la guerre, fallait-il reconstruire et réorganiser ces derniers.

---

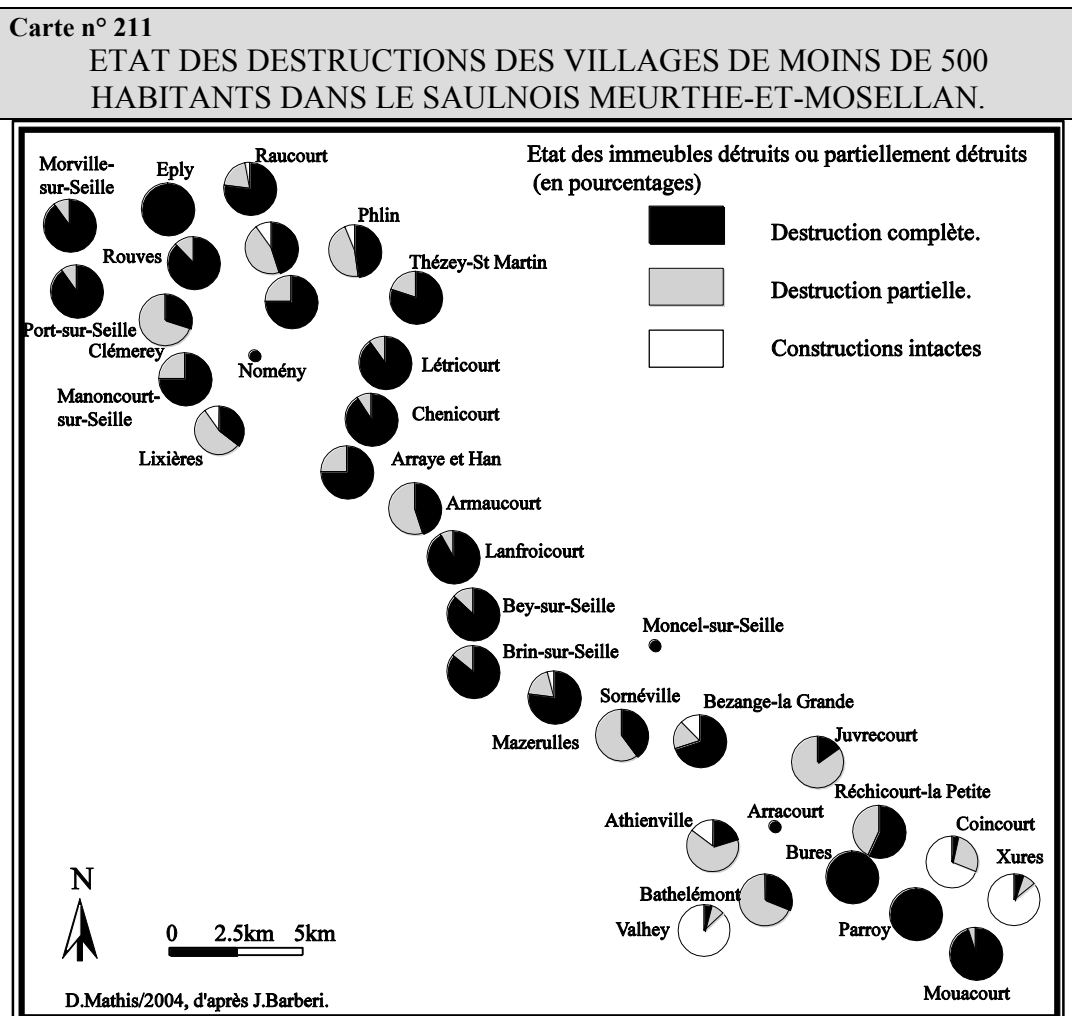
<sup>751</sup> Offroy G., et R., (1984) - *Ibid.* « *Notre Château-Salins, imaginez voir, je crois bien que maintenant nous arriverons à vous le faire bien plus beau et grand - n'est ce pas ? Maintenant je vais faire la poussière dans notre maison, vous mes hommes cessez donc de tourner en rond, arrangez moi le chemin et commençaient à trier nos pierres sur le devant de notre maison - n'est-ce pas ?* ».

<sup>752</sup> Offensive française de début août 1914 des I<sup>ère</sup> et II<sup>e</sup> armées, avec comme objectif respectif pour la I<sup>ère</sup> armée, Sarrebourg et pour la II<sup>e</sup> armée, la côte de Delme, la liaison devant se faire dans le pays des Etangs. Cette offensive a conduit aux batailles de Morhange et de Sarrebourg. La contre-offensive de la VI<sup>e</sup> armée allemande repousse la II<sup>e</sup> armée française jusqu'au Grand Couronné de Nancy entraînant des destructions et des représailles, notamment à Nomény.

<sup>753</sup> Mise en place de pièces d'artilleries lourdes de part et d'autre du front, notamment côté allemand à Burthecourt, Fresnes-en-Saulnois et à Hampont/Morville-lès-Vic avec le fameux « Max » canon de 380 mm dont on peut encore voir l'emplacement. Ces pièces constituant un danger pour Nancy, leur repérage et leur destruction ont été jugés prioritaires et ont occasionné de nombreuses destructions pour les villages environnants.

<sup>754</sup> Lors de leur retraite, les Allemands ont détruit systématiquement certaines infrastructures comme les gares, voies ferrées, ponts...

Pratiquement tous les villages du front sont endommagés. Les destructions sont de l'ordre de 60 à 80 % du bâti. Ainsi, les villages de la boucle de la Seille, Chambrey, Pettoncourt, Moncel-sur-Seille... sont sinistrés la plupart du temps à plus de 70 %. Dans le canton de Nomény, le village d'Eply a été totalement détruit ; Rouves, Thézey-Saint-Martin, Létricourt, Chenicourt... ont été détruits à plus de 85% <sup>(755)</sup>. C'est sur ces champs de ruines qu'il va falloir reconstruire.



L'ampleur des destructions de la zone meurthe-et-mosellane du Saulnois a profondément altéré l'aspect des villages mais a permis, avec 30 ans d'avance par rapport au reste du Saulnois, une première modernisation de l'habitat et de la structure viaire des villages, dans la mesure où tout ou presque tout est à reconstruire. Ainsi, dans le plan d'organisation comme dans le bâti, villages et maisons vont s'adapter aux progrès techniques (électricité, hygiène...) mais aussi aux évolutions récentes de l'agriculture.

<sup>755</sup> Barberi J., (1976) - *Les transformations de l'habitat rural dans la zone dévastée de la Meurthe-et-Moselle (guerre de 1914-1918)*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 108p.



Photographie n° 113

CHAMBREY PENDANT LA GUERRE DE 1914.



Coll. personnelle./D.Mathis.

Le village de Chambrey a été évacué en deux vagues fin 1914 et début 1915 ; il a servi de lieu de repos pour l'armée allemande, mais restait sous le feu de l'artillerie française.

Photographie n° 114

HAMPONT : LE « MAX ».



Source : Offroy G., et R., (1984).

Le « Max » de Hampont, dont on peut encore voir l'assise, était un canon de 380 mm dont l'armée allemande se servait pour bombarder Nancy. Il faisait partie d'un ensemble de trois pièces de gros calibre installées autour de Château-Salins. Chacune de ces pièces était en relation avec une des voies ferrées du secteur : le Max à proximité des voies ferrées de Château-Salins-Sarreguemines, un canon de 210 mm à Burthecourt sur la voie de Château-

Salins - Chambrey et un canon de 210 mm à Fresnes-en-Saulnois, voie de Château-Salins-Metz. L'artillerie et l'aviation françaises ont cherché à supprimer le danger représenté par ces pièces, ce qui n'a pas été sans dégâts pour la zone de Château-Salins <sup>(756)</sup> <sup>(757)</sup>.

La reconstruction a été financée par les soins du « Service de la Reconstruction des Pays Dévastés ». Pour la Moselle, elle a été organisée par le gouvernement français dans le cadre du rattachement à la France ; elle commence assez rapidement car la main-d'oeuvre est en partie assurée par les villageois eux-mêmes. Néanmoins, des travailleurs coloniaux, issus d'Indochine et travaillant précédemment dans les usines d'armement, ont participé les premiers temps aux travaux urgents. Certains ont été victimes d'accidents et de mines oubliées et leurs noms figurent sur les monuments aux morts de quelques villages.

<sup>756</sup> Offroy G., et R., (1984) - *Ibid.*

<sup>757</sup> Source famille Tournaire.

Photographie n° 115

CHAMBREY : DESTRUCTION DE LA GARE.



CHAMBREY La Gare

Coll. personnelle/D. Mathis.

Avant son départ en novembre 1918, l'armée allemande a détruit le quartier de la gare frontière de Chambrey, dynamitant le bureau de poste, la douane, le bâtiment de gare, la verrière et les deux plaques tournantes.

Les destructions importantes du réseau ferré qui devait permettre l'acheminement du matériel de reconstruction ont nécessité la création d'une petite voie ferrée de 60 cm de large (oeuvre prioritaire des travailleurs indochinois). Cette ligne au départ de Delme (proche des carrières de Tincry et en liaison avec Metz) reliait l'ensemble des villages de la zone de front sur la rive gauche de la Seille.

Les conseillers et architectes affectés à la zone à reconstruire ont proposé dans la plupart des villages de créer des ruelles perpendiculaires à la rue principale du village afin d'évacuer sur l'arrière les tas de fumiers, les tas de bois et d'entreposer le matériel agricole, afin de libérer les usoirs. Des chemins à l'arrière des villages sont prévus pour transiter vers les champs. Ils pourraient ainsi remplacer la rue principale ce qui rendrait celle-ci plus propre.

C'est une nouvelle organisation des flux qui est proposée, car il s'agit également de faire sortir les troupeaux par les ruelles latérales... C'était remettre en cause et inverser l'organisation et le fonctionnement des flux au sein de la maison et du village. Ces recommandations n'ont pas toujours été suivies d'effet, certains conseils municipaux se sont opposés à une telle révolution, d'autres ont tenté de réduire le nombre de ruelles. Tous étaient conscients de l'impossibilité de changer le comportement de leurs administrés. Ainsi, la création de ces ruelles n'a apporté aucune modification comportementale chez les agriculteurs, l'usoir est resté une cour de ferme. L'autre point qui bloque toute transformation du bâti et des villages est la lenteur de l'administration pour exproprier, ce qui repousse la reconstruction. Aussi, bien souvent, les suggestions de modifications comme à Morville-sur-Seille, Réchicourt-la-Petite, ou Létricourt ne sont pas suivies par les habitants.

Photographie n° 116

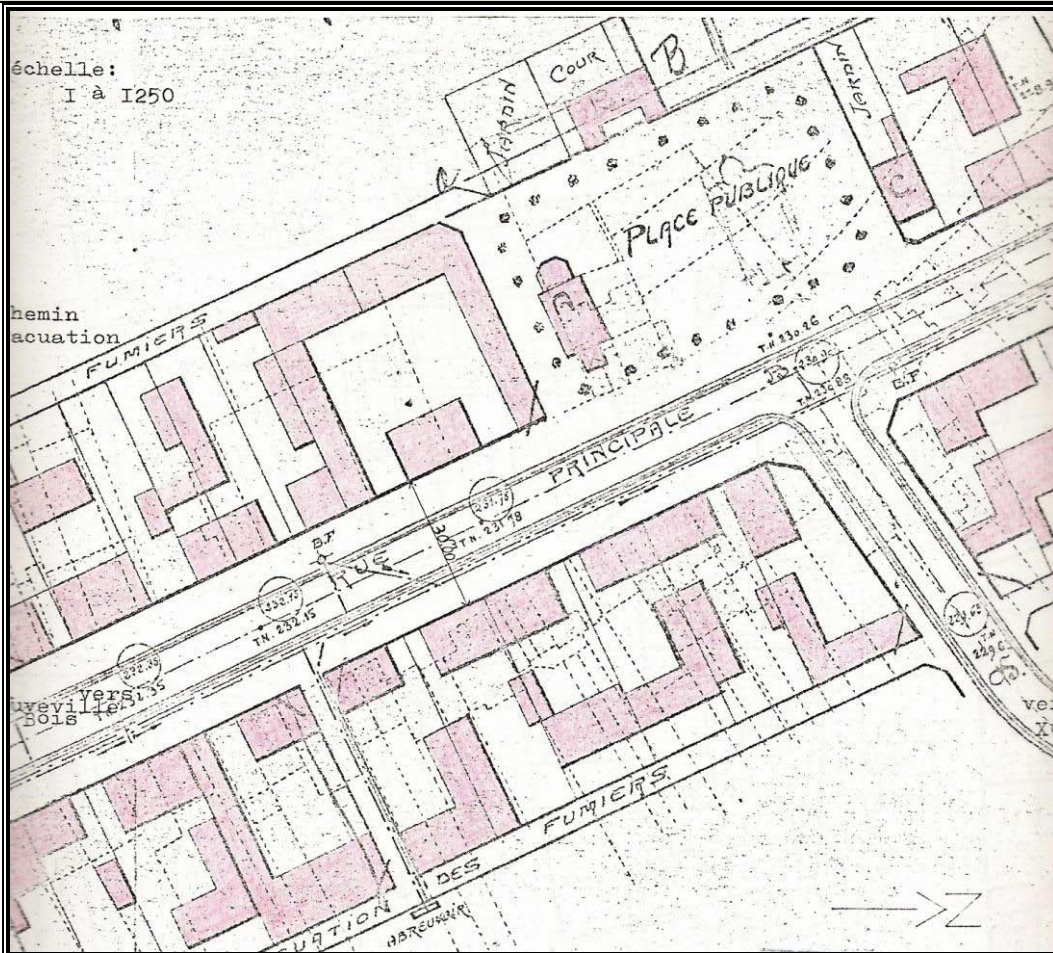
MOUACOURT AVANT 1914 <sup>(758)</sup>.



Le village de Mouacourt, comme de nombreux villages, ne présente pas réellement de limite entre rue et usoirs qui servent de cour commune ; un puits à balancier occupe également la « rue ».

Carte n° 212

MOUACOURT : PLAN DES MODIFICATIONS DU VILLAGE <sup>(759)</sup>.



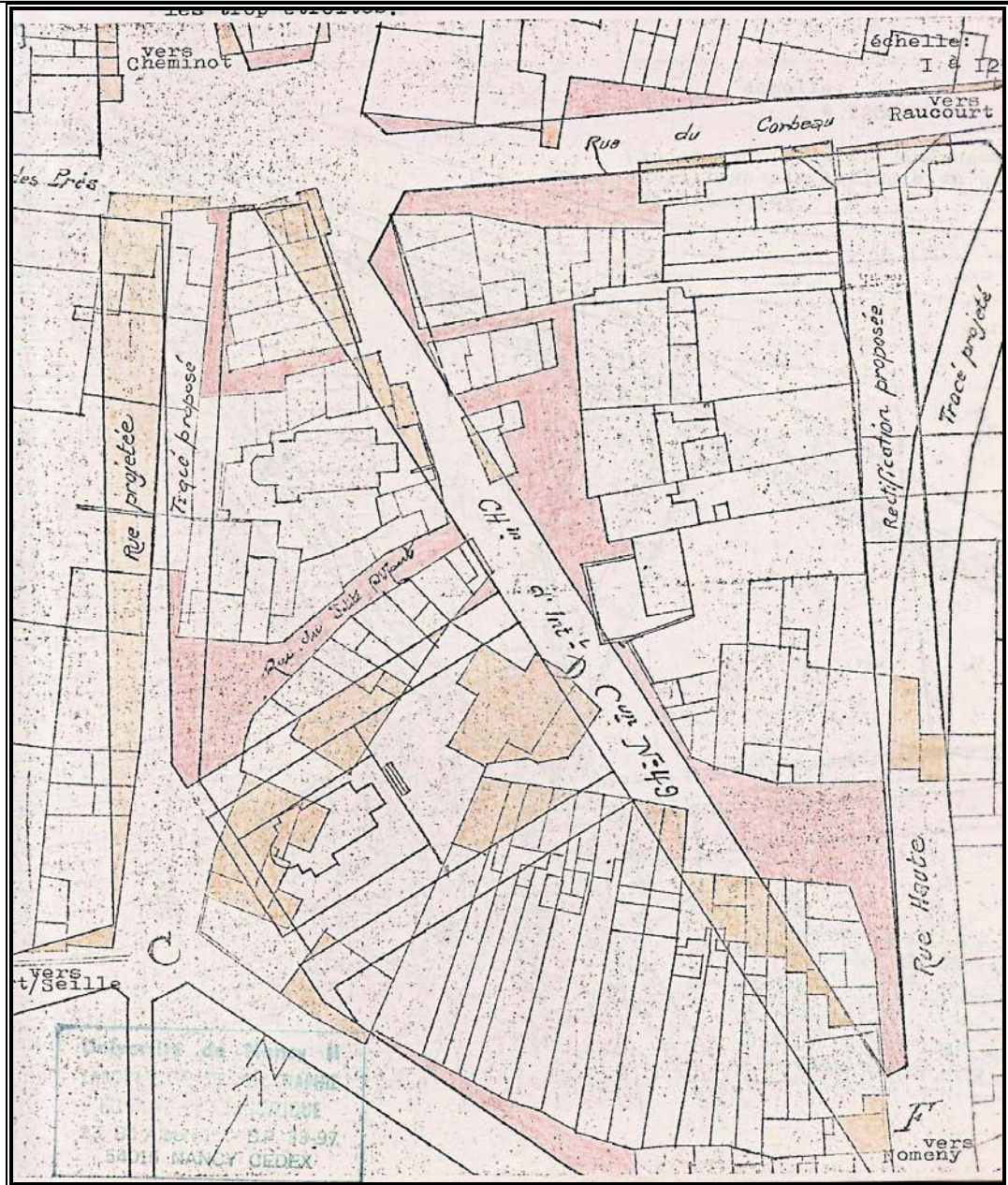
Détruit à 100%, le « nouveau » village (en rouge) peut être normalisé ; avec une rue principale et des usoirs de 10 mètres de large, une place publique aménagée... Le village est ainsi « aéré », l'abreuvoir étant reporté à l'arrière et deux chemins d'évacuation du fumier encadrant la rue principale.

<sup>758</sup> Gérard Cl., et Peltre J., (1979) - *Les villages lorrains*, Université de Nancy II, 105p.

<sup>759</sup> Barberi J., (1976) - *Ibid.*

Carte n° 213

EPLY : PLAN DES MODIFICATIONS DU VILLAGE <sup>(760)</sup>.



Détruit à 100%, le village peut lui aussi être modifié totalement avec le redressement de la rue principale. Le projet prévoit l'acquisition de terrains afin de permettre l'alignement (en jaune). La largeur de la rue est uniformisée à 14 mètres (permettant le croisement et les manœuvres de chariots à 4 chevaux). Une seconde rue est projetée en direction de Cheminot. On prévoit l'aménagement d'une place publique et les parcelles trop étroites ne sont plus loties.

<sup>760</sup> Barberi J., (1976) - *Ibid.*

Photographies n° 117 et 118

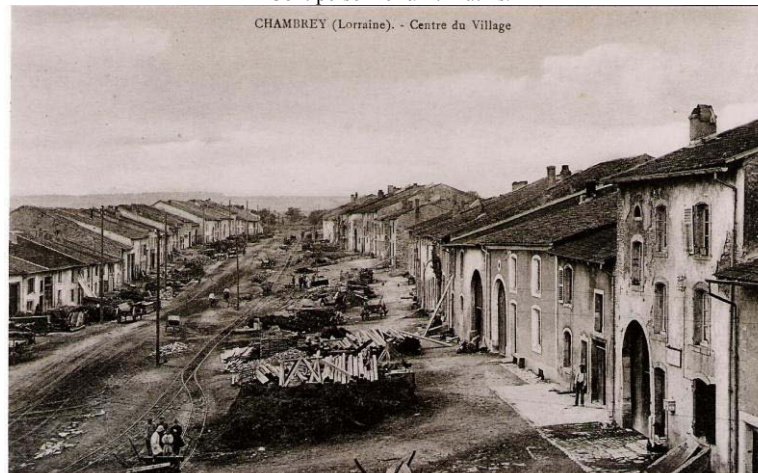
CHAMBREY : DESTRUCTIONS ET RECONSTRUCTION DU VILLAGE.



Le village, victime des premiers combats de la Grande Guerre, exposé aux bombardements a été évacué en 1915. Au lendemain du conflit, il a fallu reconstruire et réparer les nombreux dégâts perceptibles sur les deux photographies. On peut remarquer que la maison « Saffroy » déjà reconstruite présente désormais un pignon « ouvert ».

Coll. personnelle/D. Mathis.

On peut apercevoir sur ces deux vues qui couvrent l'ensemble de la rue principale du village la petite voie ferrée qui permettait d'apporter les matériaux de reconstruction (bois, ciment, brique...) entassés sur les usoirs.



Coll. personnelle/D. Mathis.

Photographie n° 119

PETTONCOURT : MAISONS EN BRIQUES.



La maison évolue à la fois dans son plan, mais aussi avec ses matériaux, la brique remplaçant la pierre. La maison perd en profondeur, l'espace dégagé face à la façade est aménagé et enclos. Le plan en travées est partiellement abandonné afin de profiter de l'exposition de la maison où l'habitation occupe la façade sud. Les « ouvertures » plus nombreuses favorisent l'éclairage des pièces. La partie exploitation est quant à elle rejetée sur le pignon en deux travées.

D. Mathis / 2001.

La Commission Sanitaire qui doit intervenir dans la réorganisation des villages préconise le plus souvent d'aérer un peu ces derniers. Elle recommande aux villages détruits tels que Thézey-Saint-Martin ou Réchicourt-la-Petite de ne pas reconstruire toutes les maisons, et notamment d'éviter toute reconstruction de maisons qui ne seraient que « de longs couloirs sans air ni lumière ». Elle suggère également d'éliminer les « maisons jumelées ». Ces maisons sont des sortes de petits immeubles qui abritent plusieurs ménages et leurs « exploitations » agricoles s'articulent autour d'un couloir central par lequel transitent hommes et bêtes.

Afin d'aérer le village, les architectes prévoient de créer des places. Pour laisser l'emplacement libre, il est prévu d'étendre le village. Ainsi, à Brin-sur-Seille la zone d'extension définie propose de relier le village à la gare. A Sornéville, la route de Moncel-sur-Seille va permettre de réorganiser un village-rue linéaire en un village en « T ». Il convient de remarquer que cette zone d'extension du village de Sornéville se densifie encore aujourd'hui avec l'adjonction de nouveaux pavillons. Quant à la zone d'extension de Port-sur-Seille, elle se situe le long de la route de Pont-à-Mousson.

L'aération du village, lorsqu'elle a été souhaitée et réalisée par non-reconstruction de maisons, bénéficie aux maisons voisines. Ces dernières profitent de l'espace latéral laissé libre pour ouvrir une ou plusieurs fenêtres de côté. Les modifications s'observent également dans les matériaux utilisés. Aussi voit-on apparaître la brique (briques rouges ou briques peintes comme à Moncel-sur-Seille) en lieu et place de la pierre de taille pour les constructions des entourages de fenêtres, de portes et de granges. Les linteaux en béton remplacent les linteaux en pierre ou en bois des granges. L'aspect visuel du village se modifie laissant poindre une certaine coquetterie qui tranche singulièrement avec l'aspect sobre du village.

La viabilisation de l'axe principal des villages est une des principales transformations. Si certains villages possédaient un pavage qui matérialisait la rue principale avec, de part et d'autre, un caniveau où s'écoulait le purin des tas de fumier, nous avons pu noter que la rue du village lorrain n'a jamais été autre chose qu'une vaste cour de ferme jamais tout à fait viabilisée. On assiste, lors de la reconstruction, à la mise en place de trottoirs, au déplacement de la fontaine/abreuvoir qui se trouvait souvent au milieu de la rue, point de passage des troupeaux. Ces quelques travaux changent peu l'aspect du village ; la rue, même refaite à neuf, reste boueuse car les troupeaux continuent d'y transiter, les usoirs sont toujours utilisés pour le dépôt des tas de fumier, bien que dans certains villages une fosse soit aménagée pour les recueillir.

Si beaucoup de projets ont été élaborés quant aux réaménagements des villages détruits, ils n'ont souvent été qu'imparfaitement réalisés. On peut néanmoins remarquer que c'est dans le canton de Nomény que l'œuvre de transformation a été la plus complète. Le Saulnois mosellan et le canton d'Arracourt n'ont accepté qu'avec réticence les modifications proposées et ne les ont pour ainsi dire pas appliquées.

### 3.2.- DESTRUCTIONS ET RECONSTRUCTIONS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

#### 3.2.1.- Les combats.

Les destructions dues au Second Conflit Mondial datent de l'automne 1944 à l'hiver 1944-1945. Certes, quelques dommages ont eu lieu en 1940, lors des combats de Vic-sur-Seille, Moyenvic et Réchicourt-le-Château, qui opposèrent le 348<sup>e</sup> R.I. aux troupes allemandes, mais l'essentiel des destructions a eu lieu lors de la Libération en 1944 et durant les quelques mois qui ont suivi la libération des villages. Ces destructions ont été plus massives et plus uniformes qu'en 1914. En effet, si en 1914 seule la zone de front a été soumise aux destructions, en 1944 les Allemands en retraite depuis août 1944 opposent de nouveau une résistance à l'avance alliée.

Le raidissement des armées allemandes est perceptible si on suit les dates de libération des villages du Saulnois. Ainsi, il va falloir plus d'un mois aux Américains pour franchir les 6 kilomètres qui séparent Chambrey (libéré le 1/10/1944) de Château-Salins (libéré le 11/11/1944). La résistance du XIII<sup>e</sup> corps SS face à la III<sup>e</sup> armée américaine a pour conséquence la multiplication des bombardements aériens de toutes les positions ennemies. Or, les villages du Saulnois, vides de leurs habitants, permettaient aux troupes allemandes de s'accrocher au terrain et de résister aux attaques américaines. Ainsi, un village comme Xanrey a-t-il été totalement détruit par les bombardements américains qui cherchaient à neutraliser la résistance allemande. Mais, bien que libérés, les villages restent sous le feu de l'artillerie lourde allemande <sup>(761)</sup>... qui continue à infliger d'importants dégâts. De nombreux champs de mines ont été posés. Ainsi, le canton de Delme était miné aux deux tiers et avec plus de 70% de destructions, c'est un des cantons les plus touchés de la Moselle (avec celui de Volmunster).

Document n° 87		
BILAN DES DESTRUCTIONS DANS LE CANTON DE DELME.		
Nature	Destructions totales	Destructions partielles
Bâtiments d'exploitation agricole (étables-granges-hangars)	611	1069
Bâtiments d'habitation	349	851

Source : R. Frécaut (1951) <sup>(762)</sup>

**Les destructions aussi bien des bâtiments agricoles que des habitations concernent toutes les exploitations du canton. Sur 629 exploitations, 131 sont déclarées totalement sinistrées et 508 sinistrées partiellement. La vallée de la Seille est, comme en 1914-1918, particulièrement touchée.**

Dans le canton de Nomény, 9 villages (Belleau, Chenicourt, Jeandelaincourt, Létricourt, Moivrons, Morey, Nomény, Sivry, Thézey-Saint-Martin) sont déclarés totalement sinistrés. Les cantons de Château-Salins, Dieuze ou Albestroff sont à peine moins touchés. De nombreux villages ont servi pendant l'automne et l'hiver 1944/1945 d'abri pour les soldats.

<sup>761</sup> Offroy G. et R., (1984) - *Ibid.*

<sup>762</sup> Frécaut R., (1951) - L'évolution récente de l'économie rurale dans le canton de Delme (Moselle), *Annales de l'Est*, n°1, p37-52.

Photographies n° 120, 121, 122, 123 et 124

CHAMBREY : LES DESTRUCTIONS DU VILLAGE EN 1945.



Coll. personnelle/D.Mathis.

Ces vues du village de Chambrey montrent l'état des destructions. Le village, déclaré sinistré à 100%, présente ses deux rues totalement dévastées (rue de la gare en haut et rue principale en bas) et ses maisons éventrées (ci-dessous).



Coll. personnelle/D.Mathis.



Coll. personnelle/D.Mathis.



Coll. personnelle/D.Mathis.

Eglise et mairie-école sont dans le même état que le reste du village. Si la mairie pourra être restaurée, en revanche, l'église, déjà touchée en 1914, devra être détruite et reconstruite.



Coll. personnelle/D.Mathis.

### 3.2.2.- Les villages pendant la guerre.

Cette nouvelle période d'annexion va avoir des conséquences importantes, notamment concernant la population, et donc indirectement le bâti du Saulnois. Comme en 1915, mais de façon bien plus systématique, les villages ont été vidés de leur population. Ce sont les « rapatriements ». La population des



arrondissements romanophones de la Moselle a été expulsée vers la France non-occupée. Les villageois du Saulnois mosellan ont dû quitter leurs villages et abandonner tous leurs biens, n'emmenant que 3 000 francs et quelques kilos de bagages. Ces expulsions devaient faire place à une population de langue germanophone en attendant que les soldats vainqueurs, tels les légionnaires romains, reçoivent, en *adlectio*, une ferme d'une quarantaine d'hectares dans cette terre de reconquête germanique.

Une seule de ces fermes modèles a été construite à Moyenvic. Elle ne tient nullement compte du cadastre ni en ce qui concerne les bâtiments, ni en ce qui concerne les terres. Ces dernières forment alors un bloc. Elle a été construite à la périphérie du village afin d'avoir la place nécessaire pour établir les différents corps de ferme. Aussi, au lendemain de la guerre, a-t-il fallu rectifier le cadastre pour l'ensemble des bâtiments <sup>(763)</sup>. La conquête marque l'amorce d'un remembrement par le vide puisque la plupart des villageois étant expulsés, tout était possible pour réoccuper l'espace. Aujourd'hui, aux bâtiments de la ferme « modèle », se sont ajoutés des bâtiments assez hétérogènes. Cette ferme est un élément un peu particulier au sein de l'espace rural de 1940 à 1944. En effet, le cadre général de l'exploitation reste le village. Si les cantons romanophones ont été vidés de leur population, ils ont été repeuplés par des évacués du *Bitcherland*.

Cette population qui occupe les villages des cantons de Dieuze, Vic-sur-Seille, Château-Salins et Delme est difficilement quantifiable. Ces petites communautés qui s'installent dans les villages restent très faibles numériquement et ne peuvent entretenir des villages aux territoires culturels encore proches de leur taille maximale. Certaines maisons sont réoccupées, les autres servent d'entrepôts ou sont laissées à l'abandon. Il en est de même pour les terres : seules les meilleures, mais aussi les plus proches du village sont cultivées. Le manque de bras conditionne le rayon des terres cultivées autour du village. L'absence de tradition viticole conduit au défaut d'entretien des vignes ou à des productions de mauvaise qualité.

Les habitants du « Bitcherland » n'ont pas laissé une bonne image aux habitants du Saulnois. En effet, ils furent accusés de tous les maux par des habitants ayant tout perdu et espérant retrouver un minimum. Ainsi, on leur a reproché l'absence d'entretien des terres et surtout des vignes, d'avoir transformé certaines maisons en étables et en entrepôts. Mais insuffisamment nombreux et manquant de matériel, comment auraient-ils pu faire ce qu'une population double ou triple faisait déjà difficilement avant guerre ?

---

<sup>763</sup> Pénin C., (1988) - *Ibid.*

**Document n° 88**

**EXTRAIT D'UN « DISCOURS DU GAULEITER BURCKEL AUX LORRAINS  
CONCERNANT LES RAPATRIEMENTS ».**

**<< LORRAINS >>**

*Vous connaissez tous la tâche que le Führer m'a confiée. Cette Province devra être Allemande à tout jamais ! C'est pourquoi j'ai fait savoir, dans mon discours prononcé à Metz, qu'on ne peut pas renoncer à un rapatriement dans la zone des langues, car dans la zone en question, il y a un nombre de lieux dont les habitants ont été complètement francisés. Il s'agit surtout de la population paysanne qui habite cette région.*

*Or, d'une part, il n'est pas possible de pacifier immédiatement une frontière qu'au moyen d'un rapatriement; d'autre part il ne pourrait y avoir de rapatriement que dans l'Est du Reich, parce que c'est là-bas que nous avons tout l'espace nécessaire.*

*C'est pourquoi j'ai fait demander à la population si elle désirait un rapatriement en France ou dans le Warthegau, à l'Est du Reich. La réponse à cette question devait être en même temps une décision pour la France ou pour l'Allemagne. De la décision que la population a choisie je vais tirer maintenant les conséquences. Je sais que, malgré leur amour pour la France, pour beaucoup le rapatriement est douloureux. Mais il est indispensable, une fois pour toutes, de résoudre le problème, afin que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent désormais vivre en paix.*

*On va accomplir ici, à la frontière, la même action que nous avons déjà vu s'accomplir au Tyrol méridional, en Volhynie et en Bessarabie. De même que le Reich a rapatrié ses Allemands, la France va rapatrier ceux qui se sont confessés Français.*

*Cette décision nous la respectons : c'est la décision d'hommes de caractère qui ont tiré les conséquences nécessaires de leur décision nationale. Toute l'action devra donc s'accomplir digne de la décision de ces français. Je me suis donc mis en relation avec le Gouvernement Français pour que : le rapatriement puisse s'effectuer en bon ordre et que les familles rapatriantes n'éprouvent en aucune façon de perte de fortune.*

*C'est pour cette dernière raison que la valeur que représentent tous les meubles et immeubles des familles rapatriantes sera communiquée au Gouvernement français. La population paysanne va bientôt avoir ses propriétés de biens-fonds. Elle pourra vivre où sa conscience lui prescrit de vivre.*

*Quant à moi, je ferai mon possible pour que cette action de rapatriement devienne une contribution à la paix que nous avons toujours désirée avec ardeur entre Allemands et Français.*

*Tous les services du Parti, de la Police, de l'Administration et de la Deutsche Volksgemeinschaft ont ordre d'assister les rapatriés par tous les moyens.(...)*

*BURCKEL, Gauleiter.*

### **3.2.3.- La reconstruction.**

Dès l'hiver 1944, les premiers habitants reviennent et trouvent des villages détruits, des champs en friche et dévastés, des vignes à l'abandon. Les retours s'intensifient alors que la priorité consiste à refaire produire dans une France où tout manque. Ainsi, la reconstruction des villages n'a pas été jugée prioritaire, il fallait avant tout restaurer les fermes. Pour cela, dans de nombreux villages, l'administration provisoire a mis en place des baraques en bois, en brique ou en ciment afin de loger les habitants qui revenaient. Les granges et écuries ont été remplacées par des hangars en bois à proximité du village provisoire. Ces hangars s'étendent également à l'ensemble du finage, mitant celui-ci, ce qui annonce le divorce prochain entre le village et les fonctions agricoles. Ce stade transitoire du village de baraques a laissé de nombreux vestiges puisque l'on retrouve localement ces anciennes structures encore habitées en bordure des villages et le plus souvent réaffectées en petites unités de stabulations pour le bétail.

Il faut compter presque quinze ans pour voir s'achever la reconstruction. Or, en quinze ans, l'activité des villages s'est modifiée. Cette reconstruction qui s'éternise permet d'opérer la transformation physique des villages.

La maison rurale évolue également. Cette dernière, en effet, voit sa profondeur diminuer (perte de l'ordre de 4 à 5 mètres en moyenne). Les pièces se sont réduites mais également l'épaisseur des murs. La morphologie de l'habitation reste approximativement identique ; alignement de trois pièces, pièce de sociabilité (qui devient salon-salle à manger), cuisine, chambre. La disparition de maisons a permis d'ouvrir latéralement des fenêtres et de supprimer la flamande. La maison gagne encore en hauteur sans pour autant que les aménagements internes occupent cet espace. On retrouve toujours trois chambres à l'étage, mais il reste un important volume inoccupé.

Ce non-aménagement de l'espace sous le toit est souvent dû à l'utilisation des indemnités de guerre par les propriétaires. Le rez-de-chaussée et les principaux éléments de fermes absorbent une grande partie du budget et les travaux s'arrêtent lorsque les crédits sont épuisés. Ainsi, si écurie, poulailler, porcherie... présentent un meilleur aspect, généralement l'étage n'est pas complètement terminé, il manque encore une salle d'eau.

L'organisation générale de la ferme se modifie également, le grenier proprement dit se trouve reporté sur l'arrière de la maison alors que le fenil occupe l'espace laissé libre sur la grange. Cette maison est souvent conçue au lendemain de la guerre pour de petites exploitations (moins de 10 vaches, une dizaine d'hectares...). Ces fermes étaient vouées à disparaître. Certaines ont d'ailleurs disparu avant la fin de la reconstruction ; aussi, si le bloc maison existe toujours, la grange se transforme en garage. Certaines maisons à peine reconstruites avaient perdu toute vocation agricole, d'autres ont été totalement dépouillées de tous les éléments d'élevage et de la grange.

**Photographies n° 125, 126 et 127**

**MOYENVIC : LA RECONSTRUCTION DES MAISONS, DE L'ÉGLISE ET  
DES NOUVELLES GRANGES.**



D.Mathis/2001.

La reconstruction a modifié profondément l'aspect général des villages en raison essentiellement de la transformation de l'aspect des maisons. Ainsi, on peut remarquer l'augmentation du volume de l'habitation qui pourtant a perdu en profondeur. Certes on observe encore des éléments de l'ancienne maison telle cette porte de grenier au-dessus du garage, mais a-t-elle un jour été utilisée à cette fin ?



D. Mathis/2001.

L'église de Moyenvic, construction massive de béton, témoigne de la volonté novatrice et modernisatrice des architectes des services de la reconstruction. On peut retrouver de telles constructions à Chambrey, Bezange-la-Petite, Dieuze...



D.Mathis/2001.

La morphologie des granges de Moyenvic témoigne de la modification de vocation du village et de la maison. En effet, la partie exploitation se trouve nettement séparée de la partie habitation.

Au niveau de la disposition des maisons, la rythmicité des gouttereaux alignés, déjà battue en brèche lors de la reconstruction qui suit la Première Guerre Mondiale, disparaît. Afin d'aérer les villages, quand c'est possible, les architectes préconisent d'alterner bloc de deux maisons jointives et espaces libres. On peut observer ce système de blocs de deux maisons accolées dans de nombreux villages. L'espace latéral laissé libre permet une circulation différente au sein de la maison. Elle condamne à l'obsolescence l'usoir, puisque maintenant il est possible d'accéder latéralement à la cour et à l'arrière de la maison.

Les plus grosses fermes ont été, sur recommandation des architectes de la reconstruction, « sorties » du village afin de leur donner la place nécessaire pour étendre des bâtiments plus fonctionnels (grandes écuries modernes). La plupart des fermes adoptent un plan en « T » ou en « L »<sup>(764)</sup> avec deux bâtiments, le plus grand regroupant l'essentiel des activités agricoles, le plus petit formant la partie habitation. Dans les exploitations importantes une maison a été construite pour loger les commis de culture (ces derniers disparaîtront rapidement suite au développement de la mécanisation et de la croissance industrielle qui a besoin de main-d'œuvre et qui offre de meilleurs salaires).

**Photographie n° 128**

**CHAMBREY : LA RECONSTRUCTION DE LA FERME DU CHATEAU.**



D.Mathis/2001.

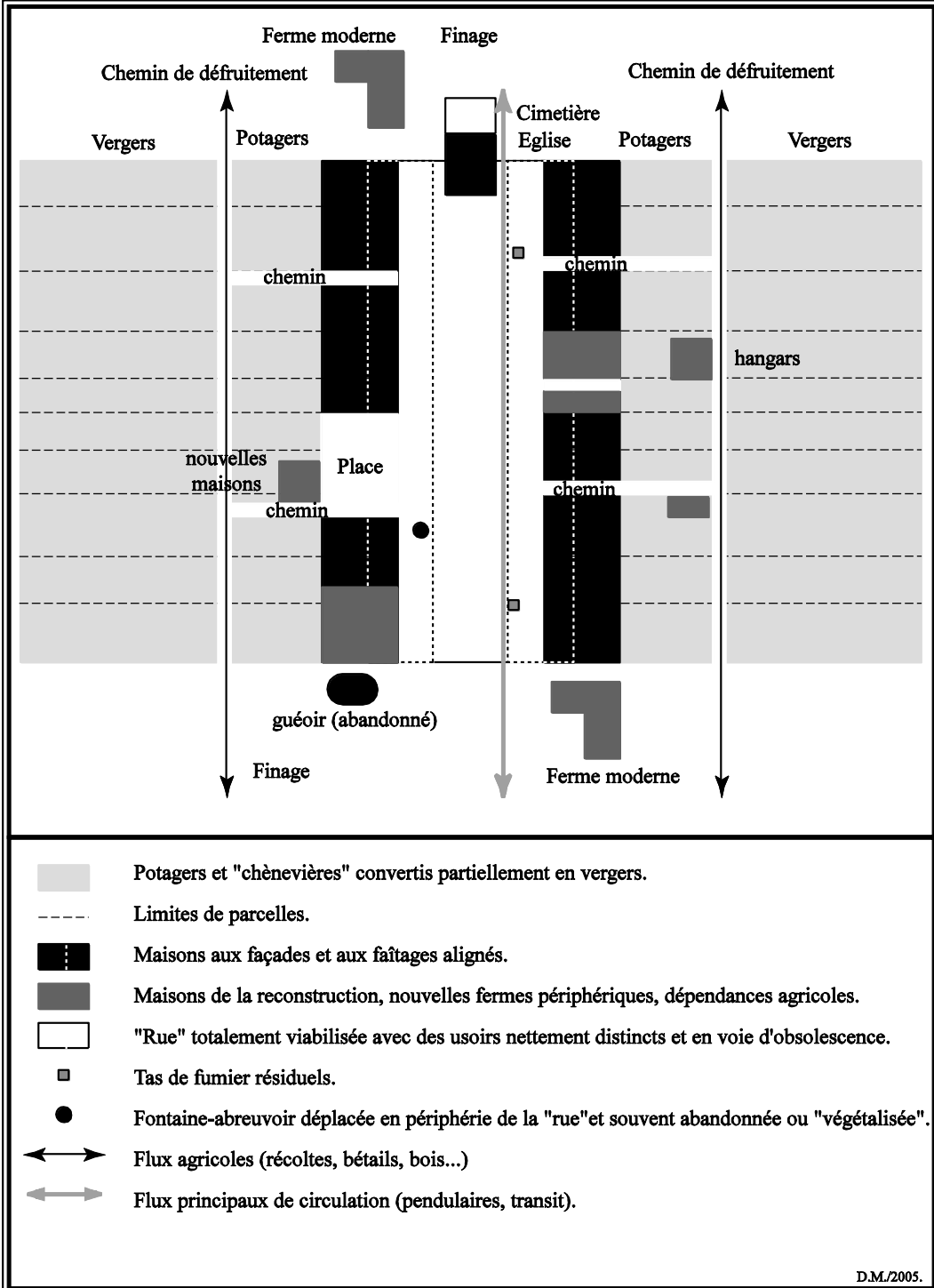
Ferme « moderne » située en périphérie du village, elle sépare désormais nettement l'habitation, à gauche sur la photographie et les bâtiments d'exploitations. La taille du cheptel ayant augmenté suite au déclin de l'openfield, on peut remarquer l'importance des volumes de la partie agricole de la maison où bétail et stockage du fourrage occupent désormais une place prépondérante.

**L'évolution contemporaine de l'agriculture démontre que de telles exploitations, pourtant jugées très vastes au lendemain de la guerre, sont encore insuffisantes en volume et ont dû s'adjoindre de nouvelles dépendances (stabulations, hangars...) pour accroître leur capacité de stockage.**

Avant même d'être totalement reconstruits, les villages souffrent déjà d'obsolescence. En fait durant cette période, s'amorce un phénomène nouveau : la naissance du village résidentiel.

<sup>764</sup> Minella-Bouchy M., (1956) - Remembrement, reconstruction et transformation du paysage rural dans le canton de Nomény, *Annales de l'Est*, 54p.

**Croquis n° 214**  
**LA REORGANISATION DES VILLAGES APRES LES DEUX**  
**RECONSTRUCTIONS.**



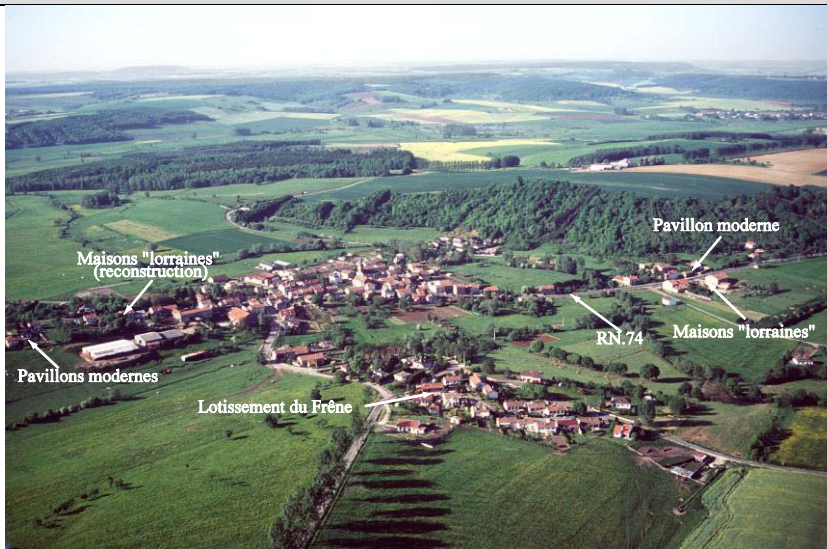
### 3.3.- LA MAISON CONTEMPORAINE : UNE NOUVELLE FORME DE BATI.

Dès 1965, les premières maisons modernes apparaissent en Saulnois. Ce phénomène est dans la continuité des premières maisons non-agricoles de la reconstruction. Ces maisons sont fréquemment l'œuvre de jeunes ménages originaires du village, mais à partir de 1970, des néo-ruraux viennent s'installer et densifier un peu ce nouveau semis. Les premières réalisations ont lieu à peu près n'importe où dans le finage. Elles mitent l'espace agricole. Cela témoigne d'un refus catégorique du village et de ce qu'il représentait. Les maires des communes concernées, trop heureux de garder ou d'attirer de nouveaux habitants ont laissé faire. Cette dispersion n'avait rien de choquant puisque, durant cette époque, hangars et petites stabulations pour le bétail mitent déjà le paysage de la campagne du Saulnois.

Pour freiner l'urbanisation incontrôlée des années 1960, les maires, aidés par la D.D.E., ont essayé de définir les zones d'extensions. A partir des années 1970, la plupart des nouvelles constructions sont réalisées au sein de petites zones pavillonnaires. C'est le cas par exemple de créations à Moyenvic, Mazerulles, Moncel-sur-Seille. Mais ces lotissements restent non intégrés, voire totalement exclus des villages. Depuis la construction de la zone pavillonnaire de Moncel-sur-Seille, à part Moyenvic où celle-ci se renforce, il n'y a pas eu de grandes réalisations dans les villages du Saulnois. En fait la demande est souvent assez faible et s'effectue au cas par cas. De nombreux villages n'ont pas les surfaces disponibles pour construire de telles zones pavillonnaires.

#### **Photographie n° 129**

#### **MONCEL-SUR-SEILLE : UN VILLAGE EN VOIE DE RURBANISATION.**



Au premier plan (sud du village), le lotissement anarchique du Frêne est isolé du village de Moncel-sur-Seille. En périphéries est et ouest du village, le long de la RN. 74, on peut observer également une alternance de vieilles maisons lorraines aux formes massives et de nouvelles constructions modernes.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°98-796.

**Photographie n° 130**

**MONCEL-SUR-SEILLE : LA ZONE PAVILLONNAIRE.**



D. Mathis/2000.

**Le lotissement du Frêne, en position dominante sur le versant du vallon du ruisseau de Genevé, forme une excroissance au sud du vieux village.**

A partir des années 1990, on observe une troisième vague de constructions. Il ne s'agit plus de constructions au sein de lotissements, mais plutôt de réalisations individuelles diffuses. Celles-ci sont implantées à proximité des villages, prolongeant les rues et routes. Ainsi, on peut observer ce phénomène :

- entre Château-Salins et Coutures où les constructions établissent progressivement un lien entre le vieux village et Château-Salins,
- le long de la route de Moncel-sur-Seille à Pettoncourt,
- le long de la route entre Pettoncourt et Grémecey.

A Mulcey ou à Sornéville, le phénomène s'amorce seulement, alors qu'à Bey-sur-Seille ou surtout à Brin-sur-Seille, la structure a atteint sa densification maximale.

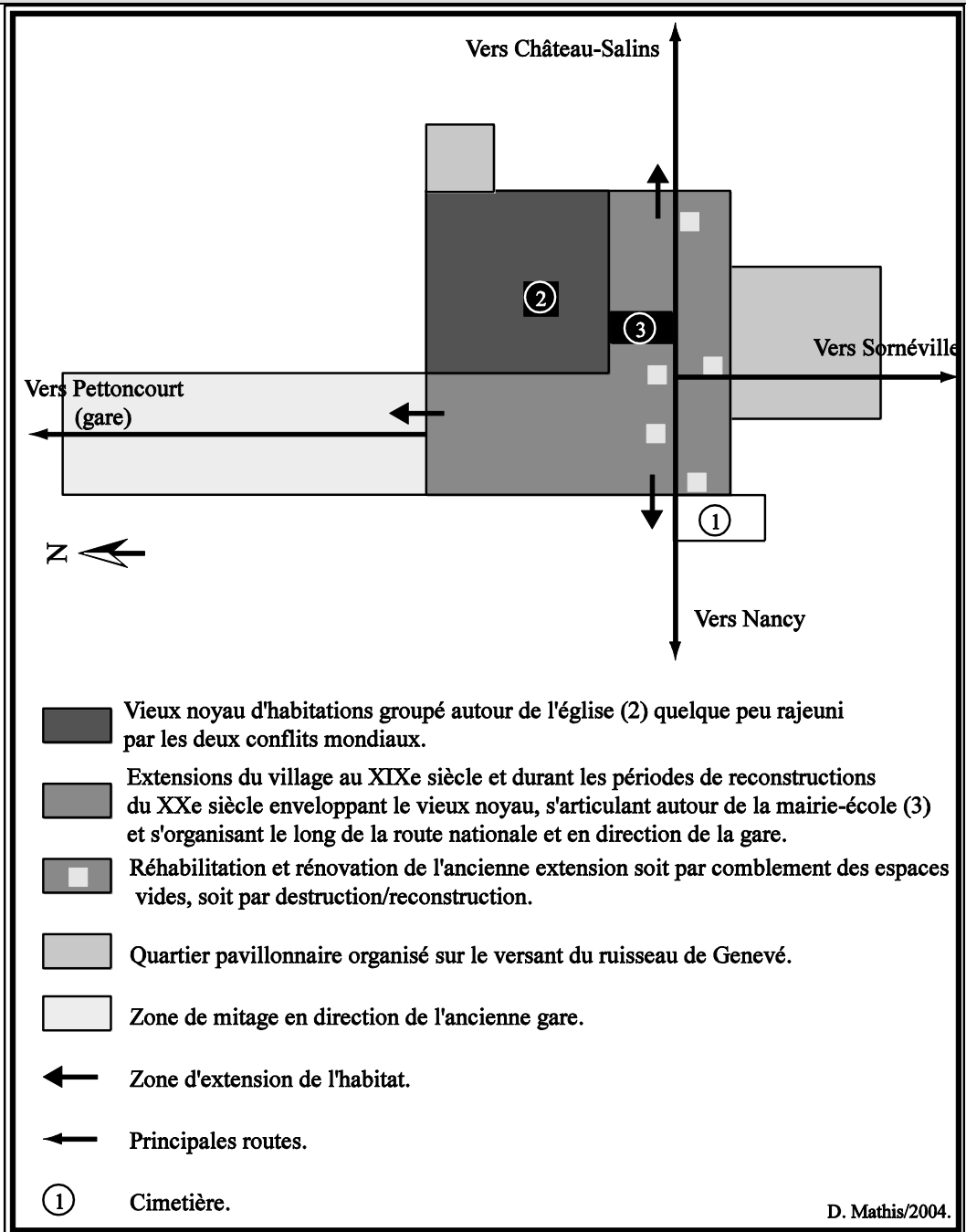
Cette urbanisation en « guirlande » fait disparaître le mitage des années 1960, en reliant celui-ci au village. Finalement, il est possible de comparer ce phénomène à l'amorce d'engraissement du village au XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>(765)</sup>. La structure linéaire du village se retrouve, la fonction agricole en moins, ce qui fait disparaître l'usoir. Il faut remarquer que dans de nombreux cas, ces maisons s'installent sur les zones d'extension définies en 1918, lors de la première reconstruction. Dans de nombreux villages, notamment dans la partie orientale, les « guirlandes » se résument à deux ou trois maisons, mais elles annoncent le renouveau des villages.

<sup>765</sup> L'autre nuance reste l'absence de mitoyenneté des maisons, même si dans certains cas la structure des parcelles comme la hausse des prix des terrains entraînent une mitoyenneté imposée.



Croquis n° 215

MONCEL-SUR-SEILLE UN NOUVEAU VILLAGE ?



Le village de Moncel-sur-Seille regroupe plusieurs formes de construction, allant du vieux village rajeuni par les reconstructions au développement rural spontané ou organisé en lotissement. On observe au cœur même du village un second rajeunissement qui profite des « espaces libres » ou libérés de la partie centrale.

Les trois générations de constructions modernes se mêlent aujourd'hui, rendant plus complexe la morphologie des villages. Formes éclatées, zonage et engraissement linéaire du bâti témoignent des modifications récentes. Après une période de refus de ce qu'incarnait le village, on peut noter que l'urbanisation en guirlande est finalement reprise comme schéma d'évolution. Elle s'accompagne de la transformation progressive du village où des efforts importants sont faits par les municipalités pour l'embellir : l'objectif étant d'accueillir des néo-ruraux.

Les villages actuels sont le produit d'une longue évolution historique. Les structures juridiques des villages (parcelles, droit d'usage...) ont maintenu, pendant deux à trois siècles, des constantes dont le produit principal est l'organisation du village-rue. Néanmoins, les principaux facteurs de l'évolution sont :

- architecturaux (la maison-bloc et ses variantes, modèles architecturaux des reconstructions),
- démographiques (les grandes variations démographiques, plein rural et exode rural),
- événementiels (l'annexion, la Première et Seconde Guerre Mondiale).

Les villages du Saulnois pouvaient être considérés comme de grandes exploitations agricoles : somme d'une fraction de petites exploitations sous forme de petites unités agricoles familiales regroupées au sein de chaque maison. Pourtant cette vision, qui pouvait paraître encore fondée il y a seulement quelques dizaines d'années, a été remise en cause.

Au lendemain de 1945 et suite à l'évolution socio-économique, la reconstruction a produit une forme abâtardie de villages, bien que ces derniers conservent encore dans une certaine mesure une partie de leur vocation agricole. Mais avec l'exode rural des années 1950-1960, le village agricole a perdu une grande partie de sa fonctionnalité, les actuelles morphologies de la maison, de l'usoir, du village ne sont plus véritablement fondées. Les caractéristiques paysagères font que le village n'est plus qu'une coquille vide ayant perdu sa fonctionnalité première, celle d'agro-village.

## **Chapitre second**

### **Les paysages agricoles.**

S'il est possible d'avoir une vision assez nette et claire de l'organisation des paysages agricoles au cours des deux derniers siècles, il n'en est pas de même pour les périodes plus anciennes. Ces paysages agricoles sont les produits de la mise en valeur sociale de la campagne du Saulnois affirmant la prédominance de la céréaliculture. Ils portent la marque de la réussite de la catégorie sociale la plus entreprenante : les laboureurs.

Ce paysage atteint son apogée avec le plein rural. Pourtant, à partir de cette époque, les paysages vont être façonnés de plus en plus par les données économiques générales : c'est l'ouverture du géosystème villageois au monde extérieur.

C'est par une approche thématique que l'on pourra avoir la vision la plus nette des paysages agricoles, de leurs caractéristiques et de leurs évolutions pour la période allant de la fin de la guerre de Trente Ans jusqu'à nos jours. Aussi, quatre thèmes seront développés en fonction des différents terroirs agricoles :

- le terroir céréalier,
- les prairies et pâturages,
- les terroirs particuliers (arboriculture, viticulture...),
- la forêt.

## **1.- LES PAYSAGES CERELIERS DE L'OPENFIELD.**

Pour l'essentiel, et ce depuis le Moyen Age, les productions sont tournées vers la céréaliculture (blé, orge, seigle, avoine...) qui occupe des surfaces importantes (entre 60 à 80 % des terrains agricoles). Le reste est laissé en prairie ou en jachères longues, non volontairement, mais par impossibilité technique de transformer ces terres en parcelles de cultures sans d'importants travaux de drainages, de réalisation de fossés ou d'aménagements d'étangs. Ce paysage de la céréaliculture est né de la pratique de l'assolement rotatif triennal. Ce dernier laisse en repos le tiers des terres arables et conduit les agriculteurs à posséder une masse foncière plus importante (un tiers de terres arables en plus) pour compenser la perte culturale de la jachère. Sur cette dernière, que l'on appelle la versaine, le « semart » (ou le « somart » en limite de zone romane), viennent paître les troupeaux de la commune, gardés par le herdier. La jachère se substitue en fait aux pâturages au sein des finages de l'époque. Les prairies sont peu nombreuses, elles sont fauchées et exceptionnellement pâturées. La pratique de l'assolement rotatif triennal conduit ainsi au fonctionnement communautaire du village. Elle induit des règles communes, non seulement par rapport aux assolements et aux moissons, mais aussi par rapport à la garde commune des troupeaux ovins ou porcins. Toutes ces pratiques ont régi le monde agricole du Saulnois depuis la remise en ordre des finages, qui fait suite à la crise de la guerre de Trente Ans, jusqu'à la période de la Reconstruction, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

### **1.1.- L'OPENFIELD.**

Les documents et les éléments paysagers datant de la période contemporaine, relativement nombreux, permettent d'appréhender différents éléments de l'openfield, dont notamment les parcellaires et l'organisation territoriale des soles et des finages voués à la céréaliculture, mais aussi les évolutions culturelles.

#### **1.1.1.- Territoires et limites.**

Il peut paraître surprenant, dans un paysage dit de champs ouverts, où rien ou presque rien n'arrête théoriquement le regard hormis une suite ininterrompue de champs de petites tailles, d'évoquer des limites et des repères. En réalité, au sein de cet espace agricole de l'ancien openfield, il existe nombre de points repères, dont beaucoup ont disparu aujourd'hui ou sembleraient anodins. X. de Planhol et P. Flatrès<sup>(766)</sup> ou J. Peltre<sup>(767)</sup> ont montré que l'openfield lorrain n'excluait ni l'arbre, ni même la haie. Jusqu'à la période des grands remembrements de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'arbre repère était intégré dans l'openfield. Il servait de point de visée lors des labours et donnait parfois son nom au canton où il se trouvait. Souvent, c'était un arbre fruitier « sauvage »

---

<sup>766</sup> Flatrès P., Planhol X. (de), (1980) - Paysages arborés et complantés, *Publications du département de géographie de l'Université de Paris-Sorbonne*, n°9, 120p.

<sup>767</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

(merisier, sorbier, poirier...). Aujourd'hui encore, au sein des friches anciennes nées des guerres mondiales, on peut retrouver quelques-uns de ces arbres repères, perdus au sein de taillis denses de frênes et d'ormes pionniers, marquant encore les limites de cantons ou de parcelles.

Au lendemain de la guerre de Trente Ans, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (<sup>768</sup>), les agriculteurs ont cherché à préciser de nouveau les limites territoriales, aussi bien en ce qui concerne les différents finages que la propriété individuelle. Par l'étude des déclarations de communauté, J. Peltre (<sup>769</sup>) s'était attaché à montrer les réorganisations parcellaires au lendemain de la guerre de Trente Ans. Mais ces déclarations ont également servi à définir clairement, quelquefois en les modifiant, les limites entre finages. Le soin et l'attention apportés à la réalisation de ces documents et leur systématisation dans toute la Lorraine ducale font de ceux-ci un document de référence, dressant un tableau de la propriété de chaque communauté. Ils soulignent également l'organisation des parcellaires et des soles. Malheureusement fréquemment, seules les premières pages de ces « pré-cadastrés » ont été conservées, aussi est-il difficile d'établir des synthèses globales concernant l'organisation interne de la propriété au sein des finages.

### **1.1.2.- Parcellaires et soles.**

Il est encore possible aujourd'hui d'avoir une idée assez précise des parcellaires. En effet, ces derniers apparaissent encore de temps en temps au sein des paysages du Saulnois, sous une forme fossile. Ainsi, en raison de la transformation des terres arables en prairies lors de la période 1960-1985, de nombreuses parcelles arables ont été fossilisées. Ces derniers se présentent sous la forme d'une succession de bombements de terre séparés les uns des autres par des dérayures. Les techniques de labour sont à l'origine de ces micro-reliefs. En effet, la lourde charrue utilisée en Saulnois, tirée parfois par des attelages de 6 à 8 solides chevaux, rendait les demi-tours difficiles, c'est pourquoi les champs longs étaient privilégiés. Les parcellaires peuvent être étudiés soit à partir de pieds-terriers, de cadastres anciens (« napoléonien » période 1800-1840, « allemand 1880-1914 »), ou de l'observation des parcellaires fossiles.

La taille moyenne des parcelles est de l'ordre de 20 à 30 ares, soit à l'origine, une taille de 1 jour à 1 ½ jour en mesure de Lorraine, 1 jour en mesure de Vic-sur-Seille (<sup>770</sup>). Cette superficie correspond approximativement à la journée de travail d'un attelage de deux chevaux. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les grands trains de charrue des laboureurs et la taille moyenne des parcelles ne sont plus adaptés, c'est pourquoi les grands propriétaires tenteront alors de regrouper leurs parcelles.

---

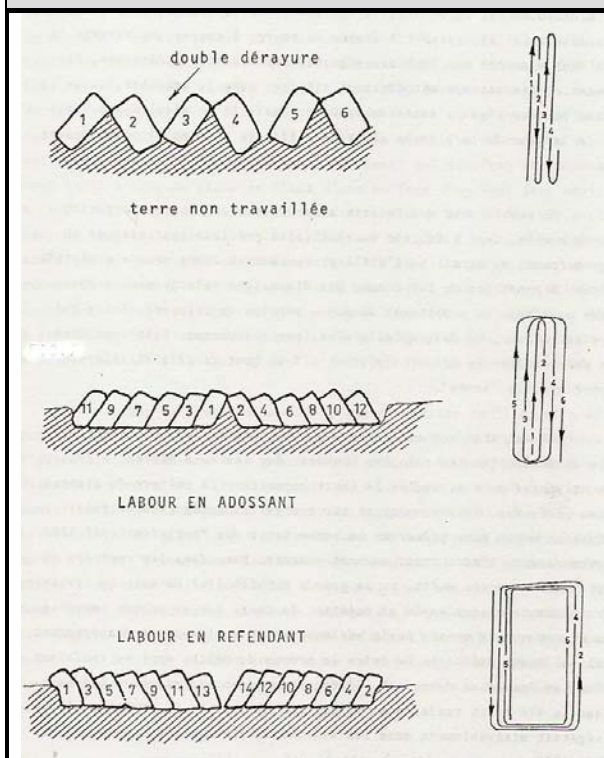
<sup>768</sup> Les déclarations de communautés sont de trois générations (1700, 1708 et 1738). Entreprises systématiquement par les ducs de Lorraine et surtout le Duc Léopold, elles font état des différents travaux de réabornements, des remembrements « anciens » faisant suite au lendemain de l'anarchie de la guerre de Trente Ans. Cf : Peltre J., (1976) - Les remembrements à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), *Annales de l'Est*, n°3, pp197-246.

<sup>769</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

<sup>770</sup> Pour plus de précisions concernant les mesures et leurs utilisations, voir l'ouvrage de Peltre J., (1975) - *Ibid.*

**Document n° 89**

**DERAYURES DE LABOURS ET LIMITES PARCELLAIRES <sup>(771)</sup>.**



La technique des labours en longueur entraîne trois types de structures de billons :

- soit des ados étroits,
- soit des ados larges liés à l'accumulation de terre au centre de la parcelle et dérayure en périphérie,
- soit des dérayures au centre de la parcelle et des accumulations de part et d'autre.

La répétition de ce type de labours forme des micro-reliefs soit avec accumulation de terre en donnant naissance à un bombement, soit avec un surcreusement des dérayures.

Certaines communes ont des surfaces parcellaires moyennes relativement plus importantes, Rorbach-lès-Dieuze avec 56 ares ou Rodalbe avec 45 ares, présentent des parcellaires plus massifs. Il faut noter que les parcelles forestières, tout comme les prairies, sont intégrés au sein de ces moyennes ; or ces derniers sont souvent plus grands que les parcelles de cultures. Il existe toutefois une importante corrélation entre les villages fortement peuplés et la forte pulvérisation des parcellaires, alors que les villages moins peuplés conservent une taille de parcelles acceptables.

**Document n° 90**

**TAILLE MOYENNE DES PARCELLES LORS DU PREMIER LEVE CADASTRAL DANS QUELQUES VILLAGES DU SAULNOIS.**

Villages	Date du premier levé cadastral	Taille moyenne des parcelles	Taille des bans
Aboncourt/Seille	1836	23 ares	362,65 hectares
Achain	1836	20 ares	471,63 hectares
Donnelay	1828	27,5 ares	1292,84 hectares
Francaltroff	1862	23 ares	1322,09 hectares
Guébling	1813	29 ares	471,77 hectares
Pévange	1836	26 ares	189,07 hectares

La taille moyenne des parcelles oscille entre 20 et 30 ares, ce qui correspond approximativement à une journée de travail en unité de mesure ancienne. La taille et le poids démographique du village interviennent dans l'état général de pulvérisation des parcellaires. Les règles de succession et de partage des parcellaires expliquent l'origine de ces importants découpages. En revanche, il semble que la taille du finage n'intervienne pas dans l'émiettement parcellaire.

<sup>771</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid*, p75.

**Photographie n°131**

**MONCEL-SUR-SEILLE : PARCELLAIRES FOSSILES.**



D.Mathis/2001.

Ce versant du Rupt de Genevé à Moncel-sur-Seille, aujourd'hui en prairie, présente toujours des traces de billons aux dérayures profondes, vestige de l'ancien système des labours. On peut remarquer la structure générale des parcelles, regroupées au sein de quartiers découpés en longues lanières parallèles.

Ces parcelles fossiles soulignent l'étendue ancienne des surfaces de labours et leur conversion en prairie naturelle à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, évolution qui ira en s'intensifiant au lendemain des deux conflits mondiaux. Dans la partie orientale du Saulnois, on peut observer une fréquence plus importante des parcelles courbes ou en « S »<sup>(772)</sup>.

**Photographie n° 132**

**BURLIONCOURT : PARCELLAIRES FOSSILES COMPLEXES.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°89-178.

Cette vue des parcelles remembrées à Burlioncourt révèle une ancienne structure parcellaire de champs longs et étroits réunis au sein de blocs de parcelles croisées. On peut d'ailleurs remarquer l'empreinte des anciennes tournières.

Toutefois, ponctuellement, l'enchevêtrement des blocs de parcelles pourrait signaler deux parcellaires différents superposés, donc indiquer un remembrement ancien. Ainsi l'ancien bloc de parcelles qui borde le chemin au premier plan est adapté à la topographie et indique d'anciens rideaux. L'existence de ces derniers est incompatible avec la superposition des dérayures que l'on peut observer, éliminant ainsi dans ce cas l'hypothèse de tournières.

Si des macro-parcelles existent, certaines dépassent les 10 hectares, elles témoignent le plus souvent des derniers défrichements. C'est le cas à la ferme de Merlinsol<sup>(773)</sup> où on peut remarquer, en 1840, une parcelle de quarante hectares. Mais la surface des parcelles anciennement mises en culture dépasse rarement quatre jours, soit un hectare.

<sup>772</sup> Planhol X. (de), Houel-Gangloff F., Pierquin M-F., (1966) - Matériaux pour la géographie historique et agraire de la Lorraine- IV, Observations statistiques sur les champs courbes en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, Tome VI, n°1-2, pp97-100. Martin P. (de), (1971) - Matériaux pour la géographie historique et agraire de la Lorraine- VII, sur la genèse des champs courbes en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, Tome XI, n°1, pp37-38.

<sup>773</sup> Territoire de Chambrey (57).

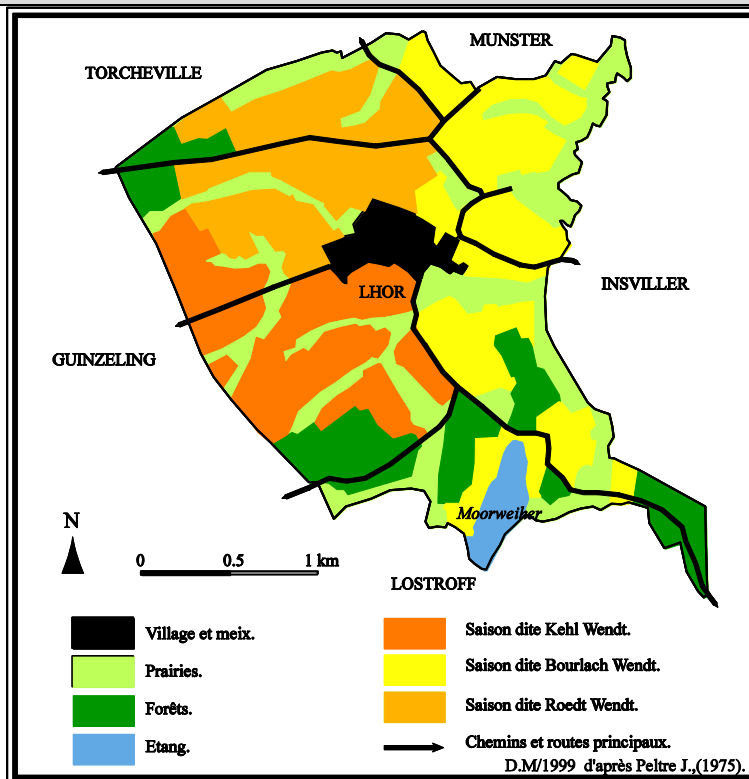


Ainsi, les surfaces nettement supérieures sont nées, soit d'un défrichement, soit de parcelles appartenant à une ancienne ferme seigneuriale vendue lors de la Révolution comme biens nationaux. Les parcelles sont dans l'ensemble très petites, car ce parcellaire très éclaté a tendance à accroître son émiettement au cours du temps. Pourtant, à partir du moment où les campagnes commencent à se vider (fin du plein rural), l'émiettement se réduit, mais il y a encore des divisions de parcelles dues aux pratiques successorales. Ces dernières, liées à l'assolement, établissent le partage de toutes les parcelles suivant le sens de la longueur, aussi, à chaque succession, la parcelle est à nouveau divisée.

Chaque sole est définie par une ligne juridique invisible définissant les types de cultures et les droits des villageois. Ces soles portent des noms de très grands confins « saison du Haut de Tallonne » à Chambrey, « de Bittingen » à Bermering <sup>(774)</sup>, « Nachtwendt » à Destry... sans pour autant que ce nom soit immuable. Ainsi, à Fribourg, la « saison de l'empereur » se nomme également la « saison de Mettrequin ». Elles portent parfois le nom de la culture au sein du cycle rotatif. Ainsi, en zone francique, on trouve la « kornwendt/wendle/gewend » comme à Destry, Hingsange ou Virming. En zone romane on évoque fréquemment la « sole d'hiver » ou la « sole de printemps » sans faire référence au nom toponymique de la sole.

Carte n° 216

LHOR : L'ORGANISATION DES SOLES.

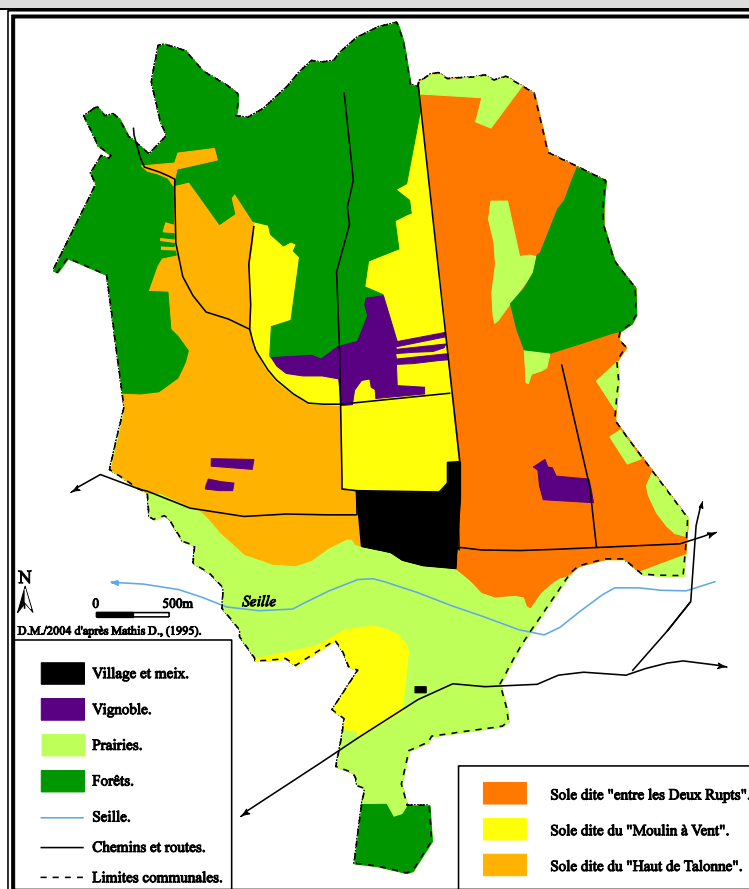


Le village de Lhor se trouve au centre du finage et organise autour de lui par secteur, trois soles. Toutefois, l'organisation systématique du finage en soles n'exclut pas l'adaptation aux aptitudes agricoles. Ainsi, on observe au sein de chaque sole d'importants rubans de prairies liés aux ruisseaux, zones humides... Quelques îlots de forêts persistent également au sein des soles, reliques des anciennes forêts du ban. On peut remarquer également que le réseau viaire principal n'est pas totalement adapté au découpage des soles.

<sup>774</sup> Nom d'une désertion du ban de Bermering (indice de la mise en place du système de l'openfield à Bermering ?).

Carte n° 217

CHAMBREY : L'ORGANISATION DES SOLES.



L'ensemble des soles de Chambrey apparaît à la fois plus élémentaire et plus complexe qu'à Lhor. Plus élémentaire car les trois soles s'organisaient en bandes sud-nord adossées à la vallée de la Seille et délimitées par de grands chemins. Toutefois, seule la sole centrale s'est étendue sur la rive gauche de la Seille, indice sérieux d'une réorganisation des assolements. Cet appendice de la sole du « Moulin à Vent » témoigne également de la volonté d'équilibrer les trois soles après la désertion de Burthecourt.

Cette limite systémique est sans doute, après la propriété, une des plus importantes car elle sépare domaine privé et communautaire. Fréquemment elle est constituée par les principaux chemins ; néanmoins, il s'agit parfois, comme pour le finage de Lhor, de limites qui paraissent moins perceptibles, pourtant pas un agriculteur ne se serait trompé !

La plupart des limites de soles sont déjà bien établies avant la guerre de Trente Ans, apparaissant comme immuables, ce qui a permis au lendemain de la guerre une reprise rapide de l'assolement rotatif triennal dans tous les villages du Saulnois. Ainsi, à Morhange en 1660, l'administration communale profite du calme revenu pour rétablir l'assolement abandonné en 1635 <sup>(775)</sup>. Les soles ont théoriquement la même contenance afin d'éviter les années creuses, et quand il y a eu des *Wüstungen*, les terres arables sont parfois réorganisées en trois nouveaux blocs comme à Fribourg. Pourtant, dans certains villages, sans qu'il y ait trace de *Wüstungen*, les soles sont déséquilibrées. C'est le cas par exemple à Rode où celles-ci couvrent respectivement 89, 163 et 226 jours, ou à Sotzeling : 198, 242, 314 jours. Ce déséquilibre des soles induit des évolutions au sein de l'organisation du finage. Toutes ces limites : communales, communautaires ou privées ne sont pas exclusives, il faut tenir compte également du droit d'exploiter.

<sup>775</sup> Maujean L., (1913) - *Ibid.*

### **1.1.3.- La propriété et le droit d'exploiter.**

Au sein de l'openfield, il existait une propriété « retenue ». Cette dernière concerne des usages tels, le « marronnage ou maronnage », la grasse ou la vaine pâture. En effet, personne ne peut théoriquement clore sa propriété et empêcher les troupeaux de venir y paître, de même nul ne peut empêcher la cueillette des fruits sur les haies bordières ou dans la forêt. Ce droit se limite en principe à la communauté du ban. C'est fréquemment le cas au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais c'est souvent à force de procès que les communautés ont réussi à évincer toutes les prétentions des communautés voisines concernant l'usage des terres du ban.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le droit d'exploitation est assez souvent partagé. Ainsi, la déclaration de communauté d'Athienville fait état de droits communs de vaines pâtures entre les différents villages : notamment Athienville et Arracourt, mais aussi Athienville avec Ranzey, Hincourt et Serres. D'autre part, sur le ban de Boncourt <sup>(776)</sup>, les communautés d'Athienville, de Bezange-la-Grande et d'Arracourt ont droit commun de vaine pâture et bien que le finage de Boncourt ait été partagé entre ces trois communautés, le ban existe toujours. Dans certains cas, ces droits mêlés se sont maintenus jusqu'à la fin du système de l'openfield. Ainsi, les habitants de Coutures avaient droit de vaine pâture sur une partie du territoire de Chambrey jouxtant leur finage. Ce droit a été réduit aux propriétaires de terres sur le ban de Chambrey au début du XX<sup>e</sup> siècle, et lors du remembrement et de la décision communale de mettre fin à la vaine pâture en 1960, le cas des troupeaux de Coutures a été re-précisé, avec suppression de leur aire de parcours au nord-est du finage de Chambrey. Entre Guéblange-lès-Dieuze, Gelucourt et Blanche-Eglise, les mêmes droits communs existaient jusqu'en 1627, date à laquelle les trois finages demandent à être désunis, chaque finage interdisant aux deux autres la pratique de la vaine pâture sur ses terres <sup>(777)</sup>. Nelling affirmait dans sa déclaration de communauté avoir un droit d'usage (vaine pâture) sur les finages de Gréning et Petit-Rohrbach <sup>(778)</sup>. Les habitants d'Insming possédaient un droit identique sur 2 000 arpents des bois d'Albestroff (Millewalt et Hampalt) <sup>(779)</sup>.

Dans le Marquisat de Nomény, le droit de troupeau à part appartient au duc de Lorraine, « *qui le peut laisser à qui bon lui plaît* ». Ce droit appartenait également à l'évêque de Metz dans les Châtellenies d'Albestroff ou de Fribourg. Ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, des troupeaux transhumants et/ou itinérants sillonnaient encore le Saulnois suivant les concessions accordées par l'évêque de Metz ou le duc de Lorraine.

A Morhange les seigneurs avaient droit de vaine pâture sur l'ensemble des terres de la seigneurie. Ainsi, les grandes fermes seigneuriales, dont certaines formaient des bans séparés, pouvaient bénéficier de terres de pacage relativement importantes. La vente des biens nationaux des comtes de Morhange permet de se rendre compte de la taille moyenne des fermes seigneuriales.

---

<sup>776</sup> Village déserté au XVII<sup>e</sup> siècle, selon H. Lepage.

<sup>777</sup> ADMM, série H. 732.

<sup>778</sup> ADMM, série B. 10 936.

<sup>779</sup> ADMM, séries B. 11 718 et B. 10 936.

<b>Document n° 91</b>		
<b>ETAT DES FERMES DU COMTE DE MORHANGE A LA REVOLUTION (780).</b>		
<b>Nom</b>	<b>Taille</b>	<b>Prix</b>
Métairie de Craufthal	119 jours et 32 fauchées	18 000 livres
Ferme du Moulin-Neuf	207 jours 1/4 et 96 fauchées	20 500 livres
Ferme de Haut de Koeking	Environ 700 jours	72 600 livres
Ferme d'en Bas de Koeking	Environ 600 jours	65 000 livres

**Pour ces fermes, le droit de « vain-pâturer » sur l'ensemble des terres du comté constitue un avantage agricole important. Cependant, il prive chaque communauté de ressources, soit directement par le pâturage des troupeaux comtaux sur l'ensemble des finages, soit indirectement parce que les « bans séparés » de chacune des fermes excluent les troupeaux communaux.**

Les communautés villageoises ont essayé de réduire ces droits de vaine pâture et de « bans à part ». Ce fut le cas notamment de la ferme de Steinbach qui avait ban à part sur le territoire de Vergaville et possédait également des terres sur les bans des villages voisins. Aussi, en 1682, le fermier de Steinbach déclarait avoir droit de vain-pâturer sur les bans de Bourgalstroff, Bassing, Marimont et Bidestroff. Mais devant les plaintes des habitants de ces villages (781), en 1695, les limites du ban de Steinbach ont été redéfinies, et en 1696 ses terres et prés ont été remembrés partiellement sur les territoires de Bourgalstroff et Guébling afin d'éviter toutes nouvelles contestations.

**Photographie n° 133**  
**VERGAVILLE : LA FERME DE STEINBACH.**



**La ferme de Steinbach à Vergaville a prospéré en raison des droits agraires qu'elle possédait sur les bans des villages environnants. Progressivement ces droits ont été rognés pour correspondre à la propriété foncière. Cette ferme est un vestige d'un ancien système agricole.**

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°89-145.

Steinbach se voyait supprimer ses droits d'accès aux autres bans, mais son ban propre avait été augmenté des terres remembrées. Cela ressemble à un divorce à l'amiable, Steinbach perdant son droit de vaine pâture sur les autres finages, mais arrondissant en contrepartie son « finage ». L'imbroglio n'est pas encore réglé puisque la communauté de Vergaville continue à faire valoir des droits sur

<sup>780</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid*, pp 434-436.

<sup>781</sup> Les fermes seigneuriales possédaient fréquemment des troupeaux très importants (plus de 300 moutons pour Steinbach) qui dépassaient les possibilités agricoles du ban de ces fermes, et vivaient sur les bans voisins. Les habitants de chaque communauté voyaient donc d'un très mauvais œil ces grands troupeaux qui concurrençaient leur propre cheptel sur leurs terres !

les terres de Steinbach. Finalement, en 1776, l'Intendant récuse par décret toutes les prétentions de la communauté de Vergaville interdisant vaine et grasse pâtures, notamment la récolte des « fruits champêtres » sur le ban de Steinbach <sup>(782)</sup>.

## 1.2.- UNE CERÉALICULTURE EXCLUSIVE.

L'agriculture du Saulnois du XVIII<sup>e</sup> siècle est tournée entièrement vers la céréaliculture. Blé, seigle, avoine, orge ont la priorité des assolements. Les rendements sont souvent faibles car la vaine pâture de la jachère n'engraisse pas suffisamment les soles. Seuls les meix bénéficient d'une fumure régulière importante, c'est pourquoi au sein des terres arables, ils constituent un élément à part. Nombre d'agronomes et d'érudits se sont élevés contre ces pratiques. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le tableau agricole dressé par H. Lepage (aidé par M. de Dombasle) dans sa *Statistique du département de la Meurthe* <sup>(783)</sup>, où il qualifie « le système de routinier et vicieux », et il évoque la « vaine-pâture comme une des principales plaies de l'agriculture... ». En Saulnois quelques-uns de ces « agronomes » ont essayé de montrer l'exemple, tel le Baron Vincent, mais leurs expériences ne seront suivies qu'avec lenteur. Au XIX<sup>e</sup> siècle, toutes les statistiques réalisées montrent que la céréaliculture en Saulnois monopolise l'essentiel des terres, occupant autour de 50 à 60% des finages et représentant presque toujours entre 75% et 90% de la S.A.U.

<b>Document n° 92</b>		
<b>LA CERÉALICULTURE AU SEIN DES FINAGES ET DE LA S.A.U. AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIECLE <sup>(784)</sup>.</b>		
<b>Villages</b>	<b>Pourcentage des terres de labours par rapport à la surface communale</b>	<b>Pourcentage des terres de labours par rapport à la S.A.U.</b>
Albestroff	34%	77,3%
Chambrey	56,5%	82,7%
Cutting	65%	80,5%
Donnelay	71,5%	83,3%
Léning	57,8%	78,1%
Maizières-lès-Vic	50%	83,7%
Malaucourt-sur-Seille	84,5%	87,1%
Marthille	60%	93,3%
Munster	53%	59,5%
Oron	80%	86,9%
Vic-sur-Seille	60%	67,9%

Même si la céréaliculture occupe une place prépondérante au sein des assolements, il reste localement d'importantes disponibilités en terres non cultivées, notamment pour les communes du Saulnois oriental (Albestroff, Léning, ...). En revanche, les communes du plateau telles Malaucourt-sur-Seille ou Oron ont déjà incorporé une grande partie de leurs réserves foncières.

Cette situation est en partie le résultat de l'assolement triennal qui exclut de toutes cultures un tiers des parcelles pendant un an. Elle oblige donc les agriculteurs à posséder une masse foncière plus importante, et surtout les contraint

<sup>782</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>783</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

<sup>784</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

à maintenir le maximum de terres en nature de labour afin d'assurer un revenu céréalier suffisant. C'est la conséquence de la conjonction d'un effet structural et de la dynamique démographique. Cette dernière pèse fortement sur le système, empêchant toute évolution des structures liée à la faiblesse traditionnelle de l'élevage qui fournit trop peu de fumure, ce qui conduit à reproduire le même type de système agricole (malgré l'augmentation de la S.A.U. au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles). Ainsi, bien que le système n'assure plus pour de nombreux petits agriculteurs des revenus suffisants, il se perpétue car le manque de disponibilités foncières au XIX<sup>e</sup> siècle ne permet pas l'introduction d'un élevage plus performant. Du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que la population s'accroît, les agriculteurs étendent les terroirs au maximum afin de répondre au besoin de terres. En fait, il s'agit d'une course entre augmentation des surfaces cultivées et augmentation démographique. La structure parcellaire, de par le nombre même des « porterriens », conduit à l'immobilisme et au gel des systèmes de production. Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que tenant déjà une place prépondérante, la céréaliculture n'occupait pas alors une part aussi importante des finages. C'est durant la période 1750–1850 que les évolutions du système céréalier seront étudiées afin de comprendre les étapes de l'affirmation de ce système.

### **1.2.1.- Situation des terres céréalières aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.**

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré l'augmentation de la population due à l'immigration et à la restauration démographique faisant suite à la guerre de Trente Ans, il reste encore d'importantes surfaces de terres « disponibles » au sein des finages (terres « vagues », terres « friches » ou terres « incultes », jachères longues...). Il s'agit d'un *saltus* qui était utilisé le plus souvent comme terrain de parcours pour le bétail. Cette réserve foncière résulte de la reconstitution des finages lors de *Wüstungen* et à la réoccupation incomplète de la S.A.U. antérieure à la crise du XVII<sup>e</sup> siècle ; aussi l'essentiel des gains de la S.A.U. s'effectue avec la remise en culture de ces terres et non aux dépens de la forêt.

<b>Document n° 93</b>			
<b>PLACE DE LA CERÉALICULTURE AU SEIN DES FINAGES EN 1761.</b>			
<b>Villages</b>	<b>Surfaces céréalières (en jours et en hectares)</b>		<b>Pourcentage du finage</b>
Aboncourt-sur-Seille	692	142	40%
Amélocourt	1139	233	31%
Chicourt	1100	225	40%
Coutures	691	141	24,5%
Lucy	1634	334	45%
Manhoué	848	173	42,5%
Salonnes	1384	282	22,5%
Vannecourt	1480	302	31%

Le pourcentage des terres arables au sein des finages est encore relativement faible. Cette situation souligne bien la lente reconstitution des finages au lendemain de la guerre de Trente Ans. Toutefois, les villages du plateau (Lucy, Manhoué) semblent déjà plus favorisés.

Ces espaces friches sont très importants. Par exemple, dans la Prévôté d'Insming, la part des terres vagues ou en friche au début du XVIII<sup>e</sup> siècle représente un cinquième de la S.A.U. de l'époque.

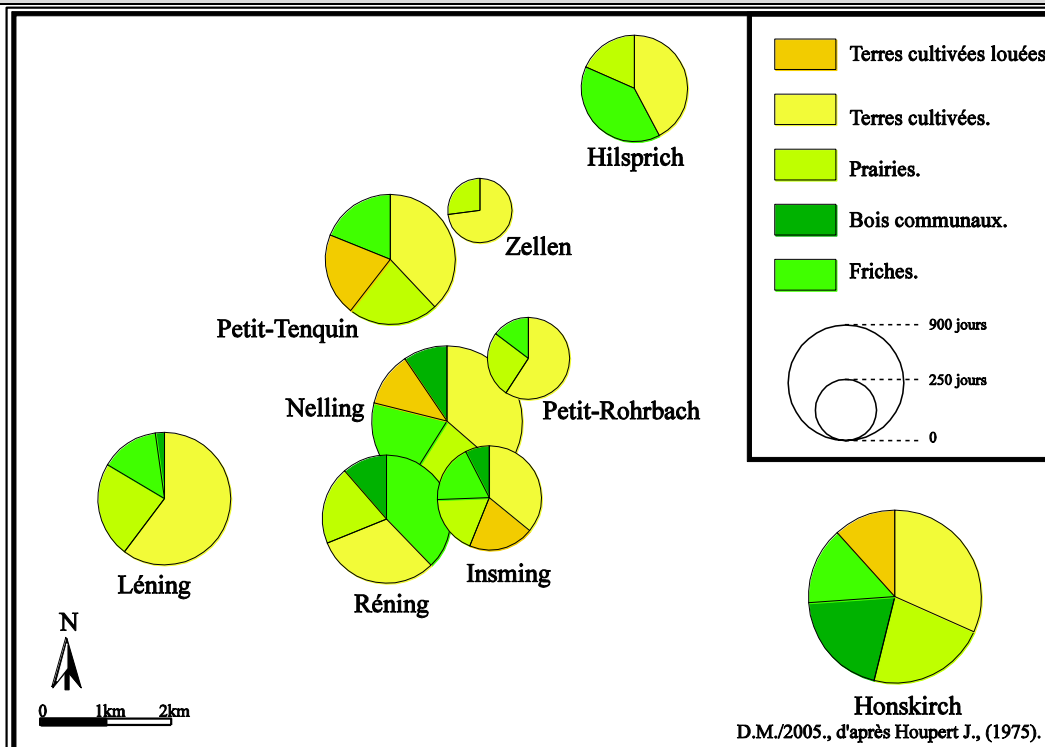
**Document n° 94**

**DENOMBREMENT DES TERRES DE LA PREVOTE D'INSMING  
EN 1708 <sup>(785)</sup>.**

Villages	Terres de labours		Prairies et pâturages		Friches	
	en jours	en pourcentage par rapport à la surface totale	en fauchées	en pourcentage par rapport à la surface totale	en jours	en pourcentage par rapport à la surface totale
Insming	531	60,8%	172	19,7%	170	19,5%
Réning	419	36,3%	267	23,1%	468	40,6%
Nelling	907	54,4%	421	25,3%	337	20,3%
Petit-Rohrbach	317	60%	139	26,3%	72	13,7%
Honskirch	1 080	54,4%	551	27,8%	354	17,8%
Hilsprich	388	52,3%	166	18,2%	362	39,5%
Petit-Tenquin	813	59,2%	311	22,6%	250	18,2%
Zellen	234	73,1%	86	26,9%	-	-
Léning	874	64,7%	336	24,9%	140	10,4%
<b>Total</b>	<b>5 563</b>	<b>54,7%</b>	<b>2 449</b>	<b>24,1%</b>	<b>2 153</b>	<b>21,2%</b>

**Carte n° 218**

**DENOMBREMENT DES TERRES DE LA PREVOTE D'INSMING EN 1708.**



Dans la Prévôté d'Insming, alors que prairies et pâturages sont réintégrés au sein de la S.A.U., les terres de labours sont encore laissées en friche en raison de l'absence de main-d'œuvre capable de reprendre en main les terres, les réapproprier et les remettre en culture. Cette situation peut paraître surprenante si on tient compte de la faiblesse des troupeaux des villages, mais la Prévôté d'Insming accueille depuis longtemps des troupeaux bovins « transhumants » en provenance de fermes seigneuriales.

Dans de nombreux finages les terres en friche couvrent des surfaces plus importantes que les terres de prairies. A Réning les surfaces en friche dépassent

<sup>785</sup> Houpert J., (1975) - *Ibid*, p131.

largement les terres mises alors en culture, atteignant un chiffre record de 40,6% de la S.A.U. Pourtant, dans tous les finages, les terres de labours dominant largement... Bien plus que les terres privées, c'est la quasi totalité des communaux qui sont en friche dans la Prévôté d'Insming. A Petit-Rohrbach les six fauchées du « pâtural » communal sont en friche, à Nelling c'est 21 fauchées de prés et 12 jours de terres <sup>(786)</sup>, à Gréning c'est 40 fauchées de pâturages, à Petit-Tenquin 10 jours de terres <sup>(787)</sup>. A Réning, village le plus touché par la friche, les 40 jours du « Pâtural » sont seulement aux 2/3 en friche. Toutes ces terres « laissées vaines », communales ou privées, seront remises en culture au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Concernant les réoccupations de terres « vagues », on peut citer le cas de Morhange où, en 1733, le curé réclame la dîme novale sur près de 600 jours de terres (130 hectares). Ces « nouvelles » terres sont composées d'anciens étangs et d'anciens chemins mis en culture, de parcelles communales acensées par la ville. En 1735, 92 arpents de bois « rapailles » situés sur le ban de Bezange-la-Petite sont acensés et mis en culture. Mais la réoccupation des terres vagues est lente, ainsi en 1761, il restait encore 220 jours à l'état de friches ou incultes à Nomény et 100 jours incultes à Vatimont.

Dans le Bailliage de Dieuze en 1761, 1833 jours de terres sont encore incultes au sein des terres assolées et 998 jours de terres, bien que « défrichées », ne portent pas de culture. Cela représente encore 4% de la S.A.U. totale du Bailliage de Dieuze. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à Torcheville, il restait encore 61,5 hectares de friches et 41 hectares de terres incultes et même en 1843, l'ensemble des terres de ce finage n'est pas encore mis en valeur.

Durant cette période, il y a apparemment peu de grands défrichements, hormis du « *saltus* », il s'agit donc d'une ré-extension des terroirs sur des terres incultes suivant un processus traditionnel de fluctuations de l'anneau cultural ceinturant les villages. Pourtant, durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces terres remises en culture ne suffisent plus pour répondre aux besoins nés de la formidable croissance démographique. Alors que la plupart des villages manquent de terres, de grandes phases d'essartages se développent avec la mise en place de grands quartiers aux parcellaires très géométriques.

---

<sup>786</sup> ADMM, série B. 10 936.

<sup>787</sup> ADMM, série B. 11 719.



Photographies n° 134 et 135

**TORCHEVILLE ET VIRMING : DESSINS PARCELLAIRES DES NOUVEAUX ESSARTAGES.**



Situés au nord-ouest du village de Torcheville, les cantons du « Paquis » et des « Tocs », correspondaient à des quartiers de parcelles d'essartages modernes. On peut remarquer la structure en lames de parquet des parcelles.

Source : IGN, mission Sarre-Union 1958, n°074.



Situé au sud-ouest du hameau d'Ibrick (commune de Virming), le canton des « Dreissig Aecker » établi aux dépens de la forêt de Méquin présente une structure de cantons calibrés, synonyme d'essartages modernes.

Source : IGN, mission Château-Salins 1958, n°039.

En fait, dans de nombreux finages du Bailliage de Dieuze et de la Châtellenie d'Albestroff, des autorisations d'essartages avaient été accordées soit par le duc de Lorraine, soit par l'évêque de Metz afin d'encourager le repeuplement de la région. En 1740, les habitants de la Châtellenie d'Albestroff se voient confirmer par l'évêque de Metz l'autorisation de défricher autant de terres qu'ils voudraient, à charge pour eux de régler une redevance pour ces dernières.

<b>Document n° 95</b>					
<b>EVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES ENTRE LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> ET MILIEU XIX<sup>e</sup> SIECLE.</b>					
<b>Villages</b>	<b>Terres arables en 1762 (en jours et en hectares) (Déclarations des Bailliages de Château-Salins et de Dieuze)</b>		<b>Terres friches (réserve foncière disponible en 1762) (en hectares)</b>	<b>Statistiques de la Meurthe (Lepage H., 1843) (en hectares)</b>	<b>Différence de surfaces entre 1762 et 1843 (en hectares).</b>
Achain	900	184	8,5	402	211,5
Altroff	2200	449	60	552	43
Angwiller	362	74	0	134	60
Assenoncourt	2363	482	15	550	63
Bassing	1887	385	6	468	77
Bidestroff	1980	404	21	572	147
Blanche-Eglise	1682	343	4	422	75
Burlioncourt	863	165	0	570	394
Cutting	1480	302	24	364	38
Domnom	1742	355	16,5	510	138,5
Guébestroff	735	150	14,5	228	63,5
Guéblange	1040	212	2	292	78
Guénestroff	600	122,5	0	244	121,5
Guermange	2044	417	2,5	487	67,5
Haraucourt	1274	260	73	473	140
Insming	2030	414	5	485	66
Kerprich	961	196	0	257	61
Léning	1300	265	0	375	110
Lostroff	925	189	9	217	19
Marimont	771	157	0	344	187
Marthille	2400	490	41	600	69
Montdidier	440	89,7	0	50	(-39,7)
Mulcey	1700	346	2,5	416	67,5
Pévange	544	111	0,5	153	41,5
Rodalbe	1172	239	4	379	136
Rorbach	494	100	0	104	4
Torcheville	1464	299	102	379	(-22)
Vahl	2334	476	8	560	76
Vergaville	2806	572	0	776	204
Virming	879	180	12	300	108
Zommange	320	66	6,5	157	84,5

Nombre de villages enregistrant, entre 1762 et 1843, une évolution de leurs terroirs de labours relativement significative. En effet, seuls deux finages enregistrant une baisse de leurs surfaces de labours, alors que Achain, Marimont, Zommange, Guénestroff ou Burlioncourt ont une augmentation supérieure à 100%. Ces chiffres montrent que la réserve foncière exploitable étant souvent faible, il a fallu procéder à des essartages, or le rapport Monnier <sup>(788)</sup> signale, pour le département de la Meurthe, seulement 2% de défrichements, mais le nombre d'hectares ensemencés est pourtant passé de 72 000 en 1815 à 80 000 en 1835 !

<sup>788</sup> Monnier M., (1843) - Essai de Statistique Agricole du Département de la Meurthe, *Bon Cultivateur, Recueil agronomique de la Société Centrale d'Agriculture de Nancy.*

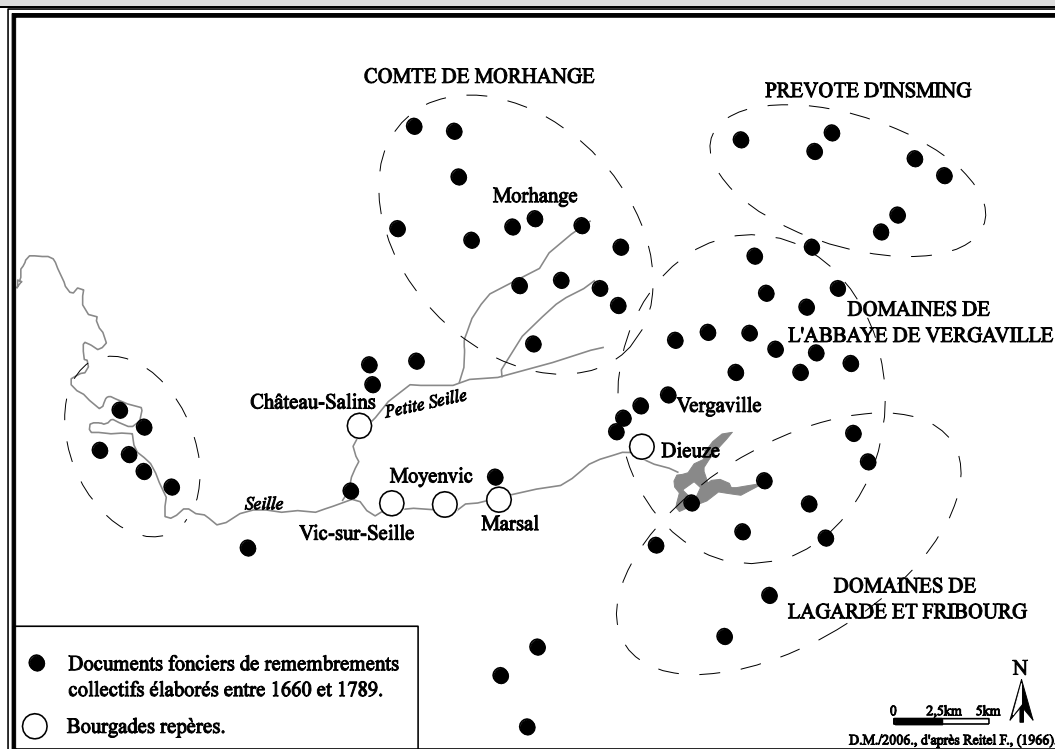
Les remembrements, abornements généraux, pieds-terriers généraux... qui ont lieu à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais surtout au début du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>(789)</sup> soulignent l'effort de reconquête ainsi que l'ampleur du phénomène qui touche un nombre important de finages. Le parcellaire qui se crée alors, bien qu'hérité la plupart du temps du dessin parcellaire et des mesures anciennes, illustre la nouvelle extension des terroirs céréaliers en des cantons plus massifs et des parcellaires plus systématiques.

<b>Document n° 96</b>	
<b>DATES DES ABORNEMENTS GENERAUX EN SAULNOIS <sup>(790)</sup>.</b>	
<b>Communes</b>	<b>Dates de remembrement</b>
Cutting	1686
Loudrefing	1686
Nébing	1686
Rodalbe	1686
Bisping	1688
Réning	1689
Lostroff	1690
Domnom	1691
Suisse (Haute-)	1691
Racrange	1693
Brulange	1693
Haraucourt-sur-Seille	1696
Morhange	1699
Gelucourt	17 <sup>ème</sup> siècle
Bassing	1706
Guinzeling et Molring	1711-1714
Angviller	1714
Haut-Clocher et Langatte	1719
Riche	1719
Bidestroff	1727
Lidrezing	1728
Tarquimpol	1728
Munster	1737
Tenquin (Petit-)	1737
Nelling	1737
Hunskirsch	1738
Guermange	1788
Bourgaltroff et Guébling	18 <sup>ème</sup> siècle
Guénestroff	18 <sup>ème</sup> siècle
Maizières-lès-Vic et Videlage	18 <sup>ème</sup> siècle

<sup>789</sup> ADMM, série B. 938 : Remembrement du ban de Réning en 1689, ADMM, série B. 11 892 : Remembrement du ban d'Hunskirch en 1732, ADMM, série B. 10 214 : Remembrement et abornement du ban de Munster en 1737...

<sup>790</sup> Reitel F., (1966) - A propos de l'openfield lorrain, *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, pp29-52.

Carte n° 219  
ABORNEMENTS GENERAUX ET REMEMBREMENTS EN SAULNOIS.



Les abornements généraux concernent essentiellement la zone orientale du Saulnois et surtout les terres du Comté de Morhange et celles de l'abbaye de Vergaville qui ont été particulièrement maltraitées durant la guerre de Trente Ans. On peut aussi constater qu'il s'agit de deux grands propriétaires fonciers qui cherchent à rétablir leurs droits sur leurs possessions. Aussi, on peut considérer que si les abornements généraux constituent un indicateur de la réorganisation foncière en Saulnois, ils ne révèlent qu'une partie de ceux-ci : les réorganisations des terres des grands domaines.

A Assenoncourt, ces remembrements entraînent d'importants défrichements, faisant quasiment disparaître la ceinture forestière qui séparait les deux bans d'Azoudange et d'Assenoncourt. Ainsi, en 1700, un premier remembrement concernait 3 154 jours de terres (650 ha). Quelques années plus tard, « on a dressé un état de ce qu'il faut pour parachever ceux à qui il manque des terres et preyes tant sur la possession que pour leurs titres <sup>(791)</sup> » ; en d'autres termes, il faut trouver des terres disponibles pour satisfaire les besoins de chacun. Pour cela, les bois communaux vont fournir 295 jours de terres arables et 108 fauchées de prés. C'est donc approximativement 85 hectares de terres qui sont ainsi essartés, il ne restait alors que 2 hectares de forêt communale.

Le résultat de ce remembrement/essartage s'observe sur la carte avec un dessin géométrique des cantons. Cet essartage reste insuffisant puisqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Assenoncourt ne comptait qu'une surface de terres arables de 2 363 jours, soit un peu moins de 480 hectares. En 1843, H. Lepage en totalise 550, auxquels il faut ajouter 172 hectares de prairies. Et en 1899, il y avait 818 hectares de terres arables pour une surface inchangée de prairies ; c'est donc une nouvelle phase d'essartage qui attaque le massif forestier, dans le « couloir » vers

<sup>791</sup> ADMM, série B. 11 826.

Sur les traces du passé.

Azoudange. Mais cette extension du terroir des cultures ne concerne plus la forêt communale puisque les 2 hectares restant du remembrement du XVIII<sup>e</sup> siècle ne seront pas essartés.

Photographie n° 136

ASSENONCOURT : VUE DU FINAGE.

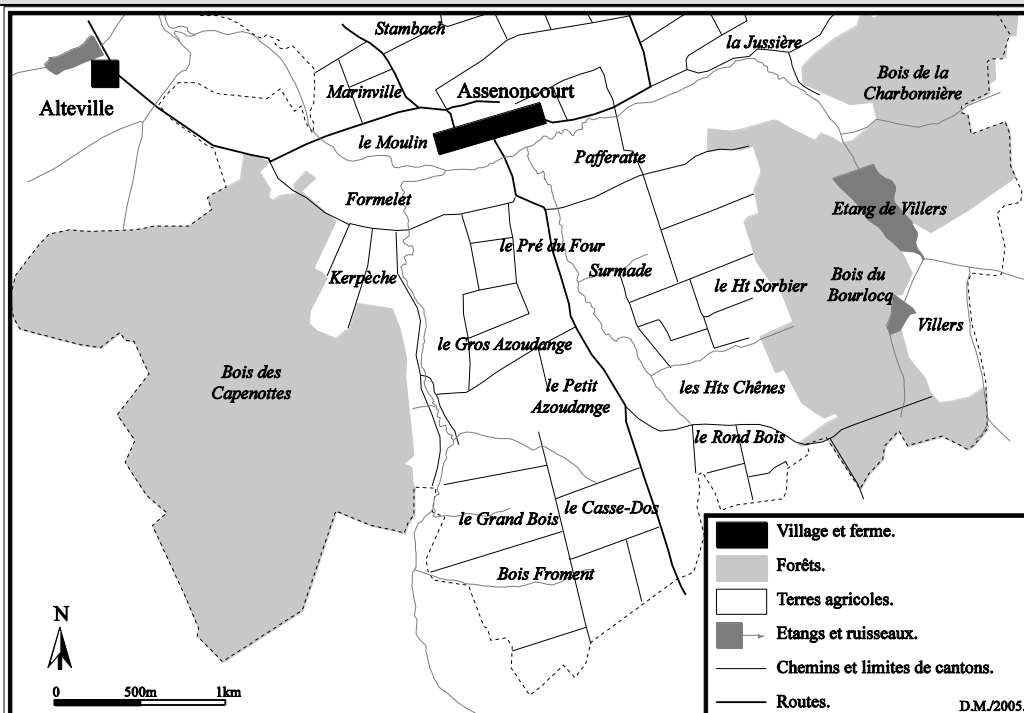


Cette vue est-sud-est du finage d'Assenoncourt révèle une organisation très géométrique des blocs de parcelles au sud du village. C'est là le résultat du remembrement ancien. En fait, le remembrement récent n'a fait que reprendre la trame du découpage du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-1393.

Carte n° 220

ASSENONCOURT : LES ESSARTAGES.



La zone sud du village entre le Bois des Capenottes et le bois du Bourloq (Villers) a été réorganisée et défrichée même si certains de ces terroirs étaient peu favorables.

Il est possible de retrouver ces anciens défrichements dans la toponymie de la commune car les cantons indiquent tous leur ancienne nature de bois ; c'est le cas des « Hauts Chênes », du « Rond Bois », du « Bois des Grandes Arrées », du « Grand Bois » et du « Bois Froment ». Cette conquête renforce le poids de la

céréaliculture au sein de la S.A.U. ; en effet, suite au remembrement la céréaliculture en occupait 73% en 1700, elle en occupe 82% en 1899 suite aux essartages du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce « remembrement » se traduit par un dessin parcellaire beaucoup plus complexe, puisque le finage comprend désormais 2 712 parcelles contre 130 en 1822 lors du premier levé cadastral !

Dans la Prévôté d'Insming, où les friches ne faisaient pourtant pas défaut, il faut procéder également à de nouveaux essartages. Le bois communal d'Insming d'une contenance de 69 jours a été défriché et mis en culture après 1850. A Nelling les 23 arpents de bois et 150 jours de « terres en haute futaie » déclarés comme biens communaux ont été totalement défrichés après la Révolution. En effet, durant cette période, l'administration, par la loi du 5 août 1793, a autorisé les communes endettées à se séparer de leurs communaux, ce qui a facilité les essartages et la progression des terroirs céréaliers, notamment dans la partie orientale du Saulnois (anciens territoires de la Prévôté d'Insming). La loi du 20 mars 1813 faisait passer l'essentiel des communaux au sein d'une caisse d'amortissement chargée de vendre ces terres sous forme de lots au profit de l'Etat en échange d'une rente. Ces cessions entraînent d'importants essartages sur les territoires de Grostenquin et de Bistroff dont les nombreuses fermes-écarts sont devenues les héritières.

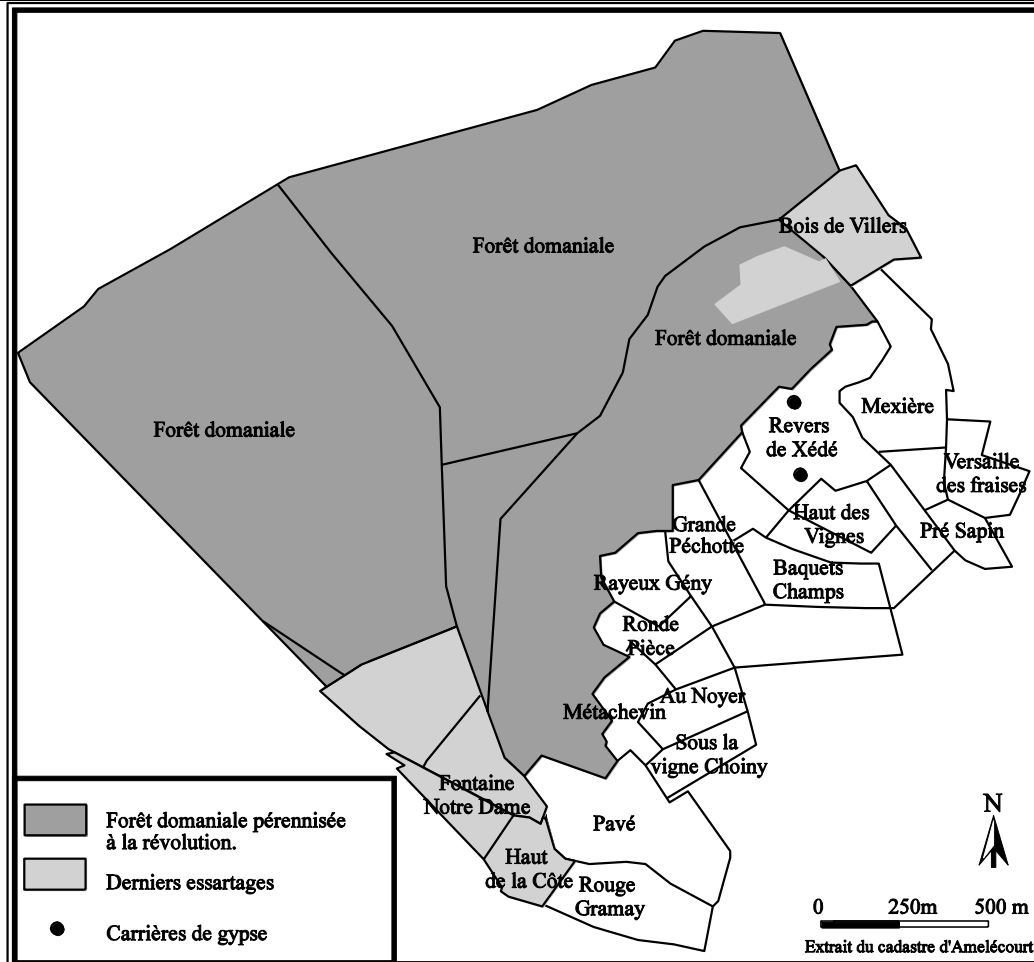
Cette augmentation des surfaces arables par défrichement s'observe également dans le cas du finage de Manhoué, montrant l'ampleur des défrichements et des remises en culture entrepris entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. En 1761, la S.A.U. du finage est voisine de 211 hectares (1 059 jours) dont 42 hectares de prairies (19,9% de la S.A.U.) ; on ignore la place tenue par la forêt, il n'y a apparemment plus de terres vagues au sein des soles. En 1843, la S.A.U. atteint alors la surface de 400 hectares, dont 80 en prairies (20% de la S.A.U.), il ne reste que 5 hectares d'une forêt marginale établie sur le versant du ruisseau des Ossons. La S.A.U. correspond approximativement à la taille du finage puisque la presque totalité de celui-ci est cultivée.

La croissance de la S.A.U. est de 189 hectares en 70 ans, respectivement 38 hectares de prairies et 151 hectares de terres arables. Les nouvelles terres céréalières représentent 47% du total des terres arables. Cette croissance s'explique en grande partie par des défrichements de terres sur le plateau dont les parcellaires très structurés « du Cadran » soulignent l'organisation contemporaine, mais aussi par des mises en cultures de « chemins » et de terres « vagues ». Le village a atteint son plein démographique seulement en 1851. Entre 1802 et 1822, il enregistrait une croissance de 10‰ par an, entre 1822 et 1836 il a connu une période de ralentissement, voire d'atonie, passant seulement de 310 à 316 habitants soit un rythme de 4‰ par an, comme si le village enregistrait déjà son maximum démographique, puis brutalement la croissance reprend sur un rythme de 15,8‰ par an, bien supérieur à celui du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Peut-on lier cette reprise de la croissance démographique à l'extension de la S.A.U. ? L'accès à de nouvelles terres aurait réduit brutalement l'émigration du village prolongeant la croissance démographique au-delà de 1851. En 1899, il ne reste plus aucune surface forestière ; les 5 derniers hectares ont été défrichés, mais la S.A.U. a

diminué suite à une révision cadastrale qui entraîne la réduction du nombre de parcelles, mais aussi à la réorganisation du tracé viaire et au rétablissement de nombreux chemins évitant ainsi les « servitudes ».

Croquis n° 221

AMELECOURT : L'EXTENSION DES TERRES AGRICOLES.



Les rythmes ou les modes d'extension des terroirs céréaliers, associant essartages et modifications de la nature des parcellaires sur les finages d'Amelécourt et de Château-Salins, sont aussi significatifs. Sur le finage d'Amelécourt, en 1762, 375 hectares sont alors en culture (239 hectares en labours soit 63% et 136 hectares en prairies soit 37%). En 1843 la S.A.U. atteint alors 415 hectares dont 296 hectares (70%) en labours et 106 hectares (25%) en prairies. La progression des terres de labours s'effectue aux dépens de la forêt privée et surtout par le changement d'affectation des prairies en terres de labours. C'est la conséquence également des travaux effectués en 1875 sur le cours de la Petite-Seille qui permettent de transformer ces prairies en champs. En 1843, il reste encore 4 à 5 hectares de terres vagues et 41 hectares de bois privés, mais ils ne seront pas attaqués par la suite, car le « plein rural » date de 1840 et la pression foncière a fortement décliné. Aussi, en 1899, la S.A.U. est toujours de 415 hectares, mais les terres de labours ont régressé au profit du vignoble. La statistique de 1899 ne souligne pas la crise du phylloxéra.

En 1761, la S.A.U. à Château-Salins était de 335 hectares (56,5% en terres arables, 31% en prairies et 12,5 % en vigne). En 1843, elle atteint 391 hectares, la part des terres arables atteint alors 58%, celle des prairies régresse à 27% de la S.A.U. ; quant aux vignobles, ils progressent recouvrant alors 15%. Cette extension de la S.A.U. se prolonge au-delà des années 1850, puisqu'en 1899 celle-ci atteint alors 476 hectares : (56,5% en céréales, 24% en prairies et pâturages, 16% en vignes et 2,5% en houblonnières). Cette extension se fait essentiellement aux dépens des derniers hectares de forêts privées (85% de la forêt de 1843 a disparu, soit 35 hectares). Cette réorganisation importante du finage se traduit également au niveau du parcellaire qui connaît une réduction du nombre de parcelles de l'ordre de 30% entre 1836 et 1893. Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, Château-Salins a enregistré d'importants défrichements des terres de la Butte de la Marchande avec la création de la ferme-écart du même nom. Si des terres arables ont été converties en vignes ou en houblonnières, les gains par essartage ont été suffisants pour compenser les pertes, surtout entre 1800 et 1850.

Contrairement à la situation d'Amelécourt, les rectifications du cours de la Petite-Seille n'ont pas permis d'étendre les terroirs céréaliers en plaine. En fait, en 1899, on enregistre même une légère progression des prairies de l'ordre de 8% ; néanmoins, c'est insuffisant pour enrayer la diminution du pourcentage des prairies au sein du finage.

Les gains de surfaces agraires ne s'effectuent pas uniquement avec des essartages. Ainsi à Guébling, l'extension s'effectue par adjonction de 56 nouveaux hectares (composés à 85,2% en terres de labours, 1,8% en vignes et 14% en prairies) ; 34 hectares proviennent d'essartages et le reste de réaménagements parcellaires, notamment de mises en culture de chemins. Cette mise en culture des chemins se retrouve dans d'autres communes, notamment à Bioncourt où, entre 1843 et 1899, les terroirs céréaliers gagnent une vingtaine d'hectares, suite essentiellement à des réorganisations foncières, alors que la forêt reste stable.

<b>Document n° 97</b>					
<b>CROISSANCE DE LA S.A.U. ENTRE 1761 ET 1843 <sup>(792)</sup>.</b>					
<b>Villages</b>	<b>Surfaces en jours en 1761</b>	<b>Surfaces en hectares en 1761</b>	<b>Surfaces en hectares en 1843</b>	<b>Différence en hectares</b>	<b>Croissance</b>
Ajoncourt	900	183,5	251	+67,5	+36,78%
Alaincourt	1 050	214	359	+145	+67,76%
Aulnois	1 300	265	357	+92	+34,72%
Chenicourt	810	165	278	+113	+68,48%
Fossieux	1 119	228	407	+179	+78,51%
Jallaucourt	1 863	380	508	+128	+33,68%

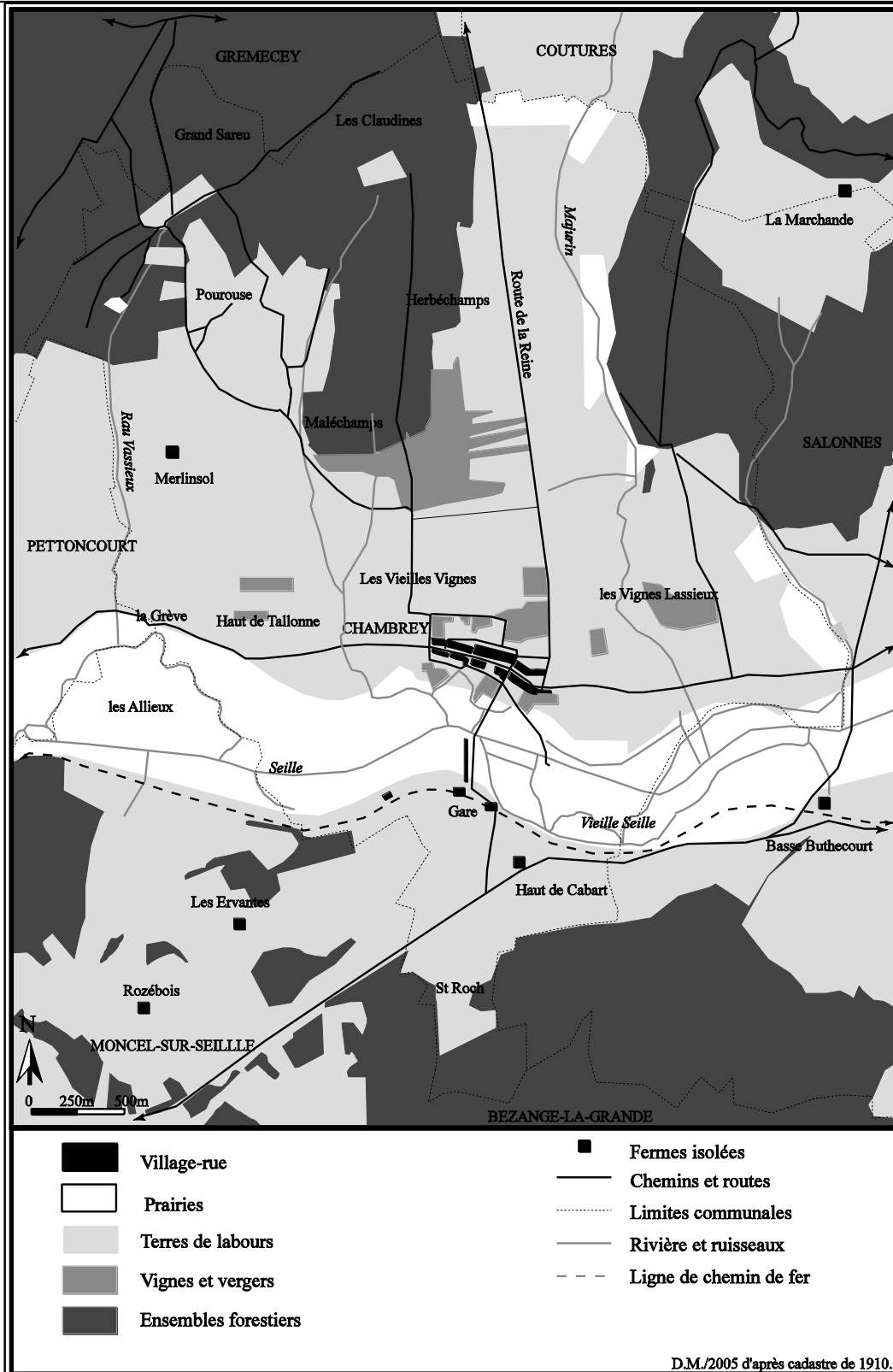
**La croissance de la S.A.U. des finages est relativement importante. Elle ne traduit pas seulement des essartages, mais aussi des réorganisations de finages. Les parcellaires se complexifient en raison de l'augmentation du nombre de propriétaires.**

<sup>792</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

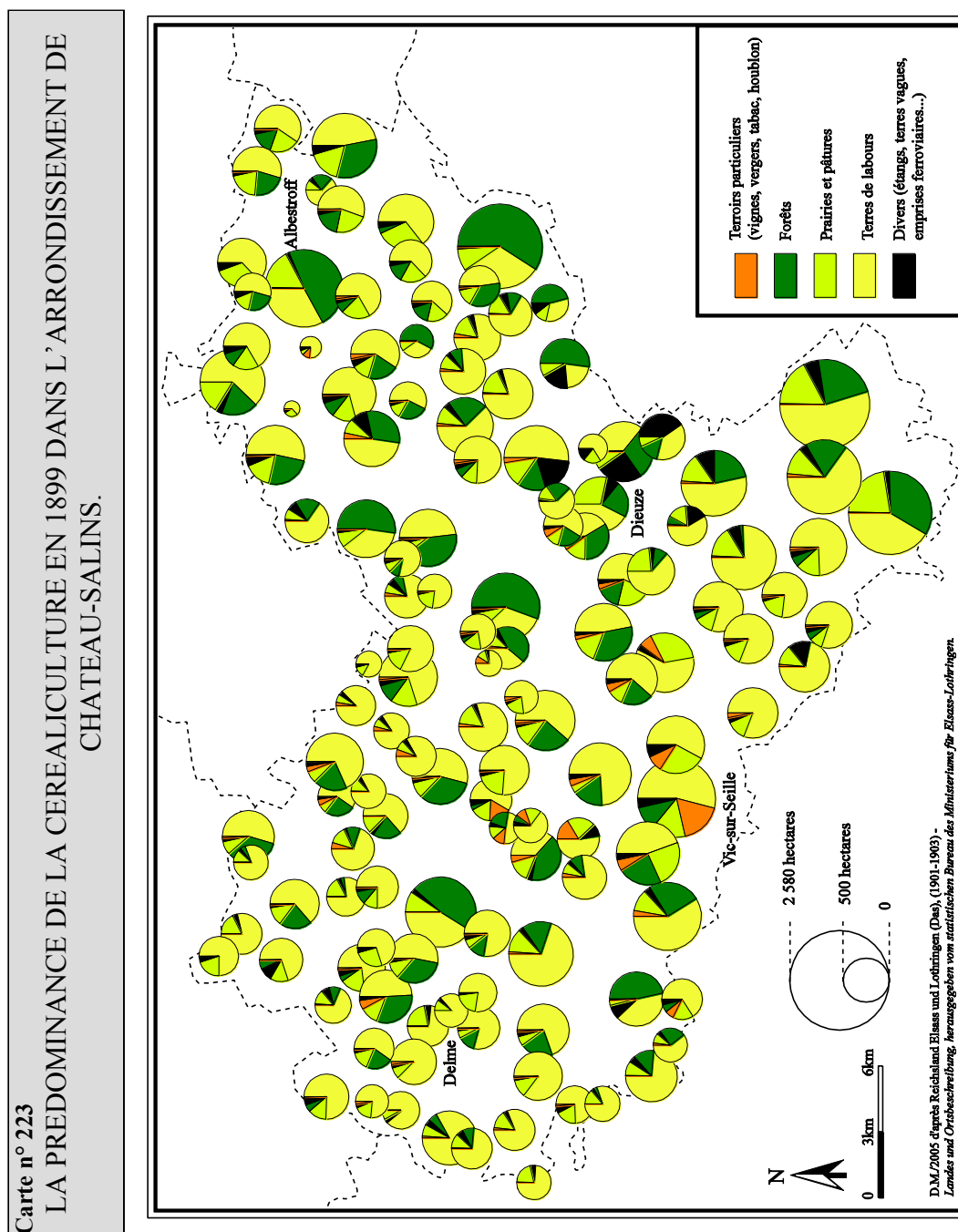


Croquis n° 222

CHAMBREY : CEREALICULTURE AU DEBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE.



Le croquis ci-dessus présente la situation du finage de Chambrey au moment du levé cadastral de 1910. Il montre l'omnipotence de la céréaliculture à l'époque.



La croissance de la S.A.U. entre 1761 et 1843 est comprise entre 20 et 45%. Elle renforce le poids de la céréaliculture au sein des assolements, celle-ci atteignant les pourcentages cités en début de chapitre. Cette forte croissance du terroir céréalière est la marque du système restauré de l'openfield. Pourtant, la croissance de ce terroir ne peut pas être continue. De nombreux finages ont essarté la totalité de leurs espaces forestiers. Après 1843, on observe encore des croissances de la S.A.U., ces dernières sont bien moins importantes et concernent presque toujours des grands finages. En fait, la croissance démographique a été plus forte que l'augmentation des surfaces agricoles. De nombreux villages connaissent depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle un important déclin

démographique expliquant le ralentissement des besoins en terre dans de nombreux finages, voire même les premières déprises comme à Fonteny ou à Aulnois-sur-Seille. Pourtant dans ce dernier cas, malgré une réduction de la S.A.U. de l'ordre de 2,3% entre 1843 et 1899, la place des terres céréalières progresse encore de 2,8% aux dépens des prairies naturelles.

<b>Document n° 98</b>			
<b>EVOLUTIONS DE LA S.A.U. ENTRE 1843 ET 1899 <sup>(793)</sup>.</b>			
<b>Villages</b>	<b>Surfaces en hectares en 1843</b>	<b>Surfaces en hectares en 1899</b>	<b>Evolutions en pourcentages</b>
Alaincourt-la-Côte	359	364	+1,01%
Chambrey	812	843	+3,82%
Fonteny	646	635	-1,70%
Francaitroff	820	821	+0,001%
Fresnes-en-Saulnois	871	901	+3,44%
Montdidier	50	90	+80%

**Les progrès de la S.A.U. sont très faibles, le rythme de croissance est ralenti, la pression démographique qui pèse sur les terres de finages a diminué. Seul Montdidier enregistre encore une croissance soutenue par le développement de son vignoble.**

Le mode d'exploitation n'est pas la seule raison de cette place prépondérante de la céréaliculture au sein des finages. Les rendements relativement faibles nécessitent également d'importantes surfaces emblavées afin de compenser le peu de rapport des terres. Néanmoins, il faut se demander si au sein de ces espaces il n'y a pas des « pays » plus favorables à la céréaliculture.

### **1.2.2.- Les rendements.**

En 1836, le Saulnois, réduit à l'arrondissement de Château-Salins, enregistrait une production de froment de 355 441 hl <sup>(794)</sup>, ce qui le plaçait en seconde position du département de la Meurthe derrière l'arrondissement de Nancy, mais largement devant les autres arrondissements. Le Saulnois apparaît donc comme une importante région céréalière. Les rendements estimés par le sous-préfet de Château-Salins étaient de l'ordre de 15 à 16 quintaux par hectare. M. Monnier, dans son rapport, <sup>(795)</sup> établissait un rendement de 14,38 quintaux, inférieur à celui du sous-préfet. Néanmoins tous deux donnent des rendements en progression entre 1815 et 1836-1843, apparemment supérieure à la moyenne nationale.

Quelques rendements céréaliers au XIX<sup>e</sup> siècle (antérieurs à 1843) sont fournis dans la *Statistique de la Meurthe* de H. Lepage <sup>(796)</sup> et permettent d'établir en Saulnois des nuances internes composant ainsi des sous-ensembles. H. Lepage avait repris les indications fournies par les maires des communes lors de ses enquêtes. A quelques exceptions près celles-ci semblent assez justes, bien que

<sup>793</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.* Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid.*

<sup>794</sup> ADMM, série 7M120-124.

<sup>795</sup> Monnier M. (1843) - *Ibid.*

<sup>796</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*

deux d'entre elles apparaissent tout à fait sous-estimées. En effet, le maire d'Arracourt annonçait des rendements de 8 à 9 hectolitres de blé à l'hectare et seulement de 4 à 5 hectolitres pour l'orge. A Arracourt, pour un grain d'orge semé, on ne récolte que 2 ou 2,5 grains ! D'autre part, la différence entre Arracourt et les villages environnants apparaît telle qu'il faut considérer ces rendements comme erronés, probablement le résultat d'une prudence paysanne excessive lors de la déclaration ! A Maizières-lès-Vic, les rendements sont encore plus mauvais, 6 hectolitres par hectare pour le blé et 5 pour l'orge. Ces rendements correspondent à ceux des années de famine au XVII<sup>e</sup> siècle !

Les rendements pris en compte concernent le blé et l'orge de printemps qui appartiennent respectivement à la sole « d'hiver » et à la sole de « printemps ». Le seigle et l'avoine ne sont pris en compte qu'en complément, car ils n'apparaissent pas toujours dans la *Statistique*. Afin de donner une indication des rendements, les mesures seront transformées en quintaux/hectare en tenant compte d'un poids moyen pour le blé de 77,4 kilogrammes par hectolitre et de 70,8 kilogrammes pour l'orge. Ces rendements du Saulnois sont à comparer avec les rendements moyens nationaux qui sont respectivement de 13,5 hectolitres par hectare pour le blé et de 17,5 à 18 hectolitres par hectare pour l'orge. Afin d'observer des différences entre les terroirs céréaliers entre villages, ces derniers ont été réunis au sein d'unités topographiques.

□ Les rendements dans la dépression du Keuper.

La dépression présente une forte hétérogénéité des rendements. Dans la partie sud, les rendements sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale, mais sont inférieurs à la moyenne de l'arrondissement.

<b>Document n° 99</b>				
<b>RENDEMENTS DES VILLAGES DE LA VALLEE DU NARD, DEPRESSION DU KEUPER SUD.</b>				
<b>Villages</b>	<b>Blé</b>		<b>Orge</b>	
Bénestroff	15 hl/ha	11,6 qx/ha	15 hl/ha	10,7 qx/ha
Bezange-la-Petite	14 hl/ha	10,8 qx/ha	nc	nc
Bidestroff	15 hl/ha	11,6 qx/ha	15 hl/ha	10,7 qx/ha
Bisping	13 hl/ha	10 qx/ha	nc	nc
Desseling	12 hl/ha	9,2 qx/ha	18 hl/ha	12,7 qx/ha
Donnelay	14 hl/ha	10,8 qx/ha	14 hl/ha	9,9 qx/ha
Francaltroff	15 hl/ha	11,6 qx/ha	20 hl/ha	14,2 qx/ha
Fribourg	12,5 hl/ha	9,6 qx/ha	16 hl/ha	11,3 qx/ha
Lindre-Basse	13 hl/ha	10 qx/ha	14 hl/ha	9,9 qx/ha
Marimont	15 hl/ha	11,6 qx/ha	20 hl/ha	14,2 qx/ha
Moncourt	14 hl/ha	10,8 qx/ha	22 hl/ha	15,5 qx/ha
Vergaville	20 hl/ha	15,5 qx/ha	20 hl/ha	14,2 qx/ha

Il s'agit donc d'un pays agricole correct, mais aux possibilités somme toute assez médiocres. C'est sans doute ce que les maires de Maizières-lès-Vic et d'Arracourt avaient tenté de démontrer. Dans la partie orientale qui fait partie aujourd'hui du « pays des étangs », les rendements sont plus faibles, dépassant de peu les 10 quintaux par hectare pour le blé. Les rendements de l'orge sont eux

aussi relativement mauvais. Seules les cultures de seigle et d'avoine semblent un peu plus rentables (16 hectolitres par hectare). C'est le « plus mauvais pays céréalier », pourtant les agriculteurs s'obstinent à conserver près de 75% de la S.A.U. en terres de labours.

□ Les rendements des finages du plateau.

Le plateau constitue un « bon pays céréalier », les rendements oscillent entre 14 et 18 hectolitres, soit entre 10 et 12,5 quintaux/hectare pour le blé et entre 10 et 14 quintaux/hectare pour l'orge.

<b>Document n° 100</b>				
<b>RENDEMENTS DES VILLAGES DU PLATEAU INFRALIASIQUE</b>				
<b>SECTEUR DE LA SEILLE.</b>				
<b>Villages</b>	<b>Blé</b>		<b>Orge</b>	
Bioncourt	15 hl/ha	11,6 qx/ha	12 hl/ha	8,5 qx/ha
Château-Bréhain	18 hl/ha	13,9 qx/ha	20 hl/ha	14,2 qx/ha
Chénois	14 hl/ha	10,8 qx/ha	20 hl/ha	14,2 qx/ha
Fossieux	20 hl/ha	15,5 qx/ha	20 hl/ha	14,2 qx/ha
Fresnes-en-Saulnois	20 hl/ha	15,5 qx/ha	25 hl/ha	17,7 qx/ha
Laneuveville-en-Saulnois	20 hl/ha	15,5 qx/ha	20 hl/ha	14,2 qx/ha
Lesse	15 hl/ha	11,6 qx/ha	15 hl/ha	10,7 qx/ha
Lucy	18 hl/ha	13,9 qx/ha	18 hl/ha	12,7 qx/ha
Marthille	17 hl/ha	13,1 qx/ha	16 hl/ha	11,4 qx/ha

Pourtant, la situation des plateaux peut apparaître parfois plus contrastée et il convient donc de ne pas généraliser car il existe des contre-exemples. En effet, à Morville-lès-Vic, les rendements sont très faibles : 10 à 12 hectolitres de blé, 8 hectolitres d'orge ; quant à Sornéville, ils sont à peine meilleurs : 12 hectolitres pour le blé et 10 pour l'orge. Les rendements sont relativement bons, nettement supérieurs à la moyenne nationale comme à la moyenne de l'arrondissement. C'est même la meilleure région agricole à cette époque. En fait, il y a continuité puisque actuellement le plateau forme toujours le meilleur terroir céréalier de l'arrondissement.

□ Les vallées et les versants.

Les vallées forment un « très bon pays » aux rendements élevés, notamment dans le cas des cultures de la première sole. En revanche, les cultures de la seconde sont nettement en retrait, c'est toujours le résultat de l'épuisement des terres et de l'absence de fumures, déjà évoqués. En fait, ces rendements céréaliers progressent lentement. Ainsi, au début du XX<sup>e</sup> siècle, on enregistrerait un rendement dans la vallée de la Seille de l'ordre de 15 à 16 quintaux à l'hectare, alors que la moyenne nationale était de 13,5 quintaux. La céréaliculture, dans près de 50% des villages, avait des rendements modestes provoqués par la faiblesse des fumures.

<b>Document n° 101</b>				
<b>RENDEMENTS DES VILLAGES DU SAULNOIS CENTRAL.</b>				
<b>Villages</b>	<b>Blé</b>		<b>Orge</b>	
Amelécourt	20 hl/ha	15,5 qx/ha	22 hl/ha	15,5 qx/ha
Dédeling	14 hl/ha	10,8 qx/ha	15 hl/ha	10,7 qx/ha
Lidrequin	15,5 hl/ha	12 qx/ha	17 hl/ha	12 qx/ha
Moncel-sur-Seille	18 hl/ha	14,5 qx/ha	17 hl/ha	12 qx/ha
Riche	20 à 25 hl/ha	15,5 à 19,3 qx/ha	16 à 20 hl/ha	11,3 à 14,2 qx/ha
Salonnes	15 hl/ha	11,6 qx/ha	16 hl/ha	11,3qx/ha

L'élevage bovin est faible et l'élevage ovin, malgré les rotations du troupeau, ne permet pas une fumure importante du sol. Dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et surtout à partir de l'occupation allemande de 1871, l'utilisation d'engrais chimiques, dont l'arrivée est facilitée par les nouvelles liaisons ferroviaires, permet d'améliorer les rendements. Cependant nombre de petits exploitants ne peuvent se permettre l'achat d'engrais, aussi sont-ils très attachés au maintien de la garde commune des troupeaux d'ovins qui, seule, permet un apport en fumures qui sont consacrées aux potagers, jardins et meix. Cette augmentation des rendements au cours du XIX<sup>e</sup> siècle est aussi le résultat du travail de quelques « agronomes » qui ont réussi, par l'exemple qu'ils ont su donner, à améliorer progressivement les pratiques et les assolements et à réduire le poids de la jachère.

### 1.3.- LE RENOUVEAU DES PRATIQUES CULTURALES.

A partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'openfield, à peine restauré, connaît déjà quelques remises en cause. Ces dernières sont générales et concernent les structures, les cultures, l'élevage. Ce sont les « agronomes » qui, les premiers, vont tenter de modifier le système. Bien que leurs idées se diffusent lentement dans les campagnes du Saulnois, les structures (juridiques et sociales) ont maintenu le système de l'openfield.

#### 1.3.1.- Les précurseurs : le temps des agronomes.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et avant Mathieu de Dombasle en Saintois, des grands propriétaires et des nobles ont essayé de faire évoluer les pratiques agricoles, préconisant une diversification des productions. Ces « gentlemen farmer » ont essayé, par leurs expériences et l'exemple qu'ils ont montré, de modifier les pratiques agricoles. Un des précurseurs fut le Baron Catoire, seigneur de Bioncourt qui, vers 1760-1770, a tenté diverses expériences, créant notamment une importante ferme en essartant une partie des 320 arpents de la forêt du Rhin-de-Bois. Ruiné par son rêve de rendre la Seille navigable, il ne put mener à bien la transformation de ses domaines. C'est le Baron Vincent, nouveau seigneur de Bioncourt <sup>(797)</sup> qui, à la veille de la Révolution, va entreprendre la réorganisation des domaines de Bioncourt. En mission au service de François d'Autriche, il donnait ses directives dans la correspondance qu'il adressait à sa femme. Il lui

<sup>797</sup> La baronnie a échoué par vente au Baron Vincent après la faillite et la mort du Baron Catoire.

recommandait ainsi, « de faire relever trois fois par an le fossé le long du chemin qui conduit au moulin, d'entretenir les haies plantées sur la partie du Breuil contiguë à la rivière et sur les terrains qui bordent l'avenue du château, de remplacer les arbres manquants et, au printemps, de faire élaguer ceux du Neuf bois, du Bois le duc, et du Rennebois et de façonner des fagots avec les branches; de planter à la fin d'octobre des peupliers pris à la pépinière de Nancy, en les plaçant à huit pieds les uns des autres et en les entourant d'épines pour les garantir des bestiaux; de labourer en novembre le terrain semé en trèfle depuis plusieurs années, d'y conduire de l'engrais en avril, de le labourer à nouveau et d'y planter des pommes de terre rouges; de semer de l'orge puis du trèfle sur le terrain du verger, « pour avoir de cette denrée qui se succède sans interruption ». Il lui conseillait « d'instaurer la rotation du trèfle, du chanvre, du lin et des pommes de terre sur les autres terrains, préalablement labourés et amendés à l'automne, puis à nouveau labourés au printemps avant les semailles; de planter dans le verger des pommiers et des poiriers, "bien choisis en une bonne pépinière", de rapporter dans les vignes de la terre enlevée dans les fossés, de faire des provants pour remplacer les pieds endommagés par les gelées de l'hiver, et de pailler la vigne. »<sup>(798)</sup>.

**Photographie n° 137**

**LESSE : LA FERME CHATEAU DU BARON VINCENT.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°91-352.

A l'extrémité de la rue du village de Lesse, se dressent le château et l'importante ferme seigneuriale aux dépendances multiples et aujourd'hui modernisées.

Cette ferme, comme celle de Bioncourt, est l'œuvre du Baron Vincent et de son fils. Elle devait servir de modèle pour une agriculture raisonnée et modernisée.

Le Baron Vincent a multiplié les observations au cours de sa vie diplomatique. Mais surtout, ses nombreuses lectures en matière d'agronomie (il a suivi notamment les travaux et observations agronomiques de Young) vont lui

<sup>798</sup> Jacops M.-F., (1988) - Le Baron Vincent (1757-1834), officier et diplomate au service de l'Autriche, et la terre de Bioncourt en Lorraine, *Les Cahiers Lorrains*, pp269-310.

permettre de conseiller son fils René alors gestionnaire du domaine de Bioncourt. Il souhaite notamment que celui-ci montre l'exemple afin de favoriser la transformation progressive du système de production. « *Continuez à leur fournir de bons exemples mais les usages et les localités seront bien longtemps encore des obstacles à une amélioration réelle et efficace dans la culture lorraine (...)* » <sup>(799)</sup>. « *Tachez de prêcher l'exemple aux prévoyants laboureurs de Lorraine par de bonnes méthodes, qu'ils aient moins de rosses et qu'ils nourrissent mieux un nombre moindre de chevaux mieux assortis.* » <sup>(800)</sup>. Enfin, comme cela était préconisé à l'époque par Young, mais aussi par les différents groupes d'agronomes, il tenta, pour montrer l'exemple, de réunir ses terres en un ensemble cohérent et donc de s'affranchir des règles de l'assolement rotatif triennal qui était encore de mise à l'époque. « *Toujours soucieux d'appliquer les méthodes qu'il préconisait, il continua à acheter avec ses enfants des terres sur les finages à l'entour de Bioncourt.* ». De l'action du Baron Vincent en Saulnois et à Bioncourt, il ne reste apparemment rien. Le château qu'il avait fait ériger à Bioncourt ainsi que les différentes écuries et étables ont été détruits pendant la Première Guerre Mondiale. Seule la ferme château de Lesse est restée préservée, mais celle-ci a été bien moins modelée que le domaine de Bioncourt. Pourtant, si les agriculteurs du Saulnois ont modifié progressivement le système d'openfield, c'est peut-être en partie grâce au Baron Vincent et à l'exemple de gestion de ses domaines.

Un autre grand artisan de cette Révolution Agricole, peut-être celui qui a été le plus loin dans la modification du paysage fut Thouvenel. Il a réorganisé la partie du territoire de Salonnnes située sur la rive gauche de la Seille. Comme le Baron Vincent à Bioncourt, il fait construire un magnifique château, avec un vaste parc où il pourra mener les expériences sur ses plantations. Il divise le territoire en deux fermes « *remarquables par la beauté de leur construction* » <sup>(801)</sup>. Ces deux exploitations, construites suivant le même modèle, possèdent un important corps de logis capable d'abriter le fermier, mais aussi les nombreux commis de fermes nécessaires aux travaux agricoles. Les bâtiments d'exploitation, bien distincts de la maison, se répartissent en périphérie, mais ils ne délimitent en aucun cas une cour. Ces fermes se trouvent au cœur d'un espace agricole cohérent fait de parcelles massives. C'est un paysage de champs nus qui est mis en place. Mais l'arbre n'en est pas tout à fait exclu, il reste localement des haies, auxquelles s'ajoutent des plantations de peupliers.

---

<sup>799</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid*, Lettre à René, 18 avril 1823.

<sup>800</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid*, Lettre à René, 12/13 juin 1823.

<sup>801</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid*.



**Photographie n° 138**

**BURTHECOURT : LA FERME DU MERIDIEN.**



D.Mathis/2005.

La ferme de la Basse Burthecourt, dite du Méridien, présente une habitation séparée de la partie exploitation. La maison massive et de belle facture témoigne de la volonté affirmée de présenter une exploitation modèle et moderne, mais aussi de démontrer la richesse de l'exploitation et de son propriétaire.

**Photographie n° 139**

**BURTHECOURT : LA FERME DE LA HAUTE BURTHECOURT.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-414.

La ferme de la Haute Burthecourt est le pendant de la ferme du Méridien, elle s'intègre dans le projet d'organisation de l'ancien ban de Burthecourt par M. Thouvenel, (château, deux grandes fermes modernes). Elle sera complétée avec l'adjonction d'une gare.

A Jallaucourt, à la même époque, M. de Scitivaux, alors propriétaire du château, pratiquait des expériences similaires. Il a réorganisé l'ancien château pour en faire une ferme-cour modèle. Comme les autres « agronomes », il se réserve une partie habitation pour ses séjours campagnards afin de pouvoir surveiller ses travaux. M. de Scitivaux était fréquemment en relation avec le Baron Vincent, qu'il visitait assez régulièrement à Bioncourt. On peut se rendre compte que ces « agronomes » sont, dans la plupart des cas, des nobles qui cherchent à relever leurs domaines ruinés ou démembrés par la Révolution notamment. Ils ont émis des théories agronomiques, mais ont également cherché à les appliquer sur leurs terres afin de les rentabiliser au maximum.

### **1.2.2.- Les théories agricoles et leurs applications en Saulnois.**

C'est à partir de l'abondance épistolaire du Baron Vincent que les théories des « agronomes » et leurs projets peuvent être évalués, en relation avec l'impact de ces dernières sur l'organisation des finages et des pratiques agricoles.

□ Des fermes modernes aux champs groupés.

Les « agronomes » étaient favorables au regroupement des terres en champ-bloc. Le Baron Vincent écrivait à son fils : « Il faut éviter d'avoir des terres isolées, on ne peut avoir une culture soignée qu'en faisant des pièces (...), un champ à côté d'un autre. Si enfin l'agriculture se perfectionne en Lorraine, ce ne sera que par ce moyen <sup>(802)</sup> ». Or dès 1800, les nouvelles fermes qui s'installent sur les essartages possèdent un noyau cohérent de terres. C'est le cas notamment de la ferme de Merlinsol à Chambrey, de la ferme de Hesse à Burlioncourt.

Ces fermes reproduisent, parfois avec plus ou moins de réussite, le modèle des exploitations construites par Thouvenel à Burthecourt. Ainsi, les laboureurs développent-ils des parcs, aménageant des plans d'eau, implantant des espèces ornementales. L'ancienne ferme de Merlinsol à Chambrey possède depuis près de 150 ans des ajoncs « bretons », des acacias, des ormes, un bassin... vestiges de l'ancien parc. Néanmoins ces fermes, quand elles parviennent à créer un bloc parcellaire homogène, restent obligées de pratiquer l'assolement rotatif triennal pour les terres qui sont sur le reste du finage. Elles se heurtent d'ailleurs à l'hostilité d'une grande partie des petits exploitants qui voient, dans ces innovations, une grave menace concernant les pratiques communautaires. L'individualisme agraire trouve là ses limites.

<b>Document n° 102</b>					
<b>EVOLUTION DU NOMBRE DES PARCELLES CADASTRALES ET</b>					
<b>« PLEIN RURAL », ENTRE LES DEUX LEVES DU CADASTRE</b>					
<b>« NAPOLEONIEN » ET « ALLEMAND », EN SAULNOIS MOSELLAN <sup>(803)</sup>.</b>					
<b>Villages</b>	<b>Date du « plein rural »</b>	<b>Cadastre « napoléonien »</b>		<b>Cadastre « allemand »</b>	
		<b>Date de levé</b>	<b>Nombre de parcelles</b>	<b>Date de levé</b>	<b>Nombre de parcelles</b>
Attiloncourt	1851-1861	1836	1 387	1893	1 314
Bénestroff	1843-1851	1811	1 473	1899	1 398
Bermering	1836-1843	1822	2 708	1898	2 950
Château-Salins	1822-1836	1836	3 222	1893	2 372
Francaltroff	1843-1851	1862	5 710	1899	5 298
Grémecy	1822-1836	1836	2 341	1899	2 085
Guénestroff	1843-1851	1813	1 692	1893	1 970

**Dans la plupart des communes, il y a une réduction du nombre de parcelles existantes, mais il est difficile de généraliser en raison de la date d'établissement du cadastre napoléonien. A Guénestroff et à Bermering où les cadastres ont été établis précocement, on observe une augmentation du nombre de parcelles. Il faut noter que Guénestroff est un village viticole, quant à Bermering la taille moyenne des parcelles est encore supérieure à celle de l'ensemble du Saulnois. En revanche, le cas de Francaltroff révèle une réduction très sensible du nombre de parcelles (7,5% en 37 ans).**

A partir de 1830-1840, la baisse de la pression démographique sur les terres agricoles va créer localement des recompositions parcellaires que l'on peut

<sup>802</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid*, à René, 19 janvier 1817.

<sup>803</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid*.

retrouver au sein des levés cadastraux de la période allemande. Ainsi, de nombreuses communes, lors de l'élaboration de leur second cadastre, ont un nombre de parcelles légèrement inférieur au compte parcellaire du cadastre napoléonien. C'est un remembrement de fait qui s'opère par réunions de parcelles, échanges ou rachats. Il ne faut pas oublier que les règles de divisions au sein des parcelles existent toujours. Alors que le parcellaire devrait continuer à enregistrer une croissance exponentielle, il enregistre une régression quelquefois très marquée. Les plus importantes s'observent à Grémecey et à Francaltroff, mais surtout à Château-Salins qui perd près de 30% des ses parcelles, alors que conjointement, un vignoble de petites parcelles se développe sur ses talus. En réalité, les grandes fermes de la vallée de la Petite-Seille : Olimpré, Hédival <sup>(804)</sup>, appliquent à cette époque les théories des « agronomes », elles restructurent leurs parcellaires répartis sur les bans de Château-Salins et de Puttigny.

On peut porter également ces « remembrements » au crédit de la Société d'Agriculture de Château-Salins qui préconise le regroupement des terres, l'abandon de l'assolement rotatif triennal, l'introduction de nouvelles cultures... Au sein de cette société on retrouve notables et grands propriétaires fonciers dont l'influence est certaine. Ces nouvelles « pratiques » agricoles ont eu un succès indéniable, preuve en est le nombre important de fermes-écarts construites au XIX<sup>e</sup> siècle qui rejoignent et se confondent d'ailleurs fréquemment avec l'ancien maillage des fermes seigneuriales qui pratiquaient, dans les mêmes conditions, les mêmes techniques.

Pourtant, ces nouveautés n'ont pas encore affecté l'ensemble des villages, et beaucoup d'entre eux ont des parcellaires encore plus émiettés lors du second levé cadastral qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Si on observe au cours de ce siècle des regroupements de parcelles, il s'agit la plupart du temps de gros agriculteurs cherchant à rentabiliser leurs trains de cultures les plus importants, et ainsi à diminuer les pertes de rendements provoquées par les techniques de labours en billon <sup>(805)</sup>, les temps de trajets.

Le plus souvent, à partir de 1820/1840, la création de grosses parcelles est rendue possible par l'exode rural qui libère des terres. Seuls, les laboureurs et les grands propriétaires ont les moyens d'innover ou de suivre les exemples des « agronomes » en rachetant les terres...

Pendant ce XIX<sup>e</sup> siècle, les pratiques agricoles au sein des villages se modifient doucement, les « agronomes » ont été à l'origine de cette évolution qui trouvera son apogée dans la polyculture pratiquée entre 1880 et 1914, avec les innovations des fermes modernisées de Hellocourt et de Marimont <sup>(806)</sup> par exemple. Cette polyculture se traduit également par l'évolution de l'élevage que connaît alors le Saulnois.

---

<sup>804</sup> Hédival possédait un ban à part.

<sup>805</sup> Les parties latérales des parcelles en billon (dérayures) présentent un rendement plus faible en raison des écoulements des eaux de ruissellement et de la moindre épaisseur des sols.

<sup>806</sup> A Maizières-lès-Vic et à Bourdonnay.

□ Nouveautés techniques et culturelles.

Le Baron Vincent a cherché également, comme ses « amis », à multiplier les plantations, tant d'ornement pour ses parcs et jardins, que pour ses terres. « *De Paris aussi, il multiplie les envois d'arbres fruitiers et de semences pour Bioncourt, sélectionnant les meilleurs plants, qu'il n'hésite pas à faire venir de l'étranger, choisissant les graines les meilleures. En novembre 1817, par exemple, il envoie à René cent pommiers, cinquante poiriers, douze épines roses et des semences d'orme; à l'automne 1821, des vernis du Japon, cent rosiers du Bengale, trente alaternes et deux lilas nains ainsi que des arbres d'Amérique cultivés dans les pépinières du duc d'Orléans; au printemps suivant, des acacias visqueux; en mars 1823, il lui fait porter par un de ses courriers un petit sac rempli de glands doux du Portugal et de haricots de Chine donnés encore par le duc d'Orléans (...)* »<sup>(807)</sup> ». « *En 1823 aussi, il fait envoyer de chez Vilmorin des vesces d'hiver, en août 1825 de la semence de navet et en novembre des framboisiers qu'il avait fait venir des Pays Bas, ainsi que du thym et de la lavande* »<sup>(808)</sup> ». Mais le baron fait bien plus que de faire venir des essences rares, il s'intéresse également aux techniques de culture. Il préconise ainsi l'introduction de nouvelles cultures comme les vesces ou le colza, et explique à son fils comment cultiver cette plante. « *Il faut pour le colza, que la terre soit préparée d'une manière particulière, en planches de 4 pieds, il faut ensuite avant l'hiver prendre de la terre dans les sillons qui séparent ces planches et rechausser le pied de chaque plant, toute culture qu'on ne connaît pas en Lorraine [...]. La culture du colza quand on la connaît bien, est très profitable pour le cultivateur* »<sup>(809)</sup> ».

Même la culture des pommes de terre fait l'objet de ses attentions et de ses expériences. « *La manière en rigoles, ainsi que je l'ai pratiquée alors, est plus productive et un peu plus de main d'oeuvre est bien compensé par un plus grand rapport, outre que le terrain gagne pour l'année suivante d'avoir été mis en rigoles et approfondi par la bêche en plantant les pommes de terre. Mais les bons Lorrains ne calculent pas ce qui donne le moins de peine* »<sup>(810)</sup> ». « *Enfin, dès 1817, il conseille à René d'utiliser la nouvelle charrue à versoir, et cela quelques années avant que Mathieu de Dombasle n'ait mis au point le modèle qui porterait son nom.* »<sup>(811)</sup> ». Cette volonté novatrice du baron, son souci de la culture de ses terres en font un des tenants du modernisme agricole du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais un de ses maître-mots est : améliorer l'élevage pour développer les fumures. Il préconise en effet de modifier les fondements de l'élevage et notamment de chercher à améliorer les rendements en apportant à l'élevage bovin et équin plus de soin. Lui-même fera aménager de grandes étables-écuries dans sa ferme. Il recommandait à son fils : « *Fais comprendre au fermier qu'il faut qu'il ait plus de vaches, que c'est ce qui fait le profit d'un cultivateur, que les bestiaux il*

---

<sup>807</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid.*

<sup>808</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid.*

<sup>809</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid.*, à René, 6 septembre 1819.

<sup>810</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid.*, à René, 15 octobre 1823.

<sup>811</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid.*

*doit les nourrir à l'écurie pour avoir plus de lait et du fumier, qu'il faut qu'il cultive plus de trèfle pour nourrir ses chevaux à l'écurie et qu'ayant plus de fumier, il aura plus de produits et plus de profits (...). L'herbe n'est pas une bonne nourriture pour les chevaux, c'est du foin sec qu'il leur faut ou du trèfle vert. L'herbe n'est bonne qu'aux poulains et encore lorsqu'ils paissent. Maintenant que tu auras du foin, je t'indiquerai comment il faut les nourrir pour qu'ils soient toujours en état de travailler et cela calculé dans la bonne économie <sup>(812)</sup>. »*

Le baron juge d'ailleurs durement les pratiques agricoles des laboureurs de Bioncourt : *« Tu as raison de nourrir tes chevaux mieux que ne le font les laboureurs. Si leur sottise ne les empêchait pas d'en juger, ils comprendraient qu'avec un tiers en moins de chevaux, ils feraient la même besogne mieux qu'elle ne l'est, et qu'ils auraient plus de fumier qu'en chassant leurs chevaux aux champs pour y gober les mouches et y faire des dégâts <sup>(813)</sup> »*. En fait, la véritable innovation des agronomes concerne le développement de l'élevage, par l'introduction de plantes fourragères au sein des assolements, la sélection du cheptel et la réduction de la jachère. L'impact de ces nouvelles méthodes, bien que difficilement quantifiable, semble ne pas avoir été négligeable puisqu'au début des années 1830, le sous-préfet de Château-Salins signalait *« qu'indépendamment des céréales l'on s'est attaché, depuis plusieurs années à cultiver les graines oléagineuses et les prairies artificielles sans que le préjudice à la culture des céréales... D'un autre côté, l'extension de la culture de la pomme de terre, double aujourd'hui de ce qu'elle était il y a trente ans » <sup>(814)</sup>*.

En fait cette évolution qui s'amorce avec le début du XIX<sup>e</sup> siècle ne remet pas en cause la domination des céréales. Le progrès des autres cultures (fourragères) se fait aux dépens de la jachère dont la superficie passe fréquemment d'un tiers à un sixième des terres labourables. Ainsi, les semis de la « sole de printemps » associent maintenant une double culture sur deux ans (orge et luzerne, trèfle...). L'orge est récoltée normalement la première année. Après la moisson, la parcelle reste hors du régime de la vaine pâture, ainsi les plantes fourragères continuent à se développer pour la seconde année. La parcelle ne porte plus alors que des plantes fourragères bien qu'elle soit, suivant l'assolement, au sein de la jachère. La parcelle est ainsi restée hors du ban depuis la moisson de la sole de printemps jusqu'aux labours de la parcelle intégrée alors à la sole d'hiver, soit en tout plus d'une année. Cette réduction est rendue possible, sans entraîner la rupture du ban, en raison de l'ancien droit d'embanie qui se généralise ainsi <sup>(815)</sup>. D'autre part, l'augmentation des surfaces de terres des finages permet de compenser les pertes des semarts pour la vaine pâture. Néanmoins, cette réduction de la jachère, si elle est l'œuvre des laboureurs, est mal vue par les manouvriers et petits laboureurs qui ne profitent plus de suffisamment de terres pour leurs troupeaux.

---

<sup>812</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid*, à René, 19 janvier 1817.

<sup>813</sup> Jacops M.-F., (1988) - *Ibid*, à René, 6 septembre 1819.

<sup>814</sup> ADMM, série 6M662.

<sup>815</sup> Possibilité de soustraire hors règle d'assolement des parcelles ou des quartiers.

Ainsi, cette évolution est la conséquence d'un dérèglement progressif du système d'openfield. Le développement de nouveaux assolements avantage les plus grands exploitants aux dépens des classes paysannes plus modestes qui dépendent pour leur maigre troupeau de l'existence de la jachère. Ces remises en cause du système ont accentué l'exode rural qui entraîne à son tour le déclin du système. En fait, il s'agit d'un système où l'exode rural peut être jugé comme cause et conséquence du déclin de l'openfield.

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux villages ont abandonné la technique de l'assolement rotatif triennal tant décriée par les agronomes du début du siècle. La vaine pâture et les anciens usages sont abandonnés sans contrainte par les communautés. Il faut noter que les communes pionnières sont celles du canton de Delme.

Le système céréalier de l'openfield qui se remet en place au lendemain de la guerre de Trente Ans est un système dont le succès (affirmation du modèle céréalier) est à l'origine de sa lente désagrégation au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Entre temps, il aura permis une extension maximale des terroirs au sein des finages. En fait, c'est l'absence de disponibilités foncières qui génère ainsi la crise du système.

## **2.- ELEVAGES, PRAIRIES ET AMENAGEMENTS.**

L'élevage en pays d'openfield est le parent pauvre de l'agriculture du Saulnois et de la Lorraine sédimentaire. Les surfaces qui lui sont consacrées sont minimales, la part de la S.T.H. aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles est rarement supérieure à 20% de la S.A.U. Pourtant, cet élevage connaîtra au cours de cette période d'importantes transformations, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. En fait il dépend de l'importance des terres de prairies.

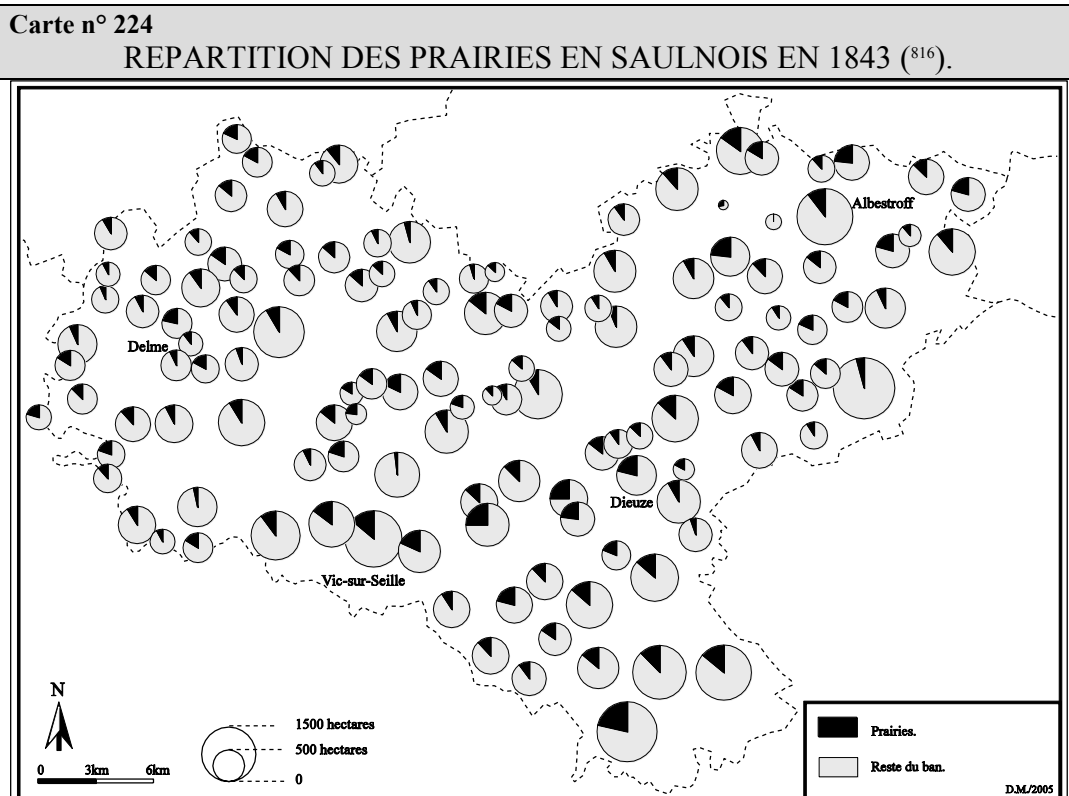
### **2.1.- LES SURFACES DE PRAIRIES.**

Les terres consacrées à l'élevage se réduisent depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle pour descendre parfois à moins de 10% de la S.A.U. au début du XX<sup>e</sup> siècle. En fait, il existe différents statuts de terres destinées à l'élevage. Ainsi les terres de labours étaient pendant la jachère un terroir de parcours pour les troupeaux, elles étaient d'ailleurs la principale « prairie », d'une qualité nutritive bien faible pour le bétail. L'ensemble du ban, durant la période comprise entre les récoltes et les labours, était d'ailleurs ouvert aux pâturages. Toutes les autres parcelles de prairies ne sont que des terroirs plus ou moins marginaux, des terres impropres à la céréaliculture, parcelles médiocres, prairies inondables, vallons trop pentus, parcelles nouvellement défrichées... Il faut distinguer au sein de ces terres, les paquis communaux ou privés et les prairies de fauche.

#### **2.1.1.- Prairies, paquis et autres surfaces en herbe.**

En Saulnois, l'essentiel des surfaces en herbe est formé par des terrains inondables se situant le long des cours d'eau, notamment de la Seille et Petite-Seille. Ainsi, si les finages riverains possèdent des surfaces en herbe relativement importantes, les communes du plateau se trouvent presque dépourvues de prairies naturelles. De plus, le drainage plus médiocre de la dépression du Saulnois oriental augmente également la part des surfaces en herbe qui peut atteindre localement 30% à 35% de la S.A.U. à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

La grande majorité du terroir de prairies au sein des finages est constituée par des prairies dites de fauche. Leurs surfaces étaient d'ailleurs le plus souvent exprimées en fauchées, voire même en jours, contrairement aux paquis dont les surfaces étaient exprimées en arpents. Les prairies de fauche présentent la même structure lanierée que les parcelles de labours car elles connaissent les mêmes règles de partages successoraux. Elles ne sont pas closes, elles sont soumises, après les foins de printemps, à la vaine pâture comme les terres de labours après la récolte. Une prairie de fauche mise en pâture avant les foins est dite de « grasse pâture ». Dans ce cas, il s'agissait le plus souvent de prairies communales ou de prairies seigneuriales dont les droits de fauche ont été pour un temps abandonnés et qui ont été transformées provisoirement en pacages. Au XIX<sup>e</sup> siècle de nombreuses communautés obtiennent que les prairies de fauche ne soient soumises à la vaine pâture qu'à l'automne, après les regains. Leurs statuts diffèrent des paquis qui sont des prairies de pâturage.



Ces prairies de pâturage sont le plus souvent encloses et appartiennent aux seigneurs ou à la communauté villageoise, plus rarement à des laboureurs. Très fréquemment, les paquis seigneuriaux portaient le nom de Breuil, ce quartier est un vestige de l'ancien *indominicatus* du système domanial du haut Moyen Age. Il s'intègre à la ferme seigneuriale qu'il jouxte d'ailleurs fréquemment. Au sein du finage, le seigneur possède plusieurs pacages qui sont exclus de toutes charges communautaires. Cela lui permet une relative indépendance vis-à-vis du village en matière d'élevage. Ainsi, jusqu'à la Révolution, les fermes seigneuriales possèdent souvent les troupeaux les plus importants constituant parfois un quart à un tiers du cheptel total du ban. Parfois, ces paquis seigneuriaux sont loués et forment des étapes pour des troupeaux transhumants ou itinérants de bovins, au grand désespoir de la communauté qui aimerait se réserver l'usage de ses propres terres. Ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Chambrey ou de Wuisse louaient fréquemment leurs paquis, ce qui entraînait des procès entre la communauté et leur seigneur.

De tailles réduites, les paquis communaux ne sont pas destinés à l'ensemble des troupeaux de la commune, mais simplement à des cas très restreints. Il est possible d'y laisser paître les jeunes poulains comme à Bezange-la-Petite, les taureaux communaux comme à Chambrey, les chevaux après la « journée » de travail comme dans la Prévôté d'Insming ou à Fribourg.

<sup>816</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*



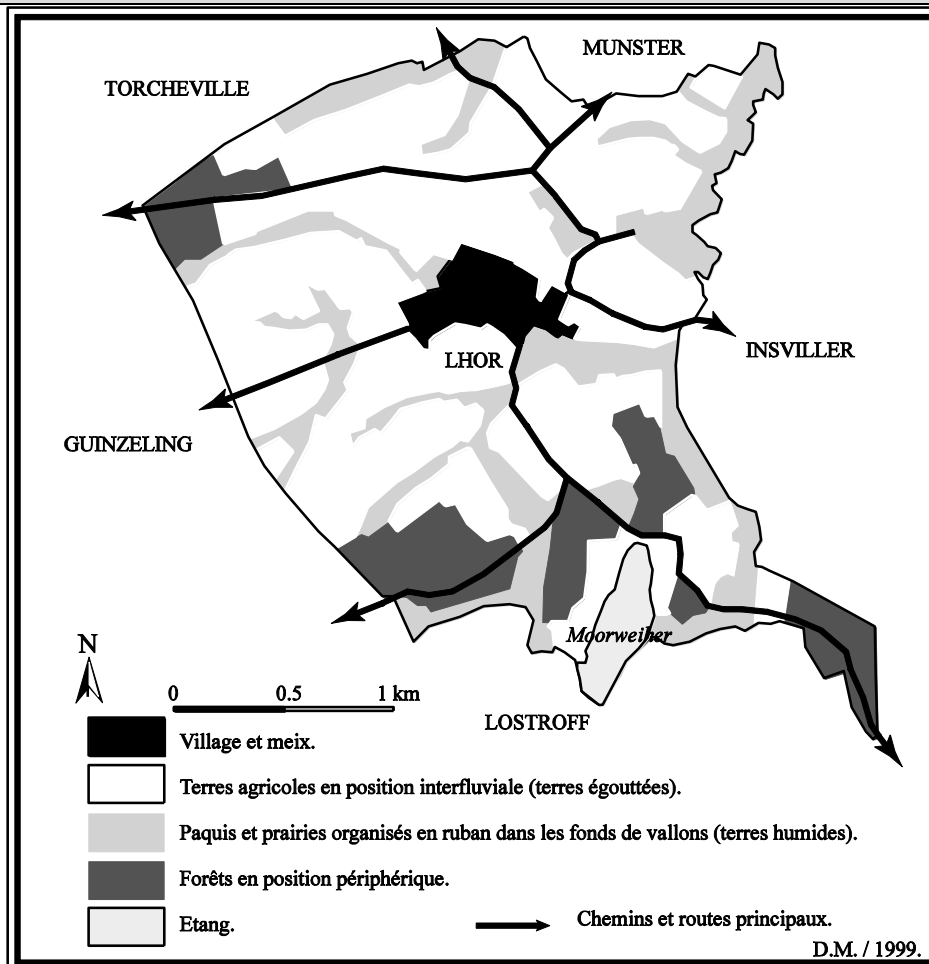
Sur les traces du passé.

Les finages qui possèdent de grands paquis ou de grands communaux louent ceux-ci à des agriculteurs du ban, excluant le plus souvent les troupeaux transhumants de « bêtes rouges venant d'Albestroff <sup>(817)</sup> ou de Blâmont ». En fait, dans quelques cas, ces grands paquis sont organisés en trois quartiers (comme l'assolement) et la communauté exerce alors une rotation des troupeaux de bovins. C'était le cas notamment à Nomény.

Les chemins constituent également une zone de parcours. Ils appartiennent à la communauté villageoise qui en dispose comme des communaux. Ainsi, les herbages qui bordent les routes et chemins étaient loués chaque année, le plus souvent à des « porterriens » manquant de prairies de fauche, ceux que l'on nommait les « artards ».

**Croquis n° 225**

**REPARTITION DES TERRES DE PRAIRIES DE FAUCHE ET DES PAQUIS EN SAULNOIS ORIENTAL : LE CAS DE LHOR.**



<sup>817</sup> Les troupeaux transhumants de bovins signalés dans les textes proviennent toujours d'Albestroff. En fait, comme les toponymes « haies et chemins d'Allemagne », il faut comprendre les troupeaux qui proviennent de la zone dialectophone et notamment des pays de la Sarre.

Les troupeaux ne disposent pas de zones de parcours spécifiques et définies. En fait, cette absence a été compensée durant le XVIII<sup>e</sup> siècle par l'existence d'importantes « terres vagues » en périphérie de finages. Ces prairies nées d'essartages incomplets, de friches dégradées... forment un *saltus* où les troupeaux d'ovins parviennent à trouver une pitance moins maigre que sur la jachère, mais ces dernières se réduisent durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est la raison d'un élevage de très médiocre qualité. Certes, il existe au sein de la région des nuances entre finages. Ceux de la partie orientale plus humides, disposent de quelques prairies de pâturage encloses ou non comme à Munster, Insviller, Albestroff, Rodalbe... Il ne s'agit jamais de surfaces très importantes ; elles appartiennent soit à des laboureurs, soit à des grands propriétaires de fermes-écarts. Les grands domaines sont en fait les seuls à pouvoir se permettre de consacrer une partie de leur surface à l'élevage. Le modèle céréalier étant de règle, il est impossible de transgresser cette dernière sous peine d'être taxé de « folie » <sup>(818)</sup> et/ou de voir la ferme manquer de terres arables à la succession suivante.

L'extension rapide de la céréaliculture au XIX<sup>e</sup> siècle entraîne des difficultés pour l'alimentation du bétail, alors que les agronomes et de grands propriétaires multiplient leurs expériences et recommandent le développement de l'élevage. Un des premiers problèmes qu'il a fallu régler afin de réussir ce développement était l'amélioration des prairies de fauche des fonds de vallées.

### **2.1.2.- La crise des fonds de vallée.**

L'élevage connaissait, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, un frein majeur à son développement. Les fonds de vallée, notamment celui de la Seille, qui constituent alors l'essentiel des terroirs de prairie de fauche, ne sont en fait que des terres de faible qualité, soumises aux crues incessantes des rivières, ce qui en amoindrit encore la productivité. La péjoration de ces terroirs de fond de vallée est due essentiellement à l'action de l'homme qui favorise et amplifie ainsi l'exhaussement des cours d'eau.

En effet, s'il est probable que les fonds de vallées avaient naturellement tendance à un exhaussement, on ne peut nier le rôle très important de l'homme dans l'accélération du phénomène <sup>(819)</sup>. L'abandon de très nombreuses parcelles durant la guerre de Trente Ans, puis les essartages des talus ont permis une mobilisation d'un matériel argilo-marneux facilement transportable par une érosion de ruissellement. D'autre part, les nombreux moulins mis en place, les

---

<sup>818</sup> Quelques-unes des fermes-écarts réalisées hors assolement et consacrant une part plus importante à l'élevage ont été dénommées par les habitants du finage : « la Folie », condamnant pour la postérité l'auteur et sa réalisation.

<sup>819</sup> Weisrock A., (1996) - Le méandrage de la Meurthe à Moncel-lès-Lunéville depuis 1744, *Pratiques anciennes et genèse des paysages*, Mélanges de géographie historique à la mémoire du Professeur Jean Peltre, Université de Nancy 2-CERPA, pp309-320.

créations d'étangs, les aménagements de ruisseaux, les canaux qui servaient à alimenter les salines par flottage... ont entraîné des modifications importantes dans le comportement de la Seille et de la plupart de ses affluents, notamment la Petite-Seille.

Cet exhaussement du cours favorise les divagations du chenal qui peuvent être très facilement décelées par l'observation des limites communales des villages riverains de la Seille. Il y a eu différentes mutations du cours de la Seille notamment à Salonnnes, Chambrey, Pettoncourt, Bioncourt, Aboncourt-sur-Seille, Manhoué... Ces changements de cours ont parfois entraîné l'isolement de parties de bans communaux. Ainsi, par exemple, le lieu-dit la « Grève » sur la rive droite de la Seille, entre Chambrey, Pettoncourt et Moncel-sur-Seille, appartient à la commune de Moncel-sur-Seille, mais ne peut avoir aucun contact avec son village de rattachement qui se situe sur la rive gauche. Aucun pont ou passerelle n'a jamais relié ce secteur, ce qui explique d'ailleurs que ce canton soit resté marécageux et qu'aujourd'hui il ait été aménagé en étang.

**Photographie n° 140**

**MONCEL-SUR-SEILLE : LA GREVE, UN NON-AMENAGEMENT PROVOQUE PAR L'ISOLEMENT.**



**La zone de la Grève sur la rive droite de la Seille, forme une excroissance du finage de Moncel-sur-Seille délimité par d'anciens méandres de la rivière. Espace humide et marécageux, ce secteur fut longtemps laissé en l'état, malgré des tentatives de drainages. Aujourd'hui, la création de plusieurs étangs confirme l'abandon agraire de cette enclave.**

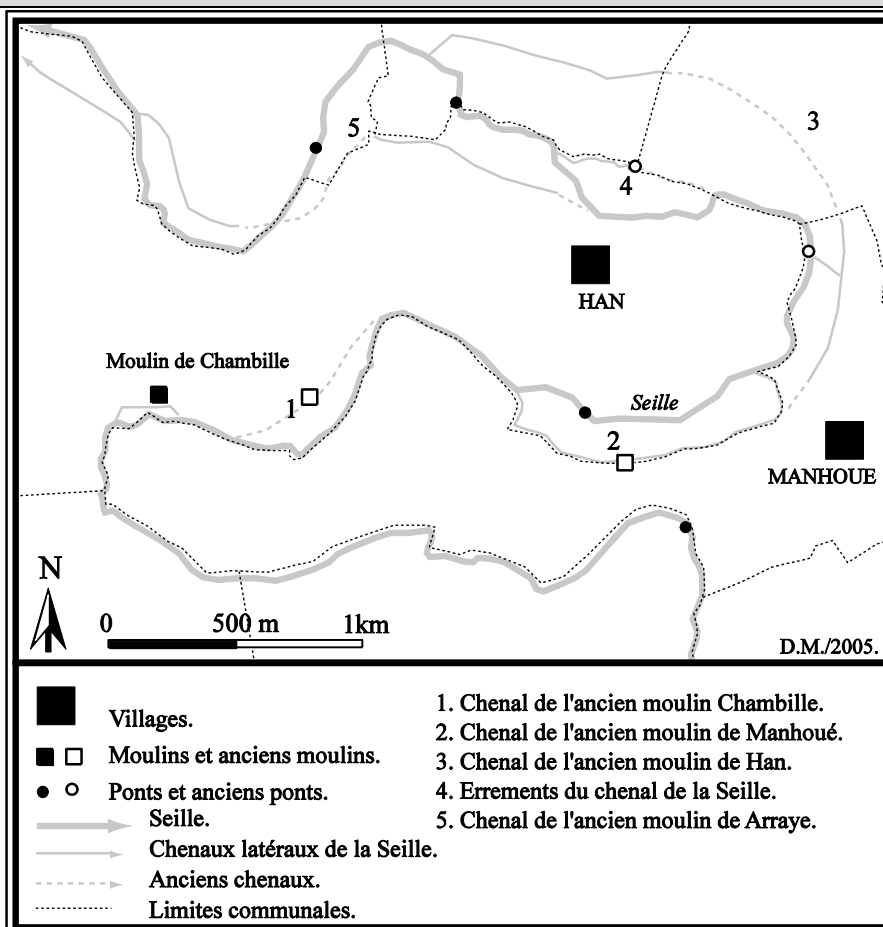
Source : CERPA –Berton R., Humbert A., n°88-112.

Une autre divagation, repérable au lieu-dit « pré de Grémonville » sur la rive droite de la Seille, dépend de la commune de Bey-sur-Seille située sur la rive gauche. Parfois, les modifications du cours n'ont pas laissé que des écarts ; ainsi, pour le village de Manhoué, la Seille a emprunté le chenal du moulin de Manhoué/Han créant une île ajoutée au territoire de Han. Les archives font mention de ces divagations et des problèmes qui en résultent sur les droits des communautés afférents aux différentes parcelles du fond de vallée. Ainsi, en 1723, les communautés de Bey-sur-Seille, Brin-sur-Seille et Bioncourt s'accordent et fixent les limites des trois finages affectés en gain et en perte par les errements du cours de la Seille <sup>(820)</sup>.

<sup>820</sup> ADMM, série C. 302.

Croquis n° 226

LES MEANDRES DE LA SEILLE : MODIFICATIONS DU COURS ET LIMITES COMMUNALES.



Lors de pluies fortes (orages) ou prolongées, la Seille sort du lit mineur et envahit son lit majeur, très large (plus d'un kilomètre). Si les pluies durent, la crue se prolonge et d'importants dépôts d'argile couvrent alors les prairies, détruisant les foins au printemps ou les regains à la fin de l'été. La raison est très simple : les diverses retenues d'eau mises en place depuis le Moyen Age, formant autant d'obstacles à l'écoulement, maintiennent en amont des moulins de hautes eaux artificielles et réduisent les possibilités d'écoulement dans le lit majeur. La crise devient sérieuse au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la croissance de la population et le besoin d'optimiser le rendement des terres.

Au sein des archives paroissiales, il est possible de trouver des remarques faites par les différents curés. Pour la paroisse de Chambrey ce sont les commentaires annuels du curé Bois <sup>(821)</sup> qui, sur une durée de 28 ans, réalise une petite chronique dont le contenu, assez inégal, mélange événements locaux et nationaux (pour certaines années le local disparaît totalement). En parcourant cette chronique on peut relever les années de crues, les années sans récolte de foin. Le « brave » curé ne signale que les crues les plus remarquables, dépeignant en

<sup>821</sup> Archives municipales de Chambrey.

termes « *apocalyptiques* » ces événements. Il note ainsi que la Seille a connu des crues catastrophiques en décembre 1739, en janvier 1740 ; il évoque alors un nouveau déluge, signale des morts d'hommes et de bêtes, il indique également une crue importante en 1751.

Pour l'année 1755, le curé note « *La crue d'eau occasionnée par cette nuée a gâté presque toutes les prairies...* », même remarque en 1758 où il signale « *qu'aux mois de juin et juillet il y a eu des crues d'eau excessives qui ont empêché la récolte du foin sur les rivières* ». En 1762, il relève encore : « *Le foin a été rare et la plus grande partie des regains sont péris par les pluies* ». En 1767 « *On a eu peine à faire les foins, il y a eu des ordres pour faire les regains, il n'a pas été plutôt coupé qu'il a été enlevé par les crues d'eau* ».

Il signale ainsi sept crues mémorables, auxquelles il faut ajouter neuf années sans récolte de foin en raison de très fortes pluies. Cette situation de la Seille est identique dans l'ensemble des villages du secteur puisque le curé Bois fait quelquefois référence aux autres paroisses, notamment à la cure de Bioncourt. Le pont de Bioncourt fut d'ailleurs fréquemment emporté et dut être reconstruit à plusieurs reprises comme en 1545-1546 et en 1782-1786<sup>(822)</sup>. Il est arrivé la même chose en 1603 au pont de Manhoué (réfection en 1607 seulement<sup>(823)</sup>).

Les gouverneurs de Metz, vers qui remontent les plaintes des malheureux riverains, ne restent pas inactifs. A partir de 1698, une première tranche de travaux commence avec comme objectif de faciliter les écoulements des affluents de la Seille, pour la partie amont. La campagne de travaux dure une quarantaine d'années. Le curage des ruisseaux s'effectue village après village, comme à Guénestroff<sup>(824)</sup> ou à Mulcey<sup>(825)</sup>, avec obligation d'entretenir les ruisseaux et canaux (faucardage) une fois les travaux effectués. En 1739, c'est le cours de la Seille qui est curé mais selon les remarques de notre brave prêtre chambresien, cela n'entraîna aucune amélioration. Aussi, de 1756 à 1766, les affluents de la Seille furent à nouveau curés toujours dans le but de faciliter les écoulements<sup>(826)</sup>.

Les plaintes continuent et poussent de nouveau le gouverneur de Metz, Monsieur le Maréchal de Belle-Isle, à intervenir pour assainir le fond de vallée. Avec l'ingénieur militaire de la place forte de Marsal, il conçut un projet d'aménagement grandiose qui avait pour but de rendre la Seille navigable<sup>(827)</sup> et donc de faire passer le cours de la Sarre par l'étang du Stock, puis l'étang de Lindre.

---

<sup>822</sup> ADMM, séries B. 2237, B. 2238, C. 164.

<sup>823</sup> ADMM, séries B. 10 337 et B. 10 340.

<sup>824</sup> ADMM, série B. 12 364.

<sup>825</sup> ADMM, série B. 12 363.

<sup>826</sup> ADMM, série B. 12 365.

<sup>827</sup> Vers 1774-1775, le Baron Catoire, seigneur de Bioncourt a tenté également de rendre la Seille navigable. Il a remonté la Seille vers Dieuze, puis a descendu son cours vers Metz à la tête d'une petite flotte, profitant d'un niveau d'eau favorable et en faisant aménager les passages au niveau des moulins, notamment les grands moulins de Vic-sur-Seille et de Marsal... Cette expérience bien que réussie prouvait qu'il fallait des conditions exceptionnelles pour rendre la Seille navigable, d'autre part le coût était prohibitif provoquant la ruine du Baron Catoire.

Ce projet, dont le coût était immense, n'a jamais été réalisé et finalement le gouverneur ne rectifia le cours de la Seille que sur 1 113 mètres, à hauteur de Moyenvic, éloignant le lit mineur de la petite ville et surtout de la saline. L'écoulement était toujours freiné par la présence des moulins ; si le gouverneur obtient la suppression en 1759 d'un moulin à Chambrey, il ne parvint pas à faire supprimer deux moulins sis à Vic-sur-Seille et à Salival, qui dépendaient d'ordres religieux, et les problèmes de crues continuèrent...

Les riverains ont bien tenté des aménagements ponctuels pour permettre un meilleur drainage. Le fond de vallée s'est couvert d'un réseau de fossés profonds et nombreux. A Chambrey, un ancien canal est réutilisé comme fossé collecteur. Encore aujourd'hui, certaines parcelles présentent de véritables drainages obtenus par enfouissement de joncs, roseaux coupés sur place dans les zones marécageuses (ce qui a permis de reboucher certains fossés). Mais ces aménagements ponctuels ne sont d'aucun effet devant les grandes crues. Les rendements en foin restent toujours soumis aux hautes eaux fréquentes de la Seille.

En 1825, le moulin de Vic-sur-Seille est supprimé ce qui améliore l'écoulement et permet une baisse du niveau des eaux de la Seille de 6 pouces (15 cm), mais le problème reste latent. Le gain est certes appréciable, mais le lit mineur devenu trop peu profond et le chenal de plus en plus sinueux nécessitent à cette époque une opération beaucoup plus importante. Les problèmes de crues vont durer encore une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>(828)</sup>. Il faut attendre 1891 pour que la Direction de l'Arrondissement (*Kreis von Château-Salins*) et la Direction de l'agriculture prennent en compte les récriminations des riverains. Les communes riveraines furent réunies dans le Syndicat des Communes de la Grande Seille. Ce dernier va engager des travaux de rectification du cours de la rivière afin d'augmenter la pente du profil en long de la rivière et de supprimer tous les obstacles freinant l'écoulement, c'est ainsi que la pente atteint maintenant 1‰. Les travaux ont été achevés en août 1895, mais la consolidation des ouvrages de franchissement ne fut terminée qu'en 1911 avec l'inauguration du pont de Pettoncourt<sup>(829)</sup>. En 1896, alors que l'impact de cet aménagement ne pouvait être qu'envisagé, C. Brunotte écrivait : « *Il est plus que probable que les travaux de rectification du cours de la Seille, qui viennent d'être faits récemment, auront une influence assez grande sur certains de ces marais qui étaient autrefois inondés en partie pendant l'hiver* »<sup>(830)</sup>. Ces aménagements ont permis de bonifier un grand nombre de zones de prairies naturelles en bordure de la Seille, à une époque où l'élevage bovin se développe massivement. Pourtant, il reste encore deux problèmes cruciaux :

- la confluence entre la Seille et la Petite-Seille à Salennes,
- le secteur de Chambrey où la rectification s'est arrêtée pour cause de frontière politique entre France et Allemagne.

---

<sup>828</sup> ADMos, série 1S246.

<sup>829</sup> Lors de l'inauguration du pont qui permettait de relier Pettoncourt (Reichsland) et Moncel-sur-Seille (France), il y eut des tensions suite à l'incident provoqué par le ulhan Humbert qui sabra le drapeau tricolore déployé au côté du drapeau allemand.

<sup>830</sup> Brunotte C., (1896) - *Les marais salés de la vallée de la Seille au point de vue botanique*, Berger-Levrault, 24p.

Photographie n° 141

LE PONT DE PETTONCOURT.



Le réaménagement de la vallée de la Seille conduit à la réalisation de nouveaux ouvrages d'art pour franchir la rivière. Toutefois, dans chaque village, on dénombrait en plus des grands ponts un nombre important de petites passerelles qui permettaient de joindre les deux parties du ban séparées par la Seille.

Coll. personnelle/ D. Mathis.

Photographie n° 142

MARSAL : LE COURS RECTIFIÉ DE LA SEILLE.



La vue montre l'ancien cours sinueux de la Seille et le cours rectifié et rectiligne de la nouvelle Seille.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°95-938.

Photographie n° 143

SALONNES : COURS RECTIFIÉ DE LA SEILLE ET DE LA PETITE-SEILLE.



Le cours de la Seille a maintenant une allure de canal dont les berges rectilignes surplombent un cours de plus en plus eutrophisé par les contraintes de la pisciculture (étang de Lindre). Une végétation ripisylve peut encore marquer l'ancien chenal de la Seille : la « Vieille Seille ». On retrouve la même appellation pour la Petite-Seille où l'ancien cours prend le nom de la « Vieille Rivière » ou la « Vieille Seille ».

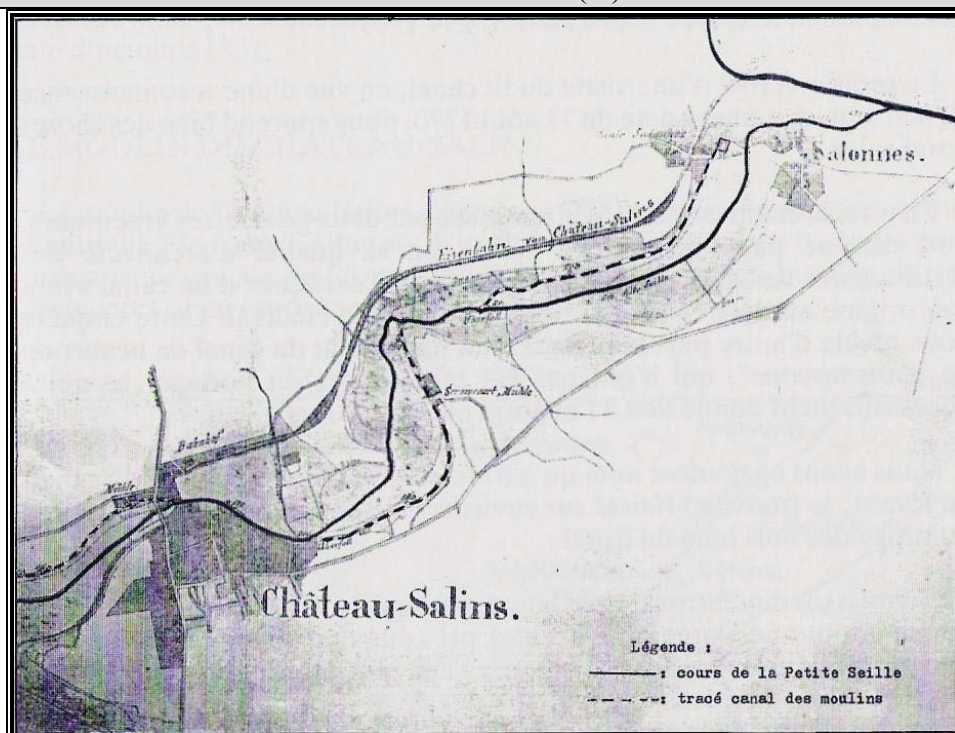
Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°96-553.

Concernant la Petite-Seille et ses affluents, les problèmes de l'exhaussement étaient aggravés par le flottage du bois nécessaire à la saline de Château-Salins. Un arrêt du Conseil d'Etat de 1757 autorise ce flottage sur le ruisseau de Château-Voué (affluent de la Petite-Seille) et sur la Petite-Seille. Les deux cours sont « canalisés » peu après, mais l'importance de ce flottage entraîne rapidement des dégradations du fait de l'envasement, du nombre important d'immersions de bois dits « bois-noyons » et de l'éboulement des berges. Les riverains se plaignent surtout des inondations dues aux canaux. En 1770, une commission d'enquête de la Chambre des Comptes de Nancy engage les exploitants du canal à curer son cours et à lui donner au moins trois pieds de profondeur.

Mais les problèmes étaient récurrents ; aussi, durant l'annexion, le même travail de rectification a été entrepris sur le cours de la Petite-Seille afin de permettre un meilleur écoulement en améliorant le profil en long. La pente a été accélérée par simplification du lit mineur et suppression des différents chenaux.

**Document n° 103**

**LA VALLEE DE LA PETITE-SEILLE SECTEUR DE LA FERME DE SERAINCOURT <sup>(831)</sup>.**



Le plan ci-dessus révèle les transformations qui ont affecté la vallée de la Petite-Seille en aval de Château-Salins.

<sup>831</sup> Offroy G., et R., (1984) - *Ibid.*



**Photographie n° 144**

**LA VALLEE DE LA PETITE-SEILLE EN AMONT DE CHATEAU-SALINS.**



**Le cours de la Petite-Seille entre Obreck et Château-Salins apparaît totalement déstructuré entre les différents chenaux et canaux de drainage. Le cours n'a plus rien de naturel, mais cela a permis de rendre cette zone humide exploitable pour l'élevage.**

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n° 95-025.

**Photographie n° 145**

**LA VALLEE DE LA PETITE-SEILLE : SECTEUR DE LA FERME D'HEDIVAL.**



**On peut apercevoir nettement sur la photographie ci-contre, le cours actuel de la Petite-Seille (à gauche) mais également le canal des Moulins (à droite).**

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., 97-410.

Le nord du Saulnois, avec la vallée de la Nied, connaît une situation identique bien décrite par D. Brunn <sup>(832)</sup>. L'envasement de la Nied et de ses affluents nécessite un curage régulier afin d'augmenter les écoulements, de limiter l'envasement ; là encore moulins et retenues d'eau sont responsables de cet état qui entraîne des crues longues, néfastes aux prairies. C'est durant cette période du XIX<sup>e</sup> siècle, surtout au lendemain du plein rural, que des transformations diverses vont intervenir en matière de culture et d'élevage.

### **2.1.3.- Amélioration culturelle des S.T.H. et apparition des « sous-ensembles du Saulnois ».**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, seule la partie orientale avait réellement une tradition d'élevage bovin significative en raison de prairies proportionnellement plus nombreuses par rapport à la partie occidentale. C'était d'ailleurs la seule région à posséder une tradition fromagère avec « les petits pavés du Saulnois » produits dans la Châtellenie d'Albestroff. Pourtant, la céréaliculture dominait encore dans cette région malgré les faibles rendements.

Le Saulnois occidental n'avait aucune tradition d'élevage propre, se contentant uniquement des surfaces inaptes à la céréaliculture. Pourtant, à partir des années 1830, dans cette partie occidentale du Saulnois, la nourriture disponible pour le bétail augmente. La modification des assolements, avec l'introduction des plantes fourragères (notamment la luzerne et le trèfle) sur la troisième sole, permet une amélioration quantitative et qualitative de l'alimentation du bétail mais s'effectue aux dépens des jachères et de la vaine pâture. De plus, le développement de « prairies artificielles », permet d'accroître l'élevage bovin au sein d'espaces traditionnellement dévolus à l'élevage ovin.

Cet élevage qualitatif est encouragé par l'administration française puis allemande après l'Annexion. Il fait suite à l'assainissement des prairies marécageuses et de faibles capacités, notamment celles de la Seille et de la Petite-Seille, encouragé par la Société d'agriculture de Château-Salins. Cette dernière proposait ainsi, en 1841, un prix de 100 francs à l'agriculteur qui drainerait la surface de prairies la plus importante <sup>(833)</sup>. En fait, le développement des techniques de drainages concerne tout autant les prairies que les labours ; néanmoins, cela reste marginal, affectant rarement plus de 1 à 2% de la S.A.U. par finage.

Durant la même période on observe également le développement de « l'irrigation par aspersion » des prés et des prairies naturelles. En 1841, cette même Société d'agriculture de l'arrondissement de Château-Salins propose de récompenser par voie de concours l'agriculteur qui aura irrigué la plus grande

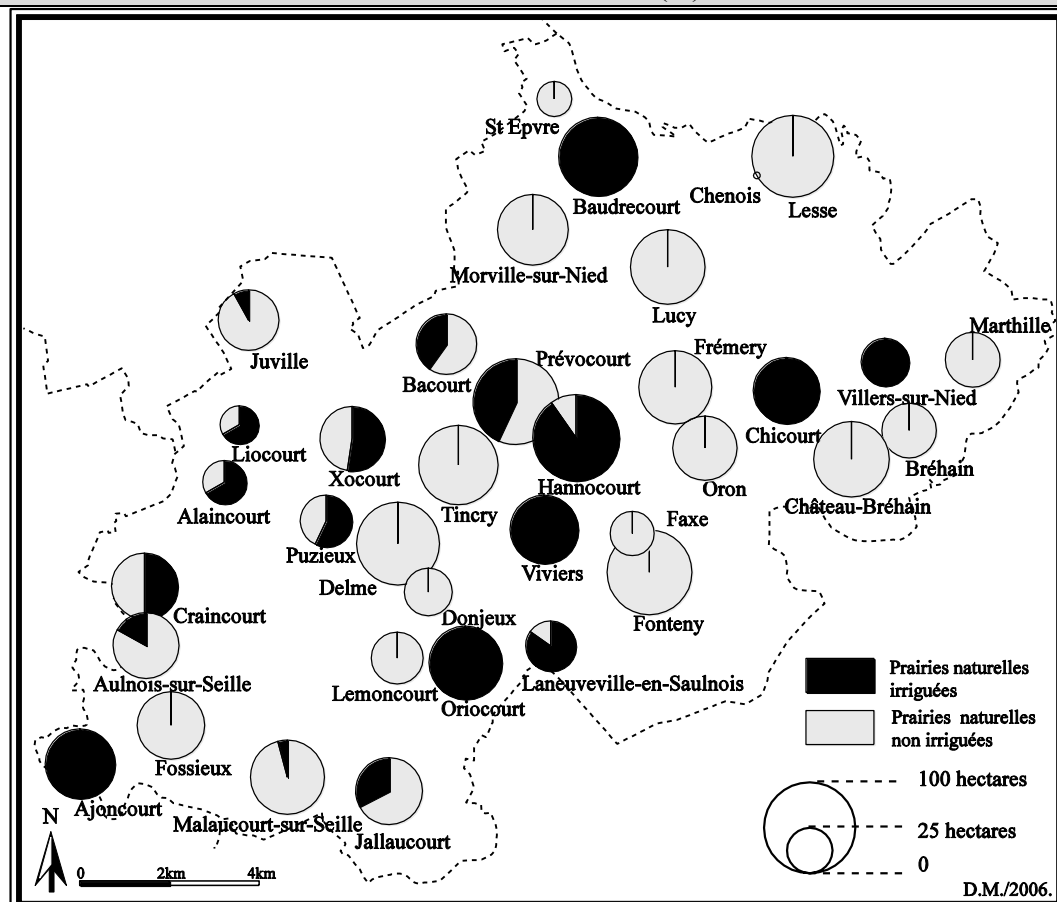
---

<sup>832</sup> Brunn D., (1999) - Utilisation et contrôle de l'eau dans le canton de Delme du Premier au Second Empire, Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, pp297-322.

<sup>833</sup> ADMM, série 7M10.

surface de prés <sup>(834)</sup>. Dès 1855, de nombreuses communes du canton de Delme, « le plus propice à l'irrigation », possèdent des surfaces irriguées importantes, atteignant localement 100% des surfaces en herbe comme à Ajoncourt, Oriocourt, Viviers ou Chicourt. En revanche certaines communes sont réfractaires à cette technique qui permet de multiplier les rendements des prairies par 10 ou 20 suivant les propos du vice-président de la Société d'agriculture <sup>(835)</sup>. C'est le cas notamment de 17 communes du canton situées pour les deux tiers dans le bassin de la Nied.

**Carte n° 227**  
**PRAIRIES NATURELLES ET PRAIRIES IRRIGUEES DANS LE CANTON**  
**DE DELME EN 1855 <sup>(836)</sup>.**



La carte de répartition des prairies naturelles irriguées en 1855 montre une localisation aléatoire et qui n'est donc pas liée aux ressources en eau. Ainsi les communes limitrophes de la Nied Française telles que Chicourt ou Villers ont totalement irrigué leurs prairies naturelles alors que Marthille, Bréhain, Château-Bréhain, Oron, Frémery et Lucy n'ont procédé à aucun aménagement.

Le développement de l'irrigation se poursuit durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; ainsi, en 1869, deux barrages sont édifiés sur le ruisseau Saint-Jean afin de permettre à un agriculteur de Donjeux d'irriguer ses prairies sèches <sup>(837)</sup>. Il

<sup>834</sup> ADMM, série 7M10.

<sup>835</sup> ADMM, série 7M10.

<sup>836</sup> ADMM, série 7M136.

<sup>837</sup> ADMos, série 1S349.

y eut parfois des échecs comme à Craincourt, où il était prévu d'aménager trois retenues d'eau sur le ruisseau Saint-Jean afin d'irriguer des prairies au lieu-dit Vathenypré entre Craincourt et Thézey-Saint-Martin <sup>(838)</sup>, mais ces réalisations n'eurent pas lieu suite à des problèmes techniques et des litiges entre propriétaires.

Ces premières transformations au sein des assolements, les drainages et l'irrigation préconisés par les agronomes sont des phénomènes marginaux. En fait, il faut attendre l'évolution progressive des modes d'élevage et la modification du cheptel pour permettre, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une transformation des paysages agraires.

## 2.2.- LES MODES D'ELEVAGE.

L'élevage du Saulnois, au sein de l'agriculture exclusive des céréales, est parvenu à trouver place sous la forme d'un élevage ovin dominant. L'idée communément admise que l'élevage était un élevage bovin doit être abandonnée. Cette idée reçue, née de l'observation actuelle des cheptels, mais aussi du souvenir de la petite tradition fromagère de la partie orientale du Saulnois autour de Munster, n'est pas fondée. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, voire au début du XX<sup>e</sup> siècle, les troupeaux les plus nombreux sont composés de moutons et de porcs dont les exigences alimentaires sont plus réduites et les aires de parcours différentes.

### 2.2.1.- Les élevages traditionnels.

Au sein de ce groupe dit « traditionnel », il faut distinguer les élevages communautaires composés de moutons, porcs et oies, de l'élevage chevalin qui a toujours été indépendant des structures communautaires.

#### 2.2.1.1.- Importance et déclin de l'élevage ovin.

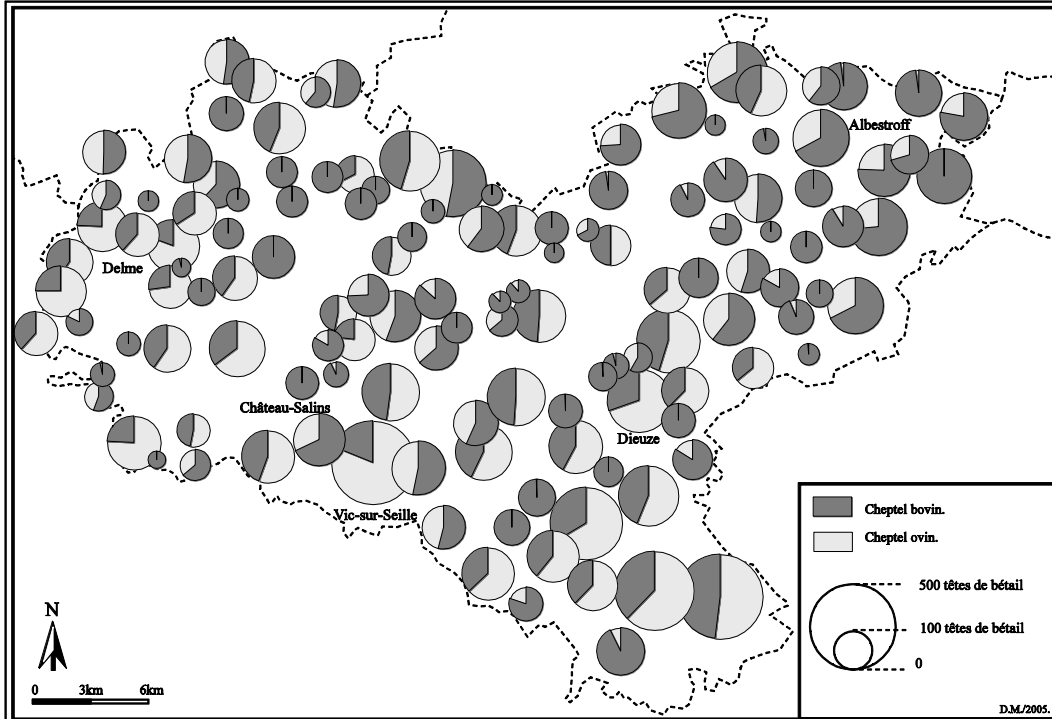
Les statistiques disponibles montrent toutes que l'élevage ovin est le principal type d'élevage au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception de la frange orientale du Saulnois. Ainsi, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en 1689, lors de la succession du Rhingrave Jean X, seigneur de Morhange, sont totalisés dans le château d'En Haut à Morhange : 704 brebis, 4 vaches, 2 génisses, 1 veau, 1 taureau ; dans la basse-cour, 4 vaches, 1 taureau, 4 génisses, le cheptel des seigneurs de Morhange est composé à 99% d'ovins. Le cas n'est pas unique puisque le même pourcentage existe à Steinbach (ferme-bergerie de l'abbaye de Vergaville), ainsi qu'à Bérange (bergerie de l'abbaye de Salival). L'élevage ovin est communautaire, c'est-à-dire que l'ensemble des bêtes du village forme un troupeau commun gardé par un berger communal. Ce dernier était payé tous les mois par tête de mouton gardé. Dans certains villages le nombre de moutons accédant à la vaine pâture était limité, afin que tous les habitants puissent profiter des jachères de façon égalitaire.

---

<sup>838</sup> ADMos, série 1S348.

Carte n° 228

DISPARITE SPATIALE DES ELEVAGES OVIN ET BOVIN EN SAULNOIS A LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIECLE (<sup>839</sup>).



La carte révèle une situation très hétérogène de l'élevage dans l'arrondissement de Château-Salins. Ainsi, on peut remarquer la faible représentation des troupeaux d'ovins dans le nord-est de l'arrondissement (canton d'Albestroff). Le bassin de la Petite-Seille présente les mêmes caractéristiques dans son ensemble. En revanche, le sud et l'ouest ont un élevage encore fortement composé par un cheptel ovin. On note toutefois plusieurs communes où le troupeau d'ovins a disparu au profit d'un élevage bovin exclusif. Certaines de ces communes ont en fait abandonné la pratique de la vaine pâture, excluant ainsi la présence d'un troupeau communal d'ovins.

On peut donc retrouver sur cette carte la structure archaïque de l'élevage en pays d'openfield, notamment dans le sud-est du canton de Vic-sur-Seille, mêlée à une structure plus moderne de l'élevage composé presque exclusivement de troupeaux bovins.

Le rôle du berger était très important, c'est pourquoi cette institution s'est maintenue dans les villages, quelquefois jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. En effet, il parquait les animaux sur la jachère, dans un enclos réalisé avec clôture amovible faite de claies. Ce parc, installé sur les terrains à fertiliser, était changé d'emplacement chaque jour, voire même trois fois par jour lors de la belle saison. La terre en jachère était ainsi fumée pour l'année suivante. On faisait confiance au berger et à ses aides pour que chaque parcelle en jachère soit fertilisée de façon identique. Le parcours de la jachère devait être terminé à la moisson, car la vaine pâture devait permettre également de fumer dans une moindre mesure les terres moissonnées. Le berger gardait les troupeaux pendant les mois de beau temps (d'avril à octobre), le bétail ne rentrait pas durant cette période sauf pour la tonte.

<sup>839</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid.*

Le berger possédait souvent son troupeau personnel qu'il joignait au troupeau communal, mais il n'était pas toujours habitant du village qu'il desservait. Il bénéficiait donc des terres de la communauté sans pour autant être résident, ce qui engendrait souvent les récriminations des agriculteurs. Aussi, certains bergers, et notamment les porchers, avaient droit à une maison et à quelques terres. Le problème des bergers non-résidents sera fréquemment à l'origine de l'abandon de cette pratique de la garde commune des troupeaux d'ovins par exemple.

Dans certains villages de la partie orientale du Saulnois comme à Rorbach-lès-Dieuze ou à Rodalbe, on ne trouve pas trace du troupeau communal d'ovins. Ces villages, dont les aptitudes des terroirs sont plus l'élevage bovin, totalisaient les parcelles les plus massives au XIX<sup>e</sup> siècle (la moyenne des parcelles était de 40 à 50 ares). Pourtant en 1887, certains villages possèdent encore des troupeaux d'ovins très importants, c'est le cas notamment de Donnelay où la part de ce troupeau représente 45% du cheptel total du village.

En fait, cet élevage était adapté au système de l'openfield et de la vaine pâture qui concède à la pâture des troupeaux un tiers des terres labourables du ban mises alors en jachère. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec le développement de cultures fourragères et leur introduction dans les assolements, les disponibilités en nourriture pour le troupeau communal d'ovins se réduisent, alors que la production de fourrages augmente. Cette amélioration des réserves fourragères va profiter au cheptel bovin, qui prend alors son essor. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans de nombreuses communes, les troupeaux déclinants engendrent la fin de la garde commune des troupeaux, c'est le cas à Prévocourt, Montdidier, Molring. Ce déclin n'est pas uniforme et dans de nombreux villages la garde commune des troupeaux prend fin seulement dans l'entre-deux-guerres et l'abandon de la vaine pâture date seulement des remembrements des années 1950-1960.

#### 2.2.1.2. - Le troupeau de porcs.

Cette forme d'élevage, qui a presque totalement disparu aujourd'hui, tenait autrefois une place considérable en Lorraine et en Saulnois. Pour s'en convaincre il suffit de voir dans la maison l'importance du fumoir qui, même avec la reconstruction de 1945-1960, fut l'objet de plus grands soins. Pendant longtemps le troupeau communal de porcs a été aussi important que les troupeaux d'ovins.

Les porcs étaient conduits une fois par jour dans les champs libres de culture et dans la forêt en automne (pour la glandée) quand cette dernière n'est pas mise en défends, il s'agit de la « grasse » pâture. Avant la Révolution les grands seigneurs, souvent propriétaires des forêts, ont favorisé et encouragé la garde des troupeaux de porcs, gage du bon usage de la grasse pâture. Ainsi, tous les matins, au son de la corne-trompette, le porcher signalait son passage dans la rue principale et regroupait les porcs des différentes exploitations. Les bêtes rassemblées étaient conduites à leur zone de pâturage.

<b>Document n° 104</b>		
<b>PLACE DU TROUPEAU DE PORCS AU SEIN DE L'ELEVAGE DANS QUELQUES VILLAGES <sup>(840)</sup>.</b>		
<b>Villages</b>	<b>Nombre de porcs</b>	<b>Pourcentage par rapport au cheptel (ovins, bovins, porcins, chevalins)</b>
Alaincourt-la-Côte	224	30%
Albestroff	196	23%
Francaltroff	212	22%
Maizières-lès-Vic	651	31%
Rorbach-lès-Dieuze	87	46,5%
Sotzeling	58	29,5%

Le porcher possédait souvent les seuls verrats et les saillies lui étaient dues. Il était fréquemment logé dans une maison appartenant à la communauté, cette dernière lui octroyant quelques jours de terres afin qu'il puisse subvenir pleinement à ses besoins. Le porcher communal, jusqu'à la révolution, avait un rôle important dans la mesure où nombre de villages avaient de nombreuses restrictions quant à l'usage de la forêt. En effet, les zones de parcours étaient réglementées de même que le nombre de bêtes pouvant pâturer. Ainsi, dans le procès relatif à l'usage de la forêt de la Châtellenie de Fribourg, il est fait état du nombre de porcs que chaque exploitant a le droit d'envoyer vain-pâturer. Le porcher communal n'existe pas dans tous les villages.

#### 2.2.1.3.- Le troupeau d'oies.

Une autre forme d'élevage était également soumise à une gestion communautaire : c'est l'élevage des oies. Une fois encore, cette forme d'élevage s'intègre au sein du système céréalier de l'openfield et de la vaine pâture. Le gardien d'oies, souvent un jeune adolescent du village, regroupait l'ensemble des oies du village sous sa garde. L'été, après la moisson, il avait la charge de mener son troupeau sur les champs moissonnés et de glaner les épis restants. Ainsi, précédant les troupeaux d'ovins, il assurait cette activité que la mise en commun des terres empêchait. Ces troupeaux d'oies étaient parfois très importants et, suivant la tradition, une commune du Saulnois doit son ancien nom à l'importance de son troupeau ; en effet, Villers-sur-Nied se dénommait au XIX<sup>e</sup> siècle Villers-aux-Oies. Certains villages possédaient également des terres communes abritant le troupeau communal d'oies avant la récolte.

#### 2.2.1.4.- L'élevage chevalin.

Cet élevage est le seul à être exclu presque totalement des règles communautaires. Malgré les récriminations des agronomes, il tient une place déjà très importante au sein de l'élevage du Saulnois. En effet, le cheval constitue la seule force de traction utilisée. Les sols lourds du Keuper nécessitent des attelages puissants ; souvent quatre, voire huit chevaux attelés devant la charrue, sont alors

<sup>840</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid.*

nécessaires. Aussi l'élevage chevalin est exclusivement tourné vers la production de bêtes de traits, sans qu'il y ait recherche d'un élevage de qualité. Une part très importante des maigres ressources en foin, avoine et en prairies naturelles, lui est déjà consacrée, sans qu'il soit possible d'augmenter cette dernière pour un élevage qualitatif.

Les statistiques du XIX<sup>e</sup> siècle soulignent que le troupeau de chevaux représente souvent le quart du gros cheptel du village. Les chiffres atteignent même 36% dans le village céréalier de Coutures.

<b>Document n° 105</b> <b>PART DE L'ELEVAGE CHEVALIN AU SEIN DU CHEPTEL DE</b> <b>QUELQUES VILLAGES (<sup>841</sup>).</b>		
<b>Villages</b>	<b>Nombre de chevaux</b>	<b>Pourcentage par rapport au cheptel (ovins, bovins, porcins, chevalins)</b>
Alaincourt-la-Côte	110	14,5%
Albestroff	107	13%
Francaltroff	103	9,5%
Maizières-lès-Vic	316	15,5%
Rorbach-lès-Dieuze	63	15%
Sotzeling	51	26%

Bien qu'aujourd'hui il n'y ait plus d'élevage dans la région, le cheval a profondément marqué le Saulnois et la Lorraine dans ses espaces et dans sa culture agraire. Ainsi, le cheval doit être considéré comme l'élément majeur de différenciation sociale entre les laboureurs qui possèdent forces et outils de travail et les manouvriers qui sont obligés de louer chevaux et outillages en échange d'argent, voire le plus souvent de journées de travail. Les comptes étaient réglés à la Saint Etienne, le 26 décembre. Ce système permettait aux plus petites exploitations de survivre et aux plus grandes de trouver une main-d'œuvre à bon marché.

La structure de la maison souligne également l'importance du cheval puisqu'on trouve fréquemment des poulinières à l'arrière des maisons de laboureurs, mais surtout la travée de l'écurie-étable était, et est toujours, dénommée écurie, même quand les chevaux ont disparu ! Enfin dans le village même, on remarque encore le « guéoir », ou ce que l'on trouve sous le nom de « piscine à chevaux » sur quelques anciens cadastres. Il s'agit de l'endroit où on lavait les pattes des chevaux après le travail. Ces guéoirs sont, en général, des bassins aménagés au bord d'un ruisseau ou d'une source. Dans le cas des villages riverains de la Seille, une rive de la rivière a été aménagée en pente douce et le fond du lit a été pavé afin de faciliter le va-et-vient des chevaux dans l'eau.

<sup>841</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid.*



Photographie n° 146

ARRACOURT : LE GUEOIR.



Coll. personnelle/D.Mathis.

A Arracourt, le guéoir se trouvait au cœur du village, proche de la fontaine – abreuvoir ; cela démontre toute l'importance des chevaux dans la vie agricole du village. Bien que maçonné, le guéoir reste encore d'une taille modeste.

Photographie n° 147

BOURDONNAY : LE GUEOIR.

Reporté en périphérie du village, le guéoir de Bourdonnay est plus important. Bassin dont le fond présente une faible pente, il devait permettre de nettoyer les pattes des chevaux après les travaux des champs.



D.Mathis/2001.

Si l'élevage se voit exclu de tout droit à la vaine pâture, il a droit toutefois à quelques avantages communautaires. Ainsi, fréquemment, une pâture communale est ouverte aux juments ayant pouliné. Sur le territoire de Bezange-la-Petite, un ancien droit de 1461 autorisait « *les habitants de ladite ville laisser aller leurs gemens (juments) ayans poullain esditz prez par neuf jours sans les y garder* ». Ce droit s'est poursuivi sans interruption jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Les communaux sont d'ailleurs fréquemment loués pour le pacage des chevaux car ils sont enclos. A partir du XIX<sup>e</sup> siècle ces élevages traditionnels vont être concurrencés par le développement de l'élevage bovin qui devient l'élevage prédominant.

### 2.2.2.- L'affirmation de l'élevage bovin.

L'élevage bovin était peu répandu en Saulnois avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Hormis les grands troupeaux transhumants seigneuriaux, le cheptel bovin est des plus réduits et se résume en moyenne à une ou deux vaches par ménage. Ce cheptel fournit essentiellement le lait et aléatoirement la viande. Les taureaux

reproducteurs sont la propriété du seigneur ou de fermes seigneuriales. C'est pourquoi le breuil porte fréquemment le nom de « pré du taureau ». Les bêtes accèdent à la jachère de façon individuelle sous la garde des jeunes enfants de la famille. Si on observe parfois une tentative de gardes communes, celle-ci semble n'avoir été que temporaire. En fait, les bovins accèdent généralement aux jardins, aux chènevières et aux quelques prairies de fauche. Ils sont exclus le plus souvent des « usages » des villages.

Les transformations qui s'opèrent au sein du système de l'openfield durant le XIX<sup>e</sup> siècle entraînent de profondes mutations dans les formes d'élevage. En effet, la diminution de la jachère et de la vaine pâture par modification des assolements, conduit à la diminution progressive des troupeaux collectifs et leur remplacement par des troupeaux individuels.

L'exode rural accentue le phénomène en libérant des terres qui se concentrent entre les mains des laboureurs. Ces derniers transforment une partie de ces terres en prairie et en parc à vaches. C'est le cas, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des parcelles du canton dites du « prés de la Souche » à Chambrey qui, réunies dans les mains d'un seul exploitant, quittent l'assolement triennal pour devenir un pré ceint d'une clôture. Cette transformation est relativement rapide dans la partie orientale du Saulnois : à Bourgalstroff, Conthil, Bisping les troupeaux d'ovins disparaissent presque totalement avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette évolution est accompagnée par les autorités qui cherchent à améliorer l'élevage. Ainsi, pendant la période d'annexion, les chambres d'agriculture recommandent les vaches de race Simmenthal, n'homologuant que les reproducteurs de ces races.

L'amélioration des dessertes ferroviaires et l'important maillage des gares facilitent le ramassage du lait, ce qui entraîne la naissance d'une tradition laitière dans les villages du Saulnois. Cette tradition laitière, qui s'affirme depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se traduit par le développement de laiteries et de fromageries. Ces dernières établissent progressivement un maillage dans l'ensemble du Saulnois, preuve de l'uniformisation de cette mutation agricole.

L'évolution de l'élevage en Saulnois entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et 1980 est identique. Presque partout, les troupeaux d'ovins ont disparu ou ne sont plus présents que sous une forme résiduelle. Les prairies, qui n'étaient finalement que marginales au sein des paysages à la fin du siècle, occupent depuis les années 1950 la majorité des terroirs.

Ainsi en 1980, à Loudrefing, village précurseur, la S.T.H. occupe désormais 405 hectares soit 69,8% de la S.A.U. pour un cheptel de 696 bovins contre 369 vaches en 1897. Même dans les communes d'élevage ovin comme Donnelay ou Lemoncourt, il ne restait rien de l'élevage traditionnel... La guerre de 1914, la réduction de la main-d'œuvre agricole et la chute des cours céréalières des années 1920-1930 ont accentué la transformation de l'agriculture du Saulnois. Le cheptel bovin s'est accru dans de fortes proportions (multiplié par 2 voire

Sur les traces du passé.

jusqu'à 5) entraînant une transformation profonde du paysage, marquée par le changement d'affectation de nombreuses parcelles de labours transformées en prairies ou en pacages.

Photographie n° 148

### BÉNESTROFF : LA LAITERIE.

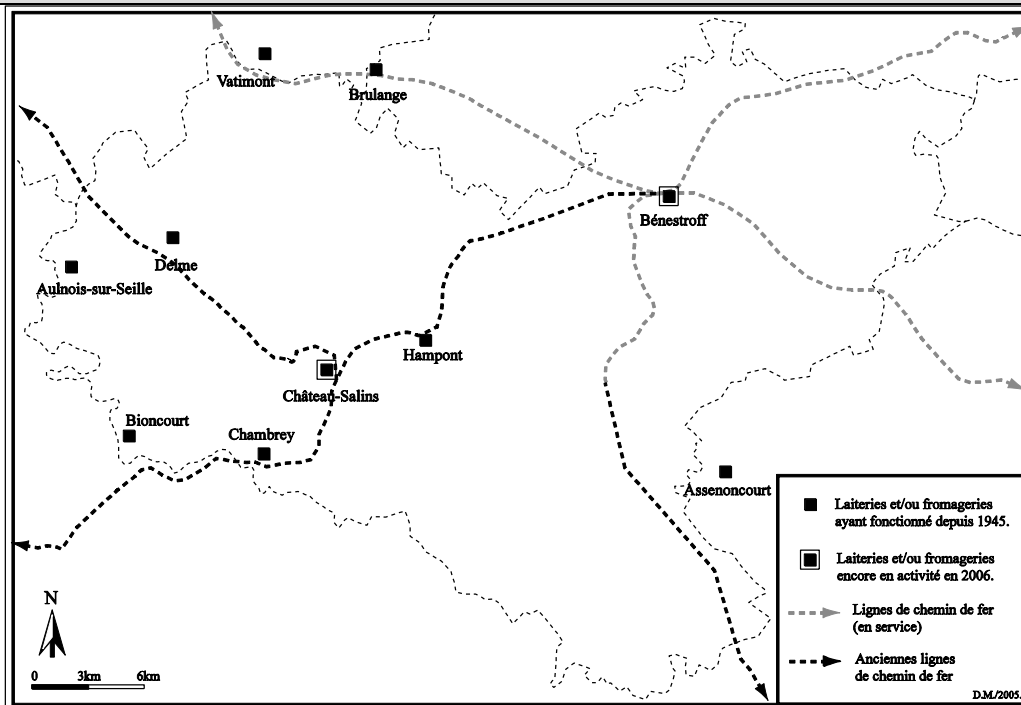


La laiterie de Bénestroff établie au carrefour des voies ferrées forme une excroissance du vieux village.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°98-809.

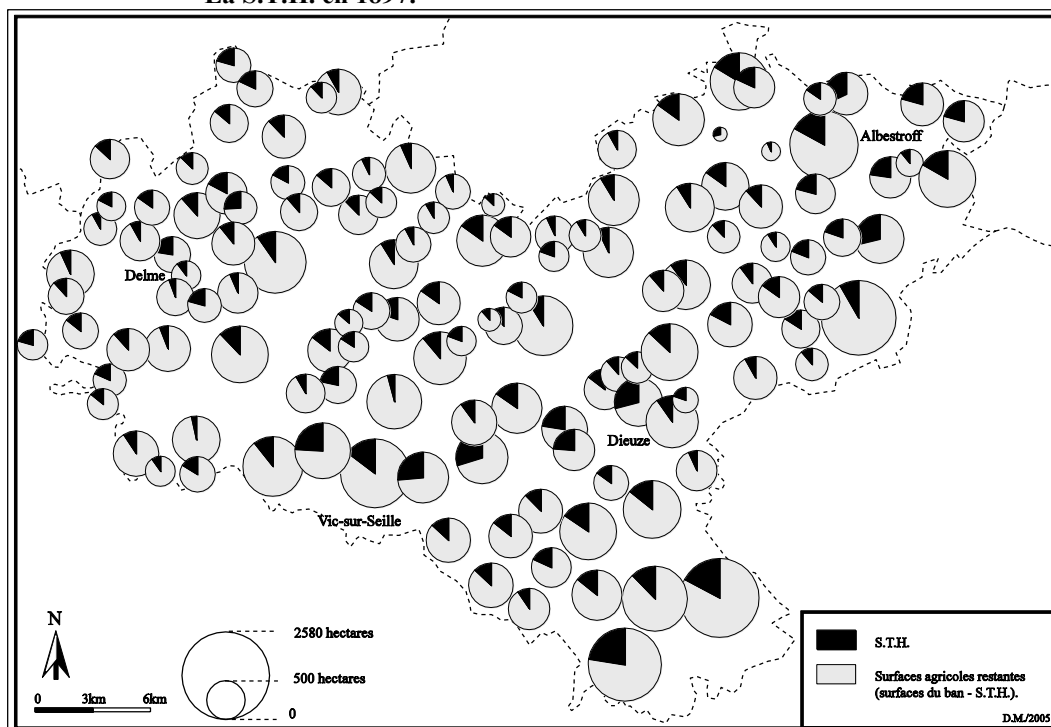
Carte n° 229

### MAILLAGE DES LAITERIES EN SAULNOIS.

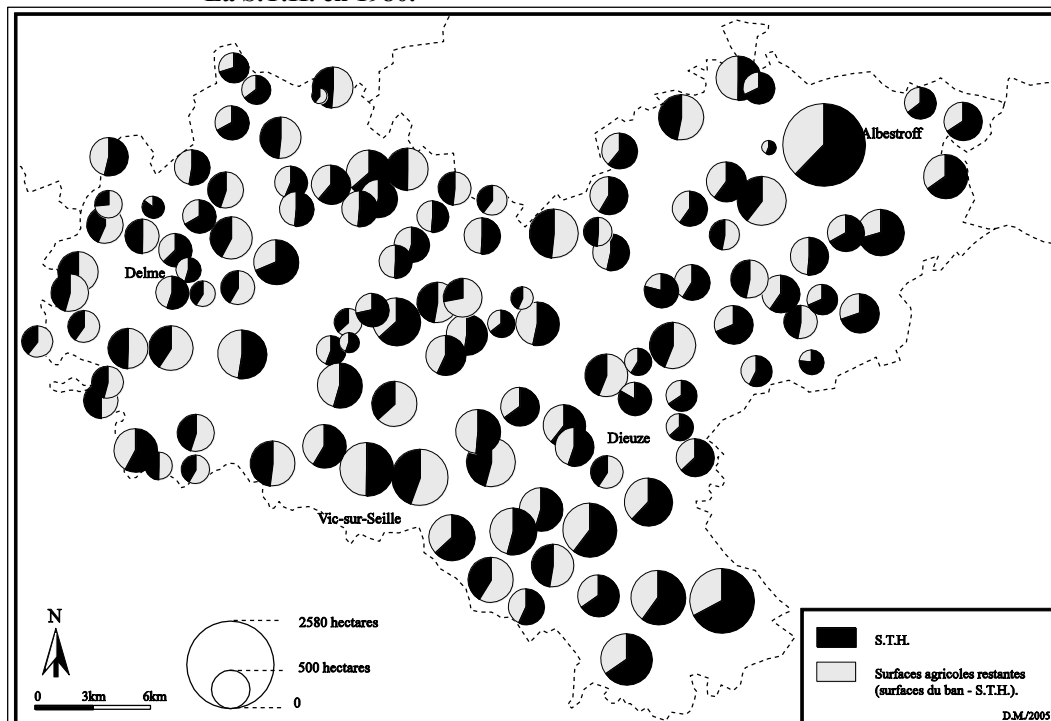


Cartes n° 230, 231, 232 et 233  
EVOLUTION DE LA S.T.H. ET DES CHEPTELS ENTRE 1897 ET 1980 <sup>(842)</sup>.

▪ La S.T.H. en 1897.



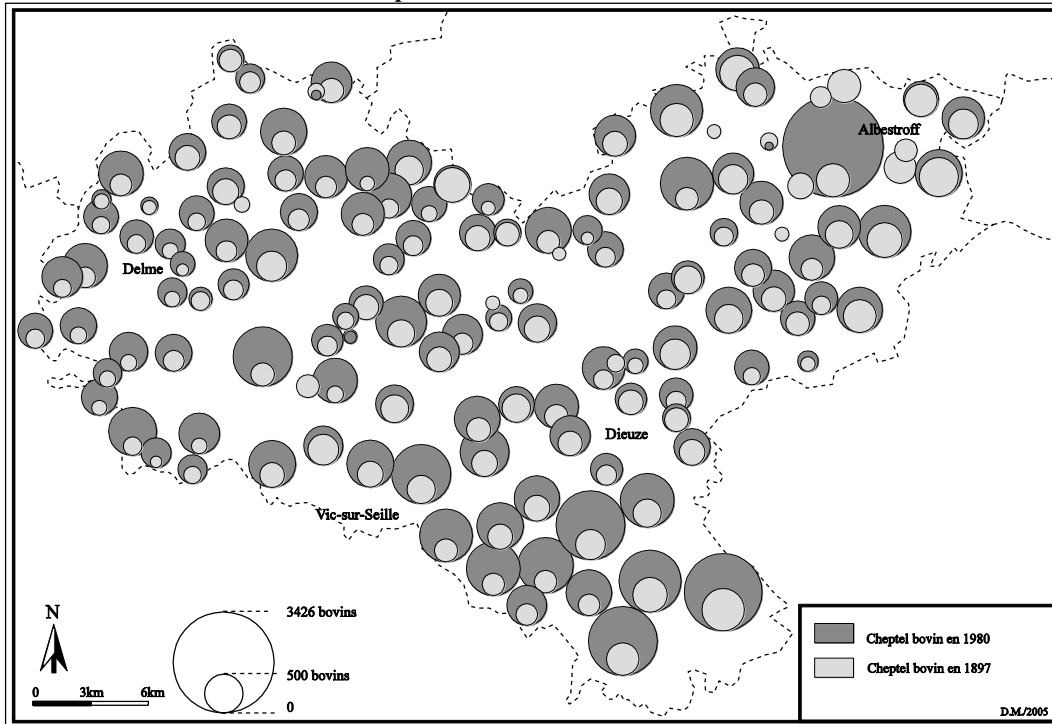
▪ La S.T.H. en 1980.



La comparaison des 2 cartes révèle l'augmentation considérable de la S.T.H. sur presque un siècle. Elle témoigne de la révolution fondamentale de l'agriculture du Saulnois qui passe de la céréaliculture à l'élevage.

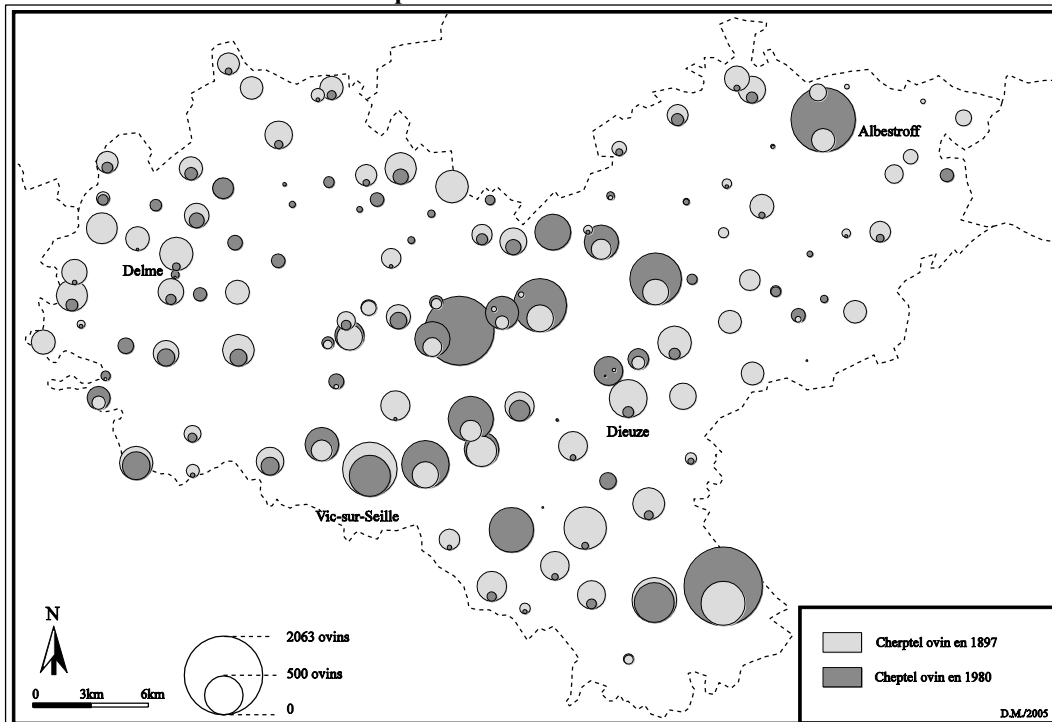
<sup>842</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid*, et Ministère de l'Agriculture - Direction Départementale de l'Agriculture - RGA 1979-1980, premiers résultats communaux, Moselle.

▪ Evolution du cheptel bovin entre 1897 et 1980.



Le recul du cheptel bovin de certaines communes est dû à la remise en cause des droits de parcours, cela concerne par exemple les communes de Neufvillage ou Chenois. Pour d'autres communes nous n'avons reporté que le cheptel de 1897 car ces villages ont connu une fusion. C'est le cas par exemple de Munster, Givrycourt ou Insming réunis à Albestroff. Enfin la croissance de certaines communes n'est due qu'à l'effet statistique de la fusion opérée par le R.G.A. (ex : Obreck).

▪ Evolution du cheptel ovin entre 1897 et 1980.



Pour l'évolution du cheptel ovin, on reprend les mêmes caractéristiques techniques que lors de l'élaboration de la carte précédente. La croissance de la S.T.H. ne s'est pas opérée au profit de l'élevage ovin à quelques exceptions telles que Maizières-lès-Vic, Haraucourt-sur-Seille ou Moyenvic.

L'élevage a longtemps été secondaire au sein de l'agriculture du Saulnois, son impact paysager a toujours été assez faible ; toutefois les usages qui l'ont régi l'intégraient parfaitement au sein du système céréalier. Son développement a entraîné le déclin du système de l'openfield, mais a aussi profondément transformé les paysages. Si élevage et céréaliculture représentent l'essentiel de l'agriculture du Saulnois, il ne faut pas oublier cependant la place occupée par des terroirs plus marginaux comme la vigne ou l'arboriculture.

### **3.- LES PAYSAGES CULTURAUX MARGINAUX.**

Parmi les surfaces consacrées à la céréaliculture et aux prairies naturelles, d'autres terroirs réussissent à prendre place. Les plus anciens sont les vignes et l'arboriculture, mais il convient d'ajouter à ces terroirs agricoles ceux nés du développement des industries (cultures de betteraves, de houblon et de tabac).

#### **3.1.- LE VIGNOBLE DU SAULNOIS.**

Le vignoble est le terroir secondaire le plus important en surface et également un des plus anciens du Saulnois puisqu'il semble que la culture de la vigne soit arrivée en Saulnois à la fin de la période romaine. Néanmoins, la vision la plus nette des paysages viticoles du Saulnois est postérieure à la guerre de Trente Ans. On peut distinguer trois grandes périodes de l'histoire de ce vignoble :

- de la guerre de Trente Ans à la Révolution : relative stabilité du vignoble,
- de la Révolution à la Première Guerre Mondiale : expansion du vignoble,
- de la Première Guerre Mondiale à nos jours : déclin du vignoble.

#### **3.1.1.- De la guerre de Trente Ans à la Révolution : relative stabilité du vignoble.**

Le vignoble du Saulnois aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles a trois origines :

- un vignoble villageois, sous contrôle et autorisation seigneuriaux,
- un vignoble ecclésiastique, sous l'influence des grandes abbayes et de l'évêque de Metz,
- un vignoble urbain autour des villes du Saulnois.

L'essentiel de la production de ce vignoble fournit le marché local et assure également l'approvisionnement des garnisons dans un espace fortement militarisé. Seuls les vins vicois, jouissant d'une réputation très ancienne auprès des religieux messins, sont exportés hors du Saulnois, vers Metz.

##### **3.1.1.1.- Le vignoble villageois.**

Il est relativement modeste par les surfaces qu'il représente : quelques hectares, voire seulement quelques dizaines d'ares. Sa localisation au sein des finages est rarement très favorable. En effet, un des premiers éléments de localisation semble être la proximité du village bien plus que l'exposition. C'est le cas par exemple à Chambrey, mais aussi à Aulnois-sur-Seille, Fossieux, Conthil...

Certains vignobles ont de très mauvaises expositions, comme les vignes de Sotzeling, Zarbeling, Lidrezing...exposées au nord-ouest, ce qui démontre que l'exposition est un élément secondaire de cette culture en Saulnois. Apparemment, tout village, même dépourvu de terroirs accueillants, doit posséder une vigne. Cela peut s'expliquer par « l'obligation » religieuse, mais aussi par la mode gustative de l'époque. Le vin est consommé peu alcoolisé (seulement 8° à 10°) ou sous forme de piquette. Cette boisson est d'ailleurs concurrencée par le « vertjus » ou « verjus », sorte de cidre obtenu à partir de la récolte de fruits sauvages. Le « verjus » remplace d'ailleurs le vin dans certains villages dépourvus de vignes comme à Maizières-lès-Vic.

Pourtant ce vignoble de village a des origines relativement anciennes. Les actes de donations des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles font état de vignobles dans la plupart des villages, même dans des villages où, à l'Epoque Moderne, il n'y en a plus aucune trace comme à Racrange, Bermering...

S'il paraît difficile d'établir une continuité entre le vignoble cité dans les textes anciens et le vignoble de la fin de l'époque moderne, la situation des vignes à proximité du village induit l'ancienneté de cette localisation. En effet, la plupart de ces petits vignobles se situent au sein du noyau culturel le plus ancien, le *kern*, et on peut se demander s'ils ont été mis en place avant l'assolement rotatif triennal. Par la suite, il a été impossible de les étendre sans autorisation seigneuriale et/ou de la communauté et ce, parfois jusqu'à la Révolution.

Ces vignobles sont cultivés dans la grande majorité des cas par des vigneron (jusqu'à 5% à 10% des chefs d'exploitation dans certains villages viticoles). Cette classe des vignerons se retrouve dans les recensements des tables décennales du XIX<sup>e</sup> siècle, mais sa part diminue sensiblement.

Certains villages ont des surfaces de vignes plus importantes, c'est le cas par exemple de Tincry ou de Château-Voué. Cette situation est à mettre en relation avec l'existence de conditions d'exposition et de terroirs, mais aussi à une situation politique particulière. Ainsi, le village de Tincry est lié à la baronnie de Viviers, Château-Voué est une place forte importante. Leurs vignobles, bénéficiant de bonnes conditions d'exposition, approvisionnaient les caves seigneuriales. Ce sont des vignes de rapport pour les seigneurs. Leur mise en place a donc été encouragée par ces derniers.

#### 3.1.1.2.- Les vignobles ecclésiastiques.

A ces vignobles de villages se mêlent très fréquemment des vignobles ecclésiastiques. En effet, les fermes ecclésiastiques « la rouge moitresse de Craftal », les fermes « de la collégiale de Vic-sur-Seille », les fermes appartenant aux « Minimés de Dieuze »... sont toutes bien pourvues en vignes. Elles contrôlent même une part importante du vignoble des différents villages (parfois plus de 50%). Ces fermes, relativement anciennes pour certaines, sont probablement les descendantes d'anciens *indominicatus* du haut Moyen Age,



comme à Chambrey, les deux fermes dépendant de la Collégiale de Vic-sur-Seille. Ainsi, apparaît nettement le lien évoqué précédemment entre vignoble villageois et haut Moyen Age. En fait, la plupart des vignobles, dont on peut retrouver la trace avant la Révolution, sont en grande partie des vignobles hérités.

Pourtant, ces abbayes ont été également à l'origine de ce développement du vignoble. Ainsi, les propriétés de l'abbaye de Gorze (le Val-de-Vaxy), possèdent un vignoble très important (le second du Saulnois en superficie) entre 60 à 70 hectares. A l'abbaye de Vergaville, les abbesses ont longtemps cherché à développer le commerce de la bourgade, ce qui leur permettait de vendre les productions de leurs fermes, notamment leur vin, et aux agriculteurs de vendre leurs produits. Ainsi Guénestroff, Vergaville, Kerprich-lès-Dieuze forment un second vignoble de talus fort de 30 à 40 hectares. Le vignoble de Gelucourt est à 80% un vignoble ecclésiastique contrôlé par les fermes des Chevaliers de Malte.

De ces vignobles ecclésiastiques, les plus remarquables sont ceux de la vallée de la Seille, et notamment celui de Vic-sur-Seille couvrant approximativement 150 hectares à la fin du XVIII<sup>e</sup>, début du XIX<sup>e</sup> siècle. Contrôlé en partie par les religieux des différents ordres et congrégations présents à Vic-sur-Seille et dans la région, ce vignoble est le seul dont la production soit commercialisée massivement hors du Saulnois, notamment à Metz. Les établissements religieux messins et l'Evêque de Metz sont les principaux clients du vignoble vicois avant la Révolution ; depuis 1789, la bourgeoisie messine remplace avantagusement les congrégations religieuses.

### 3.1.1.3.- Les vignobles urbains.

A ces vignobles s'associent les vignobles urbains ou périurbains. Parmi ces derniers celui de Morhange-Rode se rapproche le plus des vignobles seigneuriaux de Tincry ou de Château-Voué. Encouragés au Moyen Age par les comtes de Salm qui en contrôlent une bonne partie et régulent la vente, ils bénéficient du fort développement des marchés et des foires de Morhange.

Le vignoble de Morhange est à la fois un vignoble seigneurial et urbain. Ainsi, dans les biens trouvés dans les caves du Château de Morhange lors du décès du Rhingrave Jean X en 1689, l'inventaire dressé alors établit la présence de 166 mesures de vin nouveau (rouge) et 8 mesures de vin blanc sur un total de 665 mesures de vin produites à Morhange. Les comtes contrôlaient un tiers de la production de vin, soit directement - le vieux Château abritait dans sa basse cour deux familles de vignerons, mais aussi trois pressoirs - soit indirectement (fermes, redevances...). Ce vignoble connaît une certaine croissance au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en 1733, 40 jours de vignes (8 ha) étaient soumis à la dîme novale perçue sur les terres nouvellement mises en culture.

Ce vignoble urbain, comme le vignoble seigneurial de Tincry - qui profitait au seigneur de Viviers (Comte de Salm), mais aussi à toute la baronnie de Viviers - permet d'approvisionner le comté de Morhange. Ce vignoble de Morhange ne peut être considéré tout à fait comme un vignoble urbain car les seigneurs conservent la haute main sur le négoce du vin, mêlant à la production locale les vins de Viviers-Tincry qui sont ainsi redistribués dans les villages non viticoles du comté.

Au contraire, les vignobles de Marsal et de Moyenvic sont des vignobles urbains. Leur clientèle est militaire (présence de garnisons du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle), il existe également dans ces villes une clientèle de riches bourgeois. L'essentiel de la production est consommé par les habitants de la ville ou exporté. Même si ces deux villes possèdent un vignoble propre relativement important, celui-ci est renforcé par les vignobles de villages périphériques ; ainsi à Marsal, il faut adjoindre les vignobles d'Haraucourt-lès-Marsal et à Moyenvic, ceux de Salival.

Vic-sur-Seille possède en superficie le premier vignoble du Saulnois. Il se compose d'un vignoble ecclésiastique très important et d'un vignoble urbain également très développé. Il faut rappeler que la ville compte à la veille de la Révolution plus de 4000 habitants et que c'est de loin la principale ville de la région, représentant ainsi un marché indiscutable. D'autre part, la ville est la seule capable d'exporter sa production car elle produit en quantité suffisante, mais surtout, ses vins sont qualitativement commercialisables.

Dieuze est un cas particulier dans la mesure où la ville est totalement dépourvue de vignes. En revanche, la ceinture de villages autour de Dieuze possède un vignoble important. Ce vignoble périurbain est composé en partie des vignes de l'abbaye de Vergaville. Favorisé et entretenu par les patients efforts des abbesses, ce vignoble a profité à l'abbaye lui assurant des revenus substantiels, car la commercialisation s'effectue exclusivement aux foires de Vergaville. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que le pouvoir de l'abbaye s'effrite, ce vignoble va alimenter de plus en plus directement la ville de Dieuze. Ainsi les vignobles de Guébestroff, Guénestroff, Kerprich-lès-Dieuze, Mulcey, Guéblange-lès-Dieuze alimentent le marché urbain de Dieuze et de moins en moins celui de Vergaville ; bien plus, il pourvoit aux gîtes d'étape militaire, mais aussi aux garnisons militaires de Moyenvic, Marsal.

Le vignoble de Château-Salins est un vignoble naissant, la ville ne bénéficie d'aucune foire, ni d'une clientèle de riches bourgeois comme Moyenvic, Marsal ou Dieuze. Il annonce déjà l'évolution rapide du vignoble au lendemain de la Révolution.

Celle-ci va en effet entraîner la cession des vignobles ecclésiastiques comme biens nationaux, la libéralisation des productions, la fin du ban des vendanges et du banvin seigneurial. Profitant des disponibilités de terre et des essartages, de nouveaux vignobles seront créés suivant un seul critère : l'exposition.

### **3.1.2.- De la Révolution à la Première Guerre Mondiale : l'expansion du vignoble.**

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la superficie du vignoble du Saulnois va atteindre son apogée. Si on retrouve toujours un vignoble fondé sur l'autoconsommation locale ou du Saulnois, on observe également l'apparition d'un vignoble d'exportation en relation avec les grands reliefs de côtes, mais aussi, à partir de 1870, avec les principales gares du Saulnois. Cette période se divise en deux phases :

- la première correspond à une augmentation des surfaces de vignobles,
- la seconde correspond à la régression des vignobles isolés alors que les grands vignobles continuent de s'accroître.

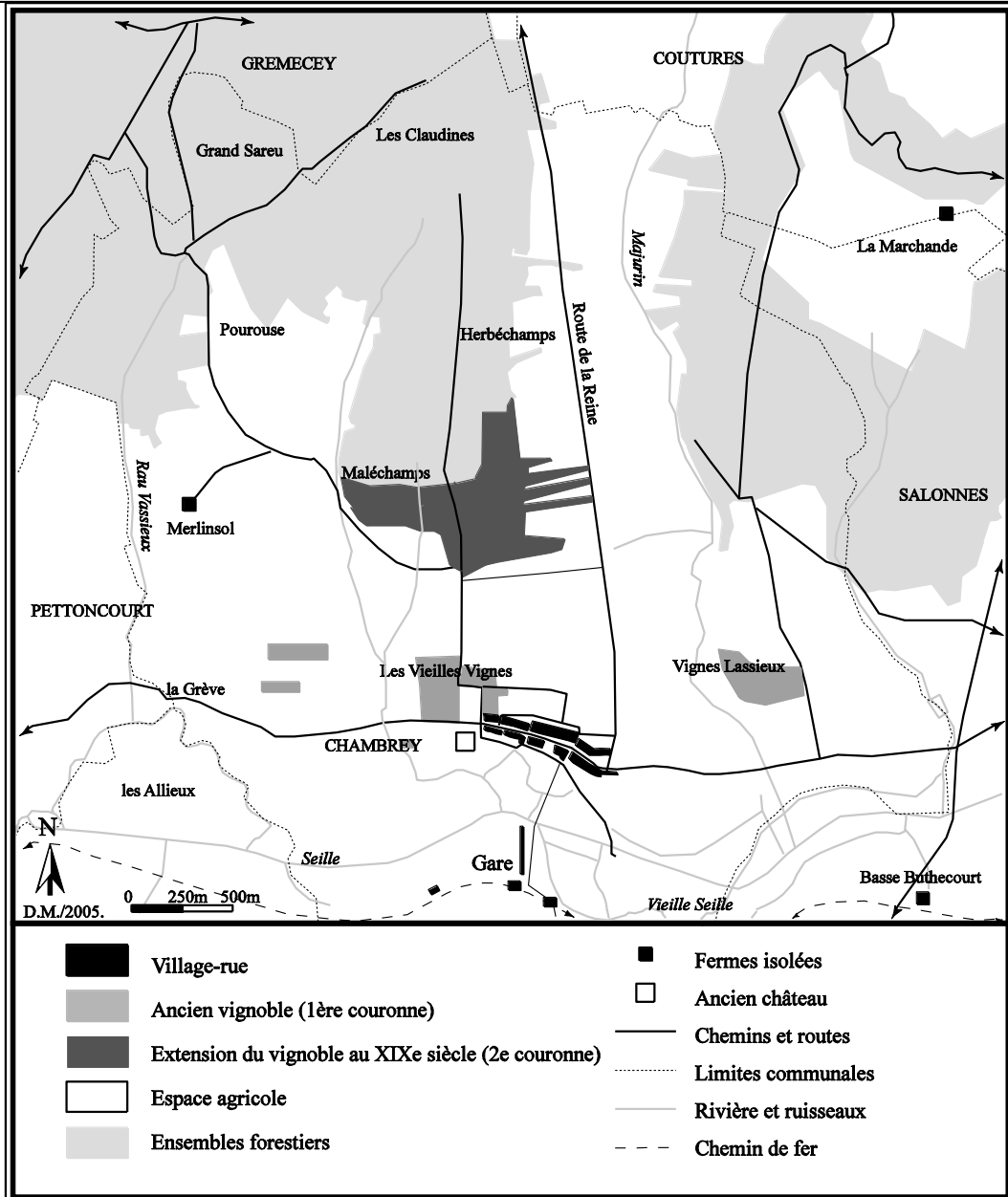
A partir de la Révolution, on a assisté à un développement de la culture de la vigne dû à la fin des privilèges seigneuriaux qui freinaient le développement de cette culture. La phase d'essartage des talus, au lendemain de la Révolution, a permis l'acquisition de terres bien exposées. Cette croissance est d'abord l'œuvre des vigneron, catégorie sociale encore présente dans presque tous les villages à cette époque. Ces vigneron étendent leurs surfaces agricoles, mais leurs possibilités étaient en réalité assez réduites. Les essartages des terres des fronts de côte demandent des moyens financiers que les vigneron ne possèdent que rarement. En fait, seuls les propriétaires terriens laboureurs et quelques manouvriers ont les moyens financiers suffisants. Ce sont donc eux qui ont acquis les terres les mieux exposées. Ils peuvent ainsi se lancer dans une culture de la vigne qui a pour objectif d'abord l'autoconsommation puis, avec la réalisation d'excédents, la vente sur le marché local, voire l'exportation.

Cette extension se traduit par une évolution dans la localisation des vignes, où l'exposition devient un critère de plus en plus déterminant, bien que l'on puisse trouver encore des vignes mal exposées comme à Manhoué, Sotzeling... Pour les vigneron, cette évolution sera fatale, car la première génération des vignes moins productives, à la production qualitativement faible, se trouve déclassée. Les vigneron disparaissent progressivement, hormis dans les grands centres viticoles de Vic-sur-Seille, Marsal ou Moyenvic. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les villes et les villages de périphéries des villes ont développé des vignobles relativement importants. Ainsi, Morhange comptait 26 hectares de vignes, Château-Salins 41 hectares, Dieuze s'appuie sur les vignobles de Vergaville, Mulcey, Kerprich-lès-Dieuze, Guénestroff, Guébestroff, Guéblange-lès-Dieuze ... Néanmoins, aucun de ces vignobles ne peut égaler le vignoble de Vic-sur-Seille (273 hectares en 1899).

En 1899, le vignoble dans le secteur de l'arrondissement de Château-Salins, auquel il convient d'ajouter le vignoble de Morhange, avoisinera les 1 600 hectares de vignes, pour une production estimée entre 60 000 et 70 000 hectolitres. Pourtant les vignobles évoluent, on assiste spatialement à des concentrations.

Croquis n° 234

DEUX GENERATIONS DE VIGNES A CHAMBREY.



Pour un village comme Chambrey, la surface du vignoble passe d'une dizaine d'hectares à près de cinquante hectares au cours des années 1840 à 1860, on peut alors voir apparaître une seconde couronne de vignes sur les talus. Cette seconde couronne, mieux exposée, est exploitée par des agriculteurs. La production est de meilleure qualité, avec des rendements supérieurs, à la différence de la première couronne tenue essentiellement par des vigneron. La confrontation qualitative de la production des deux secteurs engendre la disparition progressive des vigneron qui ne parviennent plus à commercialiser leurs productions. Les vignes de la première couronne, déclassées, ont été reprises par des manouvriers comme vignes ou comme terres de culture.

**Document n° 106**  
**PROGRESSION DU VIGNOBLE DANS**  
**QUELQUES COMMUNES DU SAULNOIS**  
**MOSELLAN ENTRE 1762 ET 1899 <sup>(843)</sup>.**  
**(SURFACES EN HECTARES)**

Villages	1762	1843	1899
Achain	8,6	14	13
Alaincourt	2	-	0,5
Amelécourt	0,4	-	32
Bassing	4,2	4	12,4
Bidestroff	2,5	7	8
Bisping	2	-	3
Burlioncourt	4	11	16,2
Château-Salins	41	58	75
Château-Voué	4	7	9
Chicourt	6,2	13	25
Guéblange	4,7	6	6
Guénéstroff	17	24	30
Hampont	2,6	19	16
Haraucourt	15	21	40
Jallaucourt	5,1	3	6
Kerprich	26,5	18	43
Manhoué	2,2	-	5
Montdidier	7,4	16	13
Morhange	nc	31	36
Mulcey	6,8	6	25
Nébing	7	17	22
Rode •	2,3	2,5	nc
Salonnes	18	13	49
Sotzeling	3,7	9	8
Tarquimpol	0,4	0	0
Vannecourt	8,5	10	11
Vergaville	15,5	52	30

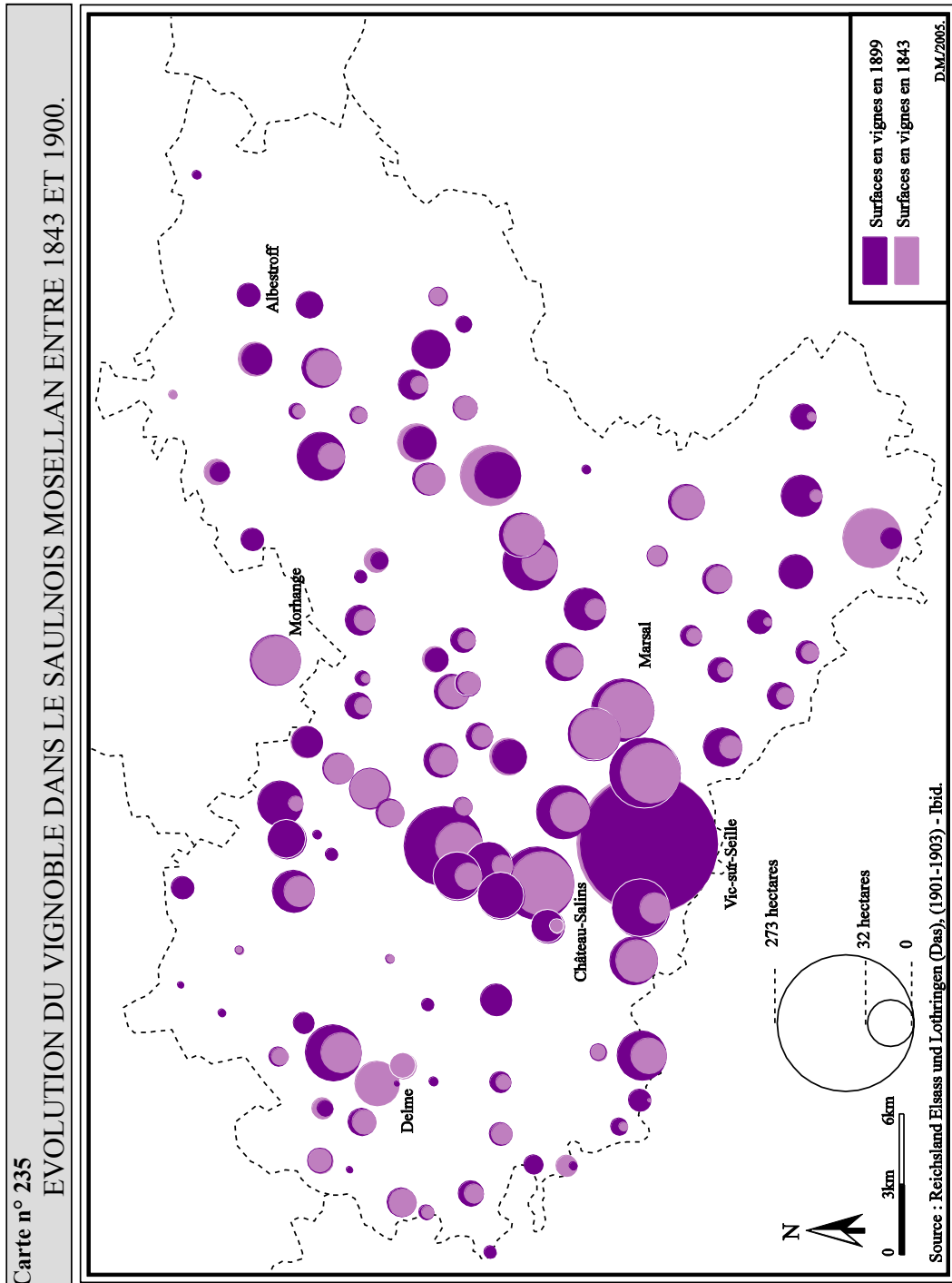
Le tableau montre que les villages sans terroirs particuliers comme Bisping ne connaissent pas de croissance de leur vignoble. Ce dernier disparaît même comme à Tarquimpol. En revanche, de grandes fluctuations existent comme à Salonnes où il faut attendre les défrichements de la Côte de la Marchande (lieu-dit « les Dentelles ») et des versants du plateau de Bride durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour observer l'extension du vignoble. La sécularisation des vignobles ecclésiastiques a entraîné la suppression des vignobles qualitativement les moins bons et la transformation de ces derniers en terres de labours.

A Amelécourt, l'extension date de la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle et s'effectue également au rythme des défrichements du front de côte. A Château-Salins l'extension est continue et se fait au rythme des défrichements des talus. En revanche à Vergaville, à Montdidier ou à Manhoué... l'extension maximale se situe vers 1850. Selon les différents villages, on peut relever quatre types d'évolutions :

- une stagnation ou une suppression du vignoble,
- une phase de stagnation puis une progression,
- une progression puis une régression,
- une progression constante.

- Le village et la commune de Rode ont été rattachés à la commune de Morhange (fusion de communes napoléoniennes), la surface du vignoble de Rode est donc comprise dans celle de Morhange.

<sup>843</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid.* - Lepage H., (1843) - *Ibid.*



### 3.1.2.1.- Le vignoble de la côte de l'Infralias.

Autour des noyaux viticoles du Val-de-Vaxy et de Morhange s'étend une longue écharpe de vignes. Elle s'appuie sur le talus de regard sud et sud-est. Ce vignoble s'étend de Château-Salins à Morhange. Au maximum de son extension, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle il a totalisé 280 hectares. Alors que le vignoble continue de s'étendre dans le secteur de Château-Salins - Amelécourt, sa situation est stable dans la partie centrale, et commence même à régresser dans la partie orientale.

La production, de l'ordre de 11 000 à 12 000 hectolitres, place sans conteste ce vignoble au second rang. Mais, de faible qualité, la presque totalité de la production est exportée vers l'Allemagne pour connaître un processus de champagnisation. On peut d'ailleurs voir, dans le dynamisme de la partie occidentale du vignoble, un lien avec les possibilités d'exportation (mise en place de la gare de Château-Salins).

### 3.1.2.2.- Les vignobles des versants du plateau de Morville-Bride.

Ils se composent de deux vignobles bien différents :

- celui dit de Vic-sur-Seille dont la surface est la plus importante et qui assure, par sa qualité, le renom des vins du Saulnois,
- celui dit de Dieuze, de moindre qualité, alimente essentiellement le marché local, mais avec l'arrivée du chemin de fer à Dieuze, les raisins sont exportés afin d'être vinifiés (comme à Château-Salins).

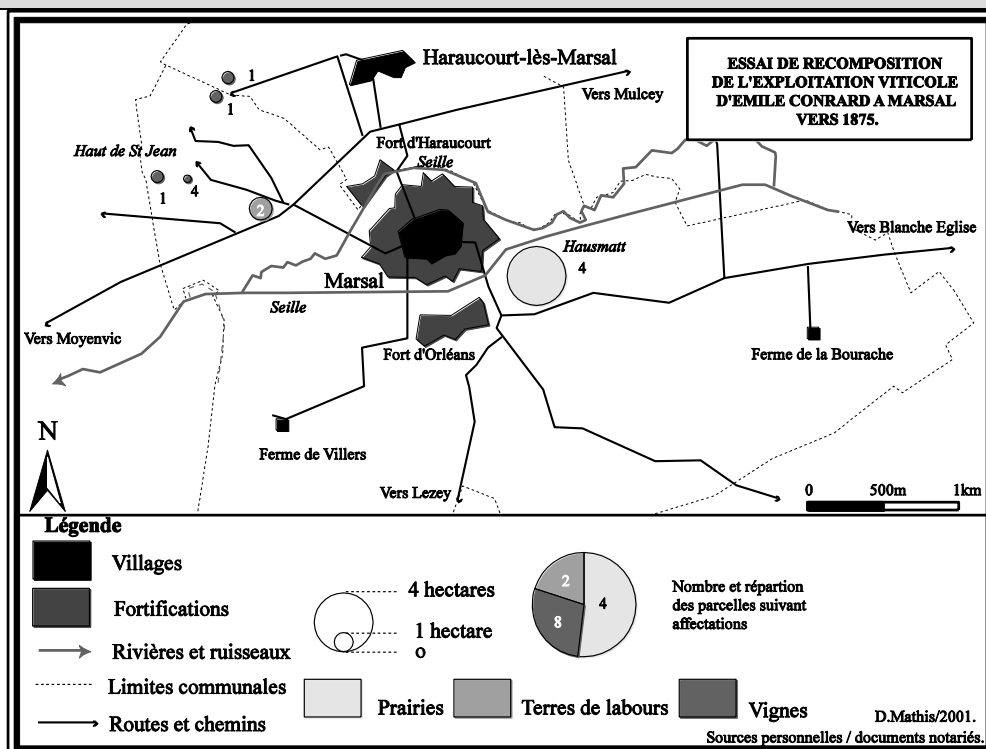
#### □ Le vignoble « Vicois ».

C'est un abus de langage de nommer ce vignoble du nom d'une des villes de ce terroir, mais on a pu voir précédemment que le vignoble vicois était une des « perles » du Saulnois. En 1899, il couvre 550 hectares, s'étirant le long du talus, depuis le village de Salonnès jusqu'à Marsal/Haraucourt-sur-Seille. Bien exposé, au sud dans sa grande majorité, on peut également retrouver des vignes avec un regard est ou ouest comme à Salonnès par exemple. La production s'élève suivant les années, à 20 000 – 25 000 hectolitres, dont la moitié pour Vic-sur-Seille.

Les productions sont les « plus prestigieuses » avec ses vins blancs et son « gris de Vic ». Moyenvic avec le « Petit Gris » assure également une production qualitative qui s'exportait avant 1871 vers Nancy et Metz et, après 1871, toujours à Metz ou vers l'Allemagne. Ces vins sont produits par une population de vigneronnes stables et par des laboureurs et manouvriers propriétaires d'une grande partie de ce vignoble.

Carte n° 236

MARSAL : UNE EXPLOITATION VITICOLE.



Exploitation agricole viticole assez prospère, on peut remarquer que cette dernière comprend des surfaces en prairies plus importantes que les terres affectées à la culture de la vigne. En fait, c'est le résultat de la prospérité de l'exploitation qui dispose d'attelages de chevaux pour les travaux agricoles. De plus on relève également quelques terres de labours peut-être pour étendre un éventuel vignoble en contrebas du Haut-de-Saint-Jean ou fruit de quelques héritages et mariages.

□ Le vignoble de Dieuze.

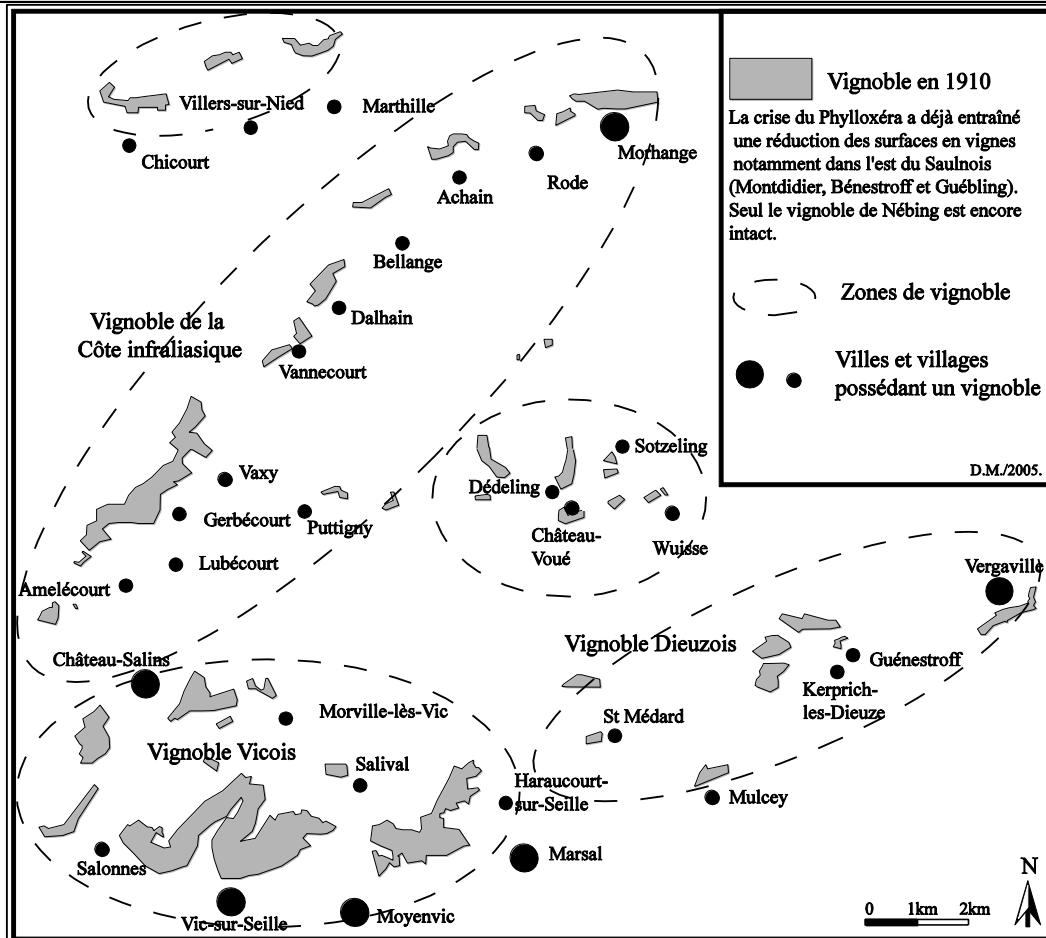
Une fois encore c'est un abus de langage, Dieuze étant toujours dépourvue de vignes, ce vignoble couvre en fait la côte de Bride section est. Il forme une bande quasi continue couvrant le talus de Kerprich-Mulcey à Vergaville. Dieuze est la principale place de commercialisation et d'exportation des vins des villages périphériques. Ce vignoble couvre 145 hectares en 1899 pour une production qui oscille entre 5 500 et 6 000 hectolitres. En comparaison, le bailliage de Dieuze produisait 6 000 hectolitres en 1762. La production a enregistré une croissance moyenne autour de Dieuze, mais elle a régressé dans de nombreux villages de l'ancien bailliage. En 1762, on recensait 813 jours de vignes sur le bailliage de Dieuze, soit environ 166 hectares, 50% des villages possédaient un vignoble. Ce vignoble a connu une plus faible croissance que les vignobles vicois ; si son implantation spatiale s'est même concentrée, son aire d'extension s'est réduite. Ainsi les vignobles de Mulcey, Guénestroff, Guébestroff... atteignent leur apogée à la veille du XX<sup>e</sup> siècle, mais dans le reste de l'ancien bailliage de nombreux villages enregistrent déjà un déclin rapide. Les vignobles de Guébling, Tarquimpol ont presque disparu, le vignoble de Vergaville décroît fortement. En 1899, le vignoble dieuzois régresse sur ses périphéries orientales touchées de plein fouet par la crise du phylloxéra, comme celui de Guébling (13 hectares), qui a totalement disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



De regard sud-est, cette vigne n'a pas de produits remarquables ; quelques vins blancs sont commercialisés, une partie (les vins rouges) est autoconsommée ou vendue localement, le reste est exporté pour connaître un processus de champagnisation surtout depuis l'arrivée de la voie ferrée. Malgré une tradition viticole dans les villages de la côte, le vignoble dieuzois, bien qu'en progression, est supplanté par le « vignoble de l'Infralias ».

Carte n° 237

### LES « GRANDS » VIGNOBLES DU SAULNOIS.



#### 3.1.3.- De la Première Guerre Mondiale à nos jours : le déclin du vignoble.

Le vignoble du Val-de-Seille n'est pas un vignoble prestigieux ; vin gris de Vic-sur-Seille, vin rouge de Marsal... n'ont qu'un faible renom en comparaison avec les grandes régions viticoles. On réserve dans sa cave quelques bons vins qui côtoient la piquette (produite par les moûts auxquels on ajoute du sucre) qui titre 6 à 8°. La crise du phylloxéra amorce le déclin du vignoble. La guerre de 1914-1918 élimine le vignoble commercial du Saulnois. En effet, le rattachement de l'Alsace-Lorraine ferme aux vins blancs du Saulnois le marché de l'Allemagne et diminue les flux commerciaux, empêchant la reconstitution d'un vignoble qui a été, dans certains cas, abandonné pendant quatre ans.

Le vignoble de « champagnisation » et le vignoble de qualité ne trouvent plus preneurs. Ils deviennent par la force des choses des vignobles destinés au marché local. Ce débouché est insuffisant par rapport à la production. Hormis à Vic-sur-Seille et dans quelques villages, il ne reste plus de vigneron à temps plein. En fait, leur nombre était déjà marginal avant 1914. Dans de nombreux villages, après la guerre, les vignes ne sont pas replantées, elles sont même parfois arrachées. Ainsi, le vignoble de Chambrey, d'une quarantaine d'hectares en 1910, n'en totalise plus que 25 ; l'arboriculture a remplacé la vigne. Cet abandon rapide de la culture de la vigne s'explique par la structure de production. En effet, à partir de 1850, la vigne était exploitée presque exclusivement par des laboureurs et des manouvriers, sauf dans les grands finages viticoles de Bride-Koeking (Vic-sur-Seille, Moyenvic, Marsal). Cette non-spécialisation des producteurs explique, en partie, la rapidité du déclin. En effet, dès les premières difficultés, ces agriculteurs modifient leurs productions, délaissant une activité qui n'est finalement que complémentaire. On peut se rendre compte du côté opportuniste des agriculteurs du Saulnois qui, dans une certaine mesure, ont été capables de profiter un temps de cette culture. Dès l'apparition du phylloxéra, la faible qualité des plants américains (Oberlin notamment), ferme en partie le marché de l'exportation ; aussi les exploitants transforment leurs parcelles, d'où la diminution des surfaces plantées en vignes.

Entre 1920 et 1940, le vignoble décline doucement ; s'il se maintient bien sur les grands coteaux viticoles, il périclète sur les terroirs moins favorables (canton d'Albestroff). Pourtant, les viticulteurs de Vic-sur-Seille et de Marsal obtiennent régulièrement des prix aux concours agricoles. L'aire de production se réduit progressivement sur le secteur de Vic-sur-Seille et devient marginale sur le secteur de Gerbécourt. En 1940-1945, la guerre, les expulsions et le remplacement des habitants par une population sans tradition viticole, conduisent au déclin du vignoble. La crise agricole et la disparition de nombreuses exploitations, la baisse démographique subie par le Saulnois provoquent l'abandon définitif du vignoble. Il est remplacé progressivement par de l'arboriculture. Si, dans les années 1960, quelques agriculteurs obstinés persistent encore à produire leur vin, les anciens villages viticoles comme Salennes totalisent moins de 5 hectares de vigne, Chambrey seulement 1 hectare d'après le cadastre !

Durant les années 1980, autour des deux pôles de Marsal et de Vic-sur-Seille, le vignoble du Saulnois renaît modestement. Gris de Vic-sur-Seille et vins rouges de Marsal réapparaissent. Salennes et Mulcey connaissent de nouvelles plantations, mais ce vignoble reste bien modeste par rapport aux immenses vignobles des années 1880. Malgré l'action de la confrérie Saint Vincent pour faire renaître le vignoble vicois la tâche apparaît insurmontable. L'amélioration qualitative (introduction de nouveaux cépages) a pourtant été couronnée de succès avec la délimitation d'une zone de 120 hectares en V.D.Q.S. entre Vic-sur-Seille et Marsal, ce qui a permis une reprise de l'activité. Les viticulteurs espèrent se voir attribuer, comme leurs homologues du Toullois, une A.O.C. qui amplifierait ainsi la relance.

### 3.2.- LA REVOLUTION DES CULTURES INDUSTRIELLES : BETTERAVES, HOUBLON ET TABAC.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a été une période d'expérimentations culturelles. La première greffe a été tentée au début du siècle, il s'agit de l'introduction de la betterave sucrière au sein des assolements. Puis, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est au tour du tabac et du houblon de faire une apparition remarquée. Pourtant le développement de ces cultures, surtout perceptible lors de l'annexion du Saulnois mosellan, n'a été qu'éphémère, les cultures disparaissent durant l'entre-deux-guerres, ne laissant presque aucune trace de leur développement.

#### 3.2.1.- L'industrie sucrière.

Les guerres napoléoniennes ont eu des conséquences inattendues pour une petite commune du Saulnois : Salival, modeste hameau né de l'installation de l'abbaye du même nom. A la Révolution, le domaine a été sécularisé au titre des biens nationaux. Partagées en deux lots, les terres de cette abbaye sont restées groupées. Les bâtiments conventuels ont été transformés en habitation mais aussi en sucrerie par ordre de Napoléon.

#### **Photographie n° 149**

**SALIVAL : UNE TENTATIVE DE TRANSFORMER UNE ABBAYE EN SUCRERIE.**



Source : CERPA –Berton R., Humbert A., n°95-1178.

**L'ancienne abbaye de Salival, aujourd'hui siège d'une grosse exploitation agricole, a été vendue comme bien national à la Révolution et a fait l'objet d'une « expérience agricole », dont on distingue encore les vestiges avec la grande cheminée, dernier témoin d'une tentative d'exploitation sucrière.**

La cheminée qui domine encore l'actuelle ferme de Salival est la dernière d'un groupe de six, seul vestige du développement de cette fabrique <sup>(844)</sup>. Une grande partie des 200 hectares de terres arables fut destinée à la culture de la betterave. La population du hameau augmenta légèrement entre 1802 et 1822, car cette culture nécessitait une main-d'œuvre importante, notamment pour le lavage qui s'effectuait dans les ruisseaux du finage. La paix revenue, le propriétaire abandonna cette culture, revenant à une céréaliculture exclusive, ce qui entraîna le déclin du hameau. En 1840, il ne comptait plus que 56 habitants. En 1888, Salival perdait son statut de commune et était rattaché d'autorité à la commune de Morville-lès-Vic <sup>(845)</sup>.

L'impact sur les autres communes du Saulnois a été nul, aucun des villages voisins n'a abandonné son assolement triennal pour étendre cette nouvelle culture. La fin de l'Empire et l'évolution politique entraînent l'abandon, par le principal propriétaire, de cette culture imposée.

### **3.2.2.- Expansion et disparition des houblonnières.**

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve traces de houblonnières en Saulnois. Elles sont en relation avec quelques petites brasseries artisanales, et souvent elles disparaissent quand les brasseries cessent de fonctionner. Cette relation très forte entre production agricole et production artisanale va disparaître dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. A cette date, les houblonnières commencent à se développer dans quelques communes du Saulnois couvrant, au maximum de leurs expansions, une surface d'environ 150 hectares. Il n'existe plus alors de lien entre lieu de production de houblon et brasserie puisque les quelques brasseries existant en Saulnois n'ont pas entraîné de tradition de production. Ainsi, Francaltroff, Bourgaltroff... n'ont aucune production de houblon, alors qu'il existe une tradition brassicole datant, dans certains cas, de plus d'un siècle. Même à Morhange où depuis au moins deux siècles on trouve une, voire plusieurs brasseries, la production est négligeable.

Si de nombreux villages ont quelques ares de houblonnières, seuls quelques-uns ont des surfaces importantes. Ainsi, la zone Chambrey/Coutures à l'ouest et Vic-sur-Seille/Marsal à l'est, forment le centre de cette production de houblon. Cet état des lieux, en 1899, marque seulement l'amorce du phénomène. Durant la période d'annexion, et jusqu'à la Première Guerre Mondiale, les prix stables confortent le développement de cette culture qui s'étend rapidement. Cette stabilité va permettre d'ailleurs la mise en place de contrats de productions et d'achats pour plusieurs années entre producteurs et acheteurs. Château-Salins comptera ainsi jusqu'à 50 hectares de houblonnières, Chambrey 20 hectares avant la première Guerre Mondiale.

---

<sup>844</sup> Pénin C., (1988) - *Ibid.*

<sup>845</sup> En 1918, Salival fut rattaché à la commune de Moyenvic conformément aux vœux du dernier conseil municipal de Salival en 1888.

Il n'existait aucune tradition de culture du houblon dans cette partie de la confluence de la Seille et de la Petite-Seille. Ce développement s'explique par les possibilités d'exportation liées au chemin de fer, ce dernier est arrivé à Château-Salins à la veille de l'annexion. Une bretelle a relié également Vic-sur-Seille en 1890. C'est par l'amélioration des possibilités d'exportation que le houblon devient une plante intéressante financièrement. Comme dans le cas de la vigne, il s'agit encore d'une agriculture opportuniste dont les principaux acteurs sont les laboureurs. En effet, cette culture, par les investissements et la main-d'oeuvre nécessaires, est l'œuvre de la classe des laboureurs. Eux seuls ont les moyens, pendant les deux années que dure la culture, d'immobiliser les capitaux et de se permettre l'absence d'une récolte de céréales pendant un an. Ce type de culture sur deux années ne pouvait que difficilement s'accorder avec les règles de l'assolement triennal.

<b>Document n° 107</b>					
<b>LES SURFACES DE CULTURES DU HOUBLON ET DU TABAC EN 1899</b>					
<b>(EN HECTARES) <sup>(846)</sup>.</b>					
<i>Communes</i>	<i>Houblon</i>	<i>Tabac</i>	<i>Communes</i>	<i>Houblon</i>	<i>Tabac</i>
Ajoncourt	0,22		Hampont		0,40
Albestroff		0,30	Haraucourt	0,60	0,10
Amelécourt	2,40	0,20	Hunskirch		0,20
Aulnois		0,05	Jallaucourt	1	
Bacourt	0,40		Juville		0,10
Baronville		1	Lagarde		1
Baudrecourt		0,10	Lemoncourt		0,15
Bellange	1	0,20	Liocourt		0,10
Bénestroff		0,10	Magny		0,21
Bezange-la-Petite	1		Marsal	24	
Bisping		0,40	Marthille		2
Bourdonnay		1	Montdidier		0,20
Burlioncourt	0,80		Morhange	1	
Chambrey	10	0,80	Moyenvic	20	
Château Bréhain		0,40	Munster		0,20
Château-Salins	12		Neufvillage		0,10
Château-Voué	0,50		Oron		0,26
Chénois		0,50	Pévange	0,10	
Chicourt		0,15	Prévocourt		0,35
Conthil	0,60	0,15	Racrange		0,20
Coutures	2		Saint Médard	0,15	
Craincourt		0,30	Salonnes	20,40	
Dalhain	4		Thimonville		0,25
Delme		0,20	Tincry		
Destry		0,30	Vannecourt		0,30
Donnelay	2		Vaxy	1,20	
Fresnes-en-Saulnois	0,60	0,10	Vic-sur-Seille	62	
Gerbécourt	0,40		Virming		0,25
Grémecey	1	0,20	Viviers		0,15
Guébling		0,10	Xanrey	0,50	

<sup>846</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid.*

Les houblonnières se trouvent généralement à proximité du village, quelquefois, elles occupent des anciennes chènevières, ce qui permet d'éviter tous conflits ; c'est la solution adoptée par de nombreux villages où la production est très faible. Pour les villages à fortes productions, pendant les deux années de céréales, les houblonnières sont hors assolement, puis l'année de jachère elles regagnent la sole de versaine. On peut donc observer une rotation des houblonnières dans la plupart des villages producteurs, seule Vic-sur-seille possède une zone de production fixe au sud de la ville.

Au lendemain de la guerre, le houblon devient beaucoup moins intéressant en raison de variations importantes de prix. Progressivement, au cours de la période 1920-1930, la surface cultivée en houblon va diminuer. La nécessaire immobilisation de capitaux (et de terres) pendant deux années entraîne de trop grandes incertitudes. Début 1930, Château-Salins voit disparaître ses dernières houblonnières, en 1935 c'est au tour de Chambrey. Les dernières ont disparu après la seconde Guerre Mondiale à Salornes, Vic-sur-Seille et Moyenvic. On peut encore retrouver le souvenir de ces houblonnières lorsque quelques plants obstinés s'évertuent à pousser et à fleurir au mois de septembre.

L'instabilité des prix ne fut pas l'unique raison du déclin des houblonnières, le manque de main-d'œuvre fut également un facteur majeur. En effet, la culture et surtout la récolte, nécessitaient une importante main-d'œuvre pour arracher les perches de sapin ou les treilles de fil de fer et ramasser dans les paniers les cônes de houblon... Or cette main-d'œuvre faisait défaut au lendemain de la guerre.

### **3.2.3.- Le tabac : une production marginale.**

Si le houblon a connu un développement important et rapide, la culture du tabac n'a jamais fait véritablement de percée. Avant la Révolution seuls quelques seigneurs s'adonnaient à cette culture. La création par Napoléon I<sup>er</sup> de la Régie des tabacs fit disparaître toute production. En 1855, l'interdiction de culture fut levée et une manufacture fut implantée à Faulquemont. Néanmoins, les importants besoins de main-d'œuvre ont empêché le développement durable de cette culture si bien qu'en 1899, on recense seulement un peu plus de 13 hectares, (cela est à peine supérieur aux productions d'une seule commune alsacienne, Benfeld et ses 12 hectares par exemple).

Cette production reste bien marginale et sert de complément d'exploitation. De plus, la faiblesse des surfaces dans de nombreuses communes (10 à 30 ares) prouve que seuls un ou deux agriculteurs par village pratiquaient cette culture.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Saulnois a manqué son entrée dans l'agriculture moderne, alors que l'Alsace, et notamment le Kochersberg placé dans les mêmes conditions (développement identique des houblonnières et du tabac), réussissait sa transformation agricole, la greffe n'a pas réellement pris en Saulnois.

### 3.3.- L'ARBORICULTURE.

Les pieds-terriers et baux de fermes du XVII<sup>e</sup> siècle ne signalent aucun verger, aucune plantation d'arbres organisée comme nous pouvons en connaître actuellement ou comme a pu les décrire P. Vidal de la Blache <sup>(847)</sup> presque un siècle plus tôt. Bien qu'il soit possible de trouver mention d'arbres, et notamment de mirabelliers, rien ne fait référence à des vergers. En réalité, le verger semble être une création contemporaine au sein du paysage de l'openfield lorrain. H. Lepage <sup>(848)</sup>, dans les *Statistiques de la Meurthe*, en recense en moyenne une dizaine d'hectares par village. Entre le XVII<sup>e</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup>, époque où il n'y a pas trace de vergers, et le XIX<sup>e</sup> siècle où on trouve des surfaces en verger relativement importantes (quelquefois supérieures à la surface en vigne !), quelles ont été les évolutions ? Jusqu'à la Révolution, les fruits sont des fruits sauvages issus des complantages, des haies ou de la forêt. Leur cueillette, comme la glandée, font partie du droit de la grasse pâture. Ce droit pour la fabrication du « verjus » dans certaines communes a déjà été évoqué. A partir de la Révolution, la vente et le démantèlement des grandes forêts seigneuriales qui réduisent la grasse pâture, mais aussi l'action novatrice des agronomes, amènent des plantations par des particuliers sur les surfaces des meix. Les haies fruitières des bords de chemin sont arrachées et remplacées par des arbres plus productifs. Ces derniers sont loués par la commune à des particuliers.

Ainsi, l'arboriculture se développe progressivement. Le complantage se maintient au sein des parcelles céréalières, mais les arbres fruitiers sauvages sont remplacés notamment par des arbres sélectionnés. Pour soutenir ce développement de l'arboriculture, l'administration d'arrondissement, à partir de 1880, encourage les plantations communales au bord des routes et cherche à assurer des débouchés. Ainsi, en 1907, à proximité de la gare de Chambrey, un centre de collecte et de stockage de fruits est mis en service. La capacité était de 1 250 hectolitres répartis en 8 cuves. Mirabelles, quetsches, mais aussi poires à cidre étaient récupérées. Après fermentation sur place, les moûts étaient dirigés vers l'Alsace pour y être distillés.

En fait, bien plus que les efforts de l'administration, c'est la crise du vignoble qui va entraîner le développement des plantations. En effet, à partir de 1900, la crise du phylloxera se développe un peu partout et le remplacement de la vigne par des cépages américains n'est pas systématique. Certains agriculteurs préfèrent changer de production (côté opportuniste). C'est la grande chance de l'arboriculture. Sur les terres bien exposées du vignoble se développent maintenant de magnifiques vergers de mirabelliers. Ainsi, avant la Première Guerre Mondiale, les vergers de Tincry remplacent presque entièrement l'ancien vignoble. Il en est de même à Vergaville ou à Montdidier. Durant l'entre-deux-guerres, l'arboriculture gagne du terrain sur le vignoble de coteaux, mais s'étend également en plaine où le complantage de certaines prairies artificielles se développe. Les grands vergers de 50 arbres ne sont pas rares.

---

<sup>847</sup> Vidal de la Blache P., (1994) - *Ibid.*

<sup>848</sup> Lepage H., (1843) - *Ibid.*



D.Mathis/1995.

**Photographie n° 150**

**CHAMBREY : LA « DISTILLERIE ».**

L'ancienne « distillerie » de Chambrey était en fait un centre de collecte et de stockage des fruits avant leur traitement. Le bâtiment abritait en sous-sol de volumineuses cuves. Il s'ouvrait directement sur les voies ferrées de la gare de Chambrey afin de permettre le chargement.

Le bâtiment laissé à l'abandon a été aujourd'hui réhabilité en habitation.

**Photographie n° 151**

**DALHAIN : L'IMPORTANCE DES MEIX.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n° 91-1809.

Le talus qui encadre le village de Dalhain, anciennement viticole, a été progressivement transformé en vergers qui se confondent avec les meix. Ces derniers se sont étendus pour recouvrir une grande partie de l'ancien vignoble. On peut observer toutefois les vestiges des anciens parcellaires en long ruban, preuve que ces derniers ne sont pas génétiquement liés à la culture de la vigne.

La période de la reconstruction, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, sonne le glas du vignoble et marque l'apogée de l'arboriculture dans le Saulnois. Mais l'arboriculture ne parvient pas à occuper tous les espaces laissés libres par l'abandon de la culture de la vigne, notamment dans le secteur de Vic-sur-Seille, Moyenvic, Marsal. En fait l'arboriculture a atteint son extension maximale dans les années 1950. L'omnipotence de la culture de la mirabelle condamne l'arboriculture. En effet, que faire de la dizaine de mirabelliers<sup>(849)</sup>, de quetschers, à partir du moment où le mode de vie incite de moins en moins à faire des conserves de mirabelles ou des confitures ? Mais c'est surtout la fin du « privilège de bouilleur de cru », en 1963, qui annonce le déclin rapide de l'arboriculture en

<sup>849</sup> Un arbre adulte peut donner une centaine de kilos de fruits.



Saulnois. En effet, très vite, les vergers ne présentent plus aucun intérêt, intégrés parfois dans les remembrements, ils sont arrachés. Les vergers de coteaux sont eux purement et simplement abandonnés à la friche.

**Photographie n° 152**

**VAXY : LES ANCIENS VERGERS.**



D.Mathis/2005.

Durant le XX<sup>e</sup> siècle, les vergers ont pris la place des vignes sur les talus, mais aussi dans les ceintures des meix qui constituaient les plus anciens terroirs viticoles. Aujourd'hui ces grands vergers sont eux aussi frappés d'obsolescence, et donc sont intégrés aux prairies. Toutefois, ces derniers restent arborés, mais le vieillissement des arbres et les « tempêtes » éclaircissent les rangées d'arbres.

**Photographie n° 153**

**VAXY : UNE NOUVELLE PLANTATION DE MIRABELLIERS.**

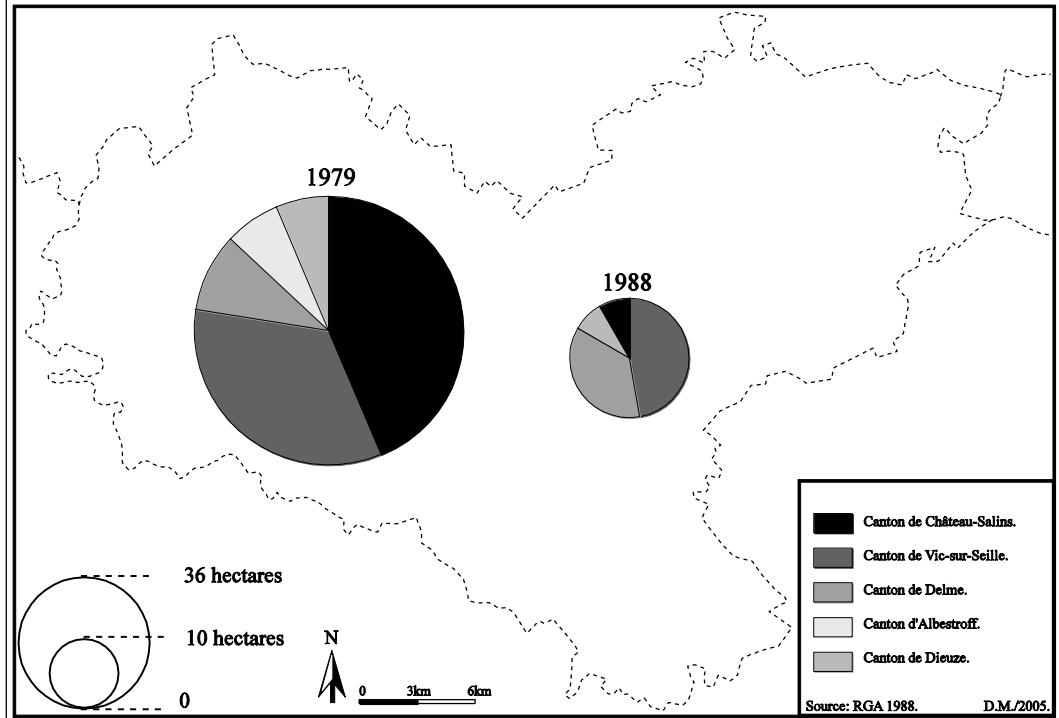


D.Mathis/2005.

L'obsolescence du terroir de verger et sa marginalité n'empêchent pas les nouvelles plantations sur de grandes surfaces. On assiste là finalement à une mutation avec une progression en taille des parcelles plantées, mais aussi à une lente diminution du nombre des parcelles affectées en verger.

Certes dans les années 1980, certains agriculteurs ont replanté quelques hectares de mirabelliers, notamment à Vic-sur-Seille, Vaxy, Gerbécourt, Tincry... Mais le manque de débouchés, autant que d'infrastructures, ne plaident pas pour une relance de cette activité. La tempête de décembre 1999 a provoqué parmi les vieux vergers un grand nombre de chablis. Cette tempête fait d'ailleurs apparaître que de nombreux vergers privés ou communaux sont relativement âgés et devraient être remplacés.

**Carte n° 238**  
**EVOLUTION DE LA REPARTITION DES SURFACES DE VERGERS AU**  
**SEIN DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS ENTRE 1979 ET**  
**1988.**



Les vergers étaient la dernière des grandes cultures développées au XIX<sup>e</sup> siècle. Après les cycles cultureux de la vigne, du tabac et du houblon, le déclin de l'arboriculture et la reprise par la friche de nombreux terroirs de coteaux soulignent bien une certaine déprise agraire qu'a subi le Saulnois. Cette déprise profite pleinement à une forêt mise à mal durant de nombreux siècles et qui se reconstitue lentement depuis 1918.

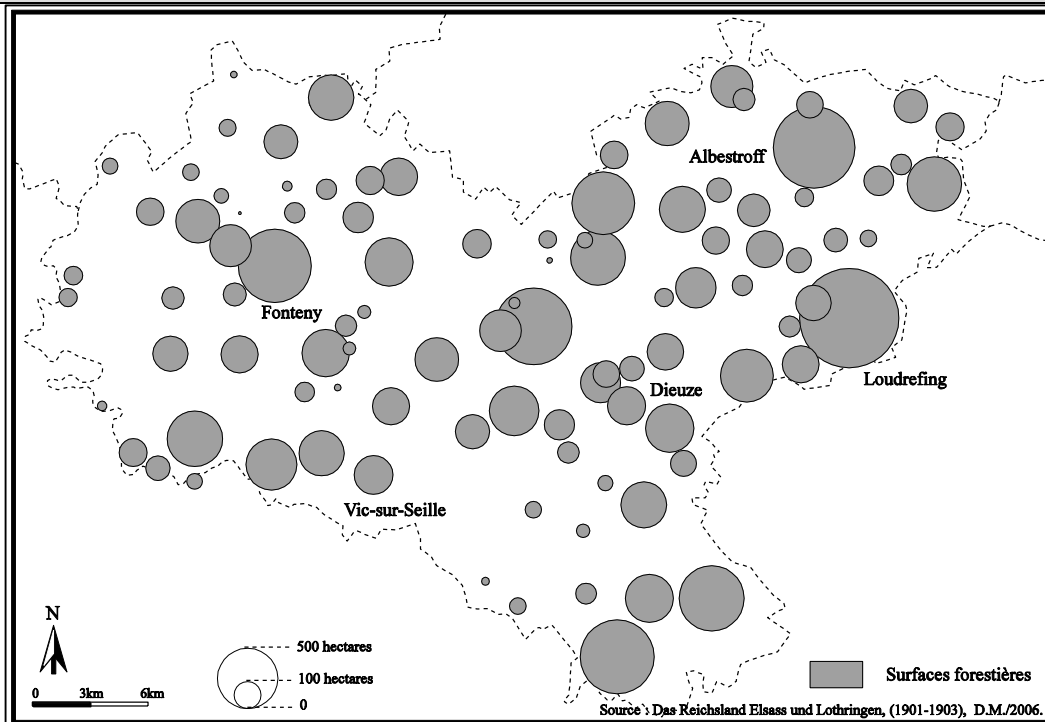
#### **4.- LA FORET : UTILISATIONS ET ETAT DES MASSIFS.**

La forêt du Saulnois ne constitue pas et n'a jamais constitué un espace homogène, même si précédemment nous avons montré qu'il existait de grandes forêts frontières individualisant le Saulnois, ainsi que des sous-pays sous la forme de vastes clairières, laissant çà et là de façon résiduelle des îlots boisés. Chaque fragment de forêt connaît ses évolutions propres au cours du temps suivant l'utilisation qui en est faite. Ainsi se dégagent des phases de croissances et/ou de déclin des massifs, liées à leur surexploitation ou à leur protection/recomposition.

Du point de vue agraire, la forêt du Saulnois est un espace marginal du géosystème finéral. Repoussée loin des villages, ceinturant souvent les limites du ban, elle occupe les terres les moins favorables à l'agriculture. Ainsi, de nombreux espaces forestiers semblent formés par la réunion de ces espaces intercalaires entre les finages, ce qui renforce cette hypothèse de terroirs marginaux. Lorsque les finages sont de petites tailles, cette forêt-ceinture a disparu ne laissant aucune limite visible entre les finages.

Carte n° 239

#### **LA FORET AU SEIN DES FINAGES AU DEBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE.**



A l'échelle du sous-pays, voire du pays, la forêt constitue un élément important des systèmes. On pourrait même prendre en compte la forêt comme une sorte de système avec une partie centrale « naturelle » et des éléments annexes qui permettent son exploitation et qui expliquent ses évolutions.

C'est pour cette raison, mais aussi par commodité, que les forêts seront réparties suivant les « grands massifs » actuels auxquels les îlots périphériques et les forêts résiduelles seront rattachés, recréant *a posteriori* les délimitations des forêts avant le grignotage des grands défrichements du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ces grands massifs se répartissent en 4 ensembles :

- le massif du revers de plateau infraliasique, composé essentiellement par les forêts de Grémecey et d'Amelécourt établies de part et d'autre de l'ancienne voie romaine Metz-Delme-Tarquimpol,
- le massif de Bride-Koeking que prolonge l'ensemble du Benesperd et des forêts de l'Alle et de l'Albe,
- le massif isolé de Bezange-la-Grande,
- le massif d'entre Seille et Sarre fortement mité, composé des ensembles d'Albestroff, de Mittersheim, de Fribourg et de Lagarde.

Ces forêts du Saulnois sont majoritairement sous le régime domanial, occupant les hauteurs (revers de côte). Relativement pauvres en terme de biodiversité sous la forme d'une chênaie ou d'une chênaie-hêtraie, elles apparaissent donc relativement homogènes.

En fait, en terme géohistorique, ces forêts forment une véritable mosaïque construite comme une addition de propriétés, de droits et de statuts hérités de la gestion seigneuriale et/ou communautaire que les grandes grueries ont essayé de regrouper. Soumises à la pression des agriculteurs ou des usines à feu depuis de nombreux siècles, avec en premier lieu les salines, elles n'ont jamais connu de véritable stabilité, à moins d'avoir reçu une protection seigneuriale efficace.

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la Révolution et les cessions des biens communaux et des forêts royales (après 1830), que l'on assiste aux évolutions les plus facilement quantifiables, ainsi qu'à l'état des lieux le plus précis. La vente des biens nationaux entraîne la disparition des verrous seigneuriaux « privatisant » ainsi une partie des forêts. Ce phénomène a favorisé les défrichements au moment où le manque de terre se faisait sentir pour les communautés, et a également fossilisé les limites de certains massifs. Chronologiquement, c'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au terme de l'appropriation agraire de nombreuses parcelles forestières, que l'on constate le minimum forestier pour le Saulnois, malgré l'amorce d'une reprise forestière naturelle (friche) ou anthropique (plantation) dans certains villages de la périphérie du pays, ce qui amorce déjà une phase de reconquête. Par la suite, dans certains secteurs, le déclin de l'openfield a eu pour conséquence la naissance ou la renaissance d'une frange non négligeable de cette forêt qui se présente alors en espace de reconquête durant le siècle dernier.

#### 4.1.- LES DIFFERENTS STATUTS DE LA FORET.

Les forêts du Saulnois au XVIII<sup>e</sup> siècle se différencient par leur nature (taillis, haute futaie, rapaille...), mais celle-ci dépend de la propriété et des droits et usages exercés par les communautés. En fait, de ces forêts, les archives ne livrent que deux aspects :

- la propriété,
- les droits et usages attachés à cette dernière.

##### 4.1.1.- La propriété.

Avant la Révolution, la forêt du Saulnois appartient, soit aux grands seigneurs, soit aux communautés villageoises (il faut rappeler que J. Peltre avait émis l'hypothèse que les terres communes en Lorraine pouvaient avoir comme origine une *Wüstung*). Il existe toutefois une petite part de propriétés privées au sein de chaque seigneurie, laquelle tend à se réduire par le rachat des bois privés par les grands propriétaires, par exemple les achats du duc de Lorraine pour la forêt de Grémecey.

La forêt des grands seigneurs laïcs et/ou ecclésiastiques constitue la part la plus importante des massifs. Le plus grand propriétaire est l'évêque de Metz qui contrôle les grandes forêts de l'est du Saulnois. Ces dernières dépendent chacune des trois châtellenies d'Albestroff, Fribourg, Lagarde.

Ces massifs, sous l'étroit contrôle des évêques, ont été préservés des essartages du Moyen Age. Seuls quelques acensements ont été mis en œuvre, dont en premier lieu la colonisation du bois de la Hampatte qui donnera naissance au village de Givrycourt. Ces trois grueries relativement importantes ont su préserver des massifs assez éloignés des salines pour échapper aux demandes de bois. Seules les grueries de Lagarde et de Fribourg ont été marginalement amenées à fournir du bois aux salines de Vic-sur-Seille, Marsal et Moyenvic.

Au sein de ces grands ensembles, il existe une petite part privée concédée à des établissements religieux (prieuré de Fricourt, petits fiefs seigneuriaux notamment à Maizières-lès-Vic...), mais ces parties privées restent soumises aux pouvoirs des grueries épiscopales qui en régissent les coupes. Les communautés possèdent marginalement quelques bois communaux insérés au sein des forêts épiscopales. La faiblesse relative en bois communaux, dans un secteur qui n'a pas été épargné par les désertions, peut s'expliquer par la souplesse des prélèvements en bois autorisés par les grueries jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Des congrégations religieuses possèdent également d'importants patrimoines forestiers, avec en premier lieu l'abbaye de Gorze au sein de sa seigneurie du Val-de-Vaxy qui contrôle la partie médiane du massif forestier d'Amelécourt. Certaines abbayes ou prieurés contrôlent de vastes patrimoines, mais ces derniers ne forment pas d'ensembles aussi structurés et cohérents. En premier lieu, on peut citer l'abbaye de Vergaville qui se partage avec le duc de Lorraine les forêts de Guébestroff, Guénestroff... ou encore l'abbaye de Salival.

Parmi les grands propriétaires laïcs, on trouve le roi de France (<sup>850</sup>), le duc de Lorraine, le comte de Morhange (famille d'Helmstatt) et le comte d'Hunolstein. Le duc de Lorraine, co-seigneur de nombreux finages, possédait ainsi de nombreux bois épars. C'est surtout par la Châtellenie et sa gruerie de Dieuze qu'il contrôlait de vastes espaces boisés, notamment autour de son domaine du Lindre ou de la cense d'Arlange.

Néanmoins, il existe de nombreuses enclaves forestières au sein de ces massifs, notamment celles appartenant à l'abbaye de Vergaville. Les comtes d'Helmstatt possédaient des bois épars parfois importants dans le nord du Saulnois, mais ils ne sont pas parvenus à imposer un statut général, même vague, à l'ensemble des forêts du Comté de Morhange. Les comtes d'Hunolstein, eux, ont imposé malgré l'hétérogénéité de leurs domaines une gestion très uniforme de leur patrimoine forestier, souvent aux dépens des communautés. Au sein de ces grands massifs des grandes grueries ou des propriétés seigneuriales, la part privée est marginale. Elle est détenue principalement par des congrégations religieuses ou des bourgeois des villes, notamment ceux de Vic-sur-Seille ou de Metz pour le nord du Saulnois. Toutefois, certains laboureurs possèdent une fraction de la ceinture externe des massifs, formée d'espaces anciennement cultivés et abandonnés à la friche, il s'agit alors de forêts de reconquête ou de reboisement appelés « Plançons », « Charmilles », ou « Stangen » (les perches). Ainsi, à Chambrey, la « raquette » de Maléchamps-Herbéchamps (environ 200 hectares) forme un ensemble forestier semi-privé (<sup>851</sup>) dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette part de forêt privée n'existe pas dans tous les finages et quand elle existe, elle peut se réduire en raison de rachats ou lors des périodes de déshérence.

Après la Révolution, avec les ventes des biens nationaux et l'établissement progressif du cadastre, il devient plus facile de cerner l'étendue de ces forêts qui couvrent dans les années 1830 près de 22 230 hectares, soit 19% de la surface de l'arrondissement de Château-Salins. La propriété se répartit alors de la façon suivante :

- 58,3% font partie du domaine royal,
- 21,8% en forêts communales (<sup>852</sup>),
- 19,9% en forêts privées.

Au sein de la forêt privée, il existe encore après la Révolution de grands patrimoines appartenant aux familles nobles. On retrouve ainsi les comtes d'Hunolstein et les comtes d'Helmstatt parmi les plus grands propriétaires forestiers. Ces patrimoines s'effriteront progressivement durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>850</sup> Le patrimoine forestier direct du roi de France date de 1661. Avec le traité de Vincennes, le rattachement de la Lorraine ajoute à ce patrimoine la forêt ducale, la révolution supprime le particularisme de la forêt épiscopale et ainsi fait entrer dans le patrimoine les grandes forêts d'Albestroff, de Fribourg et de Lagarde.

<sup>851</sup> Ce reboisement est le résultat d'abandons massifs de terres agricoles. Si une partie des terres a conservé des propriétaires, les terres « vagues » (sans propriétaire) ont été regroupées par remembrement pour entrer dans le patrimoine royal « bois du Rosière ».

<sup>852</sup> Cette forêt est en régression en raison des cessions opérées par certaines communes afin de résorber leur endettement (loi du 5 août 1793).

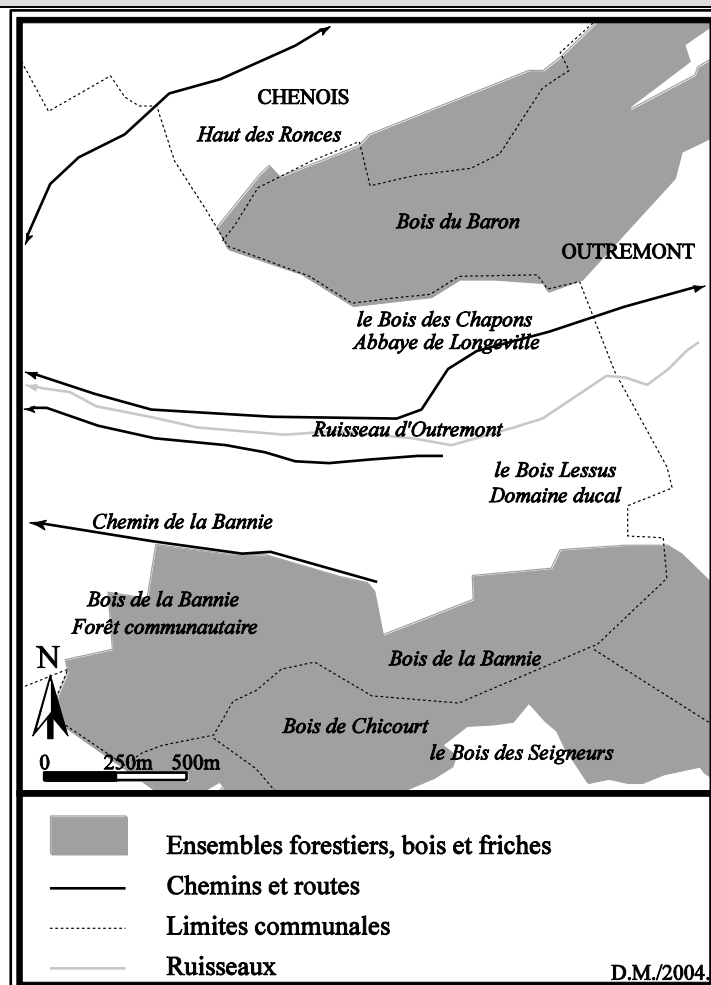
La forêt des finages (hors des grandes grueries) s'organise comme une juxtaposition de bois aux statuts et à la nature bien différents suivant le propriétaire. Ainsi, en 1738 la communauté de Lucy déclarait posséder deux bois :

- un bois-taillis (le bois de la Bannie),
- un bois qualifié de haute futaie (à l'ouest du village) dans lequel elle ne peut prélever que sous contrôle de la gruerie de Lucy (bangard désigné par l'abbaye de Saint-Arnould). Il faut préciser que les communautés ne pouvaient disposer de leurs biens communaux ni réaliser des ventes de bois, sans l'express consentement de leur seigneur.

D'autre part, dans ce finage, il y avait encore deux autres bois : « le bois des Chapons » défriché après la Révolution et qui faisait partie de l'ancienne réserve seigneuriale de l'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz (Longeville), pour lequel les villageois devaient une redevance pour le vain pâturage et « le bois Lessus » qui relevait du domaine ducal.

Carte n° 240

### LUCY ET SES FORETS.

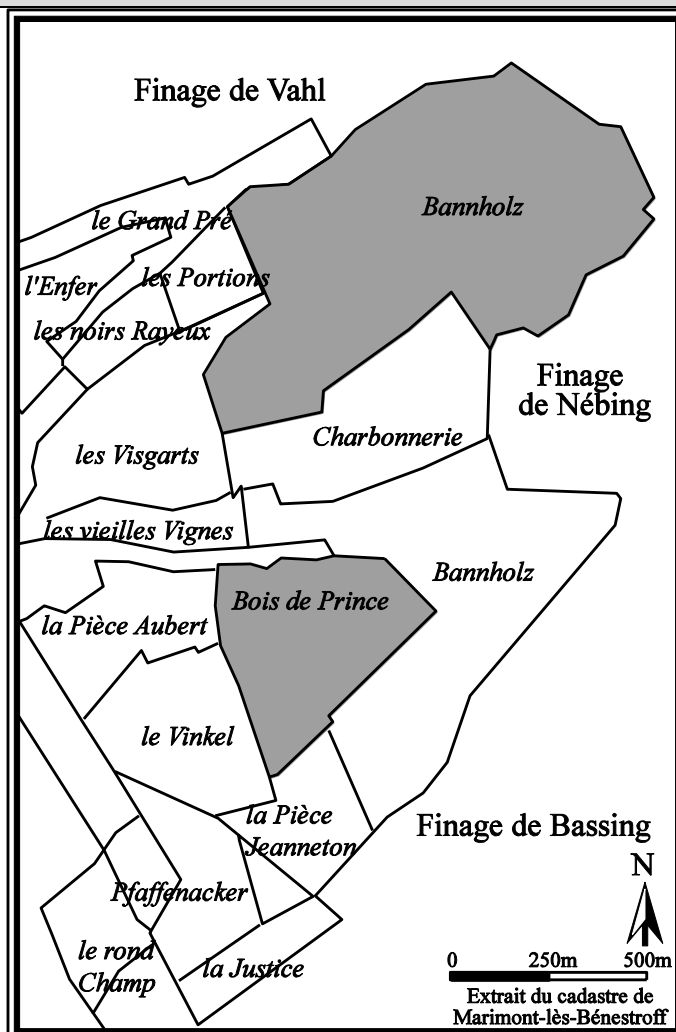


La carte ci-contre présente pour le secteur est de Lucy, les différents « bois » avec leurs propriétaires. La forêt ducale et le « Bois des Chapons », de part et d'autre du ruisseau d'Outremont ont été défrichés après la Révolution. Seule la forêt communautaire de la Bannie fut conservée.

A Marimont-lès-Bénéstroof, la forêt du finage se répartissait en trois ensembles, une forêt communale (le Bannholz), une forêt seigneuriale appartenant au comte Palatin (Bois du Prince) mise en réserve, et une forêt de statut indéterminé (peut-être s'agit-il d'une partie de la forêt seigneuriale) concédée à une des nombreuses communautés de charbonniers. Cette partie du massif séparant le « Bannholz » et le « bois du prince » n'existe plus. A la Révolution, le « bois du prince » est devenu bien communal, statut qu'il conserve encore aujourd'hui.

Carte n° 241

LES FORETS DE MARIMONT-LES-BENESTROFF.



Ce croquis, établi à partir d'un extrait du cadastre de Marimont-lès-Bénéstroof, montre la situation des forêts (en grisé) et l'évolution du massif dont deux cantons la « Charbonnerie » et le « Bannholz » ont été défrichés

Les exemples de Lucy et de Marimont démontrent que les droits, mais aussi l'usage fait de cette forêt du Saulnois, restent très variables. Parfois même, au sein des grandes grueries, malgré une apparente uniformité, la forêt est conçue comme une addition de « bois ». Et, il faut rappeler régulièrement par des actes et des déclarations, les statuts, la nature de ces parcelles et les prétentions des propriétaires et des « exploitants ».



#### **4.1.2.- Droits et usages.**

Les droits et usages qui pèsent sur chaque forêt sont fréquemment différents d'un village à un autre et sont liés à la nature de la forêt et aux concessions accordées par les propriétaires. En général, la forêt, qu'elle soit seigneuriale, communale ou privée, connaît une gestion relativement rigoureuse des coupes. Elles sont plus ou moins réglées par une rotation, dont seules quelques grandes surfaces sont exclues. Le travail de la forêt se faisait en hiver. Les coupes avaient lieu environ tous les vingt cinq à trente ans, mais les taillis étaient « déjardinés » dans les quinze ans suivant la coupe afin de sélectionner et d'éclaircir les arbres. Ces forêts présentaient ainsi une biodiversité réduite : les seigneurs, tout comme les exploitants au lendemain de la Révolution, privilégiant les essences de rapport (hêtres, chênes) aux dépens des autres essences. De plus, leurs fruits servant également à l'alimentation des troupeaux, la chênaie-hêtraie quasi exclusive est imposée sur l'ensemble des massifs. Seuls les charmes et les frênes trouvent grâce auprès des exploitants car ils fournissent du bois de chauffage ou du bois d'oeuvre pour des manches d'outils... Les grueries contrôlent les volumes des coupes, comme les arbres à couper. La gestion de la forêt était particulièrement réglée afin d'éviter une trop grande pression.

Les gestions des bois communaux notifiées dans les déclarations de communauté nous fournissent de bons exemples du fonctionnement des forêts malgré l'hétérogénéité des finages dont les organisations forestières sont souvent complexes. Ainsi, à Lucy, la communauté possédait 395 arpents de bois-taillis (le bois de la Bannie) dans lequel elle effectuait tous les ans une coupe de 30 arpents. La révolution est donc de 13 ans seulement. En revanche, pour les constructions et leurs réparations, elle disposait d'un bois qualifié de « haute futaie » de 215 arpents et 21 verges, dans lequel elle ne pouvait prélever que sous contrôle de la « gruerie de Lucy » qui marquait les arbres pouvant être coupés. Si le « bois de la Bannie » servait essentiellement au bois de chauffage (droit d'affouage), la haute futaie avait vocation aux constructions et aux réparations des maisons du village (droit de marronnage).

A Jallaucourt, les habitants affirmaient dans leur déclaration de communauté que sur les 706 arpents de bois communaux, 25 arpents étaient mis en coupe annuellement qu'ils « *se partagent entr'eux par égale portion, le seigneur y prenant deux portions et le curé une part* ». Le cycle des coupes était de 28 ans. La forêt de Nomény (1 800 arpents) était réglée de la façon suivante : 400 sont en réserve, la coupe annuelle est de 60 arpents dans laquelle la communauté de Jeandelaincourt a droit d'affouage, le cycle de régénération concerne donc 1 340 arpents. Le cycle des coupes est de 23 ans. Dans la déclaration de communauté de Guénestroff, les habitants affirmaient posséder un bois, « mis en coupe réglée pour ses affouages, contenant 440 arpents qui lui ont été distribués par l'arpentage général fait en 1704 par M. Kiecler, alors commissaire des eaux et forêts ». Quant aux habitants de Marimont-lès-Bénestroff, ils affirmaient dans leurs déclarations de communauté qu'ils jouissaient de la grasse et de la vaine pâture, du droit d'affouage et de marronnage dans les 266 arpents de « Bannebech » (Bannholz).

Généralement, les Déclarations de communauté signalent également des cantons dits de bois-rapaille, ce qui signifie que la forêt communale est exploitée sans ordre régulier et présente donc une dégradation générale. Les cantons dits de « rapailles » sont aujourd'hui presque tous des terres agricoles, ce qui semble indiquer une surexploitation dans la période précédant la Révolution. On relève des rapailles à Bassing, Donnelay... Mais toutes les communautés ne bénéficient pas de bois communaux, aussi les seigneurs attribuent-ils à la communauté un bois ou des forêts suffisantes pour leur fournir du bois de chauffage, les droits d'affouage étant restreints, voire interdits dans les autres parties des massifs. Ces forêts, dénommées fourasses, se présentaient sous la forme de bois dégradés, mais certains cantons, avant la Révolution et en raison de la crise du bois, ont été totalement essartés dans le secteur de la Petite-Seille notamment à Dalhain, Bellange, Château-Salins... A Grémecey, les habitants disposent seulement de la « fourasse de Saint-Pierre » pour prélever du bois de chauffage, le reste du massif et notamment le « bois de Villers » et le « bois des Belles-filles » qui appartiennent au duc puis au roi, forment une haute futaie mise en défends. La permanence d'une petite part de forêt privée permet de préserver la fourasse d'une trop forte pression et du risque d'une dégradation complète. Même lorsqu'il existe d'importantes réserves forestières, certains propriétaires ont cherché à en limiter l'accès. Comme nous avons pu le voir lors du chapitre précédent, l'évêché de Metz au XVIII<sup>e</sup> siècle a entrepris une réorganisation des usages de ses forêts, notamment en ce qui concerne le droit de marronnage, mais également pour l'affouage et la pâture. Ces réorganisations ont entraîné des plaintes et procès des communautés qui se voyaient restreindre l'accès des forêts. Ainsi, concernant les forêts d'Albestroff, le parlement saisi par la communauté d'Albestroff et les villages et mairies de la châtellenie a rendu un jugement en 1746 qui rappelle et rétablit les droits des communautés dans l'usage des forêts, mais aussi d'une certaine façon en fixe les limites.

**Document n° 108**

**EXTRAIT DU JUGEMENT DE 1745 PORTANT SUR L'USAGE DE LA  
FORET D'ALBESTROFF.**

*Ayant aucunement égard à la demande des maire, syndic, habitants et communauté d'Albestroff, portée par leur requête signifiée le 5 décembre 1744, ainsi qu'aux titres par eux produits, nous les avons, conformément aux-dits titres, maintenus et gardés au droit d'affouage, au bois mort et mort bois dans les forêts dépendants de l'Evêché de Metz, dans la Châtellenie d'Albestroff; et pour éviter les abus qui ont résulté et qui résulteraient de la liberté de le prendre par eux-mêmes et indéfiniment dans lesdites forêts, avons ordonné que, pour tenir lieu auxdits habitants dudit affouage, il leur sera délivré annuellement, et à commencer par l'année 1745, en bois mort et mort bois, ou à défaut d'iceux en autres bois de la coupe, la quantité de cordes de bois ci-après fixée, savoir : au curé et à chacun des laboureurs dudit Albestroff {...} deux cordes de bois et à chaque manœuvre et artisan et veuve, {...} une corde de bois ; lesquelles cordes seront de huit pieds de longueur sur quatre de hauteur, la bûche d'entre cinq et six pieds de longueurs, le tout mesure actuelle de l'Evêché {...} la totalité des fagots de la coupe sera abandonnée et délivrée auxdits habitants {...}, deux parts aux laboureurs et une part aux veuves et manœuvres. <sup>(853)</sup>.*

<sup>853</sup> Lepage H., (1853) - *Ibid*, pp512-513.

Paradoxalement, les limitations ne sont pas identiques dans les deux villages d'Albestroff et de Givrycourt, qui relèvent directement tous deux de l'Evêché. L'usage accorde huit cordes de bois pour tous les habitants de Givrycourt contre deux cordes à ceux d'Albestroff (encore faut-il qu'ils cultivent plus de 60 jours de terres).

Le fait que certains finages soient presque totalement dépourvus de forêts entraîne la gestion des massifs à l'échelle des « mairies » ou des seigneuries. C'est le cas pour les habitants de la mairie de Cutting (villages de Cutting, Bassing, Guinzeling, Loudrefing et Domnom) <sup>(854)</sup> dans la Châtellenie de Dieuze qui pouvaient (à l'exception de Bassing <sup>(855)</sup> et de Guinzeling <sup>(856)</sup>) prélever leurs bois d'affouages dans les forêts de Loudrefing (actuellement bois de Cutting). Les habitants de Bidestroff avaient, d'après leur déclaration, droit d'affouage et de marronnage dans un bois appelé « Ninhent », sur le ban de Loudrefing. Quant aux habitants de Loudrefing, ils disposaient d'un bois de haute futaie contenant 38 arpents dans lequel ils avaient droit d'affouage, marronnage, mais aussi de vaine et grasse pâtures.

Pour les villageois, le statut de la forêt et leurs droits relatifs à cette dernière étaient importants. Un bois de haute futaie ou un taillis en défends, c'est pour eux l'interdiction au pacage des animaux domestiques. En revanche dans une forêt où des bois sont « défensables », les animaux peuvent paître sans grands dommages ; (ce sont le plus souvent des hautes futaies à grande révolution). C'est le cas de la forêt d'Albestroff à Loudrefing où, d'après les déclarations de communautés, les habitants des deux villages de Bidestroff et de Loudrefing avaient le droit d'affortement <sup>(857)</sup> et de pâture, dans les « bois du Roi » lorsqu'ils étaient défensables <sup>(858)</sup>, moyennant une rétribution annuelle de 18 francs barrois. La grande révolution de la haute futaie permet ainsi une préservation du massif malgré la présence des troupeaux. L'usage de la grasse et de la vaine pâtures dans les forêts seigneuriales ou communales est étroitement réglementé afin de préserver le massif d'une trop forte pression, il limite la fréquentation soit en fixant des redevances, soit en limitant le nombre de porcs pouvant accéder à la forêt. Afin de préserver les bois après les coupes, d'épargner les semis... les bois sont alors mis en défends.

Ainsi, à Guermange, les habitants avaient le droit de mettre chacun trois porcs dans les forêts du seigneur lors de la glandée, les manouvriers deux, et les veuves un. Le reste du temps, cette forêt était mise en défends. Dans leur

---

<sup>854</sup> La Mairie de Cutting devait comporter à l'origine le village de Bidestroff, dont les habitants pouvaient conduire leurs troupeaux dans les forêts de Loudrefing et prélever du bois d'affouage.

<sup>855</sup> Le statut seigneurial particulier du village et/ou l'éloignement par rapport aux forêts de Loudrefing expliquent peut-être l'exclusion du village.

<sup>856</sup> La communauté de Guinzeling disposait de forêts communales notamment le « clair Bois », dans lesquelles elle pouvait prélever du bois pour l'affouage et le marronnage.

<sup>857</sup> Droit d'usage d'une communauté (voir afforestation).

<sup>858</sup> Défends : territoire mis sous protection (ancien régime). L'usage était conditionné par le rythme des coupes.

déclaration de communauté, les habitants de Lindre-Basse affirmaient posséder 200 arpents de bois dont ils se servaient pour la construction de leurs bâtiments et la pâture de leurs bestiaux. La communauté avait « *droit de vaine pâture sur ses bestiaux dans ceux qui sont défensables et d'y mettre des porcs pour la grasse pâture; elle n'en a pas de titres, mais une possession immémoriale qui n'est contestée par personne* ».

Dans le jugement de 1745 concernant les forêts d'Albestroff, il est stipulé que les habitants d'Insming conservent le droit de grasse et de vaine pâtures dans la forêt de Milvalte (Albestroff). Il existait d'ailleurs une réciprocité entre les deux communautés quant à la pratique de la grasse et de la vaine pâtures concernant les bois mais également les champs.

A l'exception de quelques rares villages, dont les forêts n'offrent aucun intérêt <sup>(859)</sup>, les seigneurs ne tolèrent pas tous la fréquentation de leurs forêts par les troupeaux, surtout lorsqu'elles sont déjà soumises à un fort prélèvement des salines. Ils ont alors tenté de les protéger contre les déprédations des troupeaux, réduisant ou limitant les usages, notamment la vaine pâture et le droit de marronnage.

L'exemple est donné d'ailleurs par les plus grands propriétaires. Ainsi, en 1701, le Duc Léopold a interdit l'usage de la vaine pâture aux villages qui ne pouvaient prouver leurs droits d'usage. Aussi, dans presque toutes les déclarations de communauté au XVIII<sup>e</sup> siècle, les villageois essaient de préciser leurs droits sur la forêt communale et seigneuriale.

Les évêques de Metz, grands propriétaires forestiers dans les châtelainies de Fribourg, Lagarde et Albestroff, vont protéger leurs massifs contre les prétentions des villageois, en raison des besoins économiques des salines qui achètent alors de grandes quantités de bois que l'usage concédait jusqu'à présent aux constructions, à l'affouage et aux petites industries locales.

Même après la Révolution, le comte d'Helmstatt ancien seigneur de Morhange a fait défense d'exercer le droit de vaine pâture dont jouissaient les habitants, dans ses bois de Rottenbusch et de Blessbusch qui lui avaient été rendus après avoir été un temps confisqués comme biens nationaux. La coutume prévoyait, il est vrai, une interruption pour cause de reboisement afin de protéger les jeunes semis, mais les Morhangeois reprochaient au comte de déboiser et de replanter tous les ans une petite partie de son bois et d'étendre à la totalité du bois l'interdiction de vaine pâture. « *C'est ainsi, disent les habitants, qu'ont agi ses prédécesseurs et sont arrivés ainsi pour plusieurs bois à une prescription trentenaire. Que M. d'Helmstatt offre à la commune d'autres pâturages ou qu'il l'indemnise d'autre manière, on acceptera. Malheureusement, on se heurta, chez le maire, à un refus formel, et il fallut plaider* <sup>(860)</sup>. »

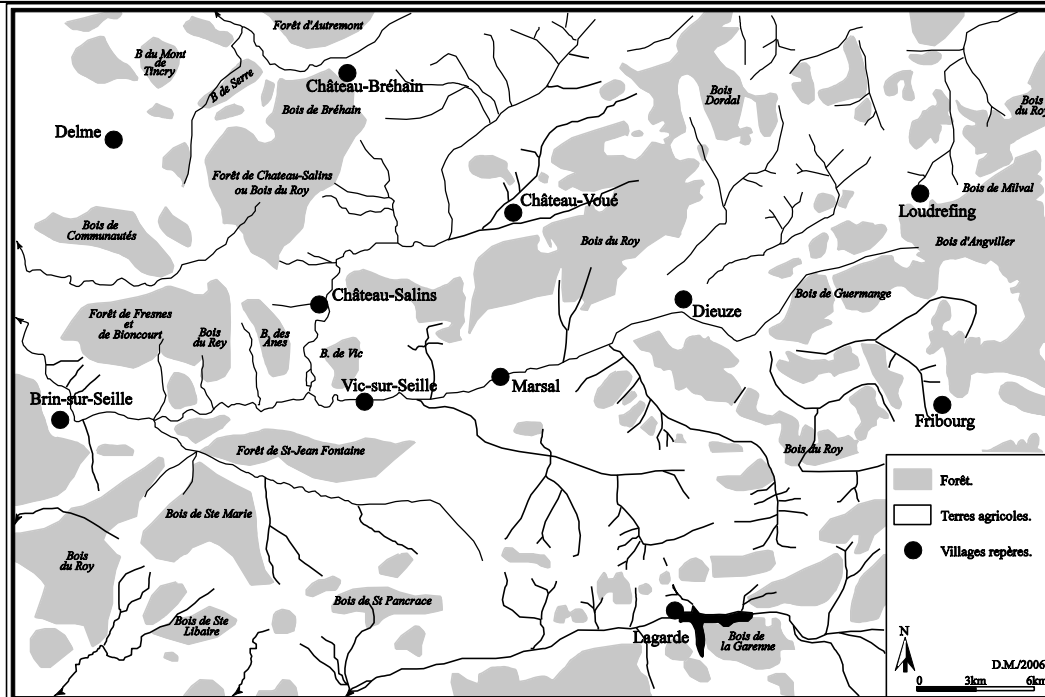
---

<sup>859</sup> Les villages d'Hunskirch et de Vittersbourg pouvaient jouir librement de leurs forêts contre paiement d'un gros par arpent.

<sup>860</sup> Maujean L., (1928) - *Ibid.*

Carte n° 242

LES GRANDS MASSIFS HERITES DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE <sup>(861)</sup>.



A partir de la Révolution, les statuts des forêts évoluent. La vente des biens nationaux a fait naître une part privée bien plus importante. Certaines des grandes forêts seigneuriales ont été démembrées ; d'autre part, des communes très endettées se séparent également de leurs forêts communales. C'est le cas notamment des communes de la Prévôté d'Insming, de Grostenquin, de Dieuze... En revanche, les grands bois communaux, lorsqu'ils ne sont pas défrichés comme à Assenoncourt, constituent le cœur des actuels massifs forestiers... C'est le cas à Grémecey, Jallaucourt, Amelécourt... Mais, à la veille de la Révolution, il existait une crise forestière majeure et dans de nombreuses forêts les cycles de régénération n'étaient plus respectés, certaines forêts connaissant une dégradation rapide. Cette crise était provoquée essentiellement par la compétition de plus en plus forte des « usines à feu ».

#### 4.2.- LES FORETS SOUS LA PRESSION DES PROTO-INDUSTRIES.

Les forêts du Saulnois, peut-être plus que toutes les autres forêts lorraines, ont été soumises à la pression constante de l'industrie ou de la proto-industrie (salines, tuileries, fours à chaux et fours à plâtre...). Ces « usines à feu » ont plus ou moins directement établi, par la négative, les zones forestières, car leur approvisionnement a créé de grandes aires défrichées au sein des anciens massifs.

L'impact des salines a été le plus considérable provoquant une véritable crise au moment de la Révolution, soit directement par surexploitation des massifs pour fournir du bois de chauffage, soit indirectement par le prélèvement des

<sup>861</sup> D'après carte de Cassini n°142.

charbonniers qui approvisionnent également les salines en charbon de bois. A une échelle plus modeste, les fours à chaux, fours à plâtre dont les périodes d'exploitations sont plus difficiles à établir, ont créé localement de nombreuses clairières qui mitent également les massifs. Tuileries, fours à chaux et à plâtre se sont souvent contentés des restes et les restrictions d'accès à la forêt n'ont disparu qu'à partir du moment où la pression des salines a été plus faible, soit au XIX<sup>e</sup> siècle. Paradoxalement, les grands seigneurs, si attentionnés dans la préservation et la gestion des massifs, n'ont pas hésité à sacrifier leurs « hautes futaies » pour produire du bois de chauffe ou du charbon de bois pour les usines à feu et surtout pour les salines. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pénurie de combustible dans l'ensemble du bassin de la Seille a développé le commerce du bois à une échelle encore inégalée, avec comme conséquence l'organisation d'une partie du réseau de transport de marchandises.

#### **4.2.1.- Charbonniers, bûcherons et scieries.**

Les forêts du Saulnois ont été progressivement destinées à la proto-industrie, au point de réduire l'accès des communautés à la forêt soit pour leurs constructions, soit pour le bois de chauffe, soit pour les troupeaux. Cette forêt est destinée à l'alimentation intensive des usines à feu, ce qui explique sa faible qualité et donc la quasi absence de scieries, même dans les grandes forêts de l'est. En fait, il est possible de relever la trace de quelques « moulins à bois ou à écorce », notamment à Sornéville, Domnom-lès-Dieuze, ou Château-Salins, mais rien n'indique de véritables exploitations du bois d'œuvre.

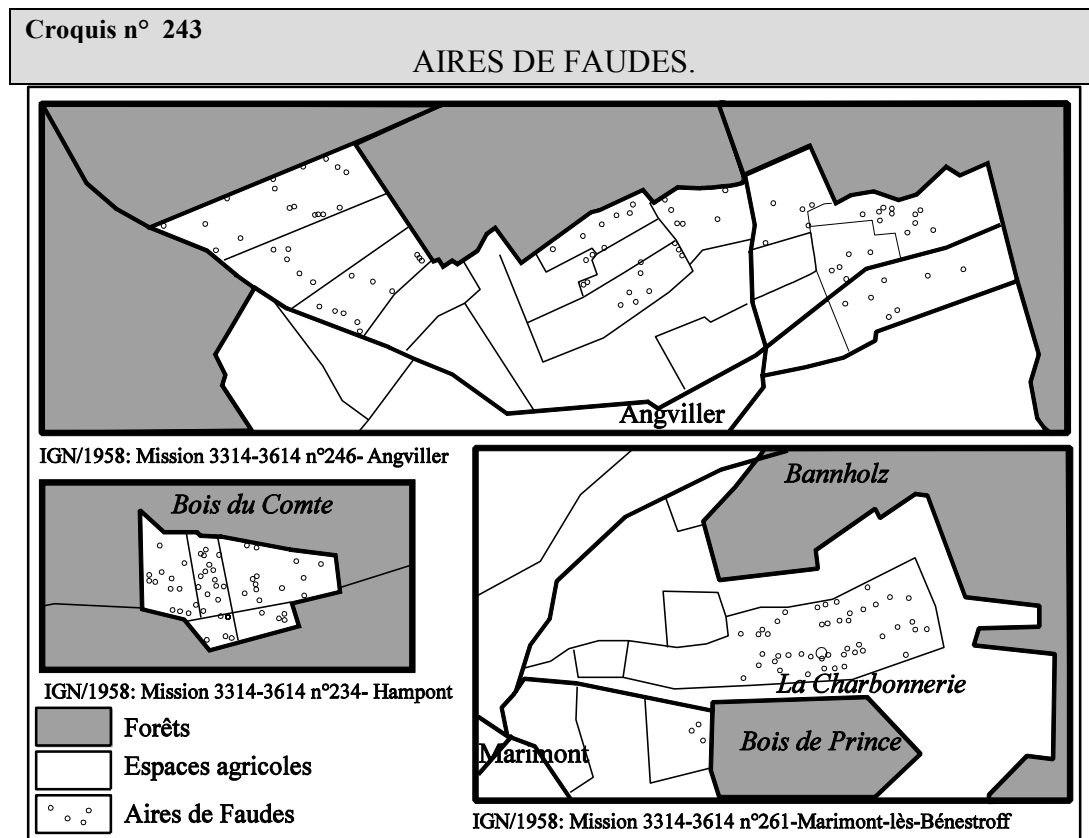
Si l'essentiel du travail de la forêt est assuré par les manouvriers des villages, notamment à la morte saison, il est possible de retenir également une population plus marginale et difficilement quantifiable de bûcherons vivant en périphérie des massifs. Avant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous n'avons pratiquement aucune indication concernant cette population de « bûcherons » et « charbonniers ».

C'est la toponymie qui nous révèle la trace de leurs hameaux par le terme de « baraques » comme à Azoudange ou à Morville-lès-Vic. Ces « baraques » se situaient en forêt, ou plutôt dans des clairières en périphérie des zones forestières. Habitat marginal, ces hameaux n'ont pas laissé de vestiges ; un des derniers hameaux est le « Petit Paris » à Maizières-lès-Vic, chantier qui dépendait de la saline de Moyenvic. Il abritait les bûcherons et les « flotteurs » du canal des salines qui travaillèrent jusqu'en 1843 pour la saline de Moyenvic.

Le travail des charbonniers semble tout aussi efficace dans l'essartage des zones forestières. Ce n'est qu'à partir des années 1750 que les salines et notamment celle de Dieuze commencent à fonctionner au charbon de bois. C'est essentiellement dans le Bailliage de Dieuze, ainsi que dans la Châtellenie d'Albestroff, qu'il est possible de recenser les principales exploitations charbonnières en Saulnois. Deux indices permettent d'identifier les sites charbonniers :

- la toponymie (charbonnier, bois de la charbonnière...)

- les faudes. Il s'agit de fosses où l'on entassait le bois à carboniser avant son emploi dans l'industrie. Ces fourneaux sont parfois repérables sur les photographies aériennes, regroupés, ils forment des aires de faudes. Les emplacements des « fourneaux » ne permettent pas toutefois d'affirmer la présence de charbonniers ; en effet, il peut s'agir uniquement d'écobuage destiné à enrichir le sol et faire disparaître les déchets entassés. En fait, devant la crise forestière de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début XIX<sup>e</sup> siècle, il est possible de considérer l'ensemble des aires de faudes comme des témoins d'une activité charbonnière permanente ou occasionnelle dans le cas d'un défrichement.



Les toponymes « charbonniers » indiquent des cantons ou des parties de forêts concédés à des forestiers. Ils sont souvent de tailles réduites : quinze hectares à Angviller-lès-Bisping et Hampont, une vingtaine d'hectares à Saint Médard, une trentaine d'hectares à Marimont-lès-Bénéstroff et à Nébing, un peu plus d'une trentaine d'hectares à Romécourt <sup>(862)</sup>. Ces cantons sont dans la plupart des cas devenus des terres agricoles, qu'ils soient en périphérie ou au cœur même des massifs (ils forment alors des chambres soit un pré ou un champ enclavé), preuve de l'impact important des charbonniers sur les massifs de taillis et de la rapide dégradation de ces derniers.

<sup>862</sup> Le canton dit du « Bois de la Charbonnerie » a été reboisé après 1900 ainsi qu'une partie dans l'ancien ban communal de Romécourt.

Seules les grandes surfaces (supérieures à 50 hectares) concédées aux charbonniers comme à Molring, Assenoncourt, Maizières-lès-Vic, Bey-sur-Seille... ont conservé leur nature forestière. En fait, le charbon de bois n'a été qu'un pis-aller dont l'exploitation disparaîtra au début du XIX<sup>e</sup> siècle, remplacée progressivement dans les salines par le « charbon de terre ».

Des aires de faudes ont pu être repérées à proximité des massifs forestiers actuels, sur des sites charbonniers et/ou de colonisations ; telle la ferme de Korperhof à Francaltroff ou les fermes-écarts de Grostenquin (ce qui indique une activité occasionnelle de charbonnage). Il est possible d'en observer également au contact d'anciens sites pré-industriels, comme à la tuilerie de Prévocourt, ce qui semble prouver que l'activité de charbonnage n'a pas été uniquement liée aux salines.

Néanmoins, les résultats des recherches des aires de faudes ne corroborent pas toujours les indications des toponymes « charbonniers ». Le repérage problématique dans la dépression du Keuper en raison des nombreuses taches d'humidité, des mardelles et des affleurements de gypse ne permet pas l'exploitation généralisée de ce type d'information.

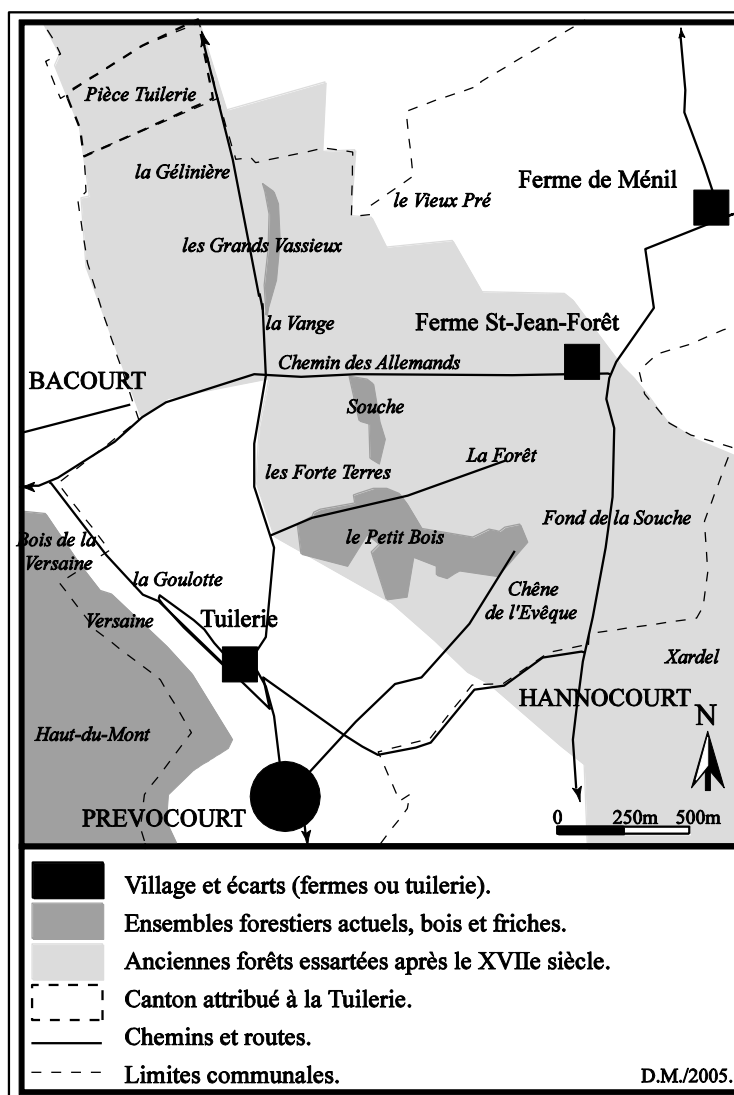
#### **4.2.2.- Les petites usines à feu : fours à gypse, à chaux et tuileries.**

Ces trois industries n'ont pas laissé de grands vestiges au sein des paysages actuels. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'existe pas à proprement parler de grandes exploitations, mais un semis de petites unités campagnardes qui répondent le plus souvent à des besoins locaux et se rattachent à des gisements argileux, gypsifères et de calcaire à chaux très nombreux et épars dans le Saulnois. La transformation était effectuée le plus souvent sur place après extraction des matières premières, aussi chacune de ces petites unités exploitait également les forêts les plus proches dont l'usage lui était concédé. La toponymie et les cartes anciennes permettent de cerner un certain nombre de ces industries dont l'impact forestier n'est pas négligeable, puisque 75% des sites ont perdu aujourd'hui leur nature forestière.

Les « industries » les plus nombreuses sont les fours à chaux, groupés dans la partie occidentale, en périphérie des massifs forestiers qui fournissaient le bois de chauffe. La toponymie révèle que la plupart des sites étaient forestiers (haie du four, bois du four...), comme d'ailleurs la plupart des cantons avoisinant le four qui renvoient souvent à la qualité de la forêt (rapailles, hautes futaies, haut chêne...). Ces cantons périphériques n'étaient probablement pas liés à l'exploitation du four, il est probable que seul le canton du « four » l'approvisionnait. Les sites se situaient la plupart du temps en périphérie des hautes futaies comme à Bénestroff ou à Oron, formant de petites clairières que l'exploitation a agrandi progressivement, dégradant l'orée de la forêt jusqu'à épuisement de cette dernière. C'est probablement ce qui explique que certains finages ont possédé plusieurs sites comme Bénestroff, Kerprich-lès-Dieuze. En fait, il doit s'agir d'un glissement ; les sites ne disposant plus de bois, il faut



rapprocher les fours de leur approvisionnement en bois comme si la déprédation forestière entraînait alors le déplacement du site vers de nouvelles ressources de bois. Les ressources de « pierres » ne constituent pas un élément déterminant de localisation. En revanche certains fours se situent loin de toute forêt actuelle ou ancienne, comme par exemple à Burlioncourt. Dans ce cas, il faut donc envisager soit une exploitation très ancienne au point que les communautés ont perdu la mémoire de la nature forestière des cantons, soit que ce four a fonctionné par le fagotage des haies, technique pratiquée pour une ancienne tuilerie à Maizières-lès-Vic.



**Croquis n° 244  
LA TUILERIE DE  
PREVOUCOURT.**

Il semble que, comme dans le cas des fours, on puisse relever un glissement progressif du site lié à des parties concédées de la forêt. La disparition de cette zone forestière ne permet pas d'établir totalement l'impact qu'elle a eu sur le massif forestier. En fait, seule la dernière « chambre » concédée est décelable par la forme du canton, les « chambres » successives du XVIII<sup>e</sup> siècle ont disparu, perdues au sein de défrichements comme l'indiquent les toponymes de « la Forêt », la « Souche », le « Chêne de l'Evêque »...

L'utilisation des haies végétales pour le fagotage est une pratique qui a été assez fréquente et qui renvoie aux limitations de l'usage forestier. C'est une des raisons qui expliquent localement l'importance relative du maillage des haies repérables surtout aujourd'hui dans de nombreux toponymes. Concernant le développement des tuileries, si de façon épisodique les documents anciens signalent une ou deux tuileries, il est difficile de généraliser leurs localisations, leurs sources d'approvisionnement en bois et en argile. Seules quelques tuileries

dont la durée d'exploitation a été importante ont laissé une empreinte quantifiable. C'est le cas notamment de la tuilerie de Prévocourt signalée par la carte de Cassini. Cette dernière serait apparemment l'héritière d'une ancienne tuilerie située en périphérie de l'ancienne forêt de Prévocourt (aujourd'hui presque totalement défrichée), elle pouvait prélever son bois dans une partie de cette forêt et notamment dans la pièce de la « tuilerie à Bacourt » qui lui était spécifiquement affectée <sup>(863)</sup>. L'argile était prélevée sur le ban de Lucy et d'Hannocourt, mais aussi au coeur de la forêt qui abrite de nombreux affleurements d'argile du Domérien inférieur. Dans le voisinage de ce canton on peut relever plusieurs toponymes forestiers qui indiquent des redevances versées par les communautés pour l'usage des forêts, on peut donc supposer que ces cantons n'avaient aucun lien avec la tuilerie.

On peut retrouver des situations plus ou moins comparables de tuileries à l'origine, ou accompagnant des phénomènes d'essartages, avec la tuilerie de Wuisse implantée en forêt de Koeking, liée à l'ouverture ou à l'extension de la « chambre » autour de la ferme de la « basse Koeking », mais aussi les tuileries de Fresnes-en-Saulnois ou de Romécourt. En revanche, il est difficile d'établir pour les tuileries de Léning, Gelucourt, Vic-sur-Seille, Steinbach ou Guermange les origines de leur installation. Elles semblent avoir été liées aux sites d'extraction de l'argile, plutôt qu'à la forêt.

L'exploitation du gypse était probablement la plus importante après celle du sel. En 1840, on peut recenser près d'une quarantaine de sites d'exploitations dans l'arrondissement. Certains villages possédaient plusieurs fabriques comme Amelécourt. En revanche, l'impact sur les forêts est beaucoup plus difficile à identifier en raison du caractère récent de cette industrie. Certes, l'extraction a provoqué essartage et aménagement des carrières, mais l'impact du chauffage est plus difficile à quantifier en raison de la libéralisation des approvisionnements en bois. Il est assez facile de recenser les grands sites gypsifères du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle dont l'exploitation a laissé une empreinte plus marquée au sein des paysages <sup>(864)</sup>. Contrairement aux fours à chaux, les liens entre sites d'extraction, forêts et sites de transformation sont difficiles à établir. Si les plus petits sites artisanaux doivent être reliés aux anciennes carrières et à la forêt, il y a souvent inadéquation entre sites d'extraction, sites d'alimentation en bois et lieu de transformation. Ainsi, à Chambrey, les anciennes carrières de gypse de la plâtrerie dite de la Cassine <sup>(865)</sup> ont été défrichées afin de permettre leur exploitation, le site de production se situant au village.

---

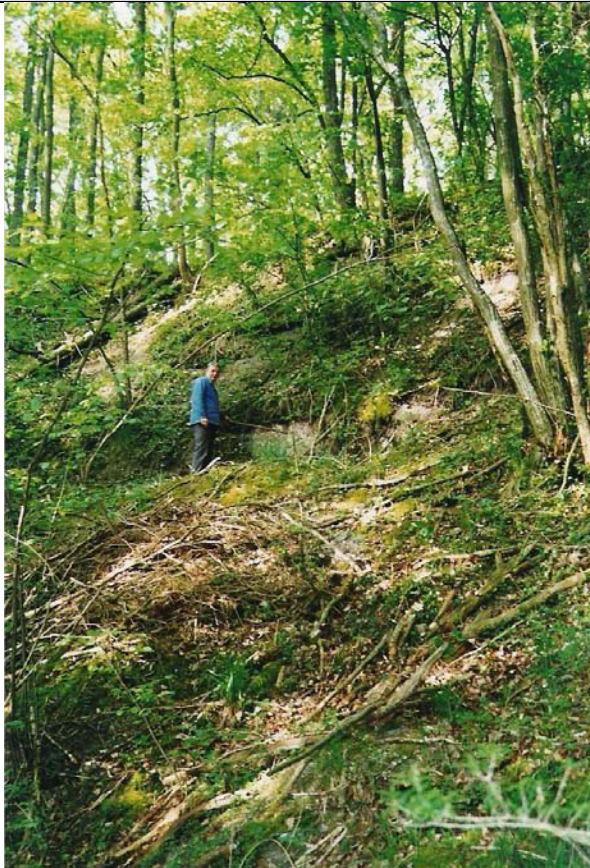
<sup>863</sup> Ce canton provenant du démantèlement du ban de Ménil (territoire de Prévocourt).

<sup>864</sup> Il faut signaler les trois grands sites de Brin-sur-Seille, Chambrey et Guébling où il est possible d'observer encore anciens wagonnets, entrepôts, plâtreries et mines ou grandes carrières notamment celle des « Gissières » à Guébling.

<sup>865</sup> Petite plâtrerie artisanale qui a fonctionné au début du XIX<sup>e</sup> siècle au sein du village. Le gypse était transporté des carrières par des mules et non transformé sur le lieu d'extraction dont l'empreinte paysagère peut être qualifiée de pré-industrielle par l'importance des rampes, des terrils et des fronts de taille. Mathis D., (1995) - *Ibid.*

**Photographie n° 154**

**CHAMBREY : LE FRONT DE TAILLE DES CARRIERES DE GYPSE.**



D.Mathis/1995.

Aujourd'hui perdus dans un taillis très dense, les fronts de taille des carrières de gypse de Chambrey révèlent une importante modification du talus ouest de la butte témoin de la Marchande. Ainsi, si les tailles sont bordées par un vaste replat accompagné d'une rampe d'accès, en revanche les terrils formés par les rejets des carrières ont accentué les pentes en aval du versant. Le front de taille, où l'on distingue encore des blocs de gypse, connaît un éboulement progressif des matériaux argilo-marneux et des horizons supérieurs. Le versant tend naturellement à récupérer un équilibre de la pente. Toutefois, on observe une reconquête végétale sur les pans d'éboulis, preuve d'un début de stabilisation du versant.

**Photographie n° 155**

**GUEBLING : LES CARRIERES DE GYPSE.**

Le plateau des Gissières à Guébling, en limite de la forêt du Benesperd, porte la trace de l'exploitation de carrières de gypse dont on peut apercevoir le front de taille. Sur la partie sommitale, on peut également remarquer les entonnoirs de dissolutions naturelles.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°92-077.

L'activité des petites usines à feu s'est perpétuée pour certaines jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais les prélèvements plus diffus en raison de la disparition des salines ont, semble-t-il, permis d'assurer la préservation des forêts d'alimentation. En fait, la grande activité prédatrice a été celle des salines de la vallée de la Seille.

#### **4.2.3.- Des massifs forestiers façonnés par les salines.**

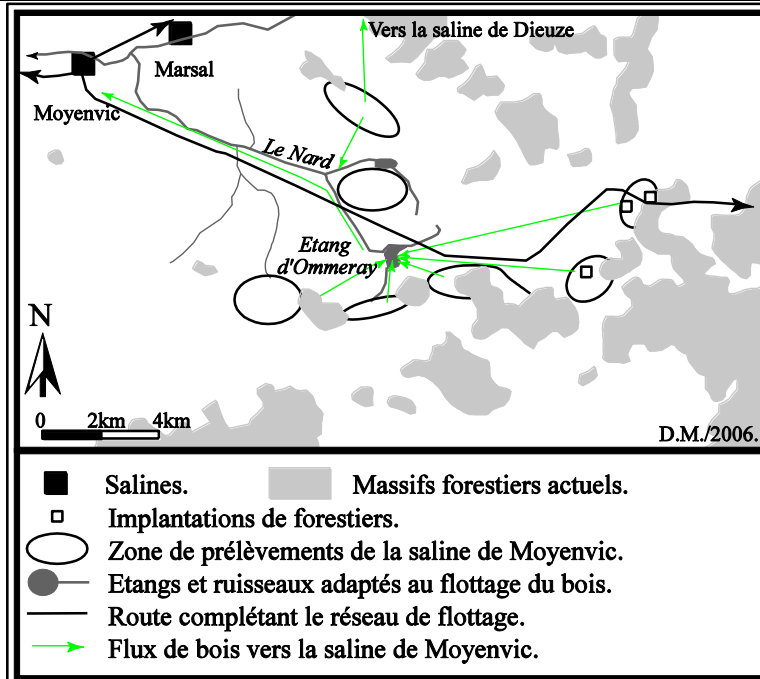
Depuis le Moyen Age, les salines ont prélevé du bois sur les grands massifs qui encadrent la vallée de la Seille. Pourtant, à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la concurrence opposant les salines du duc de Lorraine et celles du roi de France, les forêts du Saulnois vont connaître des prédatrices très importantes. Le cas de la forêt du Romersberg <sup>(866)</sup> est significatif. Cette dernière, à la veille de la guerre de Trente Ans, n'est plus qu'un modeste taillis résultant de la surexploitation par les salines de Dieuze. La guerre de Trente Ans, période durant laquelle la production de sel s'arrête un peu partout, ne permet pas de recréer des réserves de bois. Aussi, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, les massifs sont à nouveau soumis à une surexploitation, malgré l'arrêt de la saline de Marsal en 1699. A partir du moment où les salines se sont constituées en petites unités « industrielles », il est possible de suivre plus précisément leur impact sur les paysages. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, chaque saline se crée autour d'elle un territoire forestier qui assurera l'alimentation en bois des poêles à sel. Les grands massifs forestiers, nous l'avons vu, appartenaient le plus souvent au roi de France, au duc de Lorraine ou aux évêques de Metz. Ces grands propriétaires affectent ces forêts aux différentes salines en leur possession, ils cherchent également à se constituer un patrimoine et des réserves forestières afin de pouvoir maintenir une alimentation régulière. Mais avec le temps, ce patrimoine forestier se dégrade devant l'augmentation des besoins en bois de chauffe des salines. Déjà au cours du XV<sup>e</sup> siècle, les droits de prélèvement de la communauté villageoise et de la tuilerie de Bourdonnay sont réduits au profit de la saline de Marsal. Les deux salines de Marsal et Moyenvic sont d'ailleurs à l'origine du déboisement du « couloir du Nard ». Ce ruisseau est canalisé, permettant par flottage de transporter le bois des zones de production (Ommeray, Donnelay...) vers les salines. Au XVI<sup>e</sup> siècle les besoins se font plus importants ; ainsi, en 1574, le Cardinal de Lorraine vend au Duc Charles III pour l'usage de ses salines, 2 000 arpents de bois à prendre dans la forêt de la Châtellenie de Fribourg. Ce bois est d'abord transporté par route jusqu'au canal de flottage (secteur de l'étang d'Ommeray), puis par flottage vers Moyenvic... Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le prélèvement forestier des salines sur la forêt de Fribourg, se fait plus important. Or, l'augmentation démographique, la reconstruction des villages ont pour conséquence des besoins en bois plus importants pour la communauté. Cette dernière tente donc un procès à l'Evêque lorsque celui-ci essaie de limiter le droit de marronnage. Ce dernier sera finalement supprimé entraînant probablement, on a pu le voir précédemment, la disparition des constructions à pan de bois dans cette partie du Saulnois.

---

<sup>866</sup> Degron R., (1998) - L'aménagement de la forêt domaniale du Romersberg : enjeux écologiques et expériences techniques, *Journées du Comité National de Biogéographie, Nancy, Université de Nancy 2*, pp7-9.

**Croquis n° 245**

**MISE EN EVIDENCE DE L'EXPLOITATION DES FORETS LE LONG DES  
CANAUX DE FLOTTAGE : LE CAS DU NARD.**



En 1750, l'usine à feu de Château-Salins s'appuyait sur les bois domaniaux des contrées de Coutures, Amélcourt, le Val-de-Vaxy, Vannecourt, Château-Bréhain, Fonteny et Viviers, soit un total de 14 683 arpents auxquels se sont ajoutés les bois de Salonnnes après l'abandon des sources salées de cette localité, et ceux de la région d'Arracourt. En 1757, un arrêt du Conseil d'Etat permet le flottage sur le ruisseau du Neuf Etang et sur l'étang de Wuisse, ce qui étend largement les possibilités d'approvisionnement en bois de la saline de Château-Salins vers la forêt de Bride. Les seigneurs de Wuisse concèdent du bois, mais tentent néanmoins de préserver le massif en limitant les prélèvements. La Petite-Seille réaménagée et canalisée sert également au flottage pour le bois provenant du secteur de Morhange. Entre 1750 et 1789, 4 200 arpents de la guerie d'Amance, (secteur de Lanfroicourt) sont concédés à la saline de Château-Salins. A la veille de la Révolution à Château-Salins la masse forestière est de 22 500 arpents. Pourtant, cela ne suffit pas à approvisionner la saline. Château-Salins consomme 19 900 cordes, soit le double des 10 950 cordes que peut lui fournir, sans se détériorer, son massif forestier <sup>(867)</sup>.

En 1784, la saline de Dieuze avait une réserve forestière de 58 152 arpents, mais cette réserve est insuffisante par rapport aux besoins. Aussi, la révolution de 25 ans qui permettrait de ne pas dégrader la forêt est-elle souvent théorique. Dieuze enregistre un déficit chronique. Aussi, pour faire face à cette crise, les poêles à sel commencent à utiliser du charbon de terre. En 1789, 5 poêles à sel

<sup>867</sup> Devèze M., (1982) - Les forêts lorraines et leur rôle dans l'économie à la fin de l'ancien régime (1766-1789), *La forêt et les communautés rurales - XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles - Recueil d'articles*, publications de la Sorbonne, pp225-236.

sur 31 fonctionnaient au charbon de terre (6 000 t en 1788), les autres continuent à fonctionner au bois. Pour augmenter les ressources, le régisseur de la saline fait procéder à des ventes forcées, achète du bois dans le canton de Réchicourt-le-Château... C'est l'époque où la création d'un canal de la Sarre à la Seille est envisagée, qui permettrait d'augmenter et de faciliter l'approvisionnement en charbon de terre.

En 1789, nombre de cahiers de doléances font mention de cette crise du bois et des forêts du Saulnois.

<b>Document n° 109</b> <b>CAHIERS DE DOLEANCES ET CRISE FORESTIERE.</b>
<b>Moyenvic,</b>
Art IV. - « Moyens de diminuer le prix du bois dont la consommation des salines et des manufactures en porte la cherté à un prix insupportable pour le peuple ».
<b>Assenoncourt,</b>
Art V. - « Les forêts sont dévastées : la cause est que les salines emploient jusqu'aux chênes modernes et ne laissent recruter que des brins de tremble et autres espèces de bois montant, les vieilles écorces étant toujours coupées par préférence ».
<b>Grémecey,</b>
Art I. - « L'accablement des coteaux est causé par les orages qui arrivent trop souvent, qui emmènent les terres et déracinent les denrées... ».
<b>Destry,</b>
Supplément. - « Tout est défriché et les terres dépouillées depuis longtemps toutes épuisées, un ban qui produisait 6 000 quarts de blé n'en produit plus que 4 000 ».
<b>Baronville,</b>
Art II. - « Déjà, actuellement, les pauvres et les médiocres sont obligés d'employer les pailles pour chauffer le fourneau et le four, de là provient le défaut d'engrais ».
<b>Desseling,</b>
« La Réformation établie à Moyenvic est ridicule au peuple : il n'y a point d'appel qu'au Conseil ; qui peut y appeler ? ».
<b>Albestroff,</b>
Art III. - « La cause des dévastations est que les officiers des Eaux-et-Forêts ne laissent pas une réserve suffisante, notamment pour la vieille écorce, les anciens et les modernes ».
Art IV. - « Les forêts seront en jeune taillis et nous serons entièrement privés de pâture, d'affouage et de marnage ».
<b>Thicourt,</b>
Art IV. - « Le bois est d'une cherté excessive pour nos cantons. Les salines en sont la cause... ».

Depuis près d'un siècle, la régénération ne parvient plus à se faire en raison des prélèvements trop importants des salines. Pour les communautés villageoises, la pénurie de bois d'œuvre, de construction, de bois de chauffe est une restriction de leurs droits ancestraux. Aussi, en 1792, obligation fut faite aux salines de réduire de un huitième leur consommation de bois...

En fait, le problème se règle progressivement. En 1816, la saline de Dieuze restructure ses ateliers, ce qui lui permet de réduire sa consommation de bois. Elle augmente sa consommation de charbon de terre. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'arrêt progressif des salines de Moyenvic, de Vic-sur-Seille et de Château-Salins rend d'ailleurs la ressource suffisante pour la saline de Dieuze. D'autre part, la vente des biens nationaux fait disparaître certains grands massifs forestiers seigneuriaux, souvent non soumis aux prélèvements des salines, comme ceux de la seigneurie de Morhange par exemple. De plus, l'augmentation démographique entraîne une nouvelle vague d'essartages des terroirs de talus notamment. Enfin, la libéralisation du marché du bois et la fin du système des aires d'approvisionnement ont permis la sortie de la crise.

En conclusion, on peut dire que la plupart des forêts du Saulnois ont été soumises aux activités prédatrices de l'industrie et de la proto-industrie. Ces exploitations restaient toutefois fortement conditionnées par le transport. Ainsi, si presque toutes les forêts ont dû fournir aux salines, certaines par leur manque d'accessibilité n'ont pas été aussi dégradées. C'est le cas de la forêt de l'Allewald entre Rodalbe et Bénestroff, zone importante de charbonnage, qui ne laisse apparaître que quelques chambres dont celle de la ferme de l'Allewald (ancien bois du chaufour), alors que le couloir du Nard, bien plus accessible, a été profondément défriché. L'impact de ces activités industrielles a été considérable en termes de déboisement et de façonnement des paysages agricoles. En effet, les terres libérées par la surexploitation ont été occupées par les agriculteurs des villages ou acensées par les propriétaires. Une partie de l'organisation actuelle des massifs est le fruit de cette ancienne exploitation.

#### 4.3.- LA FORET SOUS LA PRESSION AGRICOLE.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la Révolution, si on peut relever localement d'importants essartages, ces derniers sont toujours ponctuels, à quelques exceptions près, tels ceux du finage d'Assenoncourt où le remembrement du XVIII<sup>e</sup> siècle a entraîné une importante phase d'essartage qui s'étale d'ailleurs jusqu'en 1900. Ils n'engagent jamais plus d'un ou deux cantons dont les parcellaires très géométriques et calibrés sont repérables au sein des paysages <sup>(868)</sup>.

##### 4.3.1.- Le minimum forestier 1750-1914.

La forêt soumise à la pression des salines et des industries villageoises subit également la forte pression des communautés agricoles reconstituées au lendemain de la guerre de Trente Ans. Ces communautés utilisent les forêts pour leurs constructions, leurs troupeaux, mais aussi pour obtenir de nouvelles terres indispensables pour subvenir aux besoins de communautés dont la croissance est très importante durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. La disparition des « terres vagues » et des friches met la forêt, et surtout la forêt communautaire, directement sous la pression des agriculteurs. Les anciennes parcelles agricoles reboisées au moment de la crise du XVII<sup>e</sup> siècle sont à leur tour soumises à des essartages. Pourtant, dans l'ensemble et jusqu'à la Révolution, les forêts connaissent une relative pérennité dans la mesure où elles n'étaient pas soumises à l'exploitation industrielle.

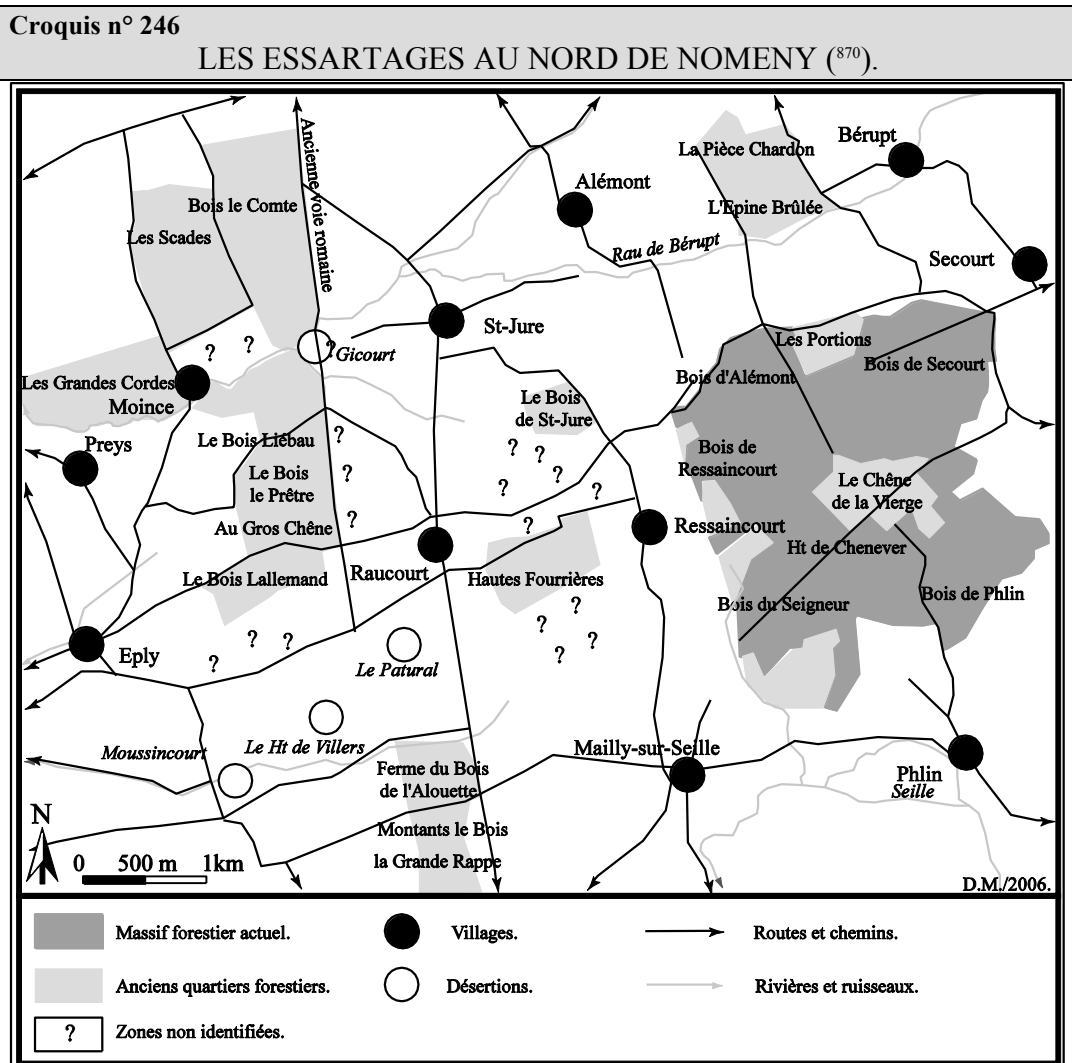
Si on observe des essartages sporadiques, il s'agit principalement de cantons concédés aux industries (charbonnages ou tuileries). Durant cette période les acensements concernent le plus souvent des remises en culture de terres abandonnées au XVII<sup>e</sup> siècle, ou des terres destinées aux « grandes » fermes seigneuriales ou ecclésiastiques. Seule l'industrie, nous l'avons vu précédemment, gagne de nouvelles terres, parfois même au cœur des massifs, en donnant naissance à des « chambres » <sup>(869)</sup>. Ces dernières sont par la suite mises en labours,

---

<sup>868</sup> Peltre J., (1975) - *Ibid.*

<sup>869</sup> Les « chambres » sont nées la plupart du temps de l'exploitation charbonnière.

d'autres sont transformées en prairie, certaines se referment sans laisser de trace. Dans quelques-unes de ces chambres, on peut observer l'installation de fermes. C'est le cas notamment pour la ferme de la Basse-Koeking à Wuisse qui profite de la chambre de la tuilerie de Wuisse, ou celles de l'Allewald et de Sainte-Suzanne à Rodalbe qui profitent de la création de clairières ouvertes par l'exploitation d'un four à chaux et d'une tuilerie.



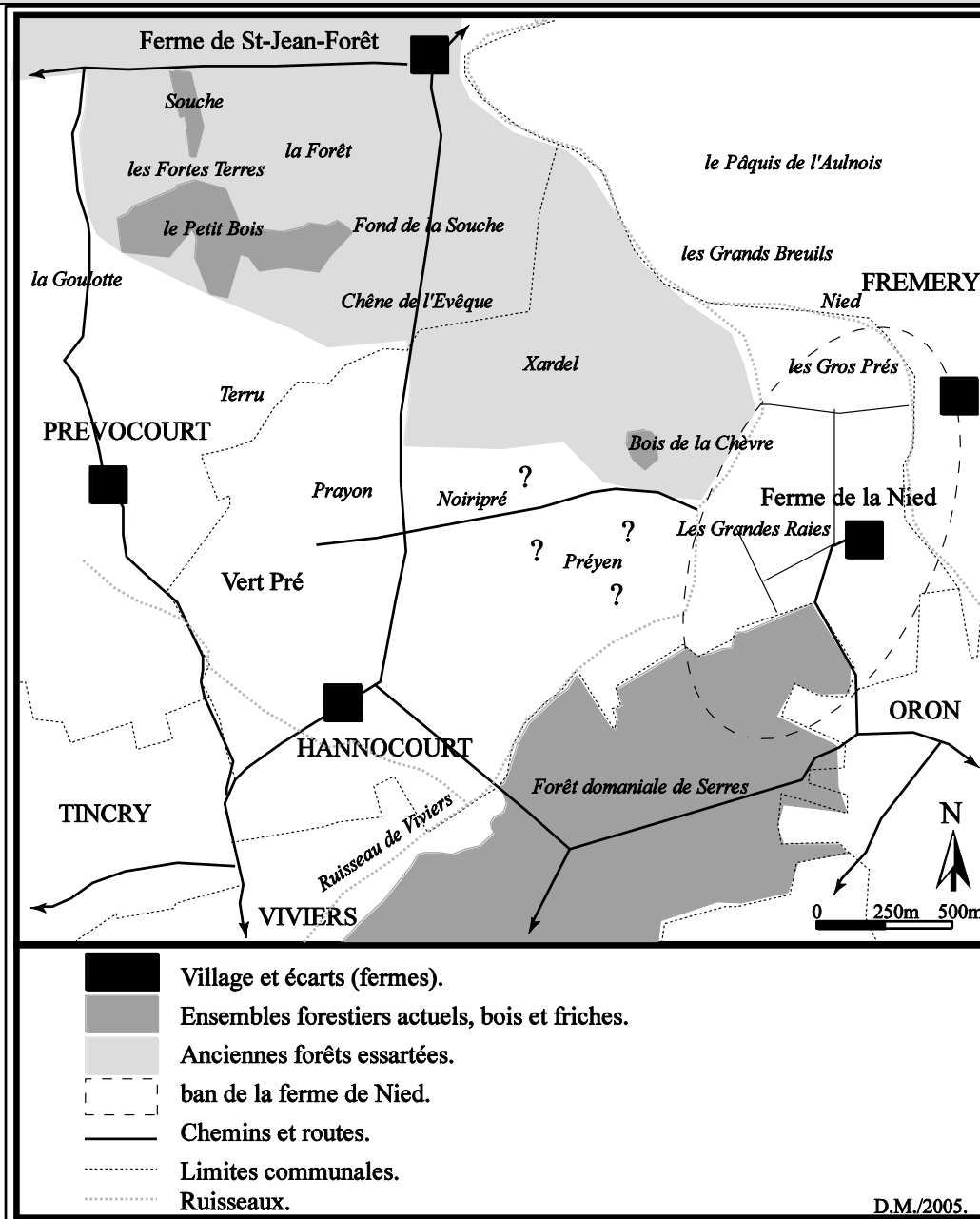
L'importance des défrichements met à mal plusieurs grands massifs forestiers. Ces essartages ne sont plus concertés et entraînent un net recul de la forêt. Les essartages produisent par coalescence des clairières et entraînent la disparition quasi complète de la forêt dans de nombreuses communes. Ainsi, entre la fin de la guerre de Trente Ans et 1840, la forêt sur le territoire d'Hannocourt a presque totalement disparu. Il ne reste qu'un hectare au « bois de la Chèvre ». Le canton de « Xardel » a été totalement défriché, tout comme les cantons mitoyens de la « Forêt », de « la Souche » et du « Chêne de l'Evêque » à Prévocourt.

<sup>870</sup> D'après carte IGN 3114 - 1/50 000, 1980. Carte de Cassini n°142. Cadastres de Mailly-sur-Seille, Ressaincourt, Raucourt, Eply, St-Jure...



Croquis n° 247

HANNOUCOURT : LA DISPARITION D'UNE FORET <sup>(871)</sup>.



Les parcellaires qui naissent de ces essartages présentent des surfaces de vingt à trente ares en moyenne pour les parcelles périphériques, (ce qui correspond à 1 ou 2 jours de terre), alors que le grignotage qui s'effectue au cœur de la forêt engage des surfaces plus considérables (parfois plus d'un hectare). Ces essartages mettent en jeu plusieurs propriétaires mitoyens ce qui permet la formation de clairières plus importantes de 1 à 5 hectares. Cette différence entre les surfaces défrichées s'explique en partie par la structure foncière de la forêt. En effet, il convient d'opposer trois types de parcelles :

<sup>871</sup> D'après carte IGN 3414 E - 1/25 000 et cadastres de Hannocourt, Prévocourt, Frémery, Viviers.

- les parcelles ayant déjà été cultivées au cours de l'histoire et dont les surfaces sont relativement réduites (20 à 30 ares),
- les parcelles forestières appartenant de longue date à des familles, donc très laniérées (suite aux partages successifs). La structure générale est souvent très irrégulière,
- les très grosses surfaces issues du démembrement des seigneuries à la Révolution.

Dans les deux premiers cas, le défrichement témoigne d'un besoin de terres de la part de petits exploitants. Dans le troisième cas, il s'agit de défrichements conduits par les plus gros exploitants du village : les laboureurs. Ainsi, de 1850 à 1900, le petit laboureur d'une exploitation parvient à se procurer plus de 3 hectares de terres essartées. Les terrains gagnés représentent plus de 12,5 % de son exploitation en 1900. On assiste donc à une véritable colonisation de la forêt qui se réalise en deux étapes :

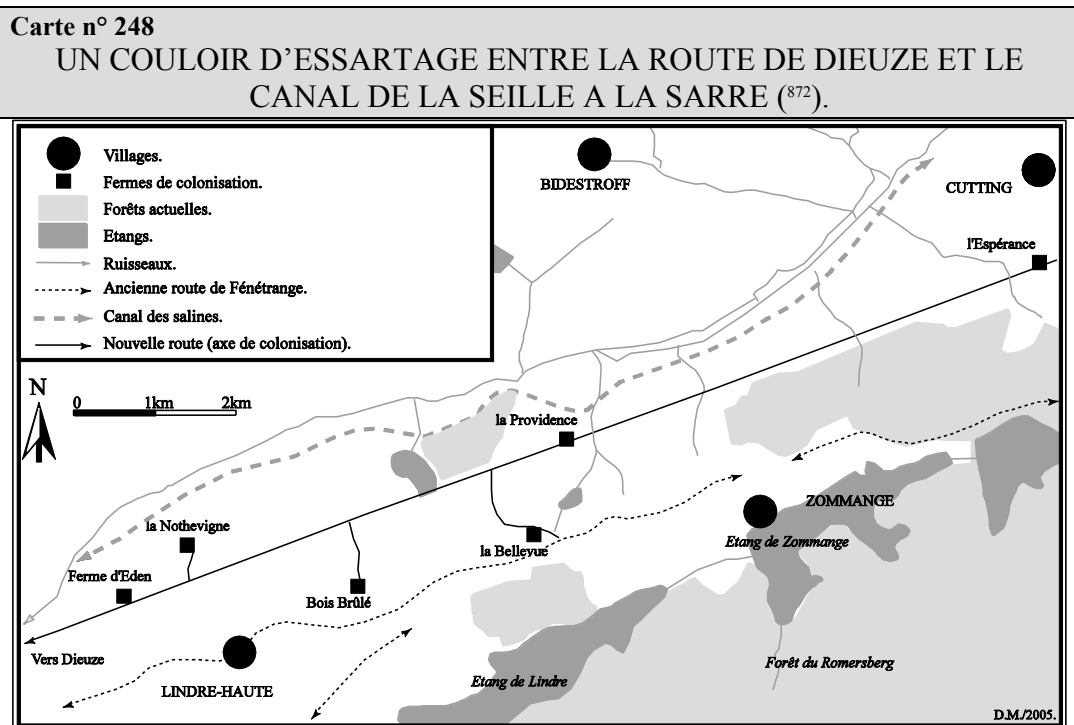
- d'abord, la conquête des parcelles bordières et surtout des fronts de côte défrichés au moment de la libéralisation de la production viticole et plantés de vignes durant le XIX<sup>e</sup> siècle.
- ensuite, les gains plus importants vers l'intérieur des massifs.

Les « chambres » ouvertes au sein des massifs ne sont viables et n'ont un intérêt économique que si elles peuvent être agrandies par de nouveaux essartages élargissant la clairière. Ces parcelles sont le plus souvent des champs longs formant de minces bandes culturales, et malgré le faible rendement attendu, 80% de ces parcelles sont labourées, le reste est en prairie. Un champ de 15 mètres de large, perdu au cœur d'une forêt n'a aucun intérêt économique, car l'ombre et l'humidité de la forêt ralentissent la pousse des plantes semées, sans compter les prélèvements de la faune... En revanche, dès que de nouvelles parcelles sont mises en culture, alors les rendements deviennent acceptables car la perte due à l'orée du bois est ainsi réduite. Ces chambres ouvertes sont parfois, dans un premier temps, affectées en prairie afin d'attendre l'arrivée de nouveaux « colonisateurs ». C'est le cas par exemple pour le canton du « prés de la Souche » à Chambrey. Le toponyme renvoie à sa mise en valeur après essartage. Mais le canton aujourd'hui en prairie comporte d'importants billonnages, preuve d'un changement de nature entre l'essartage et la situation actuelle. On peut considérer que ce changement correspond au moment où la « chambre » fut suffisamment grande. En fait, ce grignotage forestier traduit une prise de risque qui se révèle payante si elle est accompagnée progressivement par les autres exploitants. C'est donc un « cercle vertueux » qui se met en place ; plus il y a d'essartages et plus ces derniers deviennent rentables ; que le phénomène se ralentisse et les parcelles deviennent alors moins intéressantes. Pour la chambre du « prés de la Souche » à Chambrey, le résultat est une nouvelle transformation du canton en prairie, ce qui n'empêche pas une reconquête forestière marginale et des reboisements.

Les essartages ont profondément transformé le paysage des villages, ils ont également modifié l'organisation de l'openfield. En effet, les défrichements et le mitage qui en résulte entraînent un relâchement quant à l'organisation en trois temps de l'assolement. Ils annoncent donc le début de la dérégulation du système agricole, car la plupart du temps les parcelles défrichées sont hors assolement.

L'exploitant peut alors se libérer des contraintes, d'où parfois ces noms pleins d'espérance (l'Eden, la Providence...).

Les essartages concernent également de grandes surfaces forestières parfois soumises de longue date à la pression des salines. Ainsi, après 1850, alors que les travaux du canal de la Seille à la Sarre dégagent les espaces forestiers compris entre la route de Dieuze à Mittersheim et la vieille route de Dieuze-Vergaville, un couloir de fermes indépendantes s'établissait aux dépens des forêts résiduelles. On peut citer les fermes de « Bois Brûlé » et de « Nothevigne » à Lindre-Haute qui s'installent sur 62 hectares de forêts communales et 28 hectares de forêts privées défrichées. A Dieuze, la ferme de l'Eden s'installe sur des friches laissées par la surexploitation des salines. Il convient d'ajouter encore la ferme de « Bellevue » à Zommange qui profite des terres défrichées à Lindre-Haute, la ferme de « la Providence » à Bidestroff, la ferme de « l'Espérance » à Cutting...



Les phénomènes d'essartages des fermes concernent également la communauté villageoise qui profite de l'élan donné pour procéder à des défrichements. Ainsi, à Lanfroicourt, lors de l'implantation de la ferme de Quercigny aux dépens des 500 arpents de l'ancienne forêt ducale, canton de « la Souche aux Chênes », la communauté du village agrandit l'essart en défrichant les trois quarts du canton de Ménimey (forêt communale).

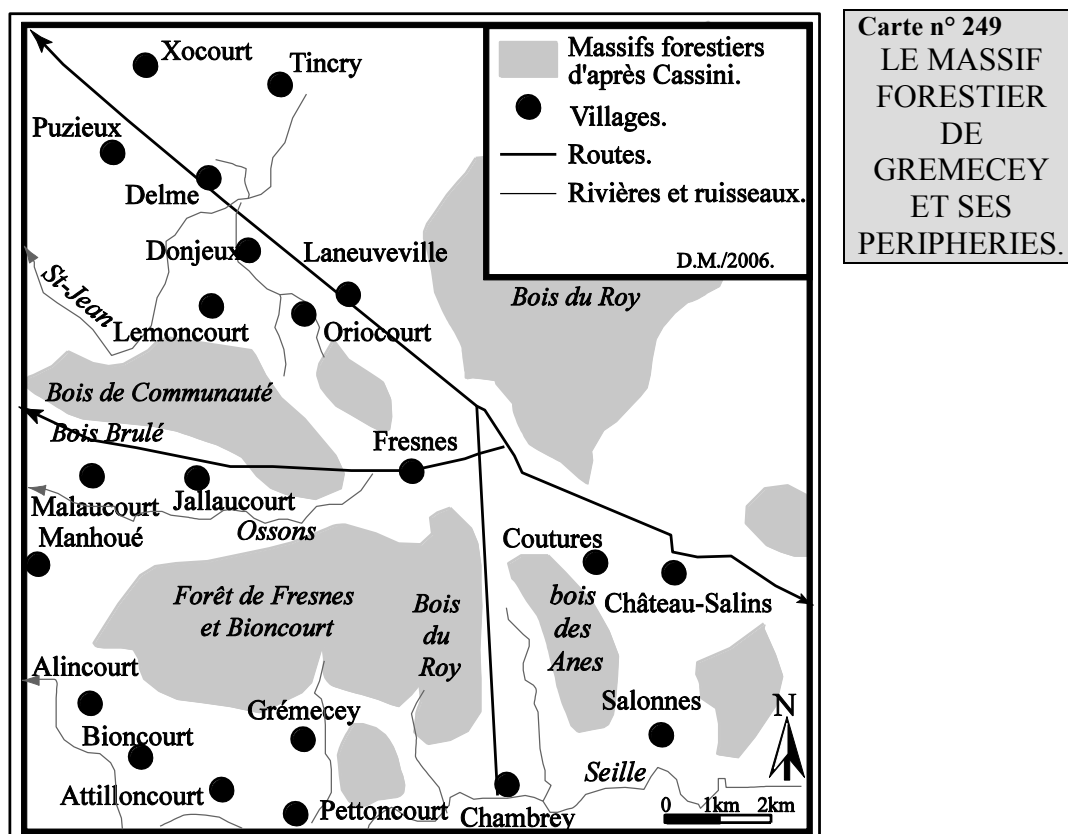
Un certain nombre de ces colonisations ont disparu en raison des guerres, mais la plupart du temps, les terres conquises sur la forêt sont restées libres ou sont seulement en phase de reconquête forestière. Ainsi, parmi les désertions on peut citer les fermes de la Sibérie entre Salonnnes et Vic-sur-Seille, la ferme de

<sup>872</sup> D'après carte IGN 3514 - 1/50 000.

Merlinsol <sup>(873)</sup> à Chambrey, la ferme de Lindenberg à Gerbécourt ou la ferme de Bellevue à Vaxy, la ferme d'Houdremont à Coutures <sup>(874)</sup>... Ce développement de fermes colonisatrices est en grande majorité postérieur à la Révolution et il n'est pas propre au Saulnois <sup>(875)</sup>. Si les implantations de ces fermes issues de phénomènes de colonisation et d'essartage sont nombreuses, elles ne sont possibles qu'en raison d'un contexte de libéralisation accompagné également d'une volonté d'affranchissement des règles communautaires. Afin de cerner l'ampleur des défrichements des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, nous allons suivre l'évolution du massif forestier de Grémecey et de ses périphéries.

#### 4.3.2.- Evolution du massif forestier de Grémecey.

Cette forêt ourle le front de côte et le versant droit de la vallée de la Seille. Elle s'étend de Bioncourt à Château-Salins et elle est séparée de la forêt d'Amélécourt par le couloir de l'ancienne voie romaine Metz-Tarquimpol. Cette forêt ne forme pas au XVIII<sup>e</sup> siècle un ensemble cohérent, ni continu ; en fait, il s'agit de massifs déjà fortement mités sur leurs périphéries par des colonisations et des essartages du Moyen Age.



<sup>873</sup> La ferme de Merlinsol, détruite en 1914, a été reconstruite sur un site plus proche du village de Chambrey.

<sup>874</sup> La ferme d'Houdremont à Coutures est née de la vente forestière de 1815.

<sup>875</sup> Les finages de Grostenquin-Bistroff ont connu un phénomène de colonisation bien plus important avec la création par la Baronne de Wendel d'une douzaine de fermes, dont les fermes de Saint-François, Sainte-Marie, Saint-Joseph, Saint-Charles et Jaegd-Bronn.

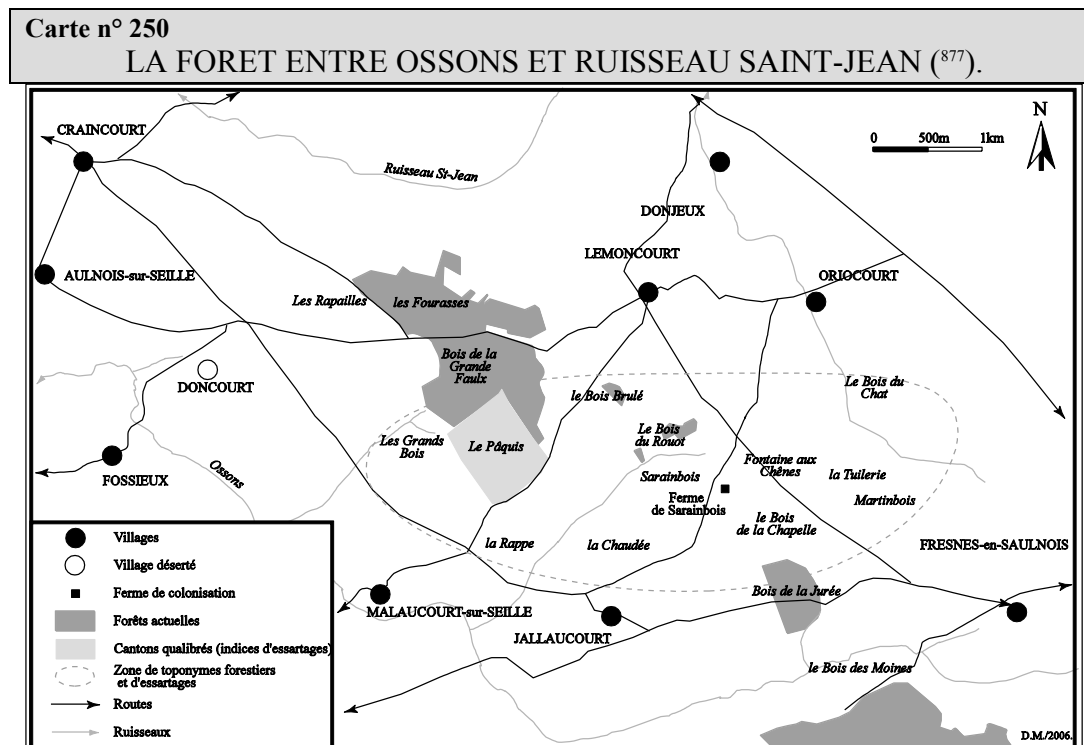
Sa délimitation au nord soulève le problème de la continuité entre le « bois de la Grande-Faulx » (territoire d'Aulnois-sur-Seille) au nord et l'actuelle forêt de Grémecey. Afin de prendre en compte l'ensemble du massif et de ses périphéries, nous prendrons comme limites le ruisseau Saint-Jean au nord, la Seille au sud et à l'ouest, et la route romaine à l'est. Il faut retenir deux zones :

- au nord, un ensemble très dégradé par les essartages du Moyen Age,
- au sud, un ensemble plus compact mais déjà attaqué sur ses marges.

Au cours de cette étude, il est impossible de tenir compte de la qualité des forêts essartées qui pouvaient être des friches arborées ou des forêts de hautes futaies, mais nous n'en avons malheureusement aucune idée.

#### 4.3.2.1.- La zone périphérique nord.

Le massif périphérique est essentiellement composé de bois communaux (rapailles, fourasses ou réserves de hautes futaies). Ce massif porte d'ailleurs le nom de « bois de la Communauté »<sup>(876)</sup>, mais il est probable qu'il existait une part privée difficilement quantifiable au sein du massif. Une partie provient des *Wüstungen* du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment celles de Doncourt et d'Oricourt. Néanmoins, elles sont insuffisantes pour expliquer l'importance des biens communaux, notamment le cœur actuel du massif (bois de la Grande-Faulx). A l'est de ce massif, il existait une forêt relique entre Fresnes-en-Saulnois et Oricourt, plus ou moins séparée des bois de la communauté par le chemin de Fresnes à Lemoncourt (actuelle RD. 21).



<sup>876</sup> Carte de Cassini n°142.

<sup>877</sup> D'après la carte IGN 3414 1/50 000, 1980 et les cadastres des communes de Fossieux, Lemoncourt, Oriocourt, Jallaucourt, Fresnes-en-Saulnois, Malaucourt-sur-Seille.

De ce massif, il ne reste plus qu'un noyau réduit que se partagent Aulnois-sur-Seille, Lemoncourt et Craincourt. Les autres villages ont procédé à des essartages presque complets de leurs forêts, notamment les villages de Malaucourt-sur-Seille ou d'Oriocourt. Si à Malaucourt-sur-Seille <sup>(878)</sup>, Aulnois-sur-Seille, Lemoncourt... les essartages interviennent en grande majorité entre 1760 et 1840, à Oriocourt le « bois du chat » est défriché seulement après 1840. Deux tuileries ont fonctionné successivement à Fresnes-en-Saulnois. La plus ancienne dans les bois de Martinbois où elle avait une concession au lieu-dit « la tuilerie », mais cette dernière a pris fin au moment de la Révolution, l'exploitation se décalant vers l'est et prélevant son bois dans le canton des Portions à Laneuveville-en-Saulnois, mis en culture par la suite.

#### 4.3.2.2.- La zone sud.

Le cœur de cette forêt est composé de la forêt domaniale de Grémecey, mais le massif est constitué des forêts des finages de Bioncourt, Attiloncourt, Grémecey, Chambrey, Fresnes-en-Saulnois, Jallaucourt et par extension Pettoncourt, Aboncourt-sur-Seille, Manhoué, Coutures et Château-Salins, dont nous avons pu étudier précédemment quelques-uns des essartages. Afin d'appréhender l'évolution du massif, il convient de diviser ce dernier en trois ensembles :

- la partie ouest, avec Manhoué, Aboncourt-sur-Seille, Bioncourt et Attiloncourt,
- la partie centrale, autour de Grémecey, Jallaucourt et Pettoncourt,
- la partie est, avec Chambrey, Fresnes-en-Saulnois, Coutures et Salonnes.

#### □ Les grands essartages de la partie ouest du massif : Manhoué, Aboncourt-sur-Seille, Bioncourt et Attiloncourt.

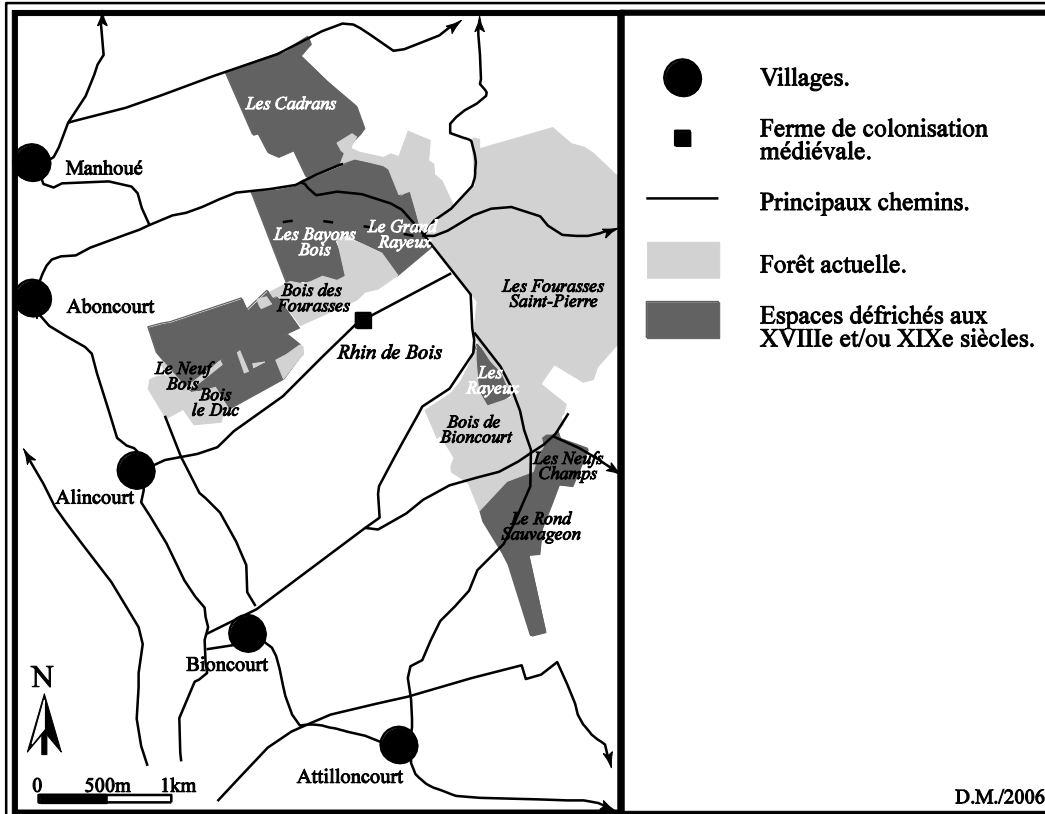
Cette partie occidentale a connu les plus importants défrichements. Certains finages ont vu leurs terroirs forestiers disparaître presque totalement, si bien que deux villages ont perdu tout lien avec la forêt de Grémecey. Au total pour ces finages, c'est près de 450 à 460 hectares de terres sur le plateau qui ont été défrichés entre 1750 et 1900, donnant naissance à des parcelles aux dessins très contemporains et ne laissant comme derniers vestiges forestiers que quelques lambeaux entre les communes d'Aboncourt-sur-Seille et de Bioncourt.

---

<sup>878</sup> La carte de Cassini indique en marge du bois de la communauté, « des Bois Brûlés » qui correspondent au canton des « Grands Bois » de Malaucourt-sur-Seille.

Croquis n° 251

LES ESSARTAGES DE LA PARTIE OUEST DU MASSIF DE LA FORET DE GREMECEY.



La situation des essartages de Manhoué a déjà été évoquée précédemment. Entre le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'extension constante des terres agricoles aux dépens de la forêt de plateau est de l'ordre d'une centaine d'hectares faisant disparaître totalement cette dernière à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour la même période, la forêt de la commune d'Aboncourt-sur-Seille a été réduite de 90% (110 hectares). En 1899, il n'en restait plus que 12 hectares au lieu-dit « Hurlubois » ; les cantons des « Grand Rayeux », des « Boyon Bois »... ont été presque totalement essartés, séparant les dernières parcelles forestières de la commune du massif forestier de Grémecey proprement dit. Pour le double finage de Bioncourt-Alincourt, les essartages réalisés affectent approximativement 250 hectares de terres le long du ruisseau de l'étang, au « Bois le duc »... Ces essartages ont permis de dégager totalement la clairière de la ferme du « Rhin de Bois ». A partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, elle se compose de 107 hectares essentiellement aux lieux-dits les « bois de Bioncourt », et les « bois des Fourasses ». En revanche, les agriculteurs de Bioncourt ont procédé à des essartages sur la commune d'Attiloncourt où 7 hectares sont encore défrichés aux dépens du massif forestier de l'enclave d'Attiloncourt au lieu-dit « les Rayeux ». La forêt d'Attiloncourt forme une enclave séparée du territoire communal. Cette enclave a été soumise marginalement à la pression des agriculteurs de Bioncourt.

□ La partie centrale : Grémecey, Jallaucourt et Pettoncourt.

La partie centrale est composée par les bois de Grémecey et ceux de Jallaucourt. Plus au sud se trouve la forêt de Pettoncourt plus ou moins détachée du reste du massif depuis le Moyen Age.

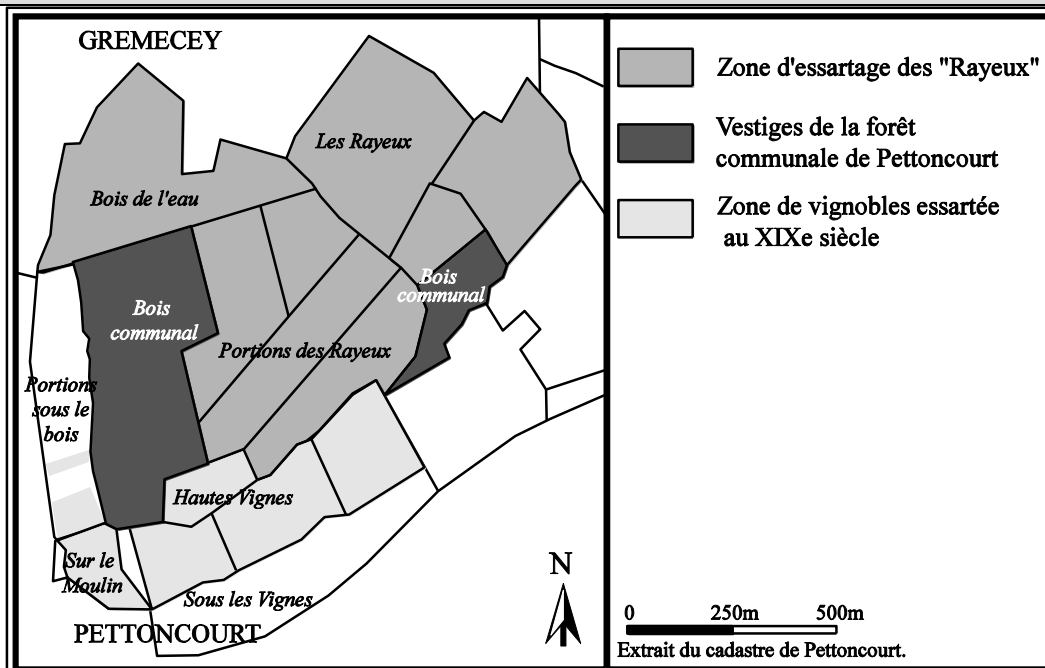
**Photographie n° 156**  
**PETTONCOURT : LE « HAUT-DU-MONT » ET LES « RAYEUX ».**

Encore aujourd'hui, le secteur des Rayeux à Pettoncourt se dégage parfaitement au sein d'un arc forestier composé de friches et des lambeaux de la forêt communale. La partie supérieure des « Bois Communaux » à l'est des « Rayeux » a été reboisée en résineux, et les anciennes vignes de « Menenil » ont connu un reboisement partiellement spontané reliant désormais les deux ensembles communaux.



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°90-550.

**Croquis n° 252**  
**PETTONCOURT : L'ALTERATION DE LA FORET DU « HAUT-DU-MONT » ET DES « RAYEUX ».**



A Pettoncourt, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la décroissance forestière est régulière. On trouve traces d'essartages au « Chaufour », au « bois de l'Ecu » dans le prolongement des essartages du « Haut-du-Mont » à Grémecey. Mais surtout suite à la Révolution et à la législation sur les communaux, les essartages concernent une partie « privatisée » des bois communaux sur le « plateau » de Pettoncourt (cote 272 et 280) situés aux lieux-dits : « portions des Rayeux » et « Rayeux », qui sont « dégagés » alors des terres communautaires. Les essartages concernent également les talus, cantons « des portions sous le bois » qui sont occupés en partie par de nouvelles plantations de vignes. Par la suite, la surface de la forêt communale se réduit encore passant de 71 hectares en 1835 à 69 hectares en 1843. En 1899, il ne restait plus que 34 hectares essentiellement sur le versant ouest et un petit bois isolé sous les « Rayeux »



Photographie n° 157

GREMECEY.

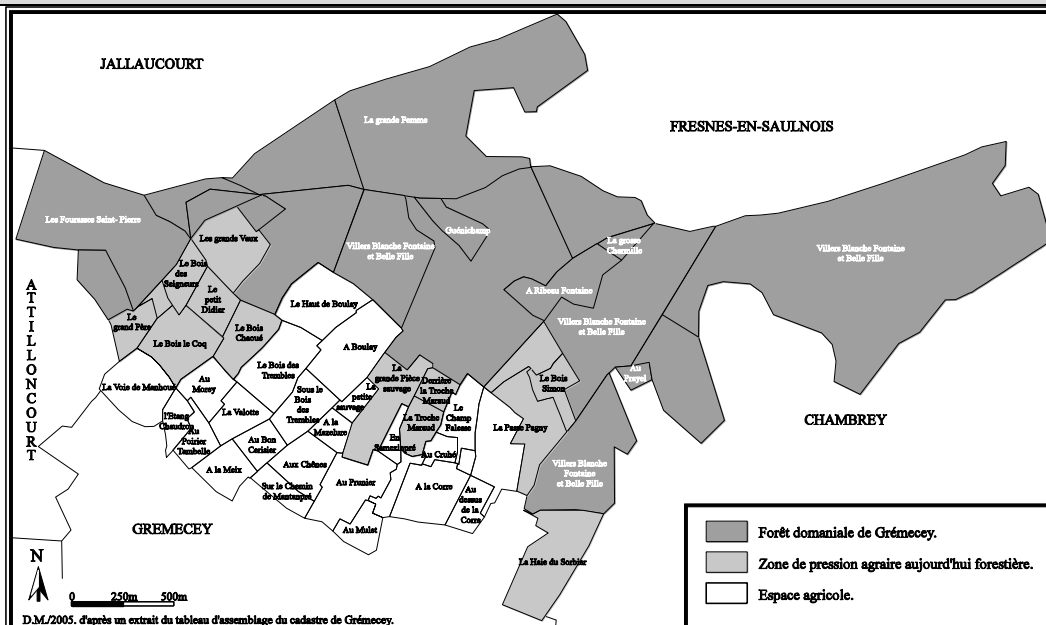


Le village de Grémecey, à mi-pente d'un vallon, a conquis progressivement les terres du plateau dont on aperçoit les parcelles uniformes. A l'arrière plan, on aperçoit la « forêt de Grémecey » dont les limites présentent encore de nombreuses « entailles » liées aux défrichements agricoles.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-485.

Croquis n° 253

LA FORET DE GREMECEY AU DEBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE.



La forêt de Grémecey, nous l'avons vu précédemment, est une lente addition de parcelles privées, rachetées par les ducs de Lorraine. Une partie de celles-ci restera privée et sera soumise aux essartages qui vont dégager progressivement le « Haut-du-Mont », puis une grande partie des terres du plateau avec les cantons de « Boulay », « Haut-de-Boulay », « Sous le Bois des Trembles », le « Bois des Trembles », la « Grande Pièce »... Entre 1850 et 1900, la forêt de Grémecey perd 200 hectares.

Pour la commune de Jallaucourt, il est difficile de suivre l'évolution quantitative dans la mesure où la commune possédait des forêts à la fois au nord faisant partie du bois de la Grande-Faulx (canton de la Chaudée) et au sud, rattachées à la forêt de Grémecey. Les essartages concernant cette forêt sont bien plus modestes en raison de l'éloignement, du statut communal d'une partie de cette forêt et surtout de la rupture topographique matérialisée par le « ravin » du ruisseau des Ossons. Toutefois çà et là, on peut noter quelques essarts notamment entre Manhoué, Aboncourt-sur-Seille et Jallaucourt.

Pour les trois communes de Grémecey, Pettoncourt et Jallaucourt, les essarts concernent approximativement 350 hectares, dont les deux tiers ont eu lieu entre 1850 et 1900, soit bien après le plein rural de ces communes.

□ La partie orientale : Chambrey, Fresnes-en-Saulnois, Coutures et Salonnes / Château-Salins.

La partie orientale du massif avait été en grande partie fractionnée par l'ouverture de la « route de France » qui assure définitivement la séparation entre la « forêt de la Marchande »<sup>(879)</sup> et la forêt de Grémecey. Au total plus de 300 hectares (dont 150 entre 1850 et 1900) ont été gagnés sur les deux massifs forestiers réduisant l'un (le Bois du Chat) à néant et ne laissant que 190 hectares de forêts à la veille de la Grande Guerre pour l'autre.

**Photographie n° 158**

**CHAMBREY : LE COULOIR DE LA « ROUTE DE FRANCE ».**



D.Mathis/2000.

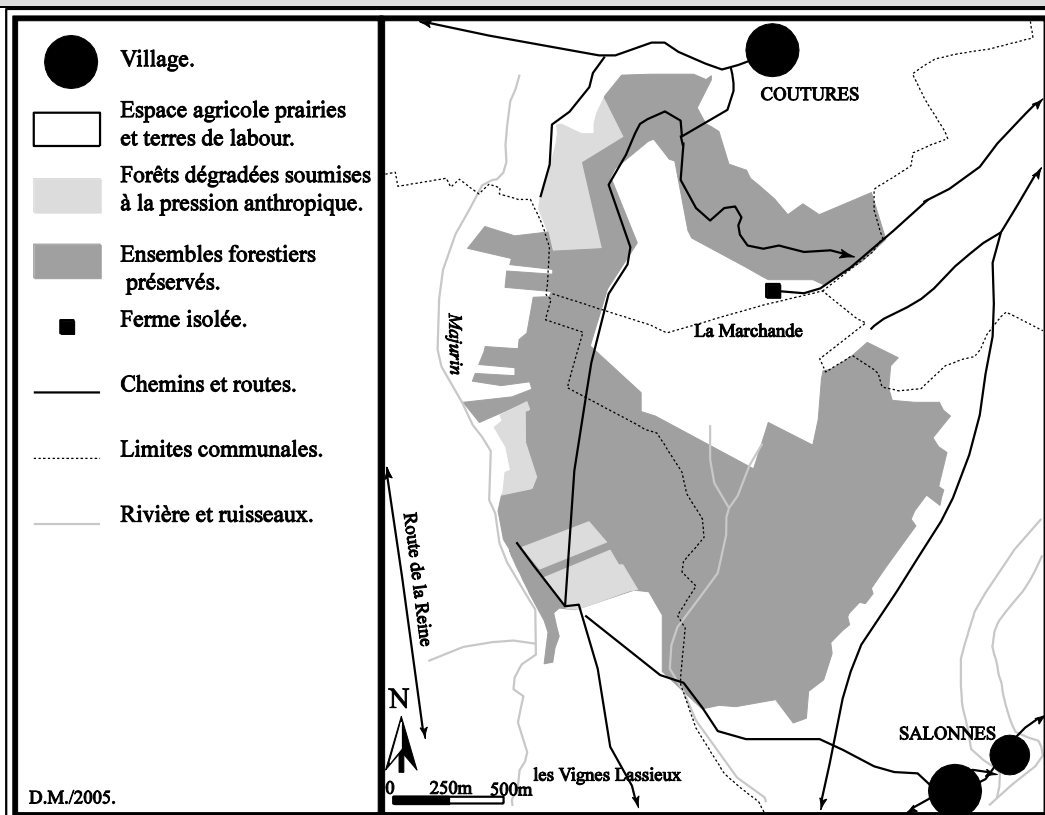
**La Route de France ne suit pas exactement le tracé de la route romaine car elle évite Château-Salins place forte et saline ducale. C'est à partir des « hauts de Fresnes » que la route emprunte le vallon du Majurin sur les territoires de Coutures et de Chambrey. Cette seconde trouée a entraîné l'élargissement du couloir défriché individualisant la forêt de la Marchande (à droite).**

A Chambrey, les essartages réoccupent progressivement les terrains abandonnés lors de la guerre de Trente Ans, notamment « Pourouse » et « Merlinsol », avec un essartage d'une quarantaine d'hectares lors de l'implantation de la ferme. Les essartages se poursuivent jusqu'à la veille de la Première Guerre Mondiale en raison de la forte pression démographique (Chambrey connaît un maximum démographique secondaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle). D'autre part cette forêt est presque exclusivement une forêt privée, la commune ne compte pas de communaux. La totalité des fronts de côte est essartée afin de permettre l'exploitation de la vigne, et pour la butte de la Marchande l'exploitation du gypse. Des chambres s'ouvrent ainsi jusqu'au cœur de la forêt comme celles du Petit « Sareu » ou de « la Fontaine Vassieux ». Entre 1800 et 1914, la forêt chambreyenne a reculé de 130 hectares, essentiellement dans la partie nord-ouest du finage.

<sup>879</sup> La forêt de la Marchande forme un petit massif réparti entre Salonnes, Coutures et Chambrey ; elle forme un vaste croissant avec au cœur, la ferme de la Marchande.

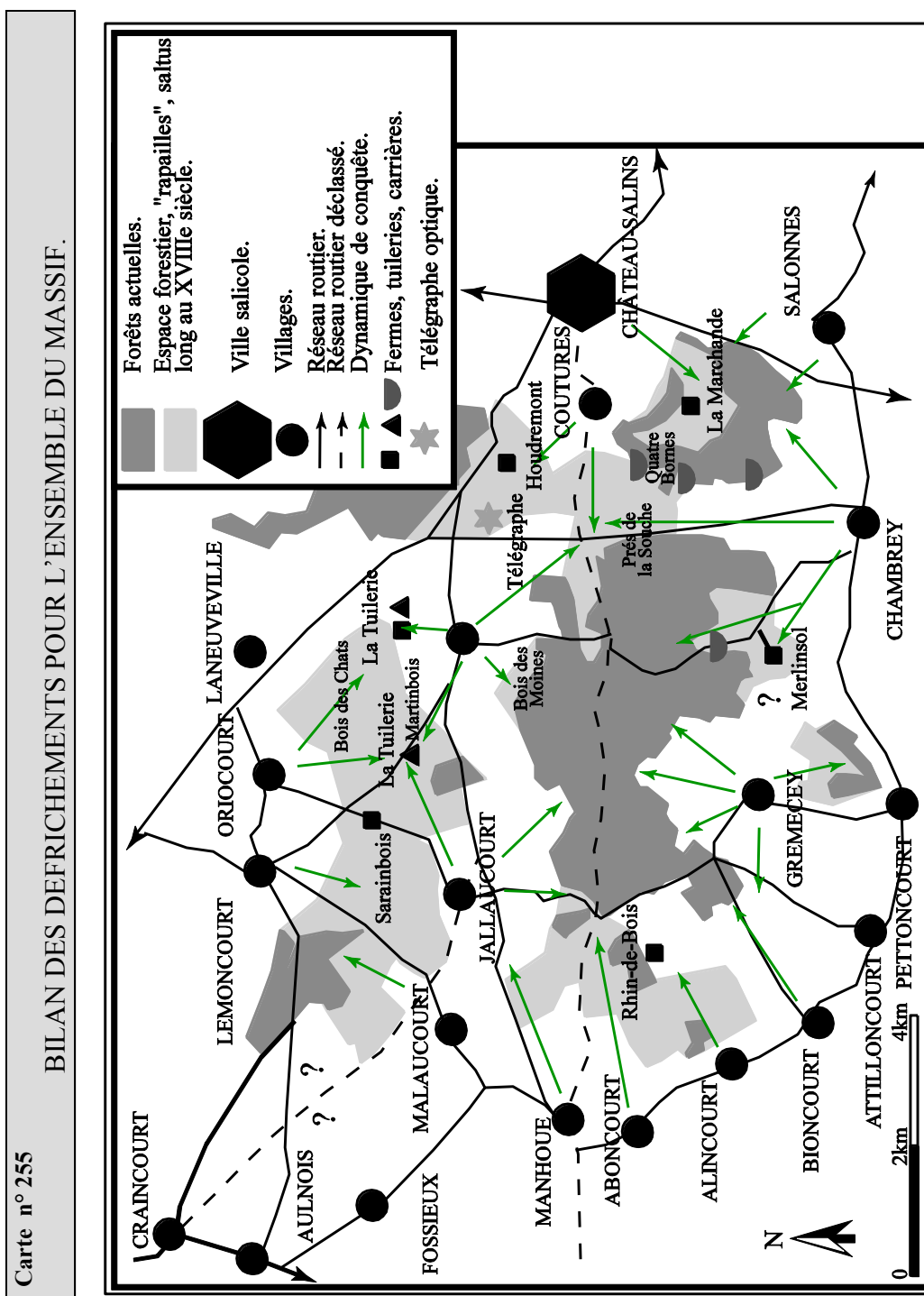
Croquis n° 254

LA FORET DE LA MARCHANDE.



Grignotée durant le XIX<sup>e</sup> siècle sur ses périphéries à Salonnès, Coutures, Chambrey et Château-Salins, la forêt de la Marchande comporte en son cœur une importante « chambre » constituée en partie par l'exploitation des salines. C'est dans cette chambre que s'est installée la ferme de la Marchande qui s'étend progressivement. Pourtant, cela n'empêche pas une reconstitution forestière du massif puisque entre 1830 et 1843, la masse forestière de Coutures passe de 82 hectares à 124 hectares, ce qui s'explique par la transformation en taillis de la friche arborée laissée par les salines. Certes, ce taillis sur le territoire de Coutures sera attaqué puisqu'en 1900, le village ne comptait plus que 52 hectares de bois. En revanche, à Salonnès on peut observer une reconstitution plus importante car malgré les essartages des talus, la forêt de la Marchande réoccupe près de 80 hectares au sud de la chambre. Ce phénomène s'accompagne de reboisements en résineux. Cette restauration forestière se produit conjointement avec l'implantation de la ferme de la Marchande.

Pour la partie orientale du massif, c'est près de 400 hectares qui ont été mis en culture. Le massif dans son ensemble présente un recul de 28% de sa surface entre 1830 et 1900, mais on peut l'estimer à 35% depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle en incorporant les nombreuses friches arborées et légers taillis qui ourlaient les périphéries du massif suite à la guerre de Trente Ans. Compte tenu de la méconnaissance de l'état qualitatif des massifs, l'exemple de la forêt de la Marchande démontre les problèmes d'évaluation des essartages et en même temps souligne l'amorce d'un second cycle dans l'histoire récente des forêts du Saulnois.



Au XVIII<sup>e</sup> siècle le « prés de la Souche », les « quatre Bornes » à Chambrey, « Reimbeaubois », le « bois des Moines », « Gelinotte » et la « Côte d'Houdremont » à Coutures « les fonds de Fresnes » et les « Gaudines »... à Fresnes-en-Saulnois sont encore constitués de forêts et de friches. A Fresnes-en-Saulnois, tout comme à Jallaucourt, il est difficile de suivre l'évolution quantitative des massifs dans la mesure où ils se répartissent en deux ensembles, au nord du village avec les cantons « Sarainbois », « Martinbois », le « Tuilerie », le « Bois du Chat » et au sud où ils s'intègrent à la forêt de Grémecey, formant les « Bois de Fresnes », parmi lesquels plusieurs cantons ont été défrichés entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut citer « les grands Prés », le « Pré des Loups », « Prêle », les « Gaudines », la « Moutte »....

#### **4.3.3.- La reconquête forestière (fin XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours) : conséquence du déclin de l'openfield et des industries en Saulnois.**

Dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les tensions industrielles et agricoles s'estompent en raison de la fermeture des salines et de l'importante émigration qui frappe désormais villes et villages, une nouvelle dynamique forestière s'enclenche. Elle se traduit par le recul de l'activité humaine et la diminution de la pression exercée depuis trois siècles sur les massifs. Certes le phénomène reste modeste, mais il ira en s'amplifiant jusqu'à la période de remembrements des terres agricoles au cours des années 1960.

Il est difficile d'établir si cette inversion de la dynamique traduit une modification qualitative de l'ensemble des massifs. En revanche, les gains forestiers sont généralement de deux ordres :

- soit, ils sont spontanés et se traduisent par une reconquête qualitativement très pauvre,
- soit, ils sont organisés <sup>(880)</sup> et se traduisent par des reboisements en résineux dont l'intérêt qualitatif et économique se révèle des plus discutables.

Les reprises forestières s'observent dans certaines communes touchées par l'hémorragie industrielle et démographique, mais aussi fréquemment par l'inadaptation des structures agricoles (avec en premier lieu le maintien d'un assolement rotatif triennal omnipotent dans les terroirs médiocres). On peut recenser plus d'une vingtaine de communes de l'arrondissement qui enregistrent des reboisements. Presque toujours, il s'agit de terres aux faibles aptitudes agricoles : revers de la Côte de Delme, Bois du télégraphe à Xocourt, la clairière de la ferme de la Primatale à Vannecourt... mais aussi des chambres ouvertes par l'industrie mais qui sont trop éloignées des villages ou trop peu rentables du point de vue agricole. Pourtant, la forêt continue à être mise à mal. En 1900, elle ne représente plus que 18 700 hectares, elle a perdu encore 12% de sa surface depuis 1840 <sup>(881)</sup>. Mais dans l'ensemble la situation reste assez hétérogène. Ainsi le recul est important pour le massif de Grémecey *stricto-sensu* qui enregistre un recul de l'ordre de 28% de sa surface. En revanche, pour le massif forestier d'Amélécourt la masse forestière reste quasiment stable (-2,5% de sa surface). La situation est quasiment identique pour la forêt de Bride, gains et pertes s'équilibrent. En revanche, la forêt s'étend dans les périphéries sud-est du Saulnois, de façon importante à Assenoncourt et à Lagarde, plus modestement à Maizières-lès-Vic, Fribourg, Desseling, Moncourt et Azoudange.

Il est important de pouvoir suivre les évolutions chronologiques des industries salicoles et des grands massifs forestiers. Ainsi, dès les années 1840, avec la fermeture de la saline de Moyenvic, la pression sur les forêts du sud-est du Saulnois s'estompe, notamment dans la vallée du Nard le long du canal des salines. Les forêts échappent à l'action des bûcherons et des charbonniers, leurs

---

<sup>880</sup> Parfois conseillés même par l'Office National des Forêts.

<sup>881</sup> Reichsland Elsass und Lothringen (Das), (1901-1903) - *Ibid.* Lepage H., (1843) - *Ibid.* Données corrigées en fonction des modifications de l'arrondissement.

hameaux disparaissent entraînant un déclin démographique. Les forêts se recomposent plus ou moins rapidement suivant la pression exercée par les communautés. Certains villages, comme Lagarde qui a perdu 43% de sa population entre 1850 et 1900, ne peuvent occuper toutes les terres laissées libres.

Cette fermeture des chantiers permet une reprise forestière perceptible dans un premier temps à Maizières-lès-Vic, Romécourt, Lagarde et dans une moindre mesure à Fribourg. Cette amorce de dynamique forestière se traduit vers 1900 par une réoccupation forestière de plus de 200 hectares pour les trois communes. Cette reprise forestière témoigne de l'activité prédatrice des salines sur la forêt et de la lente assimilation des terres défrichées par les communautés agricoles. Cette lenteur a été déjà remarquée lors des remembrements/essartages d'Assenoncourt. Lorsque la saline n'exerce plus de pression, les terres défrichées non assimilées solidement (droit de parcours, cultures...) par les communautés agricoles retournent à leur ancien état, soit spontanément, soit par reboisement. Les communes périphériques de ces chantiers forestiers telles Ommeray ou Bourdonnay n'enregistrent véritablement de reprise forestière qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. La zone de reprise s'étend avec des reboisements volontaires dans le canton du « bois Chanal ». C'est d'ailleurs à cette époque que débutent les reboisements dans la zone d'approvisionnement de la saline de Dieuze. Ils concernent les villages de Bisping, Fribourg, Assenoncourt, Azoudange, Tarquimpol qui enregistrent les premiers reboisements, effectués souvent en résineux. Les chambres dégagées par les charbonniers au siècle précédent se referment parfois comme à Fribourg où le canton enclavé du « champ du bois » est replanté aux trois quarts en résineux à la veille de la guerre.

La fin des essartages et de l'activité prédatrice annonce, pour de nombreuses communes, une reprise du reboisement alors que d'autres secteurs enregistrent une stabilité remarquable du rapport cultures/forêt. Les derniers essartages à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle concernent de très petites parcelles isolées au cœur des massifs. Leur isolement provient du ralentissement du nombre des essartages imputables au manque de main-d'œuvre et à l'augmentation des disponibilités en terre provoquée par l'exode rural. Il y a donc deux raisons à l'arrêt des défrichements :

- ils ne sont plus une nécessité agricole,
- ils ne sont plus possibles matériellement.

En fait, une grande majorité des finages de l'arrondissement présente une stabilité forestière, malgré encore de petits défrichements de quelques hectares, plusieurs finages faisant disparaître tout terroir forestier. Il faut remarquer que les plus gros défrichements concernent les villages encore bien pourvus en forêts tels Rodalbe, Loudrefing ou Vittersbourg. Cette situation assez hétérogène ne permet pas de dégager de sous-ensembles régionaux, à l'exception de la zone orientale qui apparaît relativement stable, notamment dans la partie centrale du massif forestier d'Albestroff, pour les villages de Munster, Givrycourt, Albestroff, Torcheville, Marimont ou Molring... Il ne faut pas généraliser l'impact de l'exode rural sur la reconquête forestière ; on peut toutefois constater que c'est la baisse de la pression démographique et l'absence de main-d'œuvre qui ralentissent le rythme des essartages. Durant cette période, il est difficile de mettre pleinement

en relation exode rural et amorce de reprises forestières. En effet, si on observe des reprises à Lubécourt, Lidrezing, Lucy, Moncourt...villages qui ont été fortement touchés par l'exode rural, en revanche des villages comme Bourdonnay, Bourgaltroff ou Léning qui ont connu d'importants départs n'ont pas enregistré de reconquête forestière. Ainsi entre 1850 et 1914, la forêt connaît une relative stabilité ; s'il y a encore de grands essartages, ils sont à l'échelle de quelques communes. A l'échelle de l'arrondissement, cette période marque une inflexion.

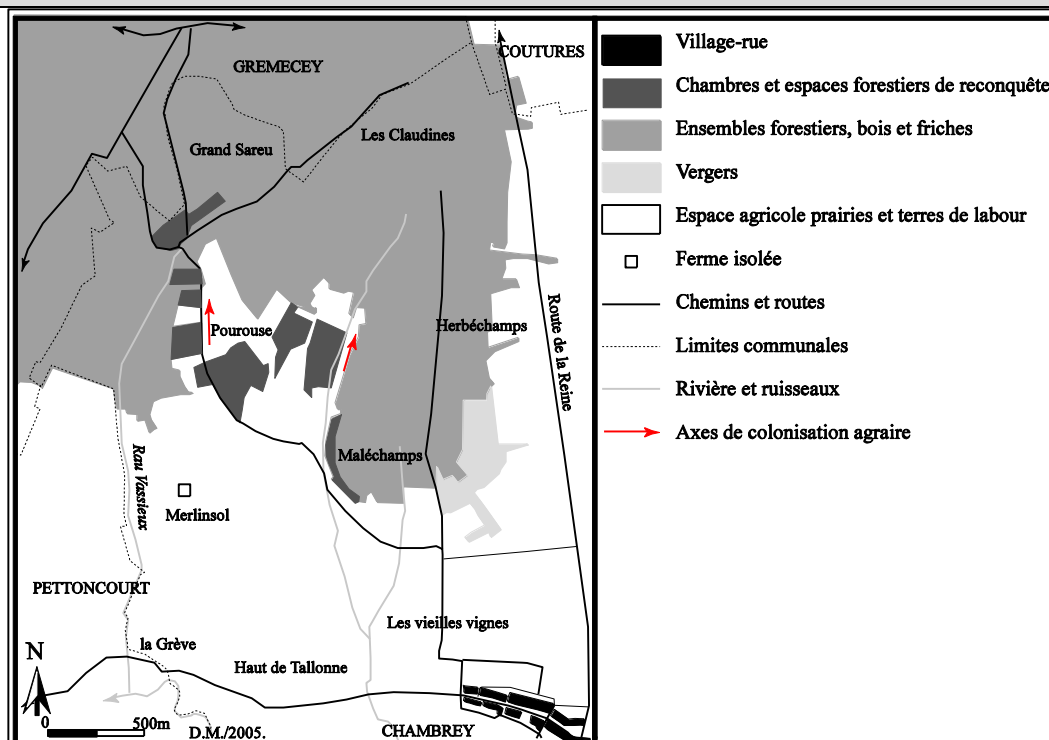
La Première Guerre Mondiale marque véritablement la rupture dans l'évolution forestière. A partir de 1914, le départ des hommes mobilisés a pour conséquence une baisse significative des possibilités culturelles des communautés. Au sein de la zone de front, malgré l'obstination des paysans des villages à vouloir labourer et cultiver, les évacuations progressives entraînent l'abandon de la totalité des terroirs dès 1915. C'est dans cette zone occidentale et méridionale du Saulnois que s'observe la plus grande partie des reprises forestières à la fois pour le Saulnois mosellan et meurthe-et-mosellan. Ces évacuations de population fournissent une main-d'œuvre supplémentaire pour les villages du Saulnois central et oriental qui réussissent ainsi à maintenir la quasi-totalité de leurs terroirs. L'arrivée de bétail supplémentaire et la diminution du nombre des attelages de labours accélèrent, surtout dans la zone orientale, la transformation des terres de labours en prairies. Ainsi, au lendemain de la guerre, malgré la baisse significative du nombre des habitants des villages, l'espace agricole reste affecté aux prairies. C'est ce qui explique que la reconquête forestière n'est pas généralisée à l'ensemble du Saulnois. Le nord du Saulnois, secteur de la Nied, avec les villages de Suisse, Destry, Baronville... enregistre une quasi-stabilité, tout comme l'ensemble du canton d'Albestroff. Il n'existe pratiquement aucun changement pour les finages de Honskirch, Vibersviller, Munster, Insviller, Lhor, Loudrefing...C'est le résultat d'une profonde modification des terroirs.

Cette reprise forestière perceptible pour la zone occidentale s'explique par les dégâts de la guerre. Ainsi, certains terroirs de la zone de front, trop maltraités, ont été abandonnés. On peut remarquer que la forêt réoccupe également les terres des fermes-écarts détruites ou incendiées lors des combats de la bataille de Morhange et des combats de 1914. C'est le cas par exemple des terres des fermes de Merlinsol, de Lindenberg, de la Sibérie, de Breydebourg ou de Varisaille... Cette reconquête est facilitée s'il y a présence proche d'un massif forestier. Ainsi la forêt d'Amelécourt s'étend en incorporant une partie des terres des fermes de Lindenberg à Gerbécourt, de Bellevue à Vaxy.

D'autre part, les secteurs encore soumis aux essartages enregistrent des reboisements spontanés provoqués par l'abandon des « chambres ». En effet, nous avons noté qu'en terme agricole les chambres ouvertes au sein des massifs ne sont viables et n'ont un intérêt économique que si elles ont tendance à voir leurs surfaces augmenter et si de nouveaux essartages élargissent la clairière. Or le ralentissement des essartages, puis la Première Guerre Mondiale, cassent ce cycle. Les chambres isolées qui attendent l'arrivée de voisins pour devenir rentables sont alors abandonnées. Cet abandon est d'autant plus facile qu'il n'existe plus de pénurie de terres.

Croquis n° 256

LA FERMETURE DES CHAMBRES A CHAMBREY.



La crise viticole qui frappe le Saulnois au début du XX<sup>e</sup> siècle est également une importante cause de reboisement. Ainsi, à Vic-sur-Seille l'ensemble de la butte au nord avec les cantons de « Bézémont », « Faluchamps », « les grands Champs », « Copémont », « les noires Montagnes » était cultivé. La forêt avait totalement disparu. Le reboisement s'effectue progressivement depuis le lendemain de la Première Guerre Mondiale jusqu'à nos jours. On peut noter également pour Saint-Médard la reconquête forestière du canton « des Vieilles Vignes ».

On pourrait multiplier les exemples d'abandons et de reboisements des vignes à Salottes, Moncel-sur-Seille, Gerbécourt, Château-Salins... mais l'exemple le plus marquant est sans conteste Montdidier, où le déclin de la vigne a entraîné les plus importants reboisements par rapport à la superficie de la commune. Si le finage était dépourvu de forêts en 1914, il est désormais à 40% forestier.

A partir de 1918, la situation générale est tout aussi hétérogène. Si pour de nombreuses communes, on peut observer une stabilité notamment dans l'est du Saulnois, en revanche dans l'ouest et le sud, la forêt n'a cessé de progresser, parcelle après parcelle, regagnant tout ou partie des terres essartées durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Au lendemain de la Première Guerre Mondiale c'est le manque de main-d'œuvre, provoqué par le départ de nombreux très petits exploitants, qui conduit à une rupture de la pression anthropique sur les forêts. La Seconde Guerre Mondiale accentue le phénomène. En fait, si de 1850 à 1914 on assiste à une modification de la tendance, à partir de 1918 la forêt du Saulnois est en reconquête constante à la fois qualitativement et quantitativement.

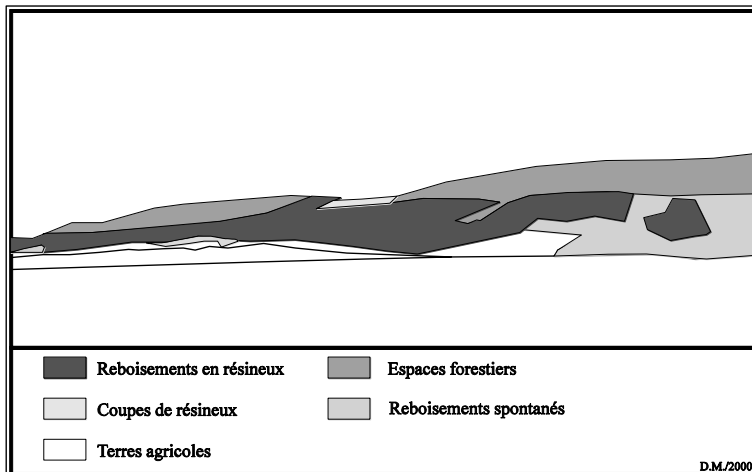


Photographie n° 159 - croquis n° 257

REBOISEMENTS EN RESINEUX DE LA FORÊT DE LA MARCHANDE.



D.Mathis/1995.

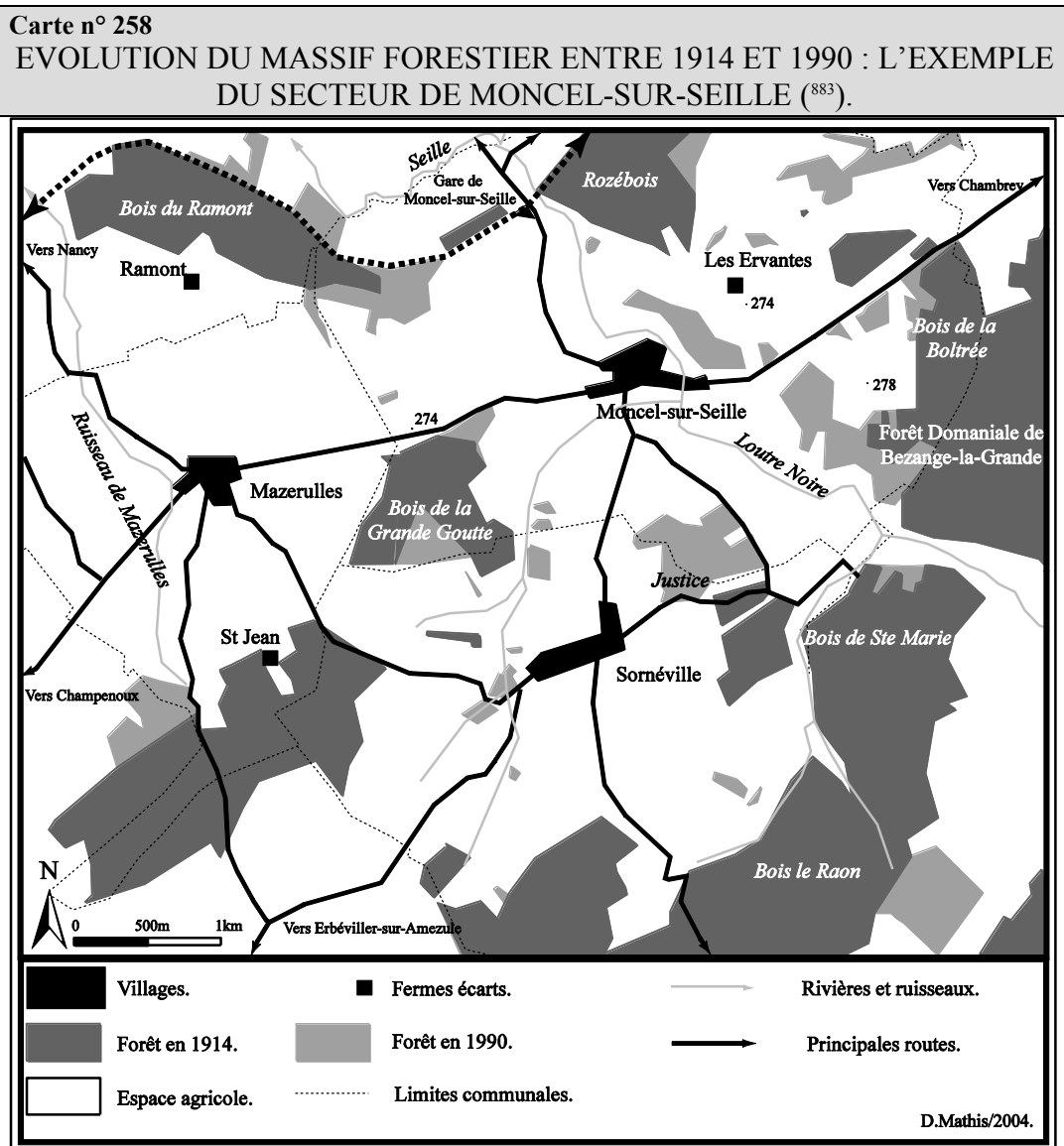


La forêt de la Marchande illustre ces reboisements divers où on peut observer : reboisements spontanés, plantations de résineux, parcelles agricoles insérées en bordure du massif...

Cette nette reprise forestière s'effectue le plus souvent de façon spontanée avec une colonisation de plantes pionnières (noisetiers, ormes, frênes) sous laquelle on peut encore observer les billons de cultures, voire parfois les anciens treillages<sup>(882)</sup> des vignes. Ces friches forment aujourd'hui des ensembles forestiers qualitativement pauvres, surtout suite aux dépérissements des ormes au cours des années 1980. Pourtant cette reconquête spontanée est plus prometteuse que les reboisements organisés au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale par le Front Forestier National puis par l'O.N.F. qui encourageaient les reboisements en essences à rendement rapide (pins, sapins, acacias, peupliers). Ces plantations aujourd'hui ont dépassé leurs stades de rendement sans que les propriétaires, souvent âgés, en tirent un quelconque profit ou, lorsqu'elles ont été exploitées, elles ne sont tout simplement pas replantées. On assiste alors finalement au développement d'une friche arborée, état qu'on avait voulu éviter lors de la plantation. En fait, aucune gestion de ces espaces reboisés n'a été prévue en raison souvent de la petite taille des parcelles. Il est vrai que les petites surfaces intéressent peu les forestiers. On peut observer que la plupart des parcelles de reboisement sont avancées en âge. Aujourd'hui, les sapinières non exploitées

<sup>882</sup> Echelas en fil de fer qui ont remplacé les anciens pisseaux.

déclinent, dépérissent et sont re-colonisées par des frênes, des charmes et les premiers hêtres. L'importance des chablis liés aux tempêtes des années 1990 et l'importance des bois morts, freinent la reconquête naturelle de la végétation climacique. Finalement, au sein d'une grande partie de la forêt privée, qu'elle ait été organisée et planifiée ou spontanée, la reconquête forestière produit à long terme les mêmes effets : la réinstallation progressive de la chênaie-hêtraie.



La comparaison des cartes du début du XX<sup>e</sup> siècle et de l'actuel rend compte de l'importance du reboisement spontané et/ou anthropique. Ainsi, les trois villages de Moncel-sur-Seille, Sornéville et Mazerulles exposés aux guerres, à la crise viticole et à la déprise agraire ont enregistré d'importants reboisements qui concernent toujours les terres en périphérie des massifs forestiers.

<sup>883</sup> Evolution comparée du massif à partir des cartes IGN 1/50 000 de 1914 et 1/25 000 de 1990.

Entre le début du XVIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, on peut observer un cycle complet passant par une diminution des surfaces et une altération de la forêt dues aux actions des industries et des agriculteurs. De nombreux massifs ont été altérés au point de disparaître, ne laissant localement que les cœurs des massifs trop lointains et/ou trop peu accessibles pour présenter un intérêt économique ou agricole.

Ainsi, dans un premier temps, l'état qualitatif et quantitatif de la forêt a enregistré une nette régression, même si seigneurs et communautés ont réglé l'usage de celle-ci pour la protéger ; les uns et les autres ont également cherché à exploiter cette dernière bien au-delà de ses capacités. La forêt, en partie reconstituée au moment des troubles de la guerre de Trente Ans, a été « regrignotée », essartée, surexploitée au point d'entraîner une crise forestière à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Révolution qui lève barrières et interdits de toutes sortes, rend disponibles de nouvelles forêts et restructure les ressources forestières au profit des agriculteurs qui colonisent des forêts fortement dégradées, reprenant et prolongeant l'action des usines à feu. Pourtant dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'évolution progressive de l'agriculture, la réduction de la pâture forestière permettent une recomposition de la forêt qui ne subit plus que de façon marginale les déprédations des usines à feu. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle annonce les premiers reboisements spontanés ou planifiés. Le XX<sup>e</sup> siècle se traduit par une reprise forestière assez marquée, presque toujours en relation avec les anciens noyaux forestiers.

Aujourd'hui l'état général de la forêt du Saulnois est tout aussi hétérogène qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, combien est différente la gestion des grands massifs forestiers ordonnés, planifiée par l'O.N.F. et celle d'une grande partie de la forêt privée, assurée au coup par coup entre les friches redevenues forestières et les hautes futaies non-exploitées. L'abandon organique de la forêt privée porte peut-être à terme les meilleures chances d'établissement d'une plus grande biodiversité au sein des forêts du Saulnois. Il en est de même lors de la maturation avancée de certaines sapinières conduisant aux remplacements progressifs de celles-ci par une végétation climacique restaurée. Finalement la progression de la friche au cours des années 1920-1950 porte en elle la renaissance d'une forêt bien moins domestiquée, non soumise aux rendements et à une gestion anthropico-naturelle.

Au cours de cette sédimentologie des signes paysagers, nous avons pu voir que ces derniers étaient surabondants, parfois très nettement repérables, parfois limités à de simples éléments ou linéaments du paysage actuel. L'un des problèmes majeurs a été la datation des éléments paysagers, qu'il s'agisse d'une cadastration, d'une désertion villageoise, d'une colonisation ou d'un essartage.

Le choix de travailler à l'échelle d'un « pays » aussi vaste n'a pas toujours permis d'affiner l'histoire des paysages des finages, même si durant les 3 000 ans de cette recherche plusieurs villages ont fait l'objet de plus d'attention, afin d'identifier avec précision les logiques spatiales qui ont prévalu dans l'organisation des paysages et de leurs territoires.

La césure documentaire de la guerre de Trente Ans ne constitue pas à proprement parler une coupure paysagère comme d'ailleurs pour la plupart des guerres. En fait, les structures des paysages s'adaptent plus ou moins rapidement aux données techniques ou à l'ambiance générale suivant leur degré d'acceptation par les communautés, ou éventuellement d'affaiblissement de celles-ci.

A partir des ces inventaires thématiques, il convient maintenant de mettre en relation toutes les informations afin de dégager, au plus grand nombre d'échelles d'observation possibles, les paysages et les systèmes paysagers du Saulnois.

Sur les traces du passé.

## **LIVRE TROIS**

**PAYSAGES  
ET  
SYSTEMES AGRICOLES  
EN SAULNOIS.**

Tendances paysagères, paysages et systèmes agricoles en Saulnois.

A partir de l'analyse des éléments paysagers, des fragments de géosystèmes ou des simples signes relevés au cours de cette recherche en Saulnois, et suite à la confrontation entre ces signes et les éléments d'archives ou simplement d'histoire générale de la Lorraine, il reste maintenant à tenter de recomposer l'histoire paysagère du Saulnois. Pour cela, et compte tenu de l'importance du pas de temps de l'analyse, ce sont les périodes de mutations, de péjorations ou de croissance de l'emprise anthropique que traduisent des fluctuations de l'empreinte agricole. Ces phases sont perceptibles à différentes échelles (pays, micro-pays, faciès, finages) ; aussi pour chacune des grandes périodes historiques, une approche multi-scalaire permet d'aborder les transformations affectant le Saulnois ou ses sous-ensembles, voire parfois simplement des finages...

Avant d'entreprendre cette approche, il est nécessaire de définir les grandes articulations dans l'histoire paysagère du Saulnois. Les sources d'informations induisent un découpage en deux parties :

- avant le XVII<sup>e</sup> siècle,
- du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours.

Cette chronologie, issue de sources « écrites », conduit à accorder une part trop importante à un type de source, donc à sous-estimer les autres. L'inventaire fait précédemment souligne que ce n'était pas le cas, néanmoins, il faut retenir le découpage en deux périodes subdivisables par la suite en épisodes :

- les temps anciens de la campagne du Saulnois, de la préhistoire au X<sup>e</sup> siècle,
- le paysage du système d'openfield du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

Dans chacune de ces grandes périodes illustrées par un type de paysage, il faut admettre l'existence « d'articulations secondaires », car jusqu'à présent, seules les grandes césures paysagères étaient retenues.



▪ **Les temps anciens du Saulnois, de la préhistoire au X<sup>e</sup> siècle.**

Avant la conquête romaine, les observations et indices ne laissent, compte tenu du pas de temps, que peu de chances au géographe pour retrouver les tendances paysagères, il faut se contenter d'un rapide état des lieux.

Le grand changement se produit avec la conquête romaine. En effet, on a observé un développement fulgurant du modèle agricole de la *villa* et des terroirs cultivés « romains ». Cette transformation des faciès paysagers - compte tenu du peu de connaissances relatives au Saulnois avant la conquête romaine, - apparaît, peut-être à tort, comme une « révolution » des campagnes du Saulnois, à la fois par la rapidité du phénomène et par son ampleur.

Bien avant les invasions barbares, aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles, s'observe une nouvelle orientation dans la logique d'organisation agraire des paysages romains ou gallo-romains du Saulnois. Cette césure annonce un nouveau type de mise en valeur spatiale et agricole plus extensif, avec des remises en cause importantes à l'échelle du Saulnois. Devant ces transformations, le développement de la culture de la vigne pourrait paraître anodin, s'il n'avait probablement eu un impact sur les parcellaires cadastraux... Les invasions, à partir de 406, remettent partiellement en cause ce système, pourtant peu d'éléments nous permettent de noter des changements significatifs ; nous observons plutôt une continuité dans la péjoration au niveau de l'emprise agricole sur les paysages. Jusqu'aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, aucun élément majeur n'annonce une transformation du paysage agricole. La « Renaissance carolingienne » apparaît bien plus comme une réapparition de l'écrit concernant le Saulnois que comme une réorganisation des paysages agraires. En revanche, c'est durant cette période que s'observe la constitution d'éléments futurs et durables tels que les villages, les grands massifs forestiers (forêt de Grémecey, forêt d'Amelécourt...).

▪ **Les paysages issus du système de l'openfield.**

- Les paysages du premier openfield (XI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles).

Du XI<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, un nouveau cycle construction - climax - détérioration, se met en place. C'est celui du premier openfield. Il se traduit d'abord, et paradoxalement, par des désertions villageoises, puis par de nouvelles conquêtes sur la forêt (création de villages). Le cycle construction se termine avec la mise en place de fermes-écarts. Commence alors la période climacique avec quelques soubresauts, notamment au XIV<sup>e</sup> siècle. A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, malgré des périodes de prospérité, les géosystèmes se détériorent (remise en cause des structures, villages...). C'est l'annonce de l'âge du second openfield.

- Le paysage du second openfield (XVII<sup>e</sup> siècle - 1945).

La guerre de Trente Ans constitue un élément de césure remarquable, pourtant il ne faut pas accorder à cette dernière la responsabilité de la détérioration finale du premier openfield. En revanche, elle permet de faire table rase sur des éléments géosystémiques périmés.

La phase de reconstruction apparaît alors bien plus rapide, aboutissant dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le système seigneurial constitue un frein à une réorganisation complète. Sa disparition, avec la Révolution, entraîne un prolongement de la construction durant une seconde phase qui s'interrompt vers 1820-1840 avec le plein rural. Le paysage agricole du Saulnois entre à cette époque dans sa période climacique jusqu'en 1914. La Première Guerre Mondiale joue le même rôle que la guerre de Trente Ans, marquant la fin d'un épisode systémique. La détérioration du système du second openfield est assez rapide, elle se termine en 1945/1960 avec la reconstruction des villages et les remembrements.

- Le paysage post-openfield (depuis 1945/1960).

Ce paysage est celui décrit au début de cette étude des « paysages agraires du Saulnois » (Cf. livre premier). Il s'est véritablement mis en place lors de la reconstruction qui a suivi la Seconde Guerre Mondiale.

Il n'a pas atteint sa maturité bien qu'évoluant à un rythme soutenu. Quelques épisodes climaciques se distinguent, mais les évolutions de la P.A.C. et du monde rural entraînent une accélération de l'histoire des paysages agricoles.



## **Première partie**

**Les temps anciens  
de la campagne du Saulnois :  
des paysages « naturels »  
au X<sup>e</sup> siècle.**

Tendances paysagères, paysages et systèmes agricoles en Saulnois.

Les paysages anciens de la campagne saulnoise restent assez flous suite à la faiblesse des éléments paysagers retrouvés et à la multiplicité des liens existants entre ces éléments, liens qui peuvent paraître difficilement compréhensibles, en raison de l'absence de sources écrites.

Néanmoins, dans cet ensemble du Saulnois du néolithique, de l'Antiquité et du début du haut Moyen Age, différentes grandes tendances se détachent et parfois, par déduction, il est possible d'avoir une image suffisamment précise des paysages, du moins à la petite échelle des cartographes.



## **Chapitre premier**

### **Les géosystèmes du Saulnois avant la conquête romaine.**

---

Les quelques indices concernant les paysages « naturels » (topographiques, géomorphologiques, hydrographiques) au Quaternaire et surtout à la période Saalienne <sup>(1)</sup> et les découvertes du Paléolithique et du Néolithique <sup>(2)</sup> ne permettent pas d'affirmer un impact paysager anthropique. Il faut supposer, du moins jusqu'à l'Age du Bronze, un paysage pseudo-naturel dont les grands ensembles ou les éléments inspirés d'une lecture actuelle du paysage sont probablement imprécis, voire caducs.

---

<sup>1</sup> Bonnefont J.C., (1986) - Le quaternaire lorrain, *La Lorraine d'avant l'histoire du paléolithique inférieur au premier âge du fer*, Direction des Antiquités historiques et préhistoriques de Lorraine, Est-Imprimerie, Moulins-lès-Metz, pp33-39.

<sup>2</sup> Notamment les importantes découvertes de l'abbé Merciol.



## **1.- APPROCHE DES PAYSAGES « D'AVANT L'HISTOIRE ».**

Il ne s'agit pas d'établir une carte précise des paysages avant la conquête romaine. Le matériel informatif disponible, tout comme la méthode et le cadre même du sujet, ne s'y prêtent nullement. Néanmoins, compte tenu de l'approche géohistorique, il est nécessaire de re-cadrer ou de re-préciser les éléments du paysage avant le développement de l'agriculture, et ensuite d'analyser les transformations que les premiers hommes « agriculteurs » ont pu générer. Ces transformations s'ajoutent aux modifications naturelles qui s'opèrent suite au réchauffement climatique post-wurmien.

### **1.1.- DES « PAYSAGES NATURELS » A L'AGE DU BRONZE.**

Il convient tout d'abord de dresser un état des lieux basé sur la principale source et secteur d'information : la Seille et ses principaux affluents. Les quelques informations sédimentologiques connues à ce jour font apparaître que le réchauffement climatique post-wurmien transforme, d'un point de vue général, la vallée de la Seille et celle de la Petite-Seille en espaces répulsifs.

L'eustatisme, issu du réchauffement climatique de 8000 B.P. (Boréal, Préboréal, Atlantique), produit un comblement qui s'accompagne pour la Seille et son bassin d'un « processus d'humidification » avec la création de nombreux marécages à l'origine du chevelu des « sources » de la Seille. L'absence de grands organismes fluviaux collecteurs issus de la désorganisation du cours amont de la Seille durant la période froide favorise cette tendance. Aussi, sur les terrains du Keuper où se trouvent les sources de la Seille, se développent d'importants marais que l'homme aménagera par la suite en étangs.

Cet eustatisme ancien, amorce de l'histoire des marais du « Val-de-Seille », n'a pas laissé de traces véritables. Les travaux et les sondages de R. Bertaux <sup>(3)</sup> et J.B. Keun <sup>(4)</sup> n'ont pas atteint la base du briquetage de l'Age de Bronze, donc les niveaux les plus anciens du marais. Néanmoins, la répétition du processus lors de chaque épisode de transgression marine (Dunkerquien <sup>(5)</sup>), permet d'affirmer l'existence et le développement du phénomène à partir du Boréal, mais surtout de l'Atlantique. L'absence de données véritables de 8000 B.P. à 1200 av. J.C. ne permet pas de savoir si cette « humidification » du fond de vallée s'est traduite par un comblement de cette dernière.

Au vu de l'histoire morphologique, entre 1200 av. J.C. et 500 ap. J.C. le comblement n'a pu se mettre en place qu'à la condition d'un apport de matériel (argilo-marneux). Suite à une faible pénéplanation wurmienne (qui reste à établir), la dépression du Keuper, sur laquelle le cours de la Seille se développe ou plutôt se redéploie, a pu fournir une partie de ce matériel. Une autre partie du matériel provient certainement des versants dont l'humidification du climat, en l'absence

---

<sup>3</sup> Bertaux J-P., (1976) - *Ibid.*

<sup>4</sup> Keune J.B., (1901) - *Ibid.*

<sup>5</sup> Les sondages révèlent durant cette période le développement de tourbières. Bertaux J.P., (1972) - *Ibid.*

de couverture végétale dense, a favorisé les phénomènes de solifluxion. Les plateaux et les versants du Val-de-Seille ont pu également fournir un matériel érosif.

**Photographie n° 160**

**LE PLATEAU A MORVILLE-LES-VIC : UN SITE REMARQUABLE  
DOMINANT LA VALLEE DE LA SEILLE.**



Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°94-2125.

**On peut imaginer que le site de Morville-lès-Vic formait un magnifique observatoire, donnant à la fois sur les vallées de la Petite et Grande Seille. Compte tenu de l'importance des découvertes de silex, on peut s'accorder sur la présence d'un groupe stable de chasseurs qui devait contrôler ces passages formés par la confluence des deux « Seille ».**

L'absence d'autres sources oblige de clore cet état des lieux. L'histoire des paysages du Saulnois ne commence véritablement qu'avec l'âge du Bronze, ou plus précisément : l'âge du Sel.

### 1.2.- LES PAYSAGES DU HALLSTATT A LA FIN DE LA TENE.

La faiblesse des indications réduit là encore les possibilités de recompositions paysagères et systémiques. C'est au Hallstatt que la mise en valeur des sources salées du Val-de-Seille commence avec l'exploitation du sel par la technique du briquetage. Elle s'étend sur plus de 10 kilomètres et démontre une concentration humaine importante du point de vue de l'organisation spatiale. Cette anthropisation forte du fond de vallée, compte tenu du caractère proto-industriel de l'exploitation du sel (plusieurs milliers de fourneaux à saumure), souligne l'inversion dans la gestion de l'espace du Val-de-Seille par l'homme. Le paysage du fond de vallée est formé d'un marais originel qui, de Zommange à Burthecourt, occupe une bonne partie du lit majeur. Ça et là, sourdent quelques sources d'eau salée, notamment à Marsal, Vic-sur-Seille, Burthecourt... Tant que

l'homme ne maîtrisait pas les techniques d'extraction du sel, la vallée n'était pas hospitalière ; le briquetage, résultat de cette exploitation, a permis les premiers établissements humains en bordure de la Seille. Cette activité quasi industrielle va avoir un impact important sur l'organisation des paysages car elle génère :

- la couverture de l'ancien marais par les débris,
- la création d'un sol stable d'îlots,
- la fixation d'une communauté détenant la richesse du sel.

Sur les îlots des briquetages, les hommes se sont installés en plusieurs petites communautés, défendant leurs sources de richesses peut-être en fortifiant ou en protégeant d'une palissade l'îlot-usine. L'existence de riches *tumuli* dans la vallée semble indiquer la présence dans ces communautés d'une aristocratie locale <sup>(6)</sup>, peut-être issue de ces groupes de saliniers. Ces communautés de Marsal, Burthecourt, Vic-sur-Seille, ont également un impact sur les territoires voisins...

On peut émettre l'hypothèse que l'exploitation du sel par la technique du briquetage a généré très rapidement des flux de matières combustibles entre les versants ou les plateaux et la vallée proprement dite. Ces prélèvements de bois pour l'exploitation du sel ont dû favoriser le développement de l'agriculture en lui procurant des terres. Il faut remarquer que les terres des plateaux qui fournissent du bois sont également convoitées par les agriculteurs. En effet, ces terres du plateau, constituées par les sols les plus légers, peuvent ainsi être plus facilement exploitées, à l'araire ou à la houe. Se mettent en place des complémentarités et des solidarités entre saliniers et agriculteurs. Il faut donc retenir un double phénomène concomitant :

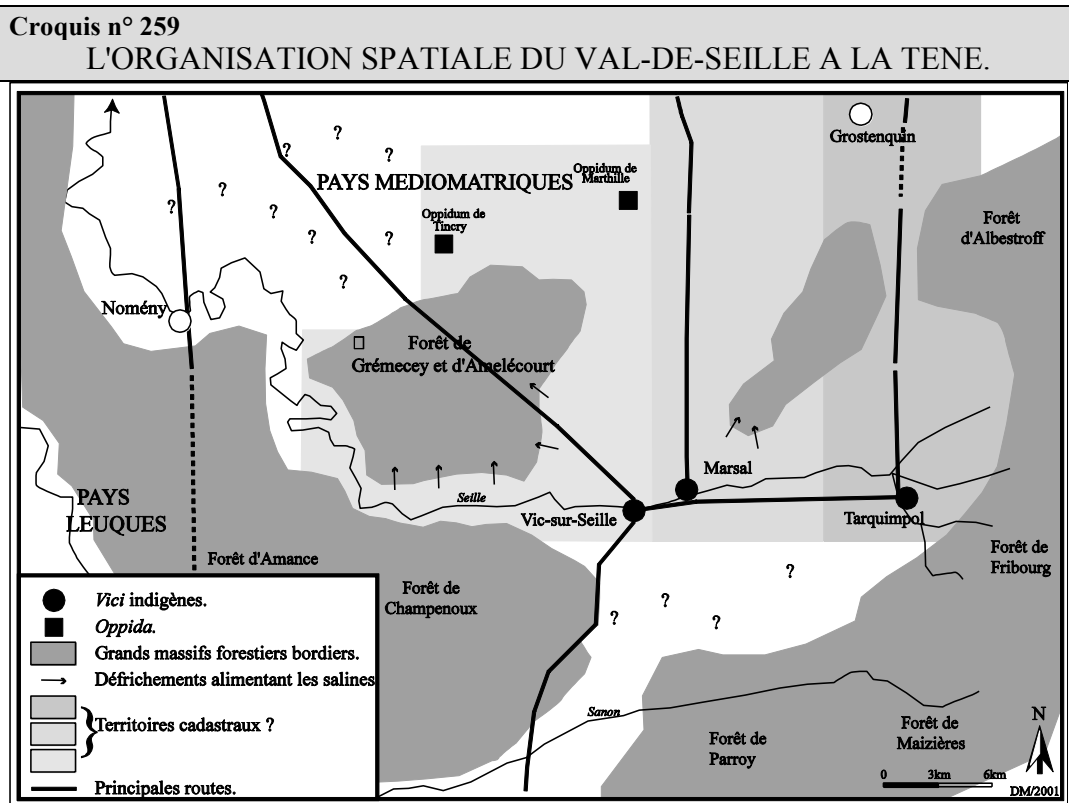
- déforestation pour l'industrie du sel,
- mise en valeur agricole.

Le résultat de ces deux phénomènes est le comblement alluvionnaire du fond de vallée <sup>(7)</sup>, entre le Hallstatt et la Tène.

---

<sup>6</sup> Les nécropoles découvertes fortuitement au XIX<sup>e</sup> siècle ou plus récemment lors de prospections systématiques sur la rive gauche de la Seille, à proximité de la vaste zone d'ateliers du « Pransieu », font parties d'un ensemble funéraire étendu sur 800 mètres de longueur, secteur des « Grands Prés » à Marsal ... Ces nécropoles témoignent d'un riche mobilier funéraire.

<sup>7</sup> Le briquetage ne forme que de gros îlots qui surplombaient le cours de la Seille de quelques mètres mettant, on peut le supposer, les premières bourgades hors inondations. Pourtant, il faut repenser au comblement du fond de vallée dans sa globalité, la vallée enregistre au total depuis le Hallstatt 8 à 12 mètres de sédimentations. Le comblement sur le briquetage est seulement de l'ordre de 1 à 2 mètres. L'essentiel du comblement s'est produit entre 1200 av. J.C. et la fin de l'Indépendance, ce qui souligne l'importance de l'érosion du bassin versant de la Seille probablement provoquée par le prélèvement de combustible sur les forêts, mais aussi par les débuts de l'agriculture.



Il est surprenant que la vallée de la Petite-Seille ou la vallée du Nard n'ait pas connu de mises en valeur identiques, alors que les sources d'eau salée existaient. En effet, compte tenu de la situation de la vallée de la Grande-Seille, il eût été normal de voir apparaître, sur les cours d'eau voisins, des petites communautés exploitant les sources salées à Château-Salins, Lezey, Haboudange... Pourtant, il n'en est rien. Faut-il conclure, comme L. Olivier <sup>(8)</sup>, à l'existence d'un monopole de l'exploitation du sel composé par les groupes des petites unités pré-villageoises ? Ainsi, on devinerait en la multitude d'îlots une communauté nébuleuse, sorte de fédération lâche, mais unie dans un même intérêt, capable d'assurer la maîtrise d'un monopole et de défendre sa richesse. Ce monopole ne peut être efficace que si cette communauté maîtrise les terres, définissant ainsi un territoire. A ce titre les deux *oppida* perchés de Tincry et de Marthille sur d'anciennes routes saunières ne sont peut-être que les reflets de cette puissance territoriale autour de Marsal et Vic-sur-Seille. Bien plus, l'un comme l'autre sont distants d'une vingtaine de kilomètres du Val-de-Seille et forment approximativement une ligne défensive mais surtout d'excellents entrepôts et relais d'étape commerciaux vers le nord, en relation avec les voies saunières. Ainsi, en plus d'un monopole de production, devait exister un monopole de commercialisation. Pour ces groupes de sauniers, peut-être unis, sûrement alliés, il était inutile de rechercher d'autres gisements dans les autres vallées saunières. Une interrogation majeure reste en suspens : en effet, les données archéologiques ne révèlent pas l'organisation de l'espace habité avec le développement de bourgades, bien que les chronologies établies n'indiquent pas d'interruption

<sup>8</sup> Olivier L., (2006) - Le « briquetage de la Seille » : bilan d'un programme de cinq années de recherches archéologiques, *Le Pays Lorrain*, n°1, pp6-21.

d'activité jusqu'à la fin de l'Indépendance. Nous sommes obligés pour proposer une solution à ce problème de nous placer au début de la présence romaine et d'admettre que seules les bourgades de Vic-sur-Seille et Marsal constituent l'armature « urbaine » abritant ces communautés. On peut considérer mais sans preuve que le site de briquetage de Burthecourt, probablement le plus important, dépendait donc de Vic-sur-Seille, celui de Moyenvic est plus difficile à déterminer, mais on peut penser, compte tenu des liens anciens entre Moyenvic et Vic-sur-Seille, que les gisements de Moyenvic étaient dans l'orbite de cette bourgade. Au sein de cette vallée, il convient de ne pas oublier la place du site cultuel du « Haut de Saint-Jean ».

Concernant le réseau routier, il est difficile d'établir réellement la chronologie de sa mise en place. Il rayonne en étoile autour des pôles sauniers avec peut-être une surreprésentation des axes vers le nord. Il n'existe pas d'éléments centripètes vers Metz, comme si le lien de centralité n'était pas encore établi. D'autre part, il n'y a jusqu'à présent aucun élément défensif repéré vers le sud et l'est.

Ce Saulnois du Hallstatt, que nous venons d'essayer de recomposer et de décrire, laisse en suspens de nombreuses interrogations concernant la naissance des territoires, l'impact d'une société proto-industrielle sur son milieu, le rayonnement commercial et son impact économique, l'organisation politique et les liens de dépendances qui rejaillissent immanquablement sur les territoires.

### 1.3.- LA FORMATION DU PAYSAGE DU VAL-DE-SEILLE ET LA NAISSANCE DES TERRITOIRES A LA VEILLE DE LA CONQUETE ROMAINE.

A la période de la Tène, de profonds changements s'opèrent dans l'organisation spatiale du Saulnois. A la fin de l'Indépendance, tous ces changements n'ont pas encore atteint leur plénitude, mais néanmoins, le paysage agraire porte déjà toutes les amorces du paysage de l'époque romaine. Sur la base des petites exploitations agricoles de plateau ou de fonds de vallée, des *aedificiae* de grandes tailles se sont constituées, capables à la fois de produire suffisamment pour assurer leur subsistance, et de dégager également des surplus exportables vers les *vici* et la *civita*. La base économique du Saulnois a changé fondamentalement durant cette période de la Tène. La mise en place probable de parcelles cadastrées orthonormées du type *Celtic Fields* autour des *vici* de *Marosallum*/Marsal, *Vicus Bodatius*/Vic-sur-Seille et *Decempagi*/Tarquimpol semble illustrer le développement de l'agriculture et la place prise par celle-ci.

Paradoxalement c'est durant cette période que l'exploitation du sel semble connaître un déclin significatif. L'arrêt de l'exploitation du sel par la technique du briquetage est concomitante de la conquête romaine. Mais les deux faits ne sont peut-être pas liés. En effet, l'exploitation du sel semble s'être interrompue progressivement, peut-être suite à la réduction de la possibilité de production. Le comblement du fond de vallée, provoqué par le développement de l'agriculture,

est-il à l'origine de l'affaiblissement, voire de la disparition de certaines sources ? L'extraction par la technique du briquetage devient moins rentable à partir du moment où les sources salées sont plus difficilement exploitables... Il faut peut-être également voir dans l'abandon de la technique du briquetage le remplacement de celle-ci par la technique des poêles à sel.

Le maintien dans la vallée de la Seille d'une aristocratie dont témoignent les grandes *villae* du I<sup>er</sup> siècle, permet d'émettre l'hypothèse de la permanence des élites contrôlant encore peut-être de façon moins exclusive la production de sel. Adoptant le modèle agraire romain, on peut penser qu'elle a adopté aussi facilement les techniques de production du sel.

Si le Saulnois a connu un développement anthropique important depuis le Hallstatt, il conserve pourtant de grands massifs forestiers. La plupart de ces forêts se trouvent aux périphéries du « Heartland » constitué par la vallée de la Seille. Ainsi, à l'est se trouve la forêt « du pays des étangs » qui sépare Saulnois et pays de la Sarre. Au sud, la forêt de Mondon-Parroy-Bezange sépare Leuques et Médiomatiques. A l'ouest, la forêt de Champenoux qui se prolonge vers le nord sur la rive gauche de la Seille prolonge la « frontière » entre les deux tribus gauloises. Au nord, la forêt de revers de plateau Grémecey-Amelécourt qui se prolonge alors vers Morhange sépare « le futur Pays Messin » et le *Nitagau*. La forêt actuelle de Bride-Koeking, soumise à une forte pression anthropique (sel et agriculture), doit être considérée comme très fortement mitée. Par contre, la partie orientale de la forêt (secteur du Benesperd) prolonge à l'est la forêt frontière entre *Nitagau* et Saulnois. On peut voir se dessiner un espace annulaire dont l'organisation spatiale correspond parfaitement à un géosystème fonctionnel, apparemment uni, mais en fait pluricellulaire.

## **2.- LE SAULNOIS GALLO-ROMAIN.**

Le Saulnois gallo-romain semble se présenter plus en continuité qu'en rupture avec l'organisation du Saulnois celtique. En effet, la plupart des structures semblent déjà plus ou moins en place. Sans pour autant pouvoir le prouver avec certitude, nous avons essayé de montrer que le Saulnois pré-romain comportait déjà certaines organisations qui, reprises pendant la période de l'empire romain, vont organiser durablement les paysages et les grands faciès paysagers.

### **2.1.- DE LA ROMANISATION A L'AGE D'OR DU II<sup>e</sup> SIECLE.**

Les historiens de la Gaule romaine considèrent cette première période comme une époque de prospérité sous couvert de la romanisation des campagnes et de la diffusion d'un modèle d'organisation qui produit un apogée systémique et social. Il convient d'essayer d'en vérifier les principes pour le Saulnois.

#### **2.1.1.- La romanisation du Saulnois.**

En Saulnois, l'impact de la conquête romaine n'est véritablement décelable qu'à la fin du premier siècle avant J.C. Il est marqué par la refondation du réseau routier autochtone, mis à la norme des légions romaines. Cela se traduit par la réalisation de la voie romaine de Metz-Strasbourg avec l'établissement de stations routières telles que Delme/*Ad Duodecimum* ou Tarquimpol/*Decempagi*. Les découvertes archéologiques du *vicus* du Haut-de-Saint-Jean montrent qu'à partir de ce premier réseau, de nouvelles structures se surimposent. Il faut reconnaître que l'absence d'autres données archéologiques laisse le reste du Saulnois dans un néant total.

Toutefois, nous avons établi que le Saulnois de la fin de la période de l'Indépendance avait pour cœur politique et économique le Val-de-Seille, en sous-entendant l'existence probable d'au moins deux bourgades salicoles : Marsal et Vic-sur-Seille, ainsi qu'un maillage de propriétés agricoles capables de nourrir une population relativement nombreuse. Nous avons émis l'hypothèse de structures cadastrales anciennes peut-être pré-romaines du type *celtic fields* ; il est toutefois possible que ces dernières soient romaines, mais leur quasi indépendance avec la voie romaine Metz-Strasbourg comme leur lien avec les anciennes voies saunières de Vic-sur-Seille, de Marsal, de Tarquimpol ou de Tincry, démontrent une antériorité apparente vis-à-vis du réseau d'Agrippa. Il convient de s'interroger sur le passage d'un système dont malheureusement nous n'avons pu qu'ébaucher les grandes lignes à un système « romain » importé.

La naissance apparente et/ou la réorganisation de trois nouvelles structures Delme / Haut-de-Saint-Jean / Tarquimpol, conjointement avec la « romanisation » des axes routiers, illustrent une volonté de restructurer l'espace, mais pas à partir du cœur réel du Saulnois. Nous avons émis l'hypothèse que le véritable Marsal romain, qui dédicace à l'empereur Claude, n'est autre que le Haut-de-Saint-Jean,

Marsal-vallée restant un hameau celte tourné vers l'exploitation du sel, peuplé d'ouvriers et d'esclaves, alors que la bourgade romaine abrite commerçants romains mais peut-être sert de rattachement à l'ancienne aristocratie du sel. C'est cette communauté qui remercie l'empereur Claude.

G. Chouquer propose une interprétation voisine à partir de la dédicace des *vicani* de Marsal <sup>(9)</sup>. En effet, il émet l'hypothèse que « *la stèle de Marsal serait l'œuvre d'une collectivité d'exploitants romains ou de leurs descendants, qui assument la gestion, pour le compte de la res publica impériale, des importants gisements de sel de la région. Ces vicani sont très probablement des citoyens romains dont les notables, dans le cas de l'adjudication des contrats de gestion des biens publics, ici miniers, se sont appropriés, se sont portés acquéreurs et constituent ainsi un groupe de possessores* ». Pour G. Chouquer, « *ces vicani forment probablement une communauté très individualisée par rapport aux habitants, peut-être même une communauté exogène, constituée lors de l'accaparement des biens à l'occasion de leur mise aux enchères publiques. On aimerait savoir si les terres qui entourent les deux vici, et qui ont très probablement été déclarés *ager publicus* lors de l'organisation suivant la conquête, ont été mises en adjudication* ». *Vicus* de droit, l'ensemble dual Marsal et Haut-de-Saint-Jean n'a livré aucun vestige monumental majeur. En revanche, en périphérie, gravitent plusieurs très grandes *villae* telles celle de Salival (Moyenvic).

En fait, la greffe romaine n'a apparemment pratiquement rien changé dans l'organisation du secteur de Marsal, au point que la datation du cadastre antique se révèle problématique. Le « faubourg » du Haut-de-Saint-Jean, en l'absence de grands édifices, peut être considéré comme un centre élémentaire de sociabilité (petits commerces, petits artisanats...) <sup>(10)</sup>. Avec Tarquimpol/*Decempagi*, apparemment de quelques décennies plus tardif, on observe véritablement les changements majeurs avec la réalisation d'une agglomération lâche et éclatée, concentrant en son cœur les grands bâtiments publics (amphithéâtre, temples...) destinés non pas à une population locale, mais ayant plutôt une assise régionale. C'est ce qui permet de penser que Tarquimpol/*Decempagi* fut la capitale d'un territoire assez vaste. N'oublions pas d'ailleurs la place culturelle de la bourgade qui n'est sûrement pas négligeable dans la logique de son développement. Il faut remarquer que les deux réalisations « urbaines » identifiables reprennent les sites culturels pré-romains du Val-de-Seille. En fait, on peut facilement admettre que le *vicus* de Tarquimpol/*Decempagi* concentre les activités de sociabilité dont semblent dépourvues les *vicus* de Marsal et Haut-de-Saint-Jean ou de Vic-sur-Seille/*Vicus Bodatius*. On peut considérer que Tarquimpol/*Decempagi* est alors la capitale de cet espace, relais évident de la romanisation. En marge du *vicus*, on retrouve les grandes *villae* de l'aristocratie locale qui se rattachent ainsi à une communauté civique et participent alors par évergétisme à la gestion, à l'entretien et au développement de cette localité.

---

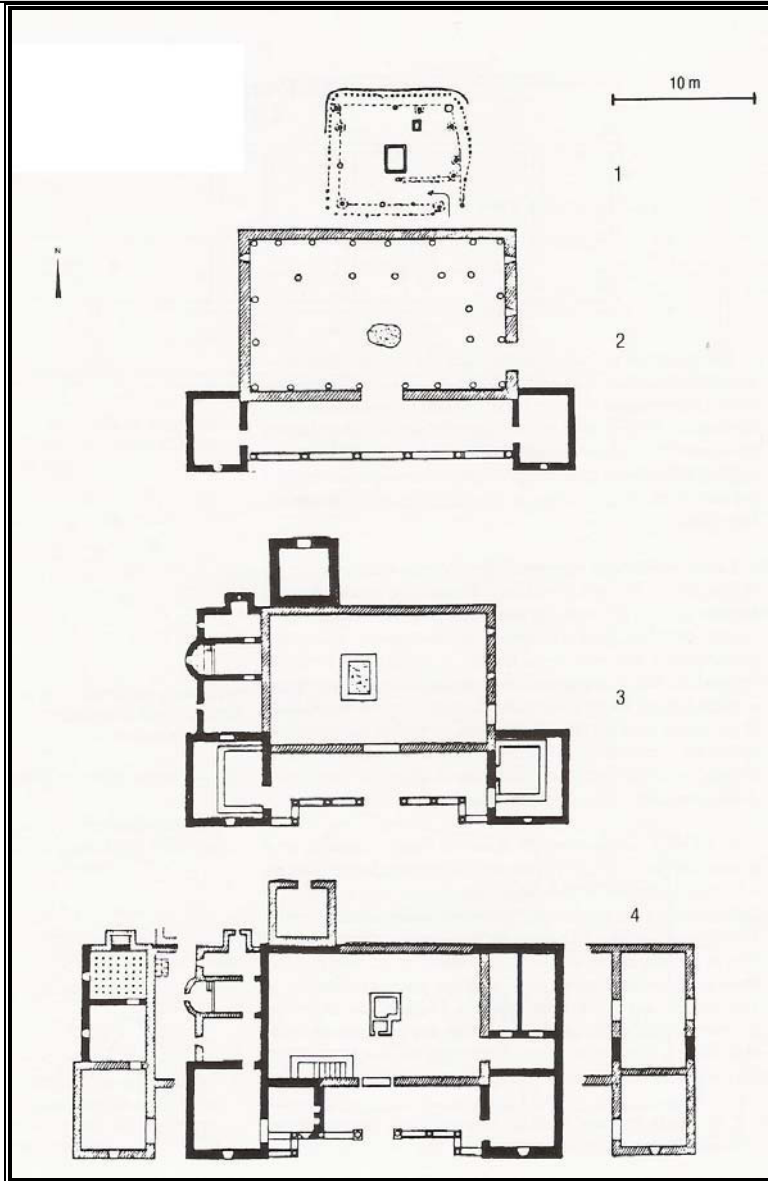
<sup>9</sup> Chouquer G., (2007) - *La dédicace des vicani de Marsal à l'empereur Claude*, Archéogéographie.

<sup>10</sup> Massy J.L., (1994) - *Ibid.*



Documents n° 110 et 111

LA VILLA BASILICALE, ADAPTATION DE L'AEDIFICIA <sup>(11)</sup>.



A. Ferdière présente avec ces 4 états de la villa de Mayen, l'évolution du bâti de la maison gauloise en bois (1), à la villa au 1<sup>er</sup> siècle (2) puis à la fin du 1<sup>er</sup> siècle (3) et enfin la villa au II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle.

Ci-dessous une villa basilicale à galerie de façade. Reconstitution de la villa de La Roche-Maurice (Finistère).



<sup>11</sup> Ferdière A., (1988) - *Ibid*, p64 et p163.

En réalité, c'est par cette aristocratie locale de plus en plus « romanisée » que se diffusent les modèles de l'organisation romaine. Ainsi, la romanisation touche à des stades différents les *aedificiae*, avec en premier lieu les grands domaines agricoles de l'aristocratie locale. Celle-ci a adopté, au contact des romains, un certain mode de vie et de raffinement, modèles de constructions améliorant l'habitat, y adjoignant thermes, chauffage par hypocauste, mosaïques, créant par étapes ces immenses palais ruraux identifiables à Lezey, Salival... On peut penser que le modèle de construction s'est progressivement imposé dans les domaines plus modestes par volonté d'imitation, en fonction bien entendu des ressources et des revenus. C'est ce que démontrent par exemple les évolutions progressives de la *villa* du « Grand Sareu »<sup>(12)</sup> dont on peut supposer qu'elle n'est pas un cas unique, mais plutôt un témoin de l'évolution globale du modèle mis en place. En fait, comme la maison lorraine quelques siècles plus tard, il semble que le modèle qui s'impose est désormais celui d'une *villa* de forme basilicale, proche de la structure de l'*aedificia*, à laquelle des pièces aux angles se sont ajoutées progressivement ainsi qu'une galerie de façade.

Toutefois, on peut penser que le modèle, sans rencontrer de résistances majeures, a mis du temps à se diffuser et que cette diffusion s'est effectuée très lentement à partir des structures purement romaines des *vicus* vers les marges les plus lointaines. C'est le long de l'axe Metz-Strasbourg, que l'on constate une romanisation précoce de l'habitat rural avec les très grandes *villae* telles que celle du domaine de Saint-Ulrich à Dolving/Haut Clocher, celle de Salival à Moyenvic... Paradoxalement, la romanisation urbaine des bourgades telles Vic-sur-Seille ou Marsal apparaît bien faible.

Sans pouvoir le démontrer avec certitude, on perçoit une inertie propre aux campagnes qui évoluent à un rythme bien plus lent que les différentes bourgades (avec leurs aires proches) touchées par la romanisation. Il est probable que ce décalage se retrouve à tous les niveaux, architectural, mode de mise en valeur des terroirs, organisation de l'espace, linguistique et culturel... En fait, dans une certaine mesure, les valeurs et modèles apportés par la romanisation ont été plus facilement acceptés s'ils ne remettaient pas en cause profondément les principes d'organisation adoptés avant la conquête. Ainsi, le modèle de la *villa* s'est diffusé car il correspond à la structure d'habitat dispersé déjà présent ; d'autre part, il adapte l'*aedificia* en créant un modèle hybride « gallo-romain » conservant le bloc central et agglomérant les éléments « qui font romain ».

De même l'évolution des grands palais ruraux nécessite une réflexion plus approfondie. En effet, l'aristocratie du sel, si souvent évoquée et dont on présume qu'elle a été porteuse de la romanisation dans le Val-de-Seille, nous est totalement inconnue en terme de mode de vie, d'habitat. Il est difficile de croire que ces aristocrates, dont on est en train de découvrir les tombes imposantes, vivaient dans des modestes *aedificiae* telle celle repérée à Haboudange ! En fait, on peut

---

<sup>12</sup> La fouille avait révélé trois stades d'occupation :

- une ferme autochtone,
- *villa rustica* en pierre et tuiles,
- réoccupation après destruction et appauvrissement du site.

supposer que les grands palais ruraux avaient une assise architecturale bien plus importante et que, comme pour la *villa rustica*, la *villa urbana* possédait un important noyau celtique autour duquel un enrobage romain s'est mis en place.

La même interrogation concerne les cadastres. Nous avons émis l'hypothèse que les trois grands cadastres de Vic-sur-Seille, Marsal et Tarquimpol étaient en fait pré-romains. L'adjonction de nouveaux cadastres semble indiquer des *renormatio* sur tout ou partie des anciens cadastres. Acceptés ou tolérés un temps, les vieux cadastres ont été remplacés progressivement, par étapes, suivant l'ouverture de nouveaux itinéraires routiers et peut-être des adjudications du domaine public. En effet, comment admettre, alors que le Saulnois se révèle en pleine prospérité, que du jour au lendemain on assiste à des refontes totales de la propriété, des parcellaires ; cela n'aurait aucun sens surtout si on considère que la propriété et les parcellaires sont des structures extrêmement durables au sein des mentalités campagnardes. Ainsi, même la guerre de Trente Ans n'a entraîné que marginalement la perte de la propriété, alors même que les trois quarts de la population avait disparu et que certains territoires étaient désertés depuis cinquante ans.

La romanisation des cadastres se traduirait donc par l'oblitération des vieux cadastres par de nouvelles structures plus petites, organisant sectoriellement les périphéries des *vicus*, tout en s'appuyant sur les extensions du réseau routier secondaire. On peut se demander pourquoi ces remplacements, ces *renormatio* ? S'agit-il de nouvelles colonisations, d'implantations de vétérans ? On peut déduire quelques indices de l'observation des vieux cadastres. Ainsi, on remarque que celui de Tarquimpol a été presque totalement oblitéré par les *renormatio*, il ne perdure plus que par un reliquat autour de Bourgaltroff sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Partout ailleurs, il a été recouvert assez précocement. Or le site de Tarquimpol n'est qu'une réoccupation après destruction. On peut penser que le cadastre ancien a été remanié par étapes conjointement avec le développement de Tarquimpol/*Decempagi*. Certes, là où il n'a pas été retouché, il est encore nettement perceptible, ailleurs il est recouvert par d'autres structures romaines. Concernant le cadastre ancien de Vic-sur-Seille, il est resté fonctionnel bien que recouvert par la voie romaine de Metz à Strasbourg qui couvre également une partie de celui de Marsal. Cette fois apparemment, pas de destructions. On peut se demander s'il ne s'agit pas clairement d'une volonté d'affaiblir des communautés autochtones en leur opposant des greffes romaines comme l'étape de Delme ou Marsal - Haut-de-Saint-Jean. N'oublions pas que le Saulnois faisait partie de la *civitas* des médiomatrices, peuple qui avait appuyé la grande révolte du vercingétorix des Gaules : Celtill, qui a payé ce soutien en perdant une partie de son territoire au profit des Triboques. On peut penser que ce n'est pas là le seul changement. Il est fort possible que la réduction ou le démantèlement des cadastres anciens soit lié à la volonté d'affaiblir des communautés pouvant éventuellement constituer des îlots de résistance tant par leurs richesses que par leur assise territoriale. On peut se demander si, dans une certaine mesure, les Médiomatrices chassés par les Triboques n'ont pas été installés sur ces terres, devenant par là des colons, mais aussi des clients de Rome. Agents de la propagation de l'organisation territoriale romaine on peut aussi s'interroger s'ils ne sont pas à l'origine de la frontière linguistique en Saulnois. En effet, si on tient

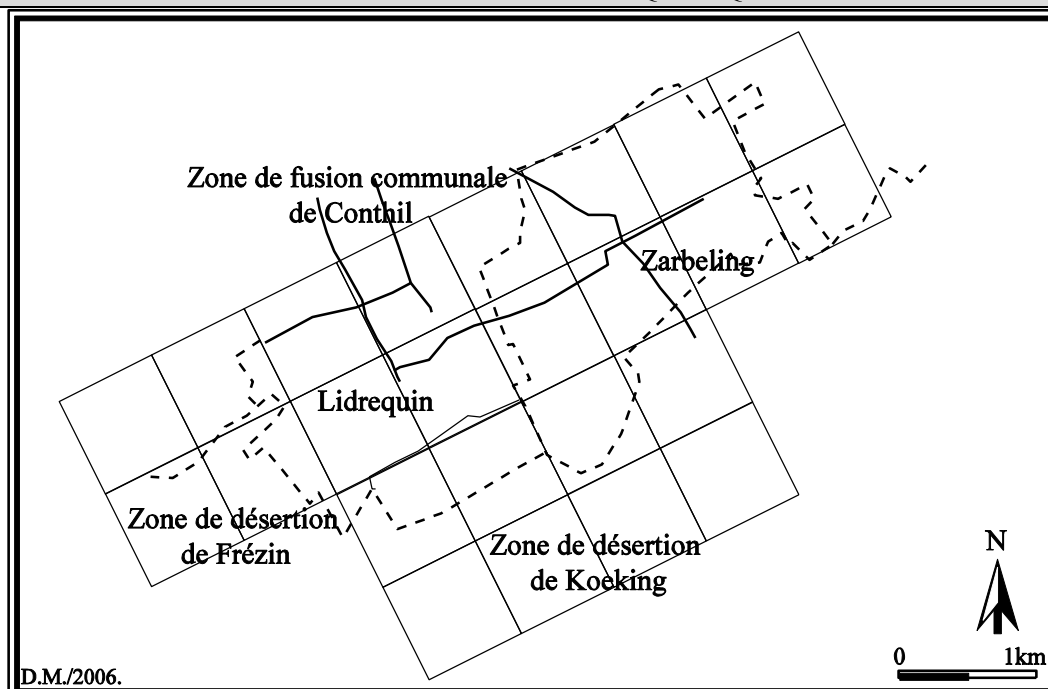
compte des *renormatio*, celles qui concernent Marsal, et notamment celle de Marsal - Haut-de-Saint-Jean sont, à l'exception du *vicus* du Haut-de-Saint-Jean, un îlot « germanophile » qui a été ensuite « romanisé » à partir du Moyen Age. C'est ce secteur où la frontière linguistique a le plus sérieusement reculé. On perçoit là quelques-unes des limites de la romanisation des campagnes sur laquelle il conviendrait, à l'échelle du territoire médiomatrique, de tenter de cerner l'évolution réelle du premier siècle d'occupation romaine.

### **2.1.2.- L'apport des techniques romaines : l'organisation des terroirs.**

En fait, bien plus que la « romanisation » des grandes structures de l'habitat, des routes et des villes, c'est l'adoption de nouvelles techniques et de nouveaux terroirs qui caractérise le plus cette période. Au-delà des différentes *renormatio*, le modèle cadastral qui s'est développé et imposé à l'ensemble de la région a désormais un impact concret sur l'ensemble des paysages au point que l'on peut se demander si un certain nombre de finages ou de bans ne sont pas les héritiers directs des anciens *fundi*. Ainsi l'ermitage de Halibach à Vannecourt, ancien hameau, s'inscrit parfaitement dans la maille cadastrale. Calveling à Dalhain correspond presque parfaitement à cette même maille cadastrale.

Croquis n° 260

ESSAI DE RECONSTITUTION DE QUELQUES *FUNDI*.



Les finages de Zarbeling et de Lidrequin semblent correspondre à des *fundi* dont la maille cadastrale a peu varié en 2000 ans. On remarquera que des lignes de forces s'intègrent à cette trame et constituent des *limes intercisivus* <sup>(13)</sup> comme entre Conthil et Lidrequin par exemple. Cette limite subdivise deux centuries.

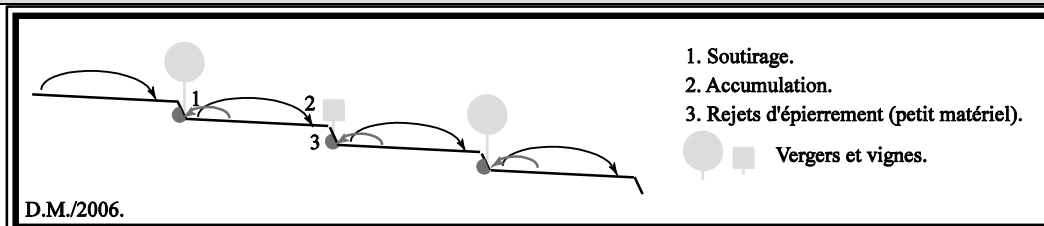
<sup>13</sup> D'après Chouquer G., Favory F., (1991) - *Ibid*, p227. *Limes intercisivus* (pluriel *limes intercisivi*) : littéralement « ligne qui morcelle » ; limite interparcellaire, chemin rural qui sépare les fonds. Par extension, chemin de subdivision d'une centurie.

C'est à partir des bans des villages désertés que les *fundi* les plus nets apparaissent. Ce phénomène semble assez évident, car les finages actuels sont en fait le fruit des recompositions après les différentes étapes de restauration des bans. Concernant les protofinages, plus on remonte dans le temps et plus il serait possible d'exhumer des finages correspondant aux territoires des *villae*. Ce lien entre les bans et les cadastres gallo-romains nous replace au sein même d'un des éléments fondamentaux du paysage : le territoire. Ce dernier est alors clairement perceptible, comme d'ailleurs jamais il ne l'a été et ne le sera jamais plus. Cette induration nette du territoire au sein du paysage établit et clôt véritablement le système, où s'organisent alors les terroirs.

Il paraît évident qu'à son tour la *villa* est créatrice de son environnement c'est-à-dire de son paysage. Unité de production, la *villa* s'intègre dans un maillage qui peut comporter d'autres *villae*, comme l'affirment G. Chouquer et F. Favory <sup>(14)</sup> : « *En élargissant encore le champ de vision, il n'est pas impossible de découvrir ou de suggérer des relations entre certaines villae et les autres types d'exploitation indigène ou romano-indigène* ». Ces structures (*villae* et exploitations indigènes) s'inscrivent au sein des maillages cadastraux. Le lien entre territoire du domaine et cadastre permet de considérer que l'ensemble de la métrique des parcellaires était également décliné sur le modèle romain. Nous n'avons pas tenté une recherche de structures parcellaires d'époque romaine, ce qui dépasserait de beaucoup le cadre global de cette étude, toutefois, selon J.D. Lafitte <sup>(15)</sup>, les structures de rideaux actuels seraient des parcellaires gallo-romains. Nous avons fréquemment rencontré un lien entre ces anciens parcellaires et les sites de désertions, ceux-ci ayant souvent une base gallo-romaine on peut considérer que cette affirmation se révèle fondée. Toutefois, il est possible qu'une partie de ces parcellaires soit postérieure.

#### Croquis n° 261

#### L'ORGANISATION DES PAYSAGES DE RAINS.



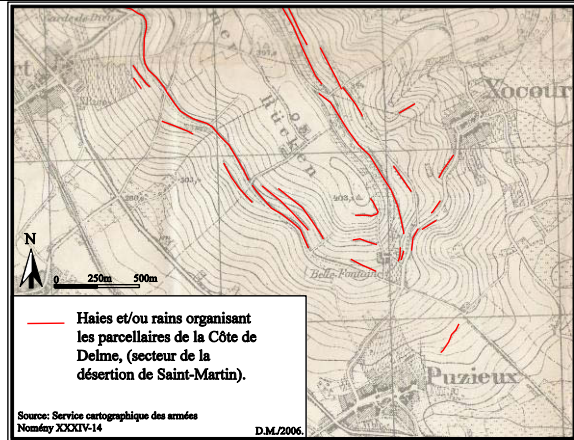
Le croquis établi présente un paysage en terrasses laniérées tel qu'il pouvait exister dans le Saulnois à l'époque romaine. Cette forme paysagère répond à deux paramètres antagonistes : homme et érosion. Elle répond également aux besoins de nouvelles cultures (vigne).

En fait, ces parcellaires constituent une forme d'organisation relique ayant probablement aménagé la quasi-totalité des terroirs de talus. Ces rains ont donné naissance à des terroirs bien égouttés tout en évitant l'érosion, en fixant peut-être par des haies fruitières ou de la vigne les espaces inter-parcellaires. On retrouve là une organisation proche du modèle méditerranéen.

<sup>14</sup> Chouquer G., et Favory F., (1991) - *Ibid.*

<sup>15</sup> Lafitte J.D., (1999) - *Ibid.*

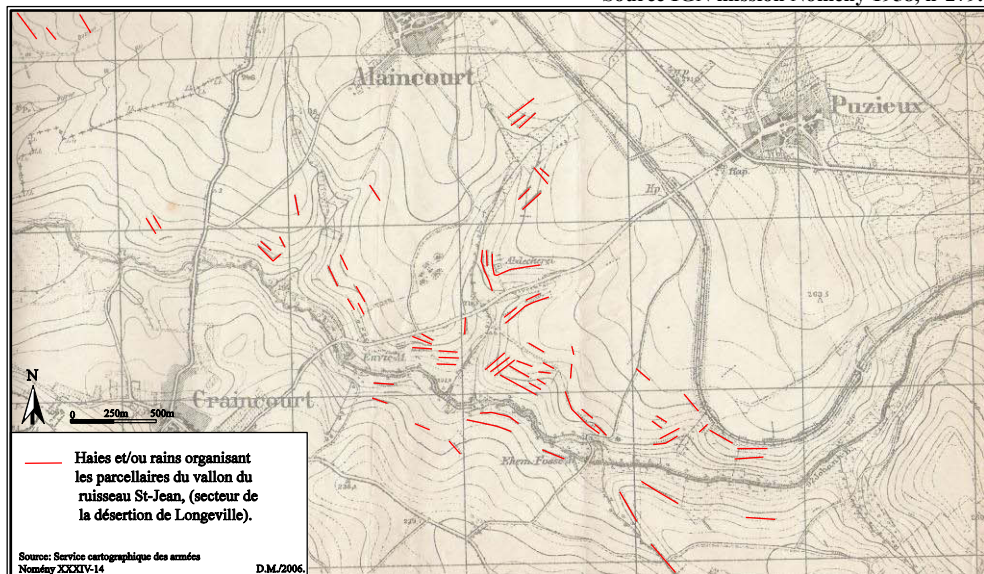
**Photographies n° 161 et 162 - croquis n° 262 et 263**  
**LE TERROIR DE RAINS : UNE ORGANISATION PAYSAGERE RELIQUE.**



Source IGN mission Nomény 1958, n°94.  
Les grands rains qui enserrant la côte de Delme dans sa partie sommitale témoignent de l'organisation particulière des parcelles.



Source IGN mission Nomény 1958, n°279.

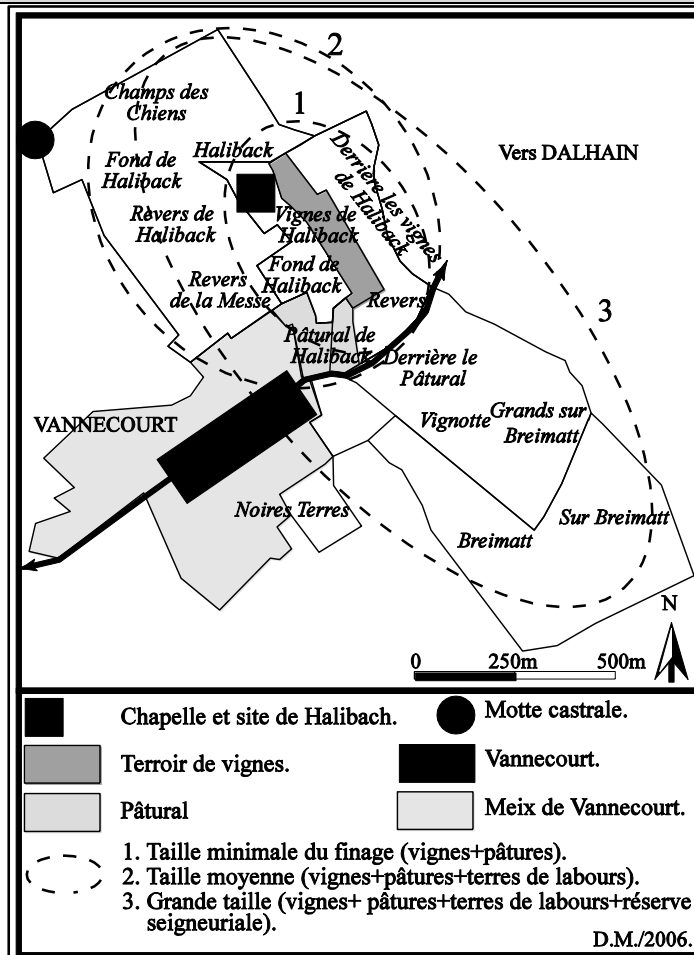


Le vallon du ruisseau St-Jean avec ses rideaux forme un espace paysager relique.

On peut remarquer que la forte densité des sites de *villae*, de hameaux désertés et de villages de talus est peut-être le résultat de ces modèles d'organisation. Ainsi, si on se réfère au domaine tardif de Halibach, on retrouve essentiellement ce type de terroirs et de parcellaires organisant le domaine.

Croquis n° 264

LES TERROIRS DE HALIBACH A VANNECOURT.

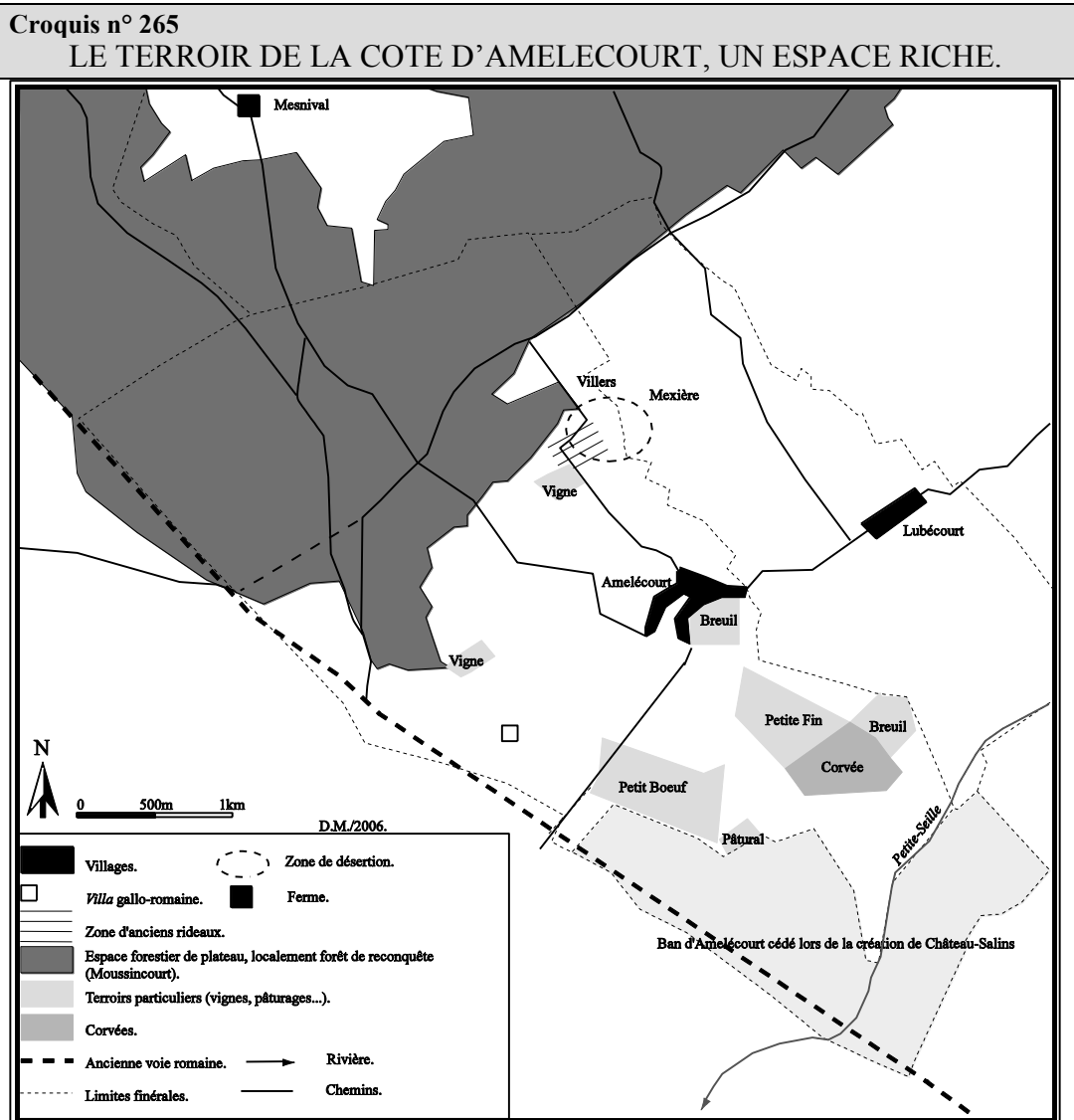


Il est probable, compte tenu de la romanisation rapide et précoce du Saulnois, que la culture de la vigne, malgré les interdits (<sup>16</sup>), se soit répandue par le biais de ce modèle culturel, occupant progressivement les talus qui représentent peut-être ainsi les terroirs les plus riches. Cette organisation s'est développée sur l'ensemble des talus de la Côte infraliasique, sur les versants du plateau de Bride, sur les versants des buttes de Delme et de Tincry, mais aussi et dans une moindre mesure sur les versants de la vallée de la Seille. Toutefois, il faut reconnaître, si on observe l'organisation de la côte de Delme, que ces finages de talus aux terroirs spécifiques excluent en partie l'élevage ou semblent avoir établi celui-ci sur la partie sommitale (<sup>17</sup>). Le domaine, organisé en système de production,

<sup>16</sup> Interdit à l'époque de Domitien en 92, (ayant permis selon J.R. Pitte une amélioration qualitative), et autorisation par l'édit de Probus en 276.

<sup>17</sup> La côte de Delme au Moyen Age et à l'Epoque Moderne avait vocation aux parcours des troupeaux itinérants/transhumants et aux chasses duciales.

assure la totalité de ses besoins. Il faut remarquer que la vallée de la Petite-Seille abrite également des sites nombreux, or les terroirs dans cette zone sont assez limités en raison du caractère marécageux de la vallée. S'agit-il là de sites d'élevage comme en témoigne *a posteriori* la présence de nombreuses prairies seigneuriales du type « Breuil » au haut Moyen Age ? Ainsi, il est possible que les domaines associent en fait une complémentarité des terroirs, couplant donc un terroir de rains et un terroir de prairies. Toutefois l'organisation actuelle des finages qui ont pris la succession des *villae*, laisse supposer que les domaines devaient associer également au moins une *villa* de plateau plus spécifiquement céréalière.



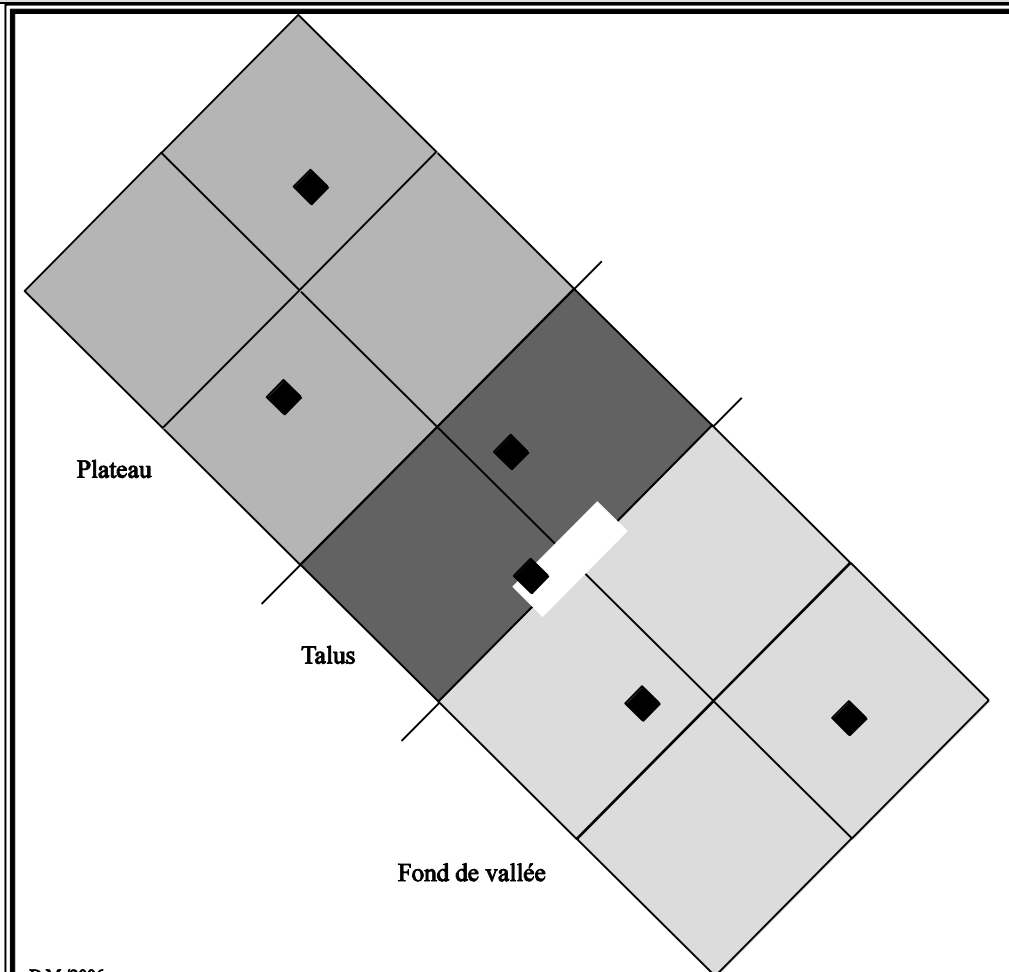
En fait, c'est probablement la genèse des finages allongés de talus que l'on retrouve dans ces domaines. Toutefois l'évolution ultérieure de la structure de la propriété a pu générer des transformations. Ainsi, les nombreuses *Wüstungen* recensées dans le secteur ont interféré dans les structures héritées des domaines, éliminant certaines, peut-être les plus éclatées ou simplement les moins complémentaires. Ainsi, c'est l'inversion des terroirs céréalières entre le plateau et



la plaine, rendue possible par l'augmentation des moyens techniques, qui semble entraîner à long terme l'obsolescence de certaines de ces structures insuffisamment complémentaires tels Domèvre ou Gossoncourt. C'est d'ailleurs à partir de ces observations que nous proposons, en l'état des connaissances des sites et des indices de structures domaniales du haut Moyen Age, une recomposition de l'évolution des domaines de la Côte infraliasique, secteur Amelécourt-Vaxy.

**Croquis n° 266**

**L'ÉVOLUTION DE LA CÔTE D'AMELECOURT : UN ESPACE NE DE LA COMPLÉMENTARITÉ DES TERROIRS.**



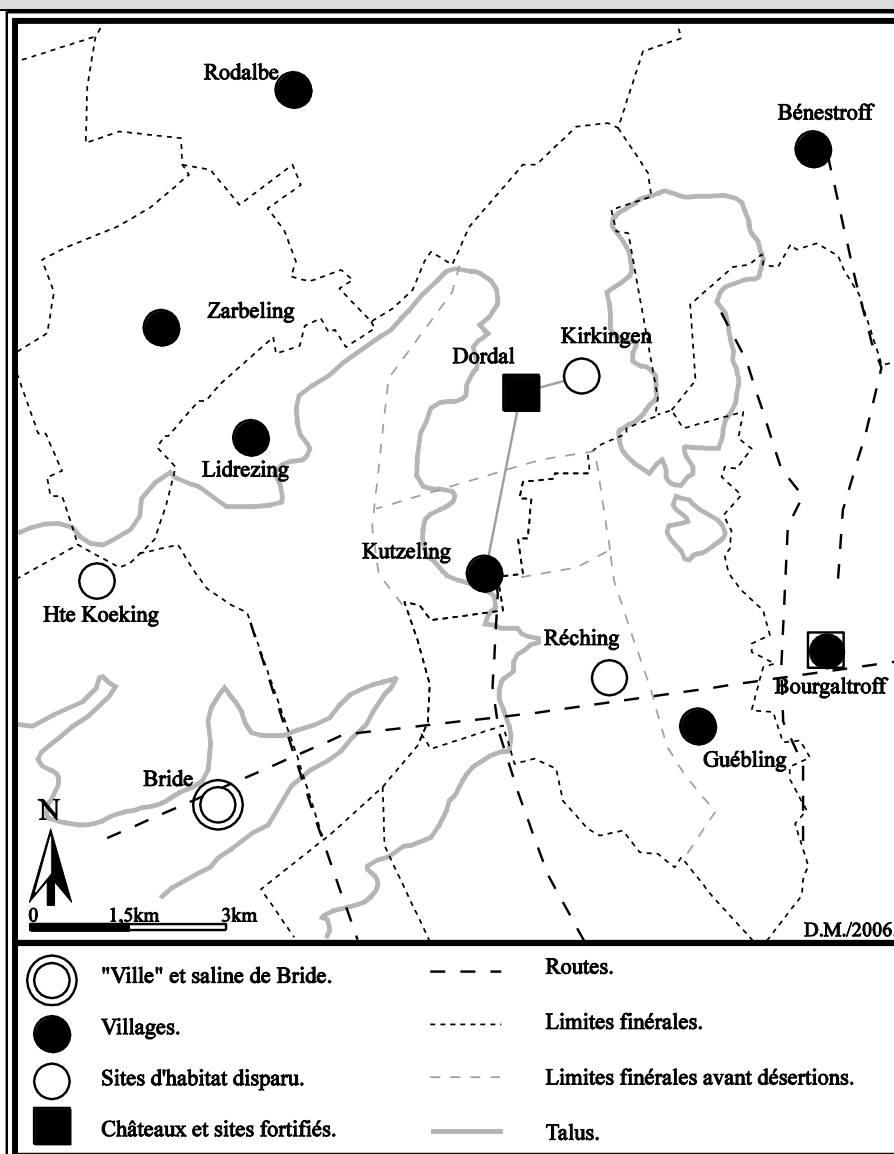
D.M./2006.

- *Villae* inscrites au sein d'un espace cadastré.
- Domaines associant terroirs de labours légers (araire) et terroirs forestiers (exploitation forestière et élevage porcin) - élevage ovin sur les terres vagues.
- Domaines associant terroirs de rideaux céréaliers, viticoles et arboricoles, avec possibilité d'élevage ovin après cultures.
- Domaines associant terroirs de labours profonds (charrue) en position d'interfluves et terroirs de prairies de fond de vallée permettant un élevage de traction.
- Site du futur village regroupant les trois types d'espaces.

Cette évolution, perceptible dans le secteur de la côte infraliasique qui borde la Petite-Seille, se retrouve dans une moindre mesure dans le secteur de la côte de Bride où seuls les finages de Guénestrof, Guébestroff, ou Kerprich-lès-Dieuze présentent cette structuration. Peut-être est-ce le résultat d'une moindre obligation à la complémentarité en raison de conditions différentes ? Ainsi, on aurait pu s'attendre à retrouver des finages allongés sur le talus est du plateau de Bride. En effet, les conditions apparaissent identiques à celles de la Côte infraliasique, avec notamment les importantes structures de rideaux des « échelles de Jacob » à Guébling, anciennement finage de Réching ; pourtant le paysage produit est différent, preuve d'un caractère aléatoire d'évolution.

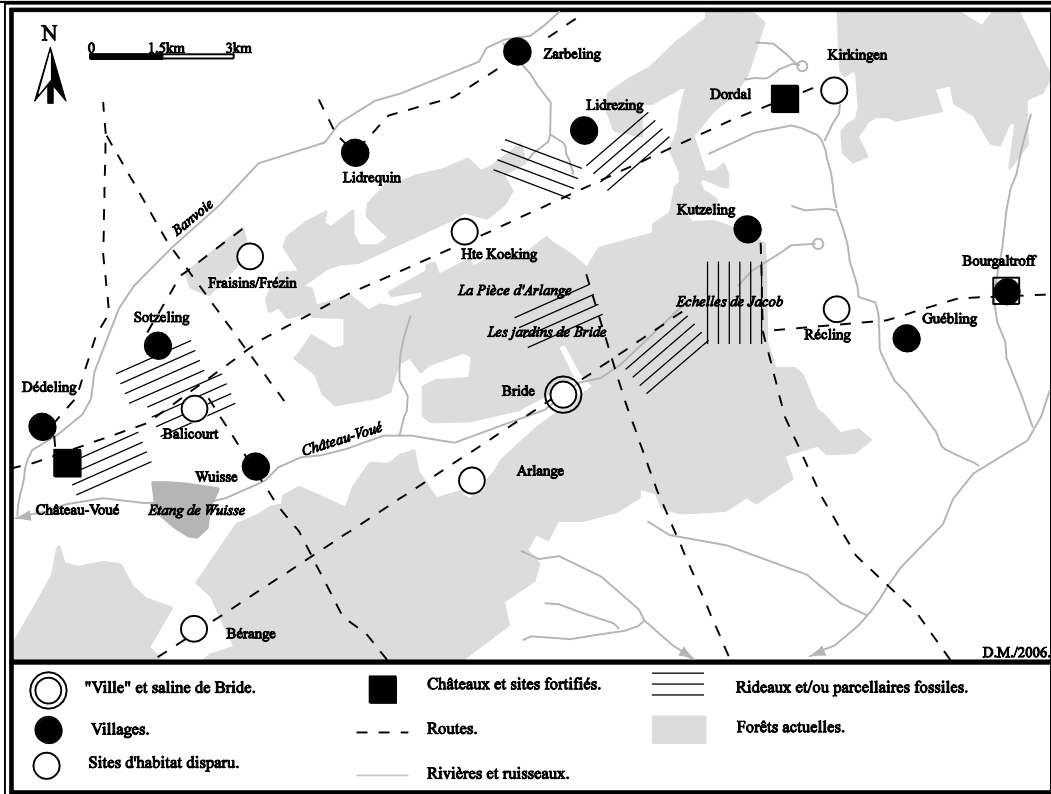
Croquis n° 267

L'EVOLUTION DE LA VALLEE DU DORDAL.

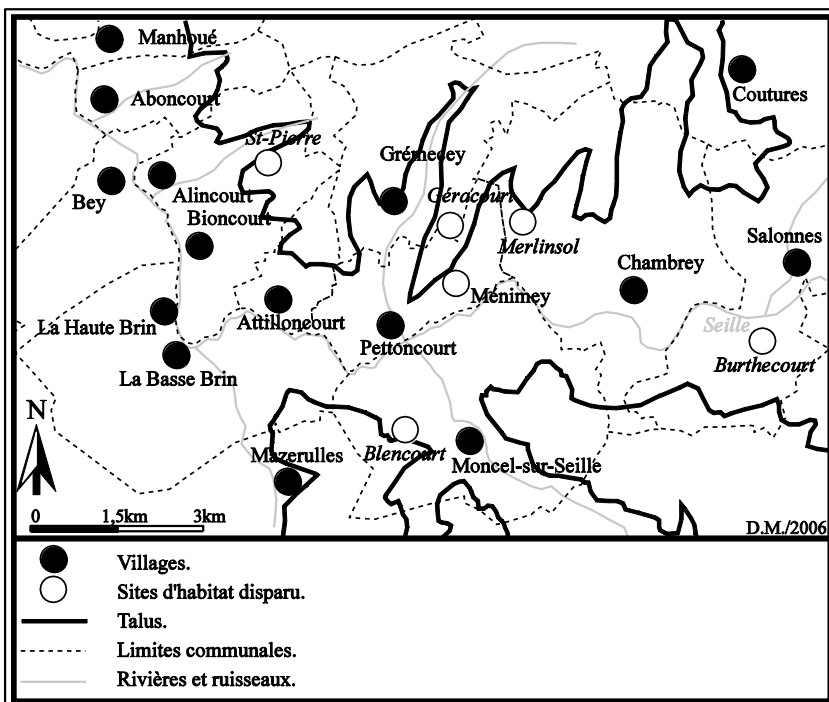


Les vallées de la Banvoie et du ruisseau de Château-Voué présentait également le même type de structure et ont connu un temps la même évolution ; toutefois, le manque de place a produit un paysage lui aussi différent.

**Croquis n° 268**  
**L'ÉVOLUTION DES VALLEES INTERNES DU PLATEAU DE BRIDE.**



En revanche la vallée de la Seille, suivant les orientations du versant de la vallée, présente des évolutions différentes.

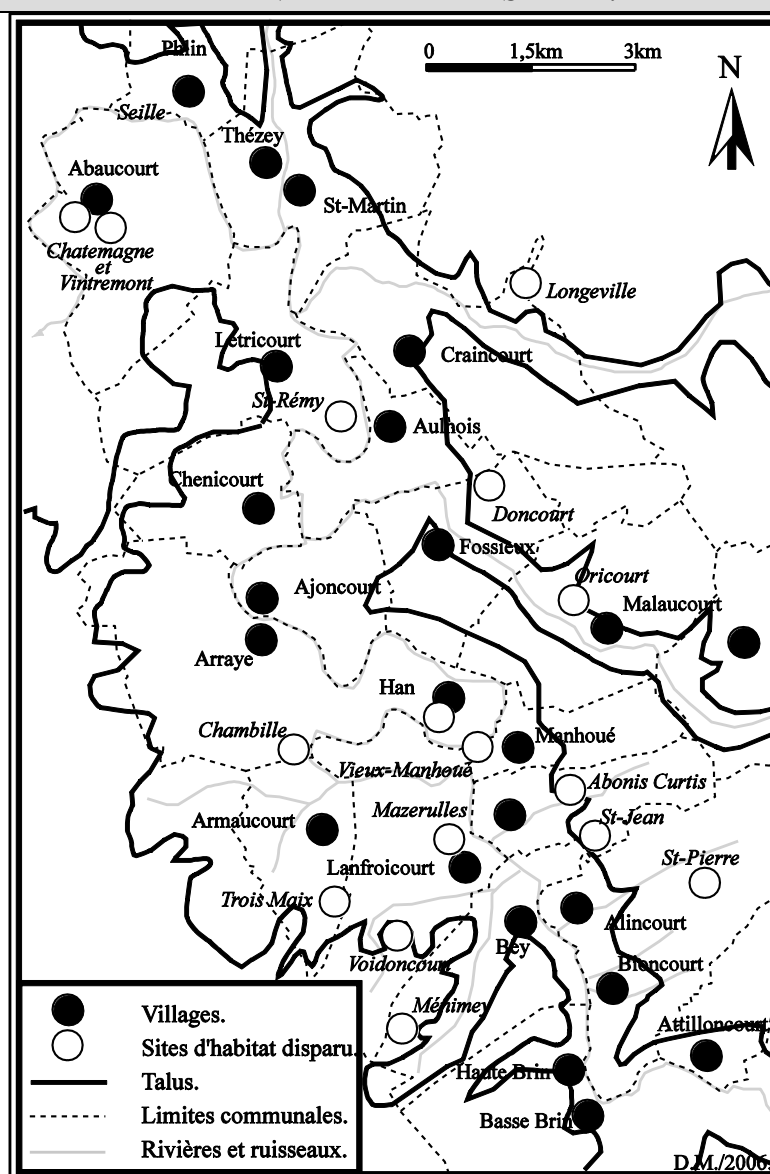


**Croquis n° 269**  
**LES TERRITOIRES DES VERSANTS DE LA MOYENNE VALLEE DE LA SEILLE.**

Ainsi, les versants nord et sud n'ont pas donné naissance à des finages allongés, même si les conditions semblaient favorables à la production de telles structures comme le souligne le croquis ci-dessus et ce, bien que l'on ait relevé des structures de rideaux.

En revanche, lorsque le versant est orienté à l'est ou à l'ouest, les domaines ont connu la même évolution que le secteur d'Amelécourt et présentent une organisation identique, avec des finages tels Bioncourt, Alincourt, Aboncourt-sur-Seille, Bey-sur-Seille...

Croquis n° 270  
LES PAYSAGES DES VERSANTS EST ET OUEST DE LA MOYENNE  
VALLEE DE LA SEILLE.



La forte densité de *villae* sur les plateaux occupant les espaces des forêts d'Amelécourt et de Grémecey s'explique également par la nature des sols et limons assez légers, exploitables sans véritablement de gros trains de labours et par l'araire. Toutefois ces exploitations ne sont probablement pas monospécifiques. En fait, associé à cette céréaliculture, on retrouve un élevage ovin, notamment sur les jachères. C'est dans ce groupe de domaines qu'il faut intégrer la *villa* du « Grand Sareu », *villae* de petite taille, essentiellement céréalière.

Par contre l'est du Saulnois, dont nous avons relevé la faiblesse des sites gallo-romains, n'est pourtant pas laissé sans cadastres, c'est pourquoi on peut considérer une mise en valeur agricole. En fait, la nature même des sols implique un mode de mise en valeur différent et comparable aux structures mises en évidence avec les anciennes désertions. Les villages se situaient sur les croupes interfluviales organisant un noyau cultural autour du site, en revanche les fonds de vallées plus marécageuses constituaient des prairies. Ce type d'organisation était probablement le même que celui mis en place à l'époque romaine. Le Saulnois oriental constitue une zone d'élevage ovin mais aussi bovin. C'est la seule zone à avoir pratiqué à la fois l'élevage itinérant/transhumant <sup>(18)</sup> des bovins, et dans une certaine mesure à avoir possédé de longue date une activité fromagère <sup>(19)</sup>.

Cette zone, plus marquée par l'élevage, n'a pas connu la même prospérité économique que le reste du Saulnois en raison de la pauvreté relative des possibilités agronomiques, encore que ces dernières soient partiellement liées aux possibilités techniques. En effet, la zone de Mittersheim, avec sa forte densité de sites repérés et le nombre très important de *Wüstungen* recensées, laisse penser que malgré la présence d'espaces forestiers, l'ensemble de ce secteur devait abriter une population nombreuse. Il est probable que cette zone abritait quelques noyaux agricoles prospères tel le domaine de Saint-Ulrich à Dolving au sud, apparemment le noyau cultural de Mittersheim-Insviller.

Si quelques-uns des finages de désertions qui ont pu être exhumés sont très proches des limites du cadastre antique, il est plus difficile d'établir véritablement la taille des domaines qui peuvent se composer de plusieurs *villae*. En fait, on devine un fonctionnement de la *villa* à une double échelle. Un système fixe de petites *villae* assurant leur subsistance sur des terroirs modestes et difficiles, mais relativement bien égouttés des interfluves. Les forêts et le saltus plus ou moins importants assurent la nourriture à un élevage porcin et ovin, alors qu'il existe un élevage bovin itinérant à la belle saison et réparti sur les *villae* en hiver. Cet

---

<sup>18</sup> La référence à l'élevage itinérant/transhumant est fréquente dans les documents d'archives du secteur. Nous envisageons et retenons deux hypothèses concernant cette forme d'élevage :

- soit, il s'agit de troupeaux seigneuriaux itinérants circulant entre les terroirs donnant droit de vaine pâture,
- soit, il s'agit de troupeaux rejoignant l'été des zones d'estives au sein des « sommets vosgiens », en fait les tables gréseuses des Vosges du Nord dont l'activité agricole fut importante de l'époque romaine jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>19</sup> La région de Munster et d'Albestroff produisait un fromage de type « Munster » : devenu le « pavé du Saulnois ».

élevage devait alimenter Metz et le pays messin, mais aussi les garnisons du *limes* tout proche.

Concernant la nature des paysages, si X. de Planhol <sup>(20)</sup> affirme que le paysage gallo-romain était un openfield mosaïque, en revanche F. Favory et G. Chouquer <sup>(21)</sup> semblent considérer que la tendance serait plutôt bocagère. En fait, le paysage est probablement les deux à la fois, associant des espaces ouverts, probablement plus nombreux sur le plateau ou dans la zone de parcours et des espaces clos ou plutôt protégés, avec en premier lieu le domaine. Haies de peupliers ou de charmes, complantages d'arbres (noyers, châtaigniers), haies de chasse, clôtures vives ou mortes cloisonnent un paysage original, avec des caractères plus ou moins accentués suivant les types de terroirs.

Il paraît difficile d'estimer réellement la place de la forêt, dans la mesure où l'organisation forestière actuelle n'est sans doute pas celle de la période romaine. En effet, la densité des sites au sein des grandes forêts de Grémecey, d'Amelécourt ou de Fénétrange est localement supérieure à celle du plateau ou de la vallée, espace considéré comme non forestier, elle est en tout cas supérieure à celle de l'est du Saulnois, que personne pourtant ne s'accorde à considérer comme forestière. Nous avons déjà émis des doutes concernant la fonction forestière de la *villa* du « Grand Sareu ». En fait, l'organisation forestière devait être alors totalement différente dans la mesure où le domaine devait assumer son autosuffisance, donc avoir aussi une zone forestière afin d'assurer des ressources en bois de chauffage, de construction et d'oeuvre, mais aussi comme espace de cueillette et de parcours pour l'élevage porcin.

## 2.2.- LES EVOLUTIONS DU PAYSAGE DU BAS EMPIRE À LA FIN DE L'EMPIRE.

C'est toujours à partir des éléments chronologiques très fragmentaires que nous allons essayer de recomposer les paysages et leurs évolutions après les crises qui ont frappé l'empire, mais aussi avec une menace accrue qui pèse désormais sur la Belgique I<sup>ère</sup> donc, sur le Saulnois. Le fait cadastral semble toujours être un élément permanent du paysage, mais il semble que la plupart des *renormatio* que nous avons recensées, soient issues de cette période. On peut penser que ces *renormatio* sont le résultat de la grande réorganisation constantinienne, bien que certains éléments semblent déjà être en place plus précocement. Deux phénomènes restent à mettre en évidence. Dans un premier temps, il s'agit de la création des premières villes fortifiées à Tarquimpol/*Decempagi* ou à Nomény/*Malnoy*, puis de la refondation des cadastres qui entraîne apparemment l'émergence d'un nouveau maillage de *vicus* tels Bride, Suisse, Bellange, Salonnnes, Moyenvic... Certes, le statut précis de ces bourgades est peu défini. On perçoit des structures éclatées autour desquelles gravitent des grandes et moyennes *villae* entourées de leurs écarts et annexes. Il est possible que dans ces

---

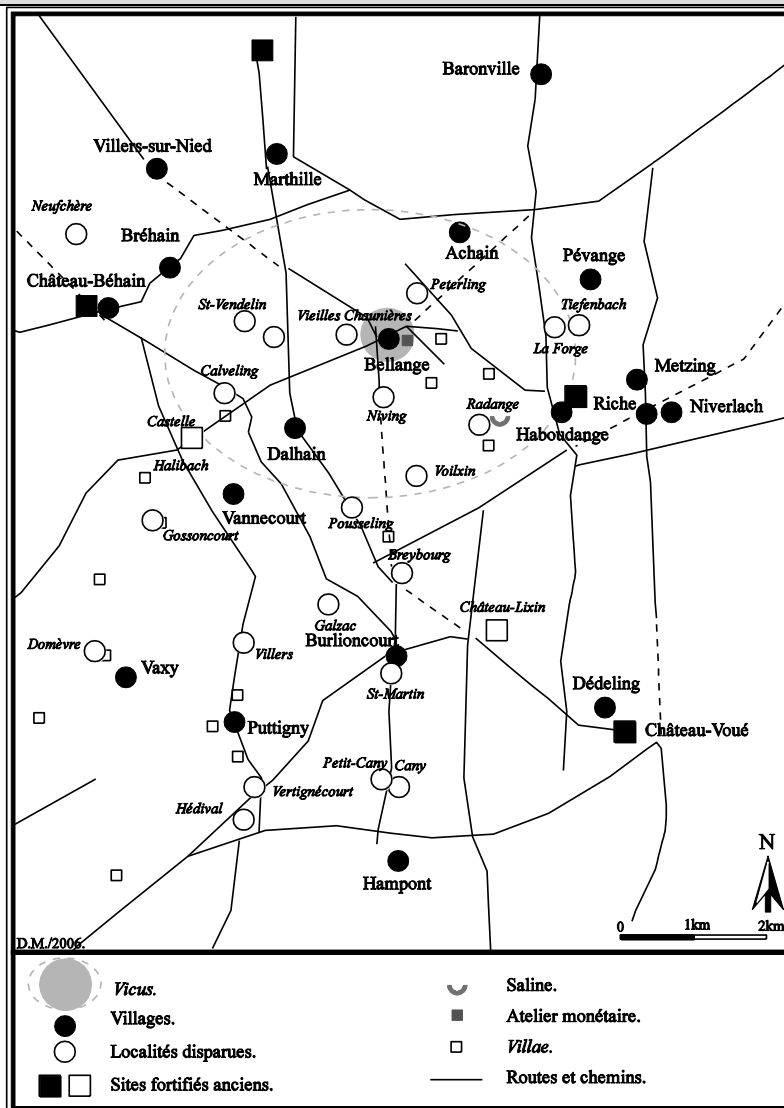
<sup>20</sup> Planhol X., (de), (1988) - *Ibid.*

<sup>21</sup> Chouquer G., et Favory F., (1991) - *Ibid.*

« bourgs », on retrouve une population d'ouvriers agricoles, de petits artisans et peut-être quelques commerçants. Si la présence de quelques sites fortifiés en marge de certaines de ces bourgades a été reconnue, en revanche il est difficile d'affirmer que ces derniers ont été créés à cette époque. Toutefois, on peut penser que certains de ces sites fortifiés ont une origine romaine tels Château-Voué, Château-Bréhain ou Château-Lixin ou encore Dordal, Marimont, et peut-être Halibach...

Croquis n° 271

ESPACE DU « VICUS » DE BELLANGE.

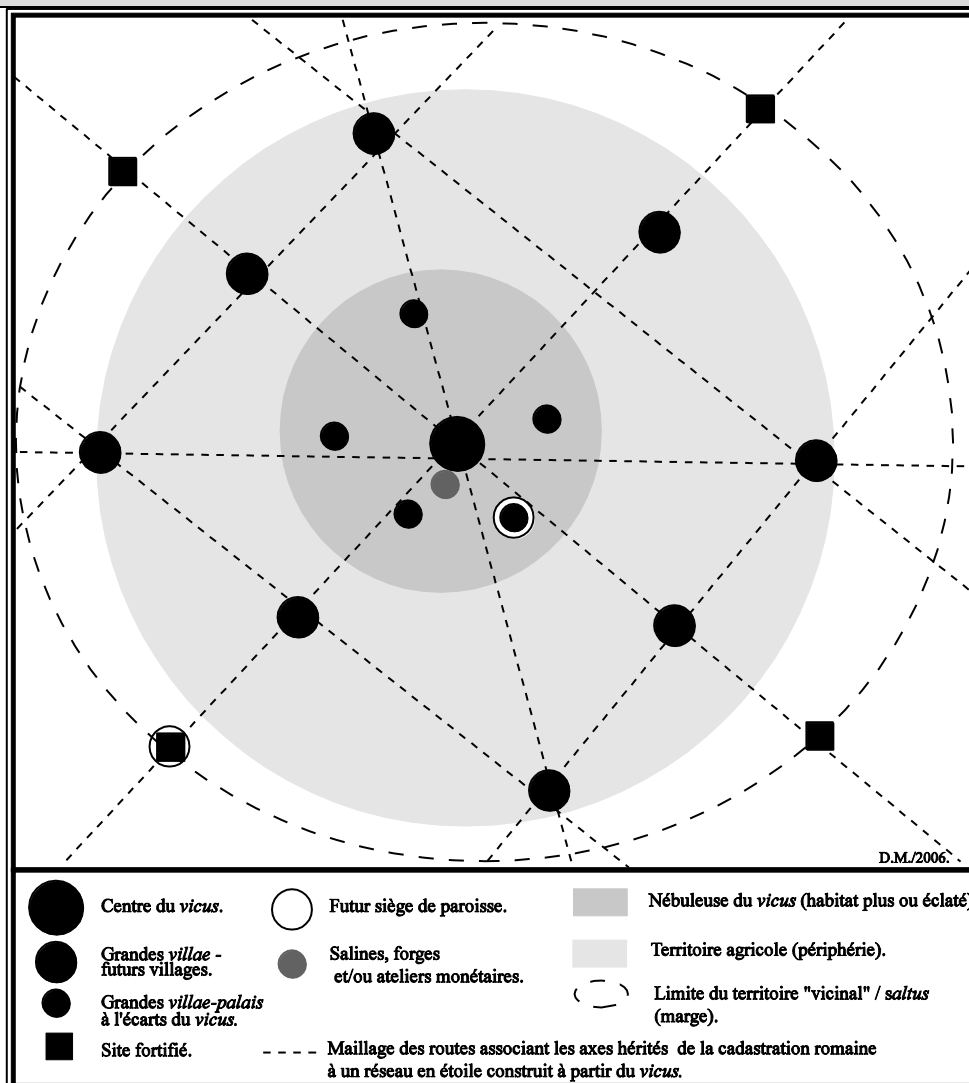


En opposition avec les grands ensembles cadastrés de la période précédente, on assiste donc à la construction de structures de taille moyenne, correspondant à une dizaine de communes actuelles, au centre desquelles on trouve un noyau plus dense. Paradoxalement, ce type d'organisation du maillage du bâti correspond, à une échelle moindre, à la structure mise en place à Tarquimpol/Decempagi. Certes et en l'état actuel de nos connaissances, l'état de dispersion est loin d'être aussi important (1 site pour 75 à 150 hectares en

moyenne). D'autre part, il apparaît assez nettement que ces structures sont en lien direct avec les fiefs mérovingiens et carolingiens.

Croquis n° 272

MODELE D'ORGANISATION DES NOUVEAUX « VICUS ».



On peut penser que cette organisation a pu se diffuser à l'ensemble du Saulnois, ou plutôt que cette forme d'organisation était fréquente dans la campagne lorraine à partir du Bas Empire. Il est probable que nous n'avons pu recenser qu'une partie de ces *renormatio* liées à cette seconde génération de « vicus ». A Fresnes-en-Saulnois, le hameau retrouvé par photographie aérienne pourrait appartenir à ce type de structure. Cette fois, il s'agirait d'un élément central du « vicus » avec une structure lâche et éclatée de petites constructions. On peut penser toutefois qu'il ne s'agit là que d'un fragment d'un ensemble. R. Berton <sup>(22)</sup> avance l'hypothèse d'un hameau d'ouvriers agricoles libres. L'environnement très dense des *villae* qui entourent le hameau confirme cette impression.

<sup>22</sup> Berton R., (1989) - *Ibid.*



Cependant, la densité du maillage avec des sites majeurs comme la grande *villa* de Buzoncourt, ainsi que la présence d'une *renormatio*, laissent présager une structure de « vicus » très simple. L'absence de données d'occupation du site du « Haut de la Chasine » ne permet pas de suivre l'évolution de cette structure. Toutefois, la destruction du site du « Grand Sareu », à la fin du II<sup>e</sup> siècle, les hésitations concernant sa réoccupation et la restauration du secteur avec l'abandon du site à la fin du III<sup>e</sup> siècle laissent soupçonner une réorganisation de l'habitat avec peut-être un repli des exploitants <sup>(23)</sup> du site du Grand Sareu vers le vicus. Aussi, si cette structure est bien du type « vicus », on peut penser que le site du « Haut de la Chasine » est postérieur à l'abandon du « Grand Sareu ». Il témoignerait alors de la réorganisation spatiale peut-être œuvre des empereurs réformateurs Dioclétien (284-305) ou Constantin (307-337). Contrairement au site de Bellange, on ne relève aucune structure fortifiée en périphérie du territoire, soit qu'elles aient disparu car non pérennisées, soit qu'elles n'aient jamais existé.

Il est fort probable que le site de Salonnnes constitue également un *vicus*. On retrouve une structure toponymique en « Haute » et « Basse », indice selon A. Simmer d'un site de *vicus* <sup>(24)</sup> exploitation salicole très ancienne qui a conduit à la localisation d'un atelier monétaire à l'époque mérovingienne.

Photographie n° 163

SALONNES.

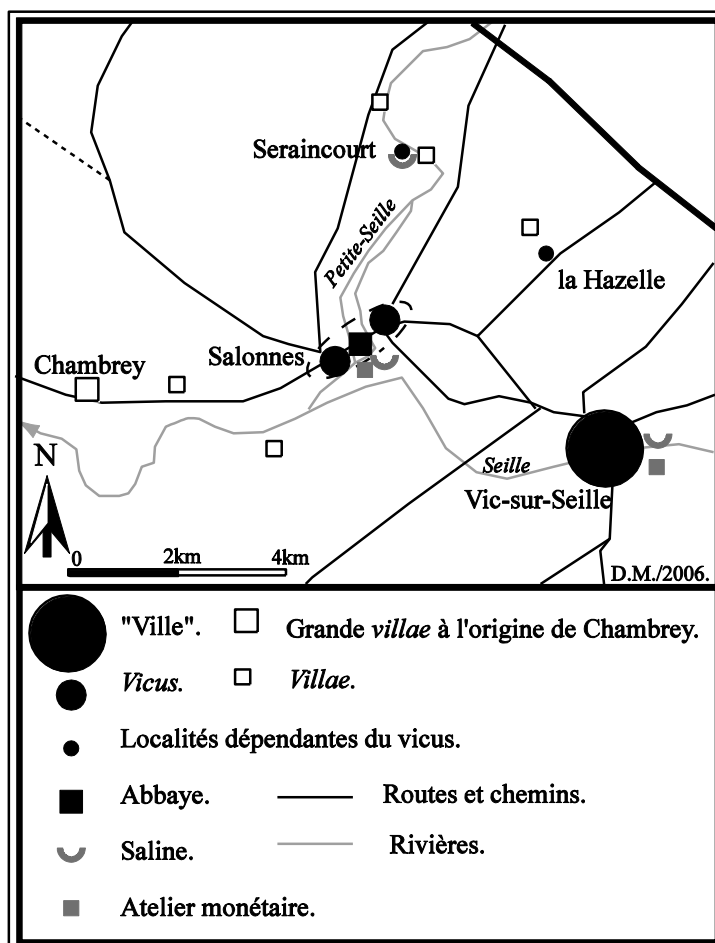


Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°96-554.

**Le village de Salonnnes s'est organisé autour de trois pôles, la Haute Salonnnes, la Basse Salonnnes et la source salée occupée par la fondation monastique de Fulrad abbé de Saint-Denis.**

<sup>23</sup> La structure modeste du site à cette époque laisse deviner que le site n'est plus désormais qu'un écart d'un domaine plus vaste.

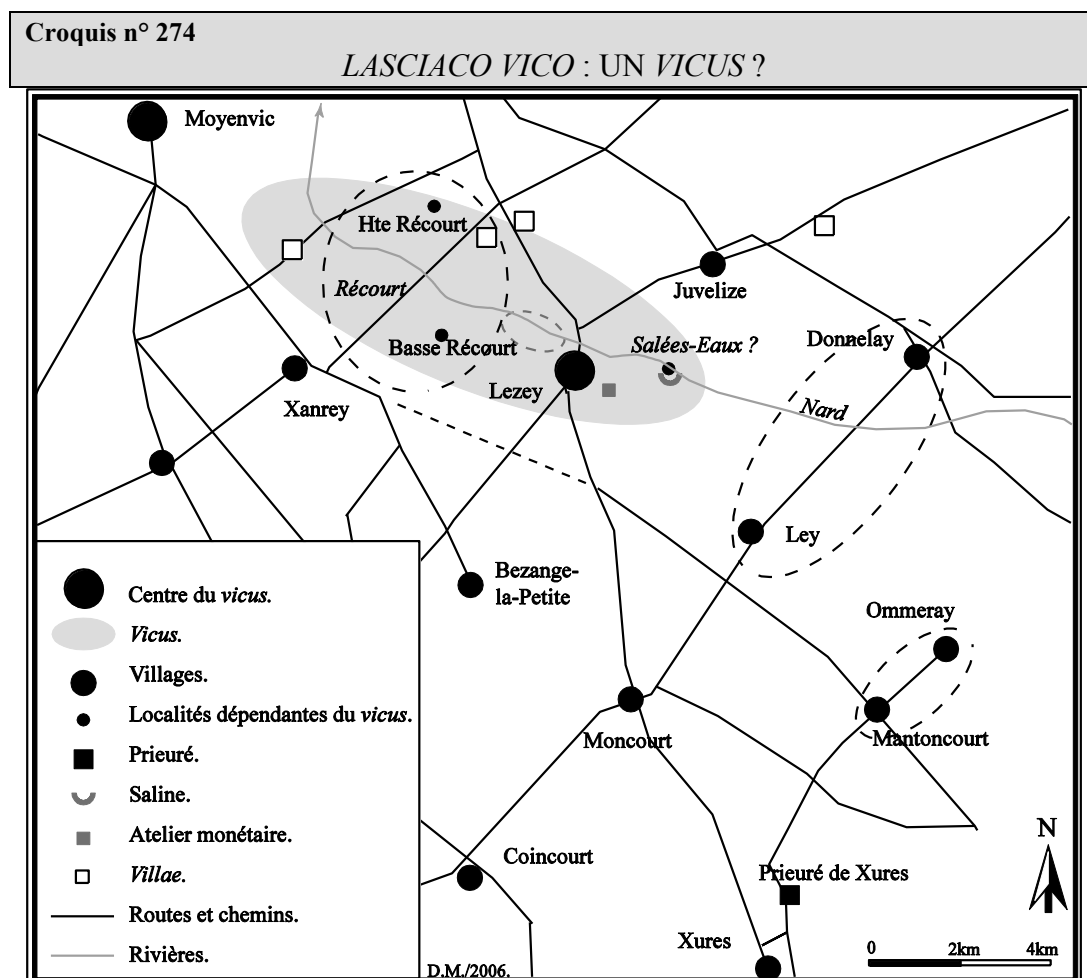
<sup>24</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*



Au nord de Salionnes, on peut penser qu'une autre structure de ce type a pu exister. Comme à Lezey ou à Salionnes, on retrouve une exploitation salicole probable à Seraincourt et une à Amelécourt, une structure toponymique double de Haute et Basse Courcelles, un environnement de villae assez dense avec des attestations de localités précoces telles Amelécourt au VII<sup>e</sup> siècle, Seraincourt au VIII<sup>e</sup> siècle... Or, il faut noter que le ban d'Amelécourt comprenait jusqu'à la fondation de Château-Salins le ban de Basse Courcelles. En fait, on peut penser, dans une recomposition *a posteriori* liée à l'histoire de la création territoriale de Château-Salins, que la structure de vicus comprenait l'ensemble Haute et Basse Courcelles ainsi que Amelécourt. On retrouve une situation comparable à celle de Lezey avec la Haute et la Basse Récourt.

Finalement dans le même secteur, on peut se demander si Moyenvic/*Medianus vicus* ne correspond pas aussi à ce genre de structure. Là encore, on retrouve une exploitation salicole qui a généré un atelier monétaire à l'époque mérovingienne, un environnement de villae très dense, un carrefour routier avec la convergence d'un réseau routier principal et secondaire et des sites fortifiés en périphérie. Comme à Amelécourt, en reprenant les toutes premières mentions de localités attestées en Saulnois, il est peut-être possible de localiser encore d'autres structures comme Lezey/*Lasciaco vico*. Ce « vicus » tardif est attesté comme centre monétaire au VII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, d'époque romaine,

gravitant autour de Lezey, on recense une *villa* de taille moyenne à Xanrey (100x75 mètres), une *villa* à Juvelize et surtout deux *villae* de grande taille à Lezey. D'autre part, les indications tardives permettent de supposer une *villa* à Bezange-la-Petite signalée à la fin du VII<sup>e</sup> siècle.

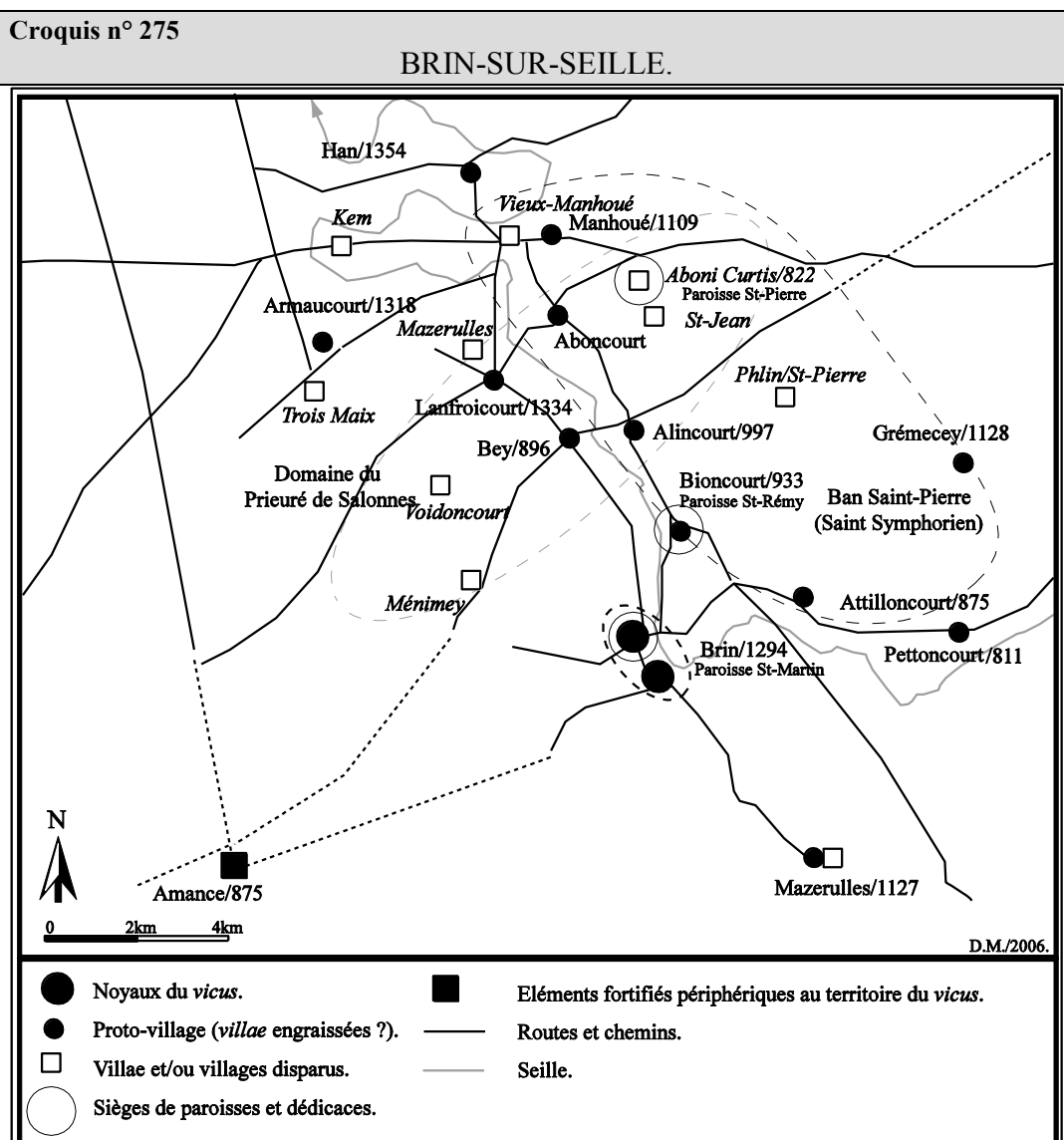


Aucun élément ne permet toutefois d'étayer la présence d'un *vicus*. On peut néanmoins penser que la présence de l'atelier monétaire à Lezey est probablement à mettre en relation avec le site salicole de Salées-Eaux<sup>(25)</sup>. D'autre part, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, il a existé une unité territoriale entre Blanche-Eglise, Juvelize, Récourt signe possible de cadastre. Enfin, le point fortifié de Marimont, situé sur un ancien chemin saunier, marque peut-être la limite du territoire. On peut envisager une structure modeste, au sud de Marsal, groupant grandes *villae*, fabrique de sel, apparemment cadastre... Selon A. Simmer<sup>(26)</sup>, les structures toponymiques (haute et basse) présentes à Récourt seraient des indices de présence d'un *vicus*. On peut penser qu'il existait également sur place un hameau d'ouvriers agricoles et salicoles probablement de la zone Récourt-Lezey, zone où converge un maillage routier assez dense.

<sup>25</sup> Bien que nous n'ayons aucun indice d'une exploitation du sel à cette époque, il faut remarquer que la totalité des sites monétaires du Saulnois sont liés à une exploitation du sel. On peut donc aisément faire le lien entre ces deux fonctions.

<sup>26</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

En marge du Saulnois citons également le *vicus* probable de Brin avec les mêmes indices que précédemment : maillage de *villae* dense, grand domaine <sup>(27)</sup>, présence d'une structure toponymique double « haute » et « basse », d'un site fortifié à proximité avec Amance, des localités anciennes telles Aboncourt/*Abonis curtis* ou *Bey/Bero*, enfin la convergence de la voie saunière de la Seille qui vient de Vic-sur-Seille et traverse alors celle-ci au sud de Bioncourt pour rejoindre Brin et de la vieille route de Fresnes-en-Saulnois à Brin... Enfin il existait une unité territoriale du bloc Bey-Aboncourt appartenant au Prieuré de Salonnnes. La convergence de ces indices laisse présager là encore une structure de *vicus*.



<sup>27</sup> Dans les *Communes de la Meurthe*, à l'article Brin-sur-Seille, H. Lepage notait la découverte d'une *villa* de grande taille entre Brin et Amance. L'habitation présentait une façade de 27 mètres de longueur, elle était bordée par deux ailes probablement les bâtiments de la *pars rustica*.

Le complexe Bride - Wuisse semble également correspondre à ce type de structure ; ainsi on retrouve un site d'habitat dense et éclaté, une exploitation salicole ancienne à Bride, une toponymie de « vicus » à Wuisse, une toponymie en « Haute » et « Basse » avec Koeking. On retrouve également un site fortifié en marge de l'ensemble : Château-Voué. La dénomination de l'ensemble sous l'appellation de *pagus* de Bérange sous-tend bien le lien territorial d'une telle structure. Selon A. Simmer<sup>(28)</sup>, Xirxange serait également un site de *vicus*. Mais nous n'avons que peu d'indices permettant d'étayer cette hypothèse. Il faut remarquer que ce secteur abritait une forte densité de sites d'habitat dispersé avant le XI<sup>e</sup> siècle. Le secteur a été restructuré autour de la Châtellenie de Lagarde et de celle de Réchicourt-le-Château plus au sud. L'ensemble Haute et Basse Riouville, Arracourt pourrait également correspondre à une structure de *vicus*.

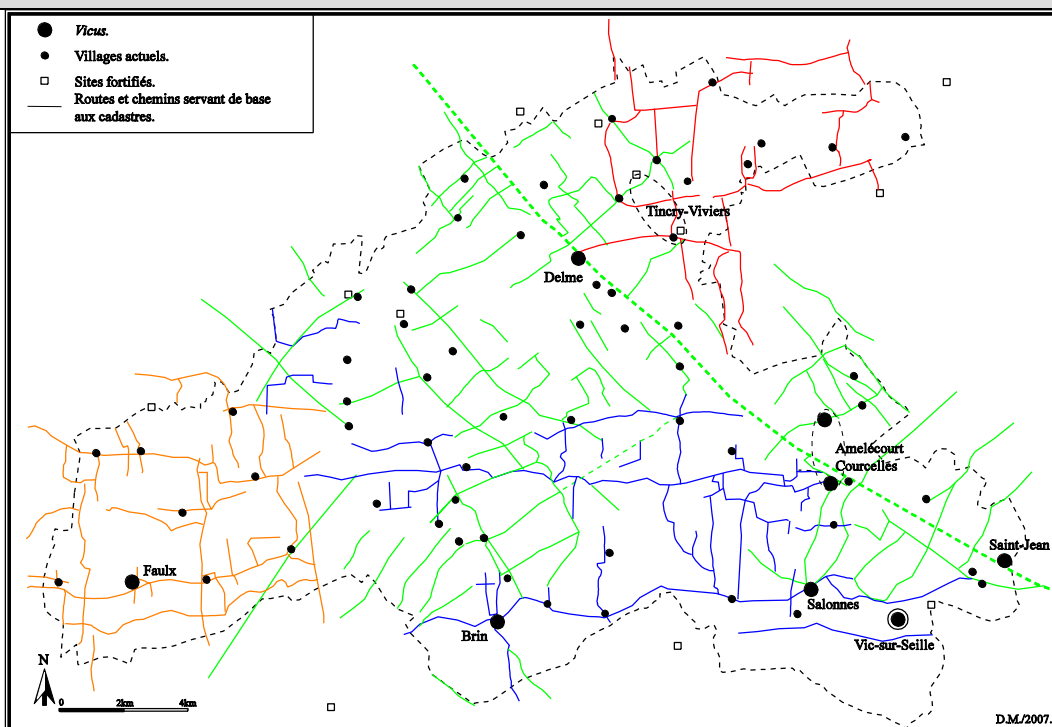
Finalement, il semble que la structure de « vicus » exhumée à Bellange se révèle être un modèle assez répandu, organisant tout ou partie du Saulnois. On ne relève pourtant pratiquement aucune de ces petites structures à l'est du Saulnois, mais on peut penser qu'elles existaient également. Toutefois, à partir des découpages les plus anciens que nous ayons à disposition : les archiprêtrés et leurs subdivisions « plus tardives » : les doyennés, il est peut-être possible de réaliser des recompositions *a posteriori*. En effet, sur les quatre sièges d'archiprêtrés du diocèse de Metz, deux se trouvent être les « vieilles bourgades du Saulnois » : Vic-sur-Seille et Marsal. Les découpages des archiprêtrés révèlent ainsi le rôle éminent de ces *vicus* dans la hiérarchisation de l'espace, et donc de l'organisation des territoires. Ainsi, un maillage hiérarchisé et organisé semble désormais se révéler autour des *vicus* de la première génération. Les petits *vicus* dépendent de ceux-ci et on peut penser que les archidiaconés qui constituent de nouvelles structures territoriales, probablement nées à la fin de la période romaine en subdivision des diocèses, témoignent également de ces hiérarchies. On pourrait retrouver une partie du maillage des *vicus* secondaires qui viennent d'être exhumés. Ainsi, en tenant compte des découpages des archidiaconés et des doyennés autour de Vic-sur-Seille/*Vicus Bodatius*, on retrouve les groupes de *vicus* secondaires de Brin-sur-Seille, Amelécourt/Courcelles, Delme, Salomes et Fresnes/Buzoncourt.

Ce secteur abrite, dès l'époque mérovingienne, deux ateliers monétaires attachés probablement à des exploitations salicoles. La totalité de ces *vicus* secondaires est regroupée au sein du doyenné de Delme, ce qui pourrait induire une hiérarchie à deux niveaux, mais nous n'en avons pas la preuve. Il faut noter que les structures paroissiales semblent s'être inscrites *a posteriori* dans ce moule territorial, ainsi d'ailleurs que les doyennés ; toutefois, c'est à partir de ces territoires religieux qu'il faut essayer de rechercher les structures territoriales plus anciennes qui leur sont étroitement et génétiquement liées. Ainsi Delme, bien que chef-lieu de doyenné, a dépendu de la paroisse de Saint-Martin proche de Xocourt.

---

<sup>28</sup> Simmer A., (2002) - *Ibid.*

Croquis n° 276  
LE DOYENNE DE DELME : VESTIGE DE LA HIERARCHIE DES VICUS ?



L'existence d'un lien hiérarchique n'est pas clairement défini, même si l'association cadastrale, limites de doyennés, places fortes révèle une composition d'au moins 7 ensembles territoriaux. Les recompositions cadastrales, surtout dans le secteur de Brin et de Arraye rendent difficilement perceptibles les délimitations. En revanche, l'ensemble de Faulx forme un territoire précis. Le fait que les cadastres se prolongent au-delà des limites du doyenné hypothèque notre hypothèse, à moins qu'il s'agisse d'un choix dans la construction du doyenné. Ainsi, le recours aux territoires des proto-paroisses permet de répondre partiellement : l'ensemble territorial de Faulx (structure en haute et basse) forme une antique paroisse : celle d'Arraye avec Jeandelaincourt, Bratte, Belleaux, Sivry et Han. Une seconde paroisse au sud : celle de Saint-Hilaire (localité disparue à Leyr) complétant l'ensemble de l'espace du « vicus ».

Le choix des sièges d'archidiaconés n'est sans doute pas anodin, car chacun d'eux présente alors un poids économique considérable. D'autre part, ce choix démontre également l'aspect artificiel de la création de Tarquimpol/*Decempagi*, effacée alors par les vieilles bourgades celtiques qui s'imposent à l'échelle même de la Lorraine. Les deux vicus de Marsal et de Vic-sur-Seille ont repris désormais une place hiérarchique que l'on pourrait affirmer presque équivalente s'il n'y avait les grandes infrastructures monumentales de la « capitale ». Le poids de l'axe routier Metz-Sarrebourg-Strasbourg semble prouvé, il relie toutes ces « villes » ce qui en fait la voie majeure du territoire des Médiomatriques. Dans une certaine mesure, les premières paroisses se sont intégrées au sein de ces structures, sans pour autant reprendre totalement celles-ci. C'est d'ailleurs une des raisons qui expliquent le glissement des sièges de doyennés. En effet, les premières paroisses établies n'ont pas forcément reçu le soutien

des autorités romaines, ainsi l'absence de paroisse à Delme ou à Moyenvic. En fait, ces *vicus* tardifs sont des structures territoriales regroupant *villae* autour d'un hameau de colons avec quelques éléments monumentaux « *fanum* », avec ou sans sites architecturaux. Il faut remarquer que pratiquement aucune de ces structures n'a fait partie des premières paroisses. Certes cette approche mériterait d'être approfondie, mais on perçoit là un élément à l'origine même de la structuration de territoires anciens pérennisés durant de très longues périodes.

Bien que les éléments exhumés soient très partiels, il apparaît assez nettement que ce premier millénaire a structuré profondément les paysages du Saulnois créant une armature territoriale, amorçant un maillage des sites d'habitats et une hiérarchie déjà affirmée. L'exploitation du sel est à l'origine de ces paysages et du formidable développement de l'emprise anthropique. Certes beaucoup d'éléments ont été remis en cause et transformés, les grands faciès et les terroirs ont été modifiés, mais on perçoit un héritage considérable de ces deux périodes.

## **Chapitre second**

### **Le système domanial : Des invasions barbares au X<sup>e</sup> siècle.**

---

Durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age, le Saulnois a connu une période relativement obscure. Pourtant, il semble qu'il y ait eu une relative continuité au sein de la structure et des systèmes qui ont organisé le paysage du Saulnois. Ainsi, le Saulnois du Bas Empire et le Saulnois mérovingien ou carolingien conservent beaucoup de points communs. Cette ressemblance des paysages aux deux époques s'explique par le maintien de structures anciennes (cadastrations, *villae*, esclavage...), mais aussi par les pratiques culturelles : les grands domaines ne peuvent mettre en place, compte tenu du nombre d'hommes, qu'une exploitation extensive. Dans une certaine mesure c'est à partir de « l'extensivité » des *villae/fundi*, qu'il est possible de juger le niveau de développement et d'anthropisation du paysage.

Compte tenu de la faiblesse relative des informations, il paraît peu évident de montrer les différentes étapes de cette mise en place - bien que les transformations des paysages s'amorcent déjà à partir des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. Par une démarche plus chronologique, nous tenterons de faire apparaître les principales étapes de la mise en place du système domanial, et nous nous attacherons à reconstituer les géosystèmes spatiaux qui se sont établis en Saulnois. Ainsi, durant le haut Moyen Age, trois systèmes apparaissent :

- un système à l'échelle du Saulnois,
- un système à l'échelle des domaines,
- un système pré-finéral.

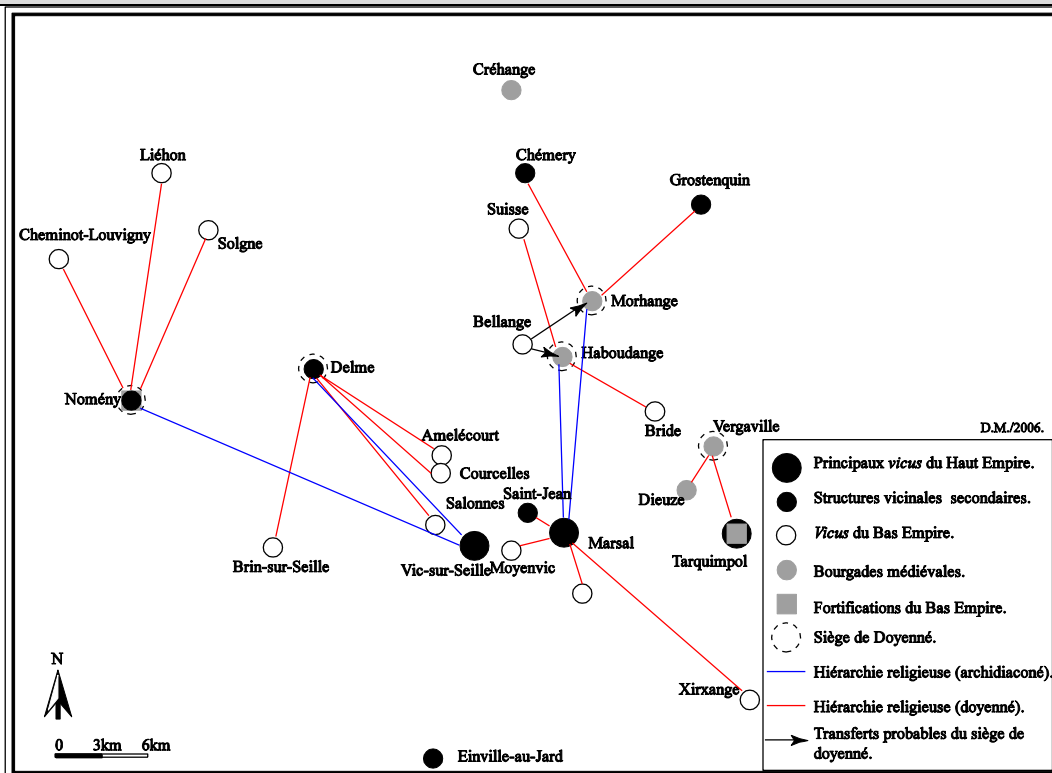


## 1.- UN SYSTEME A L'ECHELLE DU SAULNOIS.

Théoriquement, à partir des informations recueillies au début de cette étude, c'est entre le V<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle que le Saulnois devait posséder son assise spatiale la plus vaste et l'enveloppe territoriale la plus précise et la plus fonctionnelle. Afin d'esquisser cette organisation, il faut tenir compte du découpage et de la détention de la propriété qui ont évolué au cours du temps, l'élément chronologique n'est donc pas à négliger. La période de la « renaissance carolingienne » qui devrait correspondre à une renaissance rurale retiendra plus particulièrement notre attention.

Croquis n° 277

### HIERARCHIES URBAINES ENTRE LA PERIODE ROMAINE ET LE MOYEN AGE.



Le Saulnois, à la veille des grandes invasions, possédait *différents* niveaux d'organisation spatiale : *pagus*, sous-pays (cadastrations) et *fundus*. Les structures générales de la campagne gallo-romaine (réduction du nombre d'hommes, augmentation du *saltus* et de la *sylva*...) connaissent des évolutions lentes. On peut se demander si les invasions les ont remis en cause notamment la principale : la propriété de la terre ?

### 1.1.- LE MAINTIEN DES STRUCTURES CADASTRALES.

L'identification de territoires cadastraux avec des *pagi* du haut Moyen Age ne permet pas une définition de la trame des « pays » aux époques mérovingiennes et carolingiennes. Apparemment, on peut admettre que le découpage territorial de l'époque romaine : un pays/*pagus* (le Saulnois) est

toujours formé de plusieurs sous-pays (Bérange, Gerbécourt...). Les problèmes d'identification des limites rencontrés témoignent fréquemment de la définition toponymique des sous-pays. En effet, la dénomination de Saulnois serait à la fois le toponyme du *pagus* de la Seille, mais aussi d'un sous-pays du pays messin <sup>(29)</sup> et peut-être par extension d'un sous-ensemble du Chaumontois autour d'Einville-au-Jard et Varangéville. Les possessions des pays sarrois dans la charte de l'abbaye de Vergaville de 966 correspondraient au sous-pays de la Sarre dépendant du Saulnois...

Cette hypothèse nécessiterait une vérification à l'ensemble de la Lorraine, mais à l'échelle du Saulnois et de ses voisins, le modèle semble assez bien vérifié. En fait, l'idée communément admise de l'émiettement des *pagi* par créations d'entités territoriales plus petites est peut-être à nuancer dans la mesure où plusieurs de ces entités existaient déjà depuis la période romaine. Nous sommes et restons tributaires de la source écrite qui ne laisse apparaître tardivement que quelques dénominations souvent rares et imprécises. Si pour les premiers siècles du Moyen Age, la filiation et le lien de continuité entre cadastrations et *pagi* (*Gerbecurtis*, *Berangia*...) apparaissent évidents, la fonctionnalité de ce système n'est pas avérée. Le fait que les structures cadastrales de l'époque romaine (à l'échelle du pays et du sous-pays) se soient maintenues dans de nombreux espaces du Saulnois ne permet pas de conclure à la permanence de celles-ci. A. Simmer <sup>(30)</sup> signale la permanence de telles structures jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle et même au-delà jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. Cette indication de fonctionnement tardif des cadastrations et du maintien du système fiscal durant le haut Moyen Age, malgré le déferlement des invasions décrit par les historiens et chroniqueurs romains, laisse supposer qu'il est possible d'en retrouver des preuves ou des indices en Saulnois. Précédemment, nous nous sommes contentés, lors de l'identification de territoires cadastraux, d'évaluer leurs périodes de mise en place, en revanche, leurs périodes d'abandon n'ont pas été recherchées. La période des invasions ne constitue probablement pas une rupture au sein de l'occupation, ainsi que dans le fonctionnement cadastral.

L'échelle des finages/*fundi* et des domaines, notamment des fiefs, est la plus appropriée pour établir une éventuelle continuité du système cadastral et fiscal au début du Moyen Age. Il en est de même pour les *vicus* tardifs de bas Empire dont on peut penser que certains ont pu ainsi donner naissance aux sous-pays et peut-être à certains fiefs. Dans le chapitre d'identification des cadastrations, nous avons pu constater que plusieurs finages dont Sotzeling, Zarbeling, avaient une structure conforme au maillage cadastral. Nous avons déjà souligné précédemment que cette région du ruisseau de la Banvoie pouvait être considérée comme une zone relique compte tenu de l'absence de désertions. La permanence des limites de ces anciens *fundi*, sans établir une continuité de fonctionnement, illustre bien l'induration du système cadastral malgré les invasions.

---

<sup>29</sup> Gaspard F., (1900) - Etudes historiques du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle sur le Pays Messin, Imprimerie J. Saillard, Lyon, 166p.

<sup>30</sup> Simmer A., (1998) - *L'origine de la frontière linguistique en Lorraine. La fin des mythes ?*, 2<sup>e</sup> édition, Fensch Vallée, Knutange, 282p.

Pour avoir la certitude d'un fonctionnement cadastral, il serait souhaitable de prendre en compte un territoire domanial du début du haut Moyen Age et de vérifier son insertion au sein d'une trame cadastrale. Puisque selon A. Simmer <sup>(31)</sup> les rois mérovingiens ont conservé la structure cadastrale, c'est donc au sein du domaine royal qu'il serait possible de retrouver une continuité. Le fisc de Bellange/Destry constitue un territoire domanial qui pourrait permettre cette vérification. Il s'inscrit a priori sur deux territoires cadastraux, l'un autour des villages de Marthille-Destry (héritage d'un probable *vicus* de Suisse), l'autre autour de Bellange/Achain (héritage du *vicus* de Bellange). La double structure du fisc ne permet pas d'affirmer son fonctionnement tardif, même s'il est possible de voir dans ce territoire une structure bicéphale, voire deux fiscs, l'un centré sur Bellange apparemment d'époque mérovingienne et l'autre plus récent d'époque carolingienne à Destry.

En fait, on peut penser que ces fiscs reprenaient deux structures cadastrales propres. Le changement du centre du fisc est le résultat apparent du déclassement des *vicus* tardifs qui perdent leur fonction, faisant disparaître toute hiérarchie par rapport aux *villae* environnantes. Le déclin du réseau des *vicus* révèle celui des *villae*. Ce glissement se retrouve du point de vue toponymique puisque, à l'exception de Bellange/ *Ibliacum vicus*, aucun des noms de ces *vicus* ne nous est parvenu, alors qu'au moins deux noms de sous-pays ont subsisté et que ces derniers reprennent en fait le nom de *villa*. En fait, on peut penser que le *pagus* de Bérange représente lui aussi un fisc distinct des deux précédents. Ainsi, pour le bassin de la Petite-Seille où nous avons relevé trois ensembles cadastraux, on peut identifier en fait trois fiscs et trois sous-pays :

- l'ensemble de Suisse est devenu « Comté de Destry »,
- celui de Bellange est devenu « pays de Gerbécourt »,
- celui de Wuisse-Bride est devenu « pays de Bérange ».

Le fisc de Dieuze/Mulcey semble faire double emploi avec celui de Bérange. Il s'appuie apparemment sur la partie sud de la cadastration « B » de Tarquimpol. Le territoire du fisc apparaît lié au système cadastral ce qui établirait sa continuité. Ainsi, si on adopte la théorie de A. Simmer suivant laquelle les éléments toponymiques « Haute » et « Basse » sont les indices d'un « *vicus* », alors Courcelle et Salonnnes seraient des structures de ce type. Il paraît possible, compte tenu de la densité des sites repérés dans ce secteur et du devenir de Salonnnes, d'admettre des structures du type *vicus*. Toutefois, à quel territoire cadastré les rattacher ?

Fiscs, domaines et finages, s'ils s'appuient sur le système cadastral romain ne permettent pas d'affirmer la fonctionnalité du système, même si la permanence de la structure est avérée. Le fait que la trame se soit perpétuée jusqu'à nos jours prouve que le cadastre romain a servi de base à la construction des territoires des fiscs mérovingiens et carolingiens. Il faut donc admettre à ce titre et quelle que soit l'échelle, de la cadastration à la centurie, que la structure parcellaire gallo-romaine a servi de base à la construction des terroirs mérovingiens et carolingiens. Ces derniers en sont les héritiers.

---

<sup>31</sup> Simmer A., (1998) - *Ibid.*

Aussi, c'est peut-être à l'échelle d'observation la plus fine, c'est à dire à celle des parcelles, que l'on pourrait trouver la solution. Si les travaux entrepris sous la direction de J. Peltre <sup>(32)</sup> sur les « ansanges » n'ont pas permis de conclure à l'existence d'une filiation métrologique entre les terres dites « ansanges » et surfaces cadastrales, un certain nombre de concordances en Saulnois de parler roman semble vérifier le système de mesures établi par P. Guilhiermoz <sup>(33)</sup>. En effet, les quartiers « d'ansanges » ou de « Breuils », mais aussi parfois de « Corvées », semblent obéir aux règles de division de la centurie. Cela confirme l'émiettement des centuries en fractions parcelles (manses, breuils et quartiers d'ansanges). D'autre part, bien qu'aucune vérification d'ensemble n'ait pu être entreprise, quelques « parcelles » de rains semblent correspondre aux mesures de l'ansange (4 x 40 verges). Si les structures parcelles les plus anciennes sont des divisions des centuries, alors il est possible d'admettre que le système cadastral gallo-romain s'est perpétué durant une partie du haut Moyen Age. En l'absence de sources écrites, il faudrait pouvoir dater les premières discordances structurelles (viaires ou parcelles) pour estimer la période où le système cadastral est tombé en désuétude.

## 1.2.- L'EMPRISE TERRITORIALE : QUI POSSEDE LA TERRE ?

La fin de l'Empire Romain, les invasions barbares et surtout la chute de Trèves <sup>(34)</sup> soulèvent un problème majeur se rapportant aux bouleversements de peuplement du Saulnois, mais aussi concernant la propriété territoriale. En effet, jusqu'au V<sup>e</sup> siècle, des *fundi* appartenaient à une aristocratie foncière résidant essentiellement en ville et occasionnellement dans ses domaines <sup>(35)</sup>. Elle contrôlait et possédait d'importants territoires, sa fortune augmentant par la réoccupation des terres et des domaines des petits et moyens propriétaires. Ce système dévoreur d'espace n'est apparemment pas remis en cause au lendemain des invasions car il est possible d'observer dès les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles des grands domaines, comme celui de Saint-Pient à Moyenvic qui appartenait à une aristocrate « gallo-romaine ».

Sans entrer dans le débat sur l'origine de l'aristocratie mérovingienne, il faut s'interroger sur le passage d'une aristocratie à l'autre au sein des grands domaines de la fin de l'empire. A. Simmer <sup>(36)</sup>, dans son étude sur l'origine de la frontière linguistique en Lorraine, semble établir qu'il n'y a pas eu de remplacement des élites, mais bien au contraire « *continuité avec adaptation ou résurgence de l'ancien fond gallo-belge entaché de bilinguisme* ». Cette théorie semble confirmée par le maintien des structures d'exploitation et de l'organisation générale des territoires.

---

<sup>32</sup> Peltre J., (1966) - *Ibid.*

<sup>33</sup> Guilhiermoz P., (1919) - *Ibid.*

<sup>34</sup> La prise de la ville par les Francs (ripuaires) ou Alamans marque l'effondrement total de l'empire dans la région et sa « conquête » par l'une ou l'autre des deux peuplades.

<sup>35</sup> Demarolle J.M., (1986) - *Vivre en Lorraine gallo-romaine*, PUN-Serpenoise, 160p.

<sup>36</sup> Simmer A., (1998) - *Ibid.*

Pourtant les théories des historiens allemands et notamment les travaux de l'Université de Sarrebruck<sup>(37)</sup> concernant le haut Moyen Age aboutissent à des conclusions différentes. Une aristocratie d'origine germanique remplacerait progressivement d'est en ouest l'aristocratie gallo-romaine donnant son nom aux domaines dont elle a pris possession. Ainsi, Einville-au-Jard serait en fait : *Audonis villa* et devrait son nom à *Audoïn/Otto*, Tincry devrait son nom à *Tinger*<sup>(38)</sup>... Même la zone de parler roman a été submergée puisque la plupart des villages présentent une structure composée d'un nom germanique et d'un suffixe en (-*curtis*, -*y* ou -*ey*).

En fait, la stabilité de la limite linguistique, remise seulement en cause en Saulnois par les phénomènes de colonisations et de repeuplement au Moyen Age et à l'Époque Moderne, marque selon les historiens la ligne d'arrêt de la « colonisation germanique ». La présence de cette frontière permet de délimiter en Saulnois, entre Seille et Sarre, un territoire de parler germanique et de toponymies presque exclusivement d'origine germanique<sup>(39)</sup>.

Il est évident que ce pays d'Albestroff/Insming n'est pas un « bon » pays agricole, dans la mesure où ses terres lourdes et mal drainées nécessitent des techniques de labour élaborées. Seul le couloir de l'Albe depuis Grostenquin présente plus d'aptitudes agronomiques. Toutefois, il semble, à l'exemple de Mittersheim, que le secteur ait présenté une mise en valeur territoriale, des cadastrations, voire un hypothétique *limes* dans la toute proche vallée de la Sarre, mais le faible niveau de vestiges semble démontrer que ce secteur a été progressivement abandonné. Or, selon les hypothèses toponymiques de W. Haubrichs, ces pays d'entre Seille et Sarre auraient attiré les « barbares » nouveaux venus...

Il paraît peu évident que les envahisseurs se soient contentés d'espaces peu attractifs alors que l'essentiel du cœur économique du Saulnois se situe plus à l'ouest avec des salines dont l'activité s'est peut-être poursuivie sans interruption... Les envahisseurs ne seraient que de bien modestes guerriers s'ils n'avaient réussi à s'emparer que de ce territoire. Alamans ou Francs rhénans ne différaient pas les uns des autres, aux contacts de l'empire romain ils ont appris les mœurs, les techniques et apprécié les richesses dont ils se sont emparés, ils n'ont pas « colonisé » les espaces les plus incultes ! Ils ont conquis les territoires les plus riches et les plus prospères, alors pourquoi ne retrouve-t-on pas leurs marques toponymiques dans les villages et *villae* de la haute vallée de la Seille ? Marsal, Moyenvic, Vic-sur-Seille conservent leur toponymie gallo-romaine, de même que Delme ou Nomény. Seul Tarquimpol a pris une forme toponymique germanique.

---

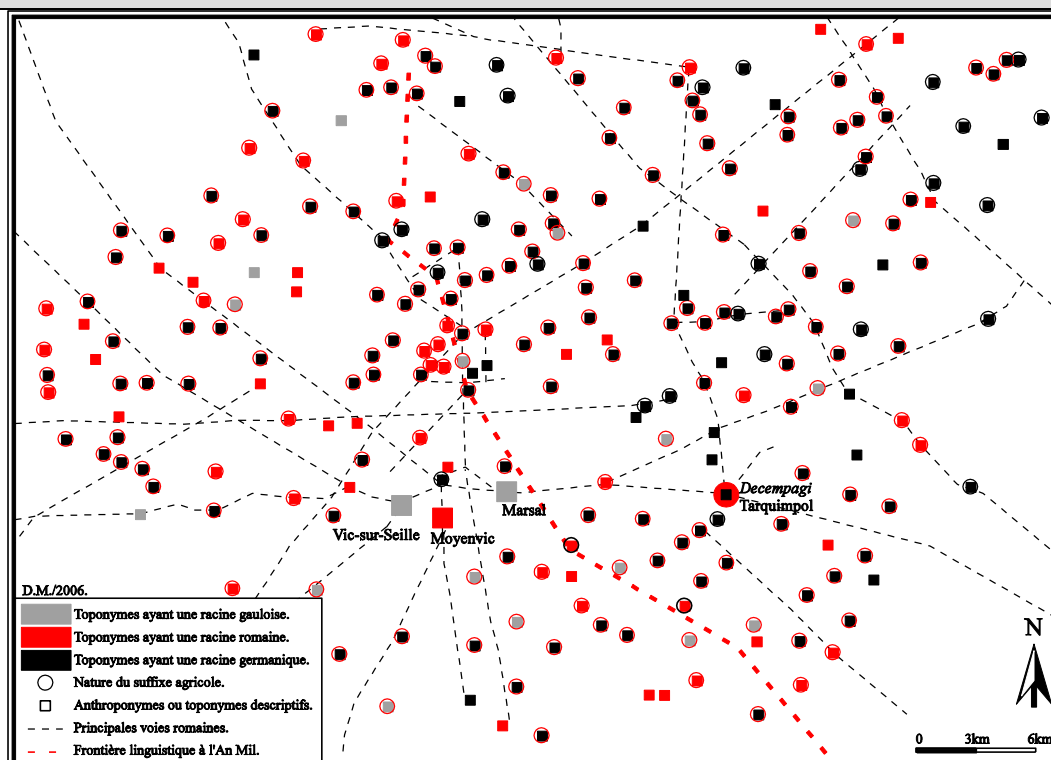
<sup>37</sup> Haubrichs W., (1982) - *Ibid.*

<sup>38</sup> Dauzat A., et Rostaing Ch., (1963) - *Ibid.*

<sup>39</sup> Il convient d'établir quelques nuances. Ainsi jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, Insming/Amange a une double dénomination. (*hasmingievilla* en 1102).

Carte n° 278

LES VICUS ET LA TOPONYMIE.

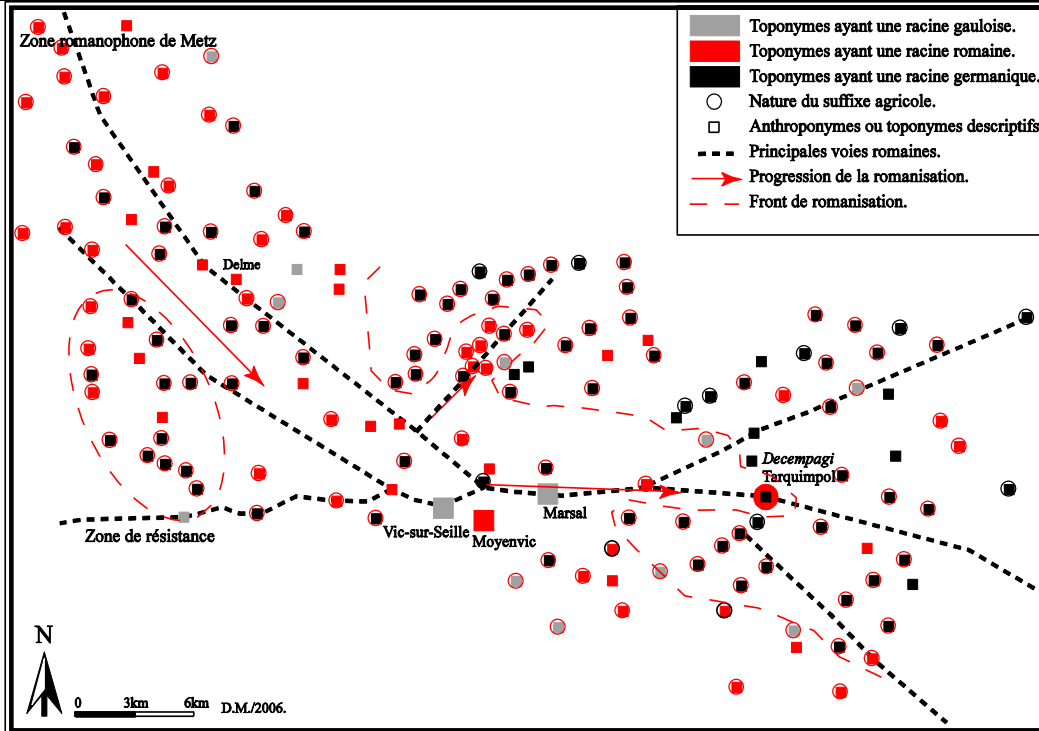


La répartition des grandes nécropoles mérovingiennes autour des principales bourgades du Saulnois, (Tarquimpol, Moyenvic...) ou dans le secteur de Nomény, souligne bien l'attrait exercé par la partie occidentale du Saulnois. En fait, en pays roman où les nécropoles sont nombreuses, si l'aristocratie a pu imposer localement sa marque onomastique aux localités, elle n'a apparemment pu imposer sa langue, preuve du maintien du fond de population gallo-romain. A défaut, la partie orientale, là où justement la toponymie indiquerait une conquête germanique et un changement de peuplement, présente une densité plus faible. On peut estimer qu'il en est de même pour le secteur d'entre Seille et Sarre et qu'il n'y a pas eu de colonisation germanique.

En fait, cette limite linguistique révèle l'arrêt de la « latinisation » au sein du territoire de la *civitas* des médiomatriques. Le renforcement de la toponymie germanique dans la zone d'entre Seille et Sarre serait alors l'œuvre de colonisations plus tardives.

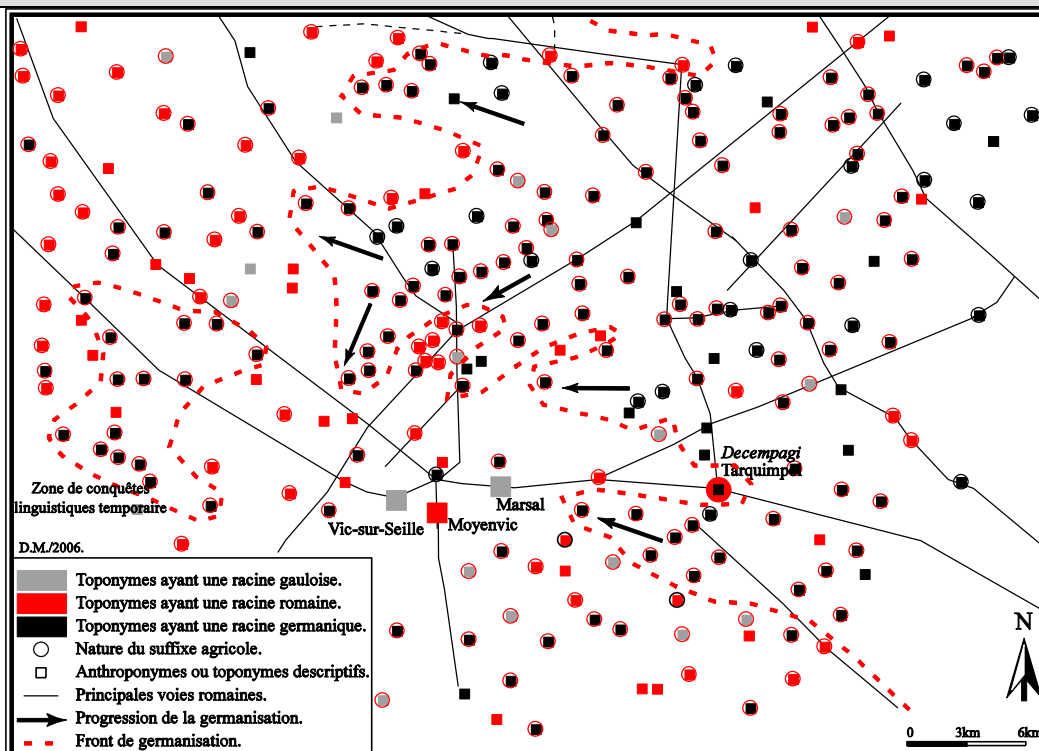
Carte n° 279

LES PROGRES DE LA ROMANISATION :  
LES COULOIRS ROUTIERS AXES DE PROPAGATION DU LATIN  
DEPUIS LE PAYS MESSIN JUSQU'À TARQUIMPOL.



Carte n° 280

LA GERMANISATION :  
UN AUTRE MODELE POUR LE SAULNOIS DES V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> SIECLES.



Si la thèse de A. Simmer sur l'origine de la frontière linguistique se révèle fondée, comme cela semble être le cas pour le Saulnois, alors *Decempagi*/Tarquimpol (l'étang des marais) n'est qu'une ancienne localité romanisée lors de son ascension au rang de capitale du Saulnois, avant d'être à nouveau déclassée à partir du début du V<sup>e</sup> siècle. *Decempagi*/Tarquimpol ne serait qu'une romanisation, développée par les romains. A la chute de l'empire, le toponyme ancien réapparaît, remplaçant progressivement *Decempagi* qui est alors abandonné. La germanisation du toponyme illustre le déclin de l'îlot de romanité qui s'était développé au sein d'une ancienne zone « germanophone » ou « gallo-belge ». La ville reprend son ancien nom plus modeste, ayant perdu son rôle de capitale du pays parce que les riches gallo-romains l'ont probablement désertée. Place forte du Saulnois, *Decempagi*/Tarquimpol, ville romaine en pays « germanique » s'efface non pas à cause des invasions, mais par les réorganisations qui suivent les invasions et qui génèrent de nouvelles hiérarchies spatiales dans lesquelles *Decempagi*/Tarquimpol va jouer un rôle de plus en plus modeste.

En l'absence de « colonisation/conquête », on peut se demander si l'aristocratie locale a véritablement cédé sa place aux envahisseurs. Elle a sans doute pris aussi facilement la mode « barbare » qu'elle avait adopté la mode romaine, que ce soit dans la façon de se comporter ou dans l'attribution des noms... Cette acceptation est d'autant plus facile qu'elle a probablement conservé ses racines gallo-belges notamment dans le secteur de Tarquimpol/*Decempagi*. En fait, il est probable qu'il y ait une permanence des propriétaires dans de nombreux domaines. La possession de la terre au lendemain des invasions reste un problème dont les solutions doubles ne permettent pas encore d'appréhender l'organisation spatiale locale. Ainsi, entre élites gallo-romaines et élites mérovingiennes, il ne nous appartient pas de trancher, mais les progrès qui seront accomplis dans la connaissance des invasions en Lorraine permettront - loin des *a priori* et des hypothèses « politiques » - de comprendre les évolutions du peuplement et surtout sa localisation.

### 1.3.- QUI CONTROLE LE SAULNOIS ?

L'histoire et les sources écrites laissent peu de place à la Lorraine du V<sup>e</sup> siècle. Durant la période mérovingienne, la faiblesse des sources écrites renforce l'impression de changements et de mutations. Pourtant, au cours de ces premiers siècles du Moyen Age apparaît, selon H. Hiegel<sup>(40)</sup>, un nouveau réseau « urbain » avec l'existence d'*Almarega*/Amelécourt, *Bisanga*/Bezange-la-Petite, *Salionne*/Salonnes, et *Lasciaco vico*/Lezey au VII<sup>e</sup> siècle. Ces quatre bourgades viennent rejoindre *Medianus Vicus*/Moyenvic, *Vicus Bodatius*/Vic-sur-Seille et *Marosallum*/Marsal, *Decempagi*/Tarquimpol. L'essentiel des attestations se situe donc dans le cœur du Saulnois, cette région de la confluence entre Seille et Petite-Seille.

---

<sup>40</sup> Hiegel H., (1981) - Le sel en Lorraine du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, *Annales de l'Est*, n°1, pp3-48.



Jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle, il y a peu d'indications concernant la vie économique politique et agricole du Saulnois. Si ses découpages territoriaux internes sont hérités de la fin de la période romaine, il faut admettre que *pagus gerbecurtis*, *pagus de Bérange*... dans leur forme et surtout leurs fonctionnements territoriaux ne sont pas mieux connus que ceux du Saulnois, ou plutôt la transformation des « dix pays » en Saulnois. C'est par l'organisation de la propriété au haut Moyen Age et à partir du VII<sup>e</sup> siècle qu'il est possible de cerner les domaines des grandes familles mérovingiennes et carolingiennes.

La famille des Wulfoald-Gundoinides maîtrisait, même si elle ne les possédait pas, la vallée de la Meuse, le pays de Naix, le Toulois, le Saulnois, le Chaumontois, les pays de la Sarre avec probablement sa vallée, la vallée de l'Albe... pour la Lorraine, soit une bande territoriale allant de la Meuse à la Sarre et se prolongeant au-delà des Vosges vers le Rhin. Cette longue écharpe territoriale s'étendait au sud vers les hautes vallées vosgiennes dont elle a entrepris la colonisation depuis le pôle Toulois. Aucun axe routier majeur ne charpente ces possessions qui s'étirent d'ouest en est. Seules les vallées de la Seille et du Sânon unissent les grands comtés des Wulfoald-Gundoinides. Aussi, c'est à l'échelle de la Lorraine que l'on perçoit mieux les intentions des Pippinides lorsqu'ils soutiennent la fondation de la *Cella* de Salornnes, ils désunissent ainsi les territoires des Wulfoald-Gundoinides. Le prieuré de Salornnes, additionné aux fiefs royaux, forme une entité territoriale enfoncée tel un coin dans les possessions Gundoinides. Les dotations carolingiennes en faveur de Gorze ou de Saint-Arnould confirment la prise de contrôle par la famille impériale en Saulnois et l'émiettement de la puissance des Wulfoald-Gundoinides sur la région. Ainsi les possessions de Wissembourg et/ou de Saint-Pient à Moyenvic sont progressivement usurpées aux profits de fidèles carolingiens (famille des Bosonides <sup>(41)</sup>) ou d'abbayes protégées par les carolingiens.

Ce démantèlement des territoires Wulfoald-Gundoinides en Saulnois précède de quelques décennies celui du domaine royal, ce qui rend difficilement perceptible le fonctionnement ultérieur des « domaines ». En effet, durant la période mérovingienne jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, les domaines royaux ou les domaines comtaux semblaient s'égrainer le long d'axes routiers gallo-romains. Nous avons pu relever en Saulnois plusieurs fragments d'itinéraires comtaux ou royaux/impériaux liés au mode de vie itinérant de l'aristocratie. Ce dernier induisait d'importantes propriétés afin de ménager chaque domaine, dans la mesure où les rendements étaient faibles.

Cette gestion de l'espace et de l'agriculture la plus extensive qui soit, était adaptée à la faiblesse du peuplement, elle était fondée sur la circulation des consommateurs et non celle des denrées alimentaires. En cela, elle était très fortement liée aux anciennes routes romaines articulées parfois autour d'anciens points fortifiés.

---

<sup>41</sup> Achain, Bermering, Racrange, Longeville, Einville-au-Jard, Morville-lès-Vic... sont passés sous le contrôle des Bosonides soit directement, soit par donations et usurpations des biens de l'abbaye de Gorze.

Si ces structures ont pu se maintenir sous une forme plus modeste jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, avec les domaines des comtes Folmar ou ceux des comtes de Bar-Ardenne, en revanche, la disparition de nombreux grands domaines dès le IX<sup>e</sup> siècle coïncide avec l'apparition de familles comtales de rang plus modeste tels les comtes du Saulnois, les comtes de Mortagne ou encore les comtes de Sarrebourg. Toutes ces familles sont des fidèles des carolingiens à qui elles doivent leur titre. Leurs domaines, issus du démantèlement des fiefs, sont plus réduits que les grands domaines comtaux du VIII<sup>e</sup> siècle et se résument à un ou deux groupes de *villae*, ce qui pourrait indiquer l'abandon du nomadisme aristocratique. Cette « re-sédentarisation » de l'aristocratie annonce un nouveau fonctionnement de l'espace agricole centré sur la structure monocellulaire du domaine.

Bien plus que le triomphe des carolingiens sur leurs adversaires Wulfoald-Gundoinides, c'est la réduction en taille des domaines (sans doute rendue possible par une relative augmentation démographique) et surtout l'utilisation plus fréquente de l'écrit par toutes les chancelleries abbatiales et surtout comtales (des comtes Raimbaud ou des comtes Odoacre), qui font croire à une renaissance rurale lors de l'époque carolingienne. En effet, durant le règne des carolingiens, la carte des *villae* et des domaines du Saulnois s'étoffe sensiblement, révélant de nombreux secteurs jusqu'alors totalement restés dans l'ombre épigraphique.

Le Saulnois au haut Moyen Age est un territoire sans réelle unité ni lien structurant, malgré la permanence des structures cadastrales et probablement d'une grande partie de son aristocratie foncière. C'est la conséquence du déclassement de Tarquimpol/*Decempagi* qui, de capitale, devient une simple place forte s'effaçant progressivement dans les brumes des marais du proto-Lindre.

L'effondrement de la puissance des Wulfoald-Gundoinides dans la vallée de la Seille porte un second coup à l'armature territoriale puisqu'il la démembre politiquement. A partir du X<sup>e</sup> siècle, les comtes du Saulnois à Destry n'ont pas les moyens de restructurer un territoire qui se délite devant l'affranchissement de petits comtés et des domaines.

## **2.- UN SYSTEME A L'ECHELLE DES GRANDS DOMAINES.**

La plupart des domaines dont nous avons connaissance sont en fait des domaines royaux, seigneuriaux ou ecclésiastiques. Ils sont hérités dans leurs structures des domaines gallo-romains et maintiennent partiellement et pour un temps l'organisation du *vicus*. Les grands domaines semblent se placer dans la continuité de la période précédente et même si on assiste au déclassement de nombreux sites d'habitat, la permanence de la structure permet finalement une réhabilitation assez rapide du système. C'est ce qui explique fréquemment les glissements de centres et la réutilisation des sites (squatterisations, nécropoles...). La période semble ainsi démontrer une fluidité et une souplesse dans l'organisation générée par les *villae*.

En fait, les donations concernent presque toujours des fragments de *vicus*. Ainsi, on relève quelques *villae* par fiefs concédées par le roi à des abbayes ou des vassaux. Le fief de Cheminot, par exemple, est en marge de l'ancien *vicus* de Liéhon. Peut-on penser que les souverains mérovingiens et carolingiens aient, par ce procédé, cherché à éviter la construction de territoires concurrents ? On peut admettre plus vraisemblablement que ces donations concernaient initialement non pas les terres et les domaines, mais les revenus et redevances qui y étaient attachés, ce qui expliquerait finalement cet éparpillement des donations. En fait la *curia regis* étant itinérante et accompagnant le roi dans ses déplacements elle devait pouvoir subvenir à ses besoins sur place.

Il paraît évident que le roi ne concède que le revenu de ce qui théoriquement lui revient : part de récoltes, revenus de quelques parcelles... Pourtant, on peut penser qu'avec l'affaiblissement des souverains mérovingiens, les donations concernent finalement la propriété éminente. La démarche est toutefois très proche de celle pratiquée à l'époque romaine lors des assignations. On peut se demander dans une certaine mesure ce qu'il advient des véritables propriétaires. On peut penser que les terres concédées ne concernent que des terres royales. En fait au sein de celles-ci, se maintient toute une strate de propriétaires dont certains disposent d'un patrimoine considérable. Petite aristocratie locale, elle se retrouve liée à la haute aristocratie par ce lien, devenant les « clients » de celle-ci. Ainsi, alors que les fiefs et les domaines se décomposent, d'autres structures territoriales se recomposent, notamment à l'initiative des ordres monastiques qui reconstruisent à une échelle plus modeste des domaines complémentaires.

Avec les cas de Longeville ou de Wissembourg, le processus apparaît assez net puisque ces deux abbayes n'ont pas de domaines alors que l'on retrouve leur présence dans plus d'une cinquantaine de *villae*. En fait, seul le groupe Doncourt, Longeville, Vrécourt entrait tardivement au sein du temporel de l'abbaye de Longeville constituant un domaine. On peut en déduire que ces deux abbayes ne disposent en grande partie que des revenus et non de la propriété éminente. En fait, le processus d'attribution définitive des terres n'a pas commencé.

L'étape suivante, conséquence de l'appropriation des terres et non seulement des revenus, consiste en la volonté de regrouper celles-ci et de forger ainsi un temporel puissant. C'est le cas pour l'abbaye-prieuré de Salonnnes qui s'appuyant sur les *vicus* de Salonnnes, Courcelle-Amelécourt, le sud de celui de Bellange, celui de « haut de la Chasine - Fresnes-en Saulnois » et celui de Brin-sur-Seille se constitue un temporel considérable au sein du doyenné de Delme. Les échanges ont permis de forger ainsi un domaine puissant. En marge de celui-ci on retrouve des éléments plus disparates tels Torcheville.

Toutefois cette structure, trop importante pour un nombre trop réduit d'hommes, n'a pas les rendements suffisants. D'autre part, le prélèvement constant effectué sur son temporel entraîne l'émiettement de la structure et la fragilise. La structure domaniale de Salonnnes n'est pas unique. Précédemment, le domaine de Saint-Pient groupé sur Moyenvic/*Medianus-Vicus* et qui s'étendait de Xanrey, Juvrecourt au sud à Morville-lès-Vic et peut-être Domèvre (village disparu à Vaxy) a subi les mêmes avanies. Là encore, les déprédations successives n'ont laissé du domaine que des résidus. Parmi les domaines importants on peut citer : le ban Saint-Pierre autour de Grémecey-Pettoncourt, Phlin (habitat disparu), et peut-être Géracourt (habitat disparu) avec Menenil (habitat disparu), formé par Saint-Pierre-aux-Nonnains dont la structure est restée fragile et plus récemment le prieuré d'Insming et le Val-de-Vaxy de l'abbaye de Gorze.

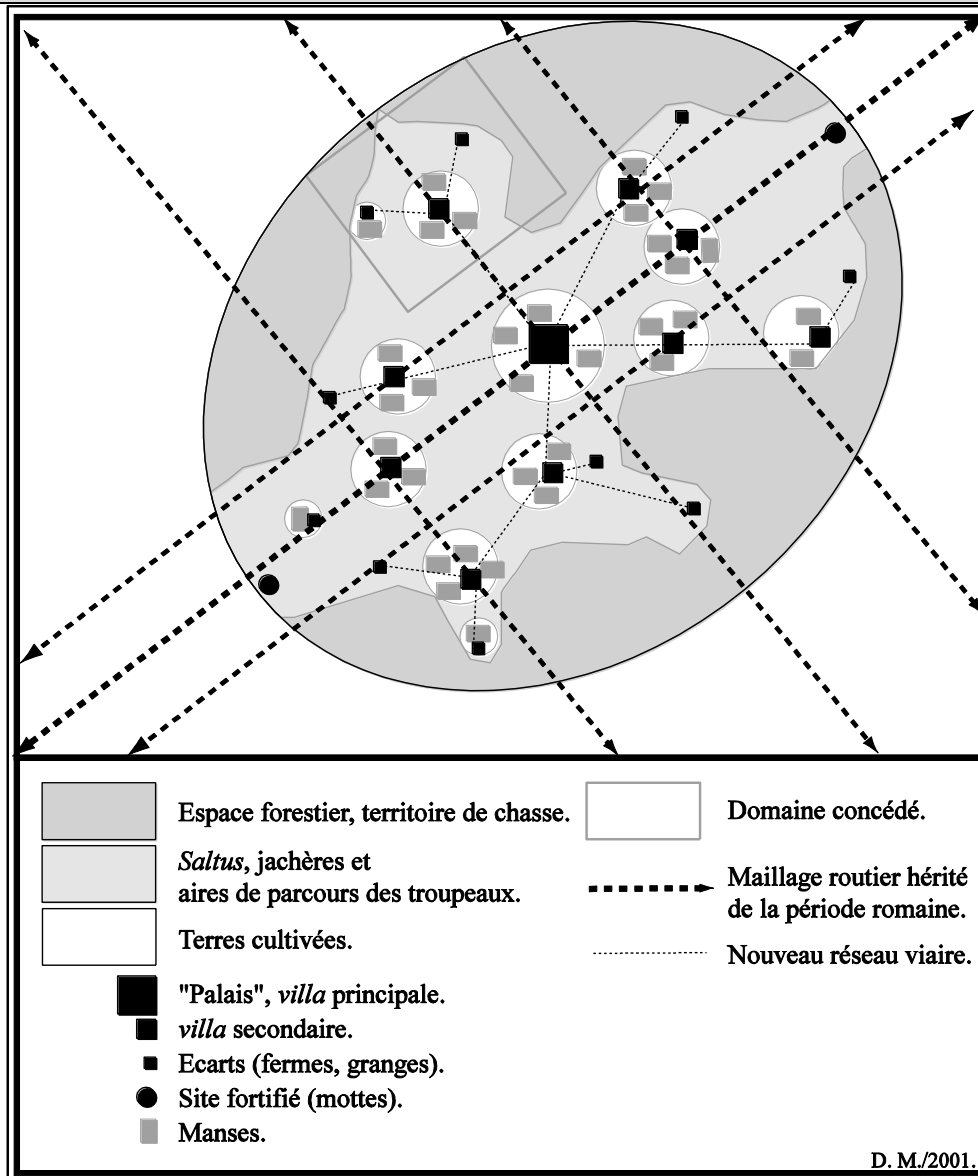
L'effritement des domaines est constant en raison des usurpations, notamment celles de la haute aristocratie qui utilise ses charges pour accaparer les plus belles *villae* du domaine. Sans un protecteur puissant et attentionné, la structure est condamnée à s'émietter, rendant son exploitation plus difficile. En fait, ces désorganisations remettent en cause la complémentarité des terroirs et des *villae* au sein des domaines. C'est probablement ce qui a touché le prieuré de Salonnnes où les usurpations royales concernant les groupes de manses et de *villae* de Salonnnes ou de Vertignécourt affaiblissent le domaine et donc les petites *villae* qui s'y rattachent. En fait, dès le XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, l'ensemble domanial a été sérieusement réduit.

C'est un pavage nouveau qui apparaît, fondé sur des domaines de grande taille ; quelquefois, ceux-ci s'enchevêtrent, certains villages ne sont possédés que partiellement par le seigneur. Le démantèlement affecte tous les types de domaines qu'ils soient royaux, ecclésiastiques, ou appartenant aux grands leudes. La recomposition, suite aux donations, conduit nécessairement à une baisse de la complémentarité des composants du domaine et à une augmentation de l'autonomie des *villae* par rapport aux centres de la *domus*. Ainsi, dans le cas du domaine de l'abbaye de Gorze à Vaxy, ses principaux éléments ne présentent aucune complémentarité. En effet, composé au coup par coup par les moines de l'abbaye, le Val-de-Vaxy se compose de trois éléments dont la spécialité est avant tout viticole (Vaxy, Vannecourt, Gerbécourt) et de trois autres à vocation plutôt céréalière (Morville-lès-Vic, Puttigny et Vertignécourt). Il faut donc en conclure que dès le X<sup>e</sup> siècle et malgré le maintien du système domanial, les éléments sont réunis pour que s'affirme le système féodal. En effet, le domaine de Gorze à Vaxy connaît de très nombreuses déprédations exercées par la famille du comte abbé Bivin. Aussi, chaque *villa* apprend à être séparée du reste du domaine et à vivre

indépendamment des autres *villae* : aucune complémentarité ne peut alors se mettre en place entre elles, aucune également avec les antennes de Longeville, Achain, Bermering et Racrange, satellites du domaine qui ont été enlevés à celui-ci vers 890-900 ap. J.C.

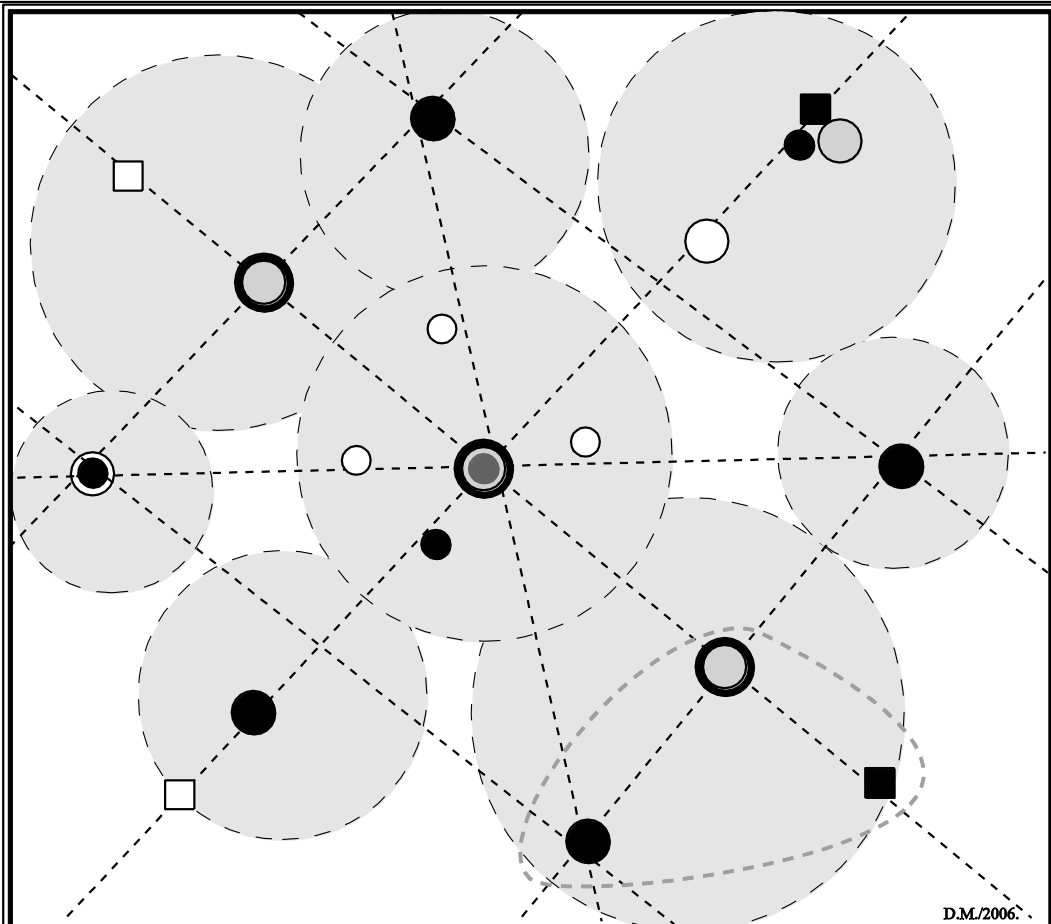
Croquis n° 281

L'ORGANISATION INTERNE DES FISCS ET SES EVOLUTIONS.

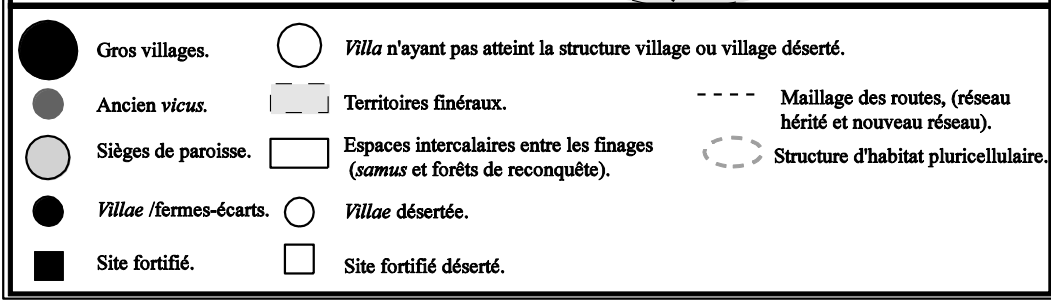


Le modèle ci-dessus présente plus précisément l'organisation des grands domaines : fiefs royaux ou domaines seigneuriaux. Composés de plusieurs *villae* secondaires réunies par un lien hiérarchique avec une place centrale le « palais » qui n'est pas nécessairement le centre démographique, religieux ou économique de ce territoire. Dépendants des *villae* secondaires, on retrouve des manses plus ou moins nombreux, mais aussi des écarts (bergeries, exploitations forestières...). Finalement c'est un maillage des localités qui établit progressivement un nouveau réseau viaire intercalaire au tramage cadastral gallo-romain et qui progressivement va le remplacer. Au sein de ce territoire, les revenus de certaines *villae* sont concédés à des établissements ecclésiastiques, à des fidèles serviteurs du domaine (intendants, soldats...), à des personnes extérieures aux domaines... Ces bénéficiaires cherchent à transformer ces revenus liés à la terre en concession du bien foncier, puis à étendre celui-ci. Cela conduit à l'appauvrissement du domaine et notamment des *villae* secondaires, puis dans un second temps, du palais lui-même au profit des nouveaux territoires : les futurs finages.

Croquis n° 282  
L'ORGANISATION DES FISCS ET SES EVOLUTIONS.



D.M./2006



**Photographies n° 164 et 165**

**LA MOTTE CASTRALE, NOUVEL ELEMENT PAYSAGER ? LES CAS DE BOURGALTROFF ET DE VIVIERS.**



La motte de Bourgalstroff dont on perçoit encore nettement l'empreinte annulaire au premier plan marquait la limite d'un domaine du Haut-Moyen-Âge. Peut-être s'agissait-il de la mairie de Cutting.

Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°89-111.

La motte marque l'évolution de la *villa* non plus comme une unité de rapport financier ou un élément périphérique du système mais bien le centre de protection des hommes.



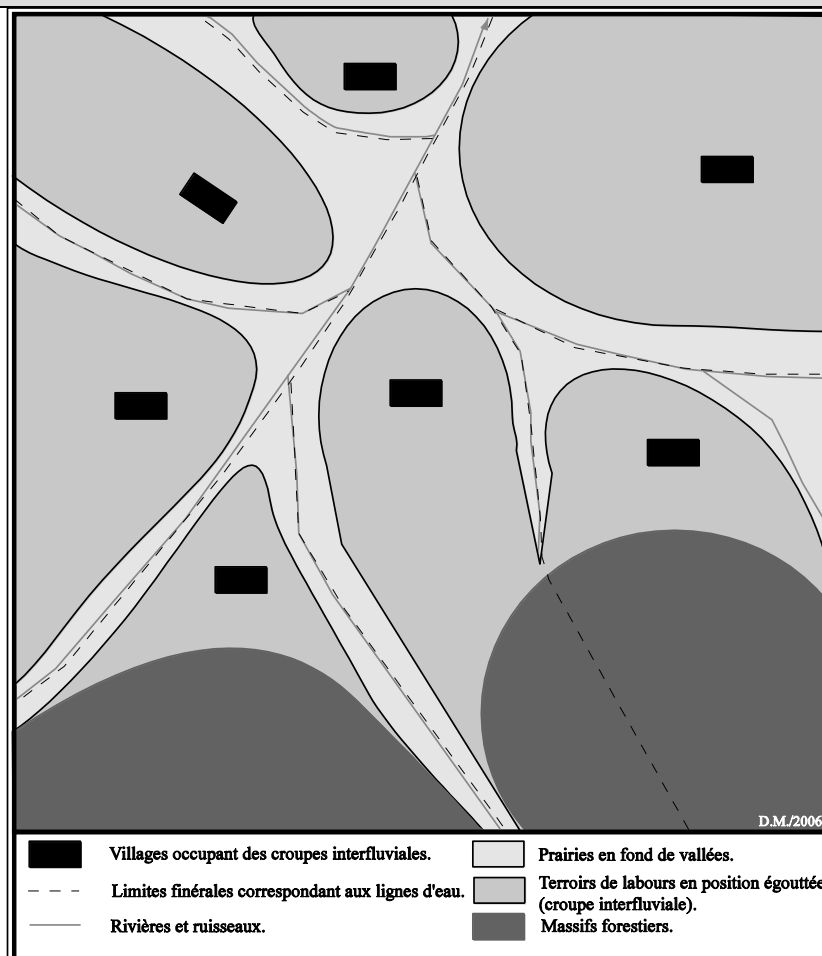
Source : CERPA – Berton R., Humbert A., n°96-264.

On ne peut ignorer le rôle éminent des moines au sein de la gestion de ces domaines qui s'émiettent souvent au point de devenir des structures unicellulaires. Ils vont chercher dans la mesure du possible à rentabiliser au maximum les biens concédés, investissant dans l'aménagement rural, remembrant les terres comme à Xanrey, Récourt... leur action est donc considérable. En fait, c'est là que se produit véritablement la « renaissance carolingienne ». Elle se traduit par l'intensification des cultures à un moment où la structure territoriale sur laquelle peut s'appuyer le domaine se réduit. C'est probablement l'annonce du déclin d'un certain nombre de domaines et de *villae* condamnés car trop spécialisés par leurs terroirs.

### 3.- UN SYSTEME PRE-FINERAL ET ELEMENTS PAYSAGERS.

En fait, de la *villa*, de son architecture, de sa composition interne ou de sa forme, nous ne disposons pas réellement d'informations. Ce qui est souvent énoncé dans les documents, ce sont les hommes, les champs, les forêts, les étangs, les prairies, les ponts... soit des « éléments » de production et de rapport. Parfois, les actes de donations font état de chapelles ou d'églises. Localement, nous avons pu retrouver des éléments fortifiés apparemment anciens tels le Dordal, Château-Voué, Château-Lixin, Château-Bréhain... mais, finalement cela reste bien peu pour chercher à recréer l'organisation de la *villa*. En revanche, c'est par la masse des sites d'habitat recensés que nous avons une première idée concernant l'occupation humaine. Celle-ci apparaît dense, avec des *villae* qui se partagent des territoires de l'ordre de 250 à 300 hectares environ. Concernant les localisations des *villae*/villages, c'est dans l'est du Saulnois qu'apparaît le plus nettement la logique d'implantation en position d'interfluve, sur les croupes égouttées qui dominent le chevelu hydrographique. Dans l'ouest et le centre, les sites de bas de talus semblent avoir été privilégiés, mais on retrouve encore fréquemment des positions d'interfluve. Les sites de plateau semblent moins nombreux et recherchent la proximité des ruisseaux ou de leurs vallons.

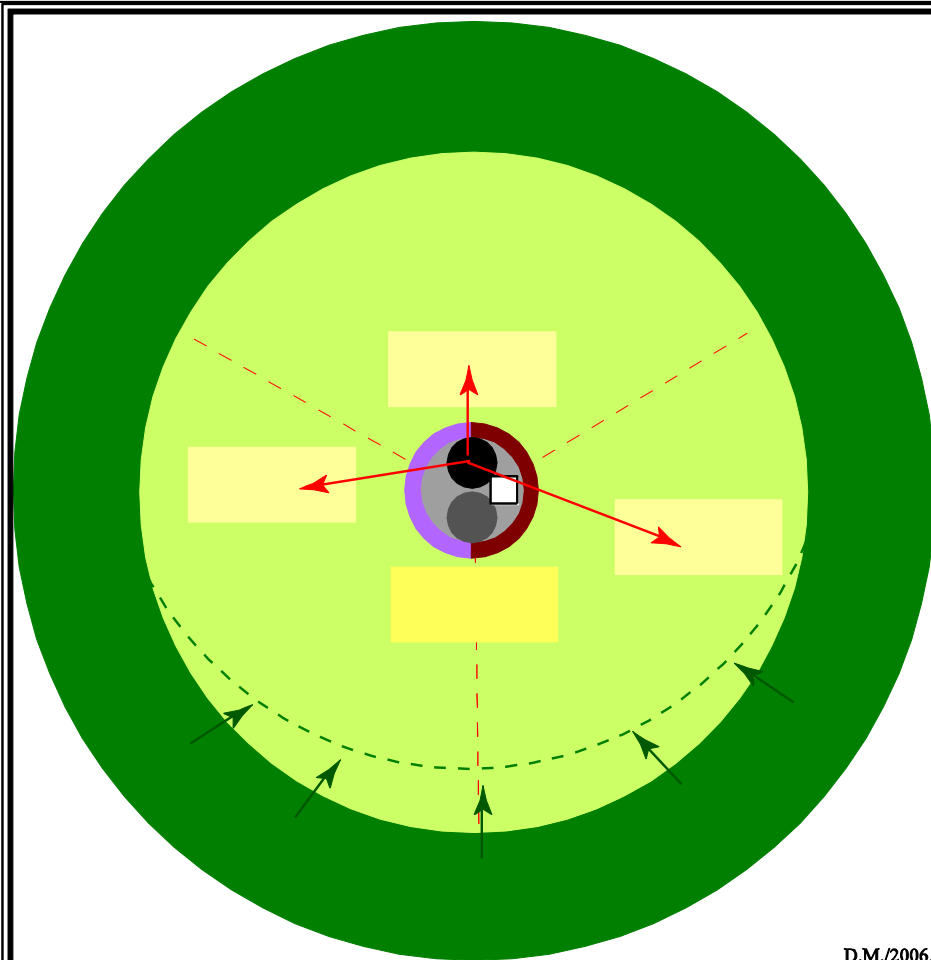
Carte n° 283  
LES SITES DE L'HABITAT ANCIEN DANS LE SAULNOIS ORIENTAL.





Carte n° 284

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA *VILLA*.



D.M./2006.

- |  |   |  |                        |
|--|---|--|------------------------|
|  | <i>Villa</i> / village.   |  | Tenanciers des manses. |
|  |   |  | Esclaves.              |
|  |   |  | Eglise.                |
|  | Vignes.   |  |                        |
|  | Noyau culturel (potagers, chènevières).   |  | } Kern.                |
|  | Espace agricole des manses privés et <i>indominitus</i> , dont une partie plus ou moins importante constitue les terres de parcours (prairies et <i>saltus</i> ). |  |                        |
|  | Corvées et/ou ansanges.   |  | Breuils.               |
|  | Assolement rotatif triennal ?   |  |                        |
|  | Contraintes collectives des manses concernant une partie des terres de l' <i>indominitus</i> .  |  |                        |
|  | Forêt et <i>saltus</i> long soumis à la pâture des troupeaux de porcs.  |  |                        |
|  | Réduction des espaces agricoles au profit des espaces forestiers.   |  |                        |
|  | Dynamiques forestières (reconquêtes).   |  |                        |

L'organisation et la répartition des terroirs des *villae* apparaissent plus précises. Ainsi, le système semble avoir adopté une métrologie fondée sur l'ansange de la loi des Bavarois, au sein des terres de *l'indominicatus*. Breuils, corvées semblent calibrés métrologiquement et on peut penser que l'ensemble de la réserve a adopté ce système de mesure. Si une grande partie des terres sont groupées autour de la *villa*, il existe des écarts associés à un ou deux terroirs appartenant à la réserve (bergeries, vignes, moulins ou simples *culturae*...) telle l'exploitation des *forestarii* de Chevillon par exemple. Finalement, il ne faut pas voir *l'indominicatus* des *villae* comme un ensemble compact de terroirs, mais plutôt comme une structure éclatée, calquée sur le modèle du domaine lui-même.

Au coeur des paysages, donc des terroirs, se retrouve *l'indominicatus*, il faut reconnaître que les informations concernant ce dernier restent une fois encore bien réduites. Seulement quelques éléments nous parviennent à partir des anciens censiers. Ainsi, le vignoble semble avoir une importance particulière comme au temps de l'empire romain. Les terroirs sont assez variés puisque l'on retrouve des *culturae*, des prairies de fauche et des paquis, des forêts de parcours pour les troupeaux et des étangs. Paradoxalement, la plupart des actes de donation laisse une part très réduite aux terres de labours par rapport aux autres terroirs. En fait, il faut admettre que la grande majorité de ces terres céréalières a été concédée au sein des manses en raison du manque de main-d'œuvre servile, il était devenu impossible de cultiver ces terres.

Ch. Ed. Perrin<sup>(42)</sup> estime le manse (unité de mesure qui prend le pas sur l'unité fiscale) à environ 60 jours soit une douzaine d'hectares. La datation tardive nous permet de faire cet amalgame entre unité fiscale et unité de mesure puisque les copistes de l'époque le faisaient généralement. Les manses semblent avoir une organisation propre calquée sur le modèle de la *villa* séparant la maison (*huba*, jardin-potager) de l'exploitation. Cette dernière est ainsi divisible en quartiers (unité territoriale et/ou de mesure). A partir de l'exemple de Neufchère, il semble que ces derniers contenaient les trois quarts de leur surface en terres de labour et le reste en prairie<sup>(43)</sup>. Le système par quartiers (unité de mesure et de parcelles) de Neufchère a été établi lors de la création du village. Les quartiers répartis sur le finage permettaient une rotation des assolements par quartiers. C'était un système différent de l'openfield.

Si les documents anciens permettent de se rendre compte de la présence de vastes domaines forestiers et d'espaces incultes utilisés par les troupeaux, des *villae*, comme Sotzeling qui se compose d'au moins 23 manses, laissent peu de place à une forêt et à des terres vagues, à moins que celles-ci ne soient incluses au sein des manses. Manses et *villa* s'associent pour produire un paysage relativement complexe avec un centre fait d'une vingtaine de manses, probablement plus ou moins groupés autour de la *villa* en un noyau assez lâche peut-être autour d'une église ou d'une chapelle. Les *villae*/villages comptent 80 à

---

<sup>42</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

<sup>43</sup> Cette proportion est identique à celle retrouvée au moment de l'extension maximale de l'openfield.

100 habitants en moyenne. Autour de ce noyau se trouve un groupe de champs permanents incluant les meilleurs terroirs de *l'indomnicatus* et les jardins. Enclos partiellement de haies, il est séparé du restant du finage. En position périphérique s'étendent les terres des manses, incluant le *saltus* constitué de champs temporaires avec parfois çà et là quelques îlots, écarts de *l'indomnicatus* ou manses isolés tels ceux d'Ormenge. Cet espace est mité de forêts résiduelles et de petits bois avec en marge un anneau forestier important.

Toutefois, si on reprend une autre échelle d'observation, il apparaît assez nettement que durant cette période du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, les forêts se reconstituent rapidement suite à la réduction de *l'ager*. Les abandons de *villae*, les *Wüstungen* médiévales et modernes, l'état du massif dressé précédemment nous permettent d'affirmer que le massif forestier de Grémecey se referme, formant un ensemble allant du plateau au nord de la Seille au sud du ruisseau Saint-Jean. Il ne reste que 5 clairières culturelles au cœur du massif forestier : Jallaucourt, Lemoncourt, Malaucourt, Doncourt et Vrécourt. Trois sont relativement proches de l'axe de la Seille Doncourt, Vrécourt et Malaucourt. Elles se situent également le long du ruisseau des Ossons. Lemoncourt est à proximité de la voie romaine. Les deux domaines de Jallaucourt et de Malaucourt sont les héritiers des *fundi* gallo-romains. On peut juger de l'importance de la contraction des *villae* du plateau et de la transformation des techniques culturelles. Ces deux *villae* sont en effet spécialisées dans la céréaliculture.

De cette période relativement méconnue de l'histoire de la Lorraine et du Saulnois, il ressort que le système domanial établissait une complémentarité entre les sites d'exploitations composant le domaine ; chaque *villa* dans la mesure de ses possibilités agronomiques a pour tâche de produire une ou deux ressources. Ainsi, on peut considérer que Chevillon qui abrite les *forestarii* du domaine de Saint Arnould est avant tout une *villa* forestière. Sa vocation est liée à la gestion des territoires forestiers, mais également animaliers (fournir du bois, réguler l'utilisation de la forêt par les troupeaux, préserver la forêt contre l'intrusion du bétail d'autres domaines, préserver les disponibilités en gibier).

Bien qu'il subsiste beaucoup de permanences au sein des structures comme des paysages, il faut constater que le système a changé. En effet, cadastres, structures de *vicus* et *villae* sont désormais frappés d'obsolescence. La baisse des moyens humains, l'appauvrissement technique, le changement d'ambiance qui se traduit par le déclin des échanges et du commerce entraînent la diminution des terroirs commerciaux trop nombreux et trop spécialisés au profit de terroirs céréaliers bien plus importants, surtout que ceux-ci se situent dans la plaine aux terres plus lourdes, mais ayant de meilleurs rendements.

En changeant d'échelle, on peut se demander si le déclin d'une partie des vieux terroirs céréaliers de plateau n'oblige pas chaque *villa*, notamment celles du Val-de-Seille et du Val-de-Petite-Seille, à recréer des terroirs céréaliers plus conséquents. Paradoxalement la complémentarité du domaine était un des éléments de sa survie, il va devoir retrouver sur ses propres terroirs les ressources suffisantes pour assurer ses revenus. C'est donc à nouveau un total changement d'échelle d'organisation qui se traduit par une contraction spatiale. Désormais la *villa*/village doit assumer, seule, ses productions et surtout couvrir ses importants besoins céréaliers. On assiste donc à une uniformisation des terroirs des finages.

Les assignations entraînent la « mort » de certaines *villae* trop spécialisées pour parvenir à subvenir à la totalité de leurs besoins. Ainsi, on peut considérer par exemple que les *villae* du plateau d'Amelécourt, concédées au prieuré de Salottes, ne disposent plus de la complémentarité des autres sites de talus et de plaine restés indépendants. Ces *villae* ne disposent plus de la solidarité des anciens domaines dont elles faisaient parties ni de celle du prieuré vers lequel converge l'ensemble des excédents du domaine monastique. Trop éloignées de Salottes, leurs ressources ne sont plus suffisantes ce qui les réduit à l'état de micro-structures. Les moyens plus importants sont désormais accordés aux *villae* de plaines et de la vallée. Aléas de la restructuration, la forêt réoccupe désormais ces

fragments de finages. Ainsi, on peut considérer que dès le X<sup>e</sup> siècle, la forêt occupe les revers de côte isolant de micro-clairières.

Ce système domanial, du fait du partage et de l'éclatement progressif des domaines, donne naissance à des domaines finéraux. Il apparaît donc clairement que sous le système domanial s'amorce déjà le maillage des proto-finages. Pourtant la trame du système éclaté des domaines perdure encore fréquemment et perdurera jusqu'à la guerre de Trente Ans. Le système pré-finéral est issu de la trop grande réussite du système domanial autant que de l'évolution progressive de la propriété foncière. En effet, jusqu'au début du X<sup>e</sup> siècle, et malgré la théorique renaissance carolingienne, ces petites *villae* vont accroître progressivement leur développement démographique pour devenir autonomes.

## **Seconde partie**

**Vies, évolutions, crises et dégénérescences  
des systèmes d'openfield :  
du XI<sup>e</sup> siècle aux prémices du XXI<sup>e</sup> siècle.**



L'accalmie carolingienne, la réorganisation spatiale qui en découle ont permis de faire éclore une « nouvelle organisation paysagère » : le système de l'openfield. Ce dernier développe et étend les terroirs céréaliers. Bien qu'incomplètement spécialisé (il reste une part non négligeable de polyculture et probablement d'élevage), ce système se perfectionne par étapes en se débarrassant des contraintes « antiques » pour devenir progressivement et après de multiples modifications, le paysage de l'openfield que l'on peut qualifier de « parfait » des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, tant de fois décrit par les géographes et les historiens...

Cette longue construction du système de l'openfield en Saulnois s'est produite en deux temps, marquée par une période de péjoration autour des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles qui peut se confondre avec la crise de la guerre de Trente Ans. Dans un premier temps le système échappe au cadre domanial, ce qui permet l'affirmation du système finéral. Toutefois, les deux modèles coexistent encore en parallèle. L'openfield poursuit pourtant son extension et atteint son apogée avec les grandes phases de colonisations des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. La péjoration qui survient ensuite affranchit presque totalement le système agricole des anciennes structures, permettant de reconstruire tout en conservant avec une certaine permanence un paysage fondé exclusivement sur le finage. Ce nouveau système de l'openfield conduit à l'apogée de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, voire du début XIX<sup>e</sup> siècle, période du « plein rural ». En effet, la plénitude d'un système agricole s'estime en fonction du maximum d'habitants qu'il parvient à faire vivre et à nourrir.

Au lendemain du « plein rural », le système se désagrège lentement et finalement, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, des fermes se détachent progressivement du village, les parcelles se remembrement, les productions s'adaptent à l'économie moderne. Le système de l'openfield meurt, ou plutôt se transforme, mettant entre parenthèse un millénaire d'évolutions et de perfectionnements pour revenir à un système de grandes exploitations. Les paysages, avec retard car ils s'adaptent plus lentement, se restructurent : c'est le post-openfield...





## **Chapitre premier**

### **Le premier openfield : Début XI<sup>e</sup>-fin XVI<sup>e</sup> siècle.**

---

La poussée démographique qui commence aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles conduit au renforcement au sein des finages, des lieux-centraux aux dépens des périphéries (granges, écarts...). Il est possible d'observer, à l'échelle d'un territoire domanial, un déclassement progressif des écarts au profit d'un centre en voie de consolidation par l'adjonction de nouvelles habitations. L'émiettement des grands domaines favorise ce phénomène, car depuis le IX<sup>e</sup> siècle, les statuts des manses agricoles évoluaient vers plus d'indépendance vis-à-vis de l'*indominicatus*. Entre le X<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle, alors que le système domanial se dérègle, on observe la décomposition, puis la disparition de communautés ou d'écarts domaniaux, mais également de « finages trop spécialisés » qui ne pouvaient fonctionner qu'au sein des domaines.

Le domaine seigneurial, résultat de la désagrégation de la propriété des grands domaines ce qui, nous l'avons vu précédemment, impose progressivement une mise en valeur différente de l'espace agricole, fondée sur l'intensification de la céréaliculture, entraînant le développement de la construction de moulins. Ces derniers nécessitent un contrôle hydraulique plus organisé. Les aménagements (drainages, focardages, écoulements facilités en amont, destruction de roselières...) permettent de bonifier les terres agricoles adjacentes.

La conséquence de la mise en place du système du premier openfield est le formidable essor des colonisations agricoles dont les plus remarquables sont celles du front pionnier d'entre Seille et Sarre. Ce système atteint son apogée aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, avant de connaître dès le XIV<sup>e</sup> siècle une première phase de péjoration. Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le système va connaître une alternance de phases de reconstruction et de phases de régression de la maîtrise anthropique. Toutefois, il se traduit de plus en plus par l'affirmation du modèle du village groupé et structuré en une communauté solidaire.

## **1.- LA MISE EN PLACE DU SYSTEME D'OPENFIELD : ENTRE CONTRACTION ET EXTENSION (XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> SIECLES).**

Nous avons pu voir précédemment que le système domanial s'appuyait sur la complémentarité des centres d'exploitations ou des exploitations ; ainsi, un mode de mise en valeur extensif suffisait à assurer aux grands propriétaires laïcs ou ecclésiastiques des revenus suffisants. La réduction en taille des domaines qui fait suite à l'émiettement progressif de la propriété (apparition de la chevalerie) remet en cause la survie de ces derniers, dans la mesure où il y a passage d'une propriété fictive à une propriété réelle. Le développement d'échanges et la réapparition du commerce augmentent les besoins financiers des seigneurs... Ces changements entraînent l'intensification nécessaire des modes d'exploitation. Elle est nécessaire pour les seigneurs, à l'exemple des établissements monastiques, mais également pour le peuple des *mancipiae* qui était en plein accroissement, puisque déjà sur la charnière de l'an Mil la densité démographique moyenne des villages des vallées de la Seille était apparemment de l'ordre de 30 hab./km<sup>2</sup>. C'est probablement cette double pression qui fait naître le système du « premier openfield ».

### **1.1.- LE SYSTEME DU « PREMIER OPENFIELD ».**

La faiblesse des indications concernant la genèse du système d'openfield et sa mise en place en Saulnois, oblige toujours à rester prudent dans l'histoire de l'élaboration des paysages. Néanmoins, dans un premier temps, il est nécessaire de confronter les hypothèses de X. de Planhol<sup>(44)</sup> concernant l'origine et la genèse du paysage d'openfield<sup>(45)</sup> avec les éléments recueillis et les hypothèses d'évolution des paysages du Saulnois. Cette comparaison doit permettre dans un second temps de concevoir un schéma de mise en place du système d'openfield en Saulnois.

#### **1.1.1.- Le système théorique de l'openfield.**

Le système d'openfield serait apparu vers 800 dans la région de Mayence<sup>(46)</sup>. Son extension est progressive et se répand en Lorraine aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Par analogie avec ses observations concernant la garde des troupeaux dans la plaine pamphylienne<sup>(47)</sup>, X. de Planhol a montré pour la Lorraine que cette garde par le herdier était la conséquence du développement des cultures et de la réduction des *saltus*. Aussi, la mise en place de la vaine pâture et de l'assolement triennal réglé serait **la conséquence de cette gestion collective des troupeaux. L'organisation agricole communautaire des villages lorrains serait donc le fruit du développement agricole mais surtout des nécessités de terres de pâture pour l'élevage.**

---

<sup>44</sup> Planhol X. (de), (1959) - *Ibid.*

<sup>45</sup> Ces hypothèses ont généralement été reprises par la plupart des géographes du paysage notamment par Pitte J.R., (1994) - *Histoire du paysage français I, Le sacré : de la préhistoire au XV<sup>e</sup> siècle*, Hachette, collection Pluriel, 211p.

<sup>46</sup> Meynier A., (1967) - *Les paysages agraires*, Armand Colin, 2<sup>e</sup> édition, p143.

<sup>47</sup> Planhol X. (de), (1959) - *Ibid.*

Le schéma repris depuis est expliqué par J.R. Pitte<sup>(48)</sup> : « *celui-ci - (l'openfield) - provient de la surcharge pastorale du saltus qui, réduit par les essartages à la portion congrue, ne parvient plus à nourrir les animaux devenus nombreux dans les villages. Il n'y a aucune autre solution que de placer tout le bétail sous la conduite d'un seul berger – chacun conservant la propriété et la jouissance de ses animaux – et d'introduire le troupeau ainsi constitué sur l'ager. Mais alors, le regroupement des jachères s'impose, et donc l'assolement triennal réglé qui consiste à diviser l'ager en trois parties égales ou soles.* ». D'autre part, selon la plupart des auteurs qui ont travaillé sur la genèse du village lorrain et dont les conclusions ont été reprises par la suite dans les deux œuvres de synthèses paysagères de X. de Planhol et J.R. Pitte, l'habitat groupé n'est pas lié intrinsèquement aux structures de l'openfield. Ainsi, X. de Planhol<sup>(49)</sup> affirme que : « *l'habitat groupé qui lui remonte aux invasions n'est donc pas génétiquement lié à l'openfield* », ce qui, nous l'avons vu précédemment, n'apparaît pas évident si on se place à l'échelle des domaines, la seule échelle territoriale sur laquelle reposent les géosystèmes agraires au haut Moyen Age...

### **1.1.2.- L'organisation de l'openfield en Saulnois.**

L'openfield ancien en Saulnois n'est pas identifiable dans toute sa complexité. Il faut convenir qu'il n'y a, concernant les règlements d'assolements finéraux, aucun document qui établisse avec certitude l'organisation du système d'openfield, néanmoins le recoupement d'un certain nombre d'indices, permet de cerner :

- sa période de mise en place,
- son organisation,
- son extension en Saulnois.

Les principaux indices concernent les parcellaires fossiles issus des *Wüstungen* dont l'organisation, en longues bandes, est la marque du système d'assolement rotatif triennal. Ainsi, dans le livre second, nous avons évoqué les importants parcellaires fossiles de Récourt. Ces derniers sont antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle, date *post-quam* probable de la désertion de ces villages.

Le dessin parcellaire relativement complexe souligne une organisation et une division des quartiers bien établies d'un openfield dans sa plénitude parcellaire et finale. Aussi, il faudrait situer l'apogée du système aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire au maximum démographique du Moyen Age, à l'occupation presque complète du finage par les labours (donc la disparition du *saltus*) qui entraîne l'émiettement des quartiers et des cantons en parcelles de plus en plus fines. Aussi, la naissance de cet openfield serait bien plus ancienne et remonterait aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, probablement lors du remembrement du domaine de Xanrey évoqué par Ch. Ed. Perrin<sup>(50)</sup> concernant la donation faite par l'évêque de Metz à l'abbaye de Saint Sauveur de Metz.

---

<sup>48</sup> Pitte J.R. (1994) - *Ibid.*

<sup>49</sup> Planhol X. (de), (1959) - *Ibid.*

<sup>50</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

Ces constatations permettent de faire remonter l'introduction du système de l'openfield au tournant de l'an Mil dans le secteur de la vallée du Nard et des villages de Xanrey et de Récourt, mais aussi Blanche-Eglise et Bezange-la-Petite qui appartiennent à Saint-Maximin de Trèves, également propriétaire à Récourt et à Xanrey. Il faudrait à ce titre s'interroger sur le rôle des abbayes germaniques dans l'extension du système d'assolement rotatif triennal en Saulnois. En effet, la présence des abbayes germaniques a été relativement importante jusqu'aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et souvent leur impact est difficilement identifiable. Peut-être ont-elles été les vecteurs de la propagation du système d'openfield dans de nombreux secteurs du Saulnois.

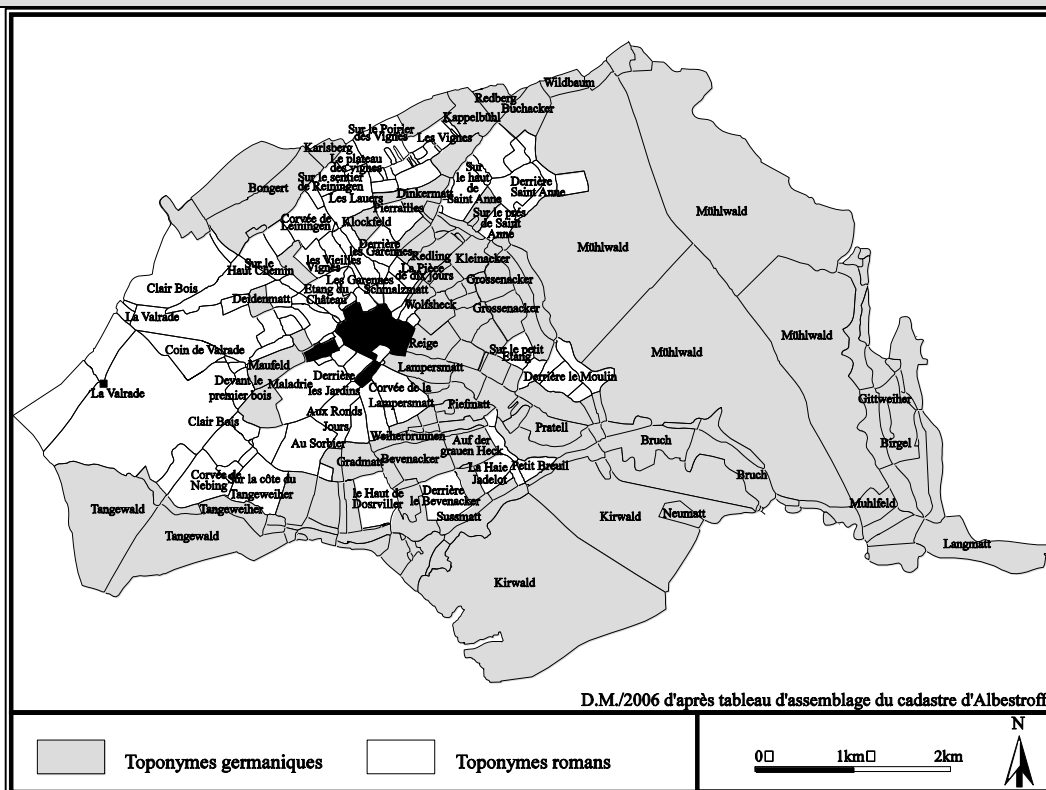
En fait, l'introduction du système d'openfield dans les finages sous-tend un remembrement des terres des manses, contrôlées par le seigneur. En effet, seul ce dernier a la capacité d'imposer à l'époque ce mode de mise en valeur à l'ensemble de son domaine. Le remembrement provoque la réorganisation des manses en accord avec le nombre de *mansurae*. L'éclatement des manses répartis sur les trois soles du finage est la condition *sine qua non* à la mise en place de la greffe du système agricole. Le seigneur doit répartir également sur les trois soles tout ou partie de l'ancien *indominicatus* du domaine sous la forme de corvées. Les recherches métrologiques entreprises sur la taille des cantons de « corvées » conduisent aux mêmes conclusions que celles portant sur les cantons dits « breuils » ou « ansanges ». Le calibrage des cantons les plus anciens des finages du Saulnois sur les unités de mesure du manse ou de l'ansange semble indiquer une continuité des unités de mesure, bien après la disparition du système domanial. En fait, le remembrement conduit à l'éclatement du manse *indominicatus*, comme nous avons pu nous en rendre compte à Bioncourt par exemple.

L'idée d'un remembrement préalable du finage ou du domaine avant le développement du système permet d'affirmer que les soles prennent en compte la « surface totale » du finage « *cultis et incultis* ». Il faut ainsi distinguer pour les villages différents niveaux d'organisation parcellaire :

- le premier niveau concerne le village autour duquel se trouve le kern. Ce noyau de culture très morcelé constitue le premier degré d'émiettement des parcellaires. En fait, on peut se demander si ce niveau ne correspond pas aux meix actuels et/ou aux *mansurae* anciennes,
- un second niveau est créé par l'émiettement des quartiers cultivés lors de la mise en place du système du premier openfield et donc du remembrement : c'est l'*infield* du système domanial,
- enfin un cercle de quartiers et de parcelles de grandes tailles (paquis, communaux, réserves seigneuriales, forêts pastorales) qui sera par la suite aménagé pour connaître un système de division parcellaire lors de son intégration à l'*infield*.

Afin de confirmer cette organisation, il faudrait pouvoir bénéficier de parcellaires non-remaniés par les guerres et les remises en ordre qui leur font généralement suite. Les parcellaires fossiles n'offrent qu'une vision partielle et souvent imparfaite des finages.

**Croquis n° 285**  
**TAILLE ET TOPONYMIE DES CANTONS DU FINAGE D'ALBESTROFF.**



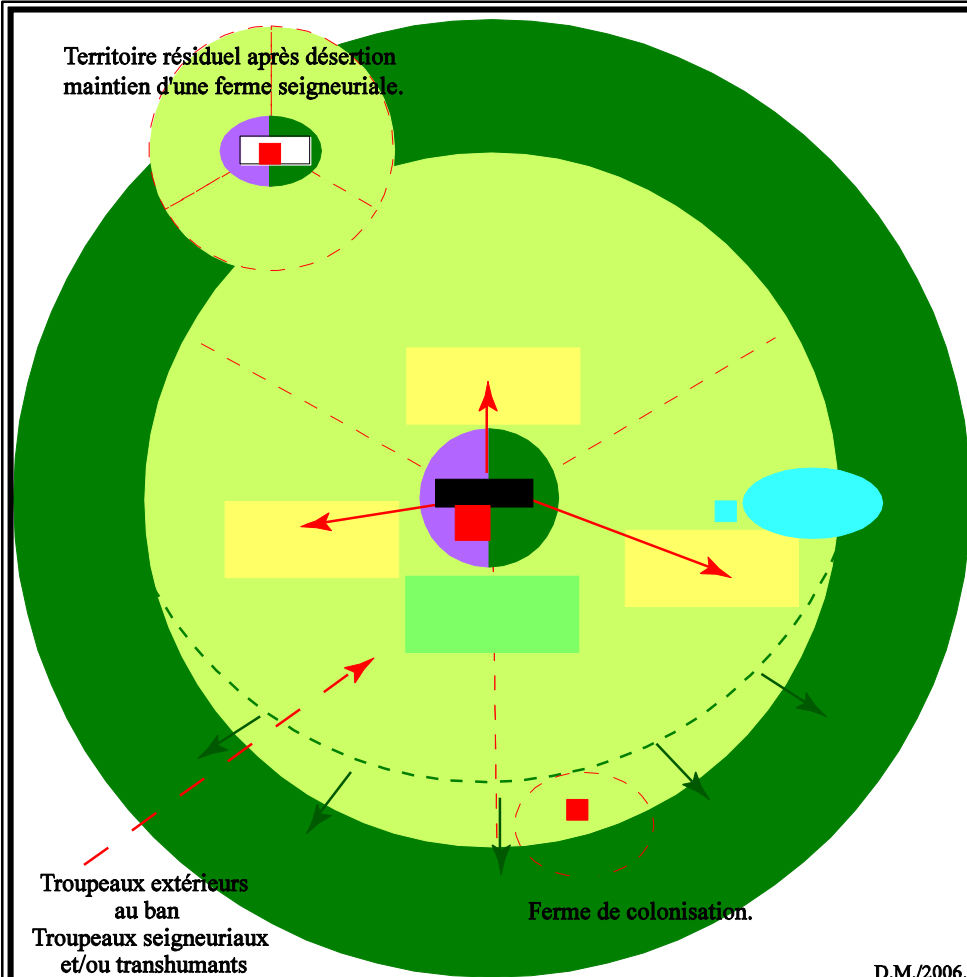
L'observation du finage d'Albestroff montre que la taille des quartiers augmente avec l'éloignement et souligne bien les trois niveaux d'organisation parcellaire. D'autre part, village présumé de colonisation, il abrite bien trois « corvées » dans les trois soles, ce qui dénote un openfield précoce antérieur aux désertions de Sessing et de Redling.

Le système du premier openfield conserve un certain nombre d'héritages. Les limites finérales, bien qu'anciennes, ne constituent en rien les limites d'un système d'exploitation ; fréquemment il y a des éléments communs pour plusieurs finages. Or les finages concernés par ce fonctionnement constituaient souvent un ancien domaine durant la période gallo-romaine, mérovingienne ou carolingienne. C'est le cas notamment des villages de la Mairie de Cutting, de l'ancienne seigneurie de Chambrey<sup>(51)</sup>... Les aires de parcours du bétail, bien que réglementées, peuvent être mêlées. Cette pratique est rendue possible par une uniformité culturelle des soles mitoyennes des finages. Ainsi, entre les villages de Pettoncourt et Chambrey, les deux soles mitoyennes délimitées par l'ancien chemin de cadastration longeant le ruisseau Vassieux ont porté, et ce jusqu'à l'abandon du système d'assolement, les mêmes cultures. Il en est de même entre Coutures et Chambrey et entre Grémecey et Chambrey. Les soles mitoyennes des villages de la seigneurie de Chambrey portaient apparemment toujours les mêmes cultures. Mais il faut remarquer que les soles mitoyennes entre Salonnes et Chambrey sont également liées ce qui a permis à Chambrey, à une époque indéterminée (probablement entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle), d'accroître son territoire sans avoir à réorganiser ses assolements.

<sup>51</sup> La seigneurie de Chambrey regroupait au XV<sup>e</sup> siècle les villages de Pettoncourt, Moncel-sur-Seille, Burthecourt, Grémecey et Chambrey.

Croquis n° 286

MODELE D'ORGANISATION D'UN FINAGE D'OPENFIELD CLASSIQUE.



D.M./2006.

- |  |  |         |
|--|--|---------|
|  | <i>Villa</i> / village.  |         |
|  | Ferme seigneuriale (basse cour).   |         |
|  | Vignes.  |         |
|  | Noyau culturel (potagers, chènevières).  | } Kern. |
|  | Espace agricole des manses privés et de l' <i>indominicatus</i> , espace remembré afin de permettre l'introduction de l'assolement rotatif triennal. L'ensemble sert également de terres de parcours (jachères et <i>saltus</i> ). |         |
|  | Corvées et ansanges.   |         |
|  |  | Breuil. |
|  | Limites de soles.  |         |
|  | Contraintes collectives des manses concernant une partie des terres de l' <i>indominicatus</i> (corvées).  |         |
|  | Forêt et <i>saltus</i> long soumis à la pâture des troupeaux de porcs.   |         |
|  | Régression des espaces forestiers.   |         |
|  | Dynamiques de conquêtes agraires.  |         |

Concernant l'organisation de l'openfield, seuls des documents relevant de la garde des troupeaux peuvent éclairer notre réflexion. La pratique de la vaine pâture ne semble pas, tout d'abord, avoir été exclusivement réservée aux habitants du ban. S'il est important que les troupeaux soient gardés, les habitants des villages voisins peuvent amener également leurs troupeaux. Cette pratique semble contraire à l'affirmation de X. de Planhol concernant l'origine de la mise en place de l'openfield. En effet, comment expliquer que malgré la réduction du *saltus*, les communautés acceptent encore la présence des troupeaux « étrangers » et ce jusqu'aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. En revanche, au XIII<sup>e</sup> siècle, des actes évoquent des « droits de troupeaux à part » et concernent fréquemment les censes et les métairies seigneuriales (Steinbach, Bérange, Ormange...).

Les troupeaux itinérants ou transhumants trouvaient également leur place au sein de ces zones de pâtures en marge des finages, sur les « terres vagues » notamment. Pourtant, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, comme pour le règlement de la « vaine pâture », on relève des interdictions de passage ou de pâture au sein du ban. Mais s'agit-il d'une volonté de préservation des pâtures ou d'une protection contre les maladies, prétexte souvent avancé pour interdire cette pratique ?

### **1.1.3.- Débat sur les origines du système.**

La mise en place du système d'openfield est apparemment relativement précoce en Saulnois central (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). En fait, le système se déploie sur l'ensemble des espaces agricoles existants, intégrant le fonctionnement territorial des domaines post-carolingiens encore cohérents. Ce système serait à mettre au crédit d'établissements religieux allemands et peut-être messins, qui contrôlent alors la majorité du Saulnois. Il s'agit donc d'un système qui n'est pas fondé exclusivement sur le finage, mais sur les principaux centres de production des domaines. C'est pour cette raison que les soles de plusieurs finages sont synchronisées comme nous l'avons vu pour Chambrey, Coutures, Pettoncourt, Grémecey ou pour l'ensemble Marthille, Chicourt, Villers-sur-Nied. Il apparaît donc comme à l'origine d'une logique centripète qui, à terme, est contradictoire avec le mode de fonctionnement des domaines. Il faut donc voir les remembrements des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles comme les facteurs déclenchant la mutation du système. Mais les structures (hameaux, fermes, granges) qui au sein du ban n'entrent pas dans le nouveau système constituent désormais des distorsions durables. Les terres échappant aux remembrements introduisant l'assolement rotatif triennal sur les bans villageois sont rejetées en périphérie de ceux-ci, formant également un « ban » peut-être lié au maintien ou à la création de fermes, parfois à des colonisations comme à Neufchère.

Tous ces éléments soulignent et remettent en cause l'histoire de la mise en place de l'openfield en Lorraine décrite par X. de Planhol et conduisent à reprendre la question de P. de Saint Jacob qui, au cours du Colloque de Géographie Agraire de Nancy de 1957, interrogeait alors X. de Planhol pour lui demander si les nombreux procès des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles concernant le herdier



n'étaient pas dus à une remise en cause du système de la garde commune des troupeaux, plutôt qu'à sa mise en place <sup>(52)</sup>.

Selon X. de Planhol <sup>(53)</sup>, l'openfield serait né de la surcharge pastorale. Nous ne partageons pas cet avis. Le système domanial, nous l'avons montré, faisait la part belle à l'élevage et notamment l'élevage porcin, les terres arables étaient peu nombreuses, les champs permanents étaient répartis sur des terroirs bien égouttés, façonnés parfois en rideaux. Les éléments recueillis à partir des villages de la vallée de la Seille dont le fonctionnement en système d'openfield est « attesté » de très longue date, montrent que le système d'assolement rotatif triennal par soles s'impose à l'ensemble des finages d'une seigneurie et même au-delà, probablement à l'ensemble des finages qui constituaient les anciens domaines. La garde des troupeaux, que X. de Planhol avançait comme élément déterminant et à l'origine de la mise en place du système d'openfield, n'est pas une cause suffisante puisque les terres du finage n'étaient pas réservées uniquement aux troupeaux de la communauté (transhumance, systèmes pluri-finéraux liés probablement aux anciens domaines).

D'autre part, le manque de terres et de prairies n'est pas un argument puisque la région du bassin de la Seille abrite de nombreuses prairies naturelles suffisantes pour nourrir les faibles troupeaux de bovins et d'ovins du Moyen Age. Les finages de Xanrey, Lezey, Récourt, Donnelay, Ley... où l'openfield est très précoce ont toujours possédé d'importantes zones de prairies de la vallée du Nard, auxquelles vient s'ajouter un vaste *saltus* né des essartages et de la vente du bois pour la production de sel dans les salines de Marsal et de Moyenvic. Il n'y a jamais eu de manque de terres pour le parcours du bétail dans ce secteur ; il faut donc probablement abandonner cette idée.

Il faut d'ailleurs reconnaître que l'élément marquant du tournant de l'an Mil n'est très probablement pas la mise en place du système d'assolement triennal rotatif qui est peut-être même antérieure. Ce qui caractérise le tournant de l'an Mil c'est la réorganisation complète des paysages, le développement de la céréaliculture, notamment la mise en place de cultures plus intensives, rendus possibles par le développement de techniques de labours et de trains de labours capables de défoncer les sols lourds du Keuper.

C'est cette intensification de la production céréalière, probablement toujours développée par les moines, qui est à l'origine des changements. Tout concourt donc à cette révolution qui induit un changement des modes d'élevages. La preuve de cette augmentation des ressources céréalières est le développement du nombre d'étangs et de moulins.

L'assolement rotatif triennal et l'augmentation des terroirs céréaliers transforment le terroir destiné à l'élevage. Les *saltus* longs disparaissent au profit de la versaine. Cette dernière exclut les porcs des nouvelles terres dévolues à la production de céréales. Elle permet l'essor des autres formes d'élevage et

---

<sup>52</sup> Planhol X. (de), (1959) - *Ibid.*

<sup>53</sup> Planhol X. (de), (1959) - *Ibid.*

notamment des grands troupeaux seigneuriaux d'ovins et de bovins, d'où l'apparition de fermes de colonisation ou la spécialisation de certaines fermes domaniales. Ces grands troupeaux profitent des terres des jachères des villages soit sous formes itinérantes, soit transhumantes. Bien que représentant une charge sur les terres de la communauté, ces troupeaux sont nécessaires pour engraisser les terres de labours.

Celles-ci, lorsqu'elles portent culture, doivent être protégées des troupeaux. Les « haies » assuraient déjà cette protection durant le système domanial. Les troupeaux utilisaient l'espace des « terres vagues » et du *saltus* qui composait alors leur zone de parcours. L'extension du système à l'ensemble du terroir rend inutile la multiplication de haies.

En fait, ce phénomène de la concentration de l'habitat au sein de points nodaux se comprend et résulte de la rationalisation du système. En effet, le système domanial, nous l'avons dit précédemment, était fondé sur quelques terroirs fixes dont la métrologie était préétablie et en théorie encore attachée au modèle de mesures gallo-romain. Les autres terroirs restaient vagues et sans doute liés à des jachères plus ou moins longues. Au sein de cette masse de jachères, les troupeaux trouvaient de quoi se nourrir et divaguaient sur le ban, alors que les terres agricoles étaient protégées. Dans une certaine mesure, c'est la croissance démographique et la division des manses qui ont entraîné des cycles plus réduits des jachères, obligeant à un retour plus fréquent des cultures sur des parcelles éparses. La naissance du noyau cultural autour du village, son renforcement provoquent l'exclusion progressive des troupeaux du *saltus*, puis leur éloignement du village, dans un souci de rationalité. Toutefois, il faut maintenir la jachère et celle-ci reste tout naturellement soumise aux parcours du bétail. L'augmentation des surfaces cultivées nécessite, soit le développement empirique des haies, soit la garde commune des troupeaux, cette dernière n'est que la conséquence de l'adoption du système et non sa cause.

Dans un premier temps la mise en place du système nécessite un remembrement des quartiers, un regroupement, une contraction et une concentration des terres agricoles et des hommes au sein de ce qui va donner naissance aux villages. C'est pourquoi les vieux terroirs fixes hérités de l'époque romaine se retrouvent isolés et parfois abandonnés au sein de ces grands réaménagements. C'est peut-être le cas même pour les vignobles et les terroirs fruitiers qui, lorsqu'ils sont trop éloignés, sont alors abandonnés. Cette phase correspond peut-être au moment où le manse et la « maison » deviennent deux unités distinctes. Dans un second temps, le système plus productif s'étend à nouveau sur les terroirs plus lointains. Finalement, c'est la réussite du système domanial qui entraîne sa remise en cause et l'adoption du système d'openfield.

L'originalité de l'openfield réside dans l'abandon progressif des haies qui ne limitent plus l'espace cultivé. La garde des troupeaux par le herdier les remplace avantageusement. Cette garde est rendue obligatoire, les seigneurs, tel Simon de Parroy, encourageant ce système sous peine d'amende. Les troupeaux

peuvent ainsi continuer de profiter des terres de la vaine pâture et surtout comme avant, tout en fumant les terres de la jachère...

La mise en place de l'openfield est avant tout fondée sur la recherche la plus économique en temps, travail et rendements :

- économie de travail par non mise en place et entretien des haies « vives » ou « mortes »,
- fumure des terres par les troupeaux,
- garde individuelle, puis commune des troupeaux.

En fait, contrairement à la théorie de X. de Planhol<sup>(54)</sup> concernant la naissance du système d'openfield, il faut noter une transformation du mode de production faisant suite à l'introduction de techniques « rationnelles » fondées sur l'assolement rotatif triennal sur le noyau cultural du finage. La garde commune des troupeaux n'est en aucun cas pour le Saulnois la cause du regroupement des terres en sole et donc du remembrement, mais c'est une conséquence indirecte liée à l'intensification des productions éliminant des terres de parcours, les repoussant en périphéries entraînant par économie de temps et de travail la suppression des haies inter-quartiers et la concentration des terres arables autour d'un centre... Ce système rationnel est probablement un impact de la forte présence monastique germanique dans le Saulnois, phénomène qui reste toutefois à démontrer.

L'impact de cette transformation du système de production entraîne de fait la naissance et l'affirmation du système unicellulaire de la communauté et donc de l'habitat groupé, par élimination des structures externes et « parasites » du système (hameaux-écarts spécialisés, granges...) qui trouvaient leur place dans le système extensif domanial.

## 1.2.- LE TOURNANT DE L'AN MIL.

Le système de l'openfield est né en Saulnois avant les dates communément admises par X. de Planhol<sup>(55)</sup>. Cette naissance est liée probablement à des opérations importantes de remembrements à l'échelle des domaines ou des finages et nous avons estimé qu'il s'agissait fréquemment de l'important investissement des moines bénédictins. L'œuvre de ces derniers se retrouve également dans l'aménagement des terroirs et l'expansion du domaine cultural, mais aussi des villages et des finages. Ce développement n'aurait pu se faire sans une tendance générale qui favorisait son adoption par tous les seigneurs. Le système d'assolement rotatif triennal qui s'étend aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles a un impact important sur la carte paysagère du Saulnois et notamment sur la répartition et l'organisation des lieux d'habitations et des finages. Il est à l'origine d'une période de profondes modifications des paysages, passant d'abord par une contraction des systèmes finéraux.

---

<sup>54</sup> Planhol X. (de), (1959) - *Ibid.*

<sup>55</sup> Planhol X. (de), (1959) - *Ibid.*

### **1.2.1.- Les causes du changement de système.**

Le constat préalable à la disparition et à la mutation des modes de mise en valeur de l'espace extensif souligne un état de crise du système domaniaal. Cette dernière a une triple origine :

- la campagne est « trop pleine » par rapport au système de production,
- le système extensif n'assure plus aux propriétaires des revenus suffisants,
- les manses sont trop divisés de même que l'*indomnicata*.

Cette crise du mode d'organisation spatiale résulte avant tout d'une mutation du système agricole. Elle est nécessaire à la fois pour les exploitants et pour les propriétaires des domaines. Elle naît de la nécessité d'augmenter les revenus. Pour cela, le changement ne peut être initié que par la classe dominante. Or cette dernière est en pleine transformation aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. En effet, issue des serviteurs de l'ancienne aristocratie des *comes* carolingiens, apparaît une nouvelle élite : la chevalerie. Cette dernière se partage les fragments des anciens domaines, se taillant des petits territoires au sein de ceux de leurs suzerains. Le système des avoueries permet à certains seigneurs de conforter leur fief avec les vastes propriétés ecclésiastiques... Ainsi, les comtes de Bar, dont on a pu voir précédemment l'importance des domaines en Saulnois, ont vu ceux-ci s'effriter de la fin du X<sup>e</sup> siècle au début du XI<sup>e</sup> siècle, au profit de leurs puissants vassaux, tels les comtes de Braxey-Thicourt établis le long de l'ancienne voie romaine Metz-Grostenquin, mais surtout des comtes de Salm. Ces derniers, qui s'établissent à Morhange, étendent leurs domaines aux dépens de l'ancien Comté de Destry et récupèrent la seigneurie de Tincry-Viviers, puis les avoueries des villages détenus par les abbayes de Saint-Arnould, de Saint-Maximin de Trèves... formant ainsi une seigneurie autonome et cohérente qui deviendra le Comté de Morhange.

### **1.2.2.- Contraction et crispation du système.**

A partir du XI<sup>e</sup> siècle, plusieurs dizaines de localités disparaissent en Saulnois. Si on recense quelques paroisses, telle Saint-Martin à Xocourt, de gros villages tels Brouch à Hampont, la Haute et Basse Courcelle à Salonnnes, la plupart du temps il est impossible d'évaluer quantitativement et qualitativement leur importance. Toutefois, le seul élément qui revient dans l'histoire de ces localités, c'est qu'il s'agit souvent d'écarts domaniaux. Toutes ces disparitions constituent un phénomène majeur dans l'organisation du paysage agricole. En effet, ces *Wüstungen* conduisent à une diminution du nombre des lieux-centraux, avec comme conséquence une réduction du pavage territorial. Les hommes, et donc directement le bâti, se concentrent autour de points nodaux, c'est donc à ce titre une contraction. La disparition de localités apparaît en complète contradiction avec l'augmentation démographique que l'on observe habituellement pour la période charnière de l'an Mil. Ce phénomène de *Wüstungen* apparaît antinomique avec une période de croissance démographique et soulève de nombreuses interrogations.

Le recensement des localités qui disparaissent et l'observation de leurs terroirs ainsi que les liens spatiaux existants entre localités, permettent de conclure que les *Wüstungen* sont presque toujours des « villages » dépendant d'un ancien

domaine, parfois du type *fiscus*, mais formant un écart (absence d'indépendance) (Seraincourt, Haute et Basse Courcelle<sup>(56)</sup>...). En fait, il s'agit rarement de centres domaniaux, mais seulement d'écarts, de petites structures de quelques manses. Ni les dangers du moment (Hongrois, Normands...), ni l'insécurité ambiante n'expliquent ces disparitions. Il faut donc retenir plutôt une mutation des systèmes de production qui serait l'introduction du système d'openfield et l'affirmation du modèle de la céréaliculture. La conséquence de cette contraction spatiale peut être interprétée et comparée au phénomène de l'*incastellamento* connu par l'Italie au X<sup>e</sup> siècle. On peut toutefois penser que les remembrements signalés par Ch. Ed. Perrin<sup>(57)</sup> sont peut-être responsables de ces abandons, ne laissant alors subsister localement que le manse *indominicatus* qui donnera naissance ultérieurement à une ferme seigneuriale. C'est ce qui a pu se produire pour de nombreux écarts du prieuré de Salonnnes, notamment Seraincourt. Ce phénomène a été mis également en évidence dans l'espace de l'ancien « vicus » de Bellange. Il s'agit bien là de la naissance d'espaces monocentriques élémentaires que sont les villages. Toutefois, il faut noter que cette contraction est loin d'être complète ; en effet si on observe l'espace de Burlioncourt, on peut encore relever un état de pulvérisation des centres d'habitats, entre les hameaux de Cany (Petit et Grand), le centre de la paroisse et le village actuel. De façon concomitante, la campagne du Saulnois semble connaître un « plein démographique » avec des communautés agricoles de l'ordre de 20 à 25 manses (80 à 100 personnes). Cette forte densité (25 à 30 habitants/km<sup>2</sup>) permet de faire resurgir d'anciennes structures territoriales qui semblent avoir persisté durant le haut Moyen-Age : les anciens *fundi* gallo-romains.

La *villa*/village redevient, avec l'intensification et la croissance démographique, le géosystème élémentaire dans le cadre d'une organisation spatiale, administrative et économique nouvelle : la seigneurie. Sans revenir sur les éléments de droit du système seigneurial, il faut convenir que ce dernier a fixé durablement les limites des bans et des finages. Les toponymes « Justice » en témoignent, indiquant la limite du ban, là où la justice du seigneur s'interrompait, mais là aussi où on l'appliquait. Ces finages avaient une taille de 300 à 450 hectares en moyenne. Leur structure est marquée par les anciennes limites de cadastrations. Toutefois on peut se demander si la structure de ces limites, qui parfois par le jeu des quartiers croisés présentaient de nombreuses « haches », ne témoignerait pas d'un découpage en parcelles laniérées plus ancien que celui que l'on vient d'établir. En effet, ces limites, qui avec la décomposition des domaines retrouvent une importance primordiale, sont marquées par le système de l'assolement triennal, preuve de leur adaptation avant l'émancipation des villages du domaine du haut Moyen Age.

L'élément important est donc la naissance de façon concomitante de la seigneurie et du village. La réduction en taille de l'assise territoriale lors du passage du domaine à la seigneurie entraîne également une réduction d'échelle des terroirs et des sources d'approvisionnement. Aussi, chaque finage devra dans

---

<sup>56</sup> Courcelle comme Seraincourt sont des écarts du domaine de Salonnnes.

<sup>57</sup> Perrin Ch. Ed., (1938) - *Ibid.*

une certaine mesure devenir le plus complet possible (vignes, céréales, viandes, poissons, bois, fruits). Il est nécessaire de concentrer sur un seul et même espace agricole la totalité des productions, contrairement au système domanial qui les répartissait sur parfois plus d'une dizaine de « *villae* ». Cette « nouvelle » organisation élimine granges et toutes autres formes intercalaires. Les écarts ne peuvent se maintenir que s'ils possèdent autour d'eux un terroir céréaliier suffisamment bien établi dépassant l'ordre du quartier de rideaux. Certes, il reste localement des structures polycentriques tels les villages de la « Baronnie de Bioncourt », les hameaux du prieuré d'Insming, le village de Virming, le secteur du Val-de-Guéblange... mais ces formes spatiales établissent progressivement leur propre organisation agricole.

Il apparaît que si l'habitat groupé n'est pas intrinsèquement lié au paysage d'openfield et à son système d'organisation, il est fortement conditionné par celui-ci. En effet, il apparaît clairement que les modifications du système de production au XI<sup>e</sup> siècle sont à l'origine d'une contraction, mais aussi une concentration du bâti autour de points nodaux : les villages<sup>(58)</sup>. Deux principaux repères s'établissent d'ailleurs :

- le château, ou plutôt la motte castrale comme à Chambrey (ban du bas), Bassing (ban du haut), Château-Voué... On pourrait comparer ce phénomène à l'*incastellamento* italien,
- mais également l'église, comme à Chambrey (ban du haut), Grémecey...

L'élément marquant de cette mise en place du premier openfield concerne la structuration de l'espace agricole en finage avec un habitat monocentrique. Une logique centripète structure l'espace, conférant à pratiquement tous les lieux d'habitat une place désormais figée. A ce titre l'openfield n'a sans doute pas créé le modèle du village à habitat groupé, mais il a facilité la concentration des hommes au sein de villages nodaux aux dépens d'écarts dont l'importance économique se justifiait dans un système extensif. Les secteurs de la vallée de la Seille et de la Petite-Seille présentaient les densités de hameaux les plus fortes, c'est donc là que les impacts spatiaux ont été les plus importants lors de l'introduction du système de l'openfield.

### 1.3.- IMPACTS SPATIAUX.

La conséquence générale de cette réorganisation des modes de mise en valeur est la disparition d'un très grand nombre de localités (hameaux, granges). Le processus de cette réduction du nombre de sites habités est inconnu. La dispersion relative de l'habitat durant le Haut Moyen Age s'expliquait par la spécialisation des espaces et la complémentarité entre les lieux d'habitat. Cette spécialisation, viable dans un système solidaire, ne peut survivre dans un système qui se recroqueville sur des territoires plus petits comme ceux des finages. C'est donc le démantèlement des domaines, l'impossibilité de maintenir des solidarités entre les centres de productions qui condamnent la plupart des localités trop spécialisées et non-céréalières. Ainsi, les hameaux de Bérange, Saint Martin-lès-Marsal, Arlange, Koeking, Guessing... disparaissent tout comme disparaissent les

---

<sup>58</sup> Désertions partielles de Bérange, Koeking, Arlange...

« granges » et hameaux intercalaires tels Seraincourt ou Courcelle, mais aussi Chevillon...

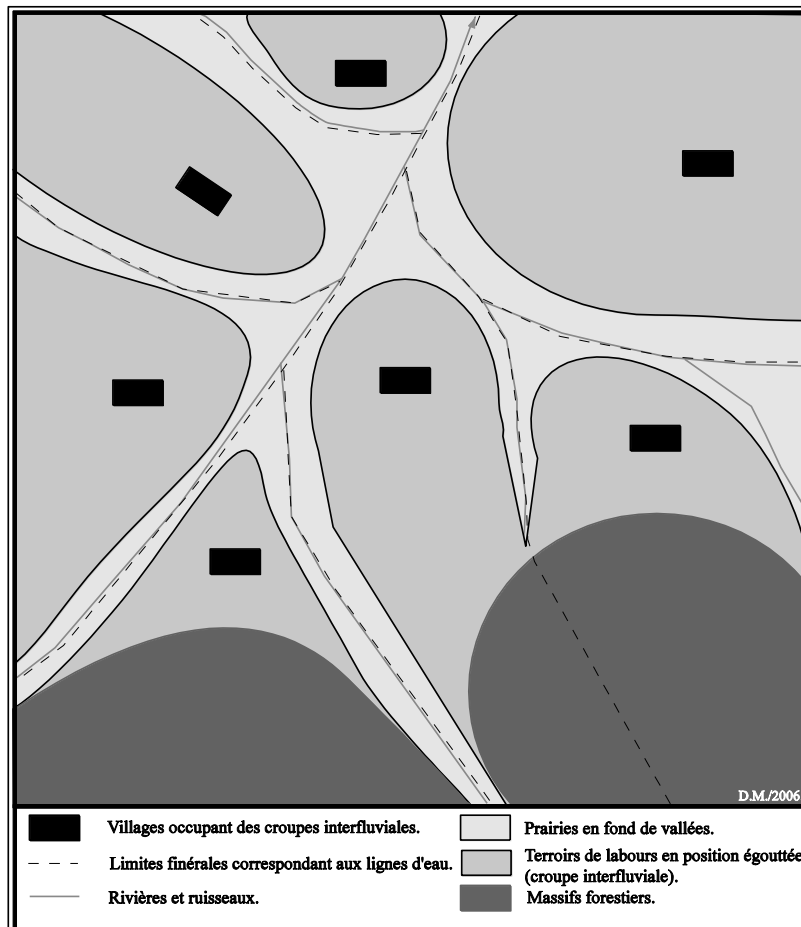
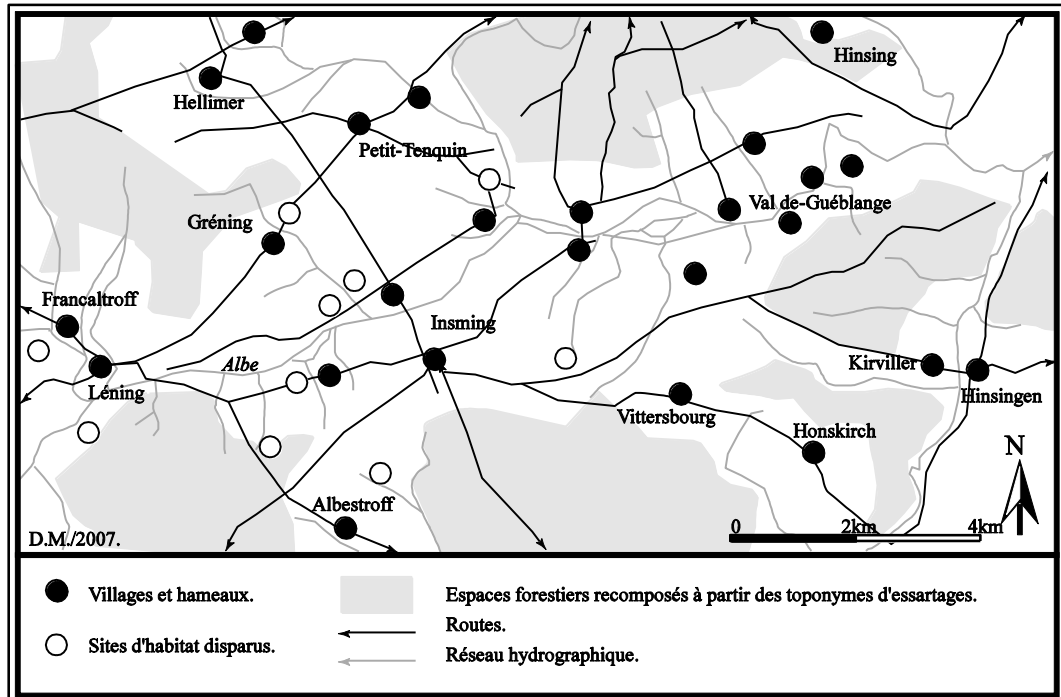
De cette disparition d'espaces et de domaines solidaires naît un paysage constitué par des domaines unicellulaires où l'habitat est groupé en un seul site. Le centre est défini le plus souvent par une église ou un château, même si nous avons pu remarquer des désertions de paroisses et le maintien d'églises « champêtres ». Autour de ce centre devenu unique s'étend la dernière zone de culture permanente : le kern. Un terroir céréalier ceinture maintenant le village, son extension est soumise au développement démographique. Il occupe progressivement l'ensemble des terres « vagues » (le *saltus*) vouées anciennement à l'élevage. Cette extension progressive du terroir céréalier fait disparaître un élément paysager important : le *saltus* (associable dans ce cas à une jachère longue), remplacé avantageusement par une jachère courte, mais peu productive.

Au sein des finages, certains terroirs ont été remaniés, notamment les anciens terroirs céréaliers permanents des rains et des rideaux. Leur déclassement provoque plusieurs types d'évolutions. Ils ont été :

- soit l'objet d'arasement comme à Salennes ou à Chambrey,
- soit abandonnés, retournant alors à la friche,
- soit transformés en zone de parcours pour des troupeaux communaux et/ou transhumants. C'est le cas des terroirs de talus de la côte de Delme dont les rains sont abandonnés par les finages de Puzieux, Alaincourt-la-Côte... qui récupèrent un terroir céréalier de plateau. Le talus devient une zone de parcours du bétail construisant ce faciès paysager si particulier de pelouse calcaire,
- soit fossilisés laissant apparaître ou se redéployer des haies fruitières, donnant naissance à un nouveau terroir,
- soit enfin transformés, lorsque l'exposition était favorable, en vigne. C'est le cas notamment à Manhoué, Fossieux, Doncourt ou Salennes...

En revanche, les terroirs viticoles n'ont probablement pas été touchés par ces remembrements. Ainsi, le très ancien terroir des « vignes Lassieux » à Chambrey (ce dernier est probablement lié à la *villa* gallo-romaine de la Justice) s'est maintenu au cœur de la sole « d'entre les deux rupts » tout comme celui des « vieilles vignes » dans celle du « Haut de Tallonne », maintenant par ailleurs quelques rideaux périphériques qui délimitaient le quartier viticole.

Certains domaines ne connaissent pas l'évolution décrite. En effet, il y a des secteurs de macro-finages que les désertions ne peuvent expliquer. Il s'agit de finages tels Jallaucourt, Moncel-sur-Seille, Grémecey, Chambrey, Binsing ou Mettrequin... Ces finages s'inscrivent le plus souvent en périphérie de massifs forestiers importants, formant des clairières qui se sont progressivement étendues par essartage et non comme précédemment par extension aux dépens du *saltus*. Il s'agit là d'un indice concernant le paysage et l'importance de la forêt dans certains finages au XI<sup>e</sup> siècle.



Croquis n° 287 et 288  
**MAILLAGE  
 DES  
 DOMAINES  
 AUTOUR DE  
 L'AN MIL.**

Le croquis ci-dessus présente le maillage des villages dans le secteur aval de l'Albe. On peut observer que les sites occupés sont presque tous sur les versants des vallées, parfois de part et d'autre des cours d'eau. Toutefois, les désertions ont permis la croissance des *fundi* /finages notamment pour la partie occidentale. Les croupes étaient occupées par d'imposantes forêts qui ont été amplement défrichées.

Le modèle ci-dessus propose l'évolution du maillage dans cette région d'entre Seille et Sarre avec la concentration par désertion, mais aussi les redéploiements par colonisations.



Néanmoins, il apparaît clairement que la disparition du mode de mise en valeur extensive entraîne un hiatus entre le territoire et l'espace cultivé. Certains villages ne peuvent occuper tout l'espace disponible, notamment lors de désertions provoquées par l'hyper-spécialisation (élevage ou viticole). Ainsi, parfois la friche s'installe durablement donnant naissance à des forêts de reconquête sur les terres qui se prêtaient d'ailleurs le moins à la céréaliculture et aux labours. Il est probable, compte tenu des nombreux rains sous forêt et des désertions, que la forêt de Bride Koeking soit en partie née de cette distorsion. Alors que les autres massifs forestiers ont atteint leur apogée aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, la forêt de Bride-Koeking se reforme seulement aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, au lendemain des nombreuses désertions villageoises.

L'impact paysager de l'introduction du système d'openfield est très important. Il concerne le maillage général, mais aussi des modifications de la structure des finages, fondant un centre unique et des terroirs avec une gestion de l'espace agricole centripète qui élimine le *saltus*. Seuls quelques terroirs particuliers établis de longue date n'ont probablement pas subi de modifications de localisation, telles que les vignes ou les haies fruitières. La désorganisation du maillage finéral qui fait suite aux désertions n'est qu'un épisode sans lendemain à une époque où le peuplement reste fluctuant et où le système cultural se construit. Une fois en place, il se révèle rapidement conquérant : c'est l'apogée du système aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

## **2.- L'APOGÉE CLIMACIQUE DU SYSTÈME DU PREMIER « OPENFIELD » : XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> SIÈCLES.**

Le système de l'openfield se développe en relation avec la croissance des terroirs céréaliers. Faisant suite à la désertion qui accompagne l'élaboration du système de l'openfield, les villages réoccupent plus ou moins rapidement les territoires vagues des désertions. Ainsi, Salonnnes réoccupe les terres de Seraincourt.

La croissance démographique qui accompagne la transformation du système agricole entraîne le comblement progressif des « hiatus spatiaux » nés de l'abandon des terres générés par l'intensification et les *Wüstungen*. D'autre part, le défrichement et l'essartage progressif des forêts frontalières du Saulnois témoignent de l'extension du système par colonisation.

### **2.1.- LES COLONISATIONS.**

A partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, on peut observer deux périodes correspondant à deux phénomènes de colonisation :

- dans un premier temps, reprise de terres « vagues », *saltus* dont le nom a été conservé dans la toponymie des villages de Ley et de Lhor... mais également aménagements de nouveaux terroirs en relation avec les étangs.
- dans un second temps, une colonisation aux dépens d'espaces forestiers avec la constitution de *Waldhufendorf* tels que : Fresnes-en-Saulnois, Munster, Larue, Laneuveville-en-Saulnois...

Ces colonisations vont avoir, à l'échelle du Saulnois, un impact important dans l'organisation spatiale du *pagus*. Ainsi, les organisations axiales liées aux routes et aux voies romaines vont progressivement se transformer en organisations zonales.

#### **2.1.1.- Les reprises des terres vagues et aménagements.**

Comme l'affirmait Raoul Glaber<sup>(59)</sup>, le tournant de l'an Mil voit le « monde » se couvrir d'un « blanc manteau d'églises ». Bien plus que la « création » de Blanche-Eglise probablement au début du IX<sup>e</sup> siècle, c'est le phénomène de colonisations, de créations de nouvelles paroisses dans l'ensemble du royaume que le moine bourguignon relatait alors.

Pour le Saulnois, les colonisations nouvelles, l'extension des terroirs agricoles, la croissance démographique sont autant d'éléments qui marquent également l'après an Mil et la mise en place d'un nouveau système marqué par une anthropisation plus importante des paysages.

---

<sup>59</sup> Moine bourguignon de l'abbaye de Cluny connu pour ses gloses.

### 2.1.1.1.- Les reprises de terres vagues.

A partir du XI<sup>e</sup> siècle, il est possible d'identifier une véritable extension des territoires cultureux, une reconquête des terres abandonnées suite aux invasions à la fin de l'époque romaine par l'absence de bras pour pouvoir les travailler au haut Moyen Age, ou à cause de la « spécialisation céréalière » de l'openfield... Ces reprises sont rendues possibles par la formidable croissance démographique que connaît alors l'occident et par là même le Saulnois.

Avec l'intensification des productions céréalières, les besoins de terre ont été moins importants au sein des domaines, ce qui a pu faire naître dans un premier temps des zones de *saltus*. C'est une des raisons qui peut expliquer les disparitions de hameaux/écarts, notamment dans le cas de grands domaines tel celui du Prieuré de Salottes... Le succès démographique de la stabilisation des terroirs céréaliers permet une reconquête rapide des terres abandonnées :

- soit en créant un nouveau village à partir d'un noyau culturel originel voisin, c'est le cas des fondations de Ley et Lhor qui témoignent de la reconquête, sous l'action des moines de Neuviller-en-Alsace, des « terres vagues » à partir du village de Donnelay,
- soit par reprise des cultures sur le *saltus*, faisant disparaître celui-ci.

Les finages désertés sont réoccupés soit par la croissance des écarts, ainsi les terres du village de Saint-Martin<sup>(60)</sup> déserté au XI<sup>e</sup> siècle sont intégrées aux terroirs agricoles de son écart Xocourt, soit ils sont intégrés dans de nouveaux villages de colonisation comme à Xures où les terres vagues, notamment « l'esch » de Petite-Xures, sont reprises dans le nouveau finage... Même les fermes et métairies seigneuriales, vestiges de *l'indominicatus* comme à Bérange, à Seraincourt ou à Mesnival, se maintiennent et constituent alors de petits villages associant à leur vocation d'élevage un assolement rotatif triennal. Certes, toutes les fermes seigneuriales n'entrent pas alors dans le système et les limites sont loin d'être fixées, c'est le cas pour la bergerie de Steinbach qui appartenait à l'abbaye de Vergaville et qui exploitait les terres et droits de *l'indominicatus* de l'abbaye sur les villages voisins, Guébling et Bourgalstroff. Il s'agit là encore d'un élément parasite hérité du modèle précédent et non d'une ferme d'openfield, ce qui semble démontrer que les moniales n'étaient pas foncièrement favorables au système qu'elles ne semblent pas avoir encouragé. En fait, on peut se demander si les moniales, entrées en possession de Vergaville en 966, n'ont pas hérité d'un openfield déjà établi. Dans ce cas, c'est une mise en place précoce de l'openfield imputable, si l'hypothèse émise précédemment concernant l'origine des biens de Sigeric est fondée, à l'abbaye de Saint-Denis par le biais de ses agents sur place : le Prieuré de Salottes<sup>(61)</sup>.

---

<sup>60</sup> Centre de la paroisse de Xocourt (57).

<sup>61</sup> Il faut remarquer que les désertions de biens appartenant au Prieuré de Salottes sont nombreuses et précoces. S'agit-il du résultat de la concentration des hommes des différents domaines du Prieuré, alors que les hommes restent encore trop peu nombreux ? Dans ce cas, on devine bel et bien la greffe du système de l'openfield en provenance peut-être des biens rhénans de l'abbaye de Saint Denis.

Cette reconquête de terres agricoles prouve un dynamisme des communautés villageoises qui, en moins de deux siècles, réoccupent l'espace agricole au sens large du terme, colonisant le *saltus* et les « jachères longues » des anciens domaines. C'est donc bien une renaissance rurale bien plus marquée que la renaissance carolingienne qui, elle, n'avait eu aucun impact sur le Saulnois.

La mise en place d'une céréaliculture plus intensive permet aux localités de remettre en culture les terres abandonnées lors de désertions et de la contraction qui a suivi la mise en place du système du premier openfield et d'étendre leurs territoires culturels. En effet, le redéploiement culturel s'accompagne également d'un développement de nouveaux terroirs.

#### 2.1.1.2.- L'assainissement de nouvelles terres.

Les terres de la dépression du Keuper, mal drainées et marécageuses, constituent pourtant des terroirs dont les possibilités agronomiques sont importantes. La mise en valeur nécessite d'importants travaux d'aménagements hydrographiques qui se concrétisent par la réalisation d'étangs à partir des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Ces étangs doivent permettre, en régulant les cours des rivières et ruisseaux, d'assainir les prairies des vallons, de consacrer à la céréaliculture de nouvelles terres en améliorant les écoulements ; enfin ils fournissent les réserves d'eau nécessaires au fonctionnement de moulins de plus en plus nombreux. Il n'est pas surprenant de retrouver dans ce rôle d'aménageur les communautés religieuses à l'origine de la mise en place de l'openfield.

Ce sont les moines qui sont à l'origine de ces aménagements d'étangs et finalement de cette bonification des terres argileuses de la dépression. On peut remarquer la place tenue par les bénédictins de l'abbaye de Neuviller à Donnelay et à Ley, les moines de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves à Bezange-la-Petite, relayés ensuite par les Prémontrés à Salival ou Gelucourt. Ils assurent ainsi à leur finage des terres de meilleures qualités qui, jusqu'à présent, avaient été laissées en landes ou en *saltus*.

Mais ce développement de l'agriculture et de la céréaliculture sur les terres marécageuses va avoir d'importantes conséquences sur le milieu. Les étangs ont été implantés dans les zones marécageuses et sur les ruisseaux. Si les étangs qui se mettent en place sont sans doute pêchés, il ne faut pas considérer que le système de l'assec soit déjà en place, ni chercher une organisation aussi rigoureuse que celle décrite dans le système du Lindre. Les mentions de très nombreuses pêcheries jusqu'aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles permettent d'affirmer que les étangs ne se sont pas encore substitués à la pêche de rivière... En revanche, la mise en eau des marécages de Tarquimpol entraîne une régulation du cours de la Seille dont les crues se trouvent ainsi, et dans une certaine mesure, en partie écrêtées par la création d'une demi-douzaine d'étangs emboîtés formant alors le système du Lindre. Les efforts des moines pour réguler les cours des rivières et ruisseaux affluents ont joué un rôle important pour de nombreux terroirs bordiers des marécages des fonds de vallées. D'autre part, ces étangs répondent aux besoins de forces hydrauliques nécessaires aux nouveaux moulins.

Pourtant cette réorganisation des terroirs n'est que l'amorce d'un phénomène bien plus important : les nouvelles colonisations par essartages des grands massifs forestiers.

### **2.1.2.- Les colonisations forestières.**

Les colonisations forestières sont de deux ordres :

- soit elles concernent une extension des terroirs cultivés par grignotage de la forêt, ou redéploiement des terroirs sur des terres anciennement reprises par la forêt,
- soit elles concernent la mise en place de nouveaux finages au coeur de massif forestier.

Si les colonisations avec création de nouveaux villages sont les plus spectaculaires car nécessitant le plus de moyens, le grignotage des massifs forestiers par les villages existants est tout aussi efficace et annonce la création et la réorganisation des finages culturels en système annulaire.

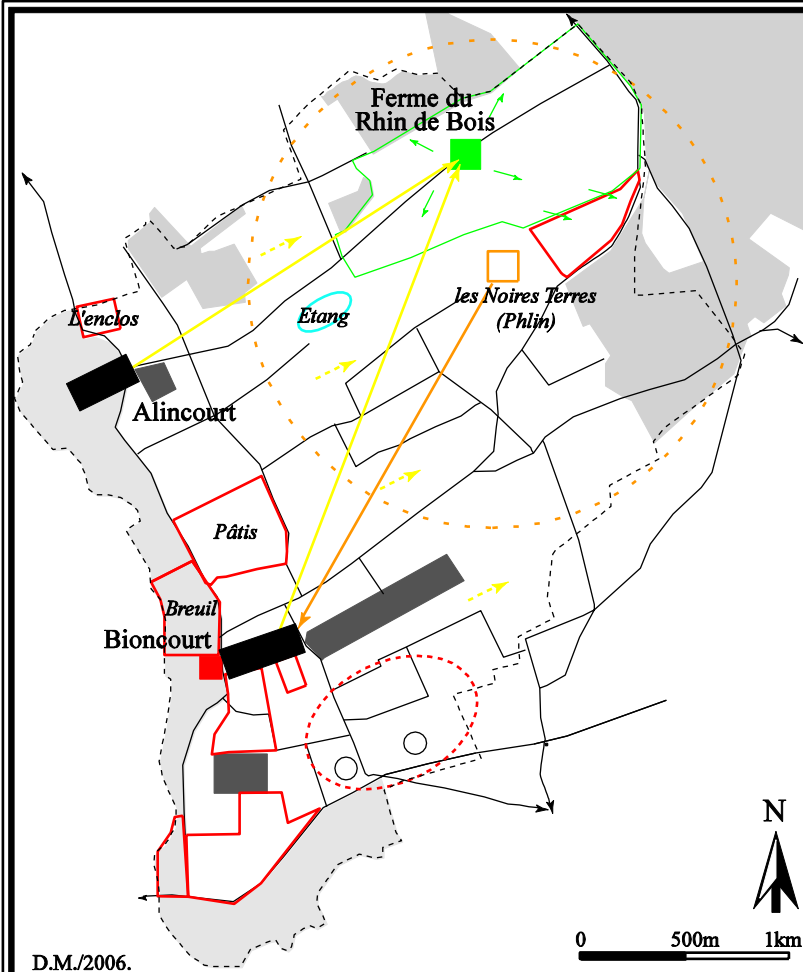
#### **2.1.2.1.- Le développement de nouveaux terroirs.**

Les colonisations forestières concernent principalement les finages « forestiers » du plateau ou de la plaine, notamment les finages clairières de Jallaucourt, Malaucourt-sur-Seille, Lemoncourt, ou Rorbach... Ces finages assuraient principalement leur subsistance grâce au pâturage de leur forêt par leurs troupeaux de porcs. La tentative de reconstitution du finage de Rorbach-lès-Dieuze au X<sup>e</sup> siècle soulignait parfaitement cette logique.

Le développement et l'intensification de la production céréalière ont entraîné le développement de ces « petites communautés des clairières ». Les essartages étendent les clairières culturelles, développant des parcelles agricoles. Ce développement de nouveaux terroirs de plateau s'effectue suivant les chemins hérités de la période romaine, mais il conditionne également le développement d'une nouvelle trame viaire, souvent discordante avec la trame gallo-romaine.

Le secteur du plateau infraliasique, notamment le massif forestier de Grémecey qui s'inscrit dans son extension maximale entre la Seille au sud et le ruisseau Saint-Jean au nord, permet d'observer de nombreux exemples de « clairières culturelles » ainsi que de réorganisations et d'extensions des terroirs. Ce redéploiement des territoires agricoles concerne tout autant les villages de la vallée de la Seille tels Bioncourt, Attiloncourt, Manhoué ou encore Alincourt que les villages du plateau tels Jallaucourt, Malaucourt-sur-Seille...

Croquis n° 289  
LE FINAGE DE BIONCOURT ET SES EVOLUTIONS AU MOYEN AGE.



D.M./2006.

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  | Village et hameau densifiés au Xe siècle.   |  | Ancien centre systématique.   |
|  | Château.  |  | Fundus.   |
|  | Quartiers soumis à une containte coutumière (corvée, breuil, pacage particulier, pâtis...), vestiges du système domanial. |  | Glissements démographique et décisionnel.   |
|  | Zone de parcours (saltus ?).  |  | Dynamique de conquêtes des terres du plateau.                                     |
|  | Bergerie.   |  | Ferme de colonisation du XIIIe siècle.  |
|  | Etang aujourd'hui disparu.  |  | Territoire défriché.  |
|  | Prairies de fond de vallée.   |  | Dynamique de colonisation seigneuriale avec émancipation du système d'assolement. |
|  | Forêts actuelles.   |  |   |
|  | Vignes.   |  |   |

Le croquis ci-dessus souligne les évolutions systémiques du finage de Bioncourt. On assiste, dans un premier temps, à une phase de contraction autour des terroirs les plus spécifiques du talus, là où sont installés aujourd'hui les deux villages de Alincourt et de Bioncourt, puis dans un second temps, un redéploiement vers le plateau qui se prolonge par la réalisation d'un écart. Aucun élément n'atteste la mise en place de l'assolement rotatif triennal, mais il est probable qu'entre les deux phases, celui-ci ait été instauré.

Photographie n° 166

LE HAMEAU D'ALINCOURT.



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°91-540.

**Le hameau d'Alincourt, bien que dépendant de Bioncourt, constitue un vestige de l'organisation spatiale mise en place au Moyen-Âge. Inscrit sur une croupe du versant de la vallée de la Seille, le hameau déploie ses maisons et ses parcelles le long d'un ancien diverticule romain. Au premier plan, on distingue le fond de vallée de la Seille avec ses prairies et à l'arrière plan, on observe encore haies et forêts résiduelles qui témoignent de l'ancienne reconquête forestière du haut Moyen-Âge, puis du redéploiement au bas Moyen-Âge.**

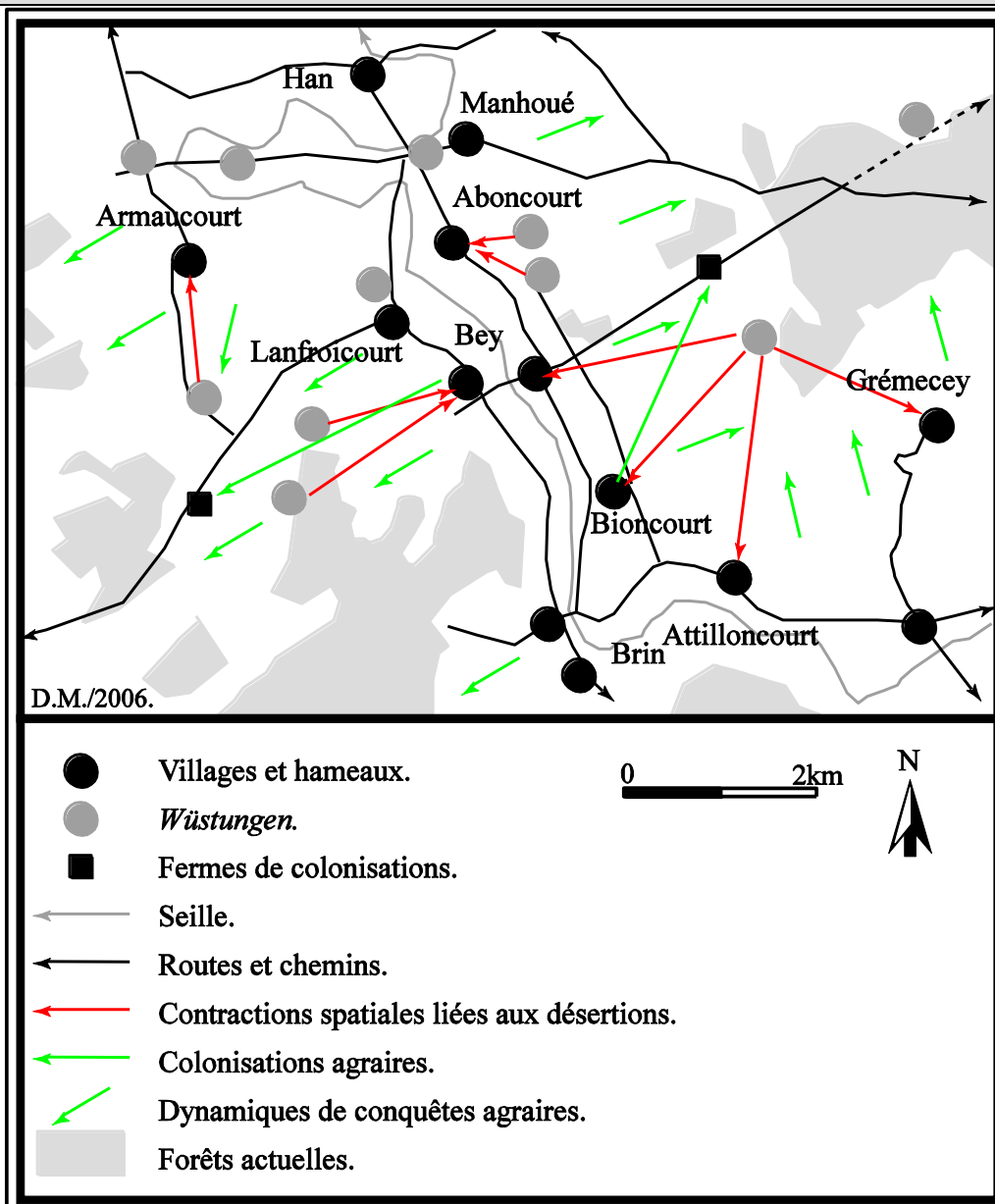
Cette conquête des terres du plateau est à l'origine de la disparition d'une grande partie du massif forestier de Grémecy. Sa réduction en superficie est de l'ordre de 50%. Si aujourd'hui les clairières de Malaucourt-sur-Seille, de Jallaucourt... ont disparu, on retrouve encore dans la toponymie du plateau les vestiges des anciennes ceintures forestières qui limitaient les clairières.

Les villages de la vallée de la Seille, relativement nombreux, possédaient outre un kern cultural, un terroir céréaliier de talus sur rideaux dont on peut observer encore localement quelques vestiges. Ce terroir était complété par des quartiers de « corvées » et un terroir de fond de vallée essentiellement constitué par des prairies et quelques « breuil/ansanges » comme à Bey-sur-Seille ou encore Bioncourt. La création par essartage d'un nouveau terroir céréaliier de plateau conduit progressivement à l'abandon du terroir spécifique des rideaux, ces derniers demandant trop de travail pour leur entretien compte tenu de l'importante solifluxion que connaissent les talus.

Le finage, qui comportait un espace céréaliier restreint, s'ouvre désormais largement sur le plateau, donnant naissance à un nouveau réseau viaire formant des axes de pénétration au cœur du massif, mais aussi en relation avec les pentes et l'égouttement du plateau comme à Bioncourt ou Aboncourt-sur-Seille...

Cette colonisation donne naissance à des finages de forme allongée, le plus souvent rectangulaires, où le village est excentré <sup>(62)</sup> par rapport aux espaces de culture <sup>(63)</sup>. Le terroir de rideau a été remplacé progressivement par un terroir viticole comme à Bioncourt ou encore à Fossieux.

**Croquis n° 290**  
**MODELE D'EVOLUTION DES VILLAGES BORDIERS DU VAL-DE-SEILLE**  
**SECTEUR DU PLATEAU INFRA-LIASIQUE.**



<sup>62</sup> La désertion du village de Vieux Manhoué a permis un recentrage du village par rapport à son finage. Le village quitte son « kern » de la boucle de la Seille, site de Vieux Manhoué, pour gagner la partie supérieure du talus. Ce glissement est une des conséquences de cette reconquête des terres du plateau au Moyen Age.

<sup>63</sup> Ce type de finage a été étudié à plusieurs reprises.



Les villages du Val-de-Seille, dans le secteur du plateau infraliasique, présentent presque tous une forme allongée avec l'essentiel de leurs terroirs sur le plateau, alors que les villages sont construits à mi-pente sur le versant de la vallée. Du village part une route ou un chemin presque toujours à flanc de vallons, se servant de la pente plus régulière pour gagner le plateau (c'est le cas à Alincourt, Aboncourt ou encore Bioncourt). Cet axe constitue alors la principale voie de pénétration au coeur du massif forestier et donc établit un front d'essartage. Ce dernier n'était probablement pas linéaire et continu, il devait laisser des éléments forestiers. Ainsi, c'est seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle que la forêt a disparu entre la clairière du Rhin-de-Bois et Alincourt.

Ce modèle peut se retrouver dans la quasi totalité des finages du secteur. Ainsi, on peut citer : Abaucourt, Saint-Martin, Létrécourt, Chenicourt, Ajoncourt, Han, Arraye, Manhoué, Lanfroicourt, Bey-sur-Seille, Aboncourt-sur-Seille, Bioncourt, Attiloncourt avec parfois quelques nuances, notamment dans la forme du finage. Cette configuration se retrouve également pour des finages situés sur des ruisseaux affluents de la Seille, tels que Malaucourt-sur-Seille, avant que ce dernier ne réoccupe le finage d'Oricourt/Vrécourt. Sur le plateau proprement dit, les essartages sont plus difficilement identifiables car ils se confondent avec les colonisations de nouveaux villages et les essartages postérieurs des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Leur impact se retrouve toutefois dans la mise en place d'un réseau viaire en étoile qui constitue autant d'axes d'essartages du massif forestier. Les villages de Jallaucourt, Lemoncourt, ou Grémecey donnent naissance à des finages massifs, contrairement aux finages allongés des villages bordiers.

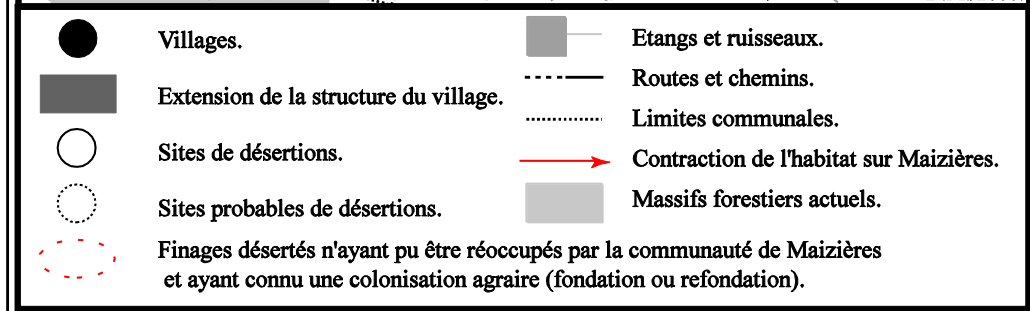
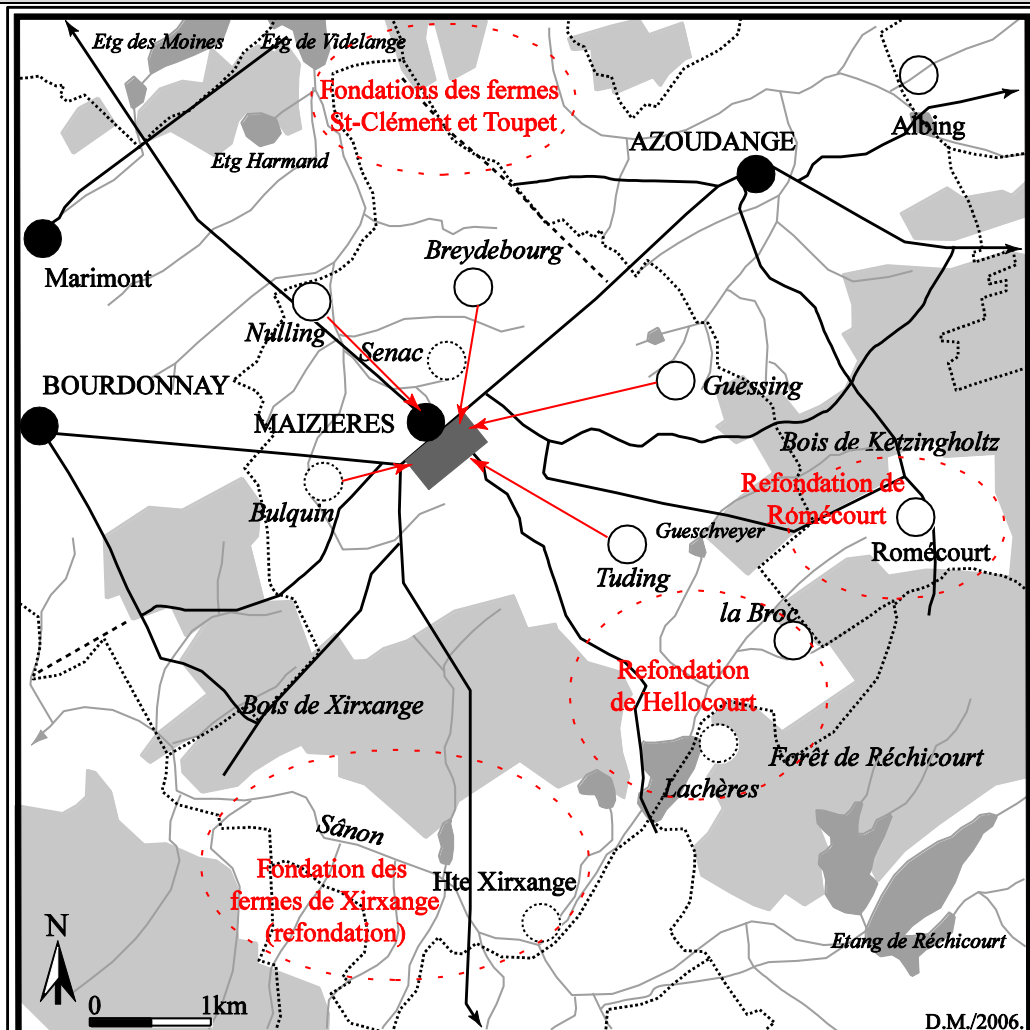
Toutefois ces colonisations des forêts des finages ne concernent pas tous les massifs forestiers. En effet, nous avons souligné que la forêt de Bride Koeking à la même époque connaissait en fait un phénomène de reconquête. Les nombreuses désertions qui ont frappé ce secteur ont désorganisé les terroirs, permettant la reformation de la forêt que trouvent encore les quelques clairières des fermes « seigneuriales » de Bérange, Arlange, ou Koeking.

Au X<sup>e</sup> siècle, la situation de la forêt d'Amelécourt était comparable à celle de la forêt de Grémecey. Au coeur du massif, on relève également la présence de quelques clairières avec des petits hameaux (Mussenicourt, Mesnival, ferme de la Primatiale...), mais ces modestes « trouées » culturelles héritées de la période gallo-romaine ou de la période mérovingienne n'ont pas la même vivacité que leurs homologues de la forêt de Grémecey. Elles ne créent pas de villages avec des terroirs bien structurés comme à l'ouest de la voie romaine.

On peut s'interroger sur les causes de cette disparité spatiale, alors que les conditions semblent identiques. Mesnival et/ou la ferme de la Primatiale qui appartiennent à l'époque au prieuré de Salonnnes ne peuvent que se maintenir avec une orientation marquée pour l'élevage, le prieuré de Salonnnes ne bénéficiant pas des moyens de développer ses écarts, alors qu'il se redéploie seulement sur ses anciens sites de Courcelle et Seraincourt... La forêt d'Amelécourt n'apparaît pas comme une zone pionnière malgré quelques grignotages et la mise en place d'un nouveau finage : Laneuveville-en-Saulnois.

En revanche le grignotage de la forêt s'observe également dans le secteur de Maizières-lès-Vic où la réorganisation du finage s'effectue par extension de la clairière culturelle de Maizières, entraînant la réorganisation progressive de celle-ci avec les disparitions de la première ceinture des petits hameaux périphériques (Guessing, Nulling...). Ainsi, l'extension des clairières provoque une seconde phase de *Wüstungen* concomitante de l'extension des terroirs céréaliers. Néanmoins la logique centripète semble connaître ses limites avec des écarts plus lointains tels Xirxange, Romécourt ou encore Holacourt...

Croquis n° 291  
L'ORGANISATION CENTRIPETE DE L'ESPACE DE MAIZIERES-LES-VIC.



On peut constater que le rayon de concentration de l'habitat est de l'ordre de 2 kilomètres. C'est l'aire d'influence maximale d'une communauté, au-delà les écarts se maintiennent. Cette macro-clairière, qui naît de la fusion de plusieurs bans, est la conséquence de l'adoption du système d'openfield qui établit à l'ensemble des terroirs une logique centripète réunissant les clairières culturales. Seuls quelques droits de ban à part ou de clore certaines parties du ban témoignent des anciennes limites et du système. Le cas de Maizières-lès-Vic se retrouve également dans l'histoire de Lagarde ou encore à Fribourg dont la mise en place est pourtant plus tardive car il s'agit de colonisations.

Il est intéressant de remarquer que généralement la distance entre deux villages est toujours inférieure à 4 kilomètres, soit la distance maximale d'une clairière culturale. C'est notamment la distance entre Bourdonnay et Maizières-lès-Vic, entre Donnelay et Ommeray...

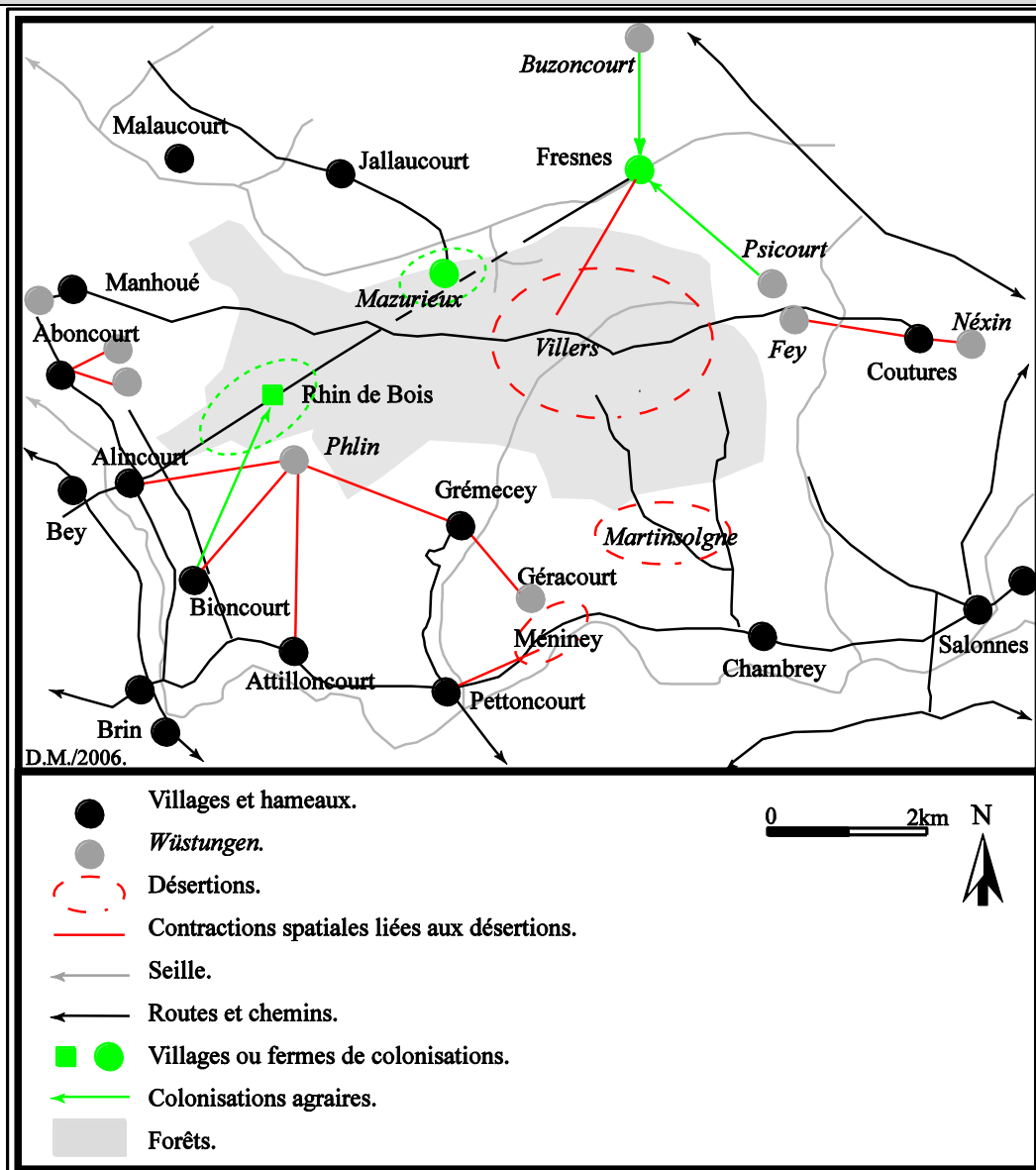
Les colonisations par les finages des massifs forestiers, bien que difficiles à identifier avec certitude, ne doivent pas faire oublier l'important phénomène de colonisation que connaît le Saulnois à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène influe sur les massifs forestiers qui étaient déjà fortement attaqués, comme dans le cas de la forêt de Grémecey, mais surtout dans le cas des forêts d'entre Seille et Sarre.

#### 2.1.2.2.- Les nouveaux villages.

De façon concomitante des colonisations des forêts, on observe une vague de créations de villages qui amplifie localement le démantèlement des massifs forestiers. C'est le cas notamment sur le plateau infraliasique ou au cœur de ce massif, en périphérie du vallon des Ossons. On relève deux nouvelles fondations (Larue et Fresnes-en-Saulnois) auxquelles on peut ajouter la colonisation hypothétique de Chenimont site des Mazurieux sur le territoire de Jallaucourt dont une du type *Waldhufendorf*.

Ces colonisations/fondations étaient assez petites en taille, seul Fresnes-en-Saulnois a réussi à se maintenir, profitant par la suite des désertions des vieux villages du plateau Psicourt et Buzoncourt. Il est probable que la petite vallée n'est pas l'axe de pénétration au cœur du massif forestier. En fait, la fondation probable de Chenimont, site des Mazurieux à Jallaucourt, s'inscrit dans le prolongement d'un petit chemin venant de Fresnes-en-Saulnois, passant par Chenimont puis par la ferme seigneuriale du Rhin-de-Bois pour aboutir à Alincourt. Il s'agit probablement d'un ancien chemin liant Destry à Amance. Cette route traverse le plateau de part en part et semble avoir été suivie par les fondateurs dans la mise en place régulière des nouveaux centres équidistants les uns des autres de 2 600 mètres environ.

Croquis n° 292  
EVOLUTIONS DE LA FORÊT DE GREMECEY ENTRE LE X<sup>e</sup> ET LE  
XIII<sup>e</sup> SIECLE.



Mais ces colonisations des petits massifs forestiers ne concernent qu'un à deux villages. Ainsi, la forêt de Bride-Koeking ne compte qu'un seul village : Saint-Médard et la forêt d'Amelécourt celui de Laneuveville-en-Saulnois.

Autour de Morhange, on observe bien plusieurs fondations : Rode, Rodalbe, Rodheim ? Ces dernières semblent étendre le noyau de la seigneurie avec une volonté d'extension vers la forêt du Benesperd et de l'Allewald dans laquelle il faudrait établir sans certitude le hameau de Rodheim et peut-être également celui de Trois-Maisons <sup>(64)</sup>.

<sup>64</sup> Désertion du Comté de Morhange, non-identifiée.

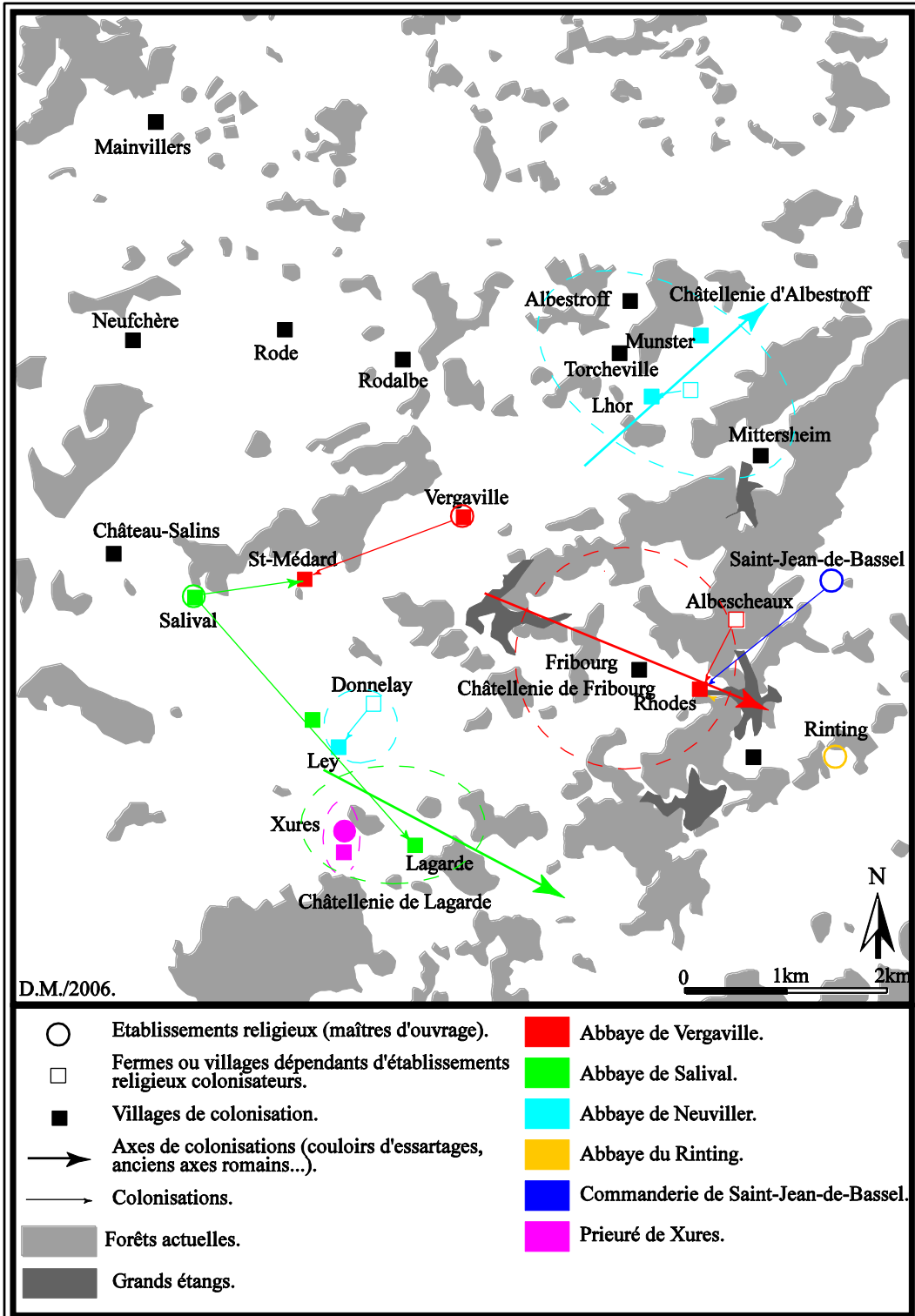
En fait, l'essentiel des colonisations/fondations se situe dans l'est du Saulnois au contact de l'ancienne forêt-marge de l'est qui constitue aujourd'hui en partie le pays des Etangs. Comme dans le cadre de l'aménagement des étangs, les moines sont encore fréquemment à l'origine de telles colonisations. L'abbaye de Neuviller en Alsace a été un des grands entrepreneurs en Saulnois, mais elle n'est probablement pas la seule. On peut lui attribuer toutefois une zone d'action allant de Ley au sud jusqu'à Lhor et peut-être Munster au nord-est. Cette grande bande de territoire semble avoir été dynamisée par les moines de Neuviller pour leur propre compte ou pour celui des évêques de Metz. Ces derniers sont en fait les maîtres d'œuvre de ces réalisations relativement nombreuses, au point que l'on pourrait comparer ce phénomène à un front de colonisations.

Les évêques de Metz, propriétaires d'une grande partie de ces territoires, font intervenir toutes les abbayes pourvues dans le secteur. Ainsi, Neuviller n'est qu'un élément parmi d'autres, on peut relever également l'abbaye de Hesse à Albestroff, l'abbaye de Remiremont probablement à Mittersheim, l'abbaye de Vergaville à Rhodes, Albescheaux... Ce courant de colonisation est amplifié par les créations d'établissements religieux, notamment le prieuré de Xures qui annonce la reconquête des terres de la vallée du Sânon, confortée par la création du village et du château de Lagarde, mais aussi peut-être l'abbaye de Vergaville (?). Il faut reconnaître que l'extension de l'espace culturel du Saulnois s'effectue aux dépens des anciennes forêts frontières. Le maximum d'expansion se trouve à l'est vers la grande forêt frontière d'Albestroff qui est mitée ou reconquise progressivement.

Ces colonisations établissent dans la plupart des cas des finages de taille moyenne de l'ordre de 600 à 750 hectares, soit une taille double de la moyenne du XI<sup>e</sup> siècle. Indéniablement les besoins en terre des communautés sont jugés plus importants et les concessions de terres « vagues » et forestières sont en adéquation. Cette croissance de la taille permet de considérer que les finages de colonisations ont adopté le système de l'assolement rotatif triennal car les villages « trop pleins » de l'ouest sont également devenus trop petits. Les finages de colonisations de petites tailles, tel Larue, n'ont apparemment pas réussi à se maintenir, seul le village de Rode y est parvenu en raison des droits dont il disposait sur le territoire de Morhange.

Ces colonisations de la zone est du Saulnois ont été réalisées par des colons qui venaient probablement des villages limitrophes car on n'observe aucun changement linguistique, voire même un recul du bilinguisme dans cette région. Ainsi au XIII<sup>e</sup> siècle la dénomination double Amange/Insming disparaît pour celle unique d'Amange. Les colons viennent donc du secteur de Marsal/ Dieuze ou du secteur d'Insming.

Carte n° 293  
 LES FRONTS DE COLONISATIONS UN « DRANG NACH OSTEN » A  
 L'ECHELLE D'UN PAGUS.



Dans la partie est du Saulnois, on peut observer trois axes de colonisations agraires entreprises par les Evêques de Metz par le biais d'abbayes ayant la maîtrise d'ouvrage. Ces colonisations ont généré les trois châtellenies de Lagarde, Fribourg et Albestroff. On peut penser que la création des grands étangs est une des conséquences de cette phase de conquête agraire.

Schématiquement, la mise en place de l'openfield en Saulnois a entraîné une contraction et une première vague de désertions. Puis une fois établi, au moins depuis le début du XI<sup>e</sup> siècle, il entraîne une phase d'extension du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle avec le démantèlement des forêts, soit par conquêtes, soit par des fondations de nouveaux villages. En revanche, d'autres massifs forestiers apparaissent plus stables, voire en reconquête, signe évident des prémices d'une sélection des terroirs. Le terroir du plateau infraliasique est cultivé uniquement lorsqu'il est couvert de limons, sinon il est abandonné comme dans le cas de Bride. Ainsi, la logique qui se révélait au III<sup>e</sup> siècle avec les désertions des *villae* du plateau au cœur de l'actuelle forêt de Grémecey semble confirmée. Cette élimination est rendue possible par la disponibilité de nouveaux terroirs car un seuil agrotechnique a été définitivement franchi avec la systématisation de la charrue qui permet une mise en valeur des terres lourdes de la plaine du Keuper.

## 2.2.- L'EPISODE CLIMACIQUE DU PREMIER OPENFIELD : FIN XII<sup>e</sup>-DEBUT XIV<sup>e</sup> SIECLE.

A partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les colonisations et l'extension des finages semblent se ralentir progressivement. Certes, il existe encore de nombreuses disponibilités en terre (forêts), mais ces dernières sont désormais sous la protection des seigneurs qui pérennisent ainsi une partie des massifs forestiers contre les « déprédations » des communautés. On n'observe plus de mise en place de nouveaux villages.

Cet arrêt progressif des colonisations, des essartages et de l'aménagement au sens global du terme ne signifie aucunement que le paysage est figé, mais simplement que ce dernier ne connaît plus pendant quelques temps de grandes variations. Le grand épisode d'extension semble avoir pris fin. Un nouvel épisode se met en place et peut être qualifié de climacique : c'est la période durant laquelle le premier openfield atteint sa pleine maturité par rapport au niveau de développement technique et structurel.

Mais cet « âge » climacique du premier openfield apparaît plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, si au XIII<sup>e</sup> siècle la campagne du Saulnois possède alors son maximum démographique compte tenu des possibilités, ce qui explique en partie le ralentissement général dans l'anthropisation agricole du Saulnois, ce « plein » ne dure pas. Au lendemain des grandes phases de colonisations des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, le Saulnois a connu des périodes peu distinctes, où alternent sans doute petites déprises et reprises liées à l'importante instabilité événementielle (guerres entre l'Evêché et le Duché, hausse de la fiscalité, épidémies), rendant plus difficilement perceptibles les oscillations internes. Ainsi les villages sont soumis à une rude pression fiscale, notamment les habitants du Comté de Morhange<sup>(65)</sup>. Toutefois, les dernières colonisations du XIII<sup>e</sup> siècle, si elles confirment le modèle céréalier (la poursuite de la mise en place d'étangs et de moulins avec surtout l'adoption du système de l'assec en témoignent) elles remettent partiellement en cause le système finéral.

### 2.2.1.- Un ralentissement généralisé.

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les grands ensembles paysagers (culturels ou forestiers) que nous connaissons encore actuellement sont tous à peu près en place. Certes les massifs forestiers ont encore varié en taille, mais la carte des faciès paysagers à méso-échelle est identique à celle d'aujourd'hui. Le XIII<sup>e</sup> siècle marque donc une période d'interruption dans l'extension des espaces agraires et dans l'essartage des grands massifs forestiers.

---

<sup>65</sup> Au XV<sup>e</sup> siècle, les comtes de Salm ont dû engager en caution de leurs dettes, les villages de Riche, Racrange, Rodalbe, Puzieux, Gossoncourt (Vannecourt), Pévange, Suisse, Destry et Marthille.



### 2.2.1.1.- Les dernières colonisations.

Les grandes phases de colonisations que nous avons pu observer aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles s'interrompent au XIII<sup>e</sup> siècle. On n'observe plus de création de nouveaux villages en Saulnois. Pourtant, il reste de nombreux espaces forestiers qui auraient pu être essartés. Les grands massifs ne connaîtront plus que des variations provoquées par l'ambiance générale de la période. Ainsi, dans la grande forêt de Grémecey, on observe maintenant de grosses clairières qui mitent cette dernière, la séparant en deux ensembles distincts : au sud la forêt de Grémecey proprement dite et au nord les bois d'Aulnois qui se prolongent encore jusqu'au voisinage de Jallaucourt et Fresnes-en-Saulnois. La forêt de Bride-Koeking est reconstituée. Pour celle d'Amelécourt, on observe une relative stabilité, la forêt est grignotée seulement au nord. La forêt d'entre Seille et Sarre, qui a connu l'essentiel des colonisations, est encore « attaquée » par les défrichements qui ouvrent quelques couloirs...

Les dernières colonisations sont essentiellement des créations modestes, impliquant de faibles moyens en hommes et en argent. Il s'agit essentiellement de fermes seigneuriales (Bichelibourg, Feriendal, Basse Récourt, Basse Koeking Rhin-de-Bois...). Ces fermes-écarts recréent, à leur échelle et souvent à celle d'un ban à part, le fonctionnement d'un modeste finage. Pourtant leur petite taille les rattache le plus souvent à un village, ces fermes se situant en périphérie des finages, le plus souvent à l'emplacement d'une désertion. Malgré un poids démographique non négligeable qui les a longtemps placées au rang des autres localités<sup>(66)</sup>, rares sont ces fermes qui parviendront à s'émanciper pleinement. C'est désormais à ce niveau de l'habitat qu'il faut placer les fermes-châteaux telles Dordal, Marimont, Bathelémont-lès-Marsal...

Cette extension d'un nouveau semis intercalaire au sein de l'espace agricole ressemble, à l'échelle du finage, à la structure des domaines au haut Moyen Age. Les fermes peuvent être le plus souvent comparées aux *villae*/écarts périphériques. Alors que leur mise en place avait permis la concentration des hommes en un point central du finage, de nouveaux écarts se créent à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, semblant marquer une volonté d'indépendance fonctionnelle des seigneurs vis-à-vis d'un système qu'ils avaient pourtant favorisé.

Ainsi à Donnelay, l'abbaye de Neuville a créé, à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle, la ferme du Haut-Bois en périphérie du finage au cœur de landes et de terres de parcours du bétail, semblant ainsi reprendre une autonomie culturelle hors du système de l'openfield. La création de la ferme de Basse Récourt à Lezey témoigne de la même volonté d'émancipation qui met à part une partie des terres du ban, tout en profitant pour ses troupeaux de la totalité de celui-ci. Cette situation a déjà été rencontrée dans le cas de la ferme de Steinbach.

---

<sup>66</sup> Lors du découpage communal et cantonal entrepris en 1790, le rang de commune sera encore attribué à de telles fermes, ainsi Dordal et Bathelémont-lès-Marsal ont été qualifiées de communes et Alteville a été qualifiée de chef-lieu de canton.

Le territoire de la ferme-château de Feriendal, dépendant de la seigneurie de Dordal, résulte d'un essartage réalisé au cœur de la forêt de Benesperd. La structure générale de la seigneurie du Dordal, fondée sur les hameaux de Kutzeling, Dordal et de Feriendal, rappelle que la structure du système domaniale n'est pas réellement morte et pouvait se maintenir localement.

A ces quelques colonisations ponctuelles, qui font évoluer de façon succincte les limites de la forêt, il faut ajouter également le ralentissement des aménagements de moulins et d'étangs, donc la restriction progressive des bonifications des terres de fonds de vallées.

#### 2.2.1.2.- Pourquoi ce ralentissement ?

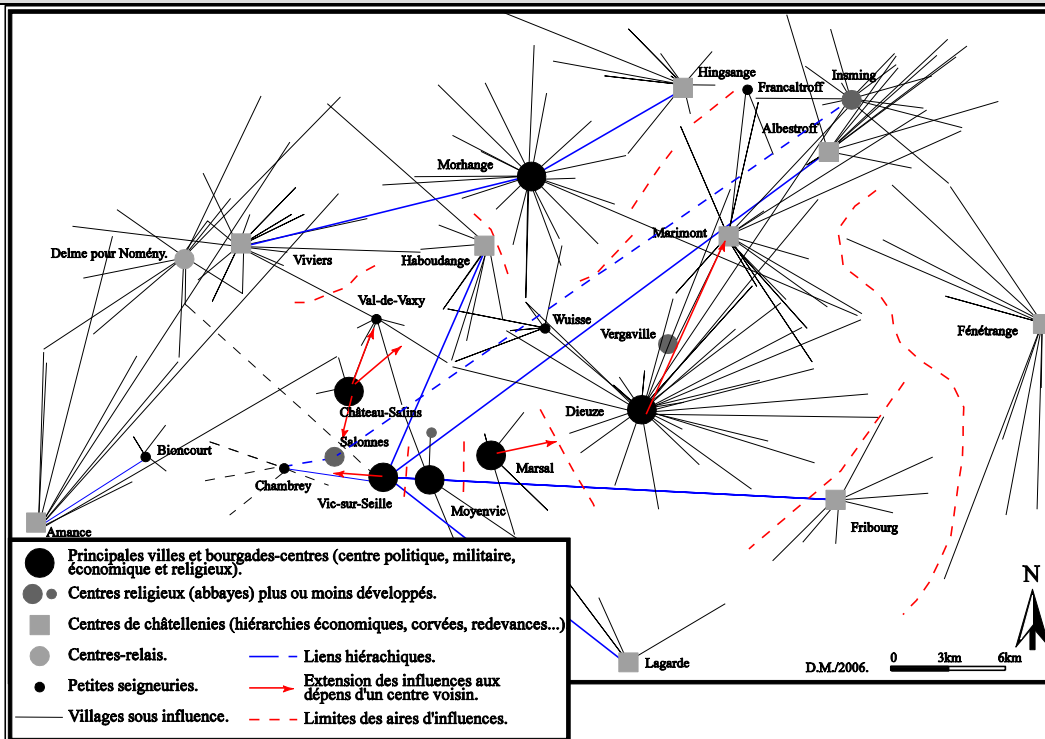
L'émiettement progressif des temporels ecclésiastiques et monastiques au profit des seigneurs laïcs, et notamment des ducs de Lorraine, entraîne un affaiblissement et une réduction des aménagements, des colonisations et des essartages. Les grands ordres n'ont plus les moyens matériels d'entreprendre de telles réalisations en Saulnois. D'ailleurs, la priorité des évêques de Metz n'est plus d'entreprendre des colonisations, mais plutôt de conserver ce qui a été créé... Ainsi, alors que l'abbaye de Neuviller avait été un des grands entrepreneurs au XI<sup>e</sup> siècle, sa puissance et son action s'estompent rapidement au XII<sup>e</sup> siècle. L'ordre ecclésiastique des prémontrés de Salival n'a pas la même capacité à coloniser l'espace. Il « hérite » de patrimoines qu'il gère au mieux, créant localement un étang ou une ferme, mais il tente avant tout de maintenir son patrimoine et de le faire fructifier... Ainsi, l'abbaye bénédictine de Vergaville atteint son apogée durant cette période des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Elle a entrepris quelques colonisations, aménagements d'étangs et essartages mais, toujours soumise à la pression de ses voisins, elle se résout à gérer ses biens plutôt qu'à les étendre. Les seigneurs laïcs, hormis le duc de Lorraine ou le comte de Salm, n'ont pas les moyens financiers et humains pour réaliser de tels aménagements. Aussi, le XIII<sup>e</sup> siècle, malgré le relatif trop-plein d'hommes et la prospérité ambiante, ne produit pas d'aménagements aussi importants que le siècle précédent où hommes et richesses manquaient. Il y a là un paradoxe qu'il convient d'expliquer.

Aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, les ordres monastiques, qu'ils soient bénédictins ou cisterciens, sont des ordres ruraux. Leur priorité de travail c'est la terre, donc l'essentiel des richesses produites par celle-ci retourne vers celle-ci, sous la forme d'aménagements, de colonisations ; à une époque où l'argent circule difficilement, l'ambiance générale (économique et financière) permettait ce développement.

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les ordres monastiques en vogue sont des ordres urbains. On assiste à un transfert financier de la campagne vers la ville. Ces dernières captent la richesse produite par les campagnes. Il s'agit là d'un transfert irrémédiable. Les liens entre campagne et centre de décision sont rompus. La ville désormais étend son influence sur les campagnes environnantes, faisant naître une nouvelle hiérarchisation urbaine. Cet affaiblissement des temporels religieux ruraux, concomitant de l'augmentation de la charge financière de la noblesse qui dépense son argent en équipements et constructions militaires, ne permet plus que des aménagements modestes.

Croquis n° 294

LES HIERARCHISATIONS URBAINES EN SAULNOIS.



Photographie n° 167

VIC-SUR-SEILLE.



Encore aujourd'hui, la « ville » de Vic-sur-Seille conserve de par sa structure, son bâti dense et quelques-uns de ses vestiges ses allures de ville médiévale. Toutefois, elle ne fut jamais la capitale du Saulnois en raison de la trop forte concurrence des « villes » voisines : Marsal, Moyenvic, Dieuze, Château-Salins... mais également des bourgades secondaires comme Salornnes, Vergaville ou Insming.

Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°98-824.

En revanche, le duc de Lorraine qui récupère progressivement les villages au sud de Dieuze peut mettre en eau la totalité du Grand Etang du Lindre. Cet aménagement du Lindre illustre bien la transformation d'objectif. Les pêches de l'étang rapportent financièrement beaucoup plus que la production des terres qui sont envoyées. Jusqu'aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, les étangs servaient à alimenter un marché local, mais surtout fournissaient des réserves d'eau pour les moulins et avaient permis des bonifications de terres. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, le rôle agricole des étangs va s'effacer au profit du rôle commercial. La vente des poissons sur les

marchés urbains, notamment ceux des villes de Nancy et de Metz, rapporte davantage que la production agricole. Aussi, malgré les importantes nuisances occasionnées par la réalisation de grands étangs, ces derniers vont se multiplier aux dépens des communautés agricoles. Néanmoins les nécessités de la pêche, autant que la tradition culturelle, permettent de maintenir un cycle triennal.

L'ambiance générale, économique et politique, mais aussi les nouvelles données spatiales (polarisation urbaine) conditionnent ce « ralentissement » de la campagne et du Saulnois. Il s'agit d'un changement d'échelle, du village ou du domaine, à une aire urbaine, commerciale et décisionnelle. Cette « renaissance » urbaine affirme la naissance du maillage urbain et d'une hiérarchisation villes/campagnes en Saulnois.

### **2.2.2.- Le paysage d'openfield aux XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles.**

Le paysage au XIII<sup>e</sup> siècle apparaît dans ses grandes lignes, assez similaire à celui que l'on aurait pu connaître au XIX<sup>e</sup> siècle. Les grandes forêts, la plupart des étangs sont déjà en place. Suite au développement de la céréaliculture et à un mode de mise en valeur plus intensif, les villages du Saulnois ont recomposé progressivement leurs terroirs. Ils ont conquis de nouvelles terres pour étendre les terroirs céréaliers. De nombreux territoires cultureux, notamment dans la vallée de la Petite-Seille, ont atteint leur extension maximale, occupant la totalité du finage. Les forêts qui restent en place sont désormais protégées par les seigneurs qui réglementent l'accès et les prélèvements. Seuls les très grands massifs ne sont pas totalement maîtrisés et contrôlés. Ainsi, il faudra attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour que les cœurs des massifs soient de nouveau précisément connus et leurs parcelles clairement délimitées.

Cette colonisation, dont nous avons pu observer quelques aspects, semble se terminer au XIII<sup>e</sup> siècle. Sans indication précise relative à la démographie du Saulnois, il apparaît que le système atteint sa pleine maturité suite à la faiblesse des réserves foncières existantes. C'est ce que X. de Planhol<sup>(67)</sup> a évoqué comme raison à la mise en place du système de l'openfield, alors qu'elle n'en est que la conséquence.

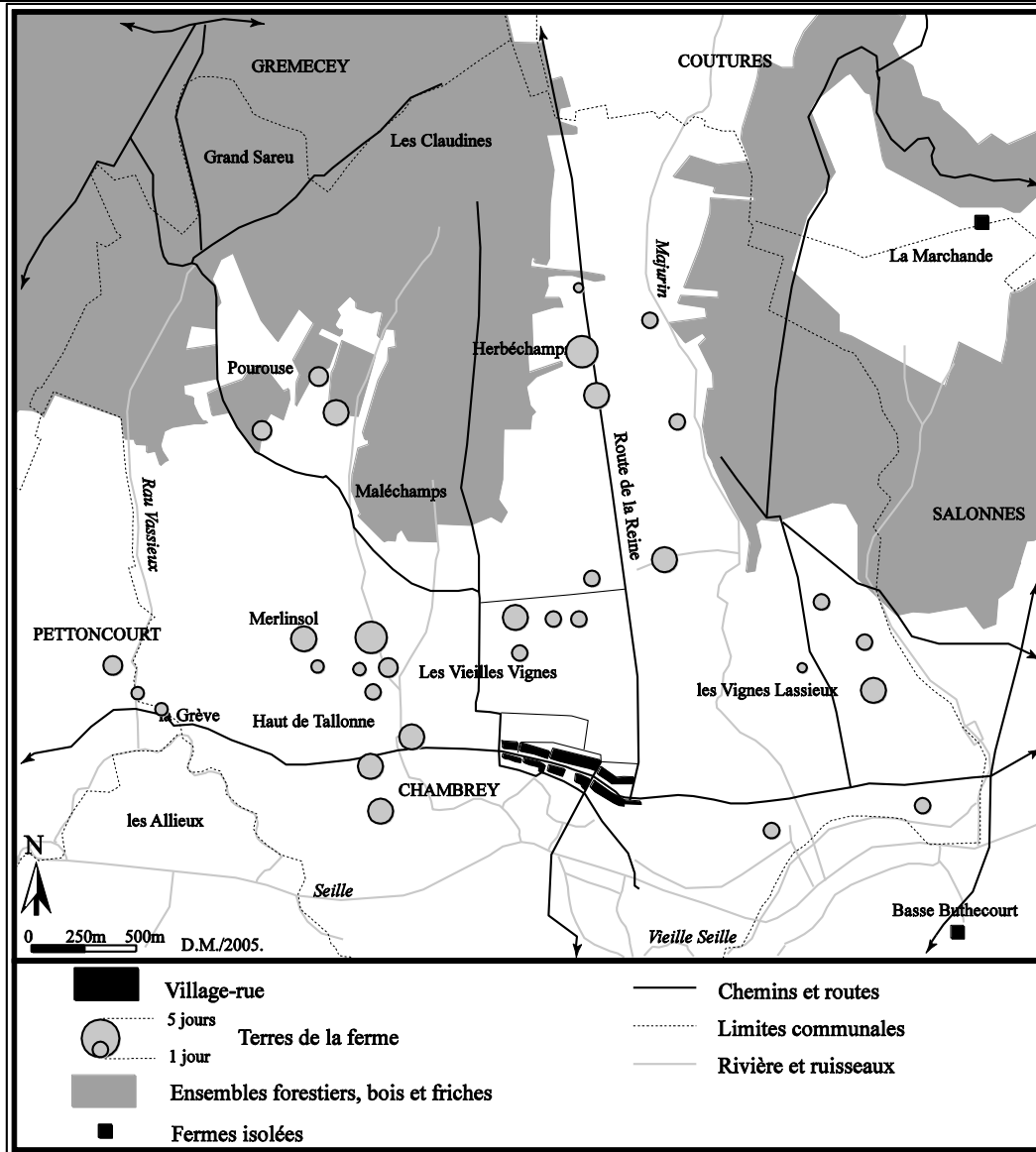
L'extension du terroir céréalier a entraîné, comme le soulignent les différents parcellaires fossiles, la création d'un réseau de chemins et d'un dessin parcellaire complexe fait de quartiers divisés en minces bandes. Le parcellaire du finage de Récourt, à la veille de sa disparition, est presque aussi complexe que les dessins parcellaires des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Il se compose de fines parcelles laniérées et montre un système déjà bien établi, puisque les quartiers de cultures offrent déjà plusieurs divisions successives. Ces parcellaires témoignent de l'introduction de la charrue dans les techniques de labours. Ces nouveaux parcellaires s'opposent encore aux structures massives des « breuils » ou des « corvées » héritées du système domanial, structures qui se maintiennent encore localement.

---

<sup>67</sup> Planhol X. (de), (1959) - *Ibid.*

Carte n° 295

LA PULVERISATION DU PARCELLAIRE DE LA FERME DE LA COLLEGIALE DE VIC-SUR-SEILLE A CHAMBREY.



Les parcellaires de la ferme se répartissent autour du village dans les secteurs les plus anciennement cultivés des trois soles agraires. On observe toutefois deux zones plus éloignées (secteurs de Pourouse et des Herbéchamps).

Le paysage produit par la systématization de la céréaliculture n'exclut pourtant pas totalement les autres éléments. La vigne conserve sa place, tout comme la haie ou encore l'arbre. En effet, il reste au sein du paysage des éléments repères, vestiges d'un terroir vague, landes ou jachères longues, ancien terroir collectif de cueillettes, devenus finalement, avec l'intensification un terroir complanté par maintien de l'arbre ou de la haie au sein du paysage.

Paradoxalement, au sein de ces paysages du premier openfield où subsistent encore des vestiges du système domanial, apparaissent des formes « parasites » qui témoignent d'une volonté d'émancipation vis-à-vis du système : les fermes-écarts. Leurs créations introduisent les bans séparés avec droit de troupeau à part. Cela témoigne, non d'une consolidation du système, mais plutôt d'une remise en cause qui reste toutefois très limitée dans l'espace, ne concernant souvent que quelques fermes seigneuriales. Ainsi, si on considère les moines comme les pionniers de l'aménagement et de l'introduction du système d'openfield, ils sont également les acteurs des premières exceptions agricoles.

Cette période d'apogée annonce déjà les premières difficultés liées à l'instabilité politique, aux contraintes de plus en plus fortes du système seigneurial qui bloquent les évolutions paysagères, notamment les nouveaux essartages, les plantations de vignes... La mise en place d'étangs n'est plus vue comme un avantage, mais au contraire, retire aux communautés les terres qui leur seraient nécessaires pour poursuivre leur développement ou simplement conserver leur position démographique. Il est dommage de ne pouvoir disposer pour cette période de statistiques démographiques d'ensemble qui permettraient de suivre les soubresauts du système.

### **3.- LA LENTE DESAGREGATION DU SYSTEME : XIV<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> SIECLES.**

La période de rupture est difficile à établir en l'absence de données démographiques à l'échelle du Saulnois, tout comme il est difficile de cerner avec précision l'évolution générale des villages et des éléments paysagers, notamment les ceintures des cultures et la part du niveau de *saltus* autour des cultures. S'il est possible de lier la phase de détérioration aux grandes désertions qui frappent le Saulnois à partir des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'aux échecs de colonisations, on ignore précisément à quel moment le système connaît ses premières contestations. Cette période de désagrégation du système du premier openfield alterne en fait périodes de déprises et reprises qui annoncent déjà la mise en place du système agricole du second openfield. L'instabilité politique de la période accroît les difficultés de perception du démantèlement des structures agraires.

Comme lors de la transition du système domanial au système de l'openfield, on recense un grand nombre de désertions qui annoncent finalement l'inadéquation des territoires agricoles aux conditions générales d'exploitation de l'époque. Ces *Wüstungen* s'accompagnent également d'échecs de colonisations et de déprises agraires. Des fermes-écarts prennent la place des villages et hameaux désertés parfois après des remembrements, comme à Lezey (territoire des Récourt), ou simplement maintiennent les anciens bans incorporés partiellement au sein des villages limitrophes.

Pourtant, les nombreuses mises en eau d'étangs, ou même la rationalisation de la gestion des étangs du domaine du Lindre, prouvent une stabilité du système céréalier qui nécessite toujours plus de moulins, créant plus de terroirs bonifiés... Ce n'est pas une remise en cause radicale du fonctionnement du système et de ses productions, mais plutôt de ses règles au sein d'une « ambiance » donnée.

#### **3.1.- LES DIFFICULTES DU SYSTEME.**

Au XIII<sup>e</sup> siècle, nous avons pu noter que les grandes colonisations de villages et hameaux s'étaient interrompues, laissant la place à des colonisations (souvent seigneuriales) plus modestes, en marge de *l'infield*. Au XIV<sup>e</sup> siècle, on observe de nouveau une tentative de colonisations plus importantes sur le modèle de Château-Salins. Ces fondations, liées à l'exploitation du sel, associent le plus souvent une activité agricole secondaire à un ban à part.

A l'exception de Château-Salins, toutes ces colonisations salicoles ont échoué, que ce soit celles de Morhange, Radange ou Lindre... Si la faiblesse des sources salées entraîne la faillite de telles initiatives, il faut remarquer également l'opposition farouche des évêques de Metz qui détenaient alors un quasi monopole. Finalement, l'échec de telles colonisations souligne la difficulté durant cette période de faire naître une communauté sur un finage pourtant d'une taille raisonnable (300 à 400 hectares). Il faut penser que la situation à cette époque n'est pas favorable à de telles réalisations et qu'à partir du moment où l'activité principale disparaît, c'est-à-dire la saline, la communauté agricole périclité et disparaît. Le coût de telles réalisations, à un moment où les grands seigneurs manquent de ressources financières, obère également le devenir de ces hameaux.

Cette situation financière difficile des seigneurs est peut-être une des raisons qui poussent ces derniers à favoriser le développement de fermes autonomes qui assurent alors un revenu moins aléatoire que celui des communautés déjà pressurées. Ce phénomène amorcé par les nombreux établissements religieux et notamment les Prémontrés de Salival à Récourt, est prolongé par les seigneurs séculiers.

A ce titre, les comtes de Morhange (notamment Henri III, Henri IV et Jean III) dans des situations économiques difficiles vont céder des biens, des droits et des villages, mais vont veiller à conserver et renforcer l'exploitation des grandes fermes-écarts telles Koeking. C'est peut-être dans ce contexte qu'il faut voir la création de fermes telles Alteville, la Vallerade, Waldhouse, la Grange Fouquet ou la ferme Touppet qui, tout en conservant le modèle d'exploitation de l'assolement rotatif triennal, étendent leurs droits d'élevage sur les bans voisins.

Avec ce double phénomène de désertions et de renforcements des écarts, on devine un lent glissement des communautés :

- soit vers les fermes-écarts qui forment à nouveau de petits hameaux tels Koeking, Arlange, Bérange,
- soit vers les grosses bourgades, ou vers des villages moins pressurés économiquement et les villes dont les actes d'affranchissement accordent plus de liberté <sup>(68)</sup>.

Ainsi, on assiste à deux phénomènes contradictoires :

- la poursuite du phénomène de concentration de la population au sein de localités de plus en plus importantes. C'est ainsi que Fresnes-en-Saulnois atteint en 1585, 74 conduits <sup>(69)</sup> soit (290 à 370 habitants), Maizières-lès-Vic avant 1600 regroupe 300 feux (1 200 à 1 500 habitants). Ce phénomène traduit une concentration des habitants d'un espace sur un point nodal, entraînant ainsi une densification du bâti général du village qui s'observe par l'adjonction de nouvelles rues, comme dans le cas de Fribourg au début du XVII<sup>e</sup> siècle,
- la renaissance de localités disparues, sous la forme de fermes-écarts consolidées, accueillant une main-d'œuvre nombreuse allant localement de 40 à 80 habitants.

Le phénomène n'est toutefois pas permanent et continu sur la période, il s'agit plus d'une tendance générale qui traduit l'affaiblissement de communautés dont certaines paraissaient pourtant très solides au moment de l'apogée de l'openfield. Certes des périodes de prospérité viennent interrompre ce lent déclin, mais elles favorisent également le système des écarts. Ainsi, la création d'Ozier traduit bien l'inadéquation du système. Moulin-écart, Ozier est devenu un petit hameau quasiment indépendant, développant un élevage important sur les bans des villages voisins. Or ce cas n'est pas un cas isolé ; rappelons pour exemple le moulin de Breybourg à Burlioncourt ou de Vaudrecourt à Arracourt. En fait ces

---

<sup>68</sup> Charte tardive et apparemment déjà en partie en application avant sa publication le 29 juin 1345.

<sup>69</sup> Après les désertions de Psicourt et de Buzoncourt.



fermes-écarts parasitent des localités telles Doncourt ou Longeville et/ou Burthecourt pour la Grange Fouquet. Il suffit alors d'un événement malheureux pour provoquer la désertion. Dans une certaine mesure, on peut se demander si l'habitat polycentrique ne conditionne pas sa propre perte au sein du système d'openfield.

Ainsi, les *Wüstungen* des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles de la partie sud du Saulnois, dans la zone d'entre Seille et Sânon, ne sont-elles pas le résultat de ces phénomènes ? Finalement les raids destructeurs de chevaliers brigands Français, Bourguignons ou simplement Lorrains, ne sont que les révélateurs du déclin de communautés anciennement prospères telles celles de Hincourt, Rioville ou Boncourt. En effet, la période de destructions guerrières révèle et amplifie une période de péjoration et de remise en cause des lieux-centraux du paysage, donc de l'organisation même des territoires et des terroirs.

Toutefois le système connaît, après une crise, des périodes de reprises car chaque péjoration redonne une souplesse au système qui peut ainsi se reconstruire et perdurer. Il évolue en fait par à-coups.

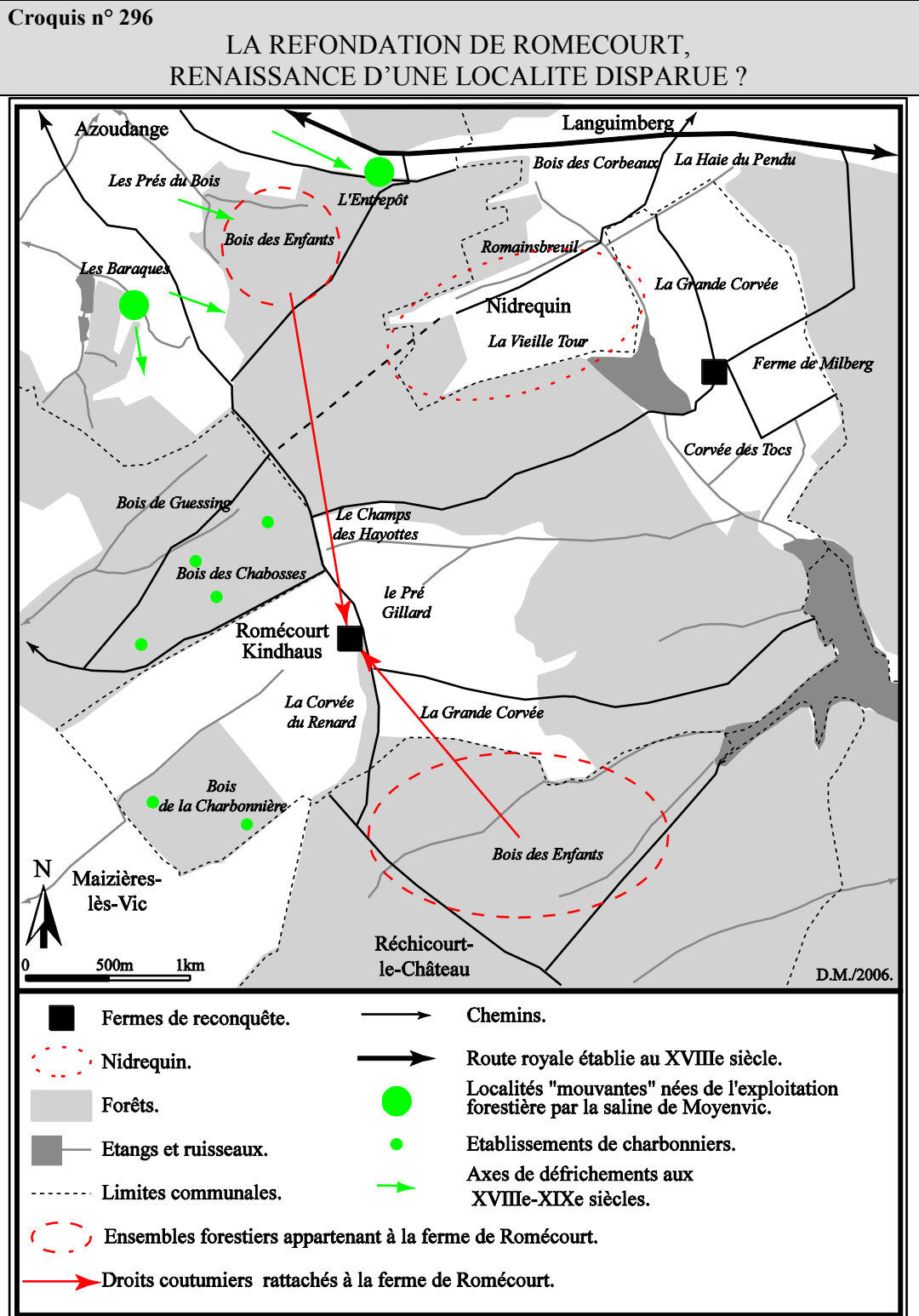
### 3.2.- LA RENAISSANCE DES XV<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> SIECLES.

Durant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, on observe une succession de phases d'extension et de régression des terroirs cultivés. Essartage et défrichage font suite, pendant des périodes courtes, à des déprises rapides provoquées par des événements subits : guerres, occupations bourguignonnes, guerre de religion, invasion des Rustauds... Bien qu'hésitante, cette période ne doit pas être considérée uniquement comme un siècle de péjoration. En effet, on peut observer d'importantes réorganisations et reconstructions. Ces dernières pourraient paraître anodines compte tenu des temps troublés, au contraire elles montrent la vitalité du système du premier openfield dont les structures, autant que les techniques, sont tout à fait adaptées. Durant cette période, seule l'ambiance fait évoluer le système et les degrés d'anthropisation des paysages. Faisant suite à une période de crise profonde, le système se réinstalle lentement, adoptant de nouveaux éléments tels que la maison-bloc et se termine par une nouvelle phase de colonisations des terres et de créations de villages et de fermes, ce qui justifie pleinement l'idée d'une renaissance.

#### **3.2.1.- La réorganisation : une nouvelle croissance des terroirs ?**

Durant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, on a pu observer de nombreux défrichements en périphérie des massifs forestiers. Mais ces essartages ne sont en fait que des reprises culturelles de terres abandonnées suite à la crise du XIV<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, on peut observer que les seigneurs multiplient les acensements, notamment dans la vallée de la Seille à Salonnes, Vic-sur-Seille... Le duc de Lorraine réorganise la cense d'Arlange en 1550, le comte d'Helmstatt veille à l'extension de sa seigneurie d'Hingsange et au développement de ses domaines. Néanmoins, les gains de terres sont, semble-t-il, relativement faibles.

Durant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les restructurations s'intensifient, les domaines ruinés se reconstituent progressivement. C'est le cas de Romécourt, qui fut confié en 1564 à Michel L'Enfant, chargé à lui d'en relever les ruines.



La restauration s'effectue alors sur le modèle de l'assolement rotatif triennal fondé sur des « corvées » rétablies. La ferme de Milberg présente la même construction. Ces deux structures engendrent-elles la désertion de Nidrequin soumise à ces corvées ? Toutefois cette restauration conserve de vastes espaces soumis progressivement à l'exploitation des charbonniers des communautés de Maizières-lès-Vic et d'Azoudange.

On retrouve le même schéma pour la ferme de Besviller à Bénestroff qui ne réoccupe et ne remembre qu'une partie des terres, celles laissées libres par la désertion du village. Le reste, redevenu forestier, voit son exploitation reprise par les communautés voisines. La ferme conserve toutefois quelques droits de prélèvements et de parcours de troupeaux.

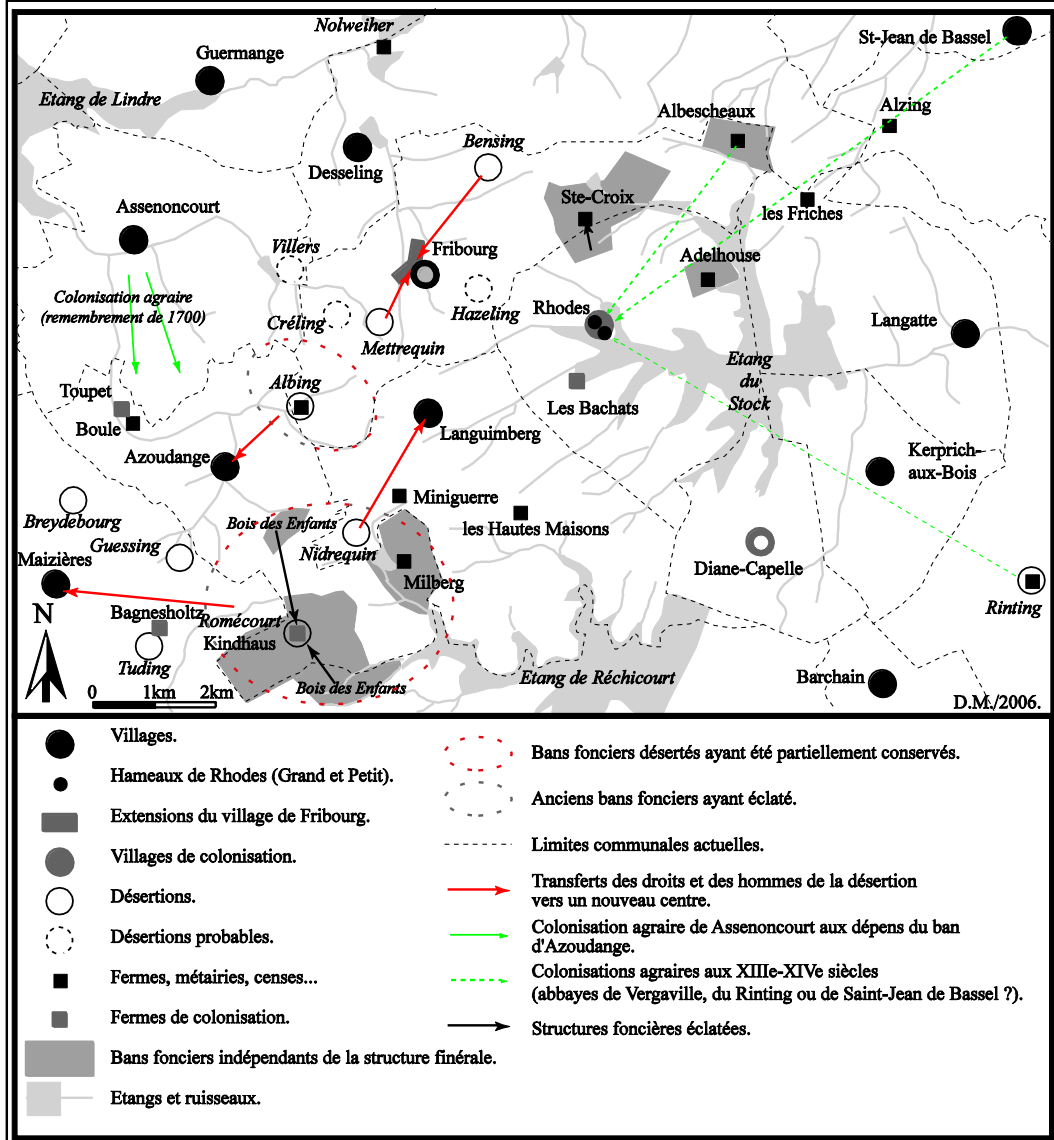
En lieu et place de nombreux domaines ruinés suite à la crise des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles s'établissent de nouvelles fermes seigneuriales telles la ferme de Roville sur le territoire d'Arracourt et la ferme de Videlonge à Gelucourt...

### **3.2.2.- Les consolidations des villages.**

Nous avons étudié l'action de Jean L'enfant, seigneur de Chambrey, dans la transformation progressive de la morphologie du village et probablement le développement de la maison « urbaine » dans la campagne du Saulnois et dans les anciens villages de sa seigneurie (Grémecy, Moncel-sur-Seille, mais surtout Chambrey). Bien qu'en marge de la campagne messine, il faut noter que le Saulnois a bénéficié du repli au XIV<sup>e</sup> siècle des évêques messins à Vic-sur-Seille. L'impact épiscopal sur la vie de la campagne du Saulnois mériterait d'être développé afin d'entrevoir le rôle exact de Vic-sur-Seille, mais également son influence.

De nombreux villages connaissent alors une densification de leur bâti. En fait, il s'agit des villages les plus prospères qui s'adjoignent alors progressivement de nouvelles rues, tout en adoptant le modèle de la maison lorraine. C'est le cas pour Maizières-lès-Vic, Fribourg, Fresnes-en-Saulnois, Tincry, Loudrefing... Parfois, ils étendent leur rue comme à Chambrey. En fait, c'est le moment où naît véritablement la structure composite des villages. Les vieux noyaux, tels le Talbourg à Fribourg, l'église à Chambrey, le château à Torcheville... au bâti anarchique, se voient adjoindre de nouvelles rues aux maisons alignées et normalisées. Sans pour autant atteindre le niveau de remplissage des villages tel que nous avons pu le décrire au XIX<sup>e</sup> siècle, force est de reconnaître que ces derniers connaissent une extension de leur assise foncière.

Croquis n° 297  
GLISSEMENT DES POPULATIONS DE LA CHATELLENIE DE FRIBOURG.



Les désertions dans le secteur de Fribourg entraînent la concentration des populations et des droits fonciers vers des villages-centres qui engraissent alors par l'adjonction de nouvelles rues. L'accroissement conduit également à la croissance des finages et des terroirs donc à des défrichements, de nouveaux droits de parcours... Les tentatives pour restaurer les anciens finages se résument souvent à la création de fermes, il s'agit alors d'un déclassement. Finalement on peut résumer le phénomène en la mise en place d'une hiérarchisation des espaces.

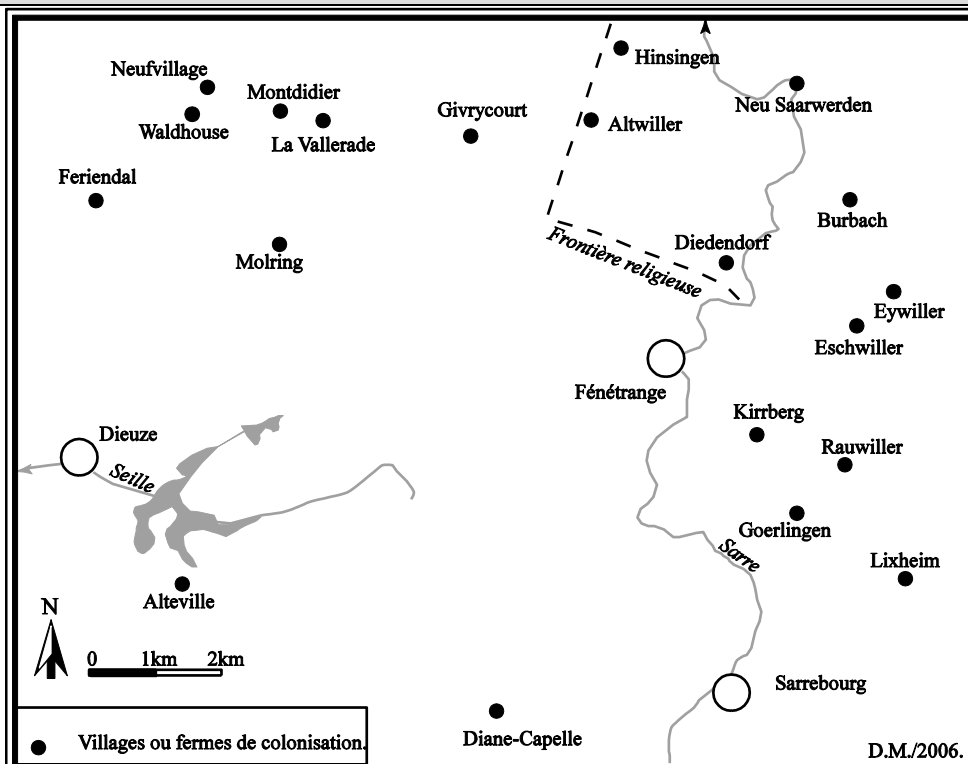
### 3.2.3.- Les nouvelles colonisations.

Cette amorce de restauration passe également par la colonisation de nouvelles terres. C'est cette amorce qui s'observe par la création des fermes d'Alteville, de la Vallerade, de Feriendal... Ces colonisations s'intensifient avec la création de nouveaux villages (Montdidier, Givrycourt, Neufvillage...). Pourtant, si la reconquête des terres agricoles par les fermes prolonge en soi les évolutions remarquées aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, après les importantes *Wüstungen* du XIV<sup>e</sup> siècle, les colonisations, telles celles de Montdidier ou de Neufvillage annoncent déjà le second openfield par la rigueur de l'organisation systémique mise en place et le choix de la maison-bloc. Givrycourt, par sa structure du bâti plus lâche et l'absence de plan d'ensemble, garde un côté plus spontané encore attaché aux structures bâties du premier openfield. Il faudra attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour que Givrycourt se relève, mais jamais le village ne sera un véritable village-rue, car au sein du bâti se mêlent vergers et chènevières...

Il faut noter que ces colonisations s'effectuent sur des surfaces territoriales très réduites, souvent moins de 200 hectares. C'est là un paradoxe, car on a pu conclure précédemment que les désertions étaient liées à un manque de terres des communautés dû autant à l'augmentation des capacités techniques qu'à l'augmentation de la fiscalité. Toutefois, il convient de replacer également ce phénomène de colonisations à l'échelle de la Lorraine. Œuvre de grands seigneurs, il traduit un enjeu tout autant économique que politique et religieux dans lequel le Saulnois n'est qu'une marge, ce qui explique par ailleurs le faible nombre de colonisations enregistrées.

Croquis n° 298

#### LES COLONISATIONS ENTRE SEILLE ET SARRE.



### 3.3.- LA GRANDE CRISE DU DEBUT DU XVII<sup>e</sup> SIECLE.

La fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle voient le Saulnois et la Lorraine frappés par les pires calamités. Cette péjoration de l'ambiance générale fait suite à une période de prospérité relative que nous venons de décrire. Si les premiers symptômes remontent à la crise religieuse de l'invasion des Reîtres, on peut encore remarquer quelques reprises ça et là comme le prouvent les colonisations. Les véritables signes de la crise apparaissent avec l'arrivée de la peste dans les années 1630 dans le secteur d'Einville-au-Jard et de Moyenvic, puis se développent dans le sud du Saulnois. L'épidémie atteint son apogée de 1633 à 1635. La peste qui frappe le Saulnois affaiblit des communautés villageoises en voie de paupérisation par l'augmentation des impôts et une disette endémique provoquée par une série de mauvaises récoltes. Ces communautés, fragilisées de longue date par le « parasitisme » des fermes-écarts, les migrations internes et externes (colonisations, départs des protestants...), ne parviennent plus à faire face alors que se précise l'invasion. Cette fragilité transparaît socialement par la vague de procès de sorcellerie que connaît le Saulnois comme la Lorraine depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle.

C'est dans ce contexte de crise qu'interviennent les premières désertions, indices de l'inadéquation du système. La faiblesse des communautés est telle que certains villages disparaissent totalement, les derniers habitants se réfugient dans les communautés voisines moins malmenées par le destin, ou simplement plus fortes, plus prospères, moins endettées, protégées par un seigneur plus puissant. Cette recherche d'un refuge et cette volonté de retrouver une protection au sein de communautés plus fortes seront deux éléments permanents de la crise. Ainsi, les habitants de Burthecourt se réfugient-ils à Chambrey et à Salonnnes, les habitants de Psicourt et Buzoncourt se replient à Fresnes-en-Saulnois. Ceux des villages de Mettrequin et de Binsing trouvent refuge à Fribourg-l'Evêque, terminant le phénomène de concentration amorcé au XI<sup>e</sup> siècle. Toutefois l'espoir de retour n'est pas absent, notamment pour les laboureurs qui possèdent des terres dans ces finages.

Dès 1620, les mouvements de troupes se multiplient et rançonnent les communautés. A partir de 1635-1636, les mouvements sont constants et Morhange ou Donnelay deviennent des bases d'opération. C'est dans ce contexte qu'il faut placer les pertes démographiques, mais surtout structurales du système. En effet, villages et fermes-écarts sont détruits, les droits et coutumes sont abandonnés, la population se terre, les dettes augmentent, condamnant les communautés les plus faibles à ne jamais renaître. Bien plus que la guerre et l'épidémie, c'est la durée du conflit qui permet de faire table rase des structures qui régissaient le système du premier openfield, sans pour autant remettre en cause totalement les grandes armatures du paysage.

De cet épisode du premier openfield, il convient de repreciser les éléments paysagers qui résultent de la mise en place du système. Ainsi, la tendance générale du paysage à habitat groupé date de la mise en place du premier openfield. Si les structures villageoises demeurent relativement lâches, la disparition des éléments annexes au sein des finages naissants et la création de structure monocentrique conditionnent une recombinaison complète du maillage territorial.

Alors que les domaines se démembrent, laissant apparaître les finages, on peut se rendre compte que les liens qui unissent finages et domaines sont encore importants par le jeu de la garde des troupeaux qui, à ce titre, constitue le dernier élément commun pour tous les finages. L'ostracisme progressif des autres troupeaux au sein du finage n'apparaîtra qu'avec la pénurie de terres au lendemain du XIII<sup>e</sup> siècle ; toutefois, il n'a jamais été total et sera toujours remis en cause par les droits accordés aux nouvelles fermes-écarts.

Le système du premier openfield apparaît comme un système paysager original où le finage s'impose comme territoire de référence pour des géosystèmes unicellulaires centripètes. Toutefois, il reste encore beaucoup d'éléments marginaux, centrifuges qui gravitent autour et se développent également, parasitant le système. Leur disparition dans de nombreux finages par le grand coup de torchon de la guerre de Trente Ans permettra de développer un système d'openfield en grande partie affranchi des dernières contraintes du système domaniale.

## **Chapitre second**

### **Le second openfield : Début XVII<sup>e</sup>- milieu XX<sup>e</sup> Siècle.**

---

La guerre de Trente Ans et plus généralement la crise du XVII<sup>e</sup> siècle font table rase de nombreuses structures paysagères au sein des bans, mais aussi au sein du maillage villageois. En effet, l'ampleur des destructions, comme la durée de l'abandon de ces structures, parfois plus de 50 ans, permettent toutes les libertés en terme de réaménagements. Cette crise en fait accélère la mutation dont certains éléments ont été décrits précédemment telle que notamment l'adoption du modèle du village-rue ou de la maison bloc de type lorrain par les nouvelles colonisations. Finalement c'est un nouvel openfield qui se rétablit, mais il est cette fois systématique, organisé autour d'un habitat groupé où l'exception est devenue rare car combattue fermement par les communautés villageoises.

Ce nouvel openfield, adopté par toutes les communautés, va connaître une extraordinaire réussite puisqu'en l'espace d'un siècle il va permettre de reconstituer la population du Saulnois, remplissant celui-ci comme jamais. C'est alors le triomphe du modèle du village lorrain qui s'affirme. Même s'il reste des dynamiques centrifuges, ces dernières sont incapables de remettre en cause le modèle désormais bien établi. L'intégration du Saulnois au sein de la région et l'ouverture nouvelle de l'économie condamnent toutefois un modèle, dans l'ensemble peu productif, mais surtout un village qui reste tourné sur lui-même.

Avec la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'échelle du village n'est plus la référence, des hiérarchies se mettent en place, encouragées par la germanisation plus ou moins volontaire des autorités allemandes. Ainsi, c'est une profonde transformation du Saulnois qui s'amorce à partir de 1870, mais incomplète, elle s'achève brutalement en 1914. Comme la guerre de Trente Ans, la Première Guerre Mondiale va briser le système agricole et paysager, ou plutôt sert de révélateur aux inadaptations du système. Toutefois, comme les destructions restent limitées essentiellement à la zone frontalière, il faudra attendre la Seconde Guerre Mondiale, avec ses destructions massives, pour permettre une remise en cause totale du système et une reconstruction d'ensemble de celui-ci et du paysage produit.



## **1.- LA RENAISSANCE DE L'OPENFIELD APRES LA GUERRE DE TRENTE ANS.**

Dans le chapitre précédent nous avons évoqué, avec la crise et la désagrégation du système du premier openfield, la création des nouveaux villages ; nous avons montré que pour l'essentiel ces derniers, par la rigueur du modèle mis en place, correspondaient déjà au système du second openfield. En fait, la crise du XVII<sup>e</sup> siècle a profondément marqué les villages et même les colonisations ont eu beaucoup de mal à se maintenir et à s'imposer. Cependant, leur situation n'est pas plus mauvaise que celle de très nombreux villages au lendemain de la guerre de Trente Ans.

L'état général des destructions, l'abandon des terroirs, le flou au sein des propriétés et des droits, le renouvellement d'une partie de la population par l'arrivée de colons Picards, Savoyards, Suisses ou Allemands permettront une reconstruction d'ampleur, encouragée par le Duc Léopold de Lorraine dont l'action fut déterminante. Cette reconstruction passe par une réorganisation complète allant de la restauration des villages parfois désertés depuis près de 50 ans, à la restructuration des parcelles et à la systématisation des pratiques communautaires.

### **1.1.- UN NOUVEAU PAYSAGE VILLAGEOIS : AMORCE D'UN SYSTEME.**

Amorcé au XVI<sup>e</sup> siècle, au sein des villes de Moyenvic et Vic-sur-Seille, la structure architecturale de la maison-bloc de type lorrain s'était petit à petit diffusée dans le Saulnois avec les colonisations et les petites extensions des villages. L'après-guerre de Trente Ans entraîne la généralisation de cette forme d'habitat désormais devenue un véritable modèle, facilement déclinable suivant la richesse du constructeur et les ressources disponibles pour la construire (pierre et tuile, ou bois et chaume). L'adoption du modèle est facilitée par le délabrement général du bâti après la longue période de guerre et d'abandon. Beaucoup de villages sont à reconstruire presque totalement comme Zommange ou Azoudange.

Ce triomphe de la maison-bloc s'impose même pour la reconstruction du noyau villageois dont les structures sont restées en place, en raison d'éléments majeurs tels que le château, l'église, l'aître et le cimetière. Ces éléments, bien que parfois dévastés, ont permis de conserver approximativement, par leur place culturelle au sein de la société, le noyau parcellaire de l'ancien village. Sur ces places parfois trop réduites, de nouvelles constructions massives occupent presque toute la parcelle, ne laissant parfois aucun espace parge disponible. Toutefois, la reconstruction du noyau n'est pas complète comme en témoignent les possibilités de reconstructions et les extensions d'églises qui concernent les deux derniers tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, ce phénomène n'est pas systématique et conserve un caractère aléatoire suivant les villages et aussi probablement suivant le niveau réel des destructions. Quantitativement et spatialement, il reste un phénomène secondaire compte tenu de l'extension des constructions le long de nouvelles rues. L'espace disponible permet alors de décliner des maisons massives à plusieurs rains tout en conservant un usoir frontal. Si l'ensemble est encore loin d'être jointif, il amorce déjà la construction du village-rue. Les

grandes maisons de laboureurs se retrouvent dans ces nouvelles rues et s'alignent car, dans un souci apparent de planifier ces extensions, les usoirs sont parfois cadastrés. Le développement des grandes routes militaires, notamment celle de Dieuze à Fénétrange et celle de Vic-sur-Seille à Sarrebourg, va interférer avec cette extension. Ainsi, si à Maizières-lès-Vic les maisons se retrouvent alignées le long de l'axe, à Loudrefing la rectification de la rue entraîne un décalage ; rue, parcelles et maisons ne formant plus alors cet alignement typique.

**Photographies n° 168, 169 et 170**

**DONNELAY : LE VILLAGE-RUE COMME MODELE.**



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°93-394. ↑



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°88-230. →

**Le village de Donnelay n'est qu'une longue « rue » de maisons établies sur des parcelles étroites. Entre la « rue » et les gouttereaux des maisons, en raison même de l'engraissement du village et de l'absence désormais d'espaces pargés latéraux, l'usoir a été dégagé de l'axe de circulation.**



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°90-266

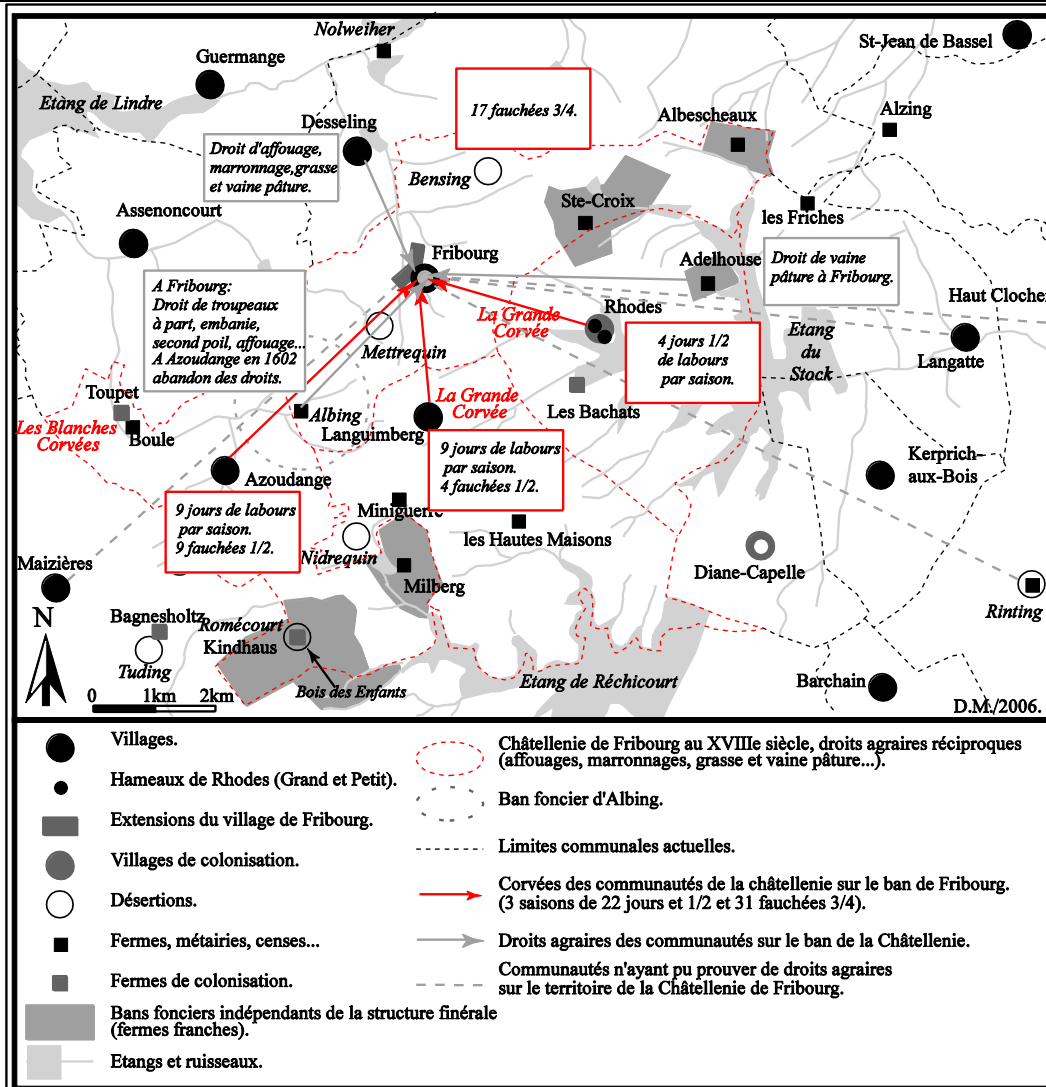
Le phénomène d'adoption du village-rue est comparable à celui du *Waldhufendorf* ou des villages de colonisations. En fait, il s'agit bel et bien d'une nouvelle colonisation qui affecte les villages. Le lot-parcelle sur lequel s'élève désormais la maison permet tout car il est suffisamment vaste pour abriter des familles nombreuses, il entraîne et explique dans une certaine mesure le déclassement du vieux noyau central plus tassé. Le remplacement d'une partie du vieux fond de population lorraine par des colons explique peut-être en partie cela. Toutefois, ce n'est pas la seule raison, on peut remarquer que ces nouvelles rues deviennent de fait le centre des villages. Les catégories sociales que l'on y retrouve (essentiellement des laboureurs) entraînent, par voie de conséquence, la présence de l'abreuvoir commun. En fait, durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à une extension et un remplissage des villages qui traduisent la nette reprise démographique du Saulnois. En effet, l'arrivée des colons n'est pas le seul élément de la reprise, on observe également une nette hausse démographique, stimulée par les libertés accordées pour accéder aux terres, reprises comparables à toutes celles qui ont fait suite aux grandes crises frumentaires du XVII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, la durée de la reprise est bien plus longue, elle est le résultat des encouragements de l'autorité ducale, mais surtout de la prospérité retrouvée.

L'affirmation rapide du modèle, dans un premier temps de la maison lorraine, puis dans un second temps du village-rue, n'aurait pas été possible sans un système agricole performant et conquérant. Ce système soutenait l'augmentation des moyens des individus permettant la reconstruction, concrétisait la forme de l'habitat par ses spécificités d'élevage et de productions ; il était en outre facilité par son adéquation avec la structure du bâti et du village mis en place. En fait, maison-bloc et village-rue sont parfaitement adaptés au système de l'openfield, sinon ils ne se seraient pas imposés aussi facilement et universellement dans l'ensemble du Saulnois.

## 1.2.- L'EXTENSION DES TERROIRS.

Les terroirs agricoles s'étendent à nouveau progressivement, réoccupant dans un premier temps l'ensemble des terroirs d'avant la grande crise du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette reconquête agraire est lente et progressive, elle laisse comme aux siècles précédents persister en marge de *l'infield* un espace incertain où les troupeaux transhumants trouvent encore une aire de parcours. Ce *saltus* représente près d'un tiers des bans communaux au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais avec des situations variables suivant la rapidité de la recomposition finérale. A la veille de la Révolution, il a totalement disparu et de nombreuses communautés réclament l'extension de leurs terroirs. Ainsi, avec le temps et les progrès de la reconquête, ces espaces vagues se restreignent, les communautés réaffirmant leurs droits et excluant ainsi une forme d'élevage itinérant désormais périmé. Pour les grandes fermes seigneuriales, les communautés villageoises revendiquent leur exclusion du droit de vaine pâture lorsqu'elles ne se trouvent pas sur le ban. On peut d'ailleurs se demander si les demandes de disparition de la vaine pâture trouvées dans certains cahiers de doléances ne sont pas fondées sur ce problème. En effet, jusqu'à la Révolution, les comtes d'Helmstatt, les abbesses de Vergaville, les comtes d'Hunolstein, pour ne citer qu'eux, abusent de la vaine pâture qu'ils peuvent pratiquer sur tous les bans dont ils détiennent la seigneurie.

Croquis n° 299  
LA CHÂTELLENIE DE FRIBOURG : PERMANENCE ET MUTATIONS DES DROITS AGRAIRES.



La Châtellenie de Fribourg, restaurée au lendemain de la grande crise du XVII<sup>e</sup> siècle, présente encore de nombreux éléments archaïques issus de l'ancien système agricole. Ainsi, les fermes-écarts désormais pleinement établies se voient cantonnées sur leurs bans perdant leurs droits coutumiers au sein de la châtellenie telle la ferme d'Albing, ou elles conservent leurs droits mais restent également soumises aux corvées de la Châtellenie.

La Châtellenie conserve encore son fonctionnement en temps qu'unité agricole incluant plusieurs villages, mais cette dernière se réduit par l'éviction d'un certain nombre de communautés.

Les remembrements qui affectent le Saulnois au lendemain du conflit vont aider à une remise en ordre des terroirs en réaménageant les parcellaires, parfois sous la forme de cantons calibrés notamment dans la zone nord-est du Saulnois à Léning, Francaltroff, Réning, Racrange, Bermering... Dans de nombreux villages, les remembrements et les déclarations de communautés, initiés et encouragés par les ducs de Lorraine, doivent permettre de rétablir les parcellaires ainsi que les droits anciens des communautés. Dans les secteurs les plus touchés, les habitants ont la possibilité de s'installer et de défricher les terres libres, mais très vite des problèmes se posent entre anciens et nouveaux propriétaires comme à Torcheville.

Les grands propriétaires : ordres monastiques, riches bourgeois et seigneurs qui ont perdu nombre de droits et de propriétés usurpées ou retournées à la friche se plaignent et multiplient les procès. C'est le cas notamment de l'abbaye de Vergaville, très procédurière qui semble avoir eu beaucoup de mal à rétablir ses droits et ses biens, usurpés par les nouveaux venus.

Les nombreux remembrements, les réorganisations des parcellaires donnent naissance à un paysage très uniforme de champs longs, souvent de blocs de parcelles entrecroisés dans l'ouest, en arête de poisson dans le nord-est notamment. Le maillage des chemins semble avoir lui aussi évolué en se réduisant passablement comme à Morhange. En effet la reconstruction des terroirs des parcellaires souligne une rationalisation de plus en plus grande de l'espace où les éléments discordants sont éliminés. Ainsi, haies, arbres, rideaux sont progressivement arrachés ou nivelés ; ayant perdu leurs anciennes fonctions, ils sont effacés lors des remembrements. Ainsi, le paysage produit par le système de l'openfield est, en grande partie, apuré des vestiges des anciens systèmes paysagers ; il réoccupe tout l'espace disponible et profite dans une certaine mesure de la très forte pression des salines sur les forêts pour poursuivre sa lente extension. Désormais, le paysage d'openfield ne comporte plus d'espace vague. Toujours en marge des finages, la forêt connaît une forte dégradation et par voie de conséquence un net recul. Son état est déplorable en raison de la trop grande pression exercée par la coupe de bois et aussi par les nombreuses chambres charbonnières créées pour la production de charbon de bois <sup>(70)</sup>. Cette dégradation encourage les prétentions des communautés qui revendiquent ces terres pour étendre leurs terroirs. L'ouverture des grandes routes « militaires », telles celle de Vic-sur-Seille à Sarrebourg ou celle de Dieuze à Fénétrange, amorce des possibilités de conquêtes ultérieures en créant de larges espaces disponibles en bordure de la route. Paradoxalement ces derniers seront exploités, dans un premier temps, par les derniers troupeaux bovins itinérants ou transhumants.

### 1.3.- UN NOUVEL OPENFIELD ?

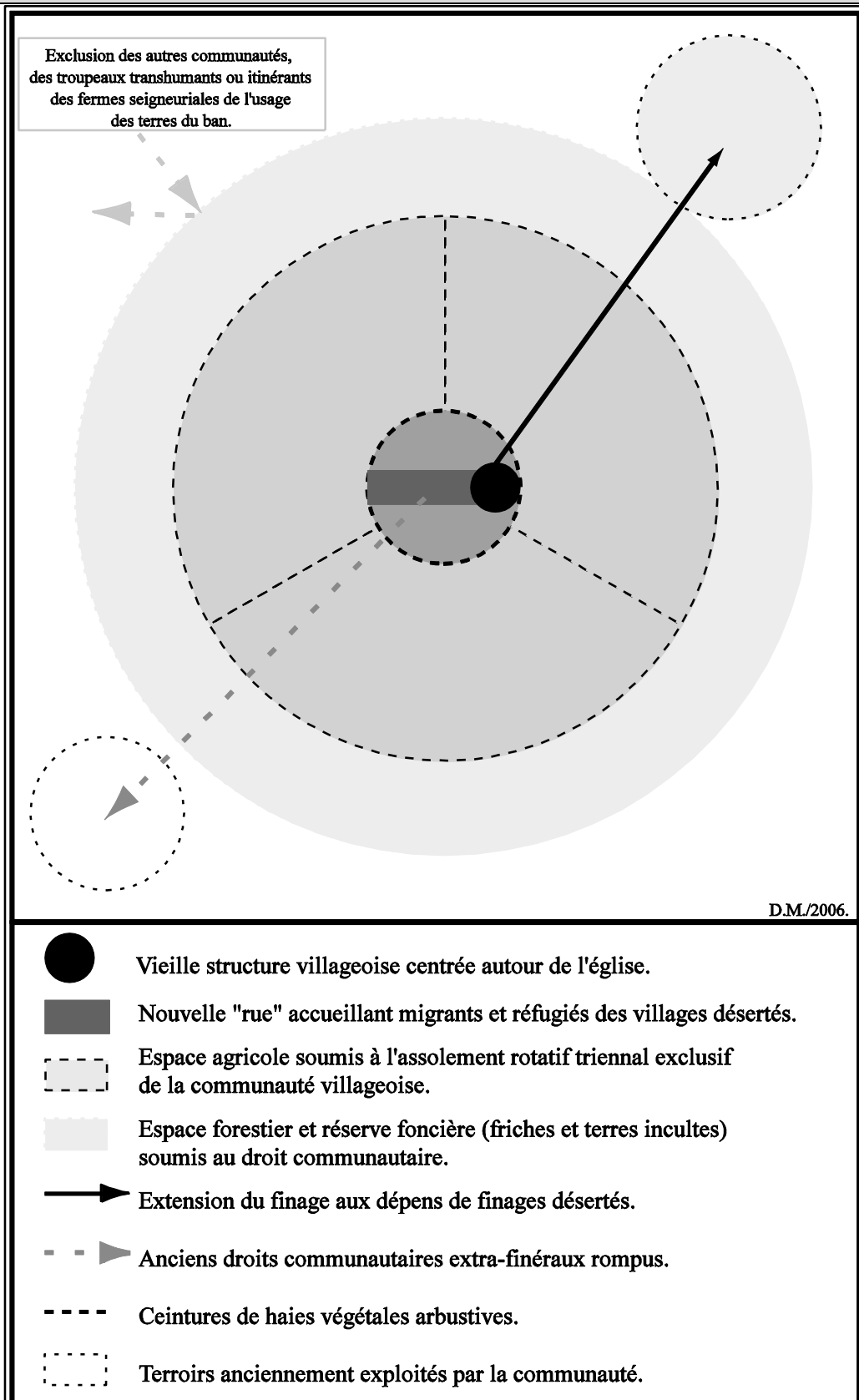
Le système d'organisation du paysage qui se reconstitue au XVIII<sup>e</sup> siècle est différent de celui des périodes précédentes. Certes, il ne s'agit pas d'une recomposition totale, mais les remembrements, la disparition de nombreux éléments frappés d'obsolescence, des structures villageoises éclatées formées de petites communautés génèrent de la place pour des villages plus solides, dont le fonctionnement de l'openfield est désormais systématisé par l'exclusion de toutes les exceptions. Certes, il reste des possibilités de s'extraire du système par le droit d'embanie, mais ce dernier est vivement combattu comme le sont également le droit de troupeau à part, la vaine pâture transhumante, l'établissement de fermes-écarts. Nous n'avons relevé pratiquement aucune réalisation d'écarts durant cette période.

---

<sup>70</sup> Il faut une trentaine d'arbres pour constituer un fourneau de production de charbon de bois.

Croquis n° 300

MODELE DU SECOND OPENFIELD.



Le modèle qui s'impose est désormais essentiellement centré sur le ban du village, dont les limites sont clairement définies. Cela peut sembler un repli sur soi ; en fait, c'est plutôt la conséquence finale de l'abandon des structures héritées des systèmes précédents liés au fonctionnement des anciens domaines. Le modèle du village-rue et de la maison-bloc de type urbain, expérimenté avant la crise et systématisé avec la reconstruction, participe à cette uniformisation du système. Sans pour autant être liée à celui-ci, la maison par son agencement s'adapte parfaitement au besoin des exploitants. D'autre part l'alignement des maisons « en rue » facilite la récupération des troupeaux par les différents gardiens. Enfin en formant une cour collective, la maison et la rue s'intègrent parfaitement au modèle collectif et communautaire de la gestion des soles.

Pour conclure, ce qui différencie les deux systèmes de mise en valeur n'est pas tant dans la pratique que dans le résultat paysager. Le second openfield apparaît bien plus rigoureux dans sa gestion, appuyé sur des communautés désormais puissantes et nombreuses, ayant regroupé les terres des nombreuses désertions, cherchant à exclure les derniers vestiges du système domanial et les remises en cause possibles des structures individualistes telles les fermes-écarts, les troupeaux transhumants... Cela passe par la réaffirmation du ban dans ses limites et dans ses droits, comme en témoignent les déclarations de communauté.

## **2.- L'APOGÉE CLIMACIQUE DU SECOND OPENFIELD : LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

Nous n'avons pas arrêté la période de construction du paysage et du système du second openfield, car il apparaît difficile de limiter celle-ci avec précision ; la profusion d'informations rend difficile la perception de l'apogée climacique compte tenu de la résolution chronologique mise en œuvre précédemment, c'est-à-dire les critères de définitions humains, techniques, état des défrichements, niveau de constructions, degrés d'anthropisation paysagère...

Selon ces critères, il y a des écarts temporels de plusieurs dizaines d'années, en raison de l'inertie paysagère des structures. En effet, dater un défrichement pour un village n'obéit pas à une chronologie exacte d'un « phénomène linéaire » et continu, mais plutôt d'une lente réalisation qui peut prendre une dizaine, voire une cinquantaine d'années suivant le nombre de parcelles concernées.

Les données statistiques ne fournissent souvent qu'une réalité bien incomplète du paysage. En effet, comment est quantifié un bois mis en pâture et fortement dégradé au point de former une prairie-clairière, situation fréquente pour de nombreuses orées forestières au XVIII<sup>e</sup> et encore au XIX<sup>e</sup> siècle. Système et paysage n'ont pas tout à fait le même rythme d'évolution. Ainsi, si le système a atteint sa pleine maturité, le paysage peut encore évoluer comme le prouvent les défrichements et le mitage des forêts qui s'opèrent quasiment jusqu'en 1914, alors que depuis près de 50 à 60 ans les villages perdent des habitants car ils ne fournissent plus les moyens de subsistance à leurs populations.

Toutes ces difficultés conduisent à s'interroger sur l'idée même d'apogée climacique du système. Dans l'*Histoire de la Lorraine* <sup>(71)</sup> F. Roth déclarait que les décennies 1820-1860 marquent l'apogée d'une certaine forme de civilisation rurale. Pour le Saulnois, cette période est plus précoce car, dans la plupart des cas, les villages ont déjà connu leur plein rural et le système de l'openfield enregistre ses premières remises en cause (critiques des agronomes, réalisation d'une nouvelle génération de fermes-écarts dont les terroirs sont en grande partie indépendants du ban...).

En fait, restructurer rapidement le système d'openfield et son paysage rencontre rapidement des résistances émanant du pouvoir seigneurial. La plénitude de son développement n'est possible que si le seigneur laisse libres les communautés. Il ne faut pas oublier que les seigneurs sont de grands propriétaires fonciers, les seigneurs d'Helmstatt, d'Hunolstein ou les abbesses de Vergaville sont les plus grands propriétaires terriens du Saulnois. De plus, le mouvement de réaction seigneuriale entraîne l'affirmation par ceux-ci de prétentions sur les terres communes, les limitations et restrictions concernant la plantation de vignes, la production et la vente de vin, l'état des forêts....

---

<sup>71</sup> Roth F., (sous la direction de Parisse M.), (1987) - La Lorraine dans la vie nationale (1789-1870), *Histoire de la Lorraine*, Privat, pp357-388.



La période d'extension et de redéploiement humain avait été bloquée à partir de 1760-1780 par les prétentions des seigneurs qui tentaient de conserver les privilèges territoriaux et forestiers et la gestion des communaux. On peut voir que ces prétentions sont fréquemment rejetées et dénoncées dans les cahiers de doléances. Aussi, lors de la Révolution, la saisie des biens seigneuriaux et surtout ecclésiastiques va permettre de briser ces résistances, d'où le développement de la culture de la vigne, les nouveaux défrichements, l'apparition également d'une catégorie sociale nouvelle qui va dominer la vie des villages pendant près de 150 ans : les « coqs de village ». Ce sont de riches laboureurs ou fermiers qui ont profité de la vente des biens nationaux, quelquefois des communaux, pour accroître leur exploitation. S'ils apparaissaient déjà autrefois dans la gestion de la vie du village au niveau de la communauté (ban des moissons, choix de la sagemme), au lendemain de la Révolution ils sont débarrassés de la tutelle seigneuriale et jusqu'en 1950, les principaux élus des villages vont être ces « coqs de villages ».

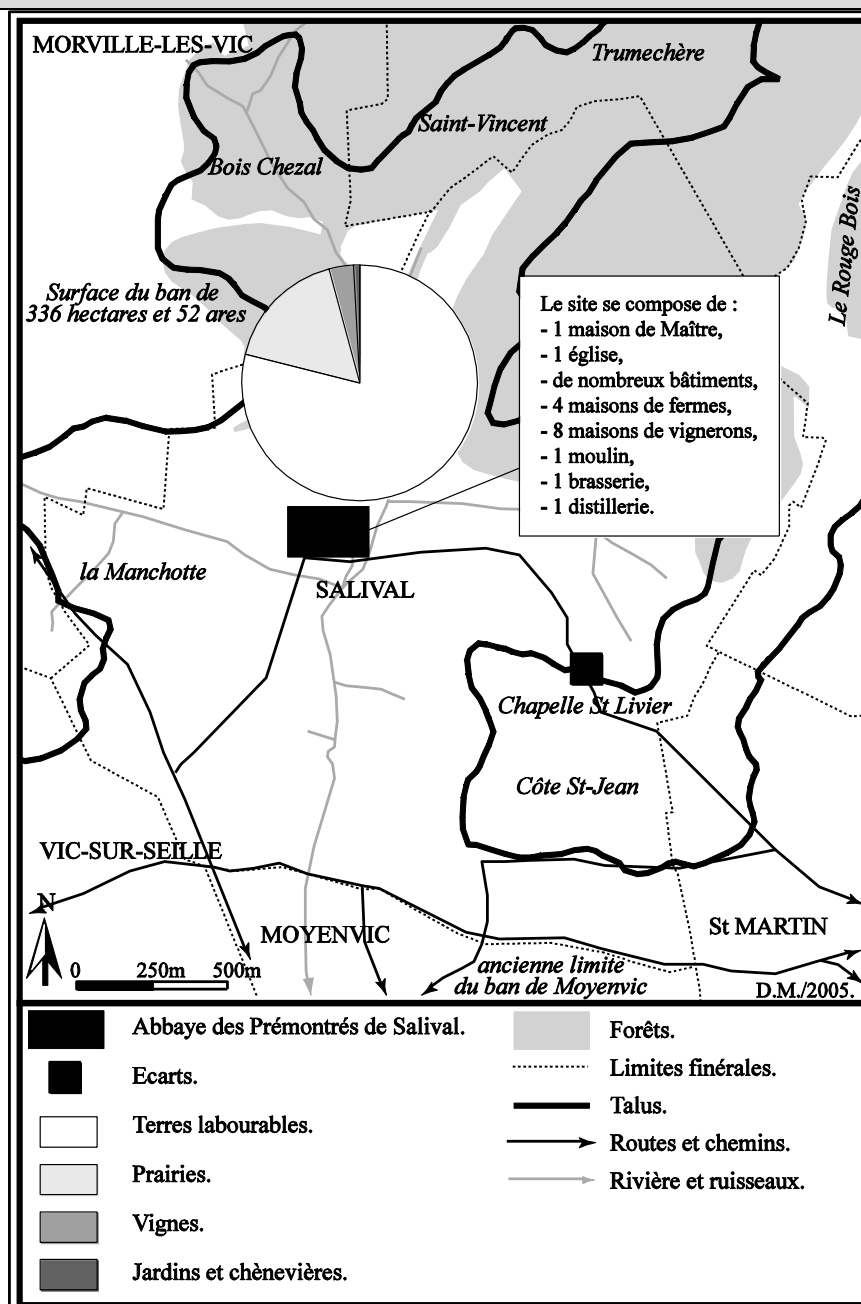
En fait, l'apogée débute à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ce qui démontre bien la réussite de la reconstruction mise en place à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans les données générales de l'ancien régime, le Saulnois atteint un premier seuil. En effet, les cahiers de doléances montrent quelques éléments forts :

- la crise forestière qui couve alors en raison de la pression des salines et des limitations concernant l'accès aux réserves foncières,
- les critiques concernant la pratique de la vaine pâture, reprises généralement (ou initiées) par les agronomes tels le Baron Vincent et son entourage.

On peut considérer que cette période du tournant des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, est l'époque durant laquelle l'openfield connaît sa plénitude sans contrainte et sans altération majeure. En effet, la Révolution a permis de faire disparaître les contraintes seigneuriales et d'opérer une redistribution des terres par la cession des biens nationaux. Ces nouvelles terres renforcent la catégorie sociale des laboureurs dont les besoins de main-d'œuvre sont accrus, ce qui permet la redistribution de cette prospérité au niveau des manouvriers et surtout des catégories sociales les plus pauvres : les « artards ». Cet investissement fait par les laboureurs rejaillit sur l'ensemble de la communauté, directement mais aussi indirectement, puisque jusqu'à présent le système seigneurial et surtout les grandes exploitations seigneuriales prélevaient une part importante des richesses produites par les villages. Ces richesses étaient drainées notamment vers les grands monastères de la région, ou captées par le principal propriétaire foncier de la région : le Comte d'Helmstatt. Désormais, les richesses produites au sein des villages profitent à l'ensemble de la communauté. Toutefois cet enrichissement des laboureurs et d'une partie des manouvriers porte également en lui une volonté d'indépendance marquée par l'achat de grandes parcelles forestières et la création d'un nouveau maillage de fermes-écarts affranchies partiellement ou totalement des contraintes communautaires du système de l'openfield.

Croquis n° 301

SALIVAL : DU HAMEAU A LA FERME.



La carte ci-dessus présente l'inventaire du domaine de Salival au moment de sa cession comme « biens nationaux ». Cette vente conduit à la disparition du hameau et à la restructuration foncière du site en une vaste ferme totalement indépendante des règles d'exploitation. Son rattachement successif à la commune de Morville-lès-Vic puis à celle de Moyenvic ne modifiera aucunement son fonctionnement désormais libre de toutes contraintes et modèles agraires.

Cette redistribution des terres permet dans un second temps une nouvelle vague d'essartage qui conduit à l'établissement des nouveaux vignobles de talus,

terroirs non liés à l'openfield. Ce nouveau vignoble qui sera un des terroirs les plus prestigieux du Saulnois conduit à la marginalisation et à la disparition de la catégorie sociale des vigneronns, à l'exception de ceux des villes viticoles de Marsal, Vic-sur-Seille et Moyenvic.

Durant cette période et malgré les critiques, la création des fermes-écarts et d'un nouveau terroir de vignoble, l'openfield fonctionne parfaitement continuant à s'étendre. Malgré la disparition de la tutelle du seigneur, la rotation des cultures et le ban des moissons se poursuivent sans discontinuer. L'attachement au système est fort ; en fait, il apparaît qu'il est désormais difficilement modifiable. Si quelques grands propriétaires et quelques « agronomes » poussent à l'abandon de la vaine pâture et de l'assolement rotatif triennal, l'augmentation de la taille des exploitations entraîne la hausse des revenus malgré des rendements faibles.

Le solde naturel, largement positif, permet encore une forte croissance démographique qui remplit les villages, mais désormais le Saulnois est devenu une terre d'émigration. Autant l'apogée climacique du premier openfield apparaissait nettement comme une longue période d'atonie, avec pour seule animation des ondulations brèves de crises et de reconstructions alternantes, autant l'apogée climacique du second openfield apparaît brève, au point qu'il faudrait se demander si elle a véritablement existé !

En effet, la rapide reconstruction au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle aboutit, grâce au rythme soutenu de natalité et de croissance des villages, à développer un paysage dont une des caractéristiques majeures est l'occupation quasi totale de l'espace disponible. Durant toute cette période, la population des villages augmente à un rythme soutenu, mais on observe déjà les premières migrations vers 1800-1810, les taux d'accroissement ne se retrouvent pas dans l'augmentation globale de la population. Les villages connaissent un phénomène d'émigration qui va s'amplifier jusqu'à inverser l'évolution démographique des villages.

Cette évolution démographique va avoir des conséquences importantes au niveau parcellaire, mais aussi social. Ainsi, les modes successoraux entraînent toujours le partage de l'exploitation ; on a pu voir que les contraintes de l'assolement faisaient que ce partage de l'exploitation était fondé sur un partage parcellaire. On peut donc observer durant cette période un émiettement des parcelles (essentiellement des parcelles arables), mais aussi des parcelles dans le village et les meix.

L'engraissement des villages n'est d'ailleurs possible que par le fait du partage longitudinal de la parcelle sur laquelle se trouve la maison. Progressivement, le village se remplit jusqu'à un second stade de partage qui concerne non plus la parcelle mais la maison elle-même. Ainsi, on va trouver des maisons ne possédant plus de travées d'exploitation, mais ayant deux travées d'habitation articulées sur un couloir ; les étages sont également transformés en logement ; finalement c'est un petit immeuble « urbain ». Cet émiettement de la propriété va avoir pour conséquence la naissance d'un prolétariat rural de plus en plus important et fragilisé : les artards. Dans l'impossibilité de faire vivre leur

famille sur leurs terres et par leur travail sur la terre des autres (laboureurs), ils sont obligés, au bout d'un moment, de quitter le village. Les laboureurs connaissent également ce phénomène de partage de l'exploitation, mais ils bénéficient de réserves foncières acquises pendant la Révolution et qu'ils défrichent progressivement (main-d'oeuvre des artards). La cession des terres des artards migrants, l'endogamie sociale et la dot leur permettent de maintenir l'exploitation, voire de la renforcer par l'obtention de nouvelles terres. Certaines exploitations dépassent déjà en 1840 la centaine d'hectares, mais de telles exploitations sont remises en cause à chaque succession, bien que l'on commence à voir se dessiner, par les études, la promotion sociale des cadets qui va permettre lors des successions d'éviter le partage des exploitations.

Pourtant, dès la Révolution, on peut observer des critiques concernant le système agricole dont les pratiques sont jugées désuètes et peu propices à l'enrichissement des campagnes. Les aristocrates agronomes critiquent le système et surtout les habitudes agricoles des paysans qui se complaisent dans la répétition de techniques éprouvées, mais en aucun cas novatrices.

Durant cette période, les progrès de production sont essentiellement dus à l'augmentation des surfaces agricoles. Il faut beaucoup de temps pour que l'introduction de nouveaux assolements, de nouvelles cultures et de l'irrigation se diffuse à partir des fermes expérimentales et des associations d'agriculteurs vers le monde des laboureurs. L'agriculture du Saulnois connaît, à partir de 1800 avec le Baron Vincent et le sieur Thouvenel, des expériences qui seront prolongées durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle par de grands propriétaires (ferme-château de Marimont avec élevage et pisciculture, ou ferme de Romécourt avec élevage bovin qualitatif). La campagne reste majoritairement en retrait, ne modifiant que progressivement les techniques et les cultures.

De 1800 à 1840, la campagne du Saulnois connaît une période d'équilibre climacique de ses paysages. Affranchie des restrictions seigneuriales, c'est une campagne de propriétaires attachés à leurs techniques où toute innovation est qualifiée de « folie », telles ces nouvelles fermes qui s'établissent sur des nouveaux essarts indépendamment des règles communautaires. C'est le résultat des progrès de l'agriculture et de l'affirmation du système communautaire de l'openfield que la période révolutionnaire a détaché totalement du système seigneurial. Le résultat se traduit par les importants progrès démographiques enregistrés durant le XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Jamais le Saulnois n'a été aussi peuplé. C'est là la réussite du système, mais c'est là également la cause de son déclin.

### **3.- LE DECLIN ET LA CRISE.**

Comme pour la période de l'apogée, il est difficile de dater précisément le moment de l'amorce du déclin de l'openfield. En effet, si on en relève les prémices avant même la Révolution, à un moment où en théorie le système est à son apogée, les premières remises en cause datent du début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais elles sont ponctuelles, matérialisées par les critiques des agronomes tels le Baron Vincent à Bioncourt et à Lesse, M. de Scitivaux à Jallaucourt, le sieur Thouvenel à Burthecourt... En fait, s'ils ont mis en place des modèles agricoles et paysagers différents, il n'y a pas eu d'impacts directs sur les mœurs agricoles des communautés villageoises. C'est seulement à partir des années 1820-1830 que les premiers signes de déclin s'observent de façon plus importante dans les villages du canton de Delme notamment. Toutefois, là encore, il est difficile de généraliser dans la mesure où l'hétérogénéité des villages entraîne une forte diversité des situations. En effet, la crise est fonction de l'état des réserves foncières, de la variété et de la richesse des terroirs, de la place des cultures annexes, de la structure foncière, des activités complémentaires (proto-industrielles) présentes au village... Toutes ces variables, propres à chaque village, expliquent que le déclin s'amorce plus ou moins précocement durant le siècle. Le signe le plus perceptible du déclin se traduit par la grande inflexion de la croissance de la population des villages qui illustre simplement que le village a atteint sa population maximale compte tenu des données du système de l'openfield. La période du « plein rural » est donc le moment où la crise se manifeste.

En fait quelques décennies avant, les jeunes classes étaient déjà soumises à un phénomène migratoire qui, en s'amplifiant pour devenir supérieur au croît naturel, entraîne l'inflexion démographique et donc la baisse de la population. La réussite du second système d'openfield, c'est qu'en près d'un siècle, la Lorraine et dans l'ensemble le Saulnois, se sont transformés d'une terre d'immigration (repeuplée de Picards, de Savoyards, de Suisses) en une terre d'émigration à destination des villes, de l'Amérique...

Toutefois, la crise démographique n'est qu'un moyen permettant de dater la crise du système, car elle en est la conséquence. Comme nous avons pu le voir précédemment, il existe une forte inertie du système agricole en place et donc du paysage qui en est la sécrétion. D'autre part, l'ouverture de plus en plus importante des villages sur l'extérieur augmente la part de l'ambiance dans l'évolution du système. Paradoxalement c'est cette ouverture qui, un temps, fait croire à une seconde apogée du système, en fait une période d'atonie durant laquelle les paysages d'openfield seront presque partout à leur apogée. Ce sont là les paysages décrits par P. Vidal de la Blache dans *le tableau de la géographie de la France*. Comme lors de la crise du premier openfield, il faudra une guerre pour « casser » définitivement le bel agencement du système et du paysage. Toutefois, encore localement, les structures mentales autant que systémiques se maintiendront bien après le second conflit mondial.

### 3.1.- LA CRISE DEMOGRAPHIQUE ET L'AMORCE DU DECLIN DU SYSTEME.

Le déclin du système se traduit par le départ des hommes. La terre ne nourrit plus ceux-ci, provoquant le départ des jeunes adultes incapables de trouver suffisamment de terres pour pouvoir vivre sur celles-ci. Le système lorrain qui n'est pas fondé sur le droit d'aînesse appauvrit les exploitations en divisant celles-ci, en pulvérisant les parcellaires, en augmentant les dérayures des parcelles. La céréaliculture ne permet plus à une classe nombreuse de petits exploitants de subvenir à leurs besoins. Pourtant le système favorise encore, comme il l'a toujours fait, les agriculteurs les plus démunis en leur permettant de disposer des terres de pâtures communes pour leur maigre bétail et donc de consacrer la quasi-totalité des terres à la céréaliculture. En fait, c'est dans une certaine mesure les pratiques annexes de ce système qui permettent de maintenir une partie de ces très petits exploitants ; avec l'accès aux terres communes, ils peuvent disposer d'un cheptel sans rapport avec la taille de leur exploitation. L'introduction par les laboureurs de cultures industrielles et commerciales telles que la vigne ou le houblon conforte les besoins de main-d'œuvre saisonnière, assurant un complément de revenus. Plus aléatoires, les campagnes d'essartages des laboureurs offrent également un travail complémentaire mais très épisodique.

Il ne faut pas oublier l'importance de la double activité, liée à la grande et à la très petite industrie. Ainsi les salines, en plus des ouvriers saliniers, occupent de nombreux bûcherons au sein de chantiers de coupes, des charbonniers, des terrassiers pour l'entretien des canaux de flottage et des étangs... Pour l'entretien de la place forte de Marsal, l'armée a besoin annuellement de près de 400 bras qu'elle recrute dans tous les villages. Les multiples tuileries, plâtreries, moulins, petites structures plus ou moins éphémères occupent une main-d'œuvre masculine disponible et peu qualifiée. Une partie des multiples activités secondaires qui fournissaient un complément de revenus à ces « artards » a connu une crise à partir des années 1820. Progressivement, les salines ferment et regroupent leurs activités sur Dieuze, les chantiers de bois disparaissent en raison du remplacement du bois et du charbon de bois par le charbon de terre dans l'alimentation des poêles à sel. Les aléas de la place de Marsal et antérieurement ceux de Moyenvic (déclassement, démantèlement ou réhabilitation, extension) entraînent des besoins très aléatoires. Quant aux petites activités industrielles rurales elles ne disposent pas réellement de perspectives d'avenir en raison de débouchés très limités aux besoins de quelques villages. Certes, l'amélioration du bâti des villages crée des besoins, mais elle n'entraîne pas de véritable dynamisme, juste une activité assez régulière. Pour connaître un développement, il faudrait que ces activités puissent s'appuyer sur un marché plus vaste caractérisé par la demande des villes, or ces dernières sont entrées irrémédiablement en déclin avec le début du XIX<sup>e</sup> siècle, entraînant l'atonie de l'ensemble de la région.

En fait, on peut penser qu'une partie de la crise est le résultat de l'absence d'un réseau urbain moteur au sein de la région. La demande du marché régional est faible, inconsistante, en net déclin. Le marché local de consommation est

incapable d'absorber la production d'une agriculture qui génère des excédents en raison surtout de l'augmentation des surfaces agricoles et de l'amélioration lente des rendements. Le « pays », encore fermé sur lui-même, ne parvient qu'imparfaitement à exporter ses excédents. Les conséquences de l'exode rural qui s'est amplifié se traduisent par une baisse du taux de natalité qui dans certains villages chute parfois à 20‰, à peine supérieur au taux de mortalité, ne dégageant presque plus d'excédent démographique. En fait, c'est le résultat du départ des jeunes adultes vers les villes : Nancy, Lunéville, Paris ou vers l'Algérie et l'Amérique. Cette émigration essentiellement masculine entraîne un déséquilibre durable du *sex-ratio*, entraînant un célibat forcé des filles, permettant aléatoirement d'éviter le morcellement des terres.

Paradoxalement le déclin démographique qui suit le plein rural ne traduit pas de crise paysagère ni de remise en cause du paysage. En fait, on observe une continuité dans l'évolution du système. Ainsi, les terroirs poursuivent leur extension grignotant les massifs forestiers, mitant ces derniers de chambres qui s'étendent progressivement, laniérant la forêt. Même l'arrêt des salines ne semble pas avoir réduit le rythme des essartages. Curieusement, la forêt surexploitée par les salines au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'elle n'est pas défrichée par les agriculteurs, se recompose progressivement, formant une chênaie ou une chênaie-hêtraie qui reste toutefois relativement pauvre spécifiquement. L'exploitation de la forêt, rythmée par les coupes régulières et le « déjardinage » des taillis, améliore qualitativement celle-ci ; pourtant les débouchés restent relativement modestes, n'engendrant qu'une activité bien réduite en aval, à peine quelques moulins à écorce et une scierie mécanique à Château-Salins. Profitant de cette nouvelle vague de défrichements, de nouvelles fermes-écarts s'installent au sein des finages. Toutefois, contrairement aux fermes nées au XVII<sup>e</sup> siècle, ces dernières ne s'intègrent pas au système d'openfield, elles ont un fonctionnement mixte, plaçant hors assolement les terres défrichées mais conservant un pied dans les assolements afin de disposer de terres de parcours. En effet, ces nouvelles fermes-écarts, disposant bien souvent de terres plus médiocres, ont misé sur l'élevage à l'exemple de la ferme de Marimont ou de celle de Romécourt. La réussite de ces fermes-écarts se trouve confirmée par la constitution de petites communautés avec deux ou trois couples d'ouvriers agricoles groupés autour de la famille du propriétaire.

### 3.2.- LES HESITATIONS DU SYSTEME.

Le Saulnois n'a pas connu qu'un long déclin depuis la période du plein rural. En fait, après la période 1840-1860 qui témoigne des limites du système d'openfield, on peut noter des fluctuations, des périodes de reprises partielles, des restructurations à l'échelle de la région ou simplement à celle de villages ou de groupes de villages. Bien qu'assez hétérogène, la situation des villages du Saulnois connaîtra deux grandes phases :

- la période de reprise partielle, marquée par l'ouverture du Saulnois sur l'extérieur,
- la crise de la Première Guerre Mondiale et la seconde stabilisation du système.

### **3.2.1.- La reprise partielle du système durant l'annexion : le résultat de l'ouverture du Saulnois.**

Compte tenu des différents paramètres qui entrent dans la définition de la crise et du déclin, il faut nécessairement évoquer des reprises quand un de ces paramètres se modifie suffisamment pour permettre pendant un temps une reprise avec un optimum secondaire. Ainsi, si généralement on considère la période de l'annexion comme une période négative pour des raisons sentimentales, elle correspond pour de nombreux villages et villes du Saulnois à une période d'optimum secondaire, malgré les crises ponctuelles telles la crise viticole des communes de talus ou le maintien d'une émigration forte. En fait, le Saulnois a connu un véritable regain d'activité issu du changement d'ambiance, notamment à l'échelle régionale.

#### **3.2.1.1.- Conséquences régionales et démographiques de l'annexion.**

Nous avons déjà évoqué le déclin démographique qui a frappé le Saulnois à partir des années 1840/50, or ce dernier se ralentit à partir de la période 1861-1875 malgré les départs patriotiques. Ainsi, entre 1851 et 1861 au maximum migratoire, on observe une perte annuelle de 550 unités contre 430 entre 1861 et 1875. Les départs « patriotiques » que nous avons estimés autour de 50% du solde migratoire pour la période sont, en fait, la somme des départs provoqués par le changement de souveraineté : fonctionnaires et militaires (environ 350 pour Marsal) auxquels il faut ajouter leur famille, mais aussi l'élite sociale, médecins, notaires... capables de se réinstaller en France. On peut considérer qu'au sein du monde rural des villages, les départs « patriotiques » sont négligeables à l'exception apparente du canton de Delme ; ces migrations sont d'ordre purement économique. Elles sont d'ailleurs aggravées par la disparition de la place forte de Marsal et les emplois qui y étaient attachés. En fait, concernant le monde rural, les départs patriotiques s'observent mais sur un temps plus long ; ils se traduisent d'une part par le maintien des filières migratoires du Saulnois et, pour l'élite de la société rurale, par la scolarisation des cadets en France à Lunéville, Nancy ou Paris. En donnant une situation aux cadets qui regagnent par ce biais la mère patrie, ce choix permet d'éviter en grande partie le partage de la terre.

Dans un premier temps, l'impact de l'annexion au sein des villages est donc très faible, il ne remet pas en cause les migrations, donc la crise du système. En revanche, l'impact est nettement plus important pour les villes. La période allemande redonne vie à un réseau urbain au bord de l'agonie. Il confirme la déchéance des vieilles villes de la vallée de la Seille au profit de Morhange et Dieuze, puis dans un second temps de Château-Salins, suivant un gradient nord-est sud-ouest. Cette réorganisation du réseau urbain se traduit par une greffe de population dont les militaires et les casernes sont les éléments les plus perceptibles, mais qui ne doit pas faire oublier l'arrivée d'une nouvelle administration, de fonctionnaires, d'ingénieurs des chemins de fer... toute une nouvelle élite qui remplace progressivement celle qui a quitté le Saulnois avec l'annexion. La greffe urbaine allemande fut avant tout une réussite politique, la démarche est comparable à celle entreprise quelques siècles plus tôt par les



romains. A la veille de la Première Guerre Mondiale, les villes de Dieuze et de Morhange sont des villes allemandes où la composante francophone est minoritaire, entre 40 et 45% pour la première et entre 25 et 30% pour la seconde. Même à Château-Salins, pourtant longtemps ignoré par les autorités allemandes, on atteint quasiment 20% de « colons allemands ». Cette renaissance urbaine réorganise le territoire, générant de nouvelles dynamiques qui influent sur les villages environnants, créant des pôles de croissance perceptibles davantage autour de Morhange. Toutefois, il n'existe pas réellement de réseau urbain au sens propre du terme, essentiellement en raison de la méfiance vis-à-vis de la zone francophone et de Château-Salins. Morhange n'est toujours pas dans l'arrondissement, quant à Dieuze, elle n'a aucun lien direct avec Château-Salins. Le vieux réseau des villes du Val-de-Seille quant à lui n'existe plus, il a sombré avec la crise. Vic-sur-Seille, grosse bourgade viticole se rattache désormais au groupe des bourgades-marchés qui n'ont presque aucun lien avec le nouveau maillage des villes dont elles sont de plus en plus souvent tributaires.

**Photographies n° 171 et 172**

**BENESTROFF, BURTHECOURT : LES GARES ALLEMANDES.**

Gruss vom Bahnhof Bensdorf  
Souvenir de la gare de Benestroff



Coll. personnelle/D.Mathis.

**L'imposante gare de Bénestroff répond aux besoins du carrefour ferroviaire en devenir des lignes Metz-Réding-Strasbourg et Château-Salins-Sarreguemines.**



Coll. personnelle/D.Mathis.

**Même les plus petites localités, comme ici Burthecourt, profitent de l'implantation ferroviaire, sont dotées d'une gare ainsi que du personnel nécessaire à son fonctionnement.**

Ebauché avant la guerre de 1870, le réseau ferroviaire va prolonger la pénétration de la germanisation au sein des campagnes du Saulnois, étendant les dynamismes mis en place à partir des pôles urbains. Les gares souvent monumentales sont le moyen de montrer la puissance de l'Allemagne. Presque toutes les communes traversées par les 4 lignes ferroviaires reçoivent une gare le plus souvent en périphérie des villages afin de permettre d'adjoindre fréquemment des entrepôts, quelques habitations pour les employés de la *Reichbahn*, l'ensemble étant l'amorce d'un « quartier » allemand.

Photographies n° 173, 174 et 175

CHAMBREY : LE QUARTIER DE LA GARE.

Kambrich (Chambrey) i. Lothr.



Coll. personnelle/D.Mathis.

Ci-dessus, le « quartier allemand » de Chambrey regroupe la gare et ses infrastructures, la douane, la saline, la poste et le relais électrique ainsi que les logements des employés allemands.

Ci-contre, le relais électrique dit « la Houve » construit pour l'alimentation électrique de Nancy, il servira à l'alimentation des communes de la Seille.

Ci-dessous, l'imposante gare frontière de Chambrey, symbole du nouvel empire.



Coll. personnelle/D.Mathis.

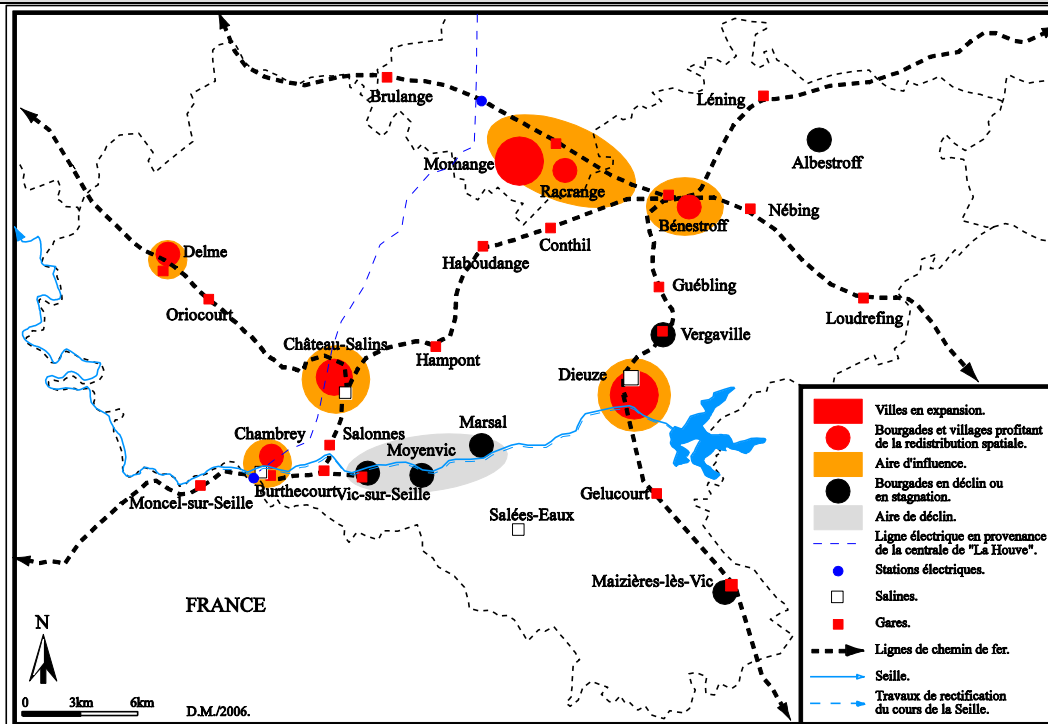


Coll. personnelle/D.Mathis.

La plupart du temps, ces quartiers restent modestes mais peuvent regrouper, comme à Racrange ou à Chambrey, près d'une centaine d'habitants. Ces quartiers deviennent des relais économiques qui permettent de collecter les productions locales et de les commercialiser. L'agriculture du Saulnois se voit ouvrir des débouchés pour son vin, ses productions fruitières, son blé et son houblon. Le désenclavement du Saulnois, les infrastructures en place et l'espace disponible à proximité des gares encouragent les investisseurs. La période de l'annexion marque une renaissance de l'activité salicole. Elle était limitée avant 1870 à la grosse usine de Dieuze et à la petite unité de Salées-Eaux. La création de la saline de Chambrey à partir de capitaux alsaciens, mais surtout l'implantation de Solvay à Château-Salins relancent désormais l'activité d'un secteur en déclin.

Carte n° 302

LA REORGANISATION DU SAULNOIS DURANT L'ANNEXION, POLES DE DYNAMISME, GRANDS TRAVAUX ET REINDUSTRIALISATION.



Ces nouvelles implantations industrielles permettent à une nouvelle génération de « artards » de trouver ainsi une activité complémentaire. La politique de grands travaux menée par les autorités allemandes avec la rectification du cours de la Seille, l'établissement des nouvelles voies ferrées, la construction des casernes, la création de la ligne électrique de La Houve à Chambrey... offre de multiples chantiers pour ces petits exploitants. Ainsi, bien que le Saulnois poursuive lentement son déclin démographique, on perçoit une inversion de tendance qui se traduit par une reprise assez nette de la natalité dont le taux avoisinait 25% durant les années 1850-1860 pour atteindre 35 à 40% durant la période 1875-1885. Cette reprise de la natalité peut s'expliquer par le tassement des départs durant la décennie précédente, laissant sur place un plus grand nombre de jeunes adultes qui trouvent alors des revenus suffisants.

### 3.2.1.2.- Les mutations du système : l'influence de l'ambiance.

Paradoxalement, c'est durant cette période que le village lorrain atteint son apogée en termes architecturaux et paysagers. Le modèle de la maison lorraine du laboureur est totalement imposé, même pour les fermes-écarts qui se sont construites. L'expérience de Thouvenel à Burthecourt n'est reproduite que localement. Le plein rural a entraîné le remplissage des villages dont le bâti désormais continu forme deux lignes de maisons jointives encadrant une cour commune : la rue et les usoirs. C'est désormais le village-rue aux maisons alignées, aux usoirs encombrés, aux tas de fumiers entoisés que le herdier, le porcher ou le berger remontent régulièrement pour rassembler les troupeaux communaux. Ce remplissage se poursuit bien après le plein rural, preuve d'une amélioration progressive de l'habitat et du renouvellement du parc immobilier.

Les maisons poursuivent leurs développements et leurs améliorations car bien que le niveau de remplissage des maisons ait quelque peu diminué <sup>(72)</sup>, les besoins d'espaces, en raison même de l'augmentation de la taille des exploitations des laboureurs et de celle du cheptel, entraînent de nouvelles extensions soit en hauteur, soit sur l'arrière de la maison, puisqu'il n'existe souvent plus de place latérale.

**Photographie n° 176**

**CHAMBREY : LA CROISSANCE VERTICALE DES MAISONS.**



Coll. personnelle/D. Mathis.

**La photographie ci-dessus présente les variations des hauteurs des maisons. On peut observer sur la partie droite, au centre de l'alignement, des maisons basses, encadrées de part et d'autre par des maisons ayant déjà pris en hauteur et dont les pignons ne sont plus couverts par les maisons voisines.**

<sup>72</sup> Si on observe une baisse du nombre de personnes par maison, c'est essentiellement le résultat de l'émigration et de la baisse relative de la natalité. Pourtant, pour les laboureurs, on observe fréquemment un remplissage accru de la maison avec, en raison du déséquilibre du *sex-ratio* en faveur des femmes, le maintien de collatéraux célibataires au sein d'une famille élargie.

On peut noter que la maison s'étend largement sur l'arrière, déclinant bûcher, écurie pour poulains, bergerie... en de multiples bâtiments qui localement doublent la profondeur de la maison-bloc. Celle-ci se révèle de plus en plus souvent trop petite pour abriter hommes, bêtes, récoltes, outillage, ce qui dans une certaine mesure annonce l'obsolescence prochaine de la maison lorraine.

Photographie n° 177

CHAMBREY : L'ARRIERE DES MAISONS.



Coll. personnelle/.D. Mathis.

**L'arrière des maisons diffère profondément de la façade, appentis divers s'accroissent, ajoutés en fonction des besoins. On peut remarquer que certaines maisons ont pris de la hauteur, brisant l'harmonie des toits en pente douce qui caractérisent les arrières des maisons. Bien exposés, des vergers occupent les deux tiers des potagers.**

Si la période de l'annexion n'amène finalement aucun changement dans l'organisation générale de la maison qui suit alors l'évolution amorcée durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, en revanche les villages connaissent des changements progressifs qui s'amorcent sur le conseil des autorités. C'est durant cette période que la « rue » du village s'aménage. Certes, elle reste boueuse et crottée à souhait, mais elle prend enfin une allure d'axe de circulation, comme en témoignent les nombreux déplacements de puits et d'abreuvoirs qui abandonnent le centre de la rue principale pour laisser le libre passage aux premières automobiles... C'est là encore un signe de l'ouverture du village sur le monde extérieur. L'augmentation du cheptel équin rend les modestes guéoirs trop réduits, c'est pourquoi les autorités, lors de l'aménagement du cours de la Seille, font aménager des « piscines à chevaux ». Elles encouragent également, mais cette fois avec beaucoup moins de réussite, le déménagement des tas de fumier sur les arrières <sup>(73)</sup>.

<sup>73</sup> Recommandation de toutes les administrations, il faudra toutefois plus d'un siècle pour voir disparaître les tas de fumier de l'usoir.

**Photographies n° 178 et 179**

**CHAMBREY : LA VIABILISATION DE LA RUE PRINCIPALE, UNE  
OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR.**



Coll. personnelle/D. Mathis.

La photographie présente le village en 1903, la rue ne se distingue de l'usoir que par l'absence de tas et de matériels qui encombrant le devant des maisons.



Coll. personnelle/D. Mathis.

Sur le cliché, en 1910, l'usoir et la rue ont été clairement séparés, un caniveau délimitant les deux espaces. La rue, bien qu'encore boueuse, a été aménagée, elle n'est plus un espace interne, mais constitue désormais un élément de circulation.

L'annexion n'entraîne aucune révolution majeure au sein de l'organisation des villages, ceux-ci continuent leur évolution. Les quelques efforts de « modernisation » ne remettent pas en cause la structure, ni la nature du bâti. Cela s'explique dans la mesure où les autorités allemandes, peu présentes dans les campagnes, ont évité de se mêler au monde rural en créant de nouveaux quartiers modernes autour de la gare, distincts des villages, formant un monde à part.

### 3.2.1.3.- L'annexion : un nouvel essor agricole ?

La période de l'annexion témoigne d'un dynamisme que paradoxalement on n'attendait pas véritablement du système de l'openfield qui paraissait figé par l'assolement, la vaine pâture. En fait, l'agriculture du Saulnois profite pleinement de l'ouverture du système qui facilite les exportations des productions agricoles, stimule les productions par une demande accrue, mais aussi par l'introduction de nouvelles techniques ou de nouvelles pratiques, le tout sous l'œil très favorable des autorités allemandes qui encouragent toutes les améliorations.

En fait, le système fonctionne encore en raison des nombreuses adaptations et dérogations qui sont mises en place. Il faut rappeler que la céréaliculture est, et reste encore, la grande activité de la campagne du Saulnois. Près des deux tiers des surfaces agricoles lui sont toujours consacrés, mais il ne faut pas oublier qu'un tiers de celles-ci se trouve « stérilisé » chaque année par la jachère. Certes depuis longtemps on améliore la jachère en plantant sur la sole de printemps vesces, lupin et autres plantes fourragères afin d'améliorer la pitance des troupeaux l'année suivante, mais ces assolements restent très marginaux et non systématiques. Les rendements des céréales, bien qu'améliorés à la fois par la fumure due à l'augmentation de la taille des troupeaux et surtout par l'introduction des engrais chimiques produits par l'industrie allemande, rapportés à la surface céréalière totale, sont faibles voire pour certaines parcelles purement dérisoires. Ainsi, ce sont les terroirs annexes qui dégagent maintenant des revenus plus que complémentaires. Cette adaptation, déjà amorcée précédemment avec l'extension du vignoble, se poursuit avec l'introduction de plantes commerciales, notamment le houblon, ce qui sort ainsi de l'assolement des surfaces non négligeables. La culture de la luzerne, plantée comme les vesces et le lupin sur la sole de la céréale de printemps, n'a plus comme vocation d'être pâturée par les troupeaux communaux, mais d'être récoltée la seconde année, permettant ainsi d'améliorer les stocks de nourriture pour le bétail.

Photographie n° 180

LE TAUREAU COMMUNAL.



Coll. personnelle/D.Mathis.

**Fierté de la famille qui le possédait, le « taureau communal » était le symbole du fonctionnement collectif de l'élevage bovin. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le choix de certaines races par l'administration a permis une amélioration qualitative du cheptel qui porte finalement indirectement la remise en cause du fonctionnement collectif de l'élevage bovin.**

On observe alors une évolution du cheptel, déjà amorcée avec l'irrigation des prairies. En effet, l'élevage ovin qui était jusqu'à présent majoritaire en raison de la faiblesse des ressources alimentaires de la jachère se trouve progressivement supplanté par un élevage bovin. Longtemps parent pauvre de l'openfield, hormis sous la forme d'élevage transhumant, ce type d'élevage dispose désormais de ressources alimentaires plus importantes, les drainages, les rectifications des cours d'eau permettent de disposer de prairies de fauche, mais aussi de pacages plus nombreux. La réduction de la taille de la jachère pénalise en revanche les autres formes d'élevage, notamment les plus marginaux tel celui des oies.

Les autorités allemandes qui interviennent dans la sélection de la race des taureaux communaux participent à ces progrès de l'élevage bovin au détriment des autres. Cet élevage, peu spécialisé puisqu'il associe viande et lait, est concomitant du développement urbain, donc de la création d'un débouché pour la production laitière. Toutefois, très rapidement ce marché se révélera trop réduit et aura pour conséquence la création des premières laiteries en l'absence presque totale de tradition fromagère.

Il n'y a pas que l'élevage bovin qui profite de l'augmentation de ces ressources alimentaires. En effet, au sein des terres du village, les surfaces consacrées aux cultures de jardin (pomme de terre, betterave...) augmentent elles aussi, alors que les besoins des communautés diminuent en raison de l'exode rural. En fait, si une partie est encore autoconsommée, les excédents sont vendus, mais surtout servent à l'alimentation du bétail et notamment des porcs.

Ainsi, c'est un type d'élevage communautaire qui se retrouve mis à mal par l'abandon progressif de la glandée et de la garde commune. On peut se demander dans une certaine mesure si le degré d'ouverture des villages, marqué par la présence de la gare et la proximité des marchés urbains, n'est pas un facteur accentuant la transformation du système. En effet, on peut remarquer que dans les communes du plateau delmois ou du canton de Vic-sur-Seille, touchées tardivement ou ignorées par le rail, les troupeaux communaux d'ovins sont restés longtemps prépondérants. Ces communes ignorant les adaptations du système ont abandonné l'assolement en pratiquant des remembrements.

Cette période de prospérité relative est le produit d'un système agricole profondément altéré, mais qui peut se maintenir en raison des particularismes et des exceptions. Ce n'est désormais plus l'openfield parfait du XVIII<sup>e</sup> siècle, même si les règles globales sont toujours appliquées. Avec la Grande Guerre, le changement de l'ambiance globale, mais aussi dans une moindre mesure des techniques, va entraîner l'accélération des mutations du système.

### **3.2.2.- La Grande Guerre et l'atonie de l'entre-deux-guerres.**

La péjoration de l'ambiance avec la guerre conduit à une redéfinition totale du mince équilibre entretenu durant la période de l'annexion. La disparition des filières économiques du Saulnois, la complète remise en cause de l'ébauche urbaine... sont autant d'éléments qui expliquent le retour à un exode rural massif, entraînant généralement une baisse démographique de l'ordre de 15 à 25% par village.

Paradoxalement, cette période se traduit par la mise en place d'un cercle vicieux, la baisse du nombre de manouvriers entraînant le recours à la mécanisation qui conduit à s'affranchir des règles de l'openfield, poussant les « artards » au départ, conduisant à un manque de main-d'œuvre donc à un recours accentué à la mécanisation...



Le début des années 1920 apparaît assez difficile puisque les difficultés s'accumulent avec notamment la crise viticole qui frappe alors le Saulnois. Cette dernière s'amorçait avant la guerre avec l'épiphytie du phylloxera et la réduction des surfaces viticoles, mais l'après-guerre et l'absence totale de débouchés commerciaux entraînent le déclin de cette culture commerciale, pourtant prospère.

La baisse démographique se traduit également par l'abandon des terroirs céréaliers les plus marginaux, condamnés par la faiblesse des rendements. Ils sont alors transformés en prairies ou, s'ils sont trop éloignés, retournent à la friche en raison de disponibilités de terres plus proches des villages. C'est désormais l'amorce de la contraction des terroirs. Cette inversion de la dynamique de conquête mise en place depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle est la confirmation du déclin du système. Pourtant après un temps d'hésitation, le système se remet assez bien en place, poursuivant ses évolutions mais conservant ses structures. Certes l'assolement rotatif triennal a été en grande partie abandonné par de nombreux villages, notamment sur le plateau de Delme, mais il perdure encore dans le bassin de la Petite-Seille, au nord-est du Saulnois...

Un équilibre se met à nouveau en place. L'exode rural, s'il se maintient, n'entraîne plus de grandes baisses démographiques pour les villages. L'extension du tissu industriel avec l'implantation de nouvelles plâtreries à Brin-sur-Seille, Chambrey, Guébling, de l'usine Bata à Moussey, de la tuilerie à Jeandelaincourt ainsi que des salines permettent le maintien de paysans-ouvriers qui continuent de louer leur matériel aux laboureurs. Ce sont eux les défenseurs les plus farouches du système de l'openfield, car la vaine pâture leur permet d'entretenir leur maigre cheptel ovin et bovin, consacrant encore toutes leurs terres à la culture céréalière.

**Photographies n° 181 et 182**

**CHAMBREY : LA PLÂTRERIE.**



D.Mathis/1995.



D.Mathis/1995.

Entre 1923 et 1931, une plâtrerie a fonctionné à Chambrey exploitant une mine de gypse sous la Côte des Ervandres à Moncel-sur-Seille. Les deux photographies montrent les vestiges de cette industrie que l'on pouvait également retrouver à Brin-sur-Seille ou à Guébling.

Photographie n° 183

BATAVILLE A MOUSSEY.



« Bataville », petite ville industrielle au style contemporain a été implantée à la limite du Saulnois et du pays de Sarrebourg durant l'entre-deux-guerres par l'industriel Bata. Pendant des décennies l'usine a été un modèle de conception d'urbanisme industriel. Aujourd'hui le site pose de gros problèmes de reconversion industrielle et urbanistique, puisque totalement isolé physiquement entre canal, forêts et étangs, mais aussi conceptuel-

Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°90-114.

-lement par rapport au village de Moussesey dont il dépend.

Durant cette période, les villages ne présentent pas de transformations majeures, la reconstruction reproduit un modèle urbain désormais lui aussi frappé d'obsolescence puisqu'en fait de nombreuses exploitations sont à l'étroit, ne disposant pas de suffisamment de place pour entreposer matériel, fourrage, récoltes et surtout d'écuries-étables pour un cheptel devenu très important. L'unité de la maison est périmée avec les rachats des granges et des écuries libérées par l'exode rural au sein du village. D'autre part, des hangars mitent désormais l'unité de l'espace rural afin de stocker les excédents ; ces constructions amènent les agriculteurs à réunir autour de ces derniers l'essentiel de leurs parcelles agricoles. Ces hangars restent amovibles car établis en bois, ils sont démontables et transportables.

Finalement c'est la Seconde Guerre Mondiale, avec ses destructions massives, qui va mettre fin à cette longue dégénérescence du système, amorçant désormais le système post-openfield. Paradoxalement, bien que plus systématique, le second openfield a réussi à s'adapter aux évolutions de l'ambiance et des techniques, se transformant par à-coups durant presque un siècle de déclin, en créant pratiquement deux périodes de stabilité relative. Formidable réussite au lendemain de la guerre de Trente Ans, il faudra un second conflit tout aussi dévastateur pour le faire disparaître. Pourtant, les paysages restent encore profondément marqués par cette période et par les adaptations du système puisque l'on peut encore retrouver les vestiges de ces terroirs particuliers de la vigne, de l'arboriculture, des hangars, des extensions maximales des terroirs....



## **Chapitre trois**

### **Les paysages du Saulnois post-openfield.**

Ces paysages du système post-openfield ont déjà été entrevus longuement dans le livre premier, aussi seules quelques-unes de leurs caractéristiques seront évoquées. Dans une région qui oublie ses racines agricoles pour entrer dans l'ère de la modernité post-agricole (!), où milieu rural et milieu agricole ne recourent plus les mêmes réalités, il convient de s'interroger sur ces nombreux changements (idéologiques, sociaux et de perception des habitants des campagnes) qui donnent naissance à une double réalité : paysage agricole ou paysage rural. En effet durant cette période des années 1960 à nos jours, il est possible d'observer deux phénomènes concomitants concernant le paysage :

- la recherche d'un équilibre des paysages agricoles après la disparition du système d'openfield,
- l'affirmation d'un paysage rural nouveau, patrimonial, touristique ou résidentiel.

## **1.- LA RECHERCHE D'UN EQUILIBRE PAYSAGER.**

Après la longue crispation du système entre les années 1920-1940, le Saulnois a connu de profondes mutations après la guerre. Les paysages ont évolué en permanence avec une célérité déjà observée dans la plupart des phases de transitions entre systèmes paysagers. Mais contrairement aux phases de mutations précédentes, les transformations semblent se prolonger comme si le modèle agricole qui devrait s'imposer recherchait un équilibre. Cette période de mutation permanente semble faire apparaître une accélération dans l'histoire des paysages. Pour cette génération d'agriculteurs qui a reconstruit les fermes au lendemain de la guerre, que de changements durant cette période qui fut marquée par la mécanisation, les remembrements, l'extension des fermes, l'abandon de la polyculture, la spécialisation, l'abandon du système laitier, le retour de la jachère, et souvent les préretraites.

Ces évolutions du système agricole sont autant le résultat de la disparition de très nombreuses structures des anciens systèmes (structures paysagères, sociales, juridiques...), que de l'évolution des techniques et d'une ambiance générale (économique et politique) qui favorisent ces transformations rapides. Pour beaucoup d'agriculteurs ces adaptations et évolutions qu'ils ont acceptées et dont ils étaient les acteurs étaient une question de survie. Jusqu'à présent, seules les guerres avaient permis de telles accélérations dans les transformations des paysages. La Seconde Guerre Mondiale, bien que faisant table rase d'un certain nombre de structures, n'a été que le détonateur de cette nouvelle « Révolution paysagère » qui a longtemps cherché sa voie entre élevage et céréaliculture. Avant de chercher à identifier la plupart des impacts paysagers de l'évolution du système agricole, il convient d'identifier clairement les outils du changement.

### **1.1.- LES OUTILS DU CHANGEMENT.**

La plupart des outils qui permettent cette accélération dans l'histoire des paysages du Saulnois sont déjà en place avant la Seconde Guerre Mondiale. Seuls la motorisation de l'agriculture et l'affranchissement des dernières barrières communautaires font encore en partie défaut.

#### **1.1.1.- Les remembrements.**

Si la loi portant sur les remembrements date de 1898, peu de communes du Saulnois en ont réellement profité avant 1940, (seulement 13 remembrements : 2 en Moselle et 11 en Meurthe-et-Moselle). En revanche, au lendemain du conflit, avec la reconstruction, les remembrements sont dans tous les esprits. Mais pour entrer dans les faits, il faut encore quelques années, voire quelques décennies, simplement en raison des réticences des générations d'agriculteurs les plus âgés. Encore aujourd'hui dans les communes remembrées, quelques propriétaires se plaignent du remembrement, sans pour autant évoquer les causes de ces griefs. Les remembrements récents des communes de l'est du Saulnois soulèvent bien souvent d'importantes tensions entre propriétaires.

C'est durant les années 1960 que s'effectue le maximum de remembrements en Saulnois. Ceux-ci n'ont été souhaités et demandés qu'à partir du moment où le machinisme agricole s'est suffisamment démocratisé. En effet, l'augmentation de la taille des parcelles est peu utile si l'agriculteur ne dispose pas des moyens de travailler plus rapidement ces dernières. La motorisation de l'agriculture lorraine est un phénomène postérieur à la Seconde Guerre Mondiale. Elle a été grandement facilitée par la nécessité de rétablir le parc matériel dévasté. Si le cheptel équestre a été reconstitué afin de fournir une force de travail indispensable aux exploitations, il a souvent été associé à un tracteur. Ce sont plus les délais, le coût et les restrictions qui ont freiné la motorisation que la volonté des agriculteurs. Ces derniers ont pu juger, entre 1945 et 1946, de l'efficacité de la motorisation au sein des « coopératives » mises en place dans les villages.

Ces remembrements ne sont possibles également qu'à partir du moment où le nombre d'agriculteurs diminue sensiblement et suffisamment, ce qui réduit de fait les oppositions. D'autre part les exploitations qui se maintiennent comptent un nombre de plus en plus important de parcelles. Dans une certaine mesure, les grands propriétaires, durant l'entre-deux-guerres, cherchaient à regrouper leurs parcelles par voie d'échange. Mais ce phénomène restait ponctuel et exceptionnel. Jusqu'en 1945, il y a encore trop d'exploitations qui ont besoin du maintien de la vaine pâture pour assurer leur survie, aussi les remembrements ont toujours été repoussés. A ce titre, le « plateau delmois » où de nombreux villages avaient abandonné la vaine pâture avant la Première Guerre Mondiale, prend à ce moment « cette avance » dans l'évolution du système agricole<sup>(74)</sup> que nous avons pu remarquer.

### **1.1.2.- L'impact des remembrements.**

Les impacts paysagers des remembrements sont relativement importants. Ils sont à la fois directs et induits. En effet, s'agissant des secteurs remembrés, les conséquences directes occasionnent l'augmentation en taille des parcelles, mais aussi leur réorganisation suivant d'ailleurs les moyens techniques des exploitations. Les conséquences induites sont nombreuses et concernent également les secteurs non remembrés.

Il ne s'agit pas de juger de l'importance du phénomène de remembrements et/ou de son ampleur. En revanche, il faut tenir compte des transformations que ceux-ci ont occasionnées au niveau des campagnes du Saulnois. La première concerne avant tout une augmentation magistrale du dessin parcellaire qui passe fréquemment de 20 à 30 ares en moyenne à 1 à 1,5 hectare. Mais la moyenne est trompeuse puisqu'elle intègre les parcelles des meix, des bois et des vergers qui n'ont pas été remembrés. Il faut retenir du remembrement la création de champs-blocs pouvant atteindre quelquefois la taille d'un quartier, voire d'un canton de terres (30 à 50 hectares).

---

<sup>74</sup> Frécaut R., (1951) - *Ibid.*

Photographies n° 184 et 185

FRESNES-EN-SAULNOIS : PARCELLAIRES ET REMEMBREMENTS.



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°90-035.

Les deux clichés illustrent les importants changements opérés au niveau des parcellaires. En effet, dans le premier cas, on distingue encore nettement les anciennes parcelles laniérées remplacées par des champs-blocs plus ou moins vastes, comparables à un ou plusieurs « quartiers » d'openfield.



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°90-064.

Ce changement de la trame des parcellaires modifie le paysage et il faut considérer les quelques champs longs et minces non touchés par les remembrements comme des reliques du paysage ancien. Ces reliques sont amenées à disparaître progressivement car elles seront ingérées au sein d'une parcelle plus grosse par location ou vente... Mais quelquefois, elles retournent à la friche devenant des « îlots » d'un nouveau « *saltus* » au sein même des champs-blocs. Cela concerne généralement les macro parcellaires de l'ordre de plusieurs cantons.

L'abandon des parcellaires en lame de parquet conduit à de nombreuses transformations. Ainsi dans un premier temps, on observe :

- l'arrachage des arbres isolés (disparition du complantage),
- le nivellement des dérayures de labours et des rains,
- la création d'un réseau de fossés collecteurs ou de drainages qui remplace les dérayures de labours.

**Photographie n° 186**

**ILOTS DE *SALTUS* AU COEUR D'UNE MACRO PARCELLE A BASSING.**



D.Mathis/2001.

**Photographie n° 187**

**ILOTS DE *SALTUS* A MOYENVIC.**



D.Mathis/2001.

**Ces deux photographies présentent un des problèmes actuels de l'évolution des paysages agraires d'openfield. En effet, les délaissés agricoles sont aujourd'hui en voie de pérennisation, transformés en friche arbustive, ils annoncent un futur état de boisement.**

Dans les années 1960, l'ampleur du remembrement avec la création de macro parcelles de l'ordre du quartier a des conséquences différentes de celles escomptées. En effet, la faiblesse des moyens techniques et mécaniques est à l'origine de la transformation du paysage de labours en paysage de prairie. Les premiers tracteurs, bien que plus rapides que les attelages de chevaux, ne permettent pas de faire face au travail des parcelles géantes. D'autre part, l'absence de fossés ou de drainages pour faciliter les évacuations des eaux d'écoulement et donc l'érosion, conduit à privilégier une affectation des terres en



prairie. Cette transformation conforte la tendance générale du paysage à évoluer vers un système d'élevage laitier.

Dans un second temps, on peut constater :

- l'abandon progressif des parcelles non remembrées (vignes et vergers),
- l'abandon des espaces marginaux peu rentables, au mieux avec reboisement volontaire (plantations de peupleraies ou de résineux sur conseil de l'O.N.F.), ou par reconquête naturelle (friche),
- le développement des drainages (en remplacement des fossés),
- la banalisation du paysage par la création de macro parcelles.

Ce paysage, malgré le développement des prairies naturelles, reste un paysage de champs ouverts. Certes les barbelés limitent et enclosent les parcelles, mais ni plus ni moins que jadis les dérayures qui constituaient une barrière mentale et l'arbre un repère concernant la propriété.

Au cours des années 1960/1970, bien que la clôture barbelée puis électrique se pérennise, on peut voir réapparaître des haies végétales le long des chemins à proximité des clôtures. Elles sont issues de la déprise de pratiques agricoles, notamment la pâture des chemins par les troupeaux. Ainsi, les paysages conservent malgré l'arrachage des arbres isolés, une double strate végétale, mais bien moindre d'un point de vue qualitatif.

D'autre part et dans une certaine mesure, les remembrements ont fossilisé un certain nombre d'éléments des paysages agraires, notamment les rains, les billons intégrés dans des parcelles de prairies... Mais l'évolution actuelle de l'agriculture (réduction de la S.T.H. et développement des labours) a pour conséquence la destruction de ces éléments fossiles par l'arrachage des anciennes haies, des derniers arbres du complantage, l'arasement des rains... et conduit à une nouvelle homogénéisation des paysages par disparition des éléments atypiques.

### **1.1.3.- Permanence du paysage de champs ouverts.**

Pour le paysage des champs, la disparition de nombreuses exploitations, le manque de main-d'oeuvre, les débuts de la mécanisation vont engendrer d'importantes modifications. Depuis 1918, la prairie se développait aux dépens des terres de labour, ce recul des labours se poursuit et s'amplifie. Les remembrements vont même favoriser ce phénomène, entraînant ainsi la disparition des contraintes d'élevage et de la vaine pâture ! Aussi, dès 1950 les parcs se couvrent de clôtures (fils de fer barbelés puis clôtures électriques). Le développement de ces clôtures métalliques entraîne la croissance progressive de haies végétales à base d'épineux car les barbelés empêchent le « nettoyage » des espaces limités et la renaissance de haies arbustives.

Dans un premier temps, le développement de la S.T.H. a donné au Saulnois un tout autre visage, car on voit apparaître des hangars au milieu des terres agricoles. Le développement de l'élevage a entraîné une augmentation des

besoins en foin, donc des nécessités de stockage. On observe également un mitage champêtre de petits abris servant à rassembler les troupeaux lors de la tonte, mais aussi à maintenir les bêtes dehors le plus longtemps possible (jeunes broutards).

Le développement de l'élevage entraîne l'apparition de la culture du maïs fourrager afin de faire de l'ensilage pour nourrir les troupeaux laitiers notamment. Enfin, on voit apparaître un semis de petites laiteries dont beaucoup ont disparu aujourd'hui suite à la concentration à Bénestroff et à Château-Salins des centres de production. Pourtant quelles que soient les échelles d'observation et d'analyse au sein de l'espace agricole du Saulnois, il y a des laissés pour compte de cette « révolution » du système agricole. En premier lieu, l'évolution des modes de vie a provoqué l'abandon des parcellaires marginaux. Les grands talus, les parcelles en bordure de forêt vont connaître des modifications importantes. Ainsi, les talus viticoles vont être transformés en talus arboricoles (vergers) avant d'être finalement abandonnés et repris progressivement par la friche. Les parcelles en lisière de forêt non remembrées sont reboisées quelquefois sur conseils de l'O.N.F. en résineux (Chambrey, Azoudange, Assenoncourt, Fresnes-en-Saulnois...) avec un objectif de rentabilité sans tenir compte des structures des massifs. Les autres parcelles sont purement et simplement abandonnées à la friche, dont la qualité paysagère est tout aussi mauvaise. Cette perte parcellaire est de l'ordre de 5 à 10% de la S.A.U. pour certains finages.

Durant cette même période, les espaces forestiers connaissent également des modifications. La forêt privée est de moins en moins exploitée suite aux modifications des comportements sociaux, (abandon progressif du chauffage au bois remplacé par le chauffage central). D'autre part, cette forêt privée, déclassée suite aux conflits, ne peut plus être exploitée pour du bois d'oeuvre. Les pratiques communautaires (affouages) disparaissent également ou plutôt tombent en désuétude. Les coupes rotations, le « déjardinage », le fagotage sont abandonnés. La tempête de décembre 1999 a provoqué au sein du massif forestier des dégâts importants dont les conséquences accentueront pendant encore un temps la faible qualité de la forêt, mais qui à terme engendreront une amélioration qualitative suite à l'élimination d'une grande partie des arbres marqués par la guerre. Paradoxalement, la qualité des forêts communales gérées par l'O.N.F. a été bonifiée, celle-ci prenant en compte la totalité de la gestion des grands ensembles forestiers de Bride-Koeking, Grémecey, puis du Lindre (Romesberg...).

Aujourd'hui, au sein même des villages, la population restante ne parvient plus à occuper l'ensemble de l'habitat disponible. Ce dernier laissé sans occupant se dégrade et perd de plus en plus toutes chances d'être réoccupé. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, le nombre de maisons en ruine ou à l'abandon ne cesse d'augmenter. La tempête de décembre 1999 a été un révélateur de la détérioration de ce parc immobilier non habité. De nombreux villages portent les stigmates de ces abandons. Il est important de prendre en compte, dans une optique de reconversion, l'existence de ces « friches rurales » qui risquent de se multiplier, augmentant à ce titre les écarts entre les villages capables de faire face à ce problème en attirant des néo-ruraux et les villages dépassés par cet abandon. Des tentatives pour faire renaître des éléments pittoresques du paysage ont lieu comme

à Château-Salins, où une tentative de réhabilitation d'anciens vergers est en cours. Il est certain que compte tenu des débouchés actuels des fruits, de l'absence de structures capables d'intégrer ces productions, il est utopique de faire renaître les talus arboricoles du Saulnois. On ne peut que saluer les efforts de la confrérie Saint-Vincent de Vic-sur-Seille qui tente de faire revivre le vignoble le plus prestigieux du Saulnois. Quel dommage de ne pas valoriser le long de la petite route qui relie Vic-sur-Seille à Salornnes, les quelques parcelles de ce vignoble renaissant.

Le meilleur moyen de maintenir ces types de paysages ne passe-t-il pas par la définition d'un projet d'ensemble proposé par le seul organisme compétent : le Parc Naturel Régional de Lorraine ? Un tel travail passe nécessairement par un inventaire qualitatif des paysages et surtout un véritable projet aux objectifs clairs qui doit dépasser le cadre du monde agricole. En effet, l'agriculture du Saulnois suit les évolutions, mais n'est plus le moteur d'aménagement paysager. De par sa structure foncière et l'évolution actuelle, elle n'en a plus les moyens. Il serait souhaitable de chercher à intégrer les agriculteurs dans une approche qualitative des paysages à l'exemple des remembrements de la zone est du Saulnois, en cherchant à préserver dans une démarche « d'espace vert » des terroirs à haute valeur paysagère (vigne, vergers, haies...).

## 1.2.- EVOLUTIONS PAYSAGERES ENTRE 1945/50 ET NOS JOURS.

L'épisode de la Seconde Guerre Mondiale ne modifie pas les tendances longues qui se poursuivent et même s'accroissent :

- baisse du nombre des agriculteurs,
- disparition progressive de la main-d'oeuvre agricole,
- disparition des plus petites fermes et exploitations agricoles,
- conversion progressive de l'openfield en pays d'élevage,
- disparition des cultures spécifiques (vignes, chènevières).

De nouvelles tendances se mettent en place :

- remembrements massifs suite à la disparition de très nombreuses exploitations,
- reboisement progressif suite à des reprises en friche,
- démantèlement des villages suite à la reconstruction des plus grosses exploitations en périphérie du village,
- transformation d'une population agricole en une population rurale, voire semi rurale,
- modification fonctionnelle de la maison lorraine,
- mise en place d'un mitage - maison moderne (1960).

### 1.2.1.- Un paysage sans agriculteur ?

A partir du plein rural, le nombre d'exploitations diminue constamment (plus de 50% des exploitations ont disparu entre 1953 et 1988). Le nombre des préretraites depuis 1992 permet d'estimer une disparition voisine de 50% des exploitations entre 1992 et aujourd'hui. Concrètement, il ne reste que deux à trois exploitations par village.

<b>Document n° 112</b>					
<b>LA DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR CANTONS</b>					
<b>ENTRE 1953 ET 1988 <sup>(75)</sup>.</b>					
<b>Cantons</b>	<b>1953</b>	<b>1980</b>	<b>1988</b>	<b>Evolution annuelle entre 1953 et 1980</b>	<b>Evolution annuelle entre 1980 et 1988</b>
Albestroff	812	442	345	-1,63%	-2,43%
Château-Salins	527	369	252	-1,07%	-3,52%
Delme	529	358	248	-1,15%	-3,41%
Dieuze	249	217	171	-0,45%	-2,36%
Vic-sur-Seille	391	258	195	-1,21%	-2,71%
<b>Total</b>	<b>2508</b>	<b>1644</b>	<b>1211</b>	<b>-1,23%</b>	<b>-2,93%</b>

**Photographies n° 188 et 189**  
**L'EXTENSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU SEIN DES VILLAGES DE RECHICOURT-LA-PETITE ET DE BELLANGE.**



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°96-041.

Les villages agricoles présentent une évolution particulière puisque la diminution du nombre des agriculteurs entraîne le gonflement des exploitations restantes et nécessairement l'extension du bâti agricole, en de multiples stabulations, silos, hangars, zones de stockages diverses... L'espace occupé par les fermes s'étend aux dépens des meix et/ou à la périphérie des villages.



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°95-099.

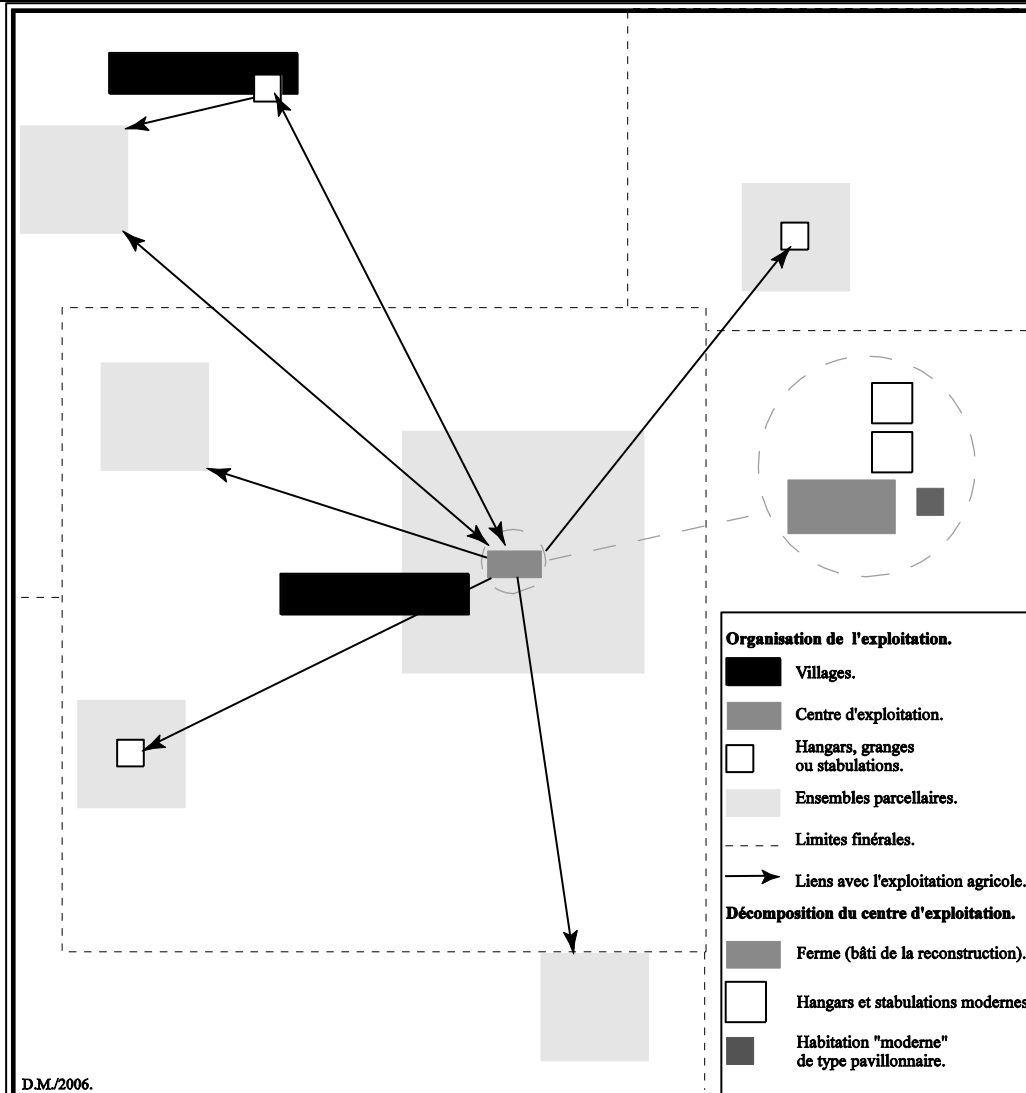
Cette vue partielle du village de Bellange illustre tout à fait l'évolution de la maison agricole, qui s'étend où elle peut, sans plan déterminé, en fonction de l'évolution des besoins et de l'extension progressive de l'exploitation. On peut remarquer que pour ce fragment de rue, le site d'exploitation occupe désormais un espace bien plus considérable que l'ancienne ligne de maisons. C'est la confirmation de l'ob-

-lescence du village-rue et de l'inadéquation entre ce village et les formes actuelles du bâti agricole.

<sup>75</sup> Ministère de l'Agriculture - Direction Départementale de l'Agriculture - *Recensement Général de l'Agriculture 1979-1980, premiers résultats communaux, Moselle*. Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - Agreste - *Recensement agricole 1998, Moselle*.

Croquis n° 303

MODELE DU FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES  
DES VILLAGES.



Désormais, les villages du Saulnois ne peuvent plus être considérés comme agricoles compte tenu du faible poids des agriculteurs dans la population. Ces fermes d'ailleurs ont divorcé de la structure du village. Elles se situent en périphérie de ces derniers et se déclinent en une juxtaposition de bâtiments inesthétiques, hangars métalliques, stabulations, silos d'ensilage et inévitables tas de ferraille... qui tranchent avec des villages qui, eux, font des efforts d'aménagement. Les exploitations qui ont réussi à se maintenir disposent maintenant de 200 à 300 hectares. La plupart du temps il s'agit de G.A.E.C. poly-producteurs alliant agriculture et élevage, et capables de s'adapter aux aléas de l'ambiance économique. Le nombre important de G.A.E.C. ne doit pas faire illusion, l'agriculture en Saulnois reste, à quelques exceptions près, une agriculture familiale. Rares sont les agriculteurs que l'on pourrait ranger dans la catégorie des agromanagers, les autres semblent subir les changements économiques. Il faut noter que parmi ces G.A.E.C., beaucoup disparaîtront devant l'absence de repreneurs éventuels.

### **1.2.2.- Les oscillations du système.**

Entre 1945/1950 et nos jours, les phases se succèdent à grande vitesse alternant les modèles polyculture, élevage laitier, céréaliculture et colza associés à un élevage orienté vers la production de viande, amélioration qualitative de l'élevage bovin, assolement biennal blé/colza, et dernièrement extension des productions de maïs et nouvelles diminutions de la S.T.H... Les paysages actuels portent toutes les empreintes de ces systèmes à l'échelle de la ferme et du bâti, des parcellaires, des écarts...

**Photographies n° 190, 191, 192, 193, 194, 195 et 196**

**LES SAULNOIS AGRICOLES.**



**Le plateau liasique au nord de Nomény est voué à la céréaliculture. Malgré les remembrements, les parcellaires restent encore de taille moyenne créant une marqueterie de quartiers. Le paysage agricole reste relativement harmonieux, échappant aux macro-parcellaires.**

Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°95-1252.

**Le front de Côte liasique avec Amelécourt à son pied et la vallée de la Petite-Seille présentent des parcellaires massifs à vocation céréalière.**



Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°96-246.



**Le plateau de Morville-lès-Vic malgré une situation topographique différente du Val-de-Petite-Seille présente les mêmes caractéristiques agricoles que la zone d'Amelécourt.**

Source : CERPA R Berton R., Humbert A., n°92-031.

**Zarbeling (ci-contre) et Riche (ci-dessous), dans le Saulnois central, présentent des parcellaires de labours de tailles moyennes. Les prairies apparaissent plus massives révélant la place plus importante de l'élevage.**



Source : CERPA & Berton R.,  
Humbert A., n°98-814.



Source : CERPA & Berton R.,  
Humbert A., n°98-815.

**A Vahl-lès-Bénéstroff, les parcellaires sont relativement petits, adaptés à une morphologie de « croupes » et de collines. Les capacités d'égouttement des terroirs impliquent les affectations en terres de labours ou en prairies.**



Source : CERPA & Berton R.,  
Humbert A., n°98-800.



**Léning et Francaltroff, en position d'interfluve, présentent d'importants terroirs de prairies liés aux conditions hydrographiques.**

Source : CERPA & Berton R.,  
Humbert A., n°98-801.

Si on suit l'évolution des systèmes agricoles et des paysages qui y sont attachés, on peut se rendre compte que la période 1945-1975, qui correspond à la période de restructuration du système agricole, amorce alors une tendance brève mais qui s'inscrit en continuité avec le développement de l'élevage depuis deux siècles (des agronomes à nos jours). Elle n'efface toutefois pas la structure du système paysager de champs ouverts, même quand elle devient dominante. Mais la mise en place des quotas laitiers, la disparition de laiteries, les primes pour la production du colza, annoncent une nouvelle transformation paysagère où pourtant les évolutions longues se poursuivent (friches, déprise agricole, concentration des terres...). Depuis 1992, il semblait que le système avait trouvé une stabilité que la crise de la « vache folle » a probablement remise en cause, puisque dans le sud du Saulnois on observe une forte transformation de la S.T.H. en terres de labours.

Document n° 113		LES FLUCTUATIONS PAYSAGERES ENTRE 1945 ET 2005.															
		1945	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000				
Structures agraires	Paysage agricole	Abandon des terroirs particuliers (vignes et vergers).								Renaissance sporadique de micro-terroirs particuliers.							
		Diminution des terres céréalières.						Augmentation des terres céréalières Assolement (blé-orge-colza).									
								« Boom du colza »		Déclin relatif de la culture du colza.							
		Suppression de la jachère.								Réapparition des jachères (PAC 1992).							
		Progression du cheptel bovin (filière laitière).						Transformation du cheptel bovin (filière viande).									
	Extension de la S.T.H.						Recul des prairies naturelles				S.T.H.						
											« Surpâturage »		Stable.				
							Développement des filières « maïs » et valorisation des pailles pour l'élevage.										
	Structure foncière						1 <sup>ères</sup> concentrations foncières (départs des très petits exploitants).				Seconde vague de concentrations foncières (départs en retraites).						
							Grande vague des remembrements.								Remembrements de 2 <sup>e</sup> génération.		
Remembrements spontanés création de macro-parcelles par regroupements, achats, échanges.																	
Habitat rural	Reconstruction des habitations des villages sur le modèle agricole.				Croissance spatiale de l'habitat sur les arrières des villages. Obsolescence de la structure en rue.												
	Inadéquation progressive du village au mode de vie urbain.				Rurbanisation de l'habitat traditionnel, extensions pavillonnaires organisées ou spontanées, modifications qualitatives des villages.												
	Mouvement centrifuge des principales fermes.				Habitations « Friches » rurales (en voie de transformation - réhabilitation).												
	Mitage agraire (hangars, stabulations...).				Bâtiments agricoles en situation de friches rurales (en voie de disparition).												



Il est possible de déceler à l'échelle du Saulnois des variations. La partie occidentale et centrale du Saulnois a connu les transformations les plus importantes. Paradoxalement c'est la portion du Saulnois qui a connu les premières remises en cause du système de l'openfield au début du siècle, mais aussi les plus violents combats à la libération. La remise en ordre au lendemain de la guerre a été longue, 15 à 20 ans, mais elle a entraîné nombre de changements et de modifications qui n'auraient pu avoir lieu sans l'effet déclencheur : la guerre. Les destructions et la baisse démographique (non-retour après expulsions) ont affaibli le système et sa structure donnant de l'ampleur aux changements qui conditionnent l'évolution paysagère des finages lorrains.

Le paysage agraire du Saulnois a vu se succéder plusieurs systèmes en une quarantaine d'années. Ces oscillations du système, favorisées par les remembrements, ont amené le départ de nombreux agriculteurs, si bien que désormais le paysage agricole ne dépend plus que de quelques acteurs. Ces derniers produisent un paysage banal fait de grands champs massifs, le reste est délaissé et s'intègre à un nouvel *outfield*. Les villages, vidés de leur substance agricole, sont désormais des « villages-dortoirs » ou des « villages-retraites ». Les recherches de facteurs de développement ont conduit depuis les années 1960 à favoriser tourisme et ré-industrialisation de cet espace rural, l'un comme l'autre sans réel succès.

## **2.- LES PAYSAGES RURAUX DU SAULNOIS.**

Les problèmes qui se posent au Saulnois sont actuellement primordiaux et les solutions qui y seront apportées conditionneront l'avenir de cet espace. On peut constater qu'il existe un Saulnois à deux vitesses :

- un Saulnois néo-rural né du développement des espaces périphériques des grandes agglomérations de l'axe mosellan. Depuis de longues années, cet espace de l'arrondissement de Château-Salins a pris en compte l'intensification des productions agricoles. Dans cette région, les exploitants sont à la limite entre agromanagers et agriculteurs familiaux. Ils ne s'intègrent pourtant à aucun des deux groupes, étant trop petits pour être capables de suivre l'évolution rapide de la politique agricole et trop grands pour s'abandonner à suivre passivement les évolutions. Cette région s'appuie sur les grands parcellaires céréaliers, mais conserve un élevage bovin naisseur.
- un Saulnois rural, marginalisé de fait par son éloignement, en retard dans l'évolution de ses structures, incapable actuellement de suivre les évolutions économiques et sociales définies dans la P.A.C. Ce monde agricole fondé sur des exploitations familiales possède pourtant des avantages si on recentre le débat sur le devenir de la région.

Tout se résume dans cette citation de B. Kayser : « *caricaturalement, on pourrait écrire que l'économie risque de conduire à l'abandon, mais que la sociologie exige le maintien... (de l'espace rural)* » <sup>(76)</sup>.

### **2.1.- REINVENTER UN PAYSAGE, DEFINIR UN PROJET PAYSAGER.**

Le Saulnois est aujourd'hui à la recherche d'une identité. Il n'est plus depuis longtemps une région industrielle, les sites de Morhange et de Dieuze ne peuvent pas faire illusion, sa fonction agricole se limite désormais à quelques fermes par village. Durant les années 1960, on a voulu faire de cet espace déserté un pôle touristique, sans en définir les potentialités ou même un vague projet, dans l'élan des créations des Parcs Naturels Régionaux. Aujourd'hui le bilan est tout aussi catastrophique que dans l'industrie ou l'agriculture. Pourtant, le tourisme vert peut être une chance de développement économique pour la région en définissant un nouveau projet touristique qui intégrerait toutes les communes dans un objectif commun.

#### **2.1.1.- L'échec du projet touristique du Saulnois.**

C'est pourtant autour de la thématique du paysage et du patrimoine qu'un projet a été formulé au cours des années 1960. Ce projet est lié à la création du Parc Naturel Régional qui occupe la partie occidentale du Saulnois. Les élus du Saulnois ont repris cette thématique en fondant de grands « espoirs » pour une

---

<sup>76</sup> Kayser B., (1996) - *Ils ont choisi la campagne*, Editions de l'Aube, 205p.

région qui pourrait ainsi devenir une zone de tourisme « vert » faisant renaître une économie exsangue. Les ambitions nées chez les élus du Saulnois semblent s'appuyer sur la Charte de fondation du Parc Naturel Régional : « {il} peut et doit devenir un élément structurant de la métropole ». {...} « La Lorraine, si elle veut garder son élite, attirer de nouvelles industries et de nouveaux cadres, doit se doter d'équipements d'accueils et de loisirs à la hauteur de ses ambitions. »<sup>(77)</sup>...

Le thème du tourisme a donc longtemps été un espoir pour le Saulnois. Ce tourisme s'est appuyé sur les infrastructures développées par le Parc Naturel de Lorraine dont la Maison des étangs à Tarquimpol, mais aussi sur le Musée du sel à Marsal et l'Hôtel de la Monnaie à Vic-sur-Seille qui sont les trois « fers de lance » touristiques de la région.

Le Musée du sel avec 12 500 entrées par an possède un impact indéniable, surtout si on compare sa fréquentation avec la population du Saulnois. Mais il faudrait tenir compte, non pas de cette population, mais plutôt du potentiel de visiteurs du bassin à qui le Parc Naturel Régional était d'abord destiné, c'est-à-dire la métropole lorraine. Afin d'estimer l'impact réel du musée, il conviendrait de retrancher l'importante clientèle scolaire qui ne peut être considérée comme touristique ! Toutefois pour ce pôle touristique majeur du Saulnois, Marsal se classe au 33e rang des sites lorrains !

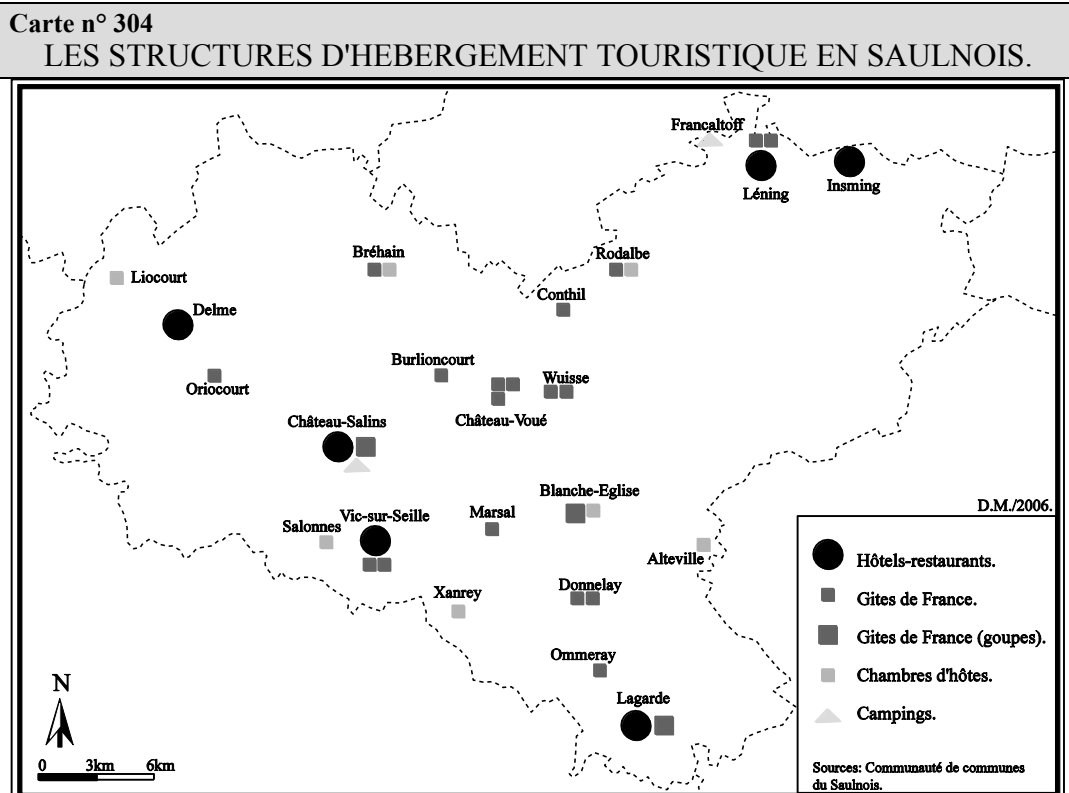
La Maison des étangs ne constitue pas un site d'appel ; certes son score d'entrée apparaît presque aussi important (9 800 entrées) que celui du Musée du sel, mais encore une fois l'importance des scolaires dans la fréquentation rend une image fautive de la réalité de l'impact touristique. L'Hôtel de la Monnaie à Vic-sur-Seille avec 5 560 entrées se place au 45e rang des sites lorrains.

Il est paradoxal de voir un aussi mauvais classement pour un « espace » qui se veut touristique dans une région où le tourisme n'est pas d'ailleurs un point fort. Si les grands sites du Saulnois sont aussi mal placés, les infrastructures et les potentialités d'accueil (campings, gîtes, hôtels, restaurants...) paraissent tout aussi dérisoires, calibrées en fait sur la maigre fréquentation.

Seuls les gîtes ruraux connaissent un léger développement. On en recense 23 pour un total de 158 lits. Le Saulnois est un des « pays » les mieux équipés du département (25% de l'effectif total)... Mais cela ne compense pas l'incroyable déficit des campings et de la structure hôtelière. Des communes ont bien essayé de créer des structures d'accueil, notamment Blanche-Eglise, Chambrey... mais fréquemment isolées, ces structures dont l'impact touristique n'est somme toute pas négligeable, ne font pas partie d'un plan concerté d'aménagement touristique. En fait, les différentes structures qui ont pris en charge le projet touristique (SIDES, SIVT, SAULNOIS...) coexistent toujours, sans pour autant donner une direction d'ensemble pour faire du Saulnois un pays touristique.

---

<sup>77</sup> Préambule de la Charte constitutive du P.N.R.



Pour une région qui se définit comme un espace à vocation touristique, on n'assiste pas à la création du type fermes-auberges, la structure même de l'agriculture ne s'y prêtant pas. Les agriculteurs, dans la plupart des cas, ont investi massivement pour recueillir les terres des exploitations qui disparaissaient, aussi ils ne parviennent pas à déployer de nouvelles activités d'accueil tant leurs charges de travail sont importantes.

L'impact réel sur l'économie du Saulnois est négligeable, on ne trouve aucune trace des commerces et services qui fleurissent dans toutes les villes et villages touristiques de France. Même le traditionnel marchand de cartes postales n'existe ni à Marsal, ni à Vic-sur-Seille, ni à Tarquimpol... En fait, on peut arguer que les structures d'accueil et de services connaissent des difficultés à se maintenir devant une fréquentation assez faible compte tenu du manque d'infrastructures. Or, sans infrastructure, on ne peut espérer un véritable développement touristique.

Le bilan apparaît dur. En fait, on pourrait affirmer que si le Saulnois ne se déclarait pas comme une région touristique, intégrée au sein du Parc Naturel Régional, sa vocation resterait confidentielle. Ainsi, pour s'en convaincre, il suffit de constater la faible place du Saulnois au sein du fameux guide Michelin <sup>(78)</sup>.

<sup>78</sup> Le guide signale les deux sites de Marsal et de Vic-sur-Seille au titre de curiosités, mais il ne les intègre à aucun de ses parcours. Le Saulnois reste pour le guide un néant touristique !

### **2.1.2.- Définir un nouveau projet touristique.**

Il convient d'expliquer les origines de cet échec, sans remettre en cause le choix même du tourisme comme élément du développement local. En effet, ce choix apparaît légitime dans la mesure où il s'appuie sur le Parc Naturel Régional... La région possède des atouts paysagers, naturels et patrimoniaux importants, encore que ces derniers n'aient pas été clairement définis au préalable. C'est ce qui fait dire à G. Loew que le Saulnois ne possède pas de véritables sites architecturaux. « {...} *il faut signaler un obstacle apparemment majeur, au développement du tourisme : l'absence de monuments de premier plan, qui pourraient constituer une image de marque pour le pays et le faire connaître à l'extérieur* »<sup>(79)</sup>. En revanche, il lui accorde un patrimoine naturel appréciable avec sa déclinaison de buttes, de forêts et d'étangs.

#### **2.1.2.1.- Ni randonnées, ni bases de loisirs.**

Il est nécessaire de redéfinir clairement les qualités intrinsèques du patrimoine naturel de cet espace. En effet, aire de détente pour citadins, elle se doit de proposer un paysage qualitatif suffisamment attractif pour en faire une zone de détente et aussi un espace de découverte. Il ne suffit pas, comme le déclare G. Loew en reprenant la citation de D. Clary<sup>(80)</sup>, de s'appuyer sur la forêt et l'eau. D'ailleurs, il est nécessaire non pas d'avoir ce patrimoine et de savoir le gérer, mais de savoir l'exploiter et de lui donner une image.

Cette image d'espace de forêts et d'eau n'existe pas car l'aménagement touristique n'a jamais concerné ces deux domaines. Actuellement, il n'existe pratiquement aucun circuit de découverte ou de randonnées digne de ce nom, à l'exception du GR. 5 qui ne fait que traverser le Parc sans proposer véritablement de circuit. L'absence d'un réseau de parcours de randonnées suffisamment dense explique le faible impact d'un tourisme naturel ! Pour s'en convaincre, il suffit d'observer le parcours du GR. 5 sur le territoire de Chambrey. Il emprunte le passage de l'ancienne Route de France ; or ce chemin mal entretenu, ourlé d'ornières de tracteurs et bordé de tas de fumier ne pourrait que décevoir un randonneur égaré. S'il existe çà et là quelques fléchages en forêt, indiquant quelques curiosités, ils restent bien trop rares et non intégrés dans un parcours... donc ils s'adressent aux initiés. Il faut toutefois noter les initiatives locales d'aménagement à Puzieux (aire de stationnement aux abords de la côte de Delme), à Vic-sur-Seille (petit sentier des coteaux) à Albestroff (sentier du Rode)... mais ces dernières ne sont pas relayées. La faiblesse du nombre d'espaces de découvertes ne permet pas véritablement de développer d'activités de parcours.

---

<sup>79</sup> Loew G., (1999) - Le Saulnois : espace rural, espace touristique, Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, pp355-370.

<sup>80</sup> « *Si le paysage de la campagne française a tant d'attrait pour une clientèle étrangère, il le doit certainement à deux atouts majeurs : la forêt et l'eau* ». Clary D., (1993), *Le tourisme dans l'espace français*, éditions Masson, 358p.

Il faut regretter également que le Saulnois touristique n'offre pas de base de loisirs. Ce ne sont pourtant pas les étangs qui manquent. Or, seule la Mutche à Morhange offre cette fonction, mais déjà saturée par les touristes du bassin houiller, elle ne peut servir en plus aux touristes du sillon mosellan. Les petites structures comme à Marthille sont destinées à un public local. Vic-sur-Seille propose bien une aire de loisirs, mais celle-ci s'adresse plus à des consommateurs locaux qu'à des touristes, de plus elle est saturée en été. La base de Lagarde en marge du Saulnois, isolée des grands sites, est orientée vers les pôles des grands étangs de Gondrexange et du Stock...

Les étangs ne font pas défaut, la dispersion des plans d'eau au sein des communes pourrait être un atout à un développement touristique diffus et à peu de frais. L'exemple de la base de loisirs de Chambrey<sup>(81)</sup> montre qu'un aménagement peut convenir au développement d'activités touristiques de séjours. C'est l'absence de telles structures qui explique la faiblesse de la fréquentation touristique du Saulnois et l'échec du projet touristique.

La Seille n'est pas un atout touristique car la rectification du cours a entraîné sa dénaturalisation ; d'autre part, depuis une dizaine d'années, les étiages d'été sont très marqués en raison de l'étang du Lindre, ce qui donne à la rivière l'aspect d'un égout et non d'une rivière anciennement réputée pour ses pêches.

**Photographie n° 197**

**LA SEILLE : UNE RIVIERE DENATUREE.**



D.Mathis/2002.

**Un canal rectiligne sans ripisylve, au mince filet d'eau... voilà ce qu'il reste de la Seille, dont pourtant les crues peuvent encore surprendre à l'automne.**

<sup>81</sup> Base de Kayak, mur d'escalade, tir à l'arc...

Plusieurs éléments entrent en ligne de compte dans l'établissement d'un espace touristique vert et/ou de fin de semaine. Il faut adapter le produit aux consommateurs potentiels et le préparer... Or, il y a peu de réalisations qui soient véritablement ciblées, la faiblesse de la fréquentation touristique par rapport aux 30 années de politique dite touristique en est la conséquence directe.

#### 2.1.2.2.- Un déficit d'images : l'absence de sites d'appel.

Alors qu'une région à vocation touristique s'appuie sur tous ses points remarquables, il semble que le Saulnois ne veuille pas montrer ses richesses. Il apparaît économe en panneaux de signalisation touristique comme en effort d'imagination. C'est en partie le résultat de l'absence d'inventaire<sup>(82)</sup> du patrimoine local à tous points de vue (paysager, architectural, militaire, gastronomique...). Le Saulnois a des sites touristiques d'appel déficients et les sites secondaires, comme la Côte de Delme avec son point de vue et sa table d'orientation, l'église de Lemoncourt avec son tympan du XIII<sup>e</sup>, la *villa* du « Grand Sareu », la collégiale de Munster... sont à peine signalés et ne confortent pas les sites principaux. Le paysage du Saulnois est assez banal, fait de grands champs remembrés dont la valeur touristique est assez faible.

Il est en partie exact de dire que le Saulnois n'a pas de sites dont l'image de marque soit suffisante pour générer un développement touristique. Mais il est faux de dire que le Saulnois ne possède pas ces éléments de patrimoines. La partie occidentale de la butte témoin de Bride avec le Val-de-Seille possède les sites architecturaux qualitatifs pour un développement touristique. Il pourrait s'appuyer sur les villages de Salennes, Vic-sur-Seille, Moyenvic et Marsal.

Les points forts sont inmanquablement les deux sites de Marsal et de Vic-sur-Seille. Marsal possède sans doute le patrimoine pour devenir un important village touristique et même le centre véritable du tourisme en Saulnois. Le Musée du sel et le parcours extérieur des mares salées, seuls éléments de visite, ne peuvent à eux seuls faire naître « spontanément » un tourisme capable de redynamiser le tissu local du Saulnois.

Il doit être accompagné de la mise en valeur de différents autres points remarquables existants à Marsal. Ainsi, l'important patrimoine militaire de style classique (remparts, arsenal, casernes...), dont seule la Porte de France et une caserne restaurées et réaménagées abritent le Musée du sel, n'est pas mis en valeur. Il est regrettable que Marsal ne puisse restaurer une partie des remparts du côté de la Porte de France... offrant ainsi en périphérie du village un parcours d'extérieur qui pourrait s'ajouter à un parcours dans le village, localisant par panneaux explicatifs et fléchage les différents bâtiments (arsenal, casernes, hôpital militaire, maison du gouverneur militaire...).

---

<sup>82</sup> C'est seulement à la fin des années 1990 que le canton de Vic-sur-Seille a entrepris un inventaire systématique de son patrimoine dont le résultat est produit dans l'exposition « entre Seille et Sânon » organisée par le Conseil général et le Service régional de l'Inventaire, fin 2000.

Le patrimoine religieux (couvents) trop souvent remanié se résume à l'église paroissiale, ancienne collégiale du XI<sup>e</sup> siècle, mais dont le clocher menace de s'effondrer. Si elle était indiquée et convenablement décrite (présence de fascicules), restaurée et « dépiçonnée », elle aurait sans doute une fréquentation supérieure. Le Musée du sel est lui-même à redéfinir car il prend en compte deux options contradictoires :

- le thème du sel d'une part,
- le patrimoine local (essentiellement gallo-romain) d'autre part.

Une séparation entre les deux thèmes serait souhaitable, ce qui permettrait de développer davantage l'étude du patrimoine local, sans nuire pour cela à l'importante exposition sur le sel.

Enfin il est nécessaire de soigner les « entrées » du village. La Porte de France ne peut être la seule entrée convenable. L'amélioration de la qualité visuelle du village par le fleurissement, la réfection de la voirie et l'amélioration visuelle de la zone de stationnement sont indispensables. Enfin, pour faire de Marsal le véritable point fort du Parc il serait nécessaire de créer une Maison du Parc jointe à un office du tourisme séparé lui aussi du musée.

La création au départ de Marsal de chemins de découvertes et de randonnées diffuserait ensuite l'effet du pôle ainsi créé :

- vers Juvelize offrant un point de vue avec table d'orientation, découverte du petit village et relation avec le gîte de Blanche Eglise,
- vers Haraucourt-sur-Seille, le Mont Saint-Jean et la butte de Bride...

Vic-sur-Seille constitue le deuxième centre architectural de qualité. La petite ville possède un patrimoine bâti de qualité, agréable, dont l'Hôtel de la Monnaie n'est qu'un exemple. Elle profite en plus d'un tissu associatif capable d'animer la petite ville. Certes l'Hôtel de la Monnaie ne peut être l'élément d'appel de la ville, c'est pourquoi le Conseil Général a soutenu la création d'un musée d'art dans la ville natale de Georges de La Tour.

D'autre part, la bourgade s'intègre dans un cadre paysager particulier. Certes la côte de Vic-sur-Seille/Moyenvic, majoritairement en friche, n'offre qu'une qualité paysagère faible, mais elle possède un potentiel très fort. Ce talus, dont aujourd'hui la spécificité paysagère s'est effacée, est un des principaux potentiels touristiques de Vic-sur-Seille, Moyenvic et Salottes. Espace dégagé, il offre une qualité paysagère remarquable avec vue sur le sud, les Vosges... Mais, même le Mont Saint-Jean<sup>(83)</sup>, superbe point d'observation n'a pas de table d'orientation et seul le GR. 5 longe cette zone. Pourtant, le talus viticole et arboricole renaissant qui borde la route vers Salottes prend une valeur de plus en plus forte. Ce paysage de vignes et de vergers popularisés permettrait de faciliter la renaissance du vignoble vicois et relayerait les efforts de la confrérie Saint-Vincent. Conjointement, le vignoble de Marsal, lui aussi en réorganisation, pourrait profiter de cet impact.

---

<sup>83</sup> Le site abrite également la petite chapelle dédiée à Saint-Livier et le site de la ferme de Salival.



**Photographie n° 198**

**LE MUSEE GEORGES DE LA TOUR A VIC-SUR-SEILLE.**



**Le Musée Georges de la Tour constitue le nouveau site d'attraction et d'appel touristique de Vic-sur-Seille, (à ce titre, il remplace l'ancien vieil Hôtel de la Monnaie).**

**Intégré au cœur du vieux centre, le nouveau musée constitue un atout indéniable pour la bourgade qui cherche à innover et conquérir une place touristique d'ailleurs à prendre.**

D.Mathis/2005.

**Photographie n° 199**

**LE MUSEE DU SEL A MARSAL.**

**C'est la Porte de France à Marsal qui abrite le musée du Sel. Il offre au public une double collection sur le sel (son histoire et son exploitation) et sur le passé antique et gallo-romain de la région. Le musée, comme à Vic-sur-Seille, évolue par extension dans des anciennes casernes et par la reprise de l'ensemble des collections.**



D.Mathis/2005.

Les possibilités touristiques de cette zone vont être diminuées par l'établissement de la principale zone d'activité du Saulnois. Cette dernière, forte de 40 hectares, va immanquablement dévaloriser la zone touristiquement la plus favorisée. Il semble que la communauté de communes n'ait pas pris conscience du manque de cohérence politique qui résulte du choix de ce site...

Marsal et Vic-sur-Seille, qui ont le patrimoine architectural le plus riche, mais avec des moyens relativement faibles, peuvent donner une image au Saulnois. Mais ces bourgades, même avec l'aide du Parc Naturel Régional, ne peuvent mettre en œuvre un trop vaste patrimoine. Les crédits alloués au développement touristique sont importants (1 401 867 francs de subventions ont été attribués en 1997 pour les 77 communes du S.I.V.T. <sup>(84)</sup>). Ces crédits dilués au sein du Saulnois n'ont de sens que s'il existe déjà une image touristique.

Il est donc important que la communauté de communes définisse des priorités, prenne en compte ce patrimoine et cherche conjointement avec le Parc Naturel de Lorraine à développer enfin le tourisme du Saulnois ; cela implique la création des pôles nécessaires pour l'attraction touristique pour pouvoir ensuite rediffuser ces touristes au sein d'un espace agricole diversifié et riche en curiosités suivant des parcours de découvertes. Il faut réinventer le paysage du Saulnois, inventorier ses richesses, définir des zones de qualité, les préserver en menant une action pédagogique vis-à-vis des habitants du Saulnois comme des éventuels touristes.

Il faut réinventer l'espace paysager du Saulnois en définissant clairement un projet touristique et en acceptant un compromis entre préservation des espaces naturels notamment ceux de la zone des étangs, préservation du patrimoine et conservation ou recherche d'une qualité paysagère. Il est regrettable que la zone qui actuellement fait le plus d'efforts : la partie orientale du Saulnois, ne soit pas suffisamment proche des grands espaces pourvoyeurs de touristes définis par le projet du parc naturel.

Les agriculteurs sont à intégrer dans cette reconquête paysagère. Indéniablement la greffe semble prendre dans le secteur d'Albestroff où de réels efforts sont mis en œuvre. Les remembrements effectués dans ce secteur prennent en compte une recherche qualitative du paysage <sup>(85)</sup>. Elle vise à préserver des espaces sensibles (étangs d'Insviller), aménager l'espace, notamment recréer une variété des espaces paysagers (plantations de vergers sur les terres constituant la masse foncière). Dans cette région, la préservation du patrimoine comme à Insming (maison d'Emilie) ou à Munster (Eglise, limonaderie) et le développement d'espaces de découvertes en forêt d'Albestroff sont autant d'efforts qui concilient les trois critères définis précédemment. Mais cet espace, s'il reste aussi mal desservi, ne peut espérer jouer un rôle actif.

D'autre part, le manque d'infrastructures touristiques (campings, fermes-auberges) condamne ces efforts. Le point nodal qu'est l'étang de Mittersheim a atteint un seuil de saturation.

Après la création d'une image par des sites d'appel, le développement touristique passe par l'amélioration qualitative de l'image des villages du

---

<sup>84</sup> Notamment l'aide à la réhabilitation du bâti afin d'améliorer la qualité visuelle des villages.

<sup>85</sup> Marochini E., (1998) - Les remembrements en Moselle, l'application d'une procédure complexe à un département particulier, *Mosella*, n°1-2, pp93-108.

Saulnois. Cette amélioration en cours donne de belles réalisations comme à Ommeray, mais on peut regretter que de telles réalisations ne soient pas étendues, proposant un circuit suivant les types de villages ou leur période de construction. Ainsi, il serait possible de montrer avec Ommeray, Xanrey, Marsal, différentes morphologies villageoises :

- les fermes telles Burthecourt, Romécourt, Alteville (qui est déjà un gîte d'accueil) sont autant de sites remarquables qualitativement qu'il serait possible de valoriser,
- le patrimoine salicole n'est pas suffisamment montré et mis en valeur. Le Musée du sel ne peut pas suffire à montrer la richesse du patrimoine salicole. Les bâtiments de l'ancienne saline royale à Dieuze, la porte de la saline de Moyenvic, les mares salées de Lezey sont autant de sites inexploités,
- les églises reconstruites offrent une vision originale entre Moyenvic, Chambrey, Dieuze, Bezange-la-Petite...

Encore faut-il que les habitants soient pleinement d'accord pour accepter cette « invasion » touristique et donner l'image « fausse » de la réserve d'indiens. Pour cela, il ne faut pas confondre qualité visuelle des villages et amélioration de type urbain. Ainsi, les villages rurbanisés comme Chambrey, Moncel-sur-Seille ou Sornéville ont perdu ou sont en train de perdre leur valeur touristique. Les villages pittoresques, nous l'avons montré, ne manquent pas en Saulnois, seule manque la volonté de sauvegarder cette richesse patrimoniale, d'en améliorer la présentation, l'accessibilité et de vendre ce produit.

Seuls ces éléments permettront un développement durable d'un tourisme de fin de semaine, mais également d'un tourisme de séjours courts en été. Il convient de repenser la présentation et l'image des campagnes du Saulnois. Ruines, friches et broussailles sont des éléments répulsifs qu'il faut bannir. Pour cela, il faut convertir les agriculteurs au maintien de l'originalité du paysage qu'ils produisent. Cela devrait être à l'heure actuelle la priorité de la communauté de communes, cette dernière étant l'héritière des projets et des espoirs de l'ensemble des communes.

## 2.2.- LA DUALITE DE L'ESPACE AGRICOLE.

Cette dualité de l'espace agricole du Saulnois se traduit à deux niveaux de perceptions du paysage :

- les villages,
- les exploitations agricoles.

### 2.2.1.- La dualité des villages.

En 1960, à la fin de la reconstruction, la plupart des villages présentent souvent un meilleur aspect qualitatif et visuel, ayant suivi en cela les recommandations des architectes. Certains villages ont même connu de très gros bouleversements qui ont modifié, voire dénaturé, les caractéristiques morphologiques transformant totalement leur aspect général.

Ces villages ont désormais l'aspect que nous leur connaissons actuellement, routes goudronnées, ouverture de rues latérales, destruction des alignements continus des gouttereaux... Les tas de fumier, les charrettes disparaissent progressivement des usoirs. Ces derniers sont d'ailleurs quelquefois réaménagés. La plantation d'arbres ornementaux sur l'usoir et le parking des voitures donnent un nouvel aspect aux rues du village. La maison a peu changé, certes granges et écuries ont quelquefois disparu, remplacées par des garages, mais l'organisation de l'habitation reste le plus souvent identique. Or, en 1960, alors que nombre de maisons ont été reconstruites suivant le modèle ancien, l'exploitation agricole qu'elles abritaient s'est arrêtée. Aussi, ces maisons n'ont-elles plus de fonctionnalité au sein du système agricole, elles soulignent finalement l'inadéquation du projet de reconstruction d'une agriculture moderne fondée sur de petites exploitations et les réalités économiques qui ont entraîné la disparition de celles-ci.

A ces modifications premières de l'habitat établissant déjà des distinctions entre villages reconstruits et villages moins restructurés, l'arrivée de nouveaux habitants a ajouté de nouveaux critères de différenciations spatiales. En effet, cette dualité des villages du Saulnois est fonction de la présence ou non des rurbains. Cette tendance, assez ancienne, commence actuellement à modifier sensiblement les paysages au sein même des villages.

Ainsi, durant la période 1965-1985 la généralisation de la motorisation permet un renouveau de certains villages de l'ouest du Saulnois : Solgne, Moncel-sur-Seille, Mazerulles... voient s'établir de petites zones pavillonnaires. Celles-ci sont fréquemment construites comme une annexe du village suivant un zonage strict qui en fait des « verrues » avec tous les problèmes d'intégration entre populations autochtones et néo-ruraux.

La non-saturation du réseau routier n'établissait pas au préalable cette ceinture de périurbanisation telle qu'elle existe actuellement. Ce phénomène faisait espérer une « renaissance rurale », les nouveaux habitants permettant de faire vivre ou revivre des communes exsangues, privées de services commerciaux, et menacées de perdre leurs écoles.

Le remplacement progressif d'une société agricole par une société post-rurale va modifier l'aspect des villages, mais aussi le comportement des populations... La réussite de ce modèle « rurbain » maintient une population dans les campagnes, mais celle-ci travaille à Nancy ou à Metz, fait ses courses dans les grands supermarchés et hypermarchés de la banlieue de ces deux agglomérations, rentre chez elle le soir, suivant un cycle « voiture, boulot, courses, voiture, dodo ».

Les villages ne profitent pratiquement pas de cette population « absente » en semaine. Si les enfants de ces néo-ruraux fréquentent dans une certaine mesure l'école municipale du village, les exemptions sont nombreuses, les parents cherchant à faire coïncider écoles et lieu ou trajet de travail. Ainsi, lors du regroupement scolaire des écoles de Liocourt, Alaincourt-la-Côte... en 1999, au profit de l'école d'Aulnois-sur-Seille, les parents, qui majoritairement sont des pendulaires, ont protesté vigoureusement contre ce regroupement hors des grands axes de circulation.

Ce cycle pendulaire n'a qu'un très faible impact sur les villes du Saulnois. En fait, il leur retire même une part de leurs clientèles. Les plus touchées sont Château-Salins et surtout Vic-sur-Seille.

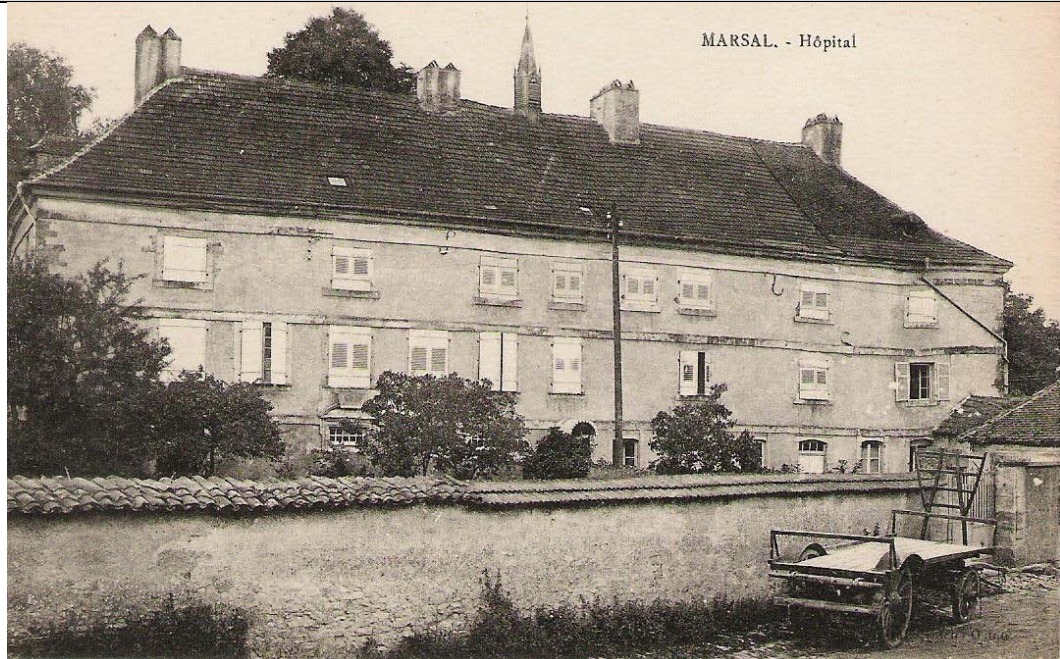
Dieuze et Morhange, plus éloignées, connaissent dans une moindre mesure ce phénomène lié à la rurbanisation des campagnes. Pourtant, le commerce de ces deux villes sera-t-il touché par la seconde génération de rurbains qui se diffusent maintenant dans les campagnes ? Ces derniers acceptent en effet de plus longs trajets pour retrouver une qualité de vie au sein de villages « rustiques »<sup>(86)</sup>. De fait, la clientèle de ces villes est composée d'une population « captive » ou plutôt non intégrée au cycle pendulaire. Cette population captive est une population relativement âgée, peu mobile (à la fois physiquement mais également conceptuellement). Le remplacement progressif de cette population « autochtone » par une population ayant l'habitude d'effectuer des mouvements journaliers risque d'entraîner encore d'avantage l'atonie urbaine. Si les futures générations de pendulaires continuent par la suite à faire leurs courses dans les grandes zones commerciales situées en périphérie des deux agglomérations de Metz et de Nancy, le déclin des villes commerçantes du Saulnois sera alors irrémédiable.

---

<sup>86</sup> Cette nouvelle génération de rurbains, dans la plupart des cas, au lieu de faire construire un pavillon, réoccupe des maisons traditionnelles au sein de villages beaucoup plus éloignés des aires urbaines. L'exemple le plus pertinent de ce phénomène concerne la réhabilitation de l'ancien hôpital militaire de Marsal.

Photographie n° 200

L'HOPITAL MILITAIRE DE MARSAL EN 1900.



Coll. personnelle/D.Mathis.

Photographie n° 201

L'ANCIEN HOPITAL MILITAIRE REHABILITE.



D. Mathis/2002.

**Ancien couvent devenu hôpital militaire suite à une des réorganisations de la place forte, le bâtiment comme une grande partie du patrimoine « militaire » de Marsal avait perdu toute utilité. Laissé à l'abandon, il a été réhabilité totalement en logements locatifs.**

Il faut remarquer que ce cycle pendulaire s'interrompt le week-end avec une démarche « cocooning, gazon, balade ». C'est le moment où ces néo-ruraux profitent des agréments de la campagne. A ce titre tout élément perturbateur (notamment le bruit) est un risque de querelle (sons de cloches, chant du coq l'été...).

Cette démarche est à mettre en relation avec le Parc Naturel Régional de Lorraine créé comme zone d'oxygène pour une population urbaine<sup>(87)</sup>. Or, les premiers consommateurs de cette zone sont en fait des néo-ruraux qui, à la belle saison, profitent de ces espaces de détente.

La diffusion des rurbains se fait également par le biais de la découverte de ces espaces ruraux. L'image présentée par les villages est relativement importante. On a pu voir précédemment que les villages offrant une certaine qualité visuelle étaient attractifs et enregistraient des croissances démographiques. Aussi, les maires sollicitent la D.D.E., le Génie Rural... pour améliorer l'aspect visuel de leurs villages.

Il leur est fréquemment proposé :

- de réduire les largeurs des rues, afin de réduire la vitesse, donc sécuriser les parents déjà en place ou désirant s'installer,
- de remplacer les vieux lampadaires par un mobilier urbain moderne aux couleurs vives (rouge ou bleu). Ce mobilier urbain (lampadaires, bancs, pavés auto-bloquants, bacs à fleurs...) envahit les espaces villageois, poursuivant en cela les modifications de la reconstruction (places aménagées...),
- d'aménager des trottoirs et/ou réhabiliter les usoirs.

En donnant un aspect plus jeune et plus moderne aux villages, les néo-ruraux retrouvent des éléments repères du paysage urbain, mais à la campagne.

Les agriculteurs, de moins en moins nombreux, deviennent presque des intrus dans une vision de villages propres où les usoirs sont transformés en trottoirs, fleuris et bordés d'arbres, où les maisons ne présentent plus de façades lépreuses... mais ont été ravalées et repeintes parfois de couleurs vives suivant le modèle alsacien<sup>(88)</sup> !

---

<sup>87</sup> Dion J., (1972) - Le Parc naturel régional de Lorraine, *Revue géographique de l'Est*, n°4, pp377-384.

<sup>88</sup> On ne peut que s'interroger sur cette « mode » qui semble frapper les villages du Saulnois et surtout ceux du PNR où la maison lorraine aux crépis austères et aux peintures neutres se retrouve « alsaciennisée » sans tenir compte de l'ancienne structure !

Le Parc Naturel Régional cite fréquemment le village d'Ommeray comme village de référence. Ses usoirs sont entretenus, arborés, propres ; certes c'est sans doute un très beau village, modèle de réorganisation et de réhabilitation, mais c'est un village en voie d'aseptisation, on ne « sent » plus le terroir rural. Comme la maison, le village-rue avec usoir n'a plus de fonctionnalité. Si on devait citer un village lorrain type, ce serait Montdidier ou Givrycourt où il est possible de trouver encore des usoirs fonctionnels (avec tas de fumier !). Mais pour rendre la vie à ces villages du Saulnois et accueillir des néo-ruraux, il est nécessaire d'éliminer les nuisances olfactives, visuelles, sonores, avec comme conséquence d'effacer, voire gommer, toutes les caractéristiques du village lorrain qui sont autant d'éléments répulsifs.

C'est une stratégie que beaucoup de maires pratiquent, mais avec le risque de perdre l'âme du village. Pourtant devant la situation démographique, ne faut-il pas prendre un tel risque ? D'autre part, le remplacement d'une population aux racines agricoles par une population post-rurale, dont quelquefois les origines sont urbaines, conduit à un changement d'intérêt et d'objectif pour le village.

A ces villages, dont on peut dire qu'ils connaissent actuellement de profondes transformations, il faut opposer les villages peu touchés par la rurbanisation. Ces villages, où le caractère rural est encore très présent, se situent pour la plupart dans l'est du Saulnois. Il faut remarquer que cet espace, plus ou moins épargné par les deux conflits mondiaux, propose généralement un caractère plus pittoresque. Il est également peu touché par le phénomène de constructions pavillonnaires. Néanmoins, la construction de grands hangars et de stabulations à l'arrière des villages conduit toujours au même impact visuel, souvent peu favorable. La réduction prévisible du nombre des exploitations risque d'entraîner un problème de reconversion de ces grands bâtiments.

### **2.2.2.- Le domaine de la grande exploitation.**

Quand les nouveaux habitants participent à la vie du village et deviennent majoritaires, ils réclament cette image du village propre, entouré de verdure, de beaux champs entretenus (sans nuisances...). L'image de certains villages du Saulnois devient de moins en moins agricole, les trois à quatre familles d'agriculteurs résidant au village peuvent être considérées comme les « derniers indiens ». D'ailleurs, elles-mêmes ne sont que rarement intéressées par le maintien de l'originalité du village, leurs fermes se trouvant aux périphéries de ce dernier, loin des contraintes spatiales. La reconstruction a entraîné le divorce entre village et exploitations agricoles, l'évolution de l'agriculture au cours des cinquante dernières années a définitivement séparé ces deux structures liées depuis plus d'un millénaire.

Aujourd'hui, les villages et les fermes ont un destin définitivement séparé, bien que s'inscrivant au sein du même territoire. Les exploitations agricoles ont définitivement tranché leurs liens finéraux, pour s'étendre sur plusieurs communes.



Néanmoins, on peut se demander, comme de nombreux élus de communes rurales et agricoles, comment concilier au sein du village les deux composantes agricoles et urbaines. En effet, l'interdiction de construire dans un rayon de 150 mètres autour des exploitations rend inconstructibles de nombreux terrains de la commune. Dans la mesure où la plupart des fermes restantes se trouve localisée déjà aux périphéries du village, les routes et rues, le long desquelles des maisons pouvaient être construites, se trouvent de fait condamnées.

Les grandes exploitations peuvent être comparées aux grands domaines de la fin de l'Antiquité ou du haut Moyen Age dont les surfaces importantes se déclinaient en plusieurs terroirs et sur plusieurs « villages ». La mécanisation a fait disparaître une importante population attachée à cultiver la terre, elle rend caduque et obsolète la construction du modèle de l'habitat groupé et redonne sa chance à un modèle dispersé et éclaté. Ces fermes forment une strate paysagère nouvelle qui s'est surimposée à celle des villages, devenant ainsi un nouveau centre systémique. Ce centre actif recompose un territoire éclaté tout en continuant à s'intégrer dans l'ancien système du finage.

Réinventer le paysage, c'est rompre avec une logique bientôt trentenaire qui a fait perdre son âme au Saulnois, mais qui assurait un avenir pour une agriculture qui, dans l'ensemble, s'est contentée de suivre la Révolution Agricole du lendemain de la guerre, mais qui n'a jamais été capable de devancer celle-ci au point d'assurer un modèle stable.

Aujourd'hui, ce modèle d'agriculture a atteint ses limites avec les premiers abandons des fermes modernes au sein des villages ou en périphérie de ceux-ci. Faut-il concevoir comme dans les secteurs industriels une indemnité pour réaménager ces « friches agricoles » ? En effet, quelle est la durée de vie d'une stabulation moderne ou d'un hangar non entretenu... ?

Il faut, dès maintenant, que les acteurs de l'aménagement du Saulnois prennent conscience du devenir agricole de la région. On a longtemps jugé la réussite agricole du Saulnois sur ses productions et la croissance de ses exploitations. Aujourd'hui, il est nécessaire de repenser cette réussite en des termes différents, surtout à partir du moment où le cadre paysager s'intègre dans la réflexion.

En effet, la concentration extrême actuelle de l'agriculture du Saulnois est le résultat d'abandons et de restructurations. Tant qu'ils étaient parcellaires cela ne soulevait que peu de problèmes, aujourd'hui, ce sont des grandes exploitations remembrées qui sont concernées avec le risque de voir se développer des « friches d'habitat agricole »... Or, à la logique de banalisation des paysages se greffe une logique de désertion avec un immanquable problème de reconversion. Les responsables politiques doivent nécessairement prendre en compte les évolutions pour qu'après une réussite indéniable, l'évolution actuelle de l'agriculture ne tourne pas pour de nombreuses communes au désastre.

D'autre part, il apparaît clairement que l'aménagement des deux zones d'activité de Morville-lès-Vic et de Francaltroff est vu par les acteurs locaux des principales bourgades comme étant une solution de la dernière chance. Ces réalisations font état du déficit industriel, mais une région rurale de faible densité, sans tradition industrielle ne peut avoir les prétentions d'une région de fortes industries.

Ce n'est pas en cherchant à établir des zones « d'activité au vert » que le Saulnois sera capable de trouver des solutions. En effet, la simple analyse des possibilités de la région prouve que le Saulnois manque d'une main-d'œuvre qualifiée suffisante pour attirer des entreprises, bien que les possibilités d'implantation ne fassent pas défaut. Enfin, une zone d'activité « verte » nécessite de proposer une qualité paysagère exemplaire conjointement à une accessibilité importante : ce n'est pas le cas actuellement du Saulnois (même si le potentiel existe).

Une délocalisation d'une entreprise de la vallée de la Moselle n'est possible que si les transports avec la métropole lorraine sont suffisants. Or Morville-lès-Vic, malgré l'amélioration sensible des axes de communications et notamment de la RD. 955, souffre d'un problème d'accessibilité majeur et il est difficile d'imaginer le remplissage d'une zone d'activité au « vert », alors que celles existant dans les quelques villes du Saulnois et notamment celle de Château-Salins, possèdent encore de nombreux espaces disponibles.

Il faut regretter que le Saulnois n'ait pas trouvé les moyens de développer davantage ses atouts touristiques par des projets diffusés au sein des différents villages. Aider à accroître les possibilités d'accueil des principaux sites touristiques, banaliser des parcours découvertes autour de thèmes paysagers, valoriser ou sauvegarder son patrimoine local, assister la gestion des transformations d'un espace, enfin faciliter l'accessibilité, telles devraient être les priorités des acteurs du Saulnois. L'attitude différente des communes du Saulnois Meurthe-et-Mosellan illustre cette séparation entre les deux portions du Saulnois, car le « Pays de la Mauchère » a su utiliser pleinement ses possibilités touristiques de week-end.

Tendances paysagères, paysages et systèmes agricoles en Saulnois.

## **CONCLUSION.**

La région de la Seille, que nous avons par commodité appelée Saulnois, constitue un bon exemple des grands cycles paysagers ainsi que des différentes logiques d'organisations des paysages agraires au sein d'un « pays », exemple qui pourrait, sans doute, être transposé à l'ensemble de la Lorraine. Chaque époque a laissé, de façon plus ou moins nette, ses marques au sein du paysage de sorte qu'il est possible de recomposer les différentes strates historiques et finalement d'expliquer ainsi les étapes successives de la construction du paysage actuel. Certes, de nombreux signes ont disparu, sont fortement atténués et n'offrent aujourd'hui aucun intérêt patrimonial, mais leur perception, leur étude et leur interprétation rendent compréhensible et intelligible le paysage en temps que lente sécrétion du temps et de l'histoire. Ces micro-éléments paysagers (parcelles, rains, chemins, fossés, ruines, étangs...) sont autant de traces d'aménagements anciens et constituent encore aujourd'hui les linéaments constitutifs des géosystèmes actuels mais aussi des géosystèmes passés.

Un inventaire total se révèle difficile, voire impossible, dans la mesure où les micro-éléments ne sont intelligibles que s'ils ont pu être repérés, mais aussi s'ils entrent dans un système ou une thématique de recherche. Ainsi, comment inventorier l'ensemble de l'habitat disparu dans la mesure où l'insuffisance des données toponymiques, archéologiques, parcellaires n'autorise qu'un faisceau de présomptions ? L'hypothèse cadastrale gallo-romaine, bien que plusieurs fois évoquée durant cette étude, n'est construite que sur des présomptions fortes révélées par la partie encore visible des micro-éléments. C'est là finalement le problème de toutes les reconstructions et explications *a posteriori*, elles reposent souvent sur une perception propre à une logique d'organisation de l'espace. Le géographe sait décrire et expliquer les paysages, mais appliquer les méthodes de la géographie actuelle aux paysages du passé ne relève-t-il pas finalement d'une prétention à appliquer au passé les schémas d'organisations spatiales, les modèles et les logiques actuels, sans tenir compte de l'intelligence et de la perception de l'espace qu'avaient les hommes du passé ? C'est oublier que le paysage n'est que le produit des hommes, et qu'il est à la fois construit et observé. C'est l'« observation » qui est en partie reconstruite dans ce travail. Elle offre certes de nombreux points d'incertitudes, mais ni plus ni moins que l'observation actuelle car elle est construite sur les mêmes signes paysagers. En fait, elle cherche à filtrer chronologiquement les signes du paysage, révélant incomplètement chaque période de l'histoire de la région. C'est pourquoi l'ancrage de la géographie à l'histoire est indispensable à la compréhension des organisations spatiales qu'elles soient présentes ou passées.

La géohistoire des paysages agraires du Saulnois, entreprise depuis l'Age du Fer jusqu'à nos jours illustre le fort niveau d'anthropisation de la région. Il est perceptible aussi bien dans l'organisation des terroirs que dans celle des grands faciès, notamment forestiers ou hydrographiques. Cette ancienneté de l'anthropisation doit être mise en relation avec l'histoire de l'exploitation du sel.

Cette richesse, à l'origine d'une relative prospérité, a engendré le fort développement humain de la région, concernant à la fois l'armature urbaine et l'organisation spatiale du Saulnois. Il faut donc considérer l'exploitation du sel dans la région comme étant, depuis 3 000 ans, un phénomène agissant directement et indirectement sur les paysages agricoles.

L'étude des paysages agricoles, du géosystème et des systèmes paysagers laisse apparaître des cycles de mise en place des paysages. On peut relever six cycles majeurs :

- **Avant la conquête romaine,**
- **du I<sup>er</sup> siècle au V<sup>e</sup> siècle** : **le paysage cadastré,**
- **du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle** : **le paysage domanial,**
- **du X<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle** : **le paysage du premier openfield,**
- **du XVII<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle** : **le paysage du second openfield,**
- **depuis 1945** : **le paysage post-openfield.**

Parmi ces cycles, quatre d'entre eux ont pu être à peu près totalement détaillés avec leur phase de construction, leur apogée climacique et leur détérioration qui amorce déjà la phase de construction du cycle suivant. Le déroulement de ces cycles, très imprécis durant les périodes anciennes par le peu d'éléments chronologiques et archéologiques, devient de plus en plus compréhensible pour les périodes récentes.

Schématiquement, ces cycles se constituent d'un épisode de construction, d'un épisode climacique et d'un épisode de péjoration avec déprise paysagère (remise en cause du système). Dans l'absolu, le cycle apparaît simple, s'il n'y avait :

- Les événements extérieurs au système qui s'insèrent au sein des cycles (invasions guerres, épidémies ...) et qui perturbent ces derniers accélérant ou freinant les transformations des paysages. Bien que souvent destructeurs ces événements ne remettent pas fondamentalement en cause l'épisode du cycle, sauf dans le cadre climacique, nous n'avons pas véritablement trouvé de tels épisodes à l'exception de la période romaine, mais la faiblesse de nos sources ne nous permet pas d'analyser avec précision la part de l'événement dans l'épisode climacique.
- Les influences des nouveaux cycles qui se mettent en place rendent moins visibles les épisodes de péjoration/reconstruction. L'étude du passage des deux derniers cycles, dont les éléments paysagers sont bien connus, montre que la transition entre cycles est relativement complexe. Ainsi, chaque passage entre cycles du premier openfield au second openfield ou du post-openfield, les épisodes déprises/constructions sont concomitants. Tantôt l'un, tantôt l'autre l'emporte. Ainsi, pendant des périodes relativement longues, quelquefois plus d'un siècle, les deux épisodes se superposent. On a pu observer de façon simultanée des colonisations et des désertions agricoles... Au sein donc des épisodes, on peut observer des séquences brèves (quelques dizaines d'années) de construction ou de déprise qui alternent, voire qui se chevauchent ; dans ce cas, il s'agit de différences spatiales internes à la région géographique.

Document n° 114

## 3 000 ANS D'HISTOIRE DES PAYSAGES DU SAULNOIS.

		Le paysage pré-cadastré	Le paysage cadastré	Le paysage domanial
Habitat rural.	Structure de l'habitat.	Habitat dispersé ( <i>aedificiae</i> ).	Habitat dispersé ( <i>villae</i> ).	Habitat dispersé/éclaté ( <i>villae</i> ) Structures hiérarchisées. Mise sous tutelle des lieux d'habitat (types de production).
	Structure des villes	Agglomérations salicoles de forme inconnue.	<i>Vicus</i> (structures lâches) éléments monumentaux.	<i>Vicus</i> salicole et ateliers monétaires.
	Hiérarchies urbaines		Hiérarchisation urbaine, structures municipales.	Hiérarchisation urbaine.
	Hiérarchies du réseau secondaire.		Structures éclatées vicinales.	Structures paroissiales pluri-nucléaires.
	Espaces fortifiés.	<i>Oppida</i> .	<i>Limes, castellum et speculae</i> .	Mottes castrales et <i>castellum</i> périphériques des <i>fiscs</i> .
Structures agricoles.	Structure foncière.		Cadastration.	Structures post-cadastrales (métrologie adaptée et modifiée en fonction du système domanial). Structures domaniales (types d'exploitation de la <i>villa</i> par corvées, <i>ansanges</i> ...).
	Terroir céréaliér	Céréaliculture de plateau et de versants bien égouttés.	Céréaliculture de plateau et de versants bien égouttés (aménagement de terrasses peut-être arboricoles ou viticoles).	
	Terroir de vergers.		Rideaux ourlés d'arbres fruitiers et de haies fruitières.	
	Terroir viticole.		Introduction de la viticulture.	Production viticole sous contrôle seigneurial.
	Terroir forestier.			Progression du <i>saltus</i> (jachères longues). Forêts espaces frontières périphériques aux domaines. Pacage des porcs dans les forêts.
	Terroir de prairies			Importantes surfaces de prairies (fonds de vallées, <i>saltus</i> , jachères longues...).

3 000 ANS D'HISTOIRE DES PAYSAGES DU SAULNOIS.				
Le premier openfield		Le second openfield		Le post-openfield
Habitat groupé issu de la densification de certains noyaux d'habitat ( <i>villae</i> ) formant une agglomération rurale : le village. Colonisation avec le modèle « rue ».		Reconstruction. Habitat groupé de type village-rue. Densification des villages (engraissement).	Aération de l'espace bâti, (destructions / reconstructions) mitage périphérique.	Rurbanisation des périphéries des villages et déclin relatif des centres.
Villes au bâti groupé autour de la saline.		Villes au bâti groupé autour de la saline.	Absence de croissance urbaine. Déclin urbain.	
Forte densité urbaine, concurrence forte. (politique, militaire, religieuse et économique).		Crise de mono activité (sel).		Mise sous tutelle des villes du Saulnois par les espaces périphériques.
Bourgades marchés.		Déclin des bourgs marchés Nouvelle hiérarchie liée aux axes de transport.	Déclin du réseau de bourgades.	
Châteaux-forts (places refuges).	Militarisation urbaine (Vauban).	Militarisation urbaine (annexion).	Déclin des espaces militarisés.	
Structure en quartiers, assolement rotatif triennal non exclusif, remembrements anciens. Morcellements parcellaires.	Systématisation de l'assolement rotatif triennal. Remembrements, restauration des parcellaires, défrichements. Morcellement accéléré des parcellaires avec le plein rural.		Déclin de l'assolement rotatif triennal et des règles communautaires. Remembrements.	Nouvel openfield, macro parcelles.
Mise en place d'une céréaliculture plus efficace dans les fonds de vallée (terres plus lourdes, puis extension des terroirs (conquête sur le <i>saltus</i> ).	Céréaliculture intensive en raison de la contrainte de la jachère.		Déclin de la jachère. Terres arables remplacées par des prairies.	Adoption de l'assolement (blé, orge, colza).
Rideaux ourlés d'arbres fruitiers et haies fruitières.	Vergers spécifiques.	Extension des vergers en remplacement des vignes.	Déclin et vieillissement des vergers.	Terroirs reliques et friches.
Production viticole sous contrôle seigneuriale.	Libéralisation et extension du vignoble.	Crises viticoles et disparition des vigneron.	Disparition presque complète du vignoble.	
Pression agraire (colonisations). Concentration des zones forestières par la fermeture de clairières agricoles (désertions) et par la contraction de l'habitat (regroupement). Constitution des massifs et mise en place des forêts communales.	Pression des salines et essartages agricoles. Mise en défends (préservation des massifs).		Dynamique forestière (reconquête naturelle). Reboisements organisés. Abandon progressif des pratiques agraires et du travail forestier.	
Importantes surfaces de prairies (fonds de vallées, <i>saltus</i> , jachères longues...).	Réduction des surfaces en prairies.		Progression de la S.T.H. en relation avec les progrès de l'élevage. Introduction du maïs dans les assolements.	Retrait de la S.T.H.





Les événements extérieurs, dont on peut penser qu'ils compliquent les transitions, semblent en réalité accélérer le processus. Ainsi, si on observe les prémices de la mise en place du second openfield au début du XVII<sup>e</sup> siècle et le terminus final du premier openfield, il apparaît que la guerre de Trente Ans a permis de faire table rase d'une partie de l'ancien système dès 1630. L'épisode guerrier met un terme au cycle et définit clairement une coupure. La Première Guerre Mondiale peut être perçue plus ou moins de la même façon, mettant un terme au long déclin climacique qui durait depuis 1820-1840. La Seconde Guerre Mondiale achevant la période de destruction, permet aux systèmes paysagers une reconstruction plus simple et plus complète.

La complexité des épisodes de transitions inter-cycliques prouve bien que les systèmes de production, et par voie de conséquence, les systèmes paysagers, se cherchent longuement et finalement rendent l'hypothèse d'un *optimum climacique* paysager illusoire, mais oh combien rassurant pour le chercheur ! Les remises en cause sont fréquentes. Ainsi, comme dans la règle de l'évolution darwinienne, on note une part importante d'adaptation. Quelquefois, les systèmes les plus spécialisés disparaissent au profit de systèmes plus souples, quelle que soit l'échelle d'observation. Combien de villages pourtant bien adaptés, aux terroirs riches et prospères ont ainsi disparu car se révélant inadaptés aux évolutions ou ayant été simplement malmenés ? A une autre échelle, le second openfield, trop spécialisé car trop spécifiquement agricole, tourné uniquement vers l'espace final des villages, était incapable de se maintenir et de s'adapter à l'ouverture commerciale du système de production. Certes la période de l'annexion a pu faire illusion un temps durant la belle époque !

De nombreux modèles d'évolutions paysagères mis en évidence pour la région du Saulnois nécessiteraient une vérification à l'échelle des autres pays lorrains, mais aussi de toute la Lorraine, qu'elle soit romane ou germanophone. Le recours constant aux différentes techniques et les approches de la géographie ont permis de relever des fragments à toutes les échelles d'observation des paysages anciens du finage au pays. Paradoxalement, si les systèmes paysagers ont évolué et poursuivent encore leur évolution à l'échelle du Saulnois, les grands faciès paysagers révèlent une stabilité assez remarquable. Les grands ensembles forestiers sont en place de longue date et il en est de même pour les terroirs agricoles ou les étangs... (pas de temps de mille ans environ). Cette pérennité paysagère subit certes de micro-évolutions liées aux fluctuations du système et notamment à celles du ban communal, preuve que les structures du ban, affirmées par l'openfield, perdurent encore aujourd'hui alors que le système est bel et bien mort. En fait, tout système une fois mis en place s'installe et se développe, mais porte en lui des défauts -en partie des héritages des systèmes précédents- qui continuent d'évoluer eux aussi, formant des signes paysagers nouveaux ou simplement pérennisés.

## GLOSSAIRE.

Acensement : aliénation d'un espace boisé ou en friche destiné à être mis en cultures ou en prés moyennant le paiement d'une rente.

Actus : mesure de longueur équivalente à 120 pieds romains (soit environ 35,48 m pour un pied de 0,2957 m).

Ados : disposition du sol en planches parallèles à double inclinaison.

Afforestation/Affortement : droit d'usage qu'un individu ou une communauté peut exercer dans une forêt.

Affouage : droit au bois pour les membres d'une communauté.

Ager extra clusus : à l'intérieur d'un territoire, zone qui n'est pas divisée par le réseau des axes et qui conserve ou reçoit une autre morphologie agraire.

Ager subsecivus : aux marges d'un territoire limité par des axes orthogonaux, portions de territoire qui n'ont pu constituer des centuries complètes ou des secteurs non-allotis au cœur de la centuriation.

Amodiation : bail à court terme notamment dans la gestion des étangs.

Ansange : ce terme a pris au cours du temps plusieurs significations. Il peut s'agir :

- d'une unité de mesure appliquée à des surfaces labourables de 13 ares 80 ou un rectangle de 4x40 perches, signalée dans « la loi des Bavares » au VIII<sup>e</sup> où il était stipulé une obligation de clore les ansanges,
- d'une corvée individuelle rendue sous forme de récoltes,
- d'un lot corvée de deux muids de semences, soit une parcelle de 12 ares 40, il s'agit là encore d'un service individuel et non collectif,
- de la grande ansange de l'Est d'une contenance de 5 jours, soit 1 ha à 1 ha 06.

Assec : période pendant laquelle un étang est maintenu vide pour y cultiver des céréales. Dans le cas des étangs en Saulnois, ils sont en assec une année sur trois.

Auge : rigole qui conduit l'eau à un réservoir ou à la roue d'un moulin.

Ban : ce terme a plusieurs significations :

- Il s'agit à l'origine d'un ordre notifié ou proclamé publiquement : ban de vendange, bans de fauchaison et de moisson. Le ban des vendanges est un vieux droit féodal qui, jadis, avait surtout pour but de faciliter au seigneur la perception de la dîme et de lui permettre, en devançant ses vassaux, de vendre plus tôt et plus cher sa récolte (voir banvin).
- C'est l'ensemble des droits agraires affairant au finage et par extension cela désigne l'ensemble des terres d'une communauté. Toutefois, il peut exister au sein d'un finage plusieurs bans issus de désertions.

Banquette : surface plane ou en pente faible, limitée par une dénivellation modeste en pente plus forte, et créée volontairement suivant les courbes de niveau (ex : banquettes anti-érosives).

Bâtardeau/Bâtard : barrage temporaire destiné à détourner tout ou partie d'un cours d'eau pour l'exécution de certains travaux en aval. On construit un bâtardeau en enfonçant deux rangées parallèles de pieux jusqu'en sol solide, en garnissant de haut en bas ces pieux de palplanches sortes de madriers et en bourrant dans l'intervalle ainsi réservé de la terre argileuse.

Billon : légers exhaussements par lesquels la surface d'un champ est rendue onduleuse, lorsqu'on laboure en formant des ados.

Breuil : mot d'origine celtique, il désigne un bois clos, un bois coupé en taillis et par extension, le terme ayant servi à désigner de nombreux lieux-dits, on l'a appliqué à des prairies résultant d'un déboisement, à des prés humides et même, durant le Moyen Age, aux prés de la réserve seigneuriale fauchés par corvées (en allemand Brühl).

Cadastré : ensemble de documents fiscaux comprenant un registre des propriétés et une carte de leur répartition et, par extension, toute forme agraire ayant été enregistrée de la sorte (« cadastration »).

Canton : en géographie agraire, ce terme peut désigner un ensemble de parcelles ; c'est l'équivalent d'une section de plan cadastral ; il se divise en quartiers portant des noms de lieux-dits ; par extension, il s'applique à une certaine étendue de terres cultivées.

Celtic fields : « Champs celtic », expression créée par Crawford en 1923 pour désigner les parcellaires fossiles, caractérisés par des micro-reliefs séparant les champs les uns des autres, et connus en Europe du Nord, de la Grande Bretagne à la Suède. Ils sont datés principalement du deuxième âge du Fer et du début de l'époque romaine. L'expression est malheureuse en raison du rapprochement ethnique et chronologique, lequel n'est pas fondé. Il vaut mieux parler de champs protohistoriques.

Cense : défrichement servant à l'implantation d'une exploitation agricole.

Chambre : pré ou champ enclavé.

Chènevières : lieu planté en chanvre, par extension désigne couramment tout ou partie des meix.

Communal : bien foncier pré, champ ou bois, laissé à la jouissance collective des habitants d'une agglomération rurale, pour la vaine pâture, pour le bois de chauffage et le bois d'œuvre.

Complantage : planter un terrain d'espèces différentes.

Corde : ancien volume de bois. La corde de l'ordonnance de 1669 équivaut à 4 388 stères.

Couture : synonyme de culture ; parcelles labourées, cultivées en céréales par opposition aux herbages, aux vergers, aux landes et aux bois ; durant le haut Moyen Age, ce terme désignait les terres du manse domanial par opposition à celles des tenures.

Decumanus (pluriel *decumani*) : axe d'une centuriation, généralement orientée à l'est ou à l'ouest.

Decumanus maximus : le *decumanus* majeur, qui constitue le tracé fondamental d'une centuriation romaine. Il est issu du point où est fixé l'instrument d'arpentage appelé *groma*, soit en visant le levant, soit le couchant, ou tout autre azimut. Le croisement avec son orthogone, le *kardo maximus*, engendre la structure initiale à partir de laquelle se construit le cadastre centurié, par une série d'axes (limites) tracés à intervalle constant parallèlement aux deux axes principaux.

Dérayures : espace vide qui sépare deux planches successives ou deux billons dans les labours en planches ou en billons.

Défends : territoire mis sous protection (ancien régime).

Défensable : bois dans lequel peuvent être admis sans dommage les animaux.

Esch : nom germanique s'appliquant à un groupe de parcelles en lanière et sans clôture, à un fragment d'openfield, de sole à champs ouverts ; situé auprès des villages, immédiatement au-delà des jardins et des vergers, l'esch représente sans doute, dans le terroir des finages, la zone la plus anciennement cultivée.

Egayoir/ guéoir : en Lorraine, mare où l'on conduit les chevaux pour les abreuver et les baigner.

Embanie : il s'agit également d'un bloc de terres non soumis à l'assolement

Fanum/Fana : temple rural gallo-romain.

Fascinage : opération qui consiste à empiler des fascines le long des cours d'eau de façon à former une sorte de digue pour empêcher l'érosion des berges ou s'opposer aux inondations lors de crues, ou éviter l'éboulement des talus sablonneux.

Faude (aire de) : place à charbon suite à défrichement.

Fascine : fagot de menus bois.

Finage : c'est l'ensemble des terres sur lesquelles une communauté fait valoir ses droits agraires.

Fourasse : bois dégradé destiné au chauffage d'une communauté.

Fourrière : extrémité d'un champ servant aux tournées des attelages pendant le travail du sol. (chaintre, tournière, tournaille).

Fundus : domaine rural.

Glandée : droit de ramasser les glands tombés naturellement sous les chênes pour les donner en nourriture aux porcs, qui en sont très friands et pour lesquels les glands constituent un excellent aliment (riche en matières albuminoïdes). (voir grasse pâture).

Grasse pâture : droit d'envoyer sous la conduite d'un porcher le troupeau communal (ou troupeau particulier) pour consommer les fruits de la forêt.

Gouttereau : mur qui porte la gouttière par opposition au mur-pignon.

Gruerie : juridiction forestière sous l'Ancien Régime. En Lorraine, les grueries sont remplacées par des maîtrises sous le règne de Stanislas.

Habitat à pan-de-bois : maison dont l'ossature des murs est en charpente avec un remplissage en brique, torchis, plâtre, etc. appelé hourdis.

Herdier : nom lorrain du berger communal.

Indigène : qualifie les aménagements parcellaires qu'on pense pouvoir mettre sur le compte des sociétés agraires gauloises, que ce soit à l'époque pré-romaine ou à l'époque romaine, et par opposition à des aménagements importés typiquement romains, comme la centuriation.

Indominicum : au cours du haut Moyen Age, c'était la part du domaine que se réservait le maître et dont il assurait l'entretien à l'aide de quelques serfs personnels et par des corvées que lui devaient les tenanciers du domaine.

Jachère : état d'une terre laissée régulièrement sans récolte pendant un laps de temps relativement court, qui varie de quelques mois à une année (voir semart ou versaine).

Jardinage/déjardinage : méthode sylvicole qui allie coupe d'amélioration et de régénération. La forêt jardinée est inéquienne. Autrefois le jardinage consistait à extraire les bois surannés ou mal venants. Le déjardinage s'effectue quelques dizaines d'années après les coupes dans les forêts réglées, afin d'éliminer les essences pionnières et celles de peu de rapport. Cette pratique conduit à un appauvrissement spécifique de la chênaie-hêtraie.

Jour : Mesure agraire qui correspondait à l'étendue d'une parcelle susceptible d'être labourée en une journée.

Jugerum : mesure de superficie de 28 800 pieds carrés (240 x 120 pieds, soit 25,18 ares).

Kardo (pluriel *kardines*) : axe d'un cadastre centurié, généralement orienté au nord.

Limes intercisivus (pluriel *limites intercisivi*) : littéralement « ligne qui morcelle » ; limite interparcellaire, chemin rural qui sépare les fonds. Par extension, chemin de subdivision d'une centurie.

Manse : exploitation agricole du haut Moyen Age devenu par extension unité de mesure agraire équivalent à 16,62 hectares soit  $\frac{1}{3}$  de centuries (Guilhiermoz) mais pouvant varier suivant les auteurs.

Marronnage : délivrance de bois de charpente dans certaines grueries permettant de construire et de réparer les maisons. La quantité de bois rendue disponible explique probablement la répartition de l'habitat à pan-de-bois.

Meix : l'ensemble des parcelles cultivées en jardins, ou plantées en vergers et entourant un village. Dans les anciennes coutumes, le terme désignait une exploitation agricole comprenant la maison et les terres nécessaires à l'entretien d'une famille. C'était donc un synonyme de manse.

Oppidum/oppida : agglomération fortifiée pré-romaine.

Pagus/pagi : division territoriale de la *civitas* (cité).

Paquis : pâturage médiocre dans l'est de la France, souvent complanté d'arbres et exploité en indivision par une communauté (communaux). (Larousse Agricole).

Pâtis : lande ou friche sur laquelle on fait paître les bestiaux. (voir bruyères).

Pied cornier ou pied cornu : arbre repère façonné par l'homme en limite de parcelle.

Plançon : branche assez forte, dépouillée de ses rameaux latéraux, qu'on enfonce en terre par le gros bout après l'avoir préalablement taillée en biseau. S'applique aux arbres à bois tendre (saule, peuplier...). Par extension, nom donné à une parcelle soumise à ce type de plantation. (reboisement forestier).

Quartier : groupe de pièces de terres régulières disposées parallèlement, le groupe ayant une forme générale rectangulaire et les pièces de terres s'étendant généralement d'une extrémité à l'autre de cet ensemble (terme associable au canton). On peut également considérer le quartier comme une unité d'exploitation équivalant au quart d'un manse, soit 3 à 4 hectares ou 15 à 16 jours lorrains. Il peut s'agir également d'un bloc de terres non soumis à l'assolement (voir embanie).

Quart en réserve : quart de la forêt traité en futaie. Autrefois l'exploitation du quart en réserve était appelée coupe extraordinaire.

Rains/rideaux : pente forte non cultivée séparant deux bandes de terres cultivées, horizontales ou en pentes moins fortes. (Stufen en Allemand).

Rapaille : forêt commune exploitée sans ordre régulier. Dégradées, les rapailles ne contenaient plus de gros bois. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elles furent l'objet de reboisements ou furent intégrées à la S.A.U.

Renormatio : « ré-arpenter avec l'équerre » : nouvelle subdivision d'un territoire. Dans ce cas, les arpenteurs recommandent de varier ostensiblement l'orientation des axes afin d'éviter les confusions avec l'ancien système.

Soles/saisons : étendue de terre labourable destinée à une certaine culture pendant une période donnée de la rotation.

Saltus : - structure intermédiaire d'une centuriation, constituée par le groupement de 4,16 (Varron) ou 25 (Siculus Flaccus) centurries. Le même terme désigne aussi un grand domaine impérial.

- région de bois et de pacages.

Semart : terme lorrain désignant la jachère.

Strassendorf : en allemand, village dont les maisons sont alignées le long d'une route.

Tenure : Exploitation cédée par bail emphytéotique à un tenancier contre certains services (corvée) et certaines redevances (cens, champart). Le seigneur conservait le droit de propriété.

Terrier ou pied-terrier : registre contenant la description des bâtiments et des parcelles d'un propriétaire.



Tumulus : le tumulus recouvre une ou plusieurs tombes aménagées dans une fosse ou dans une chambre construite et peut atteindre de grandes dimensions. En Europe occidentale, les tumulus ont été utilisés du néolithique aux âges du fer, alternant, selon les périodes, avec les tombeaux plats.

Vaine pâture : droit pour les habitants d'une commune de faire paître leurs bestiaux sur les terres qui ne sont « ni closes, ni en état de production naturelle ou préparée, mais sans que les ayants droit puissent couper et emporter l'herbe ou les pousses ».

Vantellerie/ventillerie : ensemble des dispositifs permettant le remplissage ou la vidange du sas d'un étang.

Verjus : jus de raisin obtenu avec des raisins verts et acides tels que les grappillons non mûrs, ou boisson obtenue avec des fruits prélevés sur les haies arbustives.

Versaine : terme lorrain désignant la jachère.

Vicus : agglomération rurale secondaire.

Waldhufendorf : terme allemand désignant un village établi dans une clairière, à la lisière d'un bois, le long d'un chemin ou d'une route.

## **BIBLIOGRAPHIE.**

ABBE J.-L., (sous la direction de COLLARDELLE M.), (1996) - Permanences et mutations des parcellaires médiévaux, *L'Homme et la Nature au Moyen Age*, Actes du V<sup>e</sup> Congrès International d'Archéologie médiévale (Grenoble), Editions Errance, p223-233.

AGACHE R., (1978) - La Somme pré-romaine et romaine, *Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie*, Tome 24, 515p.

ALBRECHT E., et al., (1996) - La mémoire de la terre au Pays du Sânon, Les Foyers Ruraux « Au Pays du Sânon », 367p.

AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVI, 2.

ARTEZE DE LA SAUVAGERE (de) R., (1740) - *Recherches sur la nature et l'étendue de ce qui s'appelle communément briquetage de Marsal avec un abrégé de l'histoire de cette ville et une description de quelques antiquités qui se trouvent à Tarquimpole*, 52p.

AUFRERE L., (1929) - Les rideaux étude topographique, *Annales de Géographie*, Tome 38, p529-560.

BANTQUIN E., (1971) - *Les limites de l'habitat de type lorrain et du village lorrain*, DES, Université de Nancy II, inédit.

BANTQUIN P., (1977) - *Recherche sur les aménagements historiques d'étangs en Lorraine et leur impact dans le paysage*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 65p.

BARBERI J., (1976) - *Les transformations de l'habitat rural dans la zone dévastée de la Meurthe-et-Moselle (guerre de 1914-1918)*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 108p.

BARRES M., (1905) - *Au service de l'Allemagne*, Fayard, 126p.

BAUDOIN L., (1994) - Des gares allemandes en héritage, *La vie du rail*, n°2431, p27-34.

BAUDOIN L., (1995) - *Les gares d'Alsace-Lorraine, un héritage de l'annexion allemande (1871-1918)*, Pierron, Sarreguemines, 110p.

BEAULIEU L., (1840-1843) - *Archéologie de la Lorraine ou Recueil de notices et documents pour servir à l'histoire des antiquités de cette province*, 2 volumes, Le Normant, 288 et 271p.

BENOIT L., (1996) - *Les voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg*, réédition de l'ouvrage de 1865, Lacour/Rediviva, 18p.

BENOIT L., (1996) - *Répertoire archéologique du département de la Meurthe - Arrondissement de Sarrebourg*, réédition de l'ouvrage de 1862, Lacour/Rediviva, 52p.

BERTAUX J.P., (1972) - Sondages à Marsal. Quelques observations archéologiques et géologiques, le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, Tome 11, n°3, p219-228.

BERTAUX J.P., (1972) - Aperçu général sur l'industrie du sel dans l'Antiquité, le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, Tome 11, n°3, p168-177.

BERTAUX J.P., (1972) - Sondages à Burthecourt ; Etude du matériel technique (Hallstatt moyen), le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, Tome 11, n°3, p178-200.

BERTAUX J.P., (1973) - Le sel et la Lorraine, *Le briquetage de la Seille*, n°2.

BERTAUX J.P., (sous la direction de CABOURDIN G.), (1981) - L'Archéologie du sel en Lorraine « Le briquetage de la Seille » - Moselle - *Le sel et son histoire*, Nancy, p519-532.

BERTAUX J.P., (1976) - Le briquetage de la Seille (Moselle). Marsal, Moyenvic, Salonnnes, Vic-sur-Seille, *Fiches d'information de l'Association des Amis de l'Archéologie Mosellane*, n°3-4, p32-40.

BERTON R., (1979) - Une expérience de prospection aérienne dans le Saulnois, *Annuaire de la S.H.A.L.*, Tome LXXIX, 47p.

BERTON R., (1989) - *La mémoire du sol*, PUN-Serpenoise, 175p.

BERTON R., et HUMBERT A., (1994) - Paysage et histoire, Etude de cas en Pays du Saulnois, *Les Cahiers Lorrains*, n°2, p147-158.

BERTRAND C., et G., (1995) - La géographie et les sciences de la nature, *Encyclopédie de Géographie*, Economica, p91-110.

BERTRAND G., (1986) - Le système et l'élément, *R.G.P.S.O.*, 57-03, p288-289.

BERTRAND G., (1991) - La nature en géographie, un paradigme d'interface, *géodoc*, UFR de géographie et aménagement, Université Toulouse - Le Mirail, 16f.

BERTRAND G., (1995) - Le paysage entre la nature et la société, *La théorie du paysage en France (1974 – 1994)*, Champ Vallon, p88-108.

BEUGNETTE P., (1961) - Les fouilles de la villa gallo-romaine de Grémecy, *Revue de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Château-Salins*.

BLACHE J., (1937) - De la structure parcellaire à l'habitat rural en Lorraine, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°105, p58-64.

BLACHE J., (sous la direction de) (1938) - *Géographie Lorraine*, Berger-Levrault, S.L.E.L., 475p.

BLAISING J.M., (2000) - Les structures du paysage d'openfield en pays thionvillois, *Les Cahiers Lorrains*, n°1, p19-28.

BLAISING J.M., (2005) - Aspects techniques des bâtiments médiévaux en bois et terre à poteau planté et sur solins, *Les Cahiers Lorrains*, n°4, p326-341.

BLOCH M., (1955) - *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Tome 1, 2<sup>e</sup> édition, Armand Colin, 261p.

BLUM X., (2004) - L'état des paroisses des archidiaconés de Sarrebourg et de Marsal (1664) : un complément aux « Pouillés » de l'abbé N. Dorvaux, *Les Cahiers Lorrains*, n°2 p110-139.

BONNEFONT J.C., (1986) - Le quaternaire lorrain, *La Lorraine d'avant l'histoire du paléolithique inférieur au premier âge du fer*, Direction des Antiquités historiques et préhistoriques de Lorraine, Est-Imprimerie, Moulins-lès-Metz, p33-39.

BONNEFONT J.C., (1995-1996) - L'étang de Lindre sous la Révolution et l'Empire, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, p233-248.

BONNET S., SANTINI C., et BARTHELEMY H., (1996) - *Les biens communaux dans le Pays-Haut à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, réédition de l'édition de 1965, Lacour/Rediviva, p45-60.

BONTEMPS-LITIQUE M., (1982) - *L'évolution du parcellaire villageois en Lorraine depuis le XVII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Nancy II, 398p.

BRAND D., et DUROUSSET M., (1991) - *Dictionnaire thématique histoire géographie*, Sirey, 559p.

BRAUDEL F., (1990) - *L'identité de la France, espace et histoire*, Flammarion, 410p.

BRAUDEL F., (1990) - *L'identité de la France, les hommes et les choses*, Tome 1, Flammarion, 241p.

BRAUDEL F., (1990) - *L'identité de la France, les hommes et les choses*, Tome 2, Flammarion, 536p.

BRUANT Ph., (1971) - *Les désertions rurales dans la région du Saulnois*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 173p.

BRUNET P., (sous la direction de COLLARDELLE M.) (1996) - Rupture et continuité dans l'évolution des parcellaires, *L'Homme et la Nature au Moyen Age*, Actes du V<sup>e</sup> Congrès International d'Archéologie médiévale (Grenoble), Editions Errance, p234-236.

BRUNET R., (1995) - Analyse des paysages et sémiologie, *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, Champ Vallon, p7-20.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H., (1992) - *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus - la documentation française, 470p.

BRUNHES J., (1942) - *La géographie humaine*, PUF, 345p.

BRUNN D., (1999) - Utilisation et contrôle de l'eau dans le canton de Delme du Premier au Second Empire, Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, p297-322.

BRUNOTTE C., (1896) - *Les Marais salés de la vallée de la Seille au point de vue botanique*, Berger-Levrault, 24p.

BURNAND Y., (sous la direction de CABOURDIN G.), (1990) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine, Les Temps anciens 2 : De César à Clovis*, Serpenoise-PUN, 266p.

BURNAND Y., (sous la direction de PARISSÉ M.), (1987) - la Romanisation, *Histoire de la Lorraine*, Privat, 4<sup>e</sup> édition, p49-93.

BUZZI P., CARCAUD N., KOENIG M.P., WEISROCK A., (1993) - Morphodynamique fluviale holocène et établissements humains protohistoriques en fond de vallée de la Moselle à Crévéchamps (Lorraine méridionale), *Revue Géographique de l'Est*, n°4, p281-295.

CABOURDIN G., (1991) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine, Les temps modernes 1. De la Renaissance à la guerre de Trente ans*, Serpenoise-PUN, 245p.

CABOURDIN G., (1991) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine, Les temps modernes 2. De la paix de Westphalie à la fin de l'Ancien régime*, Serpenoise-PUN, 231p.

CALLOT H., (1980) - Centuriations en Alsace : réalité ou fiction ? Point de vue d'un géographe, *Revue Géographique de l'Est*, n°3-4, p209-216.

CALLOT H., (1980) - *La plaine d'Alsace, modelé agraire et parcellaire*, Publication Université Nancy II, 338p.

CALMET A. (Dom), (1973) - *Histoire de la Lorraine*, 7 volumes, Editions du Palais Royal, réédition.

CALMET A. (Dom), (1997) - *Notice de la Lorraine, Tome 1*, 2 volumes, réédition Lacour/Rediviva, 943p et 223p.

CALMET A. (Dom), (1997) - *Notice de la Lorraine, Tome 2*, réédition Lacour/Rediviva, 1023p.

CANTALOUBE J., (1971) - *Le remembrement rural dans le département de la Moselle*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 108p.

CARL J., (2001) - Géohistoire des pays de la Nied, *Le Pays Lorrain*, n°2, p124-127.

CAUE de la Moselle et Collège de Delme, (1999) - Villages lorrains - Au pays de Delme - Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, p251-258.

CHANCRIN E., et DUMONT R., (sous la direction de), (1921) - *Larousse agricole, encyclopédie illustrée, Tome 1*, Larousse, 852p.

CHANCRIN E., et DUMONT R., (sous la direction de), (1921) - *Larousse agricole, encyclopédie illustrée, Tome 2*, Larousse, 830p.

CHARVET J-P., (1994) - *La France agricole en état de choc*, Editions Liris, p137.

CHATTON Ed., (1911) - *Itinéraires et Ravages des Reîtres en Lorraine sous la conduite du Duc de Bouillon*, Imprimerie Vagner, Nancy, 132 p.

CHAUVET J.Y., (2005) - La typologie de l'habitat rural en Moselle, *Les Cahiers Lorrains*, n°4, p318-325.

CHEVALIER R., (1961) - Un document fondamental pour l'histoire et la géographie agraires : la photographie aérienne, *Etudes Rurales*, p70-80.

CHIVA I., (1991) - Pour une grammaire du paysage agraire, *Etudes Rurales*, n°121-124, p21-26.

CHOUQUER G., (1991) - Que reste-t-il de 3000 ans de création paysagère ? *Etudes Rurales* n°121-124, p45-58.

CHOUQUER G., (1996) - Parcelles et longue durée, points de repère historiques et problèmes d'interprétation, *Les formes des paysages, Tome 2, Archéologie des parcelles* - Actes du colloque d'Orléans (mars 1996), Editions Errance, p201-222.

CHOUQUER G., (avec la collaboration de FAVORY F.), (1995) - Aux origines antiques et médiévales des parcelles, *Histoire et Sociétés Rurales*, n°4, p11-46.

CHOUQUER G., (sous la direction de) (1996) - *Les formes des paysages, Tome 1, Etudes sur les parcelles*, Editions Errance, 224p et 16 planches de figures.

CHOUQUER G., (sous la direction de) (1996) - *Les formes des paysages, Tome 2, Archéologie des parcelles* - Actes du colloque d'Orléans (mars 1996), Editions Errance, 263p et 16 planches de figures.

CHOUQUER G., et FAVORY F., (1991) - *Les paysages de l'antiquité*, Editions Errance, collection des Hespérides, 239p.

CLARY D., (1993) - *Le tourisme dans l'espace français*, Editions Masson, 358p.

CLEMENT V., (1994) - Contribution épistémologique à l'étude du paysage, *Mélanges de la Casa de Velázquez*, Tome XXX-3, Madrid, p221-237.

COISPINE J-M., (1983) - Fours de bronziers à Attiloncourt (Moselle), *Les Cahiers Lorrains*, n°3.

COLLARDELLE M., (sous la direction de) (1996) - *L'Homme et la Nature au Moyen Age*, Actes du V<sup>e</sup> Congrès International d'Archéologie Médiévale (Grenoble), Editions Errance, 259p.

COMBE A., (sous la direction de CHOUQUER G.), (1996) - La recherche des cadastrations antiques sur le plateau Suisse, *Les formes des paysages, Tome 2, Archéologie des parcelles* - Actes du colloque d'Orléans (mars 1996), Editions Errance, p167-173.

Conseil Régional de Lorraine - Musée du Sel, (1990) - *Au Pays du Sel et des Etangs*, Circuits culturels et touristiques en Lorraine, Serpenoise, 40p.

Conseil Régional de Lorraine, (1999) - *La Route des fortifications*, Circuits culturels et touristiques en Lorraine, Serpenoise, 40p.

CONTAMINE H., (1932) - *Metz et la Moselle de 1814 à 1870, étude de la vie et de l'administration d'un département au XIX<sup>e</sup> siècle, Tome 1, La Vie sociale, économique et politique*, Société d'impressions typographiques, Nancy, 496p.

COUDERT J., (1982) - Les usages communautaires en matière d'habitat, le cas lorrain d'après les coutumes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s), *Villages et Maisons de Lorraine*, Actes du Colloque de Nancy (22-24 octobre 1981), Nancy-Metz, Presses Universitaires de Nancy - Editions Serpenoise, p21-38.

CUVELIER P., (sous la direction de DELESTRE X.), (1988) - Le paysage rural en Val-de-Seille : structures et évolution de l'Antiquité au Moyen Age, *Lorraine Mérovingienne (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*, Editions Serpenoise, p53-58.

CUVELIER P., DELESTRE X., (1986) - L'agglomération rurale de Nomény et son environnement, *Les Cahiers Lorrains*, n°4, p325-336.

D'HERBOMEZ A., (1898) - Cartulaire de Gorze, *Mettensia*, n°91, 673p.

DALTROFF J., (1999) - Les Juifs de Delme aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles entre traditions et mutations, Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, p323-354.

DAUZAT A., et ROSTAING Ch., (1963) - *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, Larousse, 704 p.

DECOMPS C., (2006) - La collégiale Saint-Léger de Marsal : architecture et mobiliers, *Le Pays Lorrain*, n°1, p22-35.

DEGRON R., (1995) - Historique de la forêt du Romersberg : une forêt de Lorraine sous l'emprise des salines, *Revue Forestière Française*, Tome XLVII, n°5, p590-597.

DEGRON R., (1998) - L'aménagement de la forêt domaniale du Romersberg : Enjeux écologiques et expériences techniques, *Journées du Comité National de Biogéographie*, Nancy, Université de Nancy 2, p7-9.

DEGRON R., (1999) - Forêts, temps et sociétés. Bilan, contrastes, rythmes et ruptures des conversions forestières de Lorraine, *le Pays Lorrain*, n°2, p124-126.

DELESTRE X., (sous la direction de), (1988) - *Lorraine mérovingienne (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*, Serpenoise, 130p.

DELORT R., (sous la direction de COLLARDELLE M.) (1996) - Paléoenvironnement des sociétés européennes, *L'Homme et la Nature au Moyen Age*, Actes du V<sup>e</sup> Congrès International d'Archéologie médiévale (Grenoble), Editions Errance, p7-10.

DEMAROLLE J.M., (1980) - Tarquimpol et les invasions barbares : la bataille de 356. *A.S.H.A.L.*, Tome LXXX, p17 et s.

DEMAROLLE J.M., (1986) - *Vivre en Lorraine gallo-romaine*, PUN-Editions Serpenoise, 160p.

DEMAROLLE J.M., (1987) - L'axe Delme-Tarquimpol dans l'Antiquité, *Les Cahiers Lorrains* n°4, p361-374.

DEMAROLLE J.M., et HUMBERT A., (sous la direction de), (2000) - A la recherche du patrimoine lorrain, Opus species/Claude Lemmel, cédérom.

DESHAIES M., et WEISROCK A., (1995) - Les méandres encaissés de la Meuse et les captures dans le bassin de la Moselle : enseignements de l'étude morphométrique, *Revue Géographique de l'Est*, n°3-4, p241-254.

DEVEZE M., (1968) - Les forêts lorraines et leur rôle dans l'économie à la fin de l'ancien régime (1766-1789), *La Lorraine dans l'Europe des Lumières*, Actes du Colloque de Nancy, 24-27 octobre 1966, Publications Université de Nancy II, p127-137.

DEYBER A., (sous la direction de BERTAUX J.P.) - Sondages à Burthecourt ; Etude de la céramique (Hallstatt moyen), le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, Tome 11, n°3, p201-212.

DION J., (1972) - Le Parc naturel régional de Lorraine, *Revue géographique de l'Est*, n°4, p377-384.

DION R., (1959) - *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Dion R., 771p.

DION R., (1990) - *Le paysage et la vigne, Essais de géographie historique*, Bibliothèque historique Payot, Paris, 294p.

DION R., (1991) - *Essai sur la formation du paysage rural français*, Flammarion, 173p.

Direction des Antiquités historiques et préhistoriques de Lorraine (1986) - *La Lorraine d'avant l'Histoire du paléolithique inférieur au premier âge du fer*, Est-Imprimerie, Moulins-lès-Metz, 192p.

DOLL A., et GLÖKNER K., (1979) - Traditiones Wizenburgenses. *Die Urkunden des Klosters Weissenburg* n°213, Darmstadt, p661-864.

DUBRUEL M., (1902) - *Fulrad, abbé de Saint-Denis*, Colmar, Publication H. Huffel, 157p.

DUBY G., (1991) - Quelques notes pour une histoire de la sensibilité au paysage, *Etudes Rurales*, n°121-124, p11-14.

DUBY G., (2001) - *L'histoire continue*, Odile Jacob, 220p.

DUBY G., et WALLON A., (sous la direction de), (1992) - *Histoire de la France rurale*, 4 volumes, Seuil.

DURIVAL N., (1783) - *Description de la Lorraine et du Barrois*, 4 Tomes en 2 volumes, 459p et 246p.

DUVIGNEAU M., (2005) - Il y a quatre-vingt-dix ans la bataille de Lorraine : Morhange-Sarrebourg, *Les Cahiers Lorrains*, n°1-2005, p45-71.

EDELBLUTTE S., (2000) - Réflexion sur les modifications du maillage communal français depuis 1790, *Revue Géographique de l'Est*, n°4, p181-195.

EDELBLUTTE S., (2001) - Essai sur la genèse du maillage communal en Lorraine (1790-1999), *Territoires, paysages et héritages*, mélanges offerts au



professeur Jean Claude Bonnefont, Université de Nancy 2, - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Paysages, pp125-130.

EYER F., (1975) - *Die Einwanderung von Reformierten nach Nassau-Sarrbrücken und ihr Verhältnissur Lutherische Landeskirche. Die Evangelische Kirche an des Saar gestern und heute*, Saarbrücken, s 112-121.

FAJAL B., GIULIATO G., KRAEMER Ch., (1987) - Contribution à l'étude des fortifications de terre du bassin de la Seille, *Le Pays Lorrain*, n°2.

FAVIER A., (1972) - *Etude des quartiers dits « ensanges » en Lorraine centrale*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Nancy II, inédit, 108p.

FENELON P., (1956) - Les rideaux de Picardie et de la péninsule Ibérique, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°255-256, p2-9.

FENELON P., (1970) - *Vocabulaire de géographie agraire*, publication de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours, Imprimerie Louis Jean, Gap, 688p.

FERDIERE A., (1988) - *Les campagnes en Gaule romaine, Tome 1, Les hommes et l'environnement en Gaule rurale (52 av. J.C. - 486 ap. J.C.)*, Editions Errance, collection des Hespérides, 301p.

FERDIERE A., (1988) - *Les campagnes en Gaule romaine, Tome 2, Les techniques et les productions rurales en Gaule (52 av. J.C. - 486 ap. J.C.)*, Editions Errance, collection des Hespérides, 284p.

FERRAS R., (1994) - *99 réponses sur la géographie*, CRDP/CDDP, Languedoc-Roussillon.

FLATRES P., (1994) - La géographie rétrospective, *Hérodote* n°74/75, p63-69.

FLATRES P., PLANHOL X. (de), (1980) - Paysages arborés et complantés, *Publications du département de géographie de l'Université de Paris-Sorbonne*, n°9, 120p.

FOSSIER R., (1980) - Archéologie aérienne et histoire médiévale, *Les dossiers de l'archéologie 43 : découvertes d'archéologie aérienne, Europe, 10 000 ans d'histoire*, p46-51.

FOSSIER R., (sous la direction de DELORT R.), (1990) - La naissance du village, *La France de l'an Mil*, Points Seuil, p162-168.

FRANÇOIS J., (Dom) et TABOUILLOT N., (Dom), (1975) - *Histoire de Metz par des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne*, 7<sup>e</sup> volume, Editions du Palais Royal, réédition.

FRANKS O., (1979) - *Recherches sur les anciens défrichements et leur impact paysager en Lorraine*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 138p.

FRECAUT R., (1951) - L'évolution récente de l'économie rurale dans le canton de Delme (Moselle), *Annales de l'Est*, n°1, p37-52.

FRECAUT R., (sous la direction de), (1983) - *Géographie de la Lorraine*, PUN-Serpenoise, 633p.

GABER S., (1991) - *La Lorraine meurtrie*, PUN-Serpenoise, 109p.

GAIGNOUX D., (1981) - La symmétrologie ou étude de la coordination dimensionnelle des villae gallo-romaines, *les Cahiers Lorrains*, 1981, n°1, p23-27.

GASPARD F., (1900) - *Etudes historiques du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle sur le Pays Messin*, Imprimerie J. Saillard, Lyon, 166p.

GAUTHIER N., (1980) - *L'évangélisation des pays de la Moselle*, Editions de Boccard, Paris, 496p.

GERARD Cl., (1982) - Les caractéristiques du village lorrain, *Villages et Maisons de Lorraine*, Actes du Colloque de Nancy (22-24 octobre 1981), Nancy-Metz, PUN-Serpenoise, p9-20.

GERARD Cl., et PELTRE J., (1979) - *Les villages lorrains*, Université de Nancy II, 105p.

GERARD P., et T., (1970) - Lunéville des origines à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle, *Annales de l'Est*, n°3, p199-220.

GIULIATO G., (1984) - *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale au Moyen Age (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Thèse de Doctorat de III<sup>e</sup> cycle, Université de Nancy II, 844p.

GIULIATO G., (1994) - Les fortifications urbaines de Vic-sur-Seille au Moyen Age, *Les Cahiers Lorrains*, n°2, p117-135.

GLOC M., (2006) - L'architecture rurale de la reconstruction dans le canton de Vic-sur-Seille, *Le Pays Lorrain*, n°1, p46-59.

GODFRIN J., PLANHOL X., (de), (1966) - Matériaux pour la géographie historique et agraire de la Lorraine - V, Découverte d'un type primitif de « tuiles romaines » en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, n°3-4, p287-289.

GÖRING R., (2000) - L'environnement rural de l'agglomération secondaire de Bliesbruck à l'époque gallo-romaine, Journées d'Etudes Mosellanes Bliesbruck - 16 et 17 octobre 1999, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, p295-321.

GRENIER A., (1906) - *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices, études sur le développement de la civilisation gallo-romaine dans une province gauloise*, Champion, Paris, 196p.

GRENIER A., (1985) - *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 4 Tomes - 7 volumes, Picard, réédition.

GROSJEAN G., (1980) - De la centuriation romaine au paysage d'openfield. Bilan de trois décennies de recherche historique sur le parcellaire et l'habitat, *Geographica Helvetica*, p109-116.

GROSSE E., (1992) - *Département de la Meurthe, Dictionnaire historique et statistique*, 3 volumes, réédition, collection Monographies des villes & villages de France, Res Universis, Paris, 207p et 608p.

GUERARD B., (1844) - *Polyptique de l'abbé Irminon ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'Abbaye de Saint Germain des Prés sous le règne de Charlemagne*, 2 volumes, Imprimerie Nationale, 480p.

GUESLIN A., (1972) - *Le froment et la vie chère dans la Meurthe (1813-1850)*, mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 92p.

GUILHIERMOZ P., (1913) - De l'équivalence des anciennes mesures, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p267-328.

GUILHIERMOZ P., (1919) - Remarques diverses sur les poids et mesures du Moyen-âge, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p5-100.

GUILLAUME C., COUDROT J.L., et DEYBER A., (sous la direction de CABOURDIN G.), (1992) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine, Les Temps anciens 1 : De la pierre au fer*, Serpenoise-PUN, 167p.

GUILLAUME J., (1982) - L'architecture en pan de bois en Lorraine, *Villages et Maisons de Lorraine*, Actes du Colloque de Nancy (22-24 octobre 1981), Nancy-Metz, PUN-Serpenoise, p105-122.

GUILLAUME J., (sous la direction de Delestre X), (1988) - Les nécropoles, *Lorraine mérovingienne (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*, Serpenoise, p60-61.

GUY M., (sous la direction de CHOUQUER G.), (1996) - Géométrie des parcellaires réguliers : le problème des dimensions, *Les formes des paysages, Tome 2, Archéologie des parcellaires - Actes du colloque d'Orléans (mars 1996)*, Editions Errance, p180-200.

GUYOT Ch., (1886) Réle lehn de Vergaville, *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée Lorrain*, p30-37.

HABERT J., (1969) - *Les désertions médiévales et modernes en Lorraine centrale*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 145p.

HABICHT W., (1980) - *Dorf und Bauernhaus im deutschsprachigen Lothringen und im Saarland*, Geographischen Instituts des Universität des Saarlandes, Saarbrücken, 456p.

HABY R., (1950) - Paysages et aspects humains des industries du sel et de la soude en Lorraine, *Annales de l'Est*, n°4, p321-337.

HARTMANN E., (1990) - *La Révolution Française en Alsace et en Lorraine*, Perrin, 560p.

HAUBRICHS W., (1982) - *Gelenkte Siedlung des frühen Mittelalters im Seillegau*, Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend, t.30, p7-39.

HAUBRICHS W., RAMGE H., (1981) - Sammlung von Siedlungsnamen im Saarland und im germanophonen Lothringen. Bericht über ein Projekt und ein Kolloquium, *Beiträge zur Namenforschung*, Neue Folge 16, p195-203.

HAUDRICOURT A.G., JEAN-BRUNHES DELAMARRE M., (1955) - *L'homme et la charrue à travers le Monde*, Gallimard, 506p.

HENRY M., (1998) - *Itinéraires templiers en Lorraine*, Editions Serpenoise, 288p.

HIEGEL H., (1981) - Le sel en Lorraine du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, *Annales de l'Est*, n°1, p3-48.

HIEGEL H., (en collaboration avec HIEGEL C.), (1968) - *Contribution à l'histoire de Lorraine, Tome 2, Le Bailliage d'Allemagne de 1600 à 1632, Agriculture, industrie, commerce*, Pierron, 272p.

HOERNER B., (1981) - La plaine du Bischwald à l'époque gallo-romaine, *Les Cahiers Lorrains*, n°1.

HOERNER B., (1986) - « Grostenquin : vicus gallo-romain ? », *Les Cahiers Lorrains*, n°4, p317-324.

HOUPERT J., (1975) - *La Prévôté d'Insming, repeuplement et restauration d'un canton lorrain après la guerre de Trente Ans*, Editions Naaman, Sherbrooke, Canada, 160p.

HUGUENIN M., et HUSSON J.P., (2002) - Réadaptation, desserrement et rénovation des villages d'openfield en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, n°3, p133-142.

HUMBERT A. (1975) - Les ruptures de pente dans les terres cultivées : étude du phénomène en Andalousie, *Revue Géographique de l'Est*, T. XV, n°3-4, p275-296.

HUMBERT A., (1994) - Géographie historique ou la dérive des systèmes géographiques, Etudes de cas andalous, *Hérodote* n°74/75, p95-110.

HUMBERT A., (1998) - Les cuestas lorraines : géohistoire de paysages, *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, p7-8.

HUMBERT A., (1996) - Patrimoine Lorrain, *Identité lorraine, paysages et patrimoine*, Universités de Metz et Nancy 2.

HUSSON J.P. (1992) - *Les hommes et la forêt en Lorraine*, Editions Bonneton, Paris, 318p.

HUSSON J.P. (1997) - L'apport des cartes anciennes à la connaissance biogéographique : les bois lorrains, *La forêt perceptions et présentation*, l'Harmattan, p15-22.

HUSSON J.P., (2002) - Introduction : renouveau des openfields, *Revue Géographique de l'Est*, n°3, p91.

HUSSON J.P., Espaces de déprise et paysages flous dans la Lorraine rurale à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Lotharingia*.

ISIDORE DE SEVILLE, Etymologies, XV, 2, 11.

JACOBS M.F., (1988) - Le baron Vincent (1757-1834), officier et diplomate au service de l'Autriche, et la terre de Bioncourt en Lorraine, *Les Cahiers Lorrains*, p269-310.

JÄNICHEN H., (1964) - Markung und Allmende und die mittelalterlichen Wüstungsvorgänge im Nördlichen Schwaben, in : *Vorträge und Forschungen. Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte*, p163-222.

JOLY H., (1911) - *Géographie physique de la Lorraine et de ses enveloppes*, A. Barbier, Nancy, 350p.

JOSIEN-POULAIN T., (sous la direction de BERTAUX J.P.) (1972) - Sondages à Burthecourt ; Etude des vestiges osseux (Hallstatt moyen), le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Académie et de la Société Lorraines des Sciences*, Tome 11, n°3, p213-218.

JUILLARD E., (1957) - Les paysages d'openfield du Nord et de l'Est, *Structures agraires et Paysages Ruraux : un quart de siècle de recherches françaises*, Nancy, Annales de l'Est n°17, 189p.

KAYSER B., (1986) - De la différenciation des agricultures à la diversité des agriculteurs, *R.G.P.S.O.*, Tome 57, n°1, p37-46.

KAYSER B., (1987) - Le regard des géographes sur l'espace rural et les sociétés rurales, *R.G.P.S.O.*, Tome 58, n°4, p303-314.

KAYSER B., (1996) - *Ils ont choisi la campagne*, Editions de l'Aube, 205p.

KEUNE J.B., (1901) - Das Briquetage im oberem Seillethal, *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische und Alterstumkunde*, Metz, Tome XIII, p366-394.

KURZAWA F., (1999) - *Les Moines Irlandais dans la Lorraine Médiévale*, Editions Serpenoise, 223p.

LA CHAISE (baronne de), (1912) - Histoire d'un château de Lorraine d'après ses archives, Aulnoy-sur-Seille, *Extrait de l'Austrasie* n°14-15, 77p.

LACOSTE Y., (1994) - Le passé des territoires, *Hérodote*, n°74/75, p3-6.

LAFITTE J.D., (1999) - L'occupation du sol en milieu rural à l'époque gallo-romaine entre la Seille et la Nied française, Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, p259-274.

LAFITTE J.-D., (2001) - Du nouveau sur le briquetage de la Seille, *La Moselle archéologique*, *L'Archéologie nouvelle*, n°52, p10.

LANHER J., (1982) - Un vocabulaire de la maison lorraine, *Villages et Maisons de Lorraine*, Actes du Colloque de Nancy (22-24 octobre 1981), Nancy-Metz, PUN-Serpenoise, p47-60.

LAPERCHE-FOURNEL M.J., (1985) - *La population du duché de Lorraine*, PUN, 236p.

LE GLAY M., (sous la direction de DUBY G. et WALLON A.), (1975) - *Histoire de la France rurale*, Tome 1, *La formation des campagnes françaises, des origines à 1340*, Seuil, p203-318.

LE MOIGNE F.-Y., (sous la direction de), (1986) - *Histoire de Metz*, Privat, 445p.

LE MOIGNE F.-Y., (sous la direction de), (1988) - *Histoire de Sarrebourg*, Serpenoise, 418p.

LE ROUX P., (1998) - *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères*, Nouvelle Histoire de l'Antiquité, volume 8, Points Seuil, 499p.

LEBEAUX R., (1991) - *Les grands types de structures agraires dans le Monde*, Masson, 5<sup>e</sup> édition, 180p.

LEBECQ S., (1990) - *Nouvelle histoire de la France médiévale*, Tome 1, *Les origines franques, V<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, 318p.

LEPAGE H., (1843) - *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, Peiffer, Nancy, 725p.

LEPAGE H., (1853) - *Les communes de la Meurthe*, Tome 1, A. Lepage, Nancy, 741p.

LEPAGE H., (1853) - *Les communes de la Meurthe*, Tome 2, A. Lepage, Nancy, 799p.

LEPAGE H., (1862) - *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, Imprimerie Impériale, Paris, 213p.

LEPAGE H., (1868) - Quelques questions du Moyen Age, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* - A. Lepage (Nancy), p193-232.

LIENHARD G., (1981) - *La Lorraine terre celtique*, Imprimerie STAR, Saint-Nicolas-de-Port, 89p.

LINARD A., (2005) R L'A.L. Réseau ALSACE-LORRAINE, Histoire d'un réseau ferré hors du commun, S.H.A.L (section Sarrebourg), 203p.

LOEW G., (1999) - Le Saulnois : espace rural, espace touristique, Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, p355-370.

LOGNON A., (1907) - *Atlas Historique de la France*, Hachette, 290p.

Lorraine Direct, Août 1997.

LUGINBÜHL Y., (1991) - Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? *Etudes Rurales*, n°121-124, p27-44.

LUTZ M., (1991) - *La Moselle gallo-romaine*, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, Editions Au pays de Sarrebourg, 361p.

*Magazine d'information et de communication du canton de Château-Salins*, 1996.

MANZI D., RICHARD R., CAPDEVILLE B., (1996) - *Le Saulnois, au pays du sel et de la Seille*, Pierron, Sarreguemines, 127p.

MAROCHINI E., (1998) - Les remembrements en Moselle, l'application d'une procédure complexe à un département particulier, *Mosella*, n°1-2, p93-108.

MAROCHINI E., (1998) - Un remembrement de qualité : l'exemple d'Insviller (Moselle), *Journées du Comité National de Biogéographie*, Nancy, Université de Nancy 2, p14-16.

MAROCHINI E., (1999) - *Les remembrements en Moselle entre économie, environnement et société : essai de géographie rurale et appliquée*, thèse de doctorat, Université de Metz, 2 tomes, 601 et 600p.

MAROCHINI E., (2002) - Aperçu prospectif des déstructurations et restructuration des parcellaires liées à la réalisation de la ligne Grande Vitesse Est européenne, *Revue Géographique de l'Est*, n°3, p143-146.

MARTIN P. (de), (1971) - Matériaux pour la géographie historique et agraire de la Lorraine- VII, sur la genèse des champs courbes en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, Tome XI, n°1, p37-38.

MARTIN Ph., (2003) - Une province dans l'horreur : la Lorraine de 1631-1661, *Le Pays Lorrain*, n°4, p259-264.

MASSY J.L., (sous la direction de PETIT J.P., et MANGIN M.), (1994) - Les agglomérations secondaires de Lorraine, *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim / Bitche (Moselle), Editions Errance, p103-112.

MATHIS D., (1995) - *Géographie historique et rurale d'une commune du Saulnois : Chambrey*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 150p.

MATHIS D., (1999) - Géohistoire agraire d'un pays lorrain : le Saulnois, *Le Pays Lorrain*, n°2, p127-129.

MATHIS D., (2001) - Essai sur la genèse du maillage communal en Lorraine avant 1790, *Territoires, paysages et héritages*, mélanges offerts au professeur Jean-Claude Bonnefont, Université de Nancy 2 - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Paysages, p119-123.

MATTHIS J.G., (1888) - *Die Leiden des Evangelischen in des Grafschaft Saarwerden, Reformation und Gegenreformation 1557- 1700*, Strassburg.

MATTHIS J.G., (1894) - *Bilder aus des Kirchen- und Dorfergeschichte des Grafschaft Saarwerden*, Strassburg.

MAUBEUGE P.L., (1950) - *Le bassin salifère lorrain*, Imprimerie G. Thomas, Nancy, 147p.

MAUJEAN L., (1913) - *Histoire de Destry et du pays Saulnois*, Imprimerie Lorraine, Metz, 328p.

MAUJEAN L., (1928) - *Histoire des seigneurs et de la ville de Morhange*, Extrait de l'annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 472p.

MEYNIER A., (1967) - *Les paysages agraires*, Armand Colin, 2<sup>e</sup> édition, 192p.

MINELLA-BOUCHY M., (1956) - Remembrement, reconstruction et transformation du paysage rural dans le canton de Nomény, *Annales de l'Est*, 54p.

Ministère de l'Agriculture - Direction Départementale de l'Agriculture - *Recensement Général de l'Agriculture 1979-1980, premiers résultats communaux, Moselle*.

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - Agreste - *Recensement agricole 1998, Moselle*.

MOINDROT C., (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R. et PUMAIN D.), (1995) - *Les systèmes agraires*, *Encyclopédie de géographie*, Economica, p445-470.

MONNIER M., (1843) - Essai de Statistique Agricole du Département de la Meurthe, *Bon Cultivateur, Recueil agronomique de la Société Centrale d'Agriculture de Nancy*.

MOUROT F., (1999) - La période gallo-romaine en Meuse : Bilan de la recherche archéologique en Meuse, *Les Cahiers Lorrains*, n°1, p73-104.

NICOD J., (1951) - Problèmes de structures agraires en Lorraine, *Annales de Géographie*, Tome LX, p337-348.

OFFROY G., et R., (1984) - *Château-Salins autrefois*, Editions Pierron, Sarreguemines, 356p.

OLIVIER L., (2003) - Le « briquetage de la Seille » : nouvelles recherches sur l'exploitation du sel de la Haute Seille à l'âge du fer, *Le Pays Lorrain*, n°1, p15-26.

OLIVIER L., TRIBOULOT B., (2003) - L'enceinte de Tincry (Moselle) : un nouveau centre de pouvoir hallstattien lié à l'exploitation du sel de la Haute Seille ? in *Antiquités nationales*, n° 34.

OLIVIER L., (2006) - Le « briquetage de la Seille » : bilan d'un programme de cinq années de recherches archéologiques, *Le Pays Lorrain*, n°1, p6-21.

PARISSE M., (1968) - Les chanoines réguliers en Lorraine, Fondations, expansion (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), *Annales de l'Est*, n°4, p347-388.

PARISSE M., (1976) - *La Noblesse Lorraine (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Université de Lille III, 2 volumes, 1084p.

PARISSE M., (1981) - *La Lorraine monastique au Moyen Age*, PUN, 141p.

PARISSE M., (1982) - *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale*, PUN, 485p.

PARISSE M., (1987) - Désintégration et regroupements territoriaux dans les principautés lotharingiennes du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, *Zwischen Gallia und Germania, Frankreich und Deutschland, Konstanz und Wandel raumbestimmender Kräfte, Trierer Historische Forschung*, Band 12, p155-180.

PARISSE M., (1987) - Toponymie et Histoire entre Moselle et Sarre, *Annales de l'Est*, p287-298.

PARISSE M., (1999) - Les comtes de Dabo et de Metz à propos d'un livre récent, *Les Cahiers Lorrains*, n°2, p151-166.

PARISSE M., (sous la direction de CABOURDIN G.), (1981) - Un pays du sel : Le Saulnois en Lorraine (XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles), *Le sel et son histoire*, Nancy, p37-50.

PARISSE M., (sous la direction de CABOURDIN G.), (1990) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine, l'époque médiévale*, Serpenoise-PUN, 253p.

PARISSE M., (sous la direction de), (1987) - De l'Austrasie à la Lotharingie, *Histoire de la Lorraine*, Privat, p95-128.

PARISSE M., (sous la direction de), (1987) - *Histoire de la Lorraine*, Privat, 496p.

PAULUS E., (1894) - L'enceinte préhistorique de Tincry, *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, Metz, p111-118.



PELTRE J., (1966) - Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles : une génération de nouveaux villages en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, p3-28.

PELTRE J., (1966) - Un bilan des recherches européennes sur les villages désertés, *Revue géographique de l'Est*, n°1-2, p115-126.

PELTRE J., (1971) - Les faits d'orientation dans la structure agraire en Lorraine, L'habitat et les paysages ruraux d'Europe, *Comptes rendus du Symposium tenu à l'Université de Liège du 29 juin au 5 Juillet 1969*, Les Congrès et Colloques de l'Université de Liège, volume 58, p333-340.

PELTRE J., (1975) - Biens communaux et genèse des terroirs, *Les terres communes*, Travaux de la RCP 355 du CNRS, Publication assurée par Flatrès P., p19-29.

PELTRE J., (1975) - Les effets de la métrique ancienne sur le réseau des limites communales. Exemples pris en France, *Estratto dagli Atti del Convegno internazionale « I Paesaggi Rurali Europei » Perugia, 7-12 maggio 1973*, p425-433.

PELTRE J., (1975) - *Recherches métrologiques sur les finages lorrains*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 570p.

PELTRE J., (1976) - Les remembrements à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), *Annales de l'Est*, n°3, p197-246.

PELTRE J., (1978) - Les industries de la Lorraine ducale d'après les déclarations des communautés de 1708, *Bulletin de la section de géographie, Etudes de Géographie Historique*, Tome LXXXII, Comité des travaux historiques et scientifiques p153-164.

PELTRE J., (1980) - Contribution à l'archéologie industrielle : recherches sur l'impact paysager d'industries anciennes en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, p3-14.

PELTRE J., (1982) - Les espaces collectifs villageois, l'exemple des « usoirs » lorrains, *Villages et Maisons de Lorraine*, Actes du Colloque de Nancy (22-24 octobre 1981), Nancy-Metz, Presses Universitaires de Nancy - Editions Serpenoise, p39-46.

PELTRE J., (1984) - Les campagnes lorraines, les paysages agraires : survivances et évolutions, *25<sup>e</sup> congrès international de géographie, Symposium n°22, Transformations historiques du parcellaire et de l'habitat rural*.

PELTRE J., (1989) - L'avenir touristique de campagnes méconnues : l'exemple lorrain, *Revue Géographique de l'Est*, n°1, p73-77.

PELTRE J., (1994) - Permanence, changement et nécessité de la géographie agraire historique, *Géographie historique, Hérodote*, n°74/75, p87-94.

PENIN C., (1988) - *Moyenvic, passé et présent d'un village lorrain du Saulnois*, Editions Pierron, Sarreguemines, 129p.

PERRIN Ch. Ed., (1925) - De la condition des terres dites « ancingae », *Mélanges F. Lot*, Paris, p619-640.

PERRIN Ch. Ed., (1938) - *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine, d'après les plus anciens censiers : (IX<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècles)*, Les Belles Lettres, Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, 809p.

PETREMANN E., (2005) *Peut-on envisager une chrono-typologie des bâtiments ruraux des V<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ?*, *Les Cahiers Lorrains*, n°4, p312-317.

PIGERON E., (1996) - *Dieuze : les mutations d'une petite ville industrielle de 1960 à 1995*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy 2, inédit, 159p.

PINCHEMEL G., et Ph., (1997) - *La face de la terre : éléments de géographie*, Collection U, 517p.

PITTE J.R., (1994) - De la Géographie historique, *Hérodote* n°74/75, p14-21.

PITTE J.R., (1994) - *Histoire du paysage français I, Le sacré : de la préhistoire au XV<sup>e</sup> siècle*, Hachette, collection Pluriel, 211p.

PITTE J.R., (1994) - *Histoire du paysage français II, Le profane : du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Hachette, collection Pluriel, 184p.

PLANHOL X. (de), (1959) - Essai sur la genèse du paysage rural de champs ouverts, *Géographie et histoire agraires*, Actes du colloque international organisé par la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy (Nancy, 2-7 septembre 1957), Annales de l'Est, Mémoire n°21, p414-424.

PLANHOL X. (de), (1968) - *L'habitat et l'habitation rurale de type lorrain*, OREAM Lorraine, 25p.

PLANHOL X. (de), (1969) - Le symposium de Würzburg sur la genèse de l'habitat et du paysage rural en Europe (1-8 juillet 1966), *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, p181-185.

PLANHOL X. (de), (avec la collaboration de CLAVAL P.), (1988) - *Géographie historique de la France*, Fayard, 635p.

PLANHOL X. (de), HOUEL-GANGLOFF F., PIERQUIN M-F., (1966) - Matériaux pour la géographie historique et agraire de la Lorraine - IV, Observations statistiques sur les champs courbes en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, Tome VI, n°1-2, p97-100.

PLANHOL X., (de) et PERARDEL A., (1969) - Matériaux pour la géographie historique et agraire de la Lorraine - VI, La répartition géographique des vestiges archéologiques gallo-romains en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, p177-180.

PLANHOL X., (de), (sous la direction de DUSSART F.), (1971) - Aux origines de l'habitat rural Lorrain, *L'habitat et les paysages ruraux d'Europe*, Les congrès et Colloques de l'Université de Liège, volume 58, p69-91.

PNR, (1990) - *Au Pays du sel et des Etangs*, Editions Serpenoise, Musée du Sel, Région de Lorraine, 40p.

PONCELET L., (1965) - Les enceintes de Moselle, *Association des Amis de l'Archéologie Mosellane*, Préfecture de la Moselle, p51-52.

PONCELET L., (1967) - Problèmes d'archéologie en Moselle, Le briquetage de la Seille, *Bulletin de l'Association des Amis de l'Archéologie Mosellane*, n°1, 15p.

PROST A., (1861) - *Albestroff, siège d'une châtellenie de l'Evêché de Metz*, Typographie Rousseau-Pallez, 104p.

PROVIN F., (1976) - *Ecologie et aménagement des étangs de Mittersheim, du Stock, de Gondrexange et de Lindre*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 145p.

RACINE P., (1987) - La Lorraine au haut Moyen Age, structures économiques et relations sociales, *Zwischen Gallia und Germania, Frankreich und Deutschland, Konstanz und Wandel raumbestimmender Kräfte, Trierer Historische Forschung*, Band 12, p205-218.

RAPENNE F., (1972) - *Etude des quartiers « ansanges » en Lorraine méridionale*, Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, inédit, 110p.

RECLUS E., (1998) - *L'homme et la Terre*, réédition, La Découverte/Poche, 398p.

REICHSLAND ELSASS und LOTHRINGEN (Das), (1901-1903) - *Landes und Ortsbeschreibung, herausgegeben vom statistischen Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen*, 3 volumes, Strasbourg, J.H. Ed. Heitz.

REITEL F., (1966) - A propos de l'openfield lorrain, *Revue Géographique de l'Est*, n°1-2, p29-52.

RETAILLE D., (1997) - *Le Monde du géographe*, Presses de Sciences Po., 283p.

REUSCH A., (1912) - Römische Villen im Kreise Saarburg, *Jahrbuch des Gesellschaft für lothringische Alterstumwissenschaft und Geschichte*, XXIV.

RICHARD A., (1994) - Le Saulnois : un milieu naturel, *Les Cahiers Lorrains*, n°2-1994, p137-145.

RICHARD G., (1967) - Les Anabaptistes et les Mennonites en Lorraine, *Annales de l'Est*, 19<sup>e</sup> année, n°2, p131-178.

RIN A., et HUSSON J.P., (2002) - Les vergers dans les opérations d'aménagement global en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, n°3, p123-131.

ROLLAND-MAY C., et PROSIC M., (1996) - Analyse du concept de « pays » : le cas du « pays barrois », *Revue Géographique de l'Est*, n°3-4, p243-277.

ROSTAING Ch., (1985) - *Les noms de lieux*, PUF, collection Que sais-je ?, 10<sup>e</sup> édition, 126p.

ROTH F., (1976) - *La Lorraine annexée, 1870-1918*, Université de Nancy II, 765p.

ROTH F., (sous la direction de CABOURDIN G.) (1992) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine*, 1. L'époque contemporaine, De la Révolution à la Grande Guerre, Serpenoise-PUN, 271p.

ROTH F., (sous la direction de CABOURDIN G.) (1994) - *Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire de la Lorraine*, 2. L'époque contemporaine, Le vingtième siècle 1914-1994, Serpenoise-PUN, 271p.

- ROTH F., (sous la direction de CABOURDIN G.), (1981) - L'industrie salinière en Lorraine annexée (1871-1918), *Le sel et son histoire*, Nancy, p199-214.
- ROTH F., (sous la direction de PARISSÉ M.) (1987) - La Lorraine dans la vie nationale (1789-1870), *Histoire de la Lorraine*, Privat, p357-388.
- ROUSSEL F., (1982) - Approche méthodologique de l'architecture rurale, repérage et sélection, *Villages et Maisons de Lorraine*, Actes du Colloque de Nancy (22-24 octobre 1981), Nancy-Metz, Presses Universitaires de Nancy - Editions Serpenoise, p61-76.
- SAUTTER G., (1991) - Paysagisme, *Etudes Rurales*, n°121-124, p15-20.
- SCHMIT J.A., (1872) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, p259-276.
- SCHMIT J.A., (1874) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, p448-469.
- SCHMIT J.A., (1875) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, p283-312.
- SCHMIT J.A., (1876) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, p309-335.
- SCHMIT J.A., (1877) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, p329-354.
- SCHMIT J.A., (1879) - Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, p51-80.
- SCHMIT J.A., (1999) - *Les campagnes de Louis XIII en Lorraine*, réédition de 1868, Lacour/Rediviva, 22p.
- SCHONTZ A., (2004) - *Les voies navigables en Lorraine*, Editions Serpenoise, 189p.
- Service Régional de l'Archéologie de Lorraine, (1993) - *Aux origines de la Lorraine rurale de 6000 avant notre ère à l'an Mil*, Editions Serpenoise, 79p.
- SIMMER A., (1998) - *L'origine de la frontière linguistique en Lorraine. La fin des mythes ?* 2<sup>e</sup> édition, Fensch Vallée, Knutange, 282p.
- SIMMER A., (2002) - *Toponymie mosellane*, Fensch Vallée, Knutange, 367 p.
- SIMON C., (1994) - *Evolution socio-économique du pays de Morhange*, Mémoire de maîtrise Université de Nancy II, inédit, 163p.
- SORRE M., (1961) - *L'homme sur la Terre*, Hachette, 365p.
- STAHL A., (1982) - The Merovingian Coinage of the Région of Metz, *Numismatica Lovaniensia* 5, Louvain la Neuve, p143-159 et p186-187.
- STOCLET A., (1993) - *Autour de Fulrad de Saint-Denis (v.710-784)*, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Sciences historiques et philologiques, 601p.
- TAVENEAU R., (sous la direction de), (1987) - *Histoire de Nancy*, Privat, 500p.

THEIS L., (1990) - *Nouvelle histoire de la France médiévale*, Tome 2, *L'héritage des Charles (de la mort de Charlemagne aux environs de l'an mil)*, Seuil, 280p.

THURNHERR L., (2006) - Les églises de la seconde reconstruction dans le Saulnois ou la nécessaire création d'un nouvel art sacré, *Le Pays Lorrain*, n°1, p36-45.

TOUSSAINT M., (1950) - Répertoire archéologique de la Moselle (période gallo-romaine), *Bulletin de la Société des Sciences de Nancy*, Tome IV, n°1, 254p.

TOUSSAINT M., (1955) - La frontière linguistique en Lorraine, A et J. Picard.

VERRONNAIS F., (1992) - *Département de la Moselle, Dictionnaire historique des communes*, volume II, réédition, collection Monographies des villes & villages de France, Res Universis, Paris, 511p.

VERRONNAIS F., (1992) - *Département de la Moselle, Statistique générale*, volume I, réédition, collection Monographies des villes & villages de France, Res Universis, Paris, 246p.

VIDAL DE LA BLACHE P., (1994) - *La France de l'Est*, La Découverte-Hérodote, réédition, 284p.

VIDAL DE LA BLACHE P., (1994) - *Tableau de la géographie de la France*, la Petite Vermillon, Paris, réédition, 559p.

VILLEMIN M., (1999) - Du pays messin au Bailliage de Vic : quand le roi de France traversait la Lorraine - Journées d'Etudes Mosellanes, Delme - 17 et 18 octobre 1998, *Les Cahiers Lorrains*, n°3, p275-295.

VON OSSEL P., (1992) - *Etablissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule, Gallia, 51<sup>e</sup> supplément*, Editions du CNRS, 470p.

WEILER P., (1981) - Deux années dans les labours à la recherche d'habitats gallo-romains, *Les Cahiers Lorrains*, n°1.

WEISROCK A., (1967) - *La maison rurale dans le Xaintois et sa bordure*, DES, Université de Nancy II, inédit.

WEISROCK A., (1990) - Introduction à l'étude de la genèse des fonds de vallées en Lorraine, *Revue Géographique de l'Est*, n°1, p3-18.

WEISROCK A., (1996) - Le méandrage de la Meurthe à Moncel-lès-Lunéville depuis 1744, *Pratiques anciennes et genèse des paysages*, mélanges de géographie historique à la mémoire du Professeur Jean Peltre, Université de Nancy 2 - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Paysages, p309-320.

WERNER K-F., (1985) - Du nouveau sur un vieux thème. Les origines de la « noblesse » et de la « chevalerie », in : *Académie des inscriptions et Belles Lettres, Comptes-rendus des séances*, janvier-mars, p186-200.

WEYLAND F. A., (1902) - *Fribourg l'Evêque d'après les documents anciens, essai d'histoire locale*, 146p.

WHITTINGTON M.G., (1963) - A propos des rideaux : nouvel examen de quelques idées, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°313, p100-107.

Tendances paysagères, paysages et systèmes agricoles en Saulnois.

WITTMANN M., (1997) - *Lorraine, terre d'élevage*, Editions Messène, 171p.

ZELIQSON, L., (1929) - *Evangile des ivrognes (Attiloncourt)*, recueil de textes patois, A.S.H.A.L.



## **TABLES DES PHOTOGRAPHIES.**

### **LIVRE PREMIER**

Les paysages du bassin de la Seille.	59
Les paysages du bassin de la Seille.	59
Les paysages du bassin de la Seille.	59
Les paysages du bassin de la Seille.	59
Liocourt : problèmes de frontières.	74
Liocourt : problèmes de frontières.	74
Solgne : une bourgade périurbaine.	79
Delme-Donjeux : naissance d'une agglomération périurbaine ?	80
Moyenvic : les constructions pavillonnaires.	81
Pévange : un village à l'aspect traditionnel.	82
Organisation spatiale du système en clairière à Belles-Forêts (Angviller et Bisping).	91
Le plateau delmois. (Fresnes-en-Saulnois)	99
Le plateau delmois. (Lucy)	99
Le plateau delmois. (Lemoncourt)	99

### **LIVRE SECOND**

Marsal et la vallée de la Seille.	122
Marsal et la vallée de la Seille.	122
Tumulus à Hampont.	125
La voie romaine de Metz-Strasbourg. (Fresnes-en-Saulnois)	139
La voie romaine de Metz-Strasbourg. (Morville-lès-Vic)	139
La voie romaine de Metz-Strasbourg. (Langatte)	139
La voie Metz-Grostenquin-Keskastel. (Chémery)	143
La voie Metz-Grostenquin-Keskastel. (Bistroff)	143
La voie de Moyenvic. (Valhey-Athienville)	144
La voie de Moyenvic. (Arracourt-Moyenvic)	144
Le site du Haut-de-Saint-Jean.	156
Le site de Tarquimpol.	161
Tarquimpol : structure hôtelière.	162
Tarquimpol : le théâtre.	163
Tarquimpol : la ville du bas Empire.	164
La <i>villa</i> du « Grand Sareu » : vue générale.	175
La <i>villa</i> du « Grand Sareu » : la cave.	175
Chambrey : la <i>villa</i> de la « Justice ».	177
Chambrey : la <i>villa</i> de la « Haute Borne ».	178
Chambrey : la <i>villa</i> de la « Haute Borne ».	179
Moyenvic : la <i>villa</i> de Salival.	184
Moyenvic : la <i>villa</i> de Salival.	184
Moyenvic : la <i>villa</i> de Salival.	184
La Route de la Reine : un leurre au sein des paysages.	193
Les granges : derniers niveaux hiérarchiques de l'habitat.	276
Vergaville.	293
Lagarde : tentative de recomposition.	296
Xures : repérage d'une structure d'esch.	297
Le village de Saint-Médard.	301
Le village-rue de Ley.	302
Le Talbourg à Fribourg : centre de colonisation ?	308
Les fermes héritées. (Albescheaux)	312
Les fermes héritées. (Basse-Koeking)	312



Vic-sur-Seille : la Grange Fouquet.	323
Tarquimpol : Alteville.	323
Lidrezing : Feriendal.	323
Rodalbe : Sainte-Suzanne.	323
Givrycourt.	325
Montdidier, un site exceptionnel.	326
Neufvillage.	328
Molring : un village-rue ébauché.	329
Le site de Doncourt.	340
Bérange.	399
Arlange.	399
Athienville : la désertion incomplète de Hincourt.	410
Athienville : la Famine.	411
Lezey : la Basse Récourt.	416
Fribourg l'Evêque : l'organisation du village.	420
Léning-Altroff.	456
Xocourt : les rains.	478
Destry : les rains.	478
Chambrey : talus bordiers.	482
Fonteny : talus bordiers.	483
Salival : talus intermédiaires.	483
Vic-sur-Seille : le talus du « Haut-de-Charmes ».	485
Le « Haut-des-Monts » entre Moyenvic et Juvrecourt.	485
Guermange : le Grand Etang de Lindre.	492
Rorbach-lès-Dieuze : parcelles fossiles sous les eaux de l'étang.	495
Guermange : parcelles fossiles sous les eaux de l'étang de Lindre.	495
Tarquimpol : parcelles fossiles de l'étang de Lindre.	496
Lindre : le retour de l'assec.	496
Lindre : mise en culture de l'étang.	496
Bourgaltroff : l'ancien étang.	502
Fonteny : l'ancien étang.	502
Gelucourt : les étangs.	504
Gelucourt : vue d'ensemble des étangs.	504
Donnelay : l'étang de Brû.	505
Le bassin de la Petite-Seille et ses aménagements.	507
Le développement d'une ferme à Azoudange.	533
Tincry : maisons rurales.	536
Loudrefing : maison en largeur.	538
Loudrefing : maison à pan de bois.	540
Loudrefing : maison en réfection.	540
Munster : un village-rue de colonisation.	545
Zarbeling : un exemple de village-rue.	546
Chenois : un exemple de village-rue.	546
Donnelay : un village-rue géant.	546
Morville : forme composite de village.	547
Insviller : un village-rue éclaté.	547
Vibersviller : un village-tas au bâti dense.	547
Tincry : forme composite de village.	548
Azoudange : les étapes de construction du village.	548
Marsal.	550
Ley : la « rue ».	551
Le village de Manhoué.	552
Arracourt et son usoir au début du XX <sup>e</sup> siècle.	553
Chambrey : l'encombrement des usoirs.	554
Givrycourt : un village avec un usoir encore fonctionnel.	555
Ommeray : un usoir réhabilité.	555
Athienville : l'encombrement des usoirs et de la rue.	560
Marsal : une ancienne ville fortifiée.	569

Marsal : une ancienne ville fortifiée.	569
Château-Salins : l'école d'agriculture.	576
Château-Salins : la saline Solvay.	576
Dieuze.	580
Le canal des salines.	581
Chambrey : le quartier allemand.	585
Chambrey : le quartier allemand.	585
Chambrey pendant la guerre de 1914.	590
Hampont : le « Max ».	590
Chambrey : destruction de la gare.	591
Mouacourt avant 1914.	592
Chambrey : destructions et reconstruction du village.	594
Chambrey : destructions et reconstruction du village.	594
Pettoncourt : maisons en briques.	594
Chambrey : les destructions du village en 1945.	597
Chambrey : les destructions du village en 1945.	597
Chambrey : les destructions du village en 1945.	597
Chambrey : les destructions du village en 1945.	597
Chambrey : les destructions du village en 1945.	597
Moyenvic : la reconstruction des maisons.	601
Moyenvic : la reconstruction de l'église.	601
Moyenvic : les nouvelles granges.	601
Chambrey : la reconstruction de la ferme du château.	602
Moncel-sur-Seille : un village en voie de rurbanisation.	604
Moncel-sur-Seille : la zone pavillonnaire.	605
Moncel-sur-Seille : parcelles fossiles.	613
Burlioncourt : parcelles fossiles complexes.	613
Vergaville : la ferme de Steinbach.	617
Torcheville : dessins parcelaires des nouveaux essartages.	622
Virming : dessins parcelaires des nouveaux essartages.	622
Assenoncourt : vue du finage.	626
Lesse : la ferme château du Baron Vincent.	636
Burthecourt : la ferme du Méridien.	638
Burthecourt : la ferme de la Haute Burthecourt.	638
Moncel-sur-Seille : la Grève, un non-aménagement provoqué par l'isolement.	648
Le pont de Pettoncourt.	652
Marsal : le cours rectifié de la Seille.	652
Salonnes : cours rectifié de la Seille et de la Petite-Seille.	652
La vallée de la Petite-Seille en amont de Château-Salins.	654
La vallée de la Petite-Seille : secteur de la ferme d'Hédival.	654
Arracourt : le guéoir.	662
Bourdonnay : le guéoir.	662
Bénestroff : la laiterie.	664
Salival : une tentative de transformer une abbaye en sucrerie.	680
Chambrey : la « distillerie ».	685
Dalhain : l'importance des meix.	685
Vaxy : les anciens vergers.	686
Vaxy : une nouvelle plantation de mirabelliers.	686
Chambrey : le front de taille des carrières de gypse.	704
Guébling : les carrières de gypse.	704
Pettoncourt : le « Haut-du-Mont » et les « Rayeux ».	717
Grémecey.	718
Chambrey : le couloir de la « route de France ».	719
Reboisements en résineux de la forêt de la Marchande.	726

### LIVRE TROIS

Le plateau à Morville-lès-Vic : un site remarquable dominant la vallée de la Seille.	743
Le terroir de rains : une organisation paysagère relique.	755
Le terroir de rains : une organisation paysagère relique.	755
Salonnes.	766
La motte castrale, nouvel élément paysager ? le cas de Bourgalstroff.	788
La motte castrale, nouvel élément paysager ? le cas de Viviers.	788
Le hameau d'Alincourt.	820
Vic-sur-Seille.	832
Donnelay : le village-rue comme modèle.	847
Donnelay : le village-rue comme modèle.	847
Donnelay : le village-rue comme modèle.	847
Bénéstroff : la gare allemande.	862
Burthecourt : la gare allemande.	862
Chambrey : le quartier de la gare.	863
Chambrey : le quartier de la gare.	863
Chambrey : le quartier de la gare.	863
Chambrey : la croissance verticale des maisons.	865
Chambrey : l'arrière des maisons.	866
Chambrey : la viabilisation de la rue principale, une ouverture vers l'extérieur.	867
Chambrey : la viabilisation de la rue principale, une ouverture vers l'extérieur.	867
Le taureau communal.	868
Chambrey : la plâtrerie.	870
Chambrey : la plâtrerie.	870
Bataville à Moussey.	871
Fresnes-en-Saulnois : parcellaires et remembrements.	876
Fresnes-en-Saulnois : parcellaires et remembrements.	876
Ilots de <i>saltus</i> au coeur d'une macro parcelle à Bassing.	877
Ilots de <i>saltus</i> à Moyenvic.	877
L'extension des exploitations agricoles au sein du village de Réchicourt-la-Petite.	881
L'extension des exploitations agricoles au sein du village de Bellange.	881
Les Saulnois agricoles. (secteur de Nomény)	883
Les Saulnois agricoles. (Amelécourt)	883
Les Saulnois agricoles. (Morville-lès-Vic)	883
Les Saulnois agricoles. (Zarbeling)	884
Les Saulnois agricoles. (Riche)	884
Les Saulnois agricoles. (Vahl-lès-Bénéstroff)	884
Les Saulnois agricoles. (Léning-Francaltroff)	884
La Seille : une rivière dénaturée.	891
Le musée Georges de La Tour à Vic-sur-Seille.	894
Le musée du Sel à Marsal.	894
L'hôpital militaire de Marsal en 1900.	899
L'ancien hôpital militaire réhabilité.	889

## **TABLE DES DOCUMENTS ET TABLEAUX.**

### **LIVRE PREMIER**

La place des paysages dans l'analyse des systèmes agraires.	30
Place et forme de l'analyse des paysages.	34
L'intersection des systèmes.	36
L'inclusion des systèmes.	37
Les anomalies du sous-sol et la prospection archéologique.	41
« Le pays des Etangs ».	56
Le changement des finages.	94
Tableau évolutif des assolements / terres labourables.	101

### **LIVRE SECOND**

Essai de synthèse sur la fabrication du sel par la méthode du briquetage.	117
Estimations du volume et de la surface du briquetage par La Sauvagère.	118
L'épaisseur du briquetage.	118
Les îlots du briquetage à Marsal.	120
Datation du briquetage selon Bertaux J.P.	121
Les îlots de briquetages.	123
Inventaire de quelques nécropoles de l'âge du Fer.	126
La nécropole de Baronville.	126
L' <i>oppidum</i> de Tincry.	128
L' <i>oppidum</i> du Bois des Seigneurs à Marthille.	129
<i>Aedifica</i> celtique à Haboudange ?	131
Le sanctuaire celtique d'Haboudange-Burlioncourt.	132
Le tracé de la voie romaine Metz-Strasbourg entre Delme et Tarquimpol.	140
La Table de Peutinger : la voie Metz-Tarquimpol-Strasbourg.	141
Les étapes de la voie Metz-Strasbourg d'après la Table de Peutinger.	141
La bataille de Tarquimpol- <i>Decempagi</i> .	151
L'autel de Marsal (musée de Metz), dédicace à l'empereur Claude.	154
Les découvertes archéologiques de Tarquimpol.	162
La romanisation du secteur de Delme.	165
Einville-au-Jard.	166
L'espace de Grostenquin.	168
Plan de la <i>villa</i> du « Grand Sareu ».	174
Résultats de la prospection de terrain.	176
Maquette de la grande <i>villa</i> de Lezey.	180
Plan de la grande <i>villa</i> de Lezey.	180
Définition des sites gallo-romains.	182
La <i>villa</i> de Salival : plan d'ensemble.	185
La <i>villa</i> de Salival : la <i>pars urbana</i> .	185
Une cadastration le long des voies romaines au sud de Metz ?	188
La <i>groma</i> .	189
Les systèmes romains de division du territoire.	190
Classement par taille des <i>villae</i> du secteur d'étude.	193
Classification des <i>villae</i> des villages de Puttigny, Burlioncourt et Obreck.	203
La <i>villa</i> de Puttigny : orientation des bâtiments.	204
Classification des <i>villae</i> des villages de la zone d'étude.	211
Classification des <i>villae</i> des villages du pays de Bérange.	214
Classification des <i>villae</i> des villages de la zone d'étude.	219
Classification des <i>villae</i> des villages autour de Delme.	223

Classification des <i>villae</i> du pays de Gerbécourt.	225
Nécropoles et conséquences hypothétiques de l'occupation humaine.	236
La nécropole de Tarquimpol.	237
Les sites de Malnoy et les nécropoles.	238
Les testaments de Fulrad, abbé de Saint-Denis et biens attestés du monastère de Salennes.	244
Le domaine de Cheminot : extrait de la donation de Charlemagne.	245
Extrait de l'acte d'échange entre <i>Adalbertus</i> et <i>Hildemannus</i> .	246
La fondation de l'abbaye de Vergaville, l'acte de 966.	254
La <i>Foresta</i> de Rémilly.	264
Densité de population au X <sup>e</sup> siècle dans quelques villages du Saulnois.	274
Les granges : derniers niveaux hiérarchiques de l'habitat.	277
Les granges : derniers niveaux hiérarchiques de l'habitat.	277
Organisation, taille et répartition des quartiers dits « ansanges », « corvées » et « breuils ».	279-282
Le système de mesure d'après Guilhiermoz P.	283
Xures : repérage d'une structure d'esch.	297
Nombre de conduits dans la prévôté de Dieuze.	333
Rôle d'imposition de la prévôté d'Insming en 1664.	334
Nombre de conduits de la Châtellenie d'Albestroff en 1598 et 1637.	335
Emprunts des communautés de la seigneurie de Morhange pour répondre aux contributions de la guerre en 1636.	336
Plan d'Hublange.	406
Fribourg l'Evêque : l'organisation du village.	420
Le repeuplement de Destry.	453
Billons et planches de labours.	464
L'origine des rideaux en Andalousie.	480
Progression des labours et formation des talus intermédiaires.	484
Extraits des règlements et corvées de la seigneurie de Dieuze concernant la pêche des étangs.	497-498
Règlements de la Châtellenie de Dieuze concernant l'entretien des haies de chasse.	518
Plan d'une maison rurale de type lorrain du XVIII <sup>e</sup> siècle.	534
Plans de maisons « urbaines » à Moyenvic.	537
Règlement d'usage de la forêt de la Châtellenie de Fribourg ; concession (en pieds) de bois de « marronnage » pour 1703.	542
Plan ancien de Marsal, Vic-sur-Seille et Moyenvic.	549
Plan ancien de Morhange.	550
Code des usages locaux à caractère agricole du département de la Moselle (1980).	556
Solde naturel des villages de Léning-Altroff et Montdidier entre 1686 et 1719.	563
Solde naturel des villages d'Insming, Réning, Nelling, Gréning et Petit-Rohrbach entre 1688 et 1720.	564
Evolution démographique de quelques villages au XVIII <sup>e</sup> siècle.	565
Variations annuelles des naissances et des décès entre 1800 et 1900 à Chambrey.	567
Tonnages des productions de la saline et de la fabrique de produits chimiques de Dieuze en 1840.	579
Evolution démographique des principales bourgades du Saulnois entre 1802 et 1901.	582
Evolution démographique annuelle de l'arrondissement de Château-Salins et de ses cantons entre 1851 et 1910.	583
Bilan des destructions dans le canton de Delme.	596
Extrait d'un « discours du gauleiter Burckel aux Lorrains concernant les rapatriements ».	599
Dérayures de labours et limites parcellaires.	612
Taille moyenne des parcelles lors du premier levé cadastral dans quelques villages du Saulnois.	612
Etat des fermes du comte de Morhange à la Révolution.	617
La céréaliculture au sein des finages et de la S.A.U. au milieu du XIX <sup>e</sup> siècle.	618
Place de la céréaliculture au sein des finages en 1761.	619
Dénombrement des terres de la Prévôté d'Insming en 1708.	620

Evolution des surfaces agricoles entre la fin du XVIII <sup>e</sup> et milieu XIX <sup>e</sup> siècle.	623
Dates des abornements généraux en Saulnois.	624
Croissance de la S.A.U. entre 1761 et 1843.	629
Evolutions de la S.A.U. entre 1843 et 1899.	632
Rendements des villages de la vallée du Nard, dépression du Keuper sud.	633
Rendements des villages du plateau infraliasique, secteur de la Seille.	634
Rendements des villages du Saulnois central.	635
Evolution du nombre des parcelles cadastrales et « plein rural », entre les deux levés du cadastre « napoléonien » et « allemand », en Saulnois mosellan.	639
La vallée de la Petite-Seille secteur de la ferme de Seraincourt.	653
Place du troupeau de porcs au sein de l'élevage dans quelques villages.	660
Part de l'élevage chevalin au sein du cheptel de quelques villages.	661
Progression du vignoble dans quelques communes du Saulnois mosellan entre 1762 et 1899.	674
Les surfaces de cultures du houblon et du tabac en 1899.	682
Extrait du jugement de 1745 portant sur l'usage de la forêt d'Albestroff.	695
Cahiers de doléances et crise forestière.	707

### LIVRE TROIS

La <i>villa</i> basilicale, adaptation de l' <i>aedificia</i> .	750
La <i>villa</i> basilicale, adaptation de l' <i>aedificia</i> .	750
La diminution du nombre d'exploitations par cantons entre 1953 et 1988.	881
Les fluctuations paysagères entre 1945 et 2005.	885
3 000 ans d'histoire des paysages du Saulnois résumé en six cycles paysagers.	908-909
La transition du premier au second openfield.	910



## **TABLE DES CARTES ET CROQUIS.**

### **LIVRE PREMIER**

Les sources de la Seille : la région des étangs.	58
Le bassin hydrographique de la Seille.	60
Les doyennés du Saulnois.	62
Le Saulnois aux VIII <sup>e</sup> -IX <sup>e</sup> siècles.	63
Le Saulnois au X <sup>e</sup> Siècle.	64
Une proposition du Saulnois historique par les historiens allemands.	64
La frontière nord du Saulnois.	68
Les modifications territoriales de 1871.	69
Le Saulnois vu par Berton R.	70
Le Saulnois vu par Manzi D., Richard R., Capdeville B.	70
Limite linguistique et toponymies en Saulnois.	75
Evolution communale de la population de l'arrondissement de Château-Salins entre 1990 et 1999.	77
Solgne : une bourgade périurbaine.	79
Delme-Donjeux : naissance d'une agglomération périurbaine ?	80
L'organisation spatiale du Saulnois.	86
Le Pays des Etangs un géosystème ?	88
Organisation spatiale du système en clairière à Belles-Forêts (Angviller-Bisping).	91
Les frontières forestières du Saulnois.	92
Les affectations des S.A.U. des cantons de l'arrondissement de Château-Salins.	97
L'évolution des surfaces drainées entre 1979 et 1988.	98
Les systèmes agricoles en Saulnois.	104

### **LIVRE SECOND**

Marsal et la vallée de la Seille.	122
Les chemins sauniers en Saulnois d'après Berton R.	127
Le réseau de chemins antiques de la région sud-est de Metz.	138
La voie romaine Sarrebourg-Grostenquin et les axes à l'ouest de la vallée de la Sarre.	146
Le carrefour de Nomeny et la prise en compte d'un carrefour celtique devenu gallo-romain.	147
La voie Sarrebourg-Yutz.	149
Le réseau routier secondaire. Recueil des éléments routiers antiques.	150
Le réseau défensif.	151
Le Haut-de-Saint-Jean et Marsal.	156
Vic-sur-Seille et Marsal dans leur environnement routier et la militarisation de l'espace routier du Val-de-Seille.	159
Le carrefour routier de Tarquimpol/ <i>Decempagi</i> .	161
Tarquimpol : structure hôtelière.	162
Tarquimpol : le théâtre.	163
La hiérarchisation du réseau de villes durant l'Empire.	170
Chambrey : la <i>villa</i> de la « Justice ».	177
Chambrey : la <i>villa</i> de la « Justice ».	177
Chambrey : organisation du site de la <i>villa</i> de la « Haute Borne ».	178
Chambrey : la <i>villa</i> de la « Haute Borne ».	179
Les <i>villae</i> de la rive droite de la Seille entre Salonnas et Bioncourt.	183
Mittersheim : un îlot de romanité au milieu d'un désert agricole ?	186
Les principaux chemins servant de bases aux carroyages.	195
Chambrey : identification des premières centurions présumées.	197



Chambrey : identification de « nouveaux carroyages ».	198
Chambrey : les différentes orientations du parcellaire par cantons.	199
La cadastration de <i>Vicus Bodatius</i> .	201
Les principaux chemins et limites de la zone d'étude.	205
Les carroyages sur la zone test.	207
La cadastration de Marsal.	209
La cadastration « A » de Tarquimpol/ <i>Decempagi</i> .	212
Finages et <i>fundi</i> : les cas de Sotzeling, Zarbeling et Lidrequin.	215
La cadastration « B » de Tarquimpol.	216
Les centuries de Bisping et d'Angviller.	217
La cadastration « C » de Tarquimpol.	218
La cadastration « D » de Tarquimpol.	220
Les organisations territoriales autour de Tarquimpol/ <i>Decempagi</i> .	221
Corrélation entre les finages de Foville, Liocourt, Alaincourt-la-Côte et Puzieux et la métrique romaine.	223
La cadastration de Delme.	224
Le cadastre du pays de Gerbécourt ou du Haut-de-Saint-Jean.	226
La cadastration d'entre Seille et Sarre ou d'Insming.	228
Le cadastre secteur de Destry-Marthille.	229
Le cadastre secteur de Tincry.	230
Les territoires cadastraux.	232
Essai de recomposition du site de Saint-Pient (Moyenvic).	240
Les domaines de Wissembourg.	241
Les biens du prieuré de Salennes.	243
Essai de recomposition génétique de Puttigny et Vertignécourt.	247
Essai de la recomposition de la formation du Val-de-Vaxy.	248
Essai de recomposition des domaines de Saint-Martin Glandière à Longeville et environs.	249
Essai de recomposition du domaine de Faxé.	251
Essai de recomposition du domaine de Bezange-la-Petite.	252
Essai de recomposition du domaine de Xanrey.	253
L'abbaye de Vergaville et ses possessions.	255
Essai de recomposition de Donjeux.	257
Sotzeling : recomposition d'un finage témoin.	258
Recomposition du finage de Rorbach-lès-Dieuze.	259
La forêt de Vergaville et problèmes de localisations.	260
Essai de recomposition du fisc de Cheminot.	262
Essai de recomposition du fisc de Rémilley.	264
Essai de recomposition du fisc de Destry.	265
Essai de recomposition du fisc de Mulcey.	266
Les fiscs et les « routes » royales en Saulnois au IX <sup>e</sup> siècle.	267
L'axe de la Seille.	269
Le domaine de la Mairie de Cutting.	270
Le secteur de Guéblange-Insming.	271
L'axe de la Seille au Sânon.	272
Les grands domaines du Saulnois au haut Moyen Age.	273
Les paroisses de l'an Mil dans le secteur de Vic-sur-Seille.	275
Le protofinage de Bioncourt.	284
Le domaine de Nexin-Coutures.	285
Salival : essai de recomposition du ban.	294
Essai de la recomposition de la fondation de Château-Salins.	295
Lagarde : tentative de recomposition.	296
Les colonisations de l'axe de l'ancienne voie romaine entre les forêts de Grémecey et d'Amelécourt.	300
Neufchère.	303
Le couloir du Rode.	306
Les colonisations et les fronts de colonisations au Moyen Age.	309
Colonisations et essartages à Insviller.	313

L'organisation spatiale de la seigneurie du Dordal.	314
Les fermes ecclésiastiques.	315
Bioncourt et l'ajout du Rhin-de-Bois.	315
La saline de Chambrey.	319
Les hameaux/salines au Moyen Age.	320
Givrycourt.	325
Le ban de Montdidier.	327
Recomposition de la colonisation de Neufvillage.	328
Molring : recomposition du ban.	330
Répartition de la population de la Prévôté de Dieuze en 1669.	334
Les places refuges pendant la guerre de Trente Ans.	337
L'organisation du village de Doncourt à partir de l'observation du cadastre de Fossieux.	340
Le site de Longeville.	341
Le site d'Oricourt - Vrécourt.	342
Manhoué : le méandre de la Seille.	344
Manhoué : les glissements progressifs de l'habitat.	344
Aboncourt-sur-Seille : les désertions des Mazures.	346
Aboncourt-sur-Seille : situation d'ensemble.	347
Jallaucourt : la désertion de Mazerieux.	349
Bioncourt : les Noires Terres/Phlin.	350
Fresnes-en-Saulnois : Psicourt.	352
Fresnes-en-Saulnois : désertion et réorganisation dans les bois de Villers.	353
Essai de recomposition du site de Gérardcourt à Grémecy.	355
Pettoncourt, le secteur de Menenil.	356
Le territoire de Fey à Coutures.	357
Baudrecourt : Marancourt.	360
Baudrecourt : Néry.	361
Han-sur-Seille et Chambille.	364
L'écartèlement de Saint-Rémy à l'origine de l'émancipation d'Aulnois-sur-Seille et de Létricourt.	365
Organisation de la rive gauche de la Seille entre le XII <sup>e</sup> et le XIV <sup>e</sup> siècle.	368
Les toponymes forestiers indices d'une reconquête forestière suite à une crise majeure.	370
La zone nord du finage de Nomény.	371
Preys.	372
Les désertions des Mazerulles de Lanfroicourt, de Voidoncourt, de Ménimey et des Trois Maix.	374
Leyr et Saint-Hilaire.	375
Seraincourt, Courcelles et Nèxin.	378
Les sites de la rive droite de la Petite-Seille.	379
Vannecourt : état de l'habitat avant les désertions.	381
Burlioncourt : Cany.	385
Le finage de Burlioncourt et les désertions. Essai de recomposition de la structure finérale et paroissiale.	387
La désertion de Pousseling à Dalhain.	389
La désertion de Niving à Dalhain.	390
Calveling et Saint-Vendelin.	391
Paroisses et désertions à <i>Ibliacum/Ibliaco vico</i> .	393
Le site de Radange.	395
Deux structures modestes : la Forge-Tiefenbach.	396
Recomposition de Hérange/Héring.	397
Moyenvic et Salival : Corupt.	401
Saint-Martin-lès-Marsal.	402
Saint-Martin-lès-Marsal : tentative de recomposition de l'ancien ban.	403
Essai de recomposition du ban de Saint-Médard.	405
Recomposition du ban d'Hublange.	406
Les vestiges du ban de Burthecourt.	407

Boncourt : tentative de reconstitution finérale.	409
Athienville : la désertion incomplète de Hincourt.	410
Valhey et le finage de Foucray.	412
Extrait du cadastre de Parroy : le site de Juvicourt.	413
Les désertions présumées du secteur Parroy-Bures-Coincourt.	414
Mouacourt : la désertion partielle de Chamcourt.	415
La réorganisation du secteur de Lagarde.	418
La zone intermédiaire entre Azoudange et Languimberg : Romécourt et Albing.	422
Hellocourt, Xirxange et Lachères.	423
Bilan des désertions à Gelucourt.	425
Le domaine de Dordal.	428
Nalving, Colmery, Malmeury, Kinzing.	431
Les désertions de Virming.	433
Conthil-Racrange : Belling, Pécourt.	435
Racrange : Bradeling, Krentzing.	436
Bermering : Bitting et Dorweiler.	436
Sessing : extrait du cadastre de Réning.	437
Béling : extrait du cadastre de Réning.	438
Sessing, Beling, Réning : tentative de reconstitution des finages.	439
Redling : extrait du cadastre d'Albestroff.	440
Munster : situation de Guideviller.	441
Insming : Vierling.	442
Nelling : Steinling et Schibling.	443
Léning : Ridling et Barloff.	444
Les désertions de Francaltroff.	445
Feldling à Munster.	446
Haesling à Munster.	447
Les désertions en Saulnois.	449
Le finage de Maizières-lès-Vic et ses évolutions territoriales.	452
Recompositions territoriales de Munster.	455
Léning-Altroff, Vahl-lès-Bénestroff.	456
L'évolution territoriale du ban de Salornnes en fonction des désertions du XI <sup>e</sup> et du XVII <sup>e</sup> siècle.	457
L'organisation du maillage et des désertions du secteur de Bride.	459
Les parcelles fossiles de Doncourt.	465
Les parcelles fossiles d'Oricourt/Vrécourt.	466
Essai de reconstitution des territoires du ban de Delme : les finages de Malaucourt-sur-Seille, Aulnois-sur-Seille, Oricourt/Vrécourt, Fossieux, Longeville et Doncourt.	468
Les parcelles fossiles des Récourt.	469
Chambrey : relevés des parcelles fossiles et extrait de l'atlas cadastral de 1836.	471-472
La reconquête forestière à Fribourg.	477
L'impact des moines de Neuville à Donnelay.	491
Rotation des pêches du domaine du Lindre pour les années 1607, 1608, 1609.	494
La disparition de l'étang Griffon à Lagarde.	501
Les aménagements hydrauliques du Nard.	505
Les aménagements du ruisseau de l'Ossons.	508
Les parcelles des terres vagues à Chambrey.	512
Les toponymes de haies à Chambrey.	514
Les toponymes de haies à Manhoué.	515
Modèle de fonctionnement de la maison lorraine.	536
Extension de l'habitat à pan de bois.	541
Une parcelle unitaire de la « rue froide » à Chambrey.	559
Modèle d'organisation et de fonctionnement du village lorrain.	561
Marsal : une ancienne ville fortifiée.	569
Morphologie urbaine de Morhange.	573
Château-Salins : les extensions modernes.	577
Le rayonnement de l'industrie dieuzoise : les premiers pendulaires.	579
Morphologie urbaine de Dieuze en 1914.	580

Evolution démographique du Kreis von Château-Salins entre 1890 et 1900.	584
Evolution de la population du Kreis von Château-Salins entre 1900 et 1910.	584
Evolution de la population du Saulnois entre 1910 et 1920.	587
Etat des destructions des villages de moins de 500 habitants dans le Saulnois meurthe-et-mosellan.	589
Mouacourt : plan des modifications du village.	592
Eply : plan des modifications du village.	593
La réorganisation des villages après les deux reconstructions.	603
Moncel-sur-Seille un nouveau village ?	606
Lhor : l'organisation des soles.	614
Chambrey : l'organisation des soles.	615
Dénombrement des terres de la Prévôté d'Insming en 1708.	620
Abornements généraux et remembrements en Saulnois.	625
Assenoncourt : les essartages.	626
Amelécourt : l'extension des terres agricoles.	628
Chambrey : céréaliculture au début du XX <sup>e</sup> siècle.	630
La prédominance de la céréaliculture en 1899 dans l'arrondissement de Château-Salins.	631
Répartition des prairies en Saulnois en 1843.	645
Répartition des terres de prairies de fauche et des paquis en Saulnois oriental : le cas de Lhor.	646
Les méandres de la Seille : modifications du cours et limites communales.	649
Prairies naturelles et prairies irriguées dans le canton de Delme en 1855.	656
Disparité spatiale des élevages ovin et bovin en Saulnois à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle.	658
Maillage des laiteries en Saulnois.	664
Evolution de la S.T.H. et des cheptels entre 1897 et 1980. (S.T.H. en 1897)	665
Evolution de la S.T.H. et des cheptels entre 1897 et 1980. (S.T.H. en 1980)	665
Evolution de la S.T.H. et des cheptels entre 1897 et 1980. (cheptel bovin)	666
Evolution de la S.T.H. et des cheptels entre 1897 et 1980. (cheptel ovin).	666
Deux générations de vignes à Chambrey.	673
Evolution du vignoble dans le Saulnois mosellan entre 1843 et 1900.	675
Marsal : une exploitation viticole.	677
Les « grands » vignobles du Saulnois.	678
Evolution de la répartition des surfaces de vergers au sein de l'arrondissement de Château-Salins entre 1979 et 1988.	687
La forêt au sein des finages au début du XX <sup>e</sup> siècle.	688
Lucy et ses forêts.	692
Les forêts de Marimont-lès-Bénéstroff.	693
Les grands massifs hérités du XVIII <sup>e</sup> siècle.	698
Aires de faudes.	700
La tuilerie de Prévocourt.	702
Mise en évidence de l'exploitation des forêts le long des canaux de flottage : le cas du Nard.	706
Les essartages au nord de Nomény.	709
Hannocourt : la disparition d'une forêt.	710
Un couloir d'essartage entre la route de Dieuze et le canal de la Seille à la Sarre.	712
Le massif forestier de Grémecey et ses périphéries.	713
La forêt entre Ossons et ruisseau Saint-Jean.	714
Les essartages de la partie ouest du massif de la forêt de Grémecey.	716
Pettoncourt : l'altération de la forêt du « Haut-du-Mont » et des « Rayeux ».	717
La forêt de Grémecey au début du XX <sup>e</sup> siècle.	718
La forêt de la Marchande.	720
Bilan des défrichements pour l'ensemble du massif.	721
La fermeture des chambres à Chambrey.	725
Reboisements en résineux de la forêt de la Marchande.	726
Evolution du massif forestier entre 1914 et 1990 : l'exemple du secteur de Moncel-sur-Seille.	727

### LIVRE TROIS

L'organisation spatiale du Val-de-Seille à la Tène.	745
Essai de reconstitution de quelques <i>fundi</i> .	753
L'organisation des paysages de rains.	754
Le terroir de rains : une organisation paysagère relique. (Côte de Delme)	755
Le terroir de rains : une organisation paysagère relique. (Ruisseau Saint-Jean)	755
Les terroirs de Halibach à Vannecourt.	756
Le terroir de la côte d'Amelécourt, un espace riche.	757
L'évolution de la côte d'Amelécourt : un espace né de la complémentarité des terroirs.	758
L'évolution de la vallée du Dordal.	759
L'évolution des vallées internes du plateau de Bride.	760
Les territoires des versants de la moyenne vallée de la Seille.	760
Les paysages des versants est et ouest de la moyenne vallée de la Seille.	761
Espace du « <i>vicus</i> » de Bellange.	764
Modèle d'organisation des nouveaux « <i>vicus</i> ».	765
Salonnes/ <i>Salionne</i> .	767
<i>Lasciaco vico</i> : un <i>vicus</i> ?	768
Brin-sur-Seille.	769
Le Doyenné de Delme : vestige de la hiérarchie des <i>vicus</i> ?	771
Hiéarchies urbaines entre la période romaine et le Moyen Age.	774
Les <i>vicus</i> et la toponymie.	779
Les progrès de la romanisation : les couloirs routiers axes de propagation du latin depuis le pays messin jusqu'à Tarquimpol.	780
La germanisation : un autre modèle pour le Saulnois des V <sup>e</sup> -VI <sup>e</sup> siècles.	780
L'organisation interne des fisci et ses évolutions.	786
L'organisation des fisci et ses évolutions.	787
Les sites de l'habitat ancien dans le Saulnois oriental.	789
L'organisation du territoire de la <i>villa</i> .	790
Taille et toponymie des cantons du finage d'Albestroff.	803
Modèle d'organisation d'un finage d'openfield classique.	804
Maillage des domaines autour de l'an Mil.	813
Maillage des domaines autour de l'an Mil.	813
Le finage de Bioncourt et ses évolutions au Moyen Age.	819
Modèle d'évolution des villages bordiers du Val-de-Seille secteur du plateau infraliasique.	821
L'organisation centripète de l'espace de Maizières-lès-Vic.	823
Evolutions de la forêt de Grémecey entre le X <sup>e</sup> et le XIII <sup>e</sup> siècle.	825
Les fronts de colonisations un « <i>drang nach osten</i> » à l'échelle d'un <i>pagus</i> .	827
Les hiérarchisations urbaines en Saulnois.	832
La pulvérisation du parcellaire de la ferme de la Collégiale de Vic-sur-Seille à Chambrey.	834
La refondation de Romécourt : renaissance d'une localité disparue ?	839
Glissement des populations de la châtellenie de Fribourg.	841
Les colonisations entre Seille et Sarre.	842
La châtellenie de Fribourg : permanence et mutations des droits agraires.	849
Modèle du second openfield.	851
Salival : du hameau à la ferme.	855
La réorganisation du Saulnois durant l'annexion, pôles de dynamisme, grands travaux et réindustrialisation.	864
Modèle du fonctionnement des exploitations agricoles des villages.	882
Les structures d'hébergement touristique en Saulnois.	889

## **TABLE DES MATIERES**

INTRODUCTION.	15
<b><u>LIVRE PREMIER</u></b>	
<b><u>PAYSAGES ET PAYS : ENTRE THEORIES ET DESCRIPTIONS.</u></b>	19
<b>Première partie</b>	
<b>LA PART DES PAYSAGES : DEFINITIONS, METHODOLOGIES ET GEOSYSTEMES.</b>	23
<b>Chapitre premier</b>	
« PREMIER PAS » DE L'ANALYSE : L'OBSERVATION DES PAYSAGES.	27
1.- Le paysage en géohistoire.	28
2.- Paysage et systèmes.	33
<b>Chapitre second</b>	
METHODOLOGIE ET LIMITES.	39
1.- Les sources visuelles.	40
2.- Les sources écrites.	43
<b>Chapitre trois</b>	
LES CARACTERES EVOLUTIFS DES PAYSAGES AGRAIRES.	45
1.- Les techniques.	47
2.- Les hommes.	47
3.- L'ambiance.	48
<b>Seconde partie</b>	
<b>TERRITOIRE ET ESPACE DU SAULNOIS.</b>	51
<b>Chapitre premier</b>	
QU'EST-CE QU'UN PAYS ?	55

## **Chapitre second**

LES DIFFERENTES ENVELOPPES DU PAYS SAULNOIS.	57
<b>1.- Le Saulnois : c'est le bassin de la Seille.</b>	58
<b>2.- Problématiques d'un territoire historique.</b>	61
<b>3.- Le Saulnois espace fonctionnel, vécu et perçu.</b>	74
3.1.- Le Saulnois : « c'est l'arrondissement de Château-Salins » !	76
3.2.- Pendulaires et périurbanisation.	78
3.3.- Le maillage des villes : à la recherche d'une capitale.	82
3.4.- Une zone de confrontations au sud-est.	86
3.4.1.- Le Parc Naturel Régional de Lorraine et le mythe du « Pays » des Etangs.	87
3.4.2.- Le bassin de Sarrebourg.	89
3.5.- Un territoire paysager ?	90

## **Chapitre trois**

L'ESPACE AGRICOLE DU SAULNOIS.	94
<b>1.- Les conséquences de la nouvelle Politique Agricole Commune.</b>	95
1.1.- Les préretraites.	95
1.2.- Le gel des terres.	96
<b>2.- Les grandes tendances agricoles en Saulnois.</b>	97
<b>3.- Combien de Saulnois agricoles ?</b>	103

**LIVRE SECOND**

**SUR LES TRACES DU PASSE.**

107

**Première partie**

**LES SIGNES ANCIENS, DES ORIGINES AU HAUT MOYEN AGE : LE  
RECOURS A L'HISTOIRE ET A L'ARCHEOLOGIE.**

111

**Chapitre premier**

**LE SAULNOIS D'AVANT LA CONQUETE ROMAINE.**

115

**1.- Le Val-de-Seille : pays du sel.**

116

1.1.- Les briquetages de la Seille.

116

1.2.- Conséquences paysagères de l'exploitation du sel.

123

1.2.2.- Les nécropoles.

125

1.2.3.- Le réseau viaire.

127

**2.- *Oppida* et espace agricole.**

128

2.1.- Les *oppida*.

128

2.1.1.- L'*oppidum* de Tincry.

128

2.1.2.- L'*oppidum* du « Bois des Seigneurs » à Marthille.

129

2.1.3.- La « Motte » à Hampont.

130

2.2.- L'agriculture.

130

2.2.1.- Les fermes gauloises ou *aedificiae*.

131

2.2.2.- L'anthropisation des paysages : les premiers défrichements.

133

**Chapitre second**

**IMPACTS AGRAIRES ET URBAINS DE LA CONQUETE ROMAINE.**

135

**1.- Routes et villes : approche du réseau urbain du Saulnois à l'époque romaine.**

137

1.1.- Les « voies romaines », empreinte du paysage romanisé.

139

1.1.1.- Les grands itinéraires : le réseau principal de circulation.

140

1.1.1.1.- La voie Reims-Metz-Strasbourg.

140

1.1.1.2.- La voie Tarquimpol-Donon ou *Via Lata Publica*.

142

1.1.1.3.- La voie Metz-Grostenquin-Keskastel.

143

1.1.1.4.- La voie Metz-Nomény-Saint-Nicolas-de-Port.

143

1.1.1.5.- La voie de Moyenvic, axe secondaire Lyon-Cologne.

144

1.1.2.- Le réseau dit « secondaire ».

145

1.1.3.- Le rôle du réseau pour le Saulnois.

150

1.1.3.1.- Le rôle militaire.

150

1.1.3.2.- Le rôle économique.

151

1.2.- *Vicus* et *Municipe*.

153

1.2.1.- Les « vieilles bourgades indigènes » et leurs annexes.

153

1.2.1.1.- Marsal/*Marosallum* et le « faubourg » du « Haut-de-Saint-Jean ».

155

1.2.1.2.- Vic-sur-Seille/*Vicus Bodatius*.

157

1.2.1.3.- Le problème de Moyenvic/*Medianus Vicus*.

158

1.2.1.4.- Tarquimpol/Decempagi : une capitale du Saulnois ?

160

1.2.2.- Les « nouvelles bourgades » du Saulnois : Delme, Einville-au-Jard, Nomény, Grostenquin.

165

1.2.2.1.- Delme/*Ad Duodecimum*.

165

1.2.2.2.- Einville-au-Jard : un *mansio* ?

166



1.2.2.3.- Nomény/ « Malnoy ».	167
1.2.2.4.- La station routière de Grostenquin et les ateliers de Chémery et d'Eincheville.	168
1.2.3.- Les sites secondaires probablement tardifs.	169
1.3.- Synthèse.	169
<b>2.- Les formes romaines des campagnes.</b>	171
2.1.- La romanisation de l'habitat.	171
2.2.- Les cadastrations du Saulnois.	188
2.3.- Les « dix pays » cadastraux du Saulnois.	192
2.3.1.- Les cadastrations des <i>vici</i> .	192
2.3.1.1.- Hypothèse d'une cadastration vicoise.	192
2.3.1.2.- Hypothèse d'une cadastration à Marsal.	202
2.3.1.3.- Hypothèse de cadastrations à Tarquimpol/ <i>Decempagi</i> .	210
2.3.1.4.- Hypothèse d'une cadastration à Delme/ <i>Ad Duodecimum</i> .	222
2.3.2.- Les cadastrations indépendantes.	227
2.3.2.1.- Hypothèse d'une cadastration dans la région d'entre Seille et Sarre.	227
2.3.2.2.- Hypothèse d'une cadastration : le secteur de Destry-Marthille.	229
2.3.2.3.- Hypothèse d'une cadastration : le secteur du Haut du Mont à Tincry.	230
2.4.- Bilan et généralisation.	230

### Chapitre trois

LES SIGNES PAYSAGERS DU HAUT MOYEN AGE.	235
<b>1.- Les vestiges archéologiques mérovingiens et carolingiens en Saulnois.</b>	236
<b>2.- Les organisations spatiales du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle.</b>	239
2.1.- Les domaines ecclésiastiques.	239
2.2.- Les fîscs royaux et les grands domaines seigneuriaux.	262
2.2.1.- Les fîscs royaux du Saulnois.	262
2.2.1.1.- Le fisc de Cheminot.	262
2.2.1.2.- Le fisc de Rémilly.	263
2.2.1.3.- Le fisc de Destry-Marthille : l'ancien fisc de Bellange.	265
2.2.1.4.- Le fisc de Mulcey.	266
2.2.2.- Les possessions des Wulfoald-Gundoinides.	268
2.2.2.1.- Le domaine de la Seille.	269
2.2.2.2.- Le domaine de Cutting.	270
2.2.2.3.- Les domaines de l'Albe.	271
2.2.2.4.- Les domaines du Sânon.	272
<b>3.- Les finages et les proto-villages.</b>	274
3.1.- <i>Villae</i> et peuplement.	274
3.2.- Les parcellaires de l'infield : ansanges, corvées et breuils.	277

### Seconde partie

LES SIGNES DES PAYSAGES DU MOYEN AGE ET DE L'EPOQUE MODERNE.	287
--	-----

#### Chapitre premier

LES FORMES DE L'HABITAT ENTRE COLONISATIONS ET WÜSTUNGEN.	291
<b>1.- Les colonisations du bas Moyen Age et de l'Epoque Moderne.</b>	292

1.1.- Les colonisations médiévales.	292
1.1.1.- Les « grandes » fondations.	292
1.1.2.- Les colonisations/défrichements et « créations » de villages en zone romane.	298
1.1.2.1.- Un possible front de colonisation ?	298
1.1.2.2.- Les colonisations agricoles issues de la croissance des domaines religieux.	301
1.1.2.3.- Neufchère.	302
1.1.3.- Les phénomènes de colonisations dans la zone « germanophone ».	304
1.1.3.1.- Exhumation d'un ancien couloir de colonisation : le Rode.	304
1.1.3.2.- Deux cas problématiques : les cas d'Albestroff et de Mittersheim.	307
1.1.4.- Le cas de la Châtellenie de Fribourg, un second front de colonisations/défrichements ?	308
1.2.- Les implantations de fermes au Moyen Age.	311
1.2.1.- Les écarts hérités.	311
1.2.2.- Les nouvelles colonisations.	313
1.3.- Des tentatives de colonisations à la fin du Moyen Age : les petites salines.	318
1.4.- La difficile mise en place des nouveaux villages à l'Epoque Moderne.	321
1.4.1.- La création des fermes-écarts : une amorce de colonisation agraire.	321
1.4.2.- Les nouveaux villages.	324
<b>2.- Le phénomène des désertions villageoises.</b>	332
2.1.- Les boucs émissaires Suédois.	332
2.2.- Inventaire des désertions médiévales et modernes.	338
2.2.1.- Les désertions du plateau (ouest).	339
2.2.2.- Les désertions de la région centrale.	376
2.2.3.- Les désertions du Saulnois oriental.	418
2.3.- Les causes des désertions.	451
<b>Chapitre second</b>	
SUR LES TRACES DES PAYSAGES DE L'OPENFIELD.	463
<b>1.- Les parcellaires laniérés fossiles.</b>	464
1.1.- Les discordances parcellaires.	465
1.1.1.- Les discordances du ban de Delme.	465
1.1.1.1.- Les parcellaires fossiles de Doncourt.	465
1.1.1.2.- Le territoire d'Oricourt/Vrécourt.	466
1.1.1.3.- Les territoires d'Ozier et de Longeville.	467
1.1.1.4.- La réorganisation parcellaire et territoriale.	467
1.1.2.- Les discordances des Récourt et le secteur Xanrey / Bezange-la-Petite.	469
1.1.2.1.- Récourt.	469
1.1.2.2.- Le secteur Xanrey / Bezange-la-Petite.	470
1.2.- Les parcellaires abandonnés sous forêt.	470
1.2.1.- Les parcellaires fossiles de Chambrey.	470
1.2.1.1.- Situation et repérage.	471
1.2.1.2.- Analyse.	473
1.2.2.- Extension et généralisation.	476
1.3.- Les rideaux.	478
<b>2.- La maîtrise de l'eau : étangs, moulins, pêches, canaux, prairies naturelles et artificielles.</b>	487
2.1.- Le domaine du Lindre.	489
2.1.1.- Des origines obscures.	489
2.1.2.- Le fonctionnement des pêches et du domaine.	493
2.1.3.- Le Lindre un modèle ?	498
2.2.- Les aménagements du bassin de la Seille.	503
<b>3.- Les pratiques agricoles diverses.</b>	510

3.1.- Arbres et haies : anomalies paysagères ?	510
3.1.1.- L'arbre et la friche : élément paysager récurrent du paysage agraire.	510
3.1.2.- La présence de la « haie ».	513
3.2.- Eléments parcellaires et pratiques agraires.	520
3.2.1.- Présence ancienne de l'openfield en Saulnois.	520
3.2.2.- Les particularités.	521

### Troisième partie

<b>LES SIGNES PAYSAGERS RECENTS.</b>	527
--------------------------------------	-----

#### Chapitre premier

DE LA MAISON LORRAINE AU VILLAGE RURBANISE.	531
<b>1.- Les différentes formes du bâti.</b>	532
1.1.- Les formes de l'habitat traditionnel.	532
1.1.1.- La maison rurale traditionnelle.	532
1.1.2.- Cas particuliers : « la maison en largeur » et « la maison à pan de bois ».	537
1.1.2.1.- La maison en largeur.	538
1.1.2.2.- La maison à pan de bois.	539
1.1.3.- La maison-cour.	543
1.2.- Morphologie des villages.	545
1.2.1.- Typologie des villages.	545
1.2.1.1.- Les villages-tas.	549
1.2.1.2.- Les villages-rue.	551
1.2.2.- L'usoir.	552
1.2.3.- Genèse d'un village-rue et d'un usoir.	557
1.3.- Les villages lorrains : une unité collective.	560
<b>2.- Evolution démographique des villages et bourgs du Saulnois.</b>	563
2.1.- La croissance des villages et le plein rural du XVIII <sup>e</sup> à la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle.	563
2.2.- La crise démographique des XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles.	566
2.2.1.- La crise des campagnes.	566
2.2.2.- Le lent déclin des villes et bourgs du Saulnois.	567
2.2.3.- 1871 : la naissance d'une nouvelle hiérarchie urbaine.	572
2.2.3.1.- Morhange.	572
2.2.3.2.- Château-Salins.	575
2.2.3.3.- Dieuze.	578
2.3.- Maximum secondaire et atonie démographique.	583
<b>3.- Les reconstructions en Saulnois : une nouvelle forme d'habitat ?</b>	588
3.1.- Destructures et reconstructions de la Première Guerre Mondiale.	588
3.2.- Destructures et reconstructions de la Seconde Guerre Mondiale.	596
3.2.1.- Les combats.	596
3.2.2.- Les villages pendant la guerre.	597
3.2.3.- La reconstruction.	600
3.3.- La maison contemporaine : une nouvelle forme de bâti.	604

## Chapitre second

LES PAYSAGES AGRICOLES.	609
<b>1.- Les paysages céréaliers de l'openfield.</b>	610
1.1.- L'openfield.	610
1.1.1.- Territoires et limites.	610
1.1.2.- Parcelles et soles.	611
1.1.3.- La propriété et le droit d'exploiter.	616
1.2.- Une céréaliculture exclusive.	618
1.2.1.- Situation des terres céréalières aux XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles.	619
1.2.2.- Les rendements.	632
1.3.- Le renouveau des pratiques culturales.	635
1.3.1.- Les précurseurs : le temps des agronomes.	635
1.2.2.- Les théories agricoles et leurs applications en Saulnois.	638
<b>2.- Elevages, prairies et aménagements.</b>	644
2.1.- Les surfaces de prairies.	644
2.1.1.- Prairies, paquis et autres surfaces en herbe.	644
2.1.2.- La crise des fonds de vallée.	647
2.1.3.- Amélioration culturale des S.T.H. et apparition des « sous-ensembles du Saulnois ».	655
2.2.- Les modes d'élevage.	657
2.2.1.- Les élevages traditionnels.	657
2.2.1.1.- Importance et déclin de l'élevage ovin.	657
2.2.1.2.- Le troupeau de porcs.	659
2.2.1.3.- Le troupeau d'oies.	660
2.2.1.4.- L'élevage chevalin.	660
2.2.2.- L'affirmation de l'élevage bovin.	662
<b>3.- Les paysages culturels marginaux.</b>	668
3.1.- Le vignoble du Saulnois.	668
3.1.1.- De la guerre de Trente Ans à la Révolution : relative stabilité du vignoble.	668
3.1.1.1.- Le vignoble villageois.	668
3.1.1.2.- Les vignobles ecclésiastiques.	669
3.1.1.3.- Les vignobles urbains.	670
3.1.2.- De la Révolution à la Première Guerre Mondiale : l'expansion du vignoble.	672
3.1.2.1.- Le vignoble de la côte de l'Infralias.	676
3.1.2.2.- Les vignobles des versants du plateau de Morville-Bride.	676
3.1.3.- De la Première Guerre Mondiale à nos jours : le déclin du vignoble.	678
3.2.- La révolution des cultures industrielles : betteraves, houblon et tabac.	680
3.2.1.- L'industrie sucrière.	680
3.2.2.- Expansion et disparition des houblonnières.	681
3.2.3.- Le tabac : une production marginale.	683
3.3.- L'arboriculture.	684
<b>4.- La forêt : utilisations et état des massifs.</b>	688
4.1.- Les différents statuts de la forêt.	690
4.1.1.- La propriété.	690
4.1.2.- Droits et usages.	694
4.2.- Les forêts sous la pression des proto-industries.	698
4.2.1.- Charbonniers, bûcherons et scieries.	699
4.2.2.- Les petites usines à feu : fours à gypse, à chaux et tuileries.	701
4.2.3.- Des massifs forestiers façonnés par les salines.	705
4.3.- La forêt sous la pression agricole.	708

4.3.1.- Le minimum forestier 1750-1914.	708
4.3.2.- Evolution du massif forestier de Grémecey.	713
4.3.2.1.- La zone périphérique nord.	714
4.3.2.2.- La zone sud.	715
4.3.3.- La reconquête forestière (fin XIXe siècle jusqu'à nos jours) : conséquence du déclin de l'openfield et des industries en Saulnois.	722

**LIVRE TROIS**

**PAYSAGES ET SYSTEMES AGRICOLES EN SAULNOIS.** 731

**Première partie**

**LES TEMPS ANCIENS DE LA CAMPAGNE DU SAULNOIS : DES  
PAYSAGES « NATURELS » AU X<sup>e</sup> SIECLE.** 737

**Chapitre premier**

LES GEOSYSTEMES DU SAULNOIS AVANT LA CONQUETE ROMAINE. 741

- 1.- Approche des paysages « d'avant l'histoire ».** 742
- 1.1.- Des « paysages naturels » à l'âge du Bronze. 742
  - 1.2.- Les paysages du Hallstatt à la fin de la Tène. 743
  - 1.3.- La formation du paysage du Val-de-Seille et la naissance des territoires à la veille de la conquête romaine. 746
- 2.- Le Saulnois gallo-romain.** 748
- 2.1.- De la romanisation à l'âge d'or du II<sup>e</sup> siècle. 748
    - 2.1.1.- La romanisation du Saulnois. 748
    - 2.1.2.- L'apport des techniques romaines : l'organisation des terroirs. 753
  - 2.2.- Les évolutions du paysage du bas empire à la fin de l'empire. 763

**Chapitre second**

LE SYSTEME DOMANIAL : DES INVASIONS BARBARES AU X<sup>e</sup> SIECLE. 773

- 1.- Un système à l'échelle du Saulnois.** 774
- 1.1.- Le maintien des structures cadastrales. 774
  - 1.2.- L'emprise territoriale : qui possède la terre ? 777
  - 1.3.- Qui contrôle le Saulnois ? 781
- 2.- Un système à l'échelle des grands domaines.** 784
- 3.- Un système pré-finéral et éléments paysagers.** 789

**Seconde partie**

**VIES, EVOLUTIONS, CRISES ET DEGENERESCENCES  
DES SYSTEMES D'OPENFIELD : DU XI<sup>e</sup> SIECLE AUX PREMICES DU  
XXI<sup>e</sup> SIECLE.** 795

**Chapitre premier**

LE PREMIER OPENFIELD : DEBUT XI<sup>e</sup>- FIN XVI<sup>e</sup> SIECLE. 799

- 1.- La mise en place du système d'openfield : entre contraction et extension  
(XI<sup>e</sup>- XII<sup>e</sup> siècles).** 800
- 1.1.- Le système du « premier openfield ». 800
    - 1.1.1.- Le système théorique de l'openfield. 800
    - 1.1.2.- L'organisation de l'openfield en Saulnois. 801
    - 1.1.3.- Débat sur les origines du système. 805
  - 1.2.- Le tournant de l'an Mil. 808

1.2.1.- Les causes du changement de système.	809
1.2.2.- Contraction et crispation du système.	809
1.3.- Impacts spatiaux.	811
<b>2.- L'apogée climacique du système du premier « openfield » : XII<sup>e</sup>- XIII<sup>e</sup> siècles.</b>	815
2.1.- Les colonisations.	815
2.1.1.- Les reprises des terres vagues et aménagements.	815
2.1.1.1.- Les reprises de terres vagues.	816
2.1.1.2.- L'assainissement de nouvelles terres.	817
2.1.2.- Les colonisations forestières.	818
2.1.2.1.- Le développement de nouveaux terroirs.	818
2.1.2.2.- Les nouveaux villages.	824
2.2.- L'épisode climacique du premier openfield : fin XII <sup>e</sup> - début XIV <sup>e</sup> siècle.	829
2.2.1.- Un ralentissement généralisé.	829
2.2.1.1.- Les dernières colonisations.	830
2.2.1.2.- Pourquoi ce ralentissement ?	831
2.2.2.- Le paysage d'openfield aux XIII <sup>e</sup> - XIV <sup>e</sup> siècles.	835
<b>3.- La lente désagrégation du système : XIV<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> siècles.</b>	836
3.1.- Les difficultés du système.	836
3.2.- La renaissance des XV <sup>e</sup> - XVI <sup>e</sup> siècles.	838
3.2.1.- La réorganisation : une nouvelle croissance des terroirs ?	838
3.2.2.- Les consolidations des villages.	840
3.2.3.- Les nouvelles colonisations.	842
3.3.- La grande crise du début du XVII <sup>e</sup> siècle.	843

## Chapitre second

LE SECOND OPENFIELD : DEBUT XVII <sup>e</sup> - MILIEU XX <sup>e</sup> SIECLE.	845
<b>1.- La renaissance de l'openfield après la guerre de Trente Ans.</b>	846
1.1.- Un nouveau paysage villageois : amorce d'un système.	846
1.2.- L'extension des terroirs.	848
1.3.- Un nouvel openfield ?	850
<b>2.- L'apogée climacique du second openfield : le XVIII<sup>e</sup> siècle.</b>	853
<b>3.- Le déclin et la crise.</b>	858
3.1.- La crise démographique et l'amorce du déclin du système.	859
3.2.- Les hésitations du système.	860
3.2.1.- La reprise partielle du système durant l'annexion : le résultat de l'ouverture du Saulnois.	861
3.2.1.1.- Conséquences régionales et démographiques de l'annexion.	861
3.2.1.2.- Les mutations du système : l'influence de l'ambiance.	865
3.2.1.3.- L'annexion : un nouvel essor agricole ?	867
3.2.2.- La Grande Guerre et l'atonie de l'entre-deux-guerres.	869

## Chapitre trois

LES PAYSAGES DU SAULNOIS POST-OPENFIELD.	873
<b>1.- La recherche d'un équilibre paysager.</b>	874
1.1.- Les outils du changement.	874
1.1.1.- Les remembrements.	874
1.1.2.- L'impact des remembrements.	875
1.1.3.- Permanence du paysage de champs ouverts.	878
1.2.- Evolutions paysagères entre 1945/50 et nos jours.	880

1.2.1.- Un paysage sans agriculteur ?	880
1.2.2.- Les oscillations du système.	883
<b>2.- Les paysages ruraux du Saulnois.</b>	<b>887</b>
2.1.- Réinventer un paysage, définir un projet paysager.	887
2.1.1.- L'échec du projet touristique du Saulnois.	887
2.1.2.- Définir un nouveau projet touristique.	890
2.1.2.1.- Ni randonnées, ni bases de loisirs.	890
2.1.2.2.- Un déficit d'images : l'absence de sites d'appel.	892
2.2.- La dualité de l'espace agricole.	897
2.2.1.- La dualité des villages.	897
2.2.2.- Le domaine de la grande exploitation.	901
<b>CONCLUSION.</b>	<b>906</b>
GLOSSAIRE	912
BIBLIOGRAPHIE.	919
TABLE DES PHOTOGRAPHIES.	941
TABLE DES DOCUMENTS ET TABLEAUX.	945
TABLE DES CARTES ET CROQUIS.	949
TABLE DES MATIERES.	955





---

## **GEOHISTOIRE AGRAIRE D'UN PAYS LORRAIN : LE SAULNOIS.**

---

*Mots clés : Lorraine, Saulnois, cadastration, désertion, openfield, exploitation du sel, village-rue, habitat rural.*

---

Le Saulnois est un « vieux pays » lorrain. Son histoire, liée au sel et à son exploitation fait de lui un objet géohistorique incomparable. Le « pas de temps » d'analyse des paysages agraires du Saulnois, du Halstatt à nos jours, est exceptionnellement long. Cela permet ainsi de mettre en œuvre une étude globale et multiscale des paysages et des faciès paysagers en les confrontant au « temps long » des historiens.

Le recensement des éléments paysagers actuels, leur lecture et leur interprétation par le biais de l'histoire, mais aussi la recherche de « signes » paysagers anciens, relocalisés dans l'actuel constituent une première étape. Cette « sédimentologie » des signes paysagers permet ensuite de reconstituer, avec plus ou moins de précisions, les grandes phases d'élaboration, de stabilisation et d'évolution des paysages des campagnes du Saulnois.

L'étude a ainsi permis de mettre en évidence plusieurs grands cycles paysagers ayant développé chacun leurs structures propres. Ces dernières ont été soit totalement délaissées soit réutilisées au sein du nouveau cycle et ainsi pérennisées au sein des paysages du cycle suivant. L'importance des évolutions, les conditions de mutation des systèmes paysagers soulignent des grandes ruptures souvent exogènes qui facilitent ces transformations. Ainsi, la guerre de Trente Ans a été le catalyseur de la diffusion de l'openfield « parfait » et du modèle du village-rue, en faisant table rase des anciennes structures des systèmes agraires précédents. Le Saulnois a connu six grands cycles dont le plus ancien pré-romain n'est que partiellement reconstituable. Les autres cycles sont, eux plus complètement recomposables avec leur phase de construction, leur apogée climacique et leur détérioration qui amorce déjà la phase de construction du cycle suivant. Ces cycles s'organisent chronologiquement.

---

## **DER SAULNOIS, GEOGRAFISCHE AGRARGESCHICHTE EINES LOTHRINGER LANDSTRICHES**

---

*Schlüsselwörter : Lothringen, Saulnois, Katastrieren, Wüstungen, Openfield, Salzgewinnung, Straßendorf, ländliche Siedlungsform..*

---

Der Saulnois ist ein „alter lothringischer Landstrich“. Seine Geschichte ist eng mit der des Salzes und seiner Gewinnung verbunden und dadurch ein unvergleichbares geo-historisches Untersuchungsobjekt. Die Analyse der Agrarlandschaften aus dem Saulnois erstreckt sich auf einen außergewöhnlichen langen Zeitabschnitt, vom Halstatt bis heute. Dies ermöglicht eine globale Studie der Landschaften, die mehrere Maßstäbe berücksichtigt, und Landschaftsgefügen durch eine Konfrontation mit der „Langen Zeit“ der Historiker.

Zunächst werden einerseits die aktuellen Landschaftsgefüge erfasst und historisch gewertet und interpretiert, andererseits wird nach Spuren früherer Landschaften geforscht. Diese „Sedimentologie“ der Landschaftszeichen ermöglicht dann mit unterschiedlicher Präzision die Hauptphasen festzulegen, in denen die Landschaftsgefüge aus dem Saulnois entstanden, sich stabilisierten und weiterentwickelten.

Die Studie hat somit mehrere Hauptzyklen für diese Landschaftsgefüge ans Licht gebracht, welche ihre eigenen Strukturen entwickelt haben. Jene wurden entweder völlig im Stich gelassen, oder mitten im neuen Zyklus weiterbenutzt und somit bestanden sie in den Landschaften des darauffolgenden Zyklus fort. Die Bedeutung der Entwicklungen, die Bedingungen der Mutationen von solchen Landschaftssystemen weisen wichtige oft exogene Brüche auf, die diese Veränderungen begünstigten. Zum Beispiel der Dreißigjährige Krieg wurde zum Katalysator der Verbreitung des „perfekten“ Openfields und des Straßendorfes, indem die alten Strukturen der früheren Landschaftssysteme zunichte gemacht wurden. Der Saulnois hat sechs Hauptzyklen gekannt, die jeweils ihre Entstehungsphase hatten, ihre Klimax und ihren in sich die Entstehungsphase des nächsten Zyklus einleitenden Verfall.

---

## **THE SAULNOIS IN LORRAINE: AN AGRARIAN LAND HISTORY**

---

*Keywords : Lorraine, Saulnois, abandonment, openfield, salt commerce, hamlet, rural dwelling.*

---

The Saulnois is an ancient part of Lorraine. Its past has always been confused with salt mining and as such is of a unique geo-historical interest. The analysis of the timeless Saulnois scene, from the Halstatt to the present is an exceptionally long story. It allows for a global and multiscale study to match against the 'long-time'-scaling of historicity.

The contemporary landscape census and its interpretation through historical biases, along with hints of recycled ancient sites, are a first step. This stratification gives a reasonably accurate reconstruction of the making, the settling and the evolution of the Saulnois.

This study has exposed some of the great self-made landscapes. With time, these have been either abandoned or recycled during evolutionary processes. Their importance along with the mutation of agrarian scenes underline frequent exogenous intrusions which add to the process. The Thirty Years War was the catalyst of a perfect openfield and hamlet diffusion process. It annihilated all preceding agrarian systems. The Saulnois has lived through six principal cycles which include its construction, its climax, and its fall, which is where the new cycle steps-in.